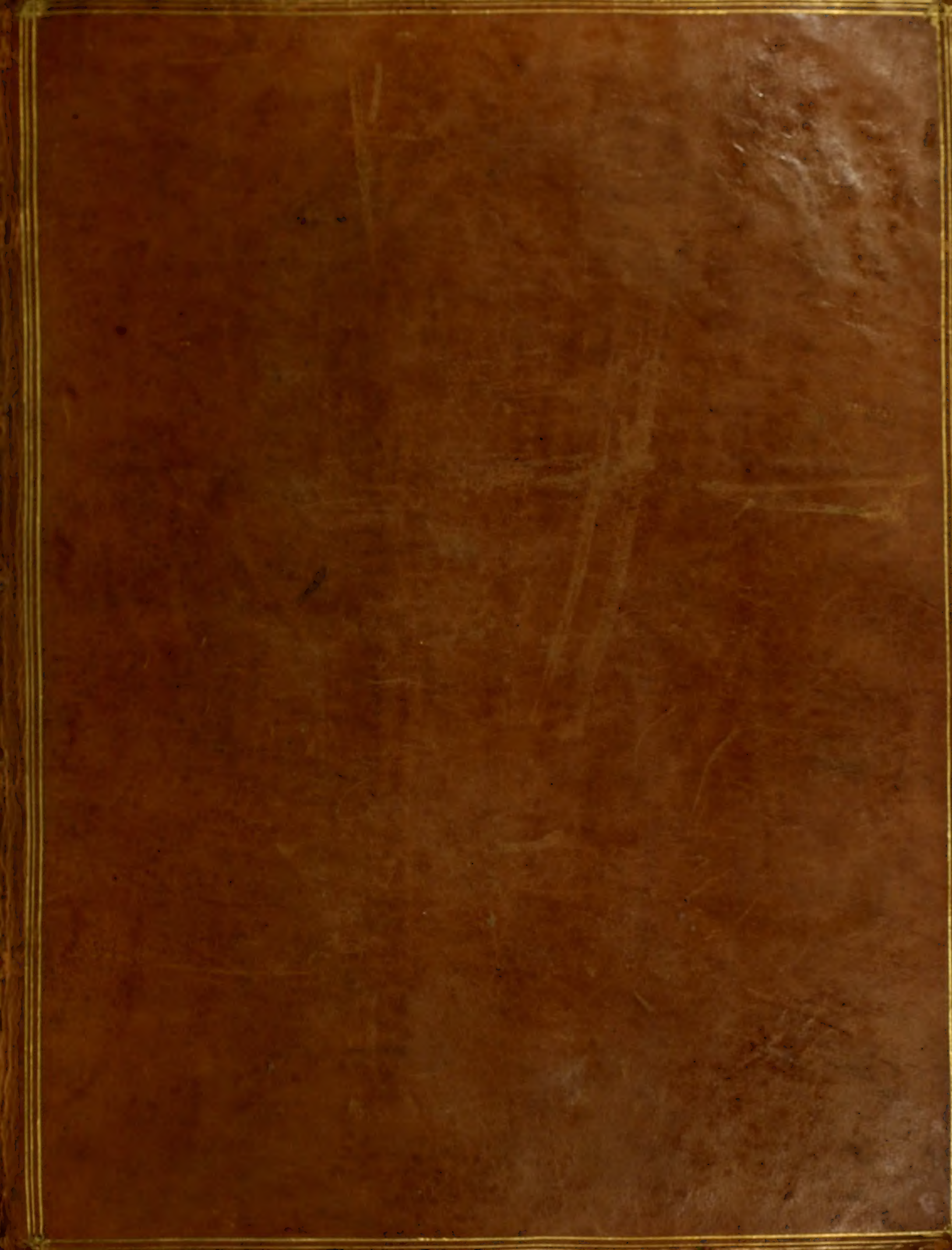






HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRESENT.

TRADUITE DE L'ANGLOIS

D'UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-DEUXIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE *des* Découvertes, *des* Conquêtes, *&* *des* Etabliſſemens *des* HOLLANDOIS, *des* DANOIS *&* *des* FRANÇOIS, *dans les* Indes Orientales: *celle de la* Compagnie d'OSTENDE *&* *de* SUEDE; *avec* l'HISTOIRE *des* TERRES AUSTRALES, *&* *le commencement de* l'HISTOIRE *de* l'EMPIRE OTHOMAN.

ENRICHIE DES CARTES NECESSAIRES.





A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez ARKSTÉE & MERKUS,

MDCCLXIV.

TABLE
DE CE VINGT-DEUXIEME
VOLUME.

SUITE DU LIVRE DIX-SEPTIEME.

d'ap-

L I.

LIVRE DIX-HUITIEME.

*Histoire de l'*EMPIRE OTHOMAN.

HIS-

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

SUITE DU CHAPITRE VII.

Conquêtes, Etabliſſemens & Découvertes *de la* COMPAGNIE HOLLANDOISE *des* INDES ORIENTALES, *&c.*

SECTION XVI.

Deſcription du grand Gouvernement de Ceylon. Entrepriſes de quelques Gouverneurs Hollandois pour ſe rendre indépendans. Profits que la Compagnie retire de la poſſeſſion des côtes de cette riche Iſle, & précautions qu'elle prend pour en exclurre toutes les autres Nations.

SECTION XVI. *Gouvernement de Ceylon,* &c.

Gouvernement de Ceylon.

LE premier & le meilleur Gouvernement, après Batavia, eſt celui de *Ceylon.* Le Gouverneur qui y réſide eſt ordinairement un Conſeiller des Indes, & le Conſeil qui lui eſt adjoint eſt établi ſur le modele de celui de Batavia. La ſeule différence qu'il y a à cet égard, eſt que les Conſeillers de Ceylon ne ſont pas d'auſſi grands Seigneurs que ceux de Batavia. Quoique le Gouverneur de Ceylon dépende du Conſeil des Indes de Batavia, il peut néanmoins écrire directement à la Compagnie en Hollande, ſans en demander permiſſion au Gouverneur-Général & ſans lui rendre compte de ſa conduite (*a*). Ce privilege extraordinaire a été cauſe qu'on a vu des Gouverneurs qui en ont abuſé & qui ont taché de ſe ſouſtraire à l'autorité de la Compagnie, & de ſe rendre Souverains abſolus dans l'Iſle (*): on en a vu divers exem-

(*a*) *Basnage*, Diſcript. Hiſt. du Gouvernement des Provinces-Unies, Ch. 37. Expédition de trois Vaiſſeaux, T. II. p. 124, 125. Mém. du Dr. *Garcin.*

(*) Cette belle Iſle a reçu de ſi grands avantages de la Nature, eſt d'une ſi grande conſéquence pour le commerce & pour la puiſſance de la Compagnie, & eſt ſi fort l'objet de l'envie des autres Nations de l'Europe, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'on ſe faſſe une affai-

SECTION XVI. Gouverneurs de Ceylan.

compagnie, il faudroit de parler des deux Gouverneurs, qui ont fait beaucoup de bruit en Europe. Les [illegible] par la tyrannie de deux Gouverneurs consécutifs, dont l'un se nommoit *Vuyst* & l'autre *Versluys*. En voici le précis.

Histoire de M. Vuyst.

Aussitôt que M. *Rumpf*, Gouverneur de Ceylan, en fut parti, *Vuyst* son Successeur commença à agir en barbare envers tous ceux qui n'étoient pas le [illegible] de sa place. Il persécuta les Européens [illegible]. Quand il vit [illegible] le grand dessein de se rendre Souverain, il [illegible] principalement des riches, & de ceux qui étoient [illegible]. Pour couvrir ses [illegible] de la justice, il leur imputa [illegible] d'une conspiration formée pour livrer les principales places à quelque Puissance Étrangère. Ce plan lui servoit à une double fin, premièrement il faisoit paroître un grand zèle pour le service de la Compagnie, & en second lieu il trouvoit moyen de [illegible] de leurs [illegible], & de leur faire perdre en même tems les biens & la vie. Pour parvenir plus sûrement à son but, il changea son Conseil, & y fit entrer des personnes qui lui étoient entièrement dévouées, & auxquelles il pouvoit se fier. La confiscation des biens de plusieurs innocens condamnés & exécutés le mit en état de s'attacher ses créatures par de grands bienfaits & par des pensions. Ce nouveau Gouverneur étoit né aux Indes de parents Hollandois. Il avoit de l'esprit & de la capacité. Son air sombre & sa physionomie marquoient un caractère porté à la cruauté, & cette dureté de cœur qui le distinguoit des autres hommes. Il aimoit & protégeoit beaucoup les Indiens, soit par inclination pour ses compatriotes, soit qu'il les crût moins habiles à pénétrer ses desseins, ou moins portés à les traverser. Pour les gagner entièrement il les préféra toutes les fois qu'il s'agissoit de remplir quelque Charge dans le ressort de son Gouvernement, malgré les défenses réitérées de la Compagnie, qui lui ordonnoit de donner les principaux Postes dans cette Isle aux Hollandois ou à d'autres Européens. Il conduisit son dessein pendant longtems avec beaucoup d'adresse, & faisoit à force de présens & par d'autres artifices en pré-

[illegible]

[illegible]

digieux nombre de créatures, qui étoient disposées à le seconder dans les plus noires pratiques (a).

Il ne put cependant si bien faire qu'il ne donnât des soupçons à quelques fidèles Serviteurs de la Compagnie, qui envoyerent en Hollande des informations si claires sur sa conduite, qu'on n'eut pas de peine à pénétrer ses vues, quelque artificieusement qu'il tâchât de les déguiser. Les Directeurs envoyerent à Ceylon M. *Versluys* pour lui succéder, & firent mener *Vuyst* à Batavia pour y rendre compte de sa conduite. Aussitôt qu'il y fut arrivé, on l'accusa d'un grand nombre de crimes publics & particuliers: le Conseil de Justice fit faire les informations les plus exactes, & eut soin de se munir des preuves nécessaires. Après plusieurs interrogatoires & examens, il avoua lui-même qu'il avoit fait mourir de la maniere la plus cruelle dix-neuf personnes innocentes, & que pour que ces exécutions eussent quelque apparence de Justice, il avoit fait appliquer ces personnes à la torture, où par la force des tourmens il leur avoit fait avouer d'avoir commis des crimes qui ne leur étoient jamais venus en pensée. Des crimes si atroces méritoient certainement les supplices les plus rigoureux que les Loix puissent infliger: aussi sa sentence portoit, qu'il seroit écartelé tout vif, les quatre parties de son corps ensuite mises sur un bûcher & brûlées, les cendres ramassées & mises dans un tonneau qui seroit jetté dans la mer; ce qui fut exécuté quelques jours après la sentence prononcée (b).

Mauvaise conduite de Versluys son successeur.

Versluys, successeur de *Vuyst*, gouverna aussi despotiquement que lui, guidé par l'avarice plutôt que par l'ambition. Moins cruel que *Vuyst* il ne fit mourir personne, mais sans prétendre à la possession du Pays il aspira à envahir toutes les richesses. Il ne se vit pas plutôt établi dans son Poste, qu'il fit mettre un si haut prix au riz, dont les habitans se servent au-lieu de pain, que la plupart se virent hors d'état d'en acheter, desorte qu'ils étoient presque réduits à mourir de faim. Les représentations humbles & réitérées qu'ils firent au Gouverneur ne servirent de rien, & les choses allerent toujours de mal en pis, jusqu'à ce qu'on en fut enfin informé en Hollande (c). Les Etats-Généraux eurent égard aux plaintes des pauvres habitans, & envoyerent dans l'Isle de Ceylon un autre Gouverneur nommé *Domburg*, avec des ordres très-exprès de remédier aux abus, de menager les sujets de la Compagnie, & de les traiter avec douceur, afin de les convaincre que leurs griefs ne venoient que de la méchanceté d'un particulier, & nullement de la disposition des Souverains à l'oppression.

Il est arrêté.

M. *Domburg* à son arrivée dans l'Isle de Ceylon trouva bien des obstacles: *Versluys* refusa absolument de lui résigner le Gouvernement, & il eut l'insolence de faire tirer sur les Vaisseaux de la Compagnie qui venoient d'arriver à la rade de Colombo. Mais toutes ses oppositions furent vaines & inutiles. M. *Domburg* prit terre, & fut reconnu de tous ceux qui étoient au service de la Compagnie & des habitans. Il fit arrêter *Versluys*, & l'envoya prisonnier à Batavia: il y eut de longues procédures contre lui, qui n'a-

(a) Expédition &c. T. II. p. 126, 127.
(b) *Idem ibid.* p. 128, 129.
(c) *Ibid.* p. 130, 131.

SECTION XVI. Gouvernement de Ceylan, &c.

n'aboutirent à rien. Il avoit si bien pris ses mesures, qu'on ne put trouver contre lui de preuves suffisantes. Quelque tems après il fut relâché, moyennant une grosse somme qu'il consigna, pour avoir plus de liberté, & de moyens de se justifier (a). De cette façon il fut plus heureux qu'il ne méritoit. Ces exemples suffisent pour vérifier la remarque de *Jean de Wit*, que les Etablissemens, en étant absolument sous la domination de la Compagnie, sont exposés continuellement aux plus grands dangers, & que s'ils en échappent pour l'ordinaire, c'est uniquement par un effet de sa bonne fortune & de sa vigilance, les semences du mal subsistant toujours (b).

Description de l'Isle de Ceylan. Comment elle est parvenue entre les Hollandois & leur Régence.

L'Isle de Ceylan passe à juste titre pour une des plus belles & des plus riches du Monde, & c'est par cette raison que ceux qui en sont possesseurs en font tant de cas, & qu'elle est l'objet de l'envie des autres Nations. Les principales places sont *Jafnapatnam*, *Trinquemale*, *Manaar*, *Pointe de Galle*, *Colombo*, *Negombo*, *Batecalo* & *Candy* (c). La Compagnie possède toutes les Côtes de l'Isle jusqu'à environ douze lieues dans le Païs, & la plupart des villes que nous venons de nommer. Les Portugais s'y étoient d'abord établis, & y avoient construit plusieurs Forts pour leur sûreté, ensorte qu'il ne fut pas facile de les en déloger. Mais aussitôt que les Hollandois eurent conclu une *Alliance* secrète avec le Roi de Candy, Souverain de l'Isle, les Portugais se virent attaqués par mer & par terre, & peu à peu chassés de toutes les places dont ils étoient en possession, ainsi qu'on l'a vu ailleurs. Comme les Hollandois ont toujours eu grand soin de vivre en bonne intelligence avec le Roi, ils en obtiennent presque tout ce qu'ils veulent (d).

Tous les ans la Compagnie lui envoye un Ambassadeur avec des présens, en échange desquels le Roi donne une cassette remplie de Pierres précieuses d'un si grand prix, que le Vaisseau à bord duquel on met la cassette est estimé valoir plus que la moitié de la charge de la Flotte de retour (e). On prend beaucoup de précautions pour la cacher à tout l'Equipage, jusques-là que le Capitaine du Vaisseau ne sait pas si elle est à son bord ou non. Le Gouverneur la fait venir secrètement emballée avec d'autres marchandises. On voit par-là les immenses richesses que la Compagnie tire des Païs qu'elle possède aux Indes, & en même tems les prudentes & sages précautions qu'elle prend pour les mettre en sûreté. Les deux principales places de Ceylan sont *Pointe de Galle* & *Colombo*. Cette dernière est la résidence du Gouvernement & du Conseil, l'autre en est proprement le Port (f). L'air de cette Isle, quoique chaud, passe cependant pour être assez sain. Il y croît en quantité toutes sortes d'excellens fruits, on y trouve de bons poissons de plusieurs espèces, des oiseaux, des animaux tant apprivoisés que sauvages, comme des éléphans beaucoup plus grands que ceux des autres Païs des Indes, des tigres, des ours, des civettes, des singes &c. Tout le Païs

fait

(a) Tavernier &c. T. II. p. [illegible]
(b) [illegible] T. [illegible]
(c) Savary, Dict. général du Commerce, T. I. p. [illegible]
(d) Mémoires de [illegible]
(e) Tavernier &c. T. I. p. 132.
(f) Voy. de *De Graaf* p. 113.

fournis à la Compagnie dans cette importante Isle : tout y abonde, mais point [illegible] (a) (*).

Cette Isle est sur tout fameuse par la Canelle qu'elle produit, qui est la meilleure de toute l'Asie. La canelle est la seconde écorce d'un arbre qui ressemble à l'oranger, & dont les feuilles ont la figure de celles du laurier. Il y a trois sortes de canelle ; la fine qu'on tire des jeunes arbres, la grosse qu'on enleve des vieux arbres, & la sauvage qui croit aussi dans le Pays de Malabar, à la Chine, & depuis quelques années au Brésil (b) (†). La Compagnie tire aussi

Section XVI. Commerce de Ceylan, &c.

[illegible]

(a) Janson, T. I. p. 371. (b) Expédition de trois Vaisseaux. T. II. p. 145.

(*) L'Empereur de Ceylan passe toujours à tous égards un très puissant Prince, ses Etats étant d'une vaste étendue, ses troupes nombreuses, sa Cour magnifique, & ses Sujets en si grand nombre qu'il peut mettre deux cens mille combattans en campagne ; & bien que son commerce ait quelque temps souffert par l'extension que les Hollandois ont faite, cependant elle n'en est pas plus [illegible], & tout ce que les Hollandois possedent n'y demeure que [illegible] (1). D'autre part ils sont assez en sûreté, & n'ont point à craindre quelque entreprise de la part de ce puissant voisin, ayant un si grand nombre de Forts à l'entour de tous les côtés de l'Isle. Jaffanapatnam est au Nord, & est partagée en plusieurs Isles, & comme les Hollandois s'imaginent que toute l'Isle a la figure d'un jambon, Jaffanapatnam peut passer pour en être le jarret, ce qui fait qu'ils l'appellent *Jarret de jambon*. Cette Forteresse est une des meilleures & des plus régulieres de toute l'Isle, le Pays voisin & les petites Isles, le tout bien peuplé, en dépendent (2). *Colombo* est sur la Côte Occidentale, vis-à-vis du Cap Comorin, sur le bord d'une Baye, où les Vaisseaux d'une médiocre grandeur peuvent entrer, mais ils n'y peuvent mouiller fort sûrement, parce qu'elle est exposée aux vents de Nord (3). La ville étoit grande & belle dans le tems que les Portugais en étoient les maîtres ; elle est présentement moins étendue, mais est plus propre & plus forte : C'est la Capitale, où le Gouverneur Hollandois fait sa résidence. *Pointe de Galle* est au Sud Ouest de l'Isle, c'est le meilleur Port, & par cette raison on regarde cette place comme la plus importante de toute l'Isle : c'est ce qui fait, comme nous le verrons dans la suite, qu'elle est en quelque façon hors de la jurisdiction du Gouverneur. La ville est sur une hauteur, environnée d'un fossé profond, & bien fortifiée, elle commande le Port, où les plus grands Vaisseaux peuvent mouiller (4). *Trinquenemale* est sur la Côte Orientale, & a un beau & grand Port. Lorsque les Hollandois en chasserent les Portugais, ils le remirent entre les mains de l'Empereur ; à présent il y ont un bon Fort quadrangulaire pour la défense du Pays. Toutes ces places ont de bonnes Garnisons de Troupes réglées, des magasins bien fournis, & quantité d'artillerie. En cas de guerre civile, ils peuvent mettre en campagne plusieurs milliers de leurs Sujets Chrétiens, qui sont aussi bons Soldats & mieux disciplinés que les Troupes de l'Empereur ; & ils n'ont rien à craindre des entreprises des autres Européens, parce qu'ils sont trop bien en état de se défendre, & que dans le besoin ils peuvent recevoir promptement toutes sortes de secours de Batavia (5).

(†) La Canelle ne vient pas généralement par toute l'Isle, au moins en quantité & de la meilleure sorte. On dit que les habitans en distinguoient neuf ou dix espèces, mais depuis que les Hollandois y sont les maîtres, ils n'ont protégé que ceux de la meilleure espèce, & ont défendu de cultiver les autres. Les Bois qui fournissent cette précieuse épicerie sont la plupart au Nord de Colombo, & c'est l'importance de ce Commerce qui a valu à cette place l'honneur d'être la résidence des Gouverneurs Hollandois & Portugais. Selon l'opinion commune, ces arbres, après qu'on les a dépouillés de leur écorce, se ré-

(1) Mém. du Dr. *Garcin*.
(2) Voy. de [illegible], T. II. p. 12.
(3) Voy. de *De Graaf*, p. 11[illegible].
(4) [illegible], Vol. I. p. 142.
(5) Memoires du Dr. *Garcin*.

[illegible]

& l'entretient une Pêcherie de Perles, qui lui est d'un grand profit. Elle l'afferme deux fois par an à quelques Marchands Negres. Les huitres où les Perles sont enfermées se trouvent au fond de la mer. Cette pêche se fait quand le tems est beau, & que la mer est calme. Les Plongeurs y descendent ayant une corde liée sous les bras qui tient au Bateau, une grosse pierre attachée à un pied pour descendre plus vîte, & un sac à leur ceinture pour y mettre les huitres qu'ils ramassent. Dès qu'ils sont au fond de la mer ils prennent promptement ce qu'ils trouvent sous leurs mains, & le mettent dans leur sac. Pour remonter ils tirent une corde differente de celle qui tient leur corps, & à ce signal on tire en haut le Plongeur, qui pour remonter plus promptement détache, s'il lui est possible, la pierre qu'il a au pied. Quand les Bateaux sont remplis de ces huitres, les Marchands Negres les vendent sur les Côtes par centaines. Ce Commerce est fort hazardeux pour ceux qui achettent ces huitres, tantôt ils y trouvent quelques belles Perles, tantôt rien (a).

Section XVI. Commerce de Ceylan, &c.

La Compagnie tire aussi un grand profit des Manufactures de mousselines, de chittes & d'autres toiles; mais la plus grande partie des mousselines, qui viennent en Europe, se fabriquent sur la Côte de Malabar. Les *Chingulais*, ou habitans naturels de Ceylan, sont en general grands & noirs; ils ont les oreilles extrêmement grandes, ce qui vient des ornemens qu'ils y portent, qui sont fort pesans. Ils sont courageux, hardis & propres à la guerre: ils sont communément de la Religion Mahometane, mais il s'y trouve aussi des Idolâtres qui adorent des vaches & des veaux. Ils ne font pas grand cas des Hollandois, les nomment par mépris leurs *Gardes-Côtes*. Mais ceux-ci s'en mettent peu en peine, & en bons politiques font tout au monde pour entretenir la bonne intelligence avec le Roi de Candy, afin qu'il ne leur refuse pas ce qui fait leur principal Commerce. Il peut le faire impunément, vu que les deux Etats sont séparés par une Riviere large & rapide, & par des Montagnes & des Forêts si épaisses qu'il est impossible d'y pénétrer (b).

Conduite prudente & politique des Hollandois envers les Naturels.

Ses sujets sont très-habiles à apprivoiser les Elephans, dont ils se servent pour porter des fardeaux en tems de paix, & en tems de guerre ils les savent employer contre leurs ennemis. Ils sont aussi d'un grand prix entant que marchandise, le Grand-Mogol, les Rois de Pegu & de Siam, & tous les Princes de l'Orient en general voulant en avoir à tout prix. Il y a encore dans cette Isle, tant dans les Etats du Roi de Candy que dans les Terres des Hollandois, un grand nombre de descendans des Portugais; car dans le tems de la paix d'Utrecht l'Ambassadeur de Portugal sollicita vivement les Etats-Generaux de vouloir permettre à ces gens-là de s'assembler dans une Maison particuliere pour le Service Divin, ou d'aller aux Eglises des villages de la frontiere, de la dépendance du Roi; mais nonobstant tous les services que le Roi de Portugal avoit rendus aux Puissances maritimes pendant la guerre, il essuya un refus (c).

SEC-

(a) Expéd. de trois Vaisseaux, l. c. p. 141. *De Graaf*, &c.
(b) Memoires du Dr. *Garcin*, *Ribeyro*, (c) Memoires de *Lamberti*.

SECTION XVII.

Nature & importance du Commerce du Clou de girofle, & de quelle maniere il a été transféré des Moluques proprement dites à Amboine. Motifs qui ont porté la Compagnie à faire ce changement comme le moyen le plus sûr de conserver cette riche Branche de Commerce.

SECTION XVII. *Gouvernement d'Amboine.*

Amboine le grand Gouvernement.

LE Grand Gouvernement est celui d'*Amboine*, ou des Isles Moluques. C'étoit la résidence du Gouverneur-Général avant la fondation de Batavia. Elle fut transférée à cette ville, à cause de sa situation avantageuse, étant à peu près au milieu de tous les Etablissemens de la Compagnie, au lieu qu'*Amboine* est trop éloignée vers l'Orient. Cette Isle est une des plus grandes des Moluques. Elle est située dans l'Archipel de Saint-Lazare, entre le troisième & le quatrième degré de Latitude méridionale, à cent-quarante-cinq degrés de Longitude des Isles Canaries, & à cent-vingt lieues à l'Orient de Batavia. Les Hollandois prirent le Fort que les Portugais y avoient en 1605, mais ils ne se rendirent entièrement maîtres d'Amboine & des Isles voisines qu'en 1627, après qu'ils se furent défaits des Anglois (*). Cette conquête leur fournit le moyen de faire seuls le Commerce des

(*) Les Isles dans le voisinage de Java, qui ont des noms particuliers, sont au nombre de [illegible] [illegible]

[illegible]

des cloux de girofle : ce qui fait qu'on nomme les Moluques, *les Mines d'or* de la Compagnie ; auſſi l'ont-elles été, car le profit qu'elle en retire eſt immenſe, & il n'eſt gueres à craindre que ce fonds s'épuiſe jamais (a). Une livre de noix muſcade ou de cloux de girofle coute à la Compagnie environ un demi ſol, & l'on ſait à quel prix elle le vend en Europe.

SECTION XVII. *Gouvernement d'Amboine.*

C'eſt dans l'Iſle d'Amboine qu'eſt le centre du riche Commerce des cloux de girofle, & la Compagnie pour en être maîtreſſe abſolue, fait arracher dans les autres Iſles tous les arbres qui produiſent ce fruit. Souvent même l'abondance y eſt ſi grande, qu'elle eſt obligée d'en brûler beaucoup. Quelques jours après que le fruit eſt tombé, on le ramaſſe, & on le ſeche ſur des claies devant le feu, & c'eſt de-là que d'un beau rouge qu'il eſt naturellement il devient brun ou noir : ce qui vient peut-être de l'eau qu'on verſe deſſus. On pretend qu'on le trempe, pour empêcher les vers de s'y mettre ; mais il y a peut-être une autre raiſon, c'eſt que l'eau augmente la peſanteur du clou (b).

Comment les Cloux de girofle ſe recueillent & ſe preparent à Amboine.

Quelque ſoin que l'on prenne, & avec quelque attention que l'on compare les meilleurs Memoires, il eſt tres-difficile de parler de ce ſujet avec la certitude & la preciſion que l'on pourroit ſouhaitter, parceque les Relations ſe contrediſent ſouvent, & qu'on a de la peine à demêler qui a raiſon. D'ailleurs les Hollandois font perpetuellement des changemens dans la maniere de gouverner les epiceries, deſorte qu'au bout de quelques années les meilleures Relations ſe trouvent en defaut. De-là vient que quantité de choſes rapportées par des Auteurs d'un grand poids, ne ſe trouvent plus conformes à la verité aujourd'hui. Par exemple, on dit que l'on abbat les cloux ou qu'on ſecoue l'arbre, au-lieu qu'on les cueille à la main, & ſi par hazard une branche ſe caſſe, l'arbre en ſouffre. Il y en a qui ont dit qu'on ne recueille les cloux qu'une fois en pluſieurs années, d'autres aſſurent qu'on les cueille pluſieurs fois dans un an. L'un & l'autre peut être vrai, s'il s'agit de lieux differens, & ſi on parle auſſi de differens tems. A-preſent il ne ſe fait par an qu'une ſeule grande recolte, entre le milieu d'Octobre & la mi-Decembre, tantôt plutôt tantôt plus tard, ſelon que le fruit eſt mûr. Il y a des années où les arbres produiſent quatre, cinq ou ſix fois autant qu'en d'autres. Mais en prenant un nombre moyen pour ſept ans, on peut le fixer à un million de livres ; on compte que l'un portant l'autre chaque arbre qui produit, rend quatre livres (c).

Il eſt difficile de s'inſtruire ſur ce ſujet.

C'eſt une erreur vulgaire, que cet arbre eſt d'une qualité ſi chaude, qu'il ne ſouffre pas que rien croiſſe aux environs. La verité eſt qu'on n'y laiſſe rien, & que c'eſt-là ce qui fait partie de ſa culture. La Compagnie a publie un ample Reglement pour la culture & la ſureté des Plantations de gerofle, qui ſont partagées en cinq diſtricts, & tout le monde eſt obligé de s'y conformer ſous les plus rigoureuſes peines. Le clou ſauvage eſt plus gros

De quelle maniere la Compagnie a detruit les Gerofiers dans les Moluques.

(a) *Argenſola*, *Nieuhof*, *Schouten*, *Hamilton*, *Du Bois*.

(b) Mémoire du Dr. *Garcin*. Expédition de trois Vaiſſeaux, T. II. p. 145-147.

(c) Diction. de Comm. T. I. Col. 1815.

SECTION XVII. Gouvernement d'Amboine.

gros & plus spongieux, celui qui est cultivé plus petit, plus dur & plus aromatique tant pour l'odeur que pour le goût. Il est certain que les Hollandois se sont donnés des peines extraordinaires pour extirper les Girofliers dans les dix Isles qui dépendent d'Amboine, & dans celle de Ceram même, qui produisoit autrefois les meilleurs cloux; & c'est aujourd'hui un crime s'il s'en trouve hors des cinq districts dont on a parlé. C'est pour prévenir cela que le Gouverneur d'Amboine fait le tour de son Gouvernement avec une Flotte de Coracores, qui est quelquefois de vingt, d'autrefois de trente, quarante ou cinquante Voiles; & cette tournée se fait avec toute la pompe imaginable, pour contenter la vanité des Chefs Indiens. La véritable raison qui engage les Hollandois à prendre tant de peine, c'est qu'ils savent par expérience, que les Traités les plus solemnels ne peuvent empêcher ces Insulaires de vendre de leurs cloux aux Etrangers; & les Hollandois eux-mêmes fraudent souvent sur cet article, bien que la Compagnie fasse toujours punir avec la derniere rigueur ceux que l'on y attrappe; c'est par cette raison qu'on appelle ce fruit *Galgen-kruid*, c'est-à-dire l'Epicerie qui conduit à la potence (*a*).

Forces de la Compagnie à Amboine, & revenus avantageux de cet Etablissement.

Les forces de la Compagnie dans l'Isle d'Amboine consistent principalement dans la Garnison du grand Fort, qui est toujours nombreuse, rarement de moins de six-cens hommes de ses meilleures Troupes, qui sont toujours en bon état. Le Fort, nommé la *Victoire*, est si bien fortifié par l'Art & la Nature, qu'il est en quelque façon imprenable; il commande tellement le Port, qu'aucun Vaisseau n'y peut entrer ou en sortir sans être coulé à fonds, si le Gouverneur le veut. On croiroit qu'un Commerce aussi riche que celui des cloux suffit pour dédommager la Compagnie des dépenses qu'elle fait dans cette Isle. Mais les Hollandois ont si grand soin de mettre tout à profit, que depuis quelques années ils y ont planté du Caffé, qui avec le tems pourra tourner à compte (*b*). Dans le tems que M. *Bernard* étoit Gouverneur d'Amboine, on découvrit quelque chose de plus précieux encore que du caffé & des cloux; par sa vigilance on trouva que les torrens qui descendoient des montagnes entraînoient une grande quantité de Poudre d'or; il poussa cette découverte avec tant de succès, qu'il parvint à découvrir aussi la mine: de sorte que les richesses de ces Pays des Indes augmentent toujours, quand ils sont entre des mains qui savent tirer le meilleur parti de tout (*c*). Avant que de quitter Amboine, nous ne devons pas oublier une espece de Bois tacheté qui s'y trouve, qui outre qu'il est fort beau, est solide & de durée; il est peint naturellement de toutes sortes de figures. On en fait des tables, des cabinets, des cassettes & d'autres meubles pour les principales personnes du Gouvernement, & même se vend en différens endroits à fort grand prix: de sorte que c'est encore un article à ajouter aux richesses que produit Amboine (*d*) (*).

SEC-

(*a*) Mém. du Dr. Gemelli Ecrit dans le Recueil des Voyages, T. II. p. 148, 149. [illegible]
(*b*) *Idem ibid.* p. 152.
(*c*) *Idem ibid.*
(*d*) *Ibid.* p. 153. Diction. de Commerce T. I. Col. 1316.

(*) Si nous devions nous en rapporter à ceux qui ont examiné à fond les affaires de la Compagnie sur les lieux, & pendant qu'ils étoient à son service, nous devrions croire que les

SECTION XVIII.

Gouvernement des Isles de Banda. Etat du Commerce des Noix Muscades. Précautions pour s'assurer le Monopole des Epiceries aux Indes aussi-bien qu'en Europe: jusqu'où elles ont réussi.

LE troisieme Gouvernement est celui des Isles de *Banda*, qui sont au nombre de six; elles gisent à quatre degrés, trente minutes de Latitude Méridionale à environ quatre-cens cinquante lieues de Batavia. Les habitans appeloient la premiere *Bandan*, mais quand les Hollandois y vinrent, ils établirent leur Comptoir dans un lieu nommé *Lontor*, & quoiqu'il y ait longtems qu'il est détruit, l'Isle porte encore son nom; c'est la plus grande des Isles de Banda, & celle qui produit le plus de muscades (*a*). La seconde en grandeur est *Nera*, où les Hollandois ont deux Forts. Celui de *Nassau* qui commande le canal étroit qu'il y a entre cette Isle & celle de Lontor, & celui de *Belgica*, qui est sur le haut d'une montagne au milieu de l'Isle. Le Gouverneur réside ordinairement dans cette Isle, au Fort de Nassau. *Gounong-api*, c'est-à-dire en Malais *la Montagne ardente*, est au Couchant de Nera, dont elle n'est séparée que par un canal fort étroit. Elle tire son nom d'un grand volcan qui jette de tems en tems de grandes quantités de cendres, ce qui a tellement corrompu l'air de cette Isle & des Isles voisines, que ceux qui sont maîtres d'eux-mêmes & qui peuvent subsister ailleurs, n'y veulent presque point habiter (*b*). *Pulowav* est une petite Isle à l'Ouest des trois premieres, mais le terroir & l'air y sont meilleurs; la Compagnie y a un bon Fort. *Poeleron* est cette Isle pour laquelle les Hollandois ont eu tant de disputes avec l'Angleterre: remarquons en passant que *Poulo* en Malais signifie une Isle (*c*). Celle dont nous parlons est petite, stérile & presque déserte: on en peut dire autant de l'Isle de *Rosingein*; desorte qu'elles ne sont

Section XVIII. Gouvernement de Banda.

Gouvernement de Banda.

(*a*) Mém. sur le Commerce des Hollandois, p. 190, 191.
(*b*) Expédition &c. l. c. p. 158, 159.
(*c*) Conquête des Moluques, T. III. p. 274, 277–279.

les choses se perfectionnent de plus en plus, parceque les Gouverneurs sont de tout autres gens qu'autrefois, & qu'au lieu de suivre les pratiques grossieres des Insulaires, & de déférer à d'anciennes notions & à des préjugés vulgaires, ils préferent ce que dictent le Bon sens & l'Expérience, ensorte qu'ils ont entierement changé la face des choses; à présent il y a beaucoup plus d'arbres sur un plus petit terrein, ils en tirent une plus grande quantité d'épiceries, beaucoup meilleures, plus soignées & mieux embalées qu'autrefois. Un des Gouverneurs, nommé M. *Schaguen*, qui eut la direction des affaires des Moluques depuis l'an 16[illegible]1 jusqu'à l'an 1696 qu'il mourut, est encore célebre par la maniere dont il perfectionna la culture & l'apprêt des cloux. Son exemple a été suivi par ses successeurs, & ces Plantations sont aujourd'hui si régulieres, si belles, & l'air est si embaumé & si sain, qu'elles contribuent autant à la santé & au plaisir des habitans, qu'au profit de la Compagnie (1).

(1) Mémoires du Dr. Garcin.

Section XVIII. Gouvernement de Banda.

font confidérables que par leur fituation; ce qui a engagé les Hollandois à y conftruire des Forts où il y a un Sergent & quelques Soldats, pour empêcher le petit nombre de miférables habitans d'avoir commerce avec leurs voifins ou avec les Etrangers (a) (*).

Culture & avantages de la Muscade dans ces Ifles.

C'eft-là une defcription fidèle de ces Ifles, telles qu'elles font à-préfent; elles ne laiffent pas d'être de la derniere importance aux Hollandois, & leur valent autant qu'Amboine, ayant eu la politique d'y raffembler toutes les richeffes des Moluques. C'eft la fource de l'important Commerce des noix mufcades, qui y croiffent en fi grande quantité que les Hollandois en fourniffent à tout l'Univers (b). L'arbre qui produit cet excellent fruit eft grand comme un poirier, fes feuilles reffemblent à celles du pêcher, hormis qu'elles font plus petites. La noix étant parvenue à fa parfaite maturité eft de la groffeur de nos noix vertes. Elle eft couverte de deux écorces: la premiere eft fort groffiere de l'épaiffeur d'un doigt, & fe fend à mefure que le fruit mûrit. Quand on la confit, elle eft d'un goût très-agréable. La feconde eft rougeâtre & odoriférante; en l'ouvrant on trouve le fruit & au deffous une fleur fort belle, qui reffemble à un lis des champs. En la cueillant on la fait fécher, mais la noix eft d'abord jettée dans de la chaux vive, parceque fans cela il s'y engendre des vers (c).

Précautions qu'on prend pour les empêcher de croître ailleurs.

Outre les Ifles dont on a parlé, il y en a d'autres dans le voifinage de Banda, où ces arbres croiffent, mais la Compagnie les y fait arracher tous les ans. Cela paroit d'abord extraordinaire, puifqu'il femble qu'étant une fois bien détruits, ils ne devroient pas reparoître. Mais il faut favoir que les oifeaux tranfportent le fruit d'un endroit à l'autre, ce qui fait que les Hollandois les appellent avec quelque raifon *les jardiniers des arbres aromatiques* (d). On n'eft pas d'accord fur la maniere dont cela fe fait, bien que tous les voyageurs conviennent du fait. M. *Tavernier* dit que la noix étant mûre, il vient de certains oifeaux des Ifles qui font au Midi, qui les avalent toutes entieres, & les rendent de-même fans les avoir digérées (e), & que ces noix alors couvertes d'une matiere vifqueufe & gluante tombant à ter-

(a) Dictionnaire de Commerce, T. I. Col. 1318.
(b) Mém. fur le Commerce des Hollandois, p. 243.
(c) Mém. du Dr. [illegible].
(d) Expédition de trois Vaiffeaux, T. II. p. 155.
(e) Voyag. P. II. L. II. p. m. 299.

(*) On fera peut-être bien aife d'être informé du véritable état des chofes dans ces Ifles, & de connoître exactement la maniere dont les Mufcadiers font partagés en perques. L'Ifle de Lonthor, qui eft la plus grande, a vingt-cinq de ces perques, [illegible]

(f) [illegible]

Section XVIII. *Gouvernement de Banda.*

terre, elles prennent racine & produisent un arbre, qui ne viendroit pas si on le plantoit à la maniere des autres. M. *Tavernier* dit (a) qu'il y a dans l'Isle une espece d'oiseaux, qui avalent la noix après en avoir dépouillé l'écorce verte, que quand ils les ont gardées quelque tems dans l'estomac, ils les rendent par le conduit ordinaire, & qu'elles ne manquent pas de prendre racine dans le lieu où elles tombent, & de produire un arbre avec le tems. Cet oiseau est fait comme un coucou, & autrefois les Hollandois defendoient sur peine de la vie d'en tuer aucun (b) (*).

A la longue, les Serviteurs de la Compagnie ont découvert pour les muscades, comme pour la canelle & les cloux, la meilleure maniere de les bien cultiver, que nous rapporterons en peu de mots. Ces arbres ne viennent présentement que dans les trois premieres Isles; & comme ils sont fort tendres & délicats, ils sont plantés dans des vergers plus ou moins grands. Ce n'est pas que ces vergers soient entourés de murailles ou de palissades, ils le sont seulement d'arbres plus hauts & plus forts que les Muscadiers, pour mettre le verger à couvert de la violence des vents, qui sont fréquens dans ces Isles. On employe continuellement dans ces vergers un grand nombre d'Esclaves pour nettoyer le terrein & en arracher les mauvaises herbes, & pour ramasser le fruit qui tombe de soi-même, qui est ordinairement le plus mûr & le meilleur. La grande récolte se fait dans les mois de Juin & d'Août, mais comme c'est la saison des pluies dans ces Pays-là, qui sont fréquemment accompagnées de grandes bourrasques de vent, il arrive souvent de fâcheux contretems, parceque le vent abbat les fruits mûrs & verds pêle-mêle avant qu'on les ait cueillis; à-la-verité les noix vertes ne sont pas perdues, on les fait confire, & seches ou liquides elles font une excellente confiture (c).

On fait dans le mois de Novembre une espece de seconde récolte du fruit qu'on a laissé aux arbres pour mûrir, ce qui n'empeche pas qu'on n'y revienne encore au mois d'Avril; & bien-que l'on ne recueille alors que peu de noix, ce sont de beaucoup les meilleures, parce qu'elles sont en petite quantité, & n'ont point essuyé de mauvais tems. On compte qu'une année portant l'autre ces trois Isles en produisent huit-cens-mille livres; & si

(a) Voy. T. V. p. m. 329.
(b) *Tho. Pope Blount*, Naval History, p. 48.
(c) Mém. du Dr. *Garcin.*

(*) Il est assez difficile de dire, s'il n'y a pas eu quelque chose de vrai autrefois par rapport à la défense de tuer ces oiseaux, mais à présent ce n'est plus cela. Il y a dans les Isles de Banda & d'Amboine plusieurs especes d'oiseaux, mais sur tout une sorte de pigeons, qui en avalant les cieux & les muscades, qu'ils rendent ensuite, multiplient les arbres sauvages dans toutes ces Isles, & la Compagnie oblige les habitans à les arracher; on ne fait aussi aucun quartier aux oiseaux dans les Plantations (1). Pour ce qui est de la bizarre imagination que ces arbres ne viendroient pas s'ils étoient plantés d'une autre maniere, il y a longtems que les gens sensés y ont renoncé, puisque ces arbres ne se multiplient que trop aisément, & cela seul fait que les Hollandois sont si jaloux & si inquiets sur cet article (2).

(1) Voy. de *Gemelli*, T. I. p. m. 148. Mém. du Dr. *Garcin.* (2) Expedition &c. T. II. p. 23.

SECTION XVIII. Gouvernement de Banda.

si l'on en croit l'opinion commune, environ deux-cens-mille livres de fleur, dans la proportion suivante. L'Isle de Lontor en rapporte six-cens-mille livres, Nera quatrevingt-mille, & Poulowai cent-vingt-mille. On employe entre deux & trois-mille Esclaves pour avoir soin des arbres (a). Il y a des muscades sauvages, comme de la canelle & des cloux de girofle sauvages, mais elles ne valent pas grand' chose, & il est aisé de les distinguer des véritables, qui sont longuettes comme un petit œuf. On apporte peu ou point de noix sauvages en Europe, parce qu'elles ne se gardent point, & qu'il s'y engendre des vers, soit par un effet de leur humidité naturelle, ou parce qu'elles ne sont pas preparées convenablement quand on les recueille; & l'on prétend qu'il y a certaines choses à observer à cet égard, dont les gens de la Compagnie font un grand mystere. On convient que quand ce fruit est mûr, la pulpe qui se trouve entre les deux écorces est rude, chaude & desagréable, & rien cependant de plus agréable lorsqu'elle est confite ou marinée. Il y a parmi les habitans de Banda de francs Bourgeois, qui seuls ont le droit d'avoir des vergers Muscadiers, & qui fournissent les noix à la Compagnie; on leur fait une modique gratification, & ils sont néanmoins à leur aise. Il croît ici, de-même que dans l'Isle d'Amboine, une sorte d'Arbre nommé *Calapatte*, dont on tire une huile fort salutaire, aussi la vend-on très-cher (b) (*).

Forts des Hollandois dans les Isles de Banda.

Les Forts que les Hollandois ont dans les Isles de Banda sont très-bien fortifiés; mais pour prevenir tout inconvenient si quelque Vaisseau ennemi entroit dans le Port avec Pavillon Hollandois, il y a toujours une Escadre de petits Vaisseaux, qui croisent autour des côtes; dès qu'ils apperçoivent un Vaisseau étranger ils l'environnent, & examinent d'où il vient, où il va, & de quelle force il est. La Garnison est assez nombreuse, mais beaucoup plus

(a) Diction. du Commerce, *ubi sup.*

(b) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 156.

(*) Il est assez extraordinaire, qu'avant l'arrivée des Européens aux Indes, des Naturels ne se servoient pas des [illegible] ... Ils en tirent une huile [illegible] ... dont on fait des bougies pour l'usage du Roi [illegible] (1) ... [illegible] (2) ... [illegible] (3) ... [illegible] (4).

(1) Hist. des Indes Orientales, T. II. p. 186.

(2) [illegible]

(3) Voy. [illegible], T. I. p. [illegible]

(4) Sur des informations particulieres.

Section XVIII. Gouvernement de Banda.

plus mal à son aise qu'aucune de celles de la Compagnie; ce qui vient faute de bonne nourriture, car les vivres sont fort rares dans ces Isles, le terroir étant très-sablonneux & stérile. Les pauvres Soldats mangent des chiens, des chats & d'autres animaux qui leur tombent entre les mains (a). La meilleure nourriture est la tortue, qu'ils peuvent avoir pendant six mois de l'année; & ils se félicitent quand ils peuvent attraper quelque mauvais poisson. Ils font leur pain du suc d'un certain arbre qui ne ressemble pas mal à de la lie de bierre. Ce suc étant séché devient dur comme une pierre, mais étant jetté dans l'eau, il leve & devient bon à manger, c'est-à-dire dans un Pays où il n'y a pas autre chose. A l'égard des autres vivres comme du beurre, du ris &c. on les fait venir de Batavia, mais ils sont trop chers pour que les Soldats puissent en avoir beaucoup. Pour dire la vérité les habitans n'y sont pas fort heureux, desorte qu'on peut dire qu'ils ont le sort qu'ils méritent, puisqu'il est rare qu'il se trouve un honnête homme dans ces Isles (b).

Habitans.

Les originaires étoient si méchans, si fourbes & si intraitables, à ce que disent les Hollandois, que la Compagnie a été obligée de s'en défaire, & de les remplacer par des Colonies Hollandoises; mais dans le fond ce changement n'a pas mis les choses sur un meilleur pied; car ces Colonies sont composées de gens sans aveu ou de vauriens, qui ont été ou bannis de leur patrie, ou qu'on y relegue pour leur punition; les uns sont condamnés à y demeurer le reste de leurs jours, d'autres pour un tems. La plupart n'y vivent pas longtems, & meurent ordinairement de la maladie qu'on appelle *mildere*. On y envoye aussi de jeunes-gens qui ne veulent pas se ranger & qui mènent une vie déreglée, pour les rendre souples & dociles, desorte que les Hollandois de Batavia appellent Banda l'*Isle de Correction*. Les seuls habitans qui y sont assez à leur aise sont des Negres, qui y étoient établis avant que les Hollandois en fissent la conquête, & qui vivent assez tranquillement dans leurs montagnes. Nous apprenons par quelques-unes des dernieres Relations de ces quartiers-là, que la Compagnie a fait essayer à Amboine de planter & de cultiver des Muscadiers, dans le dessein, à ce que l'on croit, d'y transplanter le Commerce de la muscade, comme elle a fait celui du gerofle, parceque les éruptions du Volcan, dont nous avons parlé, deviennent de plus en plus fréquentes, & par conséquent l'air des Isles de Banda devient aussi de plus en plus mal-sain (c).

S E C-

(a) *Hamilton*'s Account of the East Indies, Vol. II. p. 142.

(b) Expédition &c. l. c. p. 157, 158.

(c) Dictionaire de Commerce, T. I. Col. 1216.

SECTION XIX.

Description des deux grands Gouvernemens de Macassar dans l'Isle de Celebes, & des Isles Moluques, où les Cloux de girofle [illegible], bien que dans la plupart des Geographies on les nomme encore les Isles des Epiceries.

Section XIX. Gouvernement de Macassar & des Moluques.

Macassar, quatrieme Gouvernement.

LA Ville & la Forteresse de *Macassar* dans l'Isle de *Celebes*, est le quatrieme Gouvernement dont la Compagnie dispose. Cette Isle est entre celle de Borneo & les Moluques, à environ cent-soixante lieues de Batavia. Elle est en quelque façon ronde, son diametre est environ de [illegible] trente lieues. On l'appelle avec raison la clef de toutes les Isles des Epiceries. La forme de ce Gouvernement est à peu près la même que celle des autres. Depuis que les Hollandois ont chassé les Portugais de cette Isle, ils ont eu soin de se bien fortifier sur la côte, & ils entretiennent toujours une bonne Garnison dans le Fort de Macassar, où le Gouverneur fait sa résidence: c'est ce qui est d'autant plus nécessaire que cette Isle est fort peuplée, & que les habitans sont les plus hardis & les plus courageux de toutes les Indes (a). Cette Nation, comme nous l'avons rapporté, inquieta pendant longtems les Hollandois dans leur Commerce, mais elle fut enfin subjuguée & contrainte de recevoir la loi, par les mesures que l'on a prises dans le dernier Traité; elle est à-présent aussi dépendante de la Compagnie qu'aucune autre. Cependant les dépenses qu'il faut faire pour l'entretien des Troupes, & les autres, sont si considerables, qu'il n'y a pas longtems encore que la Compagnie n'en tiroit pas grand profit, quoique le Commerce des Esclaves y soit très-avantageux (b). La raison qui l'a engagée à faire tant de dépenses & à prendre tant de peines pour se rendre maîtresse de cette Isle, c'est qu'elle est le boulevard des Moluques. Avant la derniere guerre de Macassar, qui finit par l'anéantissement de la puissance du Roi de l'Isle, il trouvoit moyen d'avoir quantité de Muscades, de Macis & de Cloux de girofle qu'il vendoit aux Anglois & à d'autres Nations, à un prix beaucoup plus raisonnable que la Compagnie Hollandoise; c'est pourquoi, comme nous l'avons insinué, ils auroient dû en bonne politique le soutenir (c) (*).

Cet-

(a) Expedition de trois Vaisseaux, T. II. p. [illegible] 151.

(b) Ibid. p. 161.

(c) *Hamilton's* Account of the East Indies. Vol. II p. 153.

(*) Tous les Voyageurs conviennent généralement que les Macassars sont à tous égards supérieurs aux habitans des autres Isles. [illegible] C'est de [illegible] que la Compagnie Hollandoise tire les meilleurs Soldats, qui, comme on l'a remarqué,

(1) [illegible]

Cette Isle est très-fertile, sur-tout en ris, qui est une denrée de conséquence aux Indes. Les Habitans sont de moyenne taille, d'une couleur jaunâtre, bien faits & fort actifs; mais on dit qu'ils sont grands larrons, traîtres & assassins, & qu'ils le sont à un point qu'un Chrétien n'oseroit seul s'éloigner beaucoup de la ville & du Fort, de peur d'être volé & égorgé, ce qui arrive fort souvent. Il y a sous la protection de la Compagnie un grand nombre de francs Bourgeois & de Chinois, qui se servent de leurs propres Vaisseaux pour trafiquer dans tous les Ports du ressort de la Compagnie, & s'enrichissent prodigieusement par ce Commerce, qu'ils gouvernent avec une habileté qui leur est propre. L'Isle est sous la domination de trois différens Rois; heureusement pour la Compagnie ils vivent dans une mésintelligence perpétuelle, sans cela ils pourroient un jour ou l'autre chasser les Hollandois (a). Un de ces Princes porte le titre de *Roi de la Compagnie*, parcequ'il est toujours lié avec elle, & qu'il favorise ses intérêts autant qu'il peut. On lui fait de tems en tems des présens de chaînes d'or, & d'autres choses de prix, pour se l'attacher davantage, & pour l'empêcher de s'accommoder avec les deux autres Rois; ce qui pourroit avoir de fâcheuses conséquences pour la puissance & le Commerce des Hollandois (b).

Section XIX. Gouvernement de Macassar & des Moluques.

Production. Habitans.

Vers l'an 1720 il arriva une chose que l'on crut qui seroit extrêmement avantageuse à la Compagnie, on découvrit une riche Mine d'or, & elle parut de si grande conséquence, qu'on y fit non seulement travailler un grand nombre d'ouvriers, mais qu'on y envoya de Batavia un Directeur pour mettre tout en bon état (c). Quel a été le succès de cette entreprise, c'est ce que nous ignorons, & c'est peut-être un secret dont on ne sera jamais pleinement instruit: la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales ayant pour maxime, de ne jamais vanter sa puissance & ses richesses, au contraire elle diminue l'une & les autres dans les Rapports qu'elle fait de tems en tems aux Etats-Généraux. C'est ce dont il faut se souvenir pour avoir une idée juste de ces Rapports, où l'on expose l'état des affaires de la Compagnie, non tel qu'il est véritablement, mais tel qu'on veut que les Etats le croyent, pour s'assurer mieux leur bienveillance & leur protection (d).

Découverte d'une Mine d'or.

Le cinquième grand Gouvernement de la Compagnie est celui des *Moluques*, ou, comme on l'appelle communément, de *Ternate*, parceque le Gouverneur fait sa résidence dans cette Isle. Cette simple mention suffit pour faire voir combien le pouvoir est incertain. Cette Isle, qui ne fait à-

Le cinquième Gouvernement, qui est celui des Moluques.

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 162, 163.
(b) Ibid. (c) Ibid.
(d) Mém. sur le Commerce des Hollandois, p. m. 248, 249.

qué, se servent de petites fleches empoisonnées, qu'ils soufflent par une sarbacane. Depuis que les Hollandois sont devenus les maîtres à Macassar, les autres Nations vont à [illegible], où elles achettent quelquefois des parties considérables de cloux & de muscades; mais ceux qui y ont été ignorent si ces épiceries croissent dans l'isle, ou si elles y viennent clandestinement d'Amboine & de Banda (2). Les Hollandois se donnent des peines incroyables pour empêcher ce Commerce clandestin.

(1) *Hamilton*, Vol. II p. 142, 141.

Section XIX. Gouvernement de [illegible] ou des Moluques.

à-présent que partie d'un simple Gouvernement, que les Directeurs d'une Compagnie de Commerce conferent, commandoit autrefois à plusieurs Nations, & son Roi se vantoit d'avoir soixante-douze, d'autres disent quatre-vingt-douze Princes tributaires, qui étoient Souverains d'autant d'Isles (a). Il y a encore un Roi qui a l'honneur d'être qualifié de premier Allié, titre de civilité pour désigner le premier sujet de la Compagnie. Il est vrai que les forces de l'Isle étoient déja en grande partie ruinées avant l'arrivée des Hollandois aux Indes, d'abord par la révolte de plusieurs des Princes tributaires, & ensuite par les longues & sanglantes guerres contre les Portugais, qui avoient quelquefois subjugué les Ternatois. Aussi ne se sont-ils pas soumis volontairement aux Hollandois, ils se sont défendus aussi bien & aussi longtems qu'il leur a été possible; mais enfin, partie par adresse, partie par force, ils furent obligés de recevoir la loi, & par un Traité conclu en 1638, ils s'engagerent à n'avoir commerce avec aucune autre Nation, ni même avec des Vaisseaux Hollandois qui ne seroient pas munis d'un passeport du Gouverneur & du Conseil de Batavia (b) (*).

Changement arrivé dans l'état de ces Isles.

Mais il est arrivé un grand changement non seulement dans l'autorité du Roi & dans la condition de ses Sujets, mais sur-tout dans l'état du Païs. Nous avons vu dans les Sections précedentes, que les Moluques proprement dites, qui sont Ternate, Tidor, Motir, Bachian & Machian, qui composent proprement le Gouvernement dont il s'agit ici, furent les grands objets de l'ambition des Portugais, quand ils commencerent à fonder leur empire en Orient. On a vu qu'il y eut des démêlés fort vifs entre les Couronnes d'Espagne & de Portugal pour la possession de ces Isles; les prodigieux efforts que ces deux Puissances réunies firent pour s'y maintenir contre les Hollandois; avec quelles peines, quelles dépenses & quels dangers les Hollandois vinrent enfin à bout de s'en rendre absolument les maîtres. Examinons à-présent dans quelle vue? Ces cinq petites Isles passoient pour la contrée la plus précieuse du Monde, parce qu'elles, & elles seules, produisoient le Clou de girofle, & c'étoit ce qui faisoit qu'on se les disputoit avec tant d'ardeur. Mais après les avoir possedées pendant vingt-six ans, les

(a) Hist. de la Comp. des Moluq. T. I. p. 169. T. III. p. 20.

(b) Diction. du Comm. T. I. Col. 1212.

(*) Le Roi de Ternate, qui regnoit en 1702, étoit Chrétien, & il y a de l'apparence que [illegible] Rois de Tidor et de Bachian sont Mahometans aussi bien que leurs Sujets. [illegible] Quoi qu'il en soit, le jour de la Fête des Rois, [illegible] & que les Mahometans que les Chrétiens célèbrent la Fête avec beaucoup de solemnité, mais avec trop de superstition (c).

(c) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 11, &c.

les Hollandois conçurent que leur intérêt demandoit qu'elles ne produisissent plus de cloux. Ils firent donc en 1638 un Traité avec le Roi de Ternate & les autres petits Princes, par lequel ils stipulèrent qu'on arracheroit tous les Gérofliers dans ces Isles, & qu'on ne permettroit pas qu'il en vint un seul. Ce Traité a été renouvellé deux fois depuis, en considération des pensions que la Compagnie donne annuellement au Roi & aux Grands de Ternate & aux autres Princes; & ces pensions, après avoir été augmentées deux fois, ne vont pas en tout à trois-mille Livres sterling (a). L'article dont il s'agit s'observe très-ponctuellement; & pour en assurer d'autant mieux l'observation, la Compagnie a dans l'Isle de Ternate trois bons Forts; *Orange*, *Hollande* & *Wilhemstadt*, où elle entretient des Garnisons suffisantes, & huit ou neuf autres Forts dans les autres Isles. Les Hollandois y portent des toiles grossières, particulièrement de Guinée, ce qui leur rapporte en retour la plus grande partie de leur argent, si non tout; & avec d'autres marchandises de peu valeur ils achettent du riz & des écailles de tortue, qui sont les seules denrées qu'on trouve aujourd'hui aux Moluques (b) (*).

SECTION XIX. *Gouvernement de Macassar & des Moluques.*

SECTION XX.

Gouvernement du Cap de Bonne-Espérance: *grands Etablissemens qu'on y a faits: Etats des* Hottentots *soumis à la Compagnie: ce qui se pratique à l'arrivée des Flottes* Hollandoises, *& autres particularités curieuses.*

LE sixième Gouvernement dont la Compagnie dispose est celui du *Cap de Bonne-Espérance*. Le Gouverneur est toujours un Conseiller des Indes, & il est assisté dans ses fonctions par un Conseil, ainsi que les autres Gouverneurs. Ce Cap est situé sur la Côte des Caffres, & fait la pointe méridionale de toute l'Afrique; les Hollandois l'enlevèrent aux Portugais en 1653 (†). Il passe avec raison pour une des places les plus importantes qu-

SECTION XX. *Gouvernement du* Cap de Bonne-Espérance.

(a) Mém. du Dr. *Garcin*. Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 161.

(b) Mém. sur le Comm. des Hollandois, p. 246, 247.

Gouvernement du Cap de Bonne-Espérance.

(*) Nonobstant tous les soins de la Compagnie & des dépenses qu'elle fait pour l'entretien de ses Garnisons, il n'est nullement certain que les Hollandois pussent demeurer seuls maîtres des épiceries, s'il venoit dans ces mers d'autres Vaisseaux que les leurs; c'est là sans doute la raison qui fait qu'ils ne veulent pas admettre même des Navires Hollandois, sans passeport de Batavia. Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que l'on prétend que les francs bourgeois de Ternate & de Tidor vont quelquefois à la Nouvelle Guinée, où ils échangent pour des morceaux de fer, de petits miroirs, & d'autres bagatelles, des muscades, du macis, des cloux, des oiseaux de paradis & de la poudre d'or, qui se portent à Gilolo, où les épiceries se vendent aux Chinois, qui font un grand Commerce dans ces Isles avec la permission des Hollandois, ou clandestinement (1).

(†) L'Auteur se trompe, les Hollandois n'ont point enlevé le Cap aux Portugais, qui n'y

(1) *Hamilton*, Vol. II. p. 142, 143. Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 14-16.

Section XX. Gouvernement du Cap de Bonne-Espérance.

que la Compagnie possède, bien-que les profits qu'elle en tire ne soient pas comparables à ceux qui lui reviennent de certaines Isles dans les Indes; & dans les premiers tems c'étoit bien pis encore, les dépenses excédant de beaucoup les revenus (a). Cependant elle ne sauroit se passer de ce poste, à cause de ses Vaisseaux qui vont aux Indes & qui en reviennent, le Cap étant le seul endroit où ils peuvent relâcher, pour s'y pourvoir d'eau & d'autres rafraîchissemens nécessaires pour la continuation de leur voyage. Les malades, & sur-tout ceux qui sont attaqués du scorbut, trouvent-là dequoi se rétablir, ou du-moins de se procurer de grands soulagemens.

Abondance de provisions au Cap.

Il y a une si grande abondance de toutes sortes de provisions, nonobstant le grand abord de Vaisseaux de tout Pays qui vont aux Indes ou qui en reviennent, qu'elles n'y sont jamais rares, & que l'on peut toujours les avoir à un prix très-raisonnable. Pour concevoir toute l'importance de cette place, il faut observer que l'on compte jusqu'à quarante Navires qui y abordent par an, venant de la Hollande seule, sur lesquels il ne peut y avoir guères moins de huit ou neuf-mille ames (b). Ceux qui y arrivent pendant une année, venant des Indes, sont au nombre de trente-six, ayant en tout à bord environ trois-mille personnes, sans parler des Vaisseaux étrangers qui y relâchent également. Si l'on fait attention que tous ces Navires s'y pourvoyent de toutes sortes de vivres, il faut que la quantité y soit prodigieuse. Ce n'est pas tout, ces Vaisseaux ne se contentent pas d'y relâcher, pour remettre d'abord à la voile, mais ils y demeurent quelque tems, desorte que la rade n'est jamais sans Vaisseaux, hormis dans les mois de Mai, de Juin & de Juillet, parceque c'est la saison la plus dangereuse à cause des vents de Nord-Ouest, qui y soufflent avec violence (c).

Ce Pays abandonné aux Portugais & aux Anglois, [illegible] par les Hollandois.

Comme le Cap est situé en Afrique, la description du Pays appartient à un autre article; nous nous bornerons donc ici à ce qui concerne le Port & le Gouvernement de la Compagnie. Mais il faut remarquer auparavant, que les Portugais & les Anglois ont regardé ce Pays comme ne valant pas la peine d'être gardé, & que les Hollandois mêmes l'ont ou pendant cinquante ans avant que de penser à le faire valoir (*). S'ils changerent de senti-

(a) Expédition &c. l. c. p. 168. (b) Ibid. p. 170. (c) Ibid.

[illegible]

timent, & si d'un vaste & sauvage desert, ils en ont fait un des plus beaux & des plus fertiles Pays de notre Globe, ils en ont toute l'obligation à la penetration d'un particulier, & à la promptitude avec laquelle les Directeurs de la Compagnie entrerent dans ses vues. Ce grand homme s'appelloit *Jean van Riebeek*, & étoit Chirurgien sur un des Vaisseaux de la Compagnie: ayant passé quelque tems à terre il conçut le projet de presque tout ce qui s'est fait depuis (a).

Section XX. Gouvernement du Cap de Bonne-Esperance.

L'Etablissement & ses suites dûs à la sagacité de M. **Riebeek.**

Pendant le voyage il mit son projet par écrit, & à son arrivée en Hollande il communiqua ses idées aux Directeurs de la Compagnie, qui les goûterent extrêmement, & firent d'abord equiper quatre Vaisseaux, qu'on chargea de toutes les choses necessaires pour une entreprise de cette nature. *Van Riebeek* fut fait Commandant en Chef de cette Flotte, & on lui donna des instructions tirées de ses propres memoires. Cet habile homme jetta les fondemens de son Etablissement suivant les regles de l'equité; il acheta le Pays où il avoit dessein de s'établir, des Habitans, à qui il donna pour cinquante-mille florins de marchandises à leur choix; il ne les obligea point de se retirer dans les terres, ni n'entreprit sur leur liberté. Quand ils avoient envie de travailler, il les payoit: s'ils étoient malades, il les assistoit. Comme ils n'avoient pas l'usage des lettres, il n'y eut point de Traité écrit; mais *Riebeek* ne s'en prevalut point, il exécuta religieusement ses promesses, ce qui donna aux *Hottentots* de la confiance pour les Hollandois (b). On vit bientôt que ses vues avoient été justes, & que ce Pays pouvoit être mis à profit; mais comme il falloit apporter de l'Europe tout ce qui étoit necessaire, les Etablissemens ne pouvoient se faire qu'à grands fraix, & l'on ne pouvoit en esperer sitôt aucun retour. Les Directeurs ne laisserent pas de sentir toute l'importance & tout l'avantage de ce projet, & ils fournirent liberalement la valeur d'un million par an pendant vingt ans, c'est-à-dire qu'ils depenserent deux-millions de Livres sterling pour faire de cette Colonie ce qu'elle est (c). Ils firent en cela certainement un coup aussi grand que sage, digne non seulement de louange & d'imitation, mais de l'heureux succès dont il a plû à la Providence de benir leur prudence & leur perseverance (*). La

(a) *Kolbe*, Descript. du Cap T. I. p. 23. (b) Ibid. p 24, 25. (c) Ibid p 27-29.

Sous le regne de la Reine *Elizabeth* plusieurs Vaisseaux Anglois toucherent au Cap, & à la fin ils en prirent possession selon les formes usitées, & y laisserent trois hommes condamnés à mort. Ils y demeurerent quelques années, un autre Vaisseau les prit, parcequ'ils firent un portrait si affreux du Pays & des habitans, & qu'ils demanderent qu'on les en menât en Angleterre pour y être pendus plutôt que de les laisser plus longtems-là. On renonça alors à toute idée d'y établir une Colonie, bien que la nécessité d'avoir un endroit où les Vaisseaux qui alloient aux Indes & qui en revenoient pussent se rafraichir, fut si visible, qu'on choisit l'Ile de Ste Helene, qui a toujours servi depuis à cet usage (1). Les Hollandois commencerent à toucher au Cap en 1600; ils y bâtirent prudemment un petit Fort, dont on voit encore les ruines; mais ce fut en 1648 que l'on conçut le projet de s'y établir, on a dans le texte l'Histoire de l'origine & des progrès de cette Colonie, que les dates rapportées ici éclairciront suffisamment (2).

(*) Il est peu de personnes qui ayent laissé à la postérité des monumens plus sensibles de

(1) *Hamilton*, T. I. p. 14. (2) *Kolbe*, l. c. p. 23.

Section XX. Gouvernement du Cap de Bonne-Espérance.

Baye du Cap.

La Baye est fort large, & s'avance en ovale deux ou trois lieues dans les terres; elle en a environ neuf de circuit, & peut contenir commodément plus de cent Vaisseaux, mais son fonds n'est pas par-tout également bon, & près des terres il y a du danger. Le Fort des Hollandois, qui commande la Baye, est vers le milieu; c'est un Pentagone régulier, chaque bastion est monté de vingt pièces de gros canon. La ville & le Fort sont situés au bout d'une plaine, dont le circuit est de trois lieues, au pied de trois montagnes. La premiere s'appelle la Montagne du *Lion*, parce qu'elle ressemble à un Lion couché; la seconde est celle de la *Table*, c'est la plus haute, car dans un tems clair & serein on l'apperçoit à une distance de plus de vingt lieues; la troisième est la montagne du *Diable*, qui n'a rien d'aussi remarquable que les deux autres. Les maisons de la ville sont belles & agréables, mais elles n'ont que deux etages, à cause des vents de Sud-Est, qui y sont très-dangereux. Les habitans qui demeurent au Cap & sur les côtes sont la plupart Chrétiens, on les appelle Africains; les autres qui habitent plus avant dans le Pays, on les nomme Paysans. Ils sont ou Européens, ou d'origine Européenne (a).

Etat des Paysans dans les Terres.

Il y en a qui demeurent à trois-cens lieues des côtes, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient obligés de se rendre une fois par an dans un lieu nommé *Stellenbosch*, où le Drossard du Pays réside; on les y fait passer en revue, parce qu'ils forment, ainsi que les bourgeois, des Compagnies qui ont leurs Officiers. Après la revue ils s'en retournent chez eux, profitant de cette occasion pour acheter tout ce qu'il leur faut dans leur ménage. Ces gens cultivent la terre, & sement du seigle, de l'orge, des pois, des fèves; ils plantent aussi des vignes dont le vin est excellent. Il y a de ces paysans qui passent pour très-riches, ayant outre de belles terres des troupeaux considérables. Entre autres Colonies, il y en a une à huit lieues de la ville, toute composée de François Refugiés, qui cultivent aussi les terres. L'endroit où ils demeurent s'appelle *Drakenstein*, ils y ont aussi leur Eglise & leur Ministre (b). Une partie des habitans de la ville du Cap sont au service de la Compagnie, les autres sont francs bourgeois. Ils ont tous leurs Magistrats, qui décident des petites disputes & des affaires de peu de conséquence; mais les affaires de quelque importance sont portées devant le Gouverneur & son Con-

(a) Expédition &c. l. c. p. 228, 229. (b) Kolbe, T. II. p. 52.

de leur terre & de leur capacité que M. [illegible]; & c'est un bonheur pour les Hollandois que l'on ait toujours suivi [illegible] les principes de cet habile homme pour le Gouvernement de ce Pays, [illegible] La Compagnie [illegible] Colonie [illegible] (1)

(1) [illegible]

Conseil, qui les jugent en dernier ressort. Il en est à peu près de même dans le plat pays, le Drossard y vuide les petits démêlés, mais dans les affaires tant soit peu graves, soit civiles, soit criminelles, les sentences sont prononcées définitivement par le Gouverneur & son Conseil. L'Etat Militaire est ici sur le même pied qu'à Batavia. L'Officier qui commande en chef a le rang & la paye de Major-Général. Il a sous lui des Capitaines, des Lieutenans & des Enseignes, qui doivent toujours tenir leurs Compagnies complettes & bien disciplinées ; desorte qu'en cas d'attaque ils peuvent rassembler au moins cinq-mille hommes bien armés, & qui valent des Troupes reglées ; chaque paysan sait où il doit se rendre pour se ranger sous son drapeau (a) (*).

Section XX. Gouvernement du Cap de Bonne-Espérance.

Les environs de la ville du Cap sont tous remplis de vignes & de jardins : la Compagnie en a deux, qui sont peut-être les plus beaux qu'il y ait au Monde. L'un est à deux-cens pas du Fort, entre la ville & la montagne de la Table : il a environ quatorze-cens pas de longueur, & deux-cens trente-cinq de largeur ; un ruisseau de belle eau, qui descend de la montagne, le traverse ; il est partagé en quarrés, où l'on cultive avec succès les fruits & les fleurs des quatre parties du Monde. L'autre jardin est à deux lieues de-là, dans ce qu'on nomme le nouveau Pays ; il est aussi très-bien entretenu par les esclaves de la Compagnie, dont il n'y en a guéres moins de cinq-cens (b). Le Pays en général est montagneux, mais il y a des vallées agréables & fertiles. Le climat est le meilleur du Monde, on n'y sent jamais ni froid ni chaleur excessive ; les habitans y vivent longtems sans être sujets à des maladies, qui n'y sont connues que lorsqu'on fait des excès. Outre que les montagnes contribuent à la bonté de l'air, on prétend qu'elles cachent de l'or & d'autres métaux ; on a fait quelques tentatives sur cet article, mais on n'a pu encore découvrir de mines situées de maniere à y pouvoir travailler avec succès. Feu M. *van der Stel*, Gouverneur du Cap, a traversé cette Contrée & l'a examinée avec beaucoup d'attention. Il a fait faire en plusieurs en-

Description du Pays, des Habitans Européens & des De-[illegible]

(a) Expédition &c. T. II. p. 231. (b) *Ibid.* p. 234.

(*) Il faut avouer que, nonobstant quelques abus, auxquels la Compagnie Hollandoise est exposée comme tous les grands Corps le sont, elle est néanmoins à plusieurs égards mieux servie, & que ses affaires sont ménagées avec plus d'œconomie qu'aucune autre Compagnie de l'Europe, ce dont l'Etablissement du Cap est une preuve suffisante. La Compagnie y a un Gouverneur & un Conseil, un Corps Civil, Militaire & Ecclésiastique, qu'elle entretient sur un pied très-honorable, tant pour l'ordinaire que pour l'extraordinaire, desorte qu'elle a au moins douze cens personnes à sa charge, outre une nombreuse milice à pied & à cheval, qui sert à ses propres dépens, ou aux dépens de la Colonie. La Compagnie défraye aussi ses Vaisseaux qui vont aux Indes ou qui en reviennent de tout ce qui est nécessaire, & entretient un Hôpital pour les matelots malades ; le tout pris ensemble va à la somme de quarante mille Livres sterling par an, qu'elle retire des marchandises qui se vendent au Cap & des droits, desorte qu'elle ne dépense que peu ou point du sien, bien que presque la moitié de ce qu'elle employe ne doive pas être mis à compte pour la Colonie ; à prendre la chose de cette maniere on peut dire qu'elle en retire un revenu annuel de vingt mille Livres sterling, avec cet avantage que ses revenus augmentent de jour en jour (1).

(1) Kolbe, Descript. du Cap. T. II. p. 83 & suiv.

SECTION XX. Gouvernement du Cap de Bonne Espérance.

en fruits des jardins & des maisons de plaisance. Les paysans qui furent obligés d'y travailler, s'en plaignirent à la Compagnie, alléguant que cela nuisoit à leurs affaires, & les mettoit hors d'état de pourvoir à la subsistance de leurs familles; le Gouverneur fut rappellé. Ses découvertes ont cependant beaucoup servi, parcequ'elles ont fait connoître l'intérieur du Pays & les Nations qui l'habitent (a).

Hottentots [illegible] Hollandois.

Ces Nations sont au nombre de sept, qui toutes sont connues sous le nom général de *Hottentots*. La premiere est peu considérable & sans Chef, plusieurs de ceux qui en sont se mettent au service des bourgeois & des paysans qui sont autour du Cap. Ceux de la seconde Nation demeurent dans les montagnes & dans les cavernes, ils vivent de rapine, & de ce qu'ils pillent sur les autres Hottentots, avec lesquels ils sont continuellement en guerre. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils ne volent jamais rien aux Chrétiens. La troisieme Nation est appellée *la petite Macqua*, la quatrieme, *la grande Macqua*, la cinquieme *la petite Kriqua*, la sixieme *la grande Kriqua*: les noms de *Macqua* & *Kriqua* signifient Roi ou Chef. Ces Nations sont toujours en guerre les unes avec les autres; mais aussitôt que l'une est menacée de sa ruine, elle est assistée par une ou deux des autres, desorte que les Hottentots entendent & suivent la maxime de la balance du pouvoir, aussi-bien que les Européens (b).

Hottentots de la Compagnie.

Une partie de ces Hottentots se sont soumis à la Compagnie, & on les nomme aussi les Hottentots de la Compagnie. Les Hollandois envoyent tous les ans chez eux cinquante ou soixante personnes pour acheter du bétail, qui leur donnent en échange de l'arack, du tabac, du chanvre & toutes sortes de grains, & par ce moyen on entretient la bonne intelligence avec eux. Ces Hottentots de la Compagnie sont souvent attaqués par les autres, & quand ils ont le dessous, & qu'ils ne pourroient plus se soutenir, leur Roi se met en chemin avec quelques Troupes pour aller au Cap, demander du secours. En y arrivant, il se rend chez le Gouverneur, accompagné des principaux de sa Nation, & tenant à la main le bâton dont la Compagnie lui fait présent & où elle fait graver ses armes, il le prie de vouloir l'assister contre ses ennemis. Si le Gouverneur ne trouve pas à propos de lui accorder sa demande, & qu'il le congédie simplement par de bonnes paroles, le Roi jette le bâton à ses pieds, & lui dit en mauvais Hollandois, *mar ons niet meer Compagnies Hottentot*, c'est-à-dire, *pour moi je ne veux plus être Hottentot de la Compagnie*. Cependant le Gouverneur lui accorde ordinairement quelques Troupes pour l'escorter chez lui, & il est de l'intérêt de la Compagnie de le ménager, puisqu'elle achete de lui presque tout ce qu'elle veut (c).

Caffres.

La septieme Nation est celle des *Caffres*. Ce sont proprement les *Antropophages*, dont on parle tant. Les Hottentots les redoutent beaucoup, & sont fort sur leurs gardes pour ne pas tomber entre leurs mains, sachant bien qu'ils seroient grillés ou rôtis. Cette abominable Nation n'a jamais voulu

tra-

(a) Ibid. T. II. p. 33.

(b) Expédition p. 833. Ibid. T. I. p. 109.

(c) Expédition &c. l. c. p. 836, 837.

trafiquer avec les Chretiens, mais leur a toujours tendu des pieges pour les massacrer & les manger ensuite. On dit pourtant que depuis quelques années elle commence à s'humaniser un peu, & à faire quelque commerce avec ceux qui osent risquer d'avoir à faire avec elle. Elle est fort puissante & belliqueuse; ces Caffres sont robustes, grands & bien faits, d'une couleur brune; ils ont les cheveux noirs & frisés, & le visage plein & male (*a*) (*).

Section XX. *Gouvernement du* Cap de Bonne-Esperance.

SECTION XXI.

Gouvernement de Malacca, *le dernier des grands Gouvernemens de la Compagnie. Difficultés que les* Hollandois *ont eues à se rendre maîtres de ce Poste, qui assûra leur Etablissement aux* Indes: *importance de cette Place à cause de sa situation avantageuse.*

LE dernier Gouvernement est celui de *Malacca*, Ville Capitale d'un petit Royaume du même nom, dont les habitans sont appellés Malais. Le Gouverneur est un premier Marchand, & la forme de la Regence est la même que celle des autres Gouvernemens. Ce Pays est la partie meridionale de la Presqu'Isle de l'Inde au-delà du Gange; il est separé de l'Isle de Sumatra par un Detroit, qu'on appelle le Detroit de Malacca. Les Hollandois après avoir attaqué la ville plusieurs fois, l'enleverent aux Portugais en 1641, & s'y sont maintenus depuis ce tems-là. La maniere dont ils se rendirent maîtres de cette importante Forteresse mérite d'être rapportée. Ayant appris

Section XXI. *Gouvernement de* Malacca.

Gouvernement de Malacca.

(*a*) *Hamilton's* Account of the East Indies, Vol. I. p. 5. Expédition &c. l. c. p. 240.

(*) Ce qu'on dit des Caffres, dans le texte, est tiré des Auteurs Hollandois en général, qui ont peut-être accordé trop de foi aux Hottentots, y ayant quelque lieu de douter qu'ils soient antropophages, & qu'ils manquent entierement de vertu & de civilité. Un Auteur, dont on estime avec raison la candeur, rapporte qu'un Capitaine Hollandois, qui alla dans leur pays pour trafiquer, y trouva un Anglois, qui s'y étoit établi; il avoit deux femmes Caffres, qui lui avoient donné plusieurs enfans, & il vivoit à la maniere de ce Peuple. Comme il étoit fort riche, le Capitaine lui proposa de se retirer au Cap avec toutes ses richesses, & d'abandonner ses femmes & ses enfans. L'Anglois s'étoit déterminé à suivre cet avis. Lorsque le Roi apprit son dessein il fut mandé. Le Roi lui mit devant les yeux la scélératesse qu'il y avoit dans une pareille désertion, & l'ingratitude qu'il feroit paroître envers un Peuple qui l'avoit reçu si généreusement: il lui représenta l'état déplorable où il alloit jetter sa famille, dont personne ne voudroit sans-doute se charger; & il lui mit devant les yeux l'affection & la tendresse qu'il devoit à ses femmes & à ses enfans. L'Anglois ne pouvant résister à l'éloquence du Prince Caffre, renonça à son dessein, & débaucha même un des matelots du Capitaine, qu'il engagea à venir habiter avec lui chez les Caffres (1). Un Auteur de notre Pays parle des Caffres à peu près de la même maniere, & ajoute une preuve singuliere de leur probité & de leur humanité (2). Il est vrai que ceci contredit le récit du texte, mais ce n'est pas notre faute: il vaut mieux faire connoître ces sortes de contradictions, que de se déterminer pour l'une ou pour l'autre Relation comme certaine, sans avoir de preuve suffisante. Tout ce que l'on peut dire, c'est que celle de *Kolbe* & de *Hamilton* est la plus vraisemblable.

(1) *Kolbe*, T. I. p. 136, 137. (2) *Hamilton*, Vol. I. p. 5.

SECTION XXI. *Gouvernement de Malacca.*

pris qu'il y avoit de grands démêlés entre la Garnison & le Roi de *Johor*, ils conçurent de grandes espérances de la réduire. Ils firent partir de Batavia une puissante Flotte, qui portoit un bon nombre de Troupes de débarquement, & dans le même tems ils conclurent avec le Roi de *Johor* une Alliance offensive & défensive pour toujours. Ce Prince investit Malacca avec une armée de vingt-mille hommes, pendant que les Hollandois l'assiégeoient par mer: avec tout cela ils n'auroient pu la prendre sinon par famine, ce qui auroit demandé beaucoup de tems, s'ils n'avoient fait par fraude ce qu'ils ne pouvoient faire par la force (a).

Comment les Hollandois s'en sont rendus maîtres.

Ils apprirent que le Gouverneur Portugais étoit d'une avarice sordide, ce qui faisoit qu'il étoit fort haï de la Garnison. Les Hollandois négocierent avec lui par lettres, lui promettant des monts d'or s'il vouloit contribuer à faire tomber le Fort entre leurs mains: enfin le marché fut conclu à quatre-vingt-mille pieces de huit, & l'on convint que ce Traître passeroit sur leur Flotte à Batavia, où il seroit fait franc Bourgeois. Il avertit alors secrettement les Hollandois de faire une attaque du côté du Levant, promettant d'agir de sa part. Il assembla ensuite un Conseil de guerre, & dit à ses Officiers qu'il avoit dessein de surprendre les Hollandois, de les laisser approcher des murailles du Fort, & alors de faire brusquement feu sur eux de tous côtés, pour les faire périr tous à la fois. On laissa donc approcher les Hollandois sans les inquiéter, & ils poserent leurs échelles sans opposition (b). La Garnison envoya coup sur coup au Gouverneur pour l'avertir du danger où elle étoit, parce qu'elle n'avoit point ordre de faire feu, ou de tomber sur l'ennemi, comme on en étoit convenu dans le Conseil, mais il retarda jusqu'à ce que les Hollandois fussent entrés dans le Fort, & qu'ils eussent chassé la garde de la Porte Orientale, qu'ils ouvrirent pour laisser entrer le reste de leurs Troupes: aussitôt qu'elles y furent, elles ne firent quartier à aucun de ceux qu'ils trouverent les armes à la main, & marcherent tout droit à la maison du Gouverneur, qui croyoit n'avoir rien à craindre en vertu du Traité, mais les Hollandois l'expédierent pour gagner les quatre-vingt-mille écus.

Avantages & inconvéniens de cette Place.

La ville est grande, & fait un Commerce considérable par la commodité de sa situation, qui la rend le magasin de cette partie des Indes. Le grand inconvénient qu'il y a à Malacca, c'est que les vivres y sont rares, & tout ce qu'on peut y avoir consiste en diverses sortes de poissons. Les Habitans sont d'une couleur noire, vifs, fins, actifs, & grands voleurs. Quelques-uns sont idolâtres, mais en général ils sont Mahométans. Les Portugais avoient trois Eglises & une Chapelle dans la Forteresse, & une autre Eglise dehors. Celle dont les Hollandois se servent pour le Service Divin est située sur une montagne, & on la découvre de loin dans le Détroit; il y a à la pointe du clocher une pique, sur laquelle on hisse un Pavillon lorsqu'on apperçoit quelque Vaisseau (c). La Forteresse est grande & bien fortifiée; la mer en baigne les murailles d'un côté, elle a au couchant une Riviere profonde & rapide, mais étroite, & le reste est environné d'un fossé large & profond.

(a) *Hamilton*, Vol. II. p. 76. Hist. de la Comp. des Molucq. T. III. p. 317.

(b) *Hamilton*, l. c. p. 77, 78.

(c) Ibid. p. 79.

fond. La maison du Gouverneur est belle & commode, & il y a plusieurs autres bonnes maisons dans la Forteresse & dans la ville; mais la rade est trop éloignée de la Forteresse pour qu'elle puisse protéger les Vaisseaux, qui à cause du peu de profondeur de la mer sont obligés de mouiller à une lieue, ce qui est un grand desavantage. Car les François étant entrés dans le Detroit, en 1709, avec une Escadre de trois ou quatre Vaisseaux, découvrirent à la rade un gros Navire venu du Japon, qu'ils auroient certainement enlevé, si le vent ne leur avoit pas manqué, lorsqu'ils n'en étoient plus qu'à une portée de mousquet (a). Le Detroit n'a à Malacca que quatre lieues de large; & bien-que la Côte de Sumatra soit fort basse on la découvre aisément dans un tems serein; c'est aussi ce qui fait que la mer y est fort tranquille, sinon lorsqu'il vient des grains de vent, qui sont ordinairement accompagnés d'éclairs, de tonnerre & de pluie, mais quelque violens qu'ils soient, ils sont bientôt passés, & durent rarement au-delà d'une heure.

Section XXI. Gouvernement de Malacca.

Le Pays ne produit rien pour le Commerce, si ce n'est un peu d'étain & des dents d'éléphant; mais il produit plusieurs sortes d'excellens fruits & de racines pour l'usage des Habitans & des Vaisseaux qui ont besoin de rafraîchissemens. Au bout du compte cela est de peu de conséquence, & ne dedommageroit pas des dépenses que la Compagnie fait, ni ne justifieroit sa prudence de prendre tant de peine & de dépenser de grosses sommes pour conserver ce petit district. C'est par l'importance de sa situation que Malacca est considérable. Elle est comme au milieu de l'Ocean, & separe pour ainsi dire l'Inde de l'Inde, c'est-à-dire qu'on ne peut aller des Côtes de Malabar & de Coromandel, & du Golphe de Bengale, à Sumatra, Borneo, Java, ou aux autres Isles, ni même à la Chine & au Japon, sans la permission de ceux qui en sont les maîtres. C'est ce que l'on savoit avant que les Européens eussent trouvé la route du Cap de Bonne-Esperance: c'est ce qui engagea les Portugais à tâcher de s'en rendre maîtres, & ils y trouverent plus de difficulté qu'à presque aucune autre de leurs conquêtes. C'est ce qui rendit les Hollandois si ardens à s'en emparer, & ce qui fait qu'ils prennent tant de précautions pour la garder. Ils savent que s'il y avoit jamais guerre, on en connoîtroit bientôt l'importance; & que c'est à la persuasion que les Indiens & les Européens en ont, qu'ils sont en grande partie redevables de la tranquillité dont ils jouissent. C'est par cette raison qu'ils en ont fait un de leurs principaux Gouvernemens, & tous ceux qui entendent le Commerce des Indes ne peuvent que l'approuver (b) (*).

Importance de sa situation.

SEC-

(a) *Hamilton*, Vol. II. p. 79. (b) Dictionn. de Commerce, T. I. Col. 1167.

(*) Ce qu'on dit dans le texte suffit pour donner au Lecteur une idée de l'état & de l'importance de cette Place. Il y a environ trois-cens familles Hollandoises, & beaucoup plus de Chinois, de Malais & d'autres Indiens (1). Outre le Gouverneur, qui regle absolument le Civil & le Militaire, la Compagnie y a un autre Officier, indépendant du Gouverneur, qui a soin de ce qui regarde les Droits, les Passeports, &c. qui sont le principal re-

(1) Dictionn. de Comm. Vol. I. Col. 1167.

SECTION XXII.

Description des Gouvernemens du second ordre, que les Hollandois nomment Directions, qui sont celles de la Côte de Coromandel, de Bengale, de Surate & de Gamron, les Commandeurs de la Côte de Malabar & d'autres Lieux.

SECTION XXII. Directions et Commandeurs.

NOus avons fini ce qui regarde les Gouvernemens de la Compagnie Hollandoise, & il faut observer, comme nous l'avons insinué, qu'ils sont dans les Pays où les Hollandois sont entierement les maîtres, & où les autres Nations ne trafiquent point, ou ne font Commerce que par leur permission. Mais comme ils font un prodigieux Commerce en divers lieux qui ne leur appartiennent pas, ceux qui y sont à la tête des affaires sont distingués par différens titres. Les Directions de *Coromandel*, de *Surate*, de *Bengale* & de *Perse* sont de grande conséquence, & rapportent beaucoup de profit. Les Directeurs ont dans l'étendue de leur jurisdiction le même pouvoir & la même autorité que les Gouverneurs. La seule différence qu'il y a, c'est qu'ils ne peuvent faire executer aucune Sentence que sous l'aveu Hollandois, ensorte que tous les malfaiteurs sont executés sur les Vaisseaux (a).

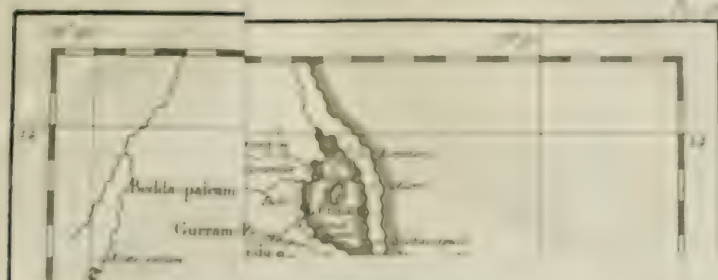
Les Directeurs ont le même pouvoir que les Gouverneurs.

La Direction de *Coromandel* est la premiere des quatre, l'autorité du Directeur s'étend sur la Forteresse & sur les Comptoirs Hollandois. Les Anglois & les Danois sont aussi etablis sur cette Côte, & y ont fait bâtir de belles Forteresses pour la sûreté de leur Commerce. La Compagnie y en fait un très-considérable, outre *Negapatan*, à la pointe la plus méridionale de Coromandel & le Fort de *Gueldres*, où le Directeur réside, les Hollandois ont les Comptoirs de *Gueneputnam*, de *Sadraspatnam*, de *Masulipatnam*, de *Palicol*, de *Datcheron*, de *Bimilipatnam*, de *Nagenatty* & de *Golconde*. L'étendue de cette Côte depuis *Negapatnam* jusqu'à *Masulipatnam* est de plus de cent lieues. Le Directeur Hollandois a son Conseil, quand ces Messieurs s'acquittent bien de leur Emploi, on les fait ordinairement Conseillers des Indes au bout de quelques années. C'est un grand trait de sagesse dans le

Direction de la Côte de Coromandel.

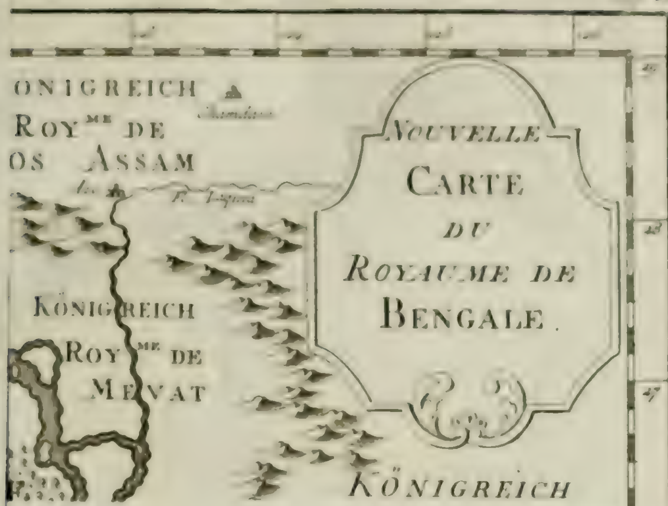
Con-

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 17?.


Gurram



THEATRE
DE LA GUERRE
Sur la Coste
DE
COROMANDEL
Longitude Orientale de Paris
Longitude Orientale de Londres
GOLFE
DE
BENGALE
Place considerable.
Pagode ou Temple de Gentils.
Residence d'un Nababs ou Gouverneur Mogol.
Residence d'un Palleagar ou Petit Prince Indien
Sutre Inns Logemens ou Gites pour les Voyageurs
Echelle
Lieues Marines d'Ang. de 20 au Degré
Miles d'Angleterre de 69½ au Degré
PARTIE DU
MADUREY
PARTIE
DU
MARAWA
Bedda-paleam
Gurram-konda
Madalava-passi
Ponganur
Pala-maleru
Kadapa Nattam
Nedu Durgahr
Pali-konda
VELUR
Anur
Wanambari
Waylur
Jegadevi
Rau durgam
Chili Nayken
Taga Dargam
Ahiur
Pallikonda Baram
Arielur
Oreyar paleam
Tureyur
Pallikonda
Kumbakonam
Kambaquam
Tirealu palli
Majaburam
Pullruk
TANJAOR
Mannar koil
Wallam
Madewi Patnam
Pattu Kottey
Tiru walur
C. Kallamedu
Karikal
NEGA PATNAM
TRANGANBURI TRANGABAR
Tirupetti ou Tripetti
Galgoberom
Kalastri
Keta Poroer
Frikan
Shatevedu
Nenra
PARREY YAKKARU
PALLIKATA
Geldria
Otu Kottey
Tiretani
Pari paleam
Poneri
Tirupasur
Tiru walur
Pundamalli
Takoalam
MADRAS PATNAM
Fort St George
Maylaburam
Meliapur
St Thome
Tirumalli
Damalsheri
KANJEVARAM
Kanilu Suram
ARKADI
Arkate
Kaler
Darma puram
Kolaturu
Arani
Kabelon Kobolam
Kovelam Holl
Shengel pettey
Karva Joadi
Sadiranga patnam
Sadras patnam Holl
Pavulur
Kalesthuakom
Vanda Valhel
Chittaput
Chitti petta
Perumal
Alamparvey
Tiru malley
JINJI
Konji medu Konji mer
Vikra vandi
Valdam
PONDICHERI
Arian kupam
Villa paroni
Trikolur
Elanazur
Tiru vanchur
Tiru vich
St David
Kurralur Kudelur ou Gudelur Ang
Vardashelam
Mahmud Bander ou Port de Mahmud
Porto Novo Holl
Shidambaram Shelmeron
Chilumbrum
Paleau kottey
Kolram ou Koloran
Tivu kottey Angl
Shiali
Kaweri patuam


ONIGREICH
ROY.ME DE
OS ASSAM
KÖNIGREICH
ROY.ME DE
MEVAT
NOUVELLE
CARTE
DU
ROYAUME DE
BENGALE.
KÖNIGREICH

NOUVELLE CARTE DU ROYAUME DE BENGALE.
KÖNIGREICH BENGALE
ROYAUME DE BENGALE
KÖNIGREICH ROY.ME DE COS ASSAM
KÖNIGR. COS BHAAR
ROY.ME DE RAGIAWERRA
KÖNIGREICH JESUAL
KÖNIGREICH ROY.ME DE MEVAT
KÖNIGREICH ROY.ME DE TIPERA
KÖNIGR. ROY.ME DE ASOE
ROY.ME DE KÖNIGR. UDESSE
KÖNIGREICH ROY.ME DE CODAVASCAM
PROVINCE DE BOLLUA
KÖNIGREICH ROY.ME D'ARRACAN
KOENIGREICH ROY.ME DE NARVAR
KÖNIGREICH ROY.ME DE MALVA
KÖNIGREICH ROY.ME D'ORIXA
KÖENIGREICH ROYAUME DE BEHAAR
LANDSCHAFT PROV.CE DE MONGEER
LANDSCHAFT PROV.CE DE PRUROP
LANDSCH. PROV. OEDAPOER
Tropique du Cancer
Wendezirkel des Krebses
Patna
Ragiamahol
Decca
Chatigam
Sandiva
Pipeli
Balassor
Champs de Riz
Terres labourables
Fl. Ganges
Diese ganze Küste ist wenig bekannt und sehr gefährlich
Toute cette Côte est peu connue et fort dangereuse
GOLFE DE BENGALE
MEERBUSEN VON BENGALE

Gouvernement de la Compagnie, que la Place de Conseiller des Indes soit moins lucrative que celle de Directeur ou de Gouverneur, l'honneur & le rang qu'elle donne engagent ceux qui occupent des Postes plus profitables à y aspirer. Car il n'est pas rare aux Indes, qu'un Gouverneur ou un Directeur amasse dans quelques années des richesses qui égalent le premier fond de la Compagnie, savoir la somme de six millions & demi de florins (a). On sait que MM. *Durven*, *[illegible]*, *Zwaardecroon*, *Patras* & *van Cloon*, ont fait des fortunes immenses. Il y a aussi à Batavia quelques Postes si lucratifs, que les premiers Marchands, qui en sont ordinairement revêtus, aiment mieux les garder que de devenir Conseillers des Indes, puisque l'honneur à part, ces derniers ont peu ou point d'occasion de s'enrichir, & que leurs appointemens ne sont pas comparables aux profits du *Sabandar* ou Directeur de la Douane, du Fiscal de mer, du Drossard du plat-pays, & du Commissaire-général; toutes ces Places rapportent des sommes considérables (b).

Section XXII. Directeurs & Commandeurs.

Pendant longtems, le Pays de Coromandel étant partagé en un grand nombre de Principautés, ces petits Princes mettoient de si grands droits, & incommodoient tellement le Commerce des Hollandois, que ceux-ci en souffroient; après la guerre de Golconde, qui couta beaucoup à la Compagnie, mais qui finit à son avantage, ces Princes sont devenus plus traitables. Aujourd'hui les Rois de Bisnagar & de Narsingue, qui sont les deux plus puissans, vivent en bonne intelligence avec la Compagnie & les autres Européens (*). Elle tire de ce Pays-là du coton, des mousselines, des chites, & autres toiles, & y envoye en échange des épiceries, du cuivre du Japon, de l'étain, de l'or, du bois de Sandal & de Sianpan. Les Habitans sont ou Idolâtres, ou Mahometans & Chrétiens. Pendant la mousson de l'Eté il fait ici une chaleur excessive; cependant le Pays ne laisse pas d'être assez fertile en toutes sortes de vivres, comme du riz, des fruits, des herbes, & en tout ce qui est nécessaire à la vie (c). Les marchandises qui se fabriquent ici sont toutes envoyées à Batavia, d'où on les transporte ensuite en

Etat présent & importance du Commerce qui s'y fait.

(a) Expédition &c. T. II. p. 176.
(b) Voy. de *De Graaf*, p. 300, 301.
(c) Expédition &c. T. II. p. 178.

(*) Par l'heureux succès de la guerre dont il est parlé dans le texte, les Hollandois se sont non seulement délivrés des vexations auxquelles ils étoient exposés par l'ambition, l'injustice ou le caprice du Roi de Golconde, mais ils ont obtenu plusieurs privileges, dont ils jouissent encore, bien que le Pays obéisse à présent au Mogol. Le premier est, qu'aucun Marchand du Pays avec lequel ils sont en Commerce, ne peut être inquiété en sa personne & en ses biens, que la Compagnie n'ait été satisfaite de ce qu'elle a à prétendre de lui. Le second, que tous les Tisserands, Peintres & autres ouvriers qui travaillent pour la Compagnie, ne peuvent être contraints d'entreprendre aucun ouvrage, jusqu'à ce qu'ils ayent rempli leurs engagemens avec elle. Enfin qu'elle peut employer les Courtiers qu'il lui plait, & non ceux du Gouvernement ou des Rajahs. D'ailleurs les Hollandois jouissent en commun avec les autres Européens de l'exemption du droit qu'on appelle *Chappa-kellala*, pour marquer leurs toiles, que les Habitans du Pays sont obligés de payer & qui monte à douze pour cent (1).

(1) Mém. sur le Commerce des Hollandois, p. 25[illegible]. Diction. de Commerce. Vol. I.

SECTION XXII. Directions & Commandemens.

en Hollande, & de-là on les distribue, avec un gros profit, dans toute l'Allemagne & dans le Nord.

Direction d'Ougli dans le Bengale.

La seconde & la troisieme Direction sont l'une à *Ougli* sur le Gange, à trente-six lieues de l'embouchure de ce Fleuve: l'autre dans la ville de *Surate*, ainsi toutes deux dans les Etats du Grand-Mogol. Ces deux places sont les endroits de l'Asie où se fait le plus grand Commerce (a). Les Hollandois, les Anglois, les François & d'autres Peuples de l'Europe y trafiquent; ils y ont construit des Forts & des Magazins pour leur sureté & leur commodité. Leur plus grand trafic se fait avec les Marchands Negres en toutes sortes de drogues & de marchandises, comme opium, diamans, étoffes & cotons. L'Empire du Grand-Mogol est d'une vaste étendue, & les Pays de sa domination passent pour les plus riches de tout le Monde. Quoique l'air y soit assez sain, il y regne pourtant, outre le mal de tête, une espece de fievre très-dangereuse, qui attaque principalement les Etrangers: si le malade échappe le troisieme jour, il est hors de danger (b). La plupart des habitans de ce Pays sont noirs, d'une taille bien prise, vifs & gais. A l'égard de la Religion, les uns sont Idolâtres, le plus grand nombre Mahométans, & les autres Chrétiens. Le Mahometisme est la Religion dominante. Quant aux Idolâtres, ils sont divisés en plusieurs Sectes, quelques-uns croient la Metempsycose, & c'est par cette raison qu'ils n'ôtent la vie à quelque créature que ce soit. Ceux des villes s'occupent aux Manufactures de soie, de coton & de lin. Les habitans de la campagne s'adonnent à l'Agriculture, & on transporte de ce Pays tous les ans à Batavia une prodigieuse quantité de grains (c).

Direction de Surate.

Surate n'est pas une ville fort ancienne, mais grande & prodigieusement riche; elle a environ cinq milles de tour, & l'on y compte deux-cens-mille habitans. Il y a des Marchands Maures & Indiens qui possedent des richesses immenses. Les premiers s'adonnent principalement au Commerce des diamans, qui est fort incertain, les uns avec peu de Caisse y ont fait de grosses fortunes, & d'autres y dissipent de grandes sommes sans trouver des pierres de quelque valeur. On a vu ailleurs de quelle maniere on travaille aux Mines (d). D'autres Marchands Maures font un Commerce considérable dans les Pays étrangers, & comme le Mogol est un Maître fort commode, il y en a qui acquierent des biens immenses & qui font un Commerce que l'on a de la peine à croire en Europe. On en a vu ailleurs un exemple frappant (e). La Douane de Surate rapporte par an cinquante-mille Livres sterling, & comme les Marchands y payent trois pour cent, la valeur des marchandises qui y entrent monte à cinq millions. Il faut savoir que les Européens trafiquent dans ce Port, & dans tous les Etats du Grand-Mogol, principalement avec de l'or & de l'argent, parce qu'ils trouvent que les marchandises leur reviennent de cette façon à meilleur marché. Les Hollandois, qui se sont établis ici vers l'an 1618, ont sur cet article un grand avantage, car

ils

(a) [illegible] &c. T. II. p. 179.
(b) Ibid. p. 180.
(c) Ibid. p. 181.
(d) Miscellanea Curiosa, Vol. III. p. 242.
(e) *Hamilton's* History of the East Indies, Vol. I. p. 149.

au-lieu de monnoye ils portent de l'argent fin du Japon, qui est à plus haut prix; car les Indiens emploient presque tout l'or & l'argent qu'ils ont en vaisselle, en riches brocards & en étoffes d'or & d'argent, dont il s'en use beaucoup dans le Pays, & le reste se transporte en Perse; desorte que l'opinion commune, qu'ils enterrent leur argent, n'est pas trop bien fondée (a) (*).

Section XXII. Directions & Commandeurs.

Le quatrième & dernier Etablissement sous la conduite d'un Directeur, est celui de *Bander-Abassi* sur la Côte de Perse. Le Directeur a son Conseil & son Fiscal. *Gambron* est située dans le Golphe de Balsora, & c'est le seul Port considérable que le Roi de Perse ait sur la Mer des Indes. Comme cette Direction est fort éloignée de Batavia, que la chaleur y est excessive, & l'air fort mal-sain, elle est moins recherchée que d'autres. Ce qui contrebalance ces desagrémens, c'est que le Directeur de Gambron peut en très-peu de tems faire fortune, desorte qu'il y en a eu qui en cinq ou six ans sont devenus assez riches pour n'avoir plus besoin de trafiquer (b). Le Commerce y a attiré d'autres Nations de l'Europe, mais les Hollandois y ont les Etablissemens les plus considérables, & quelques Forts bien munis. Les vagabonds dont les montagnes de ce Pays fourmillent, les ont souvent attaqués, mais toujours sans succès. Cette ville est un séjour fort desagréable, car au mois d'Août la chaleur y est si brulante, qu'elle est insupportable; & en Hi-

Direction de Gambron ou Bander-Abassi.

(a) *Hamilton's* History of the East Indies Vol. I. p. 149.

(b) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 183.

(*) Plusieurs Voyageurs estimés assurent positivement, que les Loges des Européens à Surate sont très-bien fortifiées & de bonne défense, sur-tout celle des Hollandois, ce qui pourtant n'est nullement vrai. Si l'on veut savoir d'où cela vient, puisqu'il semble qu'il n'est guères possible qu'un témoin oculaire se trompe sur un pareil article, c'est que plusieurs de ces Voyageurs, & même des plus célèbres, pour rendre leurs Relations plus complettes, font la description de lieux où ils n'ont jamais été, sur les meilleures informations qu'ils peuvent se procurer, & comme ils les reçoivent quelquefois de personnes qui s'expliquent confusément, ils font de fréquentes fautes. Les Hollandois se sont établis à Surate vers l'an 1616, leur Loge, qui est au milieu de la ville, & assez loin de la Riviere, n'est rien moins que grande, & bien loin d'être fortifiée, elle tombe en ruine, non par la négligence de la Compagnie & de ses Officiers, mais parce qu'ils n'ont pas la permission du Mogol d'y faire des réparations, les Ministres de ce Prince étant plus jaloux des Hollandois que des autres Européens (1). Quand leurs Vaisseaux arrivent à la rade, on porte les marchandises à terre, & on les met sous une grande tente au pied du Château, & à portée du canon de la Forteresse, sous une garde de quelques Soldats de la Compagnie, elles y demeurent pendant la belle saison, & avant qu'elle finisse la plupart sont vendues & envoyées ailleurs; quand la mauvaise saison approche celles qui restent se transportent dans les magazins de la Compagnie, qui ne sont nullement spacieux. Ils y débitent principalement des épiceries, du sucre & des dents d'éléphant, sur lesquelles ils gagnent considérablement, sur-tout sur l'ivoire, qui ne se vend nulle part aussi bien; ils vendent aussi du cuivre, de l'étain, des écailles de tortue, du camphre, du vermillon, des draps & d'autres étoffes: ils prennent en retour toutes sortes de marchandises, dont l'énumération seroit trop longue; nous remarquerons seulement qu'ils emportent beaucoup de rou, ... d'argent, dont ils se servent pour acheter les marchandises du Bengale & des diamans bruts. L'Etablissement qu'ils ont à *Amadabad*, & ceux de quelques autres lieux des Etats du Grand-Mogol, dépendent du Comptoir de Surate (2).

(1) Dictionnaire de Commerce, Vol. II. Col. 423, 424.

(2) Mem. sur le Comm. des Hollandois, p. m. 271, 272. *Ovington*, Voyage à Surate. T. I.

SECTION XXII. Direction & Commandeurs.

Hiver il y fait si froid, qu'on porte des habits de drap d'Angleterre, doublés de fourrures (a). On y a des bêtes à cornes, des moutons, des cabris, de la volaille & du poisson, le tout fort bon, & à assez juste prix; des raisins, des melons, & des mangos excellens, du vin délicieux, qui au jugement des connoisseurs l'emporte sur celui de tous les autres Pays; & pour le prouver on dit qu'il porte le quadruple d'eau, & conserve encore son goût. Toutes les Nations commerçantes & les Hollandois en particulier se sont ressentis des troubles qui depuis un grand nombre d'années ont agité la Perse, & il n'est gueres possible de dire sur quel pied leurs affaires y sont à-présent (*).

Commandeurs & Chefs.

Après les Directeurs sont les Commandeurs ou Chefs. Dans les lieux où il faut de l'intelligence de la guerre, & une grande attention à veiller à la sûreté de la place, le Commandeur est un Officier; mais dans les endroits où il est principalement question de Commerce, c'est un Marchand qui est à la tête des affaires. Comme les Directeurs ne peuvent faire exécuter aucun criminel que sous Pavillon de la Compagnie à bord d'un Vaisseau, les Commandeurs ne le peuvent faire sans avoir reçu premierement la confirmation de la sentence de Batavia. Bien-que l'Emploi de Commandeur ne soit que le troisieme en rang, il ne laisse pas d'être considérable: celui qui en est revêtu est aussi respecté & obéi dans l'étendue de sa jurisdiction, que s'il avoit un titre plus relevé; mais s'il passe les bornes de son pouvoir, il peut être appellé à rendre compte de sa conduite, comme les autres Employés de la Com-

(a) *Hamilton*, Vol. I. p. 94, 95.

(*) Quoique les Hollandois soient venus en Perse après les Anglois, ils ont bientôt eu une part [illegible] au Commerce, & y en [illegible] de plus en plus par leur infatigable industrie, & par l'habileté extraordinaire avec laquelle ils ménagent les affaires de Commerce. Dans les commencemens [illegible] les grands privileges accordés aux Anglois, en considération des services qu'ils avoient rendus à la Cour de Perse. Mais en l'année 1652, ils trouverent moyen de se dédommager par un Traité qu'ils conclurent avec la Cour de Perse. Suivant ce Traité il leur étoit permis de faire entrer une certaine quantité de marchandises sans payer de droits; mais ils s'obligeoient aussi à prendre [illegible] six cens balles de soie, de deux [illegible] livres chacune, au prix fixé par les Officiers du Roi (1). Ce Traité ne leur étoit pas avantageux en de certains tems, & pouvoit leur être [illegible] en d'autres, s'ils n'avoient pas pris [illegible] leurs précautions. Premierement, ils [illegible] sur un bon pied [illegible], où ils régalent de tems en tems les Officiers du [illegible], & leur font de beaux présens. En recompense ceux-ci leur [illegible] une diminution sur le nombre des balles, & leur laissent [illegible] le double de marchandises [illegible] dans le Traité. Par le moyen de ces [illegible] les Hollandois font de gros profits, aussi ont-ils fait bâtir une [illegible], plus commode & plus grande que celle qu'ils avoient (2). C'est de ce Comptoir que dépend [illegible], & un autre qu'ils ont dans le [illegible]. Mais, comme nous le remarquons dans le texte, il n'est pas aisé de dire à-présent sur quel pied sont les choses, le Commerce de tous les Européens ayant extrêmement souffert pendant les guerres civiles, qui depuis si longtems ont désolé la Perse, & qui ne sont pas encore finies (3).

(1) [illegible] T. I. Col. [illegible]
[illegible]
[illegible] T. II. p. [illegible]

(2) Dictionn. du Commerce, [illegible]
(3) [illegible] &c. [illegible]

Compagnie, par devant les Magistrats Civils, & s'il est un Chef ou Marchand; & par devant un Conseil de guerre, s'il est un Commandeur, ce qui ne peut les tenir en respect (a). Nous suivrons sur l'article des Chefs ou Commandeurs la même méthode, que pour les Gouverneurs & les Directeurs, n'y en ayant point d'autre pour faire connoitre parfaitement la puissance de la Compagnie aux Indes, & pour donner une idée juste de son état présent & de ses Conquêtes.

Section XXII. Directeurs & Commandeurs.

La Côte de Malabar s'étend environ cent-cinquante lieues en longueur, sur vingt de largeur. L'air quoique chaud, est fort sain, & le terroir fort fertile en riz, en fruits & en toutes sortes d'herbes. Ce Pays est partagé en plusieurs petits Royaumes, comme *Cananor*, *Calicut*, *Cranganor*, *Cochin*, *Calicoulang*, *Porca*, *Coylang* & *Travancor* (b). Comme Cochin est la Capitale de ce que les *Hollandois* possèdent dans ce Pays, & que c'est la résidence du Commandeur, nous ferons la description de ce petit Royaume. Il s'étend depuis Chitua environ vingt-quatre lieues vers le Sud, & sur la côte il est partagé par les petites Rivières qui descendent des montagnes de Gatte, en un grand nombre de petites Isles: ces Rivières ont deux grandes embouchures, l'une à Cochin, & l'autre à Cranganor. Les Portugais bâtirent à Cochin une belle ville sur le bord de la Rivière à trois lieues de la mer; mais comme la mer gagne continuellement, elle n'en est plus présentement qu'à près de cent pas, ce qui la rend forte naturellement, & on l'a bien fortifiée d'ailleurs. La ville des Portugais avoit un mille & demi de longueur, & un mille de largeur. Les Hollandois s'en emparèrent vers l'an 1664, sous le Général *Ryklof van Goens*, que le Roi de Cochin assista de vingt-mille hommes (c).

Cochin, Capitale de ce que les Hollandois possèdent à la côte de Malabar.

Les Hollandois avoient à peine investi la place, lorsque le Général *van Goens* reçut la nouvelle de la conclusion de la paix entre le Portugal & la Hollande, mais il la tint secrette. Ayant fait brèche à l'endroit le plus foible de la muraille, il donna pendant huit jours & huit nuits de continuels assauts, relevant ses gens toutes les trois heures; mais les Portugais, qui avoient toujours été sous les armes, craignant d'être enfin emportés par force, rendirent la place. Il y avoit dans la ville quatre-cens Topasses, qui avoient rendu de grands services, mais qui ne furent pas compris dans la Capitulation. Comme ils connoissoient la cruauté & la licence des Soldats Hollandois, ils se mirent en ordre de bataille auprès de la porte par laquelle les Portugais devoient sortir & les Hollandois entrer, & jurerent que si on ne leur faisoit le même parti qu'aux Portugais, ils les massacreroient tous & mettroient le feu à la ville. Le Général Hollandois connoissoit trop bien ses intérêts pour leur refuser ce qu'ils demandoient, & offrit de plus de prendre à son service tous ceux qui en auroient envie. Le lendemain il arriva une Fregate de Goa, qui apportoit les articles de la paix; les Portugais se plaignirent hautement de la mauvaise foi du Général, qui leur répondit qu'ils

Comment les Hollandois enlevent cette Place aux Portugais.

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. [illegible], [illegible].

(b) *Hamilton's* Account of the East Indies. Vol. I. p. 323.

(c) *Idem* ibid.

SECTION XXII. Directions & Commandeurs.

qu'ils en userent ici de la même maniere à la prise de Fernambuc dans le Brésil, peu d'années auparavant (a).

Les Anglois avoient en ce tems-là un Comptoir à Cochin: les Hollandois leur ordonnerent de se retirer avec leurs effets, & ils se transporterent à Paniany. Les Hollandois trouvant la place trop grande, la réduisirent à la dixieme partie de ce qu'elle étoit. Elle a à-présent environ six-cens pas en longueur sur deux-cens de largeur, sept grands bastions la défendent, & les courtines sont si épaisses, qu'on y a planté deux rangées d'arbres pour avoir de la fraicheur dans le tems des chaleurs. On y voit encore quelques-unes des rues que les Portugais avoient faites, avec une Eglise dont les Hollandois se servent, & la Cathédrale dont ils ont fait un magasin. La maison du Commandeur est un très-beau Bâtiment, & le seul qu'il y ait à la maniere Hollandoise, la Riviere baigne une partie des murailles. On a mis sur le clocher de l'ancienne Cathédrale un mât de soixante-quinze pieds de haut, sur lequel est le Pavillon, que l'on voit à la distance de sept lieues. La Garnison est ordinairement de trois-cens hommes effectifs; & depuis Cochin jusqu'au Cap Comorin on entretient pour les Garnisons des Forts & des Loges cinq-cens Soldats & cent Matelots Européens, outre les Topasses & les Mistices. Ils tirent leur ris de Barsalore, parceque le ris de Malabar ne peut pas se garder au-delà de trois mois, à moins qu'il ne soit dans son écorce, alors il dure un an. Le Pays produit quantité de poivre, mais moins fourni que celui qui croit plus au Nord. Les Forêts fournissent de bons bois pour bâtir, & pour faire des coffres & des cabinets, que l'on transporte par-tout sur les Côtes Occidentales des Indes. Ils ont aussi du fer, de l'acier, & de la cire. La mer y fournit abondance de bon poisson de plusieurs sortes, de-même que les Rivieres, ce qui fait qu'il y est à bon marché (b) (*).

Cran-

(a) *Hamilton's Account of the East Indies*, Vol. I. p. 3[illegible]. (b) Ibid. p. 330, 331.

(*) Nous avons rapporté dans la premiere partie de ce Chapitre, de quelle maniere les Hollandois se rendirent maîtres de leurs conquêtes sur la Côte de Malabar. [illegible]

Crangamor est sur la Rivière à une lieue de la mer, les Hollandois y ont aussi un Fort. Cette place est célèbre pour avoir été autrefois le siège d'un Royaume des Juifs, dont nous avons parlé ailleurs (*). SECTION XVII. Directions & Commandemens.

Entre Crangamor & Cochin il y a une Ile nommée *Baypin*, qui a quatre lieues de longueur, & qui n'a nulle part deux milles de largeur. Les Hollandois défendent à tous les Vaisseaux & à toutes les Barques d'entrer dans les Ports de Crangamor & de Cochin. Le Canal a environ un quart de lieue de large, mais il est fort profond, bien qu'il n'y ait à la barre que quatorze pieds d'eau dans les plus hautes marées. C'est à cause de l'étendue du Pays, & du corps considérable de Troupes qu'il commande, que l'Officier qui réside à Cochin tient le premier rang (a).

Le second Commandement est celui de *Punto de Gallé*, dans l'Ile de Ceylon, la première place de conséquence qui tomba entre les mains des Hollandois, & qui par sa situation & sa force est très-importante. Le Port est plus spacieux & plus commode que celui de Columbo, mais un peu exposé aux vents d'Ouest. Le Commandeur est subordonné au Gouverneur de Ceylon, & ne peut rien faire sans son approbation. Ce qui a fait conserver ce Commandement ainsi séparé, c'est qu'avant qu'on eût conquis le reste de la Côte, cet Officier étoit à la tête des affaires de la Compagnie dans l'Ile; c'est toujours un Poste honorable & lucratif, d'où ceux qui s'en acquittent avec gloire passent souvent à celui de Gouverneur. C'est ici que se fait la plus grande partie du Commerce avec les naturels. Il ne sera pas inutile d'observer en passant, que parmi les Chingulais chaque Commerce, chaque Profession est *Commandement de Punto de Gallé.*

(a) Expédition &c. l. c. p. 190.

sorte qu'il est à présent un [illegible], aussi bien que tous les autres, quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait aussi dépendant (1).

(*) On trouve dans les Voyages qui portent le nom de *Benjamin de Tudèle*, quelques passages que l'on croit qui ont trait au Royaume de Crangamor. Mais cet Auteur est si obscur, & sa Relation est si embrouillée, que quand son autorité seroit moins douteuse qu'elle ne l'est, il ne seroit pas aisé de pénétrer sa pensée (2). D'autres Auteurs Juifs, mais beaucoup plus modernes, ont parlé de ce Pays plus clairement; mais ils ont chargé leurs récits de tant de fables ridicules & incroyables, que si nous n'avions d'autres preuves, on n'y soupçonneroit pas l'ombre de vérité. Au lieu d'un Royaume, ils parlent de plusieurs très-peuplés & fort puissans, dans un tems où celui dont il s'agit étoit fort déchu (3). Le fameux Voyageur *Marc Paul* en parle dans ses Ecrits, & quoique d'abord on ait regardé ce qu'il en dit comme hors de toute vraisemblance, on l'a depuis envisagé comme une preuve de la fidélité de ses Relations (4). Le savant *Spanheim* indique plusieurs Contrées de l'Orient où les Juifs sont dispersés (5). Le célèbre *Basnage* fait mention d'une ancienne Lettre des Juifs de Cochin à la Synagogue d'Amsterdam, qui contient succinctement l'Histoire de leur Etablissement à Crangamor, quoiqu'ils [illegible] fort [illegible] (6); mais il ne paroît pas qu'il y ait aucune raison d'en soupçonner l'authenticité. C'est de ce Pays-là qu'un grand nombre de Juifs allèrent s'établir à Goa, pendant que cette ville étoit florissante; on les reçut, on leur accorda de grands privilèges, & on les exempta de la Jurisdiction de l'Inquisition.

(1) *Hamilton's* Account of the East Indies, Vol. I. p. [illegible].
(2) *Benjamin de Tudèle* Itiner. C. [illegible].
(3) *R. [illegible]*, Sepher Ge[illegible] Eretz Israel.
(4) *Marc Paul*. L. III. Ch. [illegible].
(5) *Fred. Spanheim*, Introd. ad Geograph. Sacr. C. VI.
(6) *Hist.* des Juifs. L. V. Ch. 26.

SECTION XXII. Direction des Commandeurs.

est attaché à une certaine Tribu ou Caste, aussi qu'à ses enfants. Ceux qui trafiquent sont divisés en quatre Tribus, les Chitties, ou les Marchands qui font Commerce en toutes sortes de drogues, ou [illegible] & autres manufactures, & qui sont quelquefois aussi intéressés à des Vaisseaux. Les *Cover Chitays* sont ceux qui négocient en or, en argent & en d'autres métaux, dont ils font l'épreuve avec beaucoup d'habileté. Les *Comti-Chittays* sont les Marchands de grains, d'herbes, de racines & d'autres provisions. Les *Palagi-Chittays* trafiquent en joyaux, cristaux, bijoux de leur propre fabrique, & en toutes sortes de matériaux. Chacune de ces Castes vit à part, elles ne s'allient point, & ceux qui en sont ne mangent & ne boivent même jamais ensemble, ce qui s'observe aussi inviolablement dans les Castes des autres professions, en sorte que de pere en fils les métiers & les professions se maintiennent. Quelques Auteurs disent, qu'il y a aussi un Commandeur à Jafanapatnam dans la même Isle; mais si cela a été bien autrefois, ou si cela subsiste encore, c'est ce que nous ne pouvons décider (a) (*).

Commandeur de Samarang.

Le troisième Commandeur réside à *Samarang* dans l'Isle de Java, qui est à [illegible] milles de Batavia: c'est une des villes les plus considérables de l'Isle, agréablement située dans une belle & fertile plaine: une grande Rivière, qui porte de petits bâtimens, la traverse. On y compte au moins vingt-mille maisons. La Factorie des Hollandois est grande & commode, le Fort bien fortifié, où il y a toujours une bonne Garnison. C'est du Commandeur que dépendent tous les Comptoirs établis sur les Côtes de Java. Il s'y fait un grand Commerce, tant avec les Chinois, qui y viennent en foule, qu'avec les habitans de Java, qui y apportent continuellement beaucoup de provisions & de marchandises. C'est d'ici que les Hollandois correspondent avec l'Empereur de Java, qui tient sa Cour à [illegible], qui est environ à quatre journées de chemin de Samarang: c'est une ville où il peut y avoir [illegible] mille maisons, bâties de pierre, de bois [illegible]

Il

(a) [illegible], Vol. I. p. 337, 338.

(*) [illegible]

(1) [illegible] Account of the East Indies, Vol. I. p. [illegible]

Il [illegible] sa résidence à [illegible], qui est à une journée de plus de Samarang [illegible] la plus grande ville de l'Isle, ayant deux lieues de longueur, & contenant plus de [illegible] mille maisons. Le Commandeur de Samarang est toujours un Officier de distinction, sur la prudence, l'activité, & la fidélité duquel la Compagnie peut entièrement se reposer ; car autrement une méprise, une maladresse pourroit avoir de fâcheuses suites dans un Pays, dont les Peuples ne sont retenus que par l'appréhension d'une force supérieure, & qui n'empêche pourtant pas qu'ils n'intriguent & ne complotent secrètement (a). Section XXII. Directions & Commandeurs.

SECTION XXIII.

Des Chefs *de* Bantam *dans l'Isle de* Java, *de* Padang, *de* Pulambam, *& à la* Rivière *de* Bencoulen, *dans l'Isle de* Sumatra, *la plus riche de toutes les Indes en Or*, *bienque la* Compagnie *n'en profite guères.*

CELUI qui est à la tête du Comptoir de *Bantam* dans l'Isle de Java a la qualité de *Chef*. Il y a dans cette ville une bonne Forteresse & une nombreuse Garnison, pour tenir en respect le Peuple, qui est fort mutin, & qui n'aime guères les Hollandois. Le Roi tient une Forteresse à quelques centaines de pas de celle de la Compagnie, & il y a aussi une bonne Garnison pour la sûreté de sa personne. La marchandise du Pays est le poivre, dont les Hollandois peuvent exporter annuellement dix-mille tonneaux. La Baye de Bantam est sûre & belle, il y a plusieurs Isles, qui conservent encore les noms que les Anglois leur ont donnés; ils avoient autrefois un bel Etablissement à Bantam, d'où ils ont été chassés en 1683 (b). Le Roi est obligé de fournir tous les ans à la Compagnie une certaine quantité de poivre; à tous les autres égards les Hollandois en agissent avec beaucoup de ménagement avec lui, parceque c'est leur intérêt. Il est Souverain d'un grand Pays, & d'un Peuple courageux, jaloux, vindicatif & ennemi des Chrétiens. A en juger par ce caractère, on ne pourra qu'être frappé de la dextérité & de l'adresse des Hollandois, qui trouvent le moyen de contenir ce Peuple & de le rendre soumis. [illegible]. Mais il faut savoir en même tems qu'ils sont obligés d'être continuellement sur leurs gardes; & qu'il n'y a pas un seul homme, pas même une Compagnie de vingt & de plus, qui osent se hazarder au-delà des fortifications, sans courir risque de la vie, si les Javanois se trouvent en état de les tuer (c). Section XXIII. Chefs dans les Isles de Java & de Sumatra. Premier Chef à Bantam.

Cela paroît à la première vue un terrible inconvénient, & tel qu'il n'y a guères de Nation qui voulût s'y exposer par quelque considération que ce fût. Mais la Compagnie envisage-t-elle la chose ainsi? peut-être que non. Cette mauvaise disposition des Insulaires oblige les serviteurs de la Compagnie à

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 190.

(b) *Hamilton's* Account &c. Vol. II. p. 127.

(c) Expedition &c. l. c. p. 194.

SECTION XXIII. Chefs dans les Isles de Java & de Sumatra.

à être toujours sur leurs gardes, à s'occuper uniquement de leurs affaires, pour les expédier parfaitement & ponctuellement, afin de sortir plutôt d'un lieu où ils vivent dans des inquiétudes continuelles. On se persuadera d'autant mieux que c'est-là le cas, que cela s'accorde fort bien avec les autres maximes politiques de la Compagnie, très-différentes de celles des Portugais. Ceux-ci, qui se familiarisent trop avec les naturels des Pays dont ils étoient les maîtres, adoptèrent insensiblement leurs coutumes, & oublièrent les intérêts de leur patrie; mais quelques autres défauts que l'on impute aux Hollandois, on ne peut les accuser de ce vice, & c'est à quoi ils sont en grande partie redevables de la stabilité de leurs Etablissemens aux Indes (*).

Second Chef à Padang.

Le second des Chefs réside à *Padang* sur la Côte de Sumatra, autrement nommée la Côte d'Or. Ce Chef a aussi son Conseil & son Fiscal ainsi que les autres. Sumatra est une grande & belle Isle, séparée du Continent de l'Asie par le Detroit de Malacca. Elle a, suivant les meilleures Relations, environ quatre-cens lieues de circuit. Le plus puissant des Rois de l'Isle est celui d'*Achem*, ou *Atchem* comme on écrit aux Indes (a). Ce Royaume a été gouverné autrefois par des Reines: la Reine Elisabeth entretint une étroite correspondance avec la Reine d'Achem. Il n'y a guères plus de quarante ans que le Sceptre est entre les mains d'un Roi; & on a tenté plusieurs fois de rétablir l'ancienne constitution, sous laquelle les Peuples étoient beaucoup plus heureux que tous leurs voisins. Achem est un Port ouvert à toutes les Nations de l'Europe & de l'Asie, où les Anglois, les Hollandois, les Portugais & les Chinois trafiquent en sûreté. On y porte des Bengalés, des étoffes de soye, des mousselines de toutes sortes, des toiles crues, du poisson, du beurre, de l'huile, de la graisse; ces marchandises se payent principalement en or, qui se trouve en quantité dans le Pays, & qui est très-fin. Il y a beaucoup de montagnes où l'on trouve des mines d'or, d'argent, de plomb & d'autres métaux; la Compagnie y possède des mines d'or, & on a grand soin de cacher les profits qu'elles rapportent. On trouve aussi dans les Ri-

vie-

(a) Expédition &c. T. II. p. 195.

(*) [illegible]

viere de la poudre d'or, sur-tout dans la Mousson d'Ouëst, lorsque les torrens coulent avec rapidité des montagnes (*). Le Pays produit aussi beaucoup de cuivre, dont les habitans font des canons, & plusieurs especes de pierres précieuses; il y a une montagne de Souffre, qui jette continuellement des flammes, comme le Mont Gibel en Sicile. On n'y trouve aucun des grains d'Europe, mais quantité de riz, de millet & de fruits, qui fournissent suffisamment à la subsistance des habitans. Il y a encore abondance de miel, de cire, de gingembre, de camphre, de casse, de poivre &c., de bois de sandal blanc, & sur-tout du coton, dont les habitans s'habillent & fabriquent des étoffes (a).

Section XVII. Côtes dans les Isles de Java & de Sumatra.

Il n'y a pas de Pays dans toutes les Indes où pendant la Mousson d'Ouëst il tombe des pluies aussi fortes, & accompagnées de tonnerre, d'éclairs & de tremblemens de terre qu'à Sumatra; mais les habitans y sont accoutumés, & n'en sont point effrayés, rarement se plaignent-ils du climat. Ils sont généralement Mahométans, & fort adroits à faire toutes sortes d'ouvrages en or avec peu d'instrumens; leur travail est inimitable, & leurs ouvrages se vendent fort cher dans toutes les Indes (b). La Compagnie envoye tous les ans dans ce Pays un grand nombre d'esclaves pour travailler aux mines. Les Rois de cette Contrée ne vivent pas en trop bonne intelligence avec les Hollandois; quelquefois ils se brouillent avec eux, & rappellent tous leurs Sujets qui sont au service de la Compagnie. Les principaux endroits où les Insulaires trouvent de l'or sont *Trion* & *Maniecolo*. Voici comment ils s'y prennent: ils creusent des fosses au pied de la montagne, où les eaux qui en

Quantité d'or dans l'Isle de Sumatra.

(a) *Du Bois*, Géogr. Mod. p. 685.

(b) Expédition &c. l. c p. 198, 199. Voy. de *De Graaf*, p. 21.

(*) En comparant les meilleures Relations que l'on a de cette Isle, il paroit que l'or y abonde non seulement par-tout, mais ce qu'on ne peut gueres dire d'aucun autre Pays, c'est que l'on y trouve toutes les différentes especes d'or, dont parlent ceux qui connoissent le mieux ce précieux métal, & ses différentes manieres de le recueillir. On a vu dans le texte la méthode la plus commune de se le procurer à Sumatra, mais il y en d'autres qui sont moins généralement connues. Quelques-uns des Employés dans les Comptoirs Hollandois, attachent dans le lit même des ruisseaux des serviettes de flanelle dans les ruisseaux qui tombent des montagnes, & en les secouant deux ou trois fois en vingt quatre heures ils recueillent quantité de poudre d'or. En lavant la boue qu'ils trouvent dans les creux des rochers, ils trouvent des morceaux d'or de différentes grosseurs depuis celle d'une tête d'épingle jusqu'à celle du poids d'un quart d'once, & quelquefois plus gros, bien que cela soit rare. On tire aussi quelquefois de plus grands morceaux d'or d'un terrein noir & mol, mais à la réserve de la poudre ils sont de bas aloi, & nullement d'un or pur. Les hautes montagnes qui sont au milieu de l'Isle sont habitées par une sorte de Peuples sauvages, qui troquent avec leurs voisins une espece d'or de roche, qui n'a pas son pareil en finesse, pour les denrées dont ils ont besoin, & sur-tout quand ils peuvent les avoir pour des armes, de la poudre & du plomb; on achete quelquefois d'eux des morceaux de roc, qui ressemblent à un marbre blanc tout parsemé de veines d'or, les unes pas plus grosses qu'un cheveu, & d'autres de la grosseur d'un tuyau ordinaire. Ces morceaux de roc se gardent comme une curiosité dans les Cabinets des Personnes de distinction à Batavia (1).

(1) Mem. du Dr. Garcin. Hist. des Indes. T. II. p. 212, 213.

SECTION XXIII. [illegible]

en échange [illegible] en Hiver d'ordinaire; au Roi de Siam [illegible] les paient [illegible] ce qui [illegible], & en tirent beaucoup de poudre d'or. On croit généralement que l'Isle fournit tous les ans le poids de cinq ou huit livres de ce précieux métal; mais il n'en vient que peu ou point en Europe; la Compagnie s'en sert en d'autres lieux où l'or est recherché, & [illegible] sur les dépouilles du pays [illegible] (u).

Comptoir de Palembang.

Les Hollandois ont aussi un Comptoir à *Palembang*, à huit lieues de la Côte sur le bord d'une grande Riviere qui se décharge dans la mer [illegible]. Le grand Commerce qui s'y fait est celui du poivre, dont les Hollandois voudroient fort se rendre les maîtres, comme ils le sont déja de la canelle, de la muscade, & des cloux: dans cette vue, ils entretiennent, à grands frais plusieurs Barques armées, qui croisent à l'entrée de la Riviere, pour empêcher ce qu'il leur plaît d'appeller la contrebande. Il est vrai qu'ils ont fait un Traité avec le Roi pour prendre tout le poivre de ses Etats, à raison de dix piastres de huit le *Bahar*, qui est de quatre cens Livres, ce qui est un bon prix. Mais il y a une clause, en vertu de laquelle [illegible] dans le pays [illegible] à un prix quelque [illegible] qu'ils donnent du poivre, & c'est par cette raison qu'ils prennent tant de précautions contre la contrebande (*). Mais c'est une chose connue, que nono-

(u) Capers, Histoire des Indes, T. II. p. 2[illegible]

(*) [illegible]

nonobstant leurs Barques armées, on peut emporter une cargaison de mille *Bahars* sans beaucoup de peine, moyennant un millier de florins qu'on donne au Roi, & autant au Chef du Comptoir Hollandois (a).

Section XXIII. Chefs dans les Isles de Java & de Sumatra.

Comptoir de Bencalis.

Ils ont sur le bord de la Riviere de *Bencalis* une autre Factorie considerable, qui rapporte annuellement de grosses sommes de la vente des toiles & de l'opium, qu'on leur paye en poudre d'or. C'est ce qui a été découvert par un Facteur de la Compagnie, qui ayant fait secrettement ce Commerce pendant dix ans, & gagné annuellement au-delà de dix-mille Livres sterling, prit prudemment le parti de faire connoitre cette branche de Commerce à la Compagnie, pour mettre ses richesses à couvert. Il y a plusieurs autres Etablissemens Hollandois dans l'Isle, qui sont tous compris sous le titre général de Côte Occidentale (b). Outre cela les Hollandois ont un bon Fort & un grand Comptoir à *Jambie*, & un autre à *Siack*, qui est un lieu très mal-sain. Il est sur la grande Riviere d'*Andragiera*, où il vient en une certaine saison de l'année une prodigieuse quantité d'aloses d'une grosseur extraordinaire, dont le tiers vient de leur laitte, qui passe pour un morceau friand; après l'avoir tirée on jette le poisson, & les monceaux qu'on en fait se corrompant infectent l'air par des vapeurs malignes. Aussi n'envoye-t-on à Siack que des gens de l'ordre de ceux qui vont à Banda, des vauriens & des gens sans ressource (c). Pour parler franchement il y a trop d'or dans ce Pays, suivant les Relations des Hollandois eux-mêmes, pour que la probité y regne beaucoup; les Chefs de *Padang* sont généralement plus soupçonnés & plus exposés à des poursuites que les autres de la même qualité qui sont au service de la Compagnie; on l'attribue à certaines circonstances qui regardent les mines, qui ne rapportent pas grand profit, quoique ces Chefs & les Officiers qui dépendent d'eux amassent de grands biens en deux ou trois ans, par des voies que le Général & le Conseil de Batavia peuvent rarement découvrir (*). La Compagnie fait quelquefois bâtir des Vaisseaux dans quelques-uns des Etablissemens qu'elle a à Sumatra, non tant pour épargner qu'à cause que le bois est de grande durée, les Vaisseaux pouvant servir au moins deux fois autant que ceux du même Port, qui sont construits en Europe (d).

SEC-

(a) *Hamilton*, Vol. II. p. 118, 119.
(b) Mém. du Dr *Garcin*.
(c) *Hamilton*, Vol. II. p. 122, 123.
(d) Mém. sur le Commerce des Hollandois p. 202, 203.

(*) Nous apprenons par le petit nombre de Relations des Indes Orientales Hollandoises, qui sont de personnes qui y ont fait un long séjour, que les Serviteurs de la Compagnie y fraudent, de même que ceux des autres Compagnies, nonobstant quelques exemples qu'on a fait de tems en tems; & si l'on en croit *De Graaf*, qui paroit simple & sincere, il n'est pas aisé de remédier à ces malversations. Il paroit croire que ceux qui sont punis, ne le sont pas tant pour leurs fautes, que pour manquer d'amis ou de liberalité, quand ils se sont enrichis par de mauvais moyens. Il remarque encore que la Compagnie gagne si peu aux Confiscations, après que le Fiscal & les autres Officiers on tiré leur part, & que l'on a payé les dépens du procès, que cela vaut rarement la peine d'en venir là

SECTION XXIV.

Histoire du Commerce & de l'Etat de la Compagnie au Japon. De quelle maniere les Vaisseaux, les Officiers & les Matelots sont confinés durant leur séjour, pendant qu'ils trafiquent avec les Japonois, & qu'ils préparent leurs cargaisons. Immense produit de ce Commerce, & comment on en dispose à Batavia.

Section XXIV. Commerce au Japon. — Troisième Chef au Japon.

LE troisième Chef réside au *Japon*: c'est toujours un premier Marchand, assisté dans ses fonctions par quelques Ecrivains. Le profit que la Compagnie tiroit autrefois de cet Etablissement étoit considérable, puisqu'il alloit à quatrevingt ou cent pour cent; mais depuis il a fort baissé, & selon quelques Auteurs il est réduit à huit ou dix pour cent. Cette diminution doit être attribuée aux Chinois, qui ont commencé il y a quelques années à acheter toutes sortes de marchandises à Canton, pour les envoyer de-là au Japon. On dit même qu'ils se sont engagés de livrer aux Japonois les marchandises au même prix que les Hollandois. A quoi il faut ajouter que les Japonois taxent eux-mêmes les marchandises des Hollandois (a). Peut-être l'idée de cet usage a-t-elle été suggerée aux Japonois par les Chinois, qui furent traités autrefois à Batavia de la même maniere. Le Gouverneur-Général *Van Zwol* fit taxer toutes les marchandises des Chinois & celles de la Compagnie qu'on donnoit en échange. Les Chinois regarderent cela comme une grande injustice, ils se plaignirent de cette nouveauté à leur Souverain, & les choses allerent si loin que le Commerce entre les deux Nations fut interdit jusqu'à la mort de M. *Van Zwol*. Son successeur, M. *Zwaardekroon*, suivant d'autres principes, mit les choses sur l'ancien pied, & rétablit la liberté du Commerce entre les Chinois & la Compagnie (b). On eut bien de la peine, à force de sollicitations de parvenir au même point au Japon. Cependant le Commerce fut remis sur l'ancien pied. Mais peu de tems après la Cour donna un nouvel Edit bien plus desavantageux, on fixa la quantité de marchandises que les Hollandois pourroient apporter annuellement; c'est-à-dire, qu'on leur laissa la liberté de vendre & d'acheter, mais seulement jusqu'à la concurrence d'une certaine Somme. Ils firent là-dessus de nouvelles remontrances; elles ne furent pas tout-à-fait inutiles, mais elles ne firent pourtant pas révoquer cet Edit [illegible] (*).

Il

(a) Mém. du Dr. [illegible] p. [illegible]

(b) [illegible] T. II. [illegible] Hist. du Japon T. V. p. [illegible] [illegible]

(*) [illegible]

[illegible]

Il n'y a point de Pays aux Indes Orientales où les Hollandois ayent si peu d'autorité, & où leur Etablissement soit si petit qu'au Japon. Ils n'y possedent qu'une petite Isle, où ils ont fait bâtir quelques magazins pour leurs marchandises, & quelques maisons pour ceux qui sont au service de la Compagnie. Mais cette Isle est comme une prison, & ceux qui y demeurent sont comme relegués, ne leur étant pas seulement permis de passer le pont qui joint l'Isle à la ville de *Nangazaqui*. La seule ombre de liberté qu'on leur laisse, c'est que le Chef Hollandois, accompagné de deux ou trois personnes, va tous les ans en qualité d'Ambassadeur à la Cour de l'Empereur, pour y renouveller le Traité d'Amitié & de Commerce qui subsiste entre ce Prince & la Compagnie. La principale raison, à ce que l'on pretend, pourquoi les Japonois accordent si peu de liberté aux Hollandois, c'est que ces derniers se sont souvent trop familiarisés avec leurs femmes; mais la veritable est un soupçon bien fondé, que les Hollandois auroient envie de s'établir par la force, ce dont ils ont donné plus d'une fois des marques, la derniere fois il y a déja bien des années, mais il y a de l'apparence que l'on s'en souviendra toujours (*a*).

SECTION XXIV. *Commerce du Japon.*

Peu d'autorité des Hollandois au Japon.

Voici le fait. M. *Caron* Chef des Hollandois au Japon étoit homme de grande capacité, & qui dans plusieurs voyages qu'il avoit fait à la Cour s'étoit insinué dans les bonnes graces de l'Empereur, en l'entretenant de l'etat des affaires de l'Europe, pour lequel ce Monarque & generalement tous les Empereurs Japonois ont beaucoup de curiosité. Ayant eu occasion par-là d'avoir de frequentes audiences de l'Empereur, il compta assez sur son credit, pour demander à ce Prince la permission de bâtir dans l'Isle où étoit leur Comptoir une maison pour le compte de ses Maîtres, ce que l'Empereur lui accorda. On jetta les fondemens du Bâtiment & on y travailla avec tant de diligence, qu'on en fit un Château fortifié plutôt qu'une maison. Les Japonois, qui n'entendent rien aux fortifications, ne se douterent point de la tromperie, & le laisserent finir tranquillement. M. *Caron* donna alors avis au General & au Conseil de Batavia de l'etat des cho-

Entreprise du M. Caron malheureuse.

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 202, 203.

& les Hollandois, qui tourna si fort au préjudice de ces derniers, vint d'une pique d'un Ministre d'Etat pour une chose si singuliere qu'elle mérite d'être rapportée. Ce Ministre Japonois s'appelloit *Mia-Sama*, & étoit Favori de l'Empereur. Il crut qu'il feroit plaisir à son Maître, s'il mettoit dans le Temple où est la sepulture de la Famille Impériale, une grande lampe à l'Européenne. Il fit donc prier le Directeur Hollandois de faire venir en toute diligence une pareille lampe; celui-ci en écrivit sur le champ à Batavia, d'où on l'expédia par le premier Vaisseau. Mais les Gouverneurs du Port, auxquels on n'avoit rien communiqué des intentions du premier Ministre, la mirent sur la liste des presens destinés à l'Empereur. *Mia-Sama* crut que cette disposition avoit été suggérée par le Directeur, dans le dessein de faire sa cour à Sa Majesté Impériale; & sans autre information il conçut une haine mortelle contre toute la Nation Hollandoise & l'inspira à toute sa famille. Ceux qui lui ayant succédé dans le Ministere tourmenterent les Hollandois pendant plusieurs années par de continuels Edits, qui ne paroissoient respirer que le bien de l'Empire, & un grand zele pour l'avantage public, par la maniere dont ils étoient tournés, bien que le ressentiment & la vengeance particuliere les eussent dictés (1).

(1) *Charlevoix*, Hist. du Japon. T. V. p. 406, 407.

SECTION XXIV. Commerce du Japon.

choses, demandant qu'on lui envoyât par les premiers Vaisseaux quelques pieces de canon dans des tonneaux bien bourrés de coton, munis de cercles de fer, & bien fermés, en y joignant quelques tonneaux de la même fabrique remplis d'épiceries. Quand les Vaisseaux furent arrivés on se mit à les décharger, mais en roulant les tonneaux il y en eut un où il y avoit un canon de fonte qui se défonça, ce qui découvrit la meche. Cet incident arrêta le Commerce jusqu'à ce qu'on eut reçu les ordres de l'Empereur. Ce Prince conçut alors une fort mauvaise opinion des Hollandois & de tous ceux qui étoient à leur service. Il ne jugea pas cependant à propos d'interdire le Commerce, mais il fit défendre, sous peine de vie, à tous les Hollandois de sortir de l'Isle, & ordonna à M. Caron de se rendre à Jedo, pour y rendre compte de sa conduite. Quand il fut arrivé, & que l'Empereur lui reprocha qu'il avoit abusé de sa bonté, il n'eut rien à repliquer: & pour sa peine on lui tira la barbe poil après poil, on lui mit un habit & un bonnet de fol, & dans cet état on l'exposa à la risée du peuple par toutes les rues de la ville, après quoi on le renvoya au Comptoir Hollandois, avec ordre de s'en retourner par le premier Vaisseau qui partiroit pour Batavia. Cette relation de sa disgrace, & de la démolition des Magazins des Hollandois, paroît plus vraisemblable que celle qu'on trouve ailleurs (a): c'est aussi ce qui explique mieux le mauvais accueil qu'on fit à Caron à son retour à Batavia, qui l'engagea à quitter le service de la Compagnie Hollandoise, pour passer à celui du Roi de France, dont nous avons déja dit un mot, & dont nous aurons à parler avec plus d'étendue dans la suite (*).

Gouvernement du Japon.

Le Gouvernement du Japon est tout-à-fait despotique, & comme c'est l'ordinaire dans les Gouvernemens absolus, les premiers Ministres tant qu'ils sont en faveur gouvernent souverainement sous le nom de leur Maître: c'est ce qui fait qu'il est très-difficile, sinon impossible, d'obtenir le redressement des griefs que l'on a contre eux, ni réparation de leurs injustices, sur-tout quand les plaignans sont des étrangers. Les Ministres Japonois ont leurs maxi-

(a) Recueil des Voyages au Nord, T. III. p. 246.

(*) [illegible]

[illegible]

[illegible]

Section XXIV. Commerce du Japon.

maximes d'Etat comme ceux des autres Nations, & ceux qui ont négocié avec eux conviennent qu'ils ne manquent ni de génie ni de pénétration. On ne regardera pas comme une objection fondée, que depuis cent-cinquante ans que les Hollandois sont établis ici, ils n'ont pu rien apprendre de bien certain de l'étendue de l'Empire, & de la situation des affaires: cela prouve seulement que le secret passe chez les Japonois pour l'ame de la Politique; puisque leurs Ministres ne manquent ni de bon-sens, ni de savoir, ni de politesse, la démangeaison de parler de leurs affaires, & de donner plus de lumieres que ne le demandent les motifs qui les font agir, n'est point leur foible (*), sans cela nous ne serions pas aussi peu instruits sur cet article que nous le sommes, nonobstant tant de Descriptions & de Relations des Isles du Japon qui ont paru en différentes Langues, où l'on ne trouve que très-peu de chose qui puisse satisfaire (a).

Abondance qui regne dans l'Empire.

Il est vrai que l'on sait certainement que les Pays qui sont sous la domination de l'Empereur sont d'une vaste étendue & très-fertiles, ensorte, qu'excepté la Chine, il n'y a pas de Pays au Monde où l'on trouve en plus grande abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. D'ailleurs il y a quantité de marchandises précieuses, & de manufactures curieuses. Les Arts & les Sciences fleurissent dans l'Empire suivant le goût de la Nation, ensorte que les habitans ne manquent de rien pour la commodité de la vie, ni même pour entretenir le luxe & la magnificence, qui brillent partout dans leurs édifices, leurs habits & leurs équipages, & dans tout ce qui sert à la distinction du rang parmi les hommes, ainsi que tous les Voyageurs en conviennent (b). Cela n'empêche pas qu'il n'y regne un ordre admirable, & une discipline très-exacte, ce qui vient de la sévérité des Loix & de la rigueur avec laquelle on les fait observer, sans quoi il ne seroit peut-être pas

(a) Relat. du Japon par *Caron*, Rec. des Voyag. au Nord. T. III.

(b) *Kempher*, *Tavernier*, *Chardin*, *Caron*, *Charlevoix*.

(*) Il n'y a pas de Pays au Monde où l'on fasse plus valoir & où l'on entende mieux la raison d'Etat qu'au Japon, comme il seroit aisé de le prouver par une multitude de Faits, d'Ordres, de Réglemens, & d'autres Pieces autentiques, que les Missionnaires & quelques Ecrivains Hollandois ont publiées: ces pieces sont d'un stile élevé & ampoulé, mais en même tems clair & énergique, qui ne permet pas de douter à ceux qui les lisent que les maximes sur lesquelles elles sont fondées, ont été prises par de profonds Politiques, qui ne sont point embarrassés de colorer par des prétextes spécieux l'usage violent qu'ils font de leur autorité, sans laisser pénétrer le secret de leurs Conseils, ni divulguer ce qu'ils pensent de maniere à donner occasion aux Etrangers de se mêler de leurs affaires. Leur conduite envers les Ambassadeurs de Macao, le Vaisseau sur lequel ils renvoyerent leurs propres gens, leur réponse aux Ambassadeurs de Jean IV. Roi de Portugal, & la maniere dont ils ont fait retomber sur les Hollandois les rigueurs que ceux-ci leur ont suggérées contre les autres Nations, en sont des preuves claires & incontestables; car si l'on en excepte la hauteur & l'insolence qui suit naturellement le pouvoir arbitraire dans tous les Pays, on ne voit rien de barbare dans leurs procédés, ou au moins rien de plus absurde ou de plus choquant que dans les Manifestes qu'on publie en Europe, pour donner un air d'équité aux plus criantes injustices (1).

(1) Voy. les exemples auxquels on renvoie en divers endroits de cette Histoire.

Section XXIV. Commerce du Japon.

pas possible de contenir dans les bornes du devoir le nombre presque infini d'habitans de ces Isles (a).

Caractère des Japonois.

A l'egard du caractere & du genie des Japonois, il vaut mieux s'en faire quelque idée sur des faits, que d'adopter implicitement ce qu'en disent les Auteurs, qui se contredisent souvent, desorte qu'il n'y a pas beaucoup de fonds à faire sur leurs recits. Sur l'article de la Religion le Peuple, comme par-tout ailleurs, est porté à la superstition, & les gens eclairés & de qualité tombent plutôt dans l'extremité opposée: car pour ce qui est des persecutions contre la Religion Chretienne, & des precautions qu'ils prennent pour l'empecher de rentrer dans l'Empire, ce sont moins les effets d'un zele de Religion, que ceux de la Politique qui leur fait hair le Christianisme, haine qui a vraisemblablement pris sa source dans la conduite des Missionnaires Portugais & Espagnols, & dans l'usage qu'ils ont fait du pouvoir qu'ils avoient sur leurs proselytes. On n'a aucun lieu de douter que les Japonois n'ayent beaucoup de capacité dans les Affaires Civiles, puisqu'ils ont parmi eux des Professions savantes de tout ordre, & chez la Noblesse & les Personnes de la premiere qualité on fait grand cas du merite. On voit par les ouvrages du Japon combien les Artisans y sont ingenieux. Tous ceux qui ont parlé de cette Nation en general conviennent qu'elle est fiere, hardie, vive, courageuse, & capable de grandes actions; l'excès de ces qualités indique suffisamment quels sont ses vices (b) (*).

Quant

(a) Hist. du Japon, T. I. Ch. 7. du Livre Preliminaire.

(b) Rec. de Voy. au Nord, T. III. p. 126.

(*) Ceux qui se donneront la peine de lire les Relations particulieres de ces Isles & de leurs habitans, [illegible] les Nobles & les Gens de qualité parmi les Japonois [illegible] la mort [illegible] la Cour [illegible] les Bonzes, les [illegible] Toutes leurs manufactures, leur porcelaine, leurs ouvrages [illegible] la plus [illegible] des Japonois est le point d'honneur [illegible] les Chinois [illegible] les Japonois [illegible] (c).

(c) [illegible] Histoire de l'Empire du Japon.

(d) [illegible], Hist. du Japon, T. I. Livre Preliminaire Ch. VII.

Section XXIV. *Commerce du Japon.*

Les Japonois ont naturellement du penchant au Commerce.

Quant au Commerce on convient généralement que le gros de la Nation y a beaucoup de penchant, enforte que dans les villages comme dans les grandes villes chaque maison particuliere est une boutique pour l'un ou l'autre trafic, tellement que l'on n'a pas mal rencontré en appellant les Japonois une Nation de Boutiquiers. Cela n'empêche pas que les Personnes de qualité & les Gens de lettres n'ayent beaucoup de mépris pour le Commerce, sur ce principe que le desir du gain est une source de tromperies, & doit par conséquent enfanter bien des vices: pour en prévenir les mauvaises conséquences ils ont recours au remede le plus commun parmi eux, qui sont des Loix séveres & sanguinaires; comme on les exécute sans miséricorde elles ont sans doute été fort efficaces, bien-qu'elles n'ayent pas entiérement déraciné le desir de les éluder, & de profiter de la foiblesse, de l'inexpérience & des besoins des hommes. Il est vrai que sur cet article il n'y a pas de Peuple plus adroit; on prétend qu'en fait d'Arithmétique & de l'Art de tenir des Comptes ils surpassent même les Italiens, qui ont donné des leçons à toutes les autres Nations de l'Europe (a). Ce que nous avons dit jusqu'ici ne regarde que le Commerce de l'intérieur du Pays; nous allons dire un mot de celui qu'ils ont eu, & qu'ils ont encore avec celles des Nations étrangeres que leur Gouvernement tolere aujourd'hui, & qu'il encourageoit autrefois (*).

Autrefois le Commerce du Japon étoit permis à toutes les Nations.

Les Japonois faisoient autrefois Commerce généralement avec tous les Peuples de l'Orient, dont ils recevoient les marchandises, & chez lesquels ils portoient les leurs: & il est au moins très-vraisemblable, sinon certain, que le Gouvernement seroit assez porté à permettre le Commerce avec toutes les Nations, s'il n'étoit retenu par ces deux considérations politiques. La premiere est l'apprehension de voir la Religion du Pays infectée, ce qui par un faux zèle étoit assez ordinaire lorsqu'il y avoit des Chrétiens au Japon. La seconde est l'aversion pour toute innovation dans les coutumes

(a) Rec. de Voy. au Nord, T. III. p. 139.

(*) Suivant les anciennes & fondamentales maximes de l'Empire, il n'y a aucuns droits ou impôts quels qu'ils soient sur les marchandises qui entrent ou qui sortent, on ne prend aussi rien pour le service de l'Empereur au préjudice du trafic intérieur, chacun jouit du produit de ses effets & des fruits de son travail. Mais pour empêcher les particuliers de se tromper réciproquement, les poids & les mesures sont réglés par Autorité Publique, & il y a au bout de chaque rue une aune de fer, afin que si quelqu'un soupçonne de la fraude, il puisse la découvrir sur le champ, & s'il y en a il n'y va pas moins que de la vie pour le délinquant, les fraudes plus graves se punissent non seulement en la personne du coupable, mais sur toute sa famille, afin de servir d'exemple à ses voisins. Les Politiques Japonois disent, pour justifier cette rigueur, que là où il y a beaucoup de Marchands, il faut des Loix séveres pour les obliger à la probité, & qu'un petit nombre d'exécutions rigoureuses est l'unique moyen d'en prévenir un grand nombre (1). Les grands payemens se font en bourses d'or, scellées par un Officier de l'Empereur, & tant que la bourse & le cachet demeurent entiers, elles passent sûrement de main en main, sans les ouvrir, & sans compter les pieces qui y sont, quoique quelques unes de ces bourses contiennent la valeur de cinq cens & même de mille Livres Sterling (2).

(1) Mem. du Japon. (2) *Kaempfer, Caron, Charlevoix.*

SECTION XLV. *Commerce du Japon.*

mes établies, dont ils appréhendent les plus fâcheuses suites. Dans les commencemens que les Hollandois furent établis au Japon, le premier Ministre dit à leur Ambassadeur: „ Nous ne blâmons point vos coutumes, ni „ ne condamnons votre façon de vivre, mais nous sommes résolus de „ nous en tenir à la nôtre; nous connoissons bien les avantages du systême „ de Gouvernement établi parmi nous, & nous ne voulons pas courir les „ risques d'un changement; nous savons de plus que les grandes révolutions „ arrivent imperceptiblement & par degrés, ainsi nous sommes résolus de „ guérir la démangeaison d'innover par la verge du châtiment (*a*)." C'est sur cette maxime qu'est fondée la Loi qui interdit à tout Japonois la liberté de sortir de son Pays, & s'il en sort il ne doit jamais y retourner. Avant cette défense ils trafiquoient à la Chine, à Siam, aux Philippines & aux Moluques, mais aujourd'hui, autant qu'il nous est connu, ils ne font aucun Commerce au dehors (*b*) (*).

Etat présent du Commerce au Japon.

Ces Observations générales nous mettront en état de donner une idée juste du Commerce tant envié que les Hollandois font encore au Japon; bien-qu'ils n'y ayent point de concurrens Européens, les Chinois ont la permission d'y porter pour six-cens-mille taels de marchandises annuellement. Les Siamois y envoyent aussi deux ou trois Vaisseaux par an, il en vient autant de Camboye; mais on croit généralement que ce sont les Chinois établis dans ces Pays-là, qui y sont intéressés: si l'on ajoute à cela les habitans des Iles *Lequeos*, qui font aussi quelque Commerce au Japon, nous pourrons assûrer que nous avons nommé tous ceux qui y ont part (*c*). Il y a très-grande apparence que la défiance qui depuis si longtems a pris le

(*a*) *Charlevoix*, Hist. du Japon. T. II. p. 133, 135. in 4to.

(*b*) Mémoires du Dr. *Caron*. Recueil de Voyag. au Nord, T. III. p. 130.

(*c*) Mem. du Japon, p. 148.

(*) Suivant quelques Relations, qu'on dit tenir des Japonois mêmes, la première cause de cette défiance fut un acte de vengeance de l'Empereur de la Chine, qui ayant eu beaucoup de peine à [illegible] de Japonois, qui [illegible] dans une de ses villes, chassa de ses Etats tous ceux de cette Nation, & défendit tout Commerce avec le Japon. La Cour du Japon prit cette affaire [illegible] à cœur, qu'elle [illegible] d'ôter à toutes les Puissances le moyen de lui faire un pareil affront, dont elle ne [illegible] son pouvoir (1). [illegible] (2). Mais, [illegible] les Hollandois [illegible] du Commerce du Japon (3). [illegible] les Hollandois [illegible] „ [illegible] (4)."

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

(4) [illegible]

le dessein dans l'esprit des Ministres du Japon, les porteroit à exclurre quelques-uns de ces Négocians, s'ils n'appréhendoient quelques inconvéniens. Quoiqu'il en soit, ils leur rendent le Commerce si difficile, & les chagrinent tellement, qu'il n'y a que les gros gains que l'on fait sur les marchandises du Japon, qui puissent engager quelque Nation que ce soit à se soumettre à leurs réglemens. Mais s'il est vrai que les Hollandois gagnent par an cinq cens mille Livres sterling, sans compter, comme quelques-uns le croient, le gain des particuliers, on rend aisément raison de leur conduite. Nous allons expliquer ce qui regarde ce Commerce aussi exactement & aussi succintement qu'il nous sera possible, en avertissant préalablement que les Mémoires que nous avons pu nous procurer ne vont que jusqu'à l'année 17[illegible]; & il se pourroit qu'on eût fait de nouveaux Réglemens depuis, car nos Mémoires différent à divers égards des Relations que l'on regardoit comme les plus exactes & les plus authentiques avant cette époque.

Section XXIV. Commerce du Japon.

En quel tems & avec quelle charge les Vaisseaux Hollandois vont au Japon.

Autrefois les Hollandois envoyoient tous les ans quatre Vaisseaux de Batavia au Japon, mais aujourd'hui ils n'en envoyent que deux, qui sont environ de trente à quarante pièces de canon, assez mal armés; parcequ'il n'y a que peu ou point à craindre dans ces mers, & pour ne pas donner d'ombrage aux Japonois, qui voient d'un œil soupçonneux de fort gros Vaisseaux sur leurs Côtes. Ces Vaisseaux sont chargés des marchandises d'Europe & des Indes, qui sont de débit au Japon; tels sont les draps d'Angleterre & de Hollande, toutes sortes de camelots, des brocards d'or & d'argent, de riches étoffes de soie de toutes couleurs, de la soie crue, du coton crud & filé, des tapis, du plomb, de l'acier, du sucre raffiné, toutes sortes d'épiceries, du maroquin, des peaux de cerf, dont on porte une prodigieuse quantité, & environ la moitié autant de peaux de bœuf (a). Les Vaisseaux partent ordinairement à la mi-Juin, & la première Terre où ils relâchent, est d'ordinaire l'Isle de *Pulimon*, qui est à deux degrés cinq minutes de Latitude Septentrionale. Ils y prennent de l'eau & d'autres rafraîchissemens, & poursuivent leur voyage pour le Japon, où ils arrivent au mois d'Août; & trouvant tout prêt, leurs marchandises sont bientôt déchargées, mises dans leurs magazins, assorties & en état d'être exposées en vente. On avertit les Marchands du Pays, & on leur donne la liste des marchandises que les Vaisseaux ont apportées; tout est fini à la fin d'Octobre, les Vaisseaux sont prêts pour le départ en Novembre, & les Japonois ne manquent pas de les presser de mettre à la voile (b) (*). Les Hollan-

(a) Mém. sur le Commerce des Hollandois. p. 179. Mém. du Dr. *Garcin*.

(b) *Schouten*, T. II. p. m. 118.

(*) Les Mariniers Hollandois comptent qu'il y a de Batavia au Japon sept cens cinquante lieues, ce voyage est fort dangereux à cause des tempêtes auxquelles ils sont exposés dans toutes les saisons; & ils ont perdu plus de Vaisseaux en allant au Japon ou en en revenant, que dans tout le reste des Indes. C'est ce qui semble contredire une remarque qui se trouve souvent dans les Journaux, que les meilleurs voyages sont ceux de Siam, de la Chine, du Japon, de Bengale, de Coromandel, de Surate, & de Perse; & les plus mauvais ceux de Java, de Macassar, d'Amboine, de Banda & de Ternate (1). Mais

(1) Voy. de *De Graaf*, p. 358.

Section XXIV. Commerce au Japon.

landois étoient autrefois établis dans l'Isle de *Firando*; celle où ils sont à présent s'appelle *Desima*, & a été élevée par art en 1635 pour y confiner d'abord les Portugais. On prétend généralement que les Hollandois leur attirèrent cette disgrace par leurs intrigues: si le fait est vrai ils en ont été justement punis (a).

Description de l'Isle de Desima.

Cette Isle est un quarré oblong; elle est jointe à la ville de Nangazaqui par un pont de pierre, au bout duquel il y a un pont-levis de bois; au bout du pont du côté de la ville, il y a un bon Corps de garde, où l'on fait sentinelle jour & nuit. Devant le pont du même côté, il y a une espèce de pilier de pierre, où l'on affiche les Edits de l'Empereur, & les Ordonnances des Gouverneurs. A quelques pas de l'Isle on a planté dans la mer trente poteaux fort élevés, pour marquer aux Vaisseaux Hollandois l'endroit où ils doivent mouiller, sans approcher de plus près de la ville. Toute l'Isle est environnée de planches de sapin médiocrement exhaussées. Sa plus grande longueur ne va pas au-delà de deux-cens-quarante pas, sa largeur n'excède point de plus de quatre-vingt-deux pas. Une rue assez large règne d'un bout à l'autre, il y a des maisons ou pour mieux dire des huttes des deux côtés; elles ont deux étages, dont le plus bas sert de magasin, & les Hollandois logent dans le second. Il y a une maison assez convenable pour le Directeur Japonois du Commerce, qui y vient quand les Vaisseaux arrivent; une autre avec un jardin pour le Magistrat Japonois, qui y réside toujours: car dans les grandes villes du Japon chaque rue a son Officier, qu'on appelle *Ottona*; & les Japonois ne considèrent Desima que comme une rue de Nangazaqui, qui a par conséquent son *Ottona* comme les autres. Une autre preuve qu'elle n'appartient pas aux Hollandois, mais aux gens du Pays, c'est qu'ils payent une fort grosse rente annuelle aux héritiers de ceux qui firent bâtir des maisons de bois, quand on confina les Portugais dans cet endroit. Il est aisé de comprendre par cette description, que cette Isle ne produit rien; quand même les Hollandois auroient la liberté d'y planter, ce qu'ils n'ont point; on leur fournit tous les jours les vivres nécessaires, qu'ils payent bien cher à ceux qui en ont le monopole (b).

Traitement pénible auquel les Hollandois sont soumis.

Les Hollandois qui résident dans l'Isle sont rarement plus de quarante-cinq, & les Japonois les obligent de changer tous les ans le Chef ou le Direc-

(a) *Tavernier*, *Chardin*, *Caron*. (b) *Kæmpfer*, L. IV. Ch. 5

recteur : il est vrai qu'au bout de deux ans le même peut revenir, desorte que trois personnes ont ordinairement ce poste par tour; l'un qui réside actuellement, un autre en chemin pour le relever, & le troisieme à Batavia, en attendant que les deux années soient expirées. Nonobstant toutes les peines que les Hollandois se sont données pour rendre le lieu de leur demeure commode, c'est toujours un assez desagréable sejour, & qui ne ressemble en rien à leurs autres Etablissemens des Indes. Ils sont encore fort gênés pour ajouter quelque chose à leurs maisons ou magazins, ou aux petits quais qui servent pour décharger leurs marchandises, car ils ne peuvent ni bâtir ni faire le moindre changement, sans avoir présenté une requête avec le plan de ceux qu'ils veulent faire à l'*Ottona*, qui l'envoye au Gouverneur, & il se passe quelquefois un an avant que l'on obtienne la permission, & alors même on nomme un Inspecteur pour avoir l'œil, afin qu'on ne fasse rien au-delà du plan. Telle est la gêne où sont ceux qui restent dans la Factorie Hollandoise au Japon, desorte qu'ils menent une vie fort desagréable, & que leur condition ne vaut gueres mieux que s'ils étoient tout ce tems-là en prison, & dans une prison assez etroite, où ils sont exposés à bien des inconveniens, & ont tres-peu de recreations. Voyons à-présent de quelle maniere on traite les nouveaux venus à l'arrivée de leurs Vaisseaux; mais il faut savoir auparavant, que les Vaisseaux qu'on envoye au Japon ne doivent avoir aucune figure à la poupe, parceque les Japonois ayant remarqué que les Hollandois n'ont point d'images, se sont mis dans l'esprit que les figures qu'ils voyoient aux Vaisseaux n'y étoient que pour se moquer de leurs Idoles, desorte qu'ils les ont defendues comme insultant à leur Religion (*a*).

SECTION XXIV. *Commerce du Japon.*

Aussitôt que les Vaisseaux sont arrivés dans le Port, le Gouverneur envoye plusieurs Bateaux remplis de Japonois, qui enlevent le canon, la poudre, toutes les armes & les ancres de reserve, & les mettent en lieu de sureté. Les équipages sont renfermés dans l'Isle comme ceux du Comptoir; ils ont cependant la permission d'aller à la ville, mais seulement quatre à la fois. Les Japonois qui ont la direction du Commerce, taxent les marchandises des Hollandois, de même que celles qu'ils reçoivent en échange, & ils reglent le tems & la maniere de la vente comme il leur plait. Il est vrai que les Hollandois ont la permission d'envoyer leur Directeur, avec deux ou trois personnes, à Jedo à la Cour de l'Empereur; mais ils voyagent sous la conduite d'une Escorte de Japonois, qui ne leur laissent point la liberté de s'écarter de leur route, ni de rendre visite à de grands Seigneurs. Ils sont autant & plus gênés pendant le court sejour qu'ils font à Jedo, où ils n'ont gueres d'autre affaire que de remettre leurs présens à l'Empereur, aux Princes & aux Grands de la Cour, pour renouveller le Traité de Commerce; & comme c'est-là une simple formalité, cela est bientôt expédié : pendant tout leur sejour ils ont une Garde, & à leur retour ils ont encore une Escorte (*b*). De toutes les restrictions mises à leur Commerce, il n'en est point

Comment les Vaisseaux sont reçus à leur arrivée.

(*a*) *Kæmpfer*, *Caron*, *Charlevoix*, *Garcin*.

(*b*) Voy. *Kæmpfer* & Mémoires du Dr. *Garcin*.

SECTION XXIV. *Commerce du Japon.*

point qui ait plus chagriné les Hollandois, que de voir la quantité de leurs marchandises limitée à la valeur de trois-cens-quatre-vingt-mille Taels, ou cent-trente-mille Livres sterling. Ils s'en plaignirent amèrement aux Officiers, & enfin à l'Empereur lui-même. Les Japonois en agirent avec eux fort ouvertement dans cette occasion. Ils leur dirent qu'ils savoient bien que c'étoit un grief; leur donnerent à entendre que ce qu'ils faisoient ne venoit d'aucun principe de défiance, ni manque d'égard pour eux, mais uniquement pour justifier une pareille limitation pour les Chinois, parceque le nombre de leurs Jonques se multiplioit d'année en année; & que comme il y avoit souvent des Tartares parmi eux, dont on ne pouvoit s'empêcher de soupçonner quelque autre dessein que celui de gagner de l'argent; mais que pour ne pas s'exposer à l'inconvénient qu'ils cherchoient à éviter, ils jugeoient nécessaire de limiter les Hollandois aussi bien que les Chinois (a), pour ôter à ces derniers tout sujet de plainte (*).

Nouveau Réglement de la Compagnie.

Ils promirent que ce Réglement ne s'exécuteroit pas à la rigueur, de maniere qu'il ne feroit guères de peine aux Hollandois: & l'on dit que les Japonois ont tenu parole sur cet article, car en mettant à part leurs coutumes particulieres, & l'attachement opiniâtre qu'ils y ont, il n'est pas de Nation plus juste, plus raisonnable, & même plus civile envers les étrangers. La Compagnie prit occasion de ce nouveau trait de politique des Japonois pour faire un nouveau réglement touchant ses propres affaires, &

(a) Mém. sur le Commerce des Hollandois, p. 255, 256.

(*) [illegible]

[illegible]

Section XXIV.
Commerce du Japon.

& un réglement très-fage. Elle comprenoit bien que ceux qui s'établissent dans les Indes ne le font pas pour faire des observations sur l'Histoire Naturelle, mais pour s'enrichir; que les gens prennent de grandes peines pour se procurer du repos & de l'aise dans la suite, & que la navigation dans les mers du Japon est si périlleuse, qu'il n'est que juste que les Mariniers en tirent un profit considérable. Ces raisons engagerent à régler le Commerce du Japon sur le pied suivant: on envoye pour trois-cens-mille taëls de marchandises pour le compte de la Compagnie, & les autres quatre-vingt-mille sont répartis entre les particuliers dans la proportion suivante, quarante-mille pour le Gouverneur-Général & le Conseil de Batavia, dix-mille pour le nouveau Chef ou Directeur qui va au Japon; huit-mille pour le Directeur qui en part, & vingt-mille pour les Officiers & les Mariniers, de sorte que chaque Capitaine a pour son compte onze-cens taëls, & chaque Matelot vingt. S'il y en a qui n'ayent pas d'argent pour se fournir de marchandises, on leur en avance sur leurs gages, ou on leur permet de disposer de leur portion & de s'en accommoder avec des gens plus riches. C'est ainsi que chacun est intéressé au Commerce pour lequel on l'employe, & trouve son intérêt particulier à s'acquitter fidélement de son devoir (a) (*).

Ce Commerce est toujours très incertain.

Quand la vente des marchandises est faite, & que le vent est bon pour s'en retourner, on leur rend leur canon, leurs voiles, leurs ancres, leurs armes & tout ce qu'on leur a enlevé, après quoi ils sont obligés de partir sans délai. A leur retour ils touchent encore vers la fin de Decembre à l'Isle de *Pulimon*, où l'on embarque tout l'or à bord d'un seul Vaisseau, qui fait voile directement pour Batavia, pendant que les autres vont à Malacca, où l'on assortit les marchandises pour les envoyer dans les divers Comptoirs, après quoi les Vaisseaux s'en retournent à Batavia. On convient que le Commerce du Japon est fort déchu de ce qu'il étoit; il est vrai encore qu'on y fait de fréquentes pertes; avec tout cela il ne laisse pas d'être fort considérable; desorte que suivant le compte le plus exact, il produit annuellement à la Compagnie cinq millions de florins, outre le profit qu'elle fait sur les marchandises du Japon qu'elle débite dans toutes les Indes, qui peut être au-delà; à quoi il faut ajouter celui qu'elle fait en Europe sur les marchandises qu'elle prend en échange de celles du Japon. En-

(a) Mémoires du Dr. *Garcin*.

(*) Tout cet article est fort différent de ce que rapporte *Kæmpfer* (*Hist. du Japon* L. IV. Ch. 7.) 1. Suivant cet Auteur ce n'est pas la Compagnie qui a fait ce Réglement en faveur des particuliers, c'est le Gouvernement de Nangasaqui. 2. La somme totale ne monte qu'à trois-cens-mille taëls. 3. Il n'y en a que deux-cens-soixante-mille pour la Compagnie, & quarante-mille pour les particuliers. 4. Ces quarante mille sont partagés de la maniere suivante. Le Directeur qui est au Japon, dix mille, le nouveau sept-mille, les Commis [illegible] mille; les Capitaines, les Marchands, les Commis & les autres personnes qui sont à bord des Vaisseaux chacun à proportion qu'il est bien dans les bonnes graces des Japonois qui ont la direction du Commerce, & des Interpretes de cette Nation, qui ont aussi part dans le partage de cette somme. Il faut que les choses ayent changé depuis le tems de *Kæmpfer*, si les Memoires que nos Auteurs citent sont fidèles. Rem. du Trad.

Section XXIV. Commerce du Japon.

Enfin il faut se souvenir que les Hollandois ne perdent pas de vue le rétablissement de leurs anciens privilèges, & même l'exclusion des Chinois, si cela est possible (x) (*).

Section XXV. Résidences de Cheribon, de Siam & de Mocha, &c.

SECTION XXV.

Succincte Description des Résidences de Cheribon dans l'Isle de Java, dans le Royaume de Siam, & à Mocha en Arabie. La Compagnie a retiré ses Comptoirs de l'Isle de Borneo, & ne s'intéresse guères au Commerce de la Chine.

Résident de Cheribon.

NOus devons parler à-présent des Officiers du dernier ordre, qui ont la direction des affaires dans les autres Etablissemens de la Compagnie. Il y en a trois qui n'ont que la qualité de *Résident*, qu'on donne aussi à tous

(x) *Janiçon*, Etat présent des Provinces-Unies, T. I. p. 380, 381.

(*) Un Auteur, que nous avons fréquemment cité, assure que le Commerce des particuliers que la Compagnie permet au Japon, produit souvent un grand [illegible] ... [illegible] l'année 1683, au retour des Vaisseaux du Japon à Batavia, un M. [illegible], qui avoit fait le voyage, [illegible] Directeur-Général [illegible] ... [illegible]

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]

tous les Chefs des Comptoirs, mais ceux-ci correspondent directement avec le Gouverneur-Général de Batavia, & ne dépendent d'aucun autre Gouverneur ou Directeur (a). Le premier réside à *Cheribon* sur la Côte de Java, à quarante-huit lieues de Batavia. La Compagnie y fait un trafic assez avantageux en caffé, cardamome, mango, coton &c. Le Pays est fort fertile en riz & autres vivres, autant que pays au Monde. Il est sous la domination de quatre Princes, qu'on appelloit autrefois *Pangerangs*, & aujourd'hui *Sultans*, bien-que ce nouveau titre ne les rende pas plus puissans. L'un d'eux est nommé le Sultan de la Compagnie, parce qu'il est toujours dans ses intérêts. Dans le fond tous quatre pourroient bien être ainsi qualifiés, puisqu'ils se sont mis sous sa protection, pour se délivrer des vexations du Roi de Bantam qui leur faisoit la guerre. Ils seroient infailliblement été réduits sous sa domination, si les Troupes de la Compagnie ne les eussent assistés, & n'eussent chassé les Bantamois de leur Pays (b). Depuis ce tems-là ces Princes ont par reconnoissance accordé de grands privileges dans leurs Etats à la Compagnie, entre autres celui de bâtir un Fort à Cheribon, où l'on entretient une Garnison de soixante hommes, & un Comptoir bien situé & en très-bon ordre. A une demi-lieue du Fort on voit les tombeaux des Princes de Cheribon dans un Temple très-vaste. Ils ont trois étages, & sont construits de toutes sortes de pierres rares; on dit qu'il s'y trouve des trésors immenses, & que les Princes sont persuadés qu'ils ne peuvent être volés ni enlevés par force, bien-qu'ils ne soient pas gardés. On rapporte même l'exemple de plusieurs personnes, qui s'étant approchées des endroits où ces trésors sont deposés, sont mortes sur le champ. Les Anglois avoient autrefois un Etablissement considérable à Cheribon, avec une petite ville qui en dependoit; mais les Employés qui y étoient ayant lié des intrigues avec les femmes du Pays, disent les Hollandois, les naturels en furent si irrités qu'une nuit ils les massacrerent tous & raserent la ville ou le bourg (c). Il ne seroit nullement hors de vraisemblance, si l'on pouvoit savoir bien la verité, qu'ils furent poussés à ce massacre par quelques-uns de leurs voisins Chretiens, à qui leur Etablissement dans l'Isle de Java blessoit la vue (*).

SECTION XXV. *Comptoirs à Cheribon, à Siam & de Mocha &c.*

Avant

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 210.

(b) *Ibid.* p. 211.

(c) *Hamilton's* Account of the East Indies, Vol. II. p. 128. Expédition &c. T. II. p. 213.

(*) Il n'y a point d'endroit dans l'Isle de Java où il se fasse un plus grand Commerce qu'à Cheribon; où il se trouve plusieurs Marchands Javanois fort riches & qui font grande figure: ce qui surprendra d'autant moins, qu'un même Marchand fait differentes sortes d'affaires, qui en Europe seroient incompatibles. Il aura une grande maison avec une boutique commode, où toutes les marchandises dont il trafique, porcelaines, étoffes de soie, pierreries &c sont étalées de la façon la plus avantageuse: on y montre tout avec un air de respect & de civilité, & on le fait valoir avec tant d'adresse, qu'il n'est presque pas possible à un Européen de s'en tirer sans acheter quelque chose, quand même il n'en a pas besoin (1). Outre cela le même Marchand aura deux ou trois esclaves,

(1) [illegible], Voy. aux Indes Orient. T. I, p. m. 402 & suiv.

Section XXV. [illegible]

Avant que de quitter ce lieu, on verra peut-être avec plaisir une description exacte d'une espece de marchandise, pour laquelle Cheribon est renommé, & dont on envoye de-là une grande quantité à Batavia. Ce sont les fameux nids d'oiseaux des Indes, que l'on met dans les [illegible] & les [illegible], & qui passent généralement pour un mets fort délicat. L'oiseau qui construit ces nids est une sorte d'hirondelle, qui a la tête, la poitrine & les ailes d'un beau bleu, & le corps d'un blanc de lait. Cet oiseau niche dans des endroits montagneux & sur les rochers, attachant son nid par le côté ou par le bas aux pierres. Ces nids sont d'une matiere visqueuse, & quand ils sont parfaitement secs, ils sont en quelque façon transparens, d'un blanc mêlé de rouge, & quelquefois il y a au bas quelques taches violettes. Ils sont d'une figure ovale comme les coquilles dont on fait des tabatieres, ayant environ un pouce de profondeur & trois pouces de tour: ils pesent environ une demi-once, plus ou moins. Nous avons insisté sur cette description à cause de mille contes qu'on débite sur ce sujet, par exemple, que ces nids sont faits de petites branches des arbres qui portent les épiceries, & que quand on les a fait amollir & fondre, ils ont le goût le plus exquis & le plus relevé que l'on puisse imaginer, tandis qu'ils n'ont réellement que très-peu de goût, & que celui qu'ils ont n'est rien moins qu'agréable (*). D'autres ont assuré que ces oiseaux les font d'une espece d'écume qui découle de leur bec; mais on sait présentement que cela est faux aussi, & qu'ils prennent la gelée qu'ils tirent des étoiles de mer & d'autres poissons, & la disposent par degrés en ronds, les uns sur les autres, comme on le voit clairement quand on les examine. Si l'on considere ces nids comme faisant partie du luxe de la table des Orientaux, c'est une très-bonne marchandise, & il s'en consomme une très-grande quantité dans tous les Pays des

[illegible]

(*) [illegible]

des Indes, mais fur-tout à la Chine & dans les contrées voifines. Quand ils font affaifonnés de fel & d'épiceries, c'eft une gelée nourriffante, faine & délicieufe, bouillis en foupe, ou mangés en ragoût. On les vend à Batavia huit ou dix fchellings la livre (a).

Section XXV. *Réfidens de Cheribon, de Siam, & de Mocha &c.*

Un fecond Réfident demeure dans le Royaume de Siam, & a fous lui un Sous-marchand ou Teneur de livres. La Compagnie y fait un grand Commerce en étain, plomb, dents d'éléphans, gomme, laque, laine & autres marchandifes. Ce Royaume eft fort puiffant, & a environ trois cens lieues d'étendue. Le Roi encourage toutes les Nations à y trafiquer librement, mais les gros Vaiffeaux font obligés de mouiller à trente-fix lieues de la Capitale, parcequ'ils auroient trop de peine à remonter la Riviere de *Menam*, dont le courant eft fort rapide. Ce Fleuve, ainfi que le Nil & plufieurs autres des Indes, déborde tous les ans, & inonde les campagnes, deforte qu'une bonne partie du Pays refte pendant la moitié de l'année fous l'eau, & c'eft pour cela que les maifons font bâties fur des pilotis (b). Le Royaume de Siam eft abondant, & les Chinois y font un grand Commerce. Les Hollandois jouiffent ici préférablement à d'autres Nations de très-grands privileges, depuis la fameufe révolution qui y arriva peu de tems après le départ des Ambaffadeurs de France. Les Hollandois acquirent beaucoup de crédit auprès du nouveau Roi, parceque fon prédéceffeur qu'il avoit fait mourir, avoit donné les principaux Emplois Civils & Militaires à des François; ainfi la politique ne lui permettoit pas d'avoir beaucoup de liaifon avec une Nation qu'il favoit n'être pas dans fes intérêts. La faveur qu'il témoigna aux Hollandois a fervi de regle à fes fucceffeurs, &, comme nous l'avons dit, ils ont toujours eu de grands privileges depuis. Ils ont un Comptoir à un mille environ au-deffous de la ville fur le bord de la Riviere, ce qui les met à portée d'amaffer une grande quantité de peaux de cerf, qu'ils envoyent au Japon: ce Commerce joint à celui de l'étain, dont ils jouiffent exclufivement, & qui s'y trouve en abondance & fort fin, fait que les Hollandois ménagent le Roi de Siam beaucoup plus que fes voifins. Les Siamois eux-mêmes font fort adonnés au Commerce, & les Chinois qui demeurent dans le Royaume encore davantage, deforte qu'ils envoyent tous les ans des Vaiffeaux au Japon; ce qui, vu la difficulté du voyage, eft affez extraordinaire. Ils fe vantent d'avoir eu l'ufage de la Bouffole plus de mille ans avant qu'on l'eût découverte en Europe, mais les Jéfuites ont remarqué que leurs bouffoles, de même que celles des Chinois, font fort imparfaites; ce qui vient peut-être de la régularité des vents alifés, qui rendent une divifion exacte de la bouffole moins néceffaire que chez nous (c) (*). Le

Réfident de Siam.

(a) Mémoires du Dr. *Garcin*.
(b) Voyage de Siam. L. VI.
(c) Mém. fur le Commerce, p. 257.

(*) Il n'y a gueres de Pays dans l'Orient dont nous ayons de plus amples defcriptions, & que fur le tout nous connoiffions peut être moins que le Royaume de Siam. Nous ofons cependant affurer qu'il n'eft point de contrée de l'Orient de la même étendue qui produife plus de marchandifes de prix que celle ci, & c'eft ce qui rend les Hollandois fi foigneux de ce Commerce. Ce qu'il y a feulement de fingulier dans la con-

SECTION XXV. *Résidens de Cheribon, de Siam & de Mocha &c.*

Résident à Mocha.

Le troisième Résident demeure à *Mocha* en Arabie: c'est toujours un Marchand, qui a deux Teneurs de livres. Ce Pays est sous la domination d'un Prince Arabe, qui a le titre d'*Emir*, & qui tient sa Cour à deux-cens milles à l'Orient de Mocha. *Aden* étoit autrefois le Port de ses Etats, mais comme il n'étoit pas commode, il le transporta quinze lieues plus loin à *Mocha*, qui n'étoit qu'un village de Pêcheurs. La ville est située proche de la mer dans une grande plaine aride & sablonneuse, où il n'y a ni fruits ni eau, sinon de l'eau saumache & si mal-saine, qu'elle cause à ceux qui sont obligés d'en boire des vers dans les jambes, qui sont également incommodes & dangereux (*a*). Ils tirent de bonne eau de *Mosa*, mais comme ce lieu est à vingt milles de distance, & qu'il faut l'apporter par terre, elle revient aussi cher que la petite biere en Angleterre. Cette incommodité n'empêche pas que Mocha ne soit une grande ville, qui a un bel aspect du côté de la mer, mais elle est assez mal fortifiée. Les marchés y sont bien fournis de provisions; on y trouve du bœuf, du mouton, de l'agneau, du chevreau, du chameau, de la gazelle, des poules ordinaires, des poules de Guinée, des perdrix & des pigeons (*b*). La mer fournit beaucoup de poisson, mais de mauvais goût, ce qui vient de l'extrême salure de la mer, & de la nature des alimens dont ils se nourrissent. On trouve durant toute l'année de bons fruits à Mocha, des raisins, des pêches, des abricots, & des coins, dont ils font de la marmelade pour leur usage, & pour envoyer hors du Pays; on ne voit cependant aux environs de la ville ni arbre ni arbrisseau, si ce n'est quelques Palmiers; il pleut rarement plus de deux ou trois fois par an, & quelquefois il se passe deux ou trois années sans qu'il tombe de la pluie. Mais dans les montagnes, qui sont à environ vingt milles, il n'y a guere de matinée où il ne pleuve, ce qui rend les vallées fertiles en fruits & en grains, tels que le sol en produit: il n'y a point de riz, mais beaucoup de froment & d'orge. Depuis que l'Emir a fait de Mocha le Port de ses Etats, & un Port franc, cette

(*a*) *Du Bois*, Géogr. Mod. p. 613. (*b*) *Hamilton*, Vol. I. p. 41-43.

te ville est devenue fort marchande; car outre les Comptoirs des Hollandois & des Anglois, les habitans de Mocha trafiquent avec les Portugais, les Banians, & les Maures; il y vient aussi des Vaisseaux de Bassora, de Perse, & de Mascate dans l'Arabie Petrée. Le Pays même ne fournit gueres de marchandises, à la reserve du caffé & de quelques drogues, comme de la myrrhe, de l'encens de Cassin, de l'aloës Socotrin, du storax liquide, de l'arsenic blanc & jaune, de la gomme d'Arabie, des mommies, & du baume de Galaad, qui vient par la Mer Rouge (a) (*).

Section XXV. [illegible] de [illegible], de S[illegible] & de Mocha &c.

On remarque ici le grand avantage qu'on retire d'une seule marchandise, qui par l'art ou la nature a un degré de perfection qui surpasse celui des autres Pays. Le Commerce du caffé fait entrer ici continuellement quantité d'or & d'argent d'Europe & d'Asie; car c'est une regle établie, que non-

Commerce du Caffé.

ob-

(a) *Ovington*, Voyage à Surate, T. II. p. 165 & suiv. *Hamilton*, Account of the East Indies, Vol. I. p. 44, 45.

(*) Le Commerce de Mocha a essuyé de grandes révolutions, car les Auteurs qui disent que cette ville n'a été fréquentée que depuis peu de tems, se trompent. Au contraire son Commerce étoit très florissant vers le milieu du siecle passé, mais vers la fin du siecle il souffrit tellement des Pirates de Madagascar, que les Marchands commencerent à y renoncer, & que le Commerce passa en divers autres Ports de la Mer Rouge; mais dans l'espace de moins de vingt ans les choses prirent un nouveau tour, & Mocha devint plus considérable que jamais, & cela a continué depuis sur le même pied (1). Ajoutons quelques particularités qui ont trait au sujet, & qui pourront faire plaisir. La saison du Commerce est depuis le mois de Mai jusqu'en Août, & dans cet intervalle il n'arrive gueres moins de quatre-vingt-dix ou cent Vaisseaux de tous les Pays, d'Angleterre, de Hollande, de France & de quelques autres endroits de l'Europe, de Goa, de Diu, de Daboul, de Gogo, de Calecut, d'Achen, de Masulipatan, & de Pays plus éloignés de l'Asie, de Mozambique, de Melinde & de quelques lieux d'Ethiopie. Ce n'est pas tout; le Commerce qui se fait par terre est aussi fort considérable; il commence environ trois semaines avant l'arrivée des Vaisseaux, & continue un mois ou cinq semaines après. Ce Commerce se fait par les Caravanes qui viennent d'Alep & de Suez, qui sont rarement de moins de mille chameaux, & qu'on n'estime pas riches, si elles n'apportent au-delà de deux cens mille pieces de huit en argent & cent mille ducats en or; encore ne s'agit-il que de ce qu'on enregistre à la Douane, ce qui, suivant ceux qui sont bien instruits, ne fait gueres plus de la moitié des especes qui entrent. Les Caravanes apportent aussi beaucoup de velours, de satins, d'armoisins, de camelots, de draps d'or, de toiles fines, de saffran, de mercure, de vermillon & d'autres marchandises d'Europe & du Levant (2). Le Vaisseau Royal de Suez, ainsi qu'on le nomme, est chargé à peu près des mêmes marchandises que les Caravanes, mais il est pour l'ordinaire plus riche en argent, n'ayant à bord gueres moins de quatre-cens-mille pieces de huit, mais en or il a rarement plus de cinquante-mille ducats. Tout cela reste à Mocha; en retour les Marchands prennent quelques toiles d'Arabie, de l'encens, de la myrrhe, de l'ambregris, des parfums de toutes sortes, des pierres précieuses, & sur tout des perles & des cornalines, de l'aloé, du baume, de la casse, du sang de dragon, de la gomme Arabique, & d'autres drogues, de grandes quantités de marchandises des Indes, qu'on y apporte de toutes parts, même de la Chine & du Japon: à quoi il faut ajouter le caffé, qui est un article considérable pour ces Négocians, comme il est aussi le plus considérable pour les Européens, qui y apportent de même de fort grosses sommes en especes: on croit que les Hollandois en apportent le moins, à cause de leurs épiceries & de quelques autres marchandises, qui se debitent parfaitement bien.

(1) *Ovington*, Voyage à Surate, T. II. p. 165. (2) Mém. du Dr. *Gerrin*.

Section XXV. [illegible] de Mocha &c.

obſtant qu'on achette & vende toutes les autres marchandiſes à crédit pour certain terme, le caffé s'achette & ſe vend toujours argent comptant (a). Les Vaiſſeaux Européens chargent tous les ans environ vingt-mille tonneaux de caffé, plutôt plus que moins, & ceux des autres Nations autant. Toute la Province de Betelfaguy eſt remplie de Caffiers, & on ne les laiſſe guères monter au-delà de quatre ou cinq pieds, les gouſſes viennent aux branches, elles ſont d'abord vertes, enſuite rouges, & deviennent enfin d'un brun obſcur. Les gouſſes ſont attachées aux branches comme autant d'inſectes, & quand elles ſont mûres elles tombent. Les Hollandois ont ici comme dans toutes les Indes un grand avantage, en ce qu'ils ſont maîtres des épiceries, dont il ſe conſomme une grande quantité dans ce Pays; c'eſt ce qui fait qu'ils ont le caffé à meilleur marché que leurs voiſins. Mais le Commerce de caffé qu'ils font à Mocha diminue de jour en jour par la grande quantité qu'ils en cultivent dans leurs propres Colonies, comme à Batavia, à Amboine & au Cap de Bonne-Eſpérance, bien-que le caffé de leurs Plantations ne ſoit pas comparable à celui de Mocha pour le goût & l'odeur (b). On pourroit donc douter, ſi la culture de ces ſortes de plantes que l'on tranſplante eſt réellement auſſi avantageuſe qu'elle le paroît d'abord, parceque le prix dépendant d'un certain fumet, il eſt impoſſible que les nouveaux plants à qui ce fumet manque puiſſent longtems ſe ſoutenir en crédit; c'eſt par cette raiſon qu'il ne paroîtra pas ſurprenant aux gens éclairés, ſi le goût pour le caffé, qui regne depuis ſi longtems, diminue par degrés: ou que ſi par quelque nouveau moyen, & qui n'eſt pas impoſſible, on apportoit en Europe le véritable caffé de Mocha à aſſez bon marché, il ne fît tomber tous les autres, qui ſe multiplient ſi fort ſans devenir meilleurs, & que les gens que le ſeul fumet du caffé attire ne mépriſaſſent tout ce qui ne viendroit pas de Mocha.

Raiſons [illegible] à Borneo.

Après avoir parcouru toutes les branches du Commerce de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales dans les divers Pays du Monde où elle a ſes Etabliſſemens, il nous reſte à dire un mot de deux endroits où elle fait à la vérité quelque trafic, mais où elle n'a point d'Etabliſſement. Le premier eſt la grande Iſle de Borneo, qui eſt ſans contredit la plus grande de toutes les Indes, & ſuivant quelques-uns de tout le Monde. Il y a des Auteurs qui lui donnent ſix-cens lieues de circuit, mais les Hollandois diſent qu'elle n'en a pas tant (c). Elle eſt diviſée en pluſieurs petites Souverainetés, le plus puiſſant des Princes eſt le Roi de Banjermaſſin, & après lui ceux de Borneo & de Succadana. Dans ſes terres [illegible], ce qui vient de ce que le Pays eſt bas & marécageux en quelques endroits. C'eſt ce qui fait qu'il eſt peu peuplé, quoiqu'il produiſe quantité de choſes de prix. Dans les commencemens que les Hollandois s'établirent aux Indes, ils firent grand état de faire des Etabliſſemens à Borneo,

(a) [illegible]
(b) [illegible] (c) Dictionnaire de Commerce, T. I. [illegible] Voyage de la Compagnie, T. VII. Col. [illegible]

neo, & établirent des Comptoirs dans la ville de Borneo, à Sambas & à Succadana; mais ils éprouverent bientôt, par le pillage réiteré de ces Comptoirs & le massacre de ceux qui y étoient, qu'il n'y avoit pas moyen de trafiquer avec un Peuple, qui, si l'on s'en rapporte à leurs Relations, est le plus lâche, le plus perfide & le plus cruel qu'il y ait au Monde (a). Ils quitterent donc cette Isle, & bien-qu'ils ayent été invités plusieurs fois d'y revenir, ils l'ont constamment refusé: ils y envoyent quelquefois des Vaisseaux, & trafiquent avec de grandes précautions; mais en general ils laissent venir les Marchands de Borneo à Batavia, pour s'y pourvoir des marchandises de l'Europe, où ils sont obligés de les prendre de la seconde main des Chinois qui trafiquent à Batavia, & qui vont aussi à Borneo, le caractere défiant de ceux-ci les mettant en sûreté contre l'esprit cruel & fourbe de ces perfides Insulaires (b).

SECTION XXV. [illegible] de Cele-bes, de [illegible] Madura &c.

Les autres Européens n'y en ont point aussi.

Il n'y a pas aujourd'hui un seul Etablissement Européen dans toute l'Isle, bien-que le Commerce de Borneo soit aussi riche qu'il y en ait dans les Indes. Le Commerce des diamans, dont il y a une mine au cœur de l'Isle, se fait à Sambas & à Succadano. Les pierres sont generalement depuis quatre jusqu'à vingt-quatre carats, il s'en trouve de trente & quarante carats, mais tout ce qu'on en tire ne va pas à plus de six-cens carats par an. On paye toujours les diamans en or, quoique l'Isle en fournisse, & qu'il se fasse un Commerce considérable de poudre d'or à Pahang, Saya, Calantan, Sambas, Catra & Melanoalia. Le Bezoar est encore une branche non moins considérable du Commerce de Borneo (c). On y trouve aussi du bois de sapan, de belle cire, plusieurs gommes précieuses; mais la principale marchandise de l'Isle est le poivre, qui y est en aussi grande quantité & aussi bon, qu'en aucun autre endroit des Indes. Avant que les Portugais eussent trouvé la route du Cap de Bonne-Esperance, les Chinois faisoient tout le Commerce de cette Isle, & depuis que les Européens ne se sont pas souciés de s'y établir, il est retombé en grande partie entre leurs mains. Ils sont établis à Banjermassin, Mampua, Teya, Lando & Sambas, où ils font un très-grand Commerce, & fournissent aux habitans des soieries, des chittes, des cotons, & en general toutes les manufactures de la Chine & du Japon (d) (*).

On

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 219, 220.

(b) Mem. sur le Commerce des Hollandois, p. 201. Expédit. de trois Vaisseaux, p. 219, 220.

(c) Mém. du Dr. Garcin.

(d) Dict. de Commerce, T. I. Col. 1209.

(*) Il n'y a rien de plus difficile pour ceux qui souhaitent véritablement de pénétrer les secrets du Commerce des Indes, que de bien connoître ce qui regarde celui que les Chinois font à Borneo; d'autant plus qu'on a de bonnes raisons de croire qu'il n'y a point de correspondance directe entre cette Isle & l'Empire de la Chine. On peut donc conjecturer avec assez de vraisemblance, que les Chinois établis à Borneo portent les riches productions de cette Isle, non seulement à Java, à Sumatra, à Celebes, mais aussi à Siam, au Tonquin, à Camboye, & peut-être à Surate, & qu'ils rapportent de tous ces Pays non seulement les marchandises qu'ils fournissent, mais aussi celles de l'Europe (1).

D...

(1) Dictionnaire de Commerce, T. I. Col. 1209.

SECTION XXV. Royaumes de Chambon, de Siam & de Malaca &c.

Comme ils [illegible]

On a prétendu, & avec beaucoup d'apparence de raison, que l'on pourroit établir dans l'Isle de Borneo un Commerce plus riche que dans aucun autre endroit des Indes, parce qu'il y arrive tous les ans de grandes Flottes de Jonques de la Chine chargées de toutes les marchandises que fournit cet Empire, que l'on peut y avoir à aussi bon marché & même à plus bas prix qu'à la Chine même. Il y vient aussi tous les ans de petits Batimens de l'Isle de Celebes, qui en dépit de la vigilance des Hollandois, y apportent des cloux, des noix muscades & d'autres épiceries: c'est la véritable raison qui fait que les Hollandois n'en peuvent mettre beaucoup dans le Commerce qu'ils font avec les Naturels. Ils ne laissent pas d'y envoyer quelquefois des Vaisseaux pour charger du poivre, & pour tâcher de cultiver la bonne intelligence avec les Rois de Borneo & de Sambas; car il y a longtems que celui de Banjermassin a refusé d'avoir à faire avec eux (a). Il sera bon cependant de remarquer, que quelques-uns de ceux qui connoissent bien l'état présent des choses aux Indes, croient que les Hollandois ont beaucoup d'obligation aux habitans de cette grande Isle du soin qu'ils ont de soutenir la réputation de cruauté & de perfidie de leurs peres, & sur-tout de ce qu'à leur exemple ils préfèrent l'oisiveté & le repos à tout; puisqu'avec le sens-commun, une probité & une industrie ordinaire ils pourroient devenir le Peuple le plus puissant, le plus riche & le plus respectable de toute l'Asie; car il y a de bonnes raisons de croire qu'il se trouve ici au moins autant d'or que dans l'Isle de Sumatra, & de plus fortes raisons d'attribuer ce qu'ils disent de leur trafic avec les habitans de Celebes à la crainte qu'ils ont des Hollandois; les gens les plus intelligens étant persuadés que les muscades, le macis & les cloux qu'ils vendent aux Chinois, croissent dans leur Isle (b) (*).

Un

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 221. Hamilton's Account of the East Indies, Vol. II. p. 146, 147.

(b) Conjectures et sentimens fondés sur des informations particulières.

D'ailleurs les Jonques Chinoises qui vont à Batavia, & qui ont le bonheur de se défaire promptement de leur cargaison, en achetent souvent une nouvelle pour Borneo, où les Marchands Javanois, & tous ceux des Hollandois, [illegible]. [illegible] Nation jusqu'à ce qu'ils [illegible] le poivre, [illegible] & peut-être leur en débitent [illegible] (c). On a indiqué dans le texte une raison qui fait que les Chinois peuvent mieux se tirer d'affaire avec les habitans de Borneo qu'aucune autre Nation, [illegible] que ces perfides habitans [illegible] des Chinois, [illegible] ne sont [illegible].

(*) Nous avons choisi [illegible] de Borneo [illegible] de l'état des choses dans l'intérieur de cette grande Isle, qui est [illegible] ceux que l'on [illegible] la plupart des Malais. La principale raison qui fait que la plupart des [illegible] avec tant d'[illegible] des productions de cette Isle, c'est que les Européens & les Chinois [illegible] d'un genre de Commerce [illegible] les habitans des côtes, & [illegible] plus pré-

(c) Memoires de Du [illegible].

Section XXV. Affaires de Christiani, de Sumatra, de Macha &c.

Un autre lieu où la Compagnie Hollandoise ne fait que très-peu de Commerce directement, est *Canton*, le seul Port de la Chine où les Etrangers ont la liberté de trafiquer; & il sembleroit que les Hollandois devroient avoir autant d'inclination & au moins autant de talent pour ce Commerce qu'aucune autre Nation. On a vu qu'autrefois ils avoient fort souhaité d'entretenir une étroite & constante correspondance avec les habitans de ce riche Empire, & tant qu'ils furent maîtres de Formose ils y trafiquerent en droiture très-avantageusement. Il est vrai qu'après l'Etablissement de la Compagnie d'*Ostende*, les Hollandois y envoyerent des Vaisseaux directement de Hollande, mais soit qu'ils n'y trouvassent pas leur compte, soit par quelques autres raisons secrettes, ce Commerce a été discontinué. Comme

Peu de Commerce à la Chine.

qui

précieuses marchandises dont ils trafiquent des Sauvages, ainsi qu'ils les nomment, qui occupent le milieu de l'Isle, desorte qu'on ne sont pas en état de rendre compte exact des marchandises, ni d'en établir le Commerce sur un pied certain (1). Un peu de réflexion suffit cependant pour faire voir, que si cela est peu favorable pour établir quelque correspondance avec les Insulaires de Borneo, c'est une indication incontestable des véritables productions de l'Isle, parceque ce que ces Insulaires apportent est certainement de leur pays, & qu'ils en ont une quantité, dont on ne peut se faire aucune idée juste sur ce qu'ils vendent aux habitans des Côtes (2), qui n'est réglé que sur le besoin plus ou moins grand qu'ils ont des marchandises pour lesquelles ils les échangent, & non sur la quantité des marchandises dont ils font trafic; car tout sauvages qu'ils sont, ils sont assez rusés pour les faire valoir autant qu'il leur est possible (3). Mais pour venir au fait, ils fournissoient de l'or de diverses especes, l'un fin, & l'autre moins pur; ils ont aussi de l'étain & du fer. Ils apportent de petits diamans très-fins; ci-devant ils en vendoient de plus gros, & peut-être en ont-ils encore qu'ils ne s'embarrassent pas de vendre. Ils fournissent plus aisément des perles fines. Ils vendent des cloux & des muscades en petite quantité, & ces épiceries sont à tous égards aussi bonnes que celles d'Amboine & de Banda. Il y a lieu de présumer qu'ils ont aussi de la canelle, parcequ'ils apportent une grande quantité du plus beau camphre qu'il y ait aux Indes; desorte qu'un Auteur très-intelligent a raison de dire, qu'on trouve dans l'Isle de Borneo tout ce qu'il y a dans celle de Sumatra, outre [illegible] (4). La question est de se les procurer, & c'est ce qui ne paroîtra peut-être pas aussi difficile, si l'on pèse murement le passage suivant de la Relation du Capitaine *Hamilton*, dans lequel il donne une idée du petit Royaume de Sambas dans l'Isle de Borneo (5). „Le Prince & ses Sujets sont fort hospitaliers & civils, desorte „que les étrangers y trafiquent sûrement. J'ai connu un François Armenien, qui en ve„nant de Manille eut le malheur de faire naufrage sur cet endroit de la côte qui appar„tient au Roi de Sambas. Ils n'avoient que peu de marchandises, car en général le re„tour de ce que l'on vend à Manille est en pieces de huit d'Espagne. Quand ceux qui „s'étoient sauvés vinrent à terre, on les mena au Roi, qui s'informa qui ils étoient, d'où „ils venoient, où ils alloient, en quoi consistoit la charge du Navire, & leur fit plu„sieurs autres questions; ensuite il donna ordre de leur fournir des vivres, des bar„ques & des hommes pour leur aider à sauver leur trésor; car à la réserve du Vaisseau, „il se perdit très-peu de chose de ce qui valoit la peine d'être sauvé. Le Roi lui donna „des perles & de la cire pour son argent à un prix si raisonnable, que l'Arménien étant „passé sur un Vaisseau Chinois à Batavia, il y gagna quarante pour cent sur ce qu'il ven„dit. De Batavia il alla à la Chine sur un Vaisseau François, ils toucherent dans leur „voyage à *[illegible]*, où je le rencontrai en 1719. Je tiens le récit de sa propre bou„che, & je vis les belles perles qu'il portoit à la Chine pour les y vendre, parmi les„quelles il y en avoit deux qui valoient cinquante Livres sterling."

(1) Hamilton Vol. II. p. 147.
(2) [illegible]
(3) [illegible] Commerce of India, p. [illegible]
(4) Mem. du Dr. *Garcin*.
(5) Hamilton, ubi sup. p. 148, 149.

SECTION XXV. [illegible]

qui ont une forte passion de pénétrer les secrets, & qui par une longue fréquentation de ces Pays éloignés, sont en état autant que personne de contenter leur curiosité à cet égard, ont donné deux raisons, qui empêchent en grande partie les Hollandois de faire ce Commerce, si ardemment recherché des autres Nations, & auquel aucune n'avoit été jusques-là plus attentive qu'eux (a).

Quoi qu'il en soit, nous croyons pouvoir assurer que deux raisons puissantes empêchent les Hollandois de faire des Etablissemens à la Chine. La première est qu'étant si éloignés de Batavia, & dans un Pays où il est aisé de vendre leurs marchandises aux Portugais, aux Anglois & à d'autres Marchands étrangers, les Officiers de la Compagnie pensent plus à leur intérêt particulier qu'à ceux de la Compagnie; c'est ce dont on a eu une preuve convaincante, en ce que les Portugais vendent leur poivre plus avantageusement que les Hollandois, bien-qu'ils l'achetent fort cher à Batavia. Mais la seconde raison est plus grave encore, c'est que les Chinois font un prodigieux Commerce à Batavia, & bien-que ce soit un voyage de sept-cens lieues, ils le font avec leurs Jonques en six semaines, partant de Canton vers le commencement de Décembre, & arrivant à Batavia vers la mi-Janvier (b). La Compagnie retire d'abord un droit de quatre pour cent sur toutes les marchandises qu'ils apportent, qui sont de l'or, des soyeries de toutes sortes, du thé, de l'anis, du musc, de la rhubarbe, du cuivre, du mercure, du vermillon, des porcelaines &c. Ils prennent en échange, du plomb, de l'étain, du poivre, de l'encens, du camphre, des clous, des muscades, de l'ambre, & quantité d'autres marchandises, auxquelles les Hollandois mettent eux-mêmes le prix, & par conséquent ils ont celles de la Chine à beaucoup meilleur marché que toutes les autres Nations. Ils ont aussi reconnu par expérience que le Commerce direct de Hollande à la Chine fait beaucoup de tort à celui qui se fait si avantageusement à Batavia. Ils ont d'ailleurs occasion de trafiquer avec les Chinois en d'autres lieux des Indes; là les Marchands de la Chine, après avoir fini leurs affaires avec les naturels du Pays, sont bien aises de se défaire du reste de leurs marchandises aux Hollandois à bon marché (c). On voit par-là que la Compagnie peut aisément envoyer une grande quantité de marchandises de la Chine en Europe, sans faire directement Commerce avec cet Empire, ni de Hollande, ni de Batavia (*).

S E C-

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 222.
(b) Ibid. p. 222, 223.
(c) *Hamilton's Account of the East Indies*, Vol. II p. 239, 240.

(*) Toutes ces raisons [illegible] la Compagnie [illegible] Hollandois [illegible] la Cour de la Chine, [illegible] Mais bien que les Hollandois ne cultivent pas le Commerce de la Chine, ils ne le négligent pas entièrement, parce qu'il [illegible]

SECTION XXVI.

Du Gouvernement que la Compagnie a établi par degrés dans les Indes, tant pour le Civil & le Militaire, que pour le Commerce & l'Ecclésiastique. Appointemens & Emolumens de tous ceux qui sont à son service. De quelle maniere on règle les retours, & ce qui regarde les Flotes qui reviennent en Holland.

SECTION XXVI. *Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.*

APRES avoir fait un détail exact tant des Lieux où la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales trafique, que des Pays qu'elle possède, il faut expliquer sur quel pied est le Gouvernement aux Indes, & de quelle maniere se maintient la dépendance entre le Conseil Souverain auquel la Compagnie confie la direction suprême de ses affaires, & ce grand nombre d'Officiers subalternes de tant de titres différens, revêtus d'une autorité qui varie si fort, & qui résident dans des lieux aussi éloignés du siege du Gouvernement de Batavia, que le sont les Côtes de la Mer Rouge, & le Japon. On a vu dans l'Histoire de la Compagnie par quels degrés elle s'est élevée, avec combien de prudence chaque occasion favorable a été mise à profit, la dextérité & l'adresse avec laquelle on a détourné les dangers, la grande fermeté, & les nombreuses précautions avec lesquelles on a prévenu les malheurs dont on étoit menacé, parcequ'on les avoit prévus; ce qui fait cesser l'étonnement que cause naturellement l'acquisition d'un si vaste Empire en si peu de tems. Mais après cela, il semble qu'il y a un nouveau sujet d'admiration dans la maniere dont cette puissance se maintient. Il ne seroit pas difficile de faire voir, que suivant les maximes établies par les plus habiles Politiques, le ménagement d'un Gouvernement aussi compliqué sur des Pays séparés les uns des autres, & sur des Peuples de caracteres si différens, est entierement impossible à concilier avec tous les principes, & qu'il doit tendre si naturellement à l'anarchie, que sa durée pendant un espace de tems considérable doit être une espece de prodige. C'est-là ce qui nous reste à expliquer, aussi bien que les moyens par lesquels ce plan admirable pour bien régler tout aux Indes, est lié avec le systême de direction qui subsiste dans les Provinces-Unies.

Le Gouvernement de la Compagnie en Europe & aux Indes est également curieux & important à connoître.

Pour

leur importe toujours beaucoup d'être instruits de l'état du Commerce dans cet Empire, afin de pouvoir se régler dans les affaires qu'ils font ailleurs avec les Chinois, & que cette connoissance est nécessaire encore pour asseoir leurs cargaisons tant pour l'Europe que pour les Indes (1). A l'occasion de la Tragédie de Batavia en 1740 ils jugerent à propos d'envoyer une espece d'Apologie à la Chine, & ce qu'il y a de remarquable, c'est que pour une affaire également délicate & importante ils choisirent M. *** * Anglois, qui s'acquitta de cette épineuse commission d'une façon qui surpassa leurs espérances, & qui n'auroit pas manqué d'être récompensé par quelque Poste considérable, s'il ne fût mort avant que de pouvoir recevoir des marques de la reconnoissance de la Compagnie, proportionnées à l'importance du service (2).

(1) Expédition &c. T. II. p. 222. (2) Sur des informations particulieres.

SECTION XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

La Forme de Gouvernement des Hollandois aux Indes, fait la puissance de la Compagnie.

Pour traiter ce sujet dans tout son jour il faut d'abord exposer le plan général de l'Etendue de la Puissance Souveraine, dont tous les Gouvernemens, les Directeurs, les Résidens & les Comptoirs relevent, & reçoivent leurs instructions, à laquelle ceux qui y sont employés sont responsables de leur conduite, & sont obligés lorsqu'il survient quelque cas imprevu d'avoir recours pour avoir des ordres & de l'assistance. Ensuite il faudra développer succinctement cet ordre particulier, en vertu duquel les Officiers grands & considérables jusqu'aux moindres Serviteurs de la Compagnie, ont leurs fonctions reglées, & sont moralement certains d'une recompense en quelque façon qu'ils auront rempli ou négligé leur devoir. Car dans la Conduite [illegible] & le grand point auquel il faut toujours prendre garde, sans quoi il est impossible qu'aucun système de Gouvernement puisse subsister longtems en son entier, & c'est par l'exacte attention à cet objet, que [illegible] qu'un système aussi compliqué que celui dont il s'agit, a été toujours maintenu dans l'ordre le plus parfait. Il en est des Corps Politiques comme du Corps Humain, dont la vigueur & la force dépendent toujours de la circulation des humeurs par les plus petits vaisseaux; c'est là que commencent les obstructions, sources des plus dangereuses maladies. C'est donc au soin que la Compagnie a pris à cet égard, à sa sagesse à regler les plus petites choses, à sa grande severité, que quelques-uns qualifient de rigueur excessive, à sa vigilance à maintenir l'ordre prudemment établi que l'on doit attribuer la solidité de sa puissance, aussi bien que l'heureux succès de ses desseins (a).

Du Conseil des Indes & du Conseil de Justice.

Tous les Etats que la Compagnie possede aux Indes Orientales sont gouvernés par deux Conseils Souverains, dont on nomme l'un le *Conseil des Indes*, & l'autre le *Conseil de Justice*, qui résident tous deux à Batavia, comme la Capitale de tout l'Empire. Le premier est chargé du Gouvernement Politique, & l'autre de l'Administration de la Justice. Le Gouverneur-Général est toujours Président du premier, qui est généralement composé de dix-huit ou vingt personnes, qu'on appelle *Conseillers ordinaires des Indes*. Il est très rare qu'ils se trouvent tous à Batavia, parce qu'ils sont ordinairement pourvus de quelqu'un des Gouvernemens dont la Compagnie dispose. Ce Conseil s'assemble régulierement deux fois par semaine, & aussi souvent que le Gouverneur-Général le convoque pour des affaires extraordinaires. C'est dans cette Assemblée qu'on délibere sur tout ce qui concerne les intérêts de la Compagnie. C'est elle qui a le Gouvernement Souverain de l'Isle de Java & de ce qui en dépend, & si c'est une affaire de grande importance, le consentement des Directeurs de la Compagnie est nécessaire. C'est encore le Conseil des Indes qui envoye les Ordres & les Instructions pour les autres Gouvernemens, auxquels il faut qu'ils se conforment. On y lit toutes les Lettres adressées au Gouverneur-Général ou au Directeur, & on dresse les réponses (b) (*).

Le

(a) Mém. sur le Commerce des Hollandois, Ch. 13.

(b) [illegible], [illegible] Hist. du Gouvernement des Provinces-Unies, Ch. 17.

(*) Il seroit difficile de concevoir que la Compagnie eût pu pourvoir mieux à procurer

au

Section XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

Le Conseil de Justice est composé d'un Président, qui est ordinairement un Conseiller des Indes, de huit Conseillers, d'un Fiscal, d'un autre Fiscal de la Mer, & d'un Secrétaire. Le Président de ce Conseil est en même tems Garde du Grand Sceau, sur lequel est représenté un Château, au milieu duquel est la Justice, tenant une balance d'une main, & de l'autre une épée, avec cette inscription, *Sceau du Conseil de Justice du Château de Batavia.* Tous les Conseillers sont Docteurs en Droit. Dans les Affaires Civiles, le Fiscal a sa voix comme les Conseillers, & profite du tiers de toutes les amendes au dessous de cent florins, & du sixième de celles qui sont au dessus de cette somme. Sa fonction est d'avoir soin qu'il ne se fasse rien contre les Loix du Gouvernement, & d'intenter action à ceux qui y portent atteinte. La fonction du Fiscal de la Mer regarde les fraudes qui se commettent au préjudice de la Compagnie, les pirateries, & tout ce qui tend à troubler l'ordre établi pour les affaires maritimes (a). Outre ces deux Conseils souverains, il y a un Tribunal ou Conseil de la Ville de Batavia, qui règle les affaires particulières de la Colonie; il est composé de neuf Echevins, y compris le Président, qui est toujours un Conseiller des

(a) *Janiçon*, Etat présent de la Rép. des Prov. Unies, T. I. p. 354-356.

au Gouverneur Général les lumières & les conseils nécessaires, & en même tems à sa propre sûreté, que par l'Etablissement du Conseil des Indes. Remarquons en passant, que quelque attachés que les Hollandois soient, ou qu'ils veulent paroître, au Gouvernement Démocratique dans leur Pays, on n'en voit aucune trace dans les Indes; à-la-vérité le Gouvernement est mêlé, mais il n'y entre pas la moindre chose qui sente la Démocratie. Nous avons observé plus haut que les appointemens d'un Conseiller des Indes sont fort gros, cependant cet Emploi est bien moins lucratif que plusieurs autres moins honorables, dont la Compagnie dispose. C'est là certainement l'effet d'une très sage Politique, parceque cela tend indirectement à empêcher ceux qui aiment excessivement l'argent d'aspirer à cette Dignité; & rien n'est plus salutaire pour un Etat, que de séparer exactement les postes d'honneur, des places lucratives, pour que ceux qui ont l'ame noble & généreuse aspirent aux premières, tandis que d'autres plus intéressés, & qui ont des sentimens plus bas sont pourvus des autres (1). Il est vrai que nonobstant cette précaution & plusieurs autres également sages, l'esprit de parti ne laisse pas de se glisser quelquefois dans ce Conseil, ce dont on a vu quelques exemples, & on en trouvera encore quelques autres dans la suite. Mais cela ne préjudicie en rien à la sagesse de la Constitution établie, qui peut être & est sans contredit admirablement bien réglée, sans être absolument parfaite. Les Constitutions politiques les mieux conçues ont le même malheur que les machines les plus subtilement inventées par l'esprit humain, c'est qu'avec le tems on y découvre certains défauts, qui viennent non de la structure, mais des matériaux. Le frottement use les métaux les plus durs, & alors quelque bien faite que soit la machine, le défaut se manifeste. Il en est de même dans toutes les Administrations; comme elles doivent s'exécuter par des hommes, les foiblesses inséparables de l'Humanité produisent des inconvéniens apparens, mais dans l'un & dans l'autre cas le remède est le même; c'est-à-dire que quand les défauts deviennent sensibles, il faut nécessairement faire quelque réforme, non pour détruire mais pour rétablir les premiers principes; & pour rendre la comparaison parfaite, il faut juger des Constitutions politiques comme l'on fait des machines; n'y pas demander une perfection absolue, mais convenir que les unes & les autres sont excellentes, quand elles durent longtems sans avoir besoin que l'on y touche beaucoup.

(1) Mem. sur le Commerce des Hollandois, Ch. 14.

SECTION XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

des Indes, & un Vice-Président. Le Baillif de la ville & le Drossard du plat-pays sont aussi Membres de ce Tribunal avec un Secretaire (a) (*).

Du Gouverneur-Général & de son pouvoir.

Le Gouverneur-Général est le Chef de l'Empire que la Compagnie a établi dans les Indes, & en est pour ainsi dire le Stadhouder, Capitaine & Amiral-Général. Il est Président du Conseil des Indes, & il y a deux voix. Il a une clef de tous les magazins, & y prend ce qui lui plaît sans rendre compte à personne. Il donne des ordres de sa propre autorité, & tout le monde doit lui obéir; enfin on peut dire que son pouvoir égaleroit & surpasseroit même celui de plusieurs Rois de l'Europe, s'il n'étoit responsable de ses actions aux Directeurs de la Compagnie & sujet au rappel (b). En cas de trahison & d'autres crimes énormes, le Conseil de Justice même est en droit de s'assurer de sa personne & de le juger. Aussitôt qu'un Gouverneur-Général est mort, ou qu'il résigne sa Charge, les Conseillers des Indes s'assemblent pour en élire un autre à la pluralité des voix. L'élection faite le Conseil écrit d'abord aux Directeurs en Hollande pour leur en faire part, les priant de confirmer & d'approuver le choix qu'ils viennent de faire. Il écrit aussi pour la même chose aux Etats-Généraux, qui en accordant l'Octroi à la Compagnie se sont réservés ce droit d'approbation. Ordinairement l'élection est approuvée tant par les Etats-Généraux que par les Directeurs, qui envoyent au nouveau Gouverneur ses Lettres-Patentes. Il y a cependant des exemples que les Directeurs ont improuvé l'élection faite par les Conseillers, & ont nommé un autre Gouverneur (c).

Sa Cour & ses appointemens.

La Compagnie donne au Gouverneur huit-cens Rixdales d'appointemens par mois, & cinq-cens pour sa table, outre l'entretien de tous ceux qui composent sa maison. Mais ces appointemens sont la moindre bran-

che

(a) Janiçon, Etat présent de la Rép. des Prov. Unies, T. I. p. [illegible].

(b) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. [illegible].

(c) Idem ibid. p. 76, 77.

(*) L'Expérience a fait voir que l'Etablissement d'un Conseil particulier de Justice indépendant, [illegible]

(1) Janiçon, Etat présent de la Rép. des Provinces-Unies, T. I. p. [illegible]

che des revenus dont il jouit. Les émolumens attachés à l'exercice de sa Charge sont très-considérables, ensorte que dans l'espace de deux ou trois ans il peut, sans charger sa conscience, amasser des richesses immenses. Comme il est le Chef de tous les Etats de la Compagnie, elle a trouvé à-propos pour le faire respecter des Peuples, accoutumés au faste des Princes d'Orient, de lui accorder une Cour, & de lui faire rendre tous les honneurs attachés à la Dignité Royale. Quand il sort de son Palais pour aller à quelque Maison de plaisance, son carosse est précédé d'un Maréchal des logis à la tête de seize Cavaliers avec un Trompette; ensuite deux Hallebardiers à cheval marchent immédiatement devant son carosse, avec son Ecuyer à cheval à la portière droite, & suivi de six Hallebardiers à cheval, & ordinairement de deux autres carosses avec des Messieurs qui l'accompagnent: le cortège finit par quarante-huit Cavaliers, commandés par un Capitaine & trois Maréchaux des Logis, précédés d'un Trompette (a). Si cette Charge est considérable tant par les revenus que par le pouvoir & les grands honneurs qui en sont inséparables, elle est aussi extrêmement pénible. Depuis le matin jusqu'au soir le Gouverneur-Général est occupé à donner audience à un grand nombre de personnes, à lire les Lettres & les Avis qu'il reçoit, & à donner les ordres pour le service de la Compagnie, ensorte qu'il ne reste ordinairement qu'une demi-heure à table, & alors même il expédie les affaires qui pressent (b). C'est aussi lui qui reçoit les Députés des Princes Indiens, ce qui arrive souvent dans le cours d'une année (*).

SECTION XXVI. *Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.*

A-

(a) *Tavernier*, l. c. p. 319.
(b) Exposition &c. l. c. p. 79. Voyage de Siam. p. 133. *Choisy* Journal, p. 139.

(*) Nous avons remarqué ailleurs que les affaires de la Compagnie ne pourroient jamais aller bien si l'on n'y entretenoit un ordre constant & uniforme, & on peut en dire autant des fonctions du Gouverneur-Général. A sept heures du matin les deux premiers Marchands, le Commandant de la Garnison, l'[illegible] des Vaisseaux & le Major de la Citadelle viennent lui rendre compte de ce qui concerne leurs fonctions & recevoir ses ordres. A dix heures & demie le Receveur des Droits lui fait rapport des Vaisseaux, des Marchandises, & des Gens qui sont arrivés. A midi il se met à table, mais il n'y demeure guères qu'une demi-heure, & il fait ensuite la méridienne; avant deux heures il reprend, & travaille aux affaires jusqu'au soir entre huit & neuf heures. Quand un Messager est chargé d'une Lettre de quelque Monarque Indien, le *Sabandar*, ou Maître des Cérémonies, va avec sept ou huit des principaux Officiers de la Compagnie chercher cette Lettre, qu'un Hallebardier porte dans un plat d'argent, couvert d'un damas jaune à franges. La Garnison de la Citadelle est alors rangée en une double haye depuis la porte jusqu'au Palais du Gouverneur, avec drapeaux déployés, tambour battant, & les Trompettes & Hautbois jouant de leurs instrumens. Le Messager accompagné du Sabandar & des autres Officiers passe au milieu de cette double haye pour se rendre au Palais. Aussitôt qu'il est en la présence du Gouverneur Général, le Hallebardier lui présente le plat, de dessus lequel il prend la Lettre & la remet entre les mains du Gouverneur. Dès qu'elle est rendue, on tire le canon & l'on fait trois salves de la mousqueterie. Après quoi le Messager & ceux qui l'ont accompagné sont introduits dans la Salle; le Messager s'y met à table avec le Gouverneur & le Commandant des Troupes, & tous les autres se tiennent debout. Le Secretaire du Gouverneur se tient aussi debout auprès de lui, & la table est environnée de Hallebardiers. On reconduit ensuite le Messager avec les mêmes cé-

SECTION XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

Après tout ce que nous avons dit de ce Grand-Officier, on ne sera pas fâché de voir une Liste des Généraux des Indes, qui servira en même tems à répandre du jour sur l'Histoire.

Liste Chronologique & Historique des Gouverneurs-Généraux des Indes Hollandoises; le tems de leur élévation à cette Dignité avec celui de leur Gouvernement.

1610. PIERRE BOTH *d'Amersfoort*. Il fut chargé du Gouvernement dans le tems que les affaires des Hollandois aux Indes étoient dans la situation la plus critique. L'Amiral *Paul van Caerden* étoit prisonnier chez les Espagnols, qui ayant rassemblé de grandes forces aux Philippines, se flattoient extrêmement de chasser les Hollandois des Moluques, mais leurs projets furent déconcertés, & les Moluques conservées par la prudence du Gouverneur-Général, qui paroît avoir été un homme d'un jugement solide, d'un grand sens, & qui avoit beaucoup de courage (a). Ce fut sous son Gouvernement que les Hollandois remportèrent de grands avantages dans les Isles de *Timor* & de *Solor*, dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici; nous en dirons quelque chose & de leurs productions dans les Remarques (*).

Louis

(a) Hist. de la Comp. des Moluq. T. III p. 135 & suiv.

[illegible] (1). Les Dimanches, immédiatement après le Sermon de l'après-midi, [illegible] [illegible] Indes, [illegible] [illegible]

(*) L'Isle de Timor [illegible] de Java: les Hollandois y ont un Fort & une petite [illegible] [illegible] Portugais & les Hollandois [illegible] [illegible] Quelques Anglois [illegible] [illegible] des Européens [illegible] Les Hollandois [illegible] [illegible] Compagnie Hollandoise [illegible] Espagnols [illegible] l'Isle de Timor [illegible]

(1) Voyage de F. Leguat, T. II. p. [illegible] [illegible] T. I. p. [illegible] (2) [illegible]

SECTION XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

1613.

Both ne gouverna gueres plus de deux ans (*); il eut pour successeur

GERARD REYNST d'*Amsterdam*. Il suivit avec beaucoup de vigilance les projets de son prédécesseur, & il travailla avec ardeur à soumettre les Isles de Banda à la Compagnie, ce qui lui [illegible] une acquisition importante (1). Cependant, comme il étoit extrêmement actif & infatigable, on a cru que son zèle pour le service de la Compagnie abrégea ses jours, car il ne jouit du Poste de Gouverneur-Général qu'un an & quelques mois; il passa la plus grande partie de ce tems-là ou sur mer, ou en quelque ex-

(1) Voy. de la Comp. T. VII. p. 213.

[illegible] le Pays [illegible], où les Vaisseaux qui prennent cette route, & qui ne sont pas destinés pour les [illegible], [illegible] avis à tous les [illegible] des Moluques. La troisième raison est que cette Isle est grande & [illegible], ce qui est d'une grande conséquence pour les Moluques, où il n'y a [illegible] & de la [illegible] des habitans. [illegible] cette Isle. Mais il y en a une [illegible], c'est qu'elle fournit une grande quantité de bois de Sandal ou Santal, qui est fort recherché à la Chine & dans toutes les Indes (1). Comme il se trouve bien décrit [illegible] d'ailleurs [illegible], il ne sera pas inutile d'en faire ici une courte description. L'Arbre devient de la grosseur du Noyer; ses feuilles ressemblent à celles du [illegible], ses fleurs sont d'un bleu foncé tirant sur le noir, & le fruit ressemble à nos cerises; il est d'abord très-verd, & noir quand il est mûr. Le bois n'est bon que quand l'arbre est fort vieux, ce que l'on connoît aisément parceque les feuilles deviennent plus petites & [illegible]. On trouve en même arbre deux sortes de bois, l'un couleur de citron & l'autre blanc. Le cœur de l'arbre & tous les endroits où il y a des nœuds sont ordinairement couleur de citron, quelquefois il y a des endroits au milieu des branches & même dans le tronc de l'arbre qui sont de cette couleur, qui vient selon l'opinion générale de ce que l'arbre [illegible] point, le reste du bois est blanc. D'abord qu'il est coupé, & [illegible], il n'a aucune odeur, mais en séchant il acquiert une senteur agréable & [illegible]; celui qui est couleur de citron en a plus que le blanc. On s'en sert principalement pour [illegible], & l'on en porte tous les ans une grande quantité à la Chine, [illegible]. En quelques endroits des Indes on en brûle soit en morceaux soit en poudre, mais ce n'est pas par [illegible], car il ne donne aucune odeur. Aux Maldives & [illegible], les [illegible], & en parfument leurs morts. On s'en sert aussi dans la Médecine, pour fortifier la tête & le cœur, mais ce n'est gueres [illegible] on frotte le bois sur une pierre avec un peu d'eau, jusqu'à ce que l'eau devienne épaisse, & alors on en frotte la tête, le visage & l'estomac. On le croit très-efficace pour les maux de tête, les inflammations d'yeux, les pleurésies, & les fievres de toute espèce. Le véritable Santal ne croît que dans les Isles de Timor & de Solor, & le Bahar, qui pèse [illegible] livres, vaut [illegible] dix Livres sterling. Le Santal brun ou rouge vient en quantité sur la Côte de Coromandel, mais il n'a nulle odeur; on ne s'en sert gueres que pour faire des [illegible] & des cabinets, qui sont très-estimés, parce que les vers [illegible] ne s'y mettent jamais. Les Vaisseaux Hollandois apportent souvent de ce bois en Europe sous le nom de *Caliatour* (2).

(*) Ceci n'est point exact. Dans une Liste des Gouverneurs-Généraux, qui s'imprime tous les ans à Batavia par Autorité publique, je trouve que *Pierre Both* partit de Hollande en Janvier 1610, qu'il arriva à Bantam le 19 Décembre de la même année, & qu'il repartit pour retourner en Hollande en 1614. mais il n'y arriva pas; un célèbre Voyageur (3) dit qu'il périt le 2 de Janvier 1615. REM. DU TRAD.

(1) Hist. de la Conq. des Moluq. T. III. p. 171, 174.

(2) Mem. du Dr. Garcia.

(3) Voy. de *Le Brun*, T. V. p. m. 94.

SECTION XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

expédition; il mourut le 7 Décembre 1615. (a) (*).

LAURENT REAAL d'*Amsterdam*, Gouverneur des Moluques dans le tems de la mort du Général, lui succéda. Pendant le tems de son administration les Espagnols menacerent beaucoup, mais firent peu de chose. Pendant qu'ils travailloient longtems à équiper une Flotte des plus formidables, le Gouverneur-Général, qui étoit instruit de tous leurs mouvemens, ne manqua pas de profiter de leurs retardemens; il leur enleva tantôt un Fort, tantôt un autre, les chassant peu à peu des Etablissemens qui leur restoient aux Moluques, tandis qu'ils en méditoient la conquête entiere. On a vu ailleurs que leur expédition échoua, après avoir coûté des sommes immenses, & épuisé les forces des Philippines (b). *Reaal* gouverna environ deux ans, & la Charge de Gouverneur-Général passa à

1618. JEAN PIETERSZ COEN de *Hoorn*, né pour fixer la fortune & la puissance des Hollandois aux Indes. Ce fut lui qui leur assura la Souveraineté & entiere possession des Isles des Epiceries, & comme il connoissoit parfaitement l'état des affaires tant en Europe que dans les Indes, il usa [illegible] des forces superieures que la Compagnie avoit, contre les Javanois & les Anglois (c). On a vu dans l'Histoire de quelle maniere il se rendit maître de la ville de *Jacatra*, & comment après avoir ruiné tout à la fois la Capitale & le Royaume, il fonda sur les ruines de l'une & de l'autre la célèbre ville de *Batavia* (d).

1623. PIERRE CARPENTIER fut élevé au Généralat, lorsque le Général *Coen* s'en retourna dans sa patrie. Il regla heureusement l'intérieur de son Gouvernement, étendit considérablement le Commerce de la Compagnie, & eut la gloire de donner son nom à une partie du Continent Austral, ce qui suffit pour le perpetuer jusqu'à la postérité la plus reculée (e).

1627. JEAN PIETERSZ COEN, à la sollicitation de la Compagnie, & par l'ordre des Etats prit pour la seconde fois les rênes du Gouvernement, dans un tems où toute l'Isle de Java avoit conspiré la ruine de la nouvelle ville des Hollandois. Les Insulaires avoient assez de lumieres pour prévoir que leurs descendans seroient obligés de reconnoître comme leurs Maîtres, ceux qu'eux-mêmes ne regardoient que comme des Etrangers. Ce fut ce qui engagea l'Empereur de Java à former deux fois le siege de Batavia, avec des armées si nombreuses, qu'on ne [illegible] par leur valeur (f). Mais le Général Coen fit bien sentir à ce Monarque que la prudence est supérieure à la force, & qu'une multitude mal conduite est une multitude qu'on mene à la boucherie. Après avoir fait échouer ce puissant Monarque, & vu ses sujets devenus les victimes de son ambition, ce grand

(a) [illegible] L. c. p. 161.
(b) [illegible] p. 4.
(c) Conquête des Moluques, T. III p. 105.
(d) La Nouvelle Hist. de Hollande, T. I. L. IV. Ch. 1.
(e) [illegible] p. 902.
(f) La Nouvelle, L. VII Ch. 3.

(*) Suivant la même Liste, il partit de Hollande le 2 de Juin 1613, arriva dans l'Isle de Java en Novembre 1614, & mourut, [illegible] le 20 Décembre 1615. Rem. du Trad.

grand Homme mourut le 21 Septembre 1629, & termina sa vie par être le défenseur de la ville, dont il étoit le fondateur. Il a été regardé à juste titre comme le plus habile Politique, le plus grand Capitaine, & le plus heureux de tous ceux qui en ces tems-là furent chargés de l'administration des affaires de la Compagnie aux Indes (a). Section XVI. Commencement des Hollandois aux Indes &c.

JAQUES SPECX, qui arriva à Batavia dans le tems de la mort de Coen, lui succéda. Il se distingua en exécutant avec autant d'habileté que d'exactitude toutes les mesures que son illustre Prédécesseur avoit prises, ensorte que de son tems Batavia devint aussi belle qu'elle étoit forte & bien située. Mais ce qui lui a fait le plus d'honneur, c'est d'y avoir attiré les Chinois, dont il se déclara le protecteur, & qui, lorsqu'il partit après avoir commandé trois ans, lui firent présent d'une magnifique médaille d'or, qui représentoit d'un côté le Port, la Forteresse & la Ville de Batavia, & au revers on voyoit deux inscriptions à l'honneur de ce grand Homme, qui marquoient la reconnoissance qu'ils avoient de la bonté qu'il avoit eue pour eux (b) (*). 1629.

HENRI BROUWER, qui lui succéda, marcha sur les traces de ses prédécesseurs, & poussa sur tout fort le Commerce, qui fleurit extraordinairement sous son administration. Il gouverna aussi environ trois ans (c) (†). 1632.

ANTOINE VAN DIEMEN, habile Officier & Homme de grande expérience, qui a donné son nom à un Païs que l'on croit faire partie des Terres Australes, fut choisi Gouverneur-Général des Indes dans une conjoncture fort critique, & lorsqu'il importoit infiniment à la Compagnie & à la Nation Hollandoise d'avoir à la tête des affaires un homme habile & ferme. Ils 1635.

(a) Conq. des Moluq. T. III. p. 303. (c) Conq. des Moluq. l. c. p. 305.
(b) Voy. la Remarque.

(*) Cette Médaille étoit en ovale, & l'une des inscriptions étoit en Malais, écrite en caractères Chinois, en quatre lignes, où il y avoit quatorze caractères, dont le sens revenoit à ceci (1). *Le Soleil [illegible] par ses rayons la nature entière sur la Terre, [illegible] de ceux [illegible] jusqu'à ses derniers descendans.* La seconde inscription en Latin étoit conçue en ces termes: *In perpetuam gratitudinis memoriam, hoc numisma cives Chinenses Bataviae, lubenter merito dederunt viro Heroi* Jacobo Specxio, *Indiarum Orientalium Generali, Patrono nostro observando, anno 1632, die 25 Novembris, Bataviae.* Ce qui signifie, ,, en mémoire ,, de notre éternelle reconnoissance, nous les Citoyens Chinois de Batavia avons avec ,, joie & à juste titre offert ce petit présent à l'illustre Héros *Jaques Specx*, Gouverneur-Général des Indes Orientales, notre respectable Protecteur, l'an 1632, le 25 de ,, Novembre à Batavia."

(†) Il faut instruire le Lecteur d'une chose, dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence de quelques endroits des Relations Hollandoises des Indes, où l'on pourroit trouver le titre de *Président de Batavia*, par lequel il faut entendre le Gouverneur Général. Le Conseil des Indes a le droit de l'élire, & de lui conférer toutes les prérogatives de sa Dignité à la réserve du titre, qu'il ne peut prendre qu'après avoir reçu l'approbation des Directeurs. En vertu de cette distinction, on trouve quelquefois la même personne l'un & l'autre titre dans les mêmes Relations, & l'on voit dans quelques Listes que tel a été tant de tems Président de Batavia, & tant d'années Général des Indes.

(1) *Van Loon*, Hist. Métalliq. des Pays-Bas, T. II. p. 2[illegible]4.

SECTION XXVI. Commencement des Hollandois dans les Indes Or.

Ils ne furent pas trompés dans leur choix, ce grand Homme trouva les habitans des Moluques mécontens, animés généralement d'un esprit d'impatience, & même soulevés en quelques endroits. Il s'appliqua d'abord à mettre par tout les fortifications en état de défense, & prit des Escadres avec tant de prudence, qu'il fit taire les mutins, & leur inspira de la terreur (a). Alors il prit le parti de la douceur, & au-lieu de la sévérité qu'il avoit pratiquée au commencement, il déclara qu'il étoit prêt d'écouter & de redresser les griefs des Alliés de la Compagnie, & de leur donner toute la satisfaction possible, de ratifier les anciens Traités, & de rectifier par de nouveaux ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux. Quand les Princes Indiens virent qu'on ne pouvoit ni l'effrayer ni le surprendre, & qu'en même tems il étoit disposé à entendre raison, ils le prirent au mot; étant allé lui-même aux Moluques, ils conclurent dans le mois de Juin 1638 avec lui le Traité le plus clair & le plus précis qui ait peut-être jamais été fait avec aucune Nation Orientale (b). Ce fut pendant sa régence que les Espagnols & les Portugais essuyerent tant de disgraces aux Indes, & perdirent enfin l'importante Forteresse de Malacca, après un siége de quatre mois & douze jours, où les Assiégeans eurent mille hommes de tués. La ville se rendit le 12 de Janvier 1641. Les Portugais perdirent alors ce dont ils se glorifioient le plus, savoir l'empire des Mers des Indes, parceque tous les Vaisseaux qui passoient par le Détroit, étoient obligés de payer un péage, & de prendre un passeport à Malacca. Le reste de la régence de M. van *Diemen* fut également heureux & glorieux, & ses Maîtres furent si convaincus de sa droiture, de sa fidélité & de sa capacité dans l'exercice de sa Charge (c), qu'ils l'en laisserent en possession jusqu'à sa mort, arrivée le 19 Avril 1645.

1645 CORNEILLE VAN DER LYN d'*Alcmaar*, ayant été élevé à cette haute Dignité, résolut de distinguer sa régence en se rendant maître de l'autre passage dans les Mers des Indes, qui est entre le Cap Comorin & l'Isle de Ceilan, ce qui lui réussit fort heureusement. Il forma aussi l'important dessein de découvrir une route pour aller en Europe par le Japon, & bienque cette expédition ne fût pas heureuse, elle ne laissa pas, comme toutes les grandes entreprises, de procurer des avantages, même par son mauvais succès; ce fut alors qu'on eut la premiere connoissance du Détroit qui est entre la Tartarie & le Japon (d). Un des Vaisseaux ayant fait naufrage sur les côtes du Japon, l'Empereur prit ombrage de ces recherches, & il fallut lui envoyer une Ambassade pour l'appaiser. Un Vaisseau qui revenoit en Hollande visita aussi quelque partie des Terres Australes. Après avoir rempli sa Charge pendant cinq ans avec honneur, il la remit à son successeur & retourna en Hollande (e).

1650 CHARLES REYNIERSZ, d'*Amsterdam*, gouverna sans qu'il se passât rien d'extraordinaire sous sa régence; il ne se distingua guere que par sa prudence & sa douceur, & mourut le 18 de Mai 1653 (f).

JEAN

(a) Chron. Mod. p. 417.
(b) Conquêtes des Moluques. T. III. p. [illegible] 16.
(c) Voy. de *De Graaff*, p. 152.
(d) *La Neuville*, L. IX. Ch. 3.
(e) *De Graaff*, p. 144.
(f) Tavernier, l. c. p. 168.

Jean Maatsuyker, d'*Amsterdam*, parvint au Généralat en 1653, & occupa ce grand Poste plus longtems qu'aucun de ses prédécesseurs, & qu'aucun de ses successeurs n'a fait depuis. C'étoit un homme d'une grande capacité, qui avoit été longtems au Service de la Compagnie, & d'une fidélité à toute épreuve, ensorte que les Directeurs avoient une entiere confiance en lui, & lui donnerent des pouvoirs qui le rendoient en quelque façon indépendant. Ce fut néanmoins sous sa régence que les Ambassadeurs Hollandois échouerent dans leur négociation à la Chine, qu'on traita les Hollandois avec beaucoup de rigueur au Japon, & qu'ils perdirent l'Isle de Formose. Mais ce qui contrebalança ces desavantages, ce fut l'heureux succès de deux guerres contre les Macassars, & d'autres guerres en terre ferme. Il eut aussi beaucoup de bonheur contre les Portugais, étendit le Commerce & l'Empire de ses Maîtres de tous côtés, maintint si bien tous ceux qui étoient au service de la Compagnie dans les regles du devoir, & exécuta si ponctuellement les ordres qu'il recevoit, qu'on ne pensa jamais à lui donner un successeur; ainsi il resta Gouverneur-Général jusqu'à sa mort, arrivée le 4 de Janvier 1678, la vingt-cinquieme année de son Gouvernement (a) (*). Section XXVI. 1653.

Ryklof van Goens, qui avoit rendu de si grands services à la Compagnie dans l'Isle de Ceylan & sur la Cote de Coromandel, succeda au Général *Maatsuyker*; il ne se passa rien d'extraordinaire sous sa regence, qui fut d'un peu plus de deux ans; au bout de ce tems-là il partit pour la Hollande, dans le dessein d'y vivre tranquillement le reste de ses jours, mais il mourut dans le voyage (b). 1678.

Corneille Speelman, de *Rotterdam*, fut elevé au Généralat au départ de son prédécesseur, le 25 de Novembre 1681. Il étoit passé aux Indes dans une qualité assez commune, par son merite il parvint au Poste de Teneur-General des Livres à Batavia, & de President du College des Cura- 1681.

(a) *De Graaf*, p. 144. (b) *Hamilton*, Vol. I. p. 343, 344.

(*) Il s'étoit distingué dès l'année 1641, en négociant un Traité avec les Portugais à Goa, où il se fit estimer par sa candeur & la franchise de ses procédés (1). Après qu'il fut parvenu à la Dignité de Général, il s'en acquitta avec autant de majesté & d'ostense qu'aucun de ses prédécesseurs, ce qui fit que les Mariniers l'appellerent le *grand Maatsuyker*, & insensiblement cela devint un surnom qu'on lui donna, & à juste titre; car bien qu'on ne le lui eût donné d'abord qu'à cause de la pompe & de la magnificence qu'il affectoit en de certaines occasions, & qui ne convenoit à personne mieux qu'à lui, ce nom lui appartenoit par la raison contraire, n'y ayant pas d'homme qui en fit moins de cas, & qui la méprisât davantage. Il ne laissoit pas de la ménager fort adroitement, & l'on prétend qu'il conclut plus d'un Traité avantageux à la Compagnie, par des fêtes extraordinaires & par des spectacles pompeux: il est vrai que le Conseil des Indes se plaignit des dépenses qu'il faisoit pour cela, mais il ne s'en embarrassa guères, & comme on le verra plus bas, ces plaintes furent mal reçues des Directeurs. Après cette dispute on le laissa faire, & il gouverna à Batavia en Prince Souverain. La Compagnie se ressentit de sa bonne conduite & de sa capacité longtems après sa mort, quelques-uns des meilleurs Officiers qu'elle ait jamais eus, s'étant formés sous lui, & la plupart des Cours des Indes respectant la mémoire du *grand Maatsuyker*, & la Compagnie pour l'amour de lui.

(1) Hist. de la Conq. des Moluq. T. III. p. 312.

SECTION XXVI. [illegible]

mieurs pour les [illegible] des Chinois. Il s'acquitta de ces Emplois avec tant d'honneur, qu'en l'année [illegible], étant dans la trente-sixieme de son âge, il fut fait Gouverneur de la Côte de Coromandel, où l'on fut néanmoins mécontent de sa conduite, desorte qu'il fut rappellé (a). Le General *Maatsuyker*, qui avoit de l'affection pour lui, s'appercevant qu'il n'y avoit aucun des Conseillers des Indes qui eût envie de se charger de la conduite de la guerre contre le Roi de Macassar, nomma *Speelman* pour commander en Chef, & l'on a vu qu'il força alors bientôt ce Monarque à demander la paix, & la fit telle qu'il le mit si bas, qu'il fut obligé de rendre hommage à la Compagnie (b). En vertu de ces grands exploits, il fit une entrée en triomphe à Batavia, & en récompense de ses services il fut fait d'abord Conseiller extraordinaire, ensuite Conseiller ordinaire des Indes, Gouverneur de Ceylan (c), & le [illegible] Mai [illegible] il fut nommé Directeur-General, Emploi dont il s'acquitta, dit-on, avec plus d'exactitude qu'aucun de ses prédécesseurs, ce qui lui fraya le chemin à la premiere Dignité, dont il ne jouit guere plus de deux ans, étant mort le [illegible] Janvier 1684, dans sa cinquante-[illegible] année (d); ce qu'il y eut de particulier, c'est que le premier Officier après lui, qui lui auroit vraisemblablement succédé, mourut le même jour (*).

1684 JEAN CAMPHUYS, de *Haerlem*, fut élu après la mort de M. *Speelman*. Il ne pouvoit se vanter d'une naissance illustre, ayant été quelque tems apprentif chez un Orfevre, & ensuite il avoit travaillé comme ouvrier, mais comme il trouva qu'il gagnoit trop peu, & qu'il étoit entreprenant, il résolut d'aller tenter fortune aux Indes. Il arriva à Batavia dans le tems du General *Maatsuyker*, le grand Patron de l'industrie & du mérite; ayant obtenu une place à la Secretairerie, le General ne fut pas longtems à le remarquer, & l'avança de degré en degré jusqu'à ce qu'il parvint à être premier Secretaire (e). En [illegible] il alla en qualité de Chef ou de Directeur au Japon, & il y retourna en [illegible] & en [illegible], ce qui doit avoir contri-

(a) Hist. Maatsuy. T. III. p. [illegible]
(b) [illegible] T. III. p. [illegible]
(c) [illegible] p. [illegible]
(d) Hist. Maatsuy. T. III. p. [illegible]
(e) [illegible] p. [illegible]

(*) [illegible]

(f) [illegible]
(g) Hist. [illegible] T. III. p. [illegible]
(h) [illegible]

[illegible] cette place étant une des plus lucratives. Il fut ensuite fait Conseiller de Justice, & le Général *Maatfuyker* le fit aussi son Secretaire, ayant dessein de faire encore plus pour lui, mais la mort le prévint, & l'on crut alors que M. *Camphuys* n'avoit plus d'avancement à espérer (*a*). Ceux qui le pensoient, furent bientôt détrompés: car en 1678 il fut nommé Conseiller extraordinaire des Indes, & un peu plus de deux ans après il devint Conseiller ordinaire, à peine l'avoit-il été trois ans, lorsque le Gouverneur-Général *Speelman* & le Directeur-Général *Bort* étant morts tous deux le même jour, il y eut de grandes intrigues pour une nouvelle élection. La plupart des Conseillers de M. *Camphuys* étoient prévenus contre lui, & ils n'en faisoient pas un mystère les uns aux autres; quand on procéda à l'élection, plusieurs qui avoient une secrette jalousie contre ceux qui avoient le plus d'apparence d'emporter la place, donnèrent leur voix à *Camphuys*, ne croyant pas que cela pût tirer à conséquence. Cependant il y en eut tant qui se servirent de cet expédient, que l'ouverture des billets M. *Camphuys* se trouva avoir la pluralité des voix, & fut déclaré Président de Batavia à la grande surprise & au grand mécontentement de ceux qui l'avoient élu. Il ne laissa pas de prendre possession du Gouvernement, & il fit paroître une grande capacité dans la conduite des affaires; mais les Conseillers des Indes furent si confondus de son élection, & purent si peu s'accommoder d'une chose qui étoit leur propre ouvrage, qu'ils se brouillèrent bientôt avec lui, & qu'ils portèrent le ressentiment jusqu'à cesser de faire leurs fonctions pendant deux années; ce procédé auroit pu avoir les plus funestes suites si le Gouverneur-Général ne s'étoit conduit avec autant de fermeté que de prudence durant cet intervalle; enfin on reçut la décision de la Compagnie, & les Conseillers se flattoient de l'avoir à leur merci; mais ils furent pour la seconde fois cruellement trompés: les Directeurs approuvèrent entièrement la conduite de M. *Camphuys*, le confirmèrent dans sa Charge, & lui laissèrent le pouvoir de faire sentir à ses ennemis tout le poids de son ressentiment (*b*). Mais le Gouverneur fut si content de son triomphe, & étoit si peu disposé à porter davantage une Charge qui l'y avoit longtems qui lui paroissoit accablante, qu'il se démit volontairement du Généralat le 24 de Septembre 1691, en se réservant néanmoins une Garde de douze hommes pour la sureté de sa personne (*).

GUIL-

(*a*) Hist. Metalliq. T. IV. p. 214.

(*b*) *Choisy*, l. c. p. 139. Hist. Métalliq. T. IV. p. 214.

(*) Outre sa Garde M. *Camphuys* se réserva la seconde place dans le Conseil des Indes, & se retira dans une Maison de campagne qu'il fit bâtir hors de la porte neuve de Batavia; il y fit faire de beaux jardins, où il avoit toutes sortes d'animaux & de plantes rares, il y mourut le 18 Juillet 16[illegible]. Il ordonna qu'on distribuât des Médailles d'or de la valeur de [illegible] livres à chacun de ceux qui [illegible] le deuil [illegible] à ses funérailles. Il y avoit sur ces Médailles diverses [illegible] qu'il avoit prises, qui [illegible] un [illegible] l'Orfèvre, le tout [illegible] à faire connoître que la prospérité n'avoit [illegible] de son esprit ni la modestie de son caractère, ni le souvenir du Monde mondain; il mourut âgé de cinquante-huit ans (1).

(1) Hist. Metalliq. des Pays-Bas, T. IV. p. 215, 216.

Section XXVI. *Commencement des Hollandois aux Indes &c.* GUILLAUME VAN OUTHOORN, *d'Amboine*, fuccéda à M. *Camphuys*, & gouverna pendant treize ans avec honneur, il fe démit volontairement le 15 d'Août 1704 (*a*).

JEAN VAN HOORN, *d'Amfterdam*, fut élu en fa place, & occupa cette haute Dignité entre quatre & cinq ans; il partit pour Hollande le 30 d'Octobre 1709 (*b*).

1691. ABRAHAM VAN RIEBEEK, du *Cap de Bonne-Efpérance*, & de la mê-
1704. me famille que le premier Gouverneur du Cap, lui fuccéda. C'étoit un hom-
1709. me de beaucoup de mérite & d'une grande probité; il jouit de fa Dignité jufqu'à fa mort, arrivée le 17 Novembre 1713 (*c*).

1713. CHRISTOPHLE VAN ZWOLL, *d'Amfterdam*, fe diftingua principalement par fa févérité envers les Chinois, ce qui produifit un très-mauvais effet, & auroit pu avoir de plus fâcheufes fuites, s'il n'étoit mort le 12 Novembre 1718.

1718. HENRI ZWAARDECROON lui fuccéda, & annulla tout ce qu'il avoit fait contre les Chinois. Il réfigna fa Charge le 8 Juillet 1725, ayant acquis autant de richeffes qu'aucun de fes prédéceffeurs; il mourut le 12 d'Août 1728.

1725. MATTHIEU DE HAAN, de *Dordrecht*, prit poffeffion du Generalat le 7 d'Août 1725, & mourut le 1 de Juin 1729.

1729. DIDIER DURVEN, de *Delft*, fut élu après la mort de M. *de Haan*, rappellé le 28 Mai 1732, & partit pour Hollande le 25 Octobre 1732.

1732. THEODORE ou DIRK VAN CLOON, de *Batavia*, entra en fonction le 14 Juillet 1732, & mourut le 10 de Mars 1735.

1736. ABRAHAM PATRAS, de *Grenoble*, prit poffeffion de fa Charge le 30 d'Août 1736, & mourut le 3 de Mai 1737.

ADRIEN VALCKENIER, *d'Amfterdam*, inftallé le 28 Septembre 1737.

1740. GUSTAVE GUILLAUME Baron d'IMHOFF de *Lier*, élu le 2 Décembre 1740, mais partit le 11 de Janvier 1741 pour l'Europe.

1741. JEAN THEDENS, de *Fredrikftad*, inftallé le 6 Novembre 1741 en vertu des ordres venus de Hollande, fe démit le 28 Mai 1743, & mourut le 19 Mars 1748.

1743. GUSTAVE GUILLAUME Baron d'IMHOFF accepta le Generalat en Hollande le 13 de Décembre 1741, fut confirmé & autorifé par LL. HH. PP. le 6 d'Avril 1742, arriva à Batavia, & y fut inftallé le 28 Mai 1743; fut nommé General de l'Infanterie par les Etats-Generaux le 12 Mars 1748, & mourut le 1 de Novembre 1750.

1750. JACOB MOSSEL, *d'Enkhuyzen*, élu le 1 de Novembre 1750, inftallé le 14 Juillet 1751, & fait General de l'Infanterie par LL. HH. PP. le 15 d'Avril 1754. [Mort le 15 Mai 1761.

1761. PIERRE VAN DER PARRA, de *Colombo*, dans l'Ifle de Ceylan, élu le 15 Mai 1761. ADD. DU TRAD.]

Directeur General. Après le Gouverneur, le Directeur-General eft la premiere perfonne du Gouvernement, & le premier Confeiller des Indes. Cet Emploi demande auffi

(*a*) Hift. Univerf. l. c.
(*b*) [illegible], Vol. II. p. 132.
(*c*) *Janiçon*, l. c. p. 363.

aussi beaucoup de travail & d'application ; car le Directeur est chargé de l'achat de toutes les marchandises dont la Compagnie a besoin, & de la vente de celles dont elle trouve à propos de se défaire. C'est lui qui regle la nature & la quantité des marchandises qui doivent être transportées en Hollande ou ailleurs. Il a la garde des clefs de tous les magazins, & tous ceux qui ont quelque direction sur le Commerce sont obligés de lui faire rapport tous les matins de l'état des choses. Enfin c'est lui qui a la direction supreme de tout le Négoce tant à Batavia, qu'aux autres endroits qui appartiennent à la Compagnie ; tous ceux qui sont employés dans les divers Comptoirs doivent lui rendre compte suivant leurs divers départemens. Il a aussi bien que le Général ses heures réglées pour les affaires, & ceux qui sont sous son inspection doivent s'y rendre, & il n'y a rien qui puisse en dispenser personne. Mais c'est par l'observation exacte de ces regles, que tout se maintient dans l'ordre le plus parfait, & que les affaires ne se multiplient pas par négligence de maniere à causer de l'embarras & de la confusion. D'ailleurs l'exemple de ces premiers Officiers a une grande influence ; les uns rougissent, & tous craignent d'être moins assidus à leurs Emplois que ces Chefs qui sont à la tête des affaires (a). C'est ce qui est non seulement utile & avantageux, mais absolument nécessaire, puisque la sagesse humaine ne peut prevoir ce qu'un jour peut enfanter ; & l'on pourroit alléguer un grand nombre de raisons pour prouver, quelque paradoxe que cela puisse paroître, que c'est au danger continuel où est le Gouvernement, & au vif sentiment qu'en ont ceux qui gouvernent, qu'il est redevable de sa sûreté. Il faut avouer que ce n'est pas une précaution à desirer, mais dont l'expérience démontre l'efficace.

Section XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

La troisieme Personne du Gouvernement est le Major-Général, qui a le commandement de toutes les Troupes sous les ordres du Gouverneur-Genéral. Le nombre des Troupes réglées que la Compagnie entretient toujours dans les Indes monte à environ douze-mille hommes, outre les milices ou gens du Pays dans les divers Gouvernemens, qui savent assez bien manier les armes & sont disciplinés ; on croit qu'il y en a plus de cent-mille. Mais comme cet article est important, il sera bon de le bien développer. L'Etat Militaire est dans les Indes assez sur le même pied que dans les Provinces-Unies, les Troupes de la Compagnie étant payées aussi régulierement & aussi bien disciplinées que celles de Hollande. A parler à la rigueur le Chef de ces Troupes n'a en tems de paix que le rang de Major, ayant sous lui des Capitaines, des Lieutenans & des Enseignes, mais en tems de guerre les Lieutenans deviennent Capitaines, les Capitaines deviennent Colonels, & le Major en qualité de Major-Genéral commande en Chef (b).

Major-Général.

Les gens du Pays ont leurs propres Officiers, qui peuvent monter jusqu'au rang de Capitaine. Les Bourgeois de Batavia se choisissent aussi des Officiers jusqu'au Capitaine inclusivement, tant de Cavalerie que d'Infanterie.

Troupes & Milices.

(a) *Janiçon*, T. I. p. 363. Expédition de trois Vaisseaux, T. II p. 79, 80. Ch. 37. *Choisy*, Voyage de Siam, p. 140, 141.

(b) *Basnage*, Descript. du Gouvern. &c.

Section XXVI. Gouvernement des Hollandois dans les Indes.

rie. Ils ont un Colonel, qui est un Conseiller des Indes, lequel est aussi Président du Conseil de guerre. C'est par cet ordre que tous les Etablissemens de la Compagnie sont toujours maintenus en état de défense, avec bien moins de dépense & beaucoup moins d'embarras, que si elle avoit un grand nombre d'Officiers d'un haut rang, dont les appointemens emporteroient en [illegible] le tiers de ce que nous employons pour l'état militaire. On a soin en même tems que toutes les Compagnies tant de Matelots que de Troupes réglées soient toujours complètes & en état de servir, desorte qu'à tout événement on a des forces prêtes, sur lesquelles on peut compter; d'autant plus que dans tous les Etablissemens il y a des Forteresses bien entretenues & pourvues, desorte qu'elles ne courent pas risque d'être emportées avant qu'il vienne du secours de Batavia: cet arrangement est un des points les plus essentiels de la politique de la Compagnie (a) (*).

Marine de la Compagnie.

La Marine que cette puissante Société a entretenue aux Indes consiste en cent-quatrevingt Vaisseaux depuis trente jusqu'à soixante pièces de canon, avec douze ou treize cens [illegible] Matelots qui sont toujours à sa solde, & elle peut encore armer plusieurs Vaisseaux des plus gros en cas de besoin. Ces forces navales sont sur le même pied & dirigées suivant les mêmes maximes que les forces de terre: il y a les Officiers nécessaires pour maintenir une bonne discipline, mais on n'en a point qui ayent de grands titres, uniquement pour ne pas donner de gros appointemens, sans aucun profit pour l'Etat. Le Chef de tous les Vaisseaux a le titre modeste de Commandeur, il a sous lui un Vice-Commandeur, du reste il n'y a point d'autres Officiers Majors, chaque Capitaine commande son Vaisseau. Quand les Vaisseaux sont dans le Port de Batavia, les Capitaines sont obligés de se rendre tous les matins chez le Commandeur pour lui faire rapport de l'état de leurs Vaisseaux & recevoir ses ordres. Cependant dans les choses de quelque importance le Commandeur n'ordonne rien qu'avec l'agrément & l'approbation du Gouverneur Général, auquel tous les Officiers Civils, Militaires & de Mer sont subordonnés, & dont l'autorité à cet égard est aussi absolue qu'à tous les autres, &

(a) [illegible] T. II. p. [illegible]

(*) Il est aisé de comprendre, que si la Compagnie [illegible]

& telle que le demande le bien du service dans un si grand éloignement, peut prévenir les intrigues, les factions & les cabales, qui ne pourroient qu'être très-préjudiciables (a).

Gouvernement Ecclésiastique.

Le Gouvernement Ecclésiastique à Batavia consiste ordinairement en onze personnes, tous Ministres de la Religion Réformée, savoir cinq pour les deux Eglises Hollandoises & celle de la Citadelle, outre celui qui réside dans l'Isle d'Onrust, trois Ministres Portugais & deux Malais. Les cinq derniers sont Hollandois de naissance, mais prêchent en Portugais & en Malais. Et afin que l'Etat puisse toujours être informé des délibérations de l'Assemblée du Clergé, il nomme un Commissaire Politique qui y assiste, & qui doit veiller qu'il ne s'y fasse rien qui puisse donner quelque atteinte aux loix & aux maximes de la Compagnie. Outre les Ministres le Consistoire est composé de huit Anciens & de douze Diacres. On envoye aussi des Ministres dans les autres Gouvernemens & dans les Directions, mais ils n'y restent ordinairement que quelques années & sont relevés par d'autres; ils s'en retournent alors à Batavia ou en Hollande, pour y jouir en repos des biens qu'ils ont acquis. Quelquefois il y a eu tel Ministre qui avoit si bien mis le tems à profit, qu'à son retour il a acheté une Seigneurie, dont il a porté le titre & le nom (b).

La seule Religion Réformée établie.

Dans les autres petites Places il n'y a point de Ministre ordinaire, mais il y en va un tous les trois ou quatre ans, pour y bénir les mariages, & administrer le Baptême & la Sainte Cène. Cet envoi des Pasteurs se fait en conséquence d'une résolution prise par les Synodes, de ne permettre qu'aucune Religion, outre la Réformée, fasse des progrès dans les endroits qui sont sous la domination de la Compagnie. Pendant longtems les Luthériens ont sollicité très-fortement pour obtenir la permission d'avoir une Eglise à Batavia; mais ils n'ont pu encore réussir, & on leur a toujours refusé une demande si juste & si équitable, tandis que de l'autre côté on accorde le libre exercice de Religion aux Mahométans, aux Payens, & aux Chinois, dont le culte est si impie, qu'ils adorent le Démon même (c)(*). C'est du Conseil Ecclésiastique que dépendent les Consolateurs des malades, les Maîtres d'école & les Catéchistes. La Compagnie a plusieurs de ces derniers à son service sur ses Vaisseaux, où ils doivent faire la prière, & instruire ceux qui veulent embrasser le Christianisme. Ces Catéchistes sont la plupart nés dans le Pays, & comme ils savent plusieurs langues, ils sont en état de donner les instructions nécessaires, & d'enseigner la Confession de foi à ceux de différentes Nations, qui après s'être convertis & avoir reçu le

(a) [illegible], T. I. p. 364. Expédition &c. l. c. p. 111-113.

(b) Expédition &c. T. II. p. 105, 106.

(c) Ibid. p. 107, 108.

(*) Ce qui étoit vrai en 1622 ne l'est plus depuis plus de quinze ans, les Luthériens ont obtenu ce qu'ils souhaitoient, & depuis 1746 ils ont une Eglise à Batavia. Peut-être y a-t-il eu quelque raison secrette qui leur a fait rencontrer des obstacles, puisqu'en Hollande ils ont en bien des villes de très beaux Temples. Rem. du Trad.

SECTION XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

le Baptême, doivent communier. Les Ministres font aussi tous les ans la visite parmi les nouveaux Convertis, pour examiner leur état, & empêcher qu'il ne se glisse de nouvelles opinions parmi eux (a) (*).

Grand progrès de Conversion.

En conséquence de ces Règlemens la Religion Réformée fait tous les jours de grands progrès, sur-tout parmi les Nègres, dont on en voit quelquefois cent à la fois demander le Baptême, mais on ne le leur accorde point avant qu'ils soient suffisamment instruits dans la Religion, & qu'ils aient fait leur Confession de Foi; & les Hollandois observent cela si fort à la rigueur, qu'ils n'en dispensent pas même les Princes & les Princesses. On sait que les Chinois sont tellement attachés à leur grand Confucius, qu'ils n'embrassent pas aisément une autre Religion, il y en a cependant de tems en tems qui abjurent l'Idolâtrie, & viennent se faire recevoir parmi les Réformés. Il y a plusieurs Ecoles dans les huit Gouvernemens, entretenues aux dépens de la Compagnie; il y en avoit près de cent dans l'Isle de Ceylan en [illegible], & l'on comptoit qu'il y avoit dans cette Isle seule près de trois-cent-quatre-vingt-cinq-mille Chrétiens sous la domination de la Compagnie. Il est vrai que quelques-uns étoient de l'Eglise Romaine, & n'avoient pas par conséquent l'exercice public de leur Religion: la Compagnie a dans Amboine & dans les Isles voisines quatre-vingt-dix-mille Sujets, dont il y a environ le tiers qui sont Chrétiens, non seulement de nom, mais par principe, & jusqu'à un certain point dans la pratique (b) (†).

Il

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. [illegible]. Voy. de De Graaf, p. [illegible]. (b) Mémoire de Dr. [illegible]. Expédition &c. T. II. p. [illegible].

(*) La Compagnie Hollandoise a [illegible]

(†) [illegible]

quel

SECTION XXVI. *Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.* — *Chambre des Orphelins.*

Il y a à Batavia & dans tous les autres Gouvernemens une Chambre des Orphelins, composée d'un Président, qui a pour Assesseurs en partie des Officiers de la Compagnie, premiers Marchands & Marchands, & en partie des meilleurs Bourgeois, outre un Secrétaire. Ils s'assemblent une fois par semaine, & reglent comme il leur plaît ce qui concerne les Orphelins & les Successions. Ils font serment de se conduire selon la Justice, & de garder le secret sur les affaires qui passent par leurs mains. Le Secretaire doit donner caution de trois-mille Piastres, & il est responsable des effets qui se vendent à l'encan, & pour cela il a trois pour cent du prix: comme il en est responsable il peut refuser à ceux à qui il lui plaît d'offrir & d'acheter, quand il juge qu'ils ne sont pas sûrs. C'est encore le Secretaire qui enregistre les Testamens & les Inventaires, qui rapporte le Journal qu'un des Maîtres tient, & qui a soin des Papiers qui appartiennent à la Chambre. La Chambre des Orphelins est en droit d'appeller qui il lui plait pour le consulter sur des affaires difficiles, & personne, pas même le Gouverneur-Général, ne peut refuser de s'y trouver. Elle a deux & demi pour cent des biens qui se vendent, mais rien de l'argent qui est en caisse: ces deux & demi pour cent se partagent également entre le President & les autres Membres; ils ont outre cela de l'argent pour une robe par an, qui se prend sur les biens des personnes decedées. Quand un homme ou une femme laisse en mourant des enfans mineurs, la Chambre des Orphelins a soin de leur bien & de leur éducation, jusqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge de vingt-trois ans, alors on leur remet ce que leurs parens ont laissé avec les interêts. Si les parens des enfans ont des biens en Europe, la Chambre des Orphelins du lieu où la personne est morte, écrit pour qu'on les lui envoye, ce qu'on fait ordinairement (a).

L'argent que la Chambre des Orphelins place dans la Caisse de la Compagnie à Batavia rapporte neuf pour cent d'interêt, & on le donne souvent, sous

(a) Groot Placaat Boek, III. Deel, fol. 169. Management of the Dutch in India, by *Lockyer*.

ques cérémonies de nulle édification, tandis qu'ils n'avoient que très-peu de connoissance des Verités Chretiennes. A quoi il faut ajouter, qu'un grand nombre, qui venoient pour faire alliance avec les Hollandois, offroient de se faire de leur Religion, quelle qu'elle fût (1). Ils n'étoient donc nullement blâmables de rejetter des offres de cette nature, sur tout voyant le peu d'avantage qui revenoit aux Portugais d'avoir tant de milliers de ces Chretiens de nom sous leur domination. Ils aimerent donc mieux faire moins, mais de meilleurs Chretiens; & à la longue, au bout de quelques générations, ils ont porté les choses si loin, qu'ils ont dans leurs Etats une multitude de Chretiens, parmi lesquels il y a plusieurs milliers de gens de bien & de bons citoyens, ce qui est d'une utilité reelle, comme la Compagnie l'a expérimenté (2). On ne peut cependant douter que la Religion Chrétienne ne fit de plus grands progrès, & ne devînt plus florissante, si leur conduite étoit d'accord avec leurs principes: c'est ce qui feroit très-honteux aux Hollandois, si cela leur étoit particulier, & si l'on n'étoit en droit de faire le même reproche à toutes les autres Nations Chretiennes dans les Indes (3).

(1) Conquête des Moluques. T. III. p. 176-178.

(2) *Janison* T. I. p. 372.

(3) *Pyrard*, *Le Grand*, *Kolbe* & autres Voyageurs.

Section XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

sous bonne caution, à des Francs bourgeois & à d'autres sur le pied de douze pour cent; à l'égard de l'argent on le met ordinairement dans le fonds de la Compagnie à six pour cent. Quand une personne meurt sans testament, & sans laisser d'héritiers aux Indes, la Chambre prend soin du bien, & en tient un compte exact au profit des héritiers, jusqu'à ce que les héritiers le réclament. Quand un mari meurt & par son testament laisse sa veuve tutrice de son bien & de ses enfans, la Chambre des Orphelins est en droit de demander le bien, & de le garder pour les enfans, quoique la veuve soit leur propre mère; & si la Chambre lui laisse la garde du bien & des enfans, elle prend toujours copie du testament, & exige une caution pour la sûreté du bien. Cette Chambre est la maîtresse de garder elle-même les biens & de les administrer comme il lui plaît; mais ordinairement pour les grandes sommes elle les met dans les fonds de la Compagnie à quatre pour cent d'intérêt, & elle en reçoit une obligation. Quand quelqu'un ne laisse pas par son testament à ses enfans la portion de bien réglée par les Loix, le testament n'est pas valide, & la Chambre demande la part naturelle des enfans. Si un homme meurt au service de la Compagnie, & qu'elle lui doive des gages, la Chambre les reçoit, & en tient un compte au profit du défunt. C'est par ces sages réglemens, & par une exacte information que la Compagnie s'est acquise une grande réputation (*).

Comment on pourvoit aux besoins des Pauvres.

La Compagnie a eu soin aussi de pourvoir aux besoins des Pauvres, outre le tiers de la moitié qui lui revient des confiscations, qui est pour eux, on leur donne aussi des amendes pour certaines fautes, & la confiscation du bien de ceux qui sont condamnés à mort. Il y a à Batavia plusieurs Inspecteurs chargés du soin des Pauvres. A l'Eglise il y en a deux, qui sont différens de ceux qui ont soin des Pauvres des Orphelins. Ils ont la liste de tous les Chrétiens pauvres qui sont du département où ils se trouvent, Hollandois, Portugais & autres, & ils ont soin de pourvoir à leurs besoins, en ramassant tous les Dimanches les aumônes dans les Eglises. Les Pauvres ont un fonds considérable, grossi par les confiscations & les amendes de ceux que l'on a surpris à faire un Commerce clandestin, & par des [illegible].

Les

(*) Il ne faut pas penser, que [illegible]

[illegible]

SECTION XXVI. [illegible]

Les Inspecteurs placent cet argent dans les fonds de la Compagnie & reçoivent régulièrement l'intérêt, dont ils se servent au besoin, & lorsque l'intérêt de ce fonds suffit pour l'entretien des Pauvres. Ils ne laissent pas de faire leurs collectes dans les Eglises toutes les semaines, pour augmenter le fond autant qu'il leur est possible, car, disent-ils, il pourroit arriver, que par de grandes guerres & des pertes, bien des gens seroient réduits, & que le nombre des veuves & des orphelins se multiplieroit tellement, que le capital ne suffiroit pas à leur entretien. Ceux qui sont chargés du soin des Pauvres tiennent exactement compte de ce qu'ils reçoivent & de ce qu'ils distribuent, c'est-à-dire, un compte en Caisse, & un compte de ce qu'ils placent dans le fonds de la Compagnie à intérêt; ils ont aussi une liste de toutes les personnes à qui ils font des aumônes, & de ce qu'ils leur donnent. A Batavia on fait les collectes pour les Pauvres tous les Dimanches, le matin & le soir dans les Eglises, & la même chose se pratique dans tous les autres lieux (a).

Rien n'est plus propre à contribuer à la sûreté & à la prospérité de la Communauté que ces précautions en faveur des Orphelins & de ceux qui tombent dans l'indigence; car elles encouragent tout le monde, parce qu'ils sont assurés que ni eux ni leurs enfans ne manqueront jamais de pain; & en les munissant contre le désespoir, cela les tient en même tems dans le devoir. Il est vrai que quelques-uns ont prétendu que la Compagnie profite plus à cet arrangement que ni les Orphelins ni les Pauvres, parce qu'elle reçoit de grosses sommes à bas intérêt, dont elle retire un profit considérable; & on ajoute même que la Compagnie prête souvent cet argent à un plus haut intérêt, dont ni les Orphelins ni les Pauvres ne profitent. Mais si l'on examine la chose, ce grief disparoîtra. La médiocrité de l'intérêt que la Compagnie donne est compensée par la sûreté & la régularité du payement; au lieu que si l'on mettoit les fonds entre les mains des particuliers, on en tireroit peut-être un plus grand intérêt, mais on courroit aussi plus de risque: au lieu que sur le pied où sont les choses, un homme meurt avec la satisfaction de savoir que l'héritage qu'il laisse passera à ses enfans, qu'ils sont en la garde de la Compagnie, & que sa fortune & celle du public portent sur le même fondement. A l'égard des Pauvres l'Etat a l'intérêt & le droit de s'assurer qu'ils sont pourvus, puisque si le fonds pour leur entretien venoit à manquer, il seroit obligé d'y suppléer; étant donc responsable en cas de besoin, il ne peut avoir de meilleure caution que lui-même (b) (*).

Il

(a) De Graaf, Relat. de la Ville de Batavia. [illegible] Management of the Dutch &c.

(b) Nieuhof, De Graaf, Janiçon.

(*) On ne peut douter que les Hollandois n'ayent épargné, aussi bien que les Portugais, [illegible] Des Auteurs [illegible] à Batavia, & qu'il y a des gens qui [illegible] de joyaux, & [illegible] des Pauvres, & qui reçoivent annuellement des secours du fonds des [illegible] publiques, si c'est par conniven-

ce,

SECTION XXVI. Commerce des Hollandois aux Indes. — Appointemens des Officiers de la Compagnie.

Il faut à-présent parler en détail des Officiers de la Compagnie, & ceci d'autant plus qu'on prétend que la prospérité constante dont elle a joui, est due en grande partie à la sagesse avec laquelle elle a proportionné les appointemens, & ce qu'on accorde pour la table, aux divers rangs de ceux qui sont à son service; ensorte qu'il n'y a personne qui ait si peu, qu'il se trouve pressé par la nécessité, ni qui ait assez pour l'empêcher de s'acquitter de son devoir; ce qui, à parler généralement, cause la ruine des Gouvernemens qui pratiquent le contraire. Pour mieux développer cet article nous commencerons par les subalternes en remontant par degrés jusqu'au Gouverneur-Général. Un Sous-assistant, ou un Ecrivain comme on l'appelle en Hollandois, est le plus bas Officier, & ce sont ordinairement des soldats tirés des Gardes qui remplissent ce poste; il a depuis neuf jusqu'à quatorze florins par mois. Un Assistant reçoit vingt florins par mois, & quatre risdales pour sa nourriture. Un Teneur de livres ou Secretaire a depuis vingt-huit jusqu'à trente-six florins par mois, & quatre risdales pour la table. Un Sous-marchand a depuis trente-six jusqu'à quarante-cinq florins par mois, & huit risdales pour la table. Un Marchand depuis cinquante jusqu'à soixante-cinq florins par mois, & huit risdales pour la table. Un premier Marchand depuis quatre-vingt jusqu'à cent-vingt florins par mois, & douze risdales pour la table. A la vérité les petites Chambres en envoyent quelquefois à soixante-dix florins par mois. A Batavia & à Ceylon, où les vivres sont chers, ils ont treize risdales pour la table. Un Commandeur a cent-cinquante florins par mois, & vingt risdales pour la table. Un Directeur a deux-cens florins par mois, & trente risdales pour la table. Un Gouverneur & un Conseiller extraordinaire de même. Les Conseillers ordinaires à Batavia ont chacun trois-cens-cinquante florins par mois, & cent risdales pour la table. Le Directeur-Général a six cens florins par mois, & cent risdales pour la table. Enfin le Gouverneur-Général a, comme nous l'avons dit, huit-cens risdales par mois, & cinq-cens pour la table; & chaque fois qu'il va visiter la Flotte, il a quinze-cens risdales d'extraordinaire, mais il n'y va guères que quand elle part pour l'Europe. Il a d'ailleurs beaucoup d'émolumens, qui font monter ses revenus au-delà de ce que nous pouvons estimer (a) (*).

Tous

(a) *Luiliet*, ubi sup. Groot Placaat Boek, l. c.

ce, ou par corruption, ou par des considérations politiques, parce qu'on ne juge pas à-propos de [illegible] Batavia.

5°. [illegible]

(1) [illegible], Descr. de la Ville de Batavia.

Tous ceux qui sont au service, Marchands, Ministres, Magistrats, Soldats & Mariniers ont leur rang marqué, leurs privilèges & leurs émolumens. Le Gouverneur-Général reçoit le vin, les liqueurs & les autres provisions des magasins de la Compagnie, sans limitation. Tous les autres jusqu'aux Assistans ont tous les mois leur portion selon leur qualité, des liqueurs, des épiceries, de l'huile, du bois, du riz, du vinaigre, des chandelles &c. La portion d'un premier Marchand est de [illegible] de vin d'Espagne par mois, outre la [illegible], le vin blanc & les autres liqueurs, vingt-quatre livres de cire pour des chandelles, du grain pour la volaille, du riz pour les esclaves &c. [illegible] qu'on lui donne pour la table, n'est que pour avoir des provisions fraîches. Les Soldats sont traités sur le même pied. Un simple Soldat a depuis neuf jusqu'à quatorze florins par mois comme un Ecrivain. Un Sergent a la paye & les émolumens d'un Assistant. Un Enseigne est sur le pied d'un Sous-marchand, un Lieutenant sur celui d'un Marchand, un Capitaine sur celui d'un premier Marchand, & un Major sur le pied d'un Commandeur. Les Militaires cèdent le pas aux Officiers Civils du même rang; un Commandeur a le pas sur un Major, & un premier Marchand sur un Capitaine, un Marchand sur un Lieutenant. Il y a trois Majors, un à Batavia, un à Ceylon, & un à Amboine ou à Banda. Ils assistent le Gouverneur dans les affaires militaires, & ont sous leurs ordres tous les Officiers & les Soldats, mais ils n'ont point de Compagnie (a).

Section XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.

[illegible]

Les Mariniers sont réglés sur le même plan: un Matelot a depuis neuf jusqu'à quatorze florins par mois, comme un Soldat; le troisième Pilote, le Canonier, le Bosman depuis dixhuit jusqu'à vingt-quatre florins par mois, & l'Assistant a gages de Charpentier, depuis quarante jusqu'à cinquante florins par mois. Le second Pilote depuis vingt-quatre jusqu'à trente-six florins par mois. Le premier Pilote depuis cinquante jusqu'à soixante florins par mois, dans le rang de Sous-Marchand. Les Maîtres de Vaisseau depuis cent jusqu'à cent-cinquante florins par mois, au rang des Marchands; d'ailleurs ils ont la table à bord, & quand ils sont à Batavia on leur donne une certaine somme par mois pour avoir des provisions fraîches & des fruits, mais en d'autres Ports on leur fournit les rafraîchissemens de la Factorie. Il n'y en a aucun qui ait le titre & la paye de Capitaine de mer, & souvent il n'y a qu'un seul Commandeur aux Indes (b).

Etat des Mariniers.

Voici comment sont réglés les appointemens & les émolumens des Ecclésiastiques. Un Ministre est sur le même pied qu'un premier Marchand: un Consolateur a vingt-quatre florins par mois, comme un Assistant. Les Ministres font tous serment de ne se point mêler d'affaires d'Etat ou de Commer-

Des Ecclésiastiques.

(a) De Graaf, p. 323, 324. (b) Lockyer, l. c.

[illegible] nobstant la fatigue excessive & l'application perpétuelle qu'il demande, c'est un vrai trait de Politique. Enfin il y a de la prudence à permettre qu'un homme qui résigne cet Emploi, ou à qui l'on donne un successeur, ait de grands biens, dont il puisse vivre, ou sur lesquels on puisse prendre de quoi punir les violences ou les injustices qu'il a pu commettre (1).

(1) Mém. du Dr. [illegible]

SECTION XVI. [illegible]

mettre, ou d'écrire sur des [illegible]. Dans tous les Gouvernemens il y a un Ministre surnuméraire, & à Batavia il y en a deux [illegible], en cas de mortalité. Dans les Directions il n'y a que des Consolateurs, qui lisent l'Écriture Sainte & des Formulaires de prieres tous les Dimanches le matin & le soir. Un Chirurgien a depuis quarante jusqu'à cinquante florins par mois [a].

Ceux qui montent les différens Postes jusqu'à celui de premier Marchand, s'engagent au service de la Compagnie pour un certain terme, ordinairement pour cinq ans, quelquefois aussi seulement pour trois, mais quel que soit le terme, chacun est libre dès que le terme est expiré, c'est-à-dire qu'il n'est point obligé de demeurer au service de la Compagnie, mais il a la liberté de s'en retourner en Europe ou de s'établir. Que s'il ne veut rien [illegible] à faire, & qu'il le demande, on renouvelle son engagement en l'avançant d'un degré, ensorte qu'un homme, s'il a le tems de vivre, peut faire son chemin, sans avoir beaucoup d'amis, & avec un mérite fort ordinaire. La Compagnie & ceux qui gouvernent en son nom ne sont pourtant pas liés à cet ordre, qu'ils ne puissent en suivre un autre s'ils le jugent à propos; ensorte qu'un Ecrivain fidele & diligent, lorsqu'il s'est engagé pour trois ans, sera avancé au bout de trois mois, & s'il a occasion de se distinguer pour le service de la Compagnie il est sûr d'être avancé. Quand un Chef vient à mourir, ou est déplacé, la succession ne va pas de droit à celui qui le suit en rang, si le troisième se trouve le plus capable, on envoye le second ailleurs, & celui qui le mérite obtient la première place, ensorte qu'il arrive souvent qu'en trois ans de tems un homme parvient à être Sous-marchand, & qu'au bout de trois autres années il devient premier Marchand (*).

On paye tous leurs appointemens à ceux qui sont mariés, la moitié à ceux qui sont seuls. Les gages de tout Officier courent du moment qu'il entre au service de la Compagnie, & jusqu'à son retour, y compris le voyage pour aller & revenir. On n'a [illegible] à être payé, à la fin de [illegible] copie de son Compte, tel qu'il se trouve sur les Livres de la Compagnie, qu'il peut, [illegible], envoyer en Hollande, ou vendre aux Indes; quand il l'envoye en Hollande, il se paye à vue. Quand quelqu'un

a

(a) [illegible], p. 290.

(*) [illegible]

a fini le tems de son engagement, & qu'il a pris le parti de rester aux Indes, il est le maître de s'établir dans telle place de la Compagnie qu'il veut, & faire Commerce en tout ce qui lui plait, à la réserve des marchandises dont la Compagnie trafique, à moins qu'il n'en obtienne la permission; en sorte que la diligence & la fidelité ne manquent jamais de mettre un homme en train de faire fortune, soit au service, soit hors du service de la Compagnie (a). On use cependant de sévérité pour empêcher ceux qui sont à son service de trafiquer, mais il y a lieu de douter qu'elle ait produit l'effet qu'on en attendoit, parce que là où les tentations sont considérables, les hommes y succombent quelquefois, si l'on use d'indulgence, on donne de mauvais exemples, si l'on punit toujours, cela tient lieu de sévérité, & on éloigne du service ceux qui pourroient souvent y être le plus utiles. Mais tout bien pesé, la Compagnie n'a pas jusqu'à présent donné dans l'indulgence, mais elle exige à la rigueur une entière obéissance aux loix prescrites, sous de sévères peines. Avec cela il n'est pas difficile à des gens, qui peuvent mettre leurs richesses en un petit volume, en les convertissant en Pierreries, d'apporter en Europe de plus grands trésors qu'ils n'oseroient montrer aux Indes. On ne manque pas non plus d'autres moyens pour parvenir au même but; & quand une fois ces richesses sont en Hollande, il n'y a plus rien à craindre. C'est ce qui nous conduit naturellement à parler de la maniere dont se font les retours, & à faire voir que les Flottilles Hollandoises des Indes ne sont pas moins régulieres, & peut-être pas moins riches, que celles qui arrivent tous les ans dans les Ports d'Espagne.

SECTION XXVI. *Gouvernement des Hollandois aux Indes &c.*

Départ des Vaisseaux de Batavia pour Hollande.

Les Vaisseaux de la Compagnie partent de Batavia pour la Hollande à cinq reprises. Les premiers font voile au mois de Juillet, & cette Escadre est ordinairement de quatre ou cinq Vaisseaux, qui touchent chemin faisant à Ceylon. La seconde forme ordinairement une Flotte de quinze ou vingt Vaisseaux, & elle ne partoit autrefois qu'au mois de Décembre, mais on a changé cet ordre, elle part à-présent au mois d'Octobre. La troisieme Escadre, qui est de six ou sept Vaisseaux, part en Septembre. La quatrieme, composée de quatre ou cinq Vaisseaux en Janvier, & le dernier Vaisseau dans le mois de Mars, après l'arrivée de la Flotte de la Chine, qui apporte du thé, car c'est ce qui fait la plus grande partie de la charge de ce Vaisseau, que l'on appelle par cette raison communément le Vaisseau de thé, mais le Peuple le nomme le Vaisseau des livres, parce qu'il apporte les Comptes de la Compagnie de l'année, par lesquels elle voit l'état de son Commerce aux Indes (b) (*). Tous

(a) *De Graaf*, p. 299. (b) *Lockyer*, Management of the Dutch in India.

(*) Rien n'est plus digne d'attention dans cette Section, que la constante uniformité de la conduite de la Compagnie tant en Hollande qu'aux Indes, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois; une regle & termine tout, autant que cela est possible, dans l'an révolu. Il peut y avoir quelques exceptions, mais elles sont en petit nombre, & inévitables par leur nature. Mais pour ce qui est des affaires générales, & du cours régulier de la Paix & du Commerce, tout cela est tellement constant, qu'en dressant tous les ans le Compte général aux Indes, ceux qui sont au service de la Compagnie sont payés d'abord après leur retour en Europe: cette exactitude est très-avantageuse au service, qui sans cela ne pourroit se faire que difficilement.

SECTION XXVI. Gouvernement des Hollandois aux Indes.

[illegible]

Tous ces Vaisseaux, chargés des richesses de tant de Pays, partent du Port de Batavia. Il n'y a que ceux de Mocha, qui apportent le Caffé, qui vont en droiture en Hollande, sans aller du tout à Batavia. A l'égard des Vaisseaux qui partent d'Europe, l'Escadre d'Amsterdam porte le Pavillon d'Amiral trois ans consécutivement, & celle de Zélande la quatrième année. Amsterdam ayant la moitié du fonds, les petites Chambres joignent leur contingent au sien, & la Zélande a un quart par elle-même. Le Marchand qui a la qualité d'Amiral, doit s'embarquer sur l'Escadre d'Amsterdam ou sur celle de Zélande. Un Marchand ou Sous-Marchand, qui va de port en port avec un Vaisseau, le commande, & même tous ceux qui sont de compagnie avec lui, en vertu des réglemens faits. Quand une Flotte a pour Chef un Commandeur, le Conseil est composé du Marchand, & des Maîtres. Quand un Vaisseau est seul, le Marchand, le Maître, le Sous-Marchand, le Teneur de Livres & le Pilote forment le Conseil. Ils sont obligés de diriger leur navigation suivant des instructions imprimées, & de marquer chaque jour sur les Cartes leur cours, & il faut qu'ils remettent ces Cartes le jour de leur arrivée à Batavia ou en Hollande. Il y a sur chaque Vaisseau un Sous-Marchand ou un Teneur de Livres, qui tient le compte de tout ce qui se dépense, des munitions, des provisions, & des gages; ils sont obligés de veiller sur la distribution des provisions, pour prévenir toute dissipation. Ceux qui sont chargés de cette fonction sont placés dans les Comptoirs, s'ils ont de la capacité, selon le tems de leur service; on les déplace aussi, quand on en a besoin, & on leur donne des successeurs. Quand le Teneur de Livres sur un Vaisseau n'est qu'Assistant, il précède le Pilote, & a le rang après le Maître, en vertu de son office, ou, comme on parle, de sa plume (a).

Tous les Chefs des Etablissemens de la Compagnie ont le pouvoir de disposer des Vaisseaux & des équipages qui se trouvent dans l'étendue de leur département, suivant que le service de la Compagnie le requiert. Ils peuvent en tirer des munitions, des provisions, du monde, dans le tems que les Vaisseaux y abordent par hazard ou par nécessité. Tout est si bien & si clairement réglé à cet égard, qu'il ne peut y avoir jamais ni doute ni difficulté. Les Vaisseaux qui retournent en Hollande s'arrêtent toujours au Cap, tant pour prendre des rafraîchissemens, que pour s'informer s'il y a des ordres de la Compagnie touchant quelqu'un des passagers qui sont à bord; parce qu'il arrive quelquefois, qu'on les fait retourner à Batavia, pour y rechercher leur conduite; une autre raison du séjour des Vaisseaux au Cap, c'est de s'informer de l'état des affaires en Europe; comme aussi de porter les nouvelles de ce qui se passe aux Indes, que nous allons quitter ici, pour faire connoître le Gouvernement domestique de la Compagnie en Hollande (b) (*).

S E C-

(a) De Graaf, p. [illegible].

(b) Mém. sur le Commerce des Hollandois, Ch. 13. Mém. du Dr. [illegible].

(*) Ce pouvoir qu'ont sur les Vaisseaux ceux qui sont à la tête des affaires de la Compa-

pa-

SECTION XXVII.

Gouvernement domestique de la Compagnie. Profits immenses que la Hollande a retirés de son Commerce. Répartitions & Transports. Observations sur tout ce qui regarde la Compagnie.

COMME ceux qui formerent le premier fonds de la Compagnie, lors de son Etablissement, demeuroient en différentes villes, on établit six Chambres dans les villes où les interessés résidoient; pour la Zelande on la fixa à *Middelbourg*, comme étant le centre du Commerce de la Province. Ces six Chambres députent dix-sept Directeurs, qu'on appelle l'Assemblée des Dix-sept. Cette Assemblée se tient ordinairement trois fois par an, pendant six années consécutives à Amsterdam & pendant deux autres années à *Middelbourg*. Ces Deputés sont choisis de la maniere suivante, huit de la Chambre d'*Amsterdam*, quatre de la Chambre de *Zélande*, celles de *Delft*, de *Rotterdam*, de *Hoorn*, & d'*Enckhuysen* chacune un, & le dix-septieme se tire tour à tour des quatre dernieres Chambres, pendant les six années qu'Amsterdam préside, & de celle de Middelbourg pendant les deux années de la présidence de la Zelande. Cette Assemblée represente la Souveraineté de tout le Corps sous l'autorité des Etats-Généraux, & tout s'y decide à la pluralité des voix. Elle regle toutes les affaires de conséquence, comme la vente des Marchandises, les répartitions, & l'equippement des Vaisseaux, elle nomme les Conseillers des Indes & tous les principaux Officiers de la Compagnie; & les Chambres particulieres doivent se conformer à ses décisions. Elle regle le tems de la vente des marchandises, dont la moitié se vend à Amsterdam, un quart en Zelande, & un seizieme dans chacune des autres Chambres, au tems marqué, & au plus offrant (a). Section XXVII. Gouvernement domestique de la Compagnie. Etablissement de six Chambres, & assemblée des Dix-sept.

Chaque Chambre est composée d'un certain nombre de Directeurs: celle d'*Am* Directeurs des Chambres.

(a) *Ricard*, Traité Général du Commerce, p. 4.

pagnie, en quelque lieu que ce soit, est une branche naturelle & nécessaire de tout le Systême, comme les observations précédentes le prouvent: & ce pouvoir n'est sujet à aucun inconvénient dès que ceux qui en sont dépositaires sont responsables de l'usage qu'ils en font. Il est possible qu'on ne leur en demande pas compte, & il y a beaucoup d'apparence que si on ne le fait point, cela doit avoir de facheuses suites. Mais le Systême n'en est pas moins utile: cela indique seulement un défaut dans l'administration; & bien-qu'il puisse y en avoir dans plusieurs autres branches, quand les abus montent à un certain point, la réforme se fait nécessairement. Quelquefois la Compagnie a nommé des Commissaires extraordinaires pour faire la recherche des abus, & tandis que cela se fera de tems en tems, ils ne pourront se multiplier excessivement; car de prétendre bannir toute fraude dans la gestion des affaires d'une Compagnie de Commerce, c'est à quoi il faut s'attendre aussi peu, qu'à rendre les hommes parfaitement vertueux, & par conséquent parfaitement heureux par les loix d'un sage Gouvernement. Mais bien que dans l'un & dans l'autre cas on ne doive pas espérer ce succès, on doit y travailler, & par-là les choses iront toujours assez bien, sans que les affaires soient arrêtées ou se ruinent.

SECTION XXVII. Constitution [illegible] de la Compagnie.

d'*Amsterdam* en a dix tout de la Ville, *Dordrecht*, *Harlem*, *Leide* & *Gouda*, y en ont chacune un, & les Provinces de *Gueldres*, de *Frise* & d'*Utrecht* aussi chacune un. La Chambre de *Zélande* est composée de treize Directeurs, douze des villes de Zélande, & un de la Province de Groningue. Les autres Chambres en ont à proportion. Ces Directeurs règlent les affaires de leurs Chambres respectives; quand quelqu'un d'eux vient à mourir, la Chambre dont il est, nomme trois sujets à la pluralité des voix, & les Magistrats de la ville en choisissent un. Les Directeurs s'assemblent deux fois par semaine, le Président change tous les mois, desorte que chacun préside à son tour. La Chambre d'*Amsterdam* entretient deux Avocats de la Compagnie qui rapportent aux Etats les résolutions qu'on a prises, [illegible] les Officiers des Etats expédient leurs ordres. Dans cette Chambre trois Directeurs sont chargés des affaires de la Marine & de l'équipement des Vaisseaux, il y en a quatre qui ont l'inspection des Magasins, & qui ont soin d'acheter les marchandises que la Compagnie envoye aux Indes, & de garder celles qui ne sont pas encore vendues. Quatre autres ont l'administration des Finances, du payement & de la recette des deniers de la Compagnie. Les autres sont chargés des Comptes & des affaires qui se rapportent à l'ordre & à la justice; on la rend au moindre Matelot, comme au premier Officier, avec une égale promptitude (a) (*).

Comptes qu'elle rend aux Etats.

Bien que ces Directeurs paroissent au premier coup d'œil indépendans, la subordination y regne néanmoins par les sages règlemens faits pour le choix, & par le soin que l'on a que ceux Directeurs ne soient pas apparentés de trop près, ce qui prévient en grande partie les brigues par lesquelles des Etablissemens publics sont convertis en richesses particulières, & ce qui doit tourner au profit de toute la Nation entre dans la bourse de quelques particuliers. Tous les trois ans, les Etats Généraux demandent qu'on leur rende compte de l'état de la Compagnie, pour s'assurer qu'elle se tient dans les bornes de son Octroi, qu'elle rend justice aux intéressés, & qu'elle fait son Commerce d'une façon qui n'est pas préjudiciable à la République. On peut regarder à juste titre cette obligation de rendre compte, comme ce qui a le plus contribué à faire conduire si bien jusqu'à présent les affaires de la Compagnie (b).

Les

(a) Mém. sur le Commerce des Hollandois. (b) [illegible], Etat présent &c. T. I. p. [illegible]. Ch. 14. [illegible]

(*) [illegible]

Les Etats-Généraux envoyoient autrefois des Députés à Amsterdam pour recevoir ces Comptes, & pour examiner les Livres de la Compagnie sur les lieux, ce qui emportoit beaucoup de tems, & étoit à charge à la Compagnie, qui étoit obligée de défrayer les Députés. Mais en 1748 les Directeurs firent des représentations sur ce sujet à LL. HH. PP. & leur proposèrent d'envoyer annuellement des Députés à la Haye, pour régler leurs Comptes avec les Députés des Etats-Généraux, qui consentirent à leur demande. Depuis il s'est fait un autre changement plus important: les Intéressés en corps ont demandé que la suprême direction des affaires tant en Europe qu'aux Indes fût conférée, par un *Acte solemnel* à Son Altesse Sérénissime le Prince d'Orange en qualité de Stadhouder de l'Union; par-là il a droit d'entrer dans les Assemblées des Directeurs par ses Représentans, & le pouvoir de prendre connoissance des affaires & de les diriger. C'étoit là la seule entrée nécessaire pour redresser les abus qui s'étoient glissés imperceptiblement, & auxquels on ne pouvoit trouver de remède proportionné que celui-là seul (a) (*).

SECTION XXVII. [illegible] leurs Députés.

Les Magasins de la Compagnie sont tenus dans un excellent ordre. Ceux à qui l'on en confie la garde sont obligés de donner de fortes cautions, & sont d'ailleurs sujets à de sévères peines, s'ils viennent à se rendre coupables d'infidélité. On a la même exactitude à l'égard de tous ceux qui sont au service: les Directeurs eux-mêmes ne seroient pas exempts de châtiment, si l'on découvroit en eux la moindre fraude. C'est ce qui entretient cet esprit d'application & d'assiduité requis dans la conduite du Commerce: tous les subalternes, aussi animés par l'exemple, que forcés par la manière dont leurs supérieurs veillent sur eux, s'acquittent de leur devoir fort exactement: ensorte que le chantier où l'on construit & répare les Vaisseaux est entretenu en aussi bon ordre, que celui d'un particulier, bien qu'il n'y ait ordinairement guères moins de douze-cens ouvriers. On n'use pas néanmoins de la même autorité sur les Matelots & les autres qui reviennent des Indes, au contraire on les laisse en pleine liberté de vivre comme il leur plaît, & de faire telle dépense qu'ils veulent; ce qui est un autre trait de politique; parce que dépensant en peu de tems ce qu'ils ont gagné dans un long voyage, ils

[illegible] Magasins &c.

(a) Informations publiques & particulieres.

(*) Les bons effets de ce nouvel arrangement ont été déjà sensibles à la satisfaction des Intéressés & du Public. Dans toutes les Sociétés de Commerce le secret est nécessaire, & d'autre part il est dangereux aussi que le secret soit trop profond; car bien que chacun des Intéressés ne soit pas en droit de savoir tous les secrets du Corps, il ne faut pas cependant qu'ils soient entre les mains d'un petit nombre, de façon que la Société en général ne puisse avoir une idée juste de l'état des affaires; cela ne peut manquer de faire naître des soupçons, qui sont toujours d'une dangereuse conséquence. Depuis que l'on a donné au Stadhouder le pouvoir [illegible], & qu'il se [illegible] par ses Représentans, les répartitions de la Compagnie ont été plus considérables, & le prix des actions a haussé (1). [Depuis la mort du Prince Stadhouder les choses ont été rétablies sur l'ancien pied, & il n'y a plus eu de Représentans. REM. DU TRAD.]

(1) Tiré des Gazettes de Hollande & d'autres Papiers publics.

SECTION XXVII. Commencement de [illegible] de la Compagnie.

ils sont obligés au bout de cinq ou six semaines de s'engager de nouveau au service de la Compagnie (a).

De cette façon tout le monde conserve sa liberté, & avec cela la Compagnie trouve aisément des Matelots dont elle a besoin; ce qui est très-avantageux, parce que l'expérience a appris, que ceux qui se sont accoutumés au climat des Pays Orientaux, peuvent faire plusieurs voyages sans que leur santé en souffre, au-lieu qu'il meurt un grand nombre de nouveaux Matelots, au grand préjudice de l'Etat. On prend un soin extraordinaire, pour que tous ceux que l'on emploie, soient propres aux emplois qu'on leur donne, nulle personne ne peut entrer au service qu'il n'ait subi un examen; & quoiqu'il y ait des exemples que le crédit & la faveur en ont fait dispenser, ils sont rares, & d'ailleurs cela n'est pas de grande conséquence. On en peut dire autant des fraudes tant aux Indes que dans le Pays, mais comme elles ne peuvent durer longtems sans être découvertes, & que chaque découverte à cet égard produit de nouvelles précautions, elles ne sont pas fort préjudiciables à tout prendre, aux intérêts de la Compagnie (b) (*).

Par faveur [illegible] aux Indes.

Rien n'est plus certain que ce que le fameux *De Wit* observoit, que dans les commencemens de l'Etablissement de la Compagnie aux Indes, il n'y alloit guères que des vauriens ou des gens perdus, c'est-à-dire pour les emplois subalternes, mais avec le tems les choses ont bien changé, & ce n'est qu'à force de sollicitations que l'on obtient les plus petits postes. Tous les Emplois depuis les plus grands jusqu'aux plus petits sont à la disposition de l'Assemblée des Dix-sept ou des Chambres particulières, comme nous l'avons remarqué. On ne donne les grands Postes, tels que ceux de Gouverneur-Général, de Gouverneur de Ceylan, & du Cap, de Conseiller des Indes qu'à ceux qui les ont mérités par leurs longs & fidèles services, & la plupart du tems sur la recommandation du Conseil de Batavia, mais quant aux Conseillers extraordinaires, qui n'ont que voix délibérative, on en envoie assez souvent de Hollande; il en est de même des Officiers subalternes, mais sans leur assigner de rang ou d'appointemens particuliers, desquels le Conseil des Indes en dispose selon que le requiert le bien du service (c).

Le

(a) [illegible], T. I. p. [illegible]

(b) Mém. sur le Commerce des Hollandois Ch. 14.

(c) Gronden en Maximen van de Republ. van Holland, I Deel, Ch. 18. [illegible], Description du Gouv. &c. Ch. [illegible].

(*) Si l'on disoit que ce qui est avancé dans le texte est une chose de fait, qui a besoin de preuve, la réponse n'est pas difficile. [illegible] L'Expérience fait voir [illegible] en Hollande, comme en d'autres Pays, que les plus puissantes Compagnies [illegible] avec quelque vraisemblance.

Le premier fonds de la Compagnie, comme on l'a déja dit, fut d'abord d'environ six millions & demi de florins, qui fut partagé en Actions de trois mille florins chacune, ou de cinq cens livres de gros; ces portions ont retenu le nom d'Actions bien que la valeur en ait bien changé, de la même maniere que en celles d'Angleterre, qui conservent le même nom, soit qu'ils haussent soit qu'ils baissent. Les Actions de la Compagnie des Indes ont monté quelquefois jusqu'à près de mille pour cent, c'est-à-dire qu'une Action qui n'avoit coûté au commencement que trois mille florins, en valoit trente mille. Il en est du prix de ces Actions comme des nôtres, il hausse & baisse en partie selon la valeur réelle, calculée sur l'intérêt ordinaire que produit l'argent, & en partie suivant l'état des affaires de l'Europe en général & de celles de la République en particulier. Par exemple avant la guerre de 1672 les Actions ont valu jusqu'à six cens-cinquante pour cent, pendant la guerre elles tombérent à deux-cens-cinquante, & à la paix elles remonterent. Mais quel que soit leur prix, il faut pour être Directeur en avoir deux, & personne n'a voix dans une élection, qui n'en ait au moins une. Les appointemens des Directeurs varient suivant les Chambres. Les dix-huit de celle d'Amsterdam nommés par la ville ont trois-mille florins, les autres n'en ont que douze cens, mais ils ne sont obligés que d'avoir une Action (a).

Section XXVII. Commencement du fonds de la Compagnie.

Actions de la Compagnie.

Ces Actions se vendent & s'achetent d'une maniere fort aisée & expéditive. Quand le Vendeur & l'Acheteur sont convenus du prix, le premier se rend à la Maison des Indes, & s'adresse au Teneur de Livres, pour lui dire de transporter dans son Livre une telle Action à tel ou tel; en présence d'un Directeur il signe le transport qu'il en a fait, ce qui est aussi attesté par le seing du Directeur. Quand il a reçu le payement de l'Action, il retourne à la Maison des Indes, pour en signer la quittance au bas du transport qu'il en a fait, de sorte qu'il n'est pas possible qu'il y ait la moindre fraude. Il en coûte trois florins dix-huit sous pour chaque transport, & six florins de courtage pour une Action de trois-mille florins. Les Directeurs, qui seuls gouvernent les affaires de la Compagnie, réglent non seulement le tems des ventes, mais la quantité & la qualité des Marchandises qui seront vendues; c'est du produit des ventes qu'on paye les Repartitions, qui sont plus ou moins considérables à proportion des profits de la Compagnie. Ce qu'il faut néanmoins entendre avec quelque restriction, car il est certain que depuis son premier Etablissement, la Compagnie n'a jamais fait la repartition entiere de ses profits, & cela pour de bonnes raisons; de longues guerres, & des expeditions coûteuses doivent se défrayer sur ce fonds, que l'on réserve pour prévenir une trop grande & visible diminution dans les Repartitions, qui feroit nécessairement tomber beaucoup les Actions. D'ailleurs la Compagnie a toujours donné de grosses sommes à l'Etat pour le renouvellement de son Octroi, & pour d'autres Actes qu'elle a obtenus de tems en tems en sa faveur. On a trouvé aussi qu'il falloit garder des sommes considérables en Banque, tant pour les besoins de l'Etat que pour ceux de la Compagnie, dans les cas de besoin, & dans les tems de danger. Ajoutez à cela que la Com-

Transport des Actions.

pa-

(a) *Ricard*, Traité général du Commerce, p. 6.

pagnie a toujours réservé une grande quantité d'épiceries & d'autres riches marchandises, pour empêcher que le prix n'en baisse trop, & elle a même fait brûler quelquefois beaucoup d'épiceries par la même raison. Aussi-tôt elle suivoit une autre méthode pour l'avantage des Intéressés, c'étoit de faire des répartitions en clous, en muscades & en macis à leur bas prix, sur quoi ceux qui les recevoient gagnoient considérablement (a) (*).

Après avoir fait ce qui fait proprement le sujet de ce Chapitre, & l'avoir mis dans son ensemble aussi exact qu'il nous a été possible, il ne sera peut-être ni désagréable ni inutile au Lecteur que nous le terminions par un petit nombre de courtes observations, qui sont abandonnées à ses réflexions, & dont nous lui laissons le jugement. L'Histoire n'est que l'expérience écrite, & lorsqu'il ne paroît guère ni nécessaire ni expédient pour ceux qui se chargent de la fonction d'Historien, de faire des Commentaires sur leurs propres Ouvrages, cependant notre partie de notre sujet d'un genre mixte, pour suppléer à des privilèges particuliers, ou au moins il est de nature à justifier la liberté que nous prenons, pour le rendre plus applicable à l'état présent des choses, & lui donner par-là ce que l'expérience produit de plus avantageux, qui est de fournir des règles de conduite, & des leçons utiles. La plupart du travail historique est de rapporter les faits clairement & sans partialité; mais il est aussi des cas en petit nombre, où il faut quelque chose de plus pour les représenter & les bien [illegible]

(a) Savary, ubi sup. Basnage, l. c.

(*) Ce seroit une entreprise difficile, si non impossible, de faire un calcul exact [illegible]

[illegible]

ceux-ci d'une façon proportionnée à son poids & à son importance. C'est à celui à qui [illegible] de faire toujours entrer les [illegible] à son [illegible], & c'est à la [illegible] de ses troupes, qu'on ne peut [illegible] qu'un effet de son peu de prudence, que la bonté de son jugement doit toujours éclater, sur-tout dans des matières de Commerce, & parmi une Nation commerçante (*).

La présente Section, l'Histoire de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, confirme pleinement & sans [illegible] exagération, ce que les anciens Auteurs nous rapportent des richesses, de la puissance & de la prospérité de Sidon, de Tyr & de Carthage, qui [illegible] commencements s'élevèrent à un si haut point de splendeur, & s'y maintinrent pendant une longue suite de siècles, par le moyen d'un grand Commerce sagement ménagé. Nous pouvons aisément concevoir que tout ce que l'Histoire en dit, est réellement arrivé dans les tems passés, puisque nous voyons de nos jours un Empire qui s'est élevé de bien plus bas à une plus grande puissance, qui a étendu ses conquêtes tout autrement loin, & qui en est actuellement en possession. On voit par-là que le Commerce conduit aussi sûrement à la puissance, que l'ambition & le désir de la gloire; & que des Négocians peuvent exécuter de grands projets aussi bien que les Conquérans & les Héros. Ce détail doit nous convaincre que les forces navales sont supérieures à toutes les autres, & qu'une petite Escadre de Vaisseaux bien conduite, est en état de faire autant & plus que des armées bien disciplinées (a).

La plus grande gloire d'*Alexandre* a été d'avoir avec une poignée de monde pénétré au travers du plus vaste Empire jusqu'en Asie, & d'avoir le premier conduit les Européens jusques sur les bords du Gange. C'est donc un grand honneur pour ceux qui ont vécu dans des tems fort postérieurs, d'avoir avec des forces bien inférieures non seulement entrepris de fonder, mais fondé dans les Indes un Empire à cet égard plus grand que le sien. Le me-

(a) Gronden en Maximen &c. III. Deel.

(*) Les remarques & les réflexions qu'on fait sur les autres parties de l'Histoire Universelle, intéressent principalement les Ministres d'Etat & les Particuliers; mais celles qui roulent sur le Commerce intéressent tout le monde, & les personnes de toutes les conditions, & il ne peut y avoir rien de plus agréable & qui soit d'une utilité plus générale, que de les répandre autant qu'il est possible, parce que c'est la voie la plus efficace de corriger les préjugés vulgaires, de détromper de vieilles erreurs, & d'engager ceux qui ont du loisir & de la capacité à s'appliquer à l'étude de sujets de la dernière importance, de choses qui peuvent être mises en pratique, & être d'une utilité générale. Il n'y a peut-être en ce siècle, [illegible] qui [illegible] à approfondir les sujets de cette nature, [illegible] que dans le nôtre. Il nous convient donc de faire tout ce qui dépend de nous [illegible], tant pour notre avantage que pour celui de la postérité. D'ailleurs, c'est en quelque façon un nouveau champ de recherches, c'est une sorte de science que les Modernes ont [illegible] reconnue, par conséquent rien ne peut être plus glorieux à notre Siècle & à notre Pays, que de la pousser aussi loin qu'il est possible, & de montrer que si [illegible] nous avons [illegible] désavantages, nous sommes aussi capables [illegible] de les faire valoir, que ceux qui nous ont précédés, & qui ont [illegible] pour notre utilité en [illegible] d'autres [illegible] (1).

(1) Voy. [illegible] de Commerce, & à la fin du II. volume l'Histoire des Compagnies commerçantes de l'Europe.

[illegible]

cela ne le seroit-il pas aussi-tôt? il y a longtems d'une façon sensible en Hollande l'Ambition toûjours de s'aliéner, dont jaloux, la Compagnie, au lieu d'être le soutien de la République, l'auroit renversée. La Hollande n'a point de Mines, & n'est pas fort étendue, ... qu'un Commerce ... il y a longtems l'épuisée jusqu'au dernier homme & jusqu'au dernier sol. Il ne peut donc y avoir d'expérience plus décisive que celle-ci sur la véritable nature du Commerce des Indes Orientales, ni de plus propre à mettre au jour les sources de dépérissement, que quelques-uns prétendent être cachées sous les spécieuses apparences de profit (a).

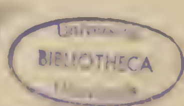
> Section XVII.

Mais qu'a-t-on découvert après une expérience de cent-cinquante-ans? La Compagnie a-t-elle ruiné, ou a-t-elle enrichi la République? Certainement la Compagnie n'a jamais été plus puissante qu'elle l'est aujourd'hui; ses forces sur mer égalent au moins celles de la République dans le tems que cette Compagnie fut établie, & ses forces de terre ne sont pas fort inférieures. Il est bien vrai, que depuis plusieurs années ses répartitions n'ont pas égalé celles des premiers tems de son Commerce; mais à prendre le tout ensemble, elle a donné au-delà de vingt pour cent de son premier fonds, depuis son premier Octroi, une année portant l'autre. N'est-ce point une chose prodigieuse? & est-ce encore tout? La Nation Hollandoise n'a-t-elle pas recueilli de l'accroissement des dépenses de la Compagnie dans le Pays, d'aussi grands ou de plus grands avantages, que des sommes qu'elle a distribuées? Voyons de quoi il s'agit. Il y a environ vingt ans que l'on comptoit, que dans l'espace de moins de cent-trente ans, la Compagnie avoit réparti aux intéressés au-delà de cent-quatre-vingt millions de florins. C'est-là un fait qu'on ne peut contester, tant qu'il y aura ce qu'on appelle une certitude morale (b).

Il faut encore faire entrer en compte les sommes extraordinaires que la Compagnie a déboursées en divers tems, pour le renouvellement de son Octroi, pour secourir l'Etat dans les cas de nécessité, ou pour gagner la faveur du Public, comme pour la bâtisse du magnifique Hotel de ville d'Amsterdam; les grosses sommes payées pour les droits dans le cours de ce grand nombre d'années, & les prodigieuses richesses amassées aux Indes, que l'on a transportées & dépensées en Hollande; enfin les profits du Commerce des marchandises que l'on porte en Hollande, pour avoir celles des Indes. Car bien-que ces marchandises se payent aux ventes de la Compagnie en argent, cet argent provient de la vente d'autres marchandises, ce qui diminue le prix, & doit procurer un gain considérable sur celles qu'on exporte. Toutes ces considérations, jointes à une autre, qu'à mesure que le Commerce de la Compagnie s'est étendu, ses forces navales & celles de la République ont augmenté, tandis que la Marine d'Espagne & de Portugal a dépéri par la perte du monopole du Commerce des Indes, tout cela ensemble doit nous convaincre, que ce que nous avons avancé dans le

(a) *[illegible]*, ubi sup. Ch. 16.

(b) Voy. la Table des Répartitions faites par la Compagnie insérée dans le Dict. de Commerce, & dans *Janiçon*, T. I. p. 315-318.



la [illegible] Chapitre de cette partie de notre Ouvrage, est fondée sur l'expé-
rience, & qu'il est impossible qu'une chose de cette nature soit mieux prou-
vée que celle-ci; C'est que le Commerce des Indes Orientales a été d'un
prix inestimable pour la République des Provinces Unies, & que les en-
couragemens qu'elle a constamment donnés à la Compagnie des Indes, ont
été l'effet d'une sage Politique, & une preuve de la sagesse avec laquelle
les affaires publiques ont été gouvernées dans ce País-là (†) (*).

La troisième Observation qui naît de ce que [illegible] en Cha-
pitre, [illegible]

[illegible]

(*) [illegible]

(†) [illegible]

[illegible] (a).

Mais outre l'exactitude & la précision des reglemens & discipline de sa Constitution, la Compagnie a encore fait entrer dans son système une chose qui le rend d'un usage général. C'est le pouvoir absolu qu'elle a donné au Gouverneur-Général, sans autre limitation que sa propre discrétion; & peut-être les bornes de cette autorité n'ont-elles jamais été connues, ni n'a-t-elle jamais été employée dans toute son étendue. Jean Maatzuyker, qui fut Général vingt-cinq ans, employa en quelques occasions des sommes qui surpassoient les appointemens qu'il avoit. Le Conseil des Indes lui contesta le payement de ces sommes; mais après avoir tranquillement allegué ses raisons, sans convaincre ses antagonistes, il produisit à la fin un pouvoir secret de la Compagnie, qui l'autorisoit à prendre tels appointemens qu'il lui plairoit, ce qui mit fin à la dispute (b). Ce pouvoir du Gouverneur & la grande autorité du Conseil des Indes, servent dans les cas où la nécessité le demande à relâcher la lettre des Loix, & à favoriser les choses de ceux qui sont au service de la Compagnie en quelque poste que ce soit; car on sait très-bien que l'esprit de ces Loix est de maintenir les intérêts de la Compagnie, & non d'assujettir ceux qui sont à son service à une gene déraisonnable. On sait que c'est une maxime reçue aux Indes, que celui qui ne veut pas penser à ses propres affaires, ne pensera jamais à celles de la Compagnie; desorte que les richesses contribuent à l'avancement, comme l'avancement à acquerir des richesses. Ceux qui gouvernent les affaires de la Compagnie dans ces Pays-là savent très-bien, que ce n'est pas le plaisir mais l'intérêt qui y amene les gens; desorte que pourvû qu'en travaillant à faire fortune, ils ne fassent point de tort à la Compagnie, on leur donne tout l'encouragement possible, à cause que cela produit un fort bon effet tant aux Indes qu'en Hollande.

Ceux qui s'en retournent dans leur patrie, y apportent leurs richesses, & le changement frappant de leur condition en peu d'années, excite ceux qui ont du courage & de l'industrie à suivre la même route, pour parvenir promptement à une situation aisée. C'est-là ce qui en grande partie

(a) Gronden en Maximen &c. III Deel. Cap. 2.

(b) Lockyer, Management of the Dutch in India.

[illegible]

[illegible] Compagnie [illegible] C'est ce qui rend les Chapitres [illegible] l'Histoire de l'origine & des progrès de ses Etablissemens, & de la décadence du Commerce des Indes [illegible] en Europe, [illegible] Commerce [illegible] que jamais [illegible] qu'on avoit [illegible] quelques personnes, [illegible] de l'Europe : [illegible] sur le Commerce autrement que par des faits, [illegible] Commerce qui encourage l'Industrie & augmente la Marine puisse être préjudiciable, quoiqu'il démente certaines maximes spécieuses en apparence, mais fausses dans le fond, & qui par cette raison ne sont pas à l'épreuve de l'Expérience. Section XVII. [illegible]

CHAPITRE VIII.

Commerce, Colonies & Compagnies que les DANOIS *ont eues ou ont encore aux* Indes Orientales.

SECTION I.

Caractère de la Nation Danoise : son ancien goût pour la Navigation & pour les Expéditions sur mer ; la part que les Danois *ont eu aux Croisades : [illegible] faire des découvertes, & d'ouvrir de nouvelles sources de Commerce s'est renouvellé chez eux. Histoire du fameux [illegible] dans l'Indostan, & circonstances qui facilitèrent l'Etablissement des* Danois *à* Tranquebar. Section I. Caractère des Danois, leur goût pour la Navigation.

AUTANT qu'il est possible de percer les ténèbres des fables dont l'ancienne Histoire des Peuples Septentrionaux est enveloppée, les Danois se sont distingués dès les premiers tems par leur caractère belliqueux, & par leur goût pour les expéditions sur mer (a). Les conquêtes qu'ils firent sur leurs voisins, ne firent qu'exciter en eux l'ambition de faire de plus grandes entreprises, & de porter la terreur de leurs armes dans des Pays peu connus. Les Isles Britanniques, après avoir été longtems désolées par leurs incursions, furent enfin réduites sous leur domination pour un tems [illegible]

(a) *Strabo* L. VII. *Hertzholmius*, Praecellent. Reg. Dan. & Norv. p. 95.

[illegible] Ils fonderent en France le beau Duché de Normandie [illegible]

[illegible]

Les Danois eurent beaucoup de part aux guerres que les Princes Chrétiens [illegible] des Mahometans; [illegible]

[illegible]

plus fameux Antiquaires soutiennent, que ce fut pour perpetuer la mémoire de ces [illegible], que l'Ordre de l'Elephant fut institué, qui est encore la faveur la plus distinguée que les Rois de Dannemarc puissent accorder à leurs Sujets (a) (*). Nous pouvons recueillir de ces circonstances avec un assez grand degré de certitude, que nonobstant les changemens arrivés dans la constitution & dans les mœurs des Danois, ils ont conservé pendant les siècles suivans un fonds de ce noble courage, qui brilloit avec tant d'éclat dans leurs Ancêtres, & qui a porté les trophées de leurs victoires dans des Pays si éloignés du leur (b).

Section I. Caractère des Danois, [illegible]

Mais si leur valeur & ces expéditions ont relevé la gloire de la Nation, elles n'ont pas peu contribué à en affoiblir les forces, desorte que dans les tems qui ont suivi nous la voyons faire de grands efforts pour conserver les anciennes prérogatives qu'elle prétendoit en qualité de la première des Couronnes du Nord, & dont elle avoit été dépouillée peu à peu par les longues guerres que la mauvaise conduite de quelques-uns de ses Rois lui avoit attirées (c). Christiern II. en a été le plus célèbre; après s'être vu en possession des Couronnes de Dannemarc, de Suède & de Norwege, ce Prince se vit entièrement dépouillé, réduit à se sauver comme un banni dans les Pays-Bas, & enfin, ayant fait d'inutiles efforts pour remonter sur le Trône, obligé de se rendre prisonnier, & de finir ses jours dans cet état (d). Par sa déposition les Couronnes de Dannemarc & de Norwege échurent à *Frédéric* Duc de Hollstein, dont l'arrière-petit-fils *Christian* IV. Prince d'une grande capacité & qui avoit à cœur le bien de ses Sujets, prêta volontiers l'oreille à toutes les propositions qui tendoient à encourager l'Industrie, à établir des Manufactures & à étendre le Commerce; & pour parler impartialement, il faut dire que ce louable esprit pa-

Affoiblissement du Dannemarc.

(a) *Hertzholmius*, in Breviario Equestri, Ch. IX. § 1.

(b) *Snorro Sturleson*, l. c. p. 125.

(c) *Pontanus*. *Meursius*, *Beering*, *Des Roches*, [illegible].

(d) *Johannes Magnus*, Gothor. Sueorumque Hist. L. XXIV. *Thuanus* L. I. C. XXII.

(*) Les Historiens Danois ne sont pas d'accord sur le tems, le Fondateur, & l'occasion de la fondation de cet Ordre. Les uns disent qu'il fut institué par *Canut* VI l'an [illegible]; d'autres l'attribuent à *Christiern* I. Roi de Dannemarc, de Suède & de Norwege, l'an [illegible]; d'autres à *Frédéric* I. en 152[illegible]; mais tous conviennent qu'il fut renouvellé par *Christian* IV. en [illegible] (1). Il est certain qu'anciennement on l'appelloit aussi l'Ordre de la Sainte Vierge, les éléphans y étant représentés sur le collier auquel l'image de la Vierge étoit suspendue (2). Mais depuis le renouvellement fait par *Christian* IV. les Chevaliers qui sont au nombre de trente-quatre, portent un Eléphant blanc émaillé, portant un Château sur son dos, [illegible] (3). Un Auteur fort savant en ces matières [illegible], que cet Ordre doit son origine aux exploits des Danois dans la Guerre Sainte. Un autre Ecrivain nous dit qu'un Héros Danois ayant tué un éléphant [illegible] dans la Palestine, on institua cet Ordre pour conserver la mémoire d'une si belle action (4). Cela n'empêche pas qu'un Auteur plus moderne ne rapporte cette institution aux faits d'armes des Danois en Afrique (5).

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible] Order of the Garter, p. 120, 121.

(4) [illegible] in Breviario genero & meritis. *Hertz*-[illegible]

(5) [illegible] l'Afrique de *Dapper*.

Section I. Commerce des [illegible]

paroît d'une façon extraordinaire dans toute l'Europe, au commencement du dix-septième siècle (a) (*).

De tous les projets que l'on présenta à ce habile Prince, il n'y en eut point qui lui plût davantage que celui d'établir le Commerce entre les Etats & les Indes; il y eut pourtant des personnes qui tâchèrent de l'en dissuader, en lui représentant que le voyage étoit long & dangereux; que les Portugais étoient déjà les maîtres, & que les Anglois & les Hollandois, qui avoient fait quelques voyages aux Indes, en avoient jusqu'alors retiré plus d'honneur que de profit (b). Ce sage Monarque s'apperçut aisément, que la première raison pouvoit être alléguée contre toute autre branche de Commerce, & que d'accoutumer ses Sujets à de longs voyages étoit le plus sûr moyen de les rendre moins dangereux, puisque les gens qui manquent d'habileté sont toujours en péril sur mer, & qu'un Marinier ne devient habile que par la pratique. Il savoit que les Portugais avoient abusé de leur puissance dans l'Orient, & que les Européens n'avoient jamais été mieux reçus que dans ces conjonctures. Il étoit aussi parfaitement instruit des exploits des Anglois & des Hollandois, & il jugea qu'il étoit plus que tems que ses Sujets se distinguassent de la même façon. Ces motifs également solides & honorables lui firent prendre la résolution de protéger ceux qui étoient disposés à risquer leur fortune particulière dans une entreprise, dont le succès tourneroit à l'avantage du Public. Il prévit tous les fruits imaginables de l'établissement d'un pareil Commerce, qui s'il échouoit ne causeroit qu'une petite perte, qui partagée entre plusieurs personnes seroit d'autant plus aisée à supporter; au lieu que s'il réussissoit, il occuperoit un grand nombre de mains, augmenteroit la Marine, & étendroit l'esprit de Commerce parmi ses Sujets (c). La perte qu'il y avoit à faire n'étant donc qu'une bagatelle en comparaison du gain, & les apparences étant plus pour le dernier que pour le premier, il appuya fortement, après mûre réflexion, ce projet, qu'il avoit d'abord encouragé par inclination.

Christian IV. [illegible]

Compagnie Danoise [illegible]

Ceux qui s'étoient associés à Copenhague pour faire le Commerce des Indes Orientales, reçurent en 1612 une Charte du Roi, & ayant partagé leur

(a) Essai sur la Marine & sur le Commerce p. [illegible].

(b) Commerce des Danois aux Indes, p. [illegible].

(c) Ibid. p. [illegible].

(*) [illegible]

leur fonds en deux-cens-cinquante Actions, de mille rixdales chacune, ils commencerent à faire les préparatifs nécessaires pour équiper & envoyer une Escadre aux Indes (a). Comme la réussite de leur projet dépendoit en grande partie du succès de cette première expédition, ils aimerent mieux s'appliquer à mettre tout en bon ordre, bien-que cela causât quelque retardement, que de risquer d'échouer par trop de précipitation. Il étoit aisé en ce tems-là de trouver dans les Ports du Nord des Mariniers qui avoient été aux Indes au service de quelqu'une des autres Nations, & ils en engagerent autant qu'il leur fut possible. Ils consulterent aussi à fonds tous ceux qui avoient publié en Italie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre & dans les Pays-Bas sur ce sujet; & ayant formé là-dessus le meilleur plan qu'il leur fut possible pour le Commerce des Indes, ils donnerent d'amples instructions à ceux à qui ils confierent la direction de leurs affaires, & leur recommanderent sur-tout de faire un Etablissement par les voyes de la douceur, & par la persuasion; de vivre en bonne intelligence avec les naturels du Pays, & d'éviter autant qu'il seroit possible des demêlés avec les Sujets des autres Puissances de l'Europe, qu'ils rencontreroient occupés à exécuter des projets de la même nature. Chargés de ces instructions & munis d'une Commission du Roi, les Capitaines qui commandoient les Vaisseaux de la Compagnie partirent de l'Isle de Zélande, & arriverent aux Indes en 1616 (b). Mais avant que d'entrer dans le détail de ce qu'ils firent, il faut donner en peu de mots une idée de l'état du Pays où ils commencerent à négocier, & où ils s'établirent dans la suite, afin que l'on puisse voir jusqu'où ils suivirent leurs ordres, & à quelles conditions ils établirent leur Colonie, là où elle subsiste encore, & dont ils ont toujours resté en possession, non sans trouble & sans danger, & sans avoir eu leur bonne part des difficultés qu'ont éprouvé tous les Européens qui ont visité ces Pays éloignés. Nous ne trouvons point qu'on ait pris aucun ombrage de cette entreprise de la Cour de Dannemarc; car en ce tems-là on ne connoissoit point encore ces raffinemens touchant les droits pour les Navigations lointaines, qui ont si fort embarrassé ceux qui sont venus depuis, & qui ont formé une nouvelle branche de Politique; tous aspirant également au prix, ils pensoient plus à le remporter, qu'à trouver des raisons pour en jouir à titre de monopole, après l'avoir obtenu.

SECTION I. [illegible]

Dans le tems que les Européens s'ouvrirent une route aux Indes par mer, la grande Presqu'isle en-deçà du Gange obéïssoit en grande partie à l'Empereur de *Bisnagar*, dont les Etats s'étendoient depuis les frontières du Royaume d'Orixa jusqu'au Cap Comorin (c). La raison pourquoi il est fait si peu mention de ce puissant Monarque dans les Relations des Portugais, qui sont les plus anciennes, c'est que ses Etats étoient bornés par des montagnes, qui sont en quelque façon parallèles aux Côtes du Malabar, où ils firent leurs premiers Etablissemens, & le principal Potentat de

Grandeur de l'Empire de Bisnagar avant sa ruine.

(a) Diction. de Comm. T. IV. Col. 754.
(b) Commerce des Danois aux Indes p. 31.
(c) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 10.

SECTION I. *Caractere des Danois, leur goût pour la Navigation, &c.*

de ce Pays-là étoit le Samorin ou Roi de Calecut (*a*). Tandis que les Portugais étendoient leur puissance, le vaste Empire de Bisnagar tomboit en pieces, accablé sous son propre poids. Les premiers Monarques de ce puissant Etat avoient acquis leur pouvoir par leurs vertus; en tems de guerre ils étoient à la tête de leurs armées; en tems de paix ils dirigeoient leurs Conseils, visitoient leurs Etats tous les ans, & administroient la justice à tous leurs Sujets avec toute la régularité possible (*b*); mais la prospérité, dangereuse pour tous les Etablissemens humains, fut fatale a cet Empire. Le goût des grandes actions inspira aux Empereurs de Bisnagar celui des titres fastueux; ceux de *Roi des Rois* & de *Mari de mille femmes* étoient les premiers d'une longue liste d'autres aussi pompeux que bizarres (*c*). Insensiblement leur orgueil alla si loin, & les flatteurs prirent tellement l'ascendant, que ces Princes se crurent au-dessus de l'humanité, ne parurent plus que rarement en public, se firent rendre des honneurs divins, & en abandonnant le Gouvernement de leurs Etats à leurs Ministres & aux Gouverneurs des Provinces, ils frayerent le chemin a leur propre ruine (*d*) (*).

Les

(*a*) *Maffei*, Hist. Ind. L. IV. Ch. 7. L. VII Ch. 9.
(*b*) *Du Bois*, Géogr. Mod. p 646.
(*c*) *Tavernier*, l c.
(*d*) *Ibid.* ubi sup.

(*) Il est de la derniere importance pour se faire une idée claire & juste des faits historiques rapportés dans cette Section & dans les suivantes, de bien connoître cet ancien Empire, l'étendue de sa puissance, le tems où il fleurissoit, celui où il commença à decheoir, & l'époque de son entiere ruine; aussi bien que l'état présent des Pays qui étoient autrefois des Provinces de l'Empire de Bisnagar, parce que c'est dans ces Pays que les Compagnies Angloise, Danoise & Françoise ont leurs principaux Etablissemens. A l'égard de l'étendue de cet Empire dans le tems qu'il étoit florissant, elle alloit depuis le huitieme jusqu'au vingtieme degré de Latitude Septentrionale, & dans sa plus grande largeur il ne comprenoit pas moins de quinze degrés de Longitude (1). Le Souverain de cette puissante Monarchie possédoit une grande partie de la Côte de Malabar, depuis la Riviere d'*Aliga* jusqu'à celle de *Gangarcora*, desorte qu'il etoit maître de la Mer Occidentale comme de l'Orientale, & de la Pêche des perles. Ce doit avoir été dans le quinzieme siecle (2), & c'est vraisemblablement ce Monarque que les Missionnaires Danois désignent sous le titre d'Empereur du Malabar (3). Les premiers Historiens Portugais l'appellent Roi de [illegible], & rapportent les guerres qu'il eut avec [illegible] (4). On croit que le titre de Roi de [illegible] étoit un titre d'honneur, ou le nom propre de ce Prince; car bien que quelques Auteurs parlent de la ville de Narsingue, les meilleurs Geographes n'ont pu la trouver, & ils conviennent que [illegible] ou *Bisnagar*, a environ cent-quarante milles [illegible] du Fort Saint George, [illegible] Capitale de cet Empire (5). Il faut [illegible] que les Voyageurs ont désigné ce Monarque sous differens titres; les uns l'appellent Roi de *Carnate*, d'autres Roi de *Velour*, & sa femme Reine de [illegible], parce qu'ils residoient dans ces villes dans le tems que ces Voyageurs ont ecrit (6). Quand il se mettoit en campagne en tems de guerre, son armée etoit de cent mille hommes de pied, de trente-mille chevaux & de sept-cens élé-

(1) [illegible], Introd. ad Geograph p. 514, 515.
(2) [illegible] Dec. I. L. IX. C. [illegible]
(3) [illegible]
(4) *Maffei*, Hist. Ind. L. IV. C. 7. L. VII [illegible]
(5) *La Martiniere*, Diction. Geogr. T. I. p. 675.
(6) *Purchas* Pilgrims, p. 559.

Les Patans, [illegible] Tartares, [illegible] les Provinces Septentrionales de l'Empire, & les Généraux Mogols [illegible] du côté du Midi (a). Les [illegible] furent obligés [illegible] à la tête des armées, & [illegible] de l'occasion pour se rendre indépendans; quelques-uns, comme ceux de Visiapour & de Golconde, prirent le titre de Rois (b); mais ceux des Provinces Méridionales, qui [illegible] aussi leur ambition en se [illegible] Souverains, se contentèrent de leur ancien titre de Naick. Les principaux étoient ceux de Madure, de Tanjour & de Gingi (c). Le Pays de Madure est grand, il s'étend depuis le Cap Comorin le long de la Côte de Coromandel, vis-à-vis de l'Isle de Ceylan, & fort avant dans les terres. Tanjour est moins étendu, étant borné au Midi & au Couchant par Madure, au Levant par la Mer, & au Nord par la Province de Gingi, dont il est séparé par la Rivière de [illegible] (d). Tanjour, Capitale de cette Principauté, est à l'extrémité du Pays au Nord-Ouest; c'est une fort grande ville assez bien bâtie, & qui fait un bon Commerce dans l'intérieur. Le Naick avoit deux Places maritimes considérables, Negapatan & Tranquebar (e). En 1507 les Portugais s'établirent à Negapatan, ce qui fit tant de plaisir au Naick, qu'il souhaita qu'ils bâtissent aussi une Eglise à Tranquebar: ils le firent vers ce tems-là, les Jésuites s'en mirent en possession, firent quantité de conversions parmi les Naturels, & engagèrent plusieurs de leurs compatriotes à s'y établir à cause du Commerce. Tel étoit l'état de ce Pays, lorsque les Danois vinrent trafiquer pour la première fois sur la Côte de Coromandel (f) (*).

Il

(a) Thevenot, T. V. L. II. Ch. 2. Lett. Edif. & Cur. T. XV. p. 9, 10.

(b) Tavernier, l. c.

(c) Purchas Pilgrims, Vol. II. p. 1745.

(d) Tavernier, ubi sup.

(e) Thevenot, T. V. p. 274, 275.

(f) Purchas, Vol. II. p. 1745.

[illegible]; ses revenus étoient immenses, & le Commerce de ses Sujets étoit aussi riche, que celui d'aucun autre Peuple des Indes (1). Au commencement du [illegible] Siècle ses [illegible] l'[illegible] sur lui de tous côtés, & en très-peu de tems il se vit dépouillé de tout ce qu'il possédoit à l'Ouest des montagnes de Balagate, & des Provinces [illegible]. En [illegible], que l'Empereur n'avoit que le titre, & que ses Ministres [illegible] tout, quatre Rois Mahométans prirent & saccagèrent la ville de Bisnagar. Depuis ce tems-là il n'y eut plus que trouble & confusion (2), jusques vers la fin du Siècle, que l'Empire fut entièrement détruit, comme nous le dirons dans la remarque suivante.

(*) La Relation la plus claire que nous ayons de la ruine de cet Empire, est celle de [illegible] Methold, qui étoit dans ces quartiers-là au commencement du Siècle passé. Il rapporte, qu'après la mort du dernier Roi de Bisnagar, qui doit être arrivée quelques années après l'an 1600, tout le Pays fut tellement désolé par des Guerres Civiles, qu'on ne cultiva point la terre, ensorte que la famine devint si grande qu'un [illegible] des [illegible] sur les côtes, où leurs propres parens les vendoient pour une [illegible] de riz de la valeur d'un demi écu d'Angleterre chacun (3). Nous avons parlé dans le texte de trois Princes qui s'emparèrent des Provinces de la Côte

(1) Tavernier, P. II. L. I. Ch. [illegible].

(2) [illegible], Hist. des Indes Orientales, T. II. p. 123, 124.

(3) Relation of [illegible] of Golconda, and other neighbouring Nations, &c. p. 2, 3.

SECTION I. [illegible]

Il paroît que [illegible] Place leur paroissoit [illegible] pour le Commerce [illegible] Etablissement, [illegible] des propositions au Naick, pour obtenir la permission de s'établir dans ses Etats; elles furent reçues favorablement, & il y a de l'apparence que les Portugais les favoriserent plutôt que de s'opposer à leur dessein, [illegible] dans le voisinage qui pût les protéger en cas de danger (a). Au bout de cinq ans, quand le caractere & les manieres des Danois furent mieux connues, le Naick de Tanjour leur [illegible] le Fort, avec un certain district aux environs, pour la somme annuelle de deux mille Pardaos, qui se payent encore, & en 1681 ils y mirent une Garnison réguliere pour la défense du Fort & de la Ville (b). Voilà la meilleure Relation que nous puissions donner du premier Etablissement des Danois sur cette Côte, qui répondit assez aux vues de la Compagnie, & qui par degrés est devenu plus important (c)(C).

(a) Commerce des Danois aux Indes, [illegible] p. [illegible]

(b) Relation des Indes Orientales, T. II. p. [illegible]

(c) Gesta & Vestigia Danorum [illegible] p. [illegible]

[illegible]

[illegible] proche des montagnes est la Capitale; ce Prince semble être indépendant. [illegible]

[illegible]

(C) [illegible]

[illegible]

Ils auroient pu le perfectionner plutôt, s'ils n'en avoient été détournés par une affaire de plus grande conséquence, & quoiqu'ils ne s'en soient jamais prévalu en aucune façon, il sera utile & agréable d'en donner une courte Relation, parce qu'il en est rarement fait mention dans les Descriptions des Indes.

Section I. Commerce des Danois, leur goût pour la Navigation, &c.

SECTION II.

Négociation entre l'Empereur de Ceylon & la Cour de Copenhague. Construction de la Forteresse de Tranquebar. Etat favorable des choses pour les affaires de la premiere Compagnie de Dannemarc. Le Changement de circonstances aux Indes, & des événemens malheureux en Europe, épuisent les fonds & portent atteinte au crédit de la Compagnie au dedans & au dehors.

DANS le Chapitre précédent nous avons rapporté au long la conquête que les Hollandois firent de l'Isle de Ceylon sur les Portugais, mais nous n'avons touché qu'en passant une négociation qui précéda cette guerre, parce que notre dessein étoit d'en parler ici plus au long, à cause qu'elle fournit aux Danois une occasion de se mettre en possession de cette Isle (*), qu'ils ne manquerent pas d'embrasser avec empressement, mais la

Section II. *Fondation de la Forteresse de Tranquebar &c.*

Négociation des Hollandois avec l'Empereur de Ceylon.

bar, cela invita les Chretiens à s'établir aux environs, fit connoitre la Place, & y amena des Vaisseaux de differentes Nations (1). Il n'y a guères de ville dont le nom s'écrive de plus de façons différentes. Les Missionnaires Danois, transcrivant le mot Malabare, écrivent *Tranquebar*, les Hollandois *Trangebar*, nos anciens Voyageurs Anglois *Trangambar*, quelquefois aussi nous trouvons *Trincombar*. Quelque peu importante que paroisse cette remarque, elle sera d'usage à ceux qui voudront consulter les tables des matieres. C'est par la comparaison des faits & par des dates marquées occasionnellement, que nous avons fixé le tems que les Danois se sont établis à Tranquebar; car les meilleurs Auteurs ne peuvent en parler que par conjecture. Les Missionnaires Protestans, que le Roi *Frédéric* IV. y envoya, disent dans leurs Lettres de l'année 1706, que leur Comptoir étoit établi à Tranquebar depuis quatrevingt ans environ (2). Ce qui s'accorde fort bien avec les dates que nous avons tirées d'autres Ecrivains, aussi bien qu'avec la Relation de *Guillaume Methold*, qui étoit actuellement sur la Côte de Coromandel lorsque les Danois s'y établirent.

(*) La petite chance que les Danois eurent de s'établir dans l'Isle de Ceylon, quoique touchée très légerement par leurs Auteurs & par d'autres, & presque tombée dans l'oubli depuis, étoit réellement une chose de la derniere conséquence, & ils ont les plus grandes raisons de regretter que cette affaire ait manqué. Nous pouvons conjecturer avec beaucoup de vraisemblance, que dans la situation où étoient en ce tems-là les choses, tant en Europe que dans les Indes, si les Danois s'étoient établis dans cette Isle, ils s'y seroient maintenus, & les grands profits de leurs premiers voyages n'auroient pu manquer de convaincre un Prince aussi éclairé que *Christian* IV. qu'il lui étoit réellement plus avantageux d'avancer les affaires de ce côté-là, que de remporter des victoires sur les Suédois. Comme il régna encore plusieurs années après, si ce projet avoit réussi, il auroit eu le tems de mettre les choses sur un pied supérieur à tous les accidens; ce qui auroit eu une grande influence sur les affaires du Dannemarc, & même sur celles de l'Eu-

ro-

(1) *Purchas*, l. c. p. 559. (2) Propagation of the Gospel in the East, p. 51.

Ambassade [illegible] Hollandois [illegible] — la mort prématurée de l'Amiral [illegible] fit échouer (a). Lorsqu'en 1609 les Hollandois eurent conclu une Trève avec l'Espagne après une longue guerre qui avoit épuisé les deux Partis, les Etats & le Prince d'Orange jugerent à propos d'écrire à l'Empereur de Ceylan, pour lui communiquer cette paix provisionnelle, qui leur laissoit la liberté entiere de poursuivre leur Commerce aux Indes. Ces Lettres furent envoyées par l'Escadre qui transporta aux Indes *Pierre Both* en qualité de Gouverneur Général. Quand elle fut arrivée à Bantam, on prépara le Vaisseau le Lion [illegible] Boshouwer, qui n'étoit que Sous-Marchand, & on le chargea des Lettres pour Ceylan, en lui donnant des pleins-pouvoirs. L'Empereur [illegible], qui par son mariage avec l'Impératrice [illegible], étoit monté sur le Trône, le reçut très-favorablement. *Boshouwer* lui présenta les Lettres [illegible], que le Gouverneur Général & son Conseil [illegible] (b). Il voulut partir alors, mais l'Empereur & [illegible] personnes l'avoient tellement goûté, & [illegible] de sa capacité, & de son zèle pour leur service, qu'ils le retinrent [illegible] en lui offrant de grands avantages (c) (*).

Fortune de Boshouwer. Il est rare que des Etrangers deviennent [illegible] sur tout dans les Gouvernemens [illegible], c'est ce qui rend la fortune de *Boshouwer* d'autant plus extraordinaire. L'Empereur de Ceylan lui donna la Principauté de *Migone*, de sorte que [illegible] il devint Souverain; il épousa une Dame de la premiere qualité, avec laquelle il eut [illegible], avec des revenus considérables & plusieurs milliers de Sujets (d). Il eut enfin la premiere [illegible], on le mit à la tête des Armées, [illegible] Amiral des Flottes; & bien loin que son crédit diminuât, il ne fit qu'augmenter tant qu'il resta dans l'Isle. Voyant à la fin que le Re-gne...

(a) [illegible] & Voyage [illegible], p. [illegible].
(b) Baldaeus, Hist. de Ceylan, p. [illegible].
(c) Baldaeus, Hist. de Ceylan, C. XI.
(d) [illegible] l. c. p. [illegible].

[illegible]

(*) [illegible]

[illegible]

gence Hollandoise des Indes, ou ne pouvoit ou ne vouloit pas tenir le Traité qu'il avoit fait, bien que les Portugais eussent tué tous les Hollandois qu'il avoit amenés avec lui, il engagea l'Empereur de l'envoyer avec la qualité d'Ambassadeur en Europe (a). Ses Lettres de créance étoient adressées aux Etats-Generaux; mais en cas que sa négociation ne réussît pas il avoit outre cela plein pouvoir de traiter avec tel autre Prince de l'Europe, qui seroit disposé à donner du secours à l'Empereur de Ceylon contre les Portugais pour recouvrer ses Etats, aux conditions qu'il trouveroit justes & équitables. Il partit de Ceylon le 9 de Mai 1615, & se rendit d'abord à Masulipatan, où il s'adressa au Directeur Hollandois, à la priere duquel il alla à Bantam. Comme il trouva le Gouverneur-General *Gerard Reynst* mort, & que les affaires étoient un peu en confusion, il obtint du Conseil la permission de suivre ses instructions, & de retourner en Hollande, pour faire connoître à LL. HH. PP. & au Prince d'Orange le véritable état des choses dans l'Isle de Ceylon, & quel secours seroit nécessaire pour procurer aux Hollandois la liberté du Commerce (b); il comptoit que sa commission ne pourroit qu'être très-agréable dans un Pays où l'on connoissoit toute l'importance du Commerce de la Canelle, & qu'ainsi le Gouvernement seroit favorablement disposé (c) (*).

Section II. *Fondation de la Forteresse de Tranquebar* &c.

Mais

(a) *Baldæus*, C. XVII. (b) *Ibid.* (c) *Idem* ibid.

(*) Par le Traité conclu en 1610 entre *Boschouwer* & l'Empereur de Ceylon, ce dernier avoit consenti qu'il y eût deux Hollandois dans son Conseil; ce fut en vertu de ce Traité, ou au moins sous ce prétexte, que l'Empereur lui fit épouser une femme de la premiere qualité, le fit Prince de Mingone, qui est une Province dans l'intérieur du Pays, à l'Ouest de l'Isle, Gouverneur d'une autre Province, & lui donna la seconde place dans son Conseil (1). En 1612 il le mit à la tête d'une armée contre quelques rebelles qui s'étoient joints aux Portugais, & *Boschouwer* se conduisit avec autant de valeur que de fidélité. La même année mourut l'Impératrice *Catherine*, qui dans ses derniers momens recommanda, avec toutes les marques possibles de confiance, ses enfans aux soins des Princes de Mingone & d'Uva (2). La mort de cette Princesse toucha tellement l'Empereur, qui lui étoit redevable du Trône, qu'il tomba dangereusement malade, & que les Médecins jugerent sa maladie mortelle. Pour prévenir les inconvéniens qui accompagnent naturellement les Minorités, il convoqua les Etats, & déclara non seulement les Princes de Mingone & d'Uva Régens, mais il confia l'éducation de ses enfans au premier, & les lui remit avec les termes les plus touchans. Les Etats ordonnerent que les jeunes Princes fussent envoyés dans une Forteresse pour leur sûreté, mais le Gouverneur trama une conspiration pour les faire périr. Le Prince de Mingone dissipa ses Troupes, & étant venu à la Cour il fut arrêté; ayant été convaincu par ses propres lettres, & par quelques-uns de ses complices, il fut exécuté pour trahison avec vingt-six Nobles & cinquante Soldats (3). En 1614 l'Empereur remporta une victoire signalée sur les Portugais & sur les Rebelles qui s'étoient joints à eux; les Princes de Mingone & d'Uva commandoient dans cette occasion l'avantgarde. Ses affaires étant alors sur un pied florissant, ce Monarque proposa le 29 d'Août dans son Conseil, de se marier avec une fille que la défunte Impératrice avoit eue d'un premier mari, avouant qu'il l'avoit séduite du vivant de sa mere. Le Prince de Mingone s'y opposa avec fermeté, & fit à cette occasion un discours si pathétique, que l'Empereur fondit en larmes, renonça à son dessein, &

(1) *Valentyn*, Hist. de Ceylon. C. X. XI.
(2) *Knox*, Hist. de l'Isle de Ceylon. p. 59.
(3) *Baldæus*, ubi sup. C. XIV. XV.

SECTION II. *Formation de la Forteresse de* Tranquebar *&c.*

Il échoue dans sa négociation en Hollande.

Mais ces espérances furent trompées. Quand *Marcel Boschouwer* & sa femme arriverent en Hollande, ils s'attendoient à être traités comme Prince & Princesse de Mingone, faisant une dépense proportionnée à leur rang, & dedaignant d'être regardés sur un autre pied (*a*). On ne put jamais faire comprendre aux Directeurs de la Compagnie, que *Boschouwer*, qu'ils avoient fait partir en qualité de Sous-Marchand, fût un Prince, desorte que cela rompit bientôt la négociation, & determina le Plenipotentiaire de l'Empereur de Ceylon à porter ses Lettres de créance ailleurs. Après avoir fait mûrement réflexion sur l'état des affaires dans les autres Pays, il prit la résolution d'aller à la Cour de Danemarc, sans-doute parcequ'il apprit que le Roi favorisoit fort le Commerce de ses Sujets en général, mais sur-tout celui des Indes. Quelques-uns ont cru que cette conduite étoit contraire à la fidelité qu'il devoit aux Etats-Generaux; mais il y a de l'apparence qu'il se regardoit comme Sujet & Conseiller Privé de l'Empereur de Ceylon, & si on le reçut & on le traita comme tel en Hollande, il étoit certainement le maître de suivre les autres articles de ses Instructions, quand on eut rejetté ses propositions (*b*). A dire le vrai, il semble que les Etats-Généraux penserent ainsi, puisqu'ils auroient pu, s'ils l'avoient jugé à-propos, l'empecher de sortir des terres de leur domination, ou le renvoyer sur un des Vaisseaux de la Compagnie aux Indes (*c*).

Il se rend à Copenhague, *& y conclut un Traité.*

Il arriva à Copenhague le 16 de Juillet 1617, & y fut reçu à ce qu'il paroit d'une manière conforme à ses prétentions. Pendant son séjour dans cette Capitale la Princesse de Mingone accoucha d'un fils, dont S. M. D. fut parrein. La Compagnie écouta favorablement ses propositions, & entra en négociation avec lui: elle conclut un Traité, que le Roi *Christian* IV. ratifia l'année suivante. Ce Prince lui accorda aussi un Vaisseau de guerre, nommé l'*Eléphant*, pour le ramener lui, sa famille & sa suite à Ceylon; la Compagnie y joignit quelques Vaisseaux, & l'Escadre fut commandée par un Seigneur Danois, nommé *Owen Giedde de Tommerup* (*d*). Il fit voile de Copenhague le 30 Mars 1619, & vint mouiller au Cap le 19 de Juillet, & de-là il continua son voyage pour Ceylon; mais ayant essuyé des mauvais tems, il lui mourut beaucoup de monde, & de ce nombre fut le Prince de Mingone (*e*). L'Amiral Danois ayant abordé au Port de Trinquemale, il donna avis de son arrivée à l'Empereur, qui, disent les Auteurs Hollandois, désavoua le Traité, peut-être parce-qu'il trouva que le secours étoit insuffisant, & que l'on se precipita trop à demander le remboursement des frais. Quoi qu'il en soit, on dit que l'A-

(*a*) Commerce des Danois aux Indes, p. 38.

(*b*) Mém. touchant les Ambassadeurs & les Ministres publics, p. 47, 48.

(*c*) *Baldæus*, C. XVII.

(*d*) Gesta & Vestigia Danorum in Oriente, p. 66.

(*e*) *Baldæus*, l. c.

& [illegible] de vivre dans la suite avec elle, comme il devoit (1). Ce fut par ces actions que le Sous Marchand Hollandois gagna la confiance de l'Empereur, & releva l'éclat des Dignités qu'il tenoit de sa faveur.

(1) [illegible], ubi sup. p. 51. [illegible], Ch. XVI.

l'Amiral Danois s'empara de tous les effets du Prince, & mit la Princesse à terre dénuée de tout (a): il y a cependant quelque lieu d'en douter, parce qu'après avoir resté [illegible] à la Cour de l'Empereur de Ceylan, elle passa à Tranquebar, & y finit ses jours. Aussitôt que la Princesse fut à terre, l'Amiral Danois fit voile pour la Côte de Coromandel, où il conclut un Traité avec le *Naick de Tanjaor*, & laissa les Troupes, qu'il devoit débarquer à Ceylan, en garnison dans le Fort qu'il bâtit à Tranquebar, auquel il donna le nom de *Dansbourg*. A son retour il mouilla encore au Cap de Bonne-Espérance le [illegible] d'Août 16[illegible] (b), & arriva heureusement à Copenhague au commencement de l'année suivante (*).

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Quand la Forteresse fut en état de défense, & que les Indiens eurent commencé à bâtir des maisons ou des huttes tout autour, Tranquebar [illegible] hameau de [illegible], & d'un lieu peu considéré & dont on pouvoit à peine [illegible], cette ville devint assez renommée. Ceux qui eurent à la tête des affaires de la Compagnie, traitèrent les gens du pays, Portugais, Malabares, Gentils avec beaucoup de justice & de douceur; les Vaisseaux qui venoient trafiquer étoient bien reçus, sans qu'ils fussent gênés en rien, comme en d'autres lieux. Une conduite si prudente rendit la Colonie très-florissante en peu d'années, & au-delà des plus grandes espérances des Danois (c). Cette prospérité les fit penser à établir des Comptoirs sur la Côte de Malabar, pour avoir part au Commerce du Poivre, ou d'en établir en d'autres endroits, & d'envoyer des Vaisseaux dans les Pays les plus reculés des Indes. Les Danois n'ont donc aucune raison d'avoir du mépris pour la mémoire du Prince de Mangone, ou de dire qu'ils furent séduits par les monts d'or qu'il leur promit, pour les engager à passer dans des mers éloignées, où ils ne pouvoient les trouver (d); car tous les avantages qu'ils retirent de leur Etablissement de Tranquebar, tous ceux qu'ils ont retirés dans la suite des Indes, & ceux qui ont été & qui seront les fruits du Commerce, doivent en grande partie être attribués à ce grand homme, dont le projet donna occasion à l'armement, qui fit réussir leurs premiers & foibles efforts, & d'où tout le reste a découlé comme de sa source (†).

La Colonie [illegible]

(a) Gesta &c. *Bartholinus*, l. c.

(b) Gesta &c. p. 66.

(c) *[illegible]*, Observations on the Commerce of [illegible].

(d) Gesta &c. p. 66.

(*) Suivant l'inscription de l'Amiral Danois, dans sa langue, il n'avoit que quatre Vaisseaux, qui tous appartenoient au Roi (1); mais [illegible] Hollandois dit formellement qu'il y avoit cinq Vaisseaux de la Compagnie, & un [illegible] du Roi. Il ajoute, qu'il y en eut un qui périt, après que l'équipage se fut révolté à Trinquemale, ce qui engagea les autres à lever l'ancre & à s'en retourner en Dannemarc (2), ce qui ne s'accorde ni avec l'inscription, ni avec la Relation des Auteurs Danois: cependant on doit supposer qu'ils sont mieux instruits de leurs propres affaires que les autres, & ils attribuent positivement leur Etablissement à Tranquebar à l'Amiral *Gedde* (3).

(†) Il seroit facile de rapporter divers faits pour appuyer ce que nous avançons dans le texte; un seul exemple suffira. *François Cauche* de Rouen nous apprend, qu'au mois de Mai

(1) Gesta & Vestigia &c. p. 66. (2) *[illegible]*, C. 1[illegible]. (3) Gesta & Vestigia &c. l. c.

SECTION II.

Il faut avouer que les matériaux que nous avons pour l'Histoire de ce Commerce sont très-peu de chose, & encore sommes-nous obligés de raf- [illegible]

Mai de l'an 1642, il passa [illegible] un Vaisseau des Indes Danois, qui relâcha dans un Port de l'Isle de Madagascar, [illegible] [illegible]

[illegible]

sidérer, & de ranger du mieux qu'il nous est possible, les passages que nous trouvons dans les Auteurs d'autres Nations, qui parlent incidemment du Commerce des Danois, & pas toujours avec autant de candeur que nous l'aurions souhaité. Nonobstant cela, nous osons assurer que dans l'espace de vingt ans les Vaisseaux de la Compagnie Danoise des Indes Orientales avoient ouvert un Commerce avec les Iles Moluques, qui mit ceux qui dirigeoient les affaires à Tranquebar en état d'envoyer en Europe des Vaisseaux richement chargés d'un bel assortiment de marchandises de tous les Pays des Indes; ensorte qu'on peut dire avec vérité, que sous le regne de *Christian* IV. son Commerce fut aussi florissant que celui d'aucune autre Nation dans le même intervalle, si l'on en excepte les Portugais & les Hollandois, & si l'on fait attention à la différence des circonstances entre ces Nations & les Danois, on ne pourra qu'envisager ceci comme une preuve frappante, que la justice, l'industrie & une application infatigable peuvent faire valoir un petit fonds de maniere à le mettre en état de pouvoir fournir aux plus grandes entreprises (a).

SECTION II. *Fondation de la Forteresse de Tranquebar &c.*

Il est vrai que ceux qui se piquent d'approfondir les événemens, remarqueront peut-être que durant ces vingt premieres années l'état des affaires dans les Indes fut très-favorable à la Colonie Danoise, & aux vues de ceux que la Compagnie de Copenhague employoit. Les Portugais, encore soumis à l'Espagne, avoient à soutenir une guerre au-dehors, tandis qu'ils avoient bien des embarras domestiques; les Espagnols envoyoient rarement des Vaisseaux au-delà du Détroit de Malacca; les Hollandois étoient entierement occupés à se rendre maîtres du Commerce des Epiceries; & les Anglois se ressentoient, même dans un si grand éloignement, des troubles de leur patrie. Les Danois ne rencontrerent donc que peu ou point d'opposition de la part de ces Nations, bien-qu'elles regardassent toutes la ruine de leur Commerce, comme leur intérêt commun. Au contraire n'étant occupés que de leurs propres affaires, les Danois étoient généralement portés à rendre service à ceux qui avoient besoin d'eux, leur fournissant des provisions, des munitions & des armes, ce qui leur procuroit un gain considérable, & leur faisoit des amis. Mais comme avec le tems les choses changerent de face, & que les Hollandois prirent tout-à-fait le dessus aux Indes, les Danois, ainsi que les autres, s'en ressentirent, & se virent exclus de quelques branches de Commerce, dont ils avoient auparavant tiré le plus de profit, & qui, s'ils avoient pu les conserver, les auroient mis en état de remplir parfaitement les grandes espérances que de si heureux commencemens avoient données (b).

Les circonstances favorables changent.

Dans le même tems que leurs affaires commençoient à prendre un mauvais tour aux Indes, les affaires en Europe en prirent un plus mauvais encore. L'attention de *Christian* IV. le Fondateur & le Protecteur du Commerce des Indes, fut détournée de cet objet par les longues & sanglantes guer-

Les affaires en Europe prennent un tour préjudiciable à la Compagnie.

(a) Gesta & Vestigia Danorum in Oriente, p. 66.

(b) *Schouten*, T. I. p. 577.

Section II. Fondation de la Forteresse de Tranquebar &c.

guerres où il se trouva successivement engagé pendant les dernières années de sa vie, & qui continuèrent plusieurs années après sa mort, avec quelques intervalles de paix fort courts (a). Ces troubles dans le Nord, qui durent être funestes au commerce en général, furent sur-tout très-préjudiciables aux affaires de la Compagnie Danoise, & la mit hors d'état d'entretenir un Commerce régulier avec sa Colonie de Tranquebar; ce qui mit ceux qui y étoient dans l'impossibilité d'envoyer, comme ils l'avoient fait jusqu'alors, des Vaisseaux en Europe (b). Ils se ressentirent non seulement eux-mêmes beaucoup de ce changement de leurs affaires, mais il les rendit méprisables aux autres Nations Européennes, qui avoient plus d'ambition, & diminua fort leur crédit chez les Indiens; circonstances également mortifiantes & préjudiciables. Ce qui ajouta encore à ces disgraces, c'est que n'ayant pas été prévenus, l'état de leur Commerce ne répondoit nullement à la belle apparence de leur Forteresse & de leur Ville, qu'ils avoient pris soin d'embellir d'une façon qui la distinguoit de toutes les autres villes de la Côte, au moins en ce tems-là (c).

Etat de Tranquebar en 1661.

Le célèbre Voyageur Hollandois *Gautier Schouten*, si justement estimé pour la simplicité & la vérité de ses Relations, nous apprend qu'il passa devant cette ville en 1661, & il dit que son aspect est beau du côté de la mer, d'où l'on voit le Fort des Danois, dont les murailles sont de pierre [illegible], & qui a quatre bastions. Mais il remarqua comme une chose extraordinaire, qu'il y avoit deux Vaisseaux Danois dans le Port, dont les Officiers vinrent visiter celui du Vaisseau Hollandois, sur lequel étoit *Schouten*, nommé le *Lion rouge*. Il semble qu'on n'y voyoit guère deux Vaisseaux à la fois, il ajoute qu'on voit rarement des Vaisseaux de leur Nation dans les autres Ports des Indes; qu'ils sont fort brouillés avec les Maures qui traversent leur Commerce; que la ville contient [illegible], si on n'y comprend les Soldats de la Forteresse, elle est peuplée, dit-il, de Portugais, de [illegible] & de Maures, qui payent tous tribut aux Danois, suivant la coutume du Pays (d) (*).

S E C-

(a) [illegible], *Hist.* [illegible].
(b) [illegible] des Danois aux Indes, p. [illegible].
(c) Dict. de Comm. T. II. Col. [illegible].
(d) *Schouten*, Voyage aux Indes Orient. T. I. p. [illegible].

(*) Les Nations Chrétiennes qui trafiquent aux Indes, comme les Anglois, les Hollandois, les François, [illegible]

Car-

[illegible]

SECTION III.

Expédiens auxquels la Colonie des Danois est obligée d'avoir recours pour se maintenir dans la possession de leur Territoire. Le Naick de Tanjour les attaque avec de grandes forces; les Anglois les assistent généreusement, & ils leur sont redevables de la conservation de Tranquebar, & par conséquent de ce qu'ils sont encore établis aux Indes.

Comme il faut beaucoup plus d'habileté pour conduire un Vaisseau au milieu de la tempête, ou par des Détroits parsemés de rochers & d'écueils, que dans un beau tems & en pleine mer, nous ne pouvons faire remarquer à la justice [illegible] que dans la situation où se trouvoient ceux qui dirigeoient le Commerce des Danois, leur Patrie étant hors d'état de faire [illegible] ou rien, manquant souvent du secours & fort [illegible], ils méritent plutôt des louanges de s'être maintenus, que des [illegible] si bas. La manière dont ils s'y prenoient mérite d'être développée. D'abord le revenu de la ville de Tranquebar fournissoit à l'entretien de la Garnison, qui bien-que pas considérable, étoit payée régulièrement & toute complette. Les petits Comptoirs qu'ils avoient sur la Côte de Malabar, leur Loge de *[illegible]*, & quelques autres

Section III. *Comment [illegible] de la Colonie de Tranquebar.*

Expédiens des Employés de la Compagnie Danoise pour maintenir leur Commerce.

[illegible] l'habiter. Elles n'ont proprement point de fenêtres mais des trous par lesquels il entre si peu de lumière & d'une façon si oblique, que ceux qui [illegible] de crépuscule: c'est cependant dans ces misérables huttes, si basses, si obscures & si mal accommodées que se fabriquent tant de belles & bonnes marchandises, qu'on apporte en si grande quantité, & que l'on vend si cher en Europe. Comme les vivres sont à fort bon marché, & que l'industrie est fort grande parmi ces gens-là, qui s'occupent tous à quelque ouvrage, ils travaillent pour très-peu de chose, ce qui fait que ceux qui achètent leurs marchandises de la première main, y font de grands profits (1). Les Marchands Chrétiens, Maures & Gentils envoyent des marchandises en différens endroits pour leur propre compte, ou les vendent à quelqu'une des Compagnies Européennes. Quelques-uns des Marchands Gentils, qui sont fort riches, se mettent sous la protection de quelque Fort des Européens, & ménagent le Commerce entre leurs Maîtres & leurs compatriotes, [illegible]; mais ils ont grand soin de les cacher, autant qu'il leur est possible, parce que les Officiers du Grand Mogol, ou même leurs propres Rajahs, qui ne sont pas moins avides, ne manqueroient pas de les leur enlever. Comme les Européens les protègent ordinairement contre les uns & les autres, [illegible], & qu'ils [illegible] leur juridiction, quand ils [illegible] (2). Les Marchands Maures sont en plus grand nombre & font un Commerce fort étendu, ayant des Vaisseaux qui leur appartiennent, montés à la vérité communément par des Européens, & c'est principalement sous leur Pavillon qu'ils vont dans tous les Pays des Indes & même jusqu'aux Manilles. Il y a ordinairement vingt ou trente de ces Navires qui sont de la Côte de Malabar, outre ceux de la Compagnie Danoise; & comme dans cette partie du Monde il ne se fait rien pour rien, il est aisé de comprendre que ceux qui ont le maniement des affaires à Tranquebar gagnent beaucoup sur ce Commerce qui se fait sous leur protection, aussi-bien que sur les ouvriers, & autres personnes qui vivent de leur travail (3).

(1) [illegible], [illegible].
(2) [illegible], Vol. I p. 131.
(3) Dict. de Comm. T. II. Col. 754.

SECTION III. *Fâcheuse situation de la Colonie de Tranquebar.*

tres endroits de Bengale, & un Etablissement plus considérable qu'ils avoient à Bantam, leur fournissoient plusieurs sortes de marchandises, qu'ils chargeoient, quand l'occasion s'en présentoit, sur les Vaisseaux qu'ils envoyoient à Suratte, dans le Golphe de Bengale, à Malacca, & dans l'Isle de Celebes (a). S'ils avoient fait ce Commerce dans les Indes entierement pour leur propre compte, il les auroit non seulement garantis de la nécessité, mais les auroit enrichis en se menageant; mais comme ils n'avoient pas des fonds suffisans ils étoient obligés de fretter leurs Vaisseaux, & d'y charger quantité de marchandises pour des Marchands Gentils & Maures. Ces divers moyens pris ensemble les maintinrent dans une situation passable, & les mirent en état d'envoyer de tems en tems, peut-être une fois en deux ou trois ans, un Vaisseau en Europe (b).

Comment le Rajah de Tanjour en a [illegible]

Mais bien que ces expédiens & d'autres du même genre pussent leur aider à se soutenir en tems de paix, ils ne pouvoient leur fournir des ressources dans des circonstances fâcheuses, auxquelles ils se trouverent quelquefois exposés, & qui les mirent plus d'une fois à deux doigts de leur perte. La principale cause de ces difficultés étoient les querelles qu'ils avoient quelquefois avec le Rajah de Tanjour, qui sur des prétextes frivoles leur coupoit la communication par terre, & en venoit quelquefois jusqu'à assiéger leur Forteresse & leur Ville avec une armée nombreuse (c). Si nous devons en croire quelques Relations, quelque petit & peu considérable que le Commerce des Danois pût paroître à leurs puissans compétiteurs, ils ne laissoient pas de les regarder d'un œil d'envie, & d'offrir des sommes considérables pour le Port dont ils étoient en possession. Bien que le Rajah ne pût s'en rendre maître en d'autres tems, parce qu'il se trouvoit lui-même pressé par le Mogol, il jugea qu'il étoit juste, ou au moins nécessaire, que ses Vassaux portassent une partie de la charge, desorte qu'il employa la force pour extorquer les sommes dont il avoit besoin, & que les Danois, nonobstant la médiocrité de leurs fonds, furent obligés de fournir (d); dans cette extrémité l'on prétend qu'ils se permirent des actions aussi hardies qu'injustifiables pour se tirer de peine. Un de nos compatriotes en rapporte un trait dans l'année 1699: des accidens de cette nature, auxquels se joignit la famine, les mirent si bas, qu'ils engagerent trois de leurs bastions aux Hollandois pour une somme d'argent, afin d'empêcher la Garnison & les habitans de la ville de mourir de faim; mais ils les retirerent dès l'année suivante, où ils purent dégager le leur, c'est ce qui fut inconnu aux Indes. On y eut cependant certains soupçons [illegible] un Vaisseau Anglois, nommé le *[illegible]*, destiné pour Siam, qui dans sa route avoit touché à Ceilan pour prendre de l'eau, du bois & d'autres provisions, disparut. & on avoit entendu canonner fortement en mer peu après son départ de Ceilan: comme en ce tems-là il y avoit deux Vaisseaux Danois qui croisoient depuis le Cap Co-

(a) *Guyon*, Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 7; Dictionnaire de Commerce, T. II. Col. 112.

(b) Commerce des Danois aux Ind. p. 31.

(c) [illegible] p. 67.

(d) Dictionnaire de Commerce, T. II. Col. 1139.

Comorin jusqu'à Surate, cela donna lieu à de violens soupçons, qui n'ont jamais été éclaircis (a) (*).

Il ne convient pas à un Historien de faire des réflexions au deshonneur d'une Nation, ni de citer comme des faits ce qui peut y donner lieu, lorsqu'on ne peut citer de garants pour mettre ces faits au-dessus de toute contradiction; c'est la raison qui nous a engagés à rapporter le fait en question avec tant de ménagement, bien qu'il soit raconté d'une façon positive en plusieurs Relations, & qu'il soit certain que c'est une opinion communément reçue dans les Indes, bien ou mal fondée. En supposant que le fait ne fût pas sans fondement, qu'il s'est fait des pirateries sous Pavillon Danois, on peut dire la même chose des autres Nations, & les Relations Françoises de Madagascar nous fournissent des exemples de leurs Vaisseaux qui ont croisé sur les Maures, sans aucune ombre de justice, & sans avoir à alléguer la nécessité ou le pressant besoin (b) (†). Mais comme ce sont-là des cho-

SECTION III. [illegible] de la Compagnie de Tranquebar. — [illegible] aux Danois [illegible]

(a) *Hamilton*, T. I. p. 352. (b) Hist. de la Grande Isle de Madagascar par *Flacourt*.

(*) Nous avons dit dans la Note précédente, que toutes les Nations de l'Europe qui trafiquent aux Indes ont des Etablissemens sur cette côte, & qu'elles sont par conséquent riches. C'est là la véritable source de tant d'étranges histoires qu'on a débitées quelquefois aux Indes, souvent sur des fondemens très légers, & bien des fois sans le moindre fondement. C'est ainsi que M. *Thevenot* rapporte (1), que dans le tems que la Compagnie Françoise des Indes Orientales cherchoit à s'établir à Surate, on persuada au Gouverneur que c'étoient des Corsaires, & pour le lui persuader d'autant mieux, les ennemis de la Compagnie relevèrent les cruautés d'un certain *Lambert Hugo*, qui avoit pris sur la côte d'Arabie un Vaisseau Maure chargé du bagage de la Reine de Visiapour; & qui avoit, disoit-on, fait souffrir plusieurs personnes pour leur faire dire ce qu'étoient devenus l'argent & les pierreries qui étoient à bord: le P. *Ambroise* Capucin entreprit de désabuser le Gouverneur, & lui fit voir que *Hugo* étoit Hollandois, bien qu'il eût eu des François sur son bord, qu'il eût croisé sous Pavillon & avec commission de France. Mais après tout, quelques soupçons qu'on ait eus sur le fait rapporté dans le texte, il n'y a point de preuve, & comme plusieurs Princes Maures de la Côte de Malabar regardent la piraterie sur le pied d'un amusement de Roi, la perte de *Fermo* peut bien être mise aussi sur leur compte (2). Nous pouvons aller plus loin, les Vaisseaux qui viennent de Surate sont ordinairement richement chargés, & ont beaucoup d'argent à bord, au lieu que ceux qui y vont n'en ont que peu ou point (3); & les Danois n'avoient pu se défaire d'une riche cargaison de marchandises, sans fournir des preuves du moyen par lequel ils les avoient acquises.

(†) Il est très possible, & pour dire la vérité fort vraisemblable, que les Danois ont croisé en ce tems-là sur les Maures, & qu'ils pouvoient se justifier sur ce qu'ils usoient seulement de représailles, parceque leurs Vaisseaux avoient été pris par les habitans du Malabar. Mais les François ne pouvoient avoir une pareille raison, puisqu'ils firent des prises sur les Maures avant que d'avoir le moindre Etablissement aux Indes: nous citerons un fait d'après un Auteur qui avoit eu part lui-même à ce qu'il rapporte, & qui convient ingénument, que n'ayant pu rien faire en plantant à Madagascar, ils avoient en envie de tenter fortune sur mer sur les Côtes d'Arabie: voici sa Relation (4). „Nous „ étant avancés jusqu'au vingt troisième degré de Latitude Septentrionale, proche du „ Tropique du Cancer, & devant la Mecque, nous trouvâmes cinq Vaisseaux Hollan- „ dois.

(1) *Thevenot*. T. V. p. [illegible]
(2) *Tavernier*, *Carrée*, [illegible]
(3) Sur des informations particulieres.
(4) Rel. du Voy. de *François Cauche* de Rouen &c.

[illegible]

[illegible] non seulement à les secourir par un principe d'amitié & de générosité, mais le firent encore à leurs frais & à leur propre désavantage.

SECTION III. [illegible] Tranquebar.

On dit que vers la fin du siècle passé, dans le tems que M. *Pitt* étoit Gouverneur du Fort de Saint-George, on proposa au Rajah de Tanjaor d'acheter de lui le Fort de Tranquebar, pour la somme de cinquante-mille Pardos argent comptant, quand il pourroit le livrer. Les Danois ayant eu de bonne heure connoissance de cette intrigue, demandèrent du secours aux Anglois, qui le leur promirent généreusement, & l'on tint parole dans le besoin (x). Le Rajah de Tanjaor, s'étant déterminé à cette entreprise, assembla une armée d'entre trente & quarante-mille hommes, & s'avança droit à Tranquebar. Les Indiens furent si présomptueux, qu'ils ouvrirent la tranchée à plus d'un mille de la Place, & formèrent deux attaques. Le terrein n'étant qu'un sable sec, ils couchèrent de côté & d'autre des troncs de cocotiers en guise de palissades & remplirent l'entre-deux de sable, en sorte que leurs tranchées étoient presque aussi épaisses que les murs de la ville, & fort hautes, tellement qu'ils étoient à couvert du feu des Danois. Ils avoient environ vingt ou trente-mille hommes à faire ce siège, & dans l'espace d'environ cinq mois ils conduisirent leurs tranchées, avec une patience & un travail incroyables, jusqu'à une portée de pistolet des murailles de la ville; & ils avoient déja presque ruiné avec leurs batteries un des bastions, quand le secours des Anglois arriva. Les Danois s'attendoient de jour en jour à un assaut, & se préparoient à transporter leurs effets dans le Château & à abandonner la ville; ils ne traversèrent guères les travaux des ennemis, parce que la Garnison n'étoit que de deux-cens Européens, d'autant de Portugais Indiens, & d'environ mille Noirs, & qu'outre la Forteresse ils avoient à défendre tout le tour des murailles, qui étoit d'un mille & demi. Elles étoient revêtues de pierre, mais sans fossé, desorte que les Danois, pour empêcher les ennemis de les escalader, avoient planté des palissades fort élevées sur le haut des remparts.

[illegible] Danois.

Un jour ou deux après l'arrivée des Anglois on résolut de faire une sortie, & vers l'heure du lever du Soleil un détachement de Noirs s'avança, suivi des Anglois, mais les Noirs ne furent pas sitôt hors de la porte, qu'ils s'ouvrirent à droite & à gauche, & firent place aux Anglois, n'ayant point envie d'en venir aux mains. Alors il sortit des tranchées un Corps des ennemis, qui s'avancèrent en assez bon ordre, armés de leurs grands sabres & de leurs boucliers, sans décocher une seule flèche, ni tirer un seul coup. Ils étoient bien habillés, ayant des vestes blanches & des turbans de la même couleur, & paroissoient déterminés à combattre de main à main dans la plaine qui étoit entre la ville & les tranchées. Les Officiers Anglois furent un peu en peine, en voyant les Indiens s'avancer en si bon ordre, sachant que plusieurs de leurs gens étoient de nouvelles levées, & qu'il y avoit parmi eux des Portugais, sur lesquels il n'y avoit guères de fonds à faire.

[illegible] Anglois [illegible]

Mais

(x) *Hamilt.*, ubi sup.

SECTION III. *Fin du siége [illegible] la Colonie de Tranquebar.*

Mais la grosse artillerie des remparts ayant commencé à jouer, mit les Indiens en désordre, & ils se retirerent dans leurs tranchées plus vîte qu'ils n'en étoient sortis, & nos gens s'étant avancés pendant qu'ils étoient effrayés les chasserent plus loin; mais comme on ne s'étoit pas préparé pour ruiner les tranchées, & que la chaleur incommodoit, les Anglois rentrerent dans la ville, & les ennemis dans leurs ouvrages, sans grande perte de part ni d'autre.

Le siége levé.

Peu de jours après, on prit la résolution de faire une nouvelle sortie avec la plus grande partie de la Garnison; les Troupes sortirent par la grande porte vis-à-vis de la principale attaque. Les Noirs se retirerent selon leur coutume sous les murs de la ville dès qu'ils furent dehors, & firent place aux Européens. Les ennemis se tinrent à couvert dans leurs tranchées, faisant un feu continuel. Il y avoit dans la plaine entre les deux attaques un grand Corps de Mousquetaires & de Piquiers, contre lequel le Commandant Anglois jugea à propos d'avancer; mais à peine avoit-il fait quelques pas qu'une balle le blessa au milieu de la jambe, de sorte qu'il fut obligé de se retirer. L'Officier qui le suivoit prit le commandement des Troupes, & les conduisit aux ennemis, qui étoient en ordre de bataille; s'étant retirés ils attirerent les Anglois si loin de la ville, que la Cavalerie Maurisque les coupa; & les Danois, dont les Anglois comptoient d'être secondés, ne firent pas un pas. L'Officier Anglois prit alors le parti de faire jetter quelques grenades dans les tranchées, les Indiens eurent la complaisance de les abandonner, & de faire place aux Anglois, qui marcherent tout du long vers la ville, jusqu'à ce qu'ils fussent au bout des ouvrages, & là ils trouverent la Cavalerie Maurisque, mais une décharge générale, qui fit un grand effet, obligea cette Cavalerie de tourner bride, & de laisser aux Anglois la liberté de s'approcher des murs de la ville, où ils trouverent les Danois en bon ordre, & fort tranquilles. La moitié des Anglois furent ou tués ou blessés dans cette action; ce fut cependant par leur secours que les Danois conserverent leur Forteresse & leur Ville, car peu après le Rajah de Tanjour, se lassant d'une guerre qui fatiguoit ses Sujets, & dont il ne recueilloit aucun fruit, se retira sur ses terres, & laissa les Danois en liberté de continuer leur Commerce, & de raccommoder du mieux qu'ils pourroient leurs affaires délabrées (a).

SEC.

(a) Gesta & Vestigia Danorum in Oriente, p. 65.

SECTION IV.

Fréderic IV. prend la résolution d'envoyer des Missionnaires pour prêcher l'Evangile aux Païens. Constance avec laquelle, surmontant tous les obstacles, ce bon dessein a été poursuivi. Description exacte de l'Etablissement des Danois, de leur Forteresse, du Port, du Pays des environs, des dépendances, de l'état présent, & des espérances pour l'avenir de la Colonie de Tranquebar. Conjectures sur ce sujet, & détail clair & précis des argumens pour & contre les Projets des Danois.

PAR ces contretems & d'autres du même genre, le Commerce de Tranquebar se trouva très-diminué au commencement de ce siécle, nonobstant tous les soins de ceux qui étoient chargés des affaires de la Compagnie. Ils jugerent donc à propos de tourner une partie de leur attention à mettre les choses sur le lieu même dans le meilleur état qu'il leur seroit possible, afin qu'en aggrandissant la ville & en augmentant le nombre de leurs Sujets, ils pussent tout d'un coup augmenter leurs revenus, & les rendre plus certains. La Compagnie Danoise s'étant adressée, pour l'exécution de ce plan, au Roi *Fréderic* IV. Prince également recommandable par sa pieté sincere & par sa clémence & sa sagesse, ce Monarque s'informa exactement de l'état de la Religion, qui à son avis auroit dû être un des principaux objets de la Colonie, & ayant reçu là-dessus un exposé très-peu satisfaisant, il prit la résolution d'y envoyer des Missionnaires: dessein aussi digne d'un Prince Chretien, que d'un grand Politique (a) (*). Il s'adressa au

SECTION IV. *Misère de Tranquebar &c.*

Le Roi Fréderic IV. *envoye les Missionnaires Danois à* Tranquebar.

(a) *Hamilton*, Vol. I. p. 552.

(*) Le desir de propager la Religion Chretienne est naturel à tout Prince qui est sincérement persuadé de sa vérité, & c'est à ce principe qu'on doit en grande partie attribuer la propagation de l'Evangile. On peut juger des avantages qui en résultent en comparant l'Europe avec les autres parties de notre Globe, & en considérant l'état où étoient les habitans, sur-tout ceux des Pays Septentrionaux, avant leur conversion, & celui où ils se trouvent à présent. Ainsi le zèle pour l'Etablissement de l'Evangile, comme système de bonheur, dans les parties les plus éloignées du Monde est également une preuve signalée de charité & de vraye pieté, & l'expérience nous fait voir qu'il a plus d'efficace, & qu'il produit de plus grands effets que ni la politique humaine, ni la force des armes. Un Prince Chretien, qui desire de former un Etablissement dans des Pays aussi éloignés que les Indes, ne peut jamais fonder l'espérance de réussir sur un fondement plus solide & plus raisonnable, que la conversion des Naturels au Christianisme, parce que c'est le seul moyen de lui assurer d'une façon particuliere la protection de la Providence, sans laquelle toutes les espérances de prospérité sont vaines. Des terres acquises par achat ou par les armes ne sont d'aucune utilité sans habitans, & de penser à en envoyer un nombre suffisant si loin, c'est risquer de dépeupler son Pays pour tenter d'établir des Colonies au dehors. Mais convertir les Naturels c'est acquerir leurs corps, en même tems que l'on sauve leurs ames; tout homme qui devient bon Chretien est naturellement bon Sujet, & dans les Indes plus qu'ailleurs, parce que les Naturels ont des principes de morale, & que par l'éducation ils sont formés à des habitudes de vertu. Pour juger sainement des avantages qu'on peut retirer de cette methode, nous n'avons qu'à faire réflexion sur ceux que les Espagnols tireroient de leurs vastes Etats en Amérique, si ces dix millions d'hommes, qu'on assure qu'ils y avoient fait perir dans le

tems

[illegible]

Lors

(a) Histoire de la Mission Danoise, T. I. p. [illegible]

(b) [illegible] te, Vol. I. p. [illegible]

[illegible]

Leurs compatriotes [illegible] [illegible] Langue Dama[illegible] [illegible] Mission [illegible] Nations [illegible] M. Ziegenbalg continua ses travaux apostoliques avec un zèle infatigable jusqu'au 23 Février 1719; épuisé par les incroyables fatigues qu'il avoit essuyées, & mourut [illegible] (†). M. Plutscho, étant moins robuste, fut obligé de revenir en Europe, après avoir travaillé quelques années dans la Mission. Sa place fut remplie par d'autres, qui marchant sur les traces de M. Ziegenbalg, travaillèrent avec vigueur au grand dessein pour lequel ils étoient venus, & firent un grand nombre de Prosélytes. Ils eurent à surmonter dans le cours de leur Mission bien des difficultés, mais ils en triomphèrent par leur infatigable diligence, par leur vie exemplaire, & par leur zèle fervent pour l'Evangile qu'ils prêchoient (‡).

Nous

(*) Propagation of the Gospel in the East p. 337, 338. Propagation &c P. III. p. 8. P. I. p. 26, 27.

(†) La Croze, Hist. du Christ. des Indes,

(‡) La Croze, l. c. p. 567.

[illegible]

[illegible]

(1) [illegible], History of the Church of Malabar, T. IV.

Section IV. Histoire de Tranquebar &c.

Description de la Principauté de Tanjour.

Nous devons aux Lettres de ces illustres Missionnaires la Relation la plus ample, la plus claire & la plus sûre que nous ayons de ce Pays, en y comprenant les Etats du Prince Indien qui en est le Souverain, aussi bien que la Colonie Danoise, dont il s'agit proprement ici. La Principauté de Tanjour s'étend en longueur d'Orient en Occident environ cent milles d'Angleterre, sur à peu près soixante-dix en largeur du Sud au Nord. C'est un Pays fort peuplé, & les Gentils sont ici, comme par-tout ailleurs, idolâtres, simples & infatigables. Le revenu ordinaire du Rajah est d'environ sept ou huit-cents-mille Pagodes; mais on croit qu'il a des sommes immenses dans son trésor, comme les autres Princes Indiens (a). Il a toujours cent-cinquante Eléphans dressés, avec environ trois-cens Chevaux & un petit Corps d'Infanterie; mais quand il a envie de faire la guerre, il peut avec son argent lever presque autant de monde qu'il lui plait; & sûrement trente ou quarante mille hommes sans difficulté. Il ne laisse pas d'être Vassal du Grand Mogol, qui tire souvent de grosses sommes de lui, outre le tribut ce-

(a) *Tavernier*, *Le Brun*, *Dellon* &c.

ordinaire. Sa Capitale, qui porte aussi le nom de *Tanjour*, est grande & environnée de fortes murailles. Le Château ou le Palais où il demeure est vaste, magnifique & bien fortifié, en sorte que bien que les armées du Mogol ayent quelquefois ravagé le Pays ils n'ont jamais pu prendre cette Place, quoiqu'ils l'ayent assiégée souvent. Suivant nos Missionnaires elle est environ à [illegible] milles Anglois de Tranquebar. Le Rajah de Tanjour a encore trois autres Places très-fortes outre le Port de *Karical* & la Forteresse qui le défend; mais elles sont toutes depuis entre les mains des François, comme on le verra dans le Chapitre suivant (a) (*). SECTION IV. [illegible] de Tanjour, &c.

Dans les mois d'Août, Septembre & Octobre l'air est tempéré & sain; le vent de terre l'échauffe le matin, & celui de mer le rafraîchit le soir. En Novembre, Décembre & une partie de Janvier, les vents d'Ouest règnent, qui sont accompagnés d'abord de tempêtes, de beaucoup de pluie, & quelquefois de grêle. Depuis la mi-Janvier jusqu'à la fin d'Avril l'air est encore tempéré, mais depuis le mois de Mai jusqu'au milieu de Juillet il est excessivement chaud, & quelquefois le vent semble sortir d'une fournaise ardente (b). Dans toutes les Saisons les nuits sont non seulement tempérées, mais fraîches. Les Naturels aiment la Saison des chaleurs, mais les Eu- *Climat, Saisons.*

(a) Hist. des Ind. Orient. T. III. p. 263.

(b) Account of the Religion Gouvernement &c. of the Malabarians, p. 11-13.

(*) La dernière guerre qui fut si fatale à l'autorité du Grand-Mogol, & si ruineuse pour tous les Européens établis sur la Côte de Coromandel, & dont nous serons obligés de parler avec plus d'étendue dans un autre endroit, dut son origine au Roi regnant de Tanjour. *Daoud Ali Khan* étoit Nabab d'Arcate, dans le tems que *Nadir Shah* dépouilla & fit prisonnier *Mohammed Shah*, Empereur de l'Indostan: au-lieu de marcher, avec la nombreuse armée qu'il avoit, au secours de son Maître, il entreprit de subjuguer tous les Princes Indiens jusqu'au Cap Comorin, afin de partager leurs terres entre son fils & son gendre (1). Ces deux jeunes Princes se trouvant à la tête d'une armée entrerent [illegible] dans la Principauté de Trichenapaly, & de-là ils entrerent dans le Pays de Tanjour. Le Prince regnant s'appelloit *Sahoo Maha Rajah*; il venoit de terminer une Guerre Civile, qui l'avoit contraint d'appeller les François à son secours, & de leur promettre en retour une ville, & un Port plus commode que Pondichery, avec de meilleures terres; & ils tâchoient précisément en ce tems-là de s'en mettre en possession par la force (2). Se voyant pressé par l'armée des Maures d'un côté, & de l'autre sur la Côte par les François ses Alliés, eut recours à l'expédient dont ses ancêtres s'étoient bien trouvés: ayant choisi dans son armée un Corps d'élite, il s'enferma dans sa Capitale, & envoya des Ambassadeurs à *Maha Rajah* Roi des Marattes pour implorer son assistance; ce Prince fit marcher au mois d'Octobre 1739 une puissante armée à son secours, qui fit lever le siege de Tanjour (3). Dans ces entrefaites les Maures avoient mis les François en possession de *Karical*, comme nous le verrons dans la suite, n'en faisant mention ici que pour faire connoître le changement arrivé par-là à la situation des Danois de Tranquebar, qui sont à présent au milieu des François, entre Pondichery qui est au Nord, & Karical au Sud, & il n'y pas lieu de douter qu'en peu d'années cette dernière Place ne devienne aussi considérable que l'autre, & nous laissons à juger des suites que cela pourra avoir pour les Danois (4).

(1) Archives de la Compagnie des Indes N. [illegible] C. [illegible] avec un Mem. particulier ap. [illegible] T. III. p. [illegible]

(2) Mem. Hist. sur les Missions de Malabar, par le P. [illegible], T. I. p. [illegible]

(3) Hist. des Ind. Orient. T. III. p. 280.

(4) [illegible] p. 272-274.

Section IV. Position de Tranquebar &c.

Entr'autres celle des pluies, parce qu'alors tout est verd & riant, & qu'une grande quantité de fleurs, de plantes & d'arbres exhalent une odeur qui embaume, que l'on peut mieux imaginer que décrire. Il est presque inutile de dire, que les jours y sont égaux aux nuits. Dans le tems du changement des Saisons, il y a ordinairement de terribles orages accompagnés de tonnerres & d'éclairs, qui font souvent bien du ravage; pour de la grêle & de la neige on n'y en a jamais vu, mais en Hiver l'eau se prend de façon à y donner quelque idée de la glace (a) (*).

La

(a) Schouten, Voy. aux Indes Orient. T. I. p. 503 & suiv. Baldeus, Descript. de la Côte de Coromandel.

(*) Ce qu'on lit dans le texte est tiré des Relations des Missionnaires Danois, & on [illegible]

[illegible]

La terre y est fort fertile, elle produit beaucoup de riz, plusieurs sortes de racines nourrissantes. De très-bonnes herbes, tant pour la cuisine que pour la Médecine, on y a la plupart de ces excellens fruits que l'on voit dans les Indes, & les fleurs y flattent également les yeux & l'odorat par leur beauté & leur odeur. Mais il n'y a guères de Rivieres dans ce Pays, & fort peu de ruisseaux, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit assez bien arrosé. Car dans l'Eté, que tout seroit sec & brûlé, il descend des eaux des Montagnes Septentrionales, que les Habitans du Pays distribuent avec tant d'industrie sur leurs terres, que tout ce qu'ils cultivent est suffisamment humecté (a). Pour leur usage ordinaire ils sont obligés de se servir d'eau de puits, qui lorsqu'elle n'est pas du tout saumache, & qu'on l'apporte d'un peu loin, ne laisse pas d'être chere pour le Pays. De-là vient que l'on trouve sur tous les chemins de lieue en lieue ou un peu plus, de petites maisons propres, que des personnes charitables & zélées pour le Bien public ont fait bâtir, où les Voyageurs peuvent se reposer aussi longtems qu'il leur plait, & dans plusieurs on leur fournit de l'eau pour rien. On voit aussi dans le Pays de Tanjaour de beaux paturages, bien fournis de bétail de différentes especes. Sur la Côte on a quantité de bon poisson, & tout le Pays est bien pourvu d'oiseaux domestiques & sauvages. En un mot ce Pays fournit tout ce qui peut le rendre commode & agréable à ceux qui sont disposés à vivre d'une maniere conforme aux lumieres de la Nature & de la saine Raison, c'est-à-dire temperante à tous égards; car il faut avouer que les excès y sont toujours dangereux, & quelquefois mortels; mais ceux qui ont soin de les eviter, y jouissent communement d'une fort bonne santé (b)(*).

SECTION IV. *Mission de Tranquebar.*

Fertilité du terroir, Productions &c.

Les

(a) Account of the Malabarians, p. 17-20. (b) *Tavernier*, *Schouten*, *Hamilton* & les Missionnaires.

,, Malabar. Mais quand il pleut sur la Côte de Coromandel, le Ciel est clair & serein ,, sur les montagnes comme au Malabar même, à l'exception des mois de Juillet & d'Août, ,, où il pleut dans ces deux Pays."

(*) Il regne beaucoup de confusion & d'obscurité dans ce que rapportent du débordement des Rivieres, les Voyageurs qui ont visité cette Côte. Le savant *Varenius* dit (1) *qu'elles se debordent dans la saison humide, & que c'est par les eaux qui descendent des montagnes de Gate*. Cela paroit clair au premier abord, mais si on y regarde de près on le trouvera fort obscur, car ces montagnes séparent la Côte de Malabar & celle de Coromandel, à laquelle des deux faut-il rapporter la saison humide? Car comme les saisons sont diametralement opposées dans l'une & dans l'autre, on ne peut saisir le sens de l'Auteur, tant que cette question n'est pas éclaircie. En comparant néanmoins les meilleurs Ecrivains, il paroît que le débordement des Rivieres, ou plutôt la descente des eaux arrive dans la saison chaude, comme on le dit dans le texte, sans quoi la terre seroit alors tellement brulée qu'elle seroit à peine habitable; au-lieu que les saisons étant ainsi reglées par la sage disposition de la Providence, & la prudence humaine sachant les mettre à profit, les prairies & les terres labourables sont tenues pendant quelque tems sous l'eau, ce qui les rend extraordinairement fertiles, outre que cela procure aux habitans deux recoltes (2). Plus ceux qui sont juges competens de ces matieres considereront la situation de ces Pays, & ses consequences naturelles, aussi-bien que celles du mouvement au-

(1) Geogr. Génér. T. II. Ch. 16. (2) Account &c. p. 19, 20.

SECTION IV. Histoire de Tranquebar &c. — Caractère, Mœurs, Coutumes & Langue des habitans.

Les Naturels sont adroits & ingénieux, très-capables de toutes les Sciences, & ils ont une facilité surprenante à saisir les Arts méchaniques. On dit que la Langue Malabare se divise en dix-huit Dialectes, dont les principales sont ces trois, le *Kerendum*, qu'on peut appeller la Langue des Savans, parceque c'est celle que parlent principalement les Bramins, & qu'elle est consacrée aux mystères de la Religion; le *Tamul*, qui est la Langue polie & usitée parmi les Gentils de toute cette Presqu'isle, qui a plus de deux cens milles Anglois d'étendue; le *Warduga*, que l'on parle dans les Contrées Septentrionales, & qui diffère de la Langue Tamule comme l'Ecossois de l'Anglois (a) (*). L'habillement des habitans est propre, mince & léger, pour pouvoir l'ôter plus aisément, quand ils se baignent, ce qu'ils font fort souvent. Les gens au-dessus du peuple sont humains, affables & civils, & le commun peuple grossier & impoli, comme par-tout ailleurs. Il y a parmi eux plusieurs personnes fort riches & puissantes, mais la plupart sont dans un état de médiocrité, [illegible] la façon de leur village; & bien qu'ils travaillent beaucoup ils vivent sobrement, & n'ont que peu de chose pour subsister, [illegible] en général gais & contents, on n'y voit point de mendians, à l'exception des *Pagnes*, qui sont des Religieux mendians: car les Gentils disent, que celui qui a fait la bouche pour manger, a fait les mains pour travailler. Comme le Pays fournit peu de bois, & point du tout pour la construction, les maisons des personnes accommodées sont de brique, & les pauvres demeurent dans des ca-

(a) Account &c. p. 1-12.

[illegible]

[illegible]

cabanes faites de terre, & couvertes de chaume; mais les Européens bâtissent de pierre, & les maisons n'ont qu'un étage, ce qui n'empêche pas que les appartemens ne soient spacieux, aérés, & commodes (a). Les vivres y sont encore à fort bon marché, quoiqu'ils soient plus chers qu'autrefois. Les Gentils se nourrissent de riz, de racines, d'herbages & de confitures. Les Maures vivent comme ailleurs, & du mieux qu'il leur est possible, mais prétendent se traiter mieux quand ils en ont les moyens. Les Européens ont du riz, du blé, des herbages, des œufs, du poisson, de la volaille, des lièvres, du veau, du mouton, du cabrit, du bœuf, & du porc. Les Soldats vivent fort bien avec deux ou trois écus par mois, en [illegible] à un Cheval, & ceux qui font grosse dépense, ne peuvent guères en dépenser plus de huit ou dix par mois. Les délicatesses du Pays sont le thé, l'arack, & le [illegible], qui est une sorte de petit vin fait du jus d'une espèce de palmier (b). Les Maures sont ennemis implacables de l'Evangile, & il n'y en a guères qui se convertissent. Les Rajahs, leurs Courtisans & les Bramines ont aussi une aversion opiniâtre pour la Religion Chrétienne, & le commun peuple est porté à insulter ceux qui ont renoncé à l'idolâtrie, tout cela n'a pas empêché les Missionnaires Danois de faire de grands fruits, & d'exciter par là l'émulation des Anglois & des Hollandois leurs voisins, de sorte que le nombre des nouveaux Chrétiens s'est considérablement accru, & en général ils sont modestes & sincères (c) (*).

Il

(a) Salmon, T. I. p. 592. Tableau Description de la Côte de Coromandel, & les Missionnaires.

(b) Account &c. p. 15.

(c) Gesta & Vestigia Danorum in Oriente, p. 73, 74.

(*) Les succès des Missionnaires Danois, ou, pour parler plus juste, les progrès de la Religion Protestante dans les Indes, sont dus uniquement à la constance avec laquelle la Cour de Danemarc a soutenu cet Etablissement, pour le maintien duquel le Fondateur a assigné un capital [illegible]. En 1714 on forma un Conseil pour veiller au grand ouvrage de la propagation de l'Evangile, composé de deux Conseillers privés & de trois Ecclésiastiques. Les Missionnaires envoyés aux Indes dans l'espace de trente deux ans ont été, en 1705, MM. *Ziegenbalg*, *Plutscho* & *Bövingh*; en 1709, M. *Grundler*; en 1713, MM. *Jordan* & *Albin*; en 1719, MM. *Schultze*, *Dahl* & *Kistenmacher*; en 1725, MM. *Pressier*, *Bosse* & *Walther*; en 1730, MM. *Reichelt* & *Worm*; en 1737, MM. *Obuch*, *Wiedebrock* & *Kiernander*. Dans cet espace de tems ils ont converti plusieurs milliers d'idolâtres à la foi de Jésus-Christ, non seulement dans le district de Tranquebar, mais dans toutes les terres voisines, tant par leurs discours, que par les livres imprimés & publiés sous leur direction. C'est par leurs infatigables travaux que l'Ecriture Sainte a été traduite, non seulement en Langue Tamule, mais aussi en Malabare, en Varugu, & en Portugais vulgaire, qu'on parle dans toutes les Indes. La Bible Tamule a été imprimée deux fois, & le Nouveau Testament plus souvent. En 1716 ils fondèrent un Séminaire, pour mettre les plus capables de leurs disciples en état de devenir Catéchistes, Maîtres d'école, & même Prédicateurs. Le succès extraordinaire & inespéré de cette Mission Danoise a porté les Anglois & les Hollandois à s'appliquer à l'instruction & à la conversion des Idolâtres, & il y a lieu d'espérer que nous apprendrons bientôt l'heureux succès de leurs efforts (1). *Incrementum concedit Pater luminum, a quo omne datum perfectum procedit.*

(1) Gesta & Vestigia &c. T. I. p. 78.

Section IV. Situation de Tranquebar.

Description de la Ville de Tranquebar.

Il faut à présent faire la description de la Ville & de la Forteresse de Tranquebar, ce que nous n'aurions pu faire aussi clairement, si nous n'avions fait précéder celle du Pays. Les Missionnaires disent que cette Place est située à onze degrés de Latitude, mais les Cartes Françoises la placent à dix degrés, quarante minutes, & à environ soixante-dix-huit degrés de Longitude du Méridien de Paris. La ville a entre deux & trois milles de circuit, elle est entourée d'une bonne muraille de pierre, fortifiée de bastions bien pourvus d'artillerie, & ne court nul risque d'être prise, quelques forces que les Gentils puissent y employer. Il y a devant la porte qui conduit dans les terres une belle Citadelle; la Forteresse du côté de la mer est bien bâtie, régulière, & les bastions sont bien munis de canons de fonte: il y a ordinairement une Garnison de trois cens hommes effectifs. On compte trois Eglises dans la ville, celle des Jésuites ou des Portugais, qui y étoient établis avant l'arrivée des Danois, qui les ont toujours tolérés, & ont traité les Catholiques-Romains fort humainement, ce dont ils n'ont pas été trop bien payés (a). Sion est l'Eglise Danoise de la Garnison & des anciens habitans, le Service s'y fait en Danois & suivant le Rituel de l'Eglise de Dannemarc. La troisième est *Jérusalem*, bâtie par les Missionnaires, & dédiée le 14 d'Août 1707. Le Dimanche, ils y prêchent le matin en Portugais, & le soir en Langue Tamule; après le Sermon on catéchise les enfans, ce qui se fait aussi le Vendredi. Les Mahometans ont une grande Mosquée, & les Gentils cinq Pagodes (b). Il est aisé de comprendre par-là, qu'en comptant les Chrétiens de toutes les Sectes, les Mahometans & les Gentils, la ville doit être fort peuplée, surtout en de certaines saisons, lorsque la concurrence du Commerce avec d'autres Européens y attire les Etrangers des Pays voisins, qui y font souvent un assez long séjour. Nous ne trouvons de calcul exact ni de tous les habitans ensemble, ni des Chrétiens, des Maures & des Gentils qui s'y trouvent. Mais quelques Ecrivains, bien instruits des affaires des Indes, assurent qu'après Batavia, Tranquebar est la plus belle ville & la mieux bâtie que les Européens y possèdent, & ils témoignent leur surprise, que la Cour de Dannemarc n'en ait pas fait plus de cas, & ne l'ait pas à tous égards rendue plus avantageuse; ce que, disent-ils, pourroit se faire en [illegible] tems & sans peine; mais sur des choses de cette nature nous ne sommes que rapporteurs, sans rien décider (c) (*).

Le

(a) *Id. Conf.* l. c. p. 331, 368.
(b) *[illegible]* &c. p. 2.
(c) Commerce des Danois aux Indes, p. [illegible].

(*) On verra dans le Chapitre suivant en détail, les grandes difficultés [illegible], & la multitude d'obstacles [illegible], avant que de pouvoir établir un Commerce réglé aux Indes, une Nation beaucoup plus puissante. [illegible] les Danois, [illegible] la Compagnie & de la Colonie [illegible] de ce Chapitre. [illegible] Cependant [illegible]

Le reste de la ville, qui appartient aussi aux Danois, est fort étendu, & rempli de villages très-peuplés. Le plus grand de ces villages est *Poreiar*, où l'on compte presqu'autant d'habitans que dans Tranquebar. Les Maures y ont plusieurs Mosquées, & depuis trente ans ils en ont bâti une nouvelle. Les Gentils y ont aussi érigé de grandes & magnifiques Pagodes. Mais le plus beau & le plus agréable des villages est *Tillali*, où résident quantité Bramines, dont les maisons sont fort propres. Le chemin de Tranquebar à Tillali est planté d'une double rangée d'arbres, qui portent des fleurs rouges, blanches & jaunes, qui ressemblent assez à nos Lys: & comme ces arbres sont toujours verds d'un bout de l'année à l'autre, on voyage avec plaisir quelque chaleur qu'il fasse dans le Pays. On compte encore sept autres villages, qui bien-que moins considérables que les deux premiers, ne laissent pas d'être fort peuplés, & d'avoir des terres bien cultivées, *[illegible]*, *[illegible]*, *[illegible]*, *[illegible]*, *[illegible]*, *[illegible]*, & *[illegible]*. Il y a six autres villages habités par des Pêcheurs, & d'autres gens de cet ordre, qui subsistent en fournissant la ville de Tranquebar de poisson, ou en transportant avec leurs barques le long de la côte des marchandises d'un lieu à l'autre. Ces villages se nomment *[illegible]*, *[illegible]*, *Cadankaraipattei*, *Singuarpattei*, *[illegible]pattei*, & *Elamerpattei* (a).

Section IV. Affaires de Tranquebar &c.

Villages de Tranquebar.

Quoi-

(a) Account of the Religion, Gouvernement, Learning and Oeconomy of the Malabarians, p. 14.

[illegible] pû être mieux dirigées, c'est-à-dire que ceux qui étoient chargés des affaires à Tranquebar, auroient pû certainement se faire aimer davantage des Naturels, & trouver les moyens de gagner le Prince dans les Etats duquel ils étoient établis. A l'égard des habitans nous avons les preuves les plus claires qu'ils sont généralement humains, bienfaisans & de bon naturel. L'exemple suivant en fournit une démonstration. Au mois de Septembre 17[illegible], M. *Ziegenbalg* voulut faire un voyage dans les terres du Roi de Tanjour. Il alla jusqu'à un endroit nommé *Perumaler*, où il trouva une assemblée des principaux Ministres & Bramines du Pays: ils lui dirent que son voyage étoit trop hazardé, & que pour s'avancer dans le Pays, il courroit de danger, les ordres du Roi étant de ne laisser passer aucun Européen sans l'arrêter; que pour eux, quoiqu'ils eussent droit de le faire, ils lui laissoient la liberté de s'en retourner, sachant qu'il n'enseignoit rien que de bon, & que toute sa doctrine ne traitoit que de ce qui concernoit Dieu, que si contre leur avis il persistoit dans son dessein, ils ne s'y opposeroient pas. Ils ajoutèrent, qu'aussi-tôt qu'on sauroit sa venue à Tanjour, il seroit arrêté; que peut-être le Rajah ne lui ôteroit pas la vie, mais qu'il seroit enfermé dans une prison jusqu'à ce qu'il eût payé une grosse rançon. Qu'il avoit souvent traité les Prêtres Portugais de cette manière; & que s'il se jettoit ainsi imprudemment dans le péril, ce seroit être la victime de son opiniâtreté plutôt que le martyr de sa Religion: car ils l'assuroient, qu'en s'y prenant comme il faut, il [illegible] tout fort [illegible]; que si quelqu'un [illegible], il seroit certainement le trouver à Tranquebar, où il pourroit l'instruire tout à loisir. Après ce discours ces Indiens lui présentèrent civilement à manger & à boire, l'assurèrent de leur respect pour sa personne, & qu'ils étoient disposés à l'entendre sur des sujets de morale (1). Il est difficile de concevoir qu'un Etranger puisse être mieux reçu dans aucun Pays du Monde; il y a donc quelque raison de penser que si les Directeurs avoient eu des égards & de la complaisance pour les habitans de ce Pays, il y a apparence qu'ils auroient acquis assez de crédit parmi eux, pour en tirer un parti avantageux.

(1) *La Croze*, Hist. du Christianisme des Indes, p. 531, 532. Lettre de M. *Ziegenbalg* lui-même.

Section IV. Affaires de Tranquebar &c.

Port.

Quoique le Port de Tranquebar ne soit pas admirable, il ne laisse pas d'être aussi commode qu'aucun du voisinage, & de grands Vaisseaux peuvent y mouiller, desorte qu'un fameux Ecrivain Hollandois a juste raison de dire, qu'il est surprenant que les Danois n'ayent pas mieux profité de cette Place, quoiqu'il semble n'être pas fondé à ajouter, qu'ils avoient une plus belle & plus favorable occasion que les Anglois (a). Il y a très-grande apparence que la grande raison du peu de succès qu'ils ont eu, c'est le peu d'attention que l'on a fait à ce Commerce en Dannemarc, soit par négligence, soit faute de capitaux. Il n'est pourtant pas tout-à-fait méprisable par rapport à ceux qui sont à Tranquebar; car par le moyen des Marchands Gentils ils font quelque sorte de trafic avec les habitans de Ceylon, bien que ce ne soit qu'avec de petits bâtimens & à la dérobée, parce qu'il n'est pas aisé de tromper la vigilance des Hollandois, avec lesquels ils font aussi quelques affaires (b). Ils ont encore quelques petits Comptoirs sur la Côte qui produit le poivre, ils ont aussi une Loge avec un beau jardin sur la Côte de Bengale, où ils ont envoyé dans ces derniers tems des Missionnaires pour prêcher l'Evangile. Leur plus grand malheur est, qu'ils sont rarement en bonne intelligence avec le Rajah de Tanjour, desorte que pour peu qu'il se trouve tranquille & en force, il pense d'abord à les attaquer. En 1718 il les attaqua avec toutes ses forces, & quoiqu'il fut obligé de lever le siege, on a conjecturé que les présens avoient fait plus d'effet que les boulets de canon. Depuis ce tems-là il y a eu tant de troubles sur la Côte de Coromandel, que les Danois ont couru moins de risque qu'auparavant; & comme leur Commerce a repris vigueur, il y a de l'apparence qu'ils trouveront les moyens de se rendre ou plus agréables ou plus redoutables à ce Prince Indien, & l'un ou l'autre ne peut manquer de produire un bon effet (c) (*).

Avantages de la propagation de l'Evangile.

La conversion des Indiens à la Foi Chrétienne à laquelle ils travaillent, doit naturellement avoir les suites les plus avantageuses. Ces Prosélytes & leurs

(a) Baldæus, Descript. de la Côte de Malabar.

(b) Voy. des Lettres des Missionnaires.

(c) Gesta & Vestigia Danorum in Oriente, T. I. p. 74.

(*) On a déja fait en grande partie ce que nous souhaitions dans le Texte: [illegible] Compagnie [illegible] Ville & la Forteresse de Tranquebar [illegible] Comme le Commerce a toujours augmenté depuis, [illegible] Côte de Coromandel, à Bengale, & à Canton dans la Chine, [illegible]

(d) Recueil des Actes, Négociations, Mém. & Traités, par Rousset, T. [illegible] p. [illegible]

leurs descendans seront autant de Sujets fidèles & utiles aux Danois, & pourront peu à peu être employés de différentes manières; on a déja remarqué, qu'avec un petit secours ils s'appliquent tous à quelque profession, & se procurent dequoi subsister honnêtement. On pourra aussi les enseigner, & en faire au moins d'aussi bons soldats que le sont leurs compatriotes (a). Une autre circonstance favorable, c'est que dans les commencemens de la Mission, les nouveaux Convertis étoient tellement exposés à la haine de leur Nation, qu'ils étoient souvent obligés de quitter le Pays, au-lieu qu'à-présent les Chrétiens Indiens vivent en bonne intelligence avec leurs parens idolâtres. Comme ils sont naturellement sobres & industrieux, & sincèrement pieux, il est évident que l'acquisition de nombre de sujets de ce caractère ne peut qu'augmenter les richesses & les forces de leurs Maîtres. Il y a donc tout lieu de s'attendre à voir la face des affaires changer extrêmement dans cette partie du Monde; la culture de nouvelles productions auxquelles le terroir est aussi propre que celui d'aucun des Pays voisins, & l'Etablissement de nouvelles Manufactures par les Naturels, excitera les Danois à tâcher d'étendre leur Commerce, ou engagera quelques-uns de leurs voisins, qui ont de l'argent, à s'établir chez eux, & les uns & les autres les encourageront par leur exemple, & les assisteront pour leur propre intérêt, comme on l'a vu ailleurs.

SECTION IV. Affaires de Tranquebar.

On objectera peut-être que ces conjectures sont démenties par les faits; que depuis que l'on a envoyé des Missionnaires de Danemarc, les affaires de la Compagnie ont déchu, que le peu de Commerce qu'elle avoit a diminué, & que les autres Nations Européennes qui avoient eu l'œil sur les Danois, commencent presque à oublier qu'il y ait une Compagnie ou une Colonie Danoise (b). Il ne seroit pas difficile de refuter une partie de ce que l'on avance, & de faire voir que ces objections ne sont pas nouvelles. Cependant ce que nous avons dit est aussi conforme à l'expérience qu'à la raison; car quand même les affaires de la Compagnie Danoise n'iroient pas mieux, & qu'elles empireroient même, il est certain que l'état de la Colonie est devenu meilleur (c). Le nombre de ses villages a augmenté, les Peuples vivent plus commodément, & le Gouvernement de Tranquebar s'est trouvé de plus en plus en sureté. D'ailleurs les Relations données régulièrement par les Missionnaires, les voyages que quelques-uns ont fait en Europe dans des cas de nécessité, les rapports des Mariniers au service de la Compagnie, ont produit des effets surprenans, n'y ayant guères de Pays en Europe qui n'ait entendu parler de cette Mission & qui ne l'ait approuvée (*).

Réponse aux Objections contre ce que l'on a dit.

Aussi-

(a) Account &c. p. 56, 57.

(b) *Hamilton's* Account of the East Indies, Vol. I. p. 352.

(c) Gesta & Vestigia Danorum in Oriente, *ubi sup.*

(*) Il y a de bonnes raisons d'attribuer la conservation des Etablissemens Danois dans les Indes, & le maintien de la Compagnie en Europe, au pieux dessein de la propagation de l'Evangile. Le Roi Christian V. avoit renouvellé l'Octroi de la Compagnie pour qua-

ran-

SECTION IV. Affaires de Tranquebar &c. — Le commerce [illegible] Commerce des Danois à la Chine.

Aussitôt qu'on vit naître une nouvelle ardeur pour le Commerce de ces derniéres [illegible] que l'amour de l'argent & le feu des Actions avoient produits, & que les Puissances qui étoient en possession du Commerce firent voir qu'elles en connoissoient tout le prix par le zèle qu'elles témoignerent contre les premieres entreprises que l'on fit pour lui faire prendre un autre cours, le Danemarc entra en ligne de compte, & l'on regarda cette Compagnie, qui avoit été si négligée, comme un fondement sur lequel on pouvoit élever un tel édifice. On voit par-là que les Colonies ne doivent pas être négligées, bien que par un concours d'évenemens malheureux, elles tombent en décadence; car il est impossible de concevoir aucun effet de la Politique humaine, qui ne soit soumis aux vicissitudes auxquelles toutes les choses de ce bas monde sont sujettes; mais par-là même la prudence exige de la persévérance, parce que si l'on conserve la racine, la plante ne manque pas de repousser, quand le mauvais tems est passé; & lorsqu'on y pense de nouveau, elle exige, enfin [illegible], l'attention requise pour la cultiver. Mais pour parler plus clairement, & pour reprendre le fil de l'Histoire, voyons comment le changement dont nous parlons s'est fait, & quels effets il a produits.

S E C-

[illegible]

SECTION V.

Proposition faite au Roi de Danemarc d'établir une nouvelle Compagnie des Indes. Extrait de l'Octroi de ce Monarque, & Histoire des suites de cette entreprise. La Contradiction critique au terme est cause qu'elle donne de l'ombrage aux Puissances Maritimes, qui s'y opposent fortement. Comme c'étoit un Plan de rétablir où l'ancienne Compagnie Danoise étoit engagée, il paroit qu'il étoit dans un tout autre cas que la Compagnie d'Ostende.

APrès la chute de la Compagnie d'Ostende, un Hollandois nommé *Josias van Asperen*, qui y avoit été intéressé, se rendit à Copenhague, & s'adressa au Roi *Frédéric* IV. Prince également bon & vertueux, qui n'avoit rien de plus à cœur que de procurer le bien de ses Sujets par tous les moyens qui dépendoient de lui (a). Le projet que M. *Van Asperen* présenta à Sa Majesté Danoise étoit très-spécieux, & sembloit devoir réussir selon toutes les apparences; il représenta que le desir d'ouvrir un nouveau Commerce aux Indes étoit très-vif; que bien des gens fort versés dans ce Commerce s'étoient engagés au service de la Compagnie d'Ostende, dont les succès auroient certainement répondu à leurs espérances, s'ils avoient pu continuer; que les causes de sa ruine ne pouvoient avoir lieu dans un autre Pays, mais beaucoup moins en Danemarc, qui avoit fait Commerce aux Indes sans interruption depuis plus d'un siecle; desorte qu'il ne falloit plus, pour rendre la Compagnie Danoise aussi florissante que celles de Hollande & d'Angleterre, qu'augmenter son fonds en ouvrant une nouvelle Souscription à des conditions avantageuses (b). Ces raisons engagerent le Roi à permettre qu'on exécutât ce projet, & pour que cela pût se faire plus commodément, la Compagnie Danoise fut transférée de Copenhague à *Altena*, Place qui appartient à la Couronne de Danemarc, mais située dans le voisinage de la riche & libre Ville de Hambourg, dont on fit choix par cette raison (c) (*).

Section V. *Projet d'une nouvelle Compagnie à Altena &c.*

Proposition faite à la Cour de Danemarc par M. Van Asperen.

Pour

(a) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 73.
(b) Dict. de Commerce, T. IV. Col. 1145.
(c) Hist. des Indes Orient. l. c.

(*) Le dessein d'établir ce Commerce à Altena, en mettant sur la porte de la Maison destinée pour le Directeur & les Officiers de la Compagnie l'inscription suivante en gros caracteres, *C'est ici la nouvelle Maison des Indes pour le commerce de* Tranquebar, *à la* Chine *& autres lieux*; ce dessein, dis-je, n'étoit que pour faciliter les nouvelles Souscriptions, & à cet égard il étoit bien imaginé par M. *Van Asperen*. Mais d'un autre côté cela exposa le projet à des soupçons & à des imputations, auxquelles il n'auroit pas été sujet. D'abord on allegua que c'étoit ici une nouvelle Compagnie des Indes, à l'établissement de laquelle les Puissances Maritimes croyoient avoir droit de s'opposer: au lieu que l'ancienne Compagnie de Copenhague étoit, de leur aveu même, en possession légitime du Commerce des Indes, par droit de prescription. En second lieu, on publia que la Compagnie d'Altena n'étoit qu'une invention pour renouveller le jeu des Actions, & pour procurer à ceux qui étoient du secret le moyen d'amasser d'immenses sommes sous prétexte de négocier aux

SECTION V. *Projet d'une nouvelle Compagnie à Altena &c.*

Substance de l'Octroi accordé par le Roi.

Pour engager les Etrangers à s'intéresser dans ce Projet, Sa Majesté Danoise jugea à propos de donner un nouvel Octroi en date du mois d'Avril 1728, pour trafiquer aux Indes, à Bengale & à la Chine, dont voici les principaux articles (a). Les nouveaux Souscrivans auront également part à tous les octrois, privileges & graces accordées à la Compagnie par Sa Majesté regnante, & par ses augustes Prédécesseurs; aussi bien qu'à tous les Forts, Etablissemens, Revenus, Maisons, Magazins, Vaisseaux, Effets, & en un mot à tout ce que la Compagnie possède aujourd'hui, & qu'elle pourra acquerir dans la suite. Les vieilles Actions, au nombre de deux-cens-cinquante mille risdales chacune, subsisteront telles qu'elles sont, & auront les mêmes droits que les nouvelles. Les Directeurs déclareront & assureront sur leur parole d'honneur, que les dettes de la Compagnie n'excedent pas la somme de cent-soixante-mille risdales en espèces. La Compagnie unie s'engage d'acquitter ladite somme de cent-soixante-mille risdales, à condition que l'on ne fera point de repartition pour l'ancien fonds jusqu'à l'année 1732. Bien-que l'on ne doute pas que les Comptes de la Compagnie ne soient justes, & que ses dettes n'excedent pas la somme de cent-soixante-mille risdales, il est stipulé néanmoins, que s'il se trouvoit que les dettes allassent au-delà, l'ancien fonds sera responsable pour ce surplus, & que les nouveaux Souscripteurs ne seront pas obligés d'y contribuer. Chaque nouvelle Action sera de mille risdales en Banque, ou en Espèces, dont on payera vingt pour cent au compte de M. *Alexandre Bruguier*, Banquier à Hambourg, ou de la maniere marquée dans le Projet publié par la Compagnie à Copenhague le 16 Décembre 1727. Si l'on est obligé de faire un nouvel appel dans le cours de la présente année 1728, il n'ira pas à plus de cinq ou dix pour cent au plus. On ne demandera le reste de la Souscription, que par une résolution de l'assemblée générale de la Compagnie. Si toute la somme de mille risdales pour les nouvelles Actions n'est pas payée en 1738, les propriétaires des anciennes auront cinq pour cent d'interêt de ce qu'ils ont payé de plus que les nouveaux Souscripteurs. Il n'y aura point d'autres Actions que des portions de mille risdales, & des demi portions de cinq-cens risdales chacune. Chaque Souscripteur pourra prendre des Actions au Porteur, signées par la Compagnie, & ceux qui le souhaiteront pourront les faire inscrire sur les Livres de la Compagnie. On payera pour chaque transport deux risdales à la Compagnie, & une demie risdale pour les Facteurs. Les Créanciers de la Compagnie pourront prendre de nouvelles Actions pour les sommes qui leur sont dûes, moyennant qu'ils défalquent trente pour cent pour l'année présente, & vingt-cinq pour cent pour l'an-

(a) Corps Univ. Diplom. T. VIII. P. II. p. 1 10.

aux Indes, tandis qu'ils n'avoient réellement dessein que de s'enrichir. On ajoutoit, que les privileges accordés par l'Octroi étoient si étendus, & qu'il y paroissoit [illegible], qu'il étoit très-difficile de comprendre qu'un Prince aussi [illegible] que le Roi de Danemark, [illegible] qu'il ne falloit pour remplir les vues cachées de ce prétendu projet (b).

(b) Bibliothèque Raisonnée, Vol. XIII. p. [illegible]

SECTION V. *Projet d'une nouvelle Compagnie à Altena &c.*

l'année prochaine, de chaque Action. Les Actions qu'ils acquerront sous cette condition, auront la même part aux repartitions que les autres nouvelles Actions. Lesdites Actions ne pourront être saisies, ni soumises à aucun arret, sous quelque pretexte que ce soit. Les Directeurs communiqueront tous les ans aux Souscripteurs un compte exact & detaillé des affaires de la Compagnie. Les repartitions se régleront sur ce compte dans une Assemblée generale à la pluralité des voix. Les Directeurs ne pourront entreprendre aucun autre Commerce que celui des Indes Orientales pour le compte de la Compagnie, sans le consentement des interessés, bien moins disposer de l'argent de la Compagnie, ou le prêter à qui que ce soit, & ils en seront solidairement responsables en leur personne & en leurs biens. Ils feront serment d'observer cet article, & d'administrer fidelement les affaires de la Compagnie pour l'avantage commun de tous les interessés. Toutes les marchandises qui se vendront ailleurs qu'à Copenhague se payeront en banque à Hambourg à un ou à plusieurs Marchands des plus accredités, pour le compte de la Compagnie. On nommera ces Marchands dans une Assemblée generale à la pluralité des voix, & non d'une autre maniere, sous quelque pretexte que ce soit. Lesdits Marchands ou Caissiers ne payeront que sur un ordre signé de trois ou quatre Directeurs au moins. L'argent qui entrera cette année sera à la disposition des Directeurs actuellement en charge, jusqu'à ce qu'on ait choisi ceux qui y seront ajoutés. L'argent qui proviendra des nouvelles Souscriptions servira uniquement à envoyer des Vaisseaux à Tranquebar, à Bengale & à la Chine. On ne gardera d'argent en caisse que celui qui sera necessaire pour equiper & envoyer les Vaisseaux, comme dans l'article precedent. On convoquera une Assemblée generale de la Compagnie le plutôt possible, pour choisir des Directeurs parmi les nouveaux Souscripteurs, qui pourront être tous des Etrangers.

Cette Compagnie alarme les Sujets des Puissances maritimes.

La publication de ce nouvel Octroi, & les sollicitations de M. *van Asperen* à ses amis & à ses correspondans en Hollande de prendre part à cette Souscription, firent naître beaucoup de disposition à suivre ses avis. Mais comme cela ne pouvoit que choquer extrémement, sur-tout ceux qui avoient la direction des autres Compagnies, ou qui étoient à leur service, on prit bientôt des mesures pour intimider *van Asperen*, & pour dissiper les impressions que ses sollicitations avoient faites (a) (*). Cela rallentit cer-

(a) Historical Register, Vol. XIII. p. 204-206.

(*) Comme le Sieur *Van Asperen*, qui étoit Bourgeois d'Amsterdam, s'étoit retiré dans un Pays étranger, & étoit entré au service d'Etrangers, sans avoir renoncé à sa Bourgeoisie, il étoit coupable de félonie suivant les Loix de Hollande, desorte qu'on lui fit son procès à toute rigueur, & on l'exécuta en effigie. On fit aussi une Réponse à sa Lettre circulaire, dans laquelle, outre les objections rapportées dans la Note précédente, on allégua que la parole d'honneur des Directeurs n'étoit pas une caution suffisante, puisque l'un de ces Messieurs, quoiqu'il fût Comte & honoré du ruban blanc, avoit fait banqueroute en France, & avoit été obligé de quitter l'Angleterre & la Hollande pour éviter les poursuites de ses Créanciers. Que la Compagnie Danoise avoit pris un Vaisseau Maure de Surate, & vendu sa cargaison pour trois cens mille écus; & que jusqu'à ce qu'on eût restitué cette somme, avec les interêts des interêts, à douze pour cent, les Naturels excluroient les Danois du Commerce: par conséquent, que tous les risques bien pesés, il

SECTION V. Progrès d'une nouvelle Compagnie à Altena &c.

[illegible] que l'on marquât dans les Pays étrangers pour entrer dans ce projet; il ne laissa pas d'avoir tant de succès, que ceux qui géroient les affaires de la Compagnie, commencerent à faire des préparatifs pour une expédition, qui put leur donner du crédit (a). Il y eut aussi plusieurs personnes, qui entendoient bien le Commerce des Indes, qui allerent à Copenhague, & témoignerent de l'inclination pour entrer au service de la Compagnie; on les reçut bien & on les consulta souvent: ce fut par-là que cet important Commerce ne fut pas simplement connu, mais généralement entendu en Dannemark; de sorte que l'on conçut non seulement de grandes espérances du succès de ce Projet, mais que l'on témoigna aussi beaucoup de zèle à l'avancer de tout son pouvoir, & même parmi les personnes de tout ordre, par cet admirable principe, que tout ce qui peut contribuer au Bien public, doit être regardé comme étant de l'intérêt public (b). Dans cette disposition des affaires, les préparatifs, comme il étoit naturel, se firent avec toute la vigueur imaginable (*).

Les Mémoires des Puissances Maritimes [illegible] à la Cour de Dannemarc.

Aussitôt que l'on fut certainement que la Compagnie Danoise étoit sur le point d'envoyer des Vaisseaux aux Indes Orientales, conformément à son plan, & au pouvoir qui lui avoit été accordé par son Octroi, les Puissances Ma-

(a) Mercure Hist. & Polit. T. LXXXIV. p. 102. (b) D. R. de Comm. T. IV. Col. 1144.

[illegible]

(*) [illegible]

[illegible]

Maritimes prirent la résolution d'agir de concert dans cette affaire, & de tâcher d'ôter à la nouvelle Compagnie son seul soutien, qui étoit la Protection de Sa Majesté Danoise qui l'encourageoit à l'excès. Le Lord Glenorchy & M. Assendelft, Ministres de la Grande-Bretagne & de LL. HH. PP. reçurent ordre d'agir conjointement, & de faire tous leurs efforts pour faire révoquer les pouvoirs accordés à cette Compagnie. Ils dresserent donc & présenterent au Roi de Dannemarc le Mémoire suivant (a).

Section V. Projet d'une nouvelle Compagnie à Altena &c.

,, Sa Majesté de la Grande-Bretagne, & Leurs Hautes Puissances les Etats-
,, Généraux des Provinces-Unies, prévoyant le tort que la translation de la
,, Compagnie des Indes Orientales de Copenhague à Altena fera au Com-
,, merce de leurs Sujets; & s'appercevant avec peine, que presque dans
,, le même moment qu'ils font de si grands efforts pour arrêter les progrès
,, de la Compagnie d'Ostende, le Roi de Dannemarc, leur bon & ancien Ami
,, & Allié, en veut établir une autre également préjudiciable à leurs Sujets,
,, ont chargé leurs Ministres soussignés, de faire de très-humbles représen-
,, tations à Sa Majesté Danoise, espérant de l'amitié de Sa Majesté, que
,, dès qu'elle sera informée du chagrin que leur donne cette nouveauté, elle
,, retirera le privilège accordé en dernier lieu à cette Compagnie, & qu'elle
,, la laissera sur l'ancien pied comme elle a toujours subsisté à Copenhague.
,, En conséquence les Ministres soussignés prient votre Excellence d'en
,, faire rapport au Roi, & de leur procurer une Réponse favorable. Fait
,, à Copenhague le 31 Juillet 1728.

GLENORCHY & ASSENDELFT.

Quelque mesuré que fût ce Mémoire, & quelque doux qu'en fût le stile, le Roi de Dannemarc & son Conseil n'en furent pas contens; on y fit cependant une Réponse; le Roi y remarquoit que les Puissances Maritimes se trompoient absolument sur le point de la question, que ce n'avoit jamais été son intention d'établir une nouvelle Compagnie, ni de transférer à Altena celle qui subsistoit depuis plus d'un siècle à Copenhague (b), que cela paroissoit évidemment par l'Acte d'incorporation, qui n'accordoit point de nouveaux privilèges à la Compagnie, mais confirmoit seulement les anciens; que les voyages qu'on se proposoit de faire directement à la Chine, ne pouvoient pas plus être regardés comme contraires aux Traités, que ceux que les Vaisseaux de la Compagnie y faisoient auparavant de Tranquebar: de plus qu'il n'y avoit aucun Traité qui ôtât à Sa Majesté Danoise la liberté de maintenir & de soutenir le Commerce de ses Sujets aux Indes, soit des Etablissemens qu'ils y avoient, soit directement de Copenhague; que le Droit de la Nature & celui des Gens lui donnoient non seulement le droit d'avancer le bien de ses Sujets, & d'étendre leur Commerce autant qu'il lui étoit possible, mais l'y obligeoient. Enfin, que comme il n'encourageoit pas ce Commerce dans la vue de faire aucun tort aux Compagnies d'Angleterre & de Hollande, mais purement dans le dessein de procurer l'avantage de ses propres Sujets,

Suites de cette affaire à la Haye & à Copenhague.

il

(a) Historical Register, Vol. XIII. p. 108. (b) *Rousset*, ubi sup. p. 35.

SECTION V. *Procès d'une nouvelle Compagnie à Altona &c.*

il ne pouvoit voir par quel endroit cela pouvoit lui attirer le ressentiment d'aucune Puissance. Si cette Réponse parut claire & satisfaisante à la Cour de Danemarc, elle ne contenta nullement la Grande-Bretagne & la Hollande : on dressa donc un nouveau Mémoire pour montrer l'insuffisance de cette Réponse, & que les Puissances Maritimes avoient un droit d'espérer que Sa Majesté Danoise acquiesceroit à leurs demandes, & ôteroit sa protection à la Compagnie. Le Comte de *Chesterfield* & les Députés de Leurs Hautes-Puissances remirent ce Mémoire à M. *Gøye*, Ministre du Roi de Danemarc à la Haye dans l'Eté de 1729 (*a*). Il ne paroît pas que depuis ce tems on ait fait de nouvelles démarches sur ce sujet, ni que les droits de la Compagnie Danoise ayant été contestés.

Elle tourne à l'avantage de l'ancienne Compagnie.

Cette opposition si vive sembla d'abord répondre aux vues des Puissances qui la formerent, mais l'évènement fut réellement favorable aux Danois. *Frédéric* IV. qui en ce tems-là avoit à peu près soixante ans, & qui étoit également éloigné de s'embarrasser dans des disputes, & de sacrifier les droits de sa Couronne & l'intérêt de ses Sujets, ne voulut pas soutenir la Compagnie d'Altona; mais en même tems il recommanda le Commerce des Indes Orientales au Prince Royal son fils, qui lui succeda quelque tems après sous le nom de *Christian* VI (*b*). Cela produisit un double effet: cela empêcha ceux qui ne vouloient que négocier en Actions de s'intéresser dans le fonds de la Compagnie, & détermina d'autres personnes à faire tout ce qui dépendoit d'eux pour rétablir un Commerce, dont le prix étoit suffisamment démontré par la jalousie qu'il avoit excité. Le terrible incendie de Copenhague empêcha le Prince Royal de pouvoir faire grand' chose pour faire fleurir le Commerce, durant la vie de son pere; mais lorsqu'il fut monté sur le Trône, & qu'il eut gagné l'amour de ses Peuples par l'abolition de la Ferme des Droits, qui avoit été établie quatre ans auparavant, & qui étoit fort à charge aux Danois, il résolut de s'appliquer à faire fleurir le Commerce & à encourager de tout son pouvoir tout ce qui pouvoit réveiller le goût de l'industrie parmi ses Sujets.

Christian VI. règle ses affaires.

Toute sa conduite tant au dedans qu'au dehors n'eut d'autre principe, & il s'y prit avec tant d'adresse qu'il réussit parfaitement dans ses vues. Toutes les affaires de la Compagnie furent peu à peu reglées, sa Maison, ses Chantiers, & ses Magasins à Copenhague mis en bon état. Elle ouvrit dans un tems convenable un Commerce direct à la Chine, qui a été conduit avec tant de prudence, qu'il a continué toujours depuis, & est devenu de plus en plus considérable dans l'espace de vingt ans. Les Missions ont aussi vu leurs succès se multiplier pendant le même intervalle, & on a rendu le Commerce de Tranquebar plus régulier & plus lucratif qu'il ne l'étoit (*c*). Il est vrai que l'on peut dire que la Compagnie Danoise est peu considérable en comparaison des Compagnies Angloise & Hollandoise, mais c'est néanmoins une Compagnie & une Compagnie florissante en comparaison de ce qu'elle étoit au commencement de ce siècle. Ce que ce Commerce pourra de-

(*a*) *Rousset*, T. 6. p. 37.
(*b*) Mercure Hist. & Polit. 1730, p. 581.
(*c*) Introd. à l'Hist. T. IV. p. 191.

devenir dans la fuite, c'eſt ce que nous laiſſons aux conjectures de nos Lecteurs, cela n'étant point du département d'un Hiſtorien.

Preuve d'une vérité avancée.

Mais avant que de terminer cette Section, il ne ſera pas inutile de rappeller au Lecteur une choſe de fait, qui confirme puiſſamment ce que nous avons avancé en commençant le ſujet qui nous occupe. Voici de quoi il s'agit. L'attention que la Cour de Dannemarc a donnée au Commerce n'a pas peu influé ſur la paix dans le Nord, n'ayant pris aucune part aux guerres qu'il y a eues durant ces trente dernieres années, & dans cet intervalle le Dannemarc a non ſeulement joui des douceurs de la tranquillité, mais a cultivé & pouſſé les Arts de la paix (a). Les avantages qu'en ont recueillis tous les Sujets de cette Couronne paroiſſent évidemment par le changement ſurprenant que l'on remarque dans la face du Pays, par l'Etabliſſement de différentes Manufactures en d'autres villes, auſſi bien qu'à Copenhague, & par l'augmentation de la Navigation, qui eſt devenue conſidérable. A quoi l'on peut ajouter que la Marine eſt auſſi ſur un meilleur pied, & que la Cour a pris de ſages précautions pour aſſurer les droits de la Nation par des Traités, qu'elle a fait paroître ſa vigilance à équiper & à envoyer des Eſcadres pour protéger le Commerce, quand cela a été néceſſaire; quoique toutes les Relations que nous avons ne conviennent pas, qu'un inviolable attachement à la tranquillité de l'Europe, & que des eſpérances flatteuſes de rendre le peuple heureux, ſoient les maximes favorites du Cabinet.

Confirmation du préſent traité.

Liaiſon de ce Chapitre avec l'Hiſtoire de la Compagnie d'Oſtende.

S'il paroît quelque défaut de liaiſon, ou ſi l'on trouve quelque difficulté dans le rapport que quelque partie de ce que nous avons dit a néceſſairement avec l'Hiſtoire de la Compagnie d'Oſtende, cela s'éclaircira pleinement dans un des Chapitres ſuivans, où nous traitons de l'origine, des progrès & de la chûte de cette Compagnie; mais nous ne pouvions partager l'Hiſtoire du Commerce des Danois aux Indes, ſans donner manifeſtement atteinte à leurs droits, en regardant la nouvelle Patente comme créant une nouvelle Compagnie, qui eſt un point que la Cour de Dannemarc a formellement nié, & qui ſemble être décidé en ſa faveur, par l'acquieſcement des Puiſſances Maritimes à la maniere dont ſe fait à-préſent ce Commerce, après s'être ſi vivement oppoſées à l'Etabliſſement de cette nouvelle Société. Les progrès de Commerce pourront fournir, & fourniront vraiſemblablement des matériaux pour une Hiſtoire plus ample & plus exacte; mais juſqu'à ce qu'elle paroiſſe, nous nous flattons que le Public ne dédaignera pas les ſoins que nous nous ſommes donnés pour rendre la nôtre auſſi complette qu'il nous a été poſſible.

CHA-

(a) Introd. à l'Hiſt. de l'Univers, T. IV. p. 283.

CHAPITRE IX.

Histoire du Commerce des François aux Indes, où l'on expose leurs vues dans l'Etablissement d'une Compagnie, les difficultés qu'ils ont trouvées à la soutenir; & la décadence entière de cette Compagnie, avec le Plan & les Progrès de la Compagnie des Indes d'aujourd'hui.

SECTION I.

Efforts des Rois de France pour inspirer à leurs Sujets le goût de la Navigation & du Commerce. Henri IV. établit la première Compagnie des Indes Orientales, qui se dissout sans avoir rien entrepris: une autre plus habile & pendant quelque tems plus heureuse prend sa place, mais à la longue par des variations dans son plan, elle tombe en décadence, & est hors d'état de se soutenir.

SECTION I. *Premieres Compagnies Françoises.*

Raisons pourquoi les François se sont appliqués si tard au Commerce.

PLUSIEURS des meilleurs Ecrivains de France & des Nations voisines ont marqué leur étonnement, de ce que les François, naturellement ambitieux & vifs, ont compris si tard les avantages du Commerce & ceux d'une puissante Marine. Mais si l'on y pense mûrement, & que l'on consulte ce qu'a écrit sur ce sujet un des plus habiles & des plus grands Ministres que la France ait produit, il ne sera pas difficile de marquer les véritables causes de la lenteur avec laquelle ils se sont appliqués à des objets si importans, & du peu de succès qu'ont eu leurs premières entreprises en ce genre (a). En premier lieu, ils n'avoient pas l'aiguillon de la nécessité, qui a produit de si surprenans effets sur les Vénitiens & sur les Hollandois, que le besoin a obligés de faire des entreprises, qui en peu de tems les ont rendus riches & puissans. En second lieu, il y avoit à parler généralement de grands défauts dans leur Gouvernement, au moins à l'égard des affaires de cette nature; tantôt les Rois avoient trop peu d'autorité, tantôt ils en avoient trop. Dans le premier cas ils ne pouvoient que donner peu d'encouragement à des projets de cette nature, & dans le dernier, le peu de sûreté dans la jouissance de ce qu'on avoit aquis ralentissoit l'industrie, & étouffoit le zèle pour le bien public. Enfin la vivacité, l'inconstance & la vanité des François, les rendoit peu propres à des entreprises qui demandent un esprit calme, constant & flexible (b). En rassemblant ainsi tout, & en comprenant bien quels obstacles l'abondance d'un Pays, les défauts du Gouvernement, & les inclinations opposées du peuple forment à l'établissement d'un Commerce solide & étendu, on ne peut plus être sur-

pris

(a) Testament Polit. du Card. de Richelieu, P. II. Ch. I. Sect. 6.

(b) Essai sur la Marine & le Commerce, p. 84, 85.

pris du peu de progrès que fait pendant très-longtems une Nation à d'autres égards très-capable & entreprenante (a).

On sera convaincu que ces raisons sont fondées sur des faits, quand on saura que de très-bonne heure un des plus grands Rois de France s'apperçut de ces inconvéniens, & travailla bien sérieusement à y remédier. Ce fut *François* I. qui par ses Déclarations des années 1537 & 1543, exhorta ses Sujets à entreprendre des voyages de long cours, & leur mit devant les yeux les avantages qu'ils se procureroient à eux-mêmes, s'ils entroient dans ses vues (b). *Henri* III. renouvella ces invitations par un Edit du 15 Décembre 1578, mais avec très-peu d'effet; car soit défaut d'attention de la part des Sujets, soit que la Couronne ne fût pas en état de fournir les secours nécessaires, il ne se fit aucune entreprise qui mérite que nous en parlions (c) (*). Mais sous le regne de *Henri* IV. un Flamand nommé *Gerard le Roy*, qui avoit fait quelques voyages aux Indes sur des Vaisseaux Hollandois, vint en France offrir ses services, en qualité de Pilote, à une Compagnie qu'il savoit se former pour tenter le Commerce des Indes: sa proposition, comme toutes celles de cette nature, fut très-bien reçue d'abord, & dans la suite très-peu mise à profit; il se forma donc une Compagnie par Lettres Patentes du Roi du premier Juin 1604, qui lui accordoit un Commerce exclusif pour quinze années consécutives, à compter du jour du

SECTION I.
Premiere Compagnie Françoise.

Les guerres [illegible] Commerce, & entreprises aux Indes.

(a) *Monson's* Naval Tracts.
(b) Diction. de Commerce, T. I. Col. 1346.
(c) Histoire de la Compagnie des Indes, p. 14.

(*) Nous nous flattons qu'on ne trouvera pas mauvais, si nous remarquons, qu'après tout le caractere des François est la principale raison qui les a empêchés jusqu'ici, avec toute leur ardeur & leur vivacité, de faire une plus grande figure sur mer. Ils ont fait des découvertes presque aussitôt qu'aucune autre Nation; mais tandis que les autres ont poursuivi les leurs & les ont mises à profit, les François ont absolument négligé celles qu'ils ont faites, & n'en ont jamais oui parler jusqu'à aujourd'hui: c'est ce qui demande d'être expliqué. Sous le regne de Louis XII. & au mois de Juin 1503, le Sieur de Gonneville doubla le Cap de Bonne Espérance, & découvrit un grand Pays, auquel il donna le nom d'*Inde Meridionale*; il y demeura environ six mois, & revint avec le fils d'un Roi du Pays (1). Les Mémoires authentiques de ce tems-là mettent le fait & plusieurs circonstances curieuses hors de tout doute; avec cela on ne s'est donné aucune peine pour suivre cette découverte, quoique la description que *Gonneville* & plusieurs autres personnes de son Vaisseau faisoient du Pays (2) auroit tenté toute autre Nation, & l'auroit engagée à faire tous les efforts pour établir une correspondance qui auroit fait honneur, & qui selon les apparences auroit produit un grand profit. Si les Anglois & les Hollandois avoient été de la même humeur Sa Majesté Catholique seroit restée seule maîtresse de l'Amerique, & les Portugais maîtres des Indes jusqu'à nos jours. On en remarquera bien que ce fut près de quarante ans après cette singuliere avanture, que *François* I. publia son Edit pour exhorter ses Sujets à entreprendre des voyages de long cours, & d'entreprendre quelque chose par mer pour leur propre avantage, au lieu de passer leur vie en querelles domestiques, ou à entretenir des troubles dans le Royaume, qui étoient le mal de ce tems-là, sur tout en France.

(1) Memoires touchant l'établissement d'une Mission Chrétienne dans le troisieme Monde autrement appelé la Terre Australe &c. présentés à N. S. P. le Pape Alexandre VII. par un Ecclesiastique originaire de cette même Terre 1663. 8vo.
(2) Declaration du Capitaine de Gonneville du 19 Juillet 1505.

Section I. Premieres Compagnies Françoises.

du départ du premier Vaisseau (a). Ce projet n'eut cependant aucune suite; mais le même *Gérard* fit une nouvelle tentative sous le regne suivant, & avec le secours de quelques amis il obtint l'Etablissement d'une nouvelle Compagnie par Lettres Patentes du Roi *Louis* XIII. du 2 Mars 1611; mais les mêmes difficultés qui avoient fait manquer le premier projet, savoir des disputes parmi les intéressés, & le manque de fonds produisirent un mauvais effet, desorte qu'il s'écoula quatre années sans qu'on entreprit rien (b). Au bout de ce tems-là deux Marchands de Rouen, *Muisson* & *Canie*, demandèrent au Roi le transport de ce privilege, offrant de faire partir dans le courant de l'année 1615, des Vaisseaux chargés convenablement pour commencer le Commerce. La premiere Compagnie s'y opposa, & le Roi jugea à-propos de lui associer les Marchands de Rouen, & de n'en faire qu'une seule Compagnie (c) (*).

Nouvelle Compagnie, sa premiere Expedition.

On expédia donc des Lettres Patentes aux anciens & aux nouveaux intéressés, le 2 de Juillet 1615, qui furent enregistrées au Parlement le 2 Septembre suivant. L'année suivante ils équipèrent deux bons Vaisseaux, & donnèrent le commandement du plus gros, avec le titre de Général, au Capitaine *de Nets*, qui étoit au service du Roi dans la Marine. L'autre Vaisseau fut donné au Capitaine *de Beaulieu*, qui n'avoit d'autre recommandation que son mérite (d). Le voyage fut à tous égards heureux & bien conduit, quoiqu'au bout du compte on n'en retira pas grand fruit; car le Président Hollandois aux Indes ayant publié un ordre à tous les Sujets des Etats-Généraux qui étoient à bord de ces Vaisseaux de les quitter sur le champ, les Capitaines se trouvèrent dans l'impuissance de ramener leurs Vaisseaux en France; celui que commandoit le Capitaine *de Beaulieu* fut vendu pour très-peu de chose dans l'Isle de Java, & ils apportèrent tous leurs effets sur le plus grand; nonobstant ce malheur imprévu, & les grands frais de cette entreprise, ils ménagèrent les choses avec tant de prudence, qu'on n'y perdit point (e).

Elle en entreprend une seconde.

Cela ne découragea pas la Compagnie, au contraire elle fit les préparatifs nécessaires pour une seconde expédition, & prit toutes les précau-

(a) Carré, Histoire des Indes Orientales, T. III. p. 82, 83.

(b) Histoire de la Compagnie des Indes, p. 18.

(c) Carré, l. c. p. 85, 86.

(d) Relations de divers voyages curieux par *Melchisedec Thevenot*, T. II. p. [illegible].

(e) Mémoire sur le voyage du Général de Beaulieu.

(*) Les premiers de la Compagnie se défendoient, en représentant [illegible]

(1) Dictionn. de Commerce T. I. p. 1105. (2) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 162.

cautions possibles pour la faire réussir, donnant le commandement en Chef au Capitaine de *Beaulieu*. Il partit de la rade de *Honfleur*, le 2 d'Octobre 1619, avec trois Vaisseaux, le *Montmorency* de quatre-cens-cinquante tonneaux, avec cent-soixante-deux hommes, vingt-deux canons, & vingt fauconneaux; l'*Esperance* de quatre cens tonneaux, cent-dix-sept hommes, vingt-six canons & vingt fauconneaux; & l'*Hermitage*, Yacht d'avis, de soixante-quinze tonneaux, trente hommes, huit canons, & huit fauconneaux; tous trois avituaillés pour deux ans & demi. Nous avons une ample Relation de ce voyage dressée sur les mémoires de *Beaulieu*, & c'est un voyage très-curieux & instructif; on y voit, que comme c'étoient de bons Vaisseaux, & bien montés, le voyage fut aussi conduit avec beaucoup d'habileté & d'adresse, & que l'on trouva moyen de charger bien les deux plus gros à Achem dans l'Isle de Sumatra (*a*). Ils ne laissèrent pas d'avoir du malheur, l'*Esperance* s'étant perdu sur la Cote de Java, ou, comme le Commandant eut de fortes raisons de le croire, ayant été coulé à fond par les Hollandois avec tout l'equipage & toute la cargaison, qui valoit entre soixante-dix & quatre-vingt-mille Livres sterling. Quoi qu'il en soit de *Beaulieu* revint heureusement avec son Vaisseau, & arriva au *Havre-de-grace* le premier Decembre 1620 (*b*) (*).

Section I. *Premieres Compagnies Françoises.*

Ce malheur, & l'apprehension d'en essayer d'autres pareils, determinerent la Compagnie à se borner à l'Isle de *Madagascar*, dans l'esperance que si elle pouvoit y former une puissante Colonie, elle pourroit contribuer à faire réussir de nouvelles expeditions aux Indes; mais par une suite de malheurs & par une mauvaise administration, dont nous ne fatiguerons pas le Lecteur, ses espérances furent aussi trompées, & tous les retours qu'elle reçut ne l'indemniserent pas des depenses absolument nécessaires pour maintenir cet Etablissement (*c*); ensorte qu'au-lieu de contribuer au succès de son premier dessein, il ne servit qu'à epuiser ses fonds, à decourager ceux qui etoient à son service, & à decréditer son entrepri-

Elle tourne ses vues du côté de Madagascar, *& abandonne le Commerce des* Indes.

(*a*) Voyages du Gén. de *Beaulieu*, p. 115.
(*b*) *Thevenot*, Relations Curieuses, P. II. p. 123.
(*c*) Relation de Fr. *Cauche* de Rouen, en l'Isle de Madagascar &c.

(*) Ce fut proprement la Guerre Civile qui s'alluma en France qui arrêta les succès de cette Compagnie, mit les intéressés hors d'état de fournir les sommes nécessaires pour la soutenir, & détourna l'attention du Ministère sans le concours duquel elle ne pouvoit subsister. Ce fut alors que quelques Négocians de Normandie voulurent s'emparer des privileges de la Compagnie, & de-là vint le premier projet de faire un Etablissement dans l'Isle de Madagascar, ainsi que nous l'apprenons d'un Auteur qui y fut fort intéressé, & dont le voyage nous fournit des lumieres sur plusieurs circonstances (1) que d'autres Ecrivains tâchent de deguiser, comme par exemple le mauvais procédé des François envers les Insulaires, qui donna sans doute mauvaise opinion de toute la Nation, & le métier d'Armateurs qu'ils firent dans la Mer Rouge (2); ces deux fautes devinrent de plus en plus sensibles en ceux qui leur succéderent, bien-qu'ils suivissent un meilleur plan, & que pendant un tems ils fussent mieux soutenus, ce qui les rendoit d'autant plus inexcusables.

(1) Relat. de *François Cauche* de Rouen &c.
(2) Hist. de la grande Isle de Madagascar par le Sr. *De Flacourt*, p. 205.

SECTION I. *Premiere Compagnie Françoise.*

pris à un tel point, que durant plusieurs années on ne travailla pas plus à l'Etablissement du Commerce des Indes, que s'il n'y avoit pas eu de Compagnie (a). Vraisemblablement tous ces contretems étoient propres à faire regarder tous les projets de cette nature comme impraticables dans une Nation, extrêmement prompte à tenter les entreprises les plus difficiles & les plus dangereuses, & à concevoir des plus favorables, si le succès ne répond pas d'abord aux plus grandes espérances: disposition qui ne règne que trop parmi la plupart des hommes dans tous les Pays, & qui contribue plus à les tenir dans l'indigence & dans la misère, que ni la situation ou le terrein ni une fortune malheureuse; car tous les maux locaux sont capables d'être guéris, si les hommes sont bien disposés.

SECTION II.

Le fameux Cardinal de Richelieu tourne ses vues du côté du Commerce, entreprend de former une nouvelle Compagnie, avec de plus grands privilèges, de meilleurs fonds, & sous sa protection immédiate, ce qui ne peut néanmoins la faire réussir. M. Colbert forme un projet de la même nature, le suit avec autant d'habileté que d'application, ce qui n'empêche pas que les affaires de la Compagnie des Indes Orientales ne déclinent.

SECTION II. *Compagnie formée par le C. de Richelieu & M. Colbert.*

Projets du Card. de Richelieu pour établir une Compagnie aux Indes.

LE fameux Cardinal de *Richelieu*, ce sage & grand Ministre, dont le génie hardi a fait tant de bien & tant de mal à la France, prit la résolution de faire revivre le Commerce des Indes, & l'entreprit, comme tout ce qu'il faisoit, avec beaucoup d'ardeur. La Patente étoit datée du 24 Juin 1642, & contenoit tout ce que l'on pouvoit croire avantageux à une Société qui étoit sous la protection d'un Ministre si puissant (b). Mais par malheur, au moins pour cet Etablissement, il ne survécut pas longtems, ce qui fut très-préjudiciable aux affaires de la Compagnie. Cependant le Conseil de Régence sous *Louis* XIV. confirma le 20 Septembre 1643 ce qui avoit été fait par le Cardinal de *Richelieu*. Cette Compagnie jouit des privilèges qui lui avoient été accordés pendant vingt ans, & elle envoya ordinairement chaque année un Vaisseau à Madagascar, mais la plupart eurent un sort malheureux, ou par le naufrage, ou par la mort de la plus grande partie de l'équipage. Ensorte que, hors que le nom de Compagnie des Indes Orientales subsistât en France, les François ne faisoient aucun Commerce aux Indes, & se contentoient de faire d'inutiles efforts pour former une Colonie à Madagascar, projet dans lequel apparemment ils ne purent jamais réussir (c). Le terme des privilèges accordés à la Compagnie étant expiré, le Duc de la *Meilleraye* entreprit le Commerce des Indes à ses propres dépens, mais son entreprise se borna à envoyer un Vaisseau;

(a) Charp. &c. p. 83, 84.
(b) Histoire de la Compagnie des Ind. p. 86, 87.
(c) Hist. des Indes Orientales, T. III. &c. p. 18, 23.

sion en [illegible] à Madagascar, où il entra en possession des Etablissemens de la Compagnie, & il trouva qu'ils ne valoient pas la peine d'être conservés, bien que l'on prétende qu'il ne lui en coûtât guères, parce qu'étant Grand-Maître de l'Artillerie, il se servit des munitions qui appartenoient au Roi; après sa mort son fils vendit ce qui étoit à lui dans l'Isle, pour environ vingt mille livres, ce qui étoit beaucoup plus que cela ne valoit (a) (*).

SECTION II. Compagnie sous le C. de Richelieu & de Colbert.

Cela fait voir combien le Gouvernement de France s'accorde peu avec le Commerce, & quelle difficulté les plus habiles Ministres trouvent à l'établir par la voye de l'autorité. Il faut cependant avouer que le Cardinal de *Richelieu* prit à cet égard toutes les peines qu'il est possible; il fit venir de Hollande des personnes entendues dans le Commerce, attira en France de riches Marchands de divers Ports de l'Europe, traça lui-même le plan de la nouvelle Compagnie, & engagea les principaux Seigneurs & les personnes riches en France à y prendre part. Cette démarche, qu'il croyoit propre à avancer le succès du Projet, fut la cause de sa ruine; car y ayant toujours quelques Seigneurs à la tête des affaires, ceux qui vouloient avoir quelque emploi au service de la Compagnie étoient contraints de devenir leurs créatures, ce qui fit qu'il y eut très-peu de gens capables & de merite qui fussent employés, ensorte que ceux qui étoient le mieux en état de juger des moyens de faire le Commerce des Indes avec succès, regarderent la

Cette Compagnie tombe.

(a) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 19, 20.

(*) Quelque habile & grand homme que fût ce fameux Ministre, il avoue ingénument qu'il avoit été longtems avant que de pouvoir concevoir qu'un Commerce qui fait sortir l'argent d'un Etat peut lui être avantageux, & il reconnoit franchement, que par ce principe il ne goûtoit point le Commerce que les Provençaux font au Levant, à cause qu'il se fait principalement argent comptant, pour ne rapporter que des marchandises utiles au luxe de la Nation. Mais ayant compris qu'on ne pouvoit se passer de la plupart de ces marchandises, que si les François ne les alloient querir, les Etrangers les apporteroient, & que l'argent qu'on porte au Levant n'étoit pas de France, mais d'Espagne, il reconnut qu'il s'étoit trompé, & vit clairement qu'une Nation pouvoit s'enrichir en exportant de l'argent, dès que c'étoit un moyen d'en faire rentrer davantage (1). Ce fut ce qui l'engagea à protéger le Commerce des Indes, qui entrepris par son crédit, sembla expirer avec son pouvoir. Il faut pourtant avouer qu'il y eut plusieurs circonstances malheureuses qui contribuerent à accabler la Compagnie. Tel fut l'assassinat de M. *Fouquembourg*, qui étant revenu de Madagascar en 1666 fut assassiné sur le chemin de Paris, parceque l'on crut qu'il étoit chargé de pierreries, par-là la Compagnie fut non seulement privée de l'avantage de le consulter sur les affaires de ce Pays-là, mais aussi de ses Memoires & de ses papiers, qui auroient pu être d'une grande utilité (2). La mort de M. de *Flacourt* fut un autre malheur; en retournant à Madagascar avec une Commission du Roi de Gouverneur & de Commandant en Chef de l'Isle, il fut attaqué par un Corsaire de Barbarie, & son Vaisseau sauta en l'air le 10 de Juin 1660, desorte qu'il périt avec environ deux cens autres personnes (3); à quoi il faut ajouter la mort du Duc de la *Meilleraye*, qui s'étoit accordé avec la Compagnie, & étoit très-disposé à lui donner tous les secours possibles; ce dernier coup l'engagea à renoncer à de nouvelles entreprises, & à abandonner ses privileges à d'autres (4).

(1) Testament Polit. du C. de *Richelieu*, P. II. Ch. I. Sect. [illegible].
(2) *Flacourt*, Rel. de Madagascar, P. II. Ch. 4.
(3) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 22.
(4) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 87.

SECTION II. *Commerce sous le C. de Richelieu & M. Colbert.*

la Compagnie comme une chimère, & ne voulurent jamais s'y intéresser. D'autre part les Compagnies Angloise & Hollandoise des Indes Orientales, guidées seulement par l'expérience, traitèrent l'affaire de la Compagnie de France avec mépris, tandis que les autres Etats de l'Europe, voyant que la France, après tant d'essais réitérés, ne pouvoit rien faire avec toute sa puissance, conclut que le Commerce des Indes étoit par sa nature réservé aux Puissances maritimes, & ne s'en inquiétèrent pas davantage; chose presque incroyable, si elle n'étoit fondée sur l'autorité des meilleurs Historiens (a).

M. Colbert en reprend le projet, & en forme le plan.

Mais la scène changea bientôt, lorsque *Louis* XIV. prit lui-même le Gouvernement en main, & qu'il eut à son service des Ministres également capables de prévoir & de surmonter les difficultés qui pouvoient s'opposer à l'exécution des grands desseins qu'ils formeroient pour la gloire de leur Nation. M. *Colbert* fut un de ceux que ce grand Prince distingua, aussi fut-il redevable à l'activité & à la prudence de ce Ministre de plusieurs des succès qui le rendirent le plus puissant Monarque de l'Europe: ce grand homme conçut le dessein de rétablir la Compagnie Françoise des Indes, nonobstant toutes les disgraces qui avoient fait échouer l'habileté & les soins de ses prédécesseurs (b). Mais avant que de publier son projet, il s'informa à fonds de l'affaire qu'il vouloit entreprendre, en consultant les Marchands & les Mariniers qui passoient pour être les plus entendus (*). Ce fut d'eux qu'il apprit qu'il y avoit trois grands obstacles à lever pour exécuter son dessein. Le premier, de trouver un fonds suffisant pour établir une Compagnie, parceque l'on n'avoit rien fait ci-devant à cet égard que par donner des espérances apparentes de succès. Les Marchands François amateurs de nouveaux projets, étoient assez prompts à souscrire, mais très-lents à remplir leurs engagemens après avoir souscrit. Le second, d'exclure absolument les Etrangers, bien-qu'il fût évident qu'on ne pou-

(a) Testament Polit. de *Colbert*, p. 152.

(b) Essai sur la Marine & sur le Commerce, p. 113.

(*) Nous trouvons que ce Ministre ... parla de cette Compagnie au Roi avec beaucoup de modestie, & sans chercher à s'en faire honneur à lui-même, mais en reconnoissant que tout ce qui pourroit résulter de cet Etablissement étoit dû aux soins du Cardinal de Richelieu (1). Cette Compagnie, dont M. Colbert fut proprement le fondateur, passe généralement pour la quatrième Compagnie des Indes Orientales en France, autorisée par le Roi. Il ne sera pas inutile de remarquer les différens noms par lesquels les Auteurs François désignent ces Compagnies. La première s'appelle la Flotte de Montmorenci ou la Compagnie des Moluques, qui se forma depuis 1611 jusqu'en 1642. La seconde la troisième, la Compagnie de Rouen ou de Madagascar, que le Cardinal de Richelieu forma, & qui dura depuis 1642 jusqu'en 1664. La troisième eut le nom de Compagnie du Duc de la Meilleraye, parce qu'il s'empara de la Compagnie, & qu'il en forma une espèce d'usurpation, qui dura jusqu'à 1664, que le Duc de Mazarin fils du Duc de la Meilleraye & l'ancienne Compagnie cédèrent leurs droits à celle que le [illegible] sous les auspices de M. *Colbert*, lequel peut à juste titre être nommé le Fondateur du Commerce & de la Marine en France (2).

(1) Testam. Polit. de Colbert Ch. [illegible] (2) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 1.

pouvoit aisément trouver en France les fonds nécessaires pour faire un Commerce si étendu. La troisième & la plus grande difficulté étoit d'accorder & d'assurer la liberté & l'indépendance d'une Compagnie de façon que les Etrangers & les François fussent pleinement assurés de jouir de leur bien, & qu'ils pouvoient remettre la direction de leurs affaires à des personnes qu'ils regardoient comme dignes de leur confiance. M. *Colbert* pesa mûrement le tout, & après avoir suffisamment mûri son projet, il communiqua son plan à M. *Charpentier*, de l'Académie Françoise, qui passoit pour une des meilleures plumes de France. Comme ce Mémoire est regardé comme un Chef-d'œuvre en son genre, qu'il explique le projet clairement, & contient quantité de circonstances curieuses, il sera bon d'en donner un Extrait, d'autant plus que nous serons obligés d'y renvoyer souvent dans la suite (a).

SECTION II. Conseils donnés au C. de Richelieu & M. Colbert.

On y expose d'abord, que ce qui avoit fait échouer les Compagnies précédentes, étoit le manque de fonds, ou les mesures mal concertées pour l'exécution de ce qu'elles avoient entrepris; inconvénient dans lequel il n'y avoit pas à craindre que l'on retombât, parce que l'on étoit persuadé que le Roi accorderoit une protection singuliere à la Compagnie; & que s'y intéressant lui-même avec la moitié du Royaume, on auroit plus de fonds que n'en avoit eu d'abord la Compagnie des Indes Orientales de Hollande. A l'égard de l'objection tirée des malheurs qui avoient déja ruiné trois Compagnies, on remarquoit que peu ou point d'entreprises de cette nature n'avoient réussi d'abord. Que les Espagnols firent de grandes pertes dans leurs premieres expéditions en Amérique, ce qui ne les empêcha pas de persévérer dans leurs desseins, qui leur ont acquis l'empire du nouveau Monde. Que les Anglois ont vu ruiner quatre ou cinq fois leurs Colonies dans la Virginie, ce qui ne les en a pas chassés. Que la Compagnie de Hollande même, qui surpassoit si fort toutes les autres, n'avoit pas été heureuse dans les commencemens.

Extrait de ce Plan.

De-là passant aux avantages de l'Isle de Madagascar, dont les François possédoient une grande partie, on assuroit que pour peu qu'on prît soin de s'y fortifier, on auroit non seulement une Place, mais plusieurs qui vaudroient mieux que tout ce que les Hollandois possédoient dans les Indes; qu'on ne pouvoit nier que cette habitation ne fût incomparablement plus commode & plus sûre que celle de Batavia, où les Hollandois avoient établi leur principale résidence; plus commode, parceque Madagascar étoit très-agréable, dans un climat fort doux, & avoit de tout ce qui est nécessaire à la vie; au-lieu qu'autour de Batavia, ne recueillant presque rien, il falloit que la Compagnie y fît venir de loin du riz, de la viande, & d'autres vivres nécessaires pour vingt-cinq ou trente-mille personnes, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec de grands embarras & de grands fraix; plus sûre, parceque l'Isle de Java étoit peuplée de Nations brutales, vaillantes & aguerries, qui faisant profession de la Loi Mahometane haïssoient &

(a) Discours d'un fidele Sujet du Roi touchant l'Etablissement d'une Compagnie Françoise pour le Commerce des Indes Orientales. Paris 1664. 4to.

SECTION II. *Compagnies sous M. de Richelieu & M. Colbert.*

& méprisoient les Chrétiens. Que d'un côté les Hollandois continoient avec le Roi de Mataram, qui les étoit venu plus d'une fois attaquer avec cent-mille hommes, que d'un autre côté ils avoient pour voisins ceux de Bantam, qui n'étoient éloignés de Batavia que de douze lieues, qui avoient souvent fait la même chose que le Roi de Mataram. Au-lieu que tous les habitans de Madagascar étoient humains, & faisoient paroître beaucoup de disposition à recevoir l'Evangile, tellement qu'on pouvoit se tenir plus assuré avec cent hommes dans Madagascar, qu'avec mille & davantage dans Java: qu'outre cela on pouvoit dire encore que le trafic s'exerceroit avec beaucoup moins de peine à Madagascar, puisqu'elle étoit située de façon à faire d'une maniere commode le Commerce de la Mer Rouge, & du Golfe de Bengale, aussi bien que celui de la Chine & du Japon.

On passoit ensuite aux moyens d'exécuter le projet dont on prétendoit avoir prouvé la possibilité, & l'on disoit que pour y parvenir il falloit un fonds de six millions, qui seroit employé à équiper douze ou quatorze grands Vaisseaux depuis huit-cens jusqu'à quatorze-cens tonneaux, afin de passer un très-grand nombre de personnes dans l'Isle de Madagascar, pour en prendre possession de la bonne sorte; qu'on ne doutoit pas que Sa Majesté n'y entrât pour un dixième; qu'on étoit de plus assuré que divers grands Seigneurs y entreroient pour des sommes considérables; qu'on avoit sujet de croire que Sa Majesté s'étant engagée pour un dixième dans le premier armement, elle en fourniroit davantage pour les suivans; que Sa Majesté pour encourager le projet étoit disposée aussi à remettre à la Compagnie la moitié du Droit des Entrées & des Douanes pour les marchandises qui s'apporteroient des Indes; que le Roi accorderoit volontiers de porter sur sa part toute la perte qui se pourroit faire dans les huit ou dix premières années, & que ce seroit par ce grand engagement que chacun verroit si le Roi affectionnoit véritablement cette affaire. Que les Particuliers pourroient s'intéresser dans la Compagnie pour telles sommes qu'ils voudroient, jusqu'à ce que le fonds fût complet, après quoi on n'y recevroit plus personne.

Que le Roi permettroit non seulement aux Etrangers de s'intéresser pour telles sommes qu'il leur plairoit, mais accorderoit à ceux qui seroient intéressés au-dessus de dix-mille livres, (autant comme vingt-mille livres) le droit de naturalité, sans qu'ils eussent besoin d'autres Lettres, ni que pour cela leurs parens, ensuite qu'ils nommeroient, pourroient hériter d'eux en France: & qu'en cas qu'il arrivât une rupture entre cette Couronne & les Etats dont ils seroient Sujets, leurs effets ne pourroient être saisis ni confisqués en conséquence de la guerre. Que la Compagnie auroit des Directeurs, qui seroient pris du Corps seul des Marchands, & que tout le fonds seroit mis entre les mains d'un homme nommé de leur part. Que les Etrangers pourroient être du nombre des Directeurs de la Compagnie, pourvu qu'ils y eussent un intérêt notable, & qu'ils vinssent s'habituer en France avec leurs familles. Que les Causes de la Compagnie seroient portées en premiere instance par devant le Juge Consulaire le plus prochain, & par appel au Parlement.

Q

Ce Memoire étoit très-bien dressé par rapport au but que l'on se proposoit, de ranimer les espérances de la Nation, en rejettant le peu de succès des Compagnies précédentes sur le manque de fonds ou de conduite; on y relevoit aussi fort adroitement l'importance de Madagascar, fût-ce un peu aux dépens de la vérité, pour que les gens ne fussent pas découragés de ce qu'on en revenoit à un projet qui avoit si souvent échoué, & qu'ils pussent se flatter de l'espérance de voir tout le plan bientôt exécuté, puisque la France étoit encore maîtresse d'une Place de si grande importance. C'est sur ces fondemens qu'on établit la derniere Compagnie des Indes Orientales, qui subsiste encore en quelque façon, qui fut érigée par un Arrêt très-ample & très-bien dressé, par lequel tout étoit reglé dans la meilleure forme, & présenté de la façon la plus avantageuse: cet Arrêt étoit daté du mois d'Août 1664, & fut enregistré au Parlement; il étoit en quarante-sept articles, & fixoit à mille livres les *Actions* (c'est la premiere fois que ce mot fut employé), reservant à la Compagnie de faire un nouvel appel aux intéressés, qui ne pourroit aller au-delà de cinq-cens livres pour chaque Action (*a*). Tous les avantages promis aux François & aux Etrangers leur furent accordés, & l'on n'oublia rien de ce qui pouvoit entretenir la bonne opinion qu'on avoit des intentions favorables de la Cour pour cette nouvelle Compagnie; on croyoit qu'après tant de tentatives inutiles, le succès qu'elle auroit, feroit honneur au regne du Roi, & à l'administration de M. *Colbert*: aussi ce Ministre, qui avoit formé si habilement le projet du Commerce (*b*), le soutint constamment, & en eut un soin extraordinaire jusqu'à la fin de sa vie (*).

Section II. Compagnie établie par Louis XIV & M. Colbert.

[illegible] Compagnie des Indes.

Dans

(*a*) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 177-190.

(*b*) La Vie de Jean Baptiste Colbert, p. 36, 37.

(*) Le plan de ce grand Ministre étoit de s'élever lui & sa famille par la faveur du Roi son Maître; mais pour y réussir il falloit mettre ce Prince en état de lever de grosses sommes sur ses peuples. M. *Colbert* savoit fort bien qu'il étoit impossible de tirer beaucoup d'argent d'une Nation qui étoit généralement pauvre; & que de charger de taxes excessives un peuple même médiocrement riche, étoit aussi desavantageux au Souverain que dangereux pour un Ministre. Cependant, comme personne n'entendoit mieux que lui les Finances, il hazarda quelques démarches hardies pour remplir les coffres de son Maître, mais il se contenta d'attaquer les gens qui pilloient le Public, desorte que le gros de la Nation en fut d'autant moins choqué (1). Il conseilla ensuite au Roi d'employer une partie des sommes qui étoient entrées de cette façon, à encourager l'industrie, les Manufactures & la Navigation, pour mettre ses compatriotes plus à leur aise, & pour fournir au Roi le moyen de charger davantage ses Sujets, sans les reduire absolument à l'indigence: ce fut sur ce principe qu'il établit des Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, & diverses Manufactures, & forma le plan d'une Marine Royale (2). On a dit qu'il avoit trop embrassé; mais ce qui nous engage à parler ici de ses entreprises, c'est pour faire voir combien cet habile homme jugeoit que tout cela étoit lié ensemble, & l'espérance qu'il avoit, si l'on y tenoit la main, que l'un soutiendroit l'autre. Ses idées & sa conduite étoient certainement justes, autant que son influence directe s'étendoit; car par son habileté & par ses soins il établit des Manufactures & fonda une Marine, contre l'avis de plusieurs, & contre l'attente de tous: s'il eut moins de bonheur dans

(1) Vie de *J. B. Colbert*, p. 24, 25. (2) Present State of Europe, p. 263.

SECTION II. Compagnies sous le C. de Richelieu & M. Colbert.

Soutenue par la Cour elle [illegible].

Dans tous les Pays, & sur-tout en ceux qui sont soumis au Gouvernement arbitraire, tout ce qui est entrepris par la volonté d'un Premier Ministre, trouve une multitude d'Avocats, & attire l'estime generale, sur-tout si le Souverain y concourt & l'appuye, & ce fut le cas dans l'occasion dont il s'agit: le Roi donna, selon sa promesse, trois-cens-mille livres argent comptant; la plupart des Seigneurs de la Cour, soit par politique soit par zèle pour le Bien public, s'interesserent aussi, & leur exemple fut suivi de tous ceux qui en eurent les moyens; desorte qu'en fort peu de tems la Compagnie se vit en état d'entreprendre l'expedition que l'on jugeroit la plus avantageuse aux fins de son Etablissement. Après mûre deliberation on se détermina à faire un Etablissement solide dans l'Isle de Madagascar; on dressa un Reglement pour la Colonie, si bien conçu, qu'il attira, & à juste titre, l'approbation du Public (a). Bien qu'il fut à divers égards fort severe, cela n'empêcha pas le concours de ceux qui se présenterent pour passer dans cette Terre etrangere. Le sept de Mars 1665, quatre Vaisseaux, portant cinq-cens-vingt hommes, equipés moitié en guerre, moitié en marchandises, partirent du Port de Brest pour Madagascar, où ils arriverent heureusement le 10 de Juillet. Telle fut la premiere entreprise de la nouvelle Compagnie, qui fut executée à tous égards avec intelligence, promptitude & succès, & qui fit concevoir une esperance generale que l'on surmonteroit enfin tous les obstacles, & que les grandes & magnifiques promesses qu'on avoit faites de cet Etablissement s'accompliroient tout de bon (b).

La Colonie de Madagascar nommée l'Isle Dauphine, [illegible].

La premiere chose que les nouveaux Colons firent après leur arrivée, fut de changer le nom de Madagascar en celui de l'*Isle Dauphine*, à l'honneur du Dauphin, âgé alors de quatre ans. L'année suivante on prepara une nouvelle Flotte, & pour engager un plus grand nombre de gens à se transporter dans la Colonie, on publia une description de l'Isle, & de l'état de la nouvelle Colonie; on représentoit le Pays comme un Paradis terrestre, & les Colons comme les gens les plus heureux & les plus contens de tout l'Univers, on afficha cette piece, & on la répandit dans tout le Royaume, ce qui produisit l'effet que la Compagnie souhaitoit: on envoya donc un nouveau renfort d'Avanturiers dans l'Isle Dauphine, où l'on avoit établi déja une forme reglée de Gouvernement, aussi-bien que la principale residence de la Compagnie, conformement au projet de M. *Colbert*, & à l'imita-

ta-

(a) Relat. de l'Etablissement de la Compagnie Françoise pour le Commerce des Indes Orientales. Paris 1665. 4to.

(b) Caron, Hist. des Indes Orientales, T. III p. 135.

dans les principes de Commerce, [illegible] pour qu'il [illegible], & [illegible] de [illegible] à une si grande distance [illegible], & tout ce que nous avons [illegible], c'est de [illegible], & [illegible] que nous traitons.

(c) Essai sur la Marine & sur le Commerce, p. 160.

tation des Hollandois à Batavia (a). En attendant ce grand Miniſtre penſoit à aſſurer de plus grands avantages à la Compagnie, & qui fuſſent de nature à rendre le Commerce tel qu'il falloit pour répondre mieux au titre qu'elle portoit; parcequ'il ſentoit très-bien que, quoi que l'on dît actuellement, les François ne ſeroient pas longtems ſans ſe plaindre que la nouvelle Compagnie des Indes n'en avoit encore rien apporté. On lui préſenta divers projets pour ſeconder ſes vues à cet égard, pluſieurs Avanturiers hardis s'offrirent avec de magnifiques promeſſes; mais bien-qu'il prît les uns, & qu'il encourageât les autres, le prudent Miniſtre, qui ſavoit de quelle conſéquence il étoit de choiſir un bon plan, & des perſonnes capables de l'exécuter, ne ſe précipita point à prendre de parti; en effet il apprenoit tous les jours par expérience, que quoi qu'il en fût en d'autres Pays, il n'y avoit pas d'entrepriſe plus difficile que d'établir une Compagnie des Indes Orientales en France, bien-qu'il fût ſoutenu de l'autorité du Roi, & de l'opinion avantageuſe que la meilleure partie de la Nation avoit de lui, & qu'il n'eût ni rivaux ni ennemis qui le traverſaſſent (b) (*).

SECTION II. Compagnies du Card. de Richelieu & M. Colbert.

Après mûre réflexion, & avoir conſulté avec ceux qui étoient à la tête des affaires de la Compagnie, on réſolut en 1667 que quelques Vaiſſeaux iroient de Madagaſcar aux Indes, & que l'on remettroit le ſoin d'y faire un premier Etabliſſement à deux perſonnes très-habiles, que l'on avoit ré-

Elle entreprend le Commerce des Indes.

(a) Hiſt. de la Comp. des Indes, p. 38. 39. *Robbe*, Méthode pour apprendre la Géogr. T. II. p. 248, 249.

(b) Hiſt. des Indes Orientales, T. III. p. 135.

(*) Aujourd'hui peut être on peut découvrir quelques erreurs dans le plan de M. *Colbert*, ou en indiquer certains défauts; mais ceux qui examineront les choſes ſans partialité, reconnoîtront qu'il étoit difficile de les appercevoir ſinon par l'événement, & en ce cas là il eſt hors de blâme. Son projet étoit vaſte, car il avoit deſſein de porter le fonds de la Compagnie des Indes Orientales de France juſqu'à quinze millions de livres, dont le Roi en auroit fourni neuf, & les intéreſſés ſix (1); c'étoit-là un grand encouragement, car dans les autres Pays l'Etat n'a jamais rien fourni que ſon appui & ſa protection. Il concevoit parfaitement les avantages que la Compagnie Hollandoiſe retiroit de ſon Etabliſſement de Batavia; mais il ſe peut qu'il eût de trop hautes idées des avantages qu'il eſpéroit de l'Etabliſſement des François à Madagaſcar; avec cela la patience, l'induſtrie & l'œconomie auroient pu porter les choſes bien loin, & juſtifier en grande partie ſes eſpérances les plus flatteuſes. Mais tout cela manqua; & comme tout le plan de ſa Compagnie portoit ſur cette Colonie, le mauvais ſuccès fut en quelque façon fatal; & ce fut une facheuſe extrémité pour une nouvelle Compagnie d'être obligée de recommencer, après avoir dépenſé une grande partie de ſon fonds. Cependant, comme on le voit, il ne perdit pas courage, & forma un nouveau plan, qui montra ſa grande capacité, & dont il tenta l'exécution avec beaucoup de vigueur (2); mais les obſtacles qu'il rencontra, étoient invincibles, les meilleurs inſtrumens qu'il put employer étoient au deſſous de l'entrepriſe; & les autres Nations Européennes étoient ſi bien établies aux Indes, que les Etrangers n'avoient que peu d'apparence d'y réuſſir, quand même ils auroient conduit leurs affaires avec toute la circonſpection & tout le ménagement poſſible: or il n'y avoit que le tems & les événemens qui puſſent en inſtruire, & le plus pénétrant de tous les Politiques ne pouvoit le prévoir.

(1) Relation de l'Etabliſſement de la Compagnie Françoiſe pour le Commerce des Indes Orient. p. 5.

(2) *Guyon*, Hiſtoire des Indes Orientales, T. III. p. 117, 118.

SECTION II. Compagnies sous le C. de Richelieu & M. Colbert.

récemment pris au service de la Compagnie. Le premier étoit M. Caron, dont nous avons déja eu occasion de parler plus d'une fois; il étoit né François, mais il avoit été pendant plusieurs années au service des Hollandois, étoit parvenu à être Président au Japon, où il avoit eu des disgraces par les raisons que nous avons rapportées ailleurs; n'ayant pas été récompensé comme il croyoit le mériter, il quitta le service de la Compagnie Hollandoise, & retourna en France dans un tems où l'on avoit besoin d'un habile homme comme lui, desorte qu'on le caressa & l'employa (a). Le second étoit M. Marcara Avanchinz, natif d'Ispahan en Perse, & apparenté à plusieurs personnes du premier rang de cet Empire, aussi-bien qu'à d'autres qui tenoient des Gouvernemens & qui occupoient des Emplois considérables aux Indes, desorte que la Compagnie avoit de justes raisons de beaucoup espérer de la capacité & de l'expérience de ces deux Messieurs (b) (*).

Il

(a) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 40, 41.

(b) Hist. des Indes Orientales, T. I. p. 136, 137.

(*) Le grand obstacle à cet Etablissement, étoit qu'on manquoit de gens capables. M. Colbert le sentoit bien, & il fit tout ce qui lui étoit possible pour suppléer à ce vuide, & [illegible]

(1) Histoire de la Compagnie des Indes, p. [illegible]

(2) Hist. des Indes Orient. T. III. p. [illegible]

(3) Relation de l'Etablissement de la Compagnie Françoise &c.

(4) Essai sur la Marine & sur le Commerce, p. [illegible]

Ils partirent donc de l'Isle Dauphine, ainsi que les François Expediens, & arriverent le 14 Décembre 1667 à Cochin, où ils furent reçus avec beaucoup de démonstrations par les Officiers de la Garnison Hollandoise. De là ils continuerent leur voyage, & arriverent à Souali, qui est le Port de Surate, où ils devoient établir le premier Comptoir de la Compagnie aux Indes (a). En 1669, on jugea à propos pour le service de la Compagnie, que M. *Marcara* allât à la Cour de Golconde, où il avoit d'anciens amis, & des parens, pour obtenir du Roi, par leur credit, les facultés & les privileges nécessaires à la Compagnie pour négocier dans ses Etats, pour y acheter & faire fabriquer des marchandises, & pour établir un Comptoir à Masulipatan. Cette Commission étoit à tout prendre fort difficile, d'autant plus que l'on savoit que les Anglois & les Hollandois, nonobstant le grand credit qu'ils avoient dans cette Cour, n'avoient pu obtenir de lui que de minces graces, & avoient fait bien de la dépense pour conserver les privileges qu'ils avoient; d'ailleurs ce n'étoit point un secret, que leurs Agens traversoient notre Négociateur Persan de tout leur pouvoir, & en même tems il n'étoit pas trop fourni d'argent, qui en pareil cas n'est pas moins nécessaire aux Indes qu'en Europe. Avec tout cela le Sieur *Marcara* se chargea avec plaisir de cette importante négociation, & en vint heureusement à bout (b). Il est vrai qu'elle le tint longtems, & qu'il refusa d'accepter un *Firman* ou des Lettres Patentes du Roi de Golconde, où il y avoit tant de conditions & de restrictions, qu'il jugea que ce Firman seroit de peu d'utilité; à la fin il en obtint un, daté du 5 Decembre 1669, par lequel il étoit permis à la Compagnie Françoise de négocier dans tout le Royaume à perpetuité, sans payer aucune sorte de droits soit pour l'entrée, soit pour la sortie des Vaisseaux, tant du Roi que de ceux de la Compagnie; privilege que les Hollandois n'avoient jamais pu obtenir, & que les Anglois obtinrent en 1655 par des sommes immenses, & par vingt ans de service sur mer pour les intérêts du Roi de Golconde. M. *Marcara*, muni de son *Firman*, se rendit à Masulipatan, y fit enregistrer cette Piece, & y établit un Comptoir; & en qualité de Chef il conduisit le Commerce avec le même zèle & la même diligence qu'il avoit fait paroître dans sa négociation (c).

On s'imagineroit qu'après de pareilles preuves de fidelité, suivies encore d'un succès si extraordinaire, le credit de M. *Marcara* auroit été si solidement établi, tant à la Cour de France qu'auprès de la Compagnie, qu'il au-

SECTION II. [illegible] Rochefort [illegible] M. Colbert.

[illegible]

Le Sieur Caron [illegible] Sieur Marcara, [illegible] beaucoup.

(a) Mém. de *Marcara*, ap. Hist. des Ind. Orient. T. III p. 137, 138.

(b) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 43 – 45.

(c) Mem. du Sr. *Marcara*, l. c. p. 145.

vice où ils avoient été engagés (1). Ce n'étoient là que d'assez mauvais instrumens pour travailler, mais c'étoient les seuls qu'il avoit, & il prit toutes les précautions possibles pour les rendre propres au but qu'il se proposoit. Ainsi, tout bien considéré, il faut avouer que bien que plusieurs de ses expédiens n'ayent pas réussi, la plupart étoient bien imaginés & très bien mis en œuvre.

(1) *Rennefort, de Franchimont [illegible]*

SECTION II. Compagnies sous le C. de Richelieu & M. Colbert.

auroit été à couvert d'être la victime d'insinuations sinistres; l'évenement prouva le contraire, M. *Caron*, son compétiteur, ayant par ses intrigues acquis plus de credit encore obtint en 1671 un ordre de M. *Colbert*, par lequel on lui donnoit le second rang au service de la Compagnie, & qui déposoit & ordonnoit le procès des amis de M. *Marcara*, sans toutefois le nommer, ni le charger en aucune maniere (a). Mais en France on débita contre lui les plus noires calomnies, de quoi ayant été informé par ses amis, il envoya son Apologie à M. *Colbert*, dans laquelle il se justifia si parfaitement, que le Ministre, après avoir examiné l'affaire à fonds, en fit un rapport impartial au Roi, qui le déchargea solemnellement par un Arrêt, de toutes les fausses imputations de ses ennemis. Mais il est juste aussi de parler des services que son rival rendit à la Compagnie, & de dire par quels projets il gagna un Ministre aussi habile & clair-voyant, jusqu'au point de pouvoir, quoique pour peu de tems, abuser assez de sa confiance, pour faire disgracier un homme qui avoit si bien merité, & dont le credit & l'experience étoient d'une si grande utilité aux affaires de la Compagnie, & cela sans qu'il eût donné le moindre sujet d'être mécontent de lui, ni même de le soupçonner (b) (*).

Son Projet d'attaquer Ceylan échoue & cause sa perte.

On convient que le Sr. *Caron* établit le Comptoir de Surate, que les François ont encore, & un autre à Bantam dans l'Isle de Java, qu'ils ont gar-

(a) *Caron*, Hist. des Indes Orientales, l. c. p. 146.

(b) Histoire de la Compagnie des Indes, p. 63, 64.

(*) Nous avons déja parlé si souvent du Sr. *Caron*, qu'il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans le détail de son caractere; [illegible] Car M. *Caron*, [illegible] (2). [illegible] (3). [illegible]

(1) [illegible]

(2) Histoire de la Compagnie des Indes, T. III. p. [illegible]

(3) Lettre du Roi à M. [illegible], datée de Versailles le [illegible] Decembre [illegible].

garde jusqu'au tems que les Hollandois s'étant rendus maîtres de ce Royaume, ou plutôt de la personne du Roi, se servirent de son autorité, pour les exclure aussi bien que les Anglois, comme nous l'avons rapporté ailleurs, mais ce ne fut pourtant que quelques années après la mort de M. *Caron* (a). La grande expérience qu'il avoit acquise pendant le tems qu'il avoit été au service des Hollandois, lui rendoit tout aisé & familier; mais ce qui le rendit sans-doute plus agréable encore à M. *Colbert*, ce fut le projet de surprendre quelqu'une des Forteresses de Ceylon, & de procurer par-là aux François une part au Commerce des Epiceries. Tout le monde convient qu'il eut une grande part à ce dessein, s'il n'en fut pas l'inventeur; & il faut avouer aussi que le projet étoit très-bien conçu. Le Ministre souhaitoit extrêmement de voir la Compagnie des Indes Orientales solidement établie, & un Commerce reglé, qui fit entrer tous les ans en France de riches cargaisons; car il commençoit à être convaincu, que si cela ne se faisoit pas promptement, cette derniere Compagnie auroit le même sort que l'autre, & que l'esprit leger & impatient des François ne leur permettoit pas de se fixer assez longtems dans un lieu pour le rendre fertile, s'il ne l'étoit pas naturellement, ni d'amasser des richesses, si elles ne se trouvoient pas sous leur main, & qu'ils n'eussent en quelque façon qu'à les prendre; desorte que si le projet en question avoit réussi, il auroit pleinement rempli toutes ses vues, en procurant d'un seul coup aux François une Forteresse, un Port, & une part dans le Commerce de la Canelle; on employa des forces assez considérables pour l'exécution de ce dessein, & l'on assure qu'on avoit le consentement de l'Empereur de Ceylon (b). Mais nous avons parlé ailleurs, en faisant l'Histoire de la Compagnie Hollandoise, de la maniere dont cette affaire échoua, & comment le Sr. *Caron* périt à la vue du Port de Lisbonne, ainsi il est inutile de nous y arrêter. On reconnut après la mort du Sr. *Caron*, que bien-qu'il eût été très-zélé & très-actif, il n'avoit pas été fort fidèle dans la conduite des affaires de la Compagnie, mais qu'il avoit amassé des richesses pour lui-même, dont la plus grande partie périt avec lui, dans le tems qu'il cherchoit à les mettre en lieu de sureté (c) (*).

SECTION II.

Avant

(a) *Tavernier*, *Charlier*, *Le Brun* &c.
(b) Journal du voyage des Grandes Indes, Paris 1698, 12vo.
(c) *Basnage*, Annal. T. II. p. 457.

(*) Il y a quelque difficulté à fixer la date de cette Expédition, cependant il semble y avoir preuve suffisante, que le Sr *Caron* mit à la voile pour aller attaquer Ceylon au mois de Février 1672 (1). Les Auteurs ne sont pas bien d'accord sur les fautes qu'il fit dans la conduite de cette importante affaire, mais ils s'accordent unanimement à en attribuer le mauvais succès à quelque faute de sa part, ou à quelque fausse information. Quoi qu'il en soit, il s'embarqua pour France avec tous ses effets, & arriva sur les Côtes de Bretagne vers la fin de l'année 1674 (2); mais soit qu'il redoutât ses ennemis, soit, comme son antagoniste *Marcara* l'assure, que sa conscience lui reprochât sa mauvaise conduite, il ordonna au Vaisseau de faire voile pour Lisbonne, où il périt (3). Par sa mort la Compa-

(1) Hist. de la Comp. des Indes, p. 63, 64.
(2) Mem. du Sr. *Marcara*.
(3) Hist. de la Comp. des Indes, p. 40.

Section II. *Conquêtes sous les C. de Richelieu & M. Colbert.*

Avant ce tragique accident, la nouvelle Compagnie avoit commencé à se dégoûter de son Etablissement de Madagascar, principalement, ainsi qu'elle l'avouoit, à cause de la mauvaise administration de ceux qui étoient à la tête des affaires; & réellement, parceque le Pays étant fertile, agréable, & excellent pour la chasse & pour d'autres divertissemens, les Colons s'y livroient entierement, sans s'embarrasser des conditions sous lesquelles ils y avoient été transportés. On trouvoit aisément tout ce qui étoit necessaire pour les besoins & l'agrement de la vie, & les habitans comprenoient qu'en se le procurant ils agissoient pour leur intérêt, & ne vouloient pas se priver de ce qui se présentoit, ni se donner de la peine pour le service de la Compagnie: c'est ce qui la détermina de prier le Roi de vouloir reprendre cette Isle, comme il fit par son Arrêt du 12 Novembre 1670 (a). On quitta donc l'Isle Dauphine, & l'on transfera la principale résidence de la Compagnie à Suratte, où le Roi accorda aux Officiers de nouveaux pouvoirs & de nouveaux privileges, dont la Compagnie eut l'obligation à M. Colbert, aussi-bien que de l'exemption de tous droits, & de tout en un mot ce qu'elle pouvoit raisonnablement demander, pour encourager & faire fleurir, s'il étoit possible, un Commerce qu'il avoit si fort à cœur (b); & cela sans autre motif, sinon qu'il le croyoit avantageux & honorable au Royaume, dont le bien étoit le grand objet de son Ministere (*).

La Compagnie abandonne l'Isle Dauphine, & s'établit à Suratte.

Mais

(a) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 74. 75.

(b) Vie de J. B. Colbert. Hist. des Indes Orient. T. III p. 150.

pagnie Hollandoise perdit un dangereux & implacable ennemi, les Employés de la Compagnie de France [illegible] Compagnie de France, c'est ce qui [illegible]

[*] Le Roi avoit cédé l'Isle de Madagascar en propriété à la Compagnie, [illegible] pour le Commerce des Indes, [illegible]

(c) Hist. de la Compagnie des Indes, p. [illegible]

Mais tout cela ne servit de rien: nonobstant tant de faveurs accordées, il étoit de plus en plus visible que les affaires de la Compagnie étoient en mauvais état, & que sans un prompt remède elles tomberoient dans un dépérissement total. On convoqua alors une Assemblée générale de tous les intéressés à Paris, devant laquelle on exposa le véritable état des choses. M. *Colbert* en fit faire rapport au Roi, qui donna une Déclaration du 13 Septembre 1675, qui portoit, qu'il seroit fait une répartition de dix pour cent à tous les intéressés qui auroient payé les sommes pour lesquelles ils avoient pris part au fonds capital (*a*); que ceux qui n'auroient pas achevé de payer, auroient jusqu'au premier de Juillet 1676 pour le faire, auquel cas il leur seroit précompte dix pour cent pour leur tenir lieu de répartition; que ce qui reviendroit de ceux qui ne payeroient point, accroîtroit le fonds de la Compagnie; enfin, que vu les pertes que la Compagnie avoit souffertes, Sa Majesté la déchargeoit des quatre millions qu'elle lui avoit avancés, sans qu'elle fût tenue d'en restituer rien (*b*). Cette générosité extraordinaire du Roi fut suivie l'année d'après d'une nouvelle faveur, qui auroit été accordée plutôt sans l'opposition des Fermiers-Généraux; ce fut un Arrêt, qui exemptoit de tous droits d'entrée & de sortie les marchandises achetées aux ventes publiques de la Compagnie, à l'exception de celles que l'on transporteroit à Lyon, qui cependant payeroient seulement le quart des droits d'entrée, & ceux de la Douane de la ville. Telle fut la situation de la Compagnie, & telles les graces réitérées qu'elle reçut durant les dix premières années de son Etablissement, par où nous voyons qu'il n'y eut que la protection du Roi qui l'empêcha de tomber (*c*).

SECTION II. [illegible] & M. Colbert.

[illegible]

Sur la fin de l'année 1681, quelques particuliers ayant fait connoître qu'ils étoient disposés à faire le Commerce des Indes à leurs risques, s'ils pouvoient obtenir des permissions; & la Compagnie ayant fait représenter au Roi, que cela pourroit lui être avantageux, si elle avoit le pouvoir d'accorder de telles permissions, le Roi ajouta encore cette grace aux autres, & permit aux particuliers le Commerce des Indes aux conditions suivantes: Qu'ils se serviroient des Vaisseaux de la Compagnie, tant pour le passage des personnes & des marchandises, que pour le retour; qu'ils payeroient pour les unes & pour les autres le prix du fret dont on seroit convenu avant le départ; que les marchandises qui viendroient en retour seroient vendues publiquement avec celles de la Compagnie, à l'exception des perles, diamans & pierreries, qui seroient rendues aux particuliers; que des au-

Elle demande d'accorder des permissions à des Particuliers.

(*a*) Hist. de la Compagnie des Indes, T. III. p. 71.

(*b*) Dictionn. de Comm. T. I. Col. 1350.

(*c*) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 224, 259, 312.

façon que Batavia servoit aux Hollandois, au-lieu que, quoiqu'il fût nécessaire de s'assurer un Etablissement, ce devoit être dans une toute autre vue, & que Madagascar devoit plutôt être considéré comme le Cap de Bonne Espérance (1), ainsi que nous aurons occasion de le montrer dans la suite.

(1) *Luillier*, Voyage dans les Indes Orient. p. 17.

Section II. Compagnie protégée par le Cte de [illegible] & M. Colbert.

autres marchandises qui auroient été vendues avec celles de la Compagnie, le montant de l'adjudication en seroit exactement payé aux particuliers; que cette permission n'auroit lieu que pour cinq ans; enfin que si elle étoit reconnue préjudiciable aux intérêts de la Compagnie, les Directeurs pourroient la révoquer en tout ou en partie, ou la proroger & étendre, pendant le tems & en la maniere qu'ils jugeroient à-propos (g). Nonobstant tous ces avantages, & bien-que la Compagnie ne demandât rien à M. Colbert son patron sans l'obtenir, ses affaires ne laisserent pas de continuer à depérir; & comme il mourut en 1683, on peut dire que l'esprit de ce Commerce expira avec lui (h). Le Corps de la Compagnie subsista, & peut-être pas pour son avantage; elle avoit non seulement des Directeurs à Paris, mais à l'imitation de la Compagnie Hollandoise des Comptoirs de direction en divers Ports, un Conseil des Indes, en un mot tous les dehors & les airs d'une grande Societé, tandis qu'elle étoit dans le fonds à l'etroit & pauvre, ensorte qu'en faisant le compte general en 1684, il parut clairement, qu'au-lieu d'avoir gagné un seul denier par le Commerce, elle avoit dépensé la moitié de son Capital. On attribuoit cet affoiblissement principalement à trois causes; à la guerre que l'on avoit eue avec les Hollandois depuis 1672 jusqu'en 1678, aux fraudes des personnes chargées des affaires à Madagascar & aux Indes, qui bien-qu'envoyés par la Compagnie s'étoient conduits comme n'ayant d'autre affaire que de pousser à leurs intérêts particuliers, ce qu'ils avoient fait aux dépens de leurs Maîtres; desorte que les particuliers avoient fait fortune, tandis que la Compagnie s'étoit ruinée; enfin à la negligence ou à la cruauté des intéressés, qui étoient fort en arriere pour l'avancement des fonds dont on étoit convenu (i).

SECTION III.

Section III. Efforts pour rétablir le crédit de la Compagnie.

Divers efforts pour rétablir le crédit de la Compagnie; & pour soutenir son Commerce, elle est tantôt favorisée, tantôt découragée par le Ministère, qui l'engage enfin à faire part de ses privileges à des Particuliers. Suites de ces permissions, qui font naître une Compagnie de la Chine, & qui au bout du compte ne produisent guères d'avantage.

Changement dans le Gouvernement de la Compagnie.

POUR remedier aux abus dont nous avons parlé, & relever s'il étoit possible le Commerce de la Compagnie, il fut décidé de changer le plan de Gouvernement, de supprimer toutes les Chambres particulieres, & de mettre l'administration des affaires entre les mains de douze Directeurs résidens à Paris, qui auroient fourni trente-mille livres de nouveaux fonds, en la place des Actionnaires, qui n'avoient pas payé leur quart ou leur, & que

(g) Hist. des Indes Orientales, T. III p. 258 [illegible].

(h) Vie de J. B. Colbert, p. 203.

(i) Hist. des Ind. Orient. T. c. p. 151.

Efforts pour rétablir [illegible]

que l'on donneroit à ces Officiers des appointemens convenables, que les Actionnaires qui n'auroient pas fourni leur quart entier, seroient déchus des intérêts & Actions qu'ils avoient, & que ceux qui à leur défaut payeroient cette somme en deux années sans intérêts, seroient subrogés à leurs droits. Ce Reglement fut confirmé par une Déclaration du Roi, du mois de Fevrier 168[illegible], où le Roi laissa à la Compagnie la liberté de garder en Souveraineté l'Isle Dauphine, ou de la lui remettre, comme elle avoit fait en [illegible]. Mais quoiqu'elle eut choisi l'option, elle n'hésita pas, après mûre délibération, de l'abandonner entièrement, & son renoncement fut homologué par Arrêt du 3 Juin 1686 (a).

Nouveaux Directeurs, [illegible]

L'année suivante on choisit huit nouveaux Directeurs, par un motif fort louable, qui étoit de grossir les fonds de la Compagnie; car ces nouveaux Directeurs devoient payer quarante-mille livres, s'ils avoient déja vingt-mille livres d'Actions dans la Compagnie, & soixante-mille livres, s'ils n'en avoient point; ces sommes, jointes à celles que les intéressés avoient fournies, grossirent tellement les fonds de la Compagnie, que les gens mêmes les plus habiles conçurent de grandes espérances, qu'après tant de contretems le Commerce s'établiroit enfin sur un fondement solide; & ces espérances n'augmenterent pas peu par la repartition qu'on fit cette année-là & en 1691, qui alloit en tout à trente pour cent. Mais cette belle perspective disparut bientôt, & fit place à des présages, qui étoient mieux fondés, & dont une nouvelle politique, qui prévalut en France, fut la source. Jusqu'ici la Cour avoit fait servir son autorité uniquement à proteger & à encourager le Commerce de la Compagnie, nonobstant des pertes & des disgraces réiterées; tout d'un coup, lorsque ce Commerce commençoit à rendre, la Cour se servit de son autorité pour le resserrer; & la conséquence fut, de faire voir clairement, que quelque difficulté qu'il y eût à l'établir, il n'y avoit rien de plus aisé à un Ministre que de le ruiner, par des mesures mal entendues & hors de saison (b).

La Cour change de conduite dans le tems que le Commerce commence à fleurir.

Pour bien entendre ceci, qui est un des points les plus importans de l'Histoire du Commerce de France, il faut savoir, que voyant que les étoffes brochées d'or ou d'argent, & les toiles de coton peintes étoient d'un meilleur débit, la Compagnie se mit dans ce Commerce, par lequel elle faisoit un gain considérable; & pour encourager les Ouvriers de France, elle faisoit venir des toiles de coton blanches, qu'elle faisoit peindre à la façon des Indes; ce qui faisoit qu'elle pouvoit choisir les patrons, & quand le Public étoit las d'une sorte, elle ranimoit son goût par une autre. Par ce moyen elle soutint le débit de ces marchandises, & comme il augmentoit sans cesse, les Manufacturiers du Royaume se plaignirent hautement qu'on les sacrifioit à des Etrangers, & dirent que si l'on n'empêchoit d'abord l'entrée de ces étoffes de soie & de ces cotons, ils seroient tous réduits à mourir de faim. Là-dessus le Roi rendit un Arrêt le 27 Janvier 1687, par lequel les toiles peintes étoient défendues, & la Compagnie eut bien de la peine à obtenir la

(a) Hist. des Indes Orientales, T. II. p. 162, 163.

(b) Histoire de la Compagnie des Indes, p. 75.

SECTION III. *Efforts pour ruiner la Compagnie &c.*

la permission de vendre celles qu'elle avoit encore, & celles qui arriveroient par les premiers Vaisseaux: ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est qu'on ordonna que tous les moules & ustensiles pour les toiles peintes seroient brisés, sans considérer que c'étoit-là une manufacture du Royaume aussi bien que les autres. On usa de quelque indulgence à l'égard des étoffes de soie, d'or & d'argent; ce qui joint à quelques autres graces, que la Compagnie obtint à force de sollicitations, par le moyen du peu d'amis qui lui restoient à la Cour, l'empêcha d'être entierement ruinée. Cet exemple suffit pour faire voir au Lecteur, combien il y a peu de sûreté pour le Commerce sous un Gouvernement arbitraire, où tout dépend à prendre les choses du meilleur côté, de l'intelligence d'un Ministre, ce qui est un appui fort incertain, & souvent de son caprice, ou de ceux qui le gouvernent, ce qui est la plus fâcheuse situation où se puissent trouver les gens qui ont quelque chose (x) (*).

La Compagnie a [illegible] *à souffrir.*

Ce ne fut-là néanmoins que le commencement des disgraces de la Compagnie, les Fermiers-Generaux, qui ont communément plus l'oreille des Mi-

(x) Hist. des Indes Orient. l. c. p. 155-163.

(*) Il seroit ennuyeux d'entrer dans un détail exact de tous les expédiens proposés de tems en tems par la Compagnie, & acceptés ou rejettés par les Ministres; [illegible]

(y) Hist. de la Compagnie des Indes, T. III. [illegible]

(z) The Advantages of the East India Trade [illegible]

Ministres que d'autres personnes, infinuerent que les revenus fouffroient des privileges & des exemptions accordées à la Compagnie des Indes Orientales; & bien-que leurs protecteurs prêtassent volontiers l'oreille à ces infinuations, ils ne favoient gueres comment s'y prendre pour faire revoquer ces immunités, car d'aller rondement en besogne & de les abolir, auroit été une infraction si visible de l'Edit de creation de la Compagnie, qu'elle auroit trop revolté même en France. Mais les Fermiers-Generaux trouverent bientôt moyen de vaincre ce scrupule, en montrant qu'il étoit fort aisé d'énerver les privileges sans les abolir, & ils formerent tant d'exceptions, que la Compagnie perdit le fruit de ses privileges, sans en être dépouillée. Ensuite on défendit de vendre des étoffes aux Etrangers, dans la supposition que s'ils ne pouvoient acheter de la Compagnie des manufactures des Indes, ils feroient obligés d'en prendre de la fabrique de France; mais comme on ne pouvoit les y forcer, ils n'en acheterent point du tout, la Compagnie perdit son profit, & la Nation tout le produit de cette branche de Commerce, ce qui lui fut très-préjudiciable. On mit aussi un gros droit sur la soie crue, dont la Compagnie recevoit environ sept-mille livres par an, & quoique ce droit rapportât beaucoup, cela ne put empêcher une défense absolue de faire entrer de la soie, sous pretexte qu'elle faisoit du tort à celle de France, tandis que réellement la plus grande partie se vendoit aux Etrangers argent comptant: c'est ainsi qu'en ne connoissant pas bien l'interêt public, les Ministres défaisoient continuellement tout ce que M. *Colbert* avoit travaillé d'établir. Il ne faut donc pas être surpris, qu'après une lueur de prosperité, la face des affaires de la Compagnie fût plus sombre que jamais, nonobstant toutes les peines que se donnerent d'habiles Directeurs pour mettre tout dans son vrai jour (1) (*).

SECTION III. [illegible] par [illegible] au [illegible] de la Compagnie, &c.

La

(a) Hist. de la Comp. des Indes, p. 81-83.

(*) Il n'y a gueres de Pays en Europe, où les revenus publics se levent avec plus de [illegible] par rapport au Peuple, d'une façon plus [illegible] pour le Commerce, ou plus dispendieuse pour l'Etat, qu'en France, & où les Fermiers Generaux, leurs Soufermiers & leurs Commis fassent de plus prodigieuses fortunes par des voies la plupart ruineuses pour la Societé. Tant que la Compagnie des Indes Orientales n'eut que peu de Commerce, tant que M. *Colbert* & le Marquis de *Seignelai* son fils vecurent, ces Vautours n'oserent toucher à ce Corps: car ces Ministres entendoient le Commerce & l'aimoient, ou pour mieux dire ils l'aimoient parcequ'ils l'entendoient. Mais après la mort de ces deux grands Ministres, & pendant le peu d'années que la Compagnie importa beaucoup de marchandises, ces gens avides s'impatienterent, & ne parlerent aux Ministres que du tort qu'on faisoit aux revenus. Les Ministres, dont ils étoient les instrumens, qui s'en servoient continuellement, & qui avoient besoin d'eux pour fournir aux besoins publics, écouterent, & ne purent veritablement se dispenser d'écouter leurs representations; & la suite fut qu'on chargea peu à peu de nouvelles difficultés des gens qui n'en avoient déja que trop à combattre, & dont les demandes les plus raisonnables étoient rejettées (1). Des exemples sont propres à en donner une idée, en voici un. La Compagnie avoit trois-mille livres de Caffé dans ses magazins, dont elle avoit payé les droits, elle demanda la permission d'en charger le tiers pour la Hollande, où l'on en demandoit, & de le remplacer sans payer de droits sur la cargaison du premier Vaif-

(1) Hist. de la Compagnie des Indes, T. III. p. 298, 299.

Section III. [illegible]

La guerre qui s'alluma en 1691 fut très-préjudiciable au Commerce de la France en général, mais elle fut sur-tout fatale à celui de la Compagnie des Indes Orientales, qui étoit déja en si mauvais état, qu'il avoit de la peine à se soutenir, à cause des traverses qu'il essuyoit dans le Royaume, sans parler des attaques au dehors, auxquelles il étoit exposé de la part des Puissances infiniment supérieures en forces, & en état de le ruiner sans ressource, aussitôt qu'elles en auroient formé le dessein. Elle perdit, comme on le verra plus bas, la seule Place importante qu'elle possédoit dans les Indes, qui lui fut restituée à la Paix de *Ryswick*; mais ses affaires étoient alors si délabrées, que bien-que les Directeurs fussent déterminés à faire tous leurs efforts pour rétablir le Commerce en qualité de Compagnie, ils s'apperçurent qu'il se passeroit bien du tems avant qu'ils fussent en état d'exécuter leur dessein, de sorte qu'ils acceptèrent volontiers, en attendant, la proposition de quelques particuliers d'entreprendre le Commerce de la Chine sous l'autorité de la Compagnie (a) (*).

Ils

(a) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 182, 183.

[illegible]

(*) [illegible]

[illegible]

Ils traiterent donc avec M. *Jourdan*, riche Marchand, & ce Traité fut homologué par un Arrêt du Roi. *Jourdan* équipa un Vaisseau nommé l'*Amphitrite*, qui partit en Mars 1698, & fut de retour le 3 d'Août 1700 avec une riche charge. Le succès de ce premier voyage encouragea ce Marchand & ses Associés de renvoyer le même Vaisseau une seconde fois, comme ils firent au Printems de 1701; il revint au mois de Septembre 1703 avec la même fortune, quoiqu'il eût pensé périr au sortir de Canton (a) (*). Ce bonheur auroit dû naturellement établir cette nouvelle Compagnie sur un pied solide, mais la guerre où la France se trouva engagée contre presque tous les Princes de l'Europe, rendit la chose impossible. Les privilèges de la Compagnie demeurerent donc encore inutiles, quoiqu'elle fût toujours en possession de ses droits, qui s'étendoient jusqu'aux Côtes de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, & les Isles adjacentes; ou, pour dire la chose en d'autres termes, qui donneront peut-être une idée plus juste, tous les autres Sujets de France étoient exclus du Commerce de ces Pays, en faveur d'une Compagnie qui n'avoit jamais

SECTION III. *Efforts pour soutenir la Compagnie &c.*

Compagnie de la Chine.

(a) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 93.

[illegible]eux, sont des principes si naturels de décadence & de ruine, qu'on ne doit plus être surpris que la Compagnie Françoise des Indes Orientales fut réduite à la derniere extrémité; il y a plutôt lieu de s'étonner qu'elle fût encore en état de se traîner, tandis qu'il n'entroit rien pour les Directeurs, & qu'elle n'avoit d'autre fonds pour l'avenir que des espérances éloignées (1).

(*) Ceux qui ont fait l'Histoire du Commerce de France, parlent de plusieurs Compagnies pour faire celui de la Chine, dont il est nécessaire de donner quelque connoissance au Lecteur. La premiere se forma en 1660, par les soins d'un riche Marchand de Rouen, nommé *Fermanel*, qui s'associa plusieurs personnes de condition, sous le spécieux prétexte que leur grand objet étoit de transporter des Prélats nommés par le Pape, pour travailler à la conversion des Infidèles (2). Tout le fonds de cette Compagnie se réduisit à cent quarante mille livres, dont M. *Fermanel* en fournit quarante-mille. Il est incertain si cette Compagnie obtint du Roi des Lettres confirmatives de son Etablissement, ou si elle n'eut qu'une simple permission; quoi qu'il en soit le succès fut si peu avantageux, que le premier voyage fut le dernier (3). La seconde Compagnie de la Chine s'établit en conséquence d'un Traité avec la Compagnie des Indes Orientales, en date de 4 Janvier 1698, & homologué par un Arrêt du Conseil du 22 du même mois, & elle produisit deux voyages, dont il est parlé dans le texte (4). Les intéressés obtinrent des Lettres Patentes du mois d'Octobre 1705, qui les formoient en Corps réglé, du consentement de la Compagnie des Indes Orientales, sous le titre de Compagnie Royale de la Chine (5). Dans l'espace de huit ans il revint deux ou trois Vaisseaux en France, mais comme leurs cargaisons consistoient principalement en soies, & qu'elles se trouvoient défendues, cela dégoûta les intéressés, & ils ne voulurent plus continuer (6). On créa cependant une troisième Compagnie de la Chine par Lettres Patentes du 19 Février 1713, qui étoit tout à fait indépendante de celle des Indes Orientales, & qui devoit subsister cinquante ans, depuis le mois de Mars 1715. Cette Compagnie envoya deux Vaisseaux à la Chine, dont l'un revint en 1718 à Ostende, & l'autre à Genes. Mais en 1719 elle fut incorporée avec toutes les autres à celle des Indes (7).

(1) Histoire des Indes Orientales, T. III. p. 193, 194.
(2) Hist. de la Comp. des Indes. p. 89.
(3) Hist. des Indes Orient. T. I. p. 1[illegible].
(4) Hist. de la Comp. des Indes. p. 93.
(5) Titres concernant le Commerce de la Chine. p. 12[illegible].
(6) Hist. de la Comp. des Indes. p. 93, 94.
(7) Dictionn. de Commerce. T. I. Col. 1354.

SECTION III. *Efforts pour rétablir le crédit de la Compagnie &c.*

mais été en état de trafiquer dans plusieurs de ces lieux pendant tout le tems qu'elle avoit subsisté (a).

Les Directeurs font un nouvel effort.

Tandis que le Commerce de la Chine étoit ainsi en quelque façon affermi, les Directeurs faisoient tout ce qui dépendoit d'eux dans l'espérance de rétablir leurs affaires dans les Indes, ou au-moins d'y contribuer; mais voyant que cela surpassoit leurs forces, ils furent contraints de s'adresser à la Cour au commencement de l'année 1701, & d'avouer qu'ils trouvoient les affaires en si mauvais état, qu'il falloit qu'ils renonçassent à leurs Etablissemens & à leur Commerce, à moins que Sa Majesté n'eût la bonté de les secourir (b). *Louis* XIV. qui n'avoit pas oublié les maximes que M. *Colbert* lui avoit inculquées, leur prêta huit-cens-cinquante-mille livres, à condition que les Directeurs augmenteroient chacun leur fonds de quarante-mille livres, & les Actionnaires de cinquante pour cent. Les Directeurs acceptèrent la condition, mais les Actionnaires refusèrent de s'y conformer. Ce qui causa de vives & longues contestations, qui ne se terminèrent qu'en 1704 par un Arrêt, qui ordonnoit que tous les Actionnaires de la Compagnie des Indes Orientales demeureroient intéressés dans son Commerce, pour en partager les profits & en supporter les pertes, chacun par rapport à son fonds, tant pour le passé que pour l'avenir; que pour connoître l'état des affaires de la Compagnie, les Directeurs feroient rendre incessamment les comptes de la gestion de son Commerce; que les Actionnaires ne pourroient être engagés dans de nouveaux emprunts que du consentement de Commissaires nommés par eux (c). Il ne paroit point que tout cela produisît rien; car en 1708 la Compagnie fit en quelque façon banqueroute, desorte que le Roi donna un Arrêt par lequel étoient sursises toutes les poursuites pour les dettes de la Compagnie; & pour que le Commerce des Indes ne cessât pas entierement, il permit à la Compagnie de céder ses privileges à des particuliers qui seroient disposés à traiter avec elle, aux meilleures conditions qu'elle pourroit obtenir (d) (*).

Ils cèdent leur commerce à des Particuliers.

En conséquence de cette permission, les Directeurs permirent au Sieur Crozat d'envoyer sous le nom de la Compagnie deux Vaisseaux aux Indes, à la charge qu'elle auroit quinze pour cent du montant de la vente des marchandises que ces Vaisseaux en rapporteroient, comme aussi deux pour cent des prises que ces Vaisseaux pourroient faire au-delà de la Ligne, avec

(a) Hist. des Indes Orient. T. III p. 1[illegible]. 194.

(b) Dictionn. de Comm. T. I Col. 1313.

(c) Hist. de la Comp. des Indes, p. 85.

(d) Dictionn. de Comm. T. I. Col. 1354.

(*) On [illegible] pour le premier de [illegible] 1709, [illegible] & que le Commerce [illegible] naturellement le goût, & [illegible]

avec la liberté pour la Compagnie de faire rapporter sur ces deux Vaisseaux, sans payer aucun fret, jusqu'à dix tonneaux de marchandises des Indes. Il y a lieu de croire qu'ils trouvèrent quelque ressource dans cet expédient, pour étendre leur projet ; & ils se sacrifièrent pour leurs Employés aux Indes, qui étoient endettés de plus de dix millions (a). Car en 1712 ils firent un Traité avec quelques Marchands de St. Malo, par lequel ils leur cédoient tous leurs privilèges, entant que Compagnie, aux meilleures conditions qu'ils purent obtenir, & cela uniquement pour fournir à ceux qui étoient chargés de leurs affaires aux Indes, les sommes nécessaires pour payer l'intérêt de leurs dettes, & pour prévenir par-là que tout ne tombât en confusion (b). Triste situation sans-contredit ! avec cela la Compagnie se trouva dans l'impuissance de faire aucune entreprise elle-même, ensorte que quand le terme de son Octroi fut expiré, vers le tems de la mort du Roi, elle sollicita vivement le renouvellement de ses privilèges, non pour en jouir elle-même, mais pour renouveller son Traité avec les Négocians de St. Malo, afin d'en tirer dequoi conserver ses Etablissemens, & dequoi prévenir la ruine de ceux qu'elle avoit employés (c) (*). C'est ce qui nous conduit naturellement aux Indes, où nous reprendrons le fil de l'Histoire des affaires des François, depuis le mauvais succès de leur entreprise sur Ceylon jusqu'à la même époque où nous en sommes dans l'Histoire de la Compagnie, c'est-à-dire jusqu'à la fin des cinquante ans accordés par l'Edit de création : le détail où nous sommes entrés étoit absolument nécessaire pour que ce que nous allons rapporter ne fût pas embarrassé & confus, sinon obscur & inintelligible.

Section III. *Efforts pour rétablir le crédit de la Compagnie &c.*

SEC-

(a) Dictionn. de Comm. l. c. Col 1354.
(b) Hist. des Ind. Orient. T. III. p. 193, 194.
(c) Histoire de la Compagnie des Indes, p. 87.

(*) Il n'est pas aisé de comprendre, comment ces Marchands de St. Malo pouvoient faire leur Commerce aux Indes avec quelque profit, si l'on fait réflexion sur le grand nombre d'inconvéniens auxquels ils étoient exposés ; car outre le Traité onéreux qu'ils avoient fait avec la Compagnie, ils avoient encore bien d'autres obstacles à vaincre : il suffira de n'en indiquer que quelques uns ; les Sujets du Mogol ne mettoient point de différence entre eux & la Compagnie des Indes, & celle-ci étoit si endettée, que ces particuliers n'osoient envoyer de Vaisseaux à Suratte, de peur qu'on ne saisît leurs effets : il ne leur étoit pas permis non plus d'envoyer des Vaisseaux à la Chine, à cause de la nouvelle Compagnie établie pour faire ce Commerce, & en vertu du Traité d'Utrecht ils étoient aussi exclus de la Navigation dans les Mers du Sud, qui étoit un des grands objets qu'ils avoient en vue, & dont ils auroient pu tirer plus d'avantage que de tous les autres privilèges qu'on leur avoit cédés (1). Mais il paroit que tous ces désavantages & plusieurs autres étoient compensés par une circonstance favorable, qui est qu'il n'y avoit que des particuliers intéressés dans ce Commerce, & qu'ils ménageoient leur argent & leurs affaires à leur gré ; ils pouvoient donc agir avec plus de vigueur & moins de dépense, faire tous les changemens qu'ils jugeoient à propos, & recueillir tout l'avantage des privilèges de la Compagnie, sans avoir à redouter les inconvéniens auxquels sont inévitablement exposées les Compagnies publiques qui dépendent d'un Ministre. Leçon qui mérite bien d'être pesée, & pour laquelle nous avons éclairci ce sujet.

(1) Hist. de la Comp. des Indes, p. 87.

SECTION IV.

Histoire des affaires de la Compagnie aux Indes. Comment elle fait l'acquisition de la Ville & de la Forteresse de Pondichery. Description de cette Place & de ses dépendances. Peines que l'on se donne pour la fortifier & pour la conserver. Belle conduite de ceux qui sont chargés des affaires de la Compagnie en Orient. Par leur prudence ils conservent ses possessions, & maintiennent encore son crédit au dehors, dans le tems qu'il étoit ruiné en France.

SECTION IV. *Histoire des affaires de la Compagnie aux Indes &c.*

Origine de l'Etablissement des François à Pondichery.

AU commencement de l'année 1674. MM. *Baron* & *de la Haye*, Directeurs de la Compagnie aux Indes Orientales, se trouvant assiégés à *Saint Thomé* avec les débris des Troupes qu'on avoit fait partir de France pour l'expédition de Ceylon, & prévoyant qu'il leur seroit impossible de tenir longtems, résolurent de se ménager, s'il étoit possible, un lieu de retraite; dans cette vue ils employerent M. *Martin* pour négocier avec *Chircam Lodi*, Gouverneur de ce Pays-là, sous l'autorité du Roi de Visiapour, qui s'étoit toujours déclaré ami de la Nation Françoise (*a*). M. *Martin* se rendit donc à *Pondichery*, & n'eut pas de peine à obtenir du Gouverneur la permission de s'y établir à des conditions raisonnables. Après la reddition de Saint Thomé les deux Directeurs s'y rendirent avec les Troupes qu'ils avoient, & y resterent jusqu'au commencement de Mai, qu'ils en partirent, laissant M. *Martin* dans la Place avec Soixante François environ, y compris l'équipage de la Frégate la *Diligente*; ils lui remirent aussi l'argent & les effets qui appartenoient à la Compagnie, qui étoient assez considérables (*b*). M. *Martin* considérant que ce fonds lui étoit inutile, & qu'il courroit risque entre ses mains, n'ayant qu'une si foible Garnison, il en donna une partie à intérêt à son ami *Chircam Lodi*, à un demi pour cent par mois; par-là il s'en fit un ami fidèle, & trouva moyen de remplacer les dépenses qu'il faisoit, sans toucher au Capital. Il écrivit ensuite à la Compagnie, & lui rendit compte de la situation où il se trouvoit, lui marquant que si elle avoit besoin de Toileries & de Salempouris, il pouvoit les tirer de là, pour deux cens [illegible] écus par an & plus, à [illegible] bon marché que d'aucun autre endroit de la Côte. C'étoit de la nouvelle la plus agréable qu'il pût mander alors, & elle s'accordoit parfaitement avec ce que marquoient les Directeurs de Surate; que vu le peu de forces que la Compagnie avoit aux Indes, on ne pouvoit faire nulle part un Etablissement plus sûr & plus commode qu'à Pondichery; ce qu'ils pouvoient assurer d'autant plus hardiment, que pendant le séjour qu'ils y avoient fait, ils avoient pris tous les soins possibles de s'instruire des avantages du lieu (*c*) [*].

Ces

(*a*) Hist. des Ind. Orient. [illegible]

(*b*) Hist. des Indes Orientales, [illegible] p. 212-213.

(*c*) [illegible] L. I. p. LXVI.

[*] [illegible]

ment

[illegible] M. *Martin* d'acquerir cette Place pour elle, [illegible] qu'il pourroit, & il obtint [illegible] du Gouverneur, qui lui avoit d'abord permis de [illegible], la permission de fortifier la Place, & de se mettre avec ses gens & ses effets en fûreté, du mieux qu'il lui seroit possible: il n'y manqua pas, & vit sous la protection de son Etablissement un petit village d'Indiens, d'environ quarante familles, où les ouvriers qui travailloient pour la Compagnie vivoient heureux & tranquilles. Il n'y avoit pas longtems que les choses étoient dans cet état, lorsque M. *Martin* vit son petit Etablissement menacé d'une entiere ruine, le fameux *Sevagi* étant entré avec de grandes forces dans le Pays, voulut l'accabler, comme étant du parti de ses ennemis. M. *Martin* suppléa par sa prudence à la force qui lui manquoit; il s'y prit à tems pour négocier, & par l'entremise d'un Prince Indien, dont il avoit gagné l'amitié, il obtint de *Sevagi* la liberté de trafiquer dans ses Etats, moyennant seize mille roupies, qu'il lui paya. Cela se passa en 16[illegible], & comme d'auparavant il avoit acheté le territoire du Roi de Visiapour à qui il appartenoit, il se trouva donc passablement en fûreté; il apprehendoit cependant que le fils de *Sevagi*, qui par le droit de la guerre étoit devenu Souverain de Pondichery, ne fût choqué s'il y faisoit des fortifications régulieres sans son consentement: il l'obtint en 16[illegible], & mit alors la Place en état de défense (*a*).

SECTION IV. *Histoire des Etablissemens François aux Indes &c.*

Pondichery *menacé du Roi de Visapour.*

Cette précaution fut prise à tems; les Hollandois commençoient à être jaloux de l'état florissant de cette petite Colonie, & ils offrirent une somme considérable au Rajah, s'il vouloit en dépouiller les François; mais le Prince Indien, qui étoit aussi un fils de *Sevagi*, rejetta cette offre avec mépris, en disant, „ que les François avoient acheté honnêtement cette Pla„ ce, & qu'ils en avoient payé la valeur, & que tout l'argent du monde „ ne le tenteroit pas de les en déloger (*b*).” Les Hollandois résolurent cependant de venir à bout de leurs desseins, & la guerre entr' eux & la France s'étant déclarée, ils firent les préparatifs nécessaires pour attaquer Pondichery. En 1693 ils parurent devant la Place avec une Escadre de [illegible] Navires, & débarquerent entre deux & trois mille hommes, avec une

Pris par les Hollandois.

(*a*) Mém. dans les Archives de la Compagnie des Indes, N. 1 [illegible].

(*b*) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 231, 232.

[illegible], le terrein [illegible], les vivres rares, & la situation du côté de terre peu [illegible], & il [illegible] qu'on ne comprît pas à quel dessein les gens de la Compagnie [illegible] dans cet endroit (1). Nous avons vu quels furent leurs motifs, ils avoient besoin de trouver d'abord une retraite, & c'étoit la meilleure qu'ils pouvoient avoir. Si la plupart de ces plaintes étoient fondées en 1693, nous verrons dans la suite, avec quelle [illegible] & quelle [illegible] on a remédié à ces inconvéniens; mais il faut convenir que vu l'état des affaires dans le tems que M. *Martin* s'y fixa, & combien il étoit peu en son pouvoir de changer de place, ou de tenter quelque chose d'important, ce qu'il fit à Pondichery plusieurs années après y avoir résidé, est digne d'admiration; & c'est certainement à sa prudence, à sa modération & à son [illegible] que la Compagnie est redevable d'avoir un Etablissement sur la Côte de Coromandel, quel qu'il soit (2).

(1) [illegible] aux Indes Orient. par M. [illegible], T. II. p. [illegible].

(2) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 147.

SECTION IV. *Histoire des affaires de la Compagnie aux Indes &c.*

une belle artillerie & six mortiers. Pour assûrer d'autant mieux le succès de leur entreprise, ils s'adressèrent au nouveau Rajah, qui n'étoit pas du caractère de son prédécesseur, leur vendit tout le district pour environ vingt-mille Livres sterling de notre monnoye. Ils investirent alors & attaquèrent la ville, & après une belle défense M. *Martin*, qui étoit encore Directeur-Général de la Compagnie, la rendit par une Capitulation honorable le 6 Septembre 1693, comme nous l'avons rapporté dans un autre Chapitre (*).

Avan- [illegible] M. Martin la re- pris.

Ce coup, qui sembloit anéantir l'autorité de la Compagnie aux Indes, fut dans la suite ce qui pouvoit lui arriver de plus heureux. Car les Hollandois ne furent pas sitôt maîtres de la Place, qu'ils relevèrent l'enceinte des murailles, les flanquèrent de sept bastions, & y firent tout ce qui pouvoit la rendre une des meilleures Forteresses des Indes, tant à cause de son excellente situation, que pour empêcher les François d'y rentrer. A la Paix en 1697, Pondichery fut restituée aux François, qui la reprirent avec toutes ces belles fortifications, dont ils ne payèrent qu'environ cinq-mille Livres sterling au Gouverneur, quand il la leur remit: ce qu'ils n'auroient vraisemblablement jamais fait, s'il n'y avoit été contraint par les ordres des Etats-Généraux, qui gagnant beaucoup par la Paix, ne voulurent pas s'embarrasser des querelles des deux Compagnies (a). Aussitôt qu'on sut en France la restitution de la Place, la Compagnie des Indes reçut ordre de la Cour, de la mettre en état de défense, de façon qu'en cas d'une nouvelle guerre, elle ne courût pas risque de la perdre. On envoya une Escadre avec quantité de munitions de guerre, deux-cens Soldats François pour augmenter la Garnison, d'habiles Ingénieurs, & tout ce qui étoit nécessaire pour mettre Pondichery à couvert des entreprises des Hollandois dans la suite. On en confia de nouveau le Gouvernement à M. *Martin*, qui dans l'espace de trois ou quatre ans la fit changer tellement de face, qu'elle étoit à peine reconnoissable. Il acheva non seulement les Fortifications selon les ordres qu'il avoit reçus, & forma une bonne Garnison d'entre sept ou huit-

(a) Diction. de Commerce, T. II Col 791.

(*) Comme les préparatifs pour attaquer cette Forteresse ne purent se faire sans que le Gouverneur [illegible]

(*) Hist. de la Compagnie des Indes, p. [illegible]. (1) Histoire des Indes Orientales, T. I[illegible] p. [illegible]

huit-cens hommes, mais bien une centaine de nouvelles maisons, & traça le plan régulier d'une grande ville, & par sa prudence & sa bonne conduite, il y avoit en quatre ou cinq ans plus de cinquante à soixante-mille habitans, ensorte qu'en 1710 elle étoit une des plus considérables Places que les Européens eussent aux Indes; & si l'état des affaires de la Compagnie en Europe eut répondu à ce que M. *Martin* faisoit en Orient, la Compagnie de France auroit bientôt en fait de Commerce été de pair avec les Anglois & les Hollandois ses voisins (*a*) (*).

Section IV. Histoire des affaires des François aux Indes &c.

Mais tant s'en faut, M. *Martin* & ses successeurs furent obligés de trouver les moyens de se soutenir par eux-mêmes, & la Ville & le Comptoir par le Commerce, & par l'industrie des Indiens qui y étoient habitués. Ils eurent tant de bonheur à cet égard, que tandis que la Compagnie s'affoiblissoit de jour en jour, tout ne respiroit que l'abondance & la prospérité à Pondichery, & personne n'étoit embarrassé que les Gouverneurs & leur Conseil, qui ne furent cependant jamais tentés de charger le peuple excessivement, ni d'améliorer leur condition, en mettant une partie du fardeau sur les autres. Il est vrai que quand la ville s'aggrandit, on jugea qu'il falloit l'environner de nouvelles murailles; mais quelque évidente que fut la necessité de cet ouvrage, & quelqu'avantageux qu'il fut aux habitans, le Gouverneur trouva qu'il étoit impossible de fournir aux fraix sans le concours des habitans. Pour y réussir, il se conduisit avec autant d'intégrité que de sagesse. Il fit d'abord tracer l'enceinte de la muraille, & en fit construire une partie à chaque bout, & par-là il fit voir au peuple les avantages de cet ouvrage, & les fraix qu'il exigeoit; desorte que lorsqu'il taxa les habitans à donner chacun deux sols par mois, ils furent très-contens, & au-lieu de se plaindre & de murmurer ils payerent cette legere taxe avec joie,

La Ville aggrandie & environnée de nouvelles murailles aux dépens des habitans.

(*a*) Hist. des Indes Orient. l. c. p. 247.

(*) Ce qui attira sur tout les Naturels du Pays, & particulierement les Tisserands, les Teinturiers, les Peintres, & autres Ouvriers, & les engagea à s'établir à Pondichery, c'étoit la liberté & la protection qu'ils y trouvoient, & le prompt débit de leurs ouvrages. Les Anglois, les Hollandois & les Danois ont à la vérité des Forts & des Loges dans le voisinage, où ils auroient été bien reçus & également en sûreté, mais pas à des conditions si aisées, & ils n'auroient pas eu autant de liberté. On doit en partie attribuer ce gouvernement doux & équitable au caractere, à l'expérience & à la probité de M. *Martin*, mais il faut aussi considérer que les François étoient les derniers venus, qu'ils étoient plus foibles, & qu'ils étoient fort intéressés à engager les naturels à s'établir sous leur Forteresse (1). Il y a lieu d'être surpris qu'ils ayent pu occuper les Indiens, & les payer à l'échéance, nonobstant le peu de secours qu'ils recevoient de l'Europe; mais comme leur propre subsistance, & le soutien de la Place dépendoient entierement de bien ménager cet article, ils étoient Commissionnaires de tous les Etrangers qui vouloient les employer; par ce moyen ils vivoient en bonne intelligence avec leurs voisins, & donnoient en même tems de l'ouvrage à leurs Sujets; leurs gains étoient à la vérité petits, mais ils étoient quelque chose; ce qui pour des gens qui n'avoient presque pas d'autre ressource, étoit d'une si grande conséquence, qu'il est aisé de rendre raison de leur exacte justice, & des autres bonnes qualités qui les firent tant estimer des naturels de toutes les Religions (2).

(1) *Norbert*, Mem. Hist. sur les Missions du Malabar, T. II. p. 280.

(2) Sur des informations particulieres.

SECTION IV. *Histoire abrégée de la Compagnie aux Indes Or.*

ture, & récompensèrent le Gouverneur du soin qu'il avoit de leurs intérêts (a). Par-là on voit clairement, que si les François vantent en Europe la grandeur & l'autorité absolue de leur Roi, & relèvent si fort ses conquêtes, ils affectent de tenir tout un autre langage aux Indes. Ils y font valoir leur équité & leur modération, & disent qu'ils n'ont acheté le petit territoire qu'ils possèdent, qu'afin de vivre en bonne intelligence avec leurs voisins; qu'ils ont bâti une si grande ville, & attiré tant de milliers de Sujets, uniquement par la douceur & la justice de leur Gouvernement. Ce fait, qui est aussi véritable que singulier, démontre clairement que le bon sens apprend à tous les hommes à penser de la même manière, & que la grande différence d'opinions & de ce que nous appellons le caractère & le génie national, vient uniquement de la différence de l'éducation & du Gouvernement. D'ailleurs la Raison est par-tout la même, elle fait connoître la réalité & la commodité des Loix naturelles, auxquelles les hommes reviennent, quand l'influence de l'intérêt, & les autres obstacles accidentels sont levés (b). Après avoir rapporté de quelle manière Pondichery est devenue la Capitale de la Compagnie Françoise des Indes Orientales, il faut en faire une description plus exacte.

Description de Pondichery.

La Ville de *Pondichery* (c) est située dans la Province de Gingi, sur la Côte de Coromandel, au douzième degré de Latitude Septentrionale, & au centième degré trente minutes de Longitude, c'est-à-dire au soixante-dix-huitième 19 du Méridien de Paris. Elle est à environ cent toises du rivage de la mer, qui n'est qu'une rade, desorte qu'il faut transporter toutes les marchandises dans des Barques l'espace de toute une lieue (d)(*). Les Mi-

(a) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 218.
(b) Ibid. p. 217, 218.
(c) *Luillier*, Voy. aux Indes Orientales, p. 39.
(d) *Journal d'un voyage &c. par M. Du Quesne*, T. II. p. 161, 162.

(*) Quelques Voyageurs François parlent beaucoup de la peine & du danger qu'il y a à débarquer, [illegible] Barques dont on se sert, [illegible] (1), [illegible] (2). [illegible]

(1) Journal du voyage de M. du Quesne, T. II. p. [illegible]
(2) [illegible], Voy. aux Indes Orientales, p. [illegible]

SECTION IV. *Histoire des Établissemens de la Compagnie aux Indes &c.*

Magazins de la Compagnie & des Particuliers font en grand nombre & magnifiques, autant que des Magazins peuvent l'être. Il y a une grande & belle Place de Marché, six belles Portes, onze Bastions pour la défense des murailles, une Citadelle reguliere & bien fortifiée: il y a dans les ouvrages quatre-cens Pieces de canon, outre un Arsenal bien pourvu de pieces de campagne, de bombes, de mortiers, & d'autres munitions de guerre (*a*). La Maison du Gouverneur est belle, il y a tout ce qu'il faut pour le service de la Compagnie, & pour la faire respecter. Au couchant de la ville est le Jardin de la Compagnie, planté de fort belles allées d'arbres, qui servent de promenades publiques, accompagné de tout ce qui peut contribuer à l'agrément & au plaisir des habitans de quelque distinction, avec un grand Bâtiment richement meublé, où le Gouverneur loge les Princes & les Ambassadeurs étrangers, qui sont reçus avec de grands égards & défrayés aux dépens de la Compagnie; on a trouvé que c'étoit-là une chose également sage & utile, & bien plus importante pour les interêts de la Compagnie, que la dépense qu'elle occasionne (*b*). Les Jesuites ont une belle Maison, avec douze ou quinze Prêtres, qui montrent à lire, à écrire & les Mathematiques aux jeunes gens, aussi bien que tout ce qui est d'usage dans la Vie Civile: ils ne s'embarrassent gueres des Langues savantes, & elles seroient effectivement de peu d'utilité dans ce Pays-là: il y a deux autres Couvens, outre celui des Jesuites, mais ils ne sont pas aussi beaux, & c'est le cas général dans toutes les Indes (*c*) (*).

Les

(*a*) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 253. 254.

(*b*) *Lockyer*, p. 97-99.

(*c*) Histoire des Indes Orientales, l. c. p. 249.

„ vant, & il est impossible de bâtir sur un fondement si peu solide." On croiroit que cette raison auroit dû satisfaire l'Auteur, avec cela il soutient que l'on pourroit faire un Quai, & il ajoute qu'il se chargeroit de l'exécution au péril de sa vie. Quoi qu'il en soit, cet inconvenient paroît être un sujet ordinaire de plainte sur cette Côte, comme on va le voir par ce que M. *Lockyer* dit sur le même sujet, par rapport à l'Etablissement des Anglois à Madras, ou le Fort Saint-George (1). „ Comme la Mer est ici fort hau-
„ te, & que la vague se brise souvent loin du rivage, nos chaloupes ne font d'aucun
„ usage pour décharger ou pour embarquer les marchandises; ils ont pour cela des *Mus-*
„ *solas*, ou grands bateaux plats, fort mal-faits, qui ne sont pas cloués comme les nô-
„ tres, mais cousus avec de la corde, ce qui fait qu'ils plient aisément, & que les plan-
„ ches ne se défont jamais par les coups les plus rudes; ils les louent six *Fanhams* ou dix-
„ huit sols pour chaque tour; mais la Compagnie en a sept pour une Pagode, qui vaut
„ trente six Fanhams; c'est un argent gagné chérement, dix hommes peuvent faire tout
„ au plus deux ou trois tours par jour; avec cela ces gens-là sont gais & de bonne hu-
„ meur, chantant en chorus à chaque coup d'aviron, & faisant retentir l'air de leurs *Ela*
„ & *Tela*." Le Lecteur verra plus bas dans le texte, que supposé qu'il soit possible de remédier à cette incommodité de Pondichery, il est très-incertain, sur tout à-présent, si la Compagnie des Indes le jugeroit à-propos.

(*) On ne sera pas fâché de voir le tour d'adresse par lequel les Jésuites sauverent leur belle Maison, dans le tems que les Hollandois prirent Pondichery, quoiqu'ils sussent très-bien que le salut de cet édifice étoit la perte de la Place (2). L'Eglise des Jésuites étoit

(1) Account of the Trade in India. P. II.

(2) Mém. Hist. sur les Missions de Malabar, par le P. *Norbert*, T. II. p. 288.

Section IV. [illegible] Pondichery [illegible].

Les maisons de la ville sont aussi [illegible] disposées, que si on l'avoit tracée tout d'un coup, quoiqu'elle ait augmenté quatre fois d'étendue. Les Européens bâtissent de brique, mais les Indiens ne se servent que de bois & de terre enduite de chaux; cette chaux est la meilleure qu'il y ait, [illegible] de toutes sortes de coquillages mises en poudre; on en fait une espèce de pâte, qui lorsqu'elle a été quelque tems exposée à l'air, devient aussi blanche & presque aussi dure que de la pierre. Ces maisons n'ont qu'un étage, & ordinairement huit toises de long sur six de large, pour quinze ou vingt personnes; elles sont fort obscures, & on ne fait [illegible] de jour pour leurs ouvrages. Les uns sont [illegible] pouvoir s'coucher, ce qu'ils sont presque nuds suivant la coutume du Pays; car Pondichery étant dans la zone torride il y fait extrêmement chaud, quoique l'expérience apprenne que l'air y est fort sain. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que dans toute l'année il n'y pleut que [illegible] jours au plus vers la fin d'Octobre, ce qui arrive régulièrement (a). La plupart des Indiens ou Gentils sont Tisserans & Peintres en toiles, & quoique le meilleur Ouvrier ne gagne pas plus de deux sols dans la journée, il en a assez pour faire subsister sa femme & ses enfans. Ils ne vivent que de riz cuit à l'eau, & de gâteaux faits [illegible] cuits sous la cendre. Le Pays des environs est très-bien cultivé, & produit une grande quantité de riz, desorte qu'il n'y a guères d'endroit dans les Indes où tout soit plus abondant, & où la viande, le poisson & la volaille soient à meilleur marché. Ils n'ont cependant d'autre eau que celle qu'ils gardent, comme en Egypte, dans des

(a) Lett. Edif. & Cur. T. XV p. 19. Hist. des Indes Orient. T. III p. 250.

[illegible]

des étangs, lors des moussons, lors du débordement du *Colram* & d'autres grandes Rivieres (*).

Le Gouverneur, qui est en même tems Directeur pour la Compagnie, est non seulement logé dans un beau Palais, mais dans toutes les circonstances publiques il fait une figure assortie à sa qualité. Il a douze Gardes à cheval, habillés d'écarlate avec des galons d'or sur le parement; l'Officier qui les commande a titre de Capitaine. Il a aussi trois-cens Gardes à pied, nommés *Pions*; quand il paroît en public, il se fait porter en Palanquin, dont les carreaux & le dais sont ornés de broderies & de glands d'or. Mais il ne paroît avec toute cette pompe que dans des occasions extraordinaires, quand il faut recevoir un Roi, un Prince ou un Ambassadeur. En d'autres tems les Pions servent à d'autres fonctions, suivant que l'on a besoin d'eux: car il y a peu d'Etablissemens mieux réglés que celui-ci, comme on pourra en juger, quand on saura que suivant le dernier dénombrement, on a compté dans Pondichery cent-vingt-mille habitans, Chrétiens, Mahometans ou Gentils; chose presque incroyable, si elle n'étoit fondée sur des témoignages incontestables. Pondichery est la ville la mieux située pour le Commerce, étant au centre des Etablissemens des Européens sur la Côte de Coromandel, & ayant tout le Golphe de Bengale devant elle; en sorte que les Magazins de la Compagnie sont fournis non seulement des marchandises de la Côte de Coromandel, mais des autres lieux des Indes, comme Bengale, Surate & la Côte de Malabar, aussi bien que de celles qui viennent de Perse & de la Mer Rouge; elle a aussi des Magazins pour toutes sortes de marchandises d'Europe, que l'on transporte commodément, quand il le faut, dans tous les lieux des Indes (a). Le principal Commerce cependant qui se fait sont des toiles, dont les plus belles se fabriquent

SECTION IV. *Histoire des affaires de la Compagnie aux Indes &c.*

Magnificence du Gouverneur, & comment le Commerce se fait dans les Indes.

(a) Diction. de Commerce, T. I. Col. 1156.

(*) On a vu que dans les commencemens que les François eurent Pondichery, on souffroit de grandes disettes, que toutes les commodités de la vie y manquoient presque, & sur tout le pain & l'eau, si nécessaires à la vie (1). On étoit cependant plus heureux qu'on ne devoit, puisqu'il y a actuellement une Riviere qui traverse la ville; & quoique le pays des environs soit naturellement aride & sablonneux, l'industrie des habitans, aidée du secours des Ingénieurs Européens, a fait que l'eau y est si abondamment & si également distribuée, qu'on recueille en grande abondance du ris, des herbages, des fruits des Indes, & que l'on y cultive les vignes avec tant de succès, qu'elles portent deux fois par an; à la vérité le raisin n'y vient pas à la maturité requise pour faire du vin, mais il ne laisse pas d'être de bon goût, sain & rafraîchissant (2). La Relation étendue que nous avons donnée dans le texte est tirée d'un Mémoire envoyé à la Compagnie en France, & ceux qui ont été depuis à Pondichery (3) conviennent qu'il est exact. Il faut aussi considérer que la différence des Pays & des climats demande aussi une différente maniere de vivre, & l'abondance consiste véritablement à avoir ce qui est nécessaire pour le genre de vie qui convient aux lieux où l'on se trouve; car de s'attendre à avoir sur la Côte de Coromandel cette sorte d'abondance que l'on a en Europe, est absurde & peu naturel; ceux qui dans le cours d'un voyage aux Indes visitent ces endroits, n'y font que peu de séjour, & ignorant les mœurs & les coutumes sont des juges peu compétens (4).

(1) Journal du voyage de M. *Du Quesne*, T. II p. [illegible].

(2) Hist. des Indes Orient. T. III p. 251, 252.

(3) [illegible].

(4) On n'a qu'à comparer les Relations.

SECTION IV. *Histoire des Conquêtes des Portugais aux Indes &c.*

quent dans le Royaume voisin de Golconde, & que l'on peint ici, on y a quantité de toiles tant teintes que travaillées, des étoffes brochées d'or & d'argent, des parfums, des épiceries, & des diamans, dont on dit que le trafic a fort augmenté depuis quelque tems ; & il est certain que Pondichery est très-bien situé pour cela, n'étant qu'à une petite distance des plus belles Mines de diamans qu'il y ait aux Indes, & y ayant des gens qui se connoissent en pierreries autant qu'il y en ait dans le Monde (*). On ne peut donc blâmer la Compagnie de France, ni du choix qu'elle a fait de cet Etablissement, qui tout bien considéré est le plus convenable pour elle qu'il y ait aux Indes, ni des dépenses qu'elle a faites pour le fortifier, qui vont depuis environ quarante ans à [illegible] livres; parcequ'elle a rendu cette Place si forte & si commode, qu'elle peut aisément faire dix fois au-

(*) Les plus beaux diamans des Indes se trouvent dans les Royaumes de Visapour, de Golconde & de Bengale, & Pondichery est à une distance égale des trois, qui n'est pas de plus de cent lieues. La voie la plus ordinaire de les avoir, c'est de les acheter des Naturels, qui les apportent en ce lieu [illegible] qui [illegible], mais [illegible], qu'ils [illegible] aussi cher qu'il leur est possible (1). On dit qu'il faut extrêmement prendre garde à la monnoye dans un [illegible] avec eux, la civilité fait beaucoup, mais [illegible], que les Marchands Bramans regardent comme une marque [illegible]. Il faut éviter de donner trop, pour leur faire espérer de tirer plus une autre fois; car un Banian veut toujours vendre sur le même pied, & il cherchera plutôt un autre acheteur que de vendre à meilleur marché à un Européen (2). Les diamans se vendent argent comptant, & encore doit-il être en [illegible] espèces. La bonne réputation est le moyen le plus sûr d'attirer les Marchands Indiens, qui ne négocient jamais qu'avec ceux qu'ils regardent comme des gens de probité. On prétend que les Jésuites font un plus grand Commerce en diamans que ni les Anglois, ni les François, ni les Hollandois, ni les Danois, & l'on assure qu'ils se déguisent souvent en Banians, dont ils parlent la langue & suivent les usages, & qu'ils vont avec eux aux mines, & font de grands achats sur les lieux (3). On sera peut-être en peine de savoir, comment ces Révérends Pères font passer leurs pierreries en Europe; mais nous avons sur cet article une aventure fort singulière, rapportée par un homme d'honneur de leur Communion, qui instruira & divertira en même tems le Lecteur. Ces bons Pères portent selon la coutume du Pays des [illegible] à la Portugaise, avec de grands talons de bois, couverts de cuir. Un de leurs nouveaux convertis [illegible] par [illegible] leurs souliers, & craignant que ces [illegible] personnages ne lui [illegible] cette grace, il prit [illegible] dans leur chambre deux paires de souliers, il commença son ouvrage, & [illegible] quelque chose dans le talon du soulier qu'il tenoit, [illegible] le prix, il crut avoir fait un grand [illegible], & que le Diable [illegible] il se mit à crier de toute sa force, [illegible] un Portugais passant, il alla au cri du Maure, & lui demanda ce qu'il avoit à crier? [illegible]. Le Portugais [illegible] ouvrit le talon, & vit que c'étoit un petit coffre de fer, où il trouva dix gros diamans bruts, & ayant ouvert les autres il y trouva la même chose. Les bons Pères ayant appris cette aventure, [illegible] le Portugais, & [illegible] de l'Inquisition de Goa, [illegible] leurs vingt-quatre diamans, mais le Maure [illegible] Révérends Pères, au bout de vingt-quatre [illegible] & de leurs talons de fer, tout le [illegible] de la [illegible], & ces Jésuites furent [illegible], selon toutes les apparences, d'avoir recours à quelque nouvelle invention (4).

(1) [illegible]
(2) [illegible] pour le Commerce des Indes [illegible]
(3) Journ. du Voyage de M. De [illegible], T. III.
(4) Ibid. p. [illegible]

autant de Commerce, que la Compagnie n'en a jamais fait (a). *Section IV. Histoire des affaires de la Compagnie aux Indes &c.*

Le seul désavantage qu'il y a, & qui est grand, c'est que cette ville n'a point de Port, mais, comme nous l'avons dit, seulement une rade, & encore n'est-elle pas des meilleures; la Mer ne monte & ne descend qu'un pied ou deux tout au plus; le débarquement est difficile & pénible, les Vaisseaux étant obligés de mouiller à une demie lieue de la ville, desorte qu'il faut les charger & les décharger avec des bateaux, ce qui se fait avec beaucoup de peine & non sans danger. Avec cela cet inconvénient a eu son bon côté, durant que M. *St. Martin* a été Directeur-General; car si le débarquement n'eût pas été si difficile & si dangereux, la Place auroit été certainement prise & ruinée durant la guerre de 1702, comme dans la précédente, ou au moins les Flottes Angloises & Hollandoises l'auroient bombardée, si la chose avoit été praticable. Car nous devons faire souvenir le Lecteur, que bien que nous soyons descendus presque jusqu'à notre tems dans la description de Pondichery, pour représenter d'un coup d'œil tout ce que l'on a fait pour embellir & fortifier cette Place, nous n'avons encore porté l'Histoire de la Compagnie des Indes que jusqu'au commencement de ce siecle. Ce fut alors que le Conseil Souverain des Indes, ainsi qu'on le qualifioit, fut aboli à Surate, où il ne pouvoit effectivement plus rester; on confera ce titre ronflant à ceux qui avoient la direction des affaires à Pondichery, & on en fit le siege du Directeur ou Gouverneur-General de la Compagnie, par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1701, sous lequel ressortiroient les Comptoirs d'Ougli, Ballezor, Kasumbazar, Cabripatam, Masulipatan, & autres dans le Royaume de Bengale, & le long de la Côte de Coromandel; bien-que cela parut une augmentation d'honneur & d'autorité, ce n'étoit dans le fonds qu'une nouvelle charge pour ceux qui avoient eu le maniement des affaires de la Compagnie depuis vingt ans (b). *Inconvénient de manquer de Port: ce qui le rend balancé.*

Durant cet intervalle les affaires de la Compagnie avoient toujours été de mal en pis, comme on l'a vu par l'Histoire, desorte que c'est un sujet réel d'étonnement, comment les Officiers de la Compagnie ont pu conserver autant de Places, sans recevoir que peu ou point de secours. Le bon marché des vivres, & le soin d'avoir principalement des gens du Pays à leur service, leur aiderent beaucoup; à cela ils joignirent le petit Commerce qu'ils faisoient dans les ports voisins; ils s'aiderent encore dans leur besoin, en faisant des cargaisons pour des Vaisseaux Anglois, qui achetoient sans scrupule là où ils trouvoient le mieux leur compte; ils fournissoient aussi les Navires des particuliers qui venoient avec la permission de la Compagnie; avec tous ces expédiens ils ne purent cependant s'empêcher de contracter des dettes, ni même trouver suffisamment dequoi en payer les interêts, pour conserver un peu de crédit dans le besoin; ensorte que les gens sages & raisonnables avoient pitié d'eux, & que le gros des Européens se moquoit d'eux & les méprisoit, en voyant la pauvre figure que les François faisoient en *Comment les François s'y sont soutenus.*

(a) Histoire des Indes Orientales, T. III. p. 247.

(b) Ibid. p. 182—184.

SECTION IV. [illegible]

en Orient, & [illegible] point [illegible] des Comptoirs, dont ils ne tiroient aucun profit (a).

Ce qu'il y a néanmoins de remarquable, c'est que la Compagnie, qui avoit été pillée & trompée dans le tems qu'elle avoit des fonds, & qu'elle se [illegible] en état d'envoyer des secours, fut servie avec toute l'intégrité & tout le zèle possible, lorsqu'on n'avoit à espérer que de belles paroles, & de grands éloges de probité & de fidélité. C'est encore une chose digne d'attention, que durant tout ce tems-là la Ville de Pondichery s'accrut par degrés, & qu'au lieu de quatre ou cinq cens habitans, elle parvint à en avoir soixante-dix ou quatre-vingts mille, uniquement par la douceur du Gouvernement, & par les vertus personnelles de M. *François Martin*, le fondateur de cet Etablissement : il vécut assez pour le voir avec toutes ses dépendances dans l'état le plus florissant, tandis que lui & ses Maîtres se [illegible] de ne devoir rien. Ils eurent cependant quelques espérances, que la Paix pourroit apporter quelque changement favorable; mais quand ils virent qu'elle ne produisoit rien, & qu'il n'avoit pas [illegible] que la Compagnie pût obtenir le renouvellement de ses priviléges, [illegible] naturellement croire qu'ils perdirent toute espérance, & qu'ils commencèrent à appréhender qu'ils ne fussent abandonnés, comme l'avoient été quelques Colonies Portugaises, dans le tems que les affaires de cette Nation tombèrent en désordre.

Mais comme il arrive souvent que les semences de destruction se forment, & germent [illegible] dans des tems d'une prospérité apparente, aussi les gens pénétrans & les plus capables de juger de [illegible], ont été d'opinion que le Commerce des François ne se seroit jamais relevé dans les Indes, sans de certains avantages que la Compagnie acquit dans le tems de son [illegible]. Comme les François n'y [illegible], depuis l'origine de leur Etablissement à Pondichery, que celui qu'ils [illegible] par [illegible], cette [illegible] & cette [illegible], qui rend si [illegible] la Nation Françoise [illegible], & avec [illegible] les Pays [illegible]. [illegible] des différens Princes, & [illegible] de plusieurs Nations, ils se livrèrent [illegible] à une [illegible], à une [illegible] & à une espèce [illegible]. Ils eurent de grands égards pour les Rois & les Princes leurs voisins, & pour leurs Généraux qui venoient dans ces quartiers avec des Troupes; par ce procédé ils se firent des amis de tous, & obtinrent de quelques-uns des marques d'une affection toute particulière (b). Ils [illegible] de leur côté [illegible] Européens, & par-là ils se concilièrent l'affection des premiers, & [illegible] des autres, qui se servoient d'eux dans leurs Comptoirs comme Interprètes & Courtiers, [illegible] de leur [illegible].

(a) [illegible] Account of the Trade to India, p. [illegible].

(b) Hist. de la Compagnie, [illegible] Hist. des Indes Orient. T. I. p. [illegible].

pour les [illegible] de Fort-St.-David. Ils protégent tous les habitans qui s'étoient établis à Pondichery, dont ils perfectionnent tous les jours les ouvrages, envoyant [illegible] des Parias pour [illegible] les chemins [illegible], des Marchands & autres Etrangers qui les fréquentent, par ce moyen ils engagent un Peuple foible, pacifique & industrieux à s'établir dans leurs terres, [illegible] transporter des fruits de leur travail, qui ne sont [illegible], avec lequel ils ne laissent pas de vivre contens (a). Section IV.

Ce procédé soutenu pendant plus de cinquante ans leur a acquis une bonne réputation dans les Indes, & à juste titre; leur souplesse & leur vigilance les ayant garantis des surprises & de l'oppression, comme leur prévoyance les mettoit à couvert de l'envie, & leur politesse des insultes auxquelles ils auroient sans cela été exposés. Mais ces avantages ne sont point comparables encore à celui de la connoissance de l'intérieur de l'Inde, qu'ils ont acquise par leur Commerce avec les Naturels, en allant de Cour en Cour; desorte que dans cet espace de tems il se forma parmi eux une multitude de sujets, qui connoissoient mieux le Commerce de l'intérieur du Païs, les endroits d'où venoient les plus belles marchandises, ceux où se fabriquoient les plus belles manufactures, que ne le pouvoient connoître ceux qui demeuroient toujours dans leurs Etablissemens, & qui n'ont pas l'occasion, ou ne sont point tentés d'entreprendre de nouveaux voyages (b). Ce fut encore par-là que plusieurs Marchands & Jouailliers acquirent en voyageant de petites fortunes, qui étant revenus en Europe sur des Vaisseaux Anglois & Hollandois, furent dans la suite utiles pour le Commerce particulier qui se fit à St. Malo par la permission de la Compagnie. On fit peu d'attention à toutes ces circonstances dans le tems que les affaires de la Compagnie étoient en si mauvais état, qu'elle fut obligée de céder ses privileges pour empêcher ceux qui étoient à son service de mourir de faim, & cependant elles contribuerent dans la suite à la mettre en état de faire son Commerce avec plus de facilité, avec moins de dépense, & par conséquent avec plus de profit, qu'aucune des autres Nations qui trafiquent aux Indes (c) (*).

Avant

(a) Mém. dans les Archives de la Compagnie, Tom. I.

(b) Lett. Edif. T. XV.

(c) Hist. des Indes Orient. T. III p. 369.

(*) Ce goût de voyager de lieu en lieu, & de s'insinuer auprès de ceux qui sont à la tête des affaires, est naturel aux François, & leur a toujours été fort [illegible] plusieurs de leurs voisins s'en [illegible] en le traitant de légèreté. C'est par là qu'ils font plus de progrès, & qu'ils se mettent sur un meilleur pied dans presque tous les Pays qu'aucune autre Nation. Ce qui le prouve, c'est que quelques-unes des meilleures Relations que nous ayons des Indes, ont été écrites par des François qui y ont été sans caractère, & simplement pour y faire fortune. C'est en conséquence de ce même tour d'esprit, que nous les voyons si prêts à prendre toutes sortes de Postes civils & militaires dans les Cours des Princes d'Orient, [illegible] de leur Nation [illegible] plusieurs de ces petites [illegible]. Pendant que les Royaumes de Visiapour, de Golconde & de Bengale subsistèrent, il y avoit toujours des François, ou des gens au

ser

SECTION IV. *Histoire des affaires de la Compagnie aux Indes &c.*

Combien la persévérance est avantageuse en des affaires de cette nature.

Avant que de quitter ce sujet, il ne sera pas hors de propos de remarquer combien la persévérance est avantageuse en des affaires de cette nature. Les Portugais vinrent d'abord dans les Indes avec peu de forces, qui bientôt devinrent supérieures à tout ce qui voulut s'opposer à eux, ensorte que profitant des conjonctures favorables, ils devinrent pour ainsi dire tout d'un coup maîtres des Indes. Les Hollandois, poussés par le desespoir, & ayant le Commerce des epiceries principalement en vue, tomberent sur cette partie des Etablissemens des Portugais, où ils étoient les plus foibles; & les riches cargaisons qu'ils rapporterent dans un Pays, où bien des personnes avoient de l'argent & où un plus grand nombre n'en avoient point, mais étoient prêts à tout entreprendre pour en gagner, exciterent ce courage, qui emporte tout ce qu'il rencontre, & par lequel ils ont établi un Empire bien plus vaste & plus riche, que ne le sont leurs Etats en Europe (z). Les Anglois ont tenu un milieu entre la humeur des Portugais & l'humeur interessée des Hollandois. Quand toutes ces Nations allerent aux Indes, elles étoient déja depuis du tems stilées au Commerce, & en état de faire les frais de leurs premiers Etablissemens. Il n'en fut pas de même des François, ils vinrent les derniers, lorsque le Commerce des Indes étoit déja entre les mains d'autres Nations, qui avoient pour eux des fonds & de l'experience; ils rencontrerent de grandes difficultés pour s'établir, & quand ils furent établis, ils eurent peu de soutien de chez eux, avec tout cela en supportant ces difficultés, & en tâchant de les surmonter, en poussant le tems, avec la résolution de rester où ils étoient aussi longtems qu'il leur seroit possible, en quoi ils ont réussi à la faveur de divers expédiens, contre l'attente des autres & peut-être contre la leur même, ils sont venus à bout de leurs desseins; ce qui prouve qu'il n'y a point d'obstacles que la patience ne surmonte, & qu'il n'est point de Nation qui ne puisse se former à cette vertu, qui n'est pas autrement celle que l'on vante dans les François (A) (*).

S E C-

(z) *Walter Raleigh's* Discourse of the invention of Ships &c.

(A) Test. Polit. de *Louvois*, p. 439, 440.

[illegible] de France à ces Cours, qui y avoient beaucoup de crédit (1), & depuis que le Grand Mogol s'est rendu maître de ces Pays, les François ont eu soin de s'entretenir sur le même pied avec les Nababs, & outre cela de cultiver [illegible] la bonne intelligence avec les Rajahs ou Princes Indiens, grands & petits, dépendans ou indépendans de l'Empire du Mogol, ce qui leur a été infiniment avantageux, comme on le verra dans la suite de ce Chapitre, & comme nous l'apprenons continuellement par les avis qui viennent de ces Pays-là (2).

(*) Le hardi & entreprenant M. *de Louvois*, que nous avons cité pour appuyer ce que nous disons dans le texte, pensoit [illegible] ainsi, & bien qu'il n'ait pas vécu assez pour voir de grands succès ni dans les Indes Orientales, ni dans les Indes Occidentales, il en prédisoit au Roi son Maître, que par leur constance les François réussiroient à la fin, & [illegible] pas moins par le Commerce, que par les Négociations & par

(1) *Tavernier*, *Bernier*, *Careri*, *Dellon* &c.

(2) Sur des informations particulieres & sur des Mem. MS. de personnes qui ont été aux Indes.

SECTION V.

Etat domestique de la Compagnie dans le tems de la mort de Louis XIV. *Sous quelles conditions & dans quelles vues le* Duc Regent *prit en main ses affaires & celles des autres Compagnies. & quel étoit le véritable but de leur réunion, à laquelle il donna le titre ronflant & spécieux d'*UNION, *pour que ce nom servit en quelque façon à faire revivre le crédit.*

REVENONS à-présent en France, & passons de l'Histoire des difficultés que la Compagnie éprouva au dehors, à celle des efforts qu'elle fit dans le Royaume. A la mort de *Louis* XIV. son Fondateur, & son généreux & bienfaisant Protecteur pendant tout le cours de son regne, le Duc d'Orleans fut mis en possession du Gouvernement de l'Etat, ou s'en empara sous le titre de Regent. C'étoit un Prince qui avoit de grands talens, & qui au commencement de son administration fit tout ce qu'il put pour passer pour être pacifique, l'Ami du Peuple, & le Protecteur du Commerce. Ce fut donc à lui que la Compagnie s'adressa, comme il étoit naturel, pour obtenir un nouvel Octroi: dans l'état où elle se trouvoit, elle ne désiroit que le renouvellement de ses privileges, pour en obtenir de nouveaux, c'est ce qu'elle n'avoit jamais esperé. Car bien-qu'elle eût obtenu, avant la mort du Roi, une prolongation de dix ans, à compter du premier de Mai 1715, cette faveur, comme toutes les autres qu'elle avoit reçues du Roi, ne lui servit de gueres, parce qu'elle manquoit de fonds pour faire son Commerce; d'ailleurs ce nouveau terme étoit si court, qu'il n'ajouta que très-peu à son credit tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Elle attendoit des secours plus solides du Duc Regent, & qu'il lui fourniroit de quoi rétablir son Commerce. Mais ce Prince & son Ministre étoient dans des sentimens bien differens de ceux dont la Compagnie se flattoit; & bien loin d'être disposés à donner de l'argent à d'autres pour le mettre dans

SECTION V.

Etablissement de la Compagnie générale par la réunion de toutes les autres.

Continuation de l'Histoire domestique de la Compagnie.

par la guerre. Il avoue que c'est une prophétie dont les ennemis du Roi se moqueroient si elle étoit entre leurs mains, & il assure hardiment qu'ils verront avec le tems que les choses ne seront pas de leur côté, que les François les supplanteront, qu'ils leur enleveront leur Commerce, & qu'ils les chasseront de la plupart de leurs Etablissemens dans les autres parties du Monde (1). Il avoue que jusqu'alors ils n'avoient pas été heureux dans leurs entreprises, mais il console son Maitre & se console lui même, en remarquant que des desseins de cette nature reussissent rarement d'abord; & il dit qu'il ne faut pas s'étonner que le chemin dans lequel on marche soit bordé d'épines qui piquent en passant, ni qu'en courant en cette carriere on trouve des endroits raboteux, qui fassent quelquefois broncher. L'important est qu'en tombant on ne se brise pas, qu'on ait la force de se relever de sa chûte, & de continuer ensuite à marcher; car peu-à-peu on ira enfin jusqu'au bout, malgré tous les obstacles qui auront causé du retardement. Ces réflexions & ces vues d'un Ministre mort il y a si longtems, le 16 de Juillet 1691 (2), sont assez extraordinaires, & on ne peut douter qu'elles n'ayent fait de fortes impressions sur ses successeurs.

(1) Testam. Politiq. de *Louvois*, p. 439, 440. (2) Histoire Chronologique du dernier Siecle, p. [illegible].

SECTION V. *Etablissement de la Compagnie générale par le système & ruine du même.* — *Commerce de l'Orient [illegible], & la suite, Compagnie & ses défauts.*

dans le Commerce, ils n'étoient occupés qu'à imaginer ce qui pouvoit faire fleurir le nom & la réputation du Commerce pour remplir les Coffres du Roi, afin d'acquitter les dettes de la Couronne, & de décharger l'Etat & la Nation du fardeau qu'ils avoient sur les épaules, & dans cette vue ils travaillèrent à cette sorte d'inventions connues encore en France sous le nom de SYSTEME (a).

Ce fut dans cette vue que le Régent commença tout de former à la Compagnie des Indes Occidentales, dont il fixa le Capital à cent millions, & par-là se procura le moyen de diminuer ce grand nombre de Charges, qu'une longue guerre avoit rendues nécessaires. Mais quand la Compagnie des Indes Orientales vint à représenter sa situation, & réclamer des secours, les Directeurs reconnurent bientôt qu'ils avoient affaire à des gens qui entendoient leurs affaires aussi bien qu'eux-mêmes, & au lieu de les gouverner, comme ils avoient fait les autres Ministres, ils furent obligés de se remettre entièrement entre leurs mains, & de s'en rapporter à leur probité & à leur discrétion (b). Le résultat fut ce qu'ils n'avoient pas [illegible] prévu, savoir la dissolution totale de la Compagnie, en l'incorporant à celle d'Occident, qui engloutit aussi toutes les autres, & cela dans la vue de l'avantage immédiat qui en revenoit à l'Etat, & peut-être dans une vue éloignée de celui du Commerce des Indes Orientales; on en exposa pleinement l'état aux yeux du Public, pour lui faire croire que la dispersion de sommes si considérables, les foibles progrès, & enfin la décadence totale de ce Commerce, devoient être attribués à une mauvaise administration, & qu'en y remédiant, le trafic des Indes ne deviendroit pas moins avantageux à la France, qu'il l'étoit à l'Angleterre & à la Hollande (c). A considérer cette révolution dans les affaires de la Compagnie, & l'extinction de ses privilèges à la rigueur, il faudra regarder le nouvel Etablissement comme la cinquième Compagnie des Indes Orientales formée en France; mais si l'on pèse d'autres circonstances, telles que le transport des effets & des dettes de l'ancienne Compagnie à la Nouvelle, & quelques autres qu'on a vu peu à peu dans la suite, on peut l'envisager comme une simple continuation, ou tout au plus comme un rétablissement de l'ancienne (*).

L'E-

(a) Hist. de la Compagnie des Indes, p. [illegible] (b) Dict. de Commerce, T. I. Col. 1375 & suiv.
(b) Hist. des Indes Orient. T. III. p. [illegible].
(c) Hist. de la Comp. des Indes, p. [illegible].

(*) Vers la fin du règne de Louis XIV. lorsque les revenus publics de France [illegible]

[illegible]

(1) [illegible] T. I. p. [illegible].

l'Edit d'Union [illegible] les deux Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, aussi bien que ceux de toutes les parties qui y furent incorporées, & donna à tout le corps le titre général de Compagnie des Indes (a) (*). On expose succinctement dans le préambule de cet Edit les motifs

Section V. *L'Etablissement de la Compagnie perpétué par la réunion de toutes les autres.*

Motifs de l'Edit d'Union.

(a) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 195-197.

ment d'une espece d'Inquisition Politique, qui appella tous ceux qui avoient eu quelque maniement des deniers publics, à rendre compte, [illegible] aux uns, & [illegible] & le Royaume fut obligé d'avoir recours à des moyens [illegible]. Ce fut dans ces circonstances, que M. *Jean Law*, Ecossois de naissance, qui par sa grande capacité [illegible], vint offrir ses services, & proposa, [illegible] qu'il avoit [illegible] de faire réussir, il y avoit deux ans, dans son propre Pays. Son projet fut agréé, on en vit naitre l'établissement, & on [illegible] une prodigieuse Quantité [illegible] par des Billets de Banque, ce qui produisit un effet [illegible]. On érigea la Compagnie du Mississipi, [illegible] dans la Note suivante, peu à peu on la chargea de tout le Commerce étranger du Royaume, & la caisse de cette Compagnie étoit entre les mains de la Banque. Voilà ce qui explique en peu de mots, comme l'observe un habile Ecrivain, la théorie du Systême que les Ecrivains du Ministere vanterent tellement, que lorsque cette nouvelle Compagnie prit le titre de Compagnie des Indes, avec une augmentation de son Capital, les nouvelles Actions monterent [illegible] & quarante pour cent, & [illegible] (1). M. Law fut Controlleur-Général des Finances, Directeur de la Banque, & Inspecteur Général de la Compagnie des Indes, tant que la faveur des Actions dura; mais quand les Billets de Banque perdirent leur crédit, & que les Actions de la Compagnie commencerent à baisser, il fut obligé de sortir secrettement du Royaume, après avoir perdu tous ses Emplois. Cette succession d'évenemens arriva entre 1717 & la fin de 1720 (2). On ne peut douter que le principale, ou au moins la premiere vue de la Cour ne fût de se délivrer en quelque façon du fardeau accablant des dettes, qu'il lui étoit impossible d'acquitter; & quand cela fut effectué jusqu'à un certain point, Messieurs *Paris* & d'autres ennemis de M. *Law* projetterent, comme on le verra dans la suite, de dégager la Compagnie des Indes, & de mettre son Commerce sur un pied regulier & praticable. Nous avons beaucoup anticipé dans cette Note sur la suite de l'Histoire, dans l'espérance de répandre du jour sur une affaire aussi compliquée.

(*) Tous les Auteurs François de quelque poids qui ont écrit sur le Commerce, reconnoissent le Cardinal de *Richelieu* pour son Fondateur, & le célèbre *Colbert* pour son Restaurateur (3). Le Cardinal avoit appuyé plusieurs entreprises pour l'établir & faire fleurir le Commerce de France sur les Côtes d'Afrique & dans l'Amérique, mais aucune n'avoit un peu réussi nonobstant tous les privileges, les exemptions & les encouragemens accordés par le Roi aux Entreprises, de sorte qu'[illegible] en grand nombre, & même la plupart des Politiques [illegible] de Commerce. Mais le pénétrant *Colbert* les envisagea sous un tout autre point de vue; il s'apperçut clairement que c'étoit à ces illusions que la France étoit redevable de ce qu'elle possédoit en differentes parties du Monde, & bien que ces possessions fussent peu considérables, il jugea qu'il importoit infiniment de les conserver. Ce fut ce qui l'engagea, lorsqu'en 1664 il forma une Compagnie des Indes Orientales, à en ériger aussi une d'Occident, dans l'espérance que le tems étoit venu que les François pourroient faire une aussi grande figure dans le Commerce étranger que leurs voisins (4). Mais comme les vues des plus habiles gens ne sont nullement infailli-

(1) Hist. du Syst. p. [illegible]
(2) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 167.
(3) Essai sur la Marine & sur le Commerce, p. 1[illegible]
(4) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 167.

SECTION V. *Etablissement de la Compagnie generale par la réunion de toutes les autres.*

tés sur lesquels cette grâce est fondée. On y dit, que le Roi s'étant occupé à chercher les moyens de réparer les épuisemens que de longues guerres avoient causés à l'Etat, il a vû avec satisfaction que la circulation de l'argent est [illegible], & que le Commerce se rétablit. Que le crédit que la Compagnie d'Occident s'est acquis, l'a déterminé à examiner la situation des anciennes Compagnies, & en particulier celle de la Compagnie des Indes Orientales, qu'il a vû avec douleur, que nonobstant les secours réitérés qu'elle a reçus du feu Roi pendant cinquante années, elle a si mal gouverné ses affaires, qu'elle a été obligée d'abandonner entiérement sa navigation, & s'est déterminée à céder son privilège à des Particuliers, moyennant d'assez minces avantages. Le Roi déclare qu'il sait que ce n'est point à la nature de ce Commerce que le mauvais succès doit être imputé, mais à sa mauvaise régie. Que d'abord l'entreprise avoit été formée avec un fonds qui n'étoit pas suffisant. Que les Directeurs ont consumé une partie de ce fonds par des répartitions prématurées & des droits de présence dans un tems où il n'y avoit aucuns profits, & que pour suppléer à ces

[illegible], cette Compagnie d'Occident [illegible]; ce fut aussi le sort de plusieurs autres nouvelles Compagnies, les unes plus petites, les autres plus grandes, qui furent établies avec de belles apparences, & qui subsisterent pendant un tems avec les changemens qu'on jugea nécessaires; & quoiqu'elles eussent leur emploi, & que le Ministère leur accordât toute la protection qui lui étoit possible, elles ne subsisterent pas [illegible] (1). Avec cela cependant, ce fut à l'aide de l'une ou de l'autre de ces Compagnies qu'on fit divers Etablissemens sur les Côtes d'Afrique, que la Colonie Françoise du Canada se soutint & s'augmenta, que les François s'établirent dans plusieurs Isles de l'Amérique, qu'ils s'emparerent d'une partie de celle d'Hispaniola ou St. Domingue, & qu'enfin ils formerent un Etablissement sur le fameux Fleuve [illegible] ou Mississipi, qui se jette dans le Golphe du Pays de la Louisiane, [illegible]. Cet Etablissement, comme tous les autres, languit dans ses commencemens, [illegible] depuis l'an 1699 [illegible], & [illegible] M. Antoine Crozat, qui par une application infatigable au Commerce [illegible] de grandes [illegible], & obtint des Lettres Patentes du 14 Septembre 1712 [illegible] le Pays, dans cette partie de l'Amérique Septentrionale qu'on appelle aujourd'hui la Louisiane; il ne fut plus heureux que ses prédécesseurs (2). Lorsqu'il fallut [illegible] établir le SYSTÊME, [illegible] Commerce [illegible], & le Roi [illegible] les Lettres Patentes, [illegible] d'Août 1717, enregistré au Parlement le 6 du mois suivant, érigea une Compagnie de Commerce sous le nom de Compagnie d'Occident, [illegible] Compagnie du Mississipi. [illegible] par un Edit enregistré au Parlement le [illegible] de Décembre, [illegible]; en 1718 on y [illegible], & en 1719 les Compagnies des Indes Orientales & de la Chine y furent aussi réunies, [illegible] dans le tems (3).

(1) Dictionnaire de Commerce T. I. Col. [illegible] & [illegible].
(2) [illegible] p. [illegible].
(3) Dict. de Comm. T. I. p. [illegible].
(4) Ibid. p. [illegible].

SECTION V.

Extinction de la Compagnie générale par la réunion de toutes les autres.

ces fonds en avoit fait des emprunts sur la Place à des intérêts excessifs. Que cependant le feu Roi son Bisayeul, continuant toujours la protection qu'il avoit accordée à cette Compagnie, lui avoit accordé vers la fin de sa vie la continuation de son privilège, dont elle auroit pu jouir, ou au moins retirer tout le profit qu'elle auroit pu, si son administration ne fût devenue si évidemment mauvaise, que la gloire du Roi & l'intérêt de la Nation ne permettoient plus de la différer (a) (*).

Privilèges accordés à la Nouvelle Compagnie, & Création d'un fonds immense.

D'un côté les Indiens avoient porté des plaintes réitérées, que la Compagnie avoit emprunté d'eux de grosses sommes sans leur payer ni intérêts, ni capitaux, & depuis long-tems elle n'avoit envoyé aucun Vaisseau à Surate. D'un autre côté, les Particuliers qui avoient acquis le privilège de la Compagnie, étant chargés de lui payer un droit de dix pour cent, & d'autres droits, ne pouvoient faire un Commerce de concurrence avec l'Etranger, & que d'ailleurs, dans la crainte d'être arrêtés pour les dettes de la Compagnie, ils n'osoient envoyer leurs Vaisseaux à Surate, ensorte qu'ils étoient obligés de tirer de l'Etranger la plus grande partie des marchandises des Indes qu'ils rapportoient en Europe, qu'ils payoient fort cher, à leur grand dommage & à celui de la Nation. Par ces raisons & par d'autres de la même nature alléguées aussi contre les Compagnies de la Chine & d'Afrique, le Roi déclare par cet Edit, qui est du mois de Mai 1719, que tous les privilèges accordés à ces Compagnies demeurent éteints, révoqués & supprimés. Il accorde en même tems à la nouvelle Compagnie des Indes le privilège de négocier seule, à l'exclusion de tous ses autres Sujets, depuis le Cap de Bonne-Espérance, jusques dans toutes les Mers des Indes Orientales, Isles de Madagascar, Bourbon & France, Côte de Sofala en Afrique, Mer Rouge, Perse, Mogol, Siam, Chine & Japon, comme aussi depuis le Détroit de Magellan & le Maire dans toutes les Mers du Sud, faisant défenses à tous ses autres Sujets de faire aucun Commerce dans ces lieux, à peine de confiscation des Vaisseaux, armes, munitions & marchandises (b) (†).

La

(a) Extrait du Préambule de l'Edit. (b) Hist. de la Comp. des Indes, p. 114.

(*) Il y a dans cette Pièce, comme dans toutes les autres du même genre, un mélange de vrai & de faux : il y a des choses exagérées, & d'autres exténuées, afin de donner une apparence spécieuse à la conduite du Roi. Le premier & principal but de la Cour étoit de s'emparer de la Compagnie des Indes, pour faire augmenter ses fonds; l'avancement & les progrès du Commerce des François aux Indes n'étoit que le prétexte. Les répartitions faites aux Actionnaires lorsqu'elles ne se pouvoient pas, étoit certainement une chose mal entendue, mais c'est ce qu'on ne devoit pas reprocher entièrement à faire sur les Directeurs, puisqu'ils y avoient été contraints par les Assemblées générales des intéressés (1). Cette fausse démarche avoit été la véritable cause des dettes que la Compagnie avoit contractées aux Indes, & des emprunts faits à des intérêts excessifs. Mais il falloit dépeindre les abus & la mauvaise Régie des couleurs les plus fortes, pour justifier une démarche aussi hardie que l'étoit celle de détruire une Compagnie qui venoit d'être continuée depuis si peu de tems, parce qu'on y faisoit bien réflexion, cela pouvoit paroître d'un dangereux exemple pour la nouvelle Compagnie des Indes, qui ne pouvoit recevoir de la Couronne plus de sûretés que celles qu'on lui avoit données par l'Edit d'Union.

(†) On n'entrera pas ici dans le détail de tous les privilèges accordés à la Compagnie per-

(1) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 8.

SECTION IV. *Etablissement de la Compagnie générale par la réunion des autres.*

Le Roi donne aussi à cette Compagnie tout ce que les susdites possédoient sans exception, à la charge de payer toutes les dettes légitimes qu'elles peuvent avoir contractées. Pour mettre la Compagnie en état de les acquitter, & de faire le vaste Commerce qui lui étoit accordé par l'Edit, le Roi lui permet de faire pour vingt-cinq millions de nouvelles Actions, qui ne pourront être acquises qu'en argent comptant, & qui seront de la même nature que les cent millions de la Compagnie d'Occident, & jouiront des mêmes avantages que les autres Actions. Il permet aussi à la Compagnie de faire venir toutes sortes d'étoffes de soie pure, & de soie & coton mêlées d'or & d'argent, de toutes les écorces d'arbres, peintes & rayées de couleurs, sous la condition néanmoins qu'elles ne pourront être vendues que pour l'Etranger, & qu'à cet effet elles seront mises en entrepôt dans les Magazins de la Ferme-Générale sous deux clefs, dont les Fermiers-Généraux ou leurs Commis en auront une, & les Directeurs de la Compagnie ou leurs Préposés l'autre, pour prévenir toute fraude & collusion. Il permet de plus à la Compagnie de faire venir toutes sortes de toiles de coton blanches, des [illegible], du caffé, des drogueries, des épiceries, des métaux, & toutes les autres marchandises que la Compagnie des Indes Orientales avoit droit de faire venir, en vertu des privilèges qui lui avoient été donnés par les Edits du feu Roi (x) (*).

(x) Hist. des Indes Orient. T. III p. 223, 224.

SECTION VI.

A la réunion de toutes les Compagnies de Commerce on confirme, on amplifie, & l'on rend perpétuels les privilèges qui leur avoient été accordés en faveur de la Nouvelle, que l'on qualifie par cette raison la COMPAGNIE PERPETUELLE DES INDES. *Récit de son commencement, & par son histoire & ses opérations cette Compagnie n'est qu'un instrument de l'Etat, qui non seulement la protège, mais pourvoit à son maintien.*

CEt Edit produisit son effet, & même au-delà de ce qu'on y en attendoit; l'empressement pour souscrire dans cette nouvelle Compagnie fut tel, qu'au lieu de vingt-cinq millions on en souscrivit cinquante. Cette ardeur encouragea le Ministère de France à faire quelques nouveaux réglemens par un Edit du mois de Juin de la même année, dont le principal étoit, qu'on ne seroit reçu à souscrire qu'en représentant pour quatre fois autant d'anciennes Actions, qu'on voudroit souscrire pour en avoir de nouvelles; ensorte que pour souscrire pour cinq-mille livres, il falloit représenter pour vingt-mille livres d'anciennes Actions. La grande vue du Ministère étoit de trouver le moyen de retirer cette quantité immense de billets qu'on avoit été obligé de faire pour soutenir les guerres du regne de Louis XIV. On créa à cet effet un fonds de vingt-cinq millions de rente. Mais cette somme n'étant pas encore suffisante, la nouvelle Compagnie des Indes offrit d'y suppléer, & d'en affranchir pour cinquante millions par mois, consécutivement jusqu'à la concurrence de six cens millions de billets, ensorte qu'au premier d'Août 1721 il n'en restât aucun dans le Commerce (a). En considération du zèle de la Compagnie, le Roi lui accorda, par un Arrêt du mois de Juillet 1720, la perpétuité de ses Droits & Privilèges, s'engageant pour lui & pour ses Successeurs à ne jamais faire par rapport à elle, ce que l'on avoit fait à l'égard des autres Compagnies: ce fut en vertu de cet Edit qu'elle obtint le titre de *Compagnie perpétuelle des Indes* (b) sous lequel elle est connue en France (*).

SECTION VI. *Réunion & extension de la Compagnie des Indes &c.*

Les Privilèges de la nouvelle Compagnie sont déclarés perpétuels & irrévocables.

Deux

(a) Hist. des Indes Orient. l. c. p. 209. (b) Ibid. p. 209, 210.

(*) Cet Edit est dressé avec beaucoup de majesté & de clarté, il y est dit qu'il est fait de l'avis du Duc Régent, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Toulouse & des autres Pairs de France; & que de sa certaine science, pleine puissance & autorité Royale du Roi (1), il déclare dans le premier Article, que les Concessions qui y sont mentionnées, sont accordées en considération de ce que la Compagnie se charge de retirer les billets jusqu'à la concurrence de six cens millions, s'ils montent à cette somme. Dans le second on ordonne de brûler ces billets à mesure qu'ils rentreront. Le troisième confirme à la Compagnie à perpétuité le Commerce exclusif & le gouvernement de la Louisiane; avec cela il y a longtems qu'on l'a ôté à la Compagnie. Dans le quatrième, on lui confirme un certain droit sur les Castors, au lieu du Commerce exclusif. Le cinquième confirme la cession faite par la Compagnie du Sénégal de tous ses droits, privilèges & établissemens. Le sixième & le septième lui confirment le Com-

(1) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 209.

SECTION VI. *[illegible] & [illegible] de la Compagnie [illegible] des Indes, &c.*

Comment l'établissement [illegible] pour deux [illegible] de [illegible].

Deux ans après il fut résolu & arrêté, que la Compagnie étant en état de payer à perpétuité, sans aucune diminution, des pour cent, de chaque Action, qui se payeroient ponctuellement. En vertu de cet arrangement, les Directeurs ne sont point comptables aux Actionnaires du déficit de ce qu'ils envoyent ou de ce qu'ils retirent. Les années se compensent les unes par les autres. Cela regarde le Commerce des Indes, & non la valeur des Actions, considérées comme un fonds, auquel le Public a assigné une rente. Car suivant ce nouveau plan, la Compagnie représente tout le crédit public, en admettant au nombre des participans à son fonds tous ceux qui avoient des prétentions sur l'Etat, & le Commerce du Royaume dans toute son étendue, parce qu'elle avoit été faite avec les privilèges des Compagnies qui avoient été supprimées (a). Le Ministère lui prescrivoit sous cette double relation des règles très-différentes, dont le fonds fut in[illegible]bles, ou au moins très-[illegible]. En qualité de Créanciers publics les Directeurs n'étoient pas en état de payer une répartition fixe & réglée de leurs Actions, & en qualité de Compagnie de Commerce ils étoient dispensés de rendre aucun compte, parce que dans l'état des choses, cela ne pourroit pas se faire qu'avec des difficultés décourageantes, qu'on n'auroit pu surmonter qu'à la longue & avec bien de la peine, en jugeant que les répartitions qu'on faisoit aux Actionnaires, quoique dans une autre qualité, suffisoient pour les contenter, jusqu'à ce que les affaires du Commerce fussent sur un meilleur pied, & qu'on pût sans risque les exposer au grand jour (b) (*).

Il

(a) Hist. de la Comp. des Indes, p. 111. (b) Ibid. p. 221. Hist. des Indes Orient. t. [illegible] p. [illegible], 211.

C[illegible] des Compagnies des Indes Orientales & de la Chine, & la [illegible] [illegible]

(*) [illegible]

Section VI. Privileges & nature de la Compagnie perpétuelle des Indes &c.

Il est fort incertain qui fut le véritable auteur de ce nouveau Systême, fort différent de ceux dont on amusa les François, & même toute l'Europe, tant que l'étrange manie des Actions dura, que l'on peut avec raison appeller une folie publique: le Ministere ne laissa pas d'en profiter extrêmement, & tira de ce chaos informe, par l'Edit d'Union, ce nouveau & bel Edifice, qui a été si avantageux au Crédit public & au Commerce de la France. On trouva pourtant qu'il y avoit encore quelques traits à ajouter pour le perfectionner, & que l'on y a effectivement appliqués quand il l'a fallu.

Le grand Secret politique de ce nouvel Etablissement.

Le fonds de la Compagnie des Indes consistoit, comme nous l'avons dit, en celui de la Compagnie d'Occident, avec une augmentation de vingt-cinq millions lors de son union avec l'ancienne Compagnie des Indes Orientales; mais on jugea à-propos, pour mettre les choses sur un pied solide, de faire l'examen des Actions qu'avoient les intéressés, pour distinguer ceux qui les avoient acquises légitimement & par achat, de ceux qui s'étoient fourrés sur les Livres de la Compagnie, uniquement pour faire le Commerce des Actions, & qui n'étoient qu'Agioteurs. Ce fut en conséquence de cette révision, que par un Edit de 1723 le Roi fixa les Actions de la Compagnie à cinquante-six-mille, qui formoient un fonds de cent-douze millions, & huit millions quatre-cens-mille livres de dividendes (a).

Nouvelle preuve de l'attention du Gouvernement aux intérêts de la Compagnie.

Par un autre Arrêt de 1725, la Compagnie en retira cinq-mille, qui furent annullées & brûlées publiquement; & par-là le Capital fut réduit à cinquante-un-mille Actions, dont les dividendes sont payés par les huit millions que les Fermiers-Généraux rendent tous les ans à la Compagnie pour la Ferme du Tabac, dont le privilege exclusif, perpétuel & irrevocable, a été accordé à la Compagnie en 1723 & 1725, & par le Castor du Canada, de-sorte que le payement de ses dividendes est aussi assuré qu'une chose de cette nature peut l'être en France (b). Pour le Commerce des Indes, c'est un surcroît de sûreté, dont le profit demeure en masse, & forme un accroissement de fonds, qui s'employe tous les ans à augmenter les cargaisons, pour assurer davantage celui des Actionnaires, pour leur donner dans la suite un plus haut intérêt, & pour fournir à toutes les dépenses nécessaires. Il n'est pas difficile de comprendre, que sur un point de vue si favorable les Actions de la Compagnie des Indes acquirent plus de crédit dans le Royaume & dans les Pays étrangers, qu'aucun fonds de cette nature eût jamais fait en France, sur-tout quand on a vu que les dividendes se payent régulierement, & sont assignés sur des fonds sûrs & solides (*).

Mais

(a) Diction. de Comm. T. I. Col. 1379.

(b) Histoire des Indes Orientales, l. c. p. 373.

barras, & peu à peu & par divers moyens, où l'autorité absolue du Roi eut beaucoup de part, on en vint en grande partie à bout, & l'on commença généralement à avoir bonne opinion des Actions de ce fonds (1).

(*) La Compagnie perpétuelle des Indes ayant si bien répondu aux vues du Ministere, & les affaires publiques ayant pris de la consistance, ce fut une résolution très sage & prudente de mettre cette Compagnie, chargée de presque tout le Commerce étranger de Fran-

(1) Diction. de Comm. T. I. Col. 1380.

SECTION VI.

Privileges & nature de la Compagnie perpétuelle des Indes &c.

Elle n'étoit pas cependant en état de faire son Commerce.

Ce n'est que par les secours du Trésor, qu'elle est en état de le faire.

Mais pour revenir à ce qui est plus particuliérement de notre sujet, voyons comment ce plan & ces arrangemens mirent le Commerce des Indes sur un meilleur pied. Il est certain que les Directeurs de cette Compagnie avoient un bien plus grand fardeau à porter, que ne l'avoient eu ceux de la Compagnie des Indes Orientales. Il n'est pas moins certain qu'elle ne gagna rien par la concession qu'on lui fit de tout ce que les autres Compagnies possédoient, puisqu'en même tems on la chargea de toutes leurs dettes, qui surpassoient de beaucoup la valeur de leurs effets. Il est encore certain que l'argent provenant de l'achat des Actions ne resta point entre ses mains, mais passa dans celles du Gouvernement, qui s'obligea à la vérité qui y avoit droit par les fonds établis pour payer l'intérêt du tout le Capital. Avec tout cela ce plan étoit très-bien conçu, & c'est peut-être le meilleur qu'on pût faire pour établir le Crédit public & le Commerce du Royaume (a). C'est ce que nous allons montrer en peu de mots.

On a déja vu clairement, qu'il n'y avoit que peu ou point à faire pour le soutien du Commerce des Indes Orientales, à moins que le Ministère ne s'en mêlât; par cette raison les Ministres de France jugerent très-sagement, qu'il valoit mieux le prendre immédiatement sous leur direction, & avancer les som-

(a) Histoire de la Compagnie des Indes, p. 154.

[illegible]

sommes necessaires pour le maintenir, que d'en laisser le soin à d'autres; & s'indemniser de tems en tems des pertes qui pourroient peut-être venir d'eux-mêmes. Ils firent aussi très-prudemment reflexion, que vû l'état des choses en ce tems-là, il falloit des sommes immenses pour les redresser entierement; & que si cela étoit connu, les interessés deviendroient inquiets & defians, & par cette raison ils eurent la précaution de ne pas les admettre à voir les comptes, ce dont ils n'avoient aucun sujet de se plaindre, tandis qu'ils recevoient regulierement un dividende raisonnable. Enfin ils prévirent, que quand le Commerce seroit une fois sur un bon pied, en sorte qu'il rapportât des profits, il seroit souverainement necessaire de les laisser accumuler pendant quelque tems, afin d'avoir un fonds suffisant tant en Europe que dans les Indes; or ils savoient bien que cela ne pourroit jamais se faire, si les interessés avoient connoissance des affaires, parceque la pluralité decideroit toujours pour des repartitions actuelles, sans s'embarrasser de ce qui pourroit arriver dans la suite. Ils se precautionnerent contre tous ces inconvéniens d'une maniere dont tout le monde fut content d'abord, parcequ'on n'avoit rien à esperer encore, & que peu de gens penetrerent le but de ces precautions, qui dans tout autre Pays n'auroient pu reussir, quelque justes & necessaires qu'elles fussent (a).

SECTION VI. *Privileges & nature de la Compagnie perpetuelle des Indes &c.*

Premiers secours qu'elle en reçoit; usage qu'on en fait.

Nonobstant la prudence de toutes ces mesures, les Ministres sentirent, qu'à moins que l'on ne fit promptement quelque chose qui parut ranimer le Commerce, & qui le retablît en effet, on verroit bientôt naître les soupçons, qui seroient suivis de murmures; desorte que tandis qu'ils avoient de l'argent en main, ils jugerent qu'il falloit mettre la Compagnie des Indes en état de faire quelque chose d'extraordinaire, qui répondit à la haute idée que l'on avoit conçue des avantages qui decouleroient de cette grande révolution. On équipa donc trois Vaisseaux vers la fin de l'année 1720, richement chargés, non seulement des marchandises de l'Europe, mais encore d'or & d'argent (b). Rien de plus judicieux, car cela donna du crédit à la Compagnie en Europe, fit hausser le prix de ses Actions, & excita une attente generale pour la suite. Cependant les Ministres, qui etoient parfaitement instruits de l'etat des affaires, ne pouvoient se flatter par de grandes esperances; ils savoient tres-bien qu'il falloit faire encore beaucoup au-delà, pour mettre seulement les choses en train, pour retablir un peu le credit & l'honneur de la Nation, & pour faire respecter son Pavillon aux Indes. Ils ne laisserent pas de donner le tour le plus favorable, & de traiter l'affaire comme achevée, bien-qu'elle ne fut que commencée. Les Directeurs ordonnerent aussi de batir au Port d'Orient, & d'y faire des Magazins, comme s'ils avoient attendu de grands retours: cela engageoit à-la-verité à des depenses, cependant comme ces Batimens pouvoient avec le tems etre utiles & necessaires, autant qu'ils servoient aux vues presentes, on laissa faire les Directeurs (c).

SEC-

(a) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 374, 375.

(b) Ibid. p. 367.

(c) Ibid. p. 375.

SECTION VII.

Grands effets produits par la sagesse des mesures, qui par degrés servent à former deux Etablissemens, que l'on avoit jusques-là regardés comme impossibles en France, à établir un Commerce réel aux Indes, & à assurer le Crédit public. Lorsque la guerre avec la Grande-Bretagne s'allume en 1744, la Cour n'étant plus en état de fournir les sommes nécessaires pour soutenir la Compagnie, on expose l'état des affaires aux intéressés, ce qui fait un mauvais effet imprévu pour le plan, qui jusques-là avoit été si sagement conduit.

SECTION VII. *Suite de l'Histoire de la Compagnie d'Orient.*

Tout s'accable avec promesses magnifiques aux Indes, après quoi elles retombent plus que jamais.

COMME les Directeurs des affaires de la Compagnie aux Indes ne pouvoient être instruits du grand changement arrivé dans son Etat en France, ils furent extrêmement étonnés quand ils en reçurent la nouvelle, & qu'ils virent arriver les Vaisseaux dont on a parlé. Les secours qu'ils recevoient, qui surpassoient leurs espérances, leurs vœux & même leurs conceptions, sembloient comme tomber des nues; & étant accompagnés d'assurances d'une correspondance réglée dans la suite, il est plus aisé d'imaginer que d'exprimer la joie qu'ils ressentirent. Cependant comme en honnêtes gens ils employerent les sommes qu'ils reçurent à payer leurs dettes en divers endroits des Indes, la meilleure partie fut absorbée par-là, & ils ne purent renvoyer en Europe que de fort médiocres retours (a). Leurs belles espérances s'évanouirent bientôt: la chûte du SYSTEME, ainsi qu'on l'appelloit en France, peu après le départ des trois Vaisseaux, mit les Directeurs hors d'état pendant deux ans de tenir leurs promesses & de faire partir un seul Vaisseau: ce qui exposa leurs Officiers des Indes à la raillerie des autres Européens, ruina de nouveau leur crédit, & les réduisit dans une situation si fâcheuse, que l'on peut dire avec vérité, que jamais depuis leur arrivée aux Indes les François ne s'étoient vus en aussi mauvais état qu'en 1723. Des changemens si extraordinaires & si surprenans, étant ce qu'il y a de plus contraire à la nature du Commerce, devoient produire de sinistres effets; d'autant plus que le Directeur de Pondichery, & ceux qui avoient la direction des autres Comptoirs, ne pouvoient, dans un si grand éloignement, avoir aucune idée des causes de cette conduite des Directeurs, & que peu lui paroit de subsistance pour leurs nouveaux Maîtres, après ce qui arrivoit (b). Mais comme il n'y avoit point de remède, ils furent obligés de supporter leur malheur, tout grand qu'il étoit, du mieux qu'il leur fut possible, & de se consoler, si l'on peut parler ainsi, par la pensée que quelque tour que les affaires prissent en France, ils ne pouvoient être de pire condition qu'ils n'étoient. Mais l'arrivée de deux Vaisseaux l'année suivante, & de sept autres dans l'espace de deux autres années, commença à leur faire reprendre courage & à rétablir leur crédit; ils se trouverent aussi en état d'envoyer en Europe quelques cargaisons, quoique médiocres, elles ne laisserent pas de

peu-

(a) Hist. des Indes Orient. T. I. p. 368. (b) Ibid. p. 369.

pendant de produire un bon effet, & de faire croire generalement tant en Europe que dans les Indes, que le Commerce des François s'y maintiendroit, & qu'il réussiroit mieux qu'il n'avoit fait jusques-là (a).

Section VII. Suite de l'Histoire de la Compagnie &c.

Au milieu néanmoins d'un Etablissement en apparence solide & régulier, la Compagnie perpetuelle des Indes portoit sur un fondement tel qu'on n'en a jamais vu à aucune Societé de cette nature, & qui merite qu'on ne regrette pas le tems employé à y faire réflexion. Cette Compagnie avoit un immense Capital, mais de nom seulement, car réellement elle n'avoit aucuns fonds; son Commerce tel qu'il étoit prescrit par l'Edit d'Union, étoit incomparablement plus étendu que celui d'aucune Compagnie de Commerce de l'Europe, & les moyens de le faire infiniment moindres (b).

Veritable etat de la Compagnie des Indes.

Une autre circonstance non moins extraordinaire que les deux autres, c'est que les Directeurs de cette puissante Compagnie, quels qu'ils parussent aux yeux du Public, étoient eux-mêmes dans la dépendance du Ministre-d'Etat, pour ce qui regardoit les ordres, les Vaisseaux, l'argent & tout le reste; avec cela le tems & l'experience ont appris, que ces marques de foiblesse & d'instabilité semblent avoir été les sources de leur bonheur (c). Car les Directeurs, n'ayant en cette qualité que le droit d'expliquer, l'état des affaires & leurs besoins, n'étoient point exposés à la tentation de deguiser la verité; d'autant moins, que s'ils l'avoient fait, cela se seroit découvert, & les auroit fait revoquer (d). D'autre part, les Ministres sachant qu'ils ne pouvoient se soutenir qu'en maintenant le crédit public, eurent soin de fournir aux Directeurs les secours necessaires, pour faire aller toujours leur Commerce, afin que leurs progrès confirmassent le Public dans l'opinion qu'il avoit du retablissement de leurs affaires. C'est ainsi que la balance, qui devoit en partie son origine à la necessité, & en partie au hazard, fut plus heureuse dans ses operations, qu'aucun autre plan que la prudence humaine eut pu former (e) (*).

Ce

(a) Hist. des Indes Orient. l. c. p. 369.

(b) Hist. de la Compagnie des Indes, T. III. p. 585.

(c) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 368.

(d) Sur des informations particulieres.

(e) Dictionnaire de Commerce, T. II. Col. 1067.

(*) Il ne peut y avoir de preuve plus forte de la vérité de cette excellente maxime, que le Gouvernement où l'administration est la plus sage, est aussi le meilleur de ceux qui subsistent dans le même tems, que cette conduite du Ministre de France envers la Compagnie des Indes. Il y a certainement plusieurs defauts dans le Gouvernement absolu, & quantité d'avantages dans un Gouvernement libre par rapport au Commerce: par cette raison, dans le premier le plus haut point de sagesse du Ministere consiste à trouver des expédiens pour remédier à quelques-uns de ces défauts, & des moyens plausibles de couvrir les autres. C'est non seulement ce que firent les Ministres de France, mais ils tirerent du chaos où tout tomba à la chûte du Systême, un plan de Commerce universel plus parfait, parcequ'il étoit plus praticable qu'aucun de ceux qu'avoient formé *Richelieu* & *Colbert*; & s'ils ne le dirigerent pas d'abord de la façon la plus avantageuse, ils surent cependant le maintenir, & mirent avec une adresse admirable les Etablissemens de la Louisiane sur un pied à n'avoir pas besoin des fonds de la Compagnie sans perdre de vue les affaires des Indes. Celles-ci ne furent pas si aisées à mettre en ordre, ils rencontroient tous les jours de nouvelles difficultés au dedans & au dehors, qui

de-

SECTION VII. *Suite de l'Histoire de la Compagnie &c.*

Elle se rétablit par l'appui du Ministere, mais avec peine & lentement.

Ce fut en conséquence de ce Systême, établi par un sage ménagement de toutes les occasions, & par une attention soutenue à chaque incident qui arrivoit, ou qui étoit vraisemblable, que les choses allerent leur train durant quatorze ans : pendant cet intervalle on envoya annuellement trente trois, trente quatre Vaisseaux, desorte que les affaires de la Compagnie se raccommoderent & se rétablirent, bien-que lentement. Elle avoit toujours de grandes difficultés à combattre, car à mesure que son Commerce s'étendoit, ses dépenses augmentoient, parcequ'il falloit rétablir les anciens Comptoirs & en former de nouveaux, ensorte que pendant tout ce tems-là elle ne retira que très-peu de profit, si elle en retira quelqu'un, de son Commerce. Au contraire elle contracta pendant quelques années des dettes, avec la perspective néanmoins de quelque avantage dans le futur. Mais comme les autres Nations de l'Europe qui trafiquoient aux Indes, ignoroient absolument les secrets du Commerce des François, & n'en jugeoient que sur les apparences, ils étoient très-persuadés qu'il étoit dans un état florissant, parcequ'ils voyoient qu'il s'étendoit, & que les retours venoient en Europe plus régulierement, & étoient beaucoup plus considérables qu'ils ne l'avoient été jusques-là. Nonobstant tout cela néanmoins, s'ils avoient continué sur le même pied, il se seroit passé bien des années avant qu'ils eussent pu se soutenir, & faire leur Commerce par eux-mêmes ; car ils avoient toujours besoin de tems en tems de secours, & la continuation de la paix mettoit les Ministres en état de les leur fournir, mais toujours sobrement, & quelquefois chichement (a).

MM. Orry & Fulvy leur fournissent des secours efficaces.

Les Directeurs ayant la disposition & le ménagement de ces secours, aussi bien que des cargaisons qui venoient des Indes, étoient obligés d'étendre les uns aussi loin qu'il leur étoit possible, & de faire monter les autres aussi haut qu'ils pouvoient, ce qui contribua beaucoup à sauver les apparences, & à tenir les affaires en assez bon ordre ; mais ils s'appercevoient bien, & le représentoient quelquefois, que c'étoit-là vivre au jour la journée, & par conséquent négliger le tems de paix, pendant lequel ils avoient l'occasion plus que jamais de rétablir leurs affaires (b). Mais en 1737, MM. Orry & *Fulvy* étant à la tête des Finances de France, qu'ils gouvernoient avec un succès étonnant, la Compagnie tomba naturellement sous leurs soins & leur protection. Ces Ministres virent clairement qu'il lui falloit de plus puissans secours, pour la tirer des difficultés qui l'embarrassoient. Ils commencerent par prendre une connoissance exacte des affaires, & à les mettre dans

(a) Histoire des Indes Orientales, l. c. p. 362.

(b) Sur des informations particulieres.

demandoient pour les surmonter de plus grandes sommes, que les finances ne permettoient de fournir, desorte qu'ils furent obligés de se servir de [illegible], & de se contenter de faire quelque chose, quoiqu'il y avoit beaucoup à faire. Sur le tout leur conduite fut très-digne d'éloges ; & si les succès des mesures [illegible] ont plus brillé que les fruits de leurs efforts, on ne peut cependant leur refuser un juste tribut de louanges. Il faut considérer en quel tems & dans quelles circonstances ils ont fait les premiers efforts (1).

(1) Hist. des Indes Orient. T. III. p. [illegible].

Section VII. Suite de l'Histoire de la Compagnie &c.

dans le meilleur ordre qu'il leur fut possible, & ils fournirent aux Directeurs les fonds nécessaires pour augmenter leur Commerce, ensorte que dans l'espace de deux ans les retours doublèrent, & trois ans après ils triplèrent. Par-là les ventes au Port de l'Orient devinrent régulières & considérables, & augmentèrent à un tel point, que celle de l'année 1742 monta à vingt-quatre millions de livres, non compris pour quatre millions de marchandises qu'on laissa dans les magazins, & les premiers Vaisseaux qui arrivèrent en 1743 apportèrent encore de plus riches cargaisons. Cette révolution surprenante dans les affaires de la Compagnie alarma & étonna toute l'Europe, mais sur-tout les Puissances maritimes, qui virent avec chagrin qu'une Compagnie, qu'elles avoient regardée peu d'années auparavant comme perdue & ruinée, montoit à un aussi haut point de crédit qu'aucune des leurs (a). Mais leur chagrin auroit été en grande partie fort adouci, si elles avoient seulement soupçonné que cette prospérité étoit à bien des égards artificielle, & par conséquent plus exposée à des revers qu'elle ne le paroissoit (*).

Influence que la paix pour cette Compagnie a eu sur le Système présent de la France.

On peut voir par-là les grands avantages que la France a retirés de la pratique des maximes que le Régent avoit introduites, & qui sembloient régner à la Cour durant le Ministère pacifique du Cardinal de *Fleury*. On apperçoit aussi les véritables motifs qui engagèrent à avoir en de certaines occasions une complaisance réelle ou apparente pour les Puissances maritimes, parceque, comme la suite le fera voir, la moindre rupture avec elles auroit exposé ce Système délicat à des orages & à des tempêtes, qu'il n'auroit pas été en état de soutenir; c'est ce qui nous fait aussi comprendre pourquoi la Cour de Versailles entra si aisément, & persista si constamment dans les mesures que l'on jugea nécessaires pour procurer d'abord l'interruption & ensuite la suppression de la Compagnie d'*Ostende*. Les Ministres savoient que si cet Etablissement réussissoit, il falloit que ce fût aux dépens de quelque autre, & vraisemblablement du leur, parcequ'il étoit le plus foible, & qu'il l'étoit véritablement au-delà de ce qu'amis & ennemis ne le croyoient. Si ces raisons n'empêchèrent pas la guerre avec l'Empe-

(a) Hist. des Indes Orientales, l. c. p. 369, 372.

(*) C'est à ce puissant secours donné si à propos, que la Compagnie des Indes est redevable d'une nouvelle vie, & de la solidité de son Etablissement. La situation des affaires en France en ce tems-là étoit telle, que les Coffres du Roi auroient été pleins, si l'on avoit pris le prudent parti d'employer pour le service de la Nation ces grandes sommes qui auroient été inutiles dans les Coffres du Roi, sans qu'il courût risque de rien perdre par cette judicieuse confiance. On voit clairement par-là que quelque contraire que soit à l'esprit du Commerce le pouvoir arbitraire, il peut cependant, quand d'habiles & honnêtes gens savent le bien ménager, être d'une utilité infinie au Commerce (1). Mais quelque évidente que cette conséquence soit par les faits, il faut cependant considérer aussi, que ce secours est d'un genre si extraordinaire, qu'il ne peut avoir lieu souvent, & qu'ainsi on ne peut y compter: c'est là une observation importante aussi, que par cette raison nous expliquerons avec plus d'étendue dans la Note suivante.

(1) Essai sur la Marine & sur le Commerce, p. 12[illegible].

Section VII. Suite de l'Hiftoire de la Compagnie &c.

pereur Charles VI. c'eft que le Cardinal etoit fortement perfuadé, & il ne fe trompoit point, que les Puiffances maritimes n'y prendroient point de part, & qu'il efperoit d'établir une branche de la Maifon de Bourbon en Italie, & d'annexer la Lorraine à la France, & tout cela fe fit fans tomber dans des dépenfes dont le Commerce fouffrît, parceque on en connoiffoit en France, plus que jamais, toute l'importance. Cette leçon, bien-que prife du paffé, peut être d'une grande utilité pour l'avenir, parcequ'elle nous donne des notions juftes de la modération de cette Cour, & quelles font les pertes qu'elle eft le moins en état de réparer, & qui lui font le plus fenfibles, non-obftant la figure qu'elle fait fur le Continent, & la terreur qu'infpirent fes nombreufes armées (a).

Pourquoi les Miniftres de France [illegible] de Syftême.

On peut avec raifon attribuer aux mêmes caufes, au moins en grande partie, la grande circonfpection que l'on blâma dans le Cardinal au commencement de la derniere guerre, les foins infatigables qu'il fe donna pour engager une des Puiffances Maritimes à embraffer la neutralité, & pour éviter, fi cela eût été poffible, une rupture ouverte avec l'autre ; prévoyant bien qu'elle feroit non feulement très-préjudiciable au Commerce, & deviendroit par-là la foibleffe de la France, mais auffi qu'elle mettroit au jour la maniere dont il avoit été foutenu depuis tant d'années, & réduiroit le Miniftere dans l'impuiffance de le foutenir plus longtems. Ces confidérations, qui ne faifoient aucune impreffion fur ceux qui vantoient la gloire du Roi, & qui prétendoient qu'il étoit le maître de donner la loi à l'Europe, frappoient vivement d'autres perfonnes, qui avoient le bien de leur patrie fincerement à cœur, & qui penfoient que l'on ne pouvoit rien faire de plus avantageux à la gloire du Roi, que de rendre fes Sujets riches & heureux, outre qu'ils étoient les feuls qui pouvoient prévoir & qui prévoyoient les fuites de cette envie de donner la loi, & d'étendre l'influence de la France là où fa puiffance ne pouvoit jamais fe faire fentir, & où par conféquent il falloit s'en fier à la probité de ceux qui recevoient leurs penfions, foit qu'ils vouluffent les tromper, foit que pour leur intérêt particulier ils ne vouluffent pas faire ce qu'il falloit pour en jouir auffi longtems qu'il étoit poffible ; c'étoit-là une dépenfe que les Finances ne pouvoient foutenir, & par conféquent elle devoit bientôt mettre dans l'impuiffance de fournir annuellement les fommes, qui jufques-là avoient été la véritable & efficace reffource de la Compagnie des Indes (b) (*).

Il

(a) Sur des informations particulieres.

(b) Recueil des propofitions faites à la Compagnie de la part de la Cour, après que la guerre fut déclarée contre la Grande-Bretagne.

(*) Le gros des Politiques de France & des autres Pays ont cru généralement, que le Cardinal de Fleury fe conduifoit par des maximes fort différentes de celles des Cardinaux fes prédéceffeurs dans le Miniftere. Ils fe font cependant étrangement trompés. Le génie du Cardinal de Richelieu étoit fort élevé, & le Commerce y entroit pour une grande confidération, comme nous l'avons montré; mais la conftitution des affaires demandoit alors qu'il donnât fes attentions à d'autres parties de fon plan, qui étoient d'augmenter l'autorité du Roi dans le Royaume, & d'étendre fon influence au dehors, auffi porta-t-il ces chofes fort

[illegible] Tout cela [illegible] Section VII. [illegible]

[illegible] Roi, contre les promesses qu'on leur avoit faites (b). [illegible]

[illegible]

Ainsi la guerre avec la Grande-Bretagne [illegible] M. Orry [illegible]

(a) [illegible]

(b) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 375.

(c) Sur des informations particulières.

[illegible] Colbert & Louvois [illegible] Mais le Cardinal de Fleury, [illegible]

(1) Sur des informations particulières.

SECTION VII. [illegible]

teurs de la Compagnie des Indes, que l'état des affaires du Roi ne lui permettant plus de leur donner les mêmes secours qu'il avoit fait jusqu'alors, désormais qu'il falloit qu'ils se soutinssent par eux-mêmes, & qu'ils tâchassent à soutenir leur Commerce du mieux qu'il leur seroit possible (a). Ce coup imprévu renversa l'édifice qu'on avoit élevé depuis tant d'années, & fit tomber les Actions de la Compagnie de deux-mille & au-delà à [illegible] (b). La principale cause de cette chute, furent les propositions que M. *Orry* fit aux Directeurs; que les Actionnaires fissent de nouvelles souscriptions sur leurs Actions, ou que leurs dividendes fussent retranchés pour un certain tems, ou enfin qu'ils s'accommodassent entre eux pour répartir ces deux moyens, en avançant une partie en argent comptant, & en laissant encore leurs dividendes en ligne de compte pour le reste (c). Le motif qui engagea le Ministère à révéler le secret, ce fut le besoin d'argent pour continuer le Commerce des Indes, [illegible] publique même le [illegible]; & comme l'Etat ne pouvoit plus fournir les sommes nécessaires, il falloit que les intéressés y pourvussent. On répondit à cela, que jusqu'alors les intéressés n'avoient point gagné à ce Commerce, qu'on ne leur avoit pas rendu un compte général, & que de l'aveu même des Directeurs on ne leur en auroit point rendu sans cet incident, par lequel ils assuroient que leurs fonds avoient déja perdu la moitié de leur valeur, & pourroient vraisemblablement perdre une partie de la valeur de l'autre moitié, de sorte qu'ils étoient moins en état de satisfaire à ce qu'on demandoit, qu'ils ne l'auroient été pendant la paix, & lorsque leurs Actions étoient au plus haut prix, qu'une pareille proposition auroit été même fort contestée (d).

Les Directeurs [illegible]

M. *Orry* leur répliqua qu'ils n'avoient aucun sujet de se plaindre du Roi ou de ses Ministres, qui avoient jusqu'alors soutenu leur Commerce pour leur avantage. Que s'ils n'avoient [illegible] en rien, que s'ils n'avoient pas eu de profits du Commerce, c'étoit parce qu'il n'en avoit pas rapporté, & cela non par aucun défaut d'administration, ni parce qu'il ne s'étoit pas fait avantageusement, mais à cause du poids immense des dettes dont leur premier Etablissement étoit chargé, au payement desquelles les profits du Commerce servirent, & des prodigieuses dépenses que la Compagnie avoit faites tant en Europe que dans les Indes pour mettre leur Commerce sur un pied solide & sûr (e). Que pour dissiper tous les doutes sur ce sujet, on leur feroit voir un compte général de leur Commerce, par lequel ils verroient qu'il avoit toujours augmenté, [illegible], & que dans les dernières années sur-tout il avoit très-considérablement [illegible] (f). Que pareils ils pourroient aussi s'assurer, que bien loin d'être dans un état désespéré, nonobstant l'intérêt immense d'une somme pour le

(a) Mercure Hist. & Polit. T. CXVII. p. [illegible]

(b) Sur des informations particulières, & sur les Journaux publics.

(c) Ce Discours a été inséré dans les Gazettes.

(d) Sur des informations particulières.

(e) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 174.

(f) Mercure Hist. & Polit. ubi sup.

le moment, ils ne [illegible] de nouveaux secours, [illegible] que ce que l'on demandoit [illegible] suffiroit pour mettre la Compagnie en état de se soutenir sans toucher à leurs dividendes, qui seroient payés aussi régulierement à l'avenir qu'ils l'avoient été par le passé (a). C'est par ce [illegible] que les Etrangers, aussi bien que les [illegible], ont eu une si pleine connoissance des affaires de la Compagnie depuis, & [illegible] les Ministres n'auroient jamais informé le Public [illegible], qu'ils avoient caché avec tant de soin pendant plusieurs années [illegible] de [illegible] le [illegible], ce qui [illegible] qu'ils avoient prévû. Nonobstant cela, [illegible], les Actionnaires n'avoient pas aucun sujet de se plaindre qu'ils se [illegible] ; & si leurs grandes espérances furent trompées, ils eurent au moins la satisfaction de savoir qu'ils avoient été [illegible] tout ce tems-là, que leurs prédécesseurs ne l'avoient jamais été : & après tout, les apparences étoient plus belles que jamais, pourvu qu'il eussent un raisonnable degré de patience, & qu'ils supportassent avec modération ce malheur, auquel il n'y avoit d'autre remede que celui que les Ministres proposoient (b) (*).

La plus fâcheuse suite de cette affaire pour la Nation & pour la Compagnie, fut de faire connoître à toute l'Europe, que ce Commerce ne se faisoit point en France comme en d'autres Pays par une Société de Parti- [illegible]

cu-

(a) Histoire des Indes Orientales, l. c. p. 325.

(b) Sur des Informations particulieres.

(*) Le Lecteur ne manquera pas de faire bien des réflexions sur ces faits, qui sont si [illegible] & si extraordinaires, & il nous permettra bien d'en faire quelques-unes. Il doit [illegible] paroître surprenant, que les Ministres d'un Monarque si jaloux de son autorité [illegible] la condescendance de rendre compte de leur conduite & de celle de leurs [illegible] avec tant de douceur & de modération ; ce qui démontre de la façon la plus [illegible] qu'il y a entre le Commerce & la Liberté, & combien il est [illegible] l'une pour avoir l'autre. Aussi on peut regarder comme une maxime [illegible] en Politique, que [illegible] le Commerce fleurit, le Gouvernement devient de jour en jour [illegible], si non dans le principe, au moins pour l'administration ; & là où le Commerce [illegible], c'est une preuve, ou que le Gouvernement devient plus mauvais, ou que le [illegible] des affaires est en de mauvaises mains. On peut voir aussi par là combien le Crédit public est un article [illegible], puisqu'après avoir été maintenu pendant tant d'années par le payement régulier des dividendes, il n'a pu soutenir un aussi petit coup, quelques [illegible] qu'on prît pour en rendre les motifs spécieux. Le premier fonds des Actions de France étoit de [illegible] livres, & tout le capital, composé de cinquante [illegible], [illegible] & demi ; & comme la Compagnie recevoit annuellement des Fermiers-Généraux huit millions, c'étoit un fonds suffisant pour faire les dividendes à dix pour cent, de sorte qu'il ne faut pas être étonné de ce que les Actions [illegible]. Lorsque [illegible] la circonstance dont il s'agit elles [illegible] d'une valeur [illegible], cela [illegible] à ceux qui [illegible] dans le [illegible] des actions, [illegible] de [illegible] près de vingt pour cent [illegible], outre ce qu'ils [illegible] du Commerce des Indes ; & [illegible] les Etrangers [illegible] la [illegible], [illegible] si la Compagnie est [illegible] sur le pied où elle fut mise [illegible], ou si elle a reçu depuis les mêmes [illegible] du Ministere qu'auparavant, c'est sur quoi nous ne pouvons rien dire de certain.

[illegible]

SECTION VIII.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Marchands, & leur a coûté infiniment plus qu'à d'autres Nations, qui y ont beaucoup moins réussi. Ce sont-là des points qui paroîtront bien d'une autre [illegible] aujourd'hui, & qui sont dignes aussi de l'attention de la Postérité; [illegible] sorte qu'il n'y en a point qui puisse à plus juste titre prétendre de tenir place dans l'Histoire Universelle, puisqu'elle doit donner une idée de ce qui a occupé & de ce qui pourra occuper dans la suite les Archives des Conseils des Nations les plus distinguées par leurs richesses, leur puissance & leur crédit, & qu'elles travailleront suivant les apparences à augmenter dans les tems à venir, ce dont on ne peut bien juger qu'en faisant réflexion sur le passé, & en considérant attentivement ce que nous allons exposer de leur état présent.

Importance de l'Isle de France [illegible]

Nous commencerons la description des Places que possède la Compagnie perpétuelle des Indes par celle de l'Isle de France, qui semble lui appartenir d'une façon particulière, comme n'étant pas comprise dans les concessions d'aucune des anciennes Compagnies des Indes Orientales. Nous pourrions aussi justifier, s'il le falloit, l'ordre que nous suivons, en observant que quoiqu'il n'y ait guères plus de trente ans que les François l'ont établie, il y en a bien au-delà de cent qu'ils ont eu quelque dessein de s'y établir, & que ce fut parce qu'ils ne [illegible], qu'ils passèrent à Madagascar, comme on le verra dans la suite (a). Nous tâcherons de rendre la description que nous en ferons aussi complete qu'il nous sera possible, afin que l'on puisse juger du prix & de l'importance de cet Etablissement, qui est aujourd'hui très-considérable, & qui, s'il [illegible] aux yeux les plus clairvoyans, le deviendra davantage de jour en jour, & dont cependant nous n'avons pas de description tant soit peu passable dans les meilleurs Traités modernes de Géographie. Nous commencerons par faire connoître clairement, quoique succinctement, la situation, la nature & les qualités de cette Isle. Nous ferons ensuite l'Histoire abrégée de ceux qui l'ont possédée depuis le tems qu'elle a été découverte par les Européens. Nous expliquerons après cela comment elle est tombée entre les mains des François, ce qu'ils y ont fait depuis qu'ils en sont possesseurs, & par quelle raison les plus habiles Nations de l'Europe, & les Puissances Maritimes mêmes la considèrent aujourd'hui sous un tout autre point qu'on ne le faisoit autrefois.

Description de l'Isle de France.

L'*Isle de France* est située entre le vingtième & vingt-unième degré de Latitude Méridionale: elle a l'Isle de Bourbon, qui est sa Terre la plus proche au Sud-Ouest, l'Isle de Diego Rois au Nord-Est, l'Océan des Indes au Nord, la grande Isle de Madagascar & le Continent d'Afrique à l'Ouest, & les Terres Australes inconnues à l'Est (b). Quoique le climat soit fort chaud, l'air y est très-sain; on y est très-peu sujet aux ouragans, & il n'y en a guères plus d'un par an, & quelquefois point du tout. Le terrain est presque par-tout irrégulier & pierreux; elle est couverte de montagnes sur-tout vers les côtes; mais dans l'intérieur il y a des plaines fertiles.

Histoire naturelle de cette Isle.

(a) Relation de *François Cauche* p. 1. (b) *Du Pare*, Géogr. Mod. p. 818.

Section VIII. *Description de l'Isle de France & de Bourbon &c.*

les. Elle est à peu près ronde, & a environ cinquante lieues de circuit. Quoique toutes ses montagnes sont d'une hauteur prodigieuse, & soient pendant leurs [illegible] couvertes de neige au sommet, elles ne sont pas néanmoins désagréables à voir, étant couvertes d'arbres de différentes espèces, qui réjouissent la vue par leur verdure perpétuelle. Toute l'Isle est bien arrosée, [illegible] point d'endroit qui ne puisse l'être par l'art & l'industrie des habitans (a).

Productions.

Le Pays produit en abondance tous les arbres, les fruits, & les plantes qui croissent dans cette partie de notre globe; mais il est fameux surtout pour son Ebène, qui passe pour la plus solide, la plus dure & la plus luisante qu'il y ait; outre la noire, qui est la plus estimée, & que l'on distingue principalement par ce nom en Europe, il y a aussi des Ebéniers rouges, & de couleur de citron (b) (*). Les bois d'orangers doux & aigres & de citronniers y sont communs, les pins y viennent d'eux-mêmes & sont très-beaux. Il est vrai qu'on y a peu de ris, ni aucune autre sorte de grain, mais on y supplée par d'excellentes patates & par d'autres racines nourrissantes, mais sur-tout le *Manioc* du Brésil, qu'on y a cultivé depuis quelques années (†). Il y a une suffisante quantité de bétail & beaucoup

(a) *Leguat*, Voy. T. II p. m. 64 & suiv.

(b) Dict. de Comm. T. II. Col. 186. Genève 1750.

(*) C'est une question fort débattue, si l'Ebène qui nous est connue est la même que celle dont parlent les Anciens, [illegible]

(†) [illegible]

[illegible]

coup de gibier de différentes espèces. Les Lacs, les Rivieres & la Mer autour de l'Isle fournissent abondamment du poisson de plusieurs sortes, tous grands, sains & délicats. Elle étoit autrefois remplie de Tortues de mer & de terre, d'une taille énorme, dont la chair & les œufs étoient fort bons & les écailles belles, mais elles sont devenues rares. En general on peut dire que c'est un Pays, si non riche, au moins agréable & abondant, où les habitans peuvent avec un travail raisonnable se procurer tout ce qui est nécessaire aux besoins & même à l'agrément de la vie, sur-tout aujourd'hui que les Vaisseaux qui viennent de l'Europe & des Indes y abordent tous les ans. Nous finirons cette description en observant qu'on n'y trouve ni serpens, ni crapauds, ni grenouilles, ni aucun animal venimeux. Les bêtes les plus désagréables qu'on y voyoit étoient des chauvesouris prodigieuses, que quelques anciens Voyageurs appellent des chats volans, mais ces

Section VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon &c.*

le cultive avec soin: c'est un arbrisseau qui croît à la hauteur de cinq pieds jusqu'à huit: la tige est tortueuse, remplie de moëlle, cassante, & a une moëlle comme celle du Sureau; sa feuille est comme un trefle alongé, ses fleurs sont pentapétales, d'un jaune pâle, sa graine ressemble à celle du *Ricin* & n'est d'aucun usage. Sa racine est assez semblable à un panais, grosse & remplie d'un suc laiteux. Quand on la tire de terre, on la met dans un moulin à la main qui a des dents de fer, deux hommes le tournent, & réduisent la racine en farine: on porte cette farine à la presse pour exprimer tout le suc dont elle est remplie, jusqu'à ce qu'elle forme une masse seche: on la passe ensuite par un tamis qu'ils nomment *Urupema*, ensuite ils la mettent sur le feu dans un vaisseau plat de terre ou de cuivre, & la battent jusqu'à ce qu'elle soit cuite. Elle est bonne aussi à moitié cuite, & ils l'appellent *Farinha [illegible]*, c'est à dire, farine cuite, mais non seche. Celle qu'ils veulent conserver, ils la laissent sur le feu jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement séchée; & plus elle est seche & bien cuite, & plus elle se garde. Quand on presse la plante, elle donne une liqueur que les Sauvages nomment *Manipuera*, qui mise dans un vase se prend en deux ou trois heures jusqu'au fond, & l'on en tire une autre sorte de farine beaucoup meilleure que l'autre, qu'ils appellent crême de *Tipioca*. L'eau qui en sort sert avec ce qui tombe au fond à faire une sorte de confiture, nommée *Tipio-ca*, qui est d'un goût excellent. Il y a aussi une sorte de gomme qui sert au même usage. Tous les animaux sont fort avides de la liqueur *Manipuera*, qui est agréable & douce, mais c'est un poison qui leur donne d'abord la mort; ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que tant que ce jus reste dans la racine sans en être exprimé, il nourrit tous les animaux, à la réserve de l'homme. Outre la façon de preparer le Manihot, dont nous avons parlé, on la fait aussi sécher au soleil, & l'on en tire une farine blanche (1) dont on fait du pain & des biscuits aussi blancs & aussi bons que ceux de froment. La racine gardée entiere dans la maison, sert à nourrir le bétail & les bêtes de somme. L'arbrisseau est fort attaqué par les vers & par les fourmis, & les bêtes sauvages & domestiques devorent avidement non seulement la tige & les feuilles, mais aussi les racines. Il est aisé de comprendre par là pourquoi la culture de cette plante, qui demande du travail qui a ses difficultés, & dont on ne pouvoit comprendre d'abord tout l'avantage, rencontra de l'opposition; on conçoit aussi que lorsque la culture en est devenue familiere, que les différentes manieres de preparer & de garder le Manioc ont été connues, & que l'on s'est accoutumé au goût de cet aliment, l'usage en est devenu général, & l'on en a fait cas, sur tout parcequ'avec les soins necessaires on peut compter toujours sur la recolte annuelle (2).

(1) Hist. Braz., p. 55.

(2) *Lery*, Voy. aux Indes de l'Amérique, T. I, p. 379-384.

Dans le second voyage que les Hollandois firent aux Indes Orientales, sous l'Amiral *Jaques Corneille van Neck*, ils relâcherent dans cette Isle le 17 Septembre 1598 avec cinq Vaisseaux, & mouillerent dans un beau Port, qui pouvoit contenir plus de cinquante Vaisseaux. Ils trouverent le Pays, qui suivant les apparences n'avoit pas été visité de bien des années, rempli de bétail, d'oiseaux, de poisson & de fruits; ils y porterent leurs malades, qui se rétablirent bientôt en parfaite santé, s'étant pourvus de toutes sortes de rafraichissemens, & ayant donné au Port où ils avoient mouillé le nom de *Warwicks Haven*, en l'honneur de leur Vice-Amiral; ils continuerent leur voyage, & marquerent dans leur Journal que cette Isle est d'une aussi grande commodité pour ceux qui vont aux Indes, que l'est l'Isle de Ste. Helene pour ceux qui en reviennent (a). Mais bien-que plusieurs de leurs compatriotes profitassent de cet avis, & qu'ils donnassent à l'Isle le nom du Prince *Maurice*, il se passa néanmoins quarante ans avant qu'ils s'y établissent, & alors ils prévinrent justement les François, qui avoient fait partir un Vaisseau de Dieppe dans le même dessein; ils trouverent les Hollandois en possession de l'Isle, & fort occupés à construire un Fort qui commandoit le Port & l'endroit où l'on fait aiguade (b) (*).

SECTION VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon ou Mascaregne.*

Les Hollandois s'y établissent & lui donnent le nom de Maurice.

Vers

(a) Voyage de la Compagnie des Indes Orientales, T. II. p. m. 157 & suiv.

(b) Relation de *F. Cauche*, &c p. 1.

est une autre Isle, nommée *Ste. Apollonie*, ce qui fait voir que cette Carte, qui est belle & bien gravée, n'est pas exacte. Dans la Carte de Madagascar, tirée de *Sanuto* & publiée par *Nicolas Sanson*, il y a deux grandes Isles à qui le nom de *Mascaregne* est donné également, & à leur Nord Ouëst on voit une Isle nommée *Ste. Apollonie*, autrement l'*Isle Maurice*. Dans les Cartes de M. *De Lisle* & dans les meilleures Cartes modernes l'Isle Maurice est placée comme elle doit l'être entre le vingtième & le vingt-unième degré de Latitude Méridionale, & entre le soixante-quatorzième & soixante-quinzième de Longitude; l'Isle de Mascaregne gît au Sud-Ouëst, sans aucune mention de *Ste. Apollonie*.

(*) Ce fut dans la vue de s'établir dans cette Isle que *François Cauche* de Rouën fit le voyage de Madagascar & des Isles voisines, dont il a donné une ample & curieuse Relation. Il nous apprend qu'ils arriverent le 25 de Juin 1638 à l'Isle de *Diego Ruys*, au vingt-deuxième degré de Latitude Méridionale, & à quarante degrés Est de Madagascar, & qu'ils planterent les armes de France dans cette Isle. De-là ils allerent à Mascaregne, à deux degrés du Tropique du Capricorne, où ils mirent aussi l'Ecusson de France. Au bout de vingt-quatre heures ils se rendirent & mouillerent à l'Isle de Ste. Apollonie, qui est à un degré plus près de la Ligne, où ils trouverent les Hollandois établis à un Port qui est au Sud Est de l'Isle, où ils bâtissoient une Forteresse. Le lendemain ils allerent au bout de l'Isle opposé, où ils rencontrerent un Vaisseau Anglois de cinq cens tonneaux, monté de vingt-huit pieces de canon, qui venoit de Bantam, & étoit chargé d'épiceries; les Anglois leur offrirent de leur aider à chasser les Hollandois, mais ils ne jugerent pas à propos d'accepter la proposition. Ce Voyageur assure que les Chauvesouris de l'Isle Maurice sont aussi grosses que des Corneilles, qu'elles ont la tête comme celle d'un Renard, qu'elles se suspendent par un crochet qui est au bout des aîles aux branches d'un arbre, quand elles veulent dormir ou se reposer. Il assure aussi qu'il y a dans ces Mers des Rayes si prodigieuses, qu'une seule suffit pour trois cens hommes (1).

(1) Relation de *F. Cauche*, p. 1-3.

Section VIII. Description des Isles de France & de Bourbon &c.

Les Hollandois & les François manquent de foi aux habitans de Madagascar, & les Hollandois abandonnent les deux Isles.

Vers l'année 1640, les Hollandois avoient dans l'Isle deux ou trois petits Etablissemens, outre leur Fort; mais comme ils manquoient d'esclaves pour cultiver leurs plantations, ils envoyerent une Barque à Madagascar, où les François commençoient justement à s'établir, & engagerent le Gouverneur & un autre Officier à enlever cinquante Noirs, du nombre de ceux qui s'étoient mis sous leur protection: cette indigne trahison fut cause de la ruine des deux Colonies, car les habitans de Madagascar n'ont jamais eu de confiance aux François depuis (a); & quant aux Noirs qui furent emmenés dans l'Isle Maurice, la plupart se sauverent dans les bois & les montagnes, & devinrent *Marons*; & comme ils donnoient volontiers retraite à tous ceux qui vouloient venir les joindre, les Hollandois, quoiqu'ils eussent toujours une Garnison de cinquante hommes dans le Fort, se virent sans-cesse exposés à leurs insultes & à leurs brigandages, ce qui joint à d'autres accidens les dégoûta de l'Isle, ou par l'économie de la Compagnie, & plus encore par leur propre paresse, ils étoient souvent dans une grande disette, bien-que l'Ebene valût un bon prix, & qu'ils pussent recueillir beaucoup d'Indigo & de Tabac. Insensiblement ils abandonnerent l'Isle, on ne fait si ce fut peu à peu ou tout d'un coup, & en laisserent les Noirs les maîtres: ceux-ci demeurerent néanmoins la plupart dans leurs anciennes retraites, d'où ils venoient tomber sur les équipages des Vaisseaux qui y relâchoient pour s'y rafraîchir, & quelquefois les surprenant ils les massacroient. On en porta de si grieves plaintes à Batavia, que le Général & le Conseil des Indes prirent enfin la résolution d'y faire un nouvel Etablissement, croyant que l'on pourroit prendre des précautions convenables pour lever toutes les difficultés que l'on faisoit contre un Etablissement dans cette Isle (b).

Les Hollandois rentrent dans l'Isle, & sont contraints de l'abandonner une seconde fois.

Ce projet s'exécuta d'abord, & l'on forma trois Etablissemens, l'un au bout de l'Isle qui est au Nord-Est, l'autre à l'extrémité opposée, & le troisieme sur ce qu'on appelle la *Riviere Noire*. C'étoit-là qu'on releguoit souvent de Batavia & d'autres endroits des criminels d'Etat; on y fit bâtir un Fort de pierre & des Magasins pour la commodité des Vaisseaux qui y relâchoient, ensorte qu'en fort peu de tems les choses furent sur un meilleur pied qu'elles n'avoient jamais été. Les semences du mal ne laissoient pas de subsister, & prirent de nouvelles racines, qui se montrerent bientôt. Les Marons demeurerent maîtres de l'intérieur du Pays, desorte que les Hollandois furent obligés de se borner à s'établir sur les Côtes, ce qui les mena naturellement à faire un Commerce illicite. Parmi ceux qu'on y releguoit, il se trouvoit des gens fort habiles dans ce genre de trafic; les appointemens du Gouverneur étoient petits, ses émolumens peu considérables, desorte qu'il étoit rarement capable de résister à la tentation. Les Vaisseaux Anglois, François & Portugais, à qui il arrivoit quelques accidens, étoient obligés de relâcher à l'Isle Maurice pour s'y radouber, bienque les habitans n'eussent guères que des canots, & qu'il n'y eût pas de chan-

tier

(a) Hist. de la grande Isle de Madagascar, par *Flacourt* P. II. Ch. 8.

(b) Sur les informations particulieres, qui sont dans

Section VIII. Description des Isles de France & de Bourbon &c.

tier pour construire une Barque, mais ils avoient des magazins où l'on faisoit entrer & sortir des marchandises le plus adroitement du monde. Au commencement de ce siécle, les Directeurs de la Compagnie en Hollande furent instruits si à fonds des pratiques dans l'Isle Maurice, qu'ils prirent la résolution d'en retirer la Colonie qui y étoit, ce qui s'exécuta suivant quelques-uns en 1703 (a), & selon d'autres en 1710, ce qui est plus vraisemblable (b). Ainsi finit le Gouvernement Hollandois & le nom de Maurice s'éteignit.

Accordée sous le nom d'Isle de France à la Compagnie des Indes.

Nous n'avons rien de bien clair sur le tems & sur la maniere dont les François prirent possession de cette Isle abandonnée, mais ce doit avoir été dans le tems que les privileges de l'ancienne Compagnie des Indes subsistoient encore, puisque nous la trouvons mentionnée sous le nom d'*Isle de France*, parmi les autres possessions de cette Compagnie qui furent transportées à la Compagnie des Indes (c), cependant on n'en prit possession dans les formes qu'environ deux ans après; car l'Edit d'Union est du mois de Mai 1719, & le monument de la prise de possession, élevé par le Chevalier *De Fougeray*, est daté du 3 Septembre 1721, avec le nouveau nom donné à l'Isle (d). Il semble que dans cette occasion, comme en d'autres, le Ministere de France voulut faire croire au Public, que commencer & perfectionner est une seule & même chose; car par un Edit, daté deux mois après la prise de possession, on établit un Conseil Provincial dans l'*Isle de France*, qui relevoit néanmoins de celui de l'*Isle de Bourbon*, à qui l'on donnoit la supériorité; & le Sieur *De Nyon*, Gouverneur de l'Isle de France, eut ordre de prêter le serment de sa charge dans le Conseil de l'Isle de Bourbon, avant que de prendre place dans le sien, qui devoit être composé de six Conseillers, qui sont selon les apparences les principaux Chefs de famille de l'Isle (e) (*).

Mais

(a) *Hamilton*'s Account of the East Indies, Vol. I. p. 19.

(b) Dictionn. de Comm. T. II. Col. 186.

(c) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 581.

(d) *La Martiniere*, Dictionn. Géogr. T. IV. p. 180.

(e) Hist. de la Compagnie des Indes, p. 357.

(*) Nous sommes très-sûrs que les François n'étoient point en possession de cette Isle dans l'Eté de 1717; mais nous ne sommes pas moins sûrs que peu de tems après, le Capitaine d'un Vaisseau de St Malo en prit possession au nom de Sa Majesté très-Chretienne, & de la Compagnie Françoise des Indes Orientales, quoique nous ne puissions rien dire de certain ni sur le tems précis, ni sur la maniere; car il faut remarquer que cette prise de possession passagere est différente, de celle dans toutes les formes, dont il est parlé dans le texte; cette derniere paroit s'être faite par ordre, & s'executa de la maniere suivante. On dressa un grand pilier dans un endroit élevé, sur lequel on mit une perche de quarante pieds de haut, avec un Pavillon blanc: on mit sur le pilier une sorte d'Acte de possession en Latin, dont le sens revient à ceci (1).

„ Vive Louis XV. Roi de France & de Navarre! Que le Roi vive à jamais! dont le
„ bon plaisir est d'annexer cette Isle à ses autres domaines, en témoignage dequoi
„ il

(1) *La Martiniere*, Diction. Geogr. T. IV. p. 180.

SECTION VIII. Description des Isles de France & de Bourbon (a). [illegible]

Mais nonobstant la grande figure qu'elle faisoit sur le papier, la Compagnie des Indes, après des années d'épreuve, eut lieu de se poser à décider, si elle garderoit cette puissante Colonie, ou si elle l'abandonneroit aux Negres sauvages, comme avoient fait les Hollandois. Assez sûrement, cette incertitude n'étoit rien moins que mal-fondée. La Compagnie avoit fourni aux habitans des vivres, des ustensiles & des Noirs, qu'ils devoient payer des fruits de leur industrie; mais bien loin de pouvoir s'acquitter, ils ne purent jamais fournir à leur entretien, de sorte que toute l'Isle étoit à charge à la Compagnie. Enfin on prit la resolution en 1734 d'y envoyer M. de la Bourdonnais, avec le titre pompeux de Gouverneur-Général des Isles, & peu fixe avec les deux Conseils furent déclarés indépendans, & l'on attribua la supériorité à celui où le Gouverneur résidoit (a). A son arrivée dans l'Isle de France, il la trouva dans un état aussi misérable qu'une Colonie l'ait jamais été, les habitans en petit nombre, & encore ignorans, paresseux & mutins, bien-qu'ils fussent seuls, sans défenses, & qu'ils mourussent de faim. Cet habile homme mit la main à l'œuvre avec toute la vigueur & tout le zele possible, en se faisant de chacun de ceux qui étoient sous ses ordres un ennemi secret, quoiqu'il déclare tous que c'étoit le plus sage, le plus aimable & le meilleur des Gouverneurs, il rétablit bientôt tout, & força la plus grande partie de ces gens à croire qu'il étoit véritablement tel qu'ils l'avoient dépeint par une basse adulation (b).

Il

(a) Mém. pour M. de la Bourdonnais, T. I. p. 18. (b) Ibid. l. c.

[illegible]

On peut conclure [illegible]

(c) [illegible] T. I. p. 18-2[illegible]

Il se servit de jeunes Nègres de Madagascar, qu'il [illegible], & s'en [illegible] contre les Nègres Marons, qu'il força en [illegible] à se soumettre ou à quitter l'Isle. Il trouva à peine un [illegible], un Artisan, ou un Soldat. Il instruisit tous ceux qui y étoient tout seul, en leur faisant comprendre que c'étoit leur intérêt, & en marquant son autorité par son exemple. Quoiqu'il arrivât qu'il n'y avoit que des Noirs, & en peu de tems, outre les bâtimens particuliers, il y fit construire des Magazins, des Arsenaux, des Fortifications, des Logemens pour les Officiers, des Moulins, des Quais & des Aqueducs, entre autres un qui conduit les eaux douces au Port & aux Hôpitaux, qui est de trois mille six-cens toises de longueur, & par-là il a levé le plus grand obstacle qui empêchoit l'Isle de fleurir. Avant lui, on ne savoit ce que c'étoit que de radouber ou de carener un Vaisseau; les habitans qui avoient des Batteaux, n'étoient pas capables d'y faire les moindres réparations, encore moins d'entreprendre le secours des Vaisseaux qui relâchoient dans leur Port. Il n'y avoit ni charpentiers, ni ouvriers, il [illegible] pour leur enseigner à vaincre ces difficultés, & en dix-huit ou vingt mois, il fit transporter au Port tous les bois convenables à la Marine, il fit construire des pontons pour carener, des gabarres & des chalands pour la fourniture de l'eau & pour le transport des materiaux & des chaloupes pour le service journalier. En 1737 il lança à l'eau un Brigantin. En 1738 il fit construire deux Batimens, & il mit sur les chantiers un Navire de cinq-cens tonneaux. En un mot il conduisit son entreprise avec tant de succès, qu'aujourd'hui l'on construit & l'on radoube aussi bien & plus commodément les Vaisseaux au Port de l'Isle de France, qu'au Port de l'Orient (a) (*).

Section VIII. Entreprises [illegible] l'Isle de France & de Bourbon, &c.

M. de la Bourdonnais [illegible] plus importans.

M. de la Bourdonnais n'auroit jamais pu rendre tant de services au Public, s'il n'eût en même tems pourvu à l'intérêt personnel & procuré l'avantage particulier de chaque Colon de l'Isle. Un petit nombre de traits suffira pour mettre cela dans tout son jour. Premièrement, il mit les habitans en état de n'être pas exposés à des disettes, comme on l'avoit vu souvent, ce qui ce-

Par quels moyens les Habitans [illegible].

(a) Supplement au Mém. p. 51-5[illegible].

(*) On soupçonnera peut-être à partialité ou à crédulité, que les faits avancés comme certains dans le texte & dans la note précédente, ne sont fondés que sur le témoignage de celui à qui ils font tant d'honneur. Pour nous justifier à cet égard, & donner au Lecteur toute la satisfaction qu'il peut désirer, nous le prions de peser les remarques suivantes. En premier lieu, que ce ne sont pas ici des récits généraux, vagues & incertains de [illegible] faites, & de [illegible] exagérés, mais des faits simples, courts & détaillés, qui auroient tourné à la confusion de M. *de la Bourdonnais* s'ils avoient été faux. En second lieu, que tous ces faits ont été publiquement examinés, pendant qu'il étoit prisonnier à la Bastille, & dans un tems où ses ennemis avoient [illegible] & de toutes [illegible] de les convaincre de faux, & [illegible] les Juges ont reconnu & certifié par leur sentence la vérité de ses allégations. Troisièmement, que la description de l'état des Isles Françoises faite par ceux qui y ont été avant l'an 1735, s'accorde parfaitement avec celle qu'en a donnée M. *de la Bourdonnais*, & ce qu'il en a fait avec l'état où les trouva l'Amiral *Boscawen*, quand il les reconnut en allant avec la Flotte des Alliés aux Indes Orientales. Nous pouvons donc dire hardiment que l'homme de [illegible], & qu'il appartient à tous ceux qui ont la candeur de reconnoître & le courage de louer les vertus.

SECTION VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon &c.*

étoit la principale cause de leur pauvreté. C'est ce qu'il fit en les assujettissant à planter cinq-cens pieds de Manioc par Esclave. D'abord ils y témoignèrent de la repugnance, & il y en eut même d'assez méchans pour détruire les nouvelles plantations; mais s'y étant accoutumés peu à peu, ils ont compris qu'il valoit mieux avoir du pain bis, que de n'en avoir point du tout. En second lieu, il prit des mesures pour les empêcher de détruire la chasse, obligeant les equipages des Vaisseaux de la Compagnie qui y relâchoient, de se contenter, quand il le falloit, de poisson & de tortues; & par ce ménage passager il leur assura une abondance perpétuelle pour la suite. Il apprit aux habitans à faire des plantations, auxquelles ils n'avoient jamais pensé, & il établit entre autres une sucrerie au profit de la Compagnie, qui à son départ produisoit déja soixante-mille livres de rente (a).

M. de la Bourdonnais sauve l'Isle de France, [illegible] les grands services.

Tous ces grands & extraordinaires changemens se firent entre l'année 1735 & l'année 1740, c'est ce qui met en état d'expliquer un mystère sans cela incompréhensible; comment, lorsque l'Escadre Britannique arriva sur la côte de l'Isle de France, elle la trouva si différente de ce que la représentoient les Mémoires que les personnes les mieux instruites avoient pu fournir à notre Ministère. Avec tout cela M. *de la Bourdonnais* fut sur le point d'être disgracié à son retour; la Compagnie des Indes étoit animée contre lui, les Ministres généralement prévenus à son desavantage, & le bon Cardinal de *Fleury* fort aigri. M. *de la Bourdonnais* en demanda les raisons, & réfuta avec tant d'évidence toutes les accusations, que la Compagnie n'eut rien à répliquer, que les Ministres furent convaincus, & que le Cardinal fut satisfait. En se justifiant, il fit voir qu'il n'avoit jamais possédé un pouce de terre en propre, qu'il n'avoit pas trafiqué pour la valeur d'une livre, & qu'il n'avoit jugé qu'un seul procès pendant tout le tems de son Gouvernement. Il prouva aussi que les habitans de l'Isle de France étoient en état de faire un Commerce lucratif & avantageux de marchandises de leur crû, tant en Europe qu'aux Indes (b) (*). Il est tems de passer à l'*Isle de Bourbon*,

(a) Diction. de Commerce, T. II. Col. 1207. Supplément au Mémoire de M. *de la Bourdonnais*, p. 52.

(b) Mémoire pour le même, T. I p. 18-25.

(*) Si l'on examine attentivement de quelle façon M. *de la Bourdonnais* s'y prit, nous concevrons aisément comment tous ces grands changemens s'opérèrent. [illegible] de Madagascar à l'âge de [illegible] ans, [illegible] Nègres, [illegible] A l'égard des Blancs, qui [illegible] au service de la Compagnie des Indes, [illegible] pour leur propre utilité & pour celle de la Colonie, [illegible] Cependant on peut dire que si dans le [illegible] que M. *de la Bourdonnais* [illegible] rang l'heureuse idée de cultiver des productions de prix tant aux Indes qu'en Europe. Le

lon, nous verrons la façon singuliere dont cette Colonie s'est formée d'abord, quels avantages en ont retiré, & quels changemens y ont fait les Compagnies à qui elle a appartenu.

Section VIII. *Description des* Isles de France & de Bourbon &c.

Nous avons déja dit quelque chose des tentatives réiterées des François pour faire un Etabliſſement à Madagaſcar ou Iſle Dauphine, ainſi qu'ils l'appelloient, dont ils ont été en poſſeſſion plus d'un ſiécle, & ſur laquelle ils conſervent toujours leurs prétentions. Ils ſe propoſoient principalement trois choſes par cet Etabliſſement (*a*). La premiere étoit de former une puiſſante Colonie dans un lieu commode pour le Commerce des Indes, ſans qu'ils ſavoient qu'il étoit impoſſible de pouvoir y bien réuſſir, n'ignorant pas qu'ils ſeroient fortement traverſés par les autres Européens, qui étoient déja en poſſeſſion de ce Commerce. En ſecond lieu, qu'on pouvoit entretenir une correſpondance utile avec cette Iſle, qui ſeroit très-avantageuſe à leur Navigation, augmenteroit le nombre de leurs Mariniers & de leurs Vaiſſeaux, & qui faciliteroit à d'autres égards leurs projets pour étendre leur Commerce. Enfin ils ſe propoſoient en faiſant de cet Etabliſſement le centre de leur Commerce, de le mettre en état non ſeulement de fournir une retraite & des rafraîchiſſemens à leurs Vaiſſeaux qui iroient aux Indes & qui en reviendroient, mais ils ſe flattoient auſſi que l'on pourroit rendre cette Colonie aſſez nombreuſe, & mettre les Villes & les Forteresſes aſſez en état de ſe défendre; qu'au cas que leurs ſuccès aux Indes engageasſent les Puiſſances Maritimes à vouloir les ruiner à force ouverte, ils y trouvaſſent une réſiſtance qui pût conſerver le Commerce quand on l'auroit établi (*).

Deſſein des François *en s'établiſſant à* Madagaſcar.

Ces

(*a*) Diſcours d'un fidele ſujet du Roi ſur l'Etabliſſement d'une Compagnie Françoiſe, pour le Commerce des Indes Orientales.

ſucre qu'on fait ici ſe débite toujours régulierement à Surate; le coton & l'indigo d'autre part ſont des marchandiſes toutes prêtes pour les Vaiſſeaux qui reviennent en France (1). Moyennant cela les habitans de l'Iſle ſont en grande partie en état d'acheter ce dont ils ont beſoin des Vaiſſeaux qui vont ou qui viennent; & peut être qu'avec le tems, lorſque le Pays ſe peuplera davantage, & deviendra par conſéquent plus floriſſant, ils pourront avoir le courage de tenter les découvertes dans les Terres Auſtrales, dont nous avons parlé, étant auſſi bien, ſinon mieux ſitués, que d'autres Peuples pour cela (2).

(*) Les Officiers de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales connoiſſoient très-bien les grands avantages qu'on pouvoit eſpérer d'un Etabliſſement ſolide à Madagaſcar, & ils n'ignoroient pas les moyens d'y réuſſir, bien-qu'ils ne les étalaſſent pas aux yeux du Public avec autant d'apparat & d'éloquence, que ceux que M. *Colbert* employa: le Mémoire qu'on publia ne laiſſa pas de faire un très-bon effet, en faiſant comprendre au gros du Public, tout ce que l'on pouvoit faire dans un grand Pays, mais en même tems, ceux qui avoient de la pénétration voyoient fort bien, que tout le fonds de la Compagnie ſuffiroit à peine pour exécuter les projets d'Etabliſſemens, & que l'on ne pouvoit rien entreprendre de conſidérable juſqu'à ce que ces Etabliſſemens fuſſent achevés, & les habitans aſſez bien dans leurs affaires & diſpoſés à faire le Commerce des Indes d'une maniere qui fût utile à la Compagnie; ils concevoient auſſi que tout cela demanderoit beaucoup de tems & de dépenſes ſans eſpérance de grands retours, ſeroit ſujet ſouvent à des accidens, & dé-

(1) Supplément au Mém. du St. *de la Bourdonnais*, p. 50, 51.

(2) Voyez le dernier Chapitre de l'Hiſtoire de Madagaſcar de *Flacourt*, où cet article eſt amplement diſcuté.

SECTION VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon.* — *Leurs avantages* [illegible]

Ces projets étoient sans-contredit grands & magnifiques, dignes de *Richelieu* & de *Colbert*, qui en étoient les auteurs, & [illegible] Quoique le Climat ne fût ni aussi sain ni aussi agréable qu'ils le représentoient, il étoit cependant assez sain & le terroir extrêmement fertile. l'Isle ne manquoit pas de bons Ports, on y trouvoit en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie, outre ce qu'on tire des mines d'or, de fer & de plomb, qui y sont certainement; le coton, la cire, [illegible], le poivre blanc & noir, le tabac, l'indigo, l'ébène & quantité d'autres marchandises de prix auroient non seulement suffisamment défrayé les dépenses qu'on auroit faites, mais rempli les plus hautes espérances. La chose n'a réussi point, cela est certain; mais les meilleurs Auteurs conviennent que ce ne fut pas la faute du Pays, mais celle des Entrepreneurs. Le tems & l'expérience ont fait voir, que le plan qu'on forma [illegible]; cependant les François sont redevables [illegible] des avantages dont ils sont actuellement en possession (a). Car quoiqu'il y ait longtems qu'ils ont abandonné Madagascar, comme on l'a vu, ils sont maîtres de quelques Isles voisines, qui sont d'une telle importance, que sans cela il leur seroit difficile de poursuivre ce qu'ils ont de Commerce aux Indes, comme on le verra dans la suite, quoique dans leurs Relations de ce Commerce ils parlent à peine de ces Isles & n'en font pas la description.

Description de l'Isle de Mascaregne ou Bourbon.

La principale est celle qu'on appelloit autrefois *Mascaregne*, ou plus correctement *Mascarenhas*, du nom d'une illustre famille de Portugal; mais il y a longtems que les François lui ont donné le nom d'*Isle de Bourbon*, elle gît

(a) *Cauche, Flacourt, Rennefort.*

[illegible]

(b) [illegible] T. [illegible] p. [illegible] (c) [illegible] p. [illegible]

Section VIII. Description des Isles de France & de Bourbon &c.

git au vingt-deuxième degré vingt-trois minutes de Latitude Méridionale, & au soixante-seizième degré de Longitude, à l'Est de Madagascar, & à une petite distance de l'Isle *Maurice*, ou *Isle de France*. Nous avons déja observé que les François y touchèrent, & l'examinèrent superficiellement avant que d'aller à Madagascar; il y a de l'apparence que ce qui les empêcha de s'y établir, c'est qu'il n'y a point de Port. L'Isle de Bourbon étant en quelques endroits impraticable, on n'en a pu déterminer exactement la longueur & la largeur, mais un Voyageur, qui y a demeuré plusieurs mois, assure qu'elle a cinquante-sept lieues de circuit (a). La plus grande partie est couverte de montagnes, mais en quelques endroits il y a d'agréables & belles plaines. Il y a dans la partie du Sud un Volcan qui répand dans les vallées des torrens de souffre & de bitume, qui rendent la terre aride & infertile, ce qui fait que les habitans l'appellent le *Pays brûlé*. Le rivage tout autour est haut & pierreux, desorte qu'il n'y a point de Ports, ce qui est un inconvénient; il y a cependant plusieurs bonnes rades, entre autres deux, l'une à l'Ouest & l'autre du côté du Nord-Est (b). Quant à sa figure elle est irreguliere, desorte qu'il est difficile de decider par les Cartes si elle est ronde ou longue (*).

Climat Terroir & Productions.

L'air de cette Isle est fort sain, & les gens y parviennent à une extrême vieillesse, sans avoir d'infirmités ni de maladies. Ils en sont redevables à une fâcheuse cause, qui est un ouragan annuel, qui chasse tout le mauvais air, & rend l'air pur & sain. On a remarqué que lorsque cet ouragan avoit manqué pendant une année, la santé des peuples n'avoit pas été si bonne, & qu'il avoit regné dans l'Isle une espece de maladie épidémique, dont plu-

(a) *Le Gentil*, Tour du Monde, T. III. p. m. 96.

(b) *Du Bois*, Relation de l'Isle de Bourbon.

(*) Dans le Mémoire du Sr. *Antoine Thoreau*, qui eut commission de prendre possession de cette Isle au nom de la Couronne de France en 1654, on assure que l'Isle a dix lieues de largeur, & environ soixante de longueur: *Thoreau* & ses compagnons en ayant fait le tour en onze jours, ils trouverent la partie du Nord Est de l'Isle très fertile & agréable, & bien arrosée. Quant à la partie du Sud Est, qu'ils croyent qui a été encore plus fertile & plus belle, & qui a environ vingt lieues d'étendue, elle étoit entierement brûlée & réduite en charbon, ce qu'ils attribuerent à la foudre. Ils estimerent que la partie du Sud Ouest pouvoit avoir six lieues d'un assez bon Pays, avec un grand Lac & une belle Riviere, mais ce Mémoire représente une grande partie du Nord Est comme inhabitable (1). Le Marquis *du Quesne* fit publier en Hollande une Relation particuliere de cette Isle, sous le nom d'*Isle d'Eden*; mais comme elle est visiblement dressée pour faire croire que c'est un véritable Paradis, nous croyons qu'il vaut mieux n'en rien dire, parceque ce n'est point sur de pareilles Relations qu'on peut juger sainement (2). L'Auteur du Journal du voyage de M. *Du Quesne*, qui à d'autres égards est exact & estimé, connoissoit si peu cette Isle qu'il la confond avec Madagascar (3), preuve que vers la fin du siecle passé, il s'en falloit de beaucoup qu'elle fut estimée de ceux là même qui étoient le mieux instruits des affaires de la Compagnie des Indes Orientales: car l'Auteur de ce Journal, qui étoit à son service, ne la regardoit point comme une Place importante.

(1) *Flacourt*, Hist. de la grande Isle de Madagascar, Ch. [illegible].

(2) Voy. de *Leguat*, T. I. p. m. 50.

(3) Journal du voyage de M. *Du Quesne*, T. II. p. 7.

SECTION VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon &c.*

plusieurs étoient morts (a) (*). Le climat est chaud, mais les chaleurs y sont moins grandes qu'on ne le croiroit vu sa situation, car les brises qui viennent régulièrement des montagnes donnent de la fraîcheur. En Hyver ces montagnes sont couvertes de neige, qui se fondant en Eté fournissent de l'eau abondamment pour arroser la plaine, desorte que le terroir, bienque peu profond, est extrêmement fertile, car il produit deux fois par an du bled de Turquie & du riz, & le dernier en grande quantité. On y trouve plusieurs sortes de bestiaux, fort bons chacun dans leur espece, & à très-bon marché; il y a des chevres & des sangliers dans les bois & sur le sommet des montagnes; plusieurs sortes d'oiseaux, quantité de poisson, & avant que l'Isle fut si fort peuplée, elle abondoit en tortues de terre, dont la chair est très-bonne & fort saine: à l'égard des arbres fruitiers, on y trouve des goyaviers, des bananiers, des orangers, des citronniers, des tamarins & autres. Ils ne manquent pas non plus de productions pour le Commerce, telles sont l'ébene, le coton, le poivre blanc, le benjoin, l'aloës & le tabac; le tout excellent en sa sorte, en comparaison de ce qui vient d'autres Pays. On ne trouve dans cette Isle aucun animal venimeux, & il n'y en a que deux especes qui sont desagréables à voir. Les uns sont des araignées grosses comme un œuf de pigeon, qui filent des toiles très-fortes, & des Curieux ont pensé qu'on pourroit en tirer parti & en faire de belle soie. Les autres sont des chauvesouris d'une grosseur prodigieuse, qui passent pour un mets fort délicat parmi les habitans, & quand les Européens peuvent vaincre la repugnance qu'ils ont à en manger, ils en conviennent (b). Telle est l'Isle de Bourbon en elle-même; parlons à-présent de ses habitans.

La partie occupée par les François est réglée à Madagascar.

Dans les commencemens que les François furent établis à Madagascar, l'Isle de Mascareigne, ainsi qu'on la nommoit, étoit entierement deserte; trois hommes, qu'on y avoit relegués, & qui y passerent trois ans, en firent une relation qui surprit leurs compatriotes, ils avoient vécu tout ce tems-

(a) *Le Gentil*, l. c. p. 93. (b) *Flacourt*, ubi sup. p. 251. *Du Bois*, l. c.

(*) Comme cette navigation se faisoit [illegible]

[illegible]

(c) *Le Gentil*, T. III. p. [illegible] (d) [illegible] T. II. p. [illegible]

tems-là de peste, & bien qu'ils fussent presque nuds, ils assurerent qu'ils n'avoient jamais senti ni douleur ni incommodité. Cela engagea un nommé *Antoine Thaureau* d'y passer en 1654, accompagné de sept François & de six Negres, & ils y transporterent avec eux du bétail, dont le Pays s'est peuplé depuis. La premiere chose qu'ils firent, ce fut d'y élever l'Ecusson de France par ordre de M. *Flacourt*, qui étoit Gouverneur de Madagascar, & de donner à l'Isle un nouveau nom; ils bâtirent ensuite des huttes, & formerent des jardins, où ils cultiverent des melons, toutes sortes de racines & du tabac, mais justement, lorsque le tabac se trouva mûr, il survint un ouragan qui le ruina (*a*). Les François reprirent neanmoins leur travail, & ayant acquis quelque connoissance du climat, ils recueillirent encore, & cultiverent aussi l'aloës; mais ne recevant aucun secours de Madagascar & ennuyés de la vie solitaire, ils accepterent avec plaisir l'offre que leur fit le Capitaine d'un Vaisseau Anglois, & s'embarquerent en 1658 pour Madras. Ainsi finit la premiere Colonie de cette Isle. Quand les habitans de l'Isle de Madagascar, irrités par les galanteries des François, surprirent le Fort Dauphin & massacrerent presque tous les François, quelques-uns échapperent à leur fureur par le moyen des femmes du Pays qu'ils avoient épousées. Ils s'embarquerent avec leur famille dans deux Pirogues, qui furent poussées par les vents sur les Côtes de l'Isle de Bourbon, & ils y formerent la seconde Colonie. Dans l'impuissance d'aller ailleurs, ils furent obligés de rester dans ce nouveau Pays & de le cultiver; ce qui dans le fonds ne devoit pas leur paroître un malheur après le danger auquel ils étoient échappés, & vu l'abondance & la tranquillité dont ils pouvoient jouir, au prix d'un peu de dépense, de travail & d'industrie (*b*) (*).

SECTION VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon &c.*

Quelques années après il leur vint un surcroît de Colons, un Vaisseau Pirate, qui avoit fait des courses aux Indes, retournant en Europe, se brisa sur les écueils de l'Isle; les Pirates furent donc obligés de se joindre aux autres habitans, & comme ils avoient un grand nombre de femmes Indiennes qu'ils avoient enlevées, ils les épouserent & eurent une nombreuse postérité. Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes relâchoient souvent à cette Isle, quand la saison étoit trop avancée pour passer le Cap de Bonne-Espérance; plusieurs Matelots s'y établirent, & s'y marierent. A mesure que

Augmentation d'Habitans &c.

(*a*) *Flacourt*, ubi sup. p. 431. (*b*) *Le Gentil*, T. III. p. 88.

(*) Quand les François prirent possession de cette Isle, ils poserent les armes de France sur un pilier, qu'ils éleverent dans la même place où les Portugais avoient mis les leur; quelques Auteurs disent même, qu'ils les mirent sur le même monument: la date de l'arrivée des Portugais est de 1545, & celle des François de 1653, bien qu'il soit clair que ceux qui les placerent n'y arriverent-là qu'en 1654 (1). Les Ecrivains François disent que ce fut un Capitaine nommé [illegible], qui par adresse les engagea à quitter cette Isle: il leur fit accroire que tous leurs compatriotes de Madagascar avoient péri, ce qui les détermina à aller avec lui aux Indes, dans l'espérance de faire de gros gains sur les produits de leurs plantations, que le Capitaine les assura être fort recherchés; mais quand ils debarquerent à Madras, ils reconnurent que cela étoit faux, & se virent reduits à un état fort misérable (2).

(1) *Flacourt*, l. c. p. 431. (2) *Idem*, p. 436.

SECTION VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon &c.*

que le pays se peupla, les habitans se civilisèrent naturellement, & pensèrent à se procurer plus de commodités: c'est ce qui les engagea à construire des barques, pour faire quelquefois un tour à Madagascar; ils y alloient acheter des Esclaves, dont ils se servoient pour cultiver l'aloès, le tabac & d'autres choses, dont ils faisoient un petit Commerce avec les Vaisseaux de toutes les Nations qui mouilloient dans leurs rades pour se rafraîchir (a). Les choses étoient sur ce pied-là quand la Compagnie Françoise des Indes Orientales réclama cette Isle, & se l'appropria; elle y envoya cinq ou six familles avec un Gouverneur. Les habitans espérèrent sans doute d'abord de tirer quelque avantage de leurs nouveaux Maîtres, mais voyant qu'ils se trompoient, & que le Gouverneur s'arrogeoit trop d'autorité à leur gré, ils se soulevèrent contre lui à l'instigation de leur Curé, & le traînèrent en prison, où après avoir langui long-tems il expira enfin de foiblesse & d'inanition. Quelques-uns des principaux mutins furent punis dans la suite, on bâtit une espèce de Fort, où l'on mit quelques pièces de canon, & où l'on planta le Pavillon de France; mais on négligea à d'autres égards tellement cette Isle, qu'il y a trente ans qu'elle n'étoit nullement en état de défense, qu'autant qu'elle étoit défendue par le nombre des habitans & par sa situation (b), dont nous avons fait la description, & par laquelle on peut aisément voir qu'elle n'a rien à craindre des Vaisseaux qui sont seuls (*).

Mélange de couleurs parmi les Habitans.

On y comptoit en 1717 deux-mille habitans, neuf cens personnes libres, & onze-cens esclaves. La distinction entre blancs & noirs n'a point lieu ici, car ceux mêmes qui sont libres sont de couleurs différentes. Un Voyageur François assure qu'il vit à l'Eglise une famille de cinq générations, où les visages étoient tous de différentes couleurs. La trisayeule, âgée de cent-

(a) *Du Bois*, Relat. de l'Isle de Bourbon. *Le Gentil*, l. c. p. 8[illegible].

(b) Hist. de la Comp. des Indes, p. 581. *Le Gentil*, l. c. p. 101.

(*) On s'appercevra sans peine que nous sommes obligés de [illegible] dans différens Auteurs [illegible] Par exemple, [illegible] la Compagnie des Indes Orientales a pris le Gouvernement de l'Isle, [illegible] un Edit de Louis XIV. du [illegible] de Mars 17[illegible], [illegible] Conseil Provincial, [illegible] de Pondichéry, [illegible] (1). [illegible] dans l'Isle de France (2). [illegible] M. de la Bourdonnais fut nommé Gouverneur Général (3).

(1) Histoire de la Compagnie des Indes, T. III. p. [illegible].

(2) [illegible]

(3) Mém. de M. de la Bourdonnais, T. I. p. [illegible].

cent-huit ans étoit noire, telle que sont les Indiennes de Madagascar ; la fille étoit Mulâtre, la petite fille Mestice, la fille de celle-ci Quarteronne, & la dernière enfin étoit blonde & aussi blanche qu'une Angloise (a). Les habitans sont généralement doux, tranquilles, & assez soumis à ceux qui les gouvernent, pourvu qu'ils usent de leur autorité d'une façon équitable & décente, sans quoi ils sont gens à se révolter tous, & les Esclaves sont si contens de leurs Maîtres, qu'ils prennent toujours leur parti. L'Isle est divisée en quatre Quartiers principaux. Le premier est celui de St. Paul, qui est le plus étendu & le plus peuplé : il est situé au pied d'une montagne fort escarpée, les habitations sont bâties sur l'un & l'autre bord d'un grand Lac d'eau vive. Chaque famille a ses plantations au haut de la montagne. On y monte par un sentier rude & escarpé, & on trouve sur la cime une grande plaine, dont une partie est plantée de riz, de tabac, de bled, de cannes de sucre & de fruits. Le Quartier de St. Denis est situé à sept lieues de St. Paul, en tirant vers l'Orient. Le Gouverneur y fait sa demeure : il est moins peuplé que le premier, mais le séjour en est plus agréable. A deux lieues de ce Quartier le long de la mer, on trouve celui de Ste. Marie, qui est peu considérable. Le plus fertile de tous est celui de Ste. Susanne, qui est à quatre lieues de St. Denis; on peut aller de l'un à l'autre, parcequ'on a frayé un chemin au milieu du bois, & que le terrein n'est pas si inégal que dans le reste de l'Isle; mais lorsqu'on veut aller de St. Denis à St. Paul, on ne peut aller que par mer. Nous avons rapporté cette description, parcequ'il seroit difficile d'en trouver une aussi exacte (b) (*).

Section VIII. Description des Isles de France & de Bourbon &c.

Lorsque la Compagnie présente des Indes devint, en vertu de l'Edit de son Etablissement perpetuel, maîtresse de cette Isle, elle s'apperçut des grands avantages qu'on en pouvoit retirer, & jusqu'à quel point elle avoit été negligée. Aussi y a-t-elle fait faire de grands changemens, y ayant fait construire des Forts & des Batteries qui la rendent en quelque façon inaccessible.

On a pris soin dans ces derniers tems de cette Isle & on l'a fortifiée.

(a) *Le Gentil*, l. c. p. 91. (b) *Ibid.* p. 94, 95.

(*) La description qu'on trouve dans le texte est tirée de M. *de la Barbinais le Gentil*, qui en revenant des Indes demeura dans l'Isle de Bourbon cinq mois, pendant lesquels il eut tout le loisir de faire plusieurs observations curieuses & intéressantes, sans le secours desquelles il auroit été impossible de donner une description passable d'une Isle qui est d'une si grande importance, & qui ne peut manquer de le devenir de plus en plus, le principal obstacle qui l'empêchoit de fleurir étant levé (1). Ce Voyageur croit que la partie brûlée a été mise en cet état par un volcan, & que ce volcan a fait peu à peu tout le tour de l'Isle, & cette conjecture est fondée sur un fait qui ne peut être contesté, c'est qu'on trouve en creusant à trois pieds de terre le roc calciné & brûlé (2). On peut inférer de là, que peut être cette Isle & les autres qui en sont voisines, se sont élevées du fond de la mer, par quelque explosion sousterreine, ce qui est arrivé en d'autres Pays; il n'est pas même sans apparence, qu'on ne puisse avec le tems rétablir une grande partie, sinon tout le Pays brûlé, & le rendre habitable, sur-tout si l'on aide la Nature. Mais aussi il n'y a que le tems seul, & la volonté de Dieu qui puissent décider, si l'on n'a pas sujet de craindre que dans la suite ce volcan ne fasse un nouveau tour, & ne renouvelle ses ravages dans quelque autre Quartier de l'Isle.

(1) *Du Bois*, Geogr. Mod. p. 810. (2) *Le Gentil*, T. III. p. 96.

Section VIII. Description des Isles de France & de Bourbon &c.

en l'Isle. Elle a aussi eu soin de faire des Etablissemens dans les Isles voisines, qui sont bien pourvus de canons, de munitions de terre & de mer, & de tout ce qui est necessaire pour la défense des habitans. Tout cela doit avoir certainement coûté de grosses sommes, mais la Compagnie des Indes n'a point sujet de les regretter, parceque l'Isle produit annuellement beaucoup au-delà de la valeur de ce qu'on a dépensé, car l'un portant l'autre on en apporte tous les ans bien cent-mille livres de Caffé (a).

Comment le Caffé y fut porté.

Il n'est pas aisé de découvrir en quel tems on a commencé à y cultiver le Caffé, ni même comment on s'est avisé de le cultiver; d'un côté on assure que le Caffeyer a été porté en 1718 à l'Isle de *Bourbon* de l'Yemen en Arabie, qui est le Pays du Caffé, & on nomme même la personne qui l'y a transplanté (b). D'autre part, un Voyageur qui a été dans l'Isle de Bourbon en 1717, & qui a fait la Relation de ce qu'il y a trouvé de remarquable en ce tems-là, assûre que M. *Parat*, Gouverneur de l'Isle, étant allé en France, pour faire part à la Compagnie des Indes, qu'on avoit découvert le Caffé, qui croissoit naturellement en divers endroits (c). Peut-être ces deux Relations peuvent-elles se concilier, & que le plant porté de Moka à Bourbon étoit pour le comparer avec celui qui venoit naturellement: quoi qu'il en soit, la culture du Caffé est devenue à-présent le principal objet des habitans de l'Isle de Bourbon, & l'on croit qu'elle produit un huitième, d'autres disent un sixième plus de Caffé qu'on n'en recueille dans l'Yemen, & il passe pour le meilleur après celui de ce Pays-là. Les soins & l'attention que la Compagnie des Indes a eus de fortifier & de perfectionner les Etablissemens *des Isles*, car c'est ainsi qu'on s'exprime en France, ont eu non seulement tout le succès qu'elle pouvoit en esperer, mais on a aussi démontré que les principes posés par *Richelieu* & *Colbert* étoient très justes, & que rien ne pouvoit contribuer plus efficacement à procurer à la Nation Françoise une part au Commerce des Indes Orientales, que des Etablissemens dans l'Isle de Madagascar, & qu'il y a eu de la faute de la part de ceux qui étoient chargés de l'execution (d).

Expédition de l'Amiral Boscawen.

C'étoit par conséquent un plan sagement concerté, quand l'Amiral *Boscawen* fit voile pour les Indes Orientales avec la Flotte combinée des Puissances Maritimes, de commencer par porter le premier coup de ce côté-là. Si cela avoit pu se faire, il n'y a pas de doute que le succès de cette expédition n'eût été aussi heureux, qu'elle avoit été prudemment conçue. Mais hélas! quand il arriva, il trouva que les Isles de Bourbon & de France étoient bien differentes de ce que les avoient représentées ceux qui y avoient été quelques années auparavant. Toute la côte de l'Isle n'étoit qu'un rempart [illegible] d'une artillerie prodigieuse pour le terrain, & comme il n'y avoit point de Ports où les Vaisseaux pussent entrer, qu'il n'étoit pas possible de débarquer des Troupes avec des chaloupes ouvertes, pour attaquer les fortifications, bordées de gros [illegible] à terre

&

(a) Hist. des Indes Orientales, T. III.
(b) Ibid. [illegible]
(c) Mém. sur le Caffé.
(d) Le Gentil, T. III. p. [illegible]
(e) Grose, Le Gentil, Du Bois.

& bien pourvus; il fut obligé, après avoir canonné sans beaucoup d'effet, de poursuivre son voyage (*). Cela fournit aussi aux François le moyen d'envoyer de ces Isles de grands secours d'hommes, d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche, & d'argent à Pondichery, ce qui rendit de-même la prise de cette Place impossible (a). Ce sont-là des faits sur lesquels leurs Re-

Section VIII. *Description des Isles de France & de Bourbon &c.*

(a) Voyez la preuve dans les Remarques.

(*) La Relation la plus courte & la plus authentique que nous ayons de cette Expédition, est une Lettre de l'Amiral Boscawen, datée du Fort St. David, le 17 d'Octobre 1748, qui fut publiée par la Cour, & qui donne une idée si juste de l'état des choses, qu'on peut la regarder comme un véritable Supplément Historique à ce qui est rapporté dans le texte (1). „ Le 14 de Mai, le Contre-Amiral fit voile du Cap de Bonne Espérance avec „ l'Escadre de Sa Majesté, qu'il commande, & six Vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, & après un voyage très pénible, causé par des vents contraires continuels, très peu ordinaires dans cette saison, le 23 Juin à la pointe du jour „ il reconnut l'Isle Maurice, ayant été séparé de trois des Vaisseaux Hollandois par „ le mauvais tems. A la vue de terre, l'Amiral tint conseil avec les Capitaines sur la „ route la plus propre que les Vaisseaux prendroient pour aborder; on résolut de passer „ entre l'Isle [illegible], & le Coin du Canonnier, les Vaisseaux de ligne en ordre de bataille, suivis des Vaisseaux des Indes; les ordres furent donnés, & la plus grande partie „ de la Flotte mouilla cette nuit-là dans un endroit nommé la Baye des Tourterelles, entre la Riviere du même nom & une autre; environ à deux lieues à l'Orient du Havre, „ le reste de la Flotte y arriva le lendemain, ayant essuyé en passant le feu de deux batteries de fascines de six canons chacune, mais sans en avoir été endommagés. Quand „ [illegible] les ennemis commencerent à tirer de deux autres batteries de fascines, qu'ils „ avoient élevées à l'entrée des deux Rivieres; & l'on vit qu'ils travailloient en diligence dans le bois, qui étoit vis-à-vis du lieu où se tenoit l'Escadre, à faire des retranchemens & à dresser d'autres batteries; on apperçut aussi plusieurs grands Vaisseaux „ dans le Havre. Le *Pembroke*, qui étoit le plus proche de terre eut ordre de tirer sur „ eux & de troubler leurs travaux, & la Chaloupe l'*[illegible]* alla avec *Lloyd* Capitaine „ de l'*[illegible]*, les deux principaux Ingénieurs, & un Officier de l'artillerie, reconnoître les côtes, pour découvrir l'endroit le plus commode pour débarquer les Troupes. „ A leur retour ils rapporterent que les ennemis avoient fait feu sur eux de huit différentes batteries, aussi bien que du Fort à l'entrée du Havre; qu'il y avoit un gros „ Vaisseau de deux batteries en travers de l'entrée, & treize autres Navires, dont plusieurs étoient assez grands, en dedans du Port, prêts à prendre le large, ou qui s'y „ préparoient, & qu'ils croyoient que c'étoit une chose impraticable de faire descente en „ aucun endroit à l'Orient du Port, à cause de l'épaisseur des bois, qui s'étendoient jusqu'au rivage. On jugea donc qu'il seroit plus facile de tenter de prendre terre devant „ la grande Riviere à l'Ouest de la Ville. Aussitôt qu'il fit nuit, les Maîtres des six Vaisseaux de ligne eurent ordre d'aller sonder le long de la côte, pour savoir la profondeur, & pour voir si la descente pouvoit se faire à l'endroit marqué; mais ils firent „ rapport qu'il y avoit une chaîne de rochers tout du long qui s'étendoit jusqu'à vingt „ verges de la côte, desorte qu'il étoit impossible à des chaloupes d'aborder, sinon à „ l'embouchure de la Riviere, vis-à-vis de l'endroit où étoit le Fort, & au Port, où „ le canal n'avoit pas au-delà de cent brasses de largeur, mais où il étoit fort difficile d'entrer, parce que le vent étoit toujours contraire. Ce rapport détermina l'Amiral à assembler un Conseil de guerre, composé des Officiers de terre & de mer, pour leur faire part de ces rapports & de ses instructions, pour autant qu'elles regardoient l'attaque de „ l'Isle Maurice, & pour délibérer sur ce qu'il y avoit de mieux à faire. Comme ils „ ignoroient les forces que l'ennemi avoit dans l'Isle, on prit la résolution d'envoyer trois „ chaloupes à dix rames sous le Major *[illegible]* pour tâcher de faire quelque prisonnier; „ on

(1) From the London Gazette.

Section VIII. Description des Isles de France & de Bourbon &c.

Relations & les autres sont parfaitement d'accord; de sorte qu'il est très-évident que ces Isles sont de la dernière conséquence pour les *François*, & que le succès de leur Compagnie des Indes dépend de les maintenir dans un état florissant. Il n'est pas même impossible, que peu à peu ils ne fassent Commerce dans tous les Pays des Indes, en droiture de ces Isles, qui sont certainement aussi bien situées pour cela qu'on peut le souhaiter; parcequ'en prenant bien le tems & les saisons les plus favorables, on peut aller très-aisément, & sûrement dans le Golphe de Perse & dans le Golphe Arabique, & même au Détroit de la Sonde & à la Chine, sans être obligé de toucher à aucun Port des Indes, & que l'on peut en revenir de-même (a). Mais il est tems de quitter cet Etablissement, qui n'est pas dans les Indes, mais qui en est voisin, & de parler de ceux qui sont dans les Golphes Persique & Arabique, qui à parler exactement & à la rigueur ne sont aussi ni l'un ni l'autre dans les Indes; mais comme tout ce qui revient du Commerce que l'on y fait se transporte en Europe sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, on les regarde, & assez justement, comme faisant partie des Indes, chez toutes les Nations qui y trafiquent, & comme tels ils sont compris dans les Octrois de toutes les Compagnies qui ont été formées pour faire le Commerce des Indes.

SECTION IX.

Relation Historique du Commerce des François à Mocha, Bassora, Surate *& sur les Côtes de* Malabar *& de* Coromandel. *Acquisitions qu'ils ont faites par l'adresse & la politique de leurs Gouverneurs. Continuation de ce qui concerne* Pondichery, *jusqu'au Siege de cette Place par les Anglois, sous le commandement de l'Amiral* Boscawen, *avec le détail des obligations qu'ils ont aux* Indiens, *& du secours qu'ils en ont tiré pendant ce Siege.*

Section IX. Commerce des François en divers lieux des Indes &c.

Comptoir de Mocha, & du Commerce du Caffé en France.

LA Compagnie Françoise des Indes établit un Comptoir à *Mocha* sur la Côte d'Arabie, en 17[illegible], pour y faire le Commerce du Caffé, parce-qu'il devenoit en ce tems-là plus considérable qu'il ne l'avoit jamais été, & elle l'y a conservé toujours depuis (b). Les autres Nations de l'Europe y ont aussi des Comptoirs. Mais outre les intérêts particuliers de leurs Maîtres qu'ils ont à ménager, ceux qui sont chargés du soin de ce Commerce, sont obligés non seulement de vivre ensemble en bonne intelligence, mais aussi

(a) *[illegible]*, Histoire de Madagascar, p. 4[illegible]4.

(b) Diction. de Comm. T. I. Col. 653.

„ on le tenta, mais en vain; le [illegible]
„ [illegible] l'Isle Maurice [illegible] principal
„ [illegible] grand nombre de Vaisseaux dans le Port. [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible] pour la Côte de Coromandel, [illegible]
„ [illegible]"

aussi de s'entendre pour acheter tout le Caffé au même prix, & ne le pas faire hausser en enchérissant les uns sur les autres, ce qui est quelquefois arrivé dans le tems qu'il étoit libre, au grand profit des Naturels & au préjudice des Européens, qui par cette raison ont pris le parti d'être unis (a). L'important article du Commerce du Caffé avoit en grande partie été ôté à la Compagnie des Indes Orientales avant l'Edit d'Union, par lequel il fut rendu à la Compagnie perpétuelle des Indes, le droit de dix sols par livre dont il étoit chargé, fut réduit à une somme modique, que la Compagnie payeroit tous les ans aux Fermes-Générales, moyennant quoi le Caffé fut affranchi de toutes sortes de droits en quelque ville du Royaume qu'on le transportât. Mais en 1732 les Fermiers-Généraux ayant représenté que la somme n'étoit nullement proportionnée au bénéfice que la Compagnie retiroit, ils obtinrent la révocation de l'accord, & le rétablissement des dix sols par livre pesant; mais pour dédommager la Compagnie, le Roi lui accorda cinquante mille livres par an sur le Trésor Royal (b). Nous avons rapporté cette particularité, pour faire voir qu'il n'y a rien de stable en France, & que nonobstant les Edits les plus solemnels, & des privilèges passagers pour établir un nouveau Commerce, ou pour ranimer celui qui est déchu, les Fermiers ont toujours tôt ou tard le dessus: & comme tout dépend de la Cour, elle ne peut manquer sous l'un ou l'autre prétexte, de profiter de tout ce que les François font dans le Commerce des Indes (*).

Section IX. *Commerce des François en divers lieux des Indes &c.*

Pour ce qui est du Commerce du Golphe Persique, le Ministère de France n'a rien épargné pour le procurer à la Compagnie, & le lui rendre avantageux. Un seul exemple suffira pour le prouver. Pendant que le Comte de *Maurepas* étoit chargé des affaires du Commerce & de la Marine, il jet-

Commerce du Golphe Persique.

(a) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 421. (b) Ibid. p. 429.

(*) Nous sommes redevables au judicieux & infatigable M. *du Fresne de Francheville* de l'Histoire exacte des variations que le Commerce du Caffé a fait en France, & de la publication des Edits, & des autres Pièces autentiques relatives à ce sujet, car il faut savoir que le Commerce du Caffé qui étoit un petit objet vers la fin du siècle passé, est devenu dans le cours des vingt premières années du nôtre un article de la dernière importance, auquel non seulement la Compagnie étoit fort intéressée, mais aussi les Fermiers-Généraux, les Négocians de Marseille, & les Habitans des Colonies Françoises de l'Amérique, & surtout ceux de Cayenne & de la Martinique (1). Aujourd'hui voici quel est l'état du Commerce du Caffé en France, autant qu'il nous est connu. La Compagnie des Indes a la liberté de faire venir telle quantité de Caffé qu'elle veut de Mocha & de l'Isle de Bourbon. Les Négocians de Marseille, par privilège spécial, ont la même liberté à l'égard du Caffé du Levant, mais à condition de le vendre à la Compagnie seule, ou de le transporter à l'étranger (2). Les Habitans de l'Amérique ont aussi la permission d'envoyer leur Caffé en France, & de l'y laisser toute une année en magazin pour l'exporter sans payer de droits, & les Marchands de Marseille peuvent acheter ce Caffé, & le faire transporter par terre à Genève, franc de tous droits (3). Mais tout celui que l'on consomme dans le Royaume, dont la quantité est fort grande, paye sans distinction dix livres par cent livres pesant, ce qui n'empêche pas que le meilleur Caffé de Mocha ne se donne pour quinze à dix-huit sols de France la livre (4).

(1) Hist. de la Comp. des Indes. p. 141.
(2) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 419.
(3) Hist. de la Comp. des Indes, p. 151, 154.
(4) Diction. de Commerce. T. I. Col. 638.

SECTION IX. Commerce des François en Perse dans l'Empire des Indes &c.

jetta les yeux sur M. *Otter*, Suédois de naissance, homme d'un caractère calme & tranquille & d'une grande capacité, qui avoit envie de voir l'Orient, & de s'y perfectionner dans la connoissance des Langues Orientales, & il résolut de s'en servir pour établir une correspondance entre les François des Indes & les Sujets de Perse & du Grand Seigneur (a). M. *Otter*, muni des instructions nécessaires, partit de Paris en 1734, & après avoir passé quelque tems à Constantinople, il continua son voyage pour la Cour de Perse, nonobstant les troubles qui regnoient dans l'un & dans l'autre Empire, & quoiqu'il fût à la suite d'un Ambassadeur de Perse, il courut risque de la vie presque chaque jour qu'il fut en route. Il ne put faire grand' chose auprès de Shah, dont les affaires étoient si embarrassées, que nonobstant son inclination il ne pouvoit guères donner d'attention à des affaires de cette nature. Notre Voyageur retourna donc dans les Etats du Grand-Seigneur, & conformément aux instructions dont il étoit chargé, il ne négligea rien pour avoir accès auprès d'*Achmed*, Bacha de Bagdat, qui se conduisoit plutôt en Prince Souverain, qu'en Sujet de la Porte, & avoit obligé le Grand-Seigneur de lui rendre le Gouvernement de l'importante ville de *Bassora*, *Balsora* ou *Basra*, qu'on lui avoit ôté (b).

M. Otter Consul à Bassora.

C'étoit cette ville, située sur le fameux canal que forment les eaux du Tigre & de l'Euphrate, qui étoit le grand objet des François. Les Anglois & les Hollandois y avoient des Comtoirs, & le premier avoit même obtenu le Pavillon, ce que le second n'avoit pu obtenir, bien qu'il eût offert vingt-mille écus. M. *Otter* arriva dans cette ville vers la fin de l'an 1739: peu après il arriva un Vaisseau François de Bengale, qui avoit à bord une personne avec la qualité de Consul de la Compagnie; c'étoit un homme capable & qui avoit de l'expérience, cependant il crut voir si peu d'apparence à être reçu en sa qualité, qu'il dit à M. *Otter* que si on lui faisoit la moindre difficulté, il retourneroit aux Indes avec le même Vaisseau. Mais M. *Otter* eut assez de crédit auprès du Bacha de Bagdat pour obtenir l'ordre nécessaire de reconnoître le Consul François, & de lui accorder le Pavillon, ce qui surprit non seulement les autres Européens, mais aussi le Gouverneur du Bacha dans la ville, qui n'avoit eu aucune connoissance de cette négociation avant que de recevoir les ordres de son Maître. Ce Consul étant mort, la Compagnie nomma M. *Otter* pour lui succéder, emploi qu'il exerça au mois d'Août 1743: il occupa ce poste jusqu'à l'année suivante, qu'il retourna en France, où il mourut peu de tems après (c) (*).

LE-

(a) Eloge de M. *Otter*.
(b) *Otter*, Voyage en Turquie & en Perse, T. II. Ch. 17.
(c) Eloge de M. *Otter*.

(*) La Relation que M. *Otter* a publiée de ses voyages est non seulement exacte, mais, ce qui est bien plus important, [illegible] tout ce qui regarde la Géographie, l'Histoire, l'état actuel & politique des Pays où il a passé, [illegible]. Mais pour ce qui est de [illegible] il [illegible] est

L'Etabliſſement de ce Conſulat étoit non ſeulement très-honorable, mais auſſi très-avantageux à la Compagnie des Indes, à cauſe du grand Commerce qui ſe fait à Baſſora, & du débit extraordinaire qui s'y fait des marchandiſes des Indes, qu'on tranſporte de-là par Bagdad à Alep par terre. Les riches marchandiſes qu'on y reçoit en échange s'embarquent ſur les Vaiſſeaux de la Compagnie, leſquels, ſuivant que le Directeur-Général des Indes le juge à-propos, les tranſportent aux Iſles, & de-là en Europe ou aux Indes. De l'une & de l'autre maniere ce Commerce eſt très-profitable, ſur-tout en tems de paix; & comme il eſt rare qu'il y ait des troubles aux Indes & dans les Etats du Grand-Seigneur en même tems, on trouve moyen, avec un peu d'attention, de ſe défaire des cargaiſons ſans en apporter rien en Europe; & plus il ſe fait de trafic de cette façon, plus les gains de la Compagnie ſont grands, & mieux elle eſt en état de faire venir en Europe les marchandiſes qui y ſont le plus recherchées. Mais tout cela demande beaucoup de capacité en ceux qui ſont chargés des affaires dans ces Ports, & ſur-tout à Baſſora, parcequ'outre leurs fonctions ordinaires ils ont toujours à ſe précautionner contre les Bachas & les autres Officiers de la Porte, qui épient continuellement l'occaſion de les piller & de leur faire des avanies (*a*). Le meilleur expédient eſt d'entretenir la bonne intelligence avec les autres Nations Européennes, qui lorſqu'elles ſont unies, ont toujours l'avantage, au-lieu que la deſunion leur devient préjudiciable à toutes tour à tour; avec cela les préjugés nationaux, l'oppoſition d'intérêts, & les jalouſies perſonnelles empêchent ſouvent que la bonne intelligencee ne dure longtems (*b*) (*).

Section IX.
Commerce des François envers eux les Indes &c.

Avantages de ce Comptoir pour le Commerce des Indes.

Il

(*a*) Diction. de Comm. T. IV. Col. 712. (*b*) *Hamilton's* Account of the Eaſt Indies, Vol. I. p. 81.

dit que le deſſein de ſon voyage à Basra étoit de s'appliquer à l'étude de la Langue Arabe, mais principalement d'y ſervir la Nation Françoiſe autant qu'il en ſeroit capable (1). Un Lecteur [illegible] comprend ſans peine, que l'un étoit le prétexte, & l'autre le véritable objet. Pour réuſſir dans ſes vues, il falloit faire des liaiſons utiles; il en forma une [illegible] avec *Joſeph Aga*, alors Muſellim de Basra, qui l'inſtruiſit de la maniere dont il falloit s'y prendre pour faire un Etabliſſement; il en profita ſi habilement à l'arrivée du Conſul François, qu'il obtint qu'il ſeroit reconnu & qu'il auroit le Pavillon, & l'ordre du Bacha arriva dans le même ſac où étoit ſa réponſe; ce qu'il attribue uniquement à la bonté de ce **grand Homme, ſur laquelle il doit avoir beaucoup compté,** puiſqu'il négocia toute cette affaire ſans la participation du Muſellim ſon ami. On ne ſera donc pas ſurpris que *Joſeph Aga* fut également ſurpris & mécontent de ce procédé, ce qu'il ne diſſimula point. Mais l'Agent François redoubla ſes aſſiduités auprès de lui & le [illegible] ſi bien en toute occaſion, qu'il regagna bientôt ſon amitié, enſorte qu'il prenoit tous les jours le caffé avec lui, & qu'il apprit de lui bien des choſes (2).

(*) La proſpérité de chaque Nation Européenne aux Indes dépend toujours en grande partie de la capacité de ceux qui ont la direction de leurs Etabliſſemens, & ſur-tout lorſqu'il s'agit de prendre des meſures de concert avec les autres Européens, quand la néceſſité le requiert. Dans le tems que M. *Otter* étoit à Basra, les [illegible] furent ſi allarmés de la révolte des Arabes, que les principaux Marchands [illegible] avec ce qu'ils purent emporter. Tous les Européens voulurent auſſi mettre leurs perſonnes & leurs effets

(1) *Otter*, Voyage en Turquie & en Perſe. T. II. p. [illegible]. (2) Ibid. p. 84, 85.

SECTION IX. Commerce des François [illegible] aux Indes &c.

[illegible] Commerce à Surate.

Il y a plus de quatre-vingts ans que les François s'établirent à Surate, où ils n'ont qu'une Loge, comme les Anglois & les Hollandois, dont ils payent annuellement une certaine somme au Mogol; elle ne laisse pas d'être très-forte, & elle est si bien pourvue de tout ce qu'il faut pour se défendre, qu'elle ne court pas risque d'être aisément forcée. Quelque [illegible] les mesures que les François ayent mis en œuvre, il est certain que pendant bien des années ils ont été fort considérés de ce puissant Monarque des Indes, mais ils perdirent beaucoup de leur crédit par la décadence de leurs affaires & par les grandes dettes qu'ils contractèrent avec les Marchands Indiens, & un peu avant l'Etablissement de la Compagnie perpétuelle, ils étoient si bas qu'ils furent en danger de voir leur Loge saisie, & ceux qui y étoient mis en prison pour les dettes qu'ils avoient contractées (a). Ils ont cependant trouvé moyen d'effacer cette tache peu à peu, & ils ont rétabli leur crédit non seulement parmi les Marchands, mais aussi auprès des Ministres & des Gouverneurs du Mogol, avec lesquels ils ont ordinairement des liaisons plus particulières que tous les autres Européens, par des raisons que nous dirons dans la suite. Leur Commerce à Surate n'est pourtant pas aussi considérable à beaucoup près que celui des Anglois & des Hollandois, à cause qu'ils n'ont pas autant d'Etablissemens dans les parties éloignées des Indes, & faute qu'ils ne peuvent avoir cette variété de marchandises requise pour faire un grand trafic; cette ville est & a toujours été, depuis le déclin de la puissance des Portugais, le principal magasin des richesses de l'Orient, comme aussi des marchandises de l'Europe, qui de-là se répandent dans tous les Pays de la domination du Mogol (b). Mais s'il n'arrive pas de nouvelles révolutions dans les affaires des François, il y a beaucoup d'apparence qu'ils gagneront du terrein ici comme ailleurs, & qu'ils seront [illegible] à cette branche de Commerce comme à d'autres. Après qu'on a cessé d'envoyer des Vaisseaux directement de Surate en Europe, comme du tems de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales, on a vu qu'elle y avoit transféré de Madagascar la principale résidence, ce qui fut une des premières fausses démarches qu'elle fit; on l'a réparée depuis en transférant à Pondichery le siege des affaires, & c'est de cette Ville & des Comptoirs de Bengale que viennent aujourd'hui régulièrement leurs retours. C'est aussi de Pondichery que se fait le Commer-

(a) Hist. des Indes Orientales, T. III p. 368.

(b) Dictionnaire de Commerce, T. IV. Col. [illegible].

[illegible]

(c) [illegible] T. [illegible] p. 140.

merce avec Surate, où l'on envoye tous les ans plusieurs Vaisseaux (a) (*).

Section IX. Commerce des François [illegible]

Le premier Etablissement des François sur la Côte de Malabar fut à Mirzeou, à dix-huit lieues environ au Midi de Goa, entre les Royaumes de Visiapour & de Canara, de sorte qu'il est incertain auquel des deux cette Place appartient proprement. Ils transporterent ensuite leur Comptoir à Rajapour, ce que l'on regarde comme une fausse démarche, dont les Hollandois profiterent pour attirer à eux tout le Commerce du Poivre de ce quartier-là (b). Ils avoient plusieurs autres Comptoirs sur cette Côte, & ils y font encore un grand Commerce; mais les Mémoires que nous avons sur la Compagnie des Indes, ne nous fournissent pas assez de lumieres pour être aussi exacts sur cet article que nous le souhaiterions. Tout ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'il y a toujours une grande quantité de poivre aux ventes de la Compagnie, ce qui prouve suffisamment qu'ils font un Commerce considérable sur cette Côte, bien-que nous ne puissions entrer dans aucun détail, par la raison que nous avons dite (c). Nous passerons donc à la Côte de Coromandel, où les François ont les seules Places considérables qu'ils possèdent aux Indes, qu'ils ont fort augmentées depuis que leurs affaires ont été sous la direction de la nouvelle Compagnie, & par-là si intimement liées avec l'Etat qu'on les considere comme une dépendance du Ministère.

Commerce des François sur la Côte de Malabar.

La première Place est *Karical*, située par les dix degrés, trente-cinq minutes de Latitude Septentrionale, & par les soixante-[illegible] degrés de Longitude, Méridien de Paris, à quatre lieues au Nord de la ville de Nagapatan, appartenante aux Hollandois, à deux lieues au Sud de Tranquebar, Etablissement des Danois, & à vingt-cinq lieues au Midi de Pondichery (d). Ce territoire, qu'ils possèdent en toute souveraineté, comprend la ville située sur la Riviere de Colran, qui ne peut porter que de petits Batimens; la

Karical *sur la Côte de* Coromandel *leur appartient en Souveraineté.*

(a) Hist. des Indes Orient. l. c.
(b) Dictionn. de Comm. l. c. Col 780.
(c) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. [illegible].
(d) Ibid. p 271, 272.

(*) Il est à propos de faire ici une remarque, qui mérite l'attention du Lecteur. La véritable cause de [illegible] où les affaires de la Compagnie tomberent à Surate, ce furent les grands intérêts accumulés sur les dettes des François, qui en peu d'années monterent à des sommes immenses. La grande difficulté est de rendre raison de ce haut intérêt, dans un Pays où il y a autant & plus d'argent comptant que dans aucun autre qui nous soit connu; car c'est un fait qu'il s'y est trouvé des Marchands Banians, dont les richesses surpassoient tout ce dont on a jamais entendu parler en Europe, cependant avec les meilleures sûretés l'intérêt ordinaire est de neuf pour cent. On croit généralement, qu'à proportion que l'argent est abondant, l'intérêt diminue, & que de hauts intérêts sont une marque de la pauvreté d'un Pays. Ici c'est tout le contraire, car il y a d'immenses sommes d'argent, la circulation des especes est toujours vive, & cependant l'intérêt toujours haut (1). Tout ce que nous pouvons dire pour résoudre cet embarrassant problême, c'est que les habitans de Surate font un Commerce très considérable & fort étendu; & comme les gains qu'ils peuvent faire sont fort au-delà de ceux que l'on peut faire par le Commerce en Europe, ceux qui empruntent sont en état de donner un plus gros intérêt, & ceux qui prêtent peuvent le prétendre. Avec cela il y a la matiere à spéculation.

(1) *Fryer*, *Lockyer* & *Hamilton* dans leurs Relations des Indes Orientales.

SECTION IX. Comment les François sont devenus aux Indes &c.

la Forteresse de *Carcangery* à l'embouchure de la Riviere, & neuf ou dix Bourgs ou Villages de l'étendue de cinq à six lieues de tour. Le terrain y est excellent, très-fertile & abondant en riz, coton, indigo & autres grains; on y fabrique quantité de toiles de coton & de toiles peintes: le nombre des habitans va à dix ou douze-mille, & les François en tirent annuellement un revenu de dix-mille pagodes, qui font environ quatre-mille-cinq-cens Livres sterling (a). Les Auteurs François se vantent, & peut-être à juste titre, qu'aucune des Nations d'Europe ne possede à la Côte de Coromandel un Etablissement aussi considérable, ni aussi étendu. On s'attendra donc sans-doute que nous rapportions de quelle maniere il est tombé entre leurs mains, ce que nous ferons aussi succinctement qu'il sera possible (*).

Le Roi de Tanjour implore le secours des François.

Le Royaume de *Tanjour* comprend la partie du Sud-Est de l'extrémité de la Presqu'Isle en-deçà du Gange. Le Roi étant mort en 1738 laissa ses Etats à son neveu *Sahagy*, qui en fut bientôt dépouillé par un fils naturel de son prédécesseur: ce Prince demanda du secours aux François. M. *Dumas*, qui étoit en ce tems-là Gouverneur de Pondichery, reçut fort bien ses Envoyés, & le Monarque dépossédé pour obtenir le secours dont il avoit besoin, céda à la Nation Françoise le territoire dont il s'agit, par un Acte du mois de Juillet de la même année. M. *Dumas* envoya deux Vaisseaux de la Compagnie, avec des Troupes, de l'artillerie & des munitions de guerre, pour aller prendre possession de Carical, & porter au Roi de Tanjour les secours dont il étoit convenu. Sur ces entrefaites *Sahagy* ayant gagné par ses promesses les principaux Seigneurs du parti de l'Usurpateur, celui-ci fut arrêté, & *Sahagy* s'étant rendu en diligence à Tanjour, y fut reçu avec de grandes acclamations & proclamé Roi. L'Usurpateur ayant été remis entre ses mains il le fit couper en quatre quartiers (b).

En vertu de la cession qu'on leur fait, ils se mettent en possession de Karical.

Ensuite il envoya un détachement de quatre ou cinq-mille hommes pour empêcher les François de se mettre en possession des Places qu'il leur avoit

(a) Hist. des Indes Orientales, T. III p. 271, 272. (b) Ibid. 260.

(*) La ville & [illegible] de Karical [illegible] sur les Cartes [illegible] des Indes, [illegible] François en [illegible] huit [illegible] Carcangery [illegible] Villages [illegible] Villages [illegible]

(1) Tableau des Indes Orientales, T. III. p. [illegible]

voit cédées, de sorte que les deux Vaisseaux furent obligés de retourner à Pondichery. Sahagy promettoit cependant toujours d'exécuter son Traité dans quelque tems, disant qu'il ne le pouvoit pas encore, parcequ'il étoit en guerre avec le Nabab *Sander Saheb*, Général du Mogol dans les Provinces voisines. Ce Viceroi ayant été informé du Traité, offrit son secours à M. *Dumas*, dont il avoit reçu de grandes civilités; le Gouverneur François accepta ses offres. *Sander Saheb* fit aussitôt marcher un Corps de Troupes vers Karical, qui se rendirent maîtres du Fort de Karcangery par escalade, & mirent la Place entre les mains des François le 14 Fevrier 1739 (a). Aussitôt que le Roi de Tanjour apprit cette nouvelle, il fit savoir au Sieur *Dumas* qu'il n'auroit pas été nécessaire d'employer cette voye, & rejetta sur les Hollandois la faute de son retardement. Et pour mieux prouver la sincérité de ses intentions, il lui envoya la ratification du Traité, avec un ordre à tous les habitans de Karical & dépendances de reconnoître à l'avenir les François pour leurs Souverains. Ces Pieces sont du 20 Avril 1739 (b). Cet événement fut bientôt suivi d'une nouvelle révolution, les deux oncles de *Sahagy*, mécontens de sa conduite, le déposérent, le firent étrangler dans un bain de lait tiede, & mirent sur le Trône un de ses cousins nommé *Rajah Singue*. Le nouveau Roi, ignorant s'il n'auroit pas bientôt besoin du secours des François, envoya non seulement au Sieur *Dumas* la ratification du Traité fait avec son prédécesseur, mais lui accorda même une plus grande étendue de terrein, & lui conseilla de fortifier la Place qu'il lui avoit donnée; il vint même lui rendre visite à Karical au commencement de l'année 1741, depuis ce tems-là les François en sont demeurés en possession paisible (c).

SECTION IX. *Commerce des François aux Indes &c.*

Leur second Etablissement sur la Côte de Coromandel est *Pondichery*: comme nous en avons déja fait la description, nous ajouterons seulement quelques événemens arrivés depuis l'Etablissement de la Compagnie. En l'année 1736, qui étoit la seconde que le Sieur *Dumas* étoit Gouverneur, il obtint du Grand-Mogol *Mahamet Shah*, le même qui fut déposé par *Nadir Shah*, le privilege de battre monnoye, c'est-à-dire des Roupies, qui portent l'empreinte de l'Empereur d'un côté, & le nom de la ville de l'autre (d). La roupie vaut quarante-huit sols de France. Le Gouverneur en fit frapper tous les ans pour cinq ou six millions, & comme elles étoient au titre de celles du Mogol la Compagnie en tiroit un benefice de quatre-cens-mille livres par an (*). Ce qui est un article considé-

Graces accordées par le Grand-Mogol.

(a) Hist. des Indes Orientales, l. c. p. 267. 269.

(b) Ibid. p. 268, 269.

(c) Ibid. p. 271.

(d) Archives de la Compagnie des Indes, n. 161 C. 83 L. I.

(*) Cet article de la monnoye est de grande importance, & mérite quelque détail. On frappe à *Pondichery* toutes sortes de monnoyes d'or & d'argent, qui ont cours dans les Etats du Grand Mogol (1). Des Pagodes, ce sont des pieces d'or faites précisément comme un petit bouton de veste, le dessous qui est plat représente une Idole du Pays, &

(1) Histoire des Indes Orientales, T. III p. 256, 257.

SECTION IX. Commerce des Franç. qu'ils se sont fait aux Indes. &c.

favorable, & ce qui prouve la dextérité des François à se procurer des fonds pour soutenir leurs Etablissemens dans le Pays même où ils sont, & aux dépens de ceux parmi lesquels ils habitent (a). Peu de tems après le même Gouverneur procura de bien plus grandes marques de distinction, & de plus considérables avantages à ses Successeurs & à la Nation Françoise, par la conduite prudente qu'il tint dans la guerre qui menaçoit les Provinces voisines d'une désolation entiere, & dont nous ferons succinctement l'Histoire, pour autant qu'elle a de liaison avec ce qui fait le sujet de ce Chapitre.

SECTION X.

Histoire de l'origine de la guerre des Indes: conduite de M. Dumas à cet égard; mesures qu'il prend pour tirer avantage de ces querelles: faveurs qu'il obtient du Mogol; installation solemnelle de M. Du Pleix en qualité de Nabob à Onglé: avec d'autres particularités propres à faire connoître la Politique des François aux Indes.

SECTION X. *Histoire de la guerre ... des Indes &c.* — *Origine de la guerre des Indes.*

LORSQUE *Kouli Khan* eut détrôné l'Empereur Mogol, & l'eut fait prisonnier dans sa Capitale, les Vicerois de cet infortuné Monarque, qui n'avoient pas voulu tirer l'épée ni faire un pas pour lui, se trouverent assez forts pour penser à faire des conquêtes sur les autres Princes Indiens, afin d'en former des Principautés pour eux & pour leurs enfans. *Dungé Aly Khan*, Nabob d'Arcaté, Province de laquelle Pondichery & Madras dépendent, fut un de ces Vicerois ambitieux; pour exécuter ses grands desseins, il assembla une armée de cinquante à soixante-mille hommes,

(a) Hist. des Indes Orient. T. III p. 257.

SECTION X. *Histoire de la derniere guerre dans les Indes &c.*

mes, avec lesquels il soumit plusieurs Princes Indiens, & poussa ses conquêtes de l'autre côté de la Presqu'Isle, dans la vue de soumettre à son obéissance une partie de la Côte de Malabar (a). Les Princes Indiens, allarmés de ces conquêtes, s'adressèrent au Roi des *Marattes*, Peuples puissans, nombreux & belliqueux, qui habitent au Sud Est des montagnes qui sont derrière Goa, vers la Côte de Malabar. Ce Prince, à qui ses Prêtres persuadèrent que c'étoit une guerre de Religion, & que les Mahometans avoient dessein d'exterminer entièrement les Gentils, fit marcher sous le commandement de son fils une armée de soixante-mille chevaux, & de cent-cinquante-mille Pions, pour secourir les Princes de sa Religion: le Prince se mit en marche au mois d'Octobre 1739, & avant la fin de l'année 1740 il attaqua & défit l'armée du Nabab, qui périt lui-même dans le combat. Son fils & son gendre, pour lesquels il avoit commencé la guerre, afin de les faire Princes, étoient éloignés, chacun à la tête d'une petite armée; sa veuve & le reste de sa famille, chargée de toutes ses richesses, vinrent chercher un asyle à Pondichery & demander la protection de M. *Dumas*, qui de l'avis du Conseil la reçut avec toute sa suite dans la Place, où les Peuples du voisinage se refugierent aussi en foule (b).

La Famille du Nabab d'Arcate protégée dans Pondichery contre les Marattes.

Le Prince des Marattes ne manqua pas de les demander, avec toutes leurs richesses, outre une grosse somme, au Gouverneur de Pondichery, qu'il menaça d'assieger. Les François vantent beaucoup le courage de M. *Dumas* d'avoir osé se défendre contre une si puissante armée; mais si l'on considere qu'il étoit dans une Place fortifiée, bien munie de provisions, avec une Garnison de six à sept-mille hommes, & entre quatre & cinq-cens pieces de canon en batterie, nous ne concevons pas qu'il courut grand risque. Les Marattes tinrent la campagne pendant toute l'année 1740, & jusqu'au mois d'Avril 1741, & après avoir pillé tout le Pays, & tenté inutilement d'intimider le Gouverneur de Pondichery par des menaces, ils se contentèrent à la fin d'un petit présent & se retirèrent. C'est ainsi que se termina cette guerre, qui mit les François dans les bonnes graces du Grand-Mogol & de ses Ministres à un point, qu'ils crurent ne pouvoir jamais témoigner assez leur estime pour le Sieur *Dumas* & leur affection pour la Nation Françoise (c) (*).

D'a-

(a) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 278. 279.

(b) Ibid. p. 281-283.

(c) Archives de la Compagnie des Indes, N. 114 C. 88. L. f. 4.

(*) Il est vrai que les faits rapportés dans le texte sont tirés des Auteurs François, & que leurs Relations diffèrent beaucoup de celles qui ont été envoyées directement des Indes en Angleterre. Il est donc juste & raisonnable que nous instruisions le lecteur des motifs qui nous ont engagé à donner la préférence aux premieres. En premier lieu, les Relations des François sont uniformes, claires & liées, ce qui fait qu'elles paroissent plus véritables. Secondement, les Pieces Originales, comme les Lettres, les Actes, les Patentes, sont actuellement dans les Archives de la Compagnie des Indes. Enfin, certains faits de notoriété publique, sur lesquels il n'y a ni ne peut y avoir de dispute, s'accordent

 dent

SECTION X. Histoire de la dernière guerre dans les Indes &c.

Récompenses du Mogol & [illegible] François.

D'abord *Nizam El Mouk*, Premier Ministre du Grand-Mogol, écrivit à M. *Dumas* une Lettre de remercîment pour les services qu'il avoit rendus, accompagnée d'un Serpau, ou Veste d'honneur, qui est le présent ordinaire en pareille occasion. Ensuite *Sabder Aly Khan*, fils du défunt Nabab, vint en personne à Pondichery, tant pour remercier M. *Dumas*, que pour consoler sa mère. Le Gouverneur le reçut avec tous les honneurs imaginables, & lui offrit de fort riches présens, suivant la coutume de l'Orient; mais le Nabab accepta seulement deux vases à mettre de l'eau de rose de vermeil doré, & il envoya à M. *Dumas* un de ses plus beaux éléphans, avec un serpau. Quelques jours auparavant, il lui avoit donné une marque plus réelle encore de la reconnoissance qu'il avoit de la protection accordée à sa famille, en lui cédant personnellement trois aldées dans le voisinage de Pondichery, valant vingt-cinq mille livres de rente. Un peu après il envoya à M. *Dumas* l'armure & l'habillement de cérémonie du feu Nabab son père, enrichis d'or & de pierreries (a). Lorsque le Grand-Mogol apprit la donation que le Nabab avoit faite au Gouverneur François de plusieurs terres, bien loin de le trouver mauvais, il la ratifia par ses Lettres Patentes, & conféra en même tems à M. *Dumas* la Dignité de Nabab, qui lui donnoit le commandement de quatre-mille-cinq-cens chevaux. Comme toutes ces graces étoient personnelles, le Gouverneur sollicita qu'on voulût bien les transmettre à perpétuité aux Gouverneurs de Pondichery ses successeurs, ce qu'il obtint. Au mois d'Octobre 1741 M. *Du Pleix* son successeur étant arrivé, il le mit en possession du titre de Nabab, & le fit reconnoître en cette qualité par les quatre-mille-cinq-cens Cavaliers, auxquels il commande (b) (*).

Peu

(a) Histoire des Indes Orientales, T. III. p. 328—330. (b) Ibid. p. 362.

[illegible] des François, & [illegible] Ainsi [illegible]

(*) Ce [illegible] la dernière [illegible] de la plus grande partie du monde. [illegible] de la Compagnie des Indes, [illegible] de France, tel qu'il [illegible] Lettres Patentes du Roi, en date du 4 Septembre 1742 (†).
„ Le Roi [illegible]
„ [illegible] Dumas, [illegible] des Indes Orientales & de Pondichery, &
„ [illegible] de la Compagnie des Indes, [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible] Royaumes. [illegible]
„ [illegible] 1713, [illegible] de la Compagnie, [illegible]
„ [illegible] Conseil Supérieur de Pondichery le 22 Juin 1718, & [illegible]
„ [illegible] de Juin 1721. [illegible] de l'Inde, il [illegible]
„ ce

(†) [illegible] les Lettres Patentes du Roi du 4 Septembre 1742, qui confirment l'anoblissement de [illegible]

Peu de tems après que M. *Du Plex* eut pris possession de son Gouvernement, il alla à Bengale pour se faire reconnoître en qualité de Rajah, conformément à l'ordre du Mogol; il se mit à la tête de la Cavalerie, qu'il commandoit comme Nabab, & fit son entrée précédé de différens pavillons, de plusieurs timbales d'une grandeur énorme, de hautbois, de trompettes & autres instrumens. Lorsqu'il alla prendre congé du Gouverneur de Bengale, celui-ci refusa de recevoir le *Salami*, ou Salut de respect ordinaire, disant que le titre de M. *Du Plex* étoit au-dessus du sien (a). Comme il est de la regle & du ceremonial du Pays, que ceux qui sont revêtus de cette Dignité exposent leurs pavillons & fassent jouer des timbales plusieurs fois le jour sur un lieu apparent, M. *Du Plex* choisit la porte de Valdaour, celle de Pondichery où il passe le plus de monde; on ne sauroit concevoir les grands & nombreux avantages de cette liaison que les Gouverneurs de Pondichery ont avec la Cour du Grand-Mogol: c'est effectivement une chose très-extraordinaire, & rien de semblable n'a été accordé à aucune des autres Nations de l'Europe, & il ne faut pas douter que les François n'en tirent tout le parti possible, tant pour aggrandir leur territoire, qui est déja devenu très-considérable, que pour obtenir des privileges avantageux à leur Commerce (b). C'est une preuve bien forte de zele pour le bien public, que les Gouverneurs ayent tant de soin de faire attacher ces nouveaux honneurs non à leur personne, mais à leur poste; cependant avec un peu de reflexion on comprend qu'il y a en cela aussi de la sagesse, car ce n'est que là qu'ils peuvent en jouir, & c'est en France qu'ils

SECTION X. *Histoire de la derniere guerre dans les Indes* &c.

M. Du Plex installé en qualité de Nabab.

(a) Hist. des Indes Orient. T. III. p. 431. (b) Ibid. p. 360.

„ mé au poste de Directeur-Général pour la Compagnie des Indes dans les Isles de
„ France & de Bourbon; ensuite fut Président du Conseil Supérieur, puis Gouverneur
„ de ces Isles. En 1735, nommé Gouverneur des Villes & Fort de Pondichery, & Com-
„ mandant Général de tous les Forts & Etablissemens François situés aux Indes Orien-
„ tales. En 1736 il obtint de l'Empereur Mogol la permission de faire battre des rou-
„ pies à Pondichery, ce qui produit à la Compagnie un bénéfice annuel de quatre-cens-
„ mille livres. Que pour ces services désintéressés S. M. crut le l'annoblir en 1737, &
„ à le nommer pour être décoré du susdit Ordre de St. Michel. Que sa conduite a tou-
„ jours mérité les récompenses qu'il a reçues d'Elle, ayant encore obtenu gratuitement
„ du Roi de Tanjour en 1739 le Fort de Karcangery, & la Ville de Karical, dont les
„ terres & droits sont affermés par an cent mille livres. En 1740, les Marattes ayant
„ attaqué & défait l'armée des Maures, & tué le Viceroi de Carnate qui la commandoit,
„ le Sieur *Dumas* se trouva dans la nécessité de donner retraite dans Pondichery à toute
„ la famille de ce Viceroi, & aux débris de son armée. Alors les Marattes se dispose-
„ rent à venir assiéger Pondichery; mais par une négociation du Gouverneur, qui fit
„ beaucoup d'honneur à la Nation Françoise dans les Indes, le Sieur *Dumas* détourna non
„ seulement ces Barbares de ce dessein, mais il les détermina à envoyer un Ambassadeur
„ de leur part, avec un présent pour demander l'amitié des François. Ce fut en recon-
„ noissance de tous ces services, que l'Empereur Mogol *Mahamet Shah* honora à per-
„ pétuité le Gouverneur de Pondichery d'une Patente de *Nabab* ou Commandant
„ de quatre mille cinq cens chevaux, & confirma le don que le Viceroi d'Arcate
„ avoit fait au Sieur *Dumas* d'une Terre de vingt-cinq mille livres de rente, & qui joint
„ celles que la Compagnie possede à Pondichery. En conséquence Sa Majesté ordonne
„ au Maréchal Duc de *Luines* &c."

SECTION X. Histoire de [illegible] dans les Indes &c.

qu'ils doivent recevoir la récompense de les avoir procurés; & l'on ne pourroit rien faire de plus sage pour les rendre considérables, que de les rendre perpétuels: ensorte que ce n'est au fonds qu'un sacrifice de vanité, & non d'intérêt, qui ne doit coûter que peu ou point à des gens de bon-sens & habiles, comme il paroît que ces Gouverneurs l'ont été (*).

[illegible]

Ce fut le Sieur *Du Pleix* qui défendit Pondichery contre l'Amiral *Boscawen*: comme les Anglois furent les assaillans nous avons parlé de ce siége en son lieu: nous n'ajouterons ici que quelques particularités. Le Gouverneur eut de bonne heure avis du dessein formé contre lui, ce qui lui donna le tems d'élever & de fortifier le Fort d'Ariancopan, de faire des lignes & des redoutes, qui tinrent les Anglois loin de la Place, jusqu'à ce que leurs Troupes réglées fussent fatiguées, leurs Matelots détruits, & leurs Alliés Indiens tout-à-fait découragés. Il avoit reçu à tems, comme nous l'avons dit ailleurs, un secours d'hommes, d'argent & de munitions des Isles, ensorte que sa Garnison étoit accrue jusqu'à deux-mille Européens, outre trois mille Indiens bien armés, & disciplinés, qui rendirent de grands services, comme M. *Du Pleix* le reconnoit dans sa Relation. Ces circonstances, jointes au grand avantage d'une nombreuse Artillerie bien conduite & bien servie, & à ce que la Flotte Angloise ne put approcher d'assez près pour canonner la Place avec quelque effet, font que l'heureux succès de sa défense n'a rien de surprenant. Mais en même tems cela ne diminue en rien le mérite de ses services, qui fut très-sensible, tant par les prudentes dispositions qu'il fit durant le siége, que par les sages précautions qu'il avoit prises d'avance, & cela ne donne aucune atteinte à la réputation qu'il se fit, en faisant échouer un projet dont la réussite auroit porté à la Compagnie des Indes un coup, que l'on n'auroit pu si promptement réparer, pour l'exécution duquel on employa de grandes forces, dont on avoit conçu de grandes espérances en Europe, & dont par conséquent le mauvais suc-

(*) [illegible]

(1) [illegible] (2) [illegible]
(3) [illegible]

fuccès ne fut pas une petite difgrace (a) (*). Après avoir conduit l'Hiftoire de Pondichery auffi loin que la nature de cet Ouvrage le requiert, nous allons parler du petit nombre d'Etabliffemens François, qui demandent encore notre attention.

Section X. Hiftoire de la derniere guerre dans les Indes &c.

SECTION XI.

Hiftoire du refte du Commerce des François aux Indes, & de celui qu'ils font à la Chine. Plan du Gouvernement domeftique de la Compagnie. Defcription du grand Etabliffement au Port de l'Orient; Secours extraordinaires donnés à la Compagnie par le Miniftere, pour achever & pour maintenir fes Etabliffemens. Conclufion de ce fujet.

Section XI. Suite de l'Hiftoire du Commerce des Indes &c.

Viciffitudes du Commerce des François à Mafulipatan.

LA célebre Ville de *Mafulipatan* eft fituée à l'embouchure de la Riviere *Criftna*, & la commodité de fon Port y a attiré des Marchands de toutes les Nations de l'Europe. Elle appartenoit autrefois au Roi de Golconde, mais elle eft préfentement fous la puiffance du Mogol. Nous avons déja eu tant d'occafion de parler de cette ville, qui paffe à jufte titre pour la plus marchande de la Côte de Coromandel, que nous nous bornerons ici uniquement à ce qui regarde la Nation Françoife. Leur Commerce fut très-floriffant dans les commencemens qu'ils s'y établirent, mais il fut troublé par l'expédition de M. *de la Haye*, & par la prife de Saint-Thomé, qu'il conquit, ce qui excita une guerre avec le Roi de Golconde, qui reprit cette ville par l'affiftance des Hollandois (b). Leur liaifon avec ce Prince leur procura tout-à-fait la fupériorité pour le Commerce, & les François firent dans la fuite une fort petite figure jufqu'à ces derniers tems. Mais la Compagnie

(a) Voyez la Relation publiée par autorité dans la Gazette de Londres.

(b) Hift. des Indes Orient. T. II. p. 121.

(*) On a fait dans un autre endroit quelques remarques fur la conduite de M. *Du Pleix*, qui prouvent qu'il n'étoit pas tout-à-fait exempt de défauts; que les forces avec lefquelles il repouffa les Anglois à Pondichery, lui étoient venues des Ifles de France & de Bourbon, fous le commandement de M. *de la Bourdonnais*, & que fon attachement au Grand-Mogol le porta à des démarches qui devoient naturellement déplaire en France (1). Mais pour ce qui eft de la défenfe de Pondichery, il eft certain qu'elle fut bien conduite, & ne contribua pas peu à fortifier la grande réputation qu'une fuite d'heureux incidens avoit attirée à la Nation Françoife dans les Indes, & qu'il a augmentée depuis (2). Avec tout cela on apperçoit par divers traits de fa conduite, & par les critiques qu'on en a faites, combien cette union avec le Mogol pourroit tourner au préjudice de la Compagnie des Indes, fi elle n'eft pas ménagée prudemment & avec précaution. Il en eft aux Indes comme en Europe, la *Fortune* s'appelle quelquefois *Dieu*; & il dépend plus de l'habileté d'un Chef, que de la droiture de cœur, qu'un Etranger, qui fe mêle des Guerres Civiles des Maures, ne foit pas puni comme coupable de rebellion; c'eft toujours le crime des malheureux, bien-que leur confcience leur reproche d'agir contre leurs lumieres (3).

(1) Mém. *de la Bourdonnais*, T. I. p. 114.

(2) Gazette de Paris du 24 Octobre 175[illegible].

(1) Mém. de M. *de la Bourdonnais*.

SECTION XI. [illegible]

gnie y a présentement du crédit, & a part aux grandes affaires qui s'y font en toutes sortes de marchandises & de manufactures des Indes, & surtout en belles toiles de coton, qui sont les plus estimées de celles qui se fabriquent aux Indes. On soupçonne que c'est d'ici que les Jésuites tirent ses Mines de diamans, sur quoi l'on fait d'étranges histoires, qui demandent cependant qu'on en produise des preuves plus convaincantes qu'on n'a fait jusqu'à présent, pour y ajouter pleinement foi (a) (*). Quelques Auteurs François disent qu'il fait des chaleurs insupportables à Masulipatan qui égalent celles qu'on ressent à Gombron, & ajoutent que les grandes pluyes qui tombent vers la fin de l'Eté font déborder les Rivières, ce qui fait qu'il est impossible de voyager alors, que le séjour de cette ville est fort ennuyeux & l'air très mal-sain, à quoi [illegible] ajouter aussi que les habitans en reçoivent le même avantage que les Egyptiens tirent des débordemens du Nil (b).

Comptoir des François à Ougli [illegible] Bengale.

Ougli sur la rive occidentale du Gange, à vingt lieues de la mer, est le centre du Commerce du Golphe de Bengale, & l'on peut par cette Place se faire une idée des *grands avantages* que les Etats du Mogol retirent du Commerce des Européens; car ce Fort appartient à ce Monarque aussi bien que celui de Surate, & est à peu près à l'autre bout des Indes. Les François y ont un Comptoir très-florissant, *sous l'inspection d'un Directeur-Général* & d'autres Officiers, comme il y en a à Pondichéry, & généralement ils reçoivent le même nombre de Vaisseaux d'Europe, & y en renvoyent autant (c). C'est de-là qu'ils trafiquent à Siam, à Camboye, à la Cochinchine, & en d'autres Pays de la *Presqu'isle* au delà du Gange, qui est proprement le Pays du Commerce. Les riches marchandises de cette ville y sont communes, & par-là ils ont le moyen d'assortir les cargaisons de leurs Vaisseaux destinés pour l'Europe. Les Mines de diamans de Bengale sont dans la partie septentrionale de ce Royaume, & sont différentes de celle

de

(a) [illegible] T. III. p. 190. (b) Hist. des Indes Orient. T. II. p. 121. [illegible] (c) Dictionn. de Commerce, T. II. Col. 112.

(*) [illegible]

[illegible]

de Golconde, où l'on tire les diamans de terre, au-lieu qu'ici ils se trouvent dans le sable de la Riviere de Gandel, dans toute l'étendue de son cours, depuis les montagnes jusqu'à Sombelpour, c'est-à-dire dans un espace de cinquante lieues (a). La saison pour les chercher est le mois de Février, quand les eaux sont basses; en ce tems-là il y a plus de dix mille personnes occupées à tirer & à laver la boue & le sable de la Riviere. Les pierres qu'on trouve sont fort belles, mais petites, & c'est d'ici que viennent celles que les François appellent *Pointes*. On juge par ces circonstances, qu'il doit y avoir des Mines fort riches dans les montagnes, mais elles sont inaccessibles, ce qui fait que les Habitans & les Européens sont obligés de se contenter des pierres que les torrens entraînent. La Compagnie des Indes a aussi un Comptoir à *Pipeli*, & peut-être quelques autres plus petits, qui ressortissent à celui d'*Ougli*, où ils ont occasion de trafiquer avec les Marchands de toutes les parties de l'Asie, Persans, Arabes, Guzarattes, Malabares, Turcs, Maures, Juifs, Georgiens & Arméniens; de-sorte que c'est ici qu'ils se défont de la plus grande partie de leurs marchandises d'Europe, & plus avantageusement qu'en nul autre endroit des Indes (i) (*).

SECTION XI. *Suite de l'Histoire de la Compagnie des Indes &c.*

La Compagnie Françoise des Indes envoye tous les ans des Vaisseaux à la Chine, comme les autres Nations de l'Europe, & elle y fait un grand Commerce. Elle y envoye des marchandises, mais principalement de l'argent, la valeur des marchandises n'étant guères que le dixième de la cargaison (c). Les marchandises sont principalement des armes, comme fusils, pistolets, sabres richement montés, des pendules, des montres à répétition, des galanteries d'or & d'argent, des camelots de diverses couleurs, mais sur-tout bleux, rouges & canelle, différentes sortes d'étoffes, des tapisseries, du papier, des crayons, des instrumens de Mathématique, toutes sortes d'ouvrages de verre & de cristal, plusieurs especes d'eaux distillées

Les François envoyent tous les ans des Vaisseaux à la Chine.

(a) *Luillier*, Voyage aux Grandes Indes, p. 17.

(c) Dictionnaire de Commerce, T. IV. Col. 839.

(i) *Tavernier*, *Luillier*, *Guyon* &c.

(*) Il ne faut pas être surpris que les François attirent à eux ici, aussi bien qu'à Surate, un grand Commerce, parce qu'ils ont une étonnante facilité à s'accommoder aux manieres des Orientaux comme à celles des autres Nations. C'est par-là qu'ils entrent dans une liaison intime avec eux, & par leur souplesse & leur adresse ils les gagnent tellement, qu'ils ont les premiers avis, & qu'on a plus de confiance pour eux que pour d'autres Européens, qui méprisent ce procédé, & le regardent comme honteux pour leur Nation. Mais d'autre part, il faut avouer que les Anglois & les Hollandois sont mieux établis qu'eux, qu'ils ont été plus long-tems en possession de ce Commerce, qu'ils le font avec plus de régularité & avec plus de dignité & de distinction; de sorte que c'est pour contrebalancer cela, & pour remédier à quelques autres défauts, que les François font si fort la cour aux Maures & aux autres Marchands Mahométans; & il est visible par les progrès qu'ils ont fait dans ces derniers tems, que nonobstant tout ce que l'on peut dire contre la maniere dont ils s'y prennent, elle leur réussit, & s'accorde fort bien avec les maximes qu'ont adopté les Gouverneurs & Directeurs-Généraux de Pondichery (1).

(1) *Tavernier*, *Carré*, *Luillier*, *Guyon*, *Savary*.

Section XI. [illegible]

lées & parfumées, & du corail rouge (a). La Compagnie envoya avec les premiers Vaisseaux un Agent pour résider à Canton, qui avoit obtenu l'agrément de la Cour, mais il s'y trouva si mal à son aise, & on le fatigua de tant de demandes, qu'il fut obligé de donner ordre au Capitaine d'un Vaisseau, qu'il vouloit expédier, de partir sans permission, & de se retirer en habit de Chinois dans un Couvent de Dominicains (b). Plusieurs Vaisseaux François ont fait heureusement la traversée du Pérou à la Chine, & y ont fait Commerce, les uns dans le Port d'Emouy sans grand profit, & d'autres plus avantageusement à Canton (c). Les François ont voulu intriguer dans ce Pays comme dans les Etats du Grand-Mogol, mais jusqu'ici inutilement; car les Chinois sont si rusés & si soupçonneux, sur-tout à l'égard des Etrangers, qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils y gagnent jamais rien (d). Tous les Européens qui ont été à la Chine conviennent, qu'en qualité de Négocians les Chinois sont les plus grands trompeurs qu'il y ait au Monde, mais il n'y en a point qui en fassent un portrait plus désavantageux à tous égards que les François; ils les représentent comme un peuple lâche, timide, brutal, méchant & perfide, nonobstant les beaux éloges que les Missionnaires font de leur sagesse, de leur vertu & de leur politesse (*). Il ne paroit point que les François ayent tenté d'ouvrir aucune correspondance avec les Manilles, aussi nous n'avons plus rien à dire de leur Commerce en Orient.

Mais

(a) Relation générale des Marchandises envoyées à la Chine.
(b) Recueil des Voyages au Nord. T. VIII. p. 273, 274.
(c) Voy. Le Gentil, T. I. Lett. VI.
(d) Dictionnaire de Commerce, T. IV. Col. 834.

(*) On trouve une ample Relation de la Chine, de ses Productions, de son Commerce, [illegible]

([illegible]) [illegible], T. [illegible] ([illegible]) [illegible], Voyage d'[illegible]

Mais avant de terminer cette Section, il faut dire quelque chose de l'Etablissement extraordinaire que la Compagnie perpetuelle des Indes possede en France par la faveur du Roi pour l'affaire de ses interêts. Le Ministere considérant que pour faire commodément son Commerce, il falloit à la Compagnie un Port pour recevoir ses Vaisseaux, des Bassins, des Chantiers, des Magazins & des Arsenaux, pour construire, équiper & reparer ses Navires, de même que des Magazins pour mettre ses marchandises, on ne trouva pas d'endroit plus convenable à tous ces égards que le *Port Louis* en Bretagne (a). C'est un Port spacieux, sûr & commode, à l'embouchure de la Riviere *Blavet*, qui peut recevoir les plus grands Vaisseaux, lesquels peuvent entrer jusqu'au fonds de la Baye. Nonobstant tous ces avantages il n'étoit gueres fréquenté, & on n'y voyoit presque que des barques de Pêcheurs, desorte que le present que le Roi en fit à la Compagnie ne portoit aucun préjudice au Commerce du Royaume (b). Le Roi, par une Déclaration du mois de Juin 1666, accorda à la Compagnie de faire son Etablissement au Port Louis pour ses Magazins, & au lieu nommé *Faouëdick* & autres, le long des Rivieres Hennebon & Ponscot pour les Chantiers propres à la construction de ses Vaisseaux. Il lui fut donné à cet effet par la même Déclaration toutes les Places vuides & vagues appartenantes au Roi, qui étoient dans les lieux dont on vient de parler, en toute proprieté & Seigneurie, & sans aucun droit ni devoir que la seule foi & hommage-lige à chaque mutation de Roi. Ce fut donc-là que la Compagnie des Indes Orientales fixa le centre de son Commerce en France, & dépensa bien de l'argent à faire des Chantiers, & d'autres Batimens, lui donnant le nom pompeux de PORT DE L'ORIENT. En tems de guerre le Roi y fit construire & mettre à l'eau plusieurs gros Vaisseaux, sans que les affaires de la Compagnie, qui étoient alors en décadence, en souffrissent (c) (*).

SECTION XI. *Suite & fin de l'Histoire de la Compagnie des Indes &c.*

Bel Etablissement au Port de l'Orient.

Cet

(a) Hist. de la Comp. des Indes, p. 68. Nouvelle Description de la France, T. IV. p. 342.

(b) [illegible]

(c) Dictionnaire de Commerce, T. IV. Col. 220.

(*) Le don d'un Port commode & spacieux fut une des premieres & pas des moins considérables graces que la Compagnie obtint du Roi par le moyen de M. *Colbert*, qui prévoyoit l'avantage qu'on en pourroit tirer, & c'est à la pénétration de ce Ministre qu'on doit attribuer tout ce que l'on a fait depuis, & que l'on fera dans la suite. A ne l'envisager que dans son rapport au Commerce, il faut convenir que c'est un avantage que la Compagnie de France a par dessus toutes les autres Compagnies de l'Europe; & quoique son importance n'ait pas encore paru dans toute son étendue, on peut être assuré néanmoins, qu'à mesure que les affaires de la Compagnie fleuriront, les avantages de ce magnifique & commode centre de son Commerce deviendront de plus en plus sensibles. A le considérer de plus près, on ne peut que s'appercevoir qu'il est d'une utilité infinie à la Compagnie, en ce que toutes les affaires se trouvent réunies sous l'inspection de ses Officiers dans un seul endroit, où ils peuvent s'assister les uns les autres en cas de besoin, & où l'on peut prendre des mesures efficaces pour prévenir toutes les fraudes & les malversations, ce qui ne peut que contribuer extrêmement à sa sûreté. Cela sert encore à prévenir les difficultés & les disputes continuelles avec les Officiers du Roi ou Fermiers-Généraux, par rapport aux droits & à la distribution des marchandises des Indes dans le

SECTION XI. Suite & fin de l'Histoire de la Compagnie des Indes &c.

Cet Etablissement avec tout le reste de ce qui appartenoit à cette Compagnie, étant tombé entre les mains de la Compagnie perpétuelle des Indes, elle en a fait tout autre chose que cela n'étoit, & l'a rendu à tous égards digne du nom qu'on lui avoit donné (a). Le Parc, qui est d'une grande étendue, comprend les Magazins de tout ordre, qui sont extrêmement vastes, bien disposés, solidement bâtis, avec de bonnes voûtes & couverts d'ardoise. Les logemens des Directeurs & des autres Officiers forment deux belles files de Batimens, & sont très-commodes; il y a aussi une belle Corderie, un Magazin de mâts, & un bel Arsenal. Il y a des Quais devant les magazins, que l'on tient toujours propres & en bon état, & les Vaisseaux en sont si proche, qu'on les charge & les décharge avec la plus grande facilité: enfin la Ville, le Port, les Chantiers & tout ce qui en dépend, est défendu & protégé par une bonne Citadelle (b). Au commencement de la guerre en 1744, la Compagnie des Indes avoit bien quarante beaux Vaisseaux qui lui appartenoient en propre, & à-présent elle en envoye tous les ans dix ou douze aux Indes, savoir deux à la Chine, trois à Bengale, trois ou quatre à Pondichery, & un ou deux aux Isles (c).

Nous avons ainsi donné, aussi succinctement que la quantité & la diversité des matieres nous l'a permis, l'Histoire des Compagnies des Indes Orientales formées en France, de leur Commerce & de leurs Etablissemens, depuis leurs premieres entreprises jusqu'à notre tems; les changemens & les révolutions qu'elles ont subi, l'attention constante & le zèle que les plus habiles Ministres ont témoigné à protéger & à avancer un Commerce qu'ils ont toujours regardé comme étant de la derniere importance, & qu'ils ont mis, nonobstant bien des contretems & des obstacles sans nombre, sinon dans un état florissant, au-moins sur un pied qui donne de grandes espérances (*).

CHA-

(a) Histoire des Indes Orientales, T. III. p. 151, [illegible].

(b) Dictionn. de Comm. T. II. Col. 220.

(c) Histoire des Indes Orientales, l. c. p. 369, 370.

Royaume, qui [illegible] de la Compagnie, par [illegible] des Ministres. Enfin, si [illegible] [illegible] la Ville d'Orient [illegible] (†).

(*) Un Lecteur judicieux & intelligent s'appercevra [illegible] par cette Histoire de la vérité de ce qu'on dit, [illegible] projets d'un grand Commerce. Car il est certain qu'on a pris plus de peine, depuis

par

(†) Tiré d'une Histoire MS. de cette Expédition, dont l'Auteur y servoit.

CHAPITRE X.

Histoire de l'Etablissement d'une Compagnie des Indes Orientales à OSTENDE *par Lettres Patentes de Sa Majesté Impériale. Fondation, vues & progrès de cette Compagnie. Opposition qu'y font les Puissances Maritimes & autres Princes d'*Europe : *ces oppositions causent de l'embarras dans les affaires generales. Suppression de la* Compagnie d'Ostende ; *Efforts pour la retablir ; ils échouent : sa totale extinction.*

SECTION I.

Les Motifs supposés & véritables qui engagent à proposer de faire dans les Pays-Bas Autrichiens *le Commerce aux* Indes Orientales. *Mesures prises sur ce sujet par la Cour Imperiale : les Sujets des Puissances Maritimes en sont allarmés ; raisons qu'ils font valoir pour empêcher cet Etablissement comme contraire aux Traités.*

SECTION I. *Projet d'établir une Compagnie des* Indes *à* Ostende; *oppositions &c.*

Les Habitans des Pays-Bas Autrichiens *exclus du Commerce des* Indes Orientales *& Occidentales.*

LA distinction entre Pays-Bas Autrichiens ou Espagnols, & les Provinces-Unies des Pays-Bas, doit son origine a la cession que Sa Majesté Catholique, qui étoit Souverain légitime des uns & des autres, fit des dix Provinces qui lui étoient restées fideles, à l'Archiduc *Albert* & à l'Infante *Isabelle*, lorsque les sept autres secouerent le joug, & formerent un Etat libre & independant. Cette importante cession se fit en 1598, mais l'Ac-

plus d'argent, & souffert de plus grandes pertes pour acquérir la part qu'ils ont à-présent au Commerce des Indes, qu'il n'en a fallu pour établir aucun de leurs rivaux. Cela n'empêche point que les encouragemens extraordinaires donnés à la Compagnie perpétuelle des Indes, la vigilance des Ministres dans la surintendance de ses affaires, & plusieurs autres circonstances favorables, ont certainement mis ses affaires sur un pied incomparablement meilleur que ne l'ont jamais été celles des autres Compagnies de France, & peuvent raisonnablement lui faire concevoir l'espérance de voir ses retours augmenter, ses profits s'accroître, & son crédit & sa puissance s'étendre dans les Indes. Mais d'autre part elle peut aussi avoir de justes raisons de craindre. Les maximes & les mesures de la Cour peuvent changer, & il n'est pas impossible qu'il n'arrive du changement dans les affaires publiques, & l'un & l'autre peut être préjudiciable à la Compagnie. Les liaisons où les François sont entrés avec les Ministres & les Gouverneurs du Grand-Mogol, peuvent tourner autant au desavantage de la Compagnie, qu'elles lui ont été favorables jusqu'ici, s'il n'y a pas une succession d'Officiers prudens & habiles aux Indes : il n'est pas impossible aussi, qu'en cas d'une nouvelle rupture, les affaires de ses voisins ne soient gouvernées plus sagement, au moins plus heureusement, que pendant la guerre précédente ; & si par quelqu'un de ces côtés la Compagnie essuyoit de grandes pertes, les suites en pourroient être très-fatales, nonobstant tout ce qu'on a fait pour elle, les étonnans succès qu'elle a eus, & l'état florissant où elle paroît.

Section I. Traité de [illegible] Compagnie de Indes d'Ostende [illegible] &c.

l'Asie portoit, que les Sujets de ces Provinces ne pourroient en façon quelconque naviguer, trafiquer ou négocier aux Indes Orientales & Occidentales, ni aussi envoyer aucune sorte de Navires, sous quelque titre ou prétexte que ce fût, & au cas qu'ils contrevinssent à cette clause, Sa Majesté Catholique se réservoit le droit de punir les délinquans de la façon la plus rigoureuse, par la confiscation de leurs effets, & même par la mort (a). Cette réstriction étoit évidemment faite en faveur des Sujets d'Espagne, pour leur conserver tout le bénéfice qu'ils retiroient du Commerce des deux Indes, & elle obligea les habitans des Pays-Bas à se contenter de leurs Manufactures, & du Commerce étranger qu'ils pouvoient faire légitimement & en sûreté, non seulement pendant qu'ils furent gouvernés par les Archiducs, mais aussi lorsque ces Provinces furent réunies de nouveau à la Couronne d'Espagne, après la mort de l'Infante *Isabelle* en 1633 (b). Mais pendant tout ce tems-là ils regardoient cette condition comme fort dure & onéreuse, dont ils souhaitoient d'être dégagés, bien-que les sollicitations qu'ils firent de tems en tems là-dessus à la Cour de Madrid fussent infructueuses, & qu'on rejettât constamment leurs demandes soit par politique, soit par prudence, pour ne pas donner sujet de plainte aux Espagnols; car ceux-ci regardoient cette exclusion comme une des grandes & belles prérogatives de leur Monarchie, qui les distinguoit d'une façon particulière des autres Sujets de Sa Majesté Catholique, qui étoient tous assujettis à la même Loi (c) [*].

Avantages obtenus par le Cardinal-Infant.

Le Cardinal-Infant ayant eu le Gouvernement de ces Pays, & voulant gagner l'affection des Peuples, sollicita *Philippe* IV. si fortement & avec tant de persévérance, qu'à la fin il obtint vers l'an 1640 presque ce qu'il souhaitoit, & engagea le Roi à accorder aux habitans des Pays-Bas Autrichiens, de trafiquer dans tous les lieux des Indes Orientales qu'avoient conquis & que possédoient les Portugais. Malheureusement les Portugais se révoltèrent contre l'Espagne avant qu'on eût eu le tems de profiter de cette concession, & alors la Cour de Madrid jugea à-propos de l'annuller, & même de le défendre, pour ne pas choquer les Portugais, & pour que cela ne les empêchât point de rentrer sous l'obéissance de la Couronne de Castille, comme les Espagnols s'en flattoient alors, & s'en sont flattés long-

tems

(a) Corps Diplom. T. V. P. I. p. [illegible]. (b) [illegible], Hist. de [illegible]
(c) Le Clerc, Hist. des Provinces-Unies. [illegible] T. II. p. 14[illegible]

[*] [illegible]

[*] [illegible]

tems ensuite. Ce fut encore un malheur pour les habitans des Pays-Bas, que l'on n'ait point conservé d'Acte de ce privilege, sinon une Lettre du Cardinal-Infant aux Magistrats d'Anvers, qui ne dit cependant autre chose, sinon que Sa Majesté Catholique inclinoit à accorder une pareille permission (a). Depuis ce tems-là il n'est plus fait mention d'un tel projet pendant près de soixante ans, bien que durant tout cet intervalle ces Provinces fussent restées soumises au Roi d'Espagne, & que les habitans instruits de cette défense ne se fussent jamais mêlés de faire ce Commerce prohibé; si quelqu'un d'eux alloit dans l'Amérique Espagnole, c'étoit sur les Vaisseaux du Roi & à son service, auquel cas on supposoit qu'ils n'étoient pas sujets à la peine portée par l'Acte, mais aussi en ce tems-là les habitans des Pays-Bas étoient dans un état de pauvreté & de misere, & tellement à charge à l'Espagne, que la Cour de Madrid auroit dû prêter l'oreille à toute proposition qui pouvoit tendre à leur soulagement, étant foulés principalement par les guerres avec la France, desorte qu'ils avoient souvent deux & quelquefois trois armées sur les bras (b) (*).

Section I. Projet d'ériger une Compagnie des Indes Orientales; oppositions &c.

Sous le regne de Charles II. le dernier Roi d'Espagne de la Maison d'Autriche, les Etats de Flandre reprirent le projet du Commerce des Indes; ils représenterent à ce Monarque combien un pareil Etablissement contribueroit au bien & à la prospérité de ses Sujets, & à augmenter les revenus de Sa Majesté: ils obtinrent un Octroi par lequel le Roi leur donnoit le pouvoir d'établir une Compagnie Royale pour négocier aux Places & Lieux libres dans les Indes Orientales & de la Guinée; le fonds devoit être de deux millions de florins, dont le quart devoit être fourni avant la fin du mois d'Octobre 1698, & le reste dans les années 1700 & 1701 (c). Un nouveau malheur les empêcha de profiter de cet Octroi; le Traité de partage s'étant fait en ce tems-là, ôta tellement le courage aux habitans, que le projet ne put s'exécuter (d). Peu après, la mort du Roi Catholique, & la longue guerre pour la succession, firent renoncer à toutes les pensées de cet-

Compagnie érigée dans les Pays-Bas par Charles II.

te

(a) Placards de Brabant, T. I. fol. 582.
(b) [illegible], Droit des Pays-Bas.
(c) La Vérité du Fait, du Droit & de l'Intérêt de tout ce qui concerne le Commerce des Indes établi aux Pays-Bas Autrichiens &c. § 37.
(d) *Basnage*, Annal. des Prov. Unies.

(*) Tous ces faits sont rapportés dans le Mémoire des Etats de Brabant, cité plus haut : ils y distinguent entre le droit de voyager & de trafiquer aux Indes Orientales & Occidentales au préjudice des Espagnols, & le droit naturel qu'ont tous les Peuples de trafiquer par tout où d'autres Nations ne sont pas légitimement en possession du droit d'un Commerce exclusif; ils soutiennent qu'ils ont toujours eu ce droit, que la restriction dont il s'agit n'y a donné aucune atteinte, & qu'il a été reconnu & confirmé par l'Octroi de Charles II. de 1698, en vertu duquel ils auroient certainement établi une Compagnie, si de facheux évenemens touchant les affaires publiques n'y avoient mis obstacle (1). Ils ajoutent qu'il n'a jamais été au pouvoir de leurs Souverains, comme Ducs de Brabant, de diminuer leurs droits, bien moins d'y renoncer par aucun Traité, parce qu'ils étoient engagés par serment envers leurs sujets de ne leur faire rien de semblable, ce qu'ils prouvent par divers passages de l'Acte de la Joyeuse Entrée (2).

(1) Rousset, Recueil d'Actes &c. T. II. p. 100. (2) Ibid. p. 101, 102.

Section I. Projet d'établir une Compagnie des Indes à Ostende, circonstances &c.

te nature au moins pour le present; au-lieu que s'ils avoient fait quelque chose, & qu'ils eussent seulement expedié un Vaisseau, cela auroit pu prevenir les disputes qui font le sujet de cette Section. Aprés la bataille de Ramillies en 1706, les Pays-Bas Autrichiens tomberent sous la protection des Puissances Maritimes, qui les garderent comme en dépôt pour Sa Majesté Imperiale, qui n'en fut mis en possession que dix ans aprés, avec la même restriction que du tems qu'ils appartenoient à l'Espagne, par rapport au Commerce des Indes. Tel étoit l'etat des choses lorsque Sa Majesté Imperiale nomma le Prince *Eugene* de Savoye Gouverneur-General, & le Marquis *de Prie* Conseiller d'Etat, avec pouvoir de gouverner dans l'absence de Son Altesse & sous ses ordres; ce fut peu de tems aprés qu'on vit renaître la pensée d'entreprendre le Commerce des Indes, & que l'on fit quelques demarches dans cette vue (a).

En quel tems on a fait les premieres demarches pour l'établissement de la Compagnie d'Ostende.

On peut voir clairement par ce detail, qu'il n'y a pas le moindre fondement à l'opinion assez generale, que l'exemple de la Compagnie du Missisipi en France & du Sud en Angleterre porta les Sujets de Sa Majesté Imperiale à tâcher d'établir aussi une Compagnie des Indes, au-lieu que ce projet étoit reellement de plus ancienne date que ni l'une ni l'autre de ces Compagnies (b). Quelques Particuliers envoyerent en 1717 un ou deux Vaisseaux aux Indes Orientales; ayant reussi assez heureusement ils furent suivis l'année d'aprés de deux ou trois autres, autorisés seulement par des Lettres & Passeports du Gouverneur-General, nommés dans les Pieces relatives à ce sujet *Lettres de mer*. Sous cette forme ce nouveau Commerce eut tant de succés, que cela enhardit d'autres personnes, & que l'expedition des Lettres de mer devint fort lucrative pour ceux qui étoient au timon des affaires (c). Vers ce tems-là quelques Etrangers actifs commencerent à former le projet d'établir une Compagnie à *Ostende*, & ils y furent tellement encouragés, qu'ils se hazarderent à faire des propositions aux Ministres de Vienne, qui furent favorablement reçues. Au mois d'Octobre 1719 ils reçurent les premiers avis, qu'un de ces Vaisseaux munis de Lettres de mer, avoit été saisi par un des Vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales sur la Côte de Guinée, & que l'on avoit confisqué toute la cargaison sans aucune forme de procés (d). Le Ministre de l'Empereur à la Haye s'en plaignit, mais ne reçut que des reponses obscures & vagues, qui marquoient plus le dessein de soutenir cette action, puisque c'étoit une chose faite, que celui d'entrer dans l'explication des raisons qui pouvoient la justifier, on dit seulement que c'étoit un Commerce illicite, que quelques Marchands d'Anvers avoient entrepris par avarice, & qui, s'ils le continuoient, seroit plutôt ruineux pour eux que profitable. On reçut à peu prés la même reponse dans une autre Cour à une plainte semblable, de la saisie d'un autre Vaisseau,

(a) *Rousset*, l. c. p. 4.
(b) Défense du Droit de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales &c.
(c) *Rousset*, ubi sup.
(d) La vérité du Droit &c. § 39.

seau, sous pretexte qu'il faisoit un Commerce illicite dans ces Ports où il n'avoit pas droit d'aller (a) (*).

Section I. Projet d'établir une Compagnie des Indes à Ostende; oppositions &c.

Le Ministère des Pays-Bas Autrichiens porta ses plaintes à Vienne de la saisie de Vaisseaux qui portoient le Pavillon de Sa Majesté Imperiale, & on accorda sans peine des Lettres de représailles à ceux qui commençoient déja à prendre le titre de Compagnie. Le Capitaine *Winter*, qui avoit commandé le Vaisseau arrêté sur la Côte de Guinée, concevant qu'il étoit suffisamment autorisé par ces Lettres, se rendit aux Dunes, & y ayant rencontré son propre Vaisseau, il le reprit & l'amena à Ostende avec une riche cargaison de dents d'éléphant & de poudre d'or, qui appartenoit à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales (b). Elle s'en plaignit aux Etats-Generaux, dont les Ministres à Bruxelles & à Vienne agirent vivement, appuyés de ceux de la Grande-Bretagne. On ne laissa pas de vouloir soutenir les Lettres de représailles, & on fit souvenir ces Ministres du peu d'égard que l'on avoit eu il n'y avoit pas longtems à des plaintes de la même nature de la part de Sa Majesté Imperiale; desorte qu'il étoit aisé de voir, que nonobstant beaucoup de belles paroles, & de grandes assurances d'amitié & d'estime, on ne devoit gueres se flatter d'obtenir satisfaction ni restitution (c). C'étoit certainement une entreprise bien hardie & fort extraordinaire, vu les forces navales des Puissances Maritimes, & le grand intérêt qu'elles y avoient, & qu'il étoit aisé de voir qu'elles étoient determinées à faire cause commune. Cela n'empêcha pas les Ministres de Vienne de tenir bon, & d'insister que les Sujets de l'Empereur ayant les premiers souffert, ils fussent aussi les premiers à qui l'on donnât satisfaction. La négociation traîna de cette façon un peu en longueur, & comme c'est beaucoup gagner en pareille circonstance que de gagner du tems, d'habiles Ministres trouvent toujours des expédiens pour cela; & toute la conduite de ceux de Vienne dans le cours de cette affaire, justifia qu'ils possédoient cet art en perfection; c'étoit ce qu'il y avoit de plus avantageux dans les conjonctures, parcequ'ils tenoient ainsi les Puissances Maritimes dans l'incertitude, & relevoient le courage des Sujets de Sa Majesté Imperiale, qui voyoient clairement combien la Cour étoit portée à les soutenir & à les proteger (d).

Représailles sur la Compagnie des Indes Occidentales de Hollande.

Appréhensions des Négocians dissipées.

Cela donna tant de crédit à la nouvelle Compagnie, qu'en 1720 elle equipa cinq grands Vaisseaux pour les Indes, & six autres l'année suivante, trois pour la Chine, un pour Mocha, un cinquième pour Surate & la Côte de Malabar, & le dernier pour Bengale: les Hollandois en furent si irrités, qu'ils

(a) Mém. du Tems, p. 391.
(b) La Vérité du Fait & du Droit &c. § XI.
(c) Mém. du Tems, p. 411.
(d) *Rousset*, Recueil d'Actes, T. II. p. 4.

(*) Nous sommes redevables de ces Traits & de leur explication au Traité du célebre M. *Du Mont*, Baron de *Carelscroon*, qui le composa par ordre de l'Empereur, pour exposer la verité du Fait & du Droit, & l'intérêt de tout ce qui concernoit la Compagnie des Indes, établie aux Pays-Bas Autrichiens par Octroi de Sa Majesté Imperiale. On écrivit aussi de l'autre Parti divers savans Traités, que nous avons aussi consultés, pour exposer cette importante affaire avec toute l'impartialité & la clarté possible.

SECTION I. *Progrès & établissement de la Compagnie des Indes d'Ostende, [illegible]*

qu'ils saisirent un Vaisseau richement chargé par les Marchands de Bruges, & en firent vendre la cargaison, nonobstant les représentations des Ministres de l'Empereur à la Haye pour l'empêcher. Ce désastre fut suivi d'un autre, un Armateur Anglois ayant pris peu de tems après sur la Côte de Madagascar un Vaisseau d'Ostende richement chargé qui revenoit en Europe; ce qui découragea tellement la nouvelle Compagnie, qu'elle fit arrêter les préparatifs qui se faisoient pour envoyer un nouveau Vaisseau (a). Mais dans les mois de Mai & de Juin 1721 il lui arriva deux Vaisseaux des Indes, & au mois de Septembre deux autres dont les cargaisons se vendirent si bien, qu'elle se trouva non seulement indemnisée de ses pertes, mais en état de faire son Commerce avec plus de succès que jamais. Il ne lui manquoit que d'être établie par Autorité publique; car bien-que la Cour Impériale lui eût fait espérer depuis longtems des Lettres Patentes, elle en avoit toujours différé l'expédition, pour ne pas se brouiller ouvertement avec les Puissances Maritimes, ce qui dans les conjonctures du tems n'auroit pas été expédient (b).

[illegible]

Mais quelque tems après l'arrivée des derniers Vaisseaux dont on a parlé, la Compagnie, qui se trouvoit avoir de l'argent & de puissans amis à Vienne, résolut de ne rien négliger pour mettre les choses sur le meilleur pied qu'il seroit possible: dans cette vue elle envoya quelques-uns des Directeurs à la Cour, munis d'Instructions & de bonnes Lettres de change pour des sommes considérables. Ces Messieurs ménagerent leurs affaires avec tant de soin & de prudence, qu'on leur promit un Octroi aussi étendu qu'ils pourroient le souhaiter, ou aussi ample que celui d'aucune autre Compagnie de l'Europe; on leur en communiqua même le plan, dont ils furent parfaitement contens (c). Cet Octroi devoit consister en plusieurs Articles, tels que les suivans, que les Directeurs, au nombre de huit seulement, seroient choisis parmi les plus riches & les plus habiles Marchands des Pays-Bas Autrichiens, qu'ils auroient quatre-mille florins d'appointemens par an; qu'ils ne seroient en fonction que six ans, & ne seroient de nouveau éligibles qu'après avoir été une année entière hors de charge; que l'on tiendroit tous les ans une Assemblée générale des intéressés pour l'élection des Directeurs, qui en nommeroient vingt-quatre, dont l'Empereur en choisiroit huit; que les Dividendes, la Caisse & les Livres de compte seroient les trois premières années à Anvers, & les trois années suivantes à Gand ou à Bruges, mais que les ventes se feroient toujours à Ostende ou à Bruges; que le fond de la Compagnie seroit de six millions de florins, & seroit partagé en dix-mille Actions de mille florins chacune; que les prises que les Vaisseaux au service de la Compagnie feroient en tems de guerre, seroient entièrement à la Compagnie, & se vendroient à son profit; que toutes les munitions, les vivres, l'artillerie, & autres choses nécessaires pour les Forts & les Comptoirs de la Compagnie, seroient exemptes de tous droits en passant sur les terres

(a) Diction. de Comm. T. II. Col. 1165. (c) Dictionnaire de Commerce, T. II. Col. [illegible]
(b) Mémoires Hist. & Polit. T. LXX p. 576-681.

res de Sa Majesté Impériale, des Seigneurs & des Communautés Ecclésiastiques des Païs-Bas. Enfin, que toutes les marchandises des Vaisseaux de la Compagnie payeroient pour tous droits d'entrée & de sortie quatre pour cent jusqu'à la fin du mois de Septembre 1724, & ensuite six pour cent à jamais. L'Empereur promettoit aussi d'envoyer au Grand-Mogol un Ambassadeur, pour conclure un Traité d'alliance avec lui, & pour le remercier de la permission qu'il avoit accordée à la Compagnie, non seulement d'établir un Comptoir dans ses Etats, mais aussi un Fort pour protéger son Commerce. La perspective d'enrichir les Sujets des Païs-Bas, & d'augmenter les revenus qu'il en tiroit, en y établissant un Commerce aussi étendu & aussi lucratif, engagea l'Empereur à assûrer les Agens de la Compagnie qu'il leur accorderoit de plus grandes faveurs encore. Il leur donna même à entendre, qu'il remettroit à la Compagnie tous les droits pendant trois ans, & qu'il feroit un présent de trois-cens-mille florins aux intéressés, pour les indemniser des pertes qu'ils feroient dans les commencemens de leur Commerce, parceque par la nature des choses elles étoient comme inévitables, de sorte qu'il falloit y pourvoir (a).

SECTION I. *Projet d'ériger une Compagnie des Indes à Ostende; privilèges, &c.*

SECTION II.

Conduite Politique de Leurs Hautes-Puissances les Etats-Généraux *& de la* Cour de la Grande-Bretagne, *dans cette occasion, pour empêcher que l'Etablissement de cette Nouvelle Compagnie ne fasse aucun tort à leurs Sujets.*

CES graces de l'Empereur inspirerent tant de courage, non seulement aux Marchands, aux Banquiers, & à tous ceux qui étoient intéressés au Commerce, & qui avoient de l'argent, mais aussi aux Seigneurs & aux Gentilshommes, qu'ils témoignerent être disposés à faire tout ce qui dépendroit d'eux pour soutenir la nouvelle Compagnie. Ce n'étoient pas cependant les seuls habitans des Païs-Bas & les autres Sujets de l'Empereur qui encourageoient cette entreprise, mais les Anglois, les François & les Hollandois, qui étoient les plus intéressés dans la Navigation & dans la conduite des affaires de la Compagnie, bien-qu'ils n'ignorassent point qu'elle ne pouvoit jamais fleurir qu'aux dépens de leur Patrie, & des Compagnies qui y subsistoient depuis longtems pour le Commerce des Indes (b). On ne doit donc pas être surpris que cette nouvelle Compagnie d'Ostende ait fait tant de bruit dans toute l'Europe, & par-là ce Chapitre fait un article aussi remarquable de l'Histoire Universelle qu'aucun autre. Mais il doit paroitre d'abord un peu étrange, que les Amis les plus zélés, & les Alliés les plus fidèles de Sa Majesté Impériale, fussent ceux qui firent les oppositions les plus violentes. On s'imagineroit que l'Empereur avoit le même droit dans ses Etats, que les

SECTION II. *Démarches de diverses Cours contre la Compagnie d'Ostende.*

Les Puissances Maritimes s'opposent avec chaleur à l'Etablissement de la Compagnie.

(a) Dict. de Commer. T. II. Col. 1166. Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 66.

(b) Mercure Hist. & Polit. T. LXXI. p. 715.

SECTION II. [illegible]

les autres Puiſſances dans les leurs, & que quelque contraire que fût aux intérêts des autres Nations l'Etabliſſement d'une pareille Compagnie dans les Pays-Bas Autrichiens, elles n'avoient aucun titre légitime de demander & de s'attendre que Sa Majeſté Imperiale renonçât pour l'amour d'elles à des avantages apparens, ou, pour dire la choſe plus clairement, qu'elle empêchât ſes Sujets de s'enrichir, pour que les leurs reſtaſſent riches (*a*). C'eſt cependant ce qui arriva, les Puiſſances Maritimes déclarerent en termes exprès, qu'elles s'attendoient que Sa Majeſté Imperiale le feroit, & qu'elle étoit obligée par les Traités de conſentir à leur demande. Les Etats-Généraux, qui ſe croyoient les plus léſés, furent auſſi les premiers qui ſe plaignirent hautement; & comme tous les fondemens de leur oppoſition ſont expliqués clairement dans le Memoire que M. *Bruynincx*, Envoyé des Etats à la Cour de Vienne y préſenta, nous en donnerons l'Extrait dans les Remarques; on y verra en ſubſtance tout ce qui fut allégué contre le droit que prétendoit avoir l'Empereur d'ériger une telle Compagnie (*b*) (*).

Di-

(*a*) *Rouſſet*, Recueil d'Actes &c. T. III. p. 64, 65.

(*b*) Historical Register, Vol. VIII p. 14[illegible].

(*) Cet excellent Memoire fut préſenté par M. *Hamel Bruynincx*, Miniſtre de Hollande à Vienne, le 15 Mars 1723, & bien qu'il mérite d'être lu en entier, nous nous bornerons, pour éviter la prolixité, d'en citer ſeulement les Articles les plus importans (*c*). [illegible]

„ De

(*c*) Historical Register Vol. VIII. p. [illegible]

Section V. [illegible] Cour [illegible] par la Compagnie d'Ostende.

Diverses circonstances concoururent à engager leurs Hautes-Puissances à se hâter de faire cette démarche : premièrement, ils étoient extrêmement pressés par leur Compagnie des Indes Orientales, dont quelques uns des principaux Directeurs étoient membres du Gouvernement ; de plus la situation des affaires de l'Europe sembloit donner du poids à leurs représentations ; non qu'ils comptassent beaucoup sur le souvenir des services qu'ils avoient rendus, mais parcequ'ils savoient qu'il y avoit plusieurs choses que la Cour de Vienne seroit bien aise de faire, & qu'elle ne pouvoit guères faire sans leur assistance. Enfin, ils jugerent qu'il seroit plus aisé pour eux d'obtenir, & plus honorable à l'Empereur d'accorder un refus absolu des offres faites par ceux qui projettoient l'Etablissement de cette nouvelle Compagnie, avant qu'il y eut un Octroi expédié (*a*). Ils furent néanmoins trompés dans leurs espérances, & ce Mémoire tout pressant & fort qu'il étoit, ne produisit pas tout l'effet dont ils s'étoient flattés, bien-qu'ils fussent appuyés d'un des premiers Seigneurs de la Cour de Vienne, & d'un Ministre qui y avoit un grand crédit, quoique l'un & l'autre agissent par des motifs bien différens. Le premier étoit l'illustre Prince *Eugene*, qui se déclara contre cet Etablissement par un principe d'équité, & par son zèle pour les véritables intérêts de la Maison d'Autriche ; & avec sa candeur & sa franchise ordinaire il prédit que cela ne pourroit qu'affoiblir la bonne intelligence qui avoit subsisté depuis si longtems entre Sa Majesté Impériale & les Puissances Maritimes, ce qui ne pourroit que déranger le Systême sur lequel la tranquillité & l'indépendance de l'Europe étoient fondées. L'autre étoit le Marquis *de Prié*, qui étoit à la tête des affaires dans les Pays-Bas ; il s'opposa à l'Octroi, parcequ'il tiroit un grand profit de l'expédition des Lettres de mer, qui cesseroient par l'Etablissement de la Compagnie ; & bien-que son opposition fut moins légitime, elle n'en étoit que plus forte (*b*) (*).

Motifs qui [illegible] les Hollandois, & ce qui [illegible].

Les

(*a*) Mercure Hist. & Polit. T. LXXII. p. 551. (*b*) *Rousset*, T. II. p. 4.

,, De plus, il est expressément stipulé par l'Article XXVI. du Traité de la Barriere, que le Commerce & tout ce qui en dépend, demeure en tout & en partie sur le pied établi & de la maniere portée par les Articles du Traité de Munster ; ensorte que ledit Traité de Munster est évidemment confirmé par le Traité de la Barriere, dans le tems même que Sa Majesté Catholique & Impériale étoit déja en possession des Pays-Bas, & par la garantie de Sa Majesté Britannique.

,, Et comme le droit de Leurs Hautes-Puissances à cet égard est si manifeste, leurs Hautes-Puissances ont toutes sortes de raisons d'attendre de l'amitié & de l'équité si connues de Sa Majesté Catholique & Impériale, qu'elle ne favorisera & ne tolérera rien de ce qui préjudicie au susdit droit des Etats. Ils demandent donc amiablement, que l'Octroi, qu'on dit avoir été accordé pour la Navigation & le Commerce des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, ne soit pas publié mais retiré, ou au moins soit rendu sans effet, & que Sa Majesté Impériale donne des ordres, pour que cette Navigation & ce Commerce, soit avec soit sans Octroi, cesse entierement, & qu'à cet égard les Traités soient exécutés &c."

(*) Il ne sera pas inutile d'instruire le Lecteur des raisons qu'alléguoient ceux d'entre les Ministres Impériaux qui se déclaroient contre l'Etablissement de la Compagnie d'Ostende. Ils observoient, qu'indépendamment de toute question difficile, c'étoit un fait suffisamment clair, que les Pays-Bas Autrichiens avoient été acquis pour Sa Majesté Impé-

Section II. Démarches de diverses Cours contre la Compagnie d'Ostende.

Les choses prirent précisément le même tour en Angleterre qu'en Hollande; & la Compagnie des Indes Orientales ayant, du consentement du Ministère, présenté une Requête sur ce sujet à la Chambre des Communes, on commença à regarder cette affaire comme une affaire nationale. Pour suivre néanmoins les procédures du Parlement, les Directeurs de la Compagnie firent traduire en Anglois le Mémoire du Ministre Hollandois dont nous avons parlé, & le firent distribuer à la porte à tous les membres de la Chambre, ce qui produisit l'effet qu'ils désiroient (a). On nomma d'abord un Committé, dont le Chevalier *Nathanael Gould* étoit Président; & le rapport s'étant fait dans le tems convenable, la Chambre prit des résolutions, qui servirent de fondement à un Bill, pour empêcher les Sujets de la Grande-Bretagne de s'intéresser dans les fonds de la Compagnie d'Ostende, ou d'entrer à son service, sous de rigoureuses peines: ce Bill passa dans les deux Chambres, le Roi y donna son consentement, & par-là il devint Loi: cela produisit certainement un grand effet, mais ne détruisit pas tout-à-fait le mal; il y eut encore des gens, nés Sujets de la Grande-Bretagne, qui continuèrent à agir contre l'intérêt public, pour amasser du bien, ou pour augmenter celui qu'ils avoient (b). Mais on réussit dans une des grandes vues que l'on avoit, qui étoit de faire voir à toute l'Europe, que les sentimens de la Cour & ceux de la Nation étoient les mêmes sur ce sujet; & que les Puissances Maritimes étoient déterminées à prendre le même parti, étant également intéressées dans cette affaire (c) (*).

Précautions prises en Angleterre pour empêcher les Sujets de la Grande-Bretagne de s'intéresser dans ce Commerce.

Offres de l'Empereur rejettées.

On pouvoit assez naturellement s'attendre, que la Cour de Vienne auroit,

(a) Historical Register, Vol. VIII. p. 316.
(b) Chronological Diary for 1723. p. 26.
(c) Hist. des Indes Orientales. p. 66.

[illegible]

(*) [illegible]

( ) [illegible]

roit, pour son propre intérêt, [illegible] [illegible] pesé l'affaire, & qu'elle [illegible] de trouver quelque expédient pour contenter les Puissances, par les trésors & les armées [illegible] elle avoit [illegible] les Pays qui donnoient lieu au différend. Mais nonobstant les sollicitations réitérées des Ministres d'Angleterre & de Hollande, l'Empereur parut de plus en plus déterminé à soutenir ce qu'il avoit commencé, de sorte qu'il publia au mois d'Août 1723, les Lettres Patentes d'Octroi qu'il avoit expédiées dès la fin de l'année précédente, avec quelques changemens dans les articles qu'on a vus. A la tête de ces Lettres l'Empereur prit non seulement tous les titres qui appartiennent au Chef de la Maison d'Autriche, mais encore ceux de Roi d'Espagne, des Indes Orientales & Occidentales, & des Isles Canaries &c. vraisemblablement dans le dessein de donner du poids à ce nouvel & ample Octroi accordé à la Compagnie d'Ostende pour trente ans, par lequel il lui donne la permission de négocier aux Indes Orientales & Occidentales & sur les Côtes d'Afrique, tant en-deçà qu'au-delà du Cap de Bonne-Espérance, en observant les maximes & coutumes reçues; ensorte qu'en supposant que cette Compagnie put se maintenir, elle ne pouvoit gueres souhaiter un Octroi plus ample (a) (*).

SECTION II. Démarches des diverses Cours contre la Compagnie d'Ostende.

Par

(a) *Rousset*, Rec. d'Actes &c. T. II. p. 5.

fiquer aux Indes; ou qu'il y soit intéressé &c. il sera puni par la confiscation de la part qu'il aura dans ces fonds étrangers, avec le triple de la valeur au-delà, un tiers pour le Roi, & les deux autres tiers au profit de la Compagnie des Indes Orientales, si elle dénonce & poursuit le délinquant, ou autrement un ou deux tiers au dénonciateur, de ce que l'on recouvrera en [illegible] action pour dette &c. ainsi que cela est ordonné par toutes les Loix pénales de la même nature, afin que l'on puisse aisément fournir les preuves. Le Procureur Général pourra de sa propre autorité, ou sur l'information de la Compagnie, intenter action à la Cour de la Chancellerie, ou à celle de l'Echiquier, à quiconque aura souscrit, contribué ou se sera intéressé pour aucune Compagnie étrangere des Indes de cette nature, en promettant ou déclarant que s'il reconnoît sa faute, on lui remettra l'amende du triple de la valeur de la part qu'il a dans les fonds d'une telle Compagnie, & qu'il se contentera de la valeur simplement: le prevenu sera obligé de comparoître, & [illegible] du fait; si l'on n'ordonne que la confiscation de la simple valeur, il y en aura un tiers pour Sa Majesté, & les deux autres tiers seront pour la Compagnie. Si quelqu'un des Sujets a reçu quelque portion de cette nature, ou qu'il ait connoissance qu'un des Sujets a quelque intérêt ou part dans une Compagnie étrangere, & ne le découvre pas au bout de six mois par écrit à la Compagnie unie d'Angleterre ou aux Directeurs, il payera le triple de la valeur de ce qu'il a reçu, ou de ce dont il a eu connoissance, sans en donner avis, une moitié pour le Roi, & l'autre pour celui qui fera la poursuite; ou le délinquant pourra, à la discrétion de la Cour devant laquelle la poursuite se fera, être condamné à une année de prison: celui qui dans le tems limité, découvrira volontairement aux Directeurs par écrit l'intérêt que quelqu'un a dans une telle Compagnie étrangere, aura la moitié du produit clair de la confiscation: au cas que quelqu'un des Sujets de Sa Majesté, à la réserve de ceux qui y sont légitimement autorisés, aille aux Indes Orientales, ou qu'on l'y trouve, il sera déclaré coupable de haute malversation, & poursuivi dans telle Cour de Westminster qu'on voudra, & s'il est convaincu il sera sujet à telle peine corporelle, à tel emprisonnement ou à telle amende que la Cour où la poursuite se fera, le jugera à propos; les prevenus pourront être saisis, & ramenés en Angleterre, & tout Juge à paix est autorisé de les enfermer dans la prison la plus voisine, jusqu'à ce qu'ils ayent donné caution suffisante qu'ils comparoîtront devant la Cour, & qu'ils ne sortiront pas du Royaume sans congé.

(*) Ce qui fit trouver si promptement aux Directeurs de ce Commerce de l'argent, &

tout

SECTION II. [illegible]

Par cet Octroi le fonds de la Compagnie fut réglé à six millions de florins, & le nombre des Actions à six-mille; mais à d'autres égards on lui accorda tous les droits & privilèges marqués dans le premier projet, & d'autres encore; on lui permettoit de construire des Forts & des Châteaux en tel endroit qu'elle jugeroit à-propos, & de les pourvoir d'artillerie, & d'autres armes, & de toutes sortes de munitions; d'armer & d'équiper tels Vaisseaux qu'elle voudroit, & de les faire bâtir dans tous les Ports des Etats de Sa Majesté, dans les Pays-Bas, en Italie & ailleurs; de traiter, au nom de Sa Majesté Impériale, avec les Princes Souverains & Etats des Indes, avec cette restriction qu'elle ne pourroit déclarer la guerre à aucune Puissance, sans le consentement de Sa Majesté & de ses Successeurs. Pour droit de reconnoissance de cet Octroi, la Compagnie étoit obligée de présenter à l'Empereur & à chacun de ses Héritiers & Successeurs un Lion couronné du poids de vingt marcs d'or, tenant les Armes de la Compagnie, qui étoient un Aigle éployé, avec le Globe de la Terre entre ses deux têtes, surmonté d'une Couronne Impériale. Enfin l'Empereur promettoit de protéger la Compagnie & de la défendre envers & contre tous ceux qui l'attaqueroient injustement, & même d'employer en cas de besoin la force de ses armes pour la soutenir dans la liberté entière de son Commerce & de sa Navigation, & de lui faire faire raison de toutes les injustices, injures & mauvais traitemens, en cas qu'aucune Nation entreprît de la troubler dans son Commerce & sa Navigation, & de lui procurer tous les avantages & facilités possibles par les Traités de Paix, d'Alliance & de Commerce qu'il feroit (1).

Extrait de cet Octroi.

Tel fut l'Etablissement de cette fameuse Compagnie à Ostende, dont cette Compagnie & Sa Majesté Impériale se promettoient de si grands avantages. Aussitôt que ces Lettres Patentes eurent été publiées, & enregistrées dans les Cours Souveraines des Pays-Bas Autrichiens, les Direc-

Grand succès de cette Compagnie dans les commencemens.

(1) *Rousset*, T. II. p. 5 & suiv.

[illegible]

(1) Dictionn. de Commerce, T. II. Col. [illegible]. (2) Liste des Vaisseaux [illegible] par la Compagnie d'Ostende.

recteurs entrerent en fonction, & tinrent peu après leur premiere Assemblée generale: on y resolut que l'on ouvriroit les Livres de la Compagnie à Anvers le 11 d'Août, ce qui se fit avec un succès qui étonna toute l'Europe; car dès le lendemain à midi, le fonds fut rempli, & vers la fin du mois les Actions étoient à quinze pour cent au-delà du pair (a). Les affaires de cette nouvelle Compagnie n'étoient pas moins florissantes aux Indes; comme la plupart de ceux qu'elle employoit avoient été au service des Compagnies d'Angleterre & de Hollande, ils trouverent moyen d'établir des Comptoirs avec une facilité surprenante & un grand succès, & de pousser leur Commerce d'une façon qui faisoit voir, que si ceux qui s'opposoient à cette Compagnie, ne la faisoient pas supprimer en Europe, leurs efforts dans les Indes ne seroient pas d'un grand effet, à moins qu'ils n'eussent recours à la force ouverte, tous les artifices qu'ils avoient employés pour la décrier auprès des Princes infideles ayant été inutiles (b) (*).

SECTION II. Démarches de diverses Cours contre la Compagnie d'Ostende.

SEC-

(a) Mercure Hist. & Polit. T. LXXV. p. 229.

(b) Histoire des Indes Orientales, l. c. p. 73.

(*) La connoissance que leurs Agens avoient du Commerce des Indes, & de la maniere dont il se faisoit, les mit en état de prevenir l'effet des insinuations que l'on faisoit au préjudice de la nouvelle Compagnie, en insinuant à leur tour qu'elles n'avoient d'autre but que d'empêcher les Naturels d'avoir un nouveau Commerce, & en leur représentant l'avantage qu'il y auroit pour eux d'avoir de nouveaux acheteurs; & comme les Princes Indiens ont assez de sagacité pour bien entendre & diriger leurs affaires, il ne leur étoit pas difficile de démêler la vérité, qui étoit entierement favorable à ces nouveaux venus, parceque quelque opposition d'intérêts qu'il pût y avoir en Europe, cet Etablissement étoit toujours avantageux pour eux (1). A cet égard donc les Facteurs d'Ostende n'avoient pas beaucoup à craindre des insinuations jalouses auprès de ceux qui étoient libres & maitres de trafiquer avec qui ils vouloient, mais à d'autres égards toute la capacité & l'adresse du monde ne servoient de rien; car ils ne pouvoient relâcher dans aucun des Ports qui appartenoient aux autres Puissances de l'Europe, ni attendre d'eux aucun secours ni appui, en cas que les habitans du Pays en agissent mal avec eux; aussi s'en ressentirent-ils en plusieurs occasions, & ils s'en seroient encore plus ressentis, sans les liaisons d'amitié qu'ils eurent avec des personnes qui étoient au service des autres Compagnies, & qui par cette considération n'étoient pas portés à suivre à la rigueur les ordres qu'ils recevoient d'Europe (2).

(1) Sur des informations particulieres.

(2) Histoire des Indes Orientales, T. III. p. 421.

SECTION III.

Suite des Oppositions. Raisons alléguées par les Puissances contre le Droit de Sa Majesté Impériale de faire aucun Etablissement de cette nature dans les Pays-Bas Autrichiens.

SECTION III. *Nouvelles oppositions &c.*

La Compagnie des Indes Orientales Hollandoise ...

LA Compagnie Hollandoise des Indes Orientales étant si convaincue de ce que l'on vient de rapporter, qu'en moins de quinze jours elle présenta deux Mémoires aux Etats-Généraux, dans lesquels elle ne gardoit plus de mesures, mais déclaroit nettement que comme l'Etablissement de cette nouvelle Compagnie étoit contraire à tous les Traités, on devoit aussi lui laisser la liberté d'agir comme si ces Traités ne subsistoient plus, & de se faire justice par la voye des armes, puisque l'on voyoit de jour en jour plus clairement, qu'on ne pouvoit l'obtenir par d'autres voyes (a). Mais les Etats n'avoient nullement envie de rompre avec l'Empereur, s'ils pouvoient en quelque façon l'éviter: ils continuerent donc leurs représentations à la Cour de Vienne, de concert avec la Grande-Bretagne, pour obtenir la révocation ou au moins la suspension de l'Octroi en vertu duquel la nouvelle Compagnie agissoit; & en même tems ils publierent chez eux des Loix en faveur de leur Compagnie des Indes, pour empêcher aucun de leurs Sujets de prendre aucune part soit aux fonds de la Compagnie des Pays-Bas Autrichiens, soit à la direction de ses affaires aux Indes. D'autre part, les Officiers de la Compagnie Hollandoise aux Indes, sans en venir à des violences ouvertes, s'y prirent de façon à donner bien de la peine à cette nouvelle Compagnie, en gênant son Commerce & en le rendant incertain, dans ces Pays où ils ont tant de pouvoir, & les Anglois les seconderent si bien, qu'il n'y eut que l'habileté & l'activité des Agens, & l'état désespéré où ils auroient été réduits, s'ils ne réussissoient pas, qui fissent ce Commerce, nonobstant tous les obstacles qu'ils rencontroient tous les jours (b).

La France se déclare aussi contre la Compagnie d'Ostende.

Ce ne furent pas seulement la Grande-Bretagne & la Hollande qui s'opposerent à ce nouvel Etablissement: la France commença aussi à prendre ombrage d'un projet, qui menaçoit de ruine un Etablissement de la même nature, auquel elle travailloit: c'est ce qui engagea le Conseil de Sa Majesté Très-Chrétienne de publier une Déclaration du 16 d'Août 1723, par laquelle il étoit défendu à tous les Sujets de la Couronne de France de s'intéresser de quelque maniere que ce fût dans les fonds de la Compagnie d'Ostende, sous peine de trois mille livres d'amende pour chaque contravention commise à cet égard, outre la confiscation de ce qu'ils auroient d'intérêt dans ces fonds, & sous peine de récidive de la même amende & confiscation avec un bannissement de trois ans. Par le second Article de cette Déclaration, le Roi

(a) Mercure Hist. & Polit. T. LXXV. p. 233.

(b) Sur les informations particulieres de personnes qui étoient en ce tems-là aux Indes.

Section III. Nouvelles oppositions &c.

Roi ordonnoit, qu'au cas qu'on ne pût arrêter les effets que ses Sujets auroient acquis en s'interessant dans les fonds de cette nouvelle Compagnie, pour les confisquer, les effets & les biens qu'ils possederoient en France seroient sujets à la saisie & à la confiscation, jusqu'à la concurrence des sommes pour lesquelles ils seroient interessés dans la Compagnie Autrichienne, & cela suivant la maniere courte, expeditive & extraordinaire reglée par l'Ordonnance Royale de 1670. Par le troisieme il étoit défendu très-sévérement à tous Gens de mer, Manufacturiers, Marchands, & en general à tous les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, d'entrer en quelque façon & en quelque qualité que ce fût au service de la Compagnie d'Ostende, sous peine de prison & de confiscation de leurs biens. Le quatrieme article défendoit à toutes sortes de personnes, de solliciter, d'enrôler ou d'engager aucun des Sujets du Roi au service de ladite Compagnie, en qualité d'Officiers, de Soldats, de Matelots, ou en quelque autre qualité que ce fût, comme aussi de vendre, d'acheter, de prêter ou d'équiper aucun Vaisseau pour ladite Compagnie, sous peine d'être mis au Pilori la premiere fois, & d'être envoyé aux Galeres la seconde, outre la confiscation de tout ce qui auroit été ainsi acheté ou vendu, & une amende de trois-mille livres tant pour le vendeur que pour l'acheteur (a). L'autorité de tant de grandes Puissances sembloit plus que suffisante pour traverser cette Compagnie naissante, quelque envie & quelque interet que Sa Majesté Imperiale pût avoir de la maintenir (*).

L'Espagne suit son exemple.

Peu de tems après un autre grand Prince se déclara avec la même force contre ce nouvel Etablissement; nous parlons du Roi Catholique *Philippe* V. qui se trouva parfaitement d'accord avec les Puissances Maritimes, comme il paroit par les représentations présentées à Sa Majesté Britannique par le Ministre d'Espagne, le 26 Avril 1724, conçues dans les termes les plus précis, & où l'injustice & l'illegitimité de ce nouvel Etablissement est démontrée (b); on y prouve qu'il est contraire au Traité de Munster, par lequel

(a) Diction. de Commerce, T. II. Col. 1169.

(b) *Rousset*, Recueil d'Actes &c. T. II. p. 76.

(*) Plusieurs motifs engagerent la Cour de France à agir avec vigueur dans cette affaire, & avec beaucoup de droiture & de bonne foi à l'egard des Puissances Maritimes: car outre que leurs interêts étoient les mêmes, il y avoit certaines circonstances, qui relativement à ce nouvel Etablissement, piquoient les François. Depuis un grand nombre d'années ils avoient travaillé à établir une Compagnie de cet ordre, & ce ne devoit pas être un médiocre chagrin pour eux de voir qu'en si peu de tems, & sans autre appui que l'apparence de la protection de la Cour Impériale, cette Compagnie avoit été en état de faire beaucoup plus de progrès, que les leurs n'avoient jamais fait sous la protection de *Richelieu*, de *Colbert* & d'autres habiles Ministres (1). Ils voyoient que si ce Commerce réussissoit, il enrichiroit extrêmement les Pays Bas Autrichiens, au préjudice de la France; & ce qui étoit d'autant & de plus de conséquence, ils s'appercevoient que cette dispute leur fournissoit une belle occasion de detacher de leur rivale les Puissances Maritimes, à l'assistance desquelles la Maison d'Autriche étoit uniquement redevable du redoutable pouvoir dont elle jouissoit.

(1) Voyez la preuve de ces Faits dans le Chapitre du Commerce des François aux Indes Orientales.

[illegible] qu'il la Couronne d'Espagne s'est engagée à ne pas troubler la Navigation des Hollandois dans leurs Indes, en considération du même engagement de leur part, de ne point troubler le Commerce des Espagnols dans leurs limites. Ce fut en conséquence de ces engagemens réciproques, que les habitans des Pays-Bas furent exclus du Commerce des Indes Orientales ; ce fut avec ces restrictions que les Pays-Bas Espagnols furent cedés à l'Electeur de Baviere, & par la France, de son consentement, à la Maison d'Autriche, sous la condition expresse, qu'elle les posséderoit de la même maniere, & avec les mêmes restrictions, que la Couronne d'Espagne les avoit possédés, les Etats-Generaux s'engageant que la Maison d'Autriche rempliroit ces conditions. Que si la Compagnie d'Ostende pouvoit s'établir légitimement, cela seroit aussi préjudiciable à l'Espagne qu'aux Etats-Generaux, contre le but & l'intention de tous les Traités faits pour maintenir & assurer la tranquillité de l'Europe, parceque si on pouvoit les expliquer de cette maniere, ils seroient préjudiciables & ruineux pour toutes les Parties à la réserve de l'Empereur, & se détruiroient eux-mêmes. Telles furent les représentations que le Marquis de *Pozzo bueno* fit à la Cour de Londres, tant Sa Majesté Catholique étoit clairement convaincue alors, que l'Etablissement de la Compagnie d'Ostende étoit incompatible avec ses interêts particuliers aussi bien qu'avec le Systême général de l'Europe (*).

[illegible] Le contenu de ce Mémoire si clair & si fort, prouve évidemment que les sentimens naturels & dégagés de prévention des Ministres d'Espagne, touchant le droit de Sa Majesté Impériale d'établir une Compagnie des Indes Orientales dans les Pays-Bas Autrichiens, étoient les mêmes que ceux des Ministres de France, d'Angleterre & de Hollande, ce qui est & sera toujours un point de grande importance, parceque le Traité de Munster, où le Roi Catholique & les Etats-Generaux étoient Parties contractantes, est expliqué des deux côtés de la même maniere, ensorte que s'il y a quelque

que

(*) Pour entendre la matiere plus clairement & sentir toute la force de ce qu'on dit dans le texte, il faut observer que les Etats-Generaux [illegible] [illegible] (a).

(a) [illegible]

que chose de certain dans la Politique Moderne, c'est le veritable sens de ces articles sur lesquels les Etats Generaux fondoient leur demande, puisque la Cour d'Espagne certifie qu'elle les entend dans le même sens, au-lieu que les Avocats de la Compagnie d'Ostende soutenoient qu'il n'y avoit que les Hollandois qui les expliquassent ainsi, ce qui est démenti par ce Mémoire (a). La seule objection qu'on puisse faire contre ce raisonnement, c'est que les Ministres d'Espagne furent déterminés à reconnoitre que c'étoit-là le véritable sens, parceque l'interet de l'Espagne s'y trouvoit; mais la reponse est aisée: si ces articles entendus de cette maniere s'accordent également avec les interets de l'Espagne & ceux de la République, c'est une preuve décisive que c'est là le sens unique & original de ces articles, parceque dans tous les Traités on suppose que l'on a également égard à l'avantage réciproque des Parties contractantes. Quoi qu'il en soit, il étoit prouvé que la Cour d'Espagne avoit déja envisagé la chose sous ce point de vue, & qu'elle avoit toujours conçu que c'étoit-là le sens de ces articles dans toute la rigueur de la lettre (b).

SECTION III. *Nouvelles mesures &c.*

SECTION IV.

Le Roi Catholique change de Système, quoique son droit d'opposition fût le plus fort de tous: il fait un Traité avec l'Empereur, & entreprend de protéger & de soutenir la Nouvelle Compagnie, ce qui allarme les autres Puissances, & produit le Traité d'Hanovre.

NONOBSTANT les raisons que l'on a vues, les affaires changerent bientôt de face, & par des Negociations secrettes la Cour d'Espagne renonça à ses premieres maximes, & conclut avec l'Empereur non seulement un Traité deffinitif, mais encore un Traité d'Alliance, & ce qu'il y eut de plus extraordinaire, un Traité de Commerce, daté de Vienne le premier de Mai 1725, manifestement contraire à ses propres interets, aussi bien qu'aux principes posés dans le Memoire, comme exprimant les sentimens de Sa Majesté Catholique sur l'article de ce nouveau Commerce (c). Il n'est pas necessaire par rapport à notre but d'examiner par quels motifs la Cour de Madrid se conduisit dans le cours de ces Negociations. Il suffira d'observer que, quels que fussent ces motifs, ils ne pouvoient rompre les engagemens que Sa Majesté Impériale & le Roi Catholique avoient pris antecedemment avec d'autres Puissances; & que par consequent ceux qui se croyoient lesés par ce nouveau Traité, avoient juste raison de faire valoir un principe si evident par lui-même. Le grand secret avec lequel on avoit conduit la Negociation qui produisit ces Traités, prouvoit suffisamment que les

SECTION IV. *Traités de Vienne & d'Hanovre.*

L'Espagne change & fait un Traité avec l'Empereur.

(a) Hist. des Indes Orientales, T. III. p. 69. *Rousset*, T. II. p. 76.

(b) Voy. le cinquieme & le sixieme Article du Traité de Munster, comparés avec ce Mémoire.

(c) Corps Diplom. T. VIII. P. II. p. 106, 109, 114.

SECTION IV. *Traités de Vienne & d'Hanovre.*

les deux Cours immerfées l'avoient prévu; & effectivement il n'est gueres d'événement dans l'Histoire qui ait causé un étonnement plus général, que cette subite & surprenante union entre deux Puissances, qui pendant si longtems avoient fait paroître une aversion irréconciliable; cela n'auroit pas néanmoins fait beaucoup de peine à leurs Alliés, s'ils n'avoient été convaincus par le Traité de Commerce en particulier, que leurs intérêts avoient été sacrifiés à cette nouvelle amitié, & c'est ce qu'ils ne pouvoient souffrir patiemment ni n'avoient aucune raison de taire, ou de garder le silence (*).

Ce Traité consterne d'autant plus la France & les Puissances Maritimes.

La conclusion de ce Traité sembla établir la Compagnie d'Ostende sur des fondemens si solides, qu'amis & ennemis jugerent qu'elle ne pourroit être ébranlée, bien moins ruinée ou anéantie que par une guerre générale, ce qui étoit difficile à digerer pour les Puissances Maritimes, qui n'étoient gueres portées à détruire leur propre ouvrage, & à renverser le boulevard qu'elles avoient élevé pour leur propre sûreté aux dépens de tant de sang & de trésors. D'autre part elles n'étoient pas plus disposées à voir le Commerce de leurs Sujets enlevé par un Prince, qui n'avoit été revêtu du pouvoir de les ruiner, que par les peines qu'elles avoient prises pour sa conservation. Mais revenons à l'Histoire, & aux moyens que les Puissances Maritimes employerent conjointement avec la France: celle-ci s'unit de bon cœur avec elles pour renverser un édifice, qui menaçoit de faire perdre à ses voisins les avantages qui les avoient mis en état, aux dépens des biens de leurs Sujets & de leurs Forces Navales, de tenir la balance du pouvoir, & d'empêcher des Princes ambitieux de réduire l'Europe dans la triste situation qui rend l'Asie méprisable, bien qu'elle soit par elle-même la partie du Globe la plus riche, la plus peuplée, & la plus belle. La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales fut si allarmée de ce Traité, & si effrayée de l'idée de voir cette nouvelle Compagnie sur un pied plus avantageux qu'elle ne l'étoit elle-même, qu'elle ne put s'empêcher de représenter encore ses appréhensions à Leurs Hautes Puissances, ce qu'elle fit par un Mémoire dans lequel elle prouvoit clairement que Sa Majesté Impériale s'étoit départie des Traités par l'Etablissement d'une nouvelle Compagnie dans les Pays-Bas Autrichiens,

(*) On a cru généralement que la Cour de Vienne n'avoit pas agi sincerement dans les négociations avec celle de Madrid, & que par conséquent tous les grands projets fondés sur les traités de Vienne [illegible] ... Mais [illegible] que la Cour de Vienne ait été sincere dans les engagemens avec l'Espagne ou non, il est certain que [illegible] la Compagnie d'Ostende, les Puissances Maritimes [illegible] Leurs Majestés Impériale & Catholique d'accepter des conditions raisonnables (†).

(†) Remarques sur les Traités de Hanovre, p. [illegible]

chiens, & que Sa Majesté Catholique s'éloignoit des maximes fondamentales de la Monarchie Espagnole, & enfreignoit directement les Traités, auxquels elle étoit redevable de sa Couronne (a).

Section IV. Traités de Vienne & d'Hanovre.

Il y avoit à la fin de ce Mémoire une espece d'insinuation, qui bien-qu'énoncée en termes obscurs & ambigus, étoit néanmoins assez intelligible, savoir que la Compagnie ne pouvant acquiescer à ces nouveaux Traités, elle s'en tenoit entierement aux anciens, & que ceux-ci lui servent de regle dans tous les cas. Mais quoique l'on comprît que cela annonçoit des démarches vigoureuses dans les Indes, les deux Cours qui faisoient de ce nouveau Commerce une cause commune, n'en furent pas fort allarmées, & cela n'empêcha pas les Directeurs de la Compagnie d'Ostende d'équiper plus de Vaisseaux pour les Indes, ni de faire un nouvel appel aux intéressés dans son fonds, auquel on répondit généralement, & par-là ils se virent maîtres des trois quarts des sommes qu'on avoit souscrites, ce qui alloit en tout à environ quatre-cens-cinquante-mille Livres sterling de notre monnoye (b). Cela inquiéta extrêmement la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales; elle savoit fort bien que si on lui laissoit la liberté d'agir, il lui étoit facile de se défaire de ses ennemis aux Indes, sans attendre qu'on supprimât la Compagnie en Europe; mais elle sentoit en même tems les suites que cette voye pourroit avoir, & que la derniere, bien-que plus lente, étoit la plus sure. Elle ne manqua pas de représenter aux Etats-Generaux que, tandis qu'ils délibéroient, la Compagnie Autrichienne continuoit son Commerce, augmentoit le nombre de ses Vaisseaux, acquéroit de plus en plus du crédit, & s'étendoit dans les Indes. Elle insistoit donc qu'il n'y avoit point de tems à perdre, qu'il faloit demander une réponse catégorique aux Cours de Vienne & de Madrid, faute dequoi on tiendroit toujours Leurs Hautes-Puissances dans l'inaction, ce qui étoit tout ce que les Protecteurs de la Compagnie d'Ostende pouvoient desirer, parceque le dernier appel qu'elle avoit fait la mettoit en état de construire quelque bonne Forteresse aux Indes, où son Pavillon commençoit à être connu & respecté; desorte que s'il ne restoit pas d'autre voye que celle de la force pour l'arreter, il ne falloit pas tarder longtems pour que l'on ne se trouvât pas privé même de cette ressource (c) (*).

Nouveaux Mémoires de la Compagnie des Indes O. présentés aux Etats.

Le

(a) *Rousset*, T. II. p. 199.
(b) Mémoires du Tems, p. 189.
(c) *Rousset*, T. II. p. 213.

(*) Il n'y a gueres lieu de douter que si les choses en étoient venues à l'extrémité, les Hollandois ne se fussent bientôt délivrés de leurs Rivaux, en coulant leurs Vaisseaux à fond, ou en les prenant, la seule crainte qu'on n'usât de représailles en Europe les en ayant empêchés; mais après la conclusion du Traité d'Hanovre cette crainte fut en grande partie dissipée, aussi on ne doit pas être surpris que l'Empereur consentit à la suspension du Commerce d'Ostende, lorsqu'il voyoit clairement qu'il ne pouvoit plus se continuer; car si les hostilités avoient commencé en Europe, elles auroient commencé & fini en peu de tems dans les Indes (1).

(1) *Rousset*, Rec. d'Actes &c. T. V. p. 119.

SECTION IV. Traité de Vienne & d'Hanovre.

Les Etats-Généraux [illegible]

Le but de ces représentations réitérées étoit d'engager les Etats à prendre sérieusement en considération, de quelle manière le Commerce des Indes Orientales se maintiendroit, au cas que leurs Négociations fussent encore infructueuses, comme elles l'avoient été jusques là; & aussi de les porter à presser si vivement les deux Cours, qu'elles fussent obligées de s'expliquer, si elles avoient dessein d'en venir aux dernières extrémités, ou si elles étoient disposées à proposer des conditions sous lesquelles cette nouvelle Compagnie pourroit être supprimée: la Compagnie Hollandoise souhaitoit de savoir à quoi s'en tenir, afin de prendre ses mesures, & de quel secours la République attendroit d'elle dans une occasion où l'Etat pourroit être obligé de risquer sa propre sûreté pour la défense des privilèges qu'il avoit accordés à la Compagnie. Les Etats-Généraux furent si convaincus qu'il étoit à-propos & même nécessaire de faire quelque démarche vigoureuse de cette nature, qu'ils résolurent de redoubler leurs instances auprès des Cours de Vienne & de Madrid, pour obtenir quelque satisfaction (a). Les Cours de Londres & de Paris les secondèrent fortement, & en même tems, considérant le peu de succès des mesures lentes & pacifiques qu'on avoit prises, elles résolurent de les soutenir par quelque démarche d'un autre genre, qui pût convaincre l'Empereur & le Roi d'Espagne qu'elles ne se laisseroient pas intimider par des airs de hauteur, ni persuader de renoncer à leurs droits. Ces Cours profitèrent des dispositions où étoit le Roi de Prusse, qui voyoit avec chagrin la puissance exorbitante, & à ce qu'il lui paroissoit contraire à la constitution de l'Empire, que l'Empereur avoit en Allemagne, dont il croyoit que les suites pourroient être fatales à ses prérogatives & à celles d'autres Princes; elles conclurent donc avec lui à Hanovre un Traité d'Alliance défensive, daté du 3 de Septembre 1725, qui devoit subsister quinze ans, & auquel on invitoit les Etats-Généraux d'accéder (b). Il n'est pas fait la moindre mention dans ce Traité de la Compagnie d'Ostende, mais le second article porte, que les Parties Contractantes s'entre-promettent leur garantie réciproque pour protéger & maintenir généralement tous les Etats, Pays & Villes, tant dedans que dehors l'Europe, aussi bien que les Droits, Immunités & Avantages, & en particulier ceux qui regardent le Commerce, dont les Alliés jouissent ou doivent jouir: il étoit aisé de sentir que sous cette phrase en particulier, la Compagnie d'Ostende se trouvoit comprise, puisqu'il étoit impossible qu'elle subsistât, & que les Alliés conservassent leurs droits & privilèges par rapport au Commerce. Aussitôt que cette Alliance eut été conclue, on la communiqua non seulement aux Etats-Généraux, mais on les pressa d'une façon pressante d'y accéder, comme le moyen le plus efficace, & véritablement l'unique d'obtenir l'abolition de la nouvelle Compagnie, à quoi ils étoient de toutes les Puissances les plus intéressés. Car tant que l'Empereur & le Roi d'Espagne demeureroient si étroitement unis, sans que les autres Princes de l'Europe le fussent par une Contre-Alliance, il étoit évident qu'ils

(a) Historical Register, Vol. XI p. 25. (b) Corps Diplomat. T. VIII. P. II. p. 127.

qu'ils étoient maîtres de faire ce qu'il leur plairoit, & qu'ils avoient bien dessein de se servir de ce pouvoir pour plusieurs choses absolument contraires aux intérêts des autres Princes & Etats, & en particulier en ce qui regardoit la Compagnie d'Ostende; car elle se trouvoit si fermement établie, qu'en peu d'années elle auroit été en état de se maintenir contre toutes les attaques de ses ennemis, n'y ayant jamais eu aucun Etablissement de cet ordre, qui jouît de pareils avantages, ou qui fût soutenu par l'autorité de deux aussi puissans Monarques (a).

SECTION IV. *Traités de Vienne & d'Hanovre.*

Ils ne se pressent point d'accéder au Traité d'Hanovre.

Bien que les Hollandois ne pussent s'empêcher de reconnoître en termes généraux la sagesse & la prudence de l'Alliance d'Hanovre, ils n'y accédérent pas d'abord; au contraire ils résolurent de tenter encore une fois la voie des représentations à la Cour de Madrid. Ils chargerent M. *Van der Meer* leur Ambassadeur à cette Cour, de présenter un Mémoire, pour démontrer l'injustice qu'on leur avoit faite par le dernier Traité avec l'Empereur. Ce Mémoire fut présenté le 4 de Novembre 1725, & contenoit une excellente déduction de leurs droits, fondés sur divers Traités, & un exposé nerveux bien-que succinct des atteintes qu'on y avoit données par le Traité dont ils se plaignoient (b). Les Ministres d'Angleterre & de France appuyerent ce Mémoire, quoiqu'il n'eût été présenté que par celui de Hollande; & l'on apprit, quelque soin que le Ministre Espagnol prît de le cacher, que quelques-uns des plus habiles Membres du Conseil de Sa Majesté Catholique n'avoient pas fait difficulté de déclarer qu'on ne pouvoit nier les faits avancés dans ce Mémoire; ensorte que depuis ce tems-là il y eut en Espagne un Parti, qui témoignoit autant de mécontentement des concessions faites par le Traité de Commerce de Vienne, que les Ministres des Puissances Maritimes. Insensiblement ces sentimens prévalurent tellement, qu'on afficha à la porte du Ministre du Roi Catholique à Rome un Papier, qui contenoit ces mots: *La Nation Espagnole promet ici une recompense de cent pistoles à quiconque sera assez habile pour indiquer* un *seul Article dans les trois Traités conclus en dernier à Vienne, par lequel elle obtienne quelque avantage.*

La Compagnie d'Ostende se ressent de cette Alliance.

Aussitôt qu'on eut connoissance dans les Pays-Bas Autrichiens du Traité d'Hanovre, les intéressés de la Compagnie d'Ostende témoignerent beaucoup d'inquiétude, sur quoi les Directeurs tinrent une Assemblée générale, & y firent une répartition de six pour cent sur tout leur Capital, bien-qu'il y en eût un quart qui n'étoit pas encore fourni. C'étoit-là certainement un trait de prudence & qui étoit à-propos, cependant il ne produisit d'autre effet que d'empêcher leurs fonds de tomber aussi promptement qu'ils auroient fait sans cela (c). Les Directeurs expédierent aussi plus de Vaisseaux aux Indes, & solliciterent plus vivement que jamais leurs Protecteurs à la Cour de Vienne; ceux-ci les appuyerent de tout leur pouvoir, & pendant quelque tems la Cour Impériale parut ferme dans la résolution de main-

(a) Remarks on the Treaty of Hanover, p. 33.

(b) *Rousset*, T. II. p. 214.

(c) Mercure Hist. & Polit. T. LXXIX. p. 694.

SECTION IV. Traités de Vienne & d'Hanovre.

maintenir un Etabliſſement, qui en ſi peu de tems avoit ſi bien réuſſi, & dont on comprenoit parfaitement tous les avantages. Cependant on n'eut pas plutôt appris la nouvelle que les Anglois avoient envoyé une forte Eſcadre à la Mer du Sud pour bloquer les Gallions, que tous les Politiques commencerent à croire qu'on en étoit à l'époque où la nouvelle Alliance, qui avoit cauſé tant d'étonnement dans l'Europe, alloit peu à peu ſe diſſoudre, ſans qu'on en fût le moins du monde ſurpris; ainſi ceux qui furent prudens, & qui en trouverent l'occaſion, ſe défirent des Actions qu'ils avoient dans la nouvelle Compagnie des Indes, pour placer leur argent en d'autres fonds, où, s'il produiſoit moins, il fût plus ſûr. Ces précautions, quelque ſecrettes qu'on les tint, furent très-préjudiciables à la Compagnie d'Oſtende, ſur-tout parcequ'elle perdit d'habiles têtes dans un tems où elle avoit le plus de beſoin de leurs avis.

Conduite des Cours de Vienne & de Madrid envers les Etats Généraux dans ces circonſtances.

Mais quoiqu'il ſe paſſât dans les Cabinets des Princes, la face des affaires continuoit d'avoir un air menaçant, & les deux puiſſans Alliés, bien-qu'ils viſſent qu'ils n'avoient pas beau jeu, ne paroiſſoient pas diſpoſés à renoncer à leurs projets. Au contraire la Cour d'Eſpagne fit bonne mine, amuſa le Miniſtre de Hollande par les plus belles paroles, & le traita avec des marques de diſtinction & de civilité extraordinaires, tandis qu'elle affecta de faire peu de cas des remontrances des Miniſtres de France & d'Angleterre; elle envoya même un Ambaſſadeur en Hollande pour perſuader aux Etats-Généraux non ſeulement de ne pas acceder au Traité d'Hanovre, mais d'acceder ſous de certaines conditions à celui de Vienne; & bien-qu'il n'y eût à cela pas la moindre vraiſemblance, elle ne négligea rien pour faire croire au Public qu'elle n'étoit pas ſans eſpérance de réuſſir (a). L'Empereur de ſon côté ne marquoit pas moins d'opiniâtreté, & certainement avec plus de raiſon, parceque tous les Articles de l'Alliance de Vienne lui étoient favorables, & que l'Etabliſſement de la Compagnie d'Oſtende ſur le pied qu'il vouloit, étoit un point d'une ſi grande conſéquence pour ſon honneur & pour l'intérêt, qu'on ne doit pas s'étonner qu'il pouſſât ſa pointe comme il fit, & qu'il travaillât par des Négociations à engager la plupart des Puiſſances du Nord à appuyer ſes projets, en quoi il eut d'abord un ſuccès extraordinaire, mais peu à peu la face des affaires changea par les meſures que nous allons expoſer (b) (*).

Les

(a) Hiſtorical Regiſter, Vol. XI. p. 30.

(b) *Rouſſet*, Rec. d'Actes &c. T. III. p. 111, 158, 364. 337.

(*) Il paroît par un grand nombre de circonſtances que la Cour d'Eſpagne étoit portée à accomplir ponctuellement les Traités de Vienne, ſi elle l'avoit pu, & qu'elle fit même tout ce qui dépendoit d'elle pour remplir ſes engagemens, ce qui paroît extraordinaire à ceux qui n'avoient pas été ſuffiſamment inſtruits ſur les vues de cette Cour, & ſurprenant à ceux qui les avoient pénétrées. Il eſt certain que la Nation Eſpagnole n'avoit pas lieu d'être contente du nouveau ſyſtème, qui lui étoit injurieux & préjudiciable à tous égards; mais il étoit très-favorable pour la Famille Royale, puiſque ſi *Don Carlos*, [illegible] Roi d'Eſpagne, avoit épouſé *Marie Thereſe*, l'aînée des Archiducheſſes, la préſente Impératrice Reine, cette Alliance auroit donné lieu à une nouvelle Puiſſance [illegible]

[illegible]

Les Etats-Généraux, voyant le peu d'effet de leurs Mémoires & de leurs Représentations, & commençant à sentir tous les jours de plus en plus les fâcheuses suites de l'Etablissement de la Compagnie d'Ostende par rapport à leur Commerce aux Indes, prirent enfin la résolution d'accéder au Traité d'Hanovre, nonobstant tout ce que Leurs Majestés Impériale & Catholique purent faire pour l'empêcher. Leur accession prouva clairement aux Cours de Vienne & de Madrid, qu'elles ne pourroient poursuivre davantage leurs desseins, sans s'exposer d'abord à une guerre (a). L'Espagne parut déterminée à en courir les risques, & commit des hostilités contre la Grande-Bretagne, en assiégeant Gibraltar, mais inutilement & sans être assistée de l'Empereur, qui de son côté n'étoit pas en état de faire les dispositions nécessaires pour une rupture, sans recevoir d'Espagne des secours qu'elle ne pouvoit lui fournir en ce tems-là. La Cour de France demeura si ferme dans ses engagemens, & témoigna être si disposée à entrer en guerre contre l'Espagne, conjointement avec les Puissances Maritimes, que la Cour de Madrid commença à se dégoûter de la situation où elle se trouvoit, & à souhaiter de s'accommoder à des conditions raisonnables. La Cour de Vienne s'appercevant que l'Espagne ouvroit les yeux sur ses propres intérêts, & n'ayant jamais eu véritablement envie de consentir à un Mariage que Leurs Majestés Catholiques souhaittoient ardemment, pensa aussi à se réconcilier à tems avec ses anciens Alliés, & à renouveller des engagemens qui avoient été la source de tant & de si grands avantages pour elle (b).

SECTION IV. *Traité de Vienne & d'Hanovre.*

Les Etats-Généraux accèdent au Traité d'Hanovre.

SECTION V.

SECTION V. *Suspension de l'Octroi de la Compagnie d'Ostende.*

Après de longues Négociations, la Cour de Vienne, voyant qu'il falloit absolument temporiser, consent à suspendre l'Octroi de la Compagnie d'Ostende, dans l'espérance de gagner du tems, & de profiter dans la suite d'une conjoncture plus favorable pour reprendre & pour exécuter ses Projets.

LES affaires étant dans cette situation, on ne fut pas longtems sans convenir de Préliminaires, parmi lesquels il y avoit un Article, qui dissi-
poit

Préliminaires signés à Paris, en vertu desquels le Commerce de la Compagnie d'Ostende est suspendu.

(a) Historical Register, Vol. XI. p. 39. (b) *Rousset*, T. III. p. 382.

formidable, à laquelle il auroit été bien difficile de prescrire des bornes, desorte que la sûreté & l'indépendance de l'Europe auroient toujours dépendu de la jalousie & de la mésintelligence entre les branches d'une seule grande Famille (1). Suivant ce nouveau Système, tous les avantages qui résultoient immédiatement des Traités de Vienne, étoient pour l'Empereur; mais si ce mariage avoit eu lieu, ils auroient passé dans les Etats des descendans de Leurs Majestés Catholiques. Voilà qui explique clairement les motifs de la conduite de la Cour de Madrid; & comme on ne peut en rendre raison autrement, il y a tout lieu de penser que l'espérance secrette de ce mariage fut le véritable & l'unique motif qui la fit agir.

(1) Remarks on the Treaty of Hanover, p. 55.

Section V. Suspension de l'Octroi de la Compagnie d'Ostende.

tout, pour le présent les appréhensions que l'Établissement de la Compagnie d'Ostende avoit causées. On fut quelque tems avant que de pouvoir le régler de façon à contenter toutes les Parties, mais enfin les Préliminaires furent arrêtés & signés à Paris le 31 de Mai 1727: le premier Article étoit conçu en ces termes: „ Sa Majesté Imperiale & Catholique n'ayant d'autre „ but que celui de contribuer à la tranquillité publique de l'Europe, & vo„ yant que le Commerce d'Ostende avoit causé des inquiétudes & des om„ brages, consent qu'il y aura une suspension de l'Octroi de la Compagnie „ d'Ostende & de tout Commerce des Pays-Bas aux Indes pendant l'espace „ de sept ans." Par le cinquième Article on stipuloit ce qui suit: „ On „ laissera librement revenir des Indes les Vaisseaux Ostendois qui sont par„ tis avant cette convention, & dont les noms seront connus dans un é„ tat, qui en sera donné de la part de Sa Majesté Imperiale; les Vaisseaux „ qui pourront avoir été pris, seront rendus de bonne foi avec leurs car„ gaisons (a)". Ce fut-là ce qui donna le coup de mort à la nouvelle Compagnie, nonobstant l'état florissant où l'on avoit assuré au mois de Septembre de l'année précédente qu'étoient ses affaires: dans une Assemblée generale des interessés, les Directeurs avoient déclaré que leur derniere vente avoit produit au-delà de cinq millions de florins, qu'ils avoient mis une partie dans le fonds de la Compagnie, qui étoit rendu complet par là, desorte qu'ils n'avoient plus rien à demander aux Souscripteurs: c'étoit-là l'équivalent d'une répartition de vingt-cinq pour cent (b) (*).

On

(a) Corps Diplom. T. VIII. P. II. p. 146. (b) Mercure Hist. & Polit. T. LXXXI. p. 358, 359.

(*) Le Comte de Konigsegg-Erps, Ministre de l'Empereur à la Haye, présenta le 20 Août 1727 un Mémoire aux Etats (1) avec une liste de douze Vaisseaux, appartenans à la Compagnie d'Ostende, qui étoient en ce tems-là aux Indes, & qui devoient revenir à la faveur des Préliminaires. Mais pour rendre cette Histoire aussi complette qu'il nous est possible, nous donnerons non seulement cette liste, mais celle de tous les Vaisseaux envoyés par la Compagnie d'Ostende aux Indes (2).

„ L'année 1724 les Directeurs ont envoyé trois Vaisseaux, savoir l'*Empereur Charles*, „ Capitaine *Michel* [illegible], monté de trente pièces de canon, destiné pour Bengale, „ mais péri dans la Rivière du Gange. L'*Impératrice Elisabeth*, Capitaine [illegible], „ monté de vingt-huit pièces de canon, destiné pour la Chine. L'*Aigle*, Capitaine „ *Nicolas Carpentier*, monté de vingt-cinq pièces de canon, destiné pour la Chine. Ces „ deux sont revenus.

„ L'Année 1725 sont partis d'Ostende trois Vaisseaux pour les Indes. *Charles VI*. Ca„ pitaine *Jaques de Winter*, monté de trente-six pièces de canon, destiné pour Bengale. „ L'[illegible], Capitaine [illegible], monté de trente-quatre pièces de canon, pour la Chine. „ Le *Marquis de Prié*, Capitaine [illegible], monté de trente six pièces de canon, „ destiné pour la Chine. Ces trois Vaisseaux sont revenus.

„ L'année 1726 sont partis cinq Vaisseaux d'Ostende pour les Indes. *Le Lion d'or*, „ Capitaine [illegible], monté de trente six pièces de canon, destiné pour la Chine. „ L'*Aigle*, Capitaine *Jean de Wael*, monté de trente-quatre pièces de canon, destiné pour „ la Chine. *La Paix*, Capitaine [illegible], monté de trente six pièces de canon, „ destiné pour Bengale. L'[illegible], Capitaine *Nicolas Carpentier*, monté de trente qua„ tre pièces de canon, destiné pour Bengale.

„ L'an-

(1) Rousset, Rec. d'Actes &c. T. III. p. 471. (2) Ibid. p. [illegible].

Section V. Suppression de l'Octroi de la Compagnie d'Ostende.

Présomptions que la Suppression entiere de la Compagnie étoit conclue bien qu'il ne fût parlé que de la suspension du Commerce.

On peut remarquer que les anciens Alliés de Sa Majesté Impériale, pourvu qu'on leur donnât une entiere satisfaction, se contenterent qu'elle se donnât de la façon la plus honnête, & la plus convenable à la Dignité d'un si grand Prince; car quoiqu'il ne fût question dans les Préliminaires que d'une suspension provisionelle de la Compagnie d'Ostende, on ne peut douter qu'il ne fût conclu de la supprimer entierement, parceque cela seul répondoit aux vues des Puissances Maritimes; elles n'auroient même rien gagné par la suspension de ce Commerce pendant sept ans, & auroient procuré de l'avantage à leurs Rivaux, vu ce qui étoit stipulé de leur part. Mais si l'on suppose qu'elles compterent sur les assurances secrettes que Sa Majesté Impériale leur donna, & qu'elle tint ponctuellement dans la suite, que le Commerce de cette Compagnie ne seroit jamais retabli, leur condescendance paroit avoir été bien fondée, & une précaution nécessaire pour prévenir de nouvelles jalousies & de nouvelles disputes, qu'il convenoit aux deux Partis d'éviter autant qu'il étoit possible. C'est ainsi que cette affaire épineuse & embarrassante, qui avoit si longtems fixé l'attention de toute l'Europe, fut enfin accommodée, l'Empereur ayant preferé la sûreté de la succession dans sa Famille, & le bien de ses Etats en général à son projet favori en faveur des Pays-Bas Autrichiens; comme de leur côté les Alliés d'Hanovre, contens d'avoir obtenu ce point important, furent disposés à donner, comme ils le firent peu après, à Sa Majesté Impériale les preuves les plus convaincantes d'une sincere & parfaite reconciliation (*a*) (*).

Nous

(*a*) *Rousset*, T. V. p. 133-135.

„ L'année 1727 sont partis quatre Vaisseaux pour les Indes. L'*Archiduchesse Elizabeth*,
„ Capitaine *Michel Cayers*, monté de trente-deux pieces de canon, destiné pour Benga-
„ le. *Charles* VI. Capitaine de *Mérvne*, monté de vingt-huit pieces de canon, destiné
„ pour Bengale. *La Concorde*, Capitaine *Ryngaet*, monté de trente-six pieces de canon,
„ destiné pour la Chine. Le *Marquis de Prié*, Capitaine *Guillaume Brouwer*, monté de
„ vingt-six pieces de canon, destiné pour la Chine. Le *Saint Antoine de Padoue*, la *Sain-
„ te Anne* & le *Saint Joseph*, partis au mois de Mai & de Juin, ne sont que des Frégates
„ d'avis, envoyés sur la côte du Brésil & sur la route des Vaisseaux qu'on attend de re-
„ tour, pour leur porter des ordres conformes à la situation des affaires. Les douze
„ derniers étoient ceux qui se trouvoient sur la liste donnée par le Ministre Impérial "

(*) Il étoit impossible de discuter cette affaire à fonds, sans faire l'Histoire des négociations qui se firent pour la suspension & pour la suppression de la Compagnie d'Ostende, mais nous l'avons fait aussi succinctement qu'il étoit possible, c'est ce qui nous a empêché de parler du Traité de Séville & des disputes qu'il causa, réservant cette Note pour informer le Lecteur que le Roi de la Grande-Bretagne conclut un Traité avec Sa Majesté Impériale, signé à Vienne le 16 Mars 1731, par le cinquieme Article duquel Sa Majesté Impériale s'oblige à faire cesser incessamment & pour toujours tout Commerce & Navigation aux Indes Orientales dans toute l'étendue des Pays-Bas Autrichiens, & qu'elle fera ensorte, que ni la Compagnie d'Ostende ni aucune autre puisse jamais contrevenir directement ni indirectement à cette regle à perpétuité, excepté que ladite Compagnie d'Ostende pourra envoyer pour une fois seulement deux Vaisseaux aux Indes Orientales, qui pourront revenir: de son côté le Roi de la Grande-Bretagne garantit la Sanction Pragmatique, & se charge d'engager les Etats Généraux des Provinces Unies à la même garantie (1). Il est donc évident que les Parties contractantes dans ce Traité stipuloient réciproquement des avantages dont

(1) Corps Diplom. T. XV. p. 218.

SECTION V. [illegible]

Nous n'ignorons pas que l'on a donné une idée bien différente des motifs, des mesures & du but de l'Alliance d'Hanovre, où l'on prétend que l'affaire du Commerce des Indes Orientales n'étoit qu'un prétexte spécieux, & que les véritables vues de cette Alliance étoient de peu ou point d'importance pour les Puissances Maritimes, & qu'en seule la France y trouvoit mieux son compte qu'aucune des autres Puissances. Ce seroit nous écarter de notre but que d'entrer dans cette dispute, qui de quelque façon qu'on la décide, n'ébranle point ce que nous avons établi, & ce n'est que pour le prouver que nous en faisons mention. Car nous ne sommes point obligés de discuter, s'il est vrai que ce nouveau Commerce aux Indes Orientales fut aussi contraire aux Traités, ou si son anéantissement fut le premier motif qui engagea la Grande-Bretagne à entrer dans cette Alliance. Ce qui étoit de notre sujet, & ce qui avoit trait à ce dont il s'agit dans cette Section, c'étoit d'exposer comment & par quelle autorité cette nouvelle Compagnie fut établie, pourquoi l'on prit tant d'ombrage de son Commerce, quelles raisons on fit valoir pour prouver qu'elle étoit incompatible avec le Système général de l'Europe, par quels moyens les Puissances qui faisoient valoir ces raisons, leur firent enfin produire leur effet, & comment en conséquence de tout cela, une Compagnie de l'établissement de laquelle on avoit conçu de si grandes espérances, & qui pendant un tems avoit eu des succès si extraordinaires, tomba enfin, & fut anéantie par la même Puissance qui l'avoit fondée, & qui seule étoit intéressée à la soutenir. Ce sont là des matières de fait, & qui nous intéressent de près; disons que si nous les exposons conformément à la vérité, & si nous donnons au Lecteur une idée claire de cette importante affaire depuis le commencement jusqu'à la fin, les autres conjectures & discussions politiques ne font rien à la question par rapport à nous, qu'elles qu'ayent été les vues secrettes de ce Traité, quelque avantage que la France ait pu tirer de cette Alliance pour remettre l'Espagne dans sa dépendance, il est toujours vrai que la suppression de la Compagnie d'Ostende, qui étoit d'une conséquence infinie aux Puissances Maritimes, & à laquelle ils devoient une attention toute particulière, fut entièrement l'effet de cette Alliance, & jusques-là au moins elles y gagnèrent.

[illegible]

Mais ce ne fut pas uniquement par un simple point-d'honneur, & pour que tout se traitât avec la plus grande décence, que les Ministres Impériaux firent qu'il ne fût mention que d'une suspension dans le premier Article des Préliminaires, quoique l'on eût bien réellement intention de supprimer entièrement la Compagnie d'Ostende. Ils avoient nombre d'autres raisons pour insister là-dessus, & comme quelques-unes regardent notre sujet, nous les indiquerons. L'espérance d'avoir part à un Commerce lucratif, avoit engagé bien des gens riches à s'y intéresser. On jugea donc qu'il falloit

[illegible]

loit ménager cette affaire avec beaucoup de précaution, pour éviter de leur faire tort & de les indisposer autant qu'il seroit possible: or rien ne pouvoit plus y contribuer, que de procéder avec une lenteur & une répugnance visible du côté de Sa Majesté Impériale. Il importoit à un autre égard aux Ministres de l'Empereur de gagner du tems, parce que cela leur fournissoit l'occasion d'exalter le sacrifice qu'ils avoient fait, & de se procurer des marques d'amitié réciproques de la part de ceux en faveur de qui ils les avoient faits, en quoi ils réussirent en grande partie dans la suite par le Traité de Vienne en 1731. Enfin cela leur donnoit le loisir d'examiner, si nonobstant la suppression de la Compagnie d'Ostende, il n'y auroit pas moyen d'établir le même Commerce, ou tel autre aussi avantageux dans quelqu'autre endroit des Etats de Sa Majesté Impériale, qui ne fût pas exposé aux mêmes objections qu'on avoit faites contre cette entreprise dans les Pays-Bas Autrichiens: ils ne furent pas heureux à cet égard, bien qu'ils n'épargnassent ni soins ni peines: comme cela a encore une étroite connexion avec notre sujet, il sera à propos de donner succinctement une idée de la nature des efforts qu'ils firent (a).

Section V. *Suite de l'Histoire de la Compagnie d'Ostende.*

SECTION VI.

Conclusion de cette Affaire, & totale Extinction de la Compagnie d'Ostende, *avec quelques Remarques curieuses sur cet intéressant Sujet; & un Exposé des difficultés que rencontrerent tous les Projets pour établir de nouvelles Compagnies de cet ordre, par l'opposition des Puissances de l'Europe qui sont en possession de ce Commerce.*

LES Places auxquelles on pensa pour y transporter le Commerce d'Ostende, furent *Trieste* & *Fiume*, deux petites villes qui sont environ à cinquante milles l'une de l'autre. La premiere est située dans la Carniole, au fond d'un Golphe du même nom, qui donne dans celui de Venise; l'autre est en Croatie, aussi sur le Golphe de Venise: la Presqu'isle d'Istrie, qui appartient à la République de Venise, est entre deux, & la communication du Pays qui est derriere, n'est ni fort sûre ni fort commode. Ces deux Ports ne sont ni grands ni commodes; on pouvoit à-la-vérité y faire quelques changemens, & on y en a fait; les fortifications qui sont assez bonnes ont été réparées (b). Dans le fond pourtant c'étoient de pauvres Places, & mal situées, desorte que leur principal mérite consistoit en ce que c'étoient les seuls Ports que l'Empereur avoit. On mit tout en œuvre pour donner à ces petits Ports un air d'importance, on acheva le môle à *Trieste*, on y bâtit des Magazins, & on dit qu'on y mit un Vaisseau de guerre sur les chantiers. On nettoya le Port de *Fiume*, on construisit un ou

Section VI. *Extinction de la Compagnie d'Ostende &c.*

Projet pour transporter le Commerce d'Ostende dans quelqu'autre endroit des Etats de l'Empereur.

(a) Mercure Hist. & Polit. T. LXXX. p. 630.

(b) *Du Bois*, Géogr. Mod. p. 189.

SECTION VI. *Etablissement de la Compagnie d'Ostende &c.*

ou deux Forts dans le voisinage, & on y envoya un Inspecteur de Marine. On accorda de nouveaux privileges aux habitans, & l'on offrit toutes sortes d'immunités aux Etrangers qui voudroient s'y établir: en un mot on fit tout ce qui pouvoit contribuer en quelque façon à y attirer le Commerce; & pour gages de plus grandes faveurs, l'Empereur *Charles* VI. y alla vers la fin de l'année 1728, vit mettre à l'eau le Vaisseau de guerre à Trieste, & fit une Entrée publique à Fiume, où l'on érigea un Arc de triomphe avec une pompeuse inscription: on y célébroit sa grande puissance sur mer comme sur terre, on le nommoit le Protecteur du Commerce & des Arts de la paix. Tout cela ne servit de rien, les défauts de ces Ports étoient visibles & irremediables, desorte que toute l'éloquence de la Cour de Vienne fut inutile, & ceux des Ostendois qui s'embarquerent dans cette affaire, perdirent leur argent & leur reputation (a).

Idem. Les Manufactures qu'on établit dans l'Autriche & dans les autres Pays Hereditaires, se soutenoient avec peine, & il n'y a eu que la protection speciale que Leurs Majestés Imperiales ont accordée à la Fabrique de Porcelaine à Vienne, qui ait empêché qu'elle n'ait été abandonnée; à présent elle rapporte quelque profit. Ces mauvais succès dégouterent de la Cour Imperiale les Entrepreneurs du Commerce des Indes Orientales, & diminuerent fort l'attention que les principaux Ministres avoient donnée depuis quelques années au Commerce: ils commencerent à le regarder comme une plante étrangere, qui ne vouloit point prendre en quelque terroir qu'ils la plantassent. Mais quelques-uns des jeunes Ministres prirent plaisir à examiner ces projets, & à rechercher les véritables causes de leur mauvaise réussite, & ils reconnurent bientôt que cela venoit de l'admission des Etrangers, pour lesquels les peuples de ces Pays ont beaucoup d'aversion, du poids des taxes, & de la mauvaise administration des finances, par laquelle toutes les parties du service du Public étoient en arrerages, dans le même tems que le Sujet étoit epuisé, & hors d'état de rien entreprendre au-delà de ce qui étoit necessaire pour sa subsistance ordinaire (b). A mesure que ces Ministres sont parvenus à de plus grands Emplois, ils ont profité des lumieres que leurs recherches leur avoient fournies, ont mis les choses sur un meilleur pied, ont rendu les chemins plus commodes, & ont fait réussir diverses Manufactures. Tout cela a été l'effet des Mémoires présentés par ceux qui auroient voulu réparer la perte que les Sujets de Sa Majesté Imperiale avoient faite par la suppression de la Compagnie d'Ostende, comme si cela eût été possible, & si en ce tems-là la Cour eût été dans des dispositions aussi favorables pour les Peuples de Hongrie qu'elle l'est aujourd'hui, on auroit pu faire quelque chose de plus considerable de ce côté-là, pendant que Sa Majesté Imperiale étoit en possession de Belgrade, cette ville étant fort avantageusement située pour trafiquer avec plusieurs Nations Chrétiennes soumises à l'Empire Ottoman (c). Tandis que l'on prenoit à Vienne les mesures dont on a parlé, les Directeurs de la

(a) *Diction. de Comm.* T. II. Col. 105.
(b) Sur des informations particulieres.
(c) *Marsigli*, Opus Danubiale, T. VI.

SECTION VI. Établissement de la Compagnie d'Ostende &c.

la Compagnie d'Ostende travailloient, à l'insu de Sa Majesté Impériale, à soutenir leur Commerce par différentes voies, qui bien-qu'elles parussent quelquefois promettre quelque succès, se trouvèrent à la fin inutiles & infructueuses.

Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende forment des projets pour continuer leur Commerce.

Après que la première consternation, causée par la suspension de leur Commerce, fut passée, ceux qui étoient dans le secret des affaires de la Compagnie d'Ostende, firent réflexion que avant qu'ils eussent un Octroi, les Vaisseaux avoient été aux Indes & en étoient revenus avec de simples Passeports: ils conclurent de là qu'il ne seroit peut-être pas impossible d'y envoyer encore quelques Vaisseaux, & de les faire revenir sur le même pied, en se procurant des Passeports de quelque Prince. Ils formèrent là-dessus leur projet, & comme l'argent peut tout, ils trouvèrent un propriétaire & un protecteur pour quelques-uns de leurs Vaisseaux (a) (*). Le premier fut M. *[illegible] Franck*, riche Marchand de Lintz en Autriche, qui dans le besoin devoit passer pour être le propriétaire des Vaisseaux & de leur charge; & le protecteur fut le feu Roi de Pologne, duquel le Marchand Autrichien avoit obtenu un Passeport pour le Vaisseau *la Sainte Thérèse* & pour d'autres dont on ignore les noms. La Compagnie avoit dans les Indes un très-habile homme à la tête de ses affaires, également har-

(a) *Rousset*, Recueil d'Actes &c. T. VIII. p. 303.

(*) L'habileté de ceux qui avoient la direction de la Compagnie d'Ostende paroît en tout ce qu'ils firent, mais sur tout dans les diverses voies qu'ils tentèrent pour s'assurer une [illegible], dans le tems même qu'ils tâchoient de faire croire tant aux Indes qu'en Europe, qu'ils sauroient bien se soutenir, quoique la situation des affaires de l'Empereur l'eût obligé de consentir à la suspension de leur Commerce; que ce n'étoit que pour avoir le tems d'examiner les droits sur lesquels leur Octroi étoit fondé, & que comme ces droits étoient incontestables, l'affaire se termineroit enfin en leur faveur. Ce fut par ces artifices, appuyés de l'arrivée de quelques Vaisseaux, qu'ils soutinrent leurs fonds plus d'un an après la signature des préliminaires, qui devoient suivant la plupart des gens intelligens les faire tomber à rien (1). Mais au mois d'Octobre 1728, ils congédièrent les Ouvriers qui travailloient sur leurs chantiers, & plusieurs autres subalternes qui étoient à leur service, ce qui fit baisser considérablement les Actions dans l'Été de 1729; ils les firent cependant remonter à la faveur de divers bruits jusqu'à soixante-quatorze, mais avant la fin de l'année elles ne furent guères à plus de cinquante. Après tous ces malheurs les Directeurs rendirent leurs comptes dans une Assemblée générale le 20. Mars 1730, & reconnurent que le fonds de la Compagnie alloit bien à sept millions & demi, outre quatre millions que l'on comptoit que produiroit la vente de leurs marchandises, fixée au premier de Juin, en conséquence ils annoncèrent une répartition de quarante pour cent (2), dont on payeroit dix en argent, & le reste en billets, qu'on devoit acquitter au bout d'un tems raisonnable après la vente faite: nombre d'intéressés furent trompés par cette ruse, & se flattèrent que leurs Directeurs qui avoient déja tant fait, seroient en état de faire encore davantage, & qu'ils trouveroient moyen de continuer leur Commerce par quelque voie secrette, en dépit de toutes les négociations, & de la vigilance des Puissances Maritimes, qui ne dissimuloient plus qu'elles saisiroient & confisqueroient tous les Vaisseaux qui seroient partis d'Europe depuis la signature des Préliminaires (3).

(1) Mercure Hist. & Polit. T. LXXXV. p. 475, 476.
(2) Ibid. T. LXXXVIII. p. 475, 476.
(3) Voy. Historical Register, & autres Ouvrages périodiques de ces années-là.

SECTION VI. Evenemens [illegible] de la Compagnie d'Ostende &c.

hardi & industrieux, qui residoit au Comptoir sur le Gange, & fournissoit des cargaisons aux Vaisseaux qui y venoient; entre autres il en chargea deux en 1730, dont la *Sainte Thérèse* étoit un (a). Quelque secretement que cela se fit, on ne put en dérober la connoissance aux *Anglois* & aux Hollandois, qui envoyerent vers la fin de Janvier de la même année une Frégate sous le commandement du Capitaine *Carfugle*, pour bloquer la riviere. Etant arrivé à son poste, il trouva les deux Vaisseaux à l'ancre, & ordonna à la *Frégate Caroline* de les attaquer, montant le *Duc d'York*. Aussitôt que la *Frégate Caroline* fut à portée du plus petit des Vaisseaux, il tira un coup de canon, qui emporta la jambe à un homme, cassa le bras à un autre, & perdit leur Capitaine: celui-ci voyant que le *Duc d'York* se disposoit à l'aborder, se rendit à la *Frégate Caroline*, pendant que son compagnon s'échappa, & se sauva sous le canon du Comptoir: on ne jugea pas à propos de l'y suivre & de l'y attaquer, & il eut le bonheur de se sauver ensuite (b).

Le Vaisseau en Passeport obtenu de Pologne & de Prusse.

Quand on eut emmené cette prise au *Fort William*, il se trouva que c'étoit la *Sainte Thérèse*, commandé par le Capitaine *Dominique Bravo*, mais ce Navire n'avoit guères encore que le tiers de sa charge. Quand on apprit en Europe la nouvelle de la prise de ce Vaisseau, les Directeurs de la Compagnie d'Ostende engagerent le Roi de Pologne à le faire réclamer à Londres, comme étant parti d'Europe sous son Pavillon: cela ne réussit pourtant pas aussi bien qu'ils l'avoient espéré (c). Ce fut vraisemblablement la raison qui les porta à s'adresser à la Cour de Prusse, où ils obtinrent un Passeport daté de Berlin le premier de Mai 1729, pour l'*Apollon*, de quatre-cens tonneaux, commandé par le Capitaine *Michel Cryphart*; mais comme on avoit laissé en blanc le nom & la grandeur du Vaisseau, & qu'il étoit visible que le vuide avoit été rempli longtems après, on eut toute sorte de raisons de croire que la Cour de Prusse avoit ignoré l'usage qu'on en vouloit faire; & que ce Passeport subreptice, avoit été porté au Capitaine de ce Vaisseau à son bord, par quelqu'une des Frégates d'avis de la Compagnie d'Ostende: quoi qu'il en soit cette affaire fut ménagée avec tant d'adresse & de diligence, qu'on n'a jamais découvert le secret, car le Capitaine *Cryphar* se prévalut si bien de ce Passeport, comme on le va voir, qu'il conserva son Vaisseau & sa cargaison, non sans courir pourtant quelque risque (d).

Le Vaisseau s'étant rendu à Hambourg.

Etant entré dans les Mers d'Europe, le Vaisseau mit Pavillon Prussien, & ayant été obligé d'entrer dans un Port d'*Irlande* pour se mettre à couvert, il y obtint les secours dont il avoit besoin, après quoi il fit voile pour l'Elbe, où remontant cette Riviere, il vint mouiller sous *Stade*, qui appartient à Sa Majesté Britannique en qualité d'Electeur d'Hanovre, où il paya les droits de la Douane, & fut reçu & traité comme Vaisseau Prussien,

(a) Mercure Hist. & Polit. T. XCI. p. 190.

(b) Tiré d'une Lettre particuliere écrite du Fort William le [illegible] Fevrier 1730 [illegible].

(c) Sur des informations particulieres.

(d) Rousset, Recueil d'Actes &c. T. VIII. p. 345.

sion ; après qu'il eut fait les affaires qu'il avoit là, il alla à *Hambourg*, où il arriva le 12 Septembre 1731 (a). Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende ayant appris l'heureuse arrivée de l'*Apollon* furent transportés de joie, & pour marquer le courage de leurs intéressés ils publièrent imprudemment, que bien qu'ils fussent privés de la liberté de fournir leurs magasins dans les Pays-Bas, ils fourniroient dans peu tout le Nord & l'Empire de Marchandises des Indes, dont ils établiroient l'Entrepôt ou le Magazin à Hambourg, & on annonça dans les Gazettes le terme précis de la vente de la cargaison de l'Apollon à Hambourg (b). Ils fondoient l'espérance de faire cette affaire aussi heureusement qu'ils l'avoient commencée, sur les grands privilèges accordés par l'Empereur à l'Elbe, & sur le crédit de la libre Ville de Hambourg, ne doutant point que les Magistrats ne leur donnassent tout l'appui qui dépendoit d'eux, à cause du profit que leurs Habitans retireroient des ventes, & du grand nombre de Marchands qu'elles y attireroient ; l'événement fit voir qu'ils ne s'étoient pas trompés tout-à-fait, & tout bien considéré, c'étoit l'expédient le plus finement imaginé qu'il étoit possible dans l'état désespéré où étoient leurs affaires, & qui prouve que ces Directeurs étoient d'habiles gens, qui auroient soutenu ce Commerce, si la chose avoit été possible (c).

§ VI. [illegible] Compagnie d'Ostende &c.

Mais les Puissances Maritimes, prévoyant les suites de cette entreprise, si l'on ne s'y opposoit promptement d'une manière efficace, convinrent d'agir de concert & de s'adresser au Sénat de Hambourg, de sorte que le Chevalier Cyrille *Wyck* & M. *Mauritius*, Ministres de la Grande-Bretagne & de Hollande, présentèrent un Mémoire très-fort, dans lequel ils représentoient qu'un Interlope, qui avoit fait un Commerce clandestin & illicite contre la foi des Traités, avoit cherché un asyle dans leur Port, & prétendoit y trouver impunément de la protection. Que ce Vaisseau nommé l'*Apollon*, étoit revenu avec une cargaison des Indes, où il ne lui étoit pas permis d'aller ; en conséquence ils demandoient que le Vaisseau & les effets fussent séquestrés, pour qu'on ne pût en faire la vente sans eux, avant que le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux se fussent concertés avec les Puissances qui contre toute attente voudroient s'intéresser dans cette affaire ; ces Ministres ajoutoient, qu'ils ne doutoient point que les Magistrats ne leur donnassent une réponse favorable, qui pût leur fournir l'occasion de louer leur attention pour leurs Souverains, d'autant plus qu'il leur importoit plus de conserver les bonnes graces de ces deux Puissances, que d'exposer leur Ville & le Commerce de ses Habitans à des dangers, pour faire plaisir à des Etrangers sans aveu (d). Ce Mémoire étoit daté du 10 Décembre 1731. Les Magistrats qui comprirent toute l'importance de cette affaire, la communiquèrent aux Elus de la Bourgeoisie, conformément aux Constitutions de la Ville, & firent le 12 du mois réponse aux deux Ministres, contenant en substance (e) : Que

Les Puissances Maritimes s'adressent aux Magistrats de cette Ville.

(a) Mercure Hist. l. c. p. 342.
(b) Voyez le Mémoire de MM. *Wyck* & *Mauritius* où ces faits sont affirmés.
(c) Rousset, T. VIII p. 304.
(d) Ibid. p. 304, 305.
(e) Ibid. p. 307.

Section VI. *Evenemens [illegible] de la Compagnie d'Ostende &c.*

Réponse à leur Mémoire.

Que le Sénat a appris que le Vaisseau *l'Apollon* est venu de la Chine, d'où on l'attendoit depuis quelque tems apparemment; mais qu'à son retour il a relâché dans un Port d'Irlande, qu'il a passé librement par-tout le canal, qu'il n'a pas manqué de jetter l'ancre, de déclarer sa cargaison, & de payer les droits devant la Ville de Stade, appartenant à S. M. B. en qualité de Duc de Bremen & de Verden; que ledit Vaisseau a déja été trois mois dans le Port de Hambourg, où il a d'abord déchargé & livré ses effets, sans qu'on ait fait aucun mouvement à son sujet. Que le Sénat espere qu'il lui sera permis de représenter les raisons qui l'empêchent d'exécuter ce qui a été demandé. Que dans le Mémoire, les deux Ministres ont fondé leurs demandes touchant la sequestration du Vaisseau & de ses effets sur deux argumens, dont l'un est, que ce Vaisseau n'est sous aucune protection, & l'autre, qu'en general des Vaisseaux venant directement des Indes Orientales n'osent mouiller à la rade de Hambourg. On répond au premier point, qu'il est incontestablement vrai que le Vaisseau porte Pavillon & a Passeport Prussien, qu'on l'a regardé à Stade comme un Vaisseau Prussien, & qu'après ce que toutes les Gazettes en ont dit depuis trois mois, la Cour de Berlin n'a pas fait le moindre pas pour s'opposer à cette affaire, ni fait aucune plainte. Que le Sénat sait fort bien, qu'il ne lui convient point du tout de juger des droits & prétentions qui sont en dispute entre de grandes Puissances, & parceque les deux Ministres déclarent dans leur Mémoire, qu'ils ne demandent la sequestration que jusqu'au tems que leurs Maîtres se seront éclaircis avec les Princes qui voudroient prendre part à cette affaire, le Sénat espere que cette circonstance lui servira d'une bonne excuse auprès de leurs Souverains, qui sont justes & équitables, de ce qu'il n'ose se mêler de semblables affaires, & de ce qu'il évite de se rendre responsable par sa précipitation, non seulement à Sa Majesté Prussienne, mais aussi à ces autres Puissances qui peuvent encore y prendre part. Quant au second argument, le Sénat dit qu'il est notoire que l'Elbe est un Fleuve commun & libre de l'Empire Germanique, & qu'il appartient à Sa Majesté Impériale comme Chef Suprême de l'Empire, aussi bien qu'à tous les Electeurs, Princes & Etats dont les Pays sont situés sur le bord de cette Riviere, de régler & limiter son Commerce & la liberté du Négoce; d'où il s'ensuit, qu'il est si peu au pouvoir de la Ville de Hambourg d'entreprendre quelque chose contre l'autorité & les droits de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, que ce seroit manquer à son devoir & à sa fidélité envers l'Empereur & l'Empire. Comme d'ailleurs la Ville subsiste d'un Commerce libre, elle est obligée d'admettre dans son Port tous les Vaisseaux, qui ne sont pas des ennemis de l'Empire ou des Pirates: elle n'a donc pu refuser l'entrée à un Bâtiment portant Pavillon & muni d'un Passeport Prussien, d'autant moins qu'il avoit déja passé librement par devant la Ville & la Douane de Stade, qui appartiennent à Sa Majesté Britannique. Au reste, le Sénat, lorsque les Vaisseaux qui viennent dans le Port ont payé les droits usités, ne se mêle plus de leurs cargaisons, laissant aux Propriétaires la liberté d'en disposer selon leur bon-plaisir, comme cela se doit pratiquer

dans

dans une ville libre & marchande ; deffinite qu'après la Declaration generale faite à la Douane, il n'a pris aucune connoissance des effets du Vaisseau en question, & conséquemment il ne le sauroit faire à-présent, au bout de trois mois, parcequ'il ne peut savoir à qui le reste des effets appartiennent, comment leur proprieté a été changée, hypothéquée & aliénée. Pour ne pas dire, que les Loix fondamentales & les Constitutions de la Ville, que le Sénat a juré de maintenir, ne lui permettent pas de visiter & examiner les maisons, magazins, caves & greniers des Bourgeois & Habitans, lorsqu'il n'y a pas de crime capital; ce qui seroit d'ailleurs diamétralement contraire à la liberté & à la sûreté du petit Commerce qui reste encore à la ville, & seroit même inutile & infructueux. A ces causes l'Honorable Sénat prie instamment M. l'Envoyé Extraordinaire *Wych* & M. le Ministre résident *Mauricius* de représenter favorablement à Sa Majesté Britannique & à Messieurs les Etats-Generaux, qu'il est moralement impossible au Sénat & à la Ville d'acquiescer à leurs demandes dans le cas présent; que de l'autre côté le Sénat est prêt & porté de tout son cœur, autant que ses petites forces le permettent, d'aider de plus en plus à encourager & à faire fleurir le Negoce Britannique & Hollandois dans sa ville.

SECTION VI. *Extinction totale de la Compagnie d'Ostende &c.*

Le Sénat écrit aussi à l'Empereur.

Le même jour que le Sénat de Hambourg fit remettre cette reponse aux Ministres des Puissances Maritimes, il écrivit une Lettre à l'Empereur, conçue en termes forts & respectueux: il lui représente l'embarras où il se trouve, & l'apprehension où il est d'encourir la disgrace de deux grandes Puissances, & l'impossibilité où il se trouve de l'eviter, sans manquer à la fidélité qu'il doit à l'Empire, sans faire breche aux libertés de la ville, & sans sacrifier les droits & les privileges dont dépend non seulement son Commerce, mais sa subsistance; en conséquence il implore la protection de l'Empereur dans une affaire de si grande importance, comme la seule ressource qui lui reste (a). Mais avant que le Sénat pût avoir réponse à cette Lettre, les Ministres des Puissances Maritimes présenterent le 14 du mois un second Memoire plus pressant que le premier, par lequel ils demandoient que les Magistrats tachassent de conserver la cargaison de l'*Apollon* dans son entier, autant qu'il leur seroit possible, & qu'ils fissent defendre ou du moins suspendre la vente publique des effets annoncée dans les Gazettes pour le Mecredi suivant, dans la maison de *Goverts*; d'autant plus qu'ils etoient bien informés, qu'il n'y avoit qu'une très-petite partie des effets qui devoient se vendre qui lui appartint, & que le reste appartenoit à des Etrangers, & particulierement à quelques Hollandois, dont *Goverts* n'etoit que le Commissionnaire. Que l'intention du Roi & de Leurs Hautes-Puissances n'etoit pas de faire le moindre tort ou préjudice à la Ville de Hambourg ou à ses Habitans, à moins qu'ils ne voulussent s'attirer les mauvaises graces de ces Puissances, mais d'empecher leurs Sujets d'enfreindre les Loix de leur Pays, en faisant un Commerce illicite sous une protection etrangere. Qu'ainsi le Magistrat comprendroit aisément que cette circonstance rendoit l'affaire très-sérieuse, & qu'en tolérant la vente publique après cet

(a) *Rousset*, l. c. p. 315.

SECTION VI. [illegible]

ces mouvemens, le Magistrat ne protegeroit plus ses propres Bourgeois, mais des Etrangers sans aveu, qui chercheroient à profiter de cette protection pour éluder les loix de leur Pays (a).

Le Sénat fit une prompte & ample réponse à ce Mémoire, & insista encore sur les grands privileges de l'Elbe, sur ce qu'il ne lui convenoit point de se constituer Juge des différends entre les principales Puissances de l'Europe, & sur le risque qu'il y avoit de désobliger le Roi de Prusse, & de passer pour avoir abandonné l'Empire, s'il acquiesçoit à ce qu'on lui demandoit (b). Le 19 du mois le Magistrat écrivit encore une Lettre à l'Empereur, plus pressante que l'autre, le suppliant de prendre quelques mesures pour prévenir la ruine de leur Commerce, & d'engager les Puissances Maritimes de rien entreprendre au préjudice de la liberté de la Navigation de l'Elbe, qui jusqu'alors n'avoit pas été contestée (c). Nonobstant les Mémoires presentés, les conjonctures ne permirent pas aux Puissances Maritimes de pousser les choses à la derniere extremité; d'ailleurs quelques personnes d'un certain rang se trouverent interessées dans les fonds de l'entreprise, ainsi on fit naître des incidens, l'affaire traina en longueur, la expedition fut retardée, & les Puissances Maritimes aimerent mieux laisser tomber l'affaire que d'en venir aux voyes de fait, ignorant jusqu'où l'Empereur pourroit se trouver obligé de maintenir la liberté de la Navigation de l'Elbe, ou si enfin le Roi de Prusse ne se trouveroit pas obligé de se mêler de l'affaire, pour soutenir l'honneur de son Pavillon; & dans les circonstances il ne convenoit pas d'avoir des démêlés avec lui. La Compagnie d'Ostende crut donc triompher dans cette occasion: les Directeurs en furent charmés, & se flatterent d'avoir trouvé un moyen de continuer leur Commerce nonobstant tous les Traités; mais ils virent bientôt qu'ils se trompoient, & que Sa Majesté Impériale étoit déterminée à faire la paix avec les Puissances Maritimes à leurs dépens (d).

[illegible] Ayant eu avis à Ostende qu'un autre de leurs Vaisseaux, nommé la [illegible], revenoit, ils envoyerent une Corvette à sa rencontre, pour lui porter ordre d'entrer à Cadix; à son arrivée il trouva un Vaisseau François, nommé la *[illegible]*, sur lequel il chargea tous ses effets, & qui les conduisit à Hambourg, comme appartenans à un Negociant Espagnol (e). Les Puissances Maritimes furent bientôt au fait de la verité, & pour ne pas tomber dans les mêmes inconveniens que la premiere fois, elles s'adresserent directement à la Cour Imperiale, representant que cet artifice étoit une violation manifeste des Traités faits avec Sa Majesté Imperiale. L'Empereur ayant murement pesé l'affaire, envoya à son Ministre à Hambourg un Rescript daté de Vienne le [illegible] d'Octobre [illegible], par lequel il notifioit au Sénat, qu'il avoit été informé que la ci-devant Compagnie d'Ostende, [illegible]

(a) Mercure Hist. & Polit. T. [illegible] [illegible]

(b) Rousset, [illegible]

(c) Mercure Hist. & Polit. [illegible]

(d) [illegible]

(e) [illegible]

nonobstant qu'il lui eût signifié sa volonté, avoit fait charger des marchandises des Indes sur un Vaisseau François pour les faire vendre à Hambourg, & que ne voulant ni ne pouvant souffrir que la dite Compagnie d'Ostende, ou quelques-uns de ses Sujets des Païs héréditaires, fissent un Commerce illicite, contraire aux Traités, il desiroit non seulement que le Sénat ne permît pas la vente de ces marchandises, mais qu'il les fit séquestrer (a). Les Bourguemaîtres & le Sénat de Hambourg au lieu d'obéir au Rescript, représentérent qu'on leur avoit fait voir que le Vaisseau ni la cargaison n'appartenoient ni à la Compagnie d'Ostende, ni à aucun Sujet de Sa Majesté Impériale: que le Vaisseau étoit François, & que la cargaison appartenoit à un Marchand Espagnol, comme il paroissoit par un Mémoire qu'ils envoyoient. Cette Remontrance n'eut aucun effet, Sa Majesté Impériale informée des tours d'adresse qu'on avoit mis en œuvre, persista dans sa résolution, nonobstant les insinuations que la Cour d'Espagne fit à l'Agent de Hambourg résidant à Madrid (b) (*).

Sentimens [illegible] Autrichiens [illegible]

Après la séquestration des effets en question, cette affaire traîna fort en longueur, sans que les intéressés pussent obtenir main levée, desorte qu'ils furent obligés enfin de s'accommoder. Les Magistrats de Hambourg publiérent un Decret, qui portoit en substance, que la Compagnie d'Ostende ayant été abolie suivant les Traités, & que la vente des effets du Vaisseau l'[illegible], & le transport d'autres sur le Vaisseau *[illegible]*, ayant donné des soupçons aux Puissances Maritimes, Sa Majesté Impériale avoit à leur sollicitation requis de la ville, de ne plus accorder de protection à ce Commerce illicite: que pour faire honneur à Sa Majesté Impériale, & pour lui témoigner son très-grand respect, comme aussi pour dissiper les soupçons des Puissances Maritimes, le Sénat avertit tous les habitans, & Negocians de la ville, que dans les conjonctures présentes ils eussent à s'abstenir tout-à-fait de ce susdit Commerce illicite. Après la publication de ce Decret, on donna main levée des effets séquestrés, qui furent secrétement enle-

L'Empereur [illegible] pour arrêter ce [illegible] illicite.

(a) *Rousset*, ubi sup. p. 310. (b) Ibid. p. 313.

(*) Dans le même tems que les Directeurs de la Compagnie d'Ostende mettoient tout en œuvre pour maintenir leur Commerce, nonobstant tous les Traités faits, ou qu'on pouvoit faire pour le suspendre ou le supprimer, il [illegible] que Sa Majesté Impériale avoit disposé pour eux, de pouvoir envoyer deux Vaisseaux aux Indes, sans qu'ils fussent [illegible] par les Puissances Maritimes. Ces Vaisseaux étoient la *Concorde* de cinq cens tonneaux, monté de quarante pièces de canon, & de quatre-vingt hommes, commandé par le Capitaine [illegible], & le *Duc de Lorraine*, de la même grandeur, de quarante-quatre pièces de canon, & [illegible] hommes d'équipage, [illegible]. Ces Vaisseaux partirent d'Ostende, au commencement d'Avril 1732, avec des Passeports Hollandois, [illegible] & d'autres [illegible] pour [illegible] aux Vaisseaux de la Compagnie qui étoit à Bengale (1). Ils revinrent heureusement à Ostende vers la fin de [illegible] 1734: Sa Majesté Impériale étoit alors en guerre avec la France & l'Espagne, & [illegible] les Puissances Maritimes, [illegible] de soutenir ce Commerce (2).

(1) Mercure Hist. & Polit. T. [illegible] p. [illegible]. (2) *Rousset*, T. VIII. p. 313, [illegible].

Section VI. La Suspension [illegible] *de la Compagnie d'Ostende &c.*

lieres (a). C'est ainsi que se terminèrent ces chagrinans démêlés, & par là finirent aussi les projets ambitieux des Directeurs de la Compagnie d'Ostende, pour éluder la Suspension de leur Commerce aux Indes, qui avoit donné tant de peine & d'inquiétude aux Puissances Maritimes. Bien que l'on eût continué dans les Pays-Bas l'envie de faire ce Commerce, elle n'a laissé pas de se manifester en d'autres Pays, comme on le verra plus bas; & comme il se pourroit que cela causât de nouveaux troubles dans un tems ou l'autre, la connoissance des faits rapportés dans ce Chapitre sera utile & nécessaire. Il ne sera pas même hors de propos d'ajouter encore quelques particularités relatives à ce sujet.

On a eu quelque idée de [illegible] *aux Indes.*

Quand, après de grandes & longues Négociations, le Grand-Duché de Toscane passa entre les mains du Duc de Lorraine, & que ce Prince eut épousé l'Héritière de la Maison d'Autriche, on pensa encore à de nouveaux projets de Commerce, & même à celui des Indes Orientales; mais on y renonça à la mort de l'Empereur, à cause de la guerre qui s'alluma, & de la nécessité où l'on se trouva de ménager les Puissances Maritimes. On a dit cependant que certains Armateurs, équipés dans les Ports d'une de ces Puissances, avoient des commissions pour aller de représailles aux Indes, afin de tirer raison de quelques injustices, vrayes ou prétendues, faites aux Sujets de feu Sa Majesté Impériale dans le tems qu'ils y trafiquoient en vertu de l'Octroi accordé à la Compagnie des Indes Orientales dans les Pays-Bas Autrichiens (b). On ne peut dire bien certainement quelles suites cette entreprise auroit eues, si ces Vaisseaux s'étoient rendus aux Indes, & avoient enlevé des Vaisseaux Maures; ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'ils n'auroient nullement fait honneur, ni rendu service au Pays d'où ils devoient partir; mais sur la connoissance qu'on eut de leur dessein, on le prévint heureusement. Cependant ces Vaisseaux étant entrés au service de l'Empereur en qualité de Grand-Duc de Toscane, le bruit courut qu'on vouloit former une nouvelle Compagnie des Indes Orientales à Florence, ou à Livourne; mais soit que ce ne fût qu'un bruit, ou que la chose se soit trouvée impraticable, il paroît qu'on a renoncé à ce projet, & que l'on en a formé un autre, dont le succès est plus apparent. C'est de faire le Commerce du Levant; on croit qu'à la faveur des Traités conclus avec la Porte & avec tous les Corsaires de Barbarie, on pourra le faire avantageusement, & en ce cas-là les Ports de Trieste & de Fiume, qui par les soins que l'on a pris ont plus de Navigation & de Commerce, pourroient aussi profiter. Voilà donc un avantage, qui doit son origine aux projets précédens, tellement qu'il semble que les seuls efforts pour établir le Commerce dans les Pays où il n'y en a point, ou d'ouvrir de nouveaux Commerces dans les Pays où il est déja établi, produisent tôt ou tard des bénéfices de quelque sorte, bien que ce ne soient pas précisément ceux auxquels on s'attendoit.

Tous

(a) Ce Décret étoit du 15 Janvier 1734.

(b) Ce fait est trop récent, & trop délicat, pour l'expliquer.

Tous ces efforts, ces mauvais succès, ces nouveaux projets sont autant de preuves décisives du prix du Commerce, qui en étoit l'objet. Car si les Ministres de Vienne n'avoient pas été pleinement convaincus que c'étoit là la maîtresse roue qui faisoit mouvoir tout le reste, pourquoi témoignerent-ils y prendre tant d'intérêt, ou pourquoi s'embarquerent-ils dans tant de négociations pour le conserver, le recouvrer, ou au moins pour s'en réserver une partie? Ce n'étoit certainement pas qu'ils fussent les dupes des faiseurs de projets, mais parce qu'ils étoient pleinement convaincus par l'expérience du prix de la chose. C'est ce qui leur faisoit regretter si fort une perte, qu'eux-mêmes ne pouvoient évaluer, nonobstant les épreuves qu'ils avoient faites pendant que ce Commerce subsistoit encore. On ne sera pas fâché d'en avoir quelque idée, ce qui servira en même tems à justifier leur conduite & la nôtre, en traitant ce sujet si fort en détail. Ils concevoient que si la Compagnie d'Ostende avoit été une fois solidement établie, tout le Commerce des Indes Orientales seroit tombé, en moins d'un siecle, dans les Pays-Bas Autrichiens, & peut-être que la plus grande partie de celui de l'Europe auroit suivi. Pour bien comprendre ceci il faut se souvenir que les Provinces des Pays-Bas Autrichiens sont beaucoup plus belles que les Provinces qui composent la République de Hollande, & qu'elles sont infiniment mieux situées pour le Commerce. Les ventes des marchandises des Indes auroient fait entrer des sommes prodigieuses d'argent comptant dans ces Provinces; cela auroit servi à retablir les Manufactures qui y fleurissoient autrefois plus qu'en nul autre Pays de l'Europe, & leur auroit assuré le Commerce de toute l'Allemagne, & par degrés celui du Nord. En pareil cas, qu'est-ce qui les auroit empechés de tenter & d'acquerir des Pêches? En ouvrant les Ports de Trieste & de Fiume, sur la Mer Adriatique, qui les auroit empêché de se rendre maitres du Commerce d'Italie? On dira peut-etre, que ce ne sont-là que des suppositions; fort bien; mais ce sont des suppositions raisonnables, & ce qui est plus, c'est sur ces suppositions que l'Empereur etablit la Compagnie d'Ostende, & lutta si fort pour la maintenir: les Hollandois mêmes, les meilleurs Juges sans-contredit de ce qui pouvoit se faire, trouverent que toutes ces suppositions pouvoient avoir lieu, ce qui les détermina à faire ce qu'ils firent. Si l'on prend tout cela ensemble, on y trouvera une preuve bien forte, que le Commerce des Indes Orientales est par soi-meme le fondement de tout Commerce de Marine, au-moins entre les mains de ceux qui savent le bien gouverner: & il est certain que ceux que la Cour Imperiale employa, firent voir pendant le petit nombre d'annees qu'ils dirigerent ce Commerce, qu'ils etoient très-habiles à tous égards.

Section VI. Les efforts pour la Compagnie d'Ostende &c.

Preuves qui résultent de là du prix de ce Commerce, & ce qu'en ont pensé les plus habiles Politiques.

La grande, & reellement la seule faute des Entrepreneurs fut, qu'ils n'étoient pas assez versés dans le Systeme géneral des affaires, & assez instruits des conditions sous lesquelles l'Empereur possédoit les Pays-Bas. Leur disgrace en rendit quelques-uns plus prudens: persuadés que l'experience avoit demontré que leur projet n'etoit nullement chimerique, il y en eut qui allerent a Copenhague pour s'unir avec l'ancienne Compagnie Danoise:

Les principaux Intéressés se dispersent en Europe.

on

Section VI. [illegible] d'Ostende &c.

me a vû déja quel succès ont leur entreprise. D'autres penserent à se tourner du côté de la Suede, cette Nation étant occupée depuis quelques années à raccommoder ses affaires, à encourager l'Agriculture, à établir de nouvelles Manufactures, à faire revivre son Commerce & à rétablir sa Marine. On verra dans le Chapitre suivant la réception qu'on leur fit, comment ils parvinrent insensiblement à faire goûter leur projet à la Cour de Suede, & à le faire appuyer par les gens qui avoient de l'argent, tant Suedois qu'Etrangers.

CHAPITRE XI.

Histoire de la Compagnie établie en SUEDE *pour le Commerce des Indes Orientales. Oppositions qu'y font d'abord les Puissances Maritimes. Fermeté de la Cour de Suede à la maintenir. Moyens dont on s'est servi pour exécuter le Projet, avec quelques observations sur ses suites.*

SECTION I.

Les Suédois pendant plusieurs siécles se sont peu soucié du Commerce & des Arts de la Paix; mais à la fin ils en comprennent l'importance, on s'adresse à la Cour pour former une Compagnie des Indes Orientales; après avoir pris des informations sur les avantages de ce Commerce, elle accorde un Octroi dans la forme la plus ample aux Intéressés.

Section I. *Etablissement de la Compagnie de Suede.*

[illegible]

L'HUMEUR belliqueuse des Suédois, & les guerres continuelles où ils se sont trouvé engagés, soit pour défendre leur liberté chez eux, soit pour acquérir de la gloire dans les Pays étrangers, les empêcherent pendant plusieurs siécles de faire aucune figure sur mer, quoique peu de Nations fussent mieux en état d'en faire une. La situation de leur Pays, qui a une grande étendue de côtes, avec plusieurs bons Ports, & d'autres qu'on peut rendre tels; la grande quantité de bois qu'on y trouve, aussi propre à la construction des Vaisseaux qu'en aucun autre endroit du Monde; l'abondance de toutes sortes de matériaux nécessaires pour la Marine; la quantité d'excellent fer que les Mines fournissent, & sur-tout le bon fonds, le courage solide & intrépide, le bon sens des Habitans, avec des corps robustes & laborieux, leur donnoient de grands avantages (a). Avec tout cela ils se contentoient de pêcher sur leurs côtes, de porter leurs marchandises, & sur-tout leur cuivre & leur fer, à Dantzick, ou tout au plus à Amsterdam. Ils avoient cependant une Marine puissante. A

(a) Hist. de Suede, T. III. p. 414.

Section I. Insuffisance du Commerce de la Suède.

dans l'occasion ils faisoient voir qu'ils étoient de braves & habiles Mariniers. La grande raison qui faisoit qu'ils étoient si bornés dans leur Commerce, étoit leur frugalité naturelle & l'amour de leur Pays, sans parler de l'adresse des Villes Anséatiques, dont les Marchands achetoient les marchandises de Suède, qu'ils transportoient dans les Pays étrangers, où pendant longtems on ignora qu'elles venoient de Suède (a), jusqu'à ce qu'enfin les Anglois & les Hollandois envoyerent des Vaisseaux à Stockholm: dans la suite les guerres que les Suédois firent en Allemagne, & l'arrivée de plusieurs familles d'Ecossois qui s'établirent chez eux, leur donnerent des connoissances plus étendues du Commerce, & les porterent à prendre des mesures qui tendoient à le rendre plus considérable & plus avantageux; ils y réussirent jusqu'à un certain point, mais non à proportion de ce qu'ils auroient pu, si leurs efforts à cet égard eussent été bien conduits. Cependant comme les marchandises de leur Pays étoient estimables & nécessaires aux autres Nations, & qu'ils étoient fort sobres, ce qu'ils avoient de Commerce leur tournoit à profit (b).

Gustave Adolphe & la Reine Christine pensent à l'étendre.

Le fameux *Gustave Adolphe*, un des plus grands Princes qui ait regné en Suède, & peut-être dans aucun Pays du Monde, eut de bonne heure des vues de favoriser le Commerce de ses Sujets; dans le tems même qu'il étoit en guerre avec la Pologne, il forma le premier dessein de leur ouvrir le chemin des Indes Orientales, & il invita tous ceux qui désiroient d'avoir part aux profits de ce Commerce lucratif, par des Lettres Patentes données à Stockholm le 14 de Juin 1626 (c); mais la guerre d'Allemagne qui survint peu après, & qui l'occupa tout entier durant le reste de son regne, empêcha suivant les apparences l'exécution de ce projet. La célèbre *Christine* sa fille souhaitta aussi extrêmement de contribuer à la gloire & au bien de la Suède par le Commerce; dans cette vue elle projetta un Etablissement sur la Côte de Guinée, & de former des Colonies dans les Indes Occidentales, & elle réussit jusqu'à un certain point: mais les Hollandois, toujours attentifs à leurs intérêts, & les préférant infiniment à ceux des autres Nations, profiterent des circonstances du tems, & supplanterent bientôt les Suédois, dont ils s'approprierent les Etablissemens (d). Il y a pourtant encore quelques restes de Suédois à la nouvelle Jersey dans l'Amérique Septentrionale, que les Anglois ont enlevée aux Hollandois. On y voit des descendans des habitans de trois villes Suédoises, qui composoient leur Colonie dans ces quartiers-là (e) (*). Ces disgraces, jointes aux guerres qui sui-

(a) *Robinson's* Account of Sweden, Ch. 14.
(b) Réflexions sur le Commerce de Suède.
(c) Dictionnaire de Commerce, T. II. p. 228. Col. 1145.
(d) Réflex. sur le Commerce de Suède.
(e) British Empire in America, Vol I.

(*) Ces villes s'appelloient *Christine*, que les Indiens nommoient *[illegible]*, *Elfsbourg* & *Gottenburg*, sur le bord oriental de la Riviere *Delaware*, à l'embouchure de laquelle il y a un Fort, qui porte encore aujourd'hui le nom d'*Elfsbourg*. Quand les Hollandois s'établirent dans ce Pays, ils le nommerent la *nouvelle Belgique*; le Chevalier *Robert Carre* l'ayant conquise en 1664, elle fut cédée à la Grande Bretagne à la Paix; on la di-

 vi-

Section I. Etablissement de la Compagnie de Suède.

suivirent avec le Danemarc & la Pologne, leur ôterent toute pensée de recommencer leurs efforts pour se procurer quelque avantage par cet endroit-là; ils prévoyoient que dans quelque lieu qu'ils entreprissent de s'établir, on pourroit leur contester leur droit, & que leurs Colonies couroient risque d'être attaquées par d'autres Européens plus forts sur mer, & par cela même mieux en état de faire valoir leurs prétentions bien ou mal fondées.

[illegible]

Tant que les Suédois demeurerent fort attachés à la France, qui donnoit des subsides au Roi, & des pensions aux Seigneurs, leurs Conseils suivirent les vues de la Cour de Versailles: & tandis qu'ils étoient tout occupés du desir de la gloire & de projets ambitieux, ils épuisoient leur Pays d'hommes & d'argent, dans l'espérance d'étendre leurs conquêtes, au-lieu de travailler à faire valoir leurs terres, & à pousser leur Commerce (a). Il est vrai que *Charles* XI. vers la fin de son regne eut d'autres vues, & suivit un Système différent, qui tout avantageux qu'il fut à la Couronne, fut très-préjudiciable aux Sujets. Ce fut lui qui conçut le dessein de se rendre absolu en Suède, en quoi il réussit, en gagnant la confiance du Peuple, en administrant la justice sans partialité, en réprimant l'insolence de la Noblesse, & en découvrant les malversations des Etats. Il fit cependant quelque chose pour le Commerce de ses Sujets, & il auroit fait davantage s'il eut vécu plus longtems: il savoit que pour enrichir le Roi, il faut que le Peuple soit riche: par cette raison il mit plusieurs choses sur un nouveau pied, il encouragea ses Sujets à faire eux-mêmes leur Commerce, fit tout ce qu'il jugea de plus propre à contribuer à les tirer de la dépendance des Etrangers, & à les engager à transporter leurs marchandises dans leurs propres Vaisseaux (b). Mais la témérité de son Successeur fit évanouir ou au moins négliger ces avantages, & *Charles* XII. son fils ayant toujours été en campagne aussitôt qu'il fut en âge de faire la guerre, ne fit presque rien pour le bonheur de ses Sujets, tandis qu'il se rendit fameux en qualité de Heros: car vers la fin de son regne la Suède étoit tellement épuisée, qu'il ne restoit guere que des vieillards & des enfans dans le Pays, qui étoit appauvri au dernier point, & le Commerce & la Marine étoient sur un plus mauvais pied que jamais; pour ne rien dire de la perte de plusieurs des plus belles Provinces, qui fournissoient les meilleures marchandises pour le maintien du Commerce (c) (*).

Mais

(a) Etat présent de la Suède, Ch. 22.
(b) Vie de Charles XI.
(c) Hist. de Suède, T. III. p. 195.

Mais après la conclusion de la Paix avec la Russie, & que le Landgrave de Hesse eut été élu Roi, on prit d'autres mesures; l'expérience & la nécessité qui sont de grands Maîtres, apprirent aux Suédois qu'on peut soutenir le bonheur & la gloire d'un Etat, sans que tout le monde soit Soldat. Les Etats du Royaume ayant été remis en possession de leur autorité, tâcherent de faire comprendre à tous les ordres de la Société, de quel prix est la liberté, & que quelques desespérées que soient les affaires d'un Pays, elles peuvent se rétablir promptement, lorsque chacun dans sa profession, quelle qu'elle soit, en fait sa principale affaire (a). On redressa les griefs de la Nation sous le regne précédent, on remédia à divers abus qui s'étoient introduits sous des prétextes plausibles, & l'on diminua les impôts autant que les circonstances le permettoient (b). On fit encore plusieurs autres changemens; on tenta de nouvelles méthodes pour perfectionner l'Agriculture, on inventa de nouvelles Machines pour le soulagement de ceux qui travailloient aux Mines; on établit de nouvelles Manufactures; on encouragea les Etrangers, en un mot on fit tout ce qui pouvoit donner une nouvelle face aux affaires. Tous ces efforts produisirent bientôt de bons effets, & firent naître l'esprit d'industrie aiguillonné par l'émulation; chacun, qui en trouvoit l'occasion, aspiroit à se distinguer autant qu'il en étoit capable, en s'occupant du bien public, dans la liaison qu'il avoit avec sa vocation particuliere. Telle étoit l'état de la Suede dans le tems de la suspension de la Compagnie d'Ostende, par laquelle quantité de gens habiles & actifs se trouverent sans emploi, & obligés de chercher fortune (c) (*).

SECTION I. Etat présent de la Compagnie des Indes.

Comment les Suédois en vinrent à valoir quelque chose après la Paix.

Encouragé par cette circonstance & par d'autres, un fameux Marchand de Stockholm, nommé *Henri Koenig*, forma le projet d'établir en Suede une Compagnie des Indes Orientales (d). Il représenta au Roi & à ses Ministres, qu'il y avoit divers lieux de l'Asie & de l'Afrique, où l'on pouvoit

En quel tems & par quels motifs la Compagnie des Indes fut établie.

(a) Etat de Suede, p. 39.
(b) Hist. de Suede, T. III. p. 271.
(c) Réflexions sur le Commerce de Suede.
(d) Hist. de Suede, T. III. p. 257.

vanie, & les Duchés de *Breme* & de *Verden*, qui auroient pu être d'une utilité extraordinaire aux Suédois, s'ils avoient entrepris le Commerce des Indes lorsqu'ils en étoient les maîtres, ou s'ils avoient seulement encouragé l'industrie des habitans & leur goût pour le Commerce, faute dequoi elles ne rapportoient pas de grands revenus au Roi, & ne contribuoient guere à enrichir la Nation: la perte de ces Provinces étoit donc très-grande à considerer ce qu'elles auroient pu être, mais très-supportable à considérer ce qu'elles étoient, d'autant plus qu'étant des Pays conquis, elles étoient cause que la Suede étoit toujours mal avec ses voisins (1).

(*) Il paroît par-là que les Nations qui trouverent que la Compagnie d'Ostende faisoit tort à leur Commerce, auroient agi plus politiquement, d'accorder une amnistie à ceux de leurs Sujets qui en avoient besoin, dans le tems que ce Commerce fut suspendu, que de les laisser exposés à la rigueur des Loix, portées pour les empêcher d'entrer au service de cette Compagnie (2); & ce fut parcequ'on n'y fit pas attention dans le tems, que les Compagnies de Danemarc & de Suede se formerent. La sévérité est rarement avantageuse aux Princes, & elle est presque toujours ruineuse pour le Peuple. Les gens desesperés sont dangereux, sur-tout quand leur Patrie est l'objet de leur ressentiment.

(1) *Robinson's* Account of Sweden. Ch. XV. (2) V. Stat. 9 Georg. I. C. 26. § 6-8.

Section I. *Etablissement de la Compagnie de Suède.*

faire un Commerce si avantageux, sans enfreindre les Traités, & sans empiéter sur le Commerce des autres Nations; que c'étoit un droit que la Suède avoit toujours eu, mais qu'il n'y avoit jamais eu de conjoncture où elle pût s'en prévaloir plus aisément qu'alors; qu'il étoit impossible de faire une pareille entreprise sans le concours des Etrangers, tant pour les fonds nécessaires, que pour la conduite des affaires, où les Suédois n'entendoient encore rien; que bien des gens qui avoient retiré à tems leur argent des fonds de la Compagnie d'Ostende, souhaitoient de l'employer ailleurs, sur-tout s'ils pouvoient le faire sûrement; & qu'il seroit fort aisé de trouver des personnes capables à toute épreuve de conduire un semblable projet dans ses commencemens, si on ne laissoit pas échapper l'occasion. Ces raisons parurent de poids, sur-tout lorsque M. *Koenig* eut fait voir au Collège de Commerce qu'il n'avoit rien avancé qu'il ne fût en état de prouver (a). Ainsi après mûre délibération sa proposition fut acceptée, & Sa Majesté Suédoise, de l'avis & du consentement des Sénateurs, lui accorda pour sa nouvelle Compagnie un Octroi en date du 14 Juin 1731 (b), précisément cent cinq ans après les Lettres Patentes de Gustave Adolphe pour le même sujet. Comme cette Pièce passe pour une des meilleures qu'il y ait en ce genre, nous en donnerons l'extrait aussi succinctement qu'il sera possible, sans préjudice du sens, parce qu'il faut en savoir le contenu, pour rendre clair & intelligible ce que nous avons à dire sur ce sujet.

Extrait de l'Octroi. Le Roi accorde à *Henri Koenig* & Compagnie, pour quinze années, la liberté de naviguer & de négocier aux Indes Orientales, dans tous les Pays qui sont depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'aux Isles du Japon; avec cette restriction, qu'ils n'étendront point leur Commerce à aucun Port appartenant aux autres Princes & Etats Européens, sans leur consentement ou permission. Les Vaisseaux employés dans leur Commerce partiront toujours du Port de Gottenbourg, & y reviendront aussi pour y décharger, & y faire la vente publique de leur cargaison, aussitôt que cela se pourra commodément. *Henri Koenig* & Compagnie payeront au Roi pendant leur terme de quinze ans cent *Dalers* d'argent par *Last* pour chaque Vaisseau qu'ils employeront, & les Vaisseaux seront mesurés avant qu'ils partent de Gottenbourg, & ce droit se payera six mois après le retour desdits Vaisseaux; de même ils payeront pour les Marchandises qui viendront des Indes Orientales au lieu des Droits de ville en tout deux *Dalers d'argent par Last*. *Henri Koenig* & Compagnie pourront employer, équiper, & armer tel nombre de Vaisseaux qu'ils trouveront convenable, mais à condition qu'ils seront construits & achetés en Suède, & y seront fournis & équipés de tout ce qui est nécessaire. Mais en cas qu'il ne se trouve pas en Suède de Vaisseaux, matériaux & autres choses nécessaires & convenables pour la Navigation & le Trafic en question, il leur sera permis d'acheter & de faire venir d'ailleurs, & où ils le trouveront le plus convenable, des Vaisseaux &c.

(a) Dictionn. de Commerce, T. II. Col. 1165.

(b) Suppl. au Corps Diplom. T. II P. II. p. [illegible]. Hist. de Suède l. c. *Rousset*, Rec. d'Actes &c. T. VIII. p. 343.

Section I. Etablissement de la Compagnie de Suède.

&c. bien entendu qu'ils auront toujours un soin particulier d'avantager, autant qu'il se pourra, les Fabriques, Produits & Manufactures de Suède. Les Vaisseaux porteront le Pavillon de Suède, & seront toujours munis de Commissions signées de Sa Majesté, & de Passeports d'Alger. Il sera permis à la Compagnie d'employer tels fonds qu'ils trouveront nécessaire pour faire valoir leur Commerce; qu'ils pourront lever par souscription, ou de telle autre manière qu'ils le trouveront à propos; & ceux qui souscriront, seront obligés de payer au terme fixé, autrement leur souscription sera nulle, & ils n'auront point d'intérêt dans le Commerce.

Henri Koenig & Compagnie pourront embarquer de l'Artillerie, & autres armes, de l'argent monnoyé & non monnoyé, à l'exception des espèces de Suède, & ils pourront apporter des Indes telles Denrées & Marchandises qu'ils voudront, sans restriction. Les Vaisseaux auront pleine liberté de sortir des Ports de Suède lorsqu'ils seront chargés & prêts à mettre à la voile, & d'entrer à leur retour, sans être empêchés ou retardés, sous quelque prétexte que ce puisse être. Ceux de la Compagnie pourront transporter leurs effets d'une ville à l'autre, après qu'ils seront munis de Passeports convenables, sans payer d'autres droits que ceux qui ont été stipulés plus haut. Les Capitaines des Vaisseaux auront la même autorité que ceux des Vaisseaux du Roi pour maintenir la discipline parmi leurs équipages, & ils se conformeront par rapport au Commerce aux instructions qu'ils recevront de la Compagnie, entant qu'elles ne seront point contraires aux conditions contenues dans ce présent Octroi. Les Matelots, Soldats ou autres gens de l'équipage de ces Vaisseaux ne seront pas forcés d'entrer au service du Roi, ou de quelque autre que ce soit, mais il ne sera pas permis d'employer les Matelots ou Soldats qui ont deserté du service de Sa Majesté. *Henri Koenig* & Compagnie auront la liberté de faire arrêter les Matelots & Soldats qui s'engageront à leur service, & auront deserté, à condition que cela se fasse par le Magistrat du lieu, auquel il appartiendra de le faire. Les Vaisseaux de retour, ayant déchargé & vendu leurs marchandises, les Acheteurs ne seront obligés de payer aucun Droit, hormis un dix-huitième pour cent, dit recognition.

La Direction de la Compagnie consistera toujours au moins en trois personnes de probité & d'expérience, dont *Henri Koenig* sera l'un; & en cas de mort dudit *Koenig*, les Directeurs qui resteront, éliront une autre personne pour le remplacer: bien entendu que les Directeurs soient toujours ou nés ou naturalisés Suédois, de la Religion Protestante, & qu'ils résident toujours dans le Royaume, hormis quand ils sont obligés d'être absens pour le service & les affaires de la Compagnie, auquel cas l'Associé peut substituer une autre personne à sa place, du consentement des autres. Il sera permis audit *Henri Koenig* & à sa Compagnie de faire & établir entre eux tels Réglemens & telles Ordonnances pour la conduite de leur Commerce qu'ils jugeront convenables, pourvu qu'ils ne soient pas contraires aux Articles de ce présent Octroi; mais ils auront bien soin de rendre fidèlement compte à tous ceux qui seront interessés dans le Capital fondant des profits & des pertes. Il ne leur sera point permis de jamais découvrir les noms des interessés

Section I. Etablissement de la Compagnie de Suède.

ses & les sommes qu'ils ont souscrites, comme ils ne seront aussi jamais obligés de montrer leurs Livres à qui que ce soit, ni sous quelque prétexte que ce puisse être. En cas que quelqu'un des Directeurs trouve que les autres ont trahi leurs secrets, ou fraudé les intéressés, ou agi contre leurs intérêts communs, ils pourront s'en plaindre au College de Commerce, afin d'en avoir justice, & les prévenus seront suspendus ou déchus de la direction s'il y a des preuves suffisantes, & la Compagnie pourra en élire un autre.

Les intéressés auront le même droit, s'ils trouvent que ledit *Köning* & Compagnie ont commis quelque malversation, ou leur ont fait quelque tort ou injustice, de les poursuivre en justice devant le Juge compétent. *Henri Köning* & Compagnie pourront employer tel nombre de Supercargos, d'Officiers, de Matelots, Soldats ou autres personnes qu'ils trouveront nécessaires, Suédois ou Etrangers, & tous les Etrangers employés ainsi jouiront des mêmes privileges que les Suédois naturels; & l'argent des intéressés dans ledit Commerce ne pourra pas être arrêté en tout ou en partie. Et pour la plus grande assurance on promet aux Etrangers des Lettres de naturalisation, suivant leur qualité & condition, quand ils les demanderont. S'il arrive que *Henri Köning* & Compagnie, ou leurs Employés, soient maltraités, molestés ou empêchés dans leur Commerce ou Navigation, par qui ou en quelque partie du Monde que ce soit, Sa Majesté leur accorde plein pouvoir de se faire réparation & justice par tous les moyens convenables & nécessaires, & d'opposer la force à la force; comme aussi de considérer tous ceux qui les troubleront comme des Pirates & des ennemis publics; voulant Sa Majesté que ledit pouvoir & privilege soient expressément marqués dans toutes les Commissions qu'elle donnera aux Capitaines des Vaisseaux; & en cas que contre toute attente lesdits Vaisseaux soient attaqués ou pris par qui que ce soit, Sa Majesté, après les informations requises, leur accordera sa protection, pour obtenir une entiere satisfaction, ou par la voie des représailles, ou de la maniere la plus prompte & la plus convenable. Sa Majesté défend expressément à tous ses autres Sujets de faire directement ou indirectement ledit Commerce des Indes Orientales, sous peine de son indignation & de la confiscation des Vaisseaux & de tous les effets. Enfin le Roi promet de changer ou augmenter les privileges accordés par cet Octroi, si cela se trouve nécessaire, & en cas que *Henri Köning* s'adresse à lui pour avancer ledit Commerce (a).

Pourquoi cet Octroi passé pour un des mieux conçus.

On s'appercevra aisément que les Pouvoirs accordés par cet Octroi ne regardent que le Commerce du dehors, & qu'ils ne donnent point à la Compagnie ni aux Directeurs trop d'autorité dans le Pays, les soumettant au College de Commerce. Ce College est composé d'un Président de la Tresorerie & de quatre Conseillers, qui décident toutes les affaires d'une façon expéditive, conformément aux Loix du Royaume & aux Regles générales de l'équité. On conçut de grandes espérances de cette Compagnie par plusieurs raisons. Parceque on lui accordoit tous les privileges qu'elle pouvoit raisonnablement espérer & désirer. Parcequ'on ne bornoit pas son fonds, & qu'on lui permettoit de s'en tenir telle somme, & de telle maniere

re

(a) Voy. *Rousset*, ubi sup.

re qu'elle jugeroit avantageuse. Parceque il lui étoit défendu d'entreprendre sur le Commerce des autres Nations, & de s'engager par-là & leur Pays en des disputes & des querelles. Parcequ'elle étoit assurée de la protection du Roi de la façon necessaire pour ses fins utiles, sans engager la Couronne de Suede dans aucun différend avec les Puissances Maritimes, ni avec aucun autre de ses Alliés. Enfin, parceque par la constitution de Suede il paroissoit y avoir autant de sureté pour le bien des intéressés que dans aucun autre Pays (*). On conçoit donc sans peine que le fonds fut bientôt rempli, & que l'on fournit suffisamment aux Directeurs de quoi faire les dispositions necessaires pour envoyer deux Vaisseaux aux Indes; mais ils se conduisirent à cet égard avec beaucoup de prudence & de précaution.

Section I. *Etablissement de la Compagnie de Suede.*

SECTION II.

Candeur & franchise de la conduite du Roi de Suede & de la Nation pour maintenir l'Etablissement de la Compagnie, sur-tout envers les Puissances Maritimes; leur fermeté sur cet article, par laquelle ils l'emportent sur les oppositions, dont ces Puissances & quelques autres se désistent, bien-que cet Etablissement leur déplut.

Section II. *La Compagnie maintenue nonobstant les oppositions.*

AUSSITÔT que cet Octroi fut expédié Sa Majesté Suédoise chargea son Ministre à la Haye de présenter un Memoire à Leurs Hautes-Puissan-

Le Roi de Suede notifie aux Etats-Généraux l'Octroi qu'il a donné.

(*) La coutume a toujours été en Suede de faire juger chaque sorte de causes, par ceux qui doivent naturellement avoir le plus de connoissance de ce qui en fait le sujet, les affaires de la Marine se jugent suivant leurs Loix maritimes, fondées sur les anciens réglemens de *Wisby*, qui sont généralement connues des gens de mer. Il y a une Cour générale pour les Mines, composée de personnes habiles dans ce qui regarde ces matieres, qui décident de ce qui y a du rapport. De même, on peut entamer des procédures sur les affaires de Commerce, quand il s'agit de mauvaise foi, bien qu'il n'y ait pas de Loi formelle sur cet article, & que le College de Commerce ne soit pas lié à décerner une certaine peine, mais il peut décider tous les differends par les regles de l'équité (1). Mais le plus grand avantage dans les procédures devant les Cours, c'est qu'on n'y est pas assujetti aux formalités, chacun peut s'il veut plaider sa propre cause, ou se servir d'un Avocat, s'il le juge à-propos, à peu de frais, ce qui est cause que les Avocats ne sont pas riches en Suede, & que le Peuple ne s'épuise point par la longueur des procès, & par les grands frais. C'étoit donc un grand avantage pour la nouvelle Compagnie, que ses affaires fussent renvoyées au College de Commerce, parce qu'elles étoient promptement décidées, sans quoi, comme il naît souvent bien des difficultés dans l'Etablissement d'une nouvelle branche de Commerce, elle auroit pu être fort embarrassée, par la folie & l'opiniâtreté de ceux qui seroient entrés à son service; outre cela c'étoit pour les Directeurs eux-mêmes un frein de pouvoir être appellés d'abord à rendre un compte rigoureux de leur conduite, & il y a de l'apparence que cela ne contribua pas peu à leur faire dresser des comptes clairs & nets, & à indiquer les répartitions aussi-tôt qu'il étoit possible après les ventes, ce qui contenta beaucoup les intéressés, & servit puissamment à soutenir la Compagnie.

(1) Etat présent de Suede, Ch. 3 & 12.

Section II. La Compagnie [illegible]

fances, pour leur notifier qu'il avoit jugé à propos d'établir une telle Compagnie dans ses Etats, mais en même tems que l'Octroi défendoit aux intereffés de naviguer ni de commercer aux endroits où d'autres Nations de l'Europe ont déja acquis jurisdiction & des Etabliffemens pour leur propre particulier. Il déclare qu'il en donne connoiffance à Leurs Hautes-Puiffances, afin de prévenir que leurs Sujets navigeans dans les Mers des Indes ne regardent pas, en cas de rencontre, ceux de Sa Majefté comme des gens fans aveu, mais comme Sujets d'un Prince Ami, & qui comme tout autre Souverain, libre de tout engagement à cet égard, ufe de fon droit, dans la vue de favorifer fes Sujets. Ce Mémoire fut préfenté le 18 de Juillet 1731 (a), mais les Etats n'y ayant point fait de réponfe, l'Envoyé de Suède en préfenta un fecond, par ordre de fa Cour, le 31 d'Octobre fuivant (b), dans lequel il expofe que dans l'Etabliffement de cette Compagnie, le Roi s'eft propofé de favorifer fes Sujets, fans porter aucun préjudice à d'autres Princes & Etats, & fur-tout aux intérêts de Leurs Hautes Puiffances; que comme dans les voyages de long cours il peut arriver qu'une tempête ou un befoin extrême d'eau douce & d'autres rafraîchiffemens, obligent [illegible] les Vaiffeaux de la Compagnie Suédoife de relâcher dans quelqu'un des Ports ou Rades des Hollandois aux Indes, ils y puiffent recevoir les mêmes fecours d'humanité qu'elles accordent aux Vaiffeaux des autres Puiffances de l'Europe, comme François, Anglois & Danois. Sa Majefté ayant expreffément ordonné, qu'en pareil cas les Maîtres payent tout argent comptant, fans y entreprendre aucun Commerce de quelque nature qu'il puiffe être, & qu'ils obfervent toutes les Loix d'une parfaite amitié envers les Vaiffeaux & les Sujets de la République foit en pleine Mer, foit dans les Rades ou Ports. Sa Majefté étant perfuadée que Leurs Hautes Puiffances [illegible] fentimens d'équité & d'amitié à leurs Sujets de [illegible] & de traiter fur le même pied ceux de Suède." Et que le Roi lui avoit ordonné d'affurer Leurs Hautes Puiffances que comme Sa Majefté n'avoit à cœur que ce qui peut maintenir & même augmenter la bonne harmonie avec elles, il lui feroit [illegible] de faire connoître en d'autres occafions à Leurs Hautes Puiffances, & à leurs Sujets, combien elle étoit portée à leur faire donner des marques de fon affection & de fa bienveillance, demandant une Réfolution favorable fur ce Mémoire.

Réponse des Etats.

Les Etats-Généraux trouvant que leur intérêt & la bienféance demandoient également qu'ils fiffent répondre à ces Mémoires, la donnèrent conçue en ces termes (c). „ Que le Roi de Suède trouveroit toujours Leurs
„ Hautes Puiffances dans la difpofition d'entretenir la plus étroite amitié;
„ mais [illegible] Majefté ne pouvoit ignorer que la nouvelle Com-
„ pagnie érigée dans fon Royaume pour naviger aux Indes, ne pouvoit
„ qu'être préjudiciable à celle qui eft établie dans les Provinces-Unies,
„ Leurs Hautes Puiffances étant perfuadées que Sa Majefté Suédoife

„ étoit

(a) Europ. Recueil d'Actes, T. VIII. p. 355. (b) Ibid. p. 357. (c) Ibid. p. 359.

„ n'exigeroit pas qu'ils favorisassent cette Compagnie, quoiqu'elles fussent „ très-disposées à donner toute sorte de secours à ses Sujets". Cette réponse étoit sèche, mais la Cour de Suède s'y attendoit vraisemblablement; cependant, comme il n'y avoit rien qui dérogeât le moins du monde à l'autorité de Sa Majesté, ou au droit qu'elle avoit d'employer cette voye ou toute autre pour le bien de ses Sujets, elle ne retarda point les préparatifs qui se faisoient pour envoyer deux Vaisseaux directement à la Chine, au contraire elle inspira du courage aux intéressés, qui ne s'attendant point à des secours, étoient très-contens s'ils ne rencontroient point d'opposition (*).

SECTION II. *La Compagnie est soutenue malgré les oppositions.*

Les Directeurs de la Compagnie Suédoise firent donc bâtir deux Vaisseaux, dont l'un fut nommé *Frederic Roi de Suede*, & l'autre l'*Ulrique*, à l'honneur de la Reine; les Vaisseaux étoient bons, forts, & à tous égards propres pour l'expédition pour laquelle ils étoient destinés (a). Ils procédérent avec la même attention au choix de leurs différens Officiers & de leurs Mariniers, & furent très-heureux à l'un & à l'autre égard, ensorte que les Vaisseaux firent voile dans la saison la plus propre du Port de Gothenbourg. Ceux qui examinoient les affaires de cette nature avoient fort changé de sentiment, & nonobstant la longueur du voyage, le manque d'établissemens où les Vaisseaux pussent relâcher pour se rafraichir, & d'autres desavantages visibles auxquels cette nouvelle Compagnie étoit sujette, & que l'on croyoit difficiles à surmonter, tout le monde generalement étoit persuadé qu'ils feroient le voyage heureusement, parcequ'il n'y avoit point du tout lieu d'apprehender qu'ils rencontrassent aucun obstacle, ou qu'ils eussent à essuyer quelque mauvais traitement de la part des autres Nations. Il importoit à-la-verité infiniment aux Directeurs de la nouvelle Compagnie de bien peser tout pour leur premier essai, parcequ'il leur étoit aisé de prévoir, vu l'humeur des Suedois, que la moindre disgrace seroit fatale; c'est le cas dans tous les Pays où l'on n'est pas accoutumé à de longs & perilleux voyages, & où le premier mauvais succès est regardé comme une preuve que les choses sont impraticables, prevention contre laquelle les meilleures raisons échouent.

La Compagnie fait bâtir deux Vaisseaux.

Dans le tems qu'on s'attendoit à voir ces Vaisseaux revenir dans les Ports de Suede, M. *Henri Koning* reçut par quelque Vaisseau Européen une Lettre de M. *Colin Campbel*, Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté Suedoise vers l'Empereur de la Chine & autres Puissances de l'Orient, &

Un de ces Vaisseaux est pris par les Hollandois.

(a) Mercure Hist. & Polit. T. XCI. p. 691, 692.

(*) On ne peut que remarquer beaucoup de dignité & de fermeté dans la conduite de Sa Majesté Suedoise dans toute cette affaire; & il sera bon d'observer que ce Prince étoit assuré d'être soutenu à cet égard par ses Sujets, n'ayant accordé son Octroi pour établir la Compagnie des Indes, qu'après que l'affaire avoit été mûrement pesée & solemnellement approuvée dans l'Assemblée des Etats du Royaume (1), & c'est vraisemblablement ce qui empêcha les Puissances Etrangeres de présenter aucun Memoire sur ce sujet au Roi; parceque s'agissant d'une affaire nationale qui avoit la sanction des Etats, elles sentoient bien que cela seroit inutile.

(1) Histoire de Suede, T. III. p. 269.

SECTION II. La Compagnie est inquiétée & troublée [illegible]

& Super-Cargo du Vaisseau *Frédéric Roi de Suède*; il marquoit que faisant leur route en revenant de la Chine, ils avoient découvert au Détroit de la Sonde sept Vaisseaux à l'ancre, qui dès qu'ils les virent leverent l'ancre & se mirent à la voile pour approcher le *Frédéric*; sur quoi ceux de ce Vaisseau se mirent au large pour gagner le vent, avec intention de les passer, mais malheureusement le courant les en empêcha, & les obligea de jetter l'ancre. M. *Campbell* envoya M. *Brewer* à bord du Commandeur des Vaisseaux Hollandois, car ils portoient tous Pavillon Hollandois, pour demander raison de leur procédé, & muni de Copies des Passeports. Le Commandeur retint *Brewer* & la Chaloupe, & continua de porter sur le *Frédéric*. Les Hollandois tirerent un coup de canon pour faire mollir le Pavillon. Le lendemain matin ils demanderent le Capitaine, avec ordre d'apporter ses Passeports & Commissions avec lui, ce qu'il fit. Peu de tems après ils tinrent Conseil, & prirent la résolution d'ôter de dessus le Vaisseau Suédois une partie de l'équipage & de mettre de leurs gens à la place, ce qu'ils exécuterent: [illegible] il vint un autre ordre de faire sortir tous les autres Officiers & Matelots, [illegible] qu'il ne restât que M. *Campbell*, le Capitaine, & deux Sous-Officiers. M. *Campbell* dressa un Protêt, qu'il envoya dans une Lettre au Commandeur, [illegible] sur le Pavillon de Sa Majesté, & sur ce que cette procédure étoit un acte d'hostilité, & une brèche à l'amitié & à l'alliance entre le Roi de Suède & les Etats-Généraux, & sur-tout un affront pour la dignité du Roi fait à sa personne, [illegible] par le Droit des gens. Comme ce Protêt étoit en Suédois, le Commandeur dit qu'il ne l'entendoit point, mais les Super-Cargos, [illegible], lui en expliquerent le contenu; il répondit, de même que les autres Capitaines, que ce n'étoit pas leur faute, parcequ'ils avoient ordre de leurs Supérieurs de faire tout ce qu'ils avoient fait, & que si le Roi de Suède avoit été là en personne, ils auroient été obligés de faire de-même: Qu'ils avoient ordre de les mener à Batavia, [illegible] peu de jours l'affaire seroit terminée, & que les Suédois pourroient après poursuivre leur route (a) (*).

Cette

(a) [illegible], T. VIII, p. [illegible].

(*) [illegible]

(b) [illegible]

SECTION II. La Compagnie est vivement soutenue par sa Cour.

Cette Lettre ayant été communiquée à la Cour, le Roi de Suede ordonna à son Ministre à la Haye de présenter un Mémoire aux Etats-Généraux, avec une Copie de la Lettre interceptée, ce qu'il fit le 11 d'Août 1733 (a). Il dit dans ce Mémoire, que Sa Majesté Suédoise n'a pu sans une surprise extrême, apprendre le procédé aussi injuste que violent des Hollandois, qui comme absolument contraire à l'amitié & à la bonne intelligence, que Leurs Hautes Puissances ont assuré le Roi de Suede vouloir toujours entretenir avec Sa Majesté & ses Sujets, d'autant plus, qu'en répondant aux Mémoires précédens, les Etats avoient déclaré qu'ils ne contredisoient pas le droit de Sa Majesté, & que Leurs Hautes Puissances n'avoient pas intention de le disputer, quoiqu'elles ne pussent pas d'ailleurs favoriser la Compagnie de Suede; qu'en conséquence Sa Majesté ne pouvoit penser que Leurs Hautes Puissances pussent douter que cette Compagnie ne fût Suédoise, & entiérement autorisée, bien-qu'il pût y avoir, comme dans toutes les autres Compagnies, & dans la leur propre, des Etrangers intéressés: qu'il n'y avoit pas une ombre de raison à alléguer, que ce Vaisseau ne se fût pas tenu dans les bornes prescrites. Qu'outre qu'un procédé si desobligeant & presque ennemi contre le Roi & son Royaume, étoit d'autant plus offensant pour Sa Majesté Suédoise, que l'on n'y avoit pas même usé de cet égard que toutes les Nations ont constamment pour les personnes revêtues du caractère de Ministres Publics, qui est sacré parmi toutes les Nations. Que nonobstant que cette action fût des plus dures, Sa Majesté avoit encore cette juste idée, que Leurs Hautes Puissances n'avoient pas non seulement donné ordre à ces excès commis contre le Vaisseau nommé *Frederic Roi de Suede*, mais qu'elle pensoit que Leurs Hautes Puissances voudroient ordonner, en cas que cela ne fût pas déja fait, de faire relâcher sans aucun délai ledit Vaisseau Suedois avec toute sa charge & son équipage; & de faire donner une satisfaction juste, suffisante & proportionnée à l'affront fait au Roi & au Royaume, par l'insulte faite à son Ministre Plénipotentiaire, de-même que la réparation de la perte & des dommages soufferts par la Compagnie de Suede. L'Envoyé ajoutoit, que Sa Majesté lui avoit ordonné de requérir Leurs Hautes Puissances, qu'il leur plût de donner leurs ordres, pour que le second Vaisseau Suédois, nommé *Ulrique Eléonore*, pût revenir des Indes Orientales librement & sans empêchement, & qu'il ne lui fût fait aucune injure par la République ou ses Sujets; Sa Majesté étant fermement résolue de protéger ses Sujets, & de les maintenir dans la jouïssance de l'Octroi qu'elle leur avoit accordé pour le Commerce aux Indes.

Le Mémoire de Suede à la Haye en porte plainte.

Les Etats & la Compagnie déclarent qu'ils n'ont point donné d'ordres.

Les Etats voyant par le ton de ce Mémoire, que l'affaire pouvoit devenir sérieuse, & ne voulant pas qu'on pût les soupçonner d'avoir eu la moindre connoissance de ce qui s'étoit fait, envoyerent d'abord le Mémoire aux Directeurs de la Compagnie des Indes, pour savoir d'eux ce qui pouvoit avoir donné occasion à cette conduite de la Régence de Batavia. Les Directeurs répondirent, qu'ils n'avoient donné aucun ordre qui pût avoir

(a) *Rousset*, T. VIII. p. 360.

SECTION II. *La Compagnie [illegible]*

voit donné lieu à ce dont la Cour de Suede se plaignoit, mais bien dedit, & qu'ils croyoient la Regence de Batavia trop prudente pour en agir ainsi sans des ordres exprès, mais que leurs dernieres Lettres du 8 de Decembre 1731, ne faisant aucune mention de ce fait, ils ne pouvoient donner d'autres lumieres à Leurs Hautes Puissances, & qu'ils les prioient de vouloir différer à les informer, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des avis des Indes, de quelle maniere la chose s'étoit passée. Les Etats firent savoir cette réponse au Ministre de Suede, ajoutant qu'ils pouvoient assurer qu'ils n'avoient donné de leur part aucun ordre, non plus que la Compagnie, & qu'ayant toujours eu une sincere intention de vivre en bonne amitié avec Sa Majesté le Roi de Suede, & de cultiver la bonne intelligence qui subsistoit entre les deux Nations, ils étoient encore dans les mêmes sentimens. Le Vaisseau avoit été relâché à Batavia, aussi peu de jours après, ce qui facilita un accommodement; & depuis ce tems-là on a évité tous les procédés de cette nature, & on a laissé faire aux Suédois leur Commerce à la Chine, comme les autres Nations, sans les troubler en aucune maniere (a).

La Compagnie de Suede [illegible]

Bien que leurs premiers voyages ne rapportassent pas autant de profit qu'on avoit espéré, ils furent pourtant assez heureux, & la Compagnie Suédoise établit un Comptoir sur la Riviere de Canton, du consentement des Chinois, qui parurent fort contens de ces nouveaux venus, & disposés à favoriser à tous égards leur Commerce, desorte qu'ils s'y trouverent bientôt sur le même pied que les autres Européens (b). Ils rencontrerent à la vérité quelques difficultés en Suede même, la Compagnie étant obligée de se servir de nombre d'Etrangers en toute sorte de qualités pour faire son Commerce avec plus de succès, & n'y ayant point de Nation naturellement plus jalouse que les Suédois, ce qui donna lieu à beaucoup de plaintes, surtout parmi le peuple; on les appaisa en quelque façon, en publiant un ordre, selon lequel à l'avenir au moins les deux tiers des Mariniers devoient être des Suédois naturels; mais comme l'exécution de cet ordre parut visiblement difficile & sujette à des inconvéniens, le peuple même fut convaincu de sa premiere erreur, & que la Compagnie n'avoit fait que ce qui étoit autorisé par son Octroi, & ce que les circonstances des affaires rendoient nécessaire, surtout dans les commencemens. Depuis ce tems-là la Compagnie de Suede a toujours envoyé régulierement des Vaisseaux & reçu des retours, qui se vendant aux Etrangers ont fait entrer de grosses sommes dans le Royaume. Cependant, comme une grande partie de cet argent a été ressortir pour faire le Commerce, cela a occasionné du murmure. Le principe de ce que l'on portoit tant d'argent aux Indes. On ne doit pas en être surpris, puisque le Commerce en Suede, quoiqu'il ne soit pas considérable, produit annuellement par sa balance beaucoup d'argent comptant, comme nous le savons par expérience, puisque les deux tiers du trafic que nos Anglois y font, ne se fait qu'en argent; & il en est de même des

(a) Hist. de Suede, T. III. p. [illegible] &c. [illegible] p. 382, 386.

(b) State of the Trade to the East Indies, p. 8.

des autres Nations qui y trafiquent, à l'exception des François, qui ont la balance en leur faveur (a), mais elle a peu à peu diminué, à proportion qu'ils ont tiré de Suede plus de matériaux pour la Marine, sur-tout depuis quelques années. D'ailleurs les subsides que la France donne à la Suede, en vertu des Traités, y font entrer de grandes sommes, ou au moins y font demeurer l'argent, qui en sortiroit autrement pour la balance du Commerce. Les Suedois ayant donc commencé à voir que les nouveaux établissemens de Commerce font entrer actuellement beaucoup d'argent dans ce Royaume, & ne connoissant pas encore les profits que produit celui des Indes, ils sont moins portés à le regarder comme nuisible (*).

SECTION II. Les Compagnies [illegible]

Par une suite de ces [illegible], on eut quelque doute, lorsque le tems de l'Octroi de la Compagnie fut expiré, si on la laisseroit subsister, ou si l'on abandonneroit ce Commerce, & on débita bien des conjectures sur ce sujet dans les Gazettes des Pays étrangers. Mais les personnes intelligentes & expérimentées affirment que cette pensée n'avoit point de fondement, puisque la nouvelle même que la Compagnie eut de la prolongation de son Octroi, étoit une preuve que non seulement elle, mais le Royaume étoient portés pour cela: car c'étoit une chose certaine, que les marchandises qui se vendoient étoient achetées par des Marchands établis en d'autres Pays, où elles se transportoient, & que ne s'en consommant qu'une petite quantité en Suede, une grande partie du produit étoit un gain clair & net pour la Nation: car les répartitions qu'on paye aux intéressés qui demeurent en Suede, restent à la Nation, aussi-bien que les grandes sommes qu'on employe à construire & à équiper les Vaisseaux, la paye des Matelots & des Officiers, & les droits: à quoi il faut ajouter la valeur

(a) Etat présent de Suede, Ch. 12.

(*) Le Docteur Robinson, successivement Evêque de Bristol & de Londres, & qui pendant plusieurs années a été Résident de la Grande Bretagne en Suede, remarque que de son tems les Suédois étoient si pauvres, que les Etrangers y faisoient presque tout le Commerce, & que par les Loix le Roi a la troisieme partie du bien des Marchands étrangers qui meurent en Suede, et que, comme il l'observe, il est [illegible] aux Suédois [illegible] les Etrangers de se marier & de s'établir parmi eux (1). Mais les choses ont bien changé depuis; & les Orateurs Suédois, dans leurs panégyriques du Roi régnant, [illegible], en comparant leur condition passée avec leur condition présente, de déplorer l'état pauvre de leurs peres, & marquent la date des changemens favorables faits depuis. C'est dans ces Pieces que nous voyons les heureux effets du Commerce, & combien il contribue à civiliser, & à polir les hommes, à introduire les Arts & les Sciences, & à détruire les préjugés populaires, qui tirent leur origine du peu de capacité, & qui entretiennent la pauvreté & l'orgueil. Les mêmes sujets sont exposés plus solemnellement, & avec plus de poids, dans les Mémoires que l'on présente au Roi à la clôture des Etats, dans lesquels ils ne manquent pas de remercier ce Prince du soin qu'il a eu de leur Commerce, & de récapituler en même tems les avantages qui en [illegible] (2). Ainsi on peut compter que le même esprit d'industrie continuera à régner parmi les Suédois, aussi longtems que leur constitution présente subsistera, & il n'est pas aisé de concevoir qu'ils soient jamais tentés d'y faire de fort grands changemens.

(1) Etat présent de la Suede, Ch. XII. (2) Hist. de Suede, T. III, p. 299.

SECTION II. *La Compagnie est attaquée par des bruits [illegible].*

leur des marchandises de Suède, qu'on envoye à la Chine, dont la quantité a été considérable dans les commencemens, & qui augmente de jour en jour (a). Le tout bien pesé, il y a très-peu d'apparence que la plus grande partie du monde s'intéresse à ce Commerce, & qu'il soit de grande [illegible] que ces bruits pourroient bien ne pas venir de Suède, mais qu'ils y sont répandus pour y parvenir, & pour inspirer à ses Peuples, des idées propres d'impressions fâcheuses, des doutes & des craintes propres à les prévenir contre le Commerce des Indes & contre la Compagnie; & plus ces bruits produisent cet effet, il s'ensuit que cela n'est point l'ouvrage des Suédois, [illegible] qui en tirent les avantages, & [illegible] grand plaisir à ceux qui depuis longtems sont jaloux du succès avec lequel les Suédois ont conduit leurs affaires, & du crédit qu'ils ont acquis tant parmi les Chinois que parmi les Européens qui trafiquent à la Chine, comme il paroît par les Relations publiées au tems qu'ils ont commencé d'y aller (b).

SECTION III.

Remarques sur l'utilité de ce Commerce pour les Suédois, [illegible] à l'opinion commune. Des avantages du Commerce des Indes Orientales en général, autant qu'il a été [illegible] pour toutes les Nations, qui ont été en état de le faire [illegible], la source de la Marine & des Richesses.

SECTION III. *Utilité du Commerce des Indes pour les Suédois, &c.* — *[illegible]*

CE qui ne permet pas de douter que les Suédois ne gagnent réellement au Commerce des Indes, qu'ils le sentent, & qu'ils persistent à vouloir conserver le bénéfice, c'est le zèle qu'ils ont fait paroître à y envoyer régulièrement des Vaisseaux depuis l'expiration de l'Octroi (c). Il est impossible, sans avoir des correspondances directes en Suède, d'entrer dans un plus grand détail sur ce sujet, qui est si désagréable à quelques-uns de leurs voisins, qu'il est rare qu'ils en fassent mention; il n'y auroit pas [illegible] de prudence [illegible] à ce qu'ils en disent, [illegible] parler; que aucun de ceux [illegible] à donner une [illegible] de ce qui regarde le Commerce des autres Nations dans ces Pays-là, il est de [illegible] d'examiner attentivement leurs Relations. Le Commerce est la Mère [illegible] de tous les Arts & Manufactures, [illegible] de leur situation, cela les porte naturellement [illegible] de leurs progrès [illegible] dans tous les Ouvrages écrits sur cette intéressante matière. Mais il convient à ceux qui traitent ce sujet [illegible] d'écarter tous les préjugés & toutes les préventions,

&

(a) Dictionnaire du Commerce, T. II. Col. 419.

(b) Voyage d'Anson autour du Monde, L. III. Ch. 2.

(c) Il paroît par les avis venus de Suède, que la Compagnie a obtenu un nouvel Octroi.

& d'oublier autant qu'il est possible les intérêts de leur Patrie, tandis qu'ils s'occupent de cette tâche, parce qu'ils ne doivent avoir pour objet que la vérité seule, qu'ils sont obligés de mettre dans le plus grand jour qu'il se peut, en laissant aux autres le soin d'appliquer les faits qu'ils rapportent, ou d'en tirer des conséquences. Nous nous flattons que l'on s'appercevra que ç'a été là notre grand but dans cette dernière partie de notre Ouvrage, où nous avons exposé le pouvoir des différentes Nations, qui ont été rivales en ce qui est [illegible], comme il paroît d'être [illegible] par cette Histoire, & particulièrement par cette Section; mais la [illegible], & nous justifierons par là ce que nous avons dit au commencement.

Section II. Histoire du Commerce des Indes par les Suédois &c.

Nous avons suivi dans le fil de l'Histoire l'ordre chronologique, comme il convenoit, & nous avons parlé des découvertes & des entreprises des Européens, selon l'ordre du tems où elles ont été faites. Mais un Lecteur attentif doit s'être apperçu il y a longtems, que ç'a été aussi, par la marche des choses & par le progrès successif des Arts, une espèce d'ordre géographique. Nous avons commencé au tems où le Commerce des Indes étoit entre les mains des Vénitiens & des autres États d'Italie, à cause qu'ils étoient voisins de l'Egypte, qui étoit alors le centre de ce Commerce. Il passa ensuite entre les mains des Portugais, après qu'ils eurent découvert la route directe par mer, en doublant le Cap de Bonne-Espérance; ensuite les Espagnols, par émulation, y eurent part en découvrant un nouveau passage par le Détroit de Magellan. Les Anglois & les Hollandois, provoqués par les Espagnols, & avides d'avoir part aux richesses qu'on apportoit de ces Pays éloignés, y envoyèrent aussi leurs Flottes; les François à leur tour visitèrent ces mers reculées, & les Suédois ont été les derniers, par rapport au tems de leur Navigation, & par rapport à leur situation dans la partie la plus éloignée, car ils font presque le tour du Globe en allant à la Chine (*).

Le Commerce des Indes [illegible] Europe.

Nous

(*) Le Lecteur sentira mieux la force de cet argument, en considérant combien la distance & la différence augmentent par cette [illegible] de correspondance. Les Portugais étoient de tous les Européens les plus voisins des Indes; & les premiers Pays qu'ils visitèrent furent les Côtes de Malabar, qui étoient aussi les plus voisines d'eux. Avec les Suédois c'est à tous égards précisément le contraire. La Suède est non seulement de tous les Pays de l'Europe qui ont fait ce Commerce, le plus reculé, mais ils vont aussi dans les parties les plus éloignées des Indes, ensorte que la disproportion de la Navigation est évidente. Elle sera plus frappante encore, si nous examinons la situation des Pays sur le Globe, nous verrons alors que quand les Vaisseaux Suédois doublent le Cap de Bonne-Espérance, il est deux fois [illegible] plus éloigné de Stockholm, que lorsqu'il arrive à Canton. La chose sera plus sensible encore en se rappelant que les terres de Suède confinent à celles de la Russie, & que la frontière opposée de la Russie confine à la Chine, desorte que si Canton étoit sous le même parallèle de Latitude, la distance entre ces deux villes ne seroit que de [illegible]; au lieu que le tour que les Suédois font par mer, la fait [illegible]; & dans toute cette longue traversée ils n'ont pas un seul Port à eux, où ils puissent trouver des rafraîchissemens & du secours, & où en cas de besoin ils puissent passer l'hiver ou se radouber.

Section III. Utilité du Commerce des Indes pour la Suède, &c.

Nouvelles preuves de l'importance & des avantages de ce Commerce.

Nous pourrions hardiment conclure de là, quand nous n'aurions pas d'autres argumens plus directs, que ce Commerce doit avoir été très-avantageux à toutes les Nations qui en ont été en possession, puisqu'il n'y a que les succès qui produisent de l'émulation, n'y ayant pas eu jusqu'ici de Peuple assez stupide pour envier aux autres des malheurs, ou pour vouloir partager ce qui ne faisoit aucun bien à leurs voisins. Au contraire, lorsqu'une Nation, par de fausses mesures, par un défaut d'économie, ou par des accidens imprévus, a jugé à-propos d'abandonner une certaine branche de Commerce, rarement une autre l'a-t-elle prise, au moins qu'après un assez long espace de tems, & lorsque la mémoire de ces événemens étoit presque ensevelie dans l'oubli. Mais dans le cas dont il s'agit, ceux qui ont entrepris le Commerce des Indes, y ont été certainement excités par de justes motifs; ils ont vu que la puissance & les richesses des Etats Maritimes qui l'ont fait, ont augmenté ou diminué à proportion qu'ils ont pu le conserver. Les Vénitiens en furent dépouillés peu à peu, & leurs richesses s'épuisèrent aussi par degrés, & leur Marine s'affoiblit. Les Portugais firent rapidement des conquêtes, & aussitôt cela leurs richesses & leur puissance augmentèrent avec la même rapidité; & ayant été plus lentement chassés de leurs conquêtes, leurs richesses & leur puissance ont diminué de la même manière: ensorte qu'après avoir été les maîtres des Mers où leurs Flottes paroissoient, ils sont à peine en état de défendre les pauvres débris de leurs vastes possessions, & se voyent même insultés sur leurs côtes par les Corsaires de Barbarie. Les Espagnols, comme nous l'avons fait voir en son lieu, ont fait très-peu d'usage de leurs Etablissemens en Orient, & par cela même en ont retiré peu de fruit. Les Anglois & les Hollandois avoient à peine une Marine, quand ils commencèrent le Commerce des Indes, & au bout d'un demi-siècle ils se disputèrent l'empire de la Mer avec de nombreuses Flottes, & avec une opiniâtreté inconnue depuis que les Romains & les Carthaginois s'étoient combattu pour le même sujet. Les François ont souvent tenté, même avec des forces assez considérables, de s'établir dans les Indes, & à la fin ils y ont réussi jusqu'à un certain point; on en voit l'effet, & on le verra encore dans la suite, si le Ministère continue à y veiller, parce qu'il est très-clair, par la constitution de leur Gouvernement, qu'ils soutiennent ce Commerce, & en général toutes les entreprises de cette espèce. La Compagnie d'Ostende alarma toutes les Puissances intéressées au Commerce des Indes, & s'il n'eût pas été avantageux, les intéressés n'auroient pas tenu si fortement contre une opposition que l'on détruisit enfin par force. Les Danois négligèrent leur Etablissement de Tranquebar, parce qu'ils manquoient de fonds pour le soutenir; un accident leur procura la protection de la Cour, & depuis ce tems-là leurs affaires ont toujours été sur un pied florissant. Les Suédois, avec tous les désavantages imaginables, ont été assez hardis pour tenter ce Commerce, & ils ont montré la sagesse de leur conduite par la régularité avec laquelle ils l'ont continué depuis plus de vingt ans, & selon les apparences ils le continueront, & [illegible], quand ils sentiront dans leur Pays les effets des changemens que les douceurs du Commerce

leur

leur ont inspiré le courage d'entreprendre, & il leur fournira les moyens d'achever.

Section III. Etat du Commerce des Indes par les Suedois &c.

Parmi les avantages dont ce Commerce & tous les autres qui demandent des voyages de long cours sont la source, ce n'est pas un des moins considérables, que cela sert à ouvrir & à étendre l'esprit aux hommes, à les rendre inventifs, & les porte à s'appliquer dans leur propre Pays à des Arts qui leur étoient inconnus. C'est ainsi que le Trafic de la Soie avoit été apporté d'Orient longtems avant qu'on eût trouvé la route directe d'y aller par mer, & il a été infiniment profitable aux habitans des divers Pays où on l'a cultivé. On a ainsi transplanté les Cannes de sucre en Sicile, en Espagne & en d'autres Contrées: & c'est de-là qu'on les a portées dans les Indes Occidentales, où l'excellence supérieure du climat, la fertilité du sol, & le bon marché du travail, en ont fait une des principales marchandises de l'Amérique. Toutes les Fabriques de Porcelaine en Angleterre, en Hollande, en France, en Allemagne & ailleurs, ont été établies pour le disputer à la belle porcelaine de la Chine (*). Les Chitses des Indes ont produit les Manufactures de toiles peintes, & nous avons emprunté des Japonois l'art de faire des Ouvrages de vernis. La Suede a déja fait des progrès pour perfectionner ses anciennes Manufactures, & pour en acquérir de nouvelles. Sa Marine augmente de jour en jour, & avec elle le desir d'ouvrir de nouveaux Commerces, où elle puisse employer ses Vaisseaux. Dans cette vue les Suedois ont projetté une communication avec l'Ocean, qui lorsqu'elle sera achevée, sera d'un avantage singulier à leur Navigation; & bien-que cette entreprise ne fût pas sans difficulté, & qu'elle fût d'une grande dépense, les souscriptions pour l'exécuter ont surpassé leur attente. D'où vient ce zèle pour le Bien public, cette ardeur au travail, cet empressement à faire des avances, si ce n'est de ce que la Nation connoît les avantages qui découlent du Commerce, & de sa disposition à contribuer à tout ce qui peut le faire fleurir? Ils sont redevables de tout cela aux rudes coups qui arrêterent les ambitieux projets de *Charles* XII. sur-tout vers la fin de son regne; ce fut alors que les nombreux besoins dont ils se trouverent accablés, leur firent sentir la nécessité de cultiver les Arts de la Paix, pour se relever, & se tirer de la misère où des guerres fatales & infructueuses les avoient plongés. En suivant constamment ce principe, ils se sont délivrés en grande partie d'un poids accablant & amer de maux, ils ont donné une nouvelle

Avantages qu'il a procuré aux Pays où il a été établi.

(*) Nous avons remarqué plus haut, que les Etats de Suede ne manquent jamais de complimenter le Roi sur ce qui s'est fait par ses ordres pour l'avancement du Commerce & des Manufactures, ce qui n'empêche pas qu'ils n'ayent eux mêmes travaillé à les perfectionner. Il y a quelques années qu'ils ordonnerent de chercher s'il n'y auroit pas de terre propre à faire de la porcelaine, & un des plus célèbres Professeurs d'une de leurs Universités s'occupa pendant tout un Été à cette recherche (1); & bien qu'il ne réussît pas à cet égard, il fit un grand nombre d'autres découvertes importantes & utiles, qui démontrent ce que nous avançons.

(1) Voyage des Iles d'*Oeland* & de *Gothlande*, fait par ordre des Etats du Royaume en 1741, par M. *Charles Linnæus* &c. Stockholm 1745 in 8vo.

SECTION III. [illegible] de Commerce des Indes pour les Suédois &c.

le faire à leur Pays, dont les Etrangers & eux-mêmes le croyoient incapables. & par rapport à leurs affaires domestiques, ils sont dans une situation plus heureuse qu'ils n'aient jamais été; & ce qu'il y a de plus avantageux, c'est qu'ils savent parfaitement que leur bonheur peut devenir beaucoup plus grand, & qu'ils en ont les moyens en main, qui sont la frugalité & l'industrie, lesquelles produisent des richesses plus solides que les Mines du Mexique & du Perou, ni que les armées & la fortune d'Alexandre.

L'histoire [illegible] de la Compagnie de Suède [illegible]. L'[illegible] [illegible] peut [illegible] pour [illegible] Commerce.

Cette Histoire claire & authentique de l'origine & des progrès de la Compagnie de Suède fournit des leçons très-importantes à tous les Etats Maritimes, & sur-tout à ceux qui font le Commerce de l'Orient. En premier lieu, cela leur apprend à ne jamais tomber dans la securité, ni à se flatter de la vaine opinion que de grandes richesses, beaucoup d'expérience, & une longue possession, forment des titres qui ne puissent être contestés. Quelques-uns sentent, & tous peuvent s'appercevoir que ce n'est-là qu'un songe. La prudence & le courage conduisirent les premiers Européens aux Indes, & les mêmes qualités y conduiront tous les autres, & les en rameneront heureusement. Il seroit donc de la sagesse de ne pas trop faire valoir leurs droits exclusifs. Le Commerce des Indes Orientales est toujours très-lucratif pour toute Compagnie, mais quand il est bien conduit, il est toujours plus avantageux à une Nation chez laquelle il est déja établi. Les Compagnies doivent donc toujours se souvenir qu'elles ne sont que des Administrateurs, sujets à être appellés à rendre compte, si par leur imprudence, en offensant les Princes Idolâtres, ou en traitant ceux qui les servent trop rigoureusement dans leur Patrie, le Commerce souffre ou se ruine.

Ce Commerce peut se faire sans avoir des Forts & des Comptoirs.

L'exemple de la Compagnie de Suède prouve encore une vérité de la derniere importance, c'est que le Commerce des Indes Orientales, au moins celui de la Chine, peut se faire sans comptoirs & sans Etablissemens; c'est ce que l'expérience seule pouvoit apprendre, à considérer le nombre de raisons plausibles qu'on pouvoit alléguer pour prouver le contraire. Il est vrai que le Commerce qui se fait de cette maniere est plus incommode à de certains égards, mais les inconveniens auxquels il est sujet rendent ceux qui le font vigilans & circonspects, ce qui produit plusieurs bons effets, & [illegible]lement sert à prevenir la mauvaise foi & la hauteur envers les naturels des Pays, qui ont de bien plus fâcheuses suites. A quoi il faut ajouter, que comme cela demande une grande diligence & une exacte œconomie nécessaires à ceux qui servent la Compagnie, elle est assurée de recevoir toujours régulierement les retours, qui n'en sont pas moins riches.

D'autres Compagnies, à la vue de ce que les Suédois ont fait, peuvent étendre leur Commerce.

Enfin le succès, & la continuation même de cette Compagnie prouve, que les autres Nations n'ont point de raison de rejetter des projets pour étendre ce Commerce, que pourroient former les Gouvernemens des divers Pays où les Compagnies se trouvent établies, sous le spécieux prétexte qu'ils sont fort difficiles ou entierement impracticables. On ne peut rien demander d'aussi difficile que ce que les Suédois ont executé. Il faut donc que les autres Nations, qui en ont actuellement le pouvoir en main, tirent de la [illegible] des [illegible], ou [illegible] de la [illegible] de leurs gains ordinaires, que leur causent ces nouveaux Negocians, en

s'a-

s'ouvrant de nouveaux Commerces, qu'on n'ait pas encore tentés, dont ils puissent profiter seuls, au moins pour un tems; & supposé qu'on revoque en doute la possibilité, ou même la probabilité, ce que nous avons dit des découvertes des Espagnols & des Hollandois suffit pour dissiper ces doutes, que s'il en restoit encore quelqu'un, on en trouvera une solution au-dessus de toute contradiction dans le Chapitre suivant.

Section III. Etat du Commerce des Indes pour les Suédois &c.

Le grand défaut des Compagnies en général, c'est qu'elles deviennent trop froides dans leur conduite, sous prétexte d'avoir de l'ordre & de l'économie. Le vrai moyen de prévenir cet inconvénient, c'est, en renouvellant leur Octroi, de leur imposer la Loi d'établir tel ou tel nouveau Commerce, ou de faire telle ou telle découverte, dans l'intervalle de ce nouveau terme. Par-là la Nation & les intéressés gagneront également à la continuation de la Compagnie. On entretiendra par ce moyen le goût des entreprises, que toute Compagnie est ordinairement propre à étouffer, & l'on trouvera de tems en tems de nouveaux débouchés pour les marchandises & les manufactures. C'est encore ce qui mettra l'Etat en droit d'avoir un peu l'œil sur ce Commerce, lui fournira l'occasion de remédier de bonne heure aux abus, & de prévenir les maux qu'il est appellé à guérir aux dépens de la Nation, quand ils arrivent. Enfin cela leveroit ce voile mystérieux & obscur, qui fait toujours naître des soupçons, & entretiendroit cette ardeur & cette activité qui sont l'ame du Commerce des Indes Orientales.

Cela paroît être indispensable.

Après tout ce que nous avons dit, il n'est pas étonnant qu'une nouvelle Puissance se soit mis en devoir d'avoir part à ce Commerce, & qu'après de longues délibérations sur les moyens d'acquérir du Commerce, & de former une Marine, Sa Majesté Prussienne ait jugé ne pouvoir employer de meilleur expédient, que celui qui a toujours réussi aux autres: c'est dans cette vue qu'il a accordé un Octroi pour l'Etablissement d'une Compagnie des Indes Orientales à *Embden* dans l'Oostfrise. C'est un Port, pour n'en rien dire de plus, dont les Hollandois ont toujours été jaloux, & ils ne le sont jamais sans sujet; un Port célèbre, parceque les Anglois y transporterent leur Commerce en quittant Anvers; enfin un Port, à qui il ne manquoit que d'avoir un Maître tel que celui qu'il a, pour en faire connoitre mieux que jamais l'importance. Quel que puisse être le sort de cette nouvelle Compagnie (*), son Etablissement seul suffit pour le but qui nous a engagé à en parler, parcequ'il fournit une preuve concluante en faveur de la these que nous avons dessein de démontrer; ensorte qu'un Lecteur éclairé ne peut douter, qu'un Commerce qui a toujours rendu riches &

Le Roi de Prusse établit une Compagnie à Embden.

(*) Cette nouvelle Compagnie n'a été que comme un de ces Météores, qui brillent pendant quelques momens, pour s'évanouir ensuite; elle est bientôt tombée, & il n'en reste plus ni trace ni vestige. Il y a de l'apparence que les Etrangers ne s'y sont pas intéressés, & que Sa Majesté Prussienne n'a pas jugé à-propos de la soutenir de la même maniere que le Ministere a soutenu celle de France; & le Pays même ne pouvoit trouver les fonds nécessaires pour une pareille entreprise, ayant sur-tout à lutter contre un si grand nombre d'autres Nations Européennes, déja en possession d'apporter des Indes & de la Chine en particulier une grande quantité de marchandises. Rem. du Trad.

SECTION III. *Utilité du Commerce des Indes pour les Nations &c.*

& puissans ceux qui l'ont possédé & sagement conduit; un Commerce dont la perte a toujours été funeste, & un Commerce que tous ceux qui ont prétendu à l'empire de la Mer ont tâché d'acquérir dans tous les siècles, est infiniment précieux & en soi-même & dans ses suites.

CHAPITRE XII.

Histoire des TERRES AUSTRALES.

SECTION I.

Premieres Découvertes des Terres Australes. *Relation du Voyage de* FERNAND DE QUIROS.

SECTION I. *Premieres découvertes des Terres Australes &c.*

Introduction à l'Histoire des Terres Australes.

C'EST une question agitée depuis longtems, de savoir si l'on a acquis plus de connoissances par la spéculation ou par la pratique, si les plus grandes découvertes ont été faites par des gens d'un profond savoir, ou par des gens qui avoient une longue expérience? Cependant il semble qu'il est assez aisé de la décider quand on pose bien l'état de la question, puisqu'il est certain que les plus utiles découvertes ont été le résultat de justes mélanges de l'une & de l'autre. C'est à cela que la premiere idée de la possibilité de faire le tour du Monde doit son origine. Colomb, cet habile Génois, forma d'abord son Systême du Monde d'après ses réflexions, en y ajoutant les lumieres que l'expérience lui avoit fournies. Lui, *Magellan*, *Le Maire* &c. étoient des hommes de génie, savans pour leur tems, & qui avoient de l'expérience, & sans la réunion de ces qualités nous n'aurions peut-être jamais été redevables au premier de la découverte de l'Amérique, de celle du Détroit qui porte son nom au second, & du passage commode par le Cap Horn au troisieme. On ne doit employer dans toutes les entreprises de cette nature que des hommes qui joignent aux qualités requises dans un Marinier, une capacité générale, une teinture des Sciences, & un jugement solide & profond. C'est le manque de ces qualités qui a fait que le Genre Humain a été amusé longtems de fables frivoles & d'absurdes inventions, préjudiciables à la vérité de l'Histoire. Les voyages ont été en général si insipides, si ennuyeux, si faux & si contradictoires, qu'on peut parcourir les plus gros volumes, & demeurer également ignorant sur ce qu'il y a d'essentiel, & sur les articles de la derniere importance tant pour la nation que pour son Pays. C'est ce qui a non seulement nui aux véritables connoissances, mais aussi au Commerce, aux richesses & à la puissance des Nations, puisque c'est de la fidélité des Relations des premieres découvertes que dépend le succès des entreprises qu'on fait dans la suite.

On

Section I. *Premieres découvertes des Terres Australes &c.*

D'où vient qu'on en a caché une partie des découvertes.

On peut aussi attribuer, en quelque façon, à une Politique intéressée tant de Relations défectueuses & tronquées qu'on a données de différentes parties de notre Globe, & sur-tout du Continent Austral, en ce qu'une connoissance plus parfaite de ces Pays ne s'accorderoit vraisemblablement point avec l'intérêt de certains Corps ou de certains Particuliers, qui ont un grand crédit. A quel autre principe peut-on attribuer la conduite des Hollandois, qui paroissent aussi soigneux de supprimer, que d'autres le seroient de publier toutes les Relations de ce grand Continent, qui pourroient engager à en suivre la connoissance, & à y établir des Colonies? Peut-on s'empêcher de croire que la seule raison qui a fait permettre l'impression du Journal de *Pelsart* & d'autres Voyageurs malheureux, a été d'intimider les autres par la vue des maux qu'ils ont soufferts, par la description affreuse du Pays, & le portrait hideux qu'ils font des habitans de la Nouvelle Guinée & de la Nouvelle Hollande, & qu'ils ont eu dessein de leur ôter le courage d'aborder des côtes si sauvages? Il est certain que rien ne pourroit être plus nuisible à l'intérêt de toutes les Compagnies des Indes en Europe, bien que rien ne pût peut-être plus contribuer à l'accroissement de l'Industrie & du Commerce, que le projet formé en 1721 par la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, d'ouvrir un Commerce avec différentes parties des Terres Australes. Il paroît que la Compagnie des Indes Orientales envisagea la chose sous ce point de vue, ayant fait arrêter *Roggeveen*, qui étoit chargé de la conduite de cette expédition, & confisqué son Vaisseau & sa cargaison à Batavia, où il avoit relâché pour prendre des rafraîchissemens (*). L'Expérience prouve, combien les nouvelles découvertes sont avantageuses au Commerce, aux Manufactures & à la Marine d'une Nation, à quel point elles excitent l'esprit d'industrie, & étendent la sphère du Commerce & le débit des marchandises. Avec tout cela ces Pays vraisemblablement riches sont entièrement négligés, & aucune Nation de l'Europe n'a tenté d'y établir des Colonies. A en juger par le climat, & par les Relations des Voyageurs qui ont touché aux côtes de la Nouvel-

(*) La judicieuse réflexion du fameux *Jean de Wit* est digne d'attention. „ Quand la „ Compagnie des Indes Orientales, *dit-il*, a été à un certain degré de richesses & de puissance, son intérêt est devenu contraire à celui de son Pays. Car au-lieu que l'avantage „ des Hollandois consiste dans l'accroissement de leurs Manufactures, de leur Commerce, „ & de leur Navigation, celui de la Compagnie est d'encourager le débit des Manufactures étrangères, avec le moins de Commerce & de Navigation qu'il lui est possible. „ C'est ce qui fait, que c'est une chose décidée, que si la Compagnie trouve plus de profit à apporter des toiles du Japon, des étoffes des Indes &c. que de la soie crue; ou si „ en retenant les noix, les cloux, la canelle & d'autres choses plus rares, elle peut assez „ en faire monter le prix, pour que cent tonneaux lui rapportent autant que le feroient „ trois cens mille, nous ne devons pas nous attendre qu'elle apporte des soies crues, ou „ qu'elle fasse la dépense de transporter mille tonneaux d'épiceries, bien que la soie crue „ soit utile pour nos Manufactures, & que la quantité des épiceries augmenteroit notre „ Marine." Cette judicieuse réflexion se vérifie non seulement chez les Hollandois, mais ailleurs aussi plus près de nous, là où, à la honte éternelle de ceux qui dirigent le Commerce, on le resserre plutôt qu'on ne l'étend, comme il est évident par deux Monopoles établis dans le Royaume.

Section I. *Premieres découvertes des Terres Australes &c.*

Méthode qu'on se propose de suivre.

vaste Hollande & de la Nouvelle Guinée, il n'y a point de Terre au monde qui soit plus abondante en riches marchandises, ou au moins plus propre à en produire. Il y a même des Voyageurs, qui représentent ce Pays comme rempli de belles & fertiles vallées, d'agréables ruisseaux d'une eau pure, abondant en or, argent, noix & fleur de muscade, gingembre, cannes de sucre d'une grosseur extraordinaire, en oiseaux, poissons, & en tout ce qui peut contribuer aux besoins & à l'agrément de la vie (*). Mais comme jusqu'ici il n'a point paru de Relation complette des Terres Australes, nous exposerons ce qui se trouve de plus digne d'attention dans chaque voyage, laissant au Lecteur à prononcer sur la vérité des réflexions que nous venons de faire. Il nous paroît que c'est-là la méthode la plus satisfaisante de traiter l'Histoire d'un Pays peu connu, & la plus utile pour le succès des entreprises qu'on pourroit faire dans la suite pour faire de nouvelles découvertes.

Toute la partie Australe de notre Globe a été peu fréquentée. Elle n'auroit paru qu'une vaste étendue de mer, si l'on n'eût découvert des Caps & des Côtes, indices évidens d'un Continent. Dans tous les voyages faits de ce côté-là, en faisant cours vers l'Orient entre l'Afrique & l'Amérique, dans une étendue de quarante-huit degrés, on a observé des indices continuels de Terres voisines; ce qui prouve que le Continent Austral est séparé des autres parties du Globe, c'est qu'on a fait le tour du Globe parallèlement à l'Equateur, en laissant toujours le Continent Austral à côté. De-là vient que l'on n'a pas vu encore de preuves démonstratives, que l'Amérique soit contiguë à la Russie Asiatique, du côté de la Californie. Mais pour donner une idée plus juste de ce sujet, & pour fournir les matériaux nécessaires à de nouvelles découvertes, nous ferons un abrégé fidèle des principaux voyages du côté du Sud, & nous ajouterons les réflexions qui naissent naturellement des faits, sans tendre rien en preuve d'une hypothèse favorite (†).

On-

(*) Ce Pays est si peu connu, que quelques Auteurs le prennent pour une partie de l'Amérique, d'autres pour un grand Archipel, & un ou deux autres pour une cinquième Partie du Monde: plusieurs disent positivement qu'il ne communique nulle part avec l'Asie, l'Afrique & l'Amérique. On verra dans la suite pourquoi nous l'appellons un Continent.

(†) Nous donnons le nom de Continent Austral à cette partie qui est au-delà des trois parties méridionales du Monde connu, c'est-à-dire au-delà du Cap de Bonne-Espérance, des Moluques & de l'Isle Célèbes, & du Détroit de Magellan, [illegible] au Couchant. Il [illegible] une si vaste étendue de Mer, [illegible] Continent & [illegible] les Continens Septentrionaux, au Nord de l'Asie, pour conserver la [illegible] & l'équilibre du Globe dans sa rotation. Que l'on examine les deux Hémisphères, séparés par l'Equateur, & non par le Méridien, & l'on sera bientôt étonné de trouver une si grande étendue de terres dans l'un, & si peu dans l'autre. On verra par l'examen du Globe, qu'il n'y a qu'un Continent de [illegible] degrés, séparé par l'Océan Atlantique d'un autre, tandis que de l'autre il n'y a qu'une [illegible] de deux cens [illegible] degrés, [illegible] seulement de quelques petites Isles. De-là on peut conclure que le poids de l'Hémisphère Arctique est [illegible] proportionnellement à celui de l'Hémisphère Antarctique,

Outre les voyages faits au Détroit de Magellan, on dit que les premiers qui ont pénétré jusqu'à la Nouvelle Guinée & la Nouvelle Hollande, ont été un François, nommé *Binot Paulmier de Gonneville*, & *Alvare de Saavedra*, Espagnol. Tous les meilleurs Historiens conviennent que c'est au dernier qu'on est redevable de la découverte de la Nouvelle Guinée en 1528, bien-que les François s'efforcent de faire honneur de cette découverte à leur compatriote; mais la Relation tirée, dit-on, des papiers de *Gonneville*, est si fabuleuse, les récits ont l'air si romanesque, & sont si défectueux pour les dates, la Latitude & la Longitude des lieux dont il fait la description, que nous ne pouvons nous empêcher de regarder le tout comme une fiction (a). En en supposant la vérité, elle ne peut être guères d'aucune utilité pour faire de nouvelles découvertes, le véritable objet des Journaux de cet ordre. *Saavedra* donna à ce Pays le nom de *Nouvelle Guinée*, parce qu'il crut qu'il étoit diamétralement opposé à la Guinée d'Afrique, & à cause de la ressemblance qu'il y a entre les habitans de ces deux Pays pour le teint, les traits & la chevelure. D'autres l'appellent *Terre de Papos*, disant que *Papa* signifie *noir* dans la Langue du Pays (b). Comme à d'autres égards le Journal de *Saavedra* est fort imparfait, nous le passerons, pour nous arrêter à ceux des Navigateurs suivans, qui sont plus circonstanciés & plus exacts dans leurs Relations.

SECTION I. *Premières découvertes des Terres Australes &c.*

Découverte de la Nouvelle Guinée en 1528.

Un des premiers est *Don Pedro Fernand de Quiros*, Portugais de Nation, qui étoit venu à *Lima* sur l'Escadre d'*Alvare de Mendana*; & il y a de l'apparence qu'avant ce tems-là il avoit déja fait un voyage dans la Mer Pacifique (c). En 1606 il partit de *Lima*, en qualité de Pilote, sur la Flotte de *Louis Paz de Torres*; il découvrit les Isles de son nom à vingt degrés de Latitude & deux-cens-quarante de Longitude. De-là continuant sa route, toujours entre le vingtième & le dixième parallele, il découvrit plusieurs autres Isles inconnues. *Guillaume Schouten* & *Roggeveen* ont depuis tenu la même route que *Quiros*, & sa Relation est confirmée par les Navigateurs les plus expérimentés & les plus fideles, bien-qu'on l'ait regardée pendant longtems à la Cour de Madrid comme un Roman. Le Roi d'Espagne *Philippe* III. curieux de perfectionner les découvertes faites dans les Mers Pacifiques par *Gallego* & de *Mendana*, résolut d'envoyer au Perou *Quiros*, qui avoit servi dans ces deux Expéditions, avec ordre au Viceroi de lui fournir deux

Voyage de Quiros *dans la* Mer Pacifique *en* 1605.

(a) Hist. des Navigations aux Terres Australes, T. I. p. 102.
(b) Hist. Mod. T. VI. p. 100.
(c) Hist. Gén. des Voyages, T. XVI. p. 21. Ed. in 4to.

à moins qu'il n'y ait dans ce dernier un Continent jusqu'à-présent inconnu. Quelle seroit la conséquence d'une pareille inégalité, c'est ce que savent bien ceux qui sont un peu versés dans les Problèmes Géographiques. Il suffit pour notre but, que les preuves physiques, aussi bien que celles que fournit l'expérience, nous assurent qu'il doit nécessairement y avoir au Sud de l'Equateur une grande étendue de Terres, & c'est ce que nous appellons le Continent Austral (1).

(1) Voy. les Ouvrages de M. de Buffon. Collect. de Maupertuis. T. I. sub fin.

SECTION I. *Premiere découverte des Terres Australes &c.*

deux Vaisseaux bien pourvus de tout ce qui étoit nécessaire pour une pareille entreprise. *Quiros*, non-obstant les cruels travaux qu'il avoit déja essuyés durant cette année, s'en chargea: on en verra le succès par l'extrait du Mémoire qu'il présenta à la Cour d'Espagne à son retour (a).

Extrait du Mémoire présenté à Philippe III. par Quiros.

Les Terres, dit-il, nouvellement découvertes, sont au Sud de l'Equateur, & leur grandeur égale celle de l'Europe entiere & de l'Asie Mineure; elles sont étendues en partie sous la Zone Torride, & par cette raison il croit qu'elles abondent en richesses. Elles font, dit-il, une quatrieme partie du Globe terrestre, assertion que nous ne comprenons pas bien, à moins qu'il ne compte l'Europe, l'Asie & l'Afrique pour une partie, les Indes Orientales pour la seconde, l'Amérique pour la troisieme, & le Pays nouvellement découvert pour la quatrieme (*). Quant à son étendue, il n'a connu par lui-même que jusqu'au quinzieme degré de Latitude Méridionale, mais sur ce que de *Torres* & *Mendoza* ont observé, il conjecture que le Pays peut avoir quatre-vingt-dix degrés de largeur. Les habitans vers le quinzieme degré sont de diverses couleurs, blancs, noirs, olivâtres. Toute cette partie du Monde est fort peuplée & bien cultivée, les habitans sont doux & traitables, & fort industrieux selon les connoissances qu'ils ont. Dans son Journal, qui est perdu & auquel il renvoye, il fait la description des plantes, des arbres, des animaux, des oiseaux, & il donne toute l'Histoire Naturelle du Pays, & assure qu'il fournit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, de l'or, de l'argent, des epiceries & des cannes de sucre. Il fait la description de la *Baye de St. Jaques & St. Philippe*, qui est grande & commode, où il y a un beau Port qu'il nomme *Vera Cruz*, qui peut contenir mille Vaisseaux, dans le voisinage de sept Isles; il fit le tour d'une de ces Isles, qui pouvoit avoir environ cinquante lieues de circuit; le Port est à quinze degrés quarante minutes de Latitude Méridionale. *Quiros* s'étend sur les avantages qu'il y auroit à y établir une Colonie, & il insiste particulierement sur celui d'unir par-là les vastes domaines de l'Espagne dans les Indes Orientales & Occidentales, cette Terre étant entre les unes & les autres, & pouvant procurer le moyen de faire un Commerce sûr & avantageux entre ces différens Pays. C'est ce qu'il s'offrit de démontrer aux Commissaires qu'il plairoit au Roi de nommer pour examiner l'affaire, pourvu qu'ils fussent juges compétens, & suffisamment versés dans la Géographie. Nous ignorons si l'on nomma des Commissaires, & si les propositions de *Quiros* furent examinées.

Quiros croit que les divers Peuples des Terres Australes font Commerce ensemble.

Il croit que les divers Peuples du Continent Austral font Commerce ensemble, & pour le prouver il dit qu'ils sont non seulement de differentes couleurs, mais que les uns ont les cheveux noirs, longs & épars, & que d'autres les ont épais & crêpus; ils ignorent les Arts, n'ont ni Villes, ni Forteresses, ni Loix, ni Souverains, & ils vivent dans cet état de pure Na-

tu-

(a) Hist. des Navigations, T. I. p. 124.

(*) Dans l'Extrait du Mémoire de Quiros, qui se trouve dans l'*Histoire Générale des Voyages* T. XVI p. 51. on dit que ces Terres sont la cinquieme partie du Globe terrestre. Rem. du Trad.

tiere (*); ce qui fait qu'ils sont souvent divisés entre eux par de frequentes querelles. Leurs armes sont l'arc, des fléches, des bâtons, des lances, des zagayes de bois. Ils ne se couvrent le corps que depuis la ceinture jusqu'au milieu des cuisses, du reste ils ont assez de soin de se tenir propres; ils sont gais, accessibles, & doux lorsqu'on en use bien avec eux. Leurs maisons sont de bois, couvertes de feuilles de palmier, ils font des pots d'une terre qu'ils séchent au Soleil; ils font des couteaux, des ciseaux, des scies & d'autres ustensiles de nacre; ce qui prouve qu'ils ne sont pas aussi ignorans dans les Arts que *Quiros* le pretend; d'autant plus qu'il avoue qu'ils savent fabriquer des toiles & faire des cordes. Ils ont des Barques fort bien construites pour aller à la rame & à la voile, & qui voguent avec une grande vitesse; preuve évidente qu'ils confinent à des Nations civilisées, ou qu'ils ont eux-mêmes fait quelques progrès dans les Arts (a).

Section I. *Premieres decouvertes des* Terres Australes *&c.*

Productions.

Ils ont en abondance trois sortes de racines, dont ils font leur pain sans travail, & qui est d'assez bon goût. Le Pays abonde en bons fruits, on y trouve des amandes, des cocos, des citrons, des oranges, des goyaves, & des mangos. Ils tirent des palmiers une liqueur qui ressemble au vin, & qui en approche; ils en font du vinaigre, & une sorte de miel par évaporation. Ils ont des cocotiers, dont le fruit leur fournit à manger & à boire, outre une huile bonne à brûler, qui sort de la coque exposée au Soleil. Il paroît par la longue description qu'il fait de ce fruit, que c'est la noix de cocos, dont il parle comme d'un fruit different dans un autre endroit de son Mémoire. Ils font des voiles pour de petites Barques des feuilles de palmier, & une espece de nattes fort propres, pour servir à couvrir le plancher ou de tapisserie. *Quiros* assure aussi qu'il a vu chez eux des melons, des pommes, des poires, & d'autres fruits d'Europe, meilleurs à proportion de la chaleur du climat, bien-que ce ne soit pas là une regle génerale. Il a même goûté leurs féves, qui avec le porc du Pays font un fort bon plat. Il y a beaucoup de poules & de chapons, car ils ont l'usage de châtrer, des perdrix, des canards, des pigeons, des tourterelles, des ramiers, des vaches, des bœufs, des chevres. La mer abonde en toute sorte de poisson, desorte que l'Equipage de *Quiros* en vecut pendant le séjour qu'il fit dans ses parages. Ils y trouverent des noix muscades, du macis, du gingembre, du poivre, dont ils en porterent au Mexique, & il se trouva à tous égards semblable à celui des Moluques. Il parle aussi de canelle, & dit qu'il est à croire que le cloux de gerofle n'y manque pas, puisqu'il produit les autres épiceries, & que cette Region n'est pas éloignée du parallele de Ternate, de Banda & des autres Moluques; raisonnement qui n'est pas sans vraisemblance. Il y a aussi dequoi faire des cordes & des voiles, des bois de differentes especes, entre autres de l'Ebene; il fait mention d'une sorte de goudron qu'on tire du cocos, qui peut servir pour espalmer les

(a) *Purchas*, T. IV. p. 1423.

(*) Il faut remarquer que *Quiros* parle des Peuples qui habitoient vers les quinze degrés quarante minutes de Latitude, où il entra en divers ses Bayes du Continent.

Section I. Premieres découvertes des Terres Australes.

les Barques, étant mêlé avec de la cire & du fer, qu'on y trouve en abondance; & il finit en observant qu'il n'y manque que du fer pour la construction des Vaisseaux, & il penſe que peut-être on en trouveroit à une plus grande distance des Tropiques (a).

La terre y eſt riche & fertile, & produit en abondance, & presque ſans culture, toutes ſortes de racines & de légumes. Les vallées ſont entrecoupées & arroſées par des Rivieres & des Ruiſſeaux qui tombent des montagnes. Pluſieurs des Rivieres ſont ſi groſſes, qu'elles fourniſſent une preuve très-forte de la vaſte étendue de cette Region. L'air y eſt ſalubre & tempéré, ce qu'il prouve par la parfaite ſanté dont les gens de ſon équipage jouirent durant tout le tems de leur ſéjour: ce qu'il y a de fort remarquable, c'eſt qu'on n'y voit, comme en d'autres Pays chauds, ni fourmis, ni chenilles, ni mouſquites; on ne trouve ni ſerpens, ni crocodiles, en un mot rien qui puiſſe cauſer la moindre inquiétude & troubler la plus parfaite tranquillité: & il ne balance pas à préferer cette Terre à tout ce que les Eſpagnols poſſedent dans les deux Indes.

La Relation qu'il fait de la priſe de poſſeſſion de cette partie du Monde eſt aſſez remarquable, ainſi nous la rapporterons dans ſes propres termes, d'autant plus qu'on verra par-là que nous ſommes obligés de nous borner à un Extrait de toute la Piece. „ Telle eſt, Sire, la grandeur & la bonté „ des Terres que j'ai découvertes, & dont j'ai déja pris poſſeſſion au nom „ de Votre Majeſté, & ſous votre Banniere Royale, ainſi qu'il paroît par „ les Actes que je garde ſoigneuſement: voici de quelle maniere j'y ai pro„ cédé. Premierement, Sire, nous dreſſâmes une Croix & un Autel à „ l'honneur de Notre Dame de Lorette. Nous y fîmes enſuite dire vingt „ Meſſes, tous nos gens s'y étant rendus pour recevoir des Indulgences „ le jour de la Pentecôte. Nous fîmes auſſi la Proceſſion de la Fête-Dieu, „ on y porta le Saint Sacrement, précédé de la Banniere de Votre Majeſté. „ Nous érigeames en trois endroits des Colonnes, ſur leſquelles on grava „ les Armes de Votre Majeſté. Par-là vos domaines ſont prodigieuſe„ ment accrus, cette Contrée s'étendant fort avant dans le Continent. „ J'ai donc ajouté aux autres terres de Votre Majeſté celle de Souveraine de „ la *Terre Auſtrale du Saint-Eſprit*: puiſſe ſon empire s'étendre ſur toute la „ Terre, pour la gloire de Dieu & l'honneur de Votre Majeſté!"

Troisieme Mémoire où Quiros parle de plusieurs Isles.

Dans un autre Mémoire, que *Purchas* a traduit de l'Eſpagnol, il rapporte la plûpart des choſes qu'on a vues, & pluſieurs autres circonſtances, & il femble que c'étoit comme un dernier effort, pour faire envoyer des Colonies dans ces Terres éloignées. Outre le Pays dont on a fait la deſcription, il donne les noms d'environ une vingtaine d'Iſles, telles que *Taumaco*, *Manicolo*, *Chucupana*, *Guaytopo*, *Mecaracylo*, *Tucopia*, *Pouſfara*, *Pilen*, *Pupay* & autres, dont il ſeroit ennuyeux de rapporter les noms. Il fait la deſcription de la Baye de *St. Philippe* & *St. Jaques*, & du Port de la *Vera Cruz*, qu'il croit appartenir au Continent; il parle des hautes montagnes éloignées, & de la largeur de la Riviere *Jourdain*. Quinze ſoixantaines de jours

(a) *Purchas*, l. 4. p. 1424. Hiſt. des Navigat. l. c.

jours à *Taumaco*. Le Roi ou le Chef, nommé *Tamay*, & ses Sujets fournirent le Vaisseau de fruits, de racines, & d'eau fraîche. Ce Prince étoit de haute taille, d'une corpulence robuste, le teint plus qu'olivâtre, les yeux brillans, le nez aquilin, la barbe & les cheveux crépus; il paroissoit avoir de l'entendement, son air étoit grave & majestueux. Il décrivit par signes environ soixante Isles, & un grand Pays nommé *Manicolo*, qui s'étendoit du Sud-Sud-Est vers le Nord-Est. Il traçoit des ronds avec son doigt, plus ou moins grands, à mesure que l'Isle dont il parloit étoit grande ou petite. Pour représenter le Continent il étendoit les bras, montroit le Soleil; il fermoit les yeux & faisoit d'autres gestes, pour indiquer qu'il falloit dix semaines pour faire le tour des Isles. *Quiros* vit le lendemain plusieurs des Naturels, qui s'accordoient parfaitement dans leurs récits. En partant il en enleva quatre, dont trois moururent avant son arrivée au Mexique; le quatrième, après avoir appris l'Espagnol, dit les mêmes choses que ses compatriotes.

SECTION I. *Premieres découvertes des Terres Australes &c.*

Cet homme raconta qu'il y avoit à trois journées de navigation de *Taumaco* une Isle plus grande que *Chicayana* & *Taumaco* ensemble, qu'il appelloit *Guaytopo*, habitée par des hommes blancs, à cheveux de diverses couleurs. Il vantoit extrêmement la fertilité & les richesses de *Manicola*, & sur les signes qu'il fit, *Quiros* prit la résolution de voir jusqu'où il le comprenoit, & si sa relation étoit vraye. A son arrivée à *Manicola*, il y trouva que tout étoit conforme à la description de l'Indien, & qu'il n'en avoit pas dit assez (*a*). *Quiros* semble croire que ces Isles sont dans le voisinage d'un Continent, qui s'étend depuis le deux-cens-quarantième degré de Longitude jusqu'à la Nouvelle Hollande & la Nouvelle Guinée, les Isles de Salomon étant dans cette partie de l'Ocean, qui s'étend depuis le douzième degré de Latitude jusqu'à la Ligne; on pourra juger par les voyages de *Roggeveen* & d'autres, jusqu'où les Navigateurs depuis lui ont trouvé ses conjectures fondées (*).

SECTION II.

Découvertes de Guillaume Cornelisz Schouten *&* *de* Jaques Le Maire, *&* *de* Pelsart (†).

SECTION II. *Découvertes de divers Navigateurs.*

L'Octroi exclusif accordé à la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales depluit à un grand nombre des principaux Marchands de Hollande,

Projet de Le Maire *&* *de* G. Schouten.

(*a*) *Purchas*, T. I. p. 1425.

(*) Nous n'avons point rapporté les particularités du voyage que l'on trouve dans la Collection Françoise, 1. parceque nous avons quelques doutes sur l'autenticité de ce Journal, à cause que *Purchas* en parle comme étant perdu. 2. Parceque tout ce qui s'y trouve, est contenu dans le Memoire, & dans les Journaux de *Schouten* & de *Roggeveen*.

(†) En conservant le fond de ce que nos Auteurs ont rassemblé, nous avons cru devoir en

SECTION II. *Découvertes de divers Navigateurs.*

de, qui avoient envie d'équiper des Vaisseaux à leurs dépens pour faire de nouvelles découvertes. Ils regardoient comme une chose odieuse, que le Gouvernement, contre la loi de la Nature, les empêchât de profiter des circonstances sagement ménagées par la Providence. Du nombre de ces mécontens étoit *Isaac Le Maire*, riche Marchand d'Amsterdam, habile Négociant, hardi, entreprenant & homme de tête. Il souhaitoit fort d'employer une partie des richesses qu'il avoit acquises dans le Commerce pour le bien & l'avantage de la postérité, & de se faire une réputation par ses découvertes. Il s'en entretint avec *Guillaume Schouten*, Marinier expérimenté qui avoit déja fait trois fois le voyage des Indes Orientales, en qualité de Pilote, de Maître & de Commis. *Le Maire* lui demanda s'il ne croyoit pas qu'on pût trouver un autre chemin que celui du Détroit de Magellan pour entrer dans la Mer du Sud; & si en cas que l'on en trouvât un les Pays au Sud de ce passage ne fourniroient pas autant de riches marchandises que les Indes Orientales & Occidentales? *Schouten* répondit qu'il y avoit toute apparence qu'on pouvoit aller à la Mer du Sud par une autre route, & qu'il ne doutoit pas que les Pays au Sud ne fussent très-fertiles & très-riches. Après plusieurs conversations sur ce sujet, ils se déterminerent à tenter cette entreprise, pleinement persuadés que le dessein des Etats-Généraux, en accordant un Octroi à la Compagnie, n'étoit pas d'ôter à leurs Sujets la liberté de découvrir des Terres au Sud, par un nouveau chemin différent de ceux du Détroit de Magellan & du Cap de Bonne-Espérance. Ils firent donc un Traité ensemble, & équiperent au Printems de l'an 1615 deux Vaisseaux, dont *Schouten* eut le commandement: *Jaques Le Maire*, fils d'*Isaac*, l'accompagna en qualité de Commis (a).

Isle des Chiens.

Nous ne suivrons pas nos deux Voyageurs dans toute leur route, nous nous bornerons aux découvertes qu'ils firent du côté des Terres Australes. Après avoir découvert & passé un nouveau Détroit, qu'on appella le *Détroit de Le Maire*, ils reconnurent une Isle basse & un peu étendue. On y trouva beaucoup de poisson, de serpens de mer, des mouettes; on y vit aussi trois chiens semblables à ceux d'Europe, mais qui n'aboyoient point; les Matelots apporterent quantité d'herbes, qui avoient à peu près le goût du cresson, mais ils ne rencontrerent point d'eau douce. Il y avoit d'un côté de l'Isle une bordure d'arbres verds, alignés comme au long d'une digue, qui formoient un bel aspect. Cette Isle, qu'ils appellerent *l'Isle des Chiens*, a environ trois lieues de tour & gît par les quinze degrés, à neuf cens-vingt-cinq lieues de la Côte du Pérou, selon l'estime (b) (*).

Qua-

(a) Voy. pour l'Etabl. de la Compagnie &c. T. VIII. p. 114 & suiv.

(b) Là-même, p. 140, 141.

en changer la forme, en supprimant ce qui n'a point un rapport direct aux Terres Australes, [illegible] les Auteurs originaux, [illegible] l'Histoire des Navigateurs Anglois, [illegible] & [illegible] ce qui se trouve sur les mêmes lieux dans les diverses [illegible]. Note par l'Edit.

(*) Cette Isle est vraisemblablement une de celles que *Magellan*, au rapport de *[illegible]*

[illegible]

Quatre jours après, ils découvrirent une grande Isle fort basse, d'où l'on vit venir un Canot, avec quatre Indiens tout nuds & fort rouges, qui avoient de longs cheveux noirs. Ils s'arrêterent assez loin du Vaisseau, crioient & faisoient des signes pour inviter les Hollandois à descendre à terre, mais personne ne put les entendre, & ils n'entendirent point non plus ce qu'on leur disoit, quoiqu'on leur parlât Espagnol, Malais, Javanois & Hollandois. Le Navire s'étant approché à une portée de mousquet de l'Isle, on ne trouva point de fond, ce qui fit qu'on la nomma l'*Isle sans fond*. Le Canot retourna trouver quantité d'hommes qui l'attendoient sur le bord de l'eau. Peu de tems après il en revint un autre, qui ne voulut point non plus aborder le Vaisseau. On se parla encore, & l'on ne put s'entendre. Le Canot tourna sans dessus dessous, mais les Indiens le relevérent promptement avec beaucoup d'agilité & d'adresse, & y rentrerent. Ils faisoient des signes pour inviter à descendre à terre, & on leur en faisoit pour les inviter à venir à bord. L'Isle n'est pas large, mais fort longue; il y a quantité d'arbres, qui paroissent être des palmiers & des cocotiers. Elle gît par les quinze degrés, quinze minutes, & le rivage est de sable blanc. On y vit la nuit des feux allumés en divers endroits. Après avoir couru environ dix lieues au Sud-Sud-Est, on se trouva le matin proche de la côte, où l'on vit encore plusieurs hommes nuds, qui crioient de maniere à faire croire qu'ils désiroient qu'on allât à eux. Il vint aussi un Canot vers le Vaisseau avec trois hommes, qui étoient de-même, mais qui ne voulurent point aborder. Ils reçurent avec plaisir des couteaux & de la verroterie, dont les Matelots de la Chaloupe leur firent présent, sans qu'on entendît un seul mot de ce qui se disoit de part & d'autre. Un peu après qu'ils eurent quitté la Chaloupe, ils s'approcherent du Navire, & après l'avoir longtems considéré il y en eut un qui se hazarda jusqu'à monter dans la galerie, où il tira les cloux des petites fenêtres, qui étoient aux cabanes du Commis & du Maître, & les cacha dans ses longs cheveux. On remarqua que ce qu'ils estimoient le plus étoit le fer; ils tiroient de toute leur force les chevilles du corps du Vaisseau, & faisoient de grands efforts pour les arracher (*a*).

Section II. Découvertes [illegible]

Isle sans fond.

Ces Insulaires sont de grands larrons; ils étoient tout nuds, n'ayant qu'un petit morceau de natte sur leurs parties naturelles. Ils étoient peints du haut jusqu'en bas de diverses figures, comme de serpens, de dragons &c. le fond de la couleur étoit d'un bleu tel que celui que cause la poudre à canon, quand elle a brûlé la peau. On leur versa du vin dans leur Canot, mais ils ne voulurent pas rendre la coupe. Le lendemain *Schouten* envoya la Chaloupe à terre avec seize hommes armés. Dès qu'ils furent proche de terre, ils virent sortir environ trente hommes d'un bois, qui les attaquerent avec de grosses massues; ils étoient aussi armés de grands bâtons, & d'une

Habitans.

(*a*) Là-même, p. 141-144.

Benzon nomma *les infortunées*. C'est au moins la conjecture d'un Auteur François (1), & elle paroît assez vraisemblable.

(1) Hist. des Navigat. aux Terres Australes, T. I. p. 358.

SECTION II. Découvertes de le Maire & Schouten.

ils avoient une arme, au bout de laquelle il y avoit comme des hameçons ou des épines ; ils avoient encore des frondes, dont ils jettoient des pierres, mais ils ne blessèrent personne. On ne leur vit point d'arcs & de flèches. On vit des femmes, qui venoient prendre les hommes à la gorge, en faisant de grands cris, on crut que c'étoit qu'elles vouloient les faire retirer. Voyant qu'il n'y avoit rien à faire avec ces Sauvages, ils retournèrent à bord, & on remit à la voile. Cette Isle est à cent lieues de celle des Chiens (a).

Waterland.

Le 16, ils virent une autre Isle à quinze lieues de celle qu'ils venoient de quitter ; le milieu en étoit inondé, mais tout autour il y avoit des arbres. Ils y trouvèrent un peu d'eau douce, de la même herbe ressemblante au cresson qu'ils avoient rencontrée dans l'Isle des Chiens, avec quelques écrevisses, des coquillages & des limaçons de bon goût. On donna à cette Isle le nom de *Waterland* ou Pays d'eau.

Isle des Mouches.

Le 18, ils apperçurent une autre Isle basse, à vingt lieues de la précédente, & l'on trouva le long de la côte un fond de quarante brasses. On envoya la Chaloupe chercher de l'eau ; ceux qui la montoient virent cinq ou six Sauvages. Il y avoit dans l'Isle beaucoup d'arbres fort verds, & elle étoit aussi inondée d'eau salée en divers endroits. La prodigieuse quantité de mouches qu'ils trouvèrent, les empêcha de remplir leurs barriques, & ils furent obligés de s'en retourner tout couverts de ces insectes. Ils nommèrent cette Isle *l'Isle des Mouches*, & reprirent le large sans faire d'autres observations. Quand ils furent à quinze degrés, quatre minutes, quelques uns crurent qu'ils étoient encore à deux-cens-cinquante lieues de la Terre Australe (b).

Barque d'Indiens prise.

Le 9 de Mai ils étoient à quinze degrés, vingt minutes, & à quinze-cens-dix lieues des côtes du Pérou, suivant l'estime. Ils découvrirent à midi une Barque, qui passa par le travers du Vaisseau portant au Nord. Le Navire fit feu sur elle pour la faire amener, mais sans effet. On envoya alors la Chaloupe avec des gens armés pour s'en saisir, comme ils firent, & ils y trouvèrent vingt-trois hommes avec quelques femmes & quelques enfans. Ils étoient tous rouges & nuds, ayant seulement quelques mouchoirs de toile pour couvrir les parties naturelles. La barque qu'ils navigeoient étoit d'une structure fort singulière, mais très-propre à voguer. On n'y trouva que des hameçons pour pêcher, dont le haut étoit de pierre, & le bas d'un os noir, ou d'écaille de tortue & de nacre de perles. Après avoir tâché d'en tirer quelques lumières, & les avoir traités avec beaucoup de douceur, on leur donna la liberté, & ils prirent leur cours au Sud-Est (c).

Isle de Cocos & des Traîtres.

Le 11 nos Voyageurs se trouvèrent proche d'une Isle fort haute, à deux lieues de laquelle au Sud il y en avoit encore une autre basse, qui paroissoit plus fertile. Près de cette Isle une autre Barque vint à eux avec une grande vitesse, un homme la gouvernant avec deux rames à l'arrière. Cette

Isle

(a) Là-même, p. 144. 145.
(b) Ibid. p. 145 & suiv.
(c) Voy. la suite de la Relation.

SECTION II. Découvertes de Le Maire.

Isle gît par les seize degrés dix minutes, c'est proprement une haute montagne couverte de Cocotiers. Dès que le Vaisseau fut mouillé sur ses ancres, on vit trois petits Bâtimens, & dix ou douze Canots, avec de petits pavillons blancs, qui l'aborderent. Ces Canots étoient d'une figure particuliere, arrondis à l'avant & aigus à l'arriere, & voguoient avec une extrême vitesse. Lorsqu'ils approcherent du Vaisseau les Sauvages sautoient à la mer, & venoient à bord à la nage, les mains pleines de noix de cocos, qu'ils troquoient pour des clous & de la verroterie, donnant quatre ou cinq noix pour un clou. Ce trafic en attira en si grand nombre à bord qu'on ne sçavoit presque plus de quel côté tourner. *Schouten*, pour se délivrer de leur importunité, envoya la Chaloupe pour sonder s'il n'y avoit point de meilleur mouillage à l'autre Isle. Mais elle se vit bientôt environnée de quantité de Canots, remplis de gens qui avoient l'air furieux, & armés de gros bâtons, qui attaquerent la Chaloupe. Les Matelots tirerent trois coups de mousquet au milieu d'eux, dont ils ne firent d'abord que rire & se moquer, parcequ'il n'y en eut aucun de blessé; mais une nouvelle décharge ayant fait plus d'effet, ils furent si effrayés qu'ils s'éloignerent. Quelques-uns des blessés qu'on fit prisonniers furent bien traités, ce qui engagea bientôt les autres à venir à bord, avec des marques apparentes d'amitié. Ils étoient hauts, puissans, robustes & bien proportionnés dans leur taille, nuds & bons nageurs, d'un teint tirant sur le noir. Leurs cheveux étoient accommodés de differentes manieres.

Le 12, ils revinrent avec des cocos, des bananes, des racines d'ubas, quelques petits cochons & des pots pleins d'eau douce, qu'ils troquoient pour des bagatelles, croyant néanmoins avoir bien dupé les Européens. Ils ne pouvoient se lasser d'admirer la grandeur & la force du Navire: ils frappoient avec des pierres contre le bordage, & levoient les yeux au Ciel en signe d'admiration. Le Roi de l'Isle envoya au Vaisseau un sanglier noir, avec ordre à ceux qui l'apporterent de ne rien prendre. Ensuite il vint lui-même dans une grande Pirogue, escortée de vingt-cinq Canots. Quand il s'approcha du Vaisseau, tous ses gens jetterent de grands cris, & l'on s'imagina que c'étoient des complimens de bien-venue; on y répondit par le son des trompettes & des tambours, ce qui ne lui causa pas peu de surprise. Le Roi envoya à *Schouten* une natte; on lui fit present d'une vieille hache, de grains de verroterie & de quelques vieux clous, dont il parut satisfait. Il n'avoit rien qui le distinguât des autres Sauvages, car il étoit tout nud comme eux; on ne s'appercevoit de sa Royauté que parcequ'ils lui obéissoient avec beaucoup de soumission. Pendant un jour ou deux ils continuerent le Commerce, & à faire amitié aux Hollandois; mais ceux-ci commencerent à croire que les Sauvages n'étoient pas sinceres, & leurs soupçons furent bientôt changés en certitude; ils environnerent tout d'un coup le Navire, en jettant un grand cri, & l'assaillirent à coups de pierre, le Bâtiment du Roi étant le premier à l'attaque & le plus furieux de tous, mais on les chassa & on les dispersa bientôt par une décharge de mousqueterie, & de trois pierriers chargés de balles de mousquet

&

Section II. *Découvertes de divers Navigateurs.*

& de vieux clous. *Schouten* quitta alors cette Isle, & la nomma l'*Isle des Traîtres* (a).

L'Amiral *Roggewein*, en 1722, vit aussi l'Isle de Cocos & celle des Traîtres. La premiere paroissoit fort élevée, & pour avoir huit lieues de tour. L'autre lui parut beaucoup plus basse, d'un terroir rougeâtre & sans arbres, s'étendant environ à onze degrés de Latitude Méridionale.

L'Espérance.

Schouten découvrit une autre Isle, qu'on nomma *l'Espérance*, parcequ'ils se flattoient d'y faire aiguade; mais s'étant trompés, ils continuerent leur route, après avoir repoussé les Insulaires, qui attaquerent la Chaloupe. Cette Isle étoit couverte de cocotiers. Il y avoit sur la côte des maisons en divers endroits & un gros bourg. L'Isle étoit montueuse, mais les montagnes n'étoient pas fort hautes (b).

Isle de Jamna. *Mœurs des Habitans.*

Ayant changé de route, par l'avis de *Schouten*, pour passer par le Nord de la Nouvelle Guinée, ils se trouverent le 21 de Mai à une lieue de terre. Il vint près de vingt Canots à bord, qui insulterent le Navire, mais quelques coups de mousquet ayant blessé deux hommes, ils se retirerent. Le 22 il vint encore des Canots, qui apporterent des noix de cocos, des racines d'ubas avec un cochon en vie & deux poules; on leur donna en échange des clous, de petits couteaux & de la verroterie. Les maisons des Insulaires étoient bâties proche du rivage, couvertes de feuilles, ayant dix ou douze pieds de hauteur, avec un trou pour porte. On n'y trouvoit rien que quelques herbes seches sur lesquelles ils couchent, avec un ou deux hameçons, & des massues de bois. La maison du Roi, quoique plus grande que les autres, n'étoit pas mieux meublée. Ces Insulaires nagent & plongent avec beaucoup d'adresse, & ne sont pas moins voleurs que ceux des autres Isles dont on a parlé. Cependant le Roi punit sévérement le larcin, comme les Hollandois le virent par rapport à un, qui avoit volé un sabre; on le chassa à coups de bâton, & le Roi lui auroit fait couper la tête s'il eût été informé du fait. Ils avoient une frayeur extrême des armes à feu: le Roi souhaita néanmoins qu'on tirât le canon devant lui; mais quand on le fit, lui & tous ses gens furent saisis d'un si grand effroi, qu'ils s'enfuirent dans les bois, nonobstant toutes les assurances qu'on leur avoit données. Ils revinrent pourtant, mais il n'y avoit pas moyen de les remettre de leur frayeur. Les Hollandois allerent à terre pour acheter des cochons, mais ils n'en purent obtenir, parcequ'ils étoient rares; ils eurent seulement quelques noix de cocos. Le Roi leur témoigna beaucoup d'amitié, & les régala; mais il ne laissa pas de craindre qu'ils n'eussent dessein d'envahir l'Isle, desorte qu'il promit de leur faire présent de dix cochons, s'ils vouloient partir.

Ces Insulaires sont généralement hauts & puissans, d'une taille extraordinaire, vigoureux & bien proportionnés, & légers à la course; ils ont le teint d'un brun jaunâtre, & les cheveux longs & noirs. Ils les accommodent

(a) Voy. pour l'Etablissement de la Compagnie, T. VIII. p. 154-164.

(b) Là même, p. 164-166.

chent de différentes manieres; les uns les ont crêpus, les autres bien troussés, d'autres herissés & tout droits sur la tête, d'autres en cinq ou six grosses touffes entortillées. Le Roi avoit au côté gauche de la tête une longue tresse qui pendoit jusques sur la hanche, la tresse étoit nouée d'un ou de deux noeuds. Ses Courtisans avoient deux tresses aux deux côtés. Les femmes étoient fort laides, mal-faites, avec de longues mammelles qui leur pendoient jusques sur le ventre. Hommes & femmes sont nuds, à la réserve de quelques feuilles, qui servent à couvrir les parties naturelles. On n'apperçut chez eux aucune trace de Religion, d'Oeconomie, d'Industrie, ni d'Arts. Ils vivent comme des brutes, & recueillent ce que la terre produit d'elle-même. Ils ne sement ni ne moissonnent, ne vendent ni n'achettent, ils laissent le soin de tout à la Nature. Ils sont extrêmement gourmans, & mangent le poisson avec une voracité surprenante. Les Hollandois en ayant pris beaucoup, en firent présent au Roi, qui en mangea sur le champ tout crud, tête, entrailles, queue, sans rien jetter. Ils n'ont pas plus de modestie que de religion & d'industrie: ils se mêlent publiquement sans honte avec leurs femmes, même tout proche du Roi, quelque respect qu'ils ayent d'ailleurs pour lui. Il y a une bonne baye au côté méridional de l'Isle dans un Golphe, à quatorze degrés, cinquante-six-minutes; on nomma cette Isle & une autre les *Isles de Hoorn* (a).

SECTION II.

Le 21 de Juin, on découvrit cinq ou six petites Isles, couvertes d'arbres. On vit d'abord venir deux Canots, faits comme ceux des Isles où l'on avoit été, mais plus grands, puisqu'ils pouvoient tenir cinq ou six hommes. Ils sembloient parler la même langue, & étoient plus noirs; ils avoient des arcs & des fleches. Ils montroient vers l'Ouëst, & l'on comprit par leurs signes qu'il y avoit d'autres Isles, que leur Roi y résidoit, & qu'on y pourroit trouver les choses dont on avoit besoin. On apperçut les jours suivans d'autres Isles, & sur-tout trois fort basses, toutes couvertes d'arbres, qu'on appella les *Isles Vertes*. On en vit aussi une fort haute, qui avoit sept ou huit collines; on lui donna le nom de *St. Jean*, à cause qu'on l'avoit découverte le jour de la St. Jean. Elle peut avoir neuf ou dix lieues de tour, & il y a quantité de grands arbres. On y voit des plantations sur le penchant des collines, avec des enfilades de Cocotiers, qui les environnent. Les habitans sont faits comme ceux des autres Isles voisines, ils parlent la même langue, & leurs Canots ont la figure de ceux de l'Isle de *la Cave*, dont nous dirons un mot dans la Section suivante (b). Isles Vertes & de St. Jean.

Comme on découvrit d'autres Terres au Sud-Ouëst, qui étoient fort hautes, on présuma que c'étoit le Cap de la Nouvelle Guinée, sur lequel on porta. Quand on fut proche de la côte, on ne trouva point de fond. Deux ou trois Canots remplis de Sauvages attaquerent la Chaloupe, en jettant des pierres avec des frondes, mais on les fit bientôt retirer. Les habitans de cette côte sont fort noirs, ils étoit tout nuds, & parloient un autre langage que ceux qu'on avoit vus auparavant. Pendant la nuit ils firent garde tout le long de la côte, paroissant craindre le Vaisseau. Le matin Côte de la N. Guinée.

(a) Là même, p. 167-187. (b) Voy. de *Dampier*, T. V. p. 106.

Section II. *Découvertes de ces Navigateurs.*

tin ils parurent également farouches, toutes les caresses furent inutiles pour les engager à venir à bord, ou à troquer des denrées. Bien-qu'on leur parlât d'un ton amiable, ils s'assemblerent & attaquerent le Vaisseau avec leurs frondes, dont ils se servoient avec beaucoup d'adresse. On fit alors jouer le gros canon avec la mousqueterie, & l'on en tua dix ou douze. Les autres se jetterent à la mer, nageant & plongeant comme des poissons. Cependant les Hollandois dans leur Chaloupe en firent perir quelques-uns; on fit aussi des prisonniers, qu'on mit en liberté pour des cochons & des fruits.

Ces Sauvages avoient les deux oreilles & les deux narines percées, & quelques-uns avoient aussi un trou au diaphragme du nez. Dans tous ces trous il y avoit des anneaux. Ils avoient passablement de barbe, sans moustache, & des bracelets de nacre de perles au-dessus des coudes & aux poignets. Presque tous vont nuds, n'y en ayant que quelques-uns qui couvrent leurs parties naturelles d'une feuille d'arbre tenue par une ceinture d'écorce. Ils sont puissans & bien proportionnés dans leur taille, ayant les dents noires & les cheveux de la même couleur, courts & crépus, mais ils n'approchent pas tant de la laine que ceux des Negres. Ils portent des bonnets d'écorces d'arbre peintes, en mettant deux ou trois l'une sur l'autre, qu'ils joignent par une espece de corde dont ils les lacent, & ils se les mettent autour de la tête presque comme une coëffure de femme. Il y en a qui ont une petite corbeille de jonc pendue autour d'eux, où il y a de la chaux pour saupoudrer le pinang qu'ils mangent. Les civilités qu'ils font & les respects qu'ils rendent, consistent à ôter leur bonnet, & à se mettre les mains sur la tête; ils s'y mettent aussi des feuilles d'arbre pour marquer de l'amitié. En venant à bord ils chantoient tous d'une maniere, où il y avoit assez d'accord. Leurs armes sont des frondes, des assagayes d'un bois dur, il n'y a point de fer, des massues, & des sabres de bois, aux poignées desquels il y a des ornemens. Ils sont agiles à la course, & mordent ordinairement, leur coutume étant de mordre comme des chiens. On prit ce Peuple pour des Papous (a).

Deux jours après, on vit venir à bord plusieurs Canots, dont les Noirs rompoient leurs assagayes sur leur tête en signe de paix. Leurs Canots étoient mieux construits que ceux des autres, & ceux qui les conduisoient paroissoient plus civilisés, quoiqu'ils fussent nuds jusqu'à la ceinture. Ils n'apportoient rien, quoiqu'ils demandassent tout ce qu'ils voyoient, & qu'il y eût quantité de cocos dans leurs Isles. Ils sont fort entêtés de leur barbe & en font une grande parade, la poudrant de chaux aussi bien que leurs cheveux.

Le premier de Juillet le Navire se trouva entre une Isle de deux lieues de long & la Nouvelle Guinée; il fut bientôt entouré d'une vingtaine de Canots des mêmes gens qu'on avoit vu les jours précédens, & qui avoient rompu leurs assagayes sur leurs têtes. Il parut alors que cette cérémonie n'avoit eu pour but que de tromper, parceque ils avoient [illegible] du Vaisseau. Ils commencerent par aller s'asseoir sur deux an-

cres

(a) Ubi sup. p. 121-123.

cres parées pour mouiller, avec une de leurs rames à la main, s'imaginant qu'ils alloient conduire le Vaisseau à sec. Les autres s'étant approchés entreprirent de se servir de leurs frondes. Alors on leur envoya des bordées avec de la mitraille, qui en emporterent douze ou treize, & mirent le reste en fuite. SECTION II. *Dangers courus par les Voyageurs.*

Après avoir vu un grand nombre d'Isles, en continuant leur route, nos Avanturiers porterent sur un Cap uni, qu'ils voyoient; ils trouverent l'eau de diverses couleurs, il y en avoit de verte, de blanche & de jaune; & comme elle étoit plus douce que celle de la Mer, on présuma qu'elle venoit d'une Riviere, qui s'y déchargeoit. On voyoit aussi flotter des arbres, des branches & des feuilles, sur lesquelles il y avoit quelquefois des oiseaux & des écrevisses.

Le 8 on mouilla à une Isle haute, qui gît à trois degrés, quarante-quatre minutes. Les Insulaires leur firent voir une petite montre de gingembre. C'étoient des Papous, dont les ornemens, joints à leur difformité naturelle, les rendoient fort hideux: il sembloit que la Nature avoit été aussi avare pour eux que leur imagination étoit bizarre; leurs traits, leur figure, leur taille avoient quelque chose de singulier. Ils avoient les cheveux courts & frisés, des anneaux passés dans le nez & dans les oreilles, de petites plumes sur la tête & sur les bras, des dents de cochon autour du cou & sur la poitrine. Ils avoient quelque chose de mort dans la phisionomie, & tout étoit rebutant en eux. Les femmes étoient presque affreuses, l'une étoit louche, l'autre avoit de grosses jambes mal-saines, l'autre les bras enflés, ce qui fit juger que l'air étoit mal-sain, d'autant plus que les maisons étoient élevées sur des pieux à huit ou neuf pieds de terre. Les femmes avoient aussi de longues mammelles, faites presque comme de gros boyaux, qui leur tomboient jusques sur le nombril; des ventres gros comme des tonneaux; la plupart portoient des enfans sur leurs dos, qui y étoient comme des besaces. Elles avoient des phisionomies de singes, de vilains traits, les parties naturelles médiocrement couvertes, & le derriere nud comme le reste du corps; des cheveux courts, desorte qu'elles ne differoient des hommes pour ce que l'on voyoit que par les mammelles (*a*).

Dans une bonne Baye où l'on mouilla, il y avoit deux villages, dont les habitans envoyerent des noix de cocos avec quelques cochons, mais ils les voulurent vendre si cher qu'on ne put troquer avec eux.

Le 15 on cotoya deux Isles basses à demi-lieue de la côte; voyant qu'il y avoit abondance de noix de cocos, la Chaloupe & le Canot bien armés allerent à terre. Les Insulaires, que l'on avoit irrités par des bravades, étoient sur leurs gardes, & lorsqu'on voulut debarquer ils tirerent une multitude de fleches, & blesserent seize hommes, desorte qu'on fut obligé de se retirer, nonobstant les armes à feu. Le 16 on navigea entre les deux Isles, & l'on mouilla: ce même jour la Chaloupe & le Canot naviguerent encore vers la plus petite Isle, pour tâcher d'avoir des noix. On y mit le feu à deux ou trois huttes, & l'on emporta des noix de cocos. Cela rendit les *Isle de Moa, d'Insou & d'Arimoa.*

(*a*) Voy. la suite de la même Relation.

Section II. *Découvertes des divers Navigateurs.*

les Insulaires plus pacifiques & plus traitables; le lendemain ils apporterent des noix de cocos, des bananes, du gingembre verd, & des racines jaunes dont on se sert au-lieu de saffran; ils donnerent quelques-uns de leurs arcs avec des fleches; on leur donna en troc de la verroterie, de vieux clous & des couteaux rouillés. On jugea que d'autres Européens avoient abordé à ces Isles, car on vit quelques pots de fer entre leurs mains; ils ne parurent pas surpris de voir un Navire, ni curieux de le visiter comme l'avoient été les autres Sauvages; ils faisoient même comprendre qu'ils savoient bien ce que c'étoit que tirer le gros canon. Ils donnerent à leur Isle qui étoit la plus orientale le nom de *Moa*, à celle qui gisoit par son travers celui d'*Insou*, & à la derniere, qui est la plus haute, gisant à cinq ou six lieues de la Nouvelle Guinée, celui d'*Arimoa*.

Quelques années après *Tasman* mouilla aussi à l'Isle de *Moa*. Il y trouva beaucoup de rafraîchissemens. Les Insulaires donnerent une preuve ou de leur amour pour la justice, ou de la crainte qu'ils ont pour les Européens, puisqu'ils amenerent à bord un des leurs qui avoit blessé un Matelot d'un coup de fleche.

L'Amiral *Roggeveen* trouva ces Isles sans peine, vu l'exactitude avec laquelle *Schouten* en a marqué la situation. Il aborda à celle d'*Arimoa*; les Insulaires témoignerent une grande hospitalité aux Hollandois; ils vinrent avec un grand nombre de Canots, chargés de noix de cocos, de racines, d'herbes & de figues; on leur montra des marchandises, mais ils ne voulurent rien prendre, se contentant d'accepter quelques petits présens avec une honnêteté digne de Peuples plus civilisés. On remarqua que toutes les fois qu'ils venoient à bord, ils portoient chacun un bâton, au bout duquel étoit attachée une espece de Banniere blanche, apparemment en signe de paix & de treve avec leurs ennemis, qui selon toutes les apparences étoient ceux de l'Isle de *Moa*. Ce qui confirma dans cette pensée, c'est que leurs Canots ne touchoient point à cette Isle, & qu'ils la passoient toujours promptement.

Isle de Schouten.

Pour revenir à *Schouten*, nous dirons encore qu'ils reconnurent une belle & grande Isle, à laquelle on donna son nom.

Le Capitaine *Tasman*, qui courut le long de la côte septentrionale de cette Isle, nous apprend qu'elle a environ neuf lieues de long, qu'elle est bien peuplée & abondante. Les Insulaires sont adroits, & loin de paroître sauvages, il paroît qu'ils faisoient Commerce avant l'arrivée de *Schouten*, au moins si l'on suppose que c'étoit de cette Isle que venoient ceux qui montrerent à ce Capitaine de la porcelaine de la Chine, & plusieurs choses qu'ils ne pouvoient avoir que des Espagnols. Ils étoient plus grands & mieux faits que les habitans des Isles voisines; ils avoient le teint plus brun; quelques-uns avoient les cheveux longs, & d'autres les avoient courts; leur langage étoit aussi différent de celui des autres Isles.

Réflexions sur le Voyage de Schouten.

La suite du voyage de *Schouten* & de *Le Maire* n'entre point dans notre plan; il suffira de dire qu'ils firent encore environ quatre-vingt lieues le long des côtes de la Nouvelle Guinée. Nous ajouterons quelques remarques qui nous paroissent dignes d'attention. En premier lieu, le voyage de *Schou-*

ten

Section II. *Découvertes de divers Navigateurs.*

ten fait connoître un cours de navigation qui peut être perfectionné; & il n'y a peut-être pas de Nation plus propre à le faire que les Anglois, puisque la Compagnie du Sud semble avoir été principalement établie dans la vûe de faire de nouvelles découvertes dans l'Océan Pacifique, qui pourroient compenser la perte du Commerce de l'*Assiente*. Secondement, les observations de *Schouten* sur la variation de la Boussole, les marées, les vents & les montagnes que l'on peut voir dans son Journal, indiquent évidemment un Continent plus grand & plus étendu, que ce qu'on a découvert jusqu'ici de la Nouvelle Guinée & de la Nouvelle Hollande, cette derniere étant si fort hors de sa route qu'aucune de ses observations n'y convient. En troisième lieu, le climat, l'aspect du Pays, les denrées apportées à bord, & la ressemblance entre les habitans de plusieurs Isles & ceux de lieux des Indes Orientales bien connus, sont des preuves convaincantes que la chose est digne d'attention. Supposons que ces Pays ne produisent ni Epiceries, ni les autres marchandises de prix, il est cependant très-apparent, en raisonnant par analogie, qu'ils sont aussi capables de les produire que les Moluques. Quatrièmement, si l'on vouloit alléguer contre la possibilité d'y faire des Etablissemens, le voisinage & la jalousie des Hollandois & des Espagnols, nous répondrons que la supériorité de nos Flottes & la vigueur qui regne depuis quelque tems dans notre Ministere, suffisent pour mettre les Etablissemens qu'on feroit à couvert de toute insulte; qu'il seroit même de l'interêt de la plupart des Nations de l'Europe & de l'Orient de favoriser un Commerce, qui feroit nécessairement baisser le prix de quelques-unes des marchandises les plus précieuses. En cinquième lieu, le grand argument qu'on fait valoir contre l'Etablissement d'une Colonie dans la Mer du Sud, c'est la difficulté de passer par le Détroit de Magellan par celui de Le Maire, ou de doubler le Cap Horn; cependant l'expérience a fait voir, que les difficultés qu'ont rencontrées ceux qui ont fait ce voyage, doivent être attribuées plutôt à une mauvaise direction qu'à la chose même. Si des gens partent dans une mauvaise saison chargés de choses inutiles, manquant des plus nécessaires, avec un équipage foible & vieux, doit-on tirer de-là des conséquences au désavantage de l'entreprise en elle-même? N'en doit-on pas conclure seulement que ces expéditions ont été dirigées par des gens mal-habiles ou mal-intentionnés? Si le Commandeur *Anson* ne réussit pas, ce ne fut point par son imprudence, mais par la faute de ses Supérieurs. Si *Le Maire* fut plus heureux, on doit l'attribuer uniquement à la sagesse des mesures de ses Commettans. Enfin on se plaint tous les jours de la décadence du Commerce; de ce qu'il est gêné par les Octrois exclusifs; de ce qu'on est surchargé de marchandises &c. Peut-il y avoir une perspective plus apparente d'ouvrir de nouveaux débouchés, & de donner un libre cours au travail & à l'industrie de la Nation, qu'en faisant des Etablissemens dans quelqu'une des Isles de la Mer du Sud, & en ouvrant par-là une nouvelle & abondante source de richesses & de navigation? Nous avons peut-être perdu la plus belle occasion, lorsqu'on auroit pu s'emparer de la belle Isle de *Juan Fernandès*, & l'enlever aux indolens Espagnols, qui n'ont peut-être d'autre raison de l'em-

SECTION II. *Avantages des nouvelles Navigations.*

l'empêcher de tomber entre les mains des Marchands Anglois, sinon qu'ils rendissent les Philippines moins avantageuses à la Couronne d'Espagne. L'occasion est perdue, il est vrai, mais elle pourroit renaître; & ce que nous venons d'indiquer, pourroit ne pas être inutile, si la Grande-Bretagne se trouvoit encore engagée en guerre avec l'Espagne. Nous finirons ces remarques par la réponse à une objection. On dira peut-être que les découvertes faites jusqu'à-présent dans les Mers du Sud, se réduisent à quelques petites Isles ou à un Continent, que l'on n'a pas suffisamment examinées. Mais c'est-là ne rien dire, si l'on convient que celles de ces Isles, qu'on a bien reconnues, sont habitées, & que le Continent, que l'on ne connoît pas encore bien, est situé de façon à justifier nos conjectures. En un mot, c'est prétendre seulement qu'il y a de l'imprudence à tenter la découverte de Terres dont on n'est pas certain de tirer des profits immenses; et que c'est en partie soutenir qu'on ne doit pas entreprendre du tout de faire de nouvelles découvertes. Si l'on avoit toujours raisonné ainsi, nous connoîtrions les Indes Orientales & Occidentales beaucoup moins encore que les Terres Australes. Et l'on peut juger par les changemens arrivés depuis ces découvertes, quelles auroient été les suites de cette ignorance (*).

Nous confirmerons ces conjectures en rapportant ce que d'autres Voyageurs ont observé dans ces parages.

Avanture de Pelsart.

Le Capitaine *Pelsart*, qui montoit un Vaisseau nommé Batavia, fut séparé par la tempête le 4 Juin 1628 d'une Flotte partie de Hollande, & fit naufrage à la hauteur du vingt-huitième degré de Latitude Méridionale. L'équipage s'étant sauvé à terre, le Capitaine s'embarqua dans l'Esquif pour al-

(*) On ne sera peut-être pas fâché de trouver un petit Vocabulaire de la Langue de la Nouvelle Guinée. Le grand nombre d'onomatopées, ou d'imitations du son des choses qu'on veut désigner, [illegible] les Nations, semble indiquer la possibilité d'inventer une Langue universelle; au moins cela marque que la Nature dicte les mêmes expressions pour exprimer les mêmes sensations, [illegible] avec la corruption ou le raffinement du langage [illegible] avec le tems. On ne peut [illegible] que les hommes de tous les Pays n'ayent donné aux animaux des noms, qui sont une imitation de ce qui les distingue. On en trouve des exemples sans nombre dans toutes les Langues, & c'est-là la vraye Langue primitive & les racines. Il seroit aisé de pousser cette idée plus loin, mais ce seroit une digression étrangère à notre sujet.

Pieds	[illegible]	*Nez*	Niffon.
[illegible]	[illegible]	*Oreilles*	[illegible]
[illegible]	[illegible]	*Dents*	[illegible]
Noix de coco	[illegible]	*Cheveux*	[illegible]
Feu	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Poisson	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Feuilles d'un arbre ou plante	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	*La Femme*	[illegible]
Tête	[illegible]		

On trouve dans l'Auteur François un très long Vocabulaire, qui ne serviroit qu'à dégoûter le Lecteur.

aller chercher de l'eau dont on manquoit. Ayant pris hauteur, il trouva vingt-huit degrés, treize minutes: bientôt il eut la vue d'une Côte, qu'il prit pour la Terre ferme, s'en étant approché le lendemain 9 de Juin, il la trouva basse, sans arbres & pleine de rochers, à peu près de même hauteur que la Côte de Douvres en Angleterre. Il apperçut une petite anse avec un fond de sable, dans laquelle il voulut entrer, mais la mer y brisoit si rudement, qu'il fut obligé de s'éloigner sans pouvoir approcher de terre. Il courut de même inutilement cette côte pendant trois jours, allant au Nord, sans pouvoir l'aborder, tant elle étoit escarpée, & sans appercevoir aucune anse. Le 13 de Juin il prit hauteur de vingt-cinq degrés, quarante minutes, vis-à-vis d'une côte escarpée de rochers rouges de la même élévation, contre laquelle la vague se rompoit fortement. La terre paroissoit de loin fertile & pleine d'herbe. Enfin le 14, à vingt-quatre degrés, il apperçut de la fumée. La Chaloupe rama promptement vers cet endroit dans l'espérance d'y trouver des hommes, & par conséquent de l'eau. Mais elle y trouva la côte escarpée, pleine de rochers, & la mer assez grosse pour lui ôter tout moyen d'y aborder. Dans cette extrémité six Matelots, se fiant sur leur adresse à nager, sauterent hors du bord & gagnerent la terre avec des peines infinies, la Chaloupe restant à l'ancre. Les Matelots chercherent de l'eau pendant tout le jour, & apperçurent quatre Sauvages qui s'approchoient d'eux, marchant à quatre pattes. Un Hollandois ayant paru proche d'eux, ils se leverent debout & prirent la fuite, ensorte que ceux mêmes qui étoient dans la Chaloupe les virent distinctement. Ils étoient noirs, tout-à-fait nuds, n'étant pas même couverts au-dessous de la ceinture. Les six Matelots n'ayant point trouvé d'eau regagnerent la Chaloupe. Le 15 *Pelsart* découvrit entre deux Caps un petit Golphe qu'il prit pour une crique, mais ce n'étoit qu'un cul-de-sac formé par une chaîne de rochers escarpés. Plus loin il trouva d'autres ouvertures, où la mer moins agitée permit à ses gens de prendre terre près d'une longue plage de sable. On se mit aussitôt à creuser des puits, sans succès néanmoins, car l'eau se trouva salée, mais par bonheur on trouva dans un creux de rocher quelque eau de pluie. Ils trouverent aussi sur le sable au même endroit du bois brulé, des cendres, & quelques restes d'écrevisses grillées.

SECTION II. *Découvertes de la Nouv. [illegible]*

La terre au-delà des rochers de la côte étoit une rase campagne, sans herbes ni arbres, où ils ne virent que des fourmillieres si elevées & si grosses, qu'ils les prirent de loin pour des huttes. Les mouches y étoient en si grand nombre, qu'ils ne savoient comment s'en defendre. Ils apperçurent huit Sauvages chacun un bâton à la main, qui prirent la fuite dès qu'on voulut aller à leur rencontre. Ayant donc perdu l'espérance de trouver de l'eau, ils se rembarquerent, & prirent enfin la route de Batavia.

Nous observerons seulement sur cette Relation, qu'il est certain par la situation de la côte, que ce ne peut être que celle de la Nouvelle Hollande, que l'on n'avoit pas bien reconnue jusqu'à ce tems-là. Il est vrai qu'on a debité certaines choses sur les habitans, dont la Relation de *Pelsart* prouve la fausseté. On a dit que quelques Vaisseaux des Indes Hollandois

Réflexions sur la Relation de Pelsart.

Supplément de la Découverte de la Nouvelle Guinée.

y ayant voulu mettre du monde à terre, des hommes d'une taille gigantesque s'y étoient opposés, au lieu que *Pelsart* ne rencontra d'autre obstacle que les rochers, & ne vit d'autres habitans que quelques pauvres Sauvages nuds & timides, d'une taille ordinaire. Cela sert à confirmer nos premieres conjectures, ces contes fabuleux n'étant débités qu'à empêcher d'autres Nations d'aller dans ces Mers, & de faire des découvertes dans le Continent. Ce qui fournit de nouvelles preuves, c'est la conduite des Hollandois en général, & l'air de mystere qu'ils donnerent au succès du Vaisseau, qui toucha à la Terre de Carpentier, à la hauteur de dix degrés trente-six minutes de Latitude Méridionale, & qui revint avec beaucoup d'or, d'épiceries & d'autres marchandises de prix. Pour que cette aventure n'engageât pas d'autres Nations d'y aller, les Hollandois publierent que cette cargaison n'étoit pas du produit de la Nouvelle Hollande, mais que l'on avoit sauvé d'un Vaisseau qui avoit fait naufrage sur les côtes, bien-que cela fût contredit par le rapport des Officiers & de l'équipage, à qui le Gouverneur imposa silence. Ces discours spécieux furent néanmoins accrédités par d'autres Vaisseaux, qui dans la suite assurerent avoir été repoussés sur cette côte. Mais comme on n'a jamais donné au Public des Journaux exacts & bien attestés, on ne peut guères ajouter foi à des Histoires qui se contredisent, & qui sont démenties par la Relation de *Pelsart*, mais qui s'accordent parfaitement avec les intérêts & les vues de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales. Le grand but de cette Compagnie a toujours été d'être maîtresse du plus riche Commerce des Indes, & non seulement d'en exclure les autres Nations, mais encore de les empêcher de faire des découvertes qui puissent nuire à son Commerce. Elle a aussi pour maxime de faire des Moluques & des Isles qui en dépendent, une situation qui empêche les Etrangers, & les Hollandois qui ne sont pas de son corps, de naviger sûrement dans ces Mers, & d'avoir connoissance des rades, des havres & de la fertilité du terroir du Continent. Il paroît par-là que la Compagnie est persuadée qu'elle a autant de Terres & de Commerce qu'elle en peut défendre & conduire, & que ce seroit en diminuer la valeur que de les étendre davantage. Il n'y a donc que le déclin de son Commerce des Indes Orientales, ou l'appréhension que d'autres Nations ne profitent de son indolence, qui puisse l'engager de tâcher de faire des Etablissemens dans les Terres Australes, ou de plus grandes découvertes dans la Nouvelle Hollande, la Nouvelle Guinée, ou dans les Isles voisines.

SECTION III.

Deſcription de la Nouvelle Hollande, de la Nouvelle Zélande, de la Nouvelle Bretagne, de pluſieurs Iſles des Terres Auſtrales, & de la Nouvelle Guinée.

LA Nouvelle Hollande eſt une vaſte Région qui s'étend depuis le ſixième jusqu'au trente-quatrième degré de Latitude, entre le cent-vingt-quatrième & le cent-quatre-vingt-ſeptième degré de Longitude. Elle a l'Archipel des Moluques au Nord, la Mer des Indes à l'Occident & au Sud, le grand Océan Pacifique à l'Orient. Mais dans cette prodigieuſe étendue on ne connoît que quelques côtes, ſans que l'on puiſſe dire ſi elles appartiennent toutes au même Continent, ou ſi, comme on le croit plus vraiſemblable, ce ſont de grandes Terres ſéparées entre elles par des canaux de Mer, dont les plus étroits ont été pris par les Navigateurs pour des embouchures de Rivieres; ſans que l'on ſache non plus ſi elle touche vers le Nord à la Nouvelle Guinée, & vers le Sud à Diemen (a). *Dampier* (b) dit qu'on ne ſait pas encore bien ſi c'eſt une Iſle ou un Continent, mais qu'il eſt certain que ce Pays ne touche ni à l'Aſie, ni à l'Afrique, ni à l'Amérique.

SECTION III. *Deſcription de la Nouvelle Hollande &c.*

Poſition de la Nouvelle Hollande.

Les principales Contrées de la Nouvelle Hollande ſont au Nord-Eſt la *Carpentarie*, dont la côte fait face à l'Oueſt, au fond d'un grand Golphe à l'entrée duquel ſont placées les Iſles Moluques. Cette côte fut découverte en 1628 par le Général *Carpentier*. Au Nord on trouve *Arnhem* & *Diemen*, autre que le *Diemen* de *Taſman* dont nous parlerons plus bas, & à la côte qui regarde le Nord-Oueſt *la Terre de de Wit*, découverte en 1628. Cette partie appellée *Diemen* a reçu ſon nom d'*Antoine van Diemen*, alors Général des Indes, qui contribua ſelon les apparences beaucoup aux découvertes faites aux Terres Auſtrales, puiſque les Navigateurs ont à l'envi illuſtré ſon nom, en l'impoſant à quantité de Contrées, de Bayes, de Caps, & de Rivieres. Vis-à-vis de l'Occident eſt la Terre d'*Eendracht* ou de *la Concorde*, celle d'*Edels* & de *Leeuwin* ou de *la Lionne*; cette derniere occupe la pointe à l'oppoſite du Sud-Oueſt. La *Concorde* fut découverte en 1616 par *Theodore Hartog*; celle d'*Edels* en 1619 par *Jean d'Edels*; & celle de *la Lionne* en 1622. Au Sud on trouve la Terre de *Nuits*, découverte en 1627, & plus au Sud encore, en tirant à l'Eſt, *Diemen*, mais qui peut-être ne doit pas être regardée comme faiſant partie de la Nouvelle Hollande. A la face orientale en remontant vers l'Equateur, on trouve la *Terre Auſtrale du St. Eſprit*, découverte par *Quiros*. Mais tout ce vaſte intervalle entre la Lionne & le St. Eſprit eſt tellement inconnu, qu'on ne peut dire quel eſpace y occupent la mer ou la terre. Il faut que la côte ait été parcourue en entier par les Navigateurs Hollandois, car la Carte Hollandoiſe publiée par The-

(a) Hiſtoire des Navig. aux Terres Auſtrales, T. I. p. 429.

(b) Voyag. T. II. p. 168.

Section III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

Thevenot, marque en cette longue un assez grand nombre de gisemens & de Rivieres. Enfin toute la Region reçut en 1644 le nom général de *Nouvelle Hollande* (a).

Terroir & Productions.

La partie où *Dampier* aborda en 1688 est basse & unie, & gît à seize degrés cinquante minutes. Il y a des bancs de sable près de la mer, les pointes seulement sont pierreuses, comme aussi quelques-unes des Isles de la Baye où il mouilla. Le terroir est sec & sablonneux, & l'on n'y a point d'eau à moins que l'on n'y creuse des puits. Cependant il produit diverses sortes d'arbres; mais les bois n'y sont pas en grand nombre, ni les arbres extrêmement gros. La plûpart de ceux que les Anglois virent, leur parurent des arbres à dragon, les plus grands qu'il y ait. Ils sont à peu près de la grosseur de nos gros Pommiers & environ de la même hauteur. L'écorce est blanchâtre & un peu dure. Les feuilles sont noires, & il distille de la gomme des nœuds & des crevasses qui sont au corps des arbres. En comparant cette gomme avec du sang de dragon qu'ils avoient à bord, ils la trouverent de la même couleur & du même goût. Aucun d'eux ne connoissoit les autres sortes d'arbres, & ils ne virent point d'arbres fruitiers. Il croissoit sous les arbres une herbe assez longue, mais déliée. En 1699 *Dampier* relâcha dans une Baye, qu'il appella la Baye des chiens marins. Là le terrein est assez élevé, ensorte qu'on peut le voir de huit ou neuf lieues en mer; il paroît fort uni de loin, mais à mesure qu'on approche, on y trouve quantité d'éminences, qui ne sont ni hautes ni escarpées. La côte est presque par-tout en écore, mais dans la Baye elle est basse, & ne monte que par degrés vers l'intérieur du Pays. Le terroir est aussi sablonneux près du rivage, & produit une espece de gros fenouil marin, qui porte une fleur jaune. Plus avant il est d'un sable rouge, qui produit quelque peu d'herbe, de plantes & d'arbrisseaux. L'herbe y croît en touffes, de la grosseur d'un boisseau, & dispersée çà & là avec un mélange de broussailles, qui ressemblent beaucoup à celles qu'on voit dans les plaines d'Angleterre. On y trouve aussi divers arbres & arbrisseaux, mais il n'y en a point qui ait plus de dix pieds de hauteur. Quelques-uns en ont trois de circonférence, & leur tronc est de cinq ou six pieds jusqu'aux branches, qui forment une tête assez touffue, & qui sont remplies de feuilles étroites & longues, la couleur de ces feuilles étoit blanchâtre d'un côté & verte de l'autre, celle de l'écorce étoit d'un verd pâle. Il y avoit de ces arbres qui sentoient bon, & dont le bois, après l'avoir dépouillé de son écorce, étoit plus rouge que le sassafras de la Floride. Presque tous les arbres & les arbrisseaux étoient fleuris, ou avoient même des bayes. C'étoit au mois d'Août. Les fleurs étoient de différentes couleurs selon l'espece des arbres, il y en avoit de rouges, de blanches, de jaunes &c. mais les bleues dominoient, & rendoient en général une odeur fort agréable, semblable à quelques-unes des nôtres. Il y avoit aussi de très-petites fleurs d'une beauté & d'une odeur merveilleuse, que Dampier n'avoit vu nulle part, outre quelques plantes, des herbes, & des fleurs à longue tige (b).

Dans

(a) Hist. des Navig. &c. T. I. p. 430, 432, 433.

(b) *Dampier*, T. II. p. 168. T. IV. p. 109, 110.

Dans le premier endroit les Anglois ne virent aucune sorte d'animaux terrestres, ni aucune trace de betes, si ce n'est une seule fois, & ils crurent que c'etoit la piste d'un matin. Mais là où ils aborderent en 1699, ils virent une sorte de lapins, qui different de ceux des Indes Occidentales, surtout à l'egard des pattes de devant, que les premiers ont fort courtes; mais ils s'en servent tout de-même à sauter, & leur chair n'est pas moins bonne. Ils ne virent d'ailleurs qu'une sorte de Guanoe, differens de ceux qu'ils avoient vus ailleurs, en ce qu'ils avoient la tete plus grosse & plus laide, & qu'ils n'ont pour toute queue qu'un gros moignon, qui ressemble à une autre tete, quoiqu'il n'y ait point de bouche ni d'yeux, d'ailleurs leurs quatre jambes sont de la même longueur. On diroit aussi par les jointures, que ces animaux peuvent marcher egalement la tete ou la queue la premiere. Ils sont tachetes de noir & de blanc sur le dos, & ont des ecailles comme les crocodiles. Ils marchent fort lentement, & lorsqu'on s'approche d'eux ils s'arretent & sifflent sans prendre la fuite. Quand on les ouvre, ils ont une odeur fort desagreable, & leur foie est tachete de noir & de jaune. *Dampier* dit qu'il n'a vu de sa vie de creature si laide & si degoutante (*a*).

Section III. [illegible] de la Nouvelle Hollande &c.

Animaux.

En 1688, il vit quelques petits oiseaux terrestres, qui ne sont pas plus gros qu'un merle, & il n'y avoit que peu d'oiseaux marins. En 1699 les Anglois virent des aigles, & cinq ou six sortes de petits oiseaux, dont les plus gros n'excédoient pas la grosseur des alouettes. Quelques-uns n'etoient pas plus gros que des roitelets, mais ils avoient tous un chant fort aigu & très-melodieux. A l'egard des oiseaux de Riviere & de Mer, ils trouverent des canards, des corlieus, des chasseurs d'ecrevices, des cormorans, des mouettes, des pelicans & quelques autres especes, dont *Dampier* n'a point vu les semblables dans aucun autre Pays (*b*).

Oiseaux.

La Mer n'est pas fort poissonneuse dans le lieu où *Dampier* aborda en 1688, à moins qu'on ne mette au rang des poissons la vache marine & la tortue, car il y a quantité d'animaux de ces deux especes. Mais dans la Baye des chiens de mer ils trouverent, outre un grand nombre de ces animaux, des limandes, des rayes de plusieurs sortes, des gars, des bonetes &c. Ils y virent des moules, des pétoncles, des huitres communes & des longues, des nacres &c. Le rivage etoit couvert d'un nombre de coquilles fort extraordinaires & d'une grande beauté, soit pour la couleur ou pour la figure; elles étoient admirablement tachetées de rouge, de verd, de jaune &c. jamais *Dampier* n'en avoit vu de si curieuses. D'ailleurs on trouve là des tortues vertes qui pesent environ deux-cens livres. Ils prirent entre autres un chien marin, qui avoit onze pieds de long, l'espace entre les deux yeux etoit de vingt pouces, & il y en avoit dix-huit d'un coin de la gueule à l'autre. Son estomac étoit comme un sac de cuir fort epais, & si dur qu'à peine un couteau bien affilé put le couper. On y trouva la téte & les os d'un hippopotame (*c*).

Poissons.

Les Habitans de la Contrée où l'on aborda en 1688, sont les gens du mon-

Habitans.

(*a*) *Dampier*, T. II. l. c. T. IV. p. 111, 112.
(*b*) Le même, T. II. l. c. T. IV. p. 110, 111.
(*c*) Le même, T. II. p. 169. T. IV. p. 112, 113.

SECTION III. *Dampier en la Nouvelle Hollande &c.*

monde les plus misérables. *Dampier* dit (a) que les Hottentots, quelque grossiers qu'ils soient, sont riches au prix d'eux, puisqu'ils ont des maisons & des habits de peaux, des brebis, de la volaille, des fruits &c. ce que les autres n'ont pas, & à la figure humaine près ils ne diffèrent guères des brutes. Ils sont grands, droits & menus, & ont les membres longs & déliés, la tête grosse, le front rond, & les sourcils épais. Ils ont toujours les paupières à moitié fermées, pour empêcher que les mouches ne leur donnent dans les yeux. Aussi sont-elles si incommodes, que quelque chasse qu'on fasse avec un éventail on ne peut les empêcher de donner au visage, & sans le secours des deux mains elles entreroient dans les narines, & même dans la bouche si les lèvres n'étoient pas bien fermées. De-là vient qu'étant incommodés de ces insectes dès leur enfance, ils n'ouvrent jamais les yeux comme les autres Peuples. Aussi ne sçauroient-ils voir de loin, à moins qu'ils ne lèvent la tête, comme s'ils vouloient voir quelque chose au-dessus d'eux. Ils ont le nez gros, les lèvres épaisses & la bouche grande. On ne sait s'ils s'arrachent les deux dents de devant de la machoire supérieure, mais elles manquent à tous, tant aux hommes qu'aux femmes, tant aux jeunes qu'aux vieux. Ils ont le visage long & la physionomie désagréable, sans avoir un seul trait capable de plaire. Leurs cheveux sont noirs, courts & crépus comme ceux des Negres. Ils sont noirs comme les Negres de Guinée.

Leurs Mœurs.

Ils n'ont point d'habits, mais seulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture, & une poignée d'herbe longue, ou trois ou quatre petites branches chargées de feuilles, fourrées par leur ceinture pour couvrir leur nudité. Ils n'ont point non plus de maisons, mais ils couchent à l'air sans aucune couverture, n'ayant pour lit que la terre & pour dais que le Ciel. On ne sait si chaque homme a sa femme, ou si tout est commun entre eux; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils demeurent en troupe de vingt ou trente hommes, femmes & enfans pêle-mêle. Leur unique nourriture est un petit poisson qu'ils prennent, en faisant des réservoirs de pierres au travers des petits bras de mer. Chaque marée y jette de petits poissons, qui y demeurent, & que ces Sauvages ne manquent pas d'aller chercher quand la mer est retirée. C'est le principal de leur pêche, car ils n'ont point d'instrumens pour prendre de gros poissons, quand même ils se présenteroient, mais il est rare que ceux-ci demeurent sur le sable quand la mer se retire. Quand l'eau est basse, ils cherchent dans les mêmes lieux des pétoncles, des moules & des limaçons; encore y a-t-il fort peu de ces coquillages, desorte que leur principale subsistance dépend de ce que la mer laisse dans leurs réservoirs. Qu'il y en ait peu ou beaucoup, ils l'amassent & s'en vont au lieu de leur demeure. C'est-là que les attendent les vieillards & les enfans qui ne peuvent pas marcher à cause de leur âge. Aussitôt qu'ils sont arrivés, ils grillent sur les charbons ce que la Providence leur a donné, & le mangent en commun. Quelquefois ils prennent du poisson autant qu'il leur en faut pour se régaler abondamment, & [illegible]

(a) *Dampier*, T. II. [illegible]

quelquefois aussi à peine en attrapent-ils assez pour en goûter. Mais soit qu'ils en ayent peu ou beaucoup, tout le monde en a sa part, tant les enfans que les vieillards, qui ne peuvent pas aller à la petite guerre comme les autres. Après qu'ils ont mangé ils se couchent jusqu'au reflux, alors tout le monde se met en marche: qu'il fasse jour ou nuit, qu'il pleuve ou qu'il fasse beau tems, c'est la même chose, il faut marcher ou jeûner. La terre ne produit rien qui puisse servir à leur subsistance. Ils n'ont ni herbes, ni légumes, ni aucune sorte de grain, qu'on ait vu. Il n'y a point aussi d'oiseaux ou de bêtes qu'ils puissent prendre, parcequ'ils n'ont aucune sorte d'instrumens (a).

SECTION III. *[illegible] Hommes &c.*

Ils ne paroissent point faits au travail, car les Anglois en ayant habillé quelques-uns dans l'espérance d'en tirer du service, pour transporter de l'eau, tous les signes qu'ils leur firent furent inutiles: quand on leur eut mis à chacun un petit baril sur le corps, ils demeurerent sans mouvement comme autant de statues, grimaçant comme des singes, & se regardant les uns les autres, desorte que les Anglois furent obligés de porter leur eau eux-mêmes. Les Sauvages se dépouillerent de leurs habits, comme s'imaginant qu'ils n'étoient faits que pour travailler (b).

On n'a remarqué aucune trace de Religion parmi eux. Ils ont quelques armes pour défendre leurs reservoirs, ou pour combattre leurs ennemis, si quelqu'un se présente pour attaquer leur misérable pêche. Les uns ont des épées de bois, & d'autres des especes de lances. Leur épée est un morceau de bois en forme de coutelas. Leur lance, un baton long & droit, pointu par un bout, & qu'on met ensuite au feu pour le faire durcir. *Dampier* n'a point vu de fer ni d'autre metal. Il paroît qu'ils savent combattre quand ils sont animés. Lorsque *Dampier* aborda la seconde fois à la Nouvelle Hollande, il eut à soutenir un combat contre quelques-uns des Sauvages, dont l'un lui darda une lance, qui ne le manqua gueres (c).

Armes.

Il semble y avoir quelque espece de gouvernement & de subordination parmi eux, car les Anglois remarquerent entre les Naturels avec lesquels ils avoient été aux prises, un Sauvage qui par sa conduite & son extérieur sembloit être leur Chef ou leur Prince. C'étoit un jeune homme d'une taille médiocre, fort vif & plein de courage, quoiqu'il ne fût pas aussi bien tourné que quelques-uns des autres. Il avoit lui seul un cercle de peinture blanche, qui ressembloit à de la chaux, autour des yeux, & une raye de la même couleur depuis le haut du front jusqu'au bout du nez. Sa poitrine étoit aussi peinte de blanc, avec une partie de ses bras; si c'étoit pour l'ornement, ou pour se rendre plus terrible, à l'exemple de quelques Indiens qui sont fort guerriers, c'est ce que l'on ignore. Quoi qu'il en soit, ce blanc ne servoit qu'à relever sa difformité naturelle, & *Dampier* assure qu'entre la grande variété de Sauvages qu'il a vus en sa vie, il n'en a jamais trouvé de si affreux & de si laids que ceux-ci. L'endroit dont il s'agit n'est pas à

Leur Chef.

(a) *Dampier*, T. II. p. 169 171.
(b) Ibid. p. 174, 175.
(c) Ibid. T. IV. p. 132.

Section III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

à plus de quarante ou cinquante lieues au Sud-Ouest de celui où il avoit touché en 1688 (a).

Les Anglois virent quantité d'endroits où ces Sauvages avoient allumé du feu, & planté trois ou quatre branches d'arbres pour se garantir de la force de la mer. Ils trouverent dans tous ces gîtes de gros monceaux de coquilles de poisson de plusieurs sortes, & il y a de l'apparence que ces gens-là ne vivoient pas d'autre chose. Ils attrapent leur poisson à coquille sur les rochers, quand la mer a refoulé. Du reste, ils ressemblent en tout aux autres (b).

Description d'un autre Canton.

Le terrein de ce quartier ressemble beaucoup à celui dont on a vu la description plus haut. Il est bas, & paroît enfermé du côté de la mer par une longue chaîne de dunes, qui empêchent de voir plus avant dans le Pays. Les marées sont si hautes en cet endroit, que la côte paroît fort basse au ras de l'eau, mais elle est d'une hauteur médiocre quand la mer a refoulé, & il n'y a pas moyen d'y aborder alors avec une Chaloupe, parceque le rivage est tout couvert de rochers, mais en haute marée on passe par dessus jusqu'à une Baye sablonneuse qui regne tout le long de cette côte. Le terrein, à cinq ou six-cens verges dans le Pays, est aride & sablonneux, & ne porte que des arbrisseaux & des buissons. Les uns étoient couverts de fleurs jaunes, les autres de bleues, & quelques-uns de blanches, dont la plupart avoient une odeur fort agréable. Il y avoit un certain fruit sur quelques-uns, qui ressembloit à des cosses de pois, dont chacune renfermoit dix petits pois. D'ailleurs on trouve ici deux sortes de feves, dont les unes croissent sur un buisson, & les autres sur une espece de vigne rampante, qui a les feuilles larges & fort épaisses, & dont la fleur plus grande que celle des feves, en approche beaucoup pour la figure, mais elle est d'un fort beau rouge foncé. Il y a une autre espece de petit légume, rouge & dur, qui est aussi enveloppé d'une cosse, & qui a un petit germe noir, de même que les feves. Il y avoit quantité de ces fruits sur les dunes près de la mer, les uns étoient verds, les autres mûrs, les autres à terre, mais il ne paroît pas qu'on en ait choisi, & peut-être n'étoient-ils pas bons à manger.

Plus avant dans le Pays, autant que la vue pouvoit s'étendre, le terrein parut plus bas que près de la mer, fort uni & entre-mêlé de savanes & de forêts. Ces savanes portent une espece d'herbe rude & déliée; le terroir est presque par-tout d'un plus gros sable que celui du rivage, mais en quelques endroits il est argilleux. Dans une grande savane, où les Anglois étoient, il y avoit quantité de rochers de cinq ou six pieds de haut, dont le sommet étoit rond & qui ressembloient à des monceaux de foin, les uns étoient rouges & les autres blancs. On ne voyoit dans les forêts que de petits arbres, dont les plus gros n'avoient pas trois pieds de circonférence; leurs tiges avoient douze ou quatorze pieds de haut, & de petites branches en formoient la tête. Il y a d'ailleurs quelques petits mangles noirs sur le bord des criques.

On n'y trouve que peu d'animaux terrestres. *Dampier* vit quelques lézards, &

(a) *Dampier*, p. 133, 134. (b) Le même. p. 135, 136.

& ſes gens virent deux ou trois bêtes qui reſſembloient à des loups affamés, & qui n'avoient que la peau & les os tant elles étoient maigres. D'ailleurs ils n'apperçurent qu'un ou deux petits lapins, & un petit ſerpent tacheté.

Section III. *Deſcription de la* Nouvelle Hollande &c.

Pour les oiſeaux de terre, il y avoit des corneilles ſemblables aux nôtres, des faucons, des milans, & quantité de tourterelles bien nourries, graſſes & d'un bon goût. Il y a deux ou trois ſortes de petits oiſeaux, dont les plus gros ſont comme des alouettes; mais il n'y en a pas beaucoup ni des uns ni des autres. Les oiſeaux de mer ſont les pélicans, les boubies, les teales, les corlieux, les pies de mer &c. mais ils ne ſont pas en grande quantité.

On trouve auſſi là des baleines, mais moins groſſes que celles des Mers du Nord. Les Anglois y virent beaucoup de tortues vertes, ſans en prendre aucune. Ils apperçurent quelques chiens marins, & prirent à la ligne quelques poiſſons, entre autres de ceux que les Matelots appellent des vieilles. Il y avoit auſſi des huitres communes & des nacres, des conches, des moules, des pétoncles &c. *Dampier* amaſſa quelques coquilles fort extraordinaires, & ſur-tout d'une eſpece de moyenne groſſeur, qui étoient toutes garnies de rayons ou de pointes (*a*).

Iſle de Romarin.

A dix-neuf degrés trente-ſept minutes de Latitude, *Dampier* découvrit ſur les côtes de la Nouvelle Hollande une Iſle de cinq ou ſix lieues de long & d'une de large, entourée de petits rochers, qui ne permettent pas à des Vaiſſeaux un peu grands d'y entrer. Les groſſes marées que ce Voyageur rencontra peu après lui firent ſoupçonner qu'il pourroit bien y avoir ici un Archipel, & peut-être même un paſſage par le Sud de la Nouvelle Hollande & de la Nouvelle Guinée dans la grande Mer du Sud vers l'Eſt. Quoi qu'il en ſoit, *Dampier* deſcendit dans l'Iſle pour y chercher de l'eau, mais il n'en trouva point; il n'y avoit que deux ou trois ſortes de buiſſons, dont les uns, qui étoient en plus grand nombre & n'avoient aucune odeur, reſſembloient au Romarin, ce qui fit donner ce nom à l'Iſle. Quelques-uns des autres buiſſons ou arbriſſeaux étoient chargés de fleurs jaunes & bleues. On y vit auſſi les deux ſortes de féves dont nous avons parlé plus haut, quelques cormorans, des mouettes, des chaſſeurs d'écreviſſes &c. quelques petits oiſeaux, & une eſpece de perroquets blancs, qui alloient par grandes troupes. Les Anglois y trouverent encore des pétoncles, & quantité de petites huitres, qui croiſſoient ſur les rochers, & qui étoient d'un goût excellent. Ils apperçurent quelques tortues vertes dans la mer, bon nombre de chiens marins, & beaucoup de ſerpens de pluſieurs ſortes & de différentes groſſeurs. Les pierres qu'il y avoit dans l'Iſle étoient couvertes d'une eſpece de rouille & fort peſantes. On y trouva des buiſſons brulés, mais aucun autre ſigne qui marquât que l'Iſle fût habitée (*b*).

Terre de Diemen.

Quoiqu'il ne ſoit pas certain que la *Terre de Diemen* faſſe partie de la Nouvelle Hollande, comme la plupart des Cartes la repréſentent comme telle, nous dirons ici ce que l'on en ſait. Elle fut découverte en 1642 par

(*a*) Le même, T. IV. p. 136-139. (*b*) Ibid. 124, 125.

Situation du Diemen. [illegible]

par le Capitaine *Abel Jansen Tasman*, parti de Batavia avec deux Vaisseaux, nommés le *Heemskerk* & le *Zeehaan*. Etant à la hauteur de quarante-deux degrés vingt-cinq minutes de Latitude du Sud, & à cent-soixante degrés, cinquante minutes de Longitude, il découvrit cette Terre, qu'il nomma *Van Diemen*. Il porta au Sud quart sur Est le long de la côte, & à quarante-quatre degrés de Latitude, où la Terre court à l'Est & ensuite au Nord-Est quart sur le Nord. Etant à quarante-trois degrés dix minutes de Latitude, & à cent-soixante-sept degrés cinquante-cinq minutes de Longitude, il mouilla dans une Baye, qu'il nomma la *Baye de Frederic-Henri*. Il entendit ou crut entendre du bruit sur le rivage, comme s'il y eût eu du monde, mais il ne découvrit personne. Il vit seulement deux arbres, qui avoient deux brasses ou deux & demie d'épaisseur, & soixante ou soixante-cinq pieds de haut au-dessous des branches. On avoit taillé dans l'écorce de ces arbres avec un caillou des degrés pour pouvoir y monter, & aller dénicher des oiseaux. Ces degrés étoient à cinq pieds de distance les uns des autres, desorte qu'il faut que les habitans de cette Terre soient d'une taille excessive, ou qu'ils se servent de ces degrés d'une manière inconnue. Dans l'un de ces arbres les degrés paroissoient comme s'ils n'eussent été taillés que depuis quatre jours. Le bruit que les Hollandois entendirent ressembloit au son d'une espèce de trompette, qui n'étoit pas fort éloignée, mais cependant on ne vit personne. *Tasman* apperçut des traces de bêtes sauvages, dont les griffes devoient être comme celle d'un tigre, ou de quelque autre animal pareil. Il trouva aussi de la gomme d'arbres & de la laque. La marée monte & descend en cet endroit environ trois pieds. Les arbres n'y sont pas fort épais, ni embarrassés de buissons ou de broussailles. Il vit de la fumée en plusieurs endroits, & ne fit autre chose que planter un poteau, où chacun mit son nom ou sa marque, & auquel on attacha un Pavillon (a).

Nouvelle Zélande. Habitans du Pays.

A la hauteur de quarante-deux degrés dix minutes de Latitude, & à cent-quatrevingt-huit degrés vingt-huit minutes *Tasman* découvrit la *Nouvelle Zélande*, que l'on croit faire partie d'un grand Continent. La Terre est fort élevée & montueuse. Notre Voyageur mouilla dans une Baye, au quarantième degré cinquante minutes de Latitude. Il trouva des habitans en cet endroit. Ils ont la voix rude & la taille grosse. Ils n'osoient approcher du Vaisseau qu'à la distance d'un jet de pierre, & ils jouoient très-souvent d'un instrument qui rendoit un son semblable à celui d'une trompette, à quoi ceux du Vaisseau répondoient par leurs instrumens. Ces Sauvages étoient d'une couleur entre le brun & le jaune, & avoient les cheveux noirs, à peu près aussi longs & aussi épais que ceux des Japonois, attachés au sommet de la tête avec une plume longue & épaisse au milieu, de la même façon que les Japonois attachent les leurs derrière la tête. Ils avoient le milieu du corps couvert, les uns de nattes, les autres de toile de coton, mais le reste de leur corps étoit nud. Dès le lendemain ces Sauvages commen-

(a) Relat. de *Tasman* dans les Voyag. de *Coréal*, T. III. p. 205, 206.

mencerent à devenir plus hardis & plus familiers, jusques-là qu'ils oserent venir à bord du Heemskerk pour y faire des échanges. *Tasman* s'en étant apperçu, & craignant quelque surprise de la part de ces gens-là, il envoya la Chaloupe avec sept hommes, pour avertir ceux du *Heemskerk* de ne se pas trop fier à eux. Les sept hommes, qui étoient sans armes, furent attaqués par ces Sauvages, qui en tuerent trois & forcerent les autres de se sauver à la nage, ce qui fit nommer cet endroit la *Baye des Assassins*. Cette Terre paroît bonne, fertile & bien située (*a*).

SECTION III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

Isle des trois Rois.

Etant à trente-quatre degrés trente-cinq minutes de Latitude du Sud & à cent-quatre-vingt-onze degrés neuf minutes de Longitude, *Tasman* trouva une Isle sur cette côte, qu'on nomma *l'Isle des trois Rois*. S'en étant approchés, ils apperçurent sur la montagne trente ou trente-cinq personnes, qui étoient d'une taille fort haute, autant qu'on en put juger de loin, & qui avoient de gros batons. Ils crioient d'une voix haute & forte, mais on ne put comprendre ce qu'ils vouloient. On remarqua que ces Insulaires faisoient de fort grands pas en marchant. On fit le tour de l'Isle sans y découvrir que peu d'habitans, mais point de terres cultivées. On y trouva une Riviere d'eau douce (*b*).

Isle des Plongeons.

A vingt-deux degrés trente-cinq minutes de Latitude du Sud, & à deux-cens quatre degrés quinze minutes de Longitude, on découvrit une Isle, qui avoit environ deux ou trois milles de circuit, élevée, escarpée & sterile, autant qu'on en put juger; le vent ne permit pas d'en approcher. On la nomma l'Isle des *Pylstaert* ou des *Plongeons*, à cause du grand nombre de ces oiseaux qu'on y voit (*c*).

Isle d'Amsterdam.

Le lendemain on découvrit deux autres Isles, & l'on s'approcha de la plus septentrionale, la plus grande des deux, mais qui n'est pas haute; on la nomma *Amsterdam*. Nos Hollandois y trouverent quantité de cochons, de poules, & de toutes sortes de fruits. Les Insulaires n'avoient point d'armes, & parurent assez doux & bienfaisans, mais ils ne laisserent pas de voler les Hollandois. Au reste il ne faut pas confondre cette Isle avec une autre du même nom, qui est par les trente-sept degrés quarante-huit minutes de Latitude Méridionale, & par les quatrevingt-quinze degrés quarante-quatre minutes de Longitude. Celle-ci est si remplie de broussailles qu'on ne peut que difficilement s'y frayer un passage. *Vlaming*, qui y aborda en 1696, n'y trouva ni hommes ni bestiaux, mais seulement quelques oiseaux & des chiens marins. Le terrein est marécageux à trois pieds de profondeur sur le roc, qui approche de la pierre ponce, ce qui fait que les arbres n'y peuvent croître, ni prendre de profondes racines (*d*).

Isle de Rotterdam.

L'autre Isle découverte par *Tasman* fut nommée *Rotterdam*; il y relâcha aussi. Les Insulaires ressemblent à ceux d'Amsterdam. Ils sont doux & n'ont point d'armes, mais ils sont grands voleurs. On y fit de l'eau, & on y trouva quelques autres rafraîchissemens. Il y a quantité de cocotiers, plan-

(*a*) Relat. de *Tasman*, ubi sup. p. 207-209.

(*b*) Ibid. p. 210.

(*c*) Ibid. p. 212.

(*d*) Ibid. p. 212, 213. Hist. Gén. des Voyages, T. XVI. p. 80. in 4to.

plantées fort régulièrement les uns auprès des autres, & de très-beaux jardins bien ordonnés, & fournis de toutes sortes d'arbres fruitiers, tous plantés en droite ligne, ce qui fait un très-bel effet; en général tout sentoit un Peuple assez civilisé. Après avoir quitté cette Ile, *Tasman* résolut, suivant le premier dessein, de prendre son cours au Nord jusqu'au dix-septième degré de Latitude Méridionale, & ensuite à l'Ouest, sans passer près de l'Ile des Traîtres & de celle de Hoorn (*). Etant à dix-sept degrés dix-neuf minutes de Latitude, & par le deux-cent-unième degré trente-cinq minutes de Longitude, ils se trouverent engagés entre dix-neuf ou vingt Iles, toutes entourées de sables, de bas-fonds, de bancs & de rochers. On les nomme, dans les Cartes, les *Iles du Prince Guillaume* & les *Bas-fonds de Heemskerk*.

Il paroit par la suite, que *Tasman* renonça au dessein de faire d'autres découvertes, & il n'est pas difficile d'en démêler la raison. Il ne pouvoit ignorer qu'à la Latitude où il se trouvoit, il pouvoit en courant le long de la côte de la Nouvelle Guinée retourner vers l'Est. Il y a donc toute apparence, comme l'observe le judicieux Auteur des *Voyages de Harris*, qu'il étoit chargé par ses instructions d'aller tout du long des côtes du grand Continent Austral, déja découvert, pour savoir s'il étoit contigu à quelque autre partie du Monde. Quelques-uns croient que c'est une Ile séparée par la Mer des autres parties de la Terre, nonobstant sa vaste étendue, qui est depuis l'Equateur jusqu'au quarante-troisième degré de Latitude Méridionale, & depuis le cent-vingt-troisième jusqu'au cent-quatrevingt-dixième degré de Longitude (a). Les raisons de ces instructions, suivant la remarque du même Auteur, pouvoient être: „ qu'une Carte exactement dressée sur „ les découvertes de *Tasman*, pouvoit donner à la Compagnie des Indes „ Orientales une connoissance parfaite de l'étendue & de la situation de ces „ Pays nouvellement découverts, avant que d'exécuter le plan qu'elle méditoit, d'empêcher qu'ils ne fussent visités ou mieux reconnus par ceux „ de sa propre Nation, ou par d'autres. C'est aussi ce qui a [illegible] pour- „ quoi l'on a mis la Carte de ces Pays sur le pavé de la Salle de l'Hôtel-de- „ ville d'Amsterdam. On a voulu par-là faire entendre aux Hollandois, „ que ces Terres sont comme en dépôt & en réserve entre les mains de la Com-

(a) *Harris*, T. I. p. 328.

(*) *Si Tasman n'étoit point gêné par ses Instructions, dit un Auteur Anglois* (1), *il est difficile de comprendre pourquoi il ne fit pas un plus long séjour dans l'Ile de Rotterdam,* [illegible]

(1) Harris, T. I. p. [illegible]

Section III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

„ Compagnie des Indes; ensorte que tandis que les Etrangers admirent cet-
„ te Carte comme une curiosité, chaque Hollandois intelligent peut se dire:
„ *Voyez la puissance de la Compagnie des Indes! Elle soutient la République au*
„ *dehors par l'empire qu'elle possede déja, & par son grand Commerce elle enri-*
„ *chit les habitans au Pays: en même tems elle nous montre ici ce qu'elle garde*
„ *en réserve pour la Postérité, lorsque, par une suite des vicissitudes auxquelles*
„ *les choses du monde sont sujettes, les sources actuelles de ses richesses & de sa*
„ *puissance viendront à tarir.* Je ne puis, continue l'Auteur, m'empêcher
„ d'appuyer mon opinion sur ce sujet, en rappellant au Lecteur un trait
„ curieux de l'Histoire Ancienne, qui nous fournit un exemple de la même
„ nature dans la conduite d'une autre République. *Diodore de Sicile* rap-
„ porte dans le Livre V. de son Histoire, qu'on avoit découvert à quelques
„ journées de navigation à l'Ouëst de la Libie, dans l'Ocean d'Afrique, u-
„ ne Isle, dont le terroir étoit fertile, entrecoupé de montagnes & de val-
„ lées. Elle étoit arrosée de plusieurs Rivieres, on y voyoit des jardins
„ remplis de toutes sortes d'arbres fruitiers; en un mot c'étoit un séjour dé-
„ licieux, & l'on ne pouvoit en imaginer ni en souhaitter un plus beau.
„ L'Historien assure néanmoins que les Carthaginois, ces grands Maîtres
„ de la Mer & du Commerce, bien-qu'ils eussent découvert cette Isle
„ admirable, ne voulurent jamais permettre qu'on y envoyât de Colonie,
„ & qu'ils la regardoient comme un asyle pour eux, si jamais il arrivoit
„ quelque desastre à la ville de Carthage. Si les Hollandois étoient chas-
„ sés de Java, de Ceylon &c. ils se retireroient vraisemblablement aux
„ Moluques, & profiteroient du Continent Austral." Nous laissons au Lecteur à apprecier ces réflexions.

Isle de Jama.

Il n'y a rien de particulier dans le reste de la Relation de *Tasman*; il faut seulement observer qu'il nomme souvent la Nouvelle Bretagne, dont nous parlerons plus bas, Nouvelle Guinée. Nous ajouterons qu'il aborda à l'Isle de *Jama*, qui est un peu plus à l'Est que celle de Moa. Ils y trouverent quantité de cocos & d'autres rafraîchissemens. Les habitans sont tout-à-fait noirs, & peuvent répeter sans peine tous les mots qu'ils entendent dire aux autres, ce qui est une marque que leur langue est fort abondante. Elle est aussi fort difficile à prononcer, parcequ'ils se servent beaucoup de la Lettre R, & même deux ou trois fois dans le même mot (*a*).

Terre de Davis.

On trouve encore indiquée sur quelques Cartes la *Terre de Davis*, découverte en 1686 par le Capitaine *Davis*. Tout ce que l'on en sait, se réduit à ce que rapporte *Wafer* (*b*). „ Nous courûmes, dit-il, Sud-quart à l'Est
„ jusqu'à ce que nous eûmes atteint vingt-sept degrés vingt minutes de La-
„ titude Méridionale, nous apperçûmes alors une petite Isle basse & sa-
„ blonneuse, & nous entendîmes par proue un grand bruit, comme celui
„ d'une Mer qui brise contre le rivage: c'étoit la nuit. La-dessus, craignant
„ de donner sur la côte, on s'écarta jusqu'au jour, & alors nous appro-
„ châmes de nouveau de la terre, qui se trouva une petite Isle, où il n'y
„ avoit

(*a*) Relat. de *Tasman*, l. c. p. 220.

(*b*) Voyage de *Wafer*, dans le T. IV. de *Dampier*, p. 301.

SECTION III. Découvertes dans la Nouvelle Hollande &c.

„ ayant point de nuages. A douze lieues environ à l'Ouest nous apperçûmes une grande étendue de terre, que nous prîmes pour des Isles, à cause des séparations qu'il y avoit. D'ailleurs il nous sembla qu'elle s'étendoit quinze ou seize lieues en long, & de grandes troupes d'oiseaux venoient de ce côté-là. J'avois bonne envie avec plusieurs autres de l'équipage d'aller voir cette Terre, mais le Capitaine ne le voulut pas permettre. Cette petite Isle se trouve à cinquante lieues à l'Est de Copiapo, & à six-cens des Gallapagos, qui sont sous la Ligne." Le Commandeur *Roggewein* chercha cette Terre en 1722 : étant arrivé à la hauteur de vingt-huit degrés de Latitude Méridionale & de deux-cens-cinquante un degrés de Longitude, il se flatta de trouver la *Terre de Davis*, ce qui le confirma d'autant dans cette opinion, ce fut une grande quantité d'oiseaux, & la variation du vent, ce qui lui parut des signes certains qu'il n'étoit pas éloigné de terre. Quelques-uns mêmes de la Compagnie prétendirent l'avoir vue, tant la prévention étoit forte. Mais après l'avoir cherchée inutilement, ils ne purent la trouver. Cela fit juger qu'on avoit passé ce Pays, ou qu'il n'est point. Mais il n'est pas surprenant que *Roggewein* l'ait manqué, puisqu'il paroit par la Relation de *Wafer*, qu'il la chercha dix degrés trop à l'Ouest (a). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a rien appris de cette Terre depuis 1686.

Isle de Pâques.

A douze degrés plus à l'Ouest que la hauteur où il avoit cherché la Terre de Davis, l'Amiral *Roggewein*(*) découvrit le jour de Pâques 1722 une Isle, qu'il appella l'*Isle de Pâques*. Elle git à vingt-huit degrés & demi de Latitude Méridionale, & à deux-cens-trente-neuf degrés de Longitude. C'est ainsi qu'elle se trouve marquée sur la Carte générale du Monde Austral de

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. I. Ch. XI.

(*) Le pere de M. *Roggewein*, homme d'esprit & de génie, qui avoit fait une grande fortune aux Indes, avoit formé le projet de découvrir [illegible] & la grande terre [illegible] ... [illegible]

de M. de *Vaugondy*, qui est à la tête de l'*Histoire des Navigations aux Terres Australes*, au lieu que dans la Carte de M. *Bouache*, elle est mise au trente-unième degré de Latitude & au deux-cens-soixante-[illegible]-huitième de Longitude, ce qui fait près de huit cens lieues de différence en Longitude. L'Isle est d'environ seize lieues de circuit. On envoya le plus petit Vaisseau pour sonder & reconnoître la côte; il rapporta que l'Isle paroissoit très-fertile, & qu'il falloit qu'elle fût habitée, puisqu'on y avoit vu de la fumée en divers endroits. Quand l'Escadre fut environ à deux milles du rivage, un des Insulaires vint au devant des Hollandois dans un Canot; on lui fit signe d'aller à bord du Vaisseau-Amiral, où il fut bien reçu. On lui donna d'abord un morceau de toile pour se couvrir, car il étoit tout nud; on lui offrit du corail & d'autres bagatelles, qu'il accepta avec beaucoup de joie. Il avoit le corps peint de toutes sortes de figures, le teint brun, les oreilles extrêmement longues; il étoit assez grand, fort & robuste, d'une physionomie heureuse, gai, vif & agréable dans ses gestes, & quand il parloit. On lui donna un verre de vin, mais au lieu de le boire il se le jetta aux yeux, soit qu'il s'imaginât qu'on avoit dessein de l'empoisonner, soit qu'accoutumé à boire de l'eau l'odeur du vin lui déplût. On l'habilla ensuite & on lui mit un chapeau, mais on voyoit bien qu'il n'étoit point à son aise. On lui donna aussi à manger, mais il ne sut se servir ni de cuiller, ni de fourchette, ni de couteau. Après qu'il eut bien mangé on ordonna aux Musiciens de jouer de plusieurs instrumens; la symphonie lui donna beaucoup de gaieté, & chaque fois qu'on le prit par la main, il se mit à sauter & à danser. On le renvoya ensuite avec les petits présens qu'on lui avoit fait, pour attirer les autres Insulaires. Mais il parut quitter les Hollandois à regret, & commença à crier de toute sa force, *Ouarrega! Ouarrega!* On crût qu'en faisant ces cris il imploroit son Dieu, car on vit quantité d'Idoles sur les côtes. *Roggewein* étant entré au Sud-Est dans le Golphe, plusieurs milliers des Insulaires s'y rendirent. Quelques-uns apporterent des poules & des racines; plusieurs vinrent à bord & y furent bien traités; ils vinrent aussi en foule voir les Vaisseaux de plus près. Ils allumerent des feux aux pieds de leurs Idoles pour y faire des offrandes, vraisemblablement dans le dessein d'implorer leur protection contre des Etrangers, dont l'arrivée imprévue les effrayoit; car ceux qui étoient assez hardis pour venir à bord donnoient des marques de crainte, qui faisoient voir qu'ils cherchoient à se concilier les Européens plus par un principe de frayeur que par amitié, ou par un principe d'hospitalité. Le lendemain de grand matin on les vit prosternés devant leurs Idoles, & ils avoient allumé plusieurs feux, servant apparemment d'holocaustes du matin.

Comme les Hollandois se preparoient à descendre à terre, l'Insulaire qu'ils avoient reçu deux jours auparavant, vint une seconde fois, accompagné de plusieurs autres, apportant une grande quantité de provisions que l'Isle fournit. Il y avoit parmi eux un homme tout blanc, qui portoit des pendans d'oreille ronds & blancs, fort gros; il avoit l'air extremement devot, ce qui fit juger que c'étoit un de leurs Prêtres. Pendant ce commerce d'amitié, un des Insulaires qui étoit dans son Canot, fut tué d'un

Section III. Découvertes de la Nouvelle Hollande &c.

coup de fusil, on ne sait comment. Ce malheureux accident répandit une si grande consternation parmi eux, que la plupart se jetterent dans la mer pour gagner la côte à la nage. Les Hollandois prirent alors terre, au nombre de cent cinquante hommes. Ils trouverent la foule si grande que pour avancer il falloit se faire jour par force, & quelques-uns des habitans toucherent leurs armes; craignant sans doute quelque surprise, ils firent feu sur eux, ce qui les dispersa tout d'un coup, mais quelques momens après ils se rallierent; cependant ils n'approcherent plus de si près, & se tinrent à la distance de dix pas. Cette décharge avoit blessé & tué plusieurs des Insulaires, du nombre des derniers fut celui qui avoit été deux fois à bord avec tant d'affection, ce qui chagrina beaucoup les Hollandois. Pour avoir les corps morts, ils leur apporterent encore toutes sortes de vivres. Leur consternation étoit fort grande; ils firent des cris & des lamentations lugubres. Hommes, femmes & enfans allerent au-devant des Hollandois portant des branches de palme & une espece d'étendard rouge & blanc; leurs présens consistoient en figues d'Inde, maïs, cannes de sucre, racines & poules. Ils leur montrerent même leurs femmes, en leur faisant connoître qu'ils pouvoient en disposer: enfin ils n'oublierent rien de ce qui pouvoit marquer leur amitié, leur crainte & leur soumission. Les Hollandois de leur côté leur firent présent de plusieurs bagatelles pour les rassurer (a).

Productions de l'Isle.

Comme les Insulaires virent par-là qu'ils n'avoient plus rien à craindre, ils apporterent encore cinq-cens poules toutes en vie, des racines rouges & blanches, & une grande quantité de patates, dont ils se servent au-lieu de pain, quelques centaines de cannes de sucre, outre beaucoup de pisangs; ce sont des figues d'Inde, grosses comme une courge & longues à proportion, couvertes d'une écorce verte, & dont la chair est douce comme du miel. On en trouve quelquefois jusqu'à cent à une seule tige. Les feuilles sont larges de trois pieds, & longues de six à huit pieds. Les Hollandois ne virent d'autres animaux que des oiseaux de toute espece. Ils jugerent néanmoins qu'il pouvoit y avoir dans le cœur du Pays d'autres animaux, parceque les habitans firent connoître qu'ils avoient vu des cochons, quand ils virent ceux qui étoient sur les Vaisseaux.

Habitans, Mœurs & Coutumes.

Ils se servent de pots de terre pour apprêter leurs mets, & tirent leur principale subsistance du produit de la terre. Il parut aux Hollandois que chaque famille avoit son hameau séparé des autres. Leurs cabanes ont quarante ou cinquante pieds de profondeur, sur six ou huit de largeur; elles sont construites d'un grand nombre de perches, cimentées par une terre grasse ou limon, & couvertes de feuilles de palmier. Tout étoit planté, semé & labouré dans l'Isle, les arpens étoient séparés les uns des autres avec beaucoup d'exactitude, & les sillons tirés au cordeau. Dans le tems que les Hollandois y étoient, tous les fruits & toutes les plantes étoient dans leur maturité, desorte qu'on ne pouvoit voir rien de plus beau & de plus agréable à l'œil que toute cette Isle: la verdure du Printems y étoit mé-

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. I. Ch. XI.

mêlée avec une grande abondance des fruits de l'Automne. Il y avoit peu de meubles dans les maisons, mais suffisamment pour faire connoître que les Arts ne sont pas tout-à-fait inconnus à ces Insulaires. Ils avoient des couvertures rouges & blanches, qui leur servoient tantôt d'habit, tantôt de matelas. L'étoffe étoit douce au toucher comme de la soie, & il y a de l'apparence qu'ils ont des métiers pour la fabriquer.

SECTION III. Description des Habitans, Hommes &c.

Ces Insulaires sont en général vifs, bien faits, vigoureux, assez déliés, & légers à la course. Ils ont l'air doux, agréable, modeste & soumis, & sont extrêmement timides & craintifs. Toutes les fois qu'ils apportoient quelques provisions aux Hollandois, ils les jettoient à leurs pieds avec précipitation, & s'en retournoient dans le moment aussi vîte qu'ils pouvoient. Ils sont en général bruns comme les Espagnols; on en trouve cependant qui sont assez noirs, & d'autres qui sont tout à fait blancs. Il y en a encore dont le teint est rougeâtre, comme s'ils étoient brûlés du Soleil. Les oreilles leur pendent jusqu'aux épaules, & quelques-uns y portoient deux boules blanches fort grosses, comme un grand ornement. Ils ont le corps peint de toutes sortes de figures d'oiseaux & d'autres animaux, présomption très forte qu'ils ne leur sont pas inconnus, & plusieurs de ces figures étoient bien faites & naturelles.

Les femmes sont en general fardées d'un rouge très-vif, qui surpasse de beaucoup celui que nous connoissons en Europe, les Hollandois ne purent découvrir de quoi les Insulaires composent une si belle couleur. Elles se couvrent de ces couvertures rouges & blanches, dont on a parlé, & portent un petit chapeau fait de roseau ou de paille. Elles parurent ni fort modestes ni fort chastes; elles s'assirent souvent près des Hollandois, & se deshabillèrent en les agaçant par toutes sortes de gestes, & d'autres les appelloient dans leurs maisons. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on ne vit aucunes armes à ces Insulaires; en cas d'attaque ils avoient recours à leurs Idoles, dont ils imploroient la protection avec beaucoup d'ardeur & de dévotion. Quel dommage que des ames si bien disposées ne soient pas instruites de la connoissance du vrai Dieu! Les statues de leurs Divinités étoient toutes de pierre, de figure humaine, avec de grandes oreilles: la tête étoit ornée d'une couronne, le tout fait & proportionné selon les regles de l'art, ce qui étonna beaucoup les Hollandois. Autour de ces Idoles, à vingt & trente pas à la ronde, il y avoit un parquet fait de pierres blanches. Plusieurs des habitans servoient les Idoles plus frequemment & avec plus de dévotion & de zele, ce qui fit croire que c'étoient des Prêtres, d'autant plus qu'on voyoit sur eux quelques marques de distinction; ils avoient non seulement de grosses boules à leurs oreilles, mais aussi la tete toute rasée. Ils portoient un bonnet fait de plumes blanches & noires, qui ressembloient parfaitement à celles de Cicognes, ce qui fit d'abord conjecturer aux Hollandois que ces oiseaux, en quittant l'Europe, pourroient se réfugier ici en partie. Mais l'Auteur du Journal n'a pas trouvé cette conjecture fondée, comme il paroit par des remarques curieuses qu'il fait sur ces oiseaux.

On

Section III. *Description de la nouvelle Hollande &c.*

On n'apperçut aucune trace de Gouvernement ou de subordination parmi ces Insulaires, & on ne put savoir s'ils étoient soumis à quelque Chef ou Prince. Ils se voyoient & se parloient sans distinction, & il ne paroissoit point que cette égalité troublât le moins du monde la bonne harmonie entre eux. On remarquoit que les plus âgés gouvernoient dans chaque maison & donnoient les ordres. Il sembloit qu'on avoit du respect pour les plus anciens; le bon-sens & la nature dictent assez ces distinctions. Les plus âgés portoient des plumes qui ressembloient à celles d'autruche, & avoient un bâton à la main, ce que les Hollandois regarderent comme une marque d'autorité. L'Auteur du Journal croit qu'on pourroit faire un établissement avantageux dans cette Isle. le climat est beau, tout y est cultivé & labouré. La terre seroit propre pour y semer des grains, & il y a des endroits élevés où l'on pourroit planter des vignes. Les Hollandois auroient pu certainement faire là de grandes découvertes, aussi bien que sur le Continent, qu'ils avoient lieu de croire n'être pas fort éloigné, si malheureusement ils n'avoient été chassés en mer par un vent d'Ouest fort violent, dans le tems qu'ils se préparoient à parcourir l'Isle (x).

Isle de Carlshof.

Après avoir fait huit-cens lieues depuis l'Isle de Pâques sans voir aucune terre, ils découvrirent enfin à la hauteur de quinze degrés quarante-cinq minutes de Latitude Australe, & à deux-cens quatrevingt degrés de Longitude, une Isle, que l'Auteur croit n'avoir pas encore été reconnue; elle a environ trois lieues de circuit, & il y a un Lac au milieu. Il lui donna le nom de *Carlshof.*

Isle pernicieuse, &c.

Après s'être éloignés de cette Isle, les Vaisseaux se trouverent pendant la nuit poussés entre plusieurs Isles & rochers, & la *Galere d'Afrique* s'engagea entre quelques rochers. Au bruit que l'on fit pour dégager ce Vaisseau, les Insulaires allumerent des feux en plusieurs endroits, & accoururent en foule sur le rivage. Comme on craignit quelque surprise pendant l'obscurité, on fit feu sur eux pour les écarter. Ces Isles sont situées entre le quinzieme & le seizieme degré de Latitude Méridionale, à douze lieues à l'Ouest de Carlshof; chacune peut avoir quatre ou cinq lieues de circuit. On appella celle contre laquelle le Vaisseau avoit échoué l'*Isle Pernicieuse*, deux autres les *deux Freres*, & la quatrieme la *Sœur*. Elles étoient toutes quatre couvertes d'une verdure charmante, & garnies de beaux arbres, parmi lesquels il y avoit beaucoup de cocotiers. A l'égard des terres, elles se trouverent fort fâcheuses pour les Vaisseaux. On y trouva aussi beaucoup de moules, de nacres, de nacre-perles, d'huîtres à perles, tellement qu'il y a bien de l'apparence qu'on pourroit y établir une pêcherie de perles fort avantageuse, d'autant plus que les Hollandois en trouverent dans quelques huîtres que les Insulaires avoient arrachées des rochers. Ces Isles sont extrêmement basses, & fort qu'elles paroissent inondées en quelques endroits, mais les habitans y naviguoient avec de beaux Canots, & d'autres Bâtimens pourvus de voiles & de rames. Il y avoit aussi en quelques endroits du rivage des cordes, dont le fil ressembloit plutôt au chanvre qu'au lin.

Les

(x) *ubi suprà.*

Les habitans de l'Isle Pernicieuse sont plus grands que ceux de l'Isle de Pâques, quoiqu'entre les Matelots assurerent qu'ils avoient vu des vestiges de pied de ces Insulaires, qui avoient vingt pouces de long. Ils avoient tout le corps peint de diverses couleurs; leurs cheveux sont fort longs & noirs, ou bruns tirant un peu sur le roux. Leur physionomie n'annonce pas un naturel doux & humain, ils l'ont tous fort cruelle & méchante. Ils portoient des piques de la longueur de dix-huit à vingt pieds, & marchoient par troupes de cinquante ou cent. Ils faisoient signe aux Hollandois d'aller à eux, ou se retiroient de l'autre côté de l'Isle, apparemment dans le dessein de les attirer dans quelque embuscade (a).

SECTION III. Découvertes de la Nouvelle Hollande &c.

Habitans.

A huit lieues à l'Ouest on trouve l'Isle *Aurore*, ainsi nommée parceque *Roggeveen* la découvrit à la pointe du jour. Elle a environ quatre lieues de circuit, & est couverte de broussailles & d'arbres, & remplie d'une très-belle verdure. Une autre Isle fut nommée *Vesper*, parcequ'on la découvrit le soir. Celle-ci a environ douze lieues de tour, elle est fort basse, du reste très-belle & garnie d'arbres (b).

L'Isle Aurore, & celle de Vesper.

A vingt-cinq lieues à l'Ouest de l'Isle Pernicieuse, il y a six Isles que les Hollandois nomment le *Labyrinthe*, parcequ'ils furent obligés de faire plusieurs détours pour en sortir. Elles sont situées tout près les unes des autres, sont hautes, & prises ensemble elles peuvent avoir une étendue de trente lieues. On apperçut plusieurs habitans qui se promenoient dans leurs Canots le long de la côte; mais n'en ayant point vu sur le rivage, & y ayant du danger à y mouiller, on ne les reconnut pas de plus près.

Le Labyrinthe.

Au seizième degré de Latitude Australe & à deux-cens quatrevingt-cinq degrés de Longitude, les Hollandois découvrirent une Isle, qu'ils appellerent l'*Isle de Récréation*, à cause des herbes salutaires qu'ils y trouverent. Ils mirent deux Chaloupes en mer bien montées pour aller à terre. Les Insulaires ne s'apperçurent pas plutôt de leur dessein, qu'ils se porterent en foule sur la côte pour s'opposer à la descente. Ils étoient armés de longues piques, & montroient aux Hollandois qu'ils savoient bien les manier, mais le feu de la mousqueterie les effraya & les fit retirer. Les Hollandois prirent alors terre, & leur montrerent de petits miroirs, du corail & d'autres bagatelles: ils s'approcherent, & après qu'ils eurent reçu ces présens, ils laisserent aux Hollandois la liberté de voir l'intérieur du Pays & d'y cueillir des herbes; ils leur aiderent même.

Isle de Récréation.

Le lendemain ils y retournerent en plus grand nombre, non seulement pour cueillir des herbes, mais pour y faire quelque autre découverte avantageuse. La premiere chose qu'ils firent en arrivant, fut de donner au Roi ou Chef de l'Isle des miroirs, du corail & d'autres quincailleries. Il les accepta, mais avec une espece d'indifférence & de dédain, qui ne présageoit rien de bon; il est vrai qu'il fit en échange un présent de noix de cocos. Ce Chef étoit distingué des autres Insulaires par quelques ornemens de nacre de perles, qu'il portoit autour du corps & des bras, de la valeur d'en-

(a) Expedition de trois Vaisseaux T. I. Ch. 12. (b) Ibid. Ch. 13.

Section III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

d'environ six-cens florins de Hollande. Les femmes admirerent beaucoup le teint blanc des Hollandois & leur firent mille caresses, mais tout cela n'étoit que feinte ; elles ne les cajolerent ainsi que pour les endormir & les attraper plus surement ; desorte que si ces Insulaires eussent pris autant de précaution en exécutant leurs mauvais desseins, les Hollandois auroient tous perdu la vie. Les Insulaires les laisserent avancer dans le Païs, en montant sur des rochers qui bordoient une vallée profonde, & leur montrerent même le chemin ; mais quand ils les virent engagés de la maniere, Quelques milliers sortirent des creux des montagnes. Leur Chef donna un signal, & ils accablerent les Hollandois d'une grêle de pierres, sans néanmoins leur faire aucun mal. Ceux-ci firent bonne contenance & répondirent par le feu de leur mousqueterie, qui tua beaucoup de ces Insulaires, & à la premiere décharge leur Chef fut tué. Cela ne fit que les animer davantage, & ils continuerent avec plus de fureur à jetter des pierres. Après que le combat eut duré quelque tems avec beaucoup d'opiniâtreté, les Hollandois, qui se battoient toujours en retraite du côté du rivage, gagnerent leurs Chaloupes tous blessés, cependant les Insulaires avoient beaucoup plus perdu. Aucun des deux Partis n'eut sujet de se vanter ; les Hollandois furent contens de s'être tirés de ce mauvais pas à tout prix, & les Insulaires ne l'étoient pas moins de s'être délivrés de ces Etrangers, s'imaginant qu'ils avoient de mauvais desseins, qu'ils cachoient sous le prétexte de cueillir des herbes.

Cette Isle a environ douze lieues de circuit ; le terroir en est assez fertile : il y avoit une grande quantité d'arbres, principalement des palmiers, des cocotiers & du bois de fer. Il est fort vraisemblable qu'il se trouve des métaux dans l'Isle & d'autres choses précieuses. L'Auteur du Journal ne l'assure pourtant point, ni ne dit les raisons qui firent conjecturer qu'il y a des Mines. Les Insulaires étoient fort robustes, d'une taille médiocre, forts & robustes, vifs & bien faits. Ils avoient les cheveux longs, noirs & luisans, graissés d'huile de cocos, ainsi que c'est la Coutume de plusieurs Nations Indiennes. Ils avoient tout le corps peint comme ceux de l'Isle de Paques. Les hommes se couvroient le milieu du corps d'un rets, qui leur passoit entre les cuisses, mais les femmes étoient entierement couvertes d'une étoffe, aussi douce au toucher que la soie. Elles portoient aussi des ornemens de nacre de perles autour du corps & des bras. Elles sont droites, dégagées & gentilles ; leurs traits ne sont pas desagréables, quoiqu'elles ayent cet air bâsé, qui est ordinaire à toutes les Nègres & à toutes les Mulâtres, de grosses lèvres, le front rond, mais les yeux noirs, vifs & perçans (a).

Découverte des Isles de Baumann.

Au quatorzieme degré de Latitude du Sud & à deux-cens-quatre-vingt-dix degrés de Longitude, les Hollandois découvrirent plusieurs Isles ; en en approchant ils trouverent qu'elles étoient plantées de beaux arbres, & qu'elles produisoient toutes sortes d'herbes, de légumes & de plantes. Les Habitans vinrent au devant des Vaisseaux, & leur offrirent toutes sortes de pois-

(a) Behrens, l. c. Ch. 14.

poissons, des noix de cocos, des pisangs, & d'autres fruits excellens. On leur donna en échange quelques marchandises. Il parut bientôt que ces Isles étoient fort peuplées, puisqu'à l'arrivée des Hollandois le rivage étoit couvert de plusieurs milliers d'hommes & de femmes. La plupart des hommes avoient des arcs & des fleches. Il y avoit parmi eux un homme respectable & distingué par son extérieur; les Hollandois jugerent par les honneurs qu'on lui rendoit, que c'étoit leur Chef. Il se mit dans un Canot avec une femme jeune & blanche, qui s'assit à son côté. Plusieurs autres Canots les suivoient avec beaucoup d'empressement, & leur servoient de garde. Tous ces Insulaires sont blancs, & ne different à cet égard des Européens, qu'en ce que quelques-uns sont fort hâlés par l'ardeur du Soleil. Ils paroissoient bonnes gens, assez vifs & gais, doux & humains les uns envers les autres, & l'on n'appercevoit rien de sauvage dans leurs manieres. Ils n'avoient point le corps peint comme ceux des autres Isles, mais étoient vêtus depuis la ceinture jusqu'aux talons de franges, & d'une espece d'étoffe artistement tissue. Ils avoient la tête couverte d'un chapeau pareil très-fin & fort large, pour se garantir de l'ardeur du Soleil. Ils portoient autour du cou des colliers de toutes sortes de fleurs odoriferantes. Ces Isles présentoient de toutes parts des objets fort rians; elles étoient entrecoupées de montagnes & de vallées fort agréables. Quelques-unes avoient dix, quinze & jusqu'à vingt milles de circuit. On les appella les *Isles de Bauman*. Il parut que chaque famille s'y gouvernoit à part. Les possessions étoient séparées les unes des autres, de la même maniere que dans l'Isle de Pâques. C'étoit à tous égards la Nation la plus civilisée que les Hollandois eussent encore vue dans ces Mers. Au-lieu de témoigner la moindre appréhension à l'arrivée de ces Etrangers, ils en parurent charmés, les traiterent avec toute l'humanité possible, & témoignerent beaucoup de regret quand ils virent qu'ils se préparoient à partir (a).

Section III. Description de la Nouvelle Hollande &c.

A un peu moins d'onze degrés de Latitude Méridionale, nos Voyageurs découvrirent deux Isles extrêmement étendues, qu'ils appellerent *Tienhoven* & *Groningue*. La premiere paroissoit de loin très-riante, couverte de belle verdure & d'arbres. Ils la côtoyerent pendant une journée entiere sans en trouver la fin. Ils remarquerent cependant qu'elle s'étendoit en demi-cercle vers l'Isle de Groningue; de sorte qu'il est probable que ces deux prétendues Isles ne sont qu'un Pays contigu & une langue de la Terre Australe même (b).

Isles de Tienhoven *&* *de* Groningue.

On trouve aussi un grand nombre d'Isles sur la côte de la Nouvelle Guinée. L'*Isle blanche*, que *Dampier* nomma ainsi à cause de la quantité de rochers blancs, est à trois degrés quatre minutes de Latitude du Sud. Elle est assez haute, pleine de bois, d'une lieue environ de longueur, & à cinq milles du Continent; son extrémité occidentale n'en est qu'à trois milles. Lorsqu'on la voit de quelque distance en mer, sa pointe occidentale ressemble à un Cap de terre ferme (c).

Isles de la Côte de la Nouvelle Guinée. *Isle* Blanche.

A deux degrés quarante-trois minutes de Latitude Méridionale gît une

Isle de Pulo Sabuda. *Productions.*

(a) Expéd. de trois Vaisseaux, T. I. Ch. 16. (b) Ibid. (c) *Dampier*, T. V. p. 78.

Section III. Description de la Nouvelle Hollande etc.

ne Isle qui n'a point de nom sur les Cartes, mais que les Naturels appellent *Pulo Sabuda*. Elle peut avoir trois lieues de long, & deux milles de large, plus ou moins, & elle est assez haute pour être vue de onze ou douze lieues en mer. Elle est pleine de rochers, au dessus desquels il y a de bonne terre jaune & rougeâtre, qui n'est pas profonde, mais qui porte quantité de beaux arbres fort hauts, avec toutes sortes de fruits & de racines que les habitans y plantent. *Dampier* y vit des plantains, des noix de cocos, des pommes de pin, des oranges, des papaies, des patates & autres grosses racines. Il parle d'un fruit qu'il appelle *Pomme sauvage*, qui est de la grosseur des deux poings, rempli de pepins au dedans, qu'on fait rôtir & qui est alors fort bon goût. Le *Libby* croît ici dans les vallées marécageuses, & l'on fait de la moelle de ces arbres des gâteaux, qui servent de pain. *Dampier* acheta dans cette Isle trois ou quatre noix muscades, qui étoient dans leurs coquilles, & qui paroissoient fraîchement cueillies; mais les Insulaires ne voulurent pas lui dire d'où ils les avoient, & sembloient les estimer beaucoup.

Oiseaux. Il ne put savoir quels animaux l'Isle nourrit, mais il y vit des oiseaux de mer & de terre. Les boubies, les guerriers, les goëlans & de petits pêcheurs d'écrevisses dont le plumage est d'un blanc de lait, sont du nombre des premiers. Ceux de terre sont les pigeons, de la même grosseur à peu près que les pigeons montagnards de la Jamaïque, les corneilles qui ressemblent aux nôtres, avec cette différence que le dessous de leurs plumes est blanc & le dessus noir, ensorte qu'elles paroissent tout-à-fait noires, à moins qu'on n'écarte leurs plumes les unes des autres. On y voit aussi de grosses poules, dont le plumage est d'un bleu céleste, & quantité de petits oiseaux qui nous sont inconnus. Il y a d'ailleurs une infinité de chauve-souris, aussi grosses que de jeunes lapins; par le cou, la tête, les oreilles & le museau, elles ressemblent aux renards: leur poil est rude; celui qu'elles ont autour du cou est d'un jaune pâle, mais celui de la tête & des épaules est noir; leurs ailes ont quatre pieds de long d'un bout à l'autre; enfin elles ont l'odeur forte du renard.

Poissons. On pêche ici des basses, des rougets, une espece de mulet, des vieilles-femmes, des rayes qui sautent, & quelques autres poissons, mais on n'en prend guère pourtant, parceque l'eau est profonde jusqu'à environ d'un mille du rivage, & qu'il y a ensuite un banc de rochers de corail, au-dessus duquel l'eau est basse.

Habitans. Mœurs & Coutumes. Les Habitans de cette Isle sont une sorte d'Indiens fort basanés, qui ont les cheveux noirs & longs, & qui pour les manières ne diffèrent guère de ceux de Mindanao, & des autres Naturels de ces Isles Orientales. Il y a une espece de [illegible] entre eux, car il s'y trouve des Negres de la Nouvelle Guinée, qui ont les cheveux crépus & cotonnés, dont la plupart sont esclaves. Ces Insulaires sont fort pauvres & n'ont pour tout habit qu'un torchon, fait de l'écorce du [illegible] des palmiers, qu'ils attachent autour de leurs reins; mais les femmes ont une espece d'habillement de toile de coton. Leurs plus beaux ornemens consistent en bra-

ce-

cultes de grains bleus & jaunes. Les hommes ont des arcs & des flèches, des lances garnies au bout d'un os pointu, & des sabres comme ceux de Mindanao. SECTION III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

Ils dardent le poisson fort adroitement avec un harpon de bois, & ont une manière fort ingénieuse de le faire venir sur l'eau. Ils ont un morceau de bois joliment travaillé & peint, de la figure d'un dauphin ou de quelque autre poisson, ils l'attachent à une petite corde, & le jettent enfoncé dans l'eau avec un petit poids qui sert à le tirer à fond; quand ils le croient assez bas, ils le retirent tout d'un coup dans leurs bateaux, & le poisson, qui monte après cette figure, ne paroît pas plutôt sur l'eau qu'ils le dardent. Mais ils tirent leur principale subsistance de leurs plantations. Avec tout cela ils ont de grandes barques, dont ils se servent à faire le voyage de la Nouvelle Guinée, où ils achètent des Esclaves, de beaux perroquets &c. qu'ils transportent à Ceram, où ils les troquent pour des toiles de coton. Une de ces barques en revint pendant le séjour de *Dampier*, mais les Habitans ne lui voulurent jamais troquer un Esclave que pour des toiles de coton, qu'il n'avoit pas. Leurs maisons sont pauvres & petites d'un côté de l'Isle, mais de l'autre elles sont bonnes & grandes. Les Anglois n'entendirent point leur langue, & ne purent découvrir quelle Religion ils professent; mais on ne croit pas qu'ils soient Mahometans, parcequ'ils buvoient de l'eau de vie dans le même verre que les Anglois sans aucun scrupule (a).

A la hauteur du Cap Mabo, qui est le Cap Nord-Ouest de la Nouvelle Guinée, il y a plusieurs Isles, dont *Dampier* nomma la plus Occidentale l'*Isle des Pétoncles*, parcequ'ayant envoyé sa Chaloupe pour la reconnoître, ses gens revinrent avec un Pétoncle d'une grosseur prodigieuse, dont la coquille pesoit soixante-dix-huit livres. On en prit beaucoup d'autres plus petits, dont il n'y en avoit point qui excédât le poids de dix livres (b). *Isle des Pétoncles.*

A quatre ou cinq lieues à l'Est, il y a une petite Isle couverte de bois, à laquelle on donna le nom d'*Isle des Pigeons*, parceque *Dampier* y trouva plus de ces oiseaux qu'il n'en avoit vu nulle part: on y prit aussi une prodigieuse quantité de pétoncles, & les *Anglois* y trouvèrent une écaille vuide, qui pesoit deux-cens-cinquante-huit livres, ce qui paroît presque incroyable (c). *Isle des Pigeons.*

Dans le même parage, *Dampier* relâcha auprès d'une autre Isle, qu'il nomma l'*Isle du Roi Guillaume*. Elle est fort haute, couverte de bois, & peut avoir deux lieues & demie de longueur. Il y a une infinité de beaux arbres, dont la plupart étoient inconnus à notre Voyageur; ils étoient chargés de fleurs jaunes, blanches, ou de couleur de pourpre, qui rendoient une odeur fort agréable. Ils ont presque tous la tige haute & droite, & peuvent servir à toutes sortes d'usages. Il y en avoit un, dont le tronc étoit fort uni, sans branches & sans aucun nœud, qui pouvoit avoir soixante ou soixante-dix pieds de haut. Il paroissoit par-tout d'égale grosseur jusqu'au *Isle du Roi Guillaume.*

(a) *Dampier*, l. c. p. 79-83.
(b) Ibid. p. 85, 86.
(c) Ibid. p. 87, 88.

SECTION III. *Dampier continue sa troisieme Campagne, &c.*

qu'en haut, & avoit trois brasses de circonférence. Il y a quantité de palmetos sur l'Isle, dont on distingue les têtes au-dessus de tous les autres arbres. La terre est noire, mais elle n'est pas bien profonde, parceque l'Isle est pleine de rochers (*a*).

Nous passons sous silence plusieurs autres Isles de cette côte, qui n'ont rien de remarquable, pour parler de celle que les Cartes Hollandoises nomment *l'Isle de Gerrit Denys*, dont le milieu est à trois degrés dix minutes de Latitude Méridionale. Elle peut avoir quatorze ou quinze lieues de circuit; elle est haute, montueuse & couverte de bois. Quelques-uns des arbres parurent aux Anglois fort hauts & fort gros, & les lieux du côté de la mer sont bien garnis de cocotiers. Il y avoit quantité de plantations sur les collines; la terre nouvellement défrichée paroissoit d'un beau rouge-âtre. La figure de cette Isle n'est point réguliere, mais elle est environnée de pointes qui avancent dans la mer, entre lesquelles il y a plusieurs lieux fabloneux.

Isle de Gerrit Denys.

Habitans, Mœurs & Coutumes.

L'Isle est fort peuplée, ses habitans sont noirs, vigoureux & bien taillés, ils ont la tête grosse & ronde, les cheveux frisés & courts, ils les coupent de différentes manieres & les teignent aussi de diverses couleurs, de rouge, de blanc & de jaune. Ils ont le visage rond & large, avec un gros nez plat, cependant leur air ne seroit pas désagréable, s'ils ne se défiguroient les uns par la peinture, & les autres par une espece de cheville de la grosseur du doigt & longue de quatre pouces, qui traverse les deux narines, ensorte que les deux bouts touchent l'os des joues, & qu'il ne paroît qu'un bout de nez autour de ce bel ornement. Ils ont aussi de grands trous aux oreilles, qui sont allongées considérablement, & ils y mettent des chevilles comme au nez (*). Ils sont fort adroits & actifs à manier leurs Pirogues, qui sont construites avec beaucoup d'art. Elles sont étroites & longues, avec des lames dehors d'un côté, l'avant & l'arriere sont plus hauts que le reste & ornés de quelque sculpture, comme d'un oiseau, d'un poisson, ou d'une main peinte ou en relief. Quoique cet ouvrage soit grossier, la ressemblance y paroît distinctement, & fait voir de l'invention & du génie. On ne sait avec quels instrumens ils peuvent travailler, puisqu'il ne paroît point qu'ils connoissent du tout le fer. Leurs armes sont des lances & des épées de bois, des frondes, avec l'arc & la fleche. Ils ont aussi des harpons de bois pour darder le poisson. Leur langage est bien articulé, distinct & doux, ils répétoient souvent les mots de *Vacousi allamais*, & montroient ensuite le rivage. Leurs signes d'amitié consistent à mettre un gros bâton, ou une branche d'arbre garnie de

(*a*) *Dampier*, ubi sup. p. 88, 89.

(*) Nous ne pouvons nous empêcher de [illegible], combien est [illegible] de ceux qui [illegible] que les [illegible] qui [illegible] la [illegible] dans les Pays les plus [illegible]. On [illegible] pour trouver la [illegible] aux [illegible] & aux [illegible]. Et [illegible] le [illegible] à la [illegible] que les [illegible] que les Voyageurs [illegible] à ces Peuples grossiers & sauvages? Celui dont il s'agit ici en est une preuve frappante.

de feuilles fur leur tête, & à fe frapper fouvent la tête avec la main (a).

SECTION III. Description de la Nouvelle Hollande &c.

L'Ifle que les Hollandois appellent l'*Ifle d'Antoine Cave*, gît à trois degrés vingt-cinq minutes de Latitude Méridionale & à treize-cens-fept milles du Méridien du Cap Mabo. Elle eft haute, couverte de bois & enrichie de plantations fur la pente des collines. On voit à fon Sud-Eft trois ou quatre petites Ifles pleines de forêts & de cocotiers; mais il y en a une qui eft haute & pointue, & une autre baffe & platte. A fon Nord il en paroît une d'une hauteur médiocre, & d'un plus grand circuit, que la dernière Ifle haute. Auffitôt que les Anglois s'approchèrent de l'Ifle de Cave, quelques Canots vinrent à eux, & leur firent figne d'aller à terre, dans la penfée peut-être que le Vaiffeau pouvoit aborder par-tout comme leurs Canots, du moins on ne vit ni ancre ni voile parmi eux. Trois des Infulaires vinrent à bord, on leur donna un couteau, un petit miroir & un chapelet de verre. *Dampier* leur fit voir des citrouilles, des noix de cocos, des mufcades, & de la poudre d'or, tout cela ne leur parut pas inconnu; en voyant la poudre d'or, ils s'écrièrent *Manil*, *Manil*, en tournant le doigt vers le rivage. Il vint auffi deux ou trois Canots de l'*Ifle platte*, qui invitoient par leurs fignes à y aborder; mais les autres qui étoient encore à portée en eurent tant de jaloufie, qu'ils en vinrent aux groffes paroles & aux menaces de part & d'autre. Les habitans de l'Ifle platte font tous noirs avec les cheveux frifés, grands, robuftes, bien faits & bigarrés de quelque peinture; ils avoient les narines percées de groffes chevilles comme ceux de *Cap Davis*, ils faifoient les mêmes fignes d'amitié que leurs voifins, & leur langage paroiffoit le même; mais les premiers avoient des Pirogues, & ceux-ci, qui étoient moins timides, des Canots. Il y avoit fur les côtes de quelques-uns les figures de divers poiffons proprement taillées en relief (b).

Iſle de Cave.

La *Nouvelle Bretagne*, reconnue par *Tafman* en 1642, qui la prit pour la Nouvelle Guinée, a reçu ce nom de *Dampier* en 1700: c'eft une grande Ifle, comme ce Voyageur s'en eft affuré: la partie la plus orientale de la Nouvelle Guinée, eft à quarante milles à l'Oueft, & *Dampier* trouva un paffage entre deux avec quantité d'Ifles, dont les plus grandes font au Nord de ce Détroit (c). Cet habile Navigateur a décrit fi exactement le Détroit où il paffa, que l'on ne peut douter que la Nouvelle Bretagne ne foit une Ifle, fi l'on reconnoît que *Dampier* a fuivi la route qu'il dit avoir tenue. L'Auteur du Journal de *Roggeveen* met la Nouvelle Bretagne au cinquième degré de Latitude Méridionale, mais *Dampier* dit (d) que le corps de l'Ifle eft à quatre degrés, fa partie la plus au Nord-Eft à deux degrés & demi, & celle qui eft le plus au Sud à fix degrés trente minutes. Elle a environ cinq degrés dix-huit minutes de Longitude d'Orient en Occident. Elle eft prefque par-tout haute & montueufe, & les fommets des montagnes fe perdent prefque toujours dans les nues; fur les bords des montagnes il y a quantité de grandes plantations & des morceaux de terre dé-fri-

Description de la Nouvelle Bretagne. Situation & Productions.

(a) *Dampier*, T. V. p. 101, 102.
(b) Ibid. p. 104.
(c) Ibid. p. 123.
(d) Ibid. p. 124.

Section III. *Découverte de la Nouvelle Bretagne, &c.*

fraîches; on y voit aussi de grandes vallées, qui paroissent aussi fertiles que les montagnes (a). La terre de ces vallées est profonde & jaunâtre; mais celle des collines est d'un brun fort obscur, peu profonde & pierreuse au-dessous, quoique admirable pour y planter. Les arbres en général n'y sont pas fort droits, ni épais, ni hauts, mais ils paroissent verts & font plaisir à la vue. Quelques-uns portent des fleurs, d'autres des baies, & d'autres de gros fruits de plus d'une sorte, qui étoient inconnus à *Dampier* & à ses gens. Les cocotiers viennent très-bien ici, tant sur les bayes proches de la Mer, que plus avant dans le Pays. Leurs noix sont d'une grosseur médiocre, mais le lait & le noyau sont fort épais & d'un goût agréable. On y trouve aussi du gingembre, des yams & d'autres bonnes racines; peut-être se trouve-t-il d'autres fruits & d'autres légumes dans le Pays (b). Il y a de l'apparence que cette Isle peut fournir d'aussi riches denrées qu'aucune autre du Monde; on présume même qu'elle est remplie de Mines & d'autres précieux trésors, parceque les montagnes sont hautes & le terroir fertile; que d'ailleurs elle est située sous la Zone Torride, & que l'on remarque que les Pays de ce climat produisent ordinairement des épiceries, de l'or, de l'argent & des pierreries (c).

Animaux, Oiseaux, Poissons. Les Anglois n'y virent d'autres animaux terrestres que des cochons & des chiens. A l'égard des oiseaux qui leur étoient connus, il y avoit des pigeons, des perroquets, des cockadores, & des corneilles comme celles qu'on a en Angleterre. Ils virent d'ailleurs une espèce d'oiseaux de la grosseur d'un merle, & quantité de plus petits. La Mer & les Rivières abondent en poisson, les Anglois en virent beaucoup, mais ils en prirent peu, outre qu'ils prirent avant des cavales, des poissons à queue jaune, & des rayes qui sautent (d).

Habitans. L'Auteur du Journal de *Roggewein* (e) dit que les habitans sont d'une couleur jaunâtre, à peu près comme ceux qui sont nés d'un père blanc & d'une mère noire; ils sont assez grands, mais minces; leurs cheveux sont noirs & leur descendent jusqu'à la ceinture. Ils sont extrêmement dégagés, & manient leurs armes avec beaucoup d'adresse. Mais *Dampier* assure (f) que l'Isle est très-peuplée de Nègres vigoureux & bien faits, & il ne parle que de Nègres; je ne sai comment accorder les deux Auteurs, à moins que de supposer que les habitans ne sont pas tous de la même couleur. Ce dont les deux Voyageurs conviennent, c'est que ces habitans sont hardis, entreprenans, & qu'ils ne paroissent pas aimer les Etrangers. On en verra des preuves dans la description que nous allons faire des côtes de l'Isle, pour en faire connoître les Caps & les Bayes, sous les noms que *Dampier* leur donna.

[illegible] des [illegible]. Le premier endroit où ce Voyageur aborda, fut une Baye à l'embouchure eu

(a) *Dampier*, T. V. p. 17, 131. Expédition de trois Vaisseaux, T. I. Ch. 12.

(b) Idem, T. V. p. 180.

(c) Hist. de l'Expédit. de trois Vaisseaux, ubi sup.

(d) Idem, T. V. p. 130, 131.

(e) Expédition de trois Vaisseaux, T. I. Ch. 13.

(f) *Dampier*, ubi sup. p. 124.

Section III. Dampier à la Nouvelle Hollande, &c.

où la côte court Nord-Est, à trois degrés vingt minutes de Latitude, & à cent-cinquante-un degrés de Longitude, il n'y trouva point de fond, quoiqu'il n'y eût qu'un mille du rivage; le bassin de cette Baye a plus de deux milles de circuit. En approchant du rivage, avant que d'y entrer, les Anglois virent d'abord une Pirogue, ensuite deux ou trois, & enfin plusieurs autres qui vinrent des Bayes voisines. Quand il y en eut quarante-six en tout, elles s'approcherent assez pour que les Anglois & les Insulaires pussent voir réciproquement leurs signes & ouïr le son des voix, quoiqu'ils ne s'entendissent point. Les Insulaires faisoient signe aux autres d'aller à terre, mais le mauvais tems les en empêcha. Les Naturels du Pays les suivoient toujours dans leurs Pirogues, on leur montra des chapelets, des couteaux, de la verroterie pour les engager à venir à bord, mais ils n'y voulurent point entendre, ni rien recevoir, de sorte qu'on leur jetta quelques bagatelles, qu'ils prirent, & il parut que cela leur faisoit plaisir. Ils se frappoient souvent le cœur avec la main droite, & ils tenoient en même tems un gros bâton noir sur leurs têtes. Ce que les Anglois prirent pour un signe d'amitié, & ce qui les obligea à faire de-même. Lorsque ceux-ci couroient vers le rivage, les Insulaires sembloient en marquer de la joie, mais aussitôt qu'ils s'écartoient, ils froncoient le sourcil, en les suivant toujours & en leur montrant la terre avec le doigt. Il y avoit environ deux-cens hommes dans les Pirogues, & il n'en paroissoit guéres moins de trois ou quatre-cens d'un bout de la Baye à l'autre; ce qui joint à l'incertitude de l'ancrage empêcha *Dampier* d'y relâcher ce soir-là. Comme il ignoroit le dessein des Insulaires, il avoit ordonné à ses gens d'être sous les armes, de peur de surprise. A la fin les Insulaires qui étoient dans les Pirogues, se mirent à leur lancer une grêle de pierres avec des machines qu'ils avoient, ce qui fit donner à ce parage le nom de *Baye des Frondeurs*; mais à l'ouïe d'un coup de canon qu'on tira sur eux, ils s'éloignerent au plus vîte, fort étonnés, & cesserent de jetter des pierres. Cependant ils se joignirent, pour consulter peut-être sur ce qu'ils feroient; du moins ils n'allerent pas d'abord vers le rivage, quoiqu'il y en eût quelques-uns de tués ou de blessés; mais *Dampier* ne voulut pas tirer davantage, pour ne pas s'ôter le moyen de lier commerce avec eux (a).

Cap de St. George.

A l'Est de l'Isle il y a un Cap, qui gît au cinquiéme degré deux minutes de Latitude du Sud, qu'on nomma le *Cap Saint-George*, & de-là le rivage tourne à l'Ouëst. Le Pays entre le Cap de Sainte Marie, & celui-ci est haut, montueux & plein de bois, il y a d'ailleurs quantité de pointes qui avancent en mer, & qui forment de jolies Bayes. Dans ce parage, il vint un grand homme noir dans un Canot, mais il ne voulut pas aborder. Il fit les mêmes signes d'amitié que les autres; son langage parut différent, car il n'employa aucun des mêmes mots. Les Anglois n'apperçurent ni fumée ni plantations proche de ce Cap. Trois autres Canots vinrent encore autour d'eux, dans l'un il y avoit quatre hommes, & deux dans chacun des autres; le premier s'approcha assez du Vaisseau, & ceux qui y étoient montre-

(a) *Dampier*, p. 97-99.

Section III. Description de la Nouvelle Hollande &c.

trerent une noix de cocos, & de l'eau dans une grosse canne d'Inde, & firent des signes pour faire connoître qu'il y en avoit assez à l'endroit où ils demeuroient ; ils l'indiquerent même avec le doigt, & se retirerent ensuite (a).

Cap d'Orford.

A dix-huit lieues environ Sud-Ouest du Cap Saint-George, il y en a un autre, qu'on nomma le *Cap d'Orford*. Il y a une Baye entre deux qui peut avoir vingt-cinq lieues de profondeur, & qui est environnée d'un rivage assez haut, sur-tout proche des Caps, quoiqu'ils ne le soient guéres eux-mêmes. On donna à cette Baye le nom de *Saint-George* ; les Anglois n'y virent ni cocotiers ni plantations, mais ils apperçurent dans le Pays une montagne brûlante, qui étoit ronde, haute & pointue au sommet, comme sont la plupart des Volcans, & dont il sortoit beaucoup de fumée. Le Cap d'Orford, qui fait la pointe la plus occidentale de la Baye, est à cinq degrés vingt-quatre minutes de Latitude Méridionale. De l'un & de l'autre côté du Cap, il y a plus de savanes que de bois, & la terre la plus haute est au Nord-Ouest. Le Cap même est une pointe platte, d'une hauteur médiocre, avec une plaine au-dessus (b).

Port Montague.

Après avoir doublé ce Cap, la côte court Sud-Ouest ; elle est haute, montueuse, mais moins garnie d'arbres que celle de l'autre côté. A six degrés dix minutes de Latitude du Sud, & à cent-cinquante-un milles Ouest du Méridien du Cap Saint-George, on trouve une Baye, que *Dampier* nomma le *Port de Montague*. Les Anglois apperçurent là tous les indices d'un Pays cultivé, quantité de cocotiers, de plantations & de maisons. A quatre ou cinq milles du rivage, six Canots où il y avoit environ quarante hommes en tout, vinrent pour les épier. On leur fit signe de retourner à terre, mais ils n'entendirent pas ou ne voulurent pas entendre ; on lâcha un coup de fusil au-dessus de leurs têtes, alors ils ramerent de toutes leurs forces vers le rivage. Bientôt il parut trois autres Barques, dont l'une étoit grande & bien bâtie, & montée d'une quarantaine d'hommes ; un peu après on en découvrit une autre grande, remplie de monde, avec l'avant & l'arriere pointus & d'une hauteur considérable. *Dampier* jugea qu'elle venoit l'attaquer de concert avec les autres, desorte qu'il tira un autre coup de fusil chargé de plomb sur la premiere des deux grandes, qui se trouva la plus proche ; les Insulaires eurent recours à leurs Pagayes, & comme le calme empêchoit le Vaisseau d'avancer, elles eurent le tems de ramer vers la derniere. Quand elles furent assez près les unes des autres, *Dampier* ordonna à son Canonier de leur tirer un coup de canon qui passât dans l'entre-deux, ce qu'il exécuta fort habilement ; il chargea sa piece de grosse dragée, qui porta où il voulut ; & ce coup effraya tellement les Insulaires, qu'ils ramerent au plus vîte vers le rivage, & le Vaisseau les suivit dans la Baye (c).

Les Anglois n'étoient pas éloignés de la pointe, qu'ils virent quantité d'hommes qui les épioient du haut des rochers. On leur tira un coup de ca-

(a) Dampier, T. V. p. 107, 108.
(b) Ibid. p. 109, 110.
(c) Le même, p. 111, 112.

canon pour les effrayer, & le boulet passa fort près d'eux. A mesure qu'on rangeoit la côte, on appercevoit encore un grand nombre de personnes assises sous les arbres, ce qui obligea à faire tirer un troisième coup de canon pour les intimider davantage. Comme *Dampier* avoit besoin d'eau & de bois, il crut devoir imprimer quelque terreur aux habitans, qui étoient fort nombreux, & qu'il avoit de justes raisons de soupçonner de perfidie. Il alla mouiller vis-à-vis de l'embouchure d'une petite Riviere, & envoya à deux reprises ses Chaloupes pour faire aiguade. Informé que les Insulaires avoient quantité de cochons, d'yames & d'autres bonnes racines, il envoya quelques-uns de ses gens à terre pour négocier avec eux; mais quoiqu'ils admirassent les haches & les couteaux, ils ne voulurent faire aucun troc, ni donner autre chose que des noix de cocos. Ils montoient sur les arbres pour les cueillir, & aussitôt qu'ils les avoient données aux Anglois, ils leur faisoient signe de se retirer. Ayant renvoyé ses Chaloupes pour pêcher & pour faire du bois, trente ou quarante Naturels du Pays, hommes & femmes, vinrent à passer par cet endroit, & témoignerent d'abord quelque crainte; mais les Anglois leur ayant fait des signes d'amitié, ils continuerent tranquillement leur chemin. Les hommes avoient des plumes de diverses couleurs autour de la tête, & des lances à la main; mais les femmes n'avoient pas le moindre ornement, ni autre chose pour couvrir leur nudité que de petites branches vertes devant & derriere, passées dans un cordon qui leur servoit de ceinture. Elles portoient de grandes corbeilles de yames sur la tête. *Dampier* ajoute qu'il a toujours remarqué chez ces Nations sauvages, que les femmes portent les fardeaux & font l'ouvrage le plus pénible, pendant que les hommes marchent les premiers sans aucune autre charge que leurs armes & leurs ornemens (a).

SECTION XII. *Dampier aux isles Nouvelle Hollande &c.*

Tout d'un coup & sans qu'on en sût la raison, les Insulaires parurent plus craintifs, cueillirent toutes les noix de cocos, & mirent leurs cochons à l'écart. Les Anglois allerent à leurs maisons, & leur demanderent par signes ce qu'ils en avoient fait: ils leur montrerent du doigt quelques maisons au bout de la Baye, & ils imiterent en même tems le cri de ces animaux, aussi-bien que celui des chevres; d'ailleurs, pour représenter qu'il y en avoit de différentes tailles, ils tenoient la main à diverses hauteurs de la terre. *Dampier* alla lui-même à terre avec ce qu'il crut de plus propre à plaire aux Naturels, & à les engager à traiter de bonne amitié; mais il les trouva remplis de crainte, & fort disposés à la trahison. Il ne vit qu'un petit garçon & deux hommes, dont l'un, sollicité par quelques signes, vint à côté de la Chaloupe. On lui donna un couteau, un chapelet de verre, & une bouteille; là-dessus il donna à entendre qu'il alloit à un village voisin chercher des cocos, mais il ne revint point. *Dampier* alla lui-même à leurs maisons, & les trouva si misérables, que les portes ne tenoient qu'à un morceau d'osier. Il parcourut trois de leurs villages abandonnés des habitans, & il prit quelques petits filets. Il permit ensuite à ses gens, sur leurs pressantes instances, d'aller à la Baye où les Naturels avoient conduit leurs co-

(a) *Dampier*, l. c. p. 112-115.

Section III. *Découverte de la Nouvelle Hollande &c.*

cochons. Quand ils voulurent aborder, les Insulaires se présentérent en foule pour s'y opposer; ils secouoient leurs lances avec un air menaçant, il y en eut même quelques-uns assez hardis pour entrer dans l'eau, armés d'un bouclier & d'une lance. Les Anglois eurent beau leur offrir les curiosités qu'ils avoient & leur faire des signes d'amitié, tout cela ne servit de rien, & ils ne purent jamais les engager à un commerce libre & honnête. Résolus pourtant d'avoir de leurs provisions, ils tirérent quelques coups de mousquet pour les effrayer; aussi s'enfuirent-ils tous à la réserve de deux ou trois, qui firent ferme dans une posture menaçante; mais bientôt ils tournérent aussi le dos, l'un ayant été selon les apparences blessé au bras d'une balle de mousquet. Les Anglois mirent alors pied à terre, & trouvérent quantité de cochons apprivoisés autour des maisons; après en avoir tué neuf, ils les apportérent à bord. Ils retournérent à terre une seconde fois, & revinrent avec huit gros cochons morts, & un petit en vie. On envoya les Chaloupes une troisiéme fois pour se munir de nouveaux rafraîchissemens, mais les Insulaires avoient transporté toutes leurs provisions ailleurs, quoique plusieurs d'entre eux fussent restés dans leurs cabanes, & qu'il n'y en eût pas un qui s'opposât à la descente. Au contraire ils étoient devenus si honnêtes, qu'un d'eux porta dix ou douze noix de cocos sur le rivage, & disparut après les avoir montrées aux Anglois (a).

Les gens de *Roggeween* éprouvérent aussi que les Insulaires de la Nouvelle Bretagne n'aimoient point les Etrangers. Ayant voulu descendre à terre pour chercher des rafraîchissemens, les habitans vinrent au devant d'eux pour les observer de près. Ils firent plusieurs contorsions, qui marquoient le déplaisir ou de l'étonnement de voir les Hollandois si près d'eux; ils se frappoient des mains & s'arrachoient les cheveux. Ensuite ils décochérent des flèches, jettérent des javelots & lancérent des pierres. On leur répondit par la mousqueterie, ce qui leur causa tant de frayeur, que plusieurs se précipitérent dans la mer, & gagnérent la terre à la nage; ceux qui étoient restés dans les Canots furent bientôt forcés d'en faire autant. Tous quittérent leurs cabanes & se retirérent dans les bois, où ils firent des hurlemens & des cris terribles (b). Il y a de l'apparence qu'ils se souvenoient encore du passage de *Dampier*, une vingtaine d'années auparavant, & que cela contribua aussi au mauvais accueil qu'ils firent aux Hollandois. La description que l'Auteur du Journal de *Roggeween* fait des habitans de la Côte & de la Baye, s'accorde si parfaitement avec celle de *Dampier*, qu'on est porté à croire que les Hollandois abordérent dans la *Baye des Pêcheurs*. A en juger par tout ce qu'en disent ces Voyageurs, il seroit assez difficile d'apprivoiser ces Insulaires, & peut-être ne pourroit-on gueres se fier à eux sans prendre de grandes précautions, étant aussi traîtres que *Dampier* les représente. Les Auteurs Anglois prétendent néanmoins que le peu de succès qu'eurent *Roggeween* & *Dampier*, ne doit en aucune façon décourager d'autres de pousser cette importante découverte, parceque des Vaisseaux peuvent se rendre dans ces quartiers-là sans essuyer les pertes & les

fa-

(a) *Dampier*, l. c. p. 115-119. (b) Expédit. de trois Vaisseaux, T. I. Ch. 17.

fatigues que souffrirent les Vaisseaux de *Roggewein*. Les Côtes de la Nouvelle Bretagne, ajoûtent-ils, sont à-présent si bien connues par les Relations des Voyageurs, & elles sont si exactement marquées sur nos Cartes, qu'il n'y a pas de risque qu'un Navigateur habile puisse les manquer. Si donc on envoyoit une petite Escadre en croisiere sur cette côte, il y a toutes les apparences du monde que les Anglois seroient dans peu maîtres d'un Pays équivalent aux Isles des épiceries.

SECTION III. *[illegible] la Nouvelle Hollande &c.*

Pour revenir à la description des Côtes, on trouve au Sud-Ouëst le *Cap de la Reine Anne*, & plus au Nord-Ouëst celui de *Glocester*. Vis-à-vis du premier est une Isle haute, de dix ou douze lieues de long, que *Dampier* nomma l'*Isle du Chevalier Rook*. Dans ce même parage entre la Nouvelle Bretagne & la Nouvelle Guinée, il y a une Isle sur laquelle on découvre un Volcan, qui vomit du feu & de la fumée d'une maniere surprenante pendant toute une nuit; à chaque secousse les Anglois entendoient un bruit terrible comme celui du tonnerre, & voyoient ensuite paroître la flamme, qui étoit terrible. Les intervalles entre les secousses étoient d'environ une demi-minute, les uns plus les autres moins. D'ailleurs les secousses n'étoient pas toutes de la même force, il y en avoit de foibles en comparaison des plus violentes, quoique les premieres jettassent quantité de feu, mais les autres causoient un mugissement horrible, & poussoient une grosse flamme de la hauteur de vingt ou trente verges. On voyoit alors une grande traînée de feu, qui couroit jusqu'au pied de l'Isle, & même jusqu'au rivage. La bouche de ce Volcan est au Sud: il gît à cinq degrés trente-cinq minutes de Latitude Méridionale, & à trois cens trente-deux milles Ouëst du Méridien du Cap Saint-George (a). *Dampier* reconnut deux autres Isles, dont il nomma la plus méridionale l'*Isle longue*, à cause de sa longueur; elle est bornée à chaque bout par une haute montagne. La plus septentrionale, qui est ronde & haute, s'éleve au sommet en plusieurs pointes, qui ressemblent un peu à une Couronne, ce qui fit qu'on lui donna le nom d'*Isle de la Couronne*. Ces deux Isles paroissent fort agréables, & entre-mêlées de savanes & de bois, dont les arbres étoient beaux, & quelques-uns chargés de fleurs blanches. On vit dans la derniere quantité de cocotiers sur les Bayes & sur les Collines, & un Canot qui venoit du rivage, mais qui s'en retourna à la vue des Anglois. Ils n'apperçurent ni fumée ni plantations sur ces deux Isles, & il y a grande apparence qu'elles ne sont pas fort peuplées. A l'Ouëst de l'Isle de la Couronne est une Isle qu'on nomma l'*Isle du Chevalier Robert Rich*, assez haute & entremêlée de savanes. Nos Voyageurs en découvrirent plusieurs autres, qu'ils ne nomment point. Toutes sont hautes, pleines de beaux arbres, & de savanes bien pourvues d'herbe, sans en excepter l'Isle du Volcan, dont le terroir est beau près du rivage, & même jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, mais elle est plus ronde que les autres & pointue au sommet (b).

Cap de la Reine Anne & celui de Glocester. Isles diverses.

Outre les Isles dont nous avons parlé, il y en a encore une multitude d'autres sur les Côtes de la Nouvelle Guinée; l'Auteur du Journal de *Rog-ge-*

Isles des Papous.

(a) *Dampier*, T. V. p. 122, 123. (b) Le même, p. 123-128.

Section III. Description de la Nouvelle Hollande &c.

[illegible] on les appelle les mille *Isles* à cause de leur multitude (a). C'est à de ces Isles qui sont situées vers la pointe occidentale de la Nouvelle Guinée portant le nom d'*Isles des Papous*, & s'étendent près de trois degrés de Latitude en longueur. La plus septentrionale de toutes s'appelle *Waigeeuw*, dont la côte du Nord s'étend sur environ un degré de Latitude Septentrionale à vingt-six lieues de l'Ouest à l'Est, & dix dans sa plus grande largeur du Sud au Nord. Sur la côte méridionale un Golphe profond pénètre si avant dans les terres, qu'il les sépare presque en deux parties, l'Isle *Mansur* est dans cette Baye. Sur la côte occidentale on trouve trois habitations de Negres, voisines l'une de l'autre, *Calmer*, *Orgay* & *Selfeeba*; à trois lieues de celle-ci vers le Nord est un autre village nommé *Kabili*, du côte méridional dans une Presqu'Isle un autre village nommé *Oriba*. Il y a vingt-deux lieues de la pointe occidentale de *Waigeeuw* à la pointe orientale de l'Isle de Gilolo, nommée *Patany*, allant du Sud à l'Ouest. Au midi de Waigeeuw on trouve plusieurs petites Isles, & celle de *Gammen*, qui a neuf lieues d'Orient en Occident, & quatre du Nord au Sud. Un détroit fort courbe & fort serré la sépare de l'autre; au Midi elle est bornée par un autre détroit plus large, qui a au moins quatre lieues. L'Isle *Popoua*, qu'on trouve au Sud du détroit, a dix-neuf lieues de long du Nord-Est au Sud-Ouest, & quatre de largeur. Elle se termine en pointe vers l'Orient; cette pointe s'appelle *Gagalida*, & celle de l'Occident *Moskatte* (b). Les bornes que nous devons nous prescrire nous empêchent de parler en détail des autres, d'autant plus que nous n'avons rien de particulier à en dire. Ces Isles sont situées en général à l'Orient des Moluques, elles sont peu fréquentées, parce qu'elles sont en fort grand nombre, & entourées de sables & de bas-fonds.

Habitans. Les habitans, dit *d'Argensola* (c) sont noirs comme les Cafres; ils ont les cheveux crêpus, le visage maigre & fort désagréable. Ce sont des gens sauvages & grossiers, grands travailleurs, mais aussi grands traîtres. Toutes ces Isles obéissent à des Rois, & l'on y trouve de l'or en quantité. Ils n'en font pas grand usage & n'en transportent point ailleurs. Ils s'en servent seulement pour faire quelques ornemens, & n'en amassent point au-delà de ce qu'il leur en faut pour cet usage. Ce portrait s'accorde assez avec celui que fait de ces Insulaires l'Auteur du Journal de *Roggewein*. Il dit qu'ils sont tout-à-fait noirs & fort velus, cruels, farouches, mais imprudens, sauvages, & qu'ils ont l'air méchant & traître. Ils marchent tout nuds, hommes, femmes & enfans. Ils ont pour tout ornement une espece de ceinture large de deux doigts, où l'on voyoit entrelacées des dents de cochon, ils en portent autour du corps, des bras & des jambes. Ils se percent aussi les narines, & y passent une baguette longue d'un doigt & de la grosseur d'un tuyau de pipe, ce qui leur donne un air féroce. Cette Nation est la plus mauvaise que l'Auteur ait vue dans les Mers du Sud. Ils se couvrent la tête

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 11.
(b) Hist. des Navigations aux Terres Australes, T. I. p. 417. 419.
(c) Conq. des Moluques, T. I. p. 168.

te d'un chapeau de paille, orné de plumes de l'oiseau de Paradis, qui ne se trouve, dit-on, nulle autre part que dans ces Isles; car ceux d'Afrique different de ceux-ci par le plumage. Toutes les fois que les Insulaires viennent aux Moluques pour y trafiquer leurs marchandises, comme du cochon salé, de l'ambre, de la poudre d'or &c. ils y apportent aussi de ces oiseaux; mais ils les vendent toujours morts, disant qu'on les trouve ainsi le bec fiché en terre, & qu'ils ne peuvent découvrir d'où il vient, & qu'ils ignorent aussi où il niche (a) (*). SECTION III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

A l'égard de la Nouvelle *Guinée*, il est impossible d'en faire une description bien exacte, parce qu'on ne trouve par-tout que quelques traits dispersés de côté & d'autre, dans des Relations, dont plusieurs sont encore fort tronquées & fort imparfaites: nous tâcherons de réunir autant que nous pourrons ces morceaux épars, pour donner une idée de ce que l'on connoît de ce Pays. Il a été découvert, à ce que l'on croit, en 1528 par *Alvar Saavedra* (b), & vu le long des côtes durant six-cens-cinquante lieues par *Bernard della Torre*, en 1542 (c). C'est une longue Isle, ou Presqu'isle, si elle touche à la Nouvelle Hollande, qui s'étend obliquement du Sud-Est au Nord-Ouëst depuis la Ligne Equinoctiale jusqu'au dixieme parallele. L'Auteur de la Relation de *Roggeveen* dit, que c'est un Pays extrêmement haut & chargé de toutes sortes d'arbres & de plantes, ensorte que pendant un cours de quatre-cens lieues le long des côtes, il n'y vit pas un seul endroit stérile. C'est ce qui fait croire à cet Au- N. Guinée.

(a) Expédition de trois Vaisseaux, l. c. p. 11, 12.

(b) Hist. des Navigations aux Terres Australes, T. I. p. 157.

(c) Ibid. p. 171.

(*) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit toujours cet oiseau fort haut en l'air. Il est extrêmement léger, consistant presque tout en plumes, qui sont si belles que c'est une des plus grandes curiosités de la Nature. Celles de la tête ressemblent à de l'or pur, celles de la gorge aux plumes d'un canard, & celles de la queue & des ailes à un paon. Il ressemble au reste par le bec & par le corps à une hirondelle, hormis qu'il est plus grand. Telle est au moins la description qu'en fait l'Auteur du Journal, qui est fort différente de celle qu'en font quelques Naturalistes, & de ce que nous avons vu sous le nom d'Oiseaux de Paradis dans les Cabinets des Curieux. Ceux qui en font trafic veulent faire accroire aux Etrangers, que cet oiseau n'a point de pieds, & que quand il veut dormir il se suspend par ses plumes aux branches d'un arbre. Mais la vérité est que ces Marchands lui coupent les pieds, pour le rendre plus extraordinaire. Ils ajoutent que le mâle a une cavité sur le dos, où la femelle couve ses petits, qui y restent jusqu'à ce qu'ils puissent voler. Ils racontent encore qu'il vole toujours, & il le faut bien s'il n'a point de pieds, & qu'il se nourrit de mouches qu'il prend en l'air. Le mâle est d'une couleur plus vive que la femelle. C'est une chose assez singuliere, que de tous les animaux qui nous sont connus, ce n'est que parmi les oiseaux qu'on remarque cette particularité, la femelle de tous les autres animaux étant ordinairement la plus belle. Cet oiseau est appellé autrement *Manucodiata* ou l'*Oiseau de Dieu*. Les Maures, les Arabes & les Persans l'estiment fort; ils en ornent les têtes des chevaux & leurs voitures, & pour rehausser les couleurs des plumes ils y ajoutent des perles & des diamans. Ils les portent même sur leurs turbans, sur-tout quand ils vont à la guerre, se croyant alors à l'abri des armes de leurs ennemis. Le Sophi & le Grand Mogol en faisoient autrefois présent comme une marque extraordinaire de leur faveur (1).

(1) Exped. de trois Vaisseaux, T. I. p. 14 15.

SECTION III. *Description de la Nouvelle Hollande &c.*

Auteur, que ce Pays doit renfermer bien des choses precieuses, comme des minéraux & des épiceries, parcequ'il est parallele avec ceux où l'on trouve ces richesses. Des personnes dignes de foi lui ont assuré qu'il y a dans les Moluques des Bourgeois libres, qui vont régulierement à la Nouvelle Guinée, où ils portent des morceaux de fer, qu'ils troquent pour des noix muscades (a).

[illegible] Côte Sud-Est.

La Côte Sud-Est est celle qui paroît avoir été le plus examinée par les Hollandois, qui ont envoyé diverses fois à la découverte, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre: ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Relations qu'on a de ces courses sont séches, & ne marquent ni Latitude ni Longitude, mais d'ailleurs on ne laisse pas d'y trouver quelques particularités curieuses sur le Pays & les habitans. *Vink* fut envoyé en 1663 pour reconnoître la côte. Il la parcourut de l'Est vers le Nord-Ouest, depuis la *Baye de Rykloff van Goens* jusqu'au Royaume d'Onin. Dans cette course, il trouva d'abord une Négrerie nommée *[illegible]*, où l'on apporta des vivres en abondance, mais les habitans ne vendirent que trois Esclaves aux Hollandois, & bien chérement. On leur parla d'une grande & profonde Baye formée par des terres montagneuses. *Vink* ayant témoigné quelque envie d'y aller, ce dessein parut déplaire aux habitans. Ce ne peut être la même dont parle *Keyts*, qui en désigne une qui a cinq lieues de profondeur sur deux de large; il eut envie d'y envoyer une Chaloupe, mais il fallut renoncer à ce dessein, parcequ'on s'apperçut que les habitans en concevoient de la défiance (b). *Vink* étant arrivé à une autre Négrerie nommée *[illegible]*, les habitans attaquérent les Hollandois, & leur tuérent trois hommes. On s'en vengea en brûlant leur habitation, qui étoit fort peuplée. Ces gens-là étoient entiérement nuds, & la plupart fort bien armés d'arcs, de fléches & d'assagayes. La Baye dont les Hollandois firent ensuite le tour, peut avoir à son entrée dix ou douze lieues de large, & sa longueur en comptant depuis [illegible] est bien de quarante-cinq milles. Le rivage des deux côtés est fort élevé, mais dans l'enfoncement on ne voit que des terres basses & inondées, avec une chaîne d'Isles rompues, qui régne dans son étendue. La violence des courans, & les marées qui montoient & descendoient jusqu'à une brasse & demie, paroissent être causées par un grand nombre de Riviéres. Ayant voulu visiter la côte méridionale de la Baye, les gens de *Vink* furent mal reçus & il continua sa route au Nord-Ouest; il rencontra plusieurs Barques Indiennes près d'une Négrerie nommée *[illegible]*. Le Roi d'Onin vint l'y visiter, & l'invita à venir à son habitation, mais on s'en excusa sur quelques soupçons, d'autant plus que ce Prince refusa de venir à bord des Hollandois. En continuant sa route *Vink* entra dans la Baye d'*[illegible]*; ce fut-là que le fils du Roi d'Onin, accompagné d'un Orancaye & d'environ quarante hommes vint à bord, & les Hollandois se laissérent engager à aller mouiller devant leur Négrerie. Le Roi offrit des ôtages, en invitant les Hollandois de venir à terre, où ils furent fort bien reçus, mais

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. [illegible].

(b) Hist. Gen. des Voyag. T. XVI. p. [illegible].

mais ils n'y firent pas grand commerce. Le Roi les avertit d'un complot formé pour les massacrer entre l'Orancaye de Roumakiti & ceux d'Hamar; il ajouta que l'Orancaye avoit reçu de ces derniers la tête d'un des Hollandois tués, qu'ils avoient mangé celles des deux autres jusqu'aux os, au milieu des plus grandes démonstrations de joie, & qu'il s'étoit attiré la guerre avec eux, pour n'avoir point voulu entrer dans cette conspiration (a). Section III. Découverte de la Nouvelle Hollande &c.

Puisque nous venons de parler du Roi d'Onin, disons un mot de son Pays. A en juger par l'extérieur, il est fort sauvage, inculte, & rempli de montagnes & de rochers en plusieurs endroits. On y trouve peu d'arbres fruitiers, les principaux qu'on y voit sont une espece de muscadiers, dont on trouva les noix fort inférieures à celles de Banda, encore n'y avoit-il que deux ou trois de ces arbres dans les environs; on y a aussi l'arbre qui porte le Massoy, & des dattiers des Indes. Les bois étoient remplis de toutes sortes d'oiseaux, dont le ramage étoit aussi agréable qu'extraordinaire. Le climat est fort tempéré, & les brouillards y sont fréquens. Le matin on y avoit ordinairement beau tems, mais l'après-midi le ciel se couvroit de gros nuages, qui donnoient le soir une pluie abondante. La riviere fournit assez d'eau douce, qui est fort bonne (b): ce Pays, qui est à dix ou douze lieues de Roumakiti, ne fournit au Commerce que de grandes *Martavanes* & de la Vaisselle de terre peinte avec des figures, qu'on y reçoit d'autres Peuples, qui habitent plus haut en remontant la Riviere (c). Le Peuple vit principalement de la pêche: les habitans paroissent assez traitables, avec cela il ne faut pas trop s'y fier. Leurs armes sont des sabres de différentes especes, auxquels ils joignent l'arc & la fleche, la lance & des javelines dentelées. Les deux principales Habitations de ce Pays s'appellent *Fataga* & *Roumah-Bati*, à une lieue & demie l'une de l'autre. En 1678 on y étoit soumis à deux Souverains, dont le premier faisoit sa résidence à Roumah-Bati, & le second à *Fataga*; ils se nommoient *Massaleuva* & *Jocf*. Le pere du dernier, nommé *Rauja Tabeuin*, avoit été défait, dix ans auparavant, avec trois ou quatre-cens hommes, par les Insulaires de l'Isle de *Caras*, & la guerre duroit encore. Ces deux Chefs étant fort jeunes, l'autorité étoit partagée entre leurs principaux Orancayes; mais les Insulaires de Kessing les tenoient dans une espece de dépendance, sur-tout par rapport au Commerce, dont les deux principaux articles sont le Massoy & les Esclaves (d). Pays d'Onin.

Vis-à-vis de l'Isle de *Caras* au Nord, la côte forme une grande Baye, que *Keyts* nomma la *Baye de Ryklof van Goens*. Les terres qui regnent autour de cette Baye sont fort basses, à l'exception des deux pointes; au Sud & au Nord de son entrée on compte trois Isles habitées, *Cani*, *Batour* & *Caras*. Au côté occidental de celle du milieu, il y a une rade sûre qui pourroit contenir mille Navires. Sa situation est à trois degrés vingt-six minutes de Latitude Méridionale. La jurisdiction d'Onin, que les habitans nomment *Mergonan Schobat*, se termine à la pointe du Nord-Ouest, & celle des Insulaires s'étend sur le Golphe jusqu'à *Coreay* ou *Cabiay*, qui commence à la *Baye de Ryklof van Goens & Isles de Caras.*

(a) Hist. des Voyages l. c. p. 76. (b) Ibid p. 77. (c) Ibid p. 75. (d) Ibid p. 77.

Section III. *Description de la Nouvelle Hollande, &c.*

la pointe du Sud-Est de la Baye. Les Isles dont nous avons parlé produisent diverses sortes de fruits & du riz : on y a aussi du poisson en abondance. Le bois de construction n'y est pas rare. On y respire un air assez sain, qui est rafraîchi par de petits vents de mer & de terre. Les habitans ressemblent à tous égards aux habitans d'Onin, mais ils sont moins noirs & moins défians. On ne remarque parmi eux aucune trace de Religion, si ce n'est quelques cristallines, rayées de verd & de rouge, ou d'un jaune luisant, qui parut à *Keyts* un mélange de métaux. Leurs voyages de mer se bornent à Cabay, & ils vivent principalement de la pêche (a).

Baye de Speelman.

En continuant à suivre la côte vers l'Est, il y a une autre Baye fort profonde de trois ou quatre lieues de largeur, à douze lieues au Sud & au Sud-Sud-Est de la première. *Keyts* la nomma la *Baye de Speelman*. A son entrée du côté gauche on voit une cataracte des plus extraordinaires, qui tombe des montagnes, & qu'on apperçoit comme une toile blanche à deux lieues de distance. Il ne fut pas possible d'en approcher à cause des gouttes qui rejaillissent en l'air, formant une espece de nuage ou de brouillard épais, mais on trouva dans les environs plusieurs autres petites sources, qui sortoient du pied des rochers le long du rivage. Tout au fond de la Baye on trouve une habitation près d'une Riviere, & un peu plus loin à l'Est, derrière une montagne, une belle Lagune assez profonde, pour servir d'abri à quantité de gros Vaisseaux. A l'Est de la Baye les Hollandois apperçurent un rocher, à côté duquel ils virent un grand nombre de têtes de morts, & une figure à peu près de forme humaine grossièrement peinte, avec un bouclier & quelques autres armes. On y vit aussi divers caracteres inconnus, qui paroissoient tracés avec de la craye rouge. Les habitans de ces contrées n'enterrent pas leurs morts, mais ils les exposent sur des rochers près du rivage. La Baye est terminée par la haute pointe Sud-Ouest de Cabay, derrière laquelle, dans la Baye, on remarque un canal, qui paroissoit avoir une issue de l'autre côté dans la mer. Cet endroit est à quatre degrés deux minutes de Latitude Méridionale (b).

Isle de Nammotte.

L'Isle de *Nammotte* est située à l'Ouest de la *Riviere des Montagnes*, au quatrième degré de Latitude du Sud. Elle est assez élevée, & peut avoir huit lieues de tour. C'est comme l'étape principale du Commerce de Missory, que les Insulaires de Ceram viennent charger tous les ans avec du bois d'ébene & des esclaves, qu'ils troquent pour du riz & de gros draps. Les Insulaires de Nammotte sont robustes & d'une taille plus avantageuse que les autres habitans de ces contrées. Outre leur Langue particulière, ils parlent fort bien celle des Ceramois. Ils vont entierement nuds, à l'exception des parties naturelles, qu'ils couvrent d'écorce d'arbre. Ils ont la même coutume que la plupart de ces Peuples, de se percer les narines avec de petites baguettes. Leurs armes sont l'arc & la fleche, la lance & le coutelas. Les femmes portent au cou & à la ceinture de gros grains de corail; elles se barbouillent tellement le visage de noir de charbon pilé, qu'elles ressemblent plus à des Idoles animées qu'à des créatures humaines. Elles ont leurs par-

(a) Hist. Gén. des Voyages, l. c. p. 58. (b) Ibid.

pudeur & sans modestie, accouchant dans leurs Pirogues, sur le rivage ou dans les bois ; & dès que l'enfant est né, elles le jettent dans un sac, qui leur pend sur le dos (a).

Section III. Description de la Nouvelle Hollande &c.

Habitans de la côte de la N. Guinée.

On trouve ensuite une espece de table des lieux reconnus par un Yacht Hollandois le long de la côte Sud-Est de la Nouvelle Guinée, tirée de la Relation de cette course, mais où l'on ne voit presque que des noms, sans indiquer ni Latitude ni Longitude (b), & il semble que ce n'est proprement que le contour d'une grande Baye, dont on fait la description. Le Pays ne doit pas être fort peuplé de ce côté-là, puisque dans le cours de plus de cent lieues de côtes, les Hollandois ne trouverent qu'un assez petit nombre d'habitations. Ils enleverent six hommes & deux ou trois femmes, on relacha celles-ci, mais les hommes furent conduits à Batavia. Il s'en sauva deux, & les quatre autres resterent au service de la Compagnie, qui les envoya sur ses Vaisseaux pour leur faire apprendre le Hollandois, & en tirer ensuite des lumieres par rapport à leur Pays, où l'on resolut de les renvoyer après avoir tiré d'eux ce que l'on souhaittoit de savoir, pour faire connoître l'humanité de la Compagnie à leurs compatriotes, & tacher d'entrer en commerce avec eux : car jusqu'alors ils n'avoient jamais permis aux Etrangers d'entrer dans leur Pays. *Corneille Le Bruyn*, célèbre Peintre & Voyageur trouva l'air de ces Sauvages si extraordinaire, qu'il en peignit un l'arc & les fleches à la main à leur maniere (c). Ils vont tout nuds, avec une petite ceinture de toile qui couvre leur sexe, & un petit cercle d'yvoire autour de la jambe gauche. Leurs fleches sont de cannes, les unes plus grosses que les autres & à plusieurs pointes, ce qui rend les blessures qu'elles font très-dangereuses ; mais comme ces fleches sont fort legeres, elles ne portent pas loin (d).

Autres Observations sur la N. Guinée.

Guillaume de Lisle dans sa Carte des Indes, publiée en 1705, marque quatre petits Royaumes sur la côte Nord-Est de la Nouvelle Guinée ; il les nomme *Mion*, *Mysol*, *Oguco*, & *Noton*. On ignore de quel Voyageur il a tiré ces noms, qu'on ne voit point ailleurs : ainsi, sans nous y arrêter, nous terminerons cet article en réunissant les Observations que *Dampier* a fait sur la Nouvelle Guinée en en parcourant la côte Nord-Est. Plus d'un mois avant que d'arriver au Cap Mabo, il découvrit les terres du Pays. Ayant envoyé sa Pinasse pour chercher de l'eau, ses gens apporterent plusieurs sortes de fruits, qu'ils avoient trouvés dans les bois, & l'un d'eux tua une poule, qui étoit d'une grande beauté & de la grosseur d'un gros coq. Son plumage étoit d'un bleu céleste, mais elle avoit au milieu des ailes une tache blanche, environnée de quelques-unes d'une couleur rougeâtre. Elle avoit sur la tête une grosse houpe de longues plumes, qui paroissoit fort jolie, le bec de la figure de celui des pigeons, les jambes & les pattes fermes comme les poules domestiques, avec cette différence que les pattes étoient rougeâtres. Elle avoit le jabot rempli de petites bayes, & pondoit des œufs de la grosseur

(a) Hist. Gén. des Voyag. l. c. p. 79.

(b) Voyez cette Table dans l'Hist. des Navig. aux Terr. Austr. T. I. p. 444—447.

(c) *Le Bruyn* Voyag. T. V. p. 15. Paris 1725 in 4to.

(d) Idem ibid.

SECTION III. Description de la Nouvelle Hollande &c.

soit de ceux de nos plus grosses poules, car les Anglois en prirent un sur l'arbre où elle nichoit. D'ailleurs ils trouverent de l'eau & quantité de grands arbres confus, mais ils ne virent aucune trace d'habitans. La Chaloupe qu'on avoit aussi envoyée revint avec une espece de [illegible] fort joliment faite d'une petite [illegible], que les Matelots trouverent proche d'un Barbecue (*), où ils virent aussi un Canot délabré. *Dampier* étant allé lui-même à terre trouva deux Barbecues, qui ne paroissoient pas avoir été faits plus de deux mois. Les perches sembloient taillées avec quelque instrument aigu: d'où l'on pourroit conjecturer que les Naturels du Pays ont du fer, au moins s'ils les avoient taillées eux-mêmes (a).

Cap Mabo.

Le Cap *Mabo*, la pointe la plus au Nord-Ouest de la Nouvelle Guinée est à cinquante minutes de Latitude Méridionale. Ce quartier du Pays est haut, enrichi de grands arbres, qui paroissoient bien verds & fleuris, quand *Dampier* passa dans ce parage au mois de Fevrier 1700. Le Cap même n'est pas fort élevé, mais il se termine en une pointe aiguë & basse. Il y en a de chaque côté un autre à une égale distance, de sorte que de loin il ressemble à un diamant (b).

Baye.

Après avoir doublé ce Cap, on trouve plus loin une Baye assez profonde, qui a treize ou quatorze lieues de long & sept ou huit de large, bordée vers son extrémité d'un terrein assez bas, mais qui s'élève ensuite plus avant dans le Pays (c).

Cap de Bonne-Espérance.

Il y a encore deux Caps, l'un à l'Est & l'autre à l'Ouest, à vingt lieues de distance l'un de l'autre, dont on a nommé le dernier le Cap de Bonne-Espérance, qui s'avance directement vers le Nord (d).

Cap du Roi Guillaume.

La partie orientale de la Nouvelle Guinée est haute & montueuse, & se termine au Nord-Est par un grand Promontoire, que *Dampier* nomma le *Cap du Roi Guillaume*. Il y vit de la fumée en divers endroits, mais il n'y relâcha point (e).

Il résulte assez clairement de tout ce que nous avons recueilli des différentes Relations des Voyageurs, qu'il est certain qu'il y a un grand Continent situé presque dans la Mer du Sud, depuis le quarante-troisième ou le quarante-quatrième degré de Latitude Méridionale presque jusqu'à l'Equateur, avec quantité d'Isles fertiles, agréables & saines. Il faut observer encore, disent les Auteurs Anglois, que bien que la

sur

(a) Dampier, T. V. p. 73—77.
(b) Ibid. p. [illegible] 131.
(c) Ibid. p. [illegible]
(d) Ibid. p. 81.
(e) Ibid. p. 143.

(*) Comme les Sauvages ont très peu de sel, lorsqu'ils veulent [illegible]

[illegible]

succès du voyage de *Dampier* en particulier ne répondît pas aux espérances qu'on en avoit, il est néanmoins des plus importans. Il a fait voir de nouvelles Indes, ou du-moins l'Auteur a fait une description plus détaillée que les Voyageurs précédens n'avoient fait des terres, où nous (les Anglois) pourrions faire des établissemens aussi avantageux, que ceux qu'aucune Nation ait faits jusqu'ici, si l'on voyoit jamais revivre cet esprit d'industrie, qui a d'abord donné naissance au Commerce de la Grande-Bretagne, & l'a ensuite étendu. Ce Journal s'accorde si parfaitement avec les Relations de *Quiros* & de *Schouten*, qu'il ne peut guères rester de doute qu'il ne soit possible de trouver dans les Mers du Sud des Contrées, qui dédommageroient de la peine qu'on prendroit, & de la dépense qu'on feroit pour s'en ouvrir le Commerce. On est pleinement assuré qu'il y a un Continent Austral, dont les avantages sont réservés aux habitans de la Grande-Bretagne, s'ils ont la prudence & le courage d'en profiter. Section III. *Découvertes de la Nouvelle Hollande &c.*

SECTION IV.

Contenant les raisons qui ont fait négliger aux Espagnols de profiter des Découvertes de Quiros & de les pousser. Idée générale des Terres Australes. Raisons qui doivent engager les Anglois à y établir des Colonies. Maximes pour faire avec succès les découvertes. Projet de former un Etablissement dans la Nouvelle Bretagne, & Conjectures Philosophiques sur les Habitans des Terres Australes.

NOus avons observé à la fin de l'extrait que nous avons donné du Mémoire présenté par *Fernand de Quiros* à Philippe III. que tout le projet de cet homme hardi s'évanouit, bien-que la Cour en eût assez bonne opinion pour nommer des Commissaires qui devoient l'examiner, & que le Mémoire fût imprimé à Seville en 1610. Ç'a été à-la-vérité, pendant plusieurs années depuis, le grand principe du Ministère d'Espagne, d'abandonner non seulement la poursuite de ces découvertes, mais encore de traiter de fables les meilleures Relations publiées sur ce sujet. Les Espagnols étoient si bas, qu'ils n'étoient plus en état d'exécuter des entreprises de cette nature, ni même de les tenter avec quelque apparence de succès. Ils prévoyoient que quand ils ne s'établiroient seulement que dans deux ou trois Isles, cela encourageroit leurs voisins plus puissans sur mer, à les en chasser; ce qui les rendroit non seulement maîtres de ces établissemens, mais seroit un acheminement à établir des Colonies entre leurs Etats d'Amérique & les Isles Philippines. Comme ce seroit-là un coup mortel pour le Commerce des Espagnols, le Ministère n'a jamais voulu faire attention à l'avantage immédiat qu'on retireroit du commerce avec les Terres Australes, par la crainte des suites. Quelque prudente que puisse être cette conduite quant aux Espagnols, il est néanmoins étonnant que d'autres Nations n'ayent pas taché de profiter des avantages que la Cour d'Espagne, par les circonstances

Section IV. *Négligence des Espagnols au sujet des Terres Australes &c.*

Raisons qui ont empêché les Espagnols de poursuivre les découvertes de Quiros.

Section IV. *Navigations et ses Efforts pour les Terres Australes &c.*

ces où elle se trouvoit, leur abandonnoit. Avant que d'en venir à ces observations Politiques, il est à propos de retracer succinctement d'une maniere claire les différentes découvertes faites par les principaux Navigateurs dans la Mer du Sud. Il paroît par ce que nous avons rapporté, que la *Nouvelle Guinée*, la *Carpentarie*, la *Nouvelle Hollande*, la *Terre de van Diemen*, & les Pays découverts par *Quiros*, ne forment qu'un seul Continent, dont la *Nouvelle Zélande* d'un côté, & la *Nouvelle Bretagne* de l'autre, sont séparés par des Détroits. La premiere fait peut-être partie d'un Continent qui correspond à l'Afrique, comme la Terre Australe à l'Amérique. Ce Continent Austral s'étend depuis le quarante-quatrieme degré de Latitude Méridionale jusqu'à la Ligne Equinoxiale, & depuis le cent-vingt-deuxieme jusqu'au cent-quatre-vingt-huitieme degré de Longitude: étendue de Pays prodigieuse pour avoir resté si long-tems inconnue, & qui n'approche pas encore de celle que lui donne *Quiros*. Pour comprendre la nature de cette découverte & la situation de la Terre Australe, il faut donner une courte ébauche de l'Hémisphere Austral.

Par quelle voie on découvrira le Continent Austral & les Pays adjacens.

Si l'on suppose que le Pole Antarctique soit le centre d'une Carte dont la Ligne Equinoxiale soit la circonférence, il n'y a qu'à la partager en quatre parties, qui bien connues donneront la découverte complette de cette partie du Monde. Nous voulons dire, que si l'on court exactement depuis le quarante-quatrieme degré du Sud jusqu'à la Ligne, & que l'on fasse ensuite le tour de la Nouvelle Bretagne & de l'extrémité Septentrionale du Continent, la Carte générale de ces Pays sera très-claire. La premiere division depuis le premier jusqu'au neuvieme degré de Latitude, comprend le grand Continent de l'Afrique, dont la pointe la plus méridionale est le Cap de Bonne Espérance au trente-quatrieme degré quinze minutes de Latitude du Sud. On a découvert entre ce Cap & le Pole plusieurs petites Isles peu considérables, ce qui nous assure que jusqu'au cinquantieme degré il n'y a point de Terre de quelque importance. En 1738 M. Bouvet fit un voyage pour découvrir s'il y avoit des Terres au Sud de ce côté là. Il partit du Port de l'Orient le 19 de Juillet, & le 1 de Janvier 1739 il découvrit une Terre à cinquante-quatre degrés de Latitude Méridionale, dont les côtes étoient couvertes de glace (a). Ce Pays est à vingt-huit degrés trente-six minutes de Longitude, & l'aiguille aimantée varioit de six degrés quarante-cinq minutes à l'Ouest (b). Dans la seconde division depuis quatre-vingt-dix jusqu'à cent-quatre-vingt degrés de Longitude sont les Pays dont nous avons parlé, c'est-à-dire ce vaste Continent ou cette immense Isle, qui s'étend depuis la Ligne jusqu'au quarante-quatrieme degré de Latitude Méridionale, où est l'extrémité de la Terre de van Diemen dans la Nouvelle Hollande. On a peu de découvertes certaines dans la troisieme division, depuis le cent-cinquantieme jusqu'au cent-soixante-dixieme degré de Longitude. Le Capitaine *Tasman* rencontra néanmoins la côte de la Nouvelle Zélande, à la Latitude de quarante-deux degrés dix minutes du Sud, & au cent-quatre-vingt-huitieme degré vingt-huit minutes de Longitude. Mais ce-

(a) Hist. des Navig. aux Terres Aust. T. II, p. 258. (b) *Ibid.* 262.

entre cette Isle & celles d'Amsterdam & de Rotterdam nous ne connoissons guères ce parage. Si donc il y a quelque doute sur l'existence du Continent Austral, ce doit être par rapport à la partie qui git dans cette troisième division, par laquelle *Schouten* & *Le Maire* ne nous ont fait trouver que quelques Isles. La quatrième & dernière division du Pole Antarctique s'étend depuis le deux-cens-soixante-dixième degré de Longitude jusqu'au premier Méridien, dans laquelle se trouve l'Amérique Méridionale & la Terre del Fuego, dont on regarde le Cap Horn comme la pointe la plus méridionale. Ce Cap est, suivant les meilleures Cartes, au cinquante-sixième degré de Latitude, & l'on n'a rien découvert de certain au-delà du côté du Sud-Est & du Sud-Ouest. Sur le tout, il paroit qu'on a déja découvert jusqu'à un certain point trois Continens du côté du Pole Antarctique. Il est donc très-probable qu'il y en a un quatrième entre la Nouvelle Zélande, découverte par le Capitaine *Tasman*, & les Terres que le Capitaine *Sharp* & M. *Wafer* ont vues dans la Mer du Sud. Mais laissons ce Continent aux recherches de la Postérité, & revenons à la grande Isle Australe ou au grand Continent, quel que soit le nom qu'on y donne, que *Tasman* & *Dampier* ont reconnu, aussi bien que *Schouten* en grande partie, & dont les limites sont certaines.

SECTION IV. [illegible] Terres Australes &c.

Pour donner une idée plus juste de l'importance de ce Pays, il faut dire un mot du Climat où il est situé. Comme il git sous la Ligne & près du quarante-quatrième degré de Latitude Méridionale, le plus long jour dans les parties septentrionales doit être de douze heures, & dans les méridionales de quinze heures & quelques minutes. Il s'étend donc depuis le premier jusqu'au septième Climat, ce qui prouve qu'il est situé le plus heureusement du monde, la *Terre de van Diemen* ressemblant à tous égards au Midi de la France. On remarque que dans tous les Pays il y a des endroits plus agréables & plus sains que d'autres. Si l'on peut raisonner par analogie, nous devons conclure que les Pays situés à deux ou trois degrés du Tropique du Capricorne, qui passe par le milieu de la Nouvelle Hollande, sont les plus mal-sains & les plus desagréables de tous. Comme les jours & les nuits y sont toujours d'une égale longueur, le Climat doit être plus chaud que sous la Ligne. A deux degrés au-delà du Tropique, c'est-à-dire à la hauteur méridionale de vingt-sept degrés, les jours sont de treize heures & demie, & ils ont deux fois le Soleil à leur Zenith, ce qui doit causer une chaleur brulante durant deux mois & plus; au-lieu que proche de la Ligne, & au-delà du vingt-septième degré au Sud, c'est-à-dire aux deux extremités du Continent, le Climat doit être également pur & agréable.

Climat de la Nouvelle Hollande & la N. Guinée.

Quant à la richesse & à la fertilité de ce Continent, la raison & l'expérience concourent à faire juger que c'est un des plus heureux Pays du Monde. *De Quiros* & *Dampier* l'ont dépeint avec des couleurs si brillantes, que l'on croiroit que c'est un tableau d'imagination, si l'expérience & la nature de la chose n'appuyoient ce qu'ils disent. *De Quiros* assure que la Contrée, qu'il nomma *La Australia del Espiritu Santo*, à quinze degrés quarante minutes de Latitude Méridionale, abonde en or, argent, perles, macis, noix muscades, & gingembre. Elle est à l'opposite de la *Carpentarie*, & sa situation

Richesse & fertilité des Terres Australes.

Section IV. Nécessité de la découverte des Terres Australes &c.

tion forme une forte présomption en faveur de la vérité de la description qu'en fait le zélé *Découvreur*. Le Capitaine *Dampier* parle à peu près sur le même ton du Pays des environs du *Cap St. George* & du *Port de Montague*, mais il nomme moins de riches productions, ce qui vient vraisemblablement de ce qu'il ne prit qu'une connoissance superficielle de cette Terre; au lieu que de *Quiros* fit quelque séjour dans les lieux dont il fait la description, & eut par-là plus d'occasions d'en connoître les productions. *Schouten* & *Tasman* parlent aussi du gingembre & des muscades, aussi-bien que des noix de cocos & des plantages qu'ils virent sur la côte. On ne peut s'imaginer que tous ces Navigateurs se soient trompés, ou qu'ils se soient accordés dans le dessein de tromper le Public & d'en imposer à leurs Lecteurs. L'accord parfait qu'il y a entre leurs Relations, la situation du Continent, les arbres du Pays & les poissons de la Côte, ou l'on fait que les productions dont il s'agit abondent dans l'intérieur des Terres, indiquent sûrement une parfaite conformité en tout, & ne permettent pas de douter de la bonne foi de ces Voyageurs & de la vérité de leurs récits.

Si les Isles de *Sumatra*, de *Java* & de *Borneo* abondent en pierres précieuses, & en d'autres marchandises de prix, & les *Moluques* en épiceries, la Nouvelle Guinée & les Pays qui sont au-delà, doivent par parité de raison être également favorisées de la Nature. Si l'Isle de *Madagascar* est si belle, & est un Pays aussi admirable que tous les Auteurs le disent; si l'or, l'yvoire & d'autres denrées de grande valeur sont communes dans la partie méridionale de *l'Afrique* depuis Mélinde jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, & delà plus loin jusqu'au Cap Gonzalez; la Nouvelle Zélande, la Nouvelle Hollande & la Carpentarie sont dans les mêmes paralléles. Si le *Pérou* est abondant en argent, si toutes les montagnes du *Chili* sont remplies de mines d'or, le *Brésil* de toutes sortes de richesses, le Continent dont nous parlons a l'avantage d'être dans la même position; & par conséquent ceux qui en feront parfaitement la découverte, & qui y établiront des Colonies, occuperont infailliblement des Pays aussi riches, aussi fertiles, & aussi profitables que les Moluques, le Cap de Bonne-Espérance, le Pérou, le Chili ou le Brésil, en un mot qu'aucun des Pays que l'on ait découverts jusqu'ici sur notre Globe.

Quant à la possibilité d'y former des Colonies & d'y faire des Etablissemens, nous avouons qu'à la premiere vue il semble y avoir de grandes difficultés pour tous les Européens, à la réserve des Hollandois & des Espagnols. Les premiers peuvent aisément s'établir où ils voudroient, en partant de Batavia, les Moluques, & même du Cap de Bonne-Espérance. Mais comme ils semblent l'avoir négligé depuis près d'un siécle, il n'y a aucune raison de prétendre que leur conduite doive servir de régle à d'autres Nations. Il y auroit aussi de l'injustice à réclamer le ressentiment des Hollandois, parce qu'on entreprendroit de mettre à profit des Terres, qu'ils ont depuis si longtems laissées à l'abandon, & désertes, au moins à l'égard de l'Europe. La puissance des Hollandois aux Indes Orientales est extrêmement grande; mais la supériorité de la Marine de la Grande-Bretagne, soutenue du courage de la Nation, les tiendroit en respect & mettroit les Co-

mes en sûreté. On ne peut douter que la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales n'eut de la jalousie d'un tel Etablissement, & qu'elle ne fît tous ses efforts pour en empêcher le succès; son procédé envers la Compagnie des Indes Occidentales en 1722 & 1723 le prouve. Mais faut-il pour cela que nous demeurions les bras croisés, & que nous nous laissions intimider par une Compagnie? Nous avons sujet de louer Dieu, de ce que nous sommes gouvernés par un Roi qui a toujours eu également à cœur le bonheur de ses Sujets & le maintien de la dignité de sa Couronne; qui n'est point engagé dans des liaisons avec la Hollande, ni avec aucune autre Puissance maritime, qui puissent être préjudiciables au Commerce de la Grande-Bretagne. Si les mesures foibles & timides d'un Ministère nous ont fait renoncer au Commerce des Moluques, la vigueur, la prudence & le zèle des Ministres d'à-présent offrent la plus belle occasion de réparer cette perte, & de porter un coup plus fâcheux à la Hollande, que ne l'ont fait toutes nos Flottes sous le Protectorat de Cromwel, & sous le Regne indolent de Charles II. Les conséquences de la tragique affaire d'Amboine & de Puloway n'ont peut-être pas cessé depuis une si longue suite d'années jusqu'à-présent. Les Hollandois ont toujours gardé ces Isles, & se sont rendus maîtres du Commerce des Epiceries. Cette longue possession leur a donné une espece de droit, qu'il seroit peut-être dangereux & coûteux de leur disputer, parcequ'ils ont de fortes Garnisons dans leurs divers Etablissemens des Indes Orientales. Mais ils ne peuvent prétendre à aucun droit exclusif par rapport aux Pays qui sont au Sud de la Ligne, & quand ils y prétendroient ils ne pourroient le soutenir. Le démêlé de la Compagnie des Indes Orientales avec celle des Indes Occidentales, fait voir quel est le sentiment général de la Nation touchant les droits de la Compagnie des Indes Orientales. Les Commissaires, qui étoient tous Jurisconsultes, aussi versés dans le Commerce que savans dans les Loix, prononcerent clairement contre elle, bienque le crédit de cette Compagnie ait empêché celle des Indes Occidentales de profiter de la sentence prononcée en sa faveur. Nous n'avons rien à craindre à cet égard, nos Flottes & nos Armées aussi bien que la justice de l'entreprise nous serviroient de défense.

Section IV. Nécessité de découvertes dans les Terres Australes &c.

Nous ne pouvons rien faire ici de plus utile, que de donner un Extrait de ce que l'Auteur du Recueil des Voyages de *Harris* dit sur ce sujet. Nous nous flattons que le bon-sens, le zèle pour le Bien public, & la profonde connoissance du Commerce qui brillent à chaque page de ce judicieux Historien, nous serviront d'excuse. La premiere chose qu'il faudroit faire, ce seroit d'envoyer une Escadre à la Terre de van Diemen, & de-là le long de la Côte de la Nouvelle Guinée, en suivant la même route que le Capitaine *Tasman*. Par-là ceux qui entreprendroient la découverte, acquerroient une connoissance certaine des Marchandises & des Havres du Continent Austral, & de la maniere d'y ouvrir le Commerce. Une pareille expédition pourroit se faire, sans qu'il en coutât beaucoup à la Compagnie des Indes, dans l'espace de huit mois; il n'est pas même sans apparence, que si le Gouvernement se voyoit une fois en paix, & qu'il tournât ses vues sur le Commerce, on ne pût l'engager à faire une pareille expédition aux dé-pens

Raisons d'établir un Commerce & des Colonies dans les Terres Australes.

Supplément IV. [illegible]

pays de l'Ilon. On pourroit reconnoître parfaitement toutes les côtes de la Nouvelle Hollande & de la Nouvelle Guinée jusqu'à la Ligne, on pourroit entrer dans le Pays avec des forces suffisantes, & s'informer avec certitude du succès que l'on pourroit s'y promettre d'une Colonie. Cette expédition ne peut paroître ni difficile ni dangereuse à ceux qui sont au fait de la Navigation des Indes. On sait déja qu'il y a par-tout sur les Côtes de ces Pays des Isles, où les Vaisseaux employés à la découverte pourroient se rafraîchir.

Si l'on fait réflexion sur toutes les circonstances mentionnées dans les Journaux que nous avons cités, l'accord des Auteurs, la conformité entre eux, & l'impossibilité qu'il y a de faire quadrer tant de détails si concertés avec la fiction, l'Expérience & avec d'autres faits, nous devons conclure qu'il y a des preuves suffisantes de l'existence d'un Continent & d'Isles au Sud, riches, fertiles & peuplées. La même raison prouve, que si l'on y établissoit un Commerce, il seroit très-commode, & produiroit d'aussi grands & même de plus grands avantages que ceux que l'on a retirés de la découverte de l'Amérique. N'est-il donc pas étonnant qu'une Nation aussi puissante & active que la nôtre, n'ait jamais entrepris de satisfaire pleinement sa curiosité en prenant une connoissance exacte de ce Continent? On a fait plusieurs expéditions à la Mer du Sud, mais pas une seule dans cette vue-là, si l'on en excepte celle de Dampier, bien loin d'avoir porté à aucun Etablissement. Il est vrai que jamais encore Puissance d'Europe n'a équipé d'Escadre assez puissante pour un pareil dessein, & qui eût assez de forces pour pénétrer jusques dans le cœur des Terres. Les Anglois & les Hollandois se sont contentés de voir les Côtes sans faire une descente, lorsqu'ils craignoient non seulement les habitans, mais aussi de manquer de vivres à leur retour. [illegible] quelques [illegible], mais sans pénétrer au-delà des bois de Cocotiers & des bords du Pays. L'Auteur du Journal du Voyage de ces Navigateurs attribue à cela le peu de succès de cette expédition; & il propose les moyens suivans, dont la pratique auroit contribué beaucoup à la réussite de cette découverte. « Il faudroit premierement qu'une Puissance entreprît, non pas un ou « deux Vaisseaux, mais plusieurs, bien pourvus de tout ce qui est nécessaire « pour une navigation de longue haleine. En second lieu, il faudroit « mettre sur ces Vaisseaux plus de munitions de bouche & de guerre, qu'on n'a « coutume de faire; puisque la [illegible] & des armes [illegible] « [illegible], c'est-à-dire ce qui est nécessaire pendant le [illegible] « ne pourroit [illegible]. En troisiéme lieu, il faudroit quelque tems après « le départ de ces Vaisseaux, en envoyer d'autres, afin que ces derniers « pussent secourir les premiers à l'égard des vivres & de bonnes sortes de « rafraîchissemens. Par ce moyen on préviendroit les maladies qui pro- « viennent ordinairement de la corruption des vivres. En quatriéme lieu, « comme on les [illegible] « [illegible], principalement les [illegible] « [illegible], il faudroit affecter à chaque Vaisseau un lieu « de rendez-vous, afin qu'ils s'attendissent les uns les autres. En cinquiéme

lieu,

Moyens proposés pour faire des découvertes dans les Terres Australes.

,, lieu, il ne faudroit pas nommer d'Amiral ou Chef d'Escadre, mais lui donner pleins pouvoirs de faire ce qu'il trouvera le plus à propos, & abandonner toute l'entreprise à sa prudence. On a remarqué qu'un Chef trop borné, a souvent négligé les meilleures occasions du monde de faire beaucoup. Dans les desseins les mieux concertés il est impossible de s'assurer absolument du succès, [illegible]. L'Auteur du Journal a raison de proposer cette derniere mesure, car il fut témoin du chagrin que causerent les instructions trop limitées de *Roggewen*, qui fut forcé par-là de retourner à Batavia dans le tems qu'il auroit pu commencer de faire avec succès des découvertes avantageuses (a).

Peut-être que chaque Puissance attendra que l'une ou l'autre ait commencé cette conquête & y ait réussi, afin qu'étant instruite de la route, chacune qui doit s'y présenter, en puisse profiter, & y établir au-moins de son côté sa Domination ou son Commerce. Mais il y a de l'apparence que la Puissance qui auroit fait la premiere cette conquête, y souffriroit aussi peu d'autres Nations, que les Espagnols en souffrent au Pérou, les Portugais au Brésil, les François dans le Canada, les Anglois en Virginie, & les Hollandois aux Isles Moluques. La premiere découverte ou conquête d'un Pays inconnu donne à celui qui l'a faite un droit incontestable d'une possession légitime, & en ce cas-là une telle Puissance deviendroit la premiere Puissance maritime du Monde.

Quant à ce qui nous regarde en particulier, peut-être que la plus grande difficulté qu'il y auroit dans l'envoi d'une Escadre à la *Terre de van Diemen* pour faire les recherches nécessaires avant que d'entreprendre des Etablissemens, ce seroit d'avoir une Relation exacte & impartiale de l'expédition, quand elle seroit faite: l'intérêt particulier se trouve si souvent en concurrence avec le Bien public, qu'il n'est pas aisé d'avoir des lumieres bien sûres, lorsque tant de gens sont intéressés à y mettre obstacle. Le Commerce de la Russie, & le Voyage du Capitaine *Middleton* pour la découverte d'un passage au Nord-Ouest, en sont des preuves. Ce dernier donna lieu à une dispute fort vive, pour savoir si le passage étoit découvert ou non, celui qu'on prétendoit avoir fait la découverte, soutenant la négative. On pourroit cependant surmonter cette difficulté, en prenant la sage précaution de n'employer que des gens habiles & intègres, qui à leur retour fussent obligés d'affirmer leur Journal. Il faudroit aussi obliger les principaux Officiers, dépendans du Chef, de tenir leurs Journaux à part, sans que leur Supérieur eût droit d'en prendre connoissance; & ensuite les publier tous par autorité publique, afin que tout le monde eût la liberté de les examiner, de proposer les objections, ou de confirmer certaines circonstances par la Raison, l'Expérience & l'Histoire; en un mot de faire une critique exacte de chaque Journal, afin que le Public eût les informations les plus claires qu'il seroit possible. On verroit bientôt par-là, s'il conviendroit de poursuivre l'entreprise ou de l'abandonner; la Philosophie viendroit à l'appui de l'Expérience, & celle-ci de l'autre côté seroit soutenue par l'Expérience.

Difficulté d'avoir une Relation exacte des Découvertes.

(a) Hist. des Navig. aux Terres Aust. T. II. p. 254. *Harris* T. I. Sect. 20.

SECTION IV. Négligence des Découvertes faites aux Terres Australes &c.

Projet de charger la Compagnie d'Afrique de faire des découvertes & des Etablissemens aux Terres Australes.

tomes. La Théorie & la Pratique se donneroient la main, & le Public seroit à l'abri du danger de s'embarquer dans des projets chimériques, qui sont souvent l'ouvrage de fripons, ou de gens artificieux & qui ont des vues particulières.

Si l'on jugeoit que l'extension du Commerce & l'établissement de nouvelles Colonies, fût une entreprise trop onéreuse pour la Compagnie des Indes, dont le Commerce est déja assez grand pour un seul Corps: si l'on croyoit qu'il seroit mal de charger à une Compagnie qui a acheté ses privilèges en laissant un prix considérable à son intérêt, que d'entreprendre une pareille expédition, purement pour rendre service au Public, pour favoriser l'exportation des Manufactures, & pour augmenter le nombre de ceux qui subsistent par le Commerce du dehors, en ce cas-là il n'y auroit pas de difficulté de charger de ce Projet la Compagnie d'Afrique. Comme elle est dans une situation moins florissante, il y a de l'apparence qu'elle poursuivroit cette entreprise avec plus de soin; elle a des occasions à peu près aussi favorables que l'autre, le voyage pouvant se faire en dix mois, en partant des Etablissemens qu'elle a. Si l'on trouvoit que ce Commerce fût avantageux, cela pourroit l'encourager à faire un Etablissement à Madagascar, d'où l'on pourroit faire commodément le Commerce à la Nouvelle Guinée. Si l'on objecte que les Etablissemens des François à Madagascar n'ont pas réussi, & sont bientôt tombés, nous répondrons que le cas est entièrement différent. Les François commencerent avec un fonds levé à un intérêt exorbitant, ici nous supposons qu'on n'aura point de charges. Le Commerce étoit fort borné, les Hollandois, les Anglois les Portugais & les Danois en étant déja en possession. Ici on le feroit avec un Pays nouvellement découvert, selon toutes les apparences fort riche en bien des choses jusques ici inconnues, & en plusieurs productions du plus grand prix, dont les Hollandois sont les maîtres; & avec un Pays qui appartiendroit à la Compagnie, & dont non seulement les Etrangers, mais les Particuliers mêmes de la Grande-Bretagne seroient exclus. Il est vrai que nous ne pouvons dire jusqu'ici un tel Commerce seroit compatible avec l'Octroi présent de la Compagnie, mais nous osons assurer qu'il pourroit se faire sans blesser le moins du monde les droits de la Compagnie des Indes Orientales. Si donc on trouvoit qu'il fût avantageux au Public & à la Compagnie, nous ne voyons pas de raison qui dût empêcher de le lui assurer de la façon la plus efficace.

Quelques progrès dans ce nouveau Commerce rétabliroient bientôt la réputation de la Compagnie, déchargeroient peut-être la Nation de la dépense qu'elle fait tous les ans pour l'entretien des Forts & des Garnisons sur les Côtes d'Afrique, & augmenteroient les revenus de la Couronne. Il faut absolument quelque chose de cette nature pour justifier la dépense que le Public fait. Car si un Commerce, pour le maintien duquel on a formé une Compagnie, ne peut, par le changement des circonstances, fournir au maintien de la Compagnie, ensorte qu'elle soit à charge à l'Etat, c'est un motif suffisant pour engager cette Compagnie à s'efforcer d'étendre son Commerce, d'en découvrir quelque nouvelle branche qui puisse lui rendre sa

pro-

premiere splendeur, & la mettre de niveau avec les autres Compagnies. Comme il y a ici un droit apparent, & de belles espérances, on ne peut douter le moins du monde qu'un projet de cette nature ne trouvât toute sorte d'appui auprès d'un Roi & d'un Parlement, dévoués comme ils le sont au Bien public, & zélés pour tout ce qui semble promettre d'avancer l'industrie & le Commerce, & d'augmenter les forces maritimes de la Grande-Bretagne.

SECTION IV. Nécessité d'un Établissement aux Terres Australes &c.

Si ce Projet avoit jamais lieu, peut-être l'*Ile de la Nouvelle Bretagne* seroit-elle un lieu commode pour y établir une Colonie. Nous en avons marqué, d'après *Dampier*, la situation & les qualités. Nous avons vû que le climat est beau, que les vallées sont fertiles, & les montagnes couvertes de bons arbres. Elle est bien peuplée de Negres forts & robustes, & en plusieurs endroits hardis & courageux, ainsi que *Dampier* en fit l'expérience, mais que l'on peut cependant par de bons traitemens engager à faire Commerce, & même à se soumettre. Les desastres qui arriverent à ce Capitaine ne doivent être d'aucun poids dans le cas présent, parceque s'il étoit excellent Pilote, il paroit qu'il étoit assez mauvais Commandant. D'ailleurs le Navire qu'il montoit étoit une vieille Fregate, à peine en état de tenir la mer : il ne faut donc pas être surpris de l'impatience qu'avoient les gens de son équipage de finir une expédition, dont la continuation pouvoit les exposer aux plus grands dangers. *Dampier* ne laissa pas d'exécuter la commission dont il étoit chargé. Il nous assura, par la découverte de la Nouvelle Bretagne, un droit incontestable sur un Pays qui est, ou que l'on peut rendre très-considérable. Pays situé admirablement pour faire le Commerce de la Terre Australe dans toute son étendue, & des Isles les plus importantes des Indes Orientales, avec un très-grand profit. En un mot on procureroit par ce moyen à la Grande-Bretagne les avantages qu'on se proposoit par la réunion des Compagnies Hollandoises des Indes Orientales & Occidentales. En passant seulement un Acte en faveur de la Compagnie d'Afrique, on lui donneroit assez de crédit pour équiper une Escadre capable de lui assurer la possession de cette Isle, & de convaincre le Public de son importance, de maniere à obtenir du Gouvernement de nouveaux privileges & des secours, s'il étoit nécessaire. Il seroit aisé d'indiquer quelques-uns des avantages que la Compagnie d'Afrique retireroit d'un Projet de cette nature, mais il sera assez tems de les faire connoître lorsqu'elle témoignera quelque disposition à le suivre.

Projet d'établir une Colonie dans la Nouvelle Bretagne.

Mais si ni la Compagnie des Indes Orientales, ni celle d'Afrique, ne jugeoient à-propos, ou convenable à leurs interets de faire des découvertes, & d'établir des Colonies dans les Terres Australes, il y a encore une troisieme Compagnie, à laquelle ce dessein appartient naturellement par l'esprit de son Octroi. Nous parlons de la Compagnie du Sud, que nous ne croyons pas qui ait jamais envoyé un seul Vaisseau à la découverte des Terres Australes, bien-que l'on penseroit naturellement, par l'étendue de son Octroi, que c'est le grand point qu'on s'est proposé dans son établissement. Nous n'avons besoin pour le prouver, que de mettre sous les yeux du Lecteur les limites assignées par sa Charte, ce que nous ferons en empruntant

Pourquoi la Compagnie du Sud pourroit faire le Commerce des Terres Australes.

 les

SECTION IV. Navigat[illegible] Espagnols [illegible] des Terres Australes.

[illegible] Auteur de l'*Etat présent de l'Europe*, qui dans la rédaction qu'il a faite du *Recueil des voyages de Harris*, a mis cette matiere dans tout son jour, d'une maniere toute nouvelle & peu commune. Voici l'Extrait de la Chartre. „ La Compagnie & ses successeurs auront seuls à toujours le droit de trafiquer dans tous les Royaumes & Pays qui sont à l'Orient de l'Amérique, depuis l'Orenoque jusqu'à la pointe la plus méridionale de la *Terra del Fuego*, & à l'Occident de l'Amérique depuis ladite partie méridionale de la *Terra del Fuego* par la Mer du Sud jusqu'à la partie la plus septentrionale de l'Amérique, & dans toutes les Terres, Isles & Lieux qui sont dans ces limites, qui sont réputées appartenir à l'Espagne, ou que l'on découvrira dans la suite dans l'étendue de ces limites, pourvu que ce ne soit pas au-delà de trois-cens lieues du Continent de l'Amérique du côté de l'Occident, à la réserve du Brésil & d'autres lieux du côté de l'Orient, qui sont à-présent au Roi de Portugal, & du Pays de Surinam, qui appartient aux Etats Généraux. Ladite Compagnie, & nul autre, trafiquera dans l'étendue de ces limites, & si d'autres personnes entreprennent de faire Commerce à la Mer du Sud, les Vaisseaux & les marchandises seront confisqués avec le double de la valeur, un quart pour le Roi, un quart pour celui qui fera la poursuite, & les deux autres parts au profit de la Compagnie. Elle aura seule la propriété des Isles, Forts &c. qu'elle découvrira dans les susdites limites, sous la redevance d'une once d'or annuellement à la Couronne; tous les Vaisseaux qu'elle prendra comme prises lui appartiendront, & il lui est permis de saisir à main forte tous les autres Vaisseaux Anglois qui viendront dans ces Mers." Notre Auteur observe judicieusement, qu'il est impossible de s'imaginer qu'on ait accordé à la Compagnie un Octroi aussi étendu pour être absolument inutile, ni que les Directeurs & les parties puissent avoir [illegible], quoique la Compagnie ne se soit jamais mise en devoir de se prévaloir des pouvoirs qu'elle a reçus. Il conclut delà, que ce nouveau Corps doit faire de nouvelles découvertes, établir de nouvelles Colonies, & faire un nouveau Commerce, conformément aux regles qui lui ont été prescrites, & pour le bien général de la Nation. Il croyoit que c'étoit en quoi [illegible] principalement proposé en mettant la direction du Commerce entre les mains d'une Compagnie particuliere.

A l'égard de ce qu'on peut dire, que notre Terre Australe est entièrement hors des limites assignées par la Chartre, & [illegible] une clause qui [illegible] absolument, il fait les réflexions suivantes: „ En [illegible], je prétends que la Législature ne concevoit jamais que l'établissement d'une Compagnie particuliere soit un Commerce contre le bien de tous les Peuples. C'est sur ce principe, que je dis que la Terre Australe est dans l'esprit de la Chartre de la Compagnie du Sud; puisque le principal motif de cet Acte a été de lui accorder dans ces Mers tout le Commerce que les Sujets de la Grande-Bretagne ne faisoient point: car si cela n'étoit pas, que deviendroit notre qualité de Puissance Maritime? Si un Octroi n'oblige point une Compagnie de trafiquer dans l'étendue des limites qui lui sont marquées, & qu'il lui est même tout

„ fai-

„ force de Loi pour exclure tous les particuliers du droit qu'ils avoient auparavant de trafiquer dans ces limites, une pareille Loi est contraire à l'Intérêt National, & préjudiciable au Commerce en général. Je suppose donc, que si la Compagnie du Sud jugeoit à propos de rétablir son Commerce de la manière que je le propose, le Parlement pourroit expliquer cette clause dans ce sens-ci, qu'il est défendu seulement à la Compagnie du Sud de trafiquer ou de s'établir dans des lieux où la Compagnie des Indes Orientales trafique & a des Etablissemens. Comme cette interprétation assûre à chaque Compagnie ses droits, & concilie en même tems les Loix par lesquelles elles sont établies avec l'intérêt général du Commerce & de la Nation, il y a tout lieu de penser que c'est là l'intention du Parlement." Nous avons insisté d'autant plus sur cet article, que nous croyons qu'il est particulier à l'Auteur que nous avons cité, & qu'il est d'une telle importance, que si on ne l'entend au sens qu'il donne, il faut renoncer à toute espérance d'étendre le Commerce de ce côté-là, tandis que c'est peut-être le seul où il y ait encore quelque apparence de le faire. Car pour ce qui est du passage dans la Mer du Sud par le Nord-Ouëst, il paroît fermé par les privileges d'une autre Compagnie; par conséquent, suivant la lettre de nos Loix, chaque Compagnie jouïra de ses droits & privileges dans toute leur étendue sans aucune atteinte, tandis que la Nation n'aura absolument aucun droit ni privilege.

Section IV. Projet … Espagnols … des Terres Australes &c.

Si donc le droit de faire des Etablissemens dans les Terres Australes se trouve dévolu à la Compagnie du Sud, comme un équivalent de la perte de l'*Assiente*, il n'y a pas de doute qu'elle ne puisse le faire aussi-bien que d'autres. Le Commerce, autant que nous sommes capables d'en juger, peut s'y faire sans préjudicier en aucune façon aux droits des Compagnies des Indes & d'Afrique. Il est vrai que s'il y avoit une fois un Etablissement considérable dans la partie méridionale de la Terre Australe, la Compagnie pourroit acquérir un plus grand trafic des marchandises les plus précieuses des Indes, comme peut-être de l'or, des épiceries &c. qui ne seroient pourtant point dans le cas de la clause de son Octroi. Le but de cette clause a été sans-doute, d'empêcher la Compagnie du Sud de trafiquer dans ces sortes de marchandises que la Compagnie des Indes apporte en Europe. Mais y a-t-il par rapport à cette dernière quelque différence, que nous recevions des cloux de gerofle, de la canelle, du macis, des noix muscades par la Compagnie du Sud, ou que nous les recevions de Hollande? Ces épiceries arriveroient certainement en Europe quelques mois plutôt par la route du Cap Horn, que par celle du Cap de Bonne-Espérance, & seroient par conséquent à meilleur marché. Que si l'on insistoit, que la Compagnie du Sud ne doit point trafiquer absolument de marchandises des Indes, nous voudrions bien savoir, pourquoi il est permis aux Marchands des Indes Occidentales d'apporter le Caffé de la Jamaïque, puisqu'on sait très-bien que la Compagnie des Indes Orientales pourroit en fournir de tout le Royaume de Mocha? Dira-t-on que le Caffé de la Jamaïque coûte moins & est

Raisons pour appuyer ce Projet.

Section IV. *Navigations des Eſpagnols au ſujet des Terres Auſtrales, &c.*

eſt le produit de nos propres Colonies. La réponſe eſt aiſée, c'eſt que ces épiceries non ſeulement coûteroient moins, mais ſeroient meilleures & achetées de nos manufactures; ce qui eſt peut-être auſſi fort que l'autre.

Nous avons toute la certitude que l'on peut avoir en des choſes de cette nature, qu'il croît des épiceries en quelque endroit de la Terre Auſtrale. Quiros en trouva de tout ordre dans le Pays qu'il découvrit. *Schouten* & *Le Maire* virent du gingembre & des muſcades. *Dampier* de même; & l'Auteur du Journal de *Roggewein* aſſure que les Bourgeois libres d'Amboine & des Moluques vont tous les ans à la Nouvelle Guinée, & en apportent des noix muſcades.

Nous avons inſinué plus haut, que ſi pendant la derniere guerre avec l'Eſpagne, la Nation eût penſé à pourſuivre les découvertes dans la Mer du Sud, on auroit pu faire fort commodément un Etabliſſement dans l'Iſle de *Juan Fernandez*, qui ſerviroit également pour former des Colonies, & pour faire un Commerce avantageux aux Terres Auſtrales. Peut-être la choſe pourroit-elle encore avoir lieu, en donnant un équivalent raiſonnable à l'Eſpagne. La grande difficulté ſeroit de perſuader aux *Eſpagnols* que notre Commerce aux Terres Auſtrales, ne préjudicieroit point au leur avec les Philippines, ce que nous ſommes perſuadés qu'il ne feroit point; ou s'il le faiſoit, ils en ſeroient dédommagés par les avantages qui en reviendroient aux Pays qu'ils poſſedent au Mexique & au Pérou.

Projet d'établir une Colonie dans l'Iſle de Juan Fernandez, ou dans la Nouvelle Bretagne.

Sur le tout, il eſt évident, que ſi l'on ouvroit un Commerce avec les Terres Auſtrales, ſoit par le moyen d'un Etabliſſement dans l'*Iſle de Juan Fernandez*, qui eſt comme à moitié chemin, ſoit dans la *Nouvelle Bretagne*, il en réſulteroit néceſſairement ces trois choſes. Premierement, qu'on ouvriroit un nouveau Commerce, qui feroit débiter une grande partie des produits & des manufactures de la Grande-Bretagne, dont on ne peut ſe promettre ſi débit nulle part, au moins pas ſi avantageuſement que ſi l'on en trouve un plus grand débit ailleurs. En ſecond lieu, cela nous rendroit uſitée & familiere une Navigation, qui eſt à préſent peu commune & effrayante. C'eſt ce qui pourroit procurer des avantages que l'on ne peut prévoir, ſurtout puiſque, comme nous l'avons remarqué, il y a un autre Continent Auſtral encore inconnu. En troiſième lieu, cela augmenteroit conſidérablement nos Vaiſſeaux, & nos Matelots, qui ſont les boulevards naturels de notre Pays, rendroit notre puiſſance formidable, rendroit notre Marine formidable, & donneroit une nouvelle réputation à la Nation. On s'imagineroit que la perſpective la plus éloignée de pareils avantages, ſeroit capable de réveiller d'ardeur les plus indifferens, de ceux qui ont le moins de zèle pour leur Patrie, & leur inſpireroit le courage de braver tous les dangers, & de mépriſer tout ce que l'on pourroit dire contre eux, en les traitant de viſionnaires, de ſe donner tant de peine, dont il ne peut jamais leur revenir aucun avantage en particulier (*).

Tout

(*) La plus grande partie de ces réflexions ſe trouve diſperſée dans la nouvelle Edition des Voyages de *Harris*, & dans le Recueil François des Navigations aux Terres Auſtrales.

Tout le monde fait le prodigieux profit qu'on fait sur les plus frivoles bagatelles qu'on échange pour les marchandises des Pays étrangers, sur-tout dans les Indes, où les habitans ne connoissent pas le prix de celles dont ils trafiquent. Il n'y a que la concurrence des Européens qui leur fait même l'idée d'en hausser le prix. Quand ils s'apperçoivent que les Européens tâchent de se prévenir les uns les autres pour les achats, il est naturel que les Indiens en concluent qu'ils doivent avoir des raisons de le faire, & qu'ils en profitent. Mais là où une seule Nation trafique, & où le Commerce est sous la conduite d'une Compagnie, il n'est pas difficile de tenir les marchandises à leur premier prix. N'y ayant point d'émulation ni de concurrence, les Naturels doivent toujours rester dans l'ignorance de la valeur de ce qu'ils donnent & de ce qu'ils reçoivent.

SECTION IV. Navigations aux Terres Australes &c.

Les habitans de la Terre Australe en particulier, semblent devoir avoir une espece de Philosophie à part, qui consiste à calculer si la peine & le travail qu'il en coûte pour se procurer certaines commodités de la vie, ne l'emportent pas sur la satisfaction qu'elles procurent. Décidant la question affirmativement, ils passent leur tems dans une indolence & une oisiveté véritablement digne de brutes. Nulle prévoyance, nul soin pour le lendemain. Ils vivent de ce que la terre produit sans culture, n'ayant d'autres habits que ceux que la Nature fournit; insensibles aux inclémences de l'air, à l'ardeur brûlante du Soleil pendant le jour, & aux vapeurs pernicieuses de la nuit; sans aucun sentiment de pudeur, de décence, & de ce que la Nature même semble dicter. Nous ne parlons que de quelques habitans de la Nouvelle Hollande, dont *Dampier* fait le portrait. Ils regardent les Européens comme des fols, de se donner tant de peine pour des choses que l'habitude seule rend nécessaires. Mais tout paresseux & ignorans qu'ils sont, il est indubitable que l'Etablissement de Colonies les amèneroit à une maniere de vivre & de penser plus raisonnable. Le penchant naturel pour la Société que l'on remarque dans tous les hommes, rendroit cette tâche aisée & méritoire; car peut-on donner une plus grande preuve de bienveillance, qu'en inspirant des sentimens de religion, de vertu & d'humanité à des Nations entieres plongées dans la paresse, l'ignorance, & la barbarie la plus profonde?

Caractère & Philosophie des Habitans des Terres Australes.

Mais sans insister sur une chose évidente par elle-même, qu'il nous soit permis d'ajouter une conjecture, qui semble recevoir du poids de la conformité qu'il y a entre les traits, le teint & les mœurs des habitans de la Nouvelle Guinée, & de ceux des Côtes d'Afrique: c'est que les Negres à grosses levres & à cheveux cotonnés sont les habitans primitifs & originaires de la Zone Torride, les hommes les plus stupides, les plus sauvages & les plus brutaux qu'il y ait sur la Terre. Que ceux qui étoient mieux faits, & avec des organes plus délicats, & selon l'expression d'un Poëte,

Queis meliore luto finxit præcordia Titan,

pro-

stules. Ainsi nous ne nous attribuons d'autre mérite que de les avoir rassemblées, & adaptées au tems présent & au but de notre Histoire.

[illegible] IV. [illegible]

profitant des avantages que la Nature leur avoit accordées, attaquerent les Negres originaires de l'Asie, les chasserent de leurs possessions, & les obligerent de se cacher en des lieux inaccessibles, où ils diminuerent peu à peu. Cette conjecture rend raison de la grande variété de Peuples différens qu'on a trouvé dans les Isles, & en possession du Continent de la Nouvelle Hollande & de la Nouvelle Guinée. Si l'on suppose que cette variété existoit dès le commencement que ces Pays ont été peuplés, il faut renoncer à tout ce que la Philosophie enseigne sur le caractere National. On a toujours expliqué ce Problême par les influences du climat, aussi-bien que les mœurs & les coutumes établies parmi les uns & les autres. Mais dans ces Isles les uns ressemblent à tous égards aux Negres d'Afrique, tandis que ceux d'une autre Isle, à moins de cinq lieues de distance, ont les traits Européens, de longs cheveux noirs, de l'esprit & de l'intelligence, & de la douceur dans leurs mœurs, choses entièrement inconnues aux premiers. Cependant ils habitent tous le même climat, sous les mêmes paralleles, tandis que les caracteres qui les distinguent les uns des autres sont aussi frappans, que ceux qui distinguent les Nations civilisées de l'Europe les plus éloignées d'eux. Ce qui semble confirmer notre conjecture, c'est que l'on trouve de ces Negres dans des Pays que les Européens & les Asiatiques possedent depuis longtems. Ils sont fort diminués en Amérique depuis les conquêtes des Espagnols. En Afrique ils ont été chassés de toutes les côtes occupées par les Européens. On n'en trouve plus en Asie qu'au Midi de la Ligne Equinoxiale, savoir à l'extrémité méridionale de Madagascar, & dans le Monomotapa, le Pays des Caffres, des [illegible] & des Hottentots, au Sud de la Ligne. On trouve quelquefois les hommes primitifs dans l'intérieur & dans les endroits les plus écartés des grandes Isles. Peut-être la Nouvelle Hollande & la Nouvelle Guinée sont-ils les seuls Pays du Monde où ils sont [illegible] de leurs possessions primitives.

Ce seroit une recherche des plus curieuses, que d'examiner par une Philosophie judicieuse la nature primitive de l'homme, de faire des expériences sur ces Sauvages, de faire attention aux idées que l'organisation humaine, les degrés où [illegible], d'observer jusqu'où cette sensibilité physique est la cause des idées, ainsi que le prétend M. *Helvetius*; en un mot de tâcher de découvrir si les Negres ont réellement les mêmes facultés que le reste du Genre-humain, s'ils ne sont pas une espece différente, dont l'esprit est incapable de profiter des avantages de la culture & de l'éducation, par un défaut de réflexion, ou de l'organisation des parties les plus délicates du corps. Mais il faut laisser ces recherches aux Philosophes. L'Histoire doit se contenter de rapporter les choses telles qu'elles sont, sans entrer dans des discussions subtiles. Nous n'avons pu cependant nous empêcher de profiter de l'occasion qui se présentoit naturellement, de hazarder nos conjectures, laissant à d'autres qui ont plus de capacité & de loisir, à l'approfondir.

Après avoir achevé de rapporter tout ce qu'il y a de plus essentiel touchant les découvertes faites dans les Terres Australes, tout ce que l'on trouve sur le climat, le terrain, les productions, les habitans, les mœurs, les

cou-

coutumes, le naturel de ces Peuples & d'autres particularités. Les Auteurs Anglois donnent un précis des travaux des principaux Navigateurs qui ont fait le tour du Monde, comme un supplément utile, & même, à l'Histoire des Indes Orientales & des Terres Australes, & une introduction naturelle à celle de l'Amérique. Le seul article peut-être à l'égard duquel les Modernes puissent se vanter de leur supériorité sur les Anciens, au moins de leur grande supériorité, c'est la découverte de nouveaux Mondes à la faveur des Mathematiques & de l'Astronomie, d'une connoissance exacte de notre Globe, & des progrès de la Navigation, en faisant un bon & heureux usage de principes certains. C'est ce que nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme un des plus glorieux triomphes de l'Esprit humain, au moins par rapport à la justesse du raisonnement sur des axiomes une fois reçus, bien-que ces axiomes puissent être l'effet du hazard. Il paroît évidemment par les Tables Astronomiques, les Calculs d'Eclipses, & par d'autres choses qui nous restent dans les Ouvrages de *Ptolomée*, d'*Archimede* & d'*Hipparque*, que les Anciens n'avoient point de juste idée de la figure de la Terre; qu'ils étoient fort ignorans dans l'Astronomie pratique, & qu'ils devoient être toujours des enfans en fait de Navigation sans une connoissance parfaite des propriétés de l'Aiman. Leurs sentimens sur la figure de la Terre étoient également differens & absurdes. L'un s'imaginoit qu'elle étoit creuse comme un plat, l'autre qu'elle étoit unie comme une table; celui-ci qu'elle ressembloit à une colonne de pierre, celui-là, plus extravagant s'il est possible que les autres, disoit qu'elle flottoit comme une bouteille sur l'eau. Quelques-uns la représentoient de la figure d'un tambour, & quelques-uns des plus anciens Ecrivains Chretiens s'imaginoient que la Terre s'etendoit infiniment par dessous, fondant cette opinion sur l'autorité de l'Ecriture Sainte, ou pour mieux dire tordant les Livres Sacrés pour appuyer leur frivole conjecture (*). Il est evident par cette diversité d'opinions, que les Anciens ne pouvoient rien conclurre tant par rapport aux parties inconnues du Globe, qu'à l'égard des moyens d'en faire la decouverte. Il faut pour cela avoir une idée juste de la figure de la Terre, sans quoi toute hypothese ne peut être que frivole & fausse. Il est vrai que les Modernes mêmes, après la decouverte de l'Amérique & des Indes Orientales, après avoir perfectionné la Navigation, inventé la Boussole, & porté les connoissances au plus haut point, ont été encore partagés sur la figure de la Terre. Les uns pretendent qu'elle est parfaitement spherique, d'autres que c'est une sphere applatie. Mais cette difference de sentiment, bien-qu'elle fournisse des explications diverses de quelques Problêmes curieux d'Astronomie, n'influe en aucune façon sur les principes generaux de l'Astronomie, ni sur l'art & la theorie de la Navigation.

Quant

(*) Les Philosophes dont nous avons rapporté les sentimens, suivant l'ordre que nous leur avons donné, sont *Democrite*, *Anaximene*, *Anaximandre*, *Thalès*, *Leucippe*, *Lactance* & *St. Augustin*. On trouve les sentimens de la plupart de ces Sages dans *Diogene Laërce*, & dans les Vies des Philosophes de *Stanley*. Mais ce seroit une chose ennuyeuse de citer chaque page où ils se trouvent.

Section IV. Navigations des Européens aux Terres Australes, &c.

Quant à l'Astronomie, *Hipparque* fut le premier qui dressa un Catalogue des Etoiles fixes, environ cent-cinquante ans avant l'Ere Chrétienne. Le fameux *Ptolomée* corrigea ses Tables environ trois-cens ans après, & bâtit un Systême sur les principes de ce Philosophe, qui a subsisté pendant un grand nombre d'années, bien que les Siècles suivans ayent reconnu qu'il fourmilloit d'absurdités & d'erreurs. On a fait des découvertes à la faveur du Télescope, instrument tout-à-fait inconnu à *Hipparque* & à *Ptolomée*, & même au célèbre Danois *Tycho Brahé*; cependant ce Philosophe est parvenu à fixer la véritable Longitude & la Latitude à moins de deux minutes près, au lieu que le premier se trompoit généralement d'un demi degré à l'égard de l'une & de l'autre; ce qui, comme tout le monde le sait, fait beaucoup pour la théorie de la Navigation. Mais les Anciens manquoient surtout, en ce qu'ils n'étoient pas en état de déterminer les quatre Points Cardinaux, & les points intermédiaires, avec quelque degré de précision. N'ayant point de caractère certain pour connoître le Nord & le Sud, ils étoient obligés de naviger le long des côtes, ce qui ne leur permettoit pas d'entreprendre de grands voyages. De jour ils pouvoient à-la-vérité trouver le Méridien par le lever & le coucher du Soleil, & de nuit la grande Ourse, & l'Etoile polaire qui est dans sa queue, leur indiquoient le Nord, mais un Ciel couvert les privoit de ce secours. Ils avoient encore une autre méthode, c'étoit d'observer le cours qu'ils avoient suivi; car sachant d'abord de quel point ils étoient partis, ils tenoient un Journal exact des variations de leur course; méthode ennuyeuse, embarrassée & incertaine, parce qu'une tempête, un courant violent, ou quelque autre accident leur faisoit perdre en un moment le fruit de tout leur travail.

Progrès des Modernes dans l'Astronomie & la Navigation.

On a remédié à tous ces inconvéniens par l'usage de la Boussole, & par la théorie fixe de l'Aiguille aimantée; on connoît la Ligne Méridienne avec autant de facilité que de certitude: le Marinier est en état de quitter l'ancienne & timide manière de naviger, de cingler à pleines voiles au milieu du vaste Océan, & de se frayer un chemin aux lieux les plus éloignés du Globe, par la route la plus courte, la plus sûre & la plus commode. C'est ce qui mit les Portugais en état de faire des voyages prodigieux & des découvertes dans l'Orient, au commencement du quinzième siècle. Le succès qu'eurent leurs travaux donna lieu à cette suite de voyages, qui furent également avantageux au Commerce, à la Société & aux Sciences en général. L'Histoire a pris la place des fables des Anciens: on a trouvé que toutes les parties du Globe sont habitables: on a refuté les opinions superstitieuses de l'Antiquité touchant les Géans, les Antropophages, & les hommes dont la tête est plus basse que les épaules: on a montré que la disproportion entre la Terre & l'Eau est moins grande qu'on ne se l'imaginoit, & que les productions des Zones Torride & Froide sont plus riches & de plus grand prix que celles des Zones Tempérées, contre l'opinion générale. Nos Auteurs ont cru qu'il ne seroit pas désagréable au Lecteur, de trouver l'Histoire des premiers Navigateurs qui ont fait le tour du Monde, comme réunie sous un seul point de vue, puisque par-là il est en état de déterminer exactement quels sont les progrès qu'on a faits dans la théorie de la

Navigation, dans l'Astronomie, & même dans l'Art de construire & de gouverner les Vaisseaux. Il leur a paru que cela répandroit en même tems un grand jour sur les découvertes faites dans les Indes Orientales, que leur plan les a obligés de rapporter au long, & uniquement en ce qui avoit trait aux différentes Nations de l'Europe qui y trafiquent, & que cela donneroit sur-tout du jour à ce qui a servi à faire la grande découverte des Terres Australes & de l'Amérique. C'est en conséquence qu'on trouve l'Histoire de *Colomb* & de ses découvertes, celle de *Drake*, l'expédition de *Sarmiento*, de *Candish*, les voyages d'*Olivier de Noort*, de *Spilbergen*, de *Jaques l'Hermite*, de *Dampier*, de *Woodes Rogers*, & enfin d'*Anson*. Mais comme tout cela est fort connu, & appartient plus à l'Histoire des voyages, qu'à l'Histoire universelle, sur-tout dans la forme où les Auteurs l'ont donné, nous avons cru devoir retrancher ce grand morceau, nonobstant les raisons spécieuses des Auteurs. Nous l'avions mis en état de paroître, mais il vaut mieux perdre quelque peine que de donner des morceaux déplacés.

SECTION IV. Navigations des Espagnols aux Terres Australes &c.



HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.

LIVRE DIX-HUITIEME.

*Histoire de l'*EMPIRE OTHOMAN.

CHAPITRE I.

Origine des Turcs Othmans, *& leur Histoire jusqu'au tems de leur Etablissement dans l'Asie Mineure sous les* Sultans Seljukides. *Remarques sur les Historiens qui ont écrit leur Histoire. Regnes de* Soliman Shah *& d'*Ertogrul.

Origine des Othmans & leurs premiers tems ; incertaine.

CE qu'on a remarqué que les plus puissans Empires ont dû leur origine à des Peuples peu considérables, dont l'origine est obscure, peut s'appliquer très-véritablement aux *Turcs Othmans* ou *Osmans*(*) autant qu'à aucune autre Nation. On ne peut douter qu'ils ne soient sortis originairement du Turkestan, ou de quelque Pays de la Tartarie; mais il n'est pas aisé de déterminer de quelle Province de cette vaste Région ils sont venus, ni la Tribu particuliere d'où ils sont issus.

Origine des Othmans, selon Cantemir réfutée.

Un Historien de notre tems dit, que l'on convient que les Turcs Othmanides sont descendus de la plus noble famille des *Oguzians* (*a*), qui font remonter leur généalogie jusqu'à *Oguz Khan*, un des plus anciens Héros de la Nation Turque, & c'est de-là qu'ils ont pris le nom d'*Oguzians*. Mais si les Turcs & les Tartares Mahométans comptent *Oguz* au nombre des Ancêtres des Turcs en général, aucun d'eux ne parle d'une Tribu ou branche particuliere de la Nation sous le nom d'*Oguzians*, comme il paroît par ce que nous avons rapporté ailleurs (*b*), & supposé qu'il y ait eu une Tribu de

(*a*) *Cantemir*, Hist. de l'Emp. Othman, Préface Art. 3.

(*b*) Voy. L. II. Ch. I. Sect. 1.

(*) *Othman* est un mot Arabe, dont la prononciation Persane est *Osman*, qui a été adoptée par les Turcs, qui ont longtems demeuré en Perse; on les appelle *Ali Othman*, les enfans ou la postérité d'Othman.

de ce nom, on ne voit pas de raison pourquoi les Othmans auroient plus de droit à ce nom que les Turcs *Seljukides*, qui dérivent leur origine d'*Oguz* aussi bien qu'eux. Mais on peut très bien soupçonner la généalogie qu'on donne de la race d'*Oguz*, d'être forgée, & peut-être même *Oguz* d'être un personnage chimérique; car *Saadi Effendi*, le plus célèbre Historien Turc, en parle comme d'une chose douteuse, & pas suffisamment appuyée de preuves par ceux qui la produisent (a). *Origine des Othomans & leurs prétentions imaginaires.*

Les Arabes & les Persans ayant rendu le nom de *Turcs* fort méprisable en Orient, comme emportant grossiereté & barbarie, la Porte Othomane dédaigne d'être appellée la *Cour Turque*, & le terme de *Turc* n'est employé que dans des phrases particulieres, comme, *Turkje bilirmisin?* Ce qui veut dire, *Entendez-vous la Langue Turque*; & ce seroit parler improprement de dire, *Othmanje bilirmisin*, car *Othmanje* porte avec soi l'idée de la politesse & des belles manieres, au lieu que *Turkje* signifie ce qui n'est pas civilisé. De là vient cette expression commune, *Turk* [illegible], qui signifie, *Turc dans tout le cours de sa vie*; comme qui diroit ce sera toujours un homme grossier, qui n'acquerra jamais les manieres polies des Othomans (b). Avec cela ces Othomans furent peut-être les plus grossiers & les moins polis des trois branches des Turcs, jusqu'à la prise de Constantinople. *Le nom de Turc est odieux.*

Comme ils ont honte de leur nom, & qu'ils ne veulent pas qu'on le leur attribue, on a eu recours à diverses Histoires pour expliquer d'où il leur vient. Le Prince *Cantimir*, soit de sa propre autorité, soit fondé sur celle de quelque Auteur Turc (*), assure, en premier lieu, que les Persans, par lesquels il entend les Seljucides de Rûm, donnerent le nom de *Turcs* à *Soliman* grand-pere d'*Othman*, & à ceux qui marchoient sous ses ordres, supposant qu'ils étoient du nombre des Scythes qui avoient suivi *Jenghiz Khan*; car il donne le nom de Scythes aux Mogols. Il faut observer que cet Historien prétend que le nom de Turcs désignoit les Nations ou les Tribus qui suivirent *Jenghiz Khan* quand il envahit les Provinces Méridionales de l'Asie, & qu'ils n'y furent connus que quand ils se répandirent de tous côtés dans la Perse & l'Asie Mineure (c). Au-lieu que ceux qui suivirent ce Conquérant ont été généralement connus sous le nom de *Mogols* ou de *Tartares*; & ce sont les Seljukides qui ont porté celui de Turcs, connu depuis longtems des Persans, plus de deux-cens ans auparavant dans l'Asie Mineure. *D'où le tiennent.*

En second lieu, *Cantimir* dit que lorsqu'après l'invasion de *Jenghiz Khan*, les Gouverneurs Persans secouerent le joug de leur Souverain, *Aladin Sultan* d'Iconium, qu'il met du nombre, *força plusieurs de ces Scythes à reconnoître son Empire, qu'il les mêla avec les Persans, les occupant aux exercices de l'Agriculture, & leur donna en commun le nom de* Turcs; *de façon*, continue-t-il, *que le Prince lui-même, au-lieu du titre de* Gouverneur des Perses, *ou de* Sultan d'Iconium, *qu'il avoit porté jusques-là, prit désormais celui*

(a) *Cantimir*, l. c. (b) *Ibid.* Préface p. m. 50, 51. (c) *Ibid.*

(*) Il cite rarement ses Auteurs bien distinctement, & ne distingue guères son sentiment des leurs.

Origine des Othmans & leurs premiers commencemens.

lui de Sultan des Turcs. Soit que le Prince *Cantimir* soit lui-même Auteur de cette Apologie, soit qu'il l'ait empruntée de quelque Historien Turc, il est certain qu'il n'est rien de plus absurde & de plus contraire à la vérité. Il faut remarquer, que par les Perses il entend ici les Seljucides de Rûm ou d'Anatolie; en quoi, pour aider à sa thèse, il suit les Historiens Grecs, sans faire attention que les noms de Turcs & de Perses sont synonymes chez eux; & qu'ils ne les appellent Perses, que parce qu'ils sortirent de Perse lorsqu'ils envahirent les terres des Romains, comme nous avons eu occasion de l'observer plus d'une fois dans leur Histoire, & non qu'ils les crussent de véritables Perses; car ils rapportent en termes exprès, que *Tangrolipix*, c'est le nom qu'ils donnent à *Togrul-Beg*, premier Sultan Seljucide & ceux qui le suivoient, étoient des Turcs.

Il allègue enfin, que lorsque *Othman* fut proclamé Sultan après la mort d'*Aladin*, *croyant devoir faire l'épreuve du nom odieux de* Turc, *qui étoit commun à tout son Peuple, il ordonna qu'il demeureroit affecté aux seuls Paysans* (*), *& que ses autres Sujets s'appelleroient* Othmans. Quoi! les Perses furent-ils appellés *Othmans*? le nom de *Seljuk* fut-il [illegible] par celui du fils d'*Ertogrull* [illegible]; au moins aussi longtems qu'il y eut des Princes Seljucides, qui s'étoient rendus indépendans après la mort du dernier Sultan, bien-que notre Auteur, suivant en cela les Historiens Turcs qui sont fort partiaux, prétende qu'ils se soumirent tous à la fois à *Othman*.

Ils sont de véritables Turcs.

Pour revenir au fait, la vérité est, que bien-que les *Othmans*, aussi-bien que les *Seljucides*, ayent pris ces noms quand ils devinrent puissans, soit que leur orgueil ne leur permît plus de porter un nom qui étoit tombé dans le mépris, soit pour faire honneur aux fondateurs de leurs Empires, ils étoient néanmoins de véritables Turcs, & selon leur dire, des *Oguziens*, ce qui confirme d'autant plus cette opinion, puisqu'Oguz n'étoit que de peu de générations postérieur à *Turk*, dont il descendoit. Nous ne voyons pas non plus pourquoi ils auroient eu honte du nom de Turcs; puisque *Turk*, qu'ils font fils de *Japhet*, est reconnu pour être le père commun de toutes les Tribus ou Nations qui habitent la Tartarie. D'ailleurs, puisque c'est de là que les Othmans sont venus originairement, ils doivent être certainement Turcs d'origine, quelque nom qu'ils se donnent, & il nous semble qu'ils devroient préférer celui de Turcs à tout autre, parce-qu'il dénote qu'ils sont descendus immédiatement de *Turk*, leur illustre ancêtre, & que toutes les autres Tribus Tartares sont issues d'eux.

Pays de leur origine fort incertain.

A l'égard de l'endroit particulier de la Tartarie, où cette prétendue Tribu Oguzienne habitoit originairement, tous les Historiens Turcs conviennent, dit-on, que c'étoit proche de la Mer Caspienne, & qu'elle étoit de ces Tartares qu'on appelle communément [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], comme qui diroit, [illegible] *&* [illegible], sans avoir de demeure fixe. Le Prince *Cantimir* est porté à croire qu'ils habitoient entre la Mer Caspienne & le Lac appellé aujourd'hui [illegible] par ceux du Pays, où l'on voit encore les [illegible], qui mènent une vie errante, & parlent le même langage que

(*) Qu'avoit-il besoin de faire ce qu'*Aladin* avoit déjà fait?

que les Turcs, quoique ceux-ci leur soient tout-à-fait opposés du côté des mœurs & de la manière de vivre (a). Il n'est pas fort surprenant que les Turcs différent d'eux aujourd'hui à cet égard, mais il y a beaucoup d'apparence que dans le tems qu'ils vivoient dans les déserts, ils avoient une grande conformité de mœurs soit avec les *Kara-Kalpaks*, soit avec les *Turcomans*, leurs voisins (*), dont on a reproché aux Turcs Othomans & Seljucides d'être descendus. Mais dans le fond la question du Pays & de la Nation dont ils sont originaires, dont on s'embarrasse si fort, est un article ridicule & frivole, puisque si un Peuple est méchant, son origine quelle qu'elle soit, ne peut lui faire honneur, ni le deshonorer s'il est vertueux. *Origine des Othomans & leur première demeure.*

Bien que les Historiens Turcs fassent remonter la généalogie des Turcs *Othomans* jusqu'à *Oguz* & même jusqu'à *Japhet*, cinq générations plus haut, on ne voit pas cependant que l'on puisse placer les ancêtres d'*Othman* avec quelque certitude au-delà du troisième degré, ou de son bisayeul; car *Cantimir* avoue lui-même (b) que les Ecrivains Turcs ne nous donnent sur eux aucune lumière capable de nous satisfaire (†). Suivant la tradition reçue au tems de *Chalcondyle*, les Ancêtres d'*Othman* étoient *Ertogrul*, *Oguzalpes*, & *Duzalpes*; que les Annales Turques, *Saadi Effendi*, & d'autres Auteurs Orientaux nomment *Ertogral*, *Soliman Shah* & *Kiya-Alp*, que quelques-uns appellent *Kiya Khan*. *Ancêtres d'Othman.*

Les Historiens Turcs disent fort peu de chose de *Kiya Khan* pere de *Soliman Shah*, & même des trois Ancêtres immediats d'*Othman*; & le peu qu'ils en disent, est sujet encore à bien des difficultés.

Saadi Effendi, Auteur des Annales si estimées des Turcs, rapporte d'après d'anciens Auteurs, que dans le tems que la Tribu *Seljuckide* quitta le *Mawarennahr*, ou le Pays situé au-delà de l'Oxus, pour occuper l'Iran, ou la Perse en general, au midi de ce Fleuve, *Kiya Khan* pere de *Soliman Shah*, Prince des Oguziens, partit avec sa Tribu de *Maru Shahjan*, & se saisit de la ville de *Mahan* (‡) (c); mais après l'irruption de Jenghiz Khan, *So-*

(a) *Cantimir*, Préface. p. in. 78. (c) D'*Herbelot*. Bibliot. Orient. p. 822.
(b) *Idem* ibid.

(*) Les Annales Turques disent, qu'*Ertogrul* demeura pendant un tems près de l'Euphrate, dans des habitations mobiles, comme les habitans de la Tartarie.

(†) Il avoue même que les savans Turcs reconnoissent que toute l'Histoire Othomane avant *Soliman* n'est que fable.

(‡) *Mahan* ou *Mahun* est une ville entre *Bawerd* ou *Abiwerd* & *Durun*, pas loin de l'Amu, & environ à cent soixante milles de la Mer Caspienne. *Cantimir*, d'après quelque Auteur Turc, nomme *Nera* la ville d'où *Kiya* partit, bien qu'il ne sache où la placer. Ne la trouvant point sur les Cartes Géographiques des Chrétiens, il suppose que c'est ou *Herat* Capitale du Khorasan ou *Nurtzur* dans le Mazanderan dont il fait une partie du Ghilan, mais la première de ces villes n'est pas voisine de la Mer Caspienne, comme l'est *Nera*, suivant les Turcs; & l'autre est trop hors de la route en venant de *Maru Shahjan* & de *Mahan*. Nous soupçonnons qu'il a lu *Nera* pour *Nesa*, n'y ayant qu'un point de différence entre le *r* & le *z* des Arabes. Cette ville de *Nesa*, *Nisa* ou *Nissa*, ainsi qu'elle est nommée dans l'Histoire d'*Abulghazi Khan*, est située entre *Mahan* & *Maru Shahjan*, distante de l'une & de l'autre d'environ cent-quarante milles; & on l'appelle la *Petite Damas* à cause de sa charmante situation.

Origine des Othomans & leurs premiers commencemens. *Soliman Shah* fils de *Kiya*, que d'autres écrivent *Kiya Alp Khan*, dont les terres touchoient à *Akhlat* (*), se vit obligé, pour éviter la fureur des Tartares, d'abandonner ses Etats, & d'aller chercher d'autres terres avec ses sujets vers *Rûm* (a) ou l'Anatolie.

Hezarfenn, Historien beaucoup plus ancien que *Saadi*, dit que les *Oguziens* s'établirent dans le Pays d'*Akhlat* cent-soixante-dix ans avant *Soliman*, & que

Heg. 611 1214. ce fut l'an 611 de l'Hegire qu'ils firent sous la conduite de *Soliman* leur premiere expédition du côté de l'Asie Mineure. Mais les affreux ravages des Tartares obligerent *Soliman* & ses Compagnons de sortir de ce Pays qui étoit entierement désolé; il revint vers l'*Azerbijan* (†), où il mena quelque

Heg. 616. 1219. tems une vie champêtre & errante; enfin l'an 616 de l'Hegire, ne trouvant plus dans ces terres incultes dequoi subsister, il reprit la route du Pays de Rûm avec une armée de cinquante-mille hommes, résolu de recouvrer ses anciens domaines, mais il se noya ayant voulu passer l'Euphrate avec son cheval à la nage (b).

[illegible] Suivant le *Tarikh Hawarikh* de *Saadeddin* cet accident arriva vis-à-vis du Château de *Khayber* ou *Jabber*, & il fut enterré dans un lieu qui porte encore le nom de *Mazar Türk* (c). Le *Tarikh Othmani* rapporte que Sultan *Alaeddin*, d'extraction Seljucide, s'enfuit de Khorasan dans le Pays de *Tatar* (‡), que là il s'empara de la ville de *Sougut* ou *Sivas*, & y prit le titre de Roi. Dans le même tems *Soliman Shah* voyant *Mahan* détruit par les Tartares, crut devoir céder à la violence, & se retira à *Erzenga* (§) ou *Arzingan*; de-là il poussa jusqu'en *Romanie* ou *Rûm*, & vint à *Amasia*, puis changeant sa marche, il alla à *Alep* & de-là à *Jabber* sur les bords de l'Euphrate (**), où il campa, & ayant tenté de faire passer ce Fleuve à la nage à son cheval, il s'y noya (d).

Les Historiens fixent la date de la retraite de *Soliman*, après que Jenghiz Khan eut détruit la ville de Balkh, & eut fait périr *Karazm Shah* (††) après l'avoir chassé de ses Etats.

Cet-

(a) *Cantemir*, Pref. p. m. 32, 83. *D'Herbelot* p. 822.

(b) Ibid.

(c) Ibid.

(d) *Cantemir*, l. c. p. 15. Annal. Sultan. p. 8.

(*) C'est *Akhlat* ou *Khalat* dans la Grande Arménie, dont nous avons souvent eu occasion de parler.

(†) *Cantemir* dit que [illegible] [illegible] de la Perse [illegible] Nord [illegible] [illegible] Voy. *Hist. Ottomane*, T. I. p. [illegible] [illegible]

(‡) [illegible] ..., comme le prétend *Cantemir*, mais la [illegible] général.

(§) C'est [illegible] *Cantemir* [illegible] par *Erzinga* [illegible] *Moslems*. p. 74.

(**) [illegible]

(††) Ou *Karazm Shah*. *Cantemir* [illegible]

Kar-

Cette Histoire que *Cantemir* a tirée des Historiens Turcs, est sujette à bien des difficultés. Premierement, ce qu'on dit que les Etats de *Soliman* s'étendoient depuis *Makan* dans le Khorasan jusqu'à *Ahlad* en Armenie, est contraire à la vérité de l'Histoire; car toute la Perse & une grande partie de l'Armenie obéissoient en ce tems-là aux Shahs de Karazm, & avant eux aux Seljucides de l'Iran. Il n'y a pas aussi d'apparence que les *Oguziens* ayent jamais été maîtres d'*Ahlad*, bien moins qu'ils l'ayent été cent-soixante-dix ans avant le tems de *Soliman*, supposé qu'ils en ayent été en possession; car il n'est gueres possible que deux places aussi éloignées l'une de l'autre que le sont Makhan & Ahlad ayent été si longtems soumises à de petits Princes, dont tout le domaine se réduisoit presque à ces deux villes, & dont les noms sont à peine connus aux Historiens de ces Pays. Ajoutez à cela, que ce qu'on dit qu'il fut forcé d'abandonner ses Etats avec les siens, au nombre de cinquante-mille hommes, pour aller chercher de nouvelles terres dans le Rûm, ne s'accorde pas avec l'idée d'un Prince maître de vastes Etats; puisqu'en ce cas-là il auroit été en état de mettre sur pied de plus nombreuses forces, & de faire tête aux Mogols, au-lieu de s'enfuir sans coup férir. *Origine des Othomans & leurs premiers commencemens.* *1. Objection.*

En second lieu, ce qu'on raconte que Sultan *Aladin* ou *Alao'ddin* s'enfuit du Khorasan dans le même tems que *Soliman*, & qu'il prit le titre de Roi à *Sevajle* par droit de conquête, est un pur Roman: car *Alao'ddin* devint par droit de succession Sultan d'Iconium, après la mort d'*Azzo'ddin* son frere, l'an de l'Hegire 616; & il ne paroit point qu'il soit sorti de l'Anatolie avant son avenement au Trône. En un mot tout ce que l'on conte de ce Sultan & de ce qui se passa entre lui & les Ancêtres d'*Othman* sont des fables, comme on le verra dans la suite. *2. Objection.*

En troisième lieu, ce que l'on dit du tems que *Soliman* quitta Makhan porte des marques évidentes d'une supposition grossiere; on place cet évenement à l'an 611, & cependant après la mort de Karazm Shah, arrivée en 617, & après la ruine de Balkh, qui ne fut détruite que l'année suivante. Il y a plus. Les Troupes de Jenghiz Khan ne passerent l'Amu pour entrer dans le Khorasan, la Province la plus Septentrionale de Perse, qu'en l'année 617, qui suivit celle de la mort de *Soliman*. Ainsi au-lieu d'avoir été forcé par les Mogols d'abandonner ce Pays, il doit en être sorti six ans avant que l'on apprehendât leur venue. Cela prouve encore la fausseté de la raison qui, dit-on, lui fit quitter l'Anatolie pour retourner dans l'Azerbejan, savoir *que les Tartares y avoient tout ruiné*; au-lieu qu'ils n'a- *3. Objection.*

Kurzem Shah signifie Roi de *Caspie*, (Royaume de son invention, *car que* Kurzem *signifie chez les Turcs* la Mer Caspienne (1), *& que ce nom se donne aux Pays qui bordent cette Mer*; au-lieu que cette Mer prend le nom de *Kurzem* ou *Karazm* du Pays de Karazm ou Khowarazm, qui est situé à son Orient. Le Shah dont il s'agit ici, est *Mohammed Karazm Shah* le dernier de cette famille Turque, dont nous avons parlé ailleurs; mais comme les Historiens Turcs ne marquent pas son nom, notre Prince Auteur ne l'a pas connu; ce qui prouve que sa lecture ne s'étendoit gueres au-delà des Historiens Turcs.

(1) *Cantemir*, T. I. p. m. 10.

n'avoient pas encore entrepris leur expédition en Perse. De plus, ils ne pénétrerent point dans l'Asie Mineure sous le regne d'Alaeddin, qui finit en 634, ni même que plusieurs années après. Si le Prince Cantemir avoit examiné en Critique les Historiens Turcs en ce qui regarde l'origine des Othomans, il y a de l'apparence qu'il les auroit suivis avec plus de précaution, & qu'il auroit moins exagéré les choses (*), après avoir Esfendi & d'autres Ecrivains postérieurs, qui ont eu plus en vue la gloire des Othomans, que la vérité de l'Histoire. Revenons à l'Histoire même.

Conquêtes [illegible]

Soliman laissa quatre fils, *Sungurtecin*, *Guntogdi* (†), *Ertogrul* ou *Ortogrul Gazi*, & *Dundar* ou *Dundar*. Les deux premiers retournerent en Perse après la mort de leur pere. *Ertogrul* & *Dundar* resterent avec les troupes qui s'attacherent à eux, & camperent dans un lieu nommé [illegible] (‡). *Dundar* étant mort quelques jours après, *Ertogrul* s'avança vers les Provinces de l'Asie Mineure, & en soumit plusieurs à sa domination (§); il les contraignit d'embrasser sa Religion (**), ce qui le fit appeller *Gazi*, titre célébre dans ces contrées. Ensuite, pour ne paroître pas possédé du desir tyrannique d'envahir les terres d'autrui, il envoya son fils aîné *Sarujati* ou *Sarujat*, qui devint ensuite [illegible] de *Samsun Bey*, vers *Aladin* Sultan d'Iconium (||), pour le supplier humblement de lui accorder & à ceux qui le suivoient un endroit sur ses terres où ils pussent s'établir. *Aladin* lui accorda sa demande, la prudence lui suggérant qu'il valoit mieux avoir ce nouveau & puissant voisin pour ami que pour ennemi. Il renvoya *Sarujati*, accompagné d'Ambassadeurs de sa part vers *Ertogrul*, avec promesse que si par sa valeur il venoit à bout de nettoyer ses Etats des Tarta-

(*) [illegible] Hist. Othom. T. I. p. 5.

(†) [illegible]

(‡) [illegible] Hist. Oth. T. I. p. [illegible]

(§) On lit dans l'Histoire, qu'il [illegible]

(**) [illegible]

(||) [illegible]

tares, qui y étoient reſtés, non ſeulement il le mettroit à la tête de ſes armées, mais encore l'aſſocieroit à l'Empire. *Ertogrul* ſe rendit donc à la Cour d'*Aladin*, lequel lui aſſigna *Karajedagh*, dans le territoire d'Ancyre, pour le lieu de ſa réſidence. *Origine des Othomans & [illegible]*

Il arriva en ce tems-là même, qu'une nombreuſe Troupe de Tartares fit une irruption dans le territoire d'Ancyre. *Aladin*, dont ils infeſtoient depuis longtems les terres, & qu'ils avoient ſouvent réduit aux abois, aſſembla à la hâte les forces qu'il eut à portée, & marcha à leur rencontre ; mais les Tartares, ſupérieurs en nombre, mirent dès la premiere attaque l'armée du Sultan en déſordre. *Ertogrul*, informé du combat, arrive fort à-propos avec cinq-mille hommes; ſes Soldats voyant les Troupes d'Aladin déſunies & en fuite, voulurent lui perſuader de ſe joindre aux vainqueurs, & de ſe ſaiſir des dépouilles des vaincus; mais il dédaigna de ſe ſervir de ſon épée contre des gens abattus, & attaqua les Tartares avec tant de vigueur, qu'il les mit en déroute. *Aladin* fidele à ſa promeſſe lui donna le Gouvernement de tout le Pays d'Ancyre, & le déclara Généraliſſime de ſes armées (*). *Ertogrul* joignit auſſitôt ſes Troupes à celles du Sultan; non ſeulement il arrêta les courſes des Tartares, mais il les contraignit à s'éloigner des frontieres du Royaume. Il conquit auſſi ſur les Grecs d'autres terres, qu'il annexa à l'Empire d'*Aladin*. Tant de victoires *Défait les Mogols.*
furent couronnées par la conquête de la fameuſe ville de *Kutahi* (†) qu'il 680.
prit ſur les Grecs l'an 680 de l'Hégire, ſelon l'exact Hiſtorien *Saadi*, dit 1281.
notre Auteur. Il mourut accablé du poids des années & des fatigues de la guerre, la même année, ſelon *Saadi*, mais l'an 687 (‡) ſelon *Neshri*, & fut enterré dans le Château de *Sogutlick* ou *Sogut*, où ſon ſépulcre eſt encore viſité fort reſpectueuſement par les Mahometans (*a*).

Ertogrul laiſſa trois fils, *Othman*, *Jundiz* & *Sarviz*. *Othman*, qui étoit l'aîné, fut appellé à la Cour d'*Aladin Othmangik* (§). Son pere l'avoit nommé par ſon Teſtament héritier des biens qu'il tenoit de la faveur d'*Aladin*; ce Prince par un ſentiment de reconnoiſſance, confirma non ſeulement ce don, mais lui donna le titre de Chef de tous les *[illegible]* ou Gouverneurs: il lui envoya les Enſeignes militaires *Tabl-Alem*, ſavoir les étendarts, les tambours & le reſte de l'appareil d'un Général, avec une pleine autorité ſur toute l'armée. Il lui permit de plus de faire battre monnoye avec ſon nom (**), & il voulut que dans toutes les villes ou bourgades conquiſes par ſon pere, ou qu'il conquerroit lui-même, il eût le droit de *Khotba* *Elévation d'Othman.*

(*a*) *Cantemir*, Préf. p. 85-87. Hiſt. Othom. T. I. p. 24-26.

(*) Nous ne trouvons pas qu'il ſe ſoit acquitté de l'autre partie de ſa promeſſe, qui étoit d'aſſocier *Ertogrul* à l'Empire, & on ne dit point comment celui-ci s'accommoda de ce manque de parole.

(†) Ou *Kutaieh*, l'ancienne *Cotieum* ou *Cotiaeum*.

(‡) Les Annales Turques mettent ſa mort dans la même année.

(§) Ce ſobriquet, qui ſignifie *le petit Othman*, ne marque pas qu'on fit grand cas de lui.

(**) Et de prendre le titre de Sultan, comme on le verra plus bas.

ba (*), c'est-à-dire qu'on feroit mention de lui nommément dans les Prieres publiques.

Il ne manquoit à la grandeur presque royale d'Othman que le titre même de Sultan; cependant il ne jugea pas à-propos de le prendre tant qu'Aladin vécut (†), & fidéle à ses engagemens envers ce Prince, il combattit pour ses intérêts. D'abord il réduisit les Princes qui s'étoient révoltés. Il

Ses Conquêtes sur les Grecs. 687. 1288. tourna ensuite ses armes contre les Grecs, auxquels il enleva la ville de Culca l'an de l'Hegire 687; ce fut-là comme le prélude de ses victoires & de l'augmentation des Etats d'Aladin. La même année il fit prisonnier Calanos ou Colanpar, frere du Capitaine de Karahissar ou Karahisar, c'est-à-dire de la ville noire; il le fit écorcher, ensuite il ordonna à son armée de passer & d'uriner sur sa tombe: de-là ce champ, nommé auparavant Tumaniz (‡), a retenu jusqu'à-présent le nom d'Itburnu ou Pissat de chien. Outre un grand nombre de Soldats qu'Othman eut de tués dans le combat, il perdit son frere Saruba[illegible], qui fut enterré auprès de son pere Ertogrul à Sugutchik. Le fruit de cette victoire fut la prise de la ville de Karahissar (§), qu'il annexa à l'Empire Seljucide.

Défait les Moguls. 688. 1289. Tant de triomphes consécutifs engagerent Aladin le jeune (**) à investir Othman du Gouvernement d'Eskishehr ou vieille ville (††). L'année suivante 688, Othman chassa les Tartares Moguls, mit de toutes parts les frontieres à couvert de leurs incursions, & remporta des victoires signalées. Enfin il choisit Karahissar pour en faire sa résidence; il y appella des habitans, & y fit construire de magnifiques édifices & des murailles. Ici notre Auteur observe, que les Historiens Seljucides (‡‡) ne s'accordent pas dans le cal-

(*) C'est une formule usitée dans les Prieres publiques par voye d'acclamation ou de supplication à Dieu, faite par le Khatib ou Diacre, pour la santé & la conservation de la Sacrée Majesté de l'Empereur, & pour demander la victoire sur ses ennemis, en particulier sur les Chrétiens. *Cantemir.*

(†) Cependant il dit positivement, *Preface*, p. 88. qu'Aladin lui accorda le titre de Sultan.

(‡) Ou Tumaniz, peut-être de la montagne de ce nom, qui est le Tmolus en Phrygie.

(§) Ici Cantemir écrit [illegible] & dans la Pref. p. 89. [illegible] par la [illegible] de Karahissar.

(**) C'est la premiere fois qu'Aladin est qualifié le Jeune, [illegible] les Historiens Turcs [illegible] Sel[illegible] Kaikobad II.

(††) C'est la Dorylæum des Grecs.

(‡‡) [illegible] Historiens Othomans, [illegible] Seljucides [illegible] l'Histoire Othomane avec celle des Seljucides, dont elle differe [illegible].

calcul des années (*). Ils placent dix ans plus tard la victoire sur les Tartares Mogols, & la fixent à l'an 698 de l'Hégire ; & il juge que cette date est la véritable (†), parceque *Saadi* fait ce calcul dans l'Histoire des actions du reste de la vie d'*Othman*. Origine des Othomans [illegible]

En 698 *Othman* prit par ruse le Château de *Karahissar* & la Ville de *Bilejik* ; cet avantage fut suivi de la prise d'*Ainegiol*, qu'il soumit à l'obéissance d'*Aladin*, avec plusieurs autres Villes & Châteaux & leurs territoires. L'année suivante un essaim de *Tartares Gazaniens* (‡) fit une nouvelle irruption dans les Etats d'*Aladin* ; les Princes & les Grands du Pays se revolterent aussi une seconde fois contre lui. Cette défection acheva de ruiner ses affaires, ainsi il abandonna ses Etats, & se refugia secretement à la Cour de l'Empereur Grec *Michel Paléologue*, qui au lieu de l'assister le fit arrêter & mettre en prison (§). 698 1299

Après la fuite d'*Aladin*, les Gouverneurs partagerent ses Etats entre eux ; mais *Othman*, qui par ses forces & ses richesses tenoit le premier rang, se fit reconnoître pour Souverain de tout l'Empire, gagnant les uns par promesses ou par présens, & forçant les autres par menaces (**). Ce fut donc au commencement de l'année 700 de l'Hégire, que du consentement de tous les Grands & de l'Armée, il fut declaré Sultan, & que dans la ville de Karakhissar il prit le titre d'Empereur des Othomans, nom qu'il substitua à celui d'Oguziens ou de Turcs, que ses Sujets portoient sous les deux *Aladins*. C'est de ce moment que selon le plus grand nombre des Historiens commence le regne d'*Othman*, dit *Cantimir*, & il se range à leur opinion contre l'autorité de *Saadi Effendi*, qui prétend par des raisons assez fortes, que la date du commencement du regne d'*Othman* doit être fixée à l'an 687, lorsqu'après avoir conquis la ville de Karakhissar (††), il fit faire mention de son *Il est proclamé Sultan.* 1300.

(*) Cela doit s'entendre, qu'ils ne sont pas d'accord avec les Historiens Othomans.

(†) Il y a donc ici une erreur de dix ans dans le calcul des Historiens Othomans ; & si *Saadi* a suivi ici & pour la suite des actions d'*Othman* la Chronologie des Historiens des Seljukides, pourquoi ne l'a-t-il pas adoptée pour ce qui a précedé ? Les Othomans ont-ils été plus exacts pour les dates dans les commencemens que dans la suite de leur Histoire ? Il nous semble que ceci auroit dû faire préférer à *Cantimir* la date de *Nishri* par rapport à la mort d'*Ertogrul*, qui la met en 687, à celle de l'exact *Saadi*, en 680.

(‡) Par cette expression impropre, sinon absurde, il faut entendre les Tartares ou Mogols, que *Gazan* ou *Kasan Khan*, qui regnoit alors en Perse, fit marcher.

(§) C'est ici une faute grossiere de notre Auteur : comment *Aladin* pût il se réfugier en 1299 auprès de *Michel Paléologue*, qui étoit mort en 1283 ? Il paroît avoir eu Sultan *Azzeddin* en vue, qu'il confond avec *Aladin* I. comme nous l'avons vu plus haut, ou il confond *Aladin* II. qui étoit, dit il, le *Masoud Shah* ou le *Masout* de *Gregoras*, fils du premier, avec son pere ; car il ajoute, que bien que *Nicephore Gregoras* dise que ses sujets dans la suite lui procurerent la liberté, il paroît par le témoignage unanime de tous les Historiens, qu'il mourut en prison l'an 703 de l'Hégire, de Jesus Christ 1303. Il y a encore ici quelque erreur, mais nous n'avons pas *Gregoras* pour l'examiner. Il auroit dû dire aussi de quels Historiens il parle, si c'est des Grecs ou des Turcs.

(**) C'est ce qu'il dit dans l'Histoire, mais dans la Preface p. 8) il dit qu'*Othman* força tous les autres à rechercher sa protection & sa faveur.

(††) La prise de cette ville est attribuée à *Ertogrul* par d'autres Historiens Turcs, qui ne

[illegible] son nom dans les Prieres publiques, & battre monnoye à son coin, du consentement d'Aladin.

Othman se voyant en possession de l'Empire, confia le gouvernement & la garde des Villes & des Provinces à ses [illegible]. *Orchan* eut le Sangiak de *Caraja-hissar* (*). *Tundaz Alp* celui d'*Eskishehr*; *Aygut Alp* celui d'*Ainegeul*; *Hasan Alp* celui de *Yarhisar*; *Durgut Alp* celui d'[illegible], *Aladin* son plus jeune fils eut pour sa part le Gouvernement de *Bilejik*, sous la tutelle de sa mere & de son beau-pere *Edebali*. *Othman* fit encore la même année la conquête de *Kapu-hissar*, & transfera sa Cour de *Karajahissar* à *Yenishehr*, où il fit diverses fortifications, & qu'il embellit de magnifiques édifices (4).

Objections contre l'Histoire precedente. Telle est l'Histoire que le Prince *Cantemir* donne de l'origine & de la fondation de l'Empire Othoman, d'après les Historiens Turcs. Mais elle n'est pas moins sujette à des difficultés, que ce qu'il rapporte de l'origine de la Famille Othomane, sur la même autorité.

1. Objection. Premierement, il n'est nullement vraisemblable qu'*Ertogrul* avec la moitié des forces de son pere ait pu conquerir tous les Pays qui sont entre *Alep* & Césarée en Cappadoce, dont une partie étoit entre les mains des Successeurs de *Saladin*, qui étoient des Princes puissans, & le reste étoit soumis à *Ala'ddin Kaykobad*, le dixieme & le plus puissant des Sultans *Seljucides* de Rum.

2. Objection. 2. Il n'y avoit pas lieu d'obliger les vaincus à embrasser la Religion Mahometane, puisque tous les habitans de ces Contrées, à un petit nombre près, étoient Mahometans depuis longtems.

3. Objection. 3. Si *Ertogrul* avoit conquis autant de Pays qu'on le prétend, comment étoit-il si embarrassé à trouver un Etablissement, que d'en demander un à *Ala'ddin*?

4. Objection. 4. Le Sultan ne put lui accorder sa demande, sous la condition de chasser de ses Etats les Tartares, puisqu'ils n'y entrerent point sous son regne: & supposé qu'ils y eussent fait une irruption, il est très peu vraisemblable qu'*Ertogrul*, seulement avec cinq mille hommes, eût mis en déroute une armée qui avoit battu celle d'*Ala'ddin*, Prince très-puissant.

5. Objection. 5. On dit dans un endroit que, par la permission d'*Ala'ddin*, *Othman* fit mettre le nom du Sultan sur la monnoye, & dans un autre qu'il ne voulut pas le permettre (f). Cela s'appelle une contradiction palpable. Il n'est même guere possible qu'*Ala'ddin*, quand même il auroit été aussi [illegible] que le representent les Historiens Turcs, ait permis à *Othman* de s'attribuer toutes les prérogatives de la Royauté.

6. Objection. 6. Il n'est point du tout probable qu'*Othman* ait succedé aux Etats d'*Ala'd-din*

(4) Hist. de l'Empire Othoman, T. I. p. 26-28.

[illegible] nullement d'accord avec [illegible] à contredire. Voy. *Leunclav.* Hist. Musulm. L. II. p. [illegible].

(*) [illegible]

(f) Quoiqu'il y [illegible], [illegible] qu'il devoit être allié à l'Empire, s'il chassoit les Tartares, comme l'on prétend p. 26.

din les conquêtes qu'il fit sur les Grecs, si par leurs conventions il eût eu le droit de les garder pour lui-même. *Origine des Othomans & leurs premiers commencemens*

7. Il est impossible qu'*Alaëddin* se soit refugié en 1299 à la Cour de l'Empereur Grec *Michel Paléologue*, mort il y avoit seize ans; & il n'est nullement vraisemblable qu'*Alaëddin* ait regné depuis 1219 jusqu'en 1299, comme il le faudroit, si les Historiens Turcs ne parlent que d'un seul *Alaëddin*, qu'ils appellent le second. Mais il est aisé de démontrer la fausseté du fait par les Historiens Orientaux, qui comptent six Rois dans cet intervalle, quatre desquels sont mentionnés dans les Historiens Grecs. *7. Objection.*

8. Si les Gouverneurs partagerent les Etats d'*Alaëddin* après sa fuite, il n'est nullement vraisemblable qu'ils se soient d'abord soumis à *Othman*, & l'ayent reconnu pour leur Sultan. D'ailleurs ce fait est contredit par les Historiens Grecs, & par les Historiens Turcs eux-mêmes, par lesquels il paroît que ces Princes se maintinrent longtems dans leurs Etats en qualité de Souverains ou de Sultans indépendans, & que ce ne fut que peu à peu que les Successeurs d'*Othman* les assujettirent. *8. Objection.*

9. *Saadi*, en voulant à toute force faire commencer le regne d'*Othman* dix ans plutôt que les autres Historiens de sa Nation, & sous le regne d'*Alaëddin* même, fait voir sa partialité pour la gloire des Othomans; & *Cantemir*, qui rejette son autorité sur ce point, montre qu'il ne le croit pas si infaillible, qu'il n'eût dû le suivre avec plus de précautions sur d'autres articles. *9. Objection.*

10. Le partage qu'*Othman* fit entre ses fils de ses Etats, qui paroissent s'être reduits au petit nombre de villes qu'il avoit conquises, à peu de distance les unes des autres, ce partage, dis-je, prouve qu'il s'en falloit de beaucoup que ses domaines fussent fort étendus, bien loin de comprendre tout l'Empire Seljukien ou le Pays de Rûm. *10. Objection.*

Nous croyons qu'il paroît clairement par les remarques précédentes, que l'origine des Turcs Othomans & de leur puissance est fort obscure; & que leurs Historiens, particulierement *Saadi Effendi* & d'autres depuis lui, l'ont rendue plus incertaine encore, par le grand nombre d'inconsistances, où le vain desir d'illustrer les Fondateurs de leur Empire les a engagés. Au contraire les Annales Turques, traduites par *Gaudier*, que *Cantimir* traite de fabuleuses & dont il parle avec mépris, sont exemptes des taches qui décréditent les Ouvrages des Auteurs favoris de ce Prince. *Conclusion.*

Il est vrai que ces Annales rapportent la genealogie suspecte d'*Othman*, & qu'elles disent que les Tartares chasserent Sultan *Alaëddin*, aussi-bien que *Soliman Shah* de Perse; mais dans la suite on n'y trouve rien qui ne s'accorde avec l'Histoire de Seljucides, & avec la vraisemblance.

Elles racontent seulement en substance, que *Soliman Shah* s'étant retiré à *Arzingan*, fit une irruption dans l'Asie Mineure, poussa jusqu'à Amasie, & fit un grand butin; que changeant alors de route il vint à Alep, & qu'étant près de la ville de Jaber il se noya; qu'*Ertocul* ou *Ertogrul* ayant marché le long de l'Euphrate jusqu'aux Plaines *Passinienues* (*), y campa avec quatre-cens *Autre Histoire des Othomans plus vraisemblable.*

(*) Ou la Plaine de *Pasin Wasi*, à douze milles au-delà d'Arzerum. *Leunclav.* Hist. Musul. L. II. p. 97.

Origine des Othomans & [illegible] sous tentes ou maisons portatives, suivant la coutume de sa Nation: qu'il y demeura quelque tems, & eut plusieurs démêlés avec ses voisins; qu'ayant appris par la renommée que Sultan *Ala'eddin* avoit conquis plusieurs Provinces dans l'Asie Mineure, & s'étoit formé un grand Empire, il lui envoya *Sarigiuk* un de ses trois fils (les deux autres étant *Condiz* & *Osman*) pour le supplier humblement de lui accorder quelque place dans ses Etats, où il pût s'établir avec ceux qui le suivoient; qu'*Ala'eddin* lui accorda d'abord sa demande, & lui assigna une Contrée dont le séjour étoit également bon en Hiver & en Eté. Qu'on ne trouva là une certaine Nation (*) [illegible], & que tandis que ce Prince s'avançoit contre l'ennemi, *Ertogrul* & ses fils *Sarigiuk* & *Osman* marcherent en diligence vers *Angouri* (Ancyre) (†); que s'y étant établi avec les siens, il ne cessa d'inquiéter les Grecs du voisinage par ses continuelles incursions, & qu'après avoir gouverné cinquante ans il mourut l'an de l'Hégire 687, de J. C. 1288. Que son fils *Osman*, après avoir conquis quelques Provinces, se fit un Fort, dont il partagea une partie entre les Chefs qui avoient servi son pere *Ertogrul*; qu'ensuite ayant joint ses Troupes à celles de son fils *Orkhan*, ils tournerent leurs armes contre les Chrétiens, dévasterent tout le Pays, & s'emparerent de la ville d'*Isnic* (Nicée) (a).

Examen de [illegible] On ne trouve dans cette Histoire de l'origine de la puissance d'*Othman* ou des Turcs Othomans, aucune mention de la domination des *Orguzes* depuis Makhan jusqu'à *Akhlat* en Arménie, ni qu'ils ayent été maîtres de cette derniere ville cent soixante-dix ans avant *Soliman Shah*: on n'y voit point ces conquêtes d'*Ertogrul* depuis Akp jusqu'à [illegible], ni qu'*Ala'eddin* ait été attaqué par les Tartares, & qu'*Ertogrul* les ait défaits avec une poignée de monde, ni qu'*Ala'eddin* ait vécu jusqu'au tems d'*Othman*, bien même jusqu'à l'an 1300: qu'il ait conféré à *Othman* les privileges de la Royauté, & que les Gouverneurs ayent unanimement proclamé le dernier en qualité de Sultan après la retraite d'*Ala'eddin*.

Histoires à consulter [illegible] *des Turcs.* Nous appuyerons le jugement que nous portons des Historiens que le Prince *Cantemir* a suivis, par l'autorité du Comte de *Marsigli*. Ce Savant s'étant fait une affaire, pendant un assez long séjour à Constantinople, de faire des recherches sur l'état ancien & moderne de l'Empire Othoman, il remarque la même différence que nous entre les Auteurs Turcs touchant l'origine de la Famille Othomane, & il assure directement, comme on peut [illegible] le Prince *Cantemir*, qu'on n'estime généralement que ceux qui rapportent les faits de la même maniere que les Annales de *Leunclav*. Rapportons les propres termes du Comte: il observe en parlant de l'origine de l'Empire Othoman „ que les plus Savans parmi les Turcs avouent qu'*Ertogrul*, nom-
„ me

(a) Annal. Sultanor. p. 1, 2. Francofurti 1596. in folio.

(*) En suivant la même Nation des Tartares, les Historiens Turcs modernes ont fait voir leur ignorance, & ont [illegible] des fables qu'ils ont inventées.

(†) Ils donnent [illegible] des Tartares [illegible] au secours de leur [illegible] qu'ils ne [illegible] par la force.

,, mé par quelques-uns Ordogrul, Orthogrul & Ertokul, dont le Mirza (*), ou Origine des Othomans [illegible]
,, le Conducteur ou le Chef des Tartares Turcomans; que son pere Soli-
,, man Shah, Gouverneur de Mohan, ville du Khorasan, ayant été chassé
,, par Jenghiz Khan, s'enfuit avec les Turcomans en Arménie, appellée de
,, leur nom Turcomanie; que s'étant joint à Aladin, Sultan d'Iconium, il
,, commença à s'établir en qualité de Souverain avec l'assistance des Trou-
,, pes de ce Prince; qu'Ertogrul étant mort en 687, Aladin accorda la même
,, protection à son fils Osman ou Othman, qu'il honora du tambour, de l'é-
,, tendard & du sabre, qui sont les marques de la Souveraineté (†), & à qui
,, il permit de conquérir l'Asie Mineure sur les Grecs."

Le Comte de Marsigli assure que c'est-là ce que portent les Histoires Turques les plus généralement reçues; mais d'un autre côté ceux qui veulent flatter la Famille Othomane disent: ,, que Soliman Shah descendoit de Jeng-
,, hiz Khan; que son fils Ertogrul fut reconnu en qualité de Souverain par
,, Aladin lui-même; & enfin qu'Osman obtint le Royaume d'Iconium par la
,, cession d'Aladin, & du vivant de ce Prince (a).

Comme l'Empire des Othomans subsiste encore, ils sont plus heureux que les Seljucides, en ce qu'ils ont un grand nombre d'Historiens de leur Nation, pour transmettre à la postérité leurs actions & celles de leurs Monarques depuis la fondation de leur Monarchie. *Historiens Turcs.*

Les principaux Auteurs dont le Prince *Cantimir* paroît s'être servi pour écrire son Histoire de l'Empire Othoman, sont au nombre de deux, qui portent également le nom de *Saadi Effendi*, mais qui sont distingués d'ailleurs. Le premier s'appelle *Saadi Effendi de Larisse*, que *Cantimir* qualifie *le très savant* Saadi, Auteur d'un Ouvrage bien travaillé, intitulé *Synopsis Historicorum*. C'est, dit-il, un Abregé ou Extrait des plus celebres Historiens, nommément *Mailana Idris Neshrin*, *Saadi Tajo'ttaverikh*, *Pechevi*, & *Hezarfen* (‡). L'Ouvrage de *Saadi* parut en 1696, & fut dedié à Sultan *Mustapha*, qui commença à regner cette année-là (b). Saadi Effendi de Larisse.

L'Histoire de *Cantimir* paroît être une Traduction ou un Abregé de celle de *Saadi*: il ne le dit pas cependant en termes exprès. Il est vrai qu'il cite d'autres Historiens dans sa Preface, ses Notes & l'Histoire avant *Othman*, mais il en dit très-peu de chose, ni ne parle de l'usage qu'il en a fait; il assure seulement en général qu'il a tiré son Histoire des meilleurs Historiens Turcs, dont il a souvent, dit-il, employé les propres termes.

L'autre *Saadi* est l'Auteur du *Tajo'ttaverikh*, nommé ci-dessus parmi ceux d'où *Saadi de Larisse* a extrait son Ouvrage. D'*Herbelot* dit qu'il s'appelloit *Saa-* Saado'din Mohammed.

(a) Stato Militare de l'Imperio Ottomanno. p. 6. (b) *Cantimir*, Préf. p. m. 46.

(*) *Mirza* ou *Marsa*.

(†) Non pourtant toutes les marques de la Souveraineté: car c'est-là ce qu'on envoye aux Généraux.

(‡) *Husejn Effendi Hezarfen*, Turc moderne qui a donné l'Histoire de toutes les Monarchies Mahometanes. C'est un Extrait de l'Histoire générale de l'Asie d'*Al Jenabi*, auteur Arabe: cet Ouvrage parut en Turc l'an 1672. Il a été traduit en François par M. *de la Croix* le fils, Interprete du Roi Louis XIV. pour les Langues Orientales. Voy. *De la Croix* Hist. de Genghizcan, p. m. 542. Préf. de l'*Hist. de Timur Bec*, p. m. 36.

Origine des Othomans [illegible] *Saadeddin Mohammed Ebn Hassan*, que c'est le plus célèbre & le plus éloquent des Historiens Turcs. Il fut Précepteur de Sultan *Murad* ou *Amurath* III. fils de *Selim*, & élevé depuis à la Dignité de Mufti (*). On l'appelle ordinairement *Khojagéh* ou *Khoja Effendi*; il a écrit élegamment en Langue Turque le *Tajittawarikh*, ou, comme prononcent les Turcs, *Al Tajittawarikh*, qui signifie *la Couronne des Histoires*. C'est une Histoire des Sultans Othomans depuis le commencement de leur Dynastie jusqu'à *Selim* I. (a). *Cantemir* appelle cet Ouvrage *Tajuttevarikh*, & l'Auteur *Saadi Effendi* le fameux Auteur des Annales Othomanes si estimées des Turcs, *par sa diligence autant par son amour pour la vérité, que par son zèle pour la gloire des Othomans* (b); jugement qui pourra bien ne pas paroître exactement fondé, si l'on fait attention à nos remarques.

Annales Turques. Nous avons, avant que l'Histoire du Prince *Cantemir* parût, la Traduction Latine d'un Historien Turc, faite par *Jean Gaudier* autrement *Spiegel* sous le titre d'*Annales Sultanorum Othmanidarum*; on y trouve l'Histoire des Turcs depuis le commencement jusqu'à l'an 1550: les faits y paroissent rapportés d'une maniere simple & sans déguisement, d'après les plus anciens Historiens. Cela n'a pas empêché que le Prince *Cantemir* n'ait tâché de donner atteinte à l'autorité de ces Annales, sous le nom de *Gaudier*, disant *qu'on peut lui faire un reproche de sa hardiesse à donner pour véritable ce qu'il a tiré de quelque méchante Chronique Turque au sujet de la Race Othomane*. Il cite ensuite quelques noms corrompus & déplacés, & d'autres choses qu'il prétend que *Gaudier* rapporte mal: en quoi il manque de bonne foi, *Gaudier* n'étant que le Traducteur de l'Ouvrage. Les faits qu'il prétend être faussement rapportés, sont peut-être ceux qui ont trait à l'origine des Othomans & de leur puissance, dont l'Auteur ne parle pas aussi pompeusement que *Saadi Effendi*. Pour nous il ne nous paroît point y avoir rien de fabuleux que la Généalogie d'*Othman*, & c'est-là un défaut qui lui est commun avec les autres Historiens.

Supposition [illegible] En un mot, on ne trouve point dans ces Annales ces caracteres frappans de supposition, que l'on remarque dans les Histoires que le Prince *Cantemir* a suivies; cependant, comme ce qu'il y a de suspect dans l'Histoire Othomane se rencontre principalement dans les commencemens, que les Auteurs sont le plus tentés de falsifier, nous suivrons pour la suite les Historiens Turcs avec moins de scrupule, notre dessein n'étant pas de décréditer l'Histoire Turque en général, telle que les Historiens de la Nation l'ont donnée, mais seulement de distinguer ce qu'il y a de fabuleux d'avec ce qui est vrai, & de faire connoître les altérations que leur vanité y a mêlées, parce qu'ils se sont ridiculement imaginés, que ce seroit diminuer la gloire d'un puissant Empire, si l'on reconnoissoit qu'il a eu des commencemens foibles, & que l'origine de ses Fondateurs est obscure. Ces Annales ont été publiées par *Leunclavius*, qui y a ajouté de savantes & utiles remarques, Géographiques & Historiques, sous le titre de *Pandectes*.

La

(a) D'Herbelot, p. 776. (b) Cantemir, Préf. p. 17. 90 &c.

(*) Il mourut l'an de l'Hégire 1008, de J. C. 1599.

La Critique de *Cantimir* paroît porter encore sur ces Annales, quand il dit : „ que le *Tevarikhi al Osman* (*) est une des Histoires fabuleuses „ écrites peu de tems après la fondation de l'Empire Turc, d'où quelques „ Auteurs Chrétiens semblent avoir emprunté la Généalogie qu'ils ont donnée des Othomans ; mais que ces fables n'ont point eu d'autorité parmi „ les Turcs, & même ont été amerement censurées dans le *Tejattevarikh*. (a) ". Nous conjecturons, que c'est parceque ces Annales n'exaltent pas assez la gloire des Othomans, en relevant leur origine par de brillantes mais fausses circonstances, comme l'ont fait les Historiens postérieurs ; car plus les Auteurs sont voisins des tems dont ils écrivent l'Histoire, plus il y a lieu de penser qu'ils disent la vérité. Comme les Auteurs nationaux sont naturellement portés à illustrer l'origine de leur Nation & de leurs Monarques, il n'y a gueres d'apparence qu'ils suppriment les faits qui font le plus d'honneur à l'une & aux autres, pour y en substituer d'autres moins honorables. *Origine des Othomans & [illegible]* — *Critique de Cantimir.*

Mais quel qu'ait été le motif qui a engagé le Prince *Cantimir* à critiquer les Annales Othomanes, & les autres Histoires Turques, nous ne pouvons comprendre ce qui l'a engagé à maltraiter *Abulfarage*, ou même d'en parler. Parlant des Historiens Chrétiens qui ont chargé leurs Ouvrages, en parlant des affaires des Turcs, de narrations ou absurdes ou mal digerées, il ajoute *que tel est* Abulfarage, *dont il suffit de dire, que n'ayant aucun crédit parmi les Turcs mêmes, il est surprenant qu'il ait pu en imposer à tant de Savans, qui ne manquent pas d'ailleurs de pénétration.* Assurément cet Auteur doit avoir été entierement inconnu à *Cantimir*, ou il faut qu'il ait pris un autre pour lui ; car en ne lui accordant pas si l'on veut la qualité d'Historien, parceque son Ouvrage n'est qu'un recueil de faits remarquables mis dans l'Ordre Chronologique, personne, avant notre Prince Critique, n'a encore taxé son Abregé des Dynasties, d'être un *Recueil de narrations ou absurdes ou mal digerées* ; & il n'y a peut-être gueres d'Ouvrages où l'on trouve moins de fables, de barbarismes & d'anachronismes, à moins que par fables on n'entende les traditions des Nations, par barbarismes, les noms Orientaux des personnes & des lieux : en ce cas-là l'Histoire même du Prince *Cantimir* est aussi chargée de fables & de barbarismes que celle d'*Abulfarage*, qui étoit un homme savant, & qui tenoit un rang assez distingué dans l'Eglise Syrienne. Et tant s'en faut qu'on puisse l'accuser d'anachronismes, qu'il n'y a gueres d'Auteurs qui ayent marqué les dates avec plus de soin & d'exactitude. *Suite de la Réflexion contre Abulfarage.*

Ce qui rend cette critique de *Cantimir* plus inexcusable, & feroit croire qu'il a pris un autre Auteur pour lui, c'est qu'*Abulfarage* ne dit pas un seul mot des Turcs Othomans dans tout le cours de ses Annales ; & par conséquent c'est fort mal-à-propos que *Cantimir* en parle, en supposant même qu'il fut tel qu'il le dépeint.

Il est vrai qu'il a raison de taxer les Auteurs Européens d'être pleins de fables, *Il condamne les Auteurs Européens. Lui-même en faute.*

(a) *Cantimir.* Préf. p. 60.

(*) C'est à dire, *l'Histoire ou les Annales des Sultans Othomanides.* Il y a plusieurs Ouvrages qui portent ce titre. Voy. *d'Herbelot*, p. 860.

[illegible]

tables, de méprises & d'anachronismes : ce qui vient de ce qu'il ignorent les Langues Orientales, & ne sont point versés dans la lecture des Historiens Orientaux ; en dont les traits qu'il rapporte de *Nicephore Gregoras* & de *Leunclavius* touchant les Successeurs de *Jenghiz Khan*, sont des preuves incontestables. Mais d'autre part on peut à juste titre l'accuser lui-même d'avoir fait des fautes d'Histoire, de Chronologie & de Géographie, qu'il n'auroit pas commises, s'il eût été médiocrement versé dans la lecture des Auteurs Orientaux. Nous en avons déja produit quelques exemples, auxquels nous en ajouterons encore un ou deux. Le premier regarde les Successeurs mêmes de Jenghiz Khan en Perse, voici ce qu'il en dit. *Ce que je trouve arrêté d'un commun accord par tous ceux qui ont écrit des Nations de l'Orient, c'est que les Princes* Tartares *Successeurs de* Genghiz Khan, *furent subjugués l'an de l'Hégire 656 & de J. C. 1258 (quarante-quatre ans avant Osman) par* Kaikobad *fils de* Sanis *Roi de Perse. Ce Monarque réunit à sa Couronne les Terres de tous ces Rois, excepté celles qui furent usurpées par quelques Satrapes Persans, lorsque l'exemple des Tartares leur fournit une occasion favorable de se rendre eux-mêmes Souverains, entre autres* Aladin Sultan d'Iconium, *& Soliman grand-pere d'Othman. Il est évident par ce récit que la puissance des* Tartares *en Asie fut renversée par les* Perses, *long-tems avant le commencement de l'Empire Othoman (a).*

Le Prince *Cantimir* assure deux choses dans ce passage, qui sont aussi directement contraires à l'Histoire qu'il y en ait. Premièrement, *que les Royaumes* Tartares *de l'Asie furent renversés par les* Perses *sous Kaikobad en* 1258. Bien loin que cela soit vrai, cette Monarchie étoit en ce tems-là à son plus haut point de splendeur sous le fameux *Holaku Khan*, le premier Khan de Perse de la race de Jenghiz Khan ; & bien qu'après la mort d'*Abusaid Behadur Khan*, Successeur de *Holaku*, arrivée l'an 736, aucun Prince de la famille de Jenghiz Khan n'ait monté sur le Trône, les
Hég. 736. 1336. Mogols, dont les Chefs partagèrent la Puissance Royale entre eux en différentes Provinces, ne laissèrent pas de tenir les Perses assujettis jusqu'au tems de *Timur Bec* ou *Tamerlan (b)*. Voilà ce qui est conforme au témoignage unanime de tous les Historiens Orientaux ; & l'on n'en peut citer un seul de quelque poids, bien loin de pouvoir les citer tous, en faveur de l'assertion du Prince *Cantimir* : & quant à son *Kaikobad*, ou plutôt *Alai Bar*, fils de *Jacob*, c'est un personnage aussi imaginaire que le sont ses conquêtes.

En second lieu, quand il dit qu'*Aladin* Sultan d'Iconium, & *Soliman* grand-pere d'*Othman*, furent du nombre des Gouverneurs qui se rendirent Souverains, il avance deux faits, dont l'un est contraire au témoignage des meilleurs Historiens, & l'autre à ce qu'il rapporte lui-même ailleurs. Car il paroît par l'Histoire que nous avons donnée des *Seljukides*, qu'*Aladin* n'étoit pas un Gouverneur, mais un Prince indépendant ; & par le récit de *Cantimir* lui-même, que *Soliman* étoit Souverain d'un Territoire ou de Terres dans le Khorasan, Province de Perse *(c)* ; & il ne tint pas seulement Sul-

man

(a) *Cantimir.* Préf. p. 63, 64. (b) *D'Herbelot* p. 92. (c) Hist. de l'Emp. Otthom. T. I. p. 3.

man dans la liste qu'il donne ensuite de ces Gouverneurs qui s'érigerent en Souverains (a), mais en recompense il y place *Khavarezm Shah* Roi de Capshac, ainsi qu'il l'appelle, & il ajoute qu'il étoit, le plus considérable de tous, quoiqu'il soit seul du titre de Sultan. Or ce *Khavarezm Shah*, dont il fait un petit Gouverneur, n'étoit rien moins que le grand *Mahommed Carazm Shah*, Souverain de tous les Pays qui s'étendent depuis le Turkestan jusqu'au Tigre. Il n'avoit pas même le titre de Sultan qu'avoit *Ala'ddin*, qui en comparaison de lui étoit un fort petit Prince. [illegible]

Il est aisé de voir par ces exemples, que le Prince *Cantemir* étoit très-peu versé dans l'Histoire Mahométane, si l'on en excepte cette partie qui regarde les Turcs Othomans; mais il auroit dû, pour faire bien leur Histoire, consulter les Auteurs Seljucides, supposé qu'il en reste quelqu'un, comme il semble l'insinuer dans ce qu'on a rapporté plus haut, & qu'il n'ait pas fait quelque méprise dans cet endroit, ce qui n'est pas improbable. Caractere de l'Histoire de Cantemir.

Il est fort ordinaire au Prince *Cantemir* de rapporter des faits, sans citer ses garants, & de donner son sentiment ou ses recits pour ceux des autres. Il mêle aussi quelquefois les relations de divers Auteurs, sans distinction; ce qui joint à ses propres fautes Historiques & Géographiques, fait une étrange rapsodie d'erreurs dans sa Préface & dans le commencement de son Histoire. Il devient plus exact à mesure qu'il s'éloigne des premiers tems de la Monarchie Othomane; & il est certainement recommendable non seulement de nous avoir donné une Histoire des Turcs, tirée immédiatement de leurs Historiens, mais encore de l'avoir enrichie de quantité de bonnes Notes.

Pour ce qui est des Historiens Grecs, qu'on appelle communément *Byzantins*, il n'y en a que trois ou quatre qui parlent des affaires des Othomans, *Nicéphore Gregoras*, l'Empereur *Jean Cantacuzene*, *Ducas* & *Laonic Chalcondyle*. Le premier, comme le remarque *Cantimir*, est plutot un Rhéteur qu'un Historien; & la plupart de ces Auteurs sont dans le même cas; ils ne parlent des affaires étrangeres qu'occasionnellement, & négligent ce qu'il y a de plus essentiel dans l'Histoire & la Chronologie, pour ne penser qu'à limer leur style. *Cantacuzene* ne dit pas grand chose sur le sujet dont il s'agit; mais *Ducas* parle avec étendue, & en Historien, des guerres des Turcs depuis la mort d'*Orchan* jusqu'à la prise de Constantinople par *Mahomet* II. *Cousin*, qui a traduit en François plusieurs des Auteurs de l'Histoire Byzantine, dit en parlant de *Ducas*, *que son Ouvrage a une plus grande étendue que celui de* Chalcondyle, *parce qu'il remonte plus avant dans le passé, & qu'il est conduit avec plus de jugement*. Historiens Byzantins.

Quoi qu'il en soit, l'Histoire de *Ducas* n'est pas à beaucoup près aussi volumineuse que celle de *Chalcondyle*, qui a écrit expressément une Histoire des Turcs jusqu'à la même époque. Mais il ne se peut rien de plus pitoyable & de moins correct, que ce qu'il dit de l'origine de ce Peuple, & des premiers Sultans Othomans. Il ne cite point d'Auteur pour les faits qui se sont passés avant son tems; & veritablement il paroît n'en avoir suivi aucun. Le peu de conformité qu'il y a entre ses récits, & ceux de *Pachymere*, de *Can-*

(a) Préface p. 81, 82.

Contarenus & de *Ducas*, fait voir qu'il ne connoissoit gueres ces Auteurs, & qu'il a écrit plutôt ce qu'il se souvenoit d'avoir oui dire, qu'en consultant des Livres. Ce qui en est encore une preuve, c'est qu'il marque rarement la date des évenemens. Ce qui est cependant aussi essentiel que d'indiquer le lieu de la scene, mais ce qui ne se retient pas aussi aisément.

Historiens d'Occident.

L'Histoire des Turcs a été continuée depuis la prise de Constantinople jusqu'à notre tems par des Auteurs Venitiens, Allemands, & autres Historiens d'Occident. Entre autres *Jean Leunclavius*, Allemand de nation, a publié, outre les *Annales* dont nous avons parlé, une Histoire des Turcs tirée de leurs propres Historiens, *Historiae Musulmanae Turcorum de Monumentis ipsorum exscriptae.* Lib. XVIII. *Francof.* 1591. En ajoutant bien des faits qui ne se trouvent point dans les *Annales*, ces Auteurs en different beaucoup; & les Historiens que le Prince *Cantemir* a consultés, s'éloignent encore davantage d'eux. Il paroit par-là que les Turcs ont plus d'une fois retouché leur Histoire; & que les premiers essais ne contentant pas leur vanité, ils l'ont batie sur un nouveau plan plus à leur goût, mais moins conforme à la verité.

Leunclavius a enrichi son Histoire de tables, où il explique tous les termes Turcs qui se présentent, & marque la situation des lieux avec les noms qu'ils portoient avant que les Turcs les eussent changés, ce qui prouve le grand savoir, le genie & l'application de l'Auteur: mais malheureusement il a mêlé ce que les Grecs & d'autres ont écrit avec les Memoires des Turcs, & il n'a pas toujours assez distingué les récits d'un Auteur de ceux d'un autre. Ce defaut, qui a perdu l'Histoire dans tous les Pays, ne peut être évité avec trop de soin; car les premiers Historiens étant réunis ensemble dans un tems, & ceux-ci de nouveau réunis avec d'autres dans un tems posterieur, le vrai se trouve mêlé avec le faux, de façon que faute de distinguer ce qui vient de chacun, on ne peut plus démêler la verité d'avec le mensonge, desorte que le tout ensemble devient suspect de supposition à la Posterité.

Après tout *Leunclavius* est beaucoup moins tombé dans ce défaut, que le gros des Historiens qui ont écrit depuis lui: on doit regarder leurs Ouvrages plutôt comme des productions de leur imagination, que comme des Histoires écrites sur les Memoires d'anciens Auteurs.* Au moins, comme ils ne citent point leurs garands, & qu'ils ont vécu plusieurs siecles après les évenemens qu'ils rapportent, leur témoignage ne peut être d'aucun poids chez les personnes judicieuses, qui s'attachent toujours à de bonnes preuves de la verité de ce qu'elles lisent.

CHAPITRE II.

*Le Regne d'*OTHMAN *ou* OSMAN, *premier* Khan *ou* Sultan.

An de J.C. 1300.

Origine d'Othman.

NOUS trouvons dans les Historiens Grecs une Histoire de l'origine d'Othman plus exacte peut-être que dans l'Histoire des Turcs, avec laquelle elle peut en même tems se concilier très-bien. *Chalcondyle* nous apprend que

que les *Oguziens*, après leur arrivée dans l'Asie Mineure, s'établirent dans un petit bourg ou village, appellé *Sogut* (*), sur les frontières de la Mysie, par où passe une Rivière du même nom; ce bourg, nommé autrefois *Itea* (†), n'est pas à plus de quinze ou seize lieues de la Propontide. Il est connu, que les Empereurs Othomans ont toujours eu ce bourg en grande estime, qu'ils l'ont souvent visité, & ont accordé aux habitans plus de faveurs qu'à ceux d'aucun autre lieu. 130.

Après que les *Oguziens* eurent demeuré longtems dans cet endroit, *Othman* sut si bien les gagner par ses manières engageantes & par sa largesse, qu'ils l'élurent pour leur Chef. Il leur fit prendre d'abord les armes, & tomba de toutes parts sur les Grecs, avec tant de succès, qu'en ayant vaincu plusieurs différentes fois, il dépouilla les uns, & chassa les autres de leurs Terres, dont ils se mirent en possession. *Othman* remporta ensuite de fréquentes victoires, dont le bruit parvint à *Aladin*, qui le fit son Lieutenant-Général; mais *Aladin* étant mort peu après, il s'éleva de grandes contestations entre ses principaux Capitaines. Ils s'accordèrent enfin & se liguèrent ensemble pour faire des conquêtes à forces réunies, afin de les partager. Dans ces expéditions *Othman* se signala par sa valeur & sa conduite par-dessus tous les autres. Ces Capitaines, qui étoient au nombre de sept, partagèrent au sort les Pays qu'ils avoient conquis. 1. *Caraman* eut pour sa part tout l'intérieur de la Phrygie jusqu'à la Cilicie & à Philadelphie. 2. *Saruhan* eut les Provinces Maritimes d'Ionie, qui s'étendent jusqu'à la ville de Smyrne. 3. La Lydie jusqu'aux frontières de la Mysie échut à *Calamuz* & à son fils *Caras* ou *Carasi*. 4. La Bithynie avec tous les Pays vers le Mont Olympe furent le partage d'*Othman* & de *Teries*. 5. La Paphlagonie, avec d'autres Terres jusqu'à la Propontide, échurent aux enfans d'*Omur* (‡). Quant à *Germian* on dit qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui partagèrent, mais que s'étant au commencement de ces révolutions emparé d'Iconium, il en fut chassé dans la suite, & se retira en Ionie, où il mena une vie privée (*a*).

[illegible] en Turc

Nous verrons dans la suite que cette Heptarchie est confirmée par *Pachymere* & *Ducas*, & même par les circonstances de l'Histoire Turque: car on y voit, que bien-qu'*Othman* poussât ses conquêtes, & qu'il rendît sa part peut-être plus considérable que celle des autres Chefs Turcs, il étoit cependant sur le même pied qu'eux; & l'on ne voit point qu'il ait pris d'autres titres qu'eux, ni qu'il se soit attribué plus d'autorité. Mais comme il jetta les fondemens d'un puissant Empire, que ses successeurs achevèrent d'élever, il est naturel de compter le commencement de son règne du tems qu'il devint Prince indépendant, après la ruine de la Monarchie des Sel-

(*a*) *Chalcondyle* L. I. Ch. 4 & 5.

(*) Plutôt *Sogudlik* ou *Sugutjik* comme les Turcs l'appellent, c'est à dire le *Village des Saules*.

(†) *Itea* signifie aussi le lieu des Saules; ainsi le nom Turc n'est qu'une Traduction du nom Grec.

(‡) Ou *Amur*, tué par *Massud* Sultan de Rûm.

1300. Seljukides, lorsque le partage fait entre les Capitaines Turcs eut lieu: & ce doit avoir été en l'année 1300 ou peu après.

Prise de Bilegik. Parmi les exploits d'Othman, que nous avons déja rapportés, qui ont précédé la destruction de la Monarchie des Seljukides, la prise de Bilegik (*) mérite d'être rapportée plus particulierement. Les Historiens Turcs racontent, qu'en l'année 698, de J. C. 1298, *Michel Kossé*, c'est-à-dire [illegible], Gouverneur de *Bilegik*, ayant invité Othman aux noces de sa fille, les autres Gouverneurs Grecs (1) du voisinage formerent le projet de se saisir de lui. *Michel* son ami lui en donna avis, sur quoi Othman ordonna à quelques centaines de soldats de sa suite [illegible] près de la place où il devoit tenir l'assemblée; quarante jeunes hommes bien armés & déguisés en femmes [illegible] sur le soir vers le Château de *Bilegik*, chargés de mettre le feu pendant la nuit aux maisons d'alentour. Enfin il se rendit lui-même avec une suite médiocre à [illegible], lieu préparé pour la fête dans les fauxbourgs. A l'heure marquée les quarante jeunes gens déguisés mirent le feu à la Ville, alors dépourvue de Garnison. Aussi-tôt qu'Othman apperçoit la flamme il donne le signal aux soldats de l'embuscade, qui chargent les convives déja presque enivrés dans le vin. Tous ces [illegible] de [illegible] sont passés au fil de l'épée ou faits prisonniers, à la réserve de *Michel* & de quelques autres: parmi les Dames se trouva la Fiancée [illegible], d'une illustre naissance, qu'*Othman* fit épouser ensuite à son fils *Orkhan*, qui de son mariage avec elle eut *Soliman & Amurat*.

Les Historiens Chrétiens rapportent ce trait d'Histoire d'une maniere un peu différente. Voici leur récit. *Michel Kossé*, Gouverneur de *Hirman Kaia* (†), invita *Othman*, qui étoit son intime ami, aux noces de sa fille, & avec lui les Gouverneurs Chrétiens des Châteaux voisins. Ceux-ci concevant de la jalousie contre *Othman*, se voyant surpassés par la magnificence des présens qu'il fit selon la coutume à l'époux & à l'épouse, & résolurent de le faire périr. Le complot ainsi formé, le Gouverneur de *Bilegik*, qui étoit le plus puissant d'entre eux, prit le tems pour l'exécuter qu'il alloit épouser la fille du Commandant de [illegible]; il invita *Othman* à la fête, & envoya *Kossé* pour l'y amener. *Kossé* trouva *Othman* tout disposé à aller à la noce, mais [illegible] de laisser un si brave homme devenir la victime d'une perfidie, il lui découvrit tout le complot. *Othman*, résolu d'en tirer vengeance, fait savoir au Gouverneur qu'il ne manqueroit pas de se trouver à la cérémonie, lui faisant entendre en même tems, que, comme il étoit en guerre avec un Prince du voisinage, il craignoit quelque surprise en son absence, & [illegible] permission d'envoyer à *Bilegik* [illegible] & ses meubles les plus précieux. La demande étant accordée [illegible]

(*) Ou *Bilecik*, d'autres la nomment [illegible].

(1) Les Historiens Turcs, [illegible], les qualifient de [illegible].

(†) Il y a plus d'apparence [illegible]

difficulté, *Othman* déguisa quarante jeunes hommes en femmes, les fit monter sur des chariots remplis d'autres gens qui paroissoient comme rangés en forme de balles les uns sur les autres; il fut de près en personne, & arriva la veille que le mariage devoit être célébré en pleine campagne, à quelque distance du Château. Aussitôt que les Dames prétendues & le reste de l'équipage furent entrés dans Bilejik, les soldats se découvrirent, & après quelques efforts s'emparèrent du Château. Le Gouverneur ne fut pas plutôt retiré pour se coucher, qu'*Othman*, supposant que le Château devoit alors être saisi par ses gens, monta à cheval avec son ami *Kassi*, & y accourut à bride abattue. Le Gouverneur, informé de son départ précipité, le poursuivit & l'atteignit; mais comme la plupart de ses gens étoient yvres, il fut aisé de les disperser, & le Gouverneur fut tué dans le premier choc de la main d'*Othman*. Maître ainsi de Bilejik, il ne perdit point de tems, mais alla se saisir ce matin-là même du Château de *Jarhissar*, où il fit prisonnier ce Capitaine, qui se disposoit avec la belle fiancée sa fille à aller célébrer le mariage (*a*). 1300

Nous ne trouvons dans l'Histoire Turque presque rien des actions d'*Othman*, pendant les dix-sept premières années de son règne, ce qui marque une grande disette de Mémoires pour ce tems-là. Afin de remplir ce vuide, on dit seulement qu'après avoir transféré sa résidence à *Jenghishahri*, il employa quelque tems à regler les affaires du dedans de l'Empire. Nous tâcherons de suppléer ce qui manque autant qu'il sera possible, par les Historiens Byzantins, en exposant le déplorable état des affaires des Grecs en Asie dans le tems qu'*Othman* y parut. *Vuide dans l'Histoire Turque.*

Nous avons rapporté vers la fin de l'Histoire des Seljucides, comment les affaires de l'Orient, que *Tarchaniate* avoit retablies, étoient de nouveau tombées en desordre. Quelque tems après seize-mille Alains (*), qui avoient été au service du Tartare *Nogas* (†), vinrent offrir leurs services à l'Empereur *Andronique*. Ce Prince les reçut comme un secours envoyé du Ciel, & les partagea en trois Corps: il envoya la plus grande partie en Orient, & réserva les plus vaillans pour le jeune Empereur *Michel* son fils: ce Prince plein d'ardeur marcha bientôt avec eux en Orient, & vint camper à Magnesie, près du desert: de-là il envoya des Partis, qui ravagerent le Pays ennemi, & enleverent du butin, pendant que les Turcs demeuroient dans les montagnes & dans les lieux forts. Mais s'étant ensuite assemblés dans la campagne, les Capitaines de l'armée engagerent l'Empereur à faire retraite, en exagérant les forces des ennemis. *Retraite de l'Empereur Grec.* 1302.

Cette honteuse retraite enfla le courage aux Turcs, & ils firent des courses jusqu'au champ de Menomene, & devasterent tout le Pays, pendant que *Elle enhardit les Turcs.*

(*a*) *Cantimir*, T. I. p. 55 57.

(*) Il y en avoit huit-mille en état de porter les armes.

(†) Ce *Nogas* étoit un des Commandans Tartares, qui après avoir subjugué le Pays au Nord du Pont-Euxin, se rendit indépendant, & poussa ses conquêtes le long du bord septentrional du Danube; mais en 1297 il fut battu & tué par *Tochtas*, descendu des Princes à qui appartenoit le Royaume dont *Nogas* avoit usurpé une partie. *Pachymere* Hist. de Mich. & d'Andronic. L. IX Ch. 26.

1302 que l'Empereur se seroit enfermé dans Magnésie. Les Alains demanderent ensuite leur congé, comme toute la défense de l'Empire consistoit en eux seuls, & que l'Empereur vit qu'il étoit impossible de les retenir davantage, il se retira secrettement de Magnésie pendant une nuit fort obscure & fort orageuse. Les Turcs avoient tellement inondé le Pays qui est au-delà de Pergame, que les habitans abandonnerent tout, & s'enfuirent les uns à Pergame, les autres à Andramyte, les autres aux bords de la Mer, aux environs de Lampsaque; plusieurs traverserent l'Hellespont, [illegible].

Othman [illegible] 1302. L'Orient étoit ainsi comme affligé par les Turcs d'un bout à l'autre, Othman parut le 27 de Juillet à la tête d'une formidable armée proche de [illegible], qui est un lieu guères éloigné de Nicomédie. Après avoir pillé les environs de Nicée, il passa les montagnes pour aller ravager les terres des [illegible], & étant joint par de nouvelles Troupes de Paphlagonie il paroissoit déterminé à tout enlever aux Grecs. Ce que Muzalon avoit à opposer à de si formidables ennemis, ne montoit pas à deux mille hommes, Romains ou Alains, & d'ailleurs y ayant de la mésintelligence entre les uns & les autres, les premiers ne firent qu'une foible résistance, les Turcs en tuerent plusieurs, & les autres s'enfuirent honteusement à Nicomédie, tandis que plusieurs Alains périrent pour favoriser leur fuite. Après cette victoire, tous les habitans de la campagne se réfugierent à Nicomédie. Les Turcs ravagerent le Pays de toutes parts, sans opposition, jusqu'aux portes de Prouse, de Nicée & d'[illegible], où l'Empereur étoit alors. En un mot tout l'Orient fut ruiné par la fureur des armes, à la réserve des places fortes. Il n'y eut qu'un petit espace plus avancé & plus proche de la mer, aux environs d'[illegible], de Cyzique, de Pega & de Lopadion, qui fut exempt de pillage.

1303. A l'égard des Isles, après que les Pirates eurent abandonné *Tenedos*, qui leur avoit servi longtems de retraite, les Turcs s'en saisirent, & y bâtirent des Vaisseaux, avec lesquels ils occuperent les Isles de l'Archipel, Samos, Carpathos & même Rhodes, & les désolerent entierement.

Politique de l'Empereur. L'Empereur voyant qu'il n'opposoit rien plus à l'ennemi, qui faisoit des courses jusqu'au Bosphore, prit d'autres mesures. *[illegible]*, (*) [illegible] qui avoit été [illegible], après la perte [illegible] avec sa femme & ses enfans vers l'Orient, mais il fut repoussé par un [illegible] du Pont, [illegible] implora la protection de l'Empereur, & y ayant été reçu, il embrassa la Religion Chrétienne, [illegible] à *Sultan Paulo*, [illegible] des Turcs [illegible], & [illegible] du Gouvernement [illegible], dans l'espérance que Sultan Paulo épargneroit par respect pour [illegible] les terres des Romains. Mais cette politique ne lui réussit pas comme il l'avoit espéré, car [illegible] de faire des courses, il ne put empêcher [illegible] ou *Melek*, avec [illegible] Capitaine des Turcs, de [illegible] indépendamment l'un de l'autre, [illegible] parmi les Troupes [illegible], qui commencerent à faire des

(*) [illegible] *Paul*, ou [illegible].

des courses, desorte que ceux de Soliman Pacha commettoient les mêmes hostilités sous les enseignes des autres, qu'ils auroient faites sous les siennes (a) (*). 1304.

En un mot, il y avoit alors plusieurs Corps de Turcs en armes sous différens Chefs, comme Atman (Othman) Aïtin (Aydin) Alisurus Mentekhes (†) Lamisus, Sfondis, Pacsis & autres, qui comme un feu dévorant avoient consumé tout le Pays (‡). L'Empereur n'avoit point de Troupes à opposer à l'ennemi; il ne falloit qu'une ressource pour en lever, qui fut de prendre le tiers des pensions que l'Empereur payoit aux Eglises & aux Monastères, & même aux Compagnies de ses Gardes. L'Empereur *Michel*, ne pouvant demeurer en sûreté à Pergame, se rendit avec ses Troupes à Cysique, où ceux qui purent échapper aux Turcs, se sauvèrent avec leurs effets, mais craignant d'y être assiégé, il se retira à Piga, petite ville dans le voisinage de la mer, où il tomba dangereusement malade de tristesse & de chagrin. Un peu avant, il y eut le 8 d'Août un tremblement de terre, qui fut si foible aux environs de Constantinople qu'on s'en apperçut à peine, mais à Rhodes il fut si violent & causa tant de desordres qu'on n'en avoit jamais vu de pareil. Il fut aussi fort grand à Alexandrie & aux environs. Il ébranla Coron, Methone, une partie de la Morée & l'Isle de Candie, & causa beaucoup de dommage dans tous ces lieux.

Corps des Turcs.

Au mois de Septembre suivant, en la seconde Indiction (§), on vit arriver sur les prières de l'Empereur *Roger* (**) avec sept Vaisseaux & une Flotte de ses Alliés, tant *Catalans* qu'*Amogavares* (††), au nombre d'environ huit-mille. Ce *Roger* avoit servi dans les guerres entre les Rois de Sicile & de Naples. Lorsque ces guerres furent terminées, il eut recours à l'Empereur, pour ne pas tomber entre les mains du Pape, qui l'avoit demandé. *Fernand Ximenez* étoit arrivé avant lui, pour servir contre les Turcs à la solde de l'Empereur. Ce Prince, charmé de se voir assûré d'un si puissant secours, honora *Roger* du titre de Grand-Duc, & lui fit épouser sa nièce, mais ses Troupes ayant passé à Cysique, commirent toutes sortes de violences, pillerent les villes, enleverent les femmes, & traiterent les habitans comme des esclaves. *Fernand* fit tous ses efforts pour arrêter ces désordres, mais n'ayant pu rien gagner, il s'en retourna avec ses Troupes dans son Pays; & l'Empereur *Michel* refusa de voir le Grand-Duc, quand il vint pour lui rendre visite à Piga.

Arrivée des Catalans.

L'Empereur n'ayant pas assez de Troupes à opposer aux ennemis, eut recours

Sardes *garantie.*

(a) *Pachymere* L. X. Ch. 16, 17, 19, 20, 25, 26, 29, 30.

(*) L'usage moderne des Princes qui prêtent des troupes contre leurs Alliés, ressemble assez à cela.

(†) Nommé dans la suite [illegible].

(‡) L'Auteur dit tout ce qui est au-dessus de la *Bithynie*, de la *Mysie*, de la *Phrygie* & de la [illegible] il ne paroît pas qu'il restât rien aux Grecs dans la Phrygie, & très peu de chose dans les trois autres Provinces.

(§) Ce qui répond à l'an 1304.

(**) Nommé par d'autres [illegible] ou *Rouzerius*.

(††) *Pachymere* croit qu'ils tiroient leur origine des *Avares*. L. XI. Ch. 21.

1301. cours à *Kazan*, Khan (*) des Tartares, & lui offrit son alliance : le Khan accepta ses offres & promit de reprimer ceux qui ravageoient les terres de l'Empire. Le bruit de cette promesse ne fut pas si-tôt venu à leurs oreilles, qu'ils firent moins de courses, & *Alisir* chercha les moyens de conserver le riche butin qu'il avoit amassé en Mysie. Il y avoit à Sardes un Château extrêmement fort, qui avoit autrefois servi de Citadelle. Il étoit inaccessible d'un côté à cause des rochers, & de l'autre à cause des précipices. *Alisir* fit proposer aux Romains qui le tenoient, de lui en abandonner la moitié, qui étoit séparée par une bonne muraille de l'autre, avec une porte de communication, à la charge de leur laisser cultiver leurs terres en repos ; la nécessité les engagea à y consentir contre leur inclination. Mais dès que la crainte des menaces des Tartares fut dissipée, *Alisir* forma le projet de se rendre maître de l'autre partie de la Citadelle. Les Romains en ayant eu avis, résolurent de le prévenir, & envoyerent demander du secours aux Troupes qui se trouvoient dans le voisinage ; ils surprirent les Turcs endormis, & les passerent tous au fil de l'épée (a).

[illegible] 1302. Cependant les maux qui accabloient l'Orient augmentoient de jour en jour. Les ennemis prirent *Cele*, *Assaliate* & *Hora*, & y exercerent d'horribles cruautés. *Nicomédie* fut extrêmement pressée par la faim & par la soif. *Bélocome*, *Angelocome*, *Anagurde*, *Platane* & *Melagne* furent réduites en solitudes. *Cusie* & *Caterie* étoient encore en plus mauvais état. Les chemins de *Nicée* à Heraclée & Nicomédie, autrefois les plus fréquentés, étoient alors tout-à-fait déserts ; il n'en restoit qu'un petit par où l'on alloit de *Cio* à travers la forêt. Ceux qui arrivoient par mer de *Mio*, traversoient du nord la langue de terre de Cio pour venir à la mer, par laquelle ils abordoient à la seule porte de Nicée qui étoit ouverte (†).

Othman s'empare de Belocome. L'Empereur ayant envoyé des Troupes à Catoïce, elles n'y furent pas sitôt arrivées qu'il parut un parti de cinq-mille Turcs (sous *Othman*) devant la place. Les Soldats ne pouvant leur résister s'enfuirent, & un grand nombre de femmes & d'enfans furent pris sous les murailles du Fort ; ensuite les ennemis ruinerent le Pays. Comme *Othman* s'en retournoit, il apprit que les habitans de *Belocome* (‡) s'étoient joints aux Romains, qui avoient été défaits, & qu'ainsi la place étoit sans défense. L'ayant forcée, il tua une partie des habitans, & enleva une prodigieuse quantité de richesses.

Siege de Philadelphie. Pendant que les Catalans commettoient les plus horribles cruautés à Cyzique, *Alisoras* assiégea Philadelphie avec une armée de *Germiens*, les plus puissans parmi les Turcs (§). S'étant rendu maître des Forts d'alentour, il réduisit les habitans à une extrême disette. Au mois de Mai l'armée partit

(a) *Pachymere*, L. XI. Ch. 9. 16.

(*) Notre Auteur écrit *Cazane Can*.

(†) Il paroît par cette description qu'il y a là une Rivière qui communique avec le Lac par le bord duquel étoit Nicée.

(‡) *Belocome* ou *Bellocoma*, qu'est qu'écrit *Leunclavius* L. IV. Ch. 13. paroît être *Bilecik*, qu'il dit être le nom d'aujourd'hui.

(§) On voit par là qu'Alisoras n'étoit pas encore le Souverain le plus puissant de l'Anatolie.

tie de Cyzique, composée de huit-mille hommes dont il y avoit mille Romains, six-mille Latins, c'est-à-dire Catalans & Amogavares, & mille Alains. *Marule* conduisoit les Romains; mais le Grand-Duc *Roger* avoit le Commandement general avec une autorité absolue. Quand il s'approcha de *Germe*, les Turcs abandonnerent honteusement leur Fort, en y laissant leur bagage. Il passa ensuite le long de *Chara* & de quelques autres places, pour aller secourir Philadelphie. Les habitans de Tripoli, dont les Caramanes s'étoient rendus maîtres quelque tems auparavant, ayant fait demander du secours à *Roger*, il attaqua les Turcs à Aulak & les mit en déroute; *Alisuras* leur General, qui fut blessé, se sauva auprès d'*Amur* ou *Omar*, de-sorte que le siege de Philadelphie fut levé. 1306.

Au-lieu que *Tripoli* n'avoit été autrefois qu'au rang des Citadelles d'Orient, l'Empereur *Ducas* l'aggrandit & la fortifia de maniere qu'elle pût servir de boulevard à Philadelphie & la couvrir. On disoit que cette derniere ville n'avoit point été prise depuis le Deluge, & cette tradition rendoit les habitans si vains, qu'ils méprisoient les armes des Turcs. Tripoli se vit néanmoins assiegée dans la suite: les habitans pressés par la faim, & ne recevant point de secours, furent contraints de traiter avec les Turcs, & de stipuler, que non seulement ils auroient la liberté de sortir pour acheter ce qui leur seroit nécessaire, mais que les Turcs leur apporteroient des vivres. Ceux-ci profitans de la liberté qu'ils avoient de venir vendre des provisions dans la ville, gagnerent quelques-uns des habitans, & firent entrer plusieurs sacs, qui au-lieu de bled contenoient des tambours, des trompettes & d'autres instrumens de guerre; sur le minuit, les Turcs qui étoient venus avec les sacs, firent entendre le son de leurs instrumens, & remplirent la ville de confusion & de frayeur: les Traîtres ouvrirent les portes & reçurent *Alisuras*; ce Chef se servit de cette place comme d'un lieu de retraite, pour faire des courses avec les Caramanes.

Tripoli *prise par ruse.*

Après avoir remporté la victoire dont nous avons parlé, *Roger* revint par les Forts de Cole & de Furne à Philadelphie, où il pilla des sommes immenses. Il exerça les mêmes brigandages à Pyrrhe & à Ephèse, dans les Isles de Chio, de Lemnos & de Mitylene: il faisoit mettre les gens à la torture pour les forcer à découvrir ce qu'ils avoient caché, & ceux qui le refusoient étoient punis de mort, les Officiers mêmes de l'Empereur & les Gouverneurs n'étoient pas à couvert de ses violences (*). Un peu auparavant les habitans de Magnesie, qu'il avoit aussi maltraités, profitant de l'arrivée de Troupes Romaines, tuerent quelques-uns de ses Italiens, & mirent les autres en prison. *Roger* ne l'eut pas

Exactions de Roger.

(*) A Mitylene il condamna à mort *Macrenus* Gouverneur du Fort d'*Ass* sur le Scamandre, parcequ'il avoit abandonné la place, bien-qu'il ne l'eut fait que parcequ'il ne pouvoit plus la défendre. Il lui fit pourtant grace, à condition qu'il payeroit cinq-mille écus; mais n'ayant pu ramasser toute la somme, *Roger* commanda qu'on lui coupât la tête. Au moment même le Bourreau le prit par les cheveux, l'emmena, & l'attacha sur la terre avec une telle violence, qu'il lui démit les vertebres du cou, & enfin lui coupa la tête.

1306. pas plutôt appris, qu'il se hâta d'aller mettre le siege devant la ville; voyant après plusieurs attaques inutiles qu'il n'y avoit pas d'apparence de s'en rendre maître, il offrit de lever le siege si les habitans vouloient lui rendre son argent & ses equipages qu'il y avoit laissés, ils rejetterent cette proposition avec la derniere fierté (a).

Pendant que *Roger* s'arrêtoit au siege de Magnesie, les Turcs ravageoient sans opposition les terres de l'Empire. L'Empereur envoya des ordres reïterés au Grand-Duc d'abandonner ce siege, mais il n'y voulut pas obéir; enfin fatigué de la longueur du siege, il fut obligé de le lever; en s'en retournant il fit de grandes exactions en plusieurs villes d'Asie, & se rendit à Mitylene, d'où il alla avec ses Troupes à Lampsaque, & passa à Calipoli (b).

Second siege de Philadelphie. Tandis que ces Etrangers commettoient tant de desordres en Europe, l'Orient étoit abandonné, & les Turcs pressoient tellement la ville de Philadelphie (*), que l'on y étoit contraint par la faim de manger des cadavres. Dans le même tems ils passerent avec environ trente Vaisseaux dans l'Isle de Chio, & massacrerent tous les habitans, à la réserve d'un petit nombre qui s'étoient renfermés dans un Fort, & de quelques autres, qui ayant mis sur quarante Vaisseaux leurs femmes, leurs enfans & leurs meubles, firent naufrage près de Seyre. Quoique l'Empereur eût conferé à *Roger* la Dignité de César, pour contenter son ambition, s'il étoit possible, & pour l'engager à défendre l'Orient contre les Turcs, il éludoit toujours de remplir ses engagemens, par ses artifices ordinaires. Il promit, en recevant cet honneur & trois mille écus d'or, de passer en Orient avec trois mille hommes seulement, & de licentier tout le reste; mais au lieu de tenir parole, il les envoya à Cyzique, à Pega & à Lopadium, & retint les Catalans sous prétexte qu'ils n'avoient pas reçu leur paye.

Meurtre de Roger. Enfin, il choisit cent cinquante hommes, avec lesquels il alla à Andrinople, sous prétexte de rendre ses respects à l'Empereur *Michel*, qu'il n'avoit point encore vu, & de prendre congé de lui avant que de passer la mer, mais en effet dans le dessein de reconnoître la force de son armée. *Michel* fut surpris de son arrivée, & ne laissa pas de lui faire toutes les caresses possibles; mais deux ou trois jours après, comme il sortoit seul de l'appartement de l'Impératrice, *George Chef des Alains*, dont le fils avoit été tué à Cyzique par les Catalans, profita de l'occasion de venger sa mort, & lui enfonça son épée dans les reins; ainsi tomba mort, dit notre Auteur, ce barbare injuste & infidèle, mais ardent & intrépide dans l'occasion, animé de rage par le souvenir des crimes qu'il avoit commis. Ses gens proches, furent tous coupés en pieces, & ses Italiens furent arrêtés & mis en prison (c).

Les Catalans vengent sa mort. Les Catalans, sur la nouvelle de la mort de leur Chef, se retirerent promptement dans Calipoli, dont il y avoit longtems qu'ils étoient maîtres, & massacre-

rent

(a) Pachymere L. XI. Ch. 21 26.
(b) Ibid. L. XII. Ch. 3.
(c) Ibid. L. XII. Ch. 14, 22. &c.

(*) Nous présumons que c'étoit sous les ordres d'Osman.

tous les habitans, à la reserve de quelques-uns qu'ils garderent pour les échanger contre ceux des leurs qui étoient à Andrinople. L'Empereur l'ayant 1306. appris détacha quelques Troupes pour assieger Callipoli; mais bien loin de rien craindre, les Catalans passerent en Asie, & s'avancerent à Perinthe, où ils massacrerent toutes les personnes qui étoient au-dessus de l'âge de puberté, & mirent tout à feu & à sang dans le Pays, desorte que ceux qui purent échapper se sauverent à Constantinople, le seul asyle où les habitans des Provinces pouvoient se retirer, pour ne pas être enveloppés dans la desolation generale, causée par les Turcs & par leurs autres ennemis (a).

L'Empereur étoit d'autant plus en peine de secourir Callipoli (*), qui étoit assiegée par les Amogavares, que le bruit couroit que les assiegeans attendoient un renfort, & avoient appellé les Turcs. Il envoya trois Capitaines avec des Troupes suffisantes pour les battre; mais les Amogavares les attirerent dans une embuscade, en laissant hors de la place des troupeaux, les mirent en deroute, en tuerent beaucoup. L'Empereur, pour effacer la honte de cette defaite, partit d'Andrinople avec son armée, & la rangea en bataille proche d'un lieu nommé Imeri: l'avantgarde étoit composée des Alains & des Turcopies; le corps de bataille des Macédoniens & des Troupes venues d'Orient, & l'arriere-garde des Valaques & des Volontaires. L'Armée Romaine consistoit en cinq Legions, & celle des ennemis étoit de quatre, dont il y en avoit une de Turcs (a).

L'Empereur Michel est defait. 1307.

Les Alains & les Turcopies (‡) commencerent le combat, & fondirent les premiers sur les Catalans, qui demeurerent fermes comme des tours, desorte que les assaillans tournerent le dos & prirent la fuite; ce qui découragea les autres Troupes. Le jeune Empereur tâcha par son exemple de les empêcher de lâcher le pied; il courut grand risque d'être tué ou pris, demeurant ferme au milieu du peril, & l'on eut bien de la peine à l'engager à se retirer, ce qu'il fit en versant des larmes & en s'arrachant les cheveux. Cette defaite auroit pu avoir des suites très-fatales, si les ennemis n'avoient été retenus par la crainte que les Romains ne voulussent les attirer dans une embuscade, ce qui les empêcha de les poursuivre. Les Alains d'un autre côté se mirent à courir le Pays & à piller, comme avoient fait les autres étrangers.

Bien-que les Troupes qui gardoient le Detroit d'Abide empêchassent les Turcs d'en approcher, ceux-ci tenoient cependant l'autre bord; mais *Zacharie Martin* les tenoit éloignés d'Endromite & de Phocée, par la réputation de la valeur des Italiens, qui étoient sous ses enseignes (b).

Peu

(a) *Pachymere* L. XII. Ch. 14 & suiv. (b) Ibid Ch. 34.

(*) Pour concilier ceci avec ce qui est rapporté plus haut, il faut supposer que les Catalans n'étoient maîtres que du Fort de Callipoli, & non de la Ville.

(†) Nous avons d'autres exemples du passage des Turcs en Europe, desorte que quand les Historiens disent qu'ils n'y passerent que sous *Orkhan*, cela doit s'entendre des Othomans.

(‡) Les *Turcoples* étoient des Turcs qu'*Azzoïddin*, douzième Sultan Seljucide de Rûm, avoit menés en Thrace, lorsqu'il s'enfuit d'*Iconium*: s'étant faits Chretiens, ils prirent parti parmi les Grecs.

1307 Peu aprés (*), les Turcs ne s'accordant point avec les Italiens pour le partage du butin, une partie d'entre eux s'embarqua dans le dessein de passer le Détroit de Callipoli; mais ils rencontrerent André Morisque, Vestiaire, qui les fit passer au fil de l'épée: la nouvelle de ce malheur obligea les autres Turcs de rester avec les Italiens, & d'aller avec eux ravager la Thrace.

Trahison des Amogavares. 1307.

Dans ces entrefaites un Fort de Mysie, nommé [illegible], étant fort pressé par les Turcs (†), *Marrene*, Gouverneur de Lopadium, y envoya soixante Amogavares: ceux ci traiterent secrettement avec les ennemis, & quand ils furent dans le Fort ils massacrerent ce qui restoit de la Garnison, chasserent les habitans, & livrerent la place aux Turcs; aprés quoi ils furent conduits à Lampsaque, & de-là traverserent l'Hellespont.

Morisque fut honoré de la Charge d'Amiral en recompense de ses exploits; mais n'ayant que deux Vaisseaux, il fut rencontré par les ennemis, commandés par un certain *Philippe*; quelque tems auparavant il avoit combattu & pris ce même *Philippe*, mais ici ce fut tout le contraire, tous les gens de *Morisque* furent tués, & il ne se sauva que par la generosité de *Philippe*, qui par reconnoissance du bon traitement qu'il en avoit reçu, le relacha pour une rançon de trois mille écus.

Les Amogavares devenus plus hardis par la disgrace de *Morisque*, traiterent avec les Turcs, commandés par *Aton* (‡), & en passerent jusqu'à deux mille en Europe, auxquels se joignirent plusieurs Romains d'Orient, par ce moyen ils se rendirent formidables, & désolerent le Pays.

Trahison d'un Catalan.

Les Turcs s'étant emparés du Fort d'*Erasmie*, l'Empereur envoya *Marule* avec le peu de Troupes qu'il put ramasser, pour les empêcher de faire de plus grands progrès. Dès qu'il fut campé à Apros, *Rosatief* le Catalan, qui étoit avec les Turcs, lui manda secrettement qu'il avoit dessein de se rendre à l'Empereur avec deux-cens hommes, & qu'il detruiroit tous les Turcs qui étoient en Europe, pourvu qu'on lui donnât une somme de cinq mille écus. *Marule* lui demanda comment il pourroit detruire une si prodigieuse multitude de Turcs; il répondit qu'il les diviseroit, & les attaqueroit separément, & pour assurance de sa promesse envoya les têtes de plusieurs qu'il avoit déja tués. *Marule* eût été la dupe de cet artifice, si une femme n'eût reconnu la tête de son mari, qui avoit été tué dans une des dernieres rencontres.

Secours pour l'Asie.

L'Empereur, pour remedier aux maux de l'Orient, envoya des grains aux Garnisons, & demanda à *Karbaga* (§), Khan des Tartares, la même grace qu'à *Khazan* son prédecesseur. Ses Ambassadeurs rapporterent que *Karbaga* étoit fort disposé à lui accorder sa demande, qu'il avoit levé une ar-

(*) C'étoit la vingt-troisième année d'*Andronique*, & la dixième de *Michel*.

(†) [illegible] qui avoit le [illegible] en passage.

(‡) Ou *Aydin*, qui occupoit un Fort aux environs d'[illegible], à l'entrée du Détroit de Callipoli.

(§) C'étoit *Mahomed* [illegible], qui succéda à son frere *Khazan*, l'an [illegible] de l'Hegire, & de J. C. [illegible] [illegible] *Karbaga* ou *Karbanda* [illegible] par corruption.

armée de quarante mille hommes, que son neveu paroissoit deja à la tête de vingt mille aux environs de Cogni, & qu'il avoit ordre de suivre en tout les intentions de l'Empereur. Pendant qu'il étoit occupé à preparer des presens & à instruire les Ambassadeurs, il reçut la nouvelle de la prise d'Ephese par Sultan *Sayfan*, qui s'étant soulevé contre son oncle *Othman Mantakhia*, étoit devenu fort puissant. Les habitans d'Ephese apprehendant les dernieres rigueurs de la guerre, se rendirent par composition, mais la Capitulation fut mal observée, la plupart furent transportés au Fort de Tyrée, de peur qu'ils ne se soulevassent, & il y en eut même quelques-uns de massacrés. 1308.

Sur ces entrefaites, un Turc nommé *Isaac Malek* envoya offrir secrettement à l'Empereur de passer dans son parti : ce Prince qui saisissoit avidement tout ce qui pouvoit être avantageux à ses affaires, accepta ses offres & promit de lui donner en mariage la fille d'un autre *Malek* (*), & de lui faire des presens considerables en faveur de ce mariage. Entre autres services que *Malek* proposa de rendre, il s'offrit de detacher les Turcoples des interêts des Catalans, pourvu que l'Empereur leur rendît leurs femmes & leurs enfans. Cette negociation ayant été découverte, *Rocafort* accusa *Malek* & quelques-uns de ses complices de trahison. Ils se defendirent en disant qu'ils n'avoient eu dessein que de rendre service aux Turcoples, en retirant leurs femmes & leurs enfans d'entre les mains de l'Empereur. *Malek* trouva cependant moyen de passer en Asie, pendant que les Catalans couroient les mers, & faisoient le degat sur les terres jusqu'aux portes de Constantinople (a).

Offres d'Isaac Malek.

L'Empereur ayant à la fin engagé les Genois à attaquer Callipoli, ils s'en approcherent & brûlerent un marché qui étoit hors de la ville ; mais la mort d'un des principaux de leur Nation, une blessure que l'Amiral *André Murisque* reçut, & les preparatifs des assiegés pour faire une sortie, les étonnerent si fort, qu'ils plierent bagage, & s'en retournerent dans leur Pays. Cette retraite haussa tellement le courage aux Catalans, qu'ils refuserent de faire la paix avec l'Empereur, à moins qu'il ne leur accordât toutes les conditions qu'ils demandoient. Ils furent encore encouragés par l'arrivée de quatre-cens Turcs, s'emparerent de la Forteresse du Mont Gane, & firent des courses jusqu'à *Raidesto* & à *Bizye* ; l'Empereur fit alors brûler tous les biens de la terre jusqu'à Selivre, & au-delà, pour les empecher de s'approcher davantage de Constantinople.

Lâcheté des Génois.

Isaac Malek envoya après cela offrir une seconde fois à l'Empereur *Andronique* d'embrasser son parti, pourvu qu'il lui fit épouser la fille de *Malek*, & qu'il conferât la Dignité de Sultan à *Malek* son oncle & pere de cette Princesse (†). *Andronique* ne jugea pas à propos de lui accorder cette demande, il en-

Retraite des Turcs.

(a) *Pachymere*, L. XIII. Ch. 3. p. 9-15.

(*) Un fils de Sultan *Azzo'ddin*, & le même que *Masud*. Ceci arriva en 1308.

(†) Il faut qu'il y ait ici une méprise grossiere, & que l'on confonde un *Malek* (qui n'est qu'un titre) avec l'autre. La Princesse étoit fille de *Malek Masur* ou *Masud*, qui fut depuis Sultan, & fut tué ou mourut en 13[illegible].

1308. envoya seulement Marie avec sa fille à Pera, & lui donna le Gouvernement de cette ville. On prepara en même tems des Vaisseaux pour transporter en Asie les Turcs qu'*Isaac Melek* avoit disposés à se retirer. Comme les Catalans & les Turcs étoient devant *Rodosto*, & qu'ils souhaitoient avec passion de s'en rendre maîtres pour faire des courses en Thrace, l'Empereur envoya deux Vaisseaux pour en retirer [illegible] les bouches [illegible]; & les Turcs, en feignant de fuir, inciterent l'ennemi [illegible] de sorte qu'ils s'en [illegible] courage, & obligerent les Catalans à se retirer. *Rhegium* ne laissa pas de prendre cette place peu après, qui fut reprise par *Daniel* Grand-Hetæriarque.

Isaac est tué. *Isaac Melek*, contrairement à ses engagemens, passa l'Hellespont avec les plus considérables de sa Nation. Il n'eut pas de peine à persuader aux Turcs de se séparer des Catalans, ils commencerent par forcer les soldats qui les commandoient, les tuerent, & coururent vers le rivage, à dessein de monter sur les Vaisseaux de l'Empereur pour passer en Asie. Le bruit de ce tumulte & de leur fuite étant venu trop tôt aux oreilles des Catalans, ils les poursuivirent vivement, les atteignirent, en tuerent plus de deux-cens, & les obligerent de se rendre. Les Turcs réduits de la sorte offrirent de les servir comme auparavant, mais les Catalans exigerent de se lier à eux, qu'ils ne leur eussent livré *Isaac Melek*, son frere, & *Tzamzanis*, qui commandoient en particulier les Turcoples, qu'ils soupçonnoient de les avoir portés à la revolte. Lorsqu'on les leur eut mis entre les mains, ils firent couper le nez à *Isaac* & à son frere (*): on les dépouilla, on trouva sous le bras d'*Isaac* une Lettre de l'Empereur, par laquelle il invitoit les Turcs à embrasser son parti.

Les Turcs [illegible] Les Turcs & les Catalans s'étant ainsi reconciliés, on proposa le siege de *Christopolis*, mais les Turcoples refuserent de s'y trouver, qu'on n'eût auparavant mis en liberté leur Commandant. On le leur accorda, & toutes les Troupes parurent unies dans le même dessein, mais bientôt il y eut une nouvelle séparation. Les Catalans attaquerent Christopolis, & furent repoussés par la Garnison. *Tzamzanis* se retira avec les Turcoples au Fort d'Apros, & les Turcs qui étoient demeurés du côté de Christopolis, apprenant qu'il y avoit sur la côte des Vaisseaux des Catalans, voulurent s'en saisir pour passer en Asie, mais ceux qui étoient à bord les chasserent.

Progrès d'Osman. [illegible] Pendant que les Catalans continuoient leurs ravages en Europe, Osman ne laissoit pas moins de ravages dans l'Asie Mineure, par les [illegible] de ce que *Marie* sœur de l'Empereur & Reine des Mogols (†) l'avoit [illegible], & l'avoit [illegible] de sa plainte de lui à *Cazan*. Celui-ci envoya de Perse trente-mille hommes, qui s'approcherent des frontieres [illegible] de l'Empire, & l'Empereur Andronique leur envoya de riches présens [illegible], sans leur abandonner l'affaire d'Orient, ni [illegible] que l'[illegible] de

(*) Il paroît par là qu'ils demeurerent sous les Turcs; on ne [illegible] pas [illegible] ils [illegible] sur les Asie.

(†) Nous [illegible] que ce [illegible], [illegible] par [illegible] Pag. [illegible] Liv. [illegible].

davantage; il prit le Fort de *Tricocca*, & mit tout à feu & à sang aux environs de *Nicée* & de *Pruse* jusqu'à la mer (a). 1308.

Ducas nous instruit de l'état de l'*Asie Mineure*, la trentième année d'*Andronique Paléologue* (*). La Ville d'Ephèse, Capitale de l'Asie, & la Province de Carie furent réduites sous l'obéissance de *Mentesché*. *Aïdin*, ou *Aydin*, occupa la Lydie jusqu'à Smyrne. *Saruchan* assujettit Manissa ou Magnésie & le Pays d'alentour jusqu'à Pergame, & toute la Province de Magnésie. *Carasin* s'empara de la Phrygie; *Carmian* ou *Kermian* de la grande Phrygie, qui s'étend depuis la ville d'Asso jusqu'à l'Hellespont. *Othman* posséda toute la Bithynie avec une partie de la Paphlagonie (b). Après avoir vu ce que rapportent les Historiens Grecs, revenons aux Historiens Turcs. État de l'Asie Mineure.

Othman, après avoir employé quelque tems à régler les affaires du dedans de l'Empire, songea à empêcher ses soldats de se corrompre par la mollesse & l'oisiveté: dans cette vue il fit marcher son armée contre *Isnimid* ou *Nicomédie* (†), mais après un siège long & fatigant il trouva une si forte résistance, qu'il fut obligé de se retirer; cependant il fit bâtir vis-à-vis de la ville sur une haute montagne du côté de Jengishahri un fort Château (‡), dont il confia la garde au fameux *Targan*, après quoi il fit entrer son armée en quartier d'hiver. Siège de Nicomédie.

Environ ce tems-là les Gouverneurs des Provinces Grecques, entre lesquels *Teccur* ou *Tecfurus* Gouverneur de *Pruse*, tenoit le premier rang, allarmés des progrès des armes d'*Othman*, convinrent secrettement de joindre leurs forces sous les murs de *Cojunhissar*, & de l'aller attaquer à l'improviste; mais en ayant eu avis à tems, il assemble ses Troupes, surprend ses ennemis & les met en déroute. Le Gouverneur de *Coftei* périt dans le combat avec plusieurs autres; *Teccur* & le Gouverneur de *Kutahi* se sauverent par la fuite. *Othman* les poursuit, mais desespérant de les atteindre, il assiège & prend *Kutahi*, que les Grecs avoient depuis peu reprise sur les Turcs. Il y perdit son petit-fils *Dogris*, qui se noya avec plusieurs soldats, parce qu'un pont de bois sur lequel l'armée passoit se rompit. On retira son corps, qui fut enterré dans un fauxbourg de *Cojunhissar*. Il prend Kutahi.

Othman, maître de presque toute la Bithynie, mit enfin en 717 le siège devant Pruse (§) la Capitale; mais il desespéra de la prendre tant elle étoit bien fortifiée & défendue par une nombreuse Garnison. Tout ce qu'il put faire ce fut de la bloquer en quelque sorte par deux Forts, qu'il fit construire vis-à-vis, pour empêcher qu'il n'y entrât aucun secours. Il donna la garde de ces Forts à son neveu *Actimur* & au fameux Capitaine *Balabanjik*, les chargeant de ne point molester les habitans du Pays. Cette douceur politique Siège de Pruse. 1318.

y

(a) *Pachymere*, L. XIII. Ch. 21 & suiv. (b) *Ducas*, Ch. 2.

(*) Nommé l'Ancien: la trentième année de son regne répond à l'an 1313 de J. C.

(†) Cet événement & ceux qui suivent n'ayant point de date, & les Historiens Grecs n'en parlant point, nous les plaçons ici, comme [illegible]

(‡) *Leunclavius* nomme ce Château *Targan* du nom du Commandant, & dit qu'*Orchan* le fit bâtir.

(§) Appellée aujourd'hui *Bursa*, c'étoit le Siège des anciens Rois de Bithynie.

1298. y attira un grand nombre de Grecs des environs, qui y venoient chercher un asyle, & se soumettoient volontairement à *Othman*.

Edit d'Othman. Ce Prince avoit coutume, lorsqu'il avoit conquis un certain nombre de villes, de prendre du repos quelque tems, & de se fortifier dans ses nouvelles acquisitions. Ayant passé ainsi quelques années, ses Gazis, impatiens d'être dans l'inaction, lui demandèrent hardiment d'être conduits à de nouvelles conquêtes sur les Grecs. *Othman* agréa leur requête, mais en même tems il leur représenta, que suivant la Loi de *Mahomet* il faut premierement inviter les Chretiens à l'embrasser, que ce n'est qu'en cas de refus qu'on doit les déclarer ennemis de Dieu & de la Verité, & en conséquence employer le fer & le feu pour les châtier. Suivant ces principes un Edit fut envoyé peu après par ses *Chiaous* (*), à tous les Gouverneurs Chretiens de l'Asie Mineure, leur signifiant qu'ils eussent à choisir de trois choses l'une, ou d'embrasser le Mahometisme, ou de payer tribut, ou de se voir attaqués à force ouverte. Le premier qui se soumit à ce formidable Edit fut *Michel Kosè*, Seigneur de *Bilejik*, qui reçut l'Alcoran. Ceux des villes de *Lekhessi*, de *Lefka*, & de *Chadar* y se rendirent tributaires.

Villes soumises. En ce même tems plusieurs villes se rangèrent sous l'obéissance d'*Othman*, nommément *Mortani*, *Goinik*, *Taraky*, *Lengischi*, *Kayakisser*, *Hisar*, *Aksar*, *Karatekyn*, *Tekkurbunari* & quelques autres. Les courses fréquentes de *Chanduing*, autrefois au service d'*Ertogrul*, les avoient tellement affoiblies, qu'il ne fut pas difficile à *Othman* de les joindre à son Empire (†). Tandis qu'il étoit occupé à ces conquêtes, une Nation de Tartares appellés *Chavdar*, sortant du Royaume de *Kermian* (‡), se répandit soudainement dans les Etats de ce Prince, mettant tout à feu & sang jusqu'aux portes de *Carachysar*. *Othman* qui faisoit sa résidence à Jenguisheher, en ayant reçu la nouvelle, se mit aussitôt en campagne, attaqua les Tartares vers *Oinach*, ville ruinée dans le voisinage de *Carachysar*, & les mit en déroute; tout ce qui échappa à l'épée fut fait prisonnier, ces derniers ayant embrassé la Religion Mahometane furent mis en liberté, & établis dans la Jurisdiction de Carachysar.

Orchan, qui surpassoit tous les autres fils d'*Othman* par ses vertus & par sa valeur, soumit les villes de *Caratchebeli*, *Akyazi*, *Tyrgut* & *Tarakliyeri*. Après quoi il laissa le commandement à *Conur Alp*, qui prit d'assaut les Châteaux d'*Akhsar* & de *Tekkurbunari*, & dévasta la Province d'*Ismid* jusqu'aux portes de Nicomedie. L'*Empereur Grec*, averti par le Gouverneur du danger, envoya à son secours quelques milliers d'hommes bien armés.

Mais

(*) Ce sont des Courriers ou Messagers d'Etat.

(†) Quelques Auteurs Chrétiens attribuent à *Othman* plusieurs autres conquêtes. Ils lui font prendre *Nicée* en Bithynie, [illegible] en Thrace, [illegible] en Phrygie, & d'autres villes [illegible], mais comme des Auteurs Turcs attribuent ces conquêtes à son successeur, [illegible].

(‡) Leunclavius dit que *Kermian* est la Phrygie, mais peut-être cela doit-il s'entendre de la partie [illegible] de cette Province, car il [illegible]. Mais dans la suite nous voyons *Caraman* à *Cogni*, & *Kermian* à *Cutayé*, aujourd'hui *Kutayeh*.

Mais *Abdulrahman* ou *Abdurrahman*, autre Capitaine d'*Othman*, s'avança heureusement à leur rencontre, les attaqua dans la plaine de *Tarhazora*, les défit, & les tua ou les fit prisonniers. 1318.

Othman épuisé par ses longs travaux ressentoit les effets naturels de l'âge, mais quoiqu'il fût âgé de la guerre il conservoit la même vigueur d'esprit, & continuant de profiter de la prospérité de ses armes, il envoya son fils *Orchan* à la tête d'une nombreuse armée, pour tenter de nouveau *Pruse* Capitale de la Bithynie, dont *Ornus* étoit Gouverneur. *Ornus* ne se sentant pas en état de tenir la campagne, fut obligé de se renfermer dans Pruse, où il ne manquoit de rien, & où il avoit amassé des provisions pour huit ans. Il fit en effet une vigoureuse résistance, & repoussa courageusement toutes les attaques d'*Orchan*. Mais après avoir soutenu un long & opiniâtre siège, *Michel Kesi*, devenu le premier Conseiller d'*Orchan*, persuada adroitement à *Ornus* de se rendre & de capituler; les habitans furent épargnés, moyennant la somme de trente-mille écus d'or. C'est ainsi que Pruse fut rendue à *Orchan* (*) l'an de l'Hegire 726, sans qu'il en coûtât aux Turcs une goutte de sang. 1327.

Prise de Pruse.

Dans le même tems, *Orchan* reçut des nouvelles de son pere, qui le mandoit en toute diligence; il prit avec une petite suite le chemin de Jenisahri, où il trouva *Othman* expirant. *Othman* lui donna sa bénédiction, le declara son successeur, & mourut dans le mois de *Ramadan*, âgé de soixante-neuf ans, après un regne de vingt-six ans (†), trois mois & dix jours (*a*).

Mort d'Othman.

CHAPITRE III.

*Le Regne d'*ORCHAN*, second Sultan.*

ORCHAN (‡) fut salué Sultan le dix du même mois de Ramadan où son pere mourut, étant âgé alors de trente-cinq ans. Il y a une grande varieté non seulement entre les Historiens Chretiens & les Auteurs Turcs, mais entre les Historiens Chretiens mêmes, tant par rapport aux circonstances des faits qui

Orchan. 2. Sultan.

(*a*) *Cantemir*, Hist. Othoman, T. I. p 41-43.

(*) *Chalcondyle*, & après lui la plupart des Historiens Chretiens disent que ce fut *Othman* qui prit cette ville, & qu'il y fut enterré. D'autres racontent que le Château tenant encore après la prise de la ville, le Sultan fit courir le bruit qu'il étoit mort, & qu'il avoit souhaité d'être enterré dans le Couvent des Moines Grecs du Château: son corps ne devant être accompagné que de quarante personnes; & qu'en cas qu'on lui accordât sa demande, son armée se retireroit. Les Moines crédules donnerent leur consentement, on laissa entrer dans le Château un cercueil plein d'armes, *Othman* lui-même déguisé suivoit avec trente-neuf autres; s'étant saisis des portes, ils laisserent entrer assez de monde pour se saisir du Château. *Paul Lucas* fait le même conte dans son *Voyage du Levant*.

(†) Cela ne fait que vingt cinq ans solaires, cinq mois & dix-sept jours: cependant *Leunclavius* & d'autres Historiens Chretiens lui donnent vingt huit ans de regne.

(‡) Ou *Urchan*, *Gregoras* l'appelle *Hyrcanus*.

1327 qui regardent les Sultans Othomans, sur-tout les premiers, par rapport au temps où les évènemens se sont passés, et dont nous allons produire quelques exemples. L'Historien ou les Historiens Turcs, que le Prince Cantemir a suivis, ne disent rien de ce qui s'est passé sous le règne d'Orkhan avant la prise de Nicomédie, qu'ils mettent dans la seconde année de son règne, c'est-à-dire en 1328; au-lieu que les Historiens Grecs rapportent quelques faits arrivés avant cet évènement, mais ils diffèrent fort des Turcs sur l'article des dates.

L'Empereur Andronic attaque Orkhan.

Cantacuzene rapporte que le jeune Empereur *Andronique*, ayant fait la paix avec *Tamir Khan* fils de *Ghermian* Prince de Phrygie, qui pilloit les villes sur l'Hellespont, résolut l'année suivante (*) d'attaquer les Turcs qui habitoient en Bithynie, sous des tentes au milieu du Printems; mais ayant eu avis de son dessein, ils se retirèrent dans les montagnes. *Orkhan* leur Sultan, ayant appris que l'Empereur venoit par la Mésothynie, contrée dont les avenues sont fort difficiles, ramassa tout ce qu'il put de Troupes, & s'empara des hauteurs. Les Romains étant venus camper à Pelecane (†), *Orkhan* fit descendre une partie de son armée pour les attaquer. Ayant été repoussés dans plusieurs combats, le Sultan commanda à *Aladin* son frère de fondre sur les Grecs avec toutes ses forces, & descendit lui-même de la hauteur pour observer de plus près le combat; les Turcs ne purent soutenir le premier choc; les Romains avec l'Empereur à la tête les poursuivirent jusqu'à l'entrée des montagnes, & jusqu'à l'endroit où *Orkhan* attendoit le succès de la bataille. Dans tous ces combats il y eut peu de gens de tués, & l'Empereur voyant que les Turcs n'avoient plus envie d'en venir aux mains, s'en retourna. Le Sultan, par l'avis de Cantarar & de *Conogoule Parsinas*, deux des vieux Capitaines d'*Othman*, poursuivit jusqu'à *Philocrene* les Romains qui se retiroient en désordre; mais s'étant ralliés en ce lieu ils se tournèrent à [illegible], à la vue de l'ennemi (a).

Après avoir ensuite visité l'Isle de Chio, l'Empereur se rendit à *Phocée*; *Sarkhan* Sultan d'Ionie l'y étant venu trouver, conclut un Traité avec lui (‡). *Amir* Sultan de Carie ne put lui rendre visite, parce qu'il étoit malade; mais il lui envoya des présens. A son retour il défit une armée de Turcs, qui étoient venus sur les frontières des Vénitiens en Europe, & pilloient le pays aux environs de Trajanopolis & de Vyra: il en tua un grand nombre, & obligea les autres à se rembarquer. Deux ans après il défit encore une autre armée, qui étoient venus de la même manière (b).

Siège de Nicomédie.

Orkhan ayant mis le siège devant *Nicomédie* (§), ville fort grande & fort peuplée, sur le Golfe d'*Astacus*, l'Empereur s'embarqua avec des Troupes pour aller secourir la place; comme il étoit encore sur mer, le Sultan l'envoya saluer, & lui dire qu'il étoit disposé ou à poser les armes, ou à lui don-

(a) *Cantacuzene* L. II. Ch. 6 & suiv. (b) *Ibid.* Ch. 13, 18.

(*) C'étoit suivant le compte des Grecs, l'an 1329.
(†) C'est un Port sur la *Propontide*.
(‡) Cet évènement est placé dans la même année que le précédent.
(§) On rapporte ce fait à l'année 1331.

donner bataille : cette convention ayant abouti à faire la paix, *Orchan* fit présent à l'Empereur de chevaux, de chiens de chasse, de tapis & de fourrures ; & *Andronique* lui envoya des vases d'argent, des étoffes de laine & de soie, & une veste, ce que les Sultans estiment plus qu'autre chose. Cela n'empêcha pas néanmoins que la même année ou l'année suivante les Turcs ne vinssent bloquer les environs de Nicomédie, pour arrêter les vivres, trouvant la ville trop bien fortifiée pour l'attaquer. L'Empereur s'embarqua de nouveau pour aller au secours, mais les ennemis n'attendirent pas son arrivée (a). Il est surprenant que *Cantacuzène*, qui parle de ces entreprises d'*Orchan* sur Nicomédie, & qui marque avec une si scrupuleuse exactitude toutes les petites irruptions & les ravages des Turcs en Europe, ne parle point de la prise de cette ville, ni de celle de Nicée, dont *Orchan* se rendit maître peu après. 1324.

Suivant les Historiens Turcs, le Sultan, dans la seconde année de son règne (*), courut toute la Province de *Sermendara*, depuis la ville d'*Ayâs* ou *Ayâz*, jusqu'à Nicomédie, dont il forma le siege. *Calojean*, Gouverneur de la ville, s'enfuit aussitôt qu'il apperçut l'armée d'*Orchan*, & se retira de nuit au Château de Coinhissar. Le Sultan apprenant sa fuite par quelques prisonniers, fit aussitôt investir le Château, qui se rendit sans peine. *Calojean* ayant été percé d'une fleche, *Orchan* fit exposer sa tête sur une pique aux yeux des habitans de Nicomédie ; la terreur que cette vue leur causa, les détermina à capituler, & ils obtinrent la liberté de se retirer à Constantinople avec leurs effets. *Prise de Nicomédie.*

L'an de l'Hegire 728 *Aidin* prit par composition la ville de *Herkis*, appellée dans la suite *Karamursâle*, Capitale de la Province de Sermendara. *Orchan* ayant rangé sous son obéissance toute la Bithynie à l'exception d'*Iznik* ou *Nicée*, transfera son Siege Imperial de Jengishehri à Pruse. Il abolit aussi de l'avis de son frere *Alaëddîn* la Monnoye Seljukienne, & en fit battre une nouvelle à son coin, portant l'empreinte de son nom, appellée *Akhtcha* (†). Il ordonna que les habitans des villes & ceux des villages seroient distingués par un habit différent. Celui des Gens de guerre fut aussi changé, car jusqu'alors ils n'avoient rien que de commun avec les Soldats Chrétiens. On enrôla de plus une nouvelle Milice à pied, jusques-là inconnue aux Turcs ; on apprit aux Troupes l'usage des machines pour pousser les sieges, dont elles n'avoient encore eu aucune connoissance. *Changemens faits par Orchan.* 728. 1328.

Enfin le Sultan donna à son frere *Alaëddîn* le titre de *Grand-Visir*, & le mit à la tête des affaires de l'Etat, comme son Lieutenant tant pour la Guerre que pour le Civil.

L'année suivante, *Orchan* assigna une paye réguliere aux Soldats, qui cesserent alors d'être volontaires comme ils l'avoient été auparavant. Cette paye 1329.

(a) *Cantacuzene*, L. II. Ch. 24, 26.

(*) C'est-à-dire l'an 1328 ; ce qui ne s'accorde nullement avec la Chronologie des Grecs.

(†) De la valeur environ du quart de la dragme d'argent, qui fait la huitieme partie d'une once.

1328. paye étoit d'un Akçe par jour, quand ils étoient de service; mais hors de-là il leur étoit permis d'aller vivre sur leurs biens, exemts de toutes contributions. Comme l'on trouva que la nouvelle Milice, composée de la lie du peuple de la campagne, étoit sujette à se mutiner, le Sultan la cassa, & y en substitua une autre formée des jeunes Chrétiens qu'on pouvoit attirer; on les faisoit d'abord instruire dans la Religion Mahometane, & ensuite ils étoient enrôlés. Pour ce qui est des Paysans de race Turque, qui avoient envie de servir, & étoient contens de leurs héritages, on leur permit de servir parmi la Cavalerie sous les *Sanjak Begs* & les *Bulük Bashis*, avec le nom de *Musselem* c'est-à-dire *libres*.

Prise de Nicée. Les armées d'*Orchan* ayant fort grossi par-là, il assiégea la même année *Iznik* ou *Nicée*. Au bout de deux ans cette ville se rendit, presque ruinée par la guerre, la famine & la peste (*). Les habitans ne demanderent que la liberté de se retirer à Constantinople, & *Orchan* leur permit encore d'emporter tout ce qu'ils pourroient de leurs biens; cette générosité du vainqueur les toucha tellement, qu'ils aimerent mieux rester & se rendre tributaires.
1330. Le Sultan fit son entrée dans la ville l'an 730; les femmes des Grecs morts par le fer ou par la famine étant venues à ses pieds déplorer leur veuvage, il ordonna à ses Courtisans & à ses Nobles de les prendre pour femmes. La renommée d'une humanité si surprenante s'étant répandue, non seulement *Nicée* vit revenir ses anciens habitans que la crainte du siège en avoit chassés, mais même elle en attira quantité d'autres des villes voisines, ensorte qu'en moins d'un an *Nicée*, plus peuplée que jamais, sembla être devenue la rivale de Constantinople même.

1333. L'an 733 *Orchan* prit par composition le Château de *Kemlik* fortifié par la Nature & par l'Art, qu'il assiégeoit depuis un an. Son pere *Othman* y avoit échoué aussi souvent qu'il l'avoit attaqué.
1335. Deux ans après le Sultan fonda dans Prusé une nouvelle Mosquée, une Académie & un Hôpital avec une magnificence royale. L'Académie sur-tout, établie dans un Monastere, devint si fameuse par les Professeurs qui y enseignoient, qu'il y accourut de l'Arabie & de la Perse quantité d'Etudians; & ces Peuples qui passoient jusqu'alors pour les Maîtres du Monde, ne dédaignerent point de se former sous des Maîtres Othomans.

Quatre Princes Mahometans [illegible] *Orchan* devenu puissant par ses conquêtes sur les Grecs, & content pour le présent de ce qu'il avoit pris sur eux, forma l'année suivante le projet de joindre à son Empire les Provinces de l'Asie qui obéissoient à quatre Princes Mahometans (†), c'étoient les débris de l'Empire des Seljukides. Il commença par *Karasi Beg* fils d'*Ajlan Beg*, lequel étant mort, *Orchan* se saisit de ses Etats & de sa personne sous prétexte de lui servir de Tuteur.

Tu-

(*) Les Grecs disent, que l'Empereur *Andronique* le jeune passa en Asie pour secourir Nicée, [illegible] Chalcondyle l. I. Ch. 6.

(†) C'étoient ceux qui avoient partagé avec *Othman*, [illegible]

Turfun Beg, autre jeune Prince, foumit de lui-même au Sultan les villes d'*Aydinjik* (*), *Minas*, *Balykefre*, *Bergame* ou *Pergame* & *Esmed*. Mais il fallut reduire par force *Ulubad* ou *Lopadion*, *Cubaz* & *Ebiée*, villes Grecques du voisinage. *Michaloth* pour éviter le même sort, se rendit vassal du Sultan, & consentit de tenir de lui ses Etats, que les Turcs appellent encore aujourd'hui de son nom *Michalitch*. 1337.

Dans ces entrefaites, *Turfun Beg* ayant offert de remettre sa Principauté à *Orchan*, son frere *Hajji Beg* refusa d'y consentir, & prit les armes, puis se sentant le plus foible il s'enferma dans la ville de Bergame. Le Sultan voulut être Mediateur entre eux, il ordonna aux deux freres de s'aboucher sous les murs de Bergame, pour y partager également leurs Etats. L'entrevue se fit, mais *Hajji Beg* sous prétexte d'embrasser son frere, lui perce le cœur d'un dard, rentre dans la ville, & entreprend de la défendre contre *Orchan*. Mais les habitans détestant une action si noire, & redoutant la puissance Othomane, se saisissent de leur Prince & le livrent avec la ville au Sultan. *Hajji Beg*, après avoir langui deux ans en prison, mourut à Burse. Le Prince d'*Ulubad*, accusé faussement d'avoir voulu se revolter, fut aussi mis à mort; après quoi toute la Province de *Carasi* se rangea sous l'obeissance d'*Orchan*. En l'année 738, *Anachar* & *Emred*, 1338. villes maritimes des Grecs, informées des preparatifs que le Sultan faisoit pour les attaquer, se soumirent volontairement, & plusieurs autres suivirent leur exemple (*a*).

Amir vient en Thrace.

Il y a ici dans l'Histoire Turque un vuide de plus de vingt ans; heureusement les Historiens Grecs nous fournissent de quoi le remplir. *Aydin* ou *Atin* étant mort, *Amir* son fils & son successeur, Sultan de Smyrne, d'Ephese & de quelques autres villes d'Ionie (†), passa la Mer Egée sur soixante-quinze Vaisseaux, prit terre à Samothrace, & ensuite à Porus en Thrace. L'Empereur *Andronique* s'avança pour le combattre, mais il n'osa s'y risquer, lorsqu'il vit que les Turcs étoient dix fois plus nombreux que les siens; les ennemis de leur côté ne trouvant pas le terrein favorable, se retirerent sur leurs Vaisseaux, après un petit pourparler.

Lui & Sarcan assistent l'Empereur.

L'Empereur envoya après cela une ambassade à *Sarcan*, qui commandoit aux environs de Phocée (‡), & fit un Traité avec lui, par lequel ce Sultan s'engagea de secourir l'Empereur par mer & par terre, & l'Empereur de son côté promit de mettre en liberté *Soliman* son fils, & les autres enfans des Turcs, qui étoient retenus en ôtage à Phocée; mais les Génois s'étant saisis d'eux refuserent de les rendre. L'Empereur forma le siege de la ville;

(*a*) *Cantimir*, T. I. p. 66-74.

(*) Il y a de l'apparence que *Turfun* étoit fils d'*Aydin* ou *Atin*, Prince Seljucide, dont il a été parlé souvent.

(†) *Ducas* rapporte, qu'*Amir* fils d'*Atin*, qui avoit succédé à son pere dans la Souveraineté de Smyrne & de quelques places d'alentour, s'étant emparé avec une hardiesse & une ardeur incroyable des ports d'Ionie & d'une épaisse forêt, fit bâtir quantité de Galeres, & ruina les villes & les Isles des environs, Mityiene, Chio, Samos, Naxe & plusieurs autres Ch. VII.

(‡) Il est appellé plus haut Sultan d'Ionie, & plus bas Sultan de Lydie.

1340. les peniches? qu'il y étoit, il fut visité par les trois fils d'Aidin Sultan d'Ionie (*), qui s'appelloient Usse?, Amir (le même qui avoit débarqué en Thrace) & Sulaymanshah?. Il y avoit cinq mois que le siège duroit, lorsqu'on apprit qu'il venoit de Mitylene une Flotte Génoise au secours de la place. Saruchan? fournit alors à l'Empereur vingt-quatre Vaisseaux, avec des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie. Amir amena trente Vaisseaux, à la prière de Jean Cantacuzene, grand Domestique, qui depuis longtems étoit lié d'amitié avec lui. Tous ces préparatifs furent inutiles, l'ennemi n'ayant point paru (a).

Défaite des Turcs. Sur la fin de l'Eté on eut nouvelle qu'une armée d'Infanterie Turque, qui appartenoit à Orchan, s'étoit embarquée sur trente-six Vaisseaux, dans le dessein de faire voile vers Constantinople; ils prirent terre en deux différents endroits proche d'[illegible]. Le grand Domestique tailla en pièces un de ces Corps, & l'Empereur la plus grande partie de l'autre, de sorte qu'il n'en échappa qu'autant qu'il en falloit pour remplir un Vaisseau, & ayant mis cent hommes sur un autre, & dix sur un troisième, ils s'en retournèrent en leur Pays avec un vent favorable (†). Ensuite les Grecs prirent huit Vaisseaux de neuf, remplis de Turcs des plus qualifiés & des plus riches de la Nation, dont les parens payerent des sommes considérables pour leur rançon (b).

Autres défaites. 1341. Peu de tems après on apprit que Saruchan Sultan de Lydie, & Germe Prince de Phrygie, étoient prêts de passer en Thrace pour y faire le dégât. Le grand Domestique, Jean Cantacuzene, commença par envoyer des Ambassadeurs à Orchan, Sultan de la Bithynie Orientale (†); & ayant fait la paix avec lui, il se prépara à aller à la rencontre de l'ennemi. Il mena son armée dans la Chersonèse, où l'Infanterie Turque arriva en même tems de Pergame: on en vint aux mains, & les Turcs furent mis en fuite sans
1342. avoir fait la moindre résistance. Ils revinrent quelque tems après pour réparer la honte de leur défaite: mais ils furent encore battus, ce qui obligea Germe? à faire la paix.

Dans le même tems [illegible], qui commandoit les Galeres de l'Empire, surprit les Turcs, les mit en déroute, & fit le dégât dans la Province de Saruchan, par une petite ville maritime, & revint victorieux avec quantité de prisonniers (c).

Can-

(a) Cantacuzene, L. II Ch. [illegible]. (b) Idem Ch. 34. (c) Idem L. III Ch. 9 & suiv.

(*) [illegible]

(†) [illegible]

(†) [illegible]

Cantacuzene ayant pris le titre d'Empereur, pour s'opposer à *Paléologue*, fut réduit à une si grande extrémité, qu'il se trouva dans la nécessité de se retirer auprès du Crale de Servie, tandis que sa femme *Irene* & ses enfans étoient assiégés dans *Didymotique*, l'unique retraite qui leur restoit. *Amir* fils d'*Aydin* l'ayant appris assembla ses forces, & vint à l'embouchure de l'Hebre avec trois-cens-quatre-vingts Vaisseaux, tant grands que petits, qui portoient vingt-neuf-mille hommes. Aussitôt que les Bulgares, qui assiégeoient depuis longtems la ville de Didymotique, l'eurent appris, ils s'enfuirent avec une si grande précipitation, que les assiégés en furent dans un grand étonnement, ne sachant à quelle cause attribuer cette retraite, jusqu'à ce qu'*Amir* fit donner avis de son arrivée à l'Impératrice *Irene*. Cette Princesse envoya la Noblesse & la Garnison au devant de lui; lorsqu'il apprit que l'Empereur étoit vivant, il versa des larmes de joie, & rendit graces à Dieu de lui avoir inspiré de venir au secours de son cher ami. 1343.

Il marcha ensuite à pied à la tête de deux-mille hommes vers la ville, n'ayant pas voulu monter à cheval, parcequ'il n'y avoit pas assez de chevaux pour ses gens. Ensuite avec vingt-un-mille hommes il se mit en chemin pour aller trouver l'Empereur, mais une Lettre que les habitans de Phere supposerent au nom de *Cantacuzene*, par laquelle il le prioit de se retirer, trompa *Amir*, & il repassa en Asie avec ses Troupes (*a*), ne se défiant point de la fausseté. A peine *Amir* avoit-il mis ses Vaisseaux en lieu de sureté, qu'il reçut une véritable Lettre de l'Empereur, qui lui demandoit du secours; il fit équiper d'abord une Flotte de deux-cens Vaisseaux: *Apocauque*, premier Ministre de *Paléologue*, lui envoya des présens pour le détourner de secourir *Cantacuzene*; mais il déclara franchement aux Ambassadeurs qu'il étoit résolu de l'aider de tout son pouvoir, & il s'excusa de recevoir les présens, en disant, *qu'il y auroit de la bassesse à recevoir des présens comme ami, & de faire peu après la guerre comme ennemi.*

Il partit donc de Smyrne, & vint avec un vent favorable à Eubée. Il y apprit qu'*Apocauque* étoit parti de Thessalonique avec une armée pour aller à Berée, & jugeant que l'Empereur son ami devoit être de ce côté-là, ce généreux Turc fit voile vers Thessalonique pour le joindre. L'Empereur informé de son arrivée, partit de Berée; aussitôt qu'*Amir* sut qu'il étoit proche, il alla au devant de lui avec ses principaux Officiers, & quand il fut près de lui, il mit pied à terre, se prosterna pour le saluer, & marcha à pied; l'Empereur le fit prier de remonter à cheval, ce qu'il ne fit qu'après s'être longtems excusé. Ils allerent ensuite dans la Morée, où *Amir* tomba malade. En s'en retournant à Didymotique, ils défirent les ennemis commandés par *Phrantzes*. *Amir* s'engagea des premiers dans le combat, quoiqu'il ne fut pas bien rétabli, & il reçut trois coups de pique, auxquels sa cuirasse résista. Il étoit d'abord monté à cheval sans en être couvert, mais s'étant souvenu du conseil que l'Empereur lui avoit donné quelques jours auparavant de ne point combattre sans l'avoir, il descendit pour la prendre, ce qui lui sauva la vie.

Les

(*a*) *Cantacuzene*, Ch. 55 & suiv.

1345. Les ennemis de *Cantacuzene* s'efforcerent en vain de détacher *Amir* de ses intérêts par de grandes promesses, mais ce qu'ils ne purent faire par le Prince, il y réussirent par le moyen de ses Officiers intéressés ; comme il y avoit dix mois qu'ils étoient hors de leur Pays, on les porta d'autant plus aisément par l'espoir des recompenses à importuner leur Général de s'en retourner. Il fut contraint à son grand regret d'y consentir, après avoir envoyé un Ambassadeur à l'Impératrice *Anne* pour l'exhorter à faire la paix, mais inutilement. *Apocauque*, qui étoit présent quand l'Ambassadeur eut audience, s'étendit en invectives contre *Amir*, sur ce qu'étant élevé à la Dignité de Sultan, il étoit si lâche que de suivre si longtems *Cantacuzene* comme un esclave dans un Pays éloigné, & de servir de Garde à l'entrée de sa tente. L'Ambassadeur irrité de l'insulte qu'on faisoit au Sultan son Maître, saisit l'occasion de dévoiler la méchanceté de ceux qui le blâmoient, & leur répondit d'une façon qui les étonna ; nous nous ferions un plaisir de rapporter les traits admirables de sa réponse, si la brièveté que nous nous sommes prescrite nous le permettoit.

Sa gène ... ... [illegible]

Amir à son départ promit à *Cantacuzene* de lui envoyer des Troupes dans quinze jours, de revenir lui-même le plutôt qu'il pourroit, & de rester avec lui jusqu'à ce qu'il eût terminé la guerre. Bien-que son départ fît beaucoup de chagrin à l'Empereur, ce fut un bonheur pour *Amir* lui-même. Vingt-quatre Galeres tant de Rhodes que d'autres Nations Latines aborderent à Smyrne, prirent un Fort (*) dans le Port, & brûlerent quelques Vaisseaux, nonobstant tous les soins qu'*Amir* se donna pour l'empêcher, & s'il n'étoit pas arrivé, ils se seroient peut-être rendus maîtres de la ville même (a).

Orchan envoie du secours à Cantacuzene. L'Empereur *Cantacuzene* ayant appris que l'Impératrice *Anne* avoit envoyé demander du secours à *Orchan*, envoya aussi le prier de lui en donner plutôt qu'à la faction de Constantinople. *Orchan* s'y accorda. La promesse fut cause que *Cantacuzene* tira de lui du secours autant de fois qu'il voulut, car il commandoit dans la Péninsule ... & jusqu'en ... ; mais ce [illegible] ne contribua pas peu à ruiner les terres de l'Empire ; car les Turcs passérent plusieurs fois la mer sans en être priés, & exercerent des hostilités contre les villes qui refusoient de se soumettre à *Cantacuzene*.

Grandeur d'ame d'Amir. *Amir* [illegible] ne put venir aussi promptement à son secours qu'il en avoit le dessein, parceque ses Vaisseaux avoient été brûlés, il ne laissa pas pour-

(a) *Cantacuzene*. Ch. 63, 65, 58.

(*) *Dans des quels y ...* un *Fort nommé* [illegible] pour y retirer les Esclaves ; [illegible] lorsque l'Empereur étoit à ... [illegible]

aimé de venir par terre, à cause d'un différend qu'il avoit avec *Sarcan*, Sultan de Lydie, touchant leurs limites. L'impatience où il étoit de satisfaire à sa parole, le porta à abandonner à *Sarcan* le Pays qui faisoit le sujet de leur contestation, pourvu qu'il lui voulût livrer passage. *Sarcan* accepta cette condition avec plaisir, & lui donna *Soliman* son fils pour aller avec lui servir l'Empereur. Le Sultan marcha à la tête de vingt-mille hommes, & ayant passé l'Hellespont il joignit *Cantacuzene* à Didymotique. Il s'avança ensuite vers Peritheorion pour attaquer *Momitzile*, qui n'avoit que quatre-mille hommes: la mêlée fut furieuse, mais *Momitzile* ayant à la fin été tué, tous ses gens furent ou tués ou faits prisonniers. 1345.

Le Crale de Servie ayant levé le siége de Phere au premier bruit de la marche des Turcs, l'Empereur assembla les principaux de son armée pour prendre leur avis, & il voulut qu'*Amir* & *Soliman* assistassent à ce Conseil; on convint généralement qu'il n'y avoit rien de plus avantageux pour le bien de leurs affaires, que d'aller droit à Constantinople, supposant qu'ils n'auroient point de peine à s'en rendre maîtres dans la confusion où tout y étoit par la mort d'*Apocauque*, que les prisonniers avoient assommé dans la prison; mais lorsqu'ils y arriverent, ils trouverent que les assassins avoient été massacrés, & que tout étoit tranquille. *Il tient un Conseil.*

En s'en retournant en Macedoine, *Soliman* fut attaqué d'une violente fievre à Apamée. Ceux qui étoient auprès de lui, lui donnerent des remedes si froids, que son sang se glaça autour du cœur, & lui causa des défaillances mortelles. *Amir* découvrit la cause de ces dangereux symptômes, & pour les arrêter il lui fit prendre de la theriaque & du vieux vin, ce qui fit revenir la fievre: les autres employerent encore leurs premiers remedes, qui lui glacerent tellement le sang, qu'il mourut à l'heure même. Ceux qui avoient eu soin de lui accuserent *Amir* d'être l'auteur de sa mort, & de lui avoir donné du poison en lui donnant du vin (*). *Amir*, appréhendant que *Sarcan* n'ajoutât foi à ces calomnies, & qu'il ne prît les armes contre lui, résolut de s'en retourner avant que le bruit de cette mort se fût répandu. Il eut effectivement beaucoup de peine à se justifier auprès de *Sarcan* de la mort de son fils, bien-qu'il en fût entierement innocent (*a*). *Il retourne à Smyrne.*

Quelque tems après qu'il fut de retour à Smyrne, il y arriva douze Galeres commandées par un Officier nommé *Martin*, qui conduisoient à Constantinople un Patriarche, que le Pape avoit sacré. Ce présomptueux Prélat voulut entrer dans l'Eglise de Smyrne, & commanda à l'armée de le suivre, contre l'avis de tous les Capitaines des Vaisseaux, qui lui remontrerent le danger & la témérité de son procedé. Pendant qu'il étoit dans l'Eglise, & qu'il y celebroit la Messe, *Amir* arriva avec ses Troupes, le Patriarche, *Martin* & quelques autres qui se trouverent dans l'Eglise furent massacrés; car lorsque les Italiens virent que les Turcs alloient fondre sur eux, ils se sauverent dans la Citadelle. Dans le même tems, trente-deux *Il massacre un Patriarche.* 1346.

No;

(*a*) *Cantacuzene*, L. III. Ch. 81, 86, 89.

(*) Parceque l'usage du vin est interdit aux Mahométans.

1346 Nobles de Genes équipérent des Galeres à leurs dépens, & se rendirent maîtres de l'Isle de Chio.

La fille de l'Empereur est accordée à Orchan. La même année Orchan envoya demander en mariage la fille de l'Empereur Cantacuzene, offrant de le servir alors contre tous ses ennemis, non comme son ami & son allié, mais comme son fils & son sujet. Après le départ des Ambassadeurs, l'Empereur délibéra avec les principaux Officiers de son armée, qui tous lui conseillérent d'accepter la proposition. Il envoya aussi consulter *Anne*, qui lui fit répondre, „ que l'amitié & l'alliance „ de ce Prince (*) seroit très-utile à l'Empire; que bien qu'il n'eût pas be„soin de son secours contre les ennemis domestiques, qu'il avoit presque „ détruits, il en auroit besoin contre les Etrangers, qui lui avoient fait de „ grandes injures; qu'il étoit très-sûre qu'*Orchan* n'avoit pas un desir plus „ sincere que lui de secourir l'Empereur, mais qu'il en avoit plus de com„modité, parce qu'il étoit à l'opposite de la Thrace. Il ajouta qu'il ne de„voit point faire difficulté de contracter cette alliance, puisque plusieurs de „ ses prédécesseurs n'avoient pas dédaigné, pour le bien de leurs affaires, de „ donner leurs filles à des Scythes & à d'autres Etrangers (†)".

L'Empereur admira la modestie d'*Anne*, d'avouer que le secours d'*Orchan* lui seroit plus avantageux que le sien. Il suivit son avis, & envoya une Ambassade à *Orchan* pour lui accorder sa fille, & pour le prier d'envoyer des Troupes pour la conduire à sa Cour. *Orchan* fit partir d'abord trente Vaisseaux, beaucoup de Cavalerie, & les premiers & les plus qualifiés de sa Nation. L'Empereur s'étant rendu à Selymbrie avec son armée, fit élever un Trône hors de la ville, & dresser une tente tout proche, où l'Impératrice passa la nuit avec ses filles. Le lendemain *Théodora*, qui étoit l'accordée, monta sur le Trône, pour être vue par tout le Peuple, selon l'usage que les Empereurs avoient coutume d'observer lorsqu'ils marioient leurs filles à des Princes Etrangers. L'Impératrice avec ses autres filles demeura sous sa tente, & l'Empereur parut seul à cheval. Les rideaux de soie tissus d'or, dont le Trône étoit paré, ayant été tirés, on vit la Princesse qui y étoit assise, environnée de quantité de flambeaux, qui étoient tenus par des Eunuques à genoux. La cérémonie fut accompagnée du son des instrumens, & on chanta des vers composés à la louange de l'Accordée par les meilleurs Poëtes. L'Empereur traita ensuite plusieurs jours l'armée & tout ce qu'il y avoit de considérable parmi les Turcs, après quoi il envoya sa fille à *Orchan*, qui la reçut avec une joie inexprimable. Cantacuzene, son pére, a eu soin de nous apprendre, que quoiqu'elle eût épousé un Barbare, elle ne perdit rien de la splendeur de sa naissance, & que bien loin de changer de Religion, elle convertit plusieurs Infidéles par la force de ses raisons.

Perfidie d'Anne à l'égard de l'Empereur. L'Impératrice *Anne* voyant qu'elle n'avoit point de secours à attendre d'Or-

(*) Il y a dans l'original, & *Barbare*, ce qui montre la [illegible] parce qu'un Empereur [illegible] à un Prince avec lequel il [illegible] d'autre alliance, qu'en lui donnant sa fille.

(†) Même à des Turcs, on en peut voir des exemples dans l'Histoire des Seljoukides.

d'Orchan, en fit demander à Sarcan Sultan (*) de Lydie, qui lui donna des 1346.
Troupes avec joie. Amur, fâché de voir ces Troupes marcher contre l'Empereur son ami, résolut de lui rendre service du mieux qu'il pourroit. Il choisit deux-mille hommes, qu'il envoya en Thrace avec les Troupes de *Sarcan*, comme cela étoit d'usage quand les Turcs alloient à quelque expédition. Il donna des ordres secrets à ceux qui commandoient ce Corps, de passer du côté de *Cantacuzene*, en cas qu'on ne pût gagner les Soldats de *Sarcan*. Ceux-ci demeurerent incertains jusqu'à ce qu'ils vissent l'Empereur prêt à leur donner bataille; alors ils lui firent offrir leurs services, en le priant de leur permettre d'aller auparavant à Constantinople pour recevoir l'argent que l'Impératrice *Anne* avoit promis à leur Maître. Ils n'y manquerent point, mais l'Empereur n'ayant plus besoin d'eux à leur retour, les congédia. Ces Peuples accoutumés au pillage, croyant que c'étoit une perte pour eux que de s'en retourner les mains vuides, firent le dégât en Bulgarie, & s'en retournerent chargés de butin dans leur Pays (a).

Orchan rend visite à Cantacuzene. 1350.

La paix ayant été conclue quelque tems après entre les deux Partis, *Cantacuzene* fut reconnu Empereur conjointement avec *Jean Paléologue*, qui n'avoit que quinze ans. *Orchan* l'ayant appris vint avec toute sa famille à Scutarion (†) pour l'en féliciter. L'Empereur y passa, ils se réjouirent ensemble plusieurs jours, & prirent le divertissement de la chasse. L'Empereur & *Orchan* étoient assis à la même table, & les quatre fils que ce Sultan avoit eus de ses autres femmes étoient à une autre; les plus qualifiés d'entre les Romains & les Turcs étoient assis sur des tapis. Après ces divertissemens *Orchan* demeura sur ses Vaisseaux, & *Théodore* sa femme vint avec l'Empereur son pere & ses quatre beauxfreres à Constantinople, où elle demeura trois jours, au bout desquels elle retourna en Bithynie.

Il lui donne du secours.

Peu de tems après le Crale de Servie ayant attaqué l'Empire, *Cantacuzene* demanda du secours à *Orchan* son gendre: il lui envoya aussitôt dix-mille hommes commandés par ses quatre fils & par *Soliman*. L'Empereur envoya avec eux *Matthieu* son fils à la tête d'un petit Corps de Romains, & il leur défendit de faire aucun desordre sur les Terres de l'Empire. Mais aussitôt qu'ils furent arrivés à Mygdonie, apprenant que le Pays des environs relevoit du Crale, ils se mirent à piller malgré leurs Commandans. Ils massacrerent un grand nombre d'habitans, firent beaucoup de prisonniers, & s'en retournerent ensuite par l'Hellespont chargés de butin: ce fut-là tout le service que l'Empereur tira d'eux.

Turcs défaits. 1352.

Quelque tems après deux-mille Turcs ayant traversé l'Hellespont, faisoient le dégat en Thrace. L'Empereur les rencontra lorsqu'ils s'en retournoient avec leur butin, il les tailla en pieces la plupart avec un de leurs Chefs, nommé *Kara Mehemet*: ceux qui échapperent avec *Martuman*, l'autre Capitaine, se rendirent & furent renvoyés chez eux. Dans le même tems *Mat-*

(a) *Cantacuzene*, Ch. 95 & suiv.

(*) Dans l'original il y a Gouverneur ou Satrape, tant les Auteurs Grecs sont peu exacts.

(†) Communément nommé *Scutari*, sur le Bosphore, à l'opposite de Constantinople.

1352. *Matthieu*, fils aîné de l'Empereur & Gouverneur des villes de Chalcidie, défit une autre Troupe de Turcs, qui y étoient descendus; il en tua plusieurs, & fit les autres prisonniers sans qu'il en échappât un seul.

Orchan envoie du secours à l'Empereur. 1343. Le Crale de Servie ayant formé le siége de Thessalonique, *Cantacuzene* fit demander du secours à *Orchan*, qui lui envoya vingt mille hommes sous la conduite de *Soliman* son fils. Mais ce Prince s'étant avancé jusqu'à [illegible] en Thrace, il reçut une Lettre du Sultan son pere, qui lui mandoit de revenir le plus secretement qu'il pourroit, parce qu'il avoit besoin de ses Troupes pour se défendre contre les plus puissans de ses voisins qui l'avoient attaqué. Quelque pressé que fut *Orchan*, son fils ne laissa pas de piller la Bulgarie avant que de s'en retourner (a).

[illegible] 1354. La guerre s'étant allumée entre les Vénitiens & les Génois à l'occasion d'un différend sur le Tanais entre un Vénitien & un Tartare, l'Empereur se déclara contre les Génois qui habitoient Galata, fauxbourg de Constantinople. *Orchan* assista les Génois, non seulement à cause de l'argent qu'ils lui donnerent, mais aussi parce qu'il se sentoit offensé de ce que les Vénitiens étoient venus dans son voisinage sans lui avoir fait la moindre civilité. Il envoya donc au secours des Génois une armée tant de Cavalerie que d'Infanterie, qui campa sur la terre ferme à l'opposite de Constantinople, & cette armée leur fut extrêmement utile.

Il envoye du secours à Cantacuzene. 1355. Dans la guerre qui s'éleva peu après entre les Empereurs *Cantacuzene* & *Paléologue* son gendre, *Orchan* envoya du secours au premier; il s'en servit pour faire lever le siége d'Andrinople, où le jeune Empereur tenoit son fils *Matthieu* assiégé. *Paléologue* ayant obtenu des Troupes des Serviens & des Bulgares, *Cantacuzene* en demanda à *Orchan* son gendre, qui lui envoya douze mille hommes, commandés par *Soliman* son fils aîné. Ce Prince ayant traversé l'Hellespont vint camper le lendemain sur l'Hebre, où les Bulgares & les Serviens étoient aussi campés; mais ni les uns ni les autres ne sçavoient qu'ils étoient si près. Le lendemain les Turcs rencontrerent en chemin les ennemis, qui furent bientôt mis en déroute, & tous pris prisonniers ou taillés en pieces, à l'exception de leur Commandant & d'un petit nombre d'autres. Les Turcs vinrent trouver *Cantacuzene* à Andrinople. Pendant qu'ils étoient dans ces quartiers-là, *Paléologue* envoya des présens à *Soliman*, & lui écrivit une Lettre pour l'attirer dans son parti. *Soliman* reçut les Ambassadeurs fort civilement, refusa les présens de leur Maître, & promit de ne lui être pas contraire. Il ne laissa pas d'envoyer la Lettre du jeune Empereur à *Cantacuzene*, comme pour condamner l'incivilité avec laquelle il l'avoit écrite, n'ayant pas donné à son beau-pere le titre d'Empereur. *Soliman* s'en retourna ensuite avec ses Troupes en Asie (b).

Places de Thrace saisies par les Turcs. Les Turcs, dans leurs dernieres expéditions pour le service de *Cantacuzene*, s'étoient emparés de plusieurs places en Thrace, & entre autres de [illegible], ce dont l'Empereur étoit fort mécontent; mais ne les en pouvant chasser par force, il écrivit à *Orchan* son gendre, le priant de les lui rendre, & de ne point souffrir [illegible]. *Soliman* le reçut point

(a) Cantacuzene, L. IV, Ch. 4. 14, 18. (b) Ibid. Ch. 26, 31 & suiv.

pour vouloir rendre le Fort de Zimpe sans recompense, l'Empereur lui envoya dix-mille écus d'or. Il y eut en ce tems-là un tremblement de terre, qui ruina presque toutes les villes maritimes de Thrace, & renversa les murailles & les fortifications aussi bien que les maisons. *Callipole*, la plus celèbre ville du Pays, souffrit plus que les autres; comme elle étoit entre les mains des Turcs, ils firent un grand nombre d'habitans des autres villes prisonniers, pendant qu'ils se sauvoient. 1355.

Soliman, qui étoit alors à Pege, ville au-delà de l'Hellespont, ayant appris le desordre que le tremblement de terre avoit causé, oublia le Traité qu'il avoit fait avec *Cantacuzene*, passa en Thrace, en repara & repeupla les villes. Il prit un soin particulier de retablir celle de Calliopole, & en ayant relevé les murailles il la remplit des principaux de ses sujets. Il fit ensuite des courses en Bulgarie, ravagea les terres & enleva les habitans. L'Empereur n'eut d'autre ressource que de supplier *Orchan* d'ordonner à son fils de rendre les villes qu'il avoit usurpées au milieu de la paix, sans aucun pretexte; il lui representa que c'étoit le comble de l'injustice de retenir le Fort de Zimpe, après en avoir reçu le prix. *Soliman* allegua qu'il n'avoit point pris ces places par les armes, mais qu'il les avoit trouvées abandonnées, & demeura ferme dans la resolution de les garder. *Orchan*, bien-que complice de son injustice, voulut néanmoins conserver les bonnes graces de l'Empereur son beau-pere, & lui demanda un peu de tems pour disposer son fils à lui donner le contentement qu'il desiroit. Enfin, sur une offre qu'on lui fit de quarante-mille écus d'or pour la restitution de ces villes, *Soliman* consentit à les rendre. A cette occasion *Cantacuzene* passa la mer, & alla jusqu'à Nicomedie pour conferer avec *Orchan*, mais celui-ci s'excusa sur une indisposition qui lui étoit survenue. 1355.

Quelque tems après *Soliman* marcha à la tête d'une puissante armée contre les Galates de la Scythie Orientale (*), & prit durant l'Eté deux de leurs plus célèbres villes, Ancyre & Cratée. Etant revenu victorieux vers l'Automne, il envoya, conjointement avec son pere, une Ambassade à l'Empereur, pour l'assurer qu'ils étoient prêts à lui remettre les villes de Thrace, & qu'il ne dépendoit que de lui de les recevoir quand il lui plairoit. Le jour fut marqué pour les recevoir, mais il ne paroit pas néanmoins qu'elles ayent été rendues, bien-qu'il soit dit que la paix fut conclue.

Immédiatement après, les deux Empereurs Grecs s'étant reconciliés, *Cantacuzene* renonça au monde & se retira dans un Monastère, après avoir stipulé avec *Paléologue*, que son fils *Matthieu* demeureroit en possession de cette partie de l'Empire qui lui avoit été assignée, avec le titre d'Empereur: mais les deux jeunes Empereurs ne vécurent pas longtems en bonne intelligence (*a*).

Il

(*a*) *Cantazune* l. c. Ch. 38. & suiv.

(*) Cela ne peut s'entendre que des Galates soumis en ce tems-là aux Tartares, à qui Ancyre & Cratée appartenoient, car alors les terres des Turcs Othomans ne s'étendoient pas fort loin à l'Orient dans l'Asie Mineure. Les Historiens Turcs ne disent rien de cette conquête.

1755 Il arriva en même tems qu'un Vaisseau de Pirates, parti de l'ancienne Phocée, où *Caisletar* commandoit, vint dans le Golphe d'Assacene [*] pour enlever les passans, & qu'il y prit *Khalil* fils d'*Orkhan* & l'emmena à Phocée. Orkhan ne pouvant attaquer les Phocéens, ni par mer faute de Vaisseaux, ni par terre faute de Troupes capables de s'ouvrir un passage à travers le Païs, s'adressa à *Paléologue*, qui promit de lui faire rendre son fils pourvu qu'il cessât d'assister *Matthieu*.

Orkhan trompe Paléologue.

Orkhan lui promit tout ce qu'il voulut, & *Paléologue* envoya vers *Caisletar*, croyant qu'il le rendroit volontiers à la premiere requisition; mais voyant qu'il ne pouvoit l'y engager ni par promesses ni par menaces, il fut obligé de lui donner cent mille écus d'or, avec la Dignité de *Panhypersebaste*, pour obtenir la liberté de *Khalil*.

[illegible]

Matthieu ayant été informé que le Gouverneur de [illegible] étoit disposé à lui livrer cette importante place, avec la veuve du Crale de Servie, mort depuis peu, & les sommes qu'elle y avoit, il promit de s'y rendre au bout d'un mois. En même tems il envoya demander un renfort à son beau-pere *Orkhan* (†); celui-ci, qui étoit à Avido ou Abido, lui donna cinq mille Turcs (‡); mais ces Troupes étant plus disposées à piller qu'à combattre, se comporterent avec autant de lâcheté que de desordre, & firent échouer non seulement le projet pour lequel il les avoit fait venir, mais s'enfuirent d'abord devant un Parti des leurs, les prenant pour des Serviens, & ensuite devant les Serviens mêmes, desorte que *Matthieu* abandonné de cette maniere fut fait prisonnier proche de Philippes, & obligé d'acheter sa liberté en renonçant au titre d'Empereur. (a).

Soliman envahit la Thrace.

Après avoir, à la faveur des Historiens Grecs, rempli le vuide qui se trouve dans l'Histoire Turque jusqu'à l'année 1355, nous allons reprendre le fil de la narration des Historiens Turcs. L'ambition d'*Orkhan*, irritée par les succès, le porta à penser à de nouvelles conquêtes. Il envoya son fils *Soliman* (§) pour tenter de passer en *Europe*, choisissant pour l'y accompagner trois de ses plus expérimentés Capitaines, *Ajake Beg*, *Gazi Fazil*, & *Ornur Beg*; d'autres les nomment *Gazi Fazil*, *Yakuby Beg* & *Mikhal Beg* (**). *Soliman* avec une suite de quatre-vingts hommes choisis fait en apparence une partie de chasse, & s'avance insensiblement jusqu'au ter-

(a) Cantacuzene Ch. 44. & suiv.

(*) Au fond duquel est située Nicomédie, aujourd'hui *Isnik*. [illegible]

(†) [illegible]

(‡) [illegible]

(§) C'est apparemment [illegible] L. XIV. Ch. 11.

(**) [illegible] *Cantemir*.

territoire d'Aidinjik, d'où il examine les bords de la mer; mais comme il y avoit peine de mort portée par l'Etat de l'Empereur Grec contre quiconque iroit avec un simple Bateau sur la côte d'Asie, ou qui passeroit de-là en Europe, *Soliman* fait attacher deux radeaux sur des vessies de bœuf liées ensemble par le cou, & passe avec ses gens au Château de *Hamni* en Europe(*). En abordant ils se saisissent d'un Grec, qui les conduit de nuit par un souterrain dans la ville(†). *Soliman* en traitant les habitans avec douceur, & par de grandes promesses, les engage à conduire en Asie les Vaisseaux qui étoient dans les Ports d'[illegible] & d'[illegible]; en peu d'heures trois-mille Turcs sont transportés en Europe, & dès le lendemain *Soliman* surprend le Château d'Ayd[illegible], & il en confie la garde à *Ache Beg*, dont le nom est resté au Pays, qu'on appelle encore aujourdhui *Ache-ovasi*. 1355.

Calaemius, Gouverneur de *Gelibolu* ou Callipoli, assembla promptement ce qu'il put de Troupes, & s'avança au devant de *Soliman*; on en vint aux mains, le combat fut opiniâtre & long, mais enfin les Othomans, supérieurs en nombre & en courage, forcèrent les Grecs à prendre la fuite & à se renfermer dans la ville. Ils la défendirent longtems très-courageusement, mais affoiblis à la fin par de fréquentes attaques, & manquant de vivres, ils capitulèrent l'an de l'Hégire 760, & avec Callipoli les Turcs eurent en leur puissance toute la Province de *Chaireboli* ou *Cheriopolis* (‡). On dit que l'Empereur Grec ayant appris la nouvelle de la reddition de Callipoli, qui étoit regardée comme la clef non seulement de Constantinople, mais encore de toute l'Europe, dit d'un air moqueur, *les Turcs n'ont pris qu'une bicoque ou une étable à cochons* (§), *un vuidebouteille.*

Callipoli se rend.

Hég. 760.
1359.

L'année suivante *Orchan* envoya une seconde armée en Europe sous la conduite de son second fils *Morad* ou *Amurath*, *Soliman* s'empara de Malgara & d'Ipsala, tandis qu'*Amurath* prit le Château d'*Epibatos* à huit heures(**) de chemin de Constantinople; delà il alla mettre le siège devant la forte ville de *Chorlu* (††), située entre Constantinople & Andrinople: il y fut

Soliman se tue en tombant de cheval.

(*) *Cantemir* date cette expédition de l'an de l'Hégire 738, c'est sans doute une erreur pour 758, comme portent les Annales Turques de *Gaudier*, & celles que *Jean Leunclavius* a [illegible] dans son *Histoire Musulmane*: sans cela il y auroit un espace de vingt-deux ans entre le passage de *Soliman* en Europe & la prise de Callipoli, bien-qu'il paroisse par l'Histoire même que ces deux évènemens sont de la même année.

(†) Ce passage romanesque du Detroit paroît avoir été inventé pour relever le courage & l'adresse de *Soliman*; car ce n'est nullement la première fois que les Turcs Othomans passèrent en Europe, ainsi que le prétendent leurs Historiens. Plusieurs Corps considérables de leur Nation, & quelques uns même sous le commandement de *Soliman*, avoient passé plusieurs années auparavant. *[illegible]*, Ch II. dit qu'ils passèrent la première fois l'Hellespont en la première année de *Jean Paléologue*, c'est-à-dire en 1341.

(‡) C'est selon les apparences *Chirlubolis*, & non *Yamboli*, comme le dit *Jean Dun[illegible]*; car *Yamboli* est en Thrace, bâtie sur les bords de la Rivière de Tunje, au pied du mont Hemus, à soixante dix milles de Philippolis. *Cantimir*.

(§) Il ne parloit pas de Callipoli, mais faisoit allusion au nom du Château que les Turcs avoient pris, qui étoit *Kanzir Kalesi*, Château des Cochons; les Turcs l'appelloient *Hamni*, [illegible] écrit *Zemenik* & *Zemenik*; nous conjecturons que c'est celui que *Cantacuzène* nomme *Zimpé*.

(**) Les Turcs comptent par heures, & non par milles ou par lieues.

(††) *Chorlu*, *Chiurli* ou *Tzurli*, car les Auteurs lui donnent ces différens noms, est l'an-

1359. fut plusieurs fois vigoureusement repoussé, & perdit beaucoup de monde ; enfin la ville ayant été forcée, *Amurat* la fit raser de fond en comble. Les habitans de *Pyrgos* entre Chorla & Andrinople, intimidés par cette sévérité, abandonnerent leur ville sans en disputer l'entrée à l'ennemi. *Amurath* retourna alors en Asie, laissant *Soliman* en Europe. Peu après ce Prince faisant la revûe de ses Troupes, & faisant exercer sa Cavalerie à lancer le dard & à tirer de l'arc, fut emporté par un cheval fougueux, se cassa une jambe contre un arbre, & de la roideur du coup tomba par terre avec une telle violence qu'il expira sur le champ (*).

Mort d'Orchan. La perte de son fils bien-aimé toucha vivement *Orchan* ; néanmoins ne renonçant point aux conquêtes, il envoya *Aschi Beg* à la tête d'une armée, pour soumettre Didymotique. Ce Général s'étant approché de la ville plutôt qu'on ne s'y attendoit, fit prisonnier le Gouverneur qui étoit allé prendre l'air. Ce Gouverneur, qui étoit de la Race Impériale, rendit la ville pour obtenir sa liberté. Toutefois *Orchan* la rendit, pour obliger le Prince Grec *Jean Cantacuzene* son ami. La maladie que la douleur de la perte de son fils lui avoit causée, le mina si promptement, qu'il mourut deux mois après lui, âgé de soixante-dix ans, & après un regne de trente-cinq, suivant le calcul de *Saadi*. Il fut enterré dans le Monastere (†) de Pruse ou Burse, & laissa le trône à son fils *Amurath*.

Son Caractere. Les Turcs louent extrêmement sa clémence, sa valeur, sa justice, & sa libéralité envers les pauvres. Il avoit coutume, disent-ils, de converser avec les Savans, & n'entreprenoit aucune affaire importante sans avoir pris auparavant leur avis. C'est lui qui fonda le premier des *Mesdjides* (‡), des *Jamis* (§), des *Medrasés* (**) ou Ecoles, & des *Imarets* (††) ou Hôpitaux.

[illegible] *Tzurulon*, [illegible] par quelques-uns [illegible].

(*) [illegible]

(†) C'est [illegible] les [illegible].

(‡) C'est le nom que les Turcs [illegible] leurs Temples [illegible].

(§) *Jami* est un Temple [illegible] du Vendredi, [illegible].

(**) [illegible]

(††) [illegible]

taux. Pour ce qui est de sa personne, il avoit le visage enflammé, les yeux bleus, les cheveux blonds, il étoit de moyenne taille, & assez replet, c'est ce qu'on voit par son portrait (*) qui est dans le Serrail (a). 1359.

CHAPITRE IV.

Le Regne de MORAD *ou* AMURATH I. *Troisieme Sultan.*

MORAD ou AMURATH, ainsi que l'appellent nos Historiens, étoit âgé de quarante ans, quand il succeda au trone de son pere ; il prit le titre de *Kasi Kendiar* (*), qui signifie *Guerrier de Dieu*, pour faire connoitre son zèle pour la Religion. Il signala la premiere année de son regne par la prise de la forte ville d'Angora ou Angyre, & de plusieurs Châteaux des mêmes quartiers. Peu après il chargea *Mahomet Sahin Lala* (†) son premier Vizir, General aussi brave que sage, avec quelques Troupes legeres de passer le Detroit de Callipoli, & d'aller attaquer Andrinople, se proposant de le suivre de près avec une puissante armée : mais ayant appris en chemin que son Vizir avoit pris la ville (‡) au premier assaut, il retourna à Prusse, & commanda au Vizir de penetrer en Thrace. Il nomma *Hagi Ilbeki Beg* Beglerbeg (§) de Romelie (**), c'est-à-dire Gouverneur de ses conquêtes en Europe. Le Vizir executa ses ordres avec tant de diligence, que *Felibe* (††), *Eski*, *Zaghera* & d'autres places voisines tomberent entre ses mains.

Amurath, 3. Sultan.

Prise d'Andrinople.

L'année suivante *Amurath* fit batir un Jami somptueux à Andrinople, qu'on appelle encore aujourd'hui *Moradiyeh* ou Temple de *Morad*, du nom de son fondateur. Voici ce qui y donna occasion. Un jour *Amurath* étant venu pour porter témoignage devant le *Mufti*, qui joignoit alors à cette Dignité celle de

Hégir. 762. 1361.

(a) *Cantemir* Hist. Othom. T. I. p. 74-81.

(*) Le Prince *Cantemir* a enrichi son Histoire des portraits de tous les Sultans, copiés sur ceux qui sont dans le Serrail, de la main de *Levni Chelebi*, Peintre du Sultan.

(*) [illegible]. C'est un mot Persan.

(†) *Lala* signifie *Tuteur*, celui qui tient lieu de Pere : tel est celui à qui l'on confie la garde & l'instruction des jeunes Princes, & ce Grand-Vizir fut le premier honoré de ce titre. Depuis ce tems-là les Sultans, soit de bouche, soit par écrit, ont coutume de le donner à tous les autres Visirs, comme *Lalam Ali Pasha*, & *Mi Lala Ali Pasha*. On le donne aussi à l'*Aga* des Janissaires & au *Bostangi Bashi*. Les Visirs y ont droit, parce que c'est à eux qu'il appartient de protéger la vie des enfans du Sultan contre les attentats de leurs oncles ou de leurs freres ; mais pour les Officiers inferieurs, ils n'ont d'autre soin que celui de veiller à la garde des Palais Imperiaux, sur-tout en l'absence du Prince. Les Grecs nommoient ces Gardiens *Curopalates*. *Cantemir*.

(‡) *Chalcondyle* dit qu'elle fut prise par *Soliman*, qui la fit [illegible] à *Orchan*.

(§) Ce mot signifie *Prince des Princes*. Quoique tous les Vizirs à trois queues puissent jouir de ce titre, il est donné particuliérement à trois, ceux de *Romelie*, d'*Anadoli* & de *Sham* ou Syrie. *Cantemir*.

(**) Les Turcs entendent par-là la Grece & l'Europe, & aussi toutes les Provinces Européennes de la dépendance de leur Empereur. *Cantemir*. On peut aussi étendre ce nom à cette partie de l'Empire Ottoman en Asie, qui appartenoit autrefois aux Empereurs Grecs.

(††) Ou *Philippoli*.

1358. de Juge de la Nation, le Mufti le refusa, & dit qu'il ne pouvoit pas faire foi. Le Sultan frappé de ce procedé, en demanda la raison. Le Mufti repondit: „ En qualité d'Empereur votre parole est sacrée, c'est la verité „ même, on ne peut la revoquer en doute: mais ici elle n'est d'aucune „ force, & la Justice n'admet point le temoignage d'un homme qui ne „ s'est point encore uni dans les Prieres publiques au Corps des Musulmans (*)". *Amurath* reconnut sa faute, & pour l'expier il fit batir le Jami.

Institution des Janissaires. 763. 1362. En 763 *Omer*, Beglerbeg de Romelie, après avoir pris Ipsala & Malgara, ravagea les territoires du voisinage & emmena un nombre infini de captifs. *Kara Helil Bascha*, Grand-Vizir, ne put voir cette multitude sans plaisanter „ Je ne sai, dit-il, ce que signifie cette expression commune „ parmi nous, que toutes les depouilles appartiennent à l'Empereur, mais „ pour moi je vois que tout va aux particuliers. Que l'on fasse tant de „ captifs qu'on voudra, jamais l'Empereur n'en a aucun pour sa part. Il „ me semble qu'il faudroit établir quelque *Agent* (†) au Detroit de Gallipoli, qui saisit au nom du Sultan le cinquième captif pour son service, „ & l'on pourroit avoir des gens bien faits & des sujets robustes pour la Cour „ & pour l'Armée". *Amurath* goûta cette idée, & il parut bientôt un Edit au nom du Sultan, qui commandoit cette saisie; & en peu de tems ces captifs formerent un Corps assez nombreux. Le Sultan envoya cette nouvelle armée à *Haji Bektash* (‡), fameux pour ses miracles & ses propheties, le priant de leur donner une banniere & un nom, & de recommander par ses prieres à Dieu le succès de cette nouvelle Milice. Le *Scheich* (§) les voyant en sa presence, mit sur la tête de l'un d'entre eux la manche de sa robe en disant; *que leur nom fût* Yengicheri (**), *que leur contenance fût vive & fiere; que leur main fût victorieuse, leur épée tranchante, leur lance toujours prête à frapper la tête de leurs ennemis, & quelque part qu'ils aillent qu'ils puissent retourner avec un visage de santé* (††); depuis ce tems-là le nom de *Janissaires* leur est resté, & leur bonnet à la forme d'une manche (‖).

Cet-

(*) C'est une corruption de *Moslimon*, *Moslemon* ou *Musulman*: c'est aussi *Mu'umen*, d'où vient [illegible].

(†) *Agiamis*, [illegible] *Aga*, est le pluriel d'*Aga*, qui veut dire Seigneur ou Maître, terme dont [illegible] à une personne, [illegible] certains Officiers de la Porte & de l'Armée. On dit [illegible] *Aga*, [illegible] *Aga*, [illegible].

(‡) Il fut fondateur d'un Ordre de Dervis [illegible] les Turcs, [illegible]. On voit son tombeau dans un village nommé *Bektaschik*, sur le [illegible], pas loin de [illegible], où il est en grande veneration. *Cantemir.*

(§) *Scheikh*, [illegible] On [illegible] des grands Jamis & [illegible] Mufti même, [illegible] Grand Vizir, [illegible]. *Cantemir.*

(**) Composé d'*Yeni* nouveau, & de *Cheri* soldat. [illegible]; leur nombre est ordinairement [illegible], & ils ont le rang sur tout le reste de la [illegible]. *Cantemir.*

(††) Parmi les Turcs Visage blanc ou Visage noir sont des termes de louange ou de blâme. *Le même.*

(‖) C'est un bonnet blanc, nommé *Kuka*, en forme de manche; c'est la seule différence qu'il y a entre leur habillement & celui du reste de l'Infanterie.

Cette nouvelle Milice fit des merveilles en 766, *Bulu* en Asie, *Zagara* & *Gumurjina* en Europe, furent leurs conquêtes. L'année suivante, *Andronique Paléologue* (*) Empereur des Grecs, demanda du secours à *Amurath* contre le Roi de Bulgarie. Le Sultan lui accorda sa demande, & il envoya *Shahin Lala* à la tête d'une armée en Europe. Le Bulgare fut surpris en un lieu nommé *Zermen*, attaqué vivement & mis en fuite. La même année *Prusa* fut embellie d'un magnifique Jami, qu'*Amurath* fit construire dans la rue appellée *Caplija*; il y bâtit aussi un *Madrasah* ou College, & un *Imaret* ou Hôpital. 1365. Nouvelles conquêtes. 767. 1365.

Amurath, pour semer la division entre les autres Princes (†) de l'Asie Mineure, & en mettre quelques-uns dans ses intérêts, maria en 783 son fils *Bajazet* à la fille de *Ghermian Ogli* (‡), qui lui donna pour dot les villes de *Kutahia*, *Egrigoz*, & *Tavshanlik*. Il ménagea si adroitement l'esprit d'un autre Prince, nommé *Hamid Ogli* (§), que de lui-même il offrit de tenir en fief des Empereurs Othomans ses villes d'*Ialvadz*, *Enichehir*, *Akshe-hir*, *Karaghadir* & *Seidishehri*; plusieurs autres Princes imitérent cet exemple. 783. 1381.

Les affaires de l'Asie ainsi reglées, *Amurath* passa l'année suivante le Detroit de Gallipoli avec une puissante armée, & vint mettre le siege devant le fort Château de *Berna*. Mais y ayant trouvé une vigoureuse resistance, on dit qu'il implora le secours du Ciel, & la nuit même un grand pan de muraille tomba (**); les Othomans entrerent par cette breche, & passerent la Garnison au fil de l'epée. On ajoute qu'il se trouva dans le Magazin un grand nombre de chapeaux rouges (††), qu'*Amurath* distribua à ses soldats, & en mémoire de cet événement il en fit faire de semblables pour le reste de ses Troupes. La même année *Iskenderie*, *Darma* & la forte place de *Cavala* avec presque tout l'*Arnauth* (l'Albanie) furent conquises; & en l'année 788 *Zihna*, *Carajeherie* & *Monastyr*. Miracle Mahometan. 784. 1382.

Les Peuples voisins étant allarmés de l'accroissement de la puissance des Othomans sous *Amurath*, il se forma une Ligue entre les Valaques, les Hongrois, les Dalmates, les Triballiens (‡‡) & ceux d'entre les Albanois qui n'a- Amurath *attaque la* Servie.

(*) *Andronique* usurpa pendant quelque tems l'Empire sur son pere *Jean*.

(†) Les Auteurs de *Cantemir* les appellent petits Souverains.

(‡) Prince de la Grande Phrygie, un des Gouverneurs Persans qui se révolterent dans le tems de l'expédition de Jenghiz Khan. *Cantimir*. C'étoit plutôt le fils ou le petit-fils de *Gherman* ou *Kermian*, qui faisoit sa résidence à Kutahia, la Cotiée des Grecs: il est surprenant qu'il ait donné cette ville à un voisin aussi formidable, que l'étoit alors le Sultan Othoman.

(§) Ce fut aussi un des Gouverneurs rebelles, qui donna son nom à la Province appellée sur les Cartes *Hamide*, suivant la coutume des Turcs. *Cantimir*. *Hamid Ogli* étoit fils ou descendant d'*Hamid*, comme son nom l'indique.

(**) Les Mahométans s'imaginent, aussi-bien que les Chretiens, que Dieu épouse leur cause, & fait des miracles pour la ruine de leurs ennemis.

(††) Peut-être étoit-ce l'ancien usage de s'en couvrir la tête, mais il est aujourd'hui hors de mode chez les Turcs, ils ne portent même ni casque ni cuirasse, ni aucune autre armure, persuadés qu'un homme, fût-il aussi dur que le diamant même, ne peut échapper à la loi du Destin. *Cantimir*.

(‡‡) Les Peuples de la Bulgarie & de la Servie.

1382. n'avoient pas encore été subjuguées. *Lazare*, Prince de Servie, se mit à leur tête. *Amurath* s'étant disposé à soutenir cette tempête, s'avança & rencontra les ennemis dans les plaines de *Cassovie* en Servie. Là se donna une sanglante bataille, & la victoire fut longtems en suspens, mais à la fin les Chrétiens plient; *Lazare* est fait prisonnier, les Nobles & les Chefs sont tués, tout le reste prend la fuite & est poursuivi. Le Sultan étant allé visiter le champ de bataille, & examinant les morts, dit au Visir qu'il trouvoit étrange qu'entre tous ces morts il ne vît que des jeunes gens sans barbe. Le Visir lui fit une réponse flatteuse. Ce qui me paroît encore plus surprenant, continua *Amurath*, *c'est que les choses ont tourné ainsi, après le songe que j'ai eu la nuit passée, car il me sembloit être percé par une main ennemie.* A peine avoit-il prononcé ces paroles, qu'un soldat Chrétien qui se tenoit caché parmi les morts (*), reconnoissant le Sultan à ce discours, se leva brusquement, & sûr de venger sa patrie lui plonge son poignard dans le ventre. Le Triballien fut d'abord mis en pieces, mais *Amurath* mourut au bout de deux heures. Le Visir & les Bachas emporterent son corps dans la Tente Royale, où il fut embaumé. Les Grands s'étant assemblés pour le choix d'un nouvel Empereur, *Ilderim Bajazet*, fils aîné d'*Amurath*, fut déclaré Sultan.

Il meurt.

Son caractere. Les Turcs représentent *Amurath* comme un miroir de justice; ils louent en lui une force d'esprit invincible & sa régularité dans ses dévotions; il aimoit extrêmement la conversation des Savans. Son abstinence n'étoit pas moins remarquable, & il étoit si modeste qu'il n'employa jamais pour ses habits, que de l'étoffe appellée *Suf* (†). Il étoit âgé de soixante-onze ans, & en avoit regné trente (a).

[illegible] On trouve fort peu de choses sur ce Sultan dans les Historiens Grecs, & encore ce qu'ils en disent est sans ordre. Suivant *Chalcondyle*, la premiere guerre qu'*Amurath* entreprit fut contre les Triballiens, dans laquelle il défit *Lazare* Despote de Servie, & se rendit maître de l'opulente ville de Pherès. Le même Historien dit que le Sultan entreprit cette guerre, parce qu'il étoit amoureux de la fille de *Sisman*, qui étoit d'une grande beauté, & qu'il se flatta de l'obtenir par ce moyen. Ensuite il subjugua *Dragases* fils de *Zarko*, Seigneur de Mysie, & *Bogdan* ou *Pogdan*, qui commandoit dans

(a) *Cantemir*, T. I. p. [illegible].

(*) La plupart des Historiens Chrétiens disent que ce fut un domestique de *Lazare*, Despote de Servie, [illegible]

(†) [illegible]

dans le Pays autour du Mont Rhodope, de lui payer tribut, & de le suivre à la guerre. Il soumit aussi d'autres Princes Triballiens, Croates & Albanois. 1398.

Une revolte qui s'éleva en Asie l'y rappella, & il l'eut bientôt appaisée. Mais il eut avis alors que *Sauz*, ou suivant *Ducas Contuze*, son fils aîné, & *Andronique* fils aîné de *Jean Paléologue*, avoient conspiré de détroner leurs peres, & de faire ensemble une paix perpetuelle. *Amurath* se rendit en diligence en Europe, & se plaignit à l'Empereur qu'*Andronique* avoit suborné son fils. Il s'avança ensuite avec ses Troupes vers *Apikridium*, où les deux Princes campoient pas loin de Constantinople: s'étant approché de leur tente il écouta leur conversation, appella par leurs noms les Officiers qui étoient avec eux, & par un discours adroit il en attira la plupart à son parti. Les autres s'enfuirent avec les Princes à Didymotique, où *Amurath* les suivit, & ayant pris *Sauz* il lui fit crever les yeux, *Andronique* fut traité de la même façon par son pere, qui n'osa pas refuser *Amurath* qui le demanda. On se servit de vinaigre bouillant dans cette occasion. *Revolte de Sauz & d'Andronique.*

Ensuite *Manuel*, second fils de l'Empereur, qui étoit Gouverneur de Thessalonique, forma le dessein de s'emparer de la ville de Pheres. *Amurath* l'ayant appris envoya *Khairatin* ou *Hayradin Bacha* pour se saisir de Thessalonique, & pour le lui amener pieds & poings liés. *Manuel* étant hors d'état de se défendre, s'enfuit; mais son pere n'osa pas lui donner retraite, desorte qu'il prit le parti d'aller trouver le Sultan & de lui demander pardon; cette démarche plut tant à *Amurath* qu'il l'embrassa, & le renvoya chargé de presens à Constantinople. *Entreprise de Manuel.*

Jean Paléologue desirant d'arrêter les progrès de la puissance des Turcs, passa en Italie, & s'adressa aux Venitiens pour obtenir du secours, mais il ne reçut que de belles paroles. Ayant emprunté une grosse somme à Venise, il s'adressa aux autres Princes d'Italie avec aussi peu de succès, & alors il se rendit en France, mais les divisions intestines ne permirent pas au Roi de l'assister (*). De retour à Venise, il y fut arrêté pour l'argent qu'il avoit emprunté. Il envoya ordre à son fils *Andronique*, à qui il avoit laissé la Regence, de lever cette somme sur les revenus du Clergé & par d'autres moyens. *Andronique*, qui n'avoit pas envie de se defaire de la puissance Souveraine, lui fit savoir qu'il ne pouvoit faire goûter sa proposition. Mais *Manuel* ayant ramassé tout l'argent qu'il put, fit voile promptement pour l'Italie, dans le dessein de demeurer en otage à la place de son pere, si la somme n'étoit pas suffisante; ce qui lui gagna l'amitié de son pere, & lui attira la haine de son frere. *L'Empereur Paleologue arrêté en Italie.*

Amurath ayant découvert immédiatement après que *Manuel* complottoit contre lui, *Khairatin* le dépouilla de son Gouvernement; & l'Empereur lui ayant defendu ses Terres, il s'enfuit à Lesbos: il reçut ordre aussi d'en partir, desorte qu'il passa par mer à Troas, & delà se rendit en poste à Pruse.

Le

(*) L'Auteur dit à la fin du Chapitre, que cela arriva avant la révolte d'*Andronique* & de *Sauz*, & c'est la vérité. Faute de chronologie les faits sont déplacés, & quelquefois répétés deux fois.

1389. Le Sultan ne différa pas davantage sa marche contre les Triballiens, & leur Prince Eleazar (Lazare), que les Hongrois avoient joint. Il avoit donné une de ses filles à *Sisman* (*) Seigneur des Odryfiens ou Moldaves, & l'autre à *Bacus* fils de *Bradilas*, fils de *Planudilas*, qui étoit maître de Castorie, & de cette partie de la Macedoine qu'on appelle *Ochrida*, qui avoit appartenu à *Nicolas* fils de *Zupan*. Fortifié de ces alliances *Eleazar* comptoit sur la victoire, d'autant plus qu'après la mort d'*Anglyse* & de *Crates*, il avoit conquis Patrinum & Nissa, & étendu ses frontieres jusqu'à la Save. Il campa dans les plaines de Cossova, où *Amurath* lui livra bataille & remporta la victoire, mais perdit la vie.

Mort d'Amurath rapportée de différentes manieres.

On rapporte sa mort de differentes manieres. Les Turcs disent qu'en poursuivant *Eleazar*, un Soldat Triballien qui le rencontra le perça d'un coup de pique. Les Grecs prétendent qu'avant la bataille, un certain *Milo*, ayant promis à *Eleazar* de tuer *Amurath*, il alla à toute bride au premier rang des Turcs, qui s'étendoient pour charger. Il demanda à parler au Sultan, qui étoit au milieu de ses Janissaires, le perça, & fut taillé en pieces (a).

Récit de Ducas.

Voici le récit que *Ducas* fait de tous ces évenemens. Lorsqu'*Orchan* mourut, *Jean Paléologue* (1), qui après son retour d'Italie obligea *Cantacuzene* à se retirer dans un Monastere, avoit vingt-cinq ans passés. Il eut trois fils, *Andronique*, *Manuel* & *Theodore*. *Andronique* surpassoit tous ceux de son tems par l'avantage de sa taille, par la force du corps, & par la majesté de son port. *Amurath* eut aussi trois fils, *Sauzi*, *Contuze* & *Bajazet*. *Contuze* & *Andronique* étoient de même âge, & un jour étant ensemble ils conspirerent
1387. contre leurs peres. *Amurath* en ayant été informé fit crever les yeux à *Contuze*, & menaça *Paléologue* de lui déclarer la guerre s'il n'en faisoit autant à son fils. L'Empereur, soit par crainte, soit par foiblesse, fit plus que le Sultan ne demandoit; il ne se contenta pas de faire crever les yeux à *Andronique*, mais il les fit encore crever à son petit-fils, qui étoit un enfant; ensuite il fit enfermer son fils avec sa femme dans la Tour d'Anema. Deux ans après ils se sauverent par le moyen des Génois de Galata, qui ravis de l'occasion lui donnerent du secours contre son pere. Au bout de quelques mois *Andronique* entra dans Constantinople, sous de certaines conditions; mais ensuite violant son serment, il enferma son pere & ses freres dans la même prison, où il avoit été.

Se-

(a) *Chalcondyle*, L. I. Ch. [illegible]

(*) C'est peut-être le même dont il a été parlé plus haut.

(1) *Cantacuzene* parle de ce jeune Prince, lorsqu'il n'avoit que quinze ans, comme d'un Prince de grande espérance, [illegible]

S'étant échappés à leur tour deux ans après, ils allerent à Scutari. *Andronique* ne voulant pas s'engager dans une Guerre Civile, rétablit son pere sur le Trône & obtint son pardon. Il voyoit encore d'un œil, & son fils des deux. L'Empereur donna à *Andronique* Selivrée, Danéion, Heraclée, Rodosto & Panide, & il alla demeurer dans la premiere de ces villes. L'Empereur fit couronner *Manuel*, & le fit proclamer Empereur. 1389.

Amurath s'étant rendu maître de la plupart des villes de Thrace, mit le siege devant Andrinople, & la reduisit sous son obeïssance, avec toute la Thessalie, excepté Thessalonique. Lorsqu'il eut soumis à sa puissance presque toutes les terres des Romains, il tourna ses armes contre les Serviens, ruina plusieurs de leurs bourgs, & fit un grand nombre de prisonniers. *Lazare* Crale de Servie, fils d'*Eleazare*, ramassa toutes ses forces, en vint aux mains avec l'ennemi, & de part & d'autre il y eut beaucoup de monde de tué. Un jeune Servien courut vers l'armée des Turcs, & ayant été saisi dit qu'il venoit pour découvrir au Sultan le moyen de remporter la victoire; Amurat lui fit signe de la main d'approcher, & quand il fut près du Sultan, il lui plongea son poignard dans le sein, & fut sur le champ taillé en pieces. Les Turcs frappés d'un si étrange malheur, ne perdirent pas la tête; ils tendirent au milieu de l'armée la tente du Sultan, le mirent dessous, & prirent leurs rangs avec une ardeur & une furie sans égale. Les Serviens qui ignoroient ce qui étoit arrivé plierent bientôt, desorte que le Crale & les principaux de sa Nation ayant été pris, ils furent tous menés à la tente, & sacrifiés aux pieds d'*Amurath* expirant. Cet exploit fut exécuté sans que les deux ailes de l'Armée Turque en sussent rien. La droite étoit commandée par *Jacub* fils ainé du Sultan, & la gauche par *Bajazet* le puiné (a).

Nous avons donné séparément les extraits que l'on vient de lire, pour que le Lecteur soit mieux en état d'en juger, & de comparer les différences qu'il y a entre ces deux Auteurs, & entre eux & les Historiens Turcs. Ce qui peut servir à porter un jugement general sur eux.

CHAPITRE V.

*Le Regne d'*ILDERIM BAYEZID (*) *ou* BAJAZET.

JACUB CHELEBI (†) frere cadet de *Bajazet*, mécontent de son élevation, tacha de soulever l'armée, mais on ne lui en donna pas le tems; le Bajazet 4. Sultan

(a) *Ducas*, Ch. III & XII.

(*) Ou *Ilderim Ba-yezid*, nommé communément *Abu Yezid*, ainsi qu'écrit le Docteur *Pocock*. Suppl. à Abulfarage p. 45. *Arabschah*, dans son Histoire de *Timur*, met *Abu Yezid*, au lieu de *Bayezid*, que nous nommons ordinairement *Bajazet*.

(†) *Chelebi* signifie de noble extraction: ce surnom se donnoit autrefois aux fils des Empereurs du vivant de leurs peres, dans la suite ne le trouvant pas assez magnifique, on a employé le mot *Effendi*, qui est une corruption du Grec [illegible]. *Cantimir*.

1389. le nouveau Sultan de l'avis des Grands le fit étrangler avec une corde d'arc (*). Lazare, Prince de Servie, qui avoit été l'occasion de la mort d'Amurath, fut ensuite amené devant Bajazet, qui lui fit trancher la tête. Ayant alors congédié l'armée il fit porter le corps de son pere à Pruse, où on le déposa dans le Jami Royal; Bajazet, qui avoit accompagné le convoi, lui fit ériger un superbe Kubbe (†) ou Monument du plus fin marbre.

Conquêtes qu'il fait. L'année suivante il poussa les conquêtes de son pere, & prit d'abord Karaman & Iskia en Europe; *Aidin*, *Sarkhan*, *Kars* (‡) & *Menteshe* (§) accrurent son Empire en Asie (**). Il ne fut pas longtems sans se brouiller avec son beaupere *Germian Ogli* qu'il alla attaquer, & l'ayant vaincu il le dépouilla de ses Etats, & le bannit à *Ipsala* (††). Le Prince de Caramanie, qui avoit épousé la sœur du Sultan auroit éprouvé le même sort, si la Moldavie ne l'avoit appellé en Europe. Deux ans auparavant les Moldaves avoient battu sur l'Hierasus ou Pruth *Saraseer Suleiman Bacha*, & il résolut d'aller s'en venger en personne. S'étant rendu en Europe, il jette un pont sur le Danube, entre en Moldavie, fait par-tout le dégât, & vient camper sur les bords de la Riviere *Siretus* à un village nommé *Razbeni*; peu après *Istefan* (‡‡) ou *Etienne*, Prince de Moldavie, arriva au même lieu; on en vint aux mains, & après un combat opiniâtre les Moldaves furent mis en déroute. *Etienne* se sauva vers la ville de *Nemz*, où il avoit laissé sa mere avec une forte Garnison: cette Princesse accourant sur les murailles lui re-

fu-

(*) Ce genre de mort est regardé chez les Turcs comme le plus honorable, & c'est [illegible]

(†) On appelle ainsi une Tour, ou Monument bâti sur les tombeaux des Visirs & autres Grands.

(‡) C'est *Caresi* ou *Carasi*.

(§) Ces Pays portoient le nom de leurs premiers Princes, qui étoient Seljoukides.

(**) [illegible]

(††) [illegible]

(‡‡) C'étoit le plus grand Héros de son temps [illegible] *Cantemir.*

fusa l'entrée, & lui ordonna de s'en retourner effacer la honte de sa défaite, disant ,, qu'elle aimoit mieux qu'il pérît par la main de l'ennemi, que d'a-,, voir à se reprocher l'infamie de devoir la vie à une femme." 1398.

Etienne, le cœur percé des reproches de sa mere, s'éloigna de la ville ; il rencontra un Trompette, & lui ordonna de sonner de nouveau la charge. Deux mille Moldaves échappés au carnage se rallient en un clin d'œil. Le Prince à leur tête vient fondre sur les ennemis épars dans la campagne pour amasser le butin, & les met en fuite à son tour. Poursuivant alors jusqu'à *Rasboïe*, qui est à vingt milles de *Jassi* Capitale de la Moldavie, il gagne la Tente Impériale de *Bajazet*, renverse tout ce qui ose lui faire tête (*), & oblige cet Empereur, qui étoit la terreur de l'Univers, de se retirer avec une très-petite suite à Andrinople. [illegible] Moldaves.

Caraman Ogli ayant appris cette défaite de *Bajazet*, crut que le moment étoit venu d'humilier la Puissance Othomane, mit tout à feu & à sang sur les terres des Turcs en Asie, & vint assiéger Kutaïa. *Bajazet*, plus irrité que découragé, leve une armée en Europe avec son activité ordinaire (†), passe en Asie, & se trouve aux prises avec l'ennemi, avant que celui-ci eût le moindre soupçon de sa marche : dès le premier choc il défit les Troupes de *Caraman Ogli* (‡), qui étoient répandues en différens endroits. Ce Prince prit la fuite avec ses fils pour se sauver à *Akjami*, mais il fut pris par ceux qui le poursuivoient ; on l'amena à *Bajazet*, qui sur le champ lui fit couper la tête ; ses deux fils furent condamnés à une prison perpétuelle & renfermés à Pruse. Ainsi toute la Caramanie fut assujettie à *Bajazet*. Caraman Ogli tué.

En Europe, il prit sur le Danube *Nicopoli*, *Silistre* & *Urujtchyk*. L'année suivante il réduisit en Asie *Amasie*, *Tokat*, *Niksar*, *Samsun* & *Janik* (§), qui obéissoient à Sultan *Burhan Eddin* (**).

De-

(*) Cette seconde bataille fut une déroute complette : sept vastes monceaux de Turcs tués dans le combat furent les fideles témoins d'une victoire si signalée, dont *Hezarfen*, fidele Historien Turc, rend témoignage. *Cantemir*.

(†) Les Historiens Turcs, pour louer dignement la promptitude avec laquelle ce Prince rassembloit ses Troupes, marchoit & attaquoit ses ennemis, disent que la vitesse naturelle des Tartares comparée à celle de *Bajazet* étoit comme des limaçons qui se traînent lentement. Ce Prince paroissoit en Asie quand on le croyoit en Europe, & sa marche étoit à peine connue. Aussi les Turcs lui donnerent le nom d'*Ilderim*, qui veut dire éclair. Il ne communiquoit ses desseins à personne, & il exécutoit lui-même les affaires les plus difficiles. *Cantemir*.

(‡) *Cantemir* dans sa Préface p. m. 68 dit, *que les* Caramans *sont mis contre toute raison au nombre des* Oguzians, *que* Caraman *tige de cette famille fut l'un des Satrapes* Persans *qui suivirent le camp au temps de l'invasion de Jenghiz Khan*. Mais il ne considéroit pas, ou il ignoroit que ceux qu'il appellent *Persans* étoient des *Seljucides*, & que les Seljucides dérivent leur origine d'*Oguz* ; & il y a de l'apparence que c'est à leur exemple que les Othomans en ont fait de même.

(§) L'Auteur auroit pu ajouter *Sivas* ou *Sebaste*, qui tomba alors ou peu après sous la puissance de *Bajazet* ; car suivant les Annales Turques de *Cantemir*, le Sultan ayant marché à cette ville l'an 797 ou 1394, *Cadi Burhan* la lui remit, & il y établit pour Gouverneur [illegible].

(**) On peut conjecturer que ce fut l'un des Gouverneurs Persans révoltés ; son Pays faisoit partie de la haute Arménie. *Cantemir*. Suivant *Arab Shah*, Hist. de Timur L. IV. il s'appelloit *Kadi Burhan'eddin Aboul Abbas Ahmed*. Il étoit Seigneur de Césarée, Tokat

&

1391. Déja il tourna de nouveau vers l'Europe ; mais à peine avoit-il traversé le Détroit de Gallipoli, qu'il apprit que *Kutrum-Bayazet* (*), Prince de Castamone, profitant de son éloignement, ravageoit ses Provinces de l'Asie Mineure. Le Sultan laissant à ses Généraux le soin de l'Europe, repassa en Asie avec la meilleure partie de ses Troupes ; mais avant son arrivée *Kutrum* étoit mort, & son fils *Isfendiar* ou *Isfendiar Beg* envoya des Ambassadeurs à *Bajazet* pour lui demander pardon de la faute de son pere, & lui promettre une entiere soumission. Le Sultan lui fit grace, & ayant mis Garnison dans ses villes de *Castamone*, *Tarakhjinara* & *Othmanjik* (†), il renvoya au-plutôt ses Troupes en Europe, & la même campagne il prit *Selanik* ou Thessalonique.

Victoire de Nicopolis. Après ces expéditions, *Bajazet* étoit retourné à Pruse, où il reçut bientôt nouvelle que *Sigismond* Roi de Hongrie, s'étant ligué avec les Princes Chrétiens, avoit assemblé une armée de cent-mille hommes, à la tête desquels il étoit entré sur les terres des Turcs, & venoit assiéger *Nicopolis*. *Bajazet* assembla ses forces en diligence, passa le Détroit, & quoiqu'il n'eût que soixante-mille hommes il attaqua les Chrétiens avec tant de furie, qu'ils ne purent soutenir le premier choc, furent forcés, & l'on en fit un carnage affreux. Presque tous les Chefs furent ou tués ou pris. *Sigismond* seul se sauva d'abord à Constantinople (‡), & de-là par mer dans ses Etats. On trouva dans son camp quantité de machines & de munitions de guerre, & beaucoup de richesses, que *Bajazet* employa à bâtir à Andrinople & à Pruse un superbe Jami avec son *Madresh*, & un vaste *Darush-shifa* (§) ou Hôpital pour les malades.

[illegible] Cette célèbre victoire ôtant à *Bajazet* toute appréhension de la part des Prin-

797. 1394. & Sinna dans l'Asie Mineure. Son pere étoit Chevalier de Sultan *Aladin*, Seigneur de [illegible] [illegible]

(*) [illegible]

(†) *Othmanjik*, c'est une ville [illegible]

(‡) C'est l'opinion commune des Historiens Chrétiens.

(§) *Porte de Santé*, de *Dar* porte & de *shifa* santé.

Princes d'Occident, il tourna toutes ses forces contre la Thrace; il prit un Château sur les bords du Pont-Euxin, à soixante milles de Constantinople; & pour ôter aux Européens toute communication avec l'Asie, il bâtit une ville extrêmement forte à l'opposite dans un endroit appellé *Bogaz Kesen*, qu'il nomma *Guzel hissar* (*) ou le beau Château. La même année il vint camper sans opposition avec une grande armée sous les murs mêmes de Constantinople. Tout étoit prêt pour donner l'assaut, lorsque le Grand-Visir tâcha d'en dissuader le Sultan, en lui représentant qu'on avoit à craindre une revolte dans les Pays nouvellement conquis, qui n'étoient pas encore accoutumés à ses Loix, & que cela pourroit allarmer les Princes Chrétiens, & les obliger à former une Ligue contre lui; que lors qu'il ne désespéroit point d'emporter la ville, il conseilloit par ces raisons de différer le siege, de peur qu'en voulant trop gagner on ne perdît tout, & d'envoyer des Ambassadeurs à *Istambol Tekkuri* (†), comptant que ne pouvant se flatter de défendre la ville, il se soumettroit à toutes les conditions qu'on voudroit lui imposer. 1394.

Bajazet se rendant à l'avis de son Visir, envoya des Ambassadeurs à *Paleologue* (‡) avec une Lettre, par laquelle il le sommoit de lui remettre la ville, lui représentant qu'il avoit subjugué le reste de ses Etats, & que hors des murs de Constantinople il ne lui restoit rien. Les Ambassadeurs avoient d'ailleurs des Instructions particulieres; ils devoient, en cas qu'ils vissent les Grecs déterminés à se défendre, conclure la paix, sous promesse d'un tribut annuel. Cet expédient réussit: on conclut une Treve de dix ans aux conditions suivantes: que *Paléologue* payeroit annuellement un tribut de dix-mille *Flori Altun* (§): qu'il seroit permis aux Othomans de bâtir dans Constantinople un Jami (**) & un *Mekhieme* (††): qu'ils y auroient aussi un *Cadi* pour décider les causes des Mahometans, mais que si un Chrétien avoit quelque démêlé avec un Mahometan, ce seroit le Patriarche qui en décideroit. La même chose devoit s'observer à Andrinople (a). *L'Empereur se rend tributaire.*

Tel est le récit des Historiens Turcs touchant les affaires des Grecs, voyons *Récit des Historiens* Grecs.

(a) *Cantimir*, T. I. p. 136-148.

(*) On l'appelle aujourd'hui *Bogazkeschid* ou passage du Détroit, entre la Baye de la Propontide & les Montagnes de Nicée, qu'on nomme *Ismid dagleri*. C'est le grand Chantier de Constantinople, qui fournit la charpente & les principaux materiaux pour les Vaisseaux. *Cantimir*.

(†) *Istambol* semble venir par corruption de Constantinople. Les savans d'entre les Turcs, & l'Empereur même dans ses Ordonnances écrivent *Constantanie*. *Tekkur* signifie Gouverneur, on dit aussi quelquefois *Kaisar*, c'est à dire *César*. Telle étoit l'insolence des Turcs de ne donner à l'Empereur que le titre de Gouverneur de Constantinople, quoiqu'il ne lui restât rien hors des murs de la ville.

(‡) C'étoit *Manuel*, qui commença à regner en 1391.

(§) C'est ainsi qu'on désigne en particulier les *Sequins* des Turcs, qui sont les écus d'or de Venise, & qu'on nomme aussi *Altun*. *Cantimir*.

(**) Le *Jami* de *Daud Pacha* fut bâti alors. *Cantimir*.

(††) C'est une salle d'audience où les causes se plaident & se décident. On voit à Constantinople plus de vingt de ces *Mekhkemes*, dont la principale est celle de *Mahmed Pacha*. *Cantimir*.

1394. yons ce que ceux-ci en disent eux-mêmes. Suivant *Ducas* (*), *Bajazet*, après qu'il se fut rendu maître de la Bithynie, de la Phrygie, de la Bulgarie & de la Carie (†), envoya demander à l'Empereur *Jean Paléologue*, qu'il lui payât tribut, & qu'il lui donnât *Manuel* son fils avec cent hommes pour le servir à la guerre contre les Turcs de Pamphilie. L'Empereur, qui ne voyoit aucun Etat d'où il pût attendre du secours, fut obligé de prendre le parti de la soumission. Ensuite le Sultan défendit les [illegible], qui avoient coutume de se faire tous les ans d'Asie aux Iles de Lesbos, de Chio, de Lemnos & de Rhodes. Ayant aussi équipé une Flotte, il envoya soixante grands Vaisseaux à Chio, brûla la ville & les bourgs d'alentour, & ravagea les Iles de l'Archipel, Eubée & une partie de l'Attique. L'Empereur, plus allarmé encore, crut devoir pourvoir aux fortifications de la ville du côté du Midi le long du rivage, & fit élever deux Tours proche de la porte dorée des débris d'une Eglise qu'il fit démolir.

Manuel Empereur. Aussitôt que la guerre de Pamphilie fut terminée, *Bajazet* lui écrivit qu'il fît démolir ces fortifications, sinon qu'il feroit crever les yeux à son fils *Manuel*; il fallut obéir: peu après l'Empereur mourut autant du chagrin que lui causoit le mauvais état de ses affaires, que de ses maux. *Manuel* n'eut pas sitôt appris la mort de son pere, qu'il s'échappa de Pruse & se rendit à Constantinople. Quand *Bajazet* apprit sa fuite, il en fut fort piqué, parce qu'il avoit dessein de le faire assassiner; il lui envoya dire qu'il demandoit d'avoir à Constantinople un Cadi, pour juger les causes des Mahométans qui y étoient établis & qui y trafiquoient, & lui fit plusieurs autres propositions d'une injustice visible: *Si vous ne voulez*, lui dit-il, *obéir à mes commandemens, renfermez-vous dans l'enceinte de votre ville, car je suis maître des dehors.*

Le Tyran étant passé de Bithynie en Thrace, ruina tous les bourgs & tous les villages depuis Périnthe jusqu'à Constantinople, & en emmena tous les habitans. Il prit ensuite Thessalonique, & toutes les places d'alentour. Il envoya *Avranése* dans la Morée pour ravager l'Achaïe & Lacédémone, & [illegible] aux environs du Pont-Euxin pour y mettre tout à feu & à sang. Il ferma aussi toutes les avenues de Constantinople, en empêchant les habitans d'entrer ou de sortir, & toutes sortes de provisions d'y venir, tellement que la disette fut bientôt si grande, que pour avoir du bois & pour cuire du pain il falloit abattre les maisons.

Départ des Troupes Chrétiennes. L'Empereur écrivit alors au Pape, au Roi de France & au Roi de Hongrie, pour les informer de l'extrémité où la ville de Constantinople étoit réduite, & du danger qu'elle couroit de tomber entre les mains des ennemis de la Croix, à moins qu'il n'en fût promptement secouru. Les Princes d'Occident, touchés de la Lettre de *Manuel*, se préparèrent pour sa défense, & on [illegible] des François le Duc de Bourgogne, & plusieurs Anglois.

(*) [illegible]

(†) [illegible] Ch. XVI.

François & Italiens se trouverent en Hongrie, & s'étant joints à *Sigismond*, Crale de ce Pays & Roi des Romains, ils passerent le Danube à Nicopolis. *Bajazet* assembla toutes les forces de son Empire, passa le long de Philippopolis, & des montagnes voisines des marais, & les prévint. 1396

Le lendemain les Chrétiens parurent à la vue des Turcs, & ayant fait la tortue rompirent le corps de bataille des ennemis, & pousserent jusques sur l'arriere-garde. Lorsque les Hongrois virent que les Turcs, qui combattoient avec des frondes & des arcs, commençoient à prendre la fuite, ils les poursuivirent en désordre, & en firent un grand carnage. Alors les Gardes du Palais de *Bajazet* (*), renforcés de quelques Négres Chrétiens, sortirent de leur embuscade, fondirent avec un grand cri & avec une extrême impétuosité sur les François & sur les Hongrois, les envelopperent, les taillerent en pieces, & mirent le reste en fuite. Lorsque les François s'apperçurent de la défaite des Hongrois, ils prirent eux-mêmes la fuite, & furent poursuivis jusqu'aux bords du Danube, où ceux qui échapperent au glaive se noyerent. Plusieurs Seigneurs de grande qualité furent faits prisonniers, entre autres le Duc de *Bourgogne*, Comte de Flandre, que *Bajazet* envoya à Pruse, & de qui il tira depuis une grosse rançon. *Ils sont défaits.*

Le Sultan, enflé de l'heureux succès de cette journée, envoya sommer l'Empereur de lui rendre Constantinople; mais il ne daigna pas seulement lui faire réponse. *Bajazet* affectant alors d'appuyer les droits que *Jean* fils d'*Andronique* (†) avoit à l'Empire, fit dire à *Manuel*, que s'il vouloit céder le Trône au légitime héritier il poseroit les armes, & entretiendroit la paix avec la ville. *Manuel*, qui étoit un Prince fort sage, craignant que le Peuple, qui commençoit à se diviser, ne fût contraint par la disette qui augmentoit de jour en jour, de consentir à sa fin, & de livrer son Pays, prit la résolution la plus prudente: ce fut d'envoyer traiter avec son neveu *Jean*, qui étoit avec dix mille Turcs aux environs de Constantinople: il lui offrit de lui céder la ville, pourvu qu'il lui permît de prendre les Galeres qui étoient au port, & de se retirer où il lui plairoit. Le Traité se conclut, *Manuel* mit *Jean* en possession du Palais, s'embarqua sur les Galeres avec sa femme & ses enfans, & partit. *Manuel cede l'Empire à Jean son neveu.*

Manuel étant arrivé à la Morée, laissa à Modon l'Impératrice sa femme & deux petits enfans, *Jean* & *Thomas*, renvoya ses Galeres, & monta sur un grand Vaisseau, avec lequel il alla à Venise; de-là ayant parcouru toute l'Italie, il passa en France & en Allemagne. Tous les Princes chez qui il passa lui rendirent de grands honneurs, & lui firent de magnifiques présens. Il retourna ensuite à Venise, & de-là à Modon, où il attendit tranquillement de voir la ruine de l'Empire.

Bajazet s'imaginoit que *Jean* lui rendroit Constantinople, comme ils en étoient convenus, & il avoit promis de lui abandonner en échange la Morée,

(*) Cela doit s'entendre des Janissaires qui gardent le Palais, que l'Auteur appelle la Porte.

(†) Fils de *Jean Paléologue* & frere de *Manuel*; il avoit eu Selivrée, & c'étoit la seule place qui restât à son fils *Jean* après sa mort.

1397. rée, & d'entretenir la paix. Mais *Jean* trouva moyen de s'accommoder en cédant Sélivrée, & en recevant un Cadi dans la ville, à laquelle tout l'Empire se trouvoit réduit.

Invasion de Timur Bec. Pendant que *Bayazet* se proposoit de se reposer un peu à l'ombre de tant de lauriers, il reçut nouvelle que *Timur Bec*, ou *Tamerlan* (*), s'avançoit pour venir l'attaquer. Quelques Historiens prétendent que *Paléologue* se voyant pressé, s'étoit adressé à l'Empereur Tartare pour lui demander du secours, offrant de se rendre son Vassal & de tenir son Empire de lui, & que ce fut-là une des raisons qui firent entreprendre à *Timur* son expédition (a). Mais *Ducas*, qui de tous les Historiens Grecs a le mieux rapporté ces évenemens, bien loin de donner cette raison, dit que *Timur* entreprit cette guerre pour l'amour des Princes Mahométans, que *Bayazet* avoit dépouillés de leurs Etats, & qu'il loua le Sultan d'avoir fait des conquêtes sur les Chrétiens, en le blâmant d'avoir attaqué les Musulmans (b). Et c'est-là à peu près ce que disent les Historiens Orientaux.

800. 1397. Suivant les Historiens Turcs *Ahmed Helairir* (†), Khan de Baghdad, se révolta l'an 800 de l'Hégire contre le Sultan d'Egypte, & se jetta entre les bras de *Bayazet*. Ce dernier enleva par son moyen aux Mamelucs d'Egypte *Iblistan*, *Malatia*, *Diwrige* ou *Divrighi* & *Behisni*. Au retour de cette expédition il fit irruption dans la Province d'*Arzingan* (‡), soumise au Prince *Taharten Beg*, & après avoir défait les Gouverneurs il imposa un tribut considérable au Prince. Peu après, soupçonnant la fidélité de *Taharten Beg*, il emmena sa femme & ses deux fils en ôtage à Prusa. D'autres Historiens, moins accrédités, disent que *Bayazet* enleva cette femme à son mari, parce qu'il en étoit amoureux. *Taharten Beg* (§), blessé sensiblement, se mit

(a) *Cantemir sous Bayazet* I. (b) *Ducas*, Ch. 15.

(*) C'est ainsi que le nomment les Européens; c'est une corruption de *Timur Bec* ou [illegible] T. XVIII.

(†) [illegible] Voy. d'Herbelot [illegible] Hist. de Timur Bec, L. III. Ch. [illegible]

(‡) Le Prince [illegible]

(§) Il est appellé [illegible] dans l'Histoire de Timur Bec. [illegible]

mit sous la protection de *Timur*, & l'excita à faire la guerre au Monarque Othoman. 1397.

Ce fut en 804 que ce Conquerant se mit en marche pour aller combattre *Bajazet*. Les deux armées se rencontrerent proche de Pruse: là se donna une des plus sanglantes batailles qui fut jamais, car plus de trois-cens-quarante-mille morts de part & d'autre resterent sur la place. La victoire à la fin se declara contre les Turcs; *Mustapha* fils aîné de *Bajazet* fut tué en combattant avec une extrême valeur. Le Sultan lui-même fut pris, & enfermé dans une cage de fer, où il finit ses jours. *Timur* entra dans Pruse, & soumit toute l'Asie à ses Loix (*a*). Bajazet vaincu. Heg. 804. 1401.

Cette Relation de la guerre dont il s'agit est si concise & si peu exacte, que l'on diroit que les Turcs n'en ont pas de bons Memoires; car ni le tems ni le lieu où se donna la bataille, ni le traitement que reçut *Bajazet* ne sont rapportés selon la verité. Le Prince *Cantimir* paroit avoir marqué le lieu de la bataille par conjecture; car dans une Note, après avoir remarqué que si l'on en croit les Ecrivains Chretiens (*), cette bataille se donna sur les bords de l'Euphrate, il allegue que les Historiens Turcs disent tous que *Timur*, immediatement après l'avoir gagnée, entra dans Pruse: preuve evidente, dit-il, que cette action sanglante se passa dans les plaines de cette ville. Mais c'est ce qui est dementi par les Historiens tant Orientaux (†) que Grecs, & même par l'Auteur des Annales Turques de *Gaudier* (*b*) que *Cantimir* méprise si fort, tous s'accordent à faire de la plaine d'*Enguri* ou d'*Ancyre* le champ de bataille. Quoi qu'il en soit, nous nous flattons que nous ferons plaisir au Lecteur d'ajouter ici la Relation de ce memorable évènement, tirée d'un Auteur Oriental, qui a écrit l'Histoire de *Timur Bec* avec beaucoup de jugement, d'exactitude, & fort en détail. Critique de la Relation Turque.

Suivant *Cherefeddin Ali* voici quelle fut l'occasion de la guerre entre *Bajazet* & *Timur*. *Bajazet* s'étant rendu maître de Sivas ou Sebaste & de Malatia, après la mort de *Kazi Burhanoddin*, envoya en termes hautains sommer *Taharten* (‡), Prince d'Arzenjan, de venir à sa Cour, & d'envoyer à son Tresor les tributs de cette ville, d'Arzerum & de leurs dépendances. *Taharten* en donna avis à *Timur* (§), qui fut fort surpris de la hardiesse de l'Othoman, qui savoit bien que *Taharten* étoit sous sa protection; il lui écrivit une Lettre tres-mortifiante (**), dans laquelle il le qualifie de *Fourmi*, de Motifs de la guerre.

(*a*) *Cantimir*, T. I. p. 150-152. (*b*) Annal. Sultanor. p. m. 18.

avis à *Timur*, & ce fut-là suivant *Cherefeddin* la principale cause de la guerre qu'il déclara à Bajazet. Voy. la même Hist. L. V. Ch. 13 & suiv.

(*) Il faut qu'il ait consulté de méchans Ecrivains, car les meilleurs disent que la bataille se donna près d'Ancyre.

(†) Comme *Arabshah* & *Cherefeddin*. Voy. aussi D'*Herbelot*, Art. *Timur*.

(‡) Le même que le *Tahirten Beg* de l'Histoire Turque; la différence vient sans-doute de quelque erreur dans les points.

(§) Suivant les Annales traduites par *Gaudier*, *Germian*, *Duzmen Beg*, Prince d'Aidin, & *Menteshe*, se joignirent à *Tahirten Beg* pour envoyer des Ambassadeurs à *Timur*. Annal. Sultanor. p. m. 18.

(**) Elle s'adressoit au *Padishah* ou *Empereur de Rûm*, *Bajazet le Tonnerre*.

1401. de pas *Timur*, &c. ce qui sans-doute choqua le plus, de *Turcoman*. *Bajazet* répondit aux Ambassadeurs, qu'il y avoit longtems qu'il desiroit de faire la guerre à leur Maître, & que si *Timur* ne venoit pas le trouver il iroit le chercher au cœur de la Perse.

Timur prend Sivas. Le 1 Sept. 1401.

Les Ambassadeurs étant de retour, *Timur*, qui étoit alors en *Georgie*, marcha aussitôt du côté de l'*Asie Mineure*, où il entra le premier de *Moharram* de l'an 803, s'avança contre Sivas ou Sebaste, & envoya poursuivre *Mahomed Chelebi* turcoman *Kurjelli*, dont les Tartares joignirent les Troupes, qu'ils taillerent en pieces. Il assiegea ensuite Sebaste, dont les murailles se trouverent si ruinées par la violence des Béliers & par le travail des Sappeurs, dans l'espace de dix-huit jours, que les habitans [illegible] *Mustapha* leur Gouverneur, & implorerent la clémence de *Timur*, il accorda quartier à tous les Mahometans, mais il voulut que tous les Chrétiens fussent faits esclaves, & fit jetter dans des puits quatre-mille Cavaliers Arméniens de la Garnison, & les fit couvrir de terre: enfin les murailles de Sebaste (*) furent rasées par son ordre (*a*).

[illegible]

Après cet exploit, *Timur*, qui se faisoit peut-être une peine de traverser *Bajazet* par la raison que l'on verra plus bas, au lieu de pénétrer plus avant dans le Pays de Rûm, tourna du côté de la Syrie, qu'il conquit sur le Sultan d'*Egypte*, pour se venger de l'asyle qu'il avoit donné à Sultan *Ahmed Jelayr* ou *Ilkhani*, & au Turcoman *Kara Yusuf*, fondateur de la Dynastie du Mouton Noir; ensuite il alla soumettre Bagdad à son obéissance. Pendant que *Timur* étoit en Syrie, *Bajazet*, à l'instigation des deux Princes & pour se venger de la ruine de Sebaste, marcha contre *Arzengan* & la prit, après avoir battu *Taherten*, & il envoya les femmes & les enfans de ce Prince à Bursa. A cette nouvelle *Timur* détacha un gros Corps de Troupes sous le commandement de Mirza *Shah Rukh* son fils, pour aller tomber sur l'Othoman. Mais le Sultan envoya des Ambassadeurs à *Timur* avec une Lettre très soumise, & il engagea *Taherten* même à intercéder pour lui, en lui promettant de lui rendre sa famille. Le Monarque Tartare se laissa gagner, mais il déclara en même tems aux Ambassadeurs, qu'il attendoit deux choses de leur Maître, s'il vouloit éviter tous sujets de querelles nouveaux; l'une qu'il lui remît la Forteresse de *Kemakh* (†), qui, disoit-il, avoit été de tout tems sujette aux Rois qui lui obéissoient; & l'autre étoit, ou de faire mourir *Kara Yusuf*, ou de lui envoyer ce Brigand, le plus grand Voleur de la Terre, chargé de chaînes, ou au moins de le chasser de ses Etats, promettant, s'il lui accordoit sa demande, non seulement de faire la paix avec lui ;

(*a*) Hist. de Timur, L. V. Ch. 17 & 18.

(*) [illegible] Ch. 11. [illegible] Hist. de Timur, L. V. Ch. [illegible]

(†) Kemakh est un Chateau [illegible], situé sur un rocher haut & escarpé, au côté [illegible] de l'Euphrate, à [illegible] d'Arzengan.

lui, mais de lui fournir de puissans secours pour faire plus vigoureuse- 1401.
ment la guerre aux Infideles; d'autant plus que la guerre que *Baruc* et leur
faisoit, l'avoit empeché si longtems de tourner ses armes contre lui.

Timur, après avoir traité les Ambassadeurs de *Bajazet* avec beaucoup de di- *Orgueilleuse lettre à Bajazet.*
stinction, les renvoya en les faisant accompagner d'un de sa part chargé d'u-
ne Lettre pour le Sultan, à qui il en envoya ensuite encore d'autres.

Après qu'il se fut passé deux mois au-delà du tems dont on étoit con- 804.
venu, sans qu'il eut de nouvelles de ses Ambassadeurs, il s'impatienta & 1402.
prit la route de la Natolie. Etant arrivé devant le Château de Kemakh, il
s'en rendit maître, & en donna le Gouvernement au Prince *Taharten*.

De-là il se rendit à Sebaste, où un de ses Ambassadeurs arriva accompa-
gné de nouveaux Ambassadeurs du Sultan, & chargé d'une reponse à sa
Lettre, qui etoit fiere & arrogante, ce qui irrita *Timur*. Cependant, en
congediant les Ambassadeurs, il leur dit que voyant que leur Maître em-
ployoit toutes ses forces contre les Infideles, il etoit faché d'être contraint
d'attaquer ses Etats; que neanmoins il etoit encore disposé à s'accommoder
avec lui, pourvu qu'il rendît les gens du Prince *Taharten*, qu'il avoit arrê-
tés, & qu'il lui envoyât un de ses fils, qu'il traiteroit comme le sien propre.

Timur, ayant fait la revue de son armée dans la plaine de Sebaste, ap- Timur
prit que *Bajazet* etoit arrivé à *Tocat*; mais comme la route etoit pleine de *assiége*
forêts, *Timur* prit celle de Cesarée de Cappadoce, & de-là il marcha vers Angori.
Ankora (*), qu'il attaqua vigoureusement. Ayant eu avis que *Bajazet* n'é-
toit qu'à quatre lieues, & qu'il marchoit au secours de la place, il leva le
siege, & après une petite marche il fit halte, & fit creuser un fossé au-
tour de son camp, & l'on se fortifia de boucliers & de bonnes palissades; il
avoit la Riviere qui arrose la ville derriere lui (†), & les Othomans n'avoient
d'autre eau que celle d'une petite fontaine au pied d'une montagne sur le
passage de leur armée, que *Timur* envoya ruiner (*a*).

Timur, ayant passé la nuit en prieres pour demander à Dieu la victoire, *Ordre de bataille de Timur.*
rangea le matin son armée en bataille (‡). Elle etoit partagée en trois Corps,
commandés par les Mirzas ses fils & ses petits-fils (§), assistés des Capitaines
les plus experimentés, en qualité de Lieutenans-Generaux. L'aile gauche fut
commandée par les Mirzas *Shah Rokh* & *Khalil Sultan*, & l'avant-garde de
cette aile etoit conduite par Mirza *Sultan Hussein*. L'aile droite étoit sous
les

(*a*) Hist. de Timur, L. V. Ch. 34-46.

(*) *Angouri* ou *Engouri* est l'ancienne *Ancyre*; les Historiens Grecs disent aussi que ce fut-
là que se donna la bataille.

(†) *Ducas* dit que *Bajazet* campa dans une plaine arrosée d'une Riviere, au lieu que *Ti-
mur* etoit posté dans un lieu sec & aride; [illegible]
[illegible]
[illegible] ce qui obligea
Bajazet de donner bataille le jour suivant. *Ducas* Ch. XVI.

(‡) *Chalcondyle* donne à *Timur* huit cens mille hommes, & à *Bajazet* seulement cent-
vingt mille, [illegible] avoit douze cens-
mille hommes, & [illegible] L. III. Ch. [illegible]

(§) *Ducas* Ch. XVI. dit qu'il donna le commandement de l'aile droite à son fils, & celui
de la gauche à son petit fils, & qu'il se mit lui-même à l'arriere-garde.

1402. les ordres de Mirza *Miran Shah*, & l'avantgarde de cette aile sous ceux du *Mirza Abubekr*. Le Corps de bataille étoit composé d'un grand nombre des plus grands Seigneurs de l'Asie, il y avoit à droite quarante Colonels à la tête de leurs Régimens, & autant à gauche; tout ce Corps avoit à sa tête le Mirza *Mehemed Sultan*, devant lequel on portoit un grand bâton, au bout duquel il y avoit une queue de cheval rouge, surmontée d'un Croissant (*). Il avoit pour Lieutenans-Generaux les Mirzas *Pir Mehemed*, *Omar Scheik*, *Iskender* & d'autres Princes ses freres (†). *Timur* commandoit en personne le Corps de reserve, composé de quarante Compagnies complettes. Il fit poster à la tête plusieurs rangs d'éléphans, tant pour intimider les ennemis, que pour faire trophée devant eux des dépouilles des Indes; ces éléphans étoient couverts de housses magnifiques, & avoient sur le dos des tours remplies d'Archers.

Celui de Bajazet. *Bajazet* n'eut pas moins de soin de ranger son armée en bataille. L'aile droite étoit sous les ordres de *Pelir Laur* Européen (‡), frere de sa femme, avec vingt-mille chevaux de Troupes d'Europe, tous couverts d'acier depuis la tête jusqu'aux pieds, de sorte qu'on ne leur voyoit que les yeux. Leur armure se joignoit au-dessus du pied par un cadenat, qu'il faloit ouvrir avant qu'on pût leur ôter leur cuirasse & leur casque. L'aile gauche étoit commandée par *Mussulman* (§) *Chelebi*, fils de *Bajazet*, & étoit composée des Troupes de Natolie. *Bajazet* lui-même commandoit le Corps de bataille, ayant pour Lieutenans-Generaux ses trois fils, *Musa*, *Aisa* ou *Isa*, & *Mustapha*. *Mehemet Chelebi*, surnommé *Kiritschi*, le plus habile de ses cinq fils, étoit à la tête de l'arriere-garde, & avoit pour ses Lieutenans six Pachas, avec un grand nombre de braves Capitaines.

Commencement de la bataille. Sur les dix heures du matin (**) l'Infanterie Tartare, armée du bouclier, se posta sur les hauteurs voisines; & tandis que les Othmans avançoient en bon ordre & pleins d'ardeur, on battit le tambour de bataille, & l'on jetta le grand cri Suron (††) au son de la trompette *Kerrenai*. Dans ces entrefaites *Timur* descendit de cheval pour faire sa priere, & étant remonté il donna ordre d'attaquer l'ennemi.

Le Mirza *Abubekr*, à la tête de l'avantgarde de l'aile droite, commença le combat par une décharge de flêches sur l'aile gauche des Turcs, commandée par *Mussulman Chelebi* fils aîné (‡‡) de *Bajazet*: ce Prince fit de fort belles

(*) C'est aussi l'Enseigne des Othmans.

(†) Quand *Timur* mourut il laissa quatre fils, & trente-deux petits-fils, qui portoient tous le titre de Mirza.

(‡) Peut-être que c'étoit *Etienne* fils de *Lazare* & beau-frere de *Bajazet*.

(§) Cantemir suppose que c'est le même que *Soliman*, & [illegible] de la premiere.

(**) Cette bataille se donna le Vendredi 19 de *Zilhadgé* l'an [illegible], qui répond au premier de Juillet N. st. L'an [illegible] de l'Hégire répond à l'année Mogole du Cheval, qui est la septieme du Cycle duodécimal des Mogols.

(††) [illegible] qu'ils commencent [illegible] dans un profond silence, & [illegible] haute.

(‡‡) Suivant [illegible] les Historiens Turcs font le *Mustapha* l'aîné.

les actions, mais n'ayant pu soutenir la force & l'intrépidité des Tartares, il fut obligé de fuir. Le Sultan *Hussein*, qui commandoit l'avantgarde de 1402.
l'aile gauche de *Timur*, tomba sur l'aile droite de l'ennemi, dont il fit une cruelle boucherie; mais *Timur* s'appercevant qu'il s'étoit trop avancé envoya Mirza *Mehemed Sultan* à la tête de tous les *Behadars* ou Enfans perdus, pour le soutenir.

Courant à toute bride jusques dans le milieu de l'Armée Othomane, il en rompit les rangs & la mit dans un grand désordre. Les Européens d'autre côté donnerent des marques d'une extrême valeur, plusieurs fois les deux Partis fondant les uns sur les autres tantôt faisoient plier, tantôt plioient; mais enfin les Tartares eurent l'avantage par la mort de *Pasir Laus* (*), & par le massacre de l'Infanterie de l'aile droite des Turcs. Les Mirzas *Pir Mehemed*, *Omar Scheikh* & *Eskander*, chasserent l'Infanterie Turque des collines où elle étoit postée. *Timur* s'appercevant que les ennemis commençoient à plier, ordonna aux Mirzas & aux Emirs (†) d'aller avec toute l'armée fondre sur les Othomans. Ces Generaux s'avancerent tous le sabre à la main, & firent un si épouvantable carnage d'une partie de l'armée des Turcs, que le reste prit la fuite.

Les Turcs plient.

Dans le tems que Mirza *Mehemed Sultan* enfonça l'aile droite de l'ennemi, six Compagnies de ce Prince monterent sur une colline, qui étoit proprement leur poste. *Bajazet* les voyant en petit nombre, les attaqua à la tête de son Corps de bataille, & les ayant chassés de ce poste il s'y rangea en leur place (‡). Les six Compagnies ayant rejoint le Mirza se rallierent, & s'étant fortifiées de plusieurs Regimens remonterent dans le dessein de combattre ce Corps de bataille de *Bajazet*. Mais l'Empereur Othoman ayant examiné sur cette hauteur la disposition de son armée, & s'étant apperçu du désordre ou pour mieux dire de la déroute de ses deux ailes (§), dont les Soldats fuyoient vers lui, il fut saisi de

Défaite totale de Bajazet.

(*) *Ducas* rapporte qu'*Etienne* fils de *Lazare* & beaufrere de *Bajazet*, indigné de la perfidie de quelques transfuges, fondit sur les ennemis à la tête de cinq-mille Serviens, que les Scythes s'entrouvrirent pour les laisser passer, & ensuite tirerent sur eux, mais sans effet, parcequ'ils avoient des cuirasses à l'épreuve. Que la même chose arriva à une seconde attaque; qu'*Etienne* voyant qu'il n'y avoit rien à gagner, vint parler à l'oreille à *Bajazet*, & ne put lui persuader de se retirer. Qu'alors il mit au milieu de ses Troupes *Mahomet* fils aîné du Sultan, se fit jour au travers des rangs des Scythes qui étoient fort serrés, & le sabre à la main se fit passage pour aller à Pruse.

(†) C'étoit les principaux Chefs, qui servoient de Lieutenans-Généraux aux fils de *Timur*.

(‡) *Ducas* en fait aussi mention. Il dit que *Bajazet* monta sur une hauteur avec dix-mille Janissaires, le reste des Turcs ayant pris la fuite & été taillés en pieces. Que lorsque les Scythes virent que *Bajazet* étoit pris comme dans un filet, ils convinrent de renvoyer les Serviens nuds, selon la coutume ancienne des Romains, des Perses, des Serviens & des Scythes, de ne point tuer leurs ennemis en faveur de la Religion, ni de ne les point retenir prisonniers, mais de les renvoyer après les avoir dépouillés. Mais que les Janissaires fondirent sur eux comme des lions, & qu'étant un contre dix, ils furent taillés en pieces: qu'alors les Scythes crierent à *Bajazet*, descendez de cheval & venez parler à *Tamerlan* qui vous demande; qu'il descendit alors, qu'on le mit sur un petit cheval qu'on lui avoit préparé, & qu'il fut ainsi conduit à la tente du Vainqueur.

(§) *Ducas* Ch. XVI. attribue la défaite de *Bajazet* à la défection de quelques-uns des

1402 de travers. *Timur* s'avança avec Mirza *Shah Rukh* & entra dans la mêlée, les Mirzas & les Emirs des deux ailes accoururent aussi de ce côté-là, & étant tous ensemble fondus sur *Bajazet*, ils l'envelopperent avec son armée, comme l'on fait les bêtes dans le cercle d'une chasse, dit l'Historien (*).

[illegible] Captif. Nonobstant l'extremité où il se trouvoit, le Sultan Othoman se defendit en grand Heros & en habile Guerrier; il fit ferme toute la journée, & sitôt que la nuit fut venue, il descendit de la colline & prit la fuite (†), mais ayant été vivement poursuivi il fut à la fin atteint & pris par Sultan *Mahmud Khan* (‡), & à l'heure du coucher les Emirs le présenterent à *Timur*: ce Conquerant touché de voir un si grand Prince dans l'état où il étoit, ordonna qu'on lui déliât les mains, & qu'on l'amenât avec respect (§). Il alla le recevoir à la porte de la Tente avec de grandes ceremonies, le fit asseoir à côté de lui, & lui reprocha en termes moderés qu'il étoit lui-même la cause de son malheur, parcequ'il avoit refusé de consentir aux propositions raisonnables qu'il lui avoit faites. *Bajazet* confessa sa faute, & lui en demanda pardon. *Timur* lui fit donner une veste magnifique, promit de le bien traiter & ceux qui lui appartenoient, & en effet le traita en grand Empereur. Le Sultan captif voyant la generosité de *Timur*, le pria de faire chercher ses fils *Musa* & *Mustafa* (**), qui étoient avec lui dans le combat. On en fit d'abord la recherche, mais on ne trouva que *Musa Chelebi* (††); *Timur* lui fit donner une veste & l'envoya à son pere, pour lequel il avoit fait dresser un Pavillon Royal (‡‡) auprès du sien (*a*).

Apres

(*a*) Hist. de Timur Bec. L. V. Ch. 47 49.

[illegible] qu'il avoit [illegible]. Un des principaux Commandans, [illegible] Commandans, [illegible] Carrieres, les gens de [illegible] cet exemple, [illegible] par la voix & par le geste de leurs Princes, après que les Tartares [illegible] les Turcs.

(*) C'est [illegible] à la maniere de chasser des Tartares.

(†) [illegible] de [illegible] que [illegible] que [illegible] Voyez [illegible] des Notes [illegible]

(‡) [illegible] Khan de [illegible], ou [illegible], qui avoit le titre de Khan, [illegible]

(§) [illegible] dit que [illegible] à la porte de [illegible] Bajazet [illegible] Que [illegible] Timur [illegible] la guerre [illegible] a [illegible] que le [illegible] pas [illegible] Tamerlan [illegible] de le [illegible] & [illegible] de ne le point faire mourir, [illegible] avec le [illegible] qu'il avoit [illegible]

(**) [illegible] Bajazet avoit [illegible] de ses fils, [illegible] Mustafa [illegible] & [illegible] Chelebi, qui étoient [illegible] Ch. XVI. [illegible] les [illegible]

(††) [illegible] de *Nab*[illegible], [illegible] Quelques Historiens [illegible]

(‡‡) [illegible] rapporte que [illegible] de le délivrer, en faisant creuser un pas-

Après cette victoire, [illegible] Gouverneur d'Ancora livra la Ville & le Chateau à Timur, qui envoya des partis pour parcourir tout le Pays & ravager la Natolie ; les Tartares y trouverent tant de richesses, que le moindre Soldat devint un puissant Seigneur de sa part du butin. 1402.

[illegible] Natolie ravagée.

Mirza Mehemed Sultan fut envoyé à Pruse, pour se saisir des trésors de Bajazet, mais Musulman Chelebi l'avoit prevenu, & les avoit enlevés. Mehemed prit la femme & les deux filles du Sultan, qui s'etoient cachées à Jenischehr (*), de-même que la fille de Sultan Ahmed Jelayr, Roi de Bagdad, que Bajazet avoit demandée en mariage pour son fils Mustapha ; mais Kara Yusuf s'etoit enfui en Arabie avant la bataille.

Clemence de Timur.

Pruse fut réduite en cendres, Nicée pillée, & tout le Pays jusqu'au Bosphore de Thrace devasté. *Musulman Chelebi* passa en Europe ; sa femme & son equipage tomberent entre les mains des Tartares. *Timur* etoit en attendant à Kiutahie (†) ville charmante, à deux journées de Pruse, où il sejourna un mois ; pendant ce tems-là il envoya à *Bajazet* sa femme *Despina* (‡) fille de *Laus*, avec sa fille & tous ses domestiques ; mais il voulut que cette Princesse, qui jusques-là avoit été tolerée dans la Religion Chretienne, dans le Serrail même, embrassât le Mahometisme. On ramena aussi à la Cour l'Emir *Mehemed* fils de *Caraman*, qui depuis douze ans etoit dans les chaînes de *Bajazet*. *Timur* l'honora d'une veste & d'une ceinture, & lui donna le Gouvernement de toute la Caramanie, avec Iconie, Laronda, Acsaray, *Anzarya*, *Alaya* & leurs dependances.

Timur étant parti de Kiutahie alla à Tangozlik, où il donna des festins & des bals, auxquels il envita *Bajazet* pour le divertir. Le Monarque Tartare fit tout ce qu'il put pour le rejouir, il lui donna même l'investiture du Royaume de Natolie, comme il le possedoit avant sa disgrace, on lui mit la couronne sur la tete & le sceptre à la main, avec les Patentes qui se donnent ordinairement aux Princes pour les Gouvernemens.

L'Empereur Grec se soumet.

Timur envoya aussi des Ambassadeurs à Constantinople, pour sommer le *Tekur*, ou l'Empereur Grec, de lui payer le tribut & peage ; il fit ensuite partir deux Envoyes pour aller trouver *Musulman Chelebi*, fils de *Bajazet*, qui residoit à Guzelhissar, que son pere avoit fait bâtir vis-à-vis de Constantinople. Ces Envoyes avoient ordre de lui declarer qu'il eût à se rendre incessamment à la Cour de *Timur* ou à lui envoyer de l'argent, sinon qu'il passeroit incontinent la mer pour aller le chercher. Quelque tems après, les Ambassadeurs qu'il avoit envoyes à l'Empereur Grec revinrent, accompagnés

passage sous terre dans sa tente ; mais que cela fut découvert par les Gardes qui virent des terres remuées. Mais ni lui ni *Chalcondyle* ne parlent de cage de fer, qui paroît être une invention des Turcs pour deshonorer *Timur* en deshonorant leur Empereur. Mais quelques-uns de ceux qui en parlent, que le fait soit vrai ou faux, conviennent que *Timur* l'y fit mettre, parce que *Bajazet* lui dit qu'il l'auroit traité ainsi s'il étoit tombé entre ses mains. *Annal. Sultan.* p. 19.

* Ville à quatre heures de Pruse.

(†) *Ducas l'appelle Cotyaeum.*

(‡) Les Histoires Romanesques d'Europe la nomment *Roxane*, & marquent que *Timur* se l'appropria.

1402. gneur de cour de ce Prince, chargés de témoigner à *Timur* qu'il se soumettoit à ses volontés. Les Envoyés qui étoient allés trouver *Mousa Chelebi* arriverent aussi avec *Sheik Ramadan*, Premier Ministre de *Bayazet* & Grand Cadi de l'Empire, chargé d'une Lettre de *Mousa*, par laquelle il témoignoit à *Timur* sa reconnoissance des bontés qu'il avoit pour son pere, & qu'il étoit prêt à se rendre à sa Cour dès qu'il le lui ordonneroit.

Prise de Smyrne. *Timur* apprit ensuite qu'il y avoit sur le bord de la mer deux places très-fortes, nommées *Ezmir* ou *Smyrne*, l'une habitée par des Musulmans & l'autre par des Chrétiens. Son zèle pour sa Religion l'engagea à venir assiéger la seconde (*), & il la prit en quatorze jours, non sans beaucoup de peine, car elle étoit extrêmement forte, bâtie de pierres de taille à chaux & à ciment; *Amurath* I. l'avoit attaquée plusieurs fois sans succès, & *Bayazet* lui-même l'avoit tenue sept ans assiégée sans rien avancer. Les Tartares pour attaquer la place du côté de la mer aussi bien que du côté de terre, firent de grands échaffauds à trois pieds dans le milieu de l'eau & proche les uns des autres, sur lesquels on jetta des planches; des deux côtés du Château jusqu'au lieu où les pieds des trepieds arrivoient à terre; ils firent un chemin uni, & armés de leurs boucliers ils monterent sur ces échaffauds, & donnerent des assauts au Château: d'ailleurs, comme par-là le chemin étoit fermé du côté de la mer (†), il fut impossible de donner du secours aux assiégés qui se défendirent courageusement, ne cessant de faire pleuvoir sur les assiégeans des flèches, des pots de naphte, des feux & des pierres. Cependant les ennemis battirent & sapperent les murailles & les tours: quand elles furent minées les Tartares mirent le feu aux appuis, & les murailles s'écroulerent tout d'un coup. Ils entrerent dans la place l'épée à la main, & firent passer les habitans au fil de l'épée: il n'y en eut qu'un petit nombre qui se sauverent à la nage à bord des Vaisseaux (‡). On rasa leurs maisons. Ceux des villes de Phocée éviterent le même sort en se soumettant à payer tribut (§).

Dans

(*) Dans le tems c'étoit une petite ville, que les Chevaliers de Rhodes avoient fortifiée [illegible] d'*Ezmir*, [illegible] imprenable, parce que *Bayazet* avoit été contraint d'en changer le siège en blocus.

(†) Le même [illegible] rapporte, que *Timur* [illegible] [illegible] Vaisseaux en mer [illegible].

(‡) Les Chevaliers de Rhodes [illegible] Château, [illegible] Galeres, [illegible] Les Chrétiens [illegible] [illegible] *Ducas*, Ch. XVII.

(§) Les deux Phocées, [illegible] Génois, & [illegible] *Ducas*, Ch. XVII.

Dans le même tems le *Sheikh Ramedan* vint une seconde fois de la part de *Mahamed Chelebi*, chargé de riches presens, & de faire de grandes soumissions. *Timur* confirma ce Prince dans la Principauté d'*Ilra Yaca* (*), il lui en fit expedier les Patentes, qu'il scella à l'ordinaire en y imprimant sa main rouge; il lui envoya aussi une veste d'un tissu d'or, une couronne & une ceinture. Peu de tems après il vint un Ambassadeur de la part d'*Issa Chelebi*, un autre des fils de *Bajazet*, & ce Ministre fut reçu avec les honneurs ordinaires. 1403.

Avant que de partir d'Ezmir, *Timur* fournit des armes aux habitans de l'autre Forteresse, & il leur ordonna de batir une forte Citadelle proche de l'endroit où étoit la place des Chrétiens, pour empêcher les Européens de s'y établir jamais. S'étant rendu à *Sultan hisar*, il donna les villes de [illegible], de Tangozlik, & de Kara Shahr, avec la Province de Gh[illegible] Ili à *Yacub Chelebi*, à qui ces Provinces appartenoient par droit de succession. Il prit la ville d'*Egridur* ou *Igridi* située sur le Lac *Falak Abad* (†) dans le Pays de *Hamid Ili*. Il decampa ensuite & marcha du côté d'*Akshehr*. *Bajazet*, qui étoit tombé malade à Egridur, mourut à Akshehr d'une apoplexie, le jeudi 14 du mois *Shaban* de l'an 805. *Timur* en fut extrêmement touché, on dit même qu'il pleura le malheur de ce grand Prince, ayant resolu de le retablir sur le Trône après avoir achevé la conquête de la Natolie. Il fit des largesses à ses Officiers, & congedia *Musa Chelebi*, à qui il donna une Veste Royale, une ceinture, un sabre & un carquois enrichis de pierreries, une charge d'or & trente chevaux, en lui disant, que le corps de son pere seroit transporté à Pruse (‡) avec toute la pompe des plus grands Rois, pour y être inhumé dans le Mausolée qu'il y avoit fait batir. Mort de Bajazet. 23 Mars. N. St. 1403.

En quittant la Natolie, dont il avoit achevé la conquête en un an, *Timur* emmena avec lui les Kara Tartares, établis aux environs d'Amasie & de Césarée, pour repeupler certains Pays de la Tartarie (a).

Bajazet regna quatorze ans & trois mois, & vécut cinquante-huit ans. C'étoit un Prince qui avoit l'ame intrepide, & d'une activité inconcevable. Il étoit sujet à la colere, mais elle s'appaisoit bientôt pour faire place à la clemence. Il aimoit passionnément les Batimens, & il ne se passoit point d'année qu'il ne fit construire des Temples, des Colleges & des Hôpitaux. Il est le premier des Empereurs Othomans qui fit la guerre sur mer, & il batit une Flotte de trois-cens Vaisseaux. Son caractere.

Les Ecrivains Chrétiens font mille contes de ses fils, qu'ils nomment faussement Ses Enfans.

(a) Hist. de Timur, L. V. Ch. 53-63.

(*) C'est la Turquie en Europe.

(†) Ce Lac a cinq lieues de long, & quatre de large; on y voit deux Isles, nommées *Chub[illegible]an* & *Nailler*.

(‡) *Ducas* dit que *Bajazet* mourut dans la *Phrygie Epictete*, que les Turcs appellent *Carasi*, qu'on dit qu'il s'empoisonna, de peur d'être promené en triomphe: qu'étant prêt d'expirer il fit prier *Tamerlan* de permettre que son corps fût mis dans le tombeau qu'il avoit fait élever à Pruse; ce que *Tamerlan* lui accorda.

1403. sement *Ertogrul*, *Issa*, *Calapin*, *Carascelebis* & *Chasis* (*), & se sont démentis par le cours de l'Histoire, & par le témoignage des Auteurs Turcs. Ceux-ci ne varient point & donnent tous à *Bajazet* quatre fils, *Mustapha* qui fut tué dans la bataille, *Soliman*, *Musa* & *Mahomet*. Quoique les trois derniers ayent été Sultans, *Mahomet* est le seul qui soit mis au nombre des Empereurs, parcequ'il a été maître de tout l'Empire, ce qu'aucun des deux autres n'a été, l'un ayant commandé en Europe, & l'autre en Asie (*a*).

Interregne sous Soliman Chelebi (†).

Soliman Chelebi. *Soliman*, second fils de *Bajazet*, s'étant sauvé de la bataille avec *Ali Pacha* Grand-Visir de son pere, se retira d'abord à Nicée, & de-là il se rendit peu après à Andrinople, où il fut proclamé Empereur par le petit nombre de Troupes qui étoient restées en Europe (*b*).

1402. L'Historien Grec *Ducas* rapporte les choses d'une autre maniere & avec des circonstances qui le rendent croyable. *Musulman*, qui est le *Soliman* des Historiens Turcs, ayant passé de l'Asie à Constantinople, implora la protection de l'Empereur *Manuel*, qui avoit repris l'Autorité Souveraine du consentement des Grands, après la défaite de *Bajazet* (‡). *Musulman* ne lui demanda que le Gouvernement de Thrace, & de quelques autres Provinces, promettant de lui rendre Thessalonique, les villes qui étoient le long du Strymon jusqu'à Zetumon, la Morée, les places depuis Panide jusqu'à l'embouchûre sacrée, & les Forts sur le Pont-Euxin jusqu'à Varne. Après que l'Empereur se fut accordé avec lui, il l'envoya à Andrinople, & il fit partir des Officiers pour recevoir toutes ces villes en son nom & pour en chasser les Turcs (*c*).

Harangue insolente de Soliman à Timur. *Timur* étant arrivé à Prusa, envoya des Ambassadeurs à *Soliman* avec une Lettre de compliment : il lui disoit „ Qu'il étoit touché du malheur de son „ pere, & qu'il étoit disposé à servir de pere à ses enfans, pourvu qu'ils „ attendissent de leur vainqueur les effets de sa Clémence." *Soliman*, au lieu de recevoir avec joie cette proposition, quitta les Ambassadeurs de *Timur* avec mépris, & fit à ce Prince une réponse altiere (§). *Timur* envoya chercher alors *Musa Chelebi* frere de *Soliman*, & lui conféra le Titre d'Empereur.

(*a*) *Cantemir*, T. I. p. 152-154. (*b*) Ibid. p. 173, 174. (*c*) Ibid. Ch. XVII.

(*) *Chalcondyle* nomme *Orthobule*, qui fut tué, [illegible] à *Solimân*, & mis à mort par ordre de *Timur*. *Ducas* parle d'*Issa*, qui est [illegible]. Les [illegible] & le [illegible] des noms [illegible] de *Chelebi*, [illegible] des Princes Othomans. [illegible] *Chelebi*, le [illegible] de *Mahomet*. [illegible]

(†) C'est le même que d'autres appellent *Musulman Chelebi* & *Calapin*, qui est une corruption de *Chelebi*.

(‡) Il [illegible] à [illegible].

(§) Les Historiens Turcs ne rapportent point cette réponse, mais ils avouent que *Timur* eut juste raison d'en être offensé.

seur. *Reçois, lui dit-il, l'heritage de ton pere, une ame vraiement royale sait conquerir des Royaumes & sait aussi les rendre, c'est la seule grandeur à laquelle j'aspire.* 1402.

Nous sommes obligés d'interrompre le fil de l'Histoire Othomane, telle que les Historiens Turcs la donnent, pour la lier avec les recits des Historiens Grecs, ce que nous ferons sans confondre les narrations des uns & des autres, afin que le Lecteur puisse les suivre chacune à part jusqu'au bout. Suivant *Ducas*, après l'irruption des Scythes ou Tartares, la Thrace jouissoit d'une profonde paix, tandis que les Provinces de l'Asie étoient dans une agitation continuelle, & affligées de la famine & de la peste. *Karaman* surnommé *Alisor* se remit, du consentement de *Tamerlan*, en possession des Pays qui avoient appartenu à ses ancetres. *Sarcan* reprit la Lydie, *Orchan* & les deux fils d'*Atin*, *Amir* & *Ilsi*, l'Ionie: *Elie* fils de *Mantachia* eut la Carie & la Lycie,

Mahomet étoit demeuré à Ancyre, avec *Musa* le plus jeune de ses freres, sans aucune Souveraineté, dans une condition privée, & *Mustapha* n'étoit pas en meilleure situation. Cependant *Mahomet* envoya *Temirtes*, qui avoit autrefois servi sous son pere, pour faire la guerre à *Ilia*, qu'il fit prisonnier & à qui il coupa la tête; ce qui releva la reputation & la puissance de *Mahomet* en Galatie. Mahomet *défait* Ilia.

Cependant un certain *Cineis* (*), fils de *Karasu Bacha*, qui avoit été longtems Gouverneur de Smyrne, se rendit illustre par sa valeur en Ionie, où il fit la guerre aux deux fils d'*Atin*: ils tenoient Ephese, dont il se rendit maître en peu de jours. Il écrivit néanmoins à *Musulman*, que c'étoit pour lui qu'il s'étoit emparé de la Principauté d'*Atin*, lui demandant en même tems du secours pour faire tête à ses ennemis. ***Musulman*** **lui en envoya de** Callipoli, & les fils d'*Atin* furent chassés du Pays qu'ils occupoient. *Exploits de* Chuneid Beg.

Au Printems de la seconde année depuis l'invasion des Scythes, *Amir*, dont le frere étoit mort, se retira à la Cour de *Mantachia Elie Beg*, Prince de Carie son oncle. Celui-ci marcha avec lui à la tête de six-mille hommes vers Ephese, où *Karasu Bacha* étoit avec trois-mille hommes; il fit une vigoureuse défense. Mais les assiegeans ayant mis le feu à la ville, les habitans se rendirent; *Karasu* se retira dans la Citadelle, & supporta les incommodités du siege jusqu'à l'Automne, dans l'esperance de recevoir du secours de son fils, qui étoit à Smyrne. Il fut enfin obligé d'ouvrir les portes à l'ennemi, qui l'emmena dans ses Etats, & l'enferma avec d'autres dans le Fort de Mamale. *Son Pere est pris.*

Cineis ne pouvant secourir son pere par terre, le fit par mer; étant arrivé à Mamale sur une Galere, il fit savoir secretement son arrivée aux prisonniers; ils firent boire leurs gardes & les enyvrerent, descendirent ensuite pendant la nuit avec des cordes le long des murailles, entrerent dans la Galere & se sauverent à Smyrne. Au commencement de l'Hiver *Cineis* marcha contre Ephese, obligea *Amir* de se retirer dans la Citadelle, & pilla la *Il se sauve.*

(*) C'est le même que le *Tzuneit* ou *Tzuneites Beg* de *Leunclavius*, qu'on peut lire *Chuneid*, dont on a fait *Cineis* par corruption.

1402 la ville, où il commit des cruautés qui font horreur. A la fin ayant promis sa fille en mariage à *Amir*, celui-ci livra le Fort, & engagea *Cineis*, qui se fit proclamer Lieutenant-General du Pays d'*Aïdin*, & secoua le joug de l'obéissance de *Mahomet*.

Il accompagna ensuite *Amir*, visita son Etat, attira à soi partie des villes situées sur le Méandre, & celles de Philadelphie, de Sardes & de Nymphée, jusqu'au Fleuve Hermus, & y établit ses parens & ses amis pour Gouverneurs. Comme il étoit à Ephese avec son gendre futur, il se répandit tout d'un coup un bruit que le Duc (*Amir*) étoit mort; en effet dès le lendemain on porta son corps au Fort de *Pergam* près du Mont Timole, & on le mit dans le tombeau de ses peres.

Cineis excite les autres Princes contre Mahomet.

Cineis s'empara alors du Gouvernement comme d'un héritage, & s'érigea en Souverain. *Mahomet* ne pouvant souffrir son insolence, résolut d'humilier son orgueil, & s'étant rendu à Pruse y fut reçu avec une grande joie. Pendant qu'il faisoit des levées au commencement du Printems, *Cineis* alla en diligence à Cogni, où il conféra avec *Caraman*, & ensuite à Castamon avec *Kermian*; après leur avoir rappellé les maux que *Bajazet* leur avoit fait souffrir, il ajouta qu'il ne falloit pas attendre que le Serpent qu'il avoit laissé les engloutît, mais l'écraser avant qu'il eût le tems de croître.

Gagnés par ses raisons ils l'accompagnerent à Ephese, *Caraman* avec trente mille hommes, *Kermian* avec dix mille, & *Cineis* y en joignit cinq mille. Dans ces entrefaites *Mahomet* alla de Pruse à Lopadion, & en étant parti à la tête de vingt-cinq mille hommes, il se rendit par Magnesie à Smyrne. La jonction des deux Princes lui fit un peu de peine, il vint camper à Methelion près d'Ephese, où il se retrancha par la crainte des ennemis, & demeura au milieu de son camp. Les deux armées n'étoient qu'à six lieues l'une de l'autre, & néanmoins n'osoient s'approcher.

Il se retire par crainte de ces Princes.

Pendant cette espece de suspension, un des plus intimes amis de *Cineis* l'avertit, que *Caraman* & *Kermian* avoient dessein de l'arrêter la nuit prochaine, & de le livrer à *Mahomet*, pour faire leur paix avec lui. *Cineis* fit allumer sur le soir quantité de flambeaux dans sa tente, & ayant choisi les meilleurs de ses chevaux s'enfuit à la Citadelle, dont *Pegiam* son frere étoit Gouverneur, & l'exhorta à défendre courageusement la place jusqu'au lendemain. Ensuite il marcha toute la nuit pour se rendre au camp de *Mahomet*, se présenta devant lui la corde au cou, avouant qu'il étoit coupable, & se remettant à sa discretion. *Mahomet* lui pardonna, & lui fit donner une belle veste, il marcha ensuite vers Ephese. Les deux Princes envoyerent par le matin chercher *Cineis* dans sa tente, & ne l'y ayant point trouvé [illegible] de quelque surprise, craignirent que ce ne fut quelque trahison & la confusion dans l'armée, qui plia bagage. Lorsque le Soleil fut levé ils passerent les pas qui sont aux environs du Méandre, pendant que *Mahomet* avec son armée traversoit un pont qui est proche du Mont Gallesus, & entra dans Ephese. *Cineis* fit tout ce qu'il put pour les persuader de poursuivre les ennemis, mais *Mahomet* se défiant de lui, ne voulut pas suivre son avis. Il se campa donc dans le territoire d'Ephese, & y demeura quatre mois, plongé dans la débauche &

dans

dans les plaisirs, auxquels il étoit fort adonné (a). 1402.

Revenons à-présent aux Historiens Turcs. Soliman ayant appris que *Timur* avoit élevé son frere *Musa* à l'Empire (*) passa en Asie avec les Troupes d'Europe, & marcha droit à Pruse (†). *Musa*, qui n'avoit pas eu le tems de mettre de nouvelles Troupes sur pied, & se trouvant trop foible pour faire tête à *Soliman*, s'enfuit vers *Caraman Oglu* (‡); mais ne se croyant encore pas en sûreté, il voulut chercher un autre asyle auprès d'*Isfendiar Beg* (§); mais celui-ci apprehendant le ressentiment de *Soliman* le fit prier par des Ambassadeurs de ne point entrer dans ses Etats. Il ne se trompoit point, car *Soliman* s'étoit mis en marche, mais comme il apprit que son frere n'avoit point été reçu, il retourna à Pruse, où méprisant *Musa* il s'abandonna à la bonne chere & à l'yvrognerie (**). *Mahomet* son frere, Prince d'Amasie, lui ayant envoyé des Ambassadeurs pour le saluer Empereur, chargés de riches présens, il leur parla avec mépris, & les renvoya sans daigner faire de réponse. Cette conduite imprudente lui fit perdre l'affection de *Mahomet*, & fut très-préjudiciable à ses affaires.

Soliman marche contre Musa.

Cependant *Musa Chelebi*, qui sur le refus d'*Isfendiar* étoit passé en Europe sur un petit bateau qu'il avoit trouvé près de *Nicée*, erra en différentes Provinces, & s'arrêta enfin en Valaquie. Là il se mit à la tête d'un Corps d'armée, tous soldats qui avoient pris son parti, & secondé des Valaques il entra sur les terres de l'Empire Othoman, & se rendit maître d'Andrinople. Le bruit de cette invasion tira *Soliman* de son assoupissement (††). Il assembla les Troupes d'Asie, passa en Europe en 809; mais *Musa*, soit ti- 809. 1406.

[illegible]

(a) *Ducas*, Ch. XVIII.

(*) *Ducas* ne parle point de ce que *Timur* fit en faveur de *Musa*, mais il dit que ce Prince s'enfuit d'Ancyre où il étoit avec son frere *Mahomet*, à Sinope auprès de *Spentiar* (ou plutôt *Isfendiar*) Turcoman, qui y commandoit, & que *Spentiar* lui permit de passer le Pont-Euxin pour aller en Valaquie, où il assembla des Troupes. La suite de la Relation s'accorde assez bien avec celle des Historiens Turcs, à la réserve de quelques circonstances indiquées dans les Notes.

(†) Nous concevons que ce fut dans le même tems qu'il marchoit contre *Cinéis*: n'ayant point trouvé *Musa* à Pruse, il continua sa route pour attaquer *Cinéis*.

(‡) Les Historiens Turcs conviennent que le Royaume de Caramanie est plus ancien que leur Empire, & qu'il est contemporain de celui d'Iconium sous *Aladin*. C'est ce qui fait que *Cantemir* releve les Historiens Grecs, qui rapportent la division des Provinces de l'Empire Persan au tems d'*Othman*; mais il raisonne sur un fondement faux, faute d'être au fait de l'Histoire des Seljucides, par laquelle il paroît que cette division se fit ou du tems d'*Othman*, ou pas fort longtems avant lui. Le même Auteur dit que la Caramanie comprend la plus grande partie de l'ancienne Cappadoce & la Galatie; il auroit pu ajouter une partie de la Phrygie & de la Cilicie; cette derniere seule passe chez la plupart des Auteurs Chrétiens pour la Caramanie.

(§) Ou *Isfendiar Beg*; il étoit fils de *Kutrum Bayezid*, Prince de Castamone, dont il a été parlé. *Phranza* le nomme *Spentiar*.

(**) Tous les Empereurs Turcs ont été fort sobres à la réserve de ce *Soliman*, de *Selim* à qui l'on donna le surnom de *Mest* qui veut dire yvrogne, & d'*Amurath* qui conquit Babylone. On n'en compte que deux autres fort adonnés au vin, *Mustapha* I que son incapacité a fait déposer deux fois, & *Ibrahim* dont la luxure fut sans bornes, & qui par cette raison fut étranglé. *Cantemir*. T. I. p. 189. 191.

(††) *Ducas dit qu'il se reveilla au sortir de ses débauches*.

1406. timidité naturelle, soit défiance de ses forces, n'osa risquer une bataille, & retourna en Valaquie. *Soliman* n'attribuant ses succès qu'à sa prudence & à sa valeur, se livra plus que jamais à la débauche (*). La Cour ressembla plutôt à un séjour de prostitution qu'à une école de vertu, les honneurs devinrent la récompense des Ministres des plaisirs infâmes, ou des Pourvoyeurs de vin, & la Discipline militaire fut entièrement négligée.

Est tué. *Musa*, profitant de l'intempérance de son frere, sollicite sous main les Grands (†), qui déja indisposés contre *Soliman* à cause de ses excès, se porterent aisément à la revolte. *Musa* rassemble ses Troupes, & après une longue marche arrive à Andrinople, avant que son frere en eût le moindre vent; *Soliman* se trouve sans défense, abandonne la ville pour se sauver à Constantinople. Mais chemin faisant il s'amuse à boire, & s'enyvre; il est surpris dans le bain à un village, & y est tué par un des soldats de *Musa*, qui ordonna qu'on l'enterrât dans le tombeau d'*Amurath* son grand-pere, nommé *Chodavendikar* (*a*).

Ducas rapporte la mort de *Musulman* ou *Soliman* d'une autre maniere. Ce Prince, dit-il, étant parti d'Andrinople pour aller à Constantinople avec quelques Cavaliers, ils l'abandonnerent tous en chemin, & se rendirent à *Musa*; desorte qu'étant entré seul dans une petite ville, les habitans jugerent par la magnificence de ses habits que c'étoit un Prince, desorte que cinq jeunes gens coururent au devant de lui avec des arcs & des fleches: étonné il tira sur eux & en coucha deux par terre; les trois autres s'étant réunis pour venger leurs freres, tirerent ensemble sur lui, l'abbatirent de son cheval & lui couperent la tête.

Musa, qui entra dans Andrinople aux acclamations du peuple, pleura la mort de son frere, & le fit enterrer à Pruse en grande pompe. Il fit aussi arrêter les trois jeunes gens qui l'avoient tué, & ayant fait assembler les habitans du lieu, il commanda de les lier séparément chacun avec sa femme & ses enfans, de les enfermer dans leurs maisons & de les y brûler (*b*).

Son caractere. *Soliman* gouverna pendant sept ans & dix mois. Jeune Prince qui surpassa ses freres en bien & en mal; il fut un Capitaine vaillant & heureux; il étoit genereux & clement (‡) mais il se perdit par ses débauches (*c*).

Interregne sous MUSA CHELEBI.

Musa Chelebi. TANDIS que *Musa* recueilloit le fruit de ses travaux, & que l'Armée d'Europe le reconnoissoit pour Empereur, *Mahomet*, qui commandoit à A-ma-

(*a*) *Cantimir*, T. I. p. 173 180. (*c*) *Cantimir*, T. I. p. 181, 182.
(*b*) *Ducas*, C. 19.

(*) *Ducas* dit qu'il passoit les jours entiers à table.
(†) *Ducas* rapporte la même chose.
(‡) *Ducas* dit qu'on [illegible] en aucune ville ni en aucun bourg quelque tems, qu'il en fit tant de largesses aux riches & aux pauvres, que ceux-ci se virent délivrés de leur pauvreté, & que ceux-là s'en trouvoient dans une nouvelle abondance.

nastie, conçut le dessein de venger la mort de *Soliman*, dont il étoit frere uterin; dans cette vue il assembla toutes ses forces & s'empara de Pruse, où son armée le proclama Empereur. Mais avant que de faire paroître la résolution de detrôner *Musa*, il crut devoir mettre ordre aux affaires de l'Asie. D'abord il se mit à la poursuite des restes de Tartares & d'autres bandes de voleurs, qui depuis l'invasion de *Timur* infestoient la Natolie; il en nettoya le Pays la premiere année de son regne, surprit, fit prisonnier *Karakeu'et Shah*, qui restoit seul des Chefs de la suite de *Timur*, & lui fit trancher la tête, pour avoir ravagé le territoire d'Amasie, pendant qu'il étoit allé se saisir de Pruse; desorte qu'en peu de tems il rendit la paix à l'Asie, ce qui lui acquit beaucoup de réputation (*a*). 1414.

Mucha Chelebi effrayé des succès de son frere, pour le détourner de rien entreprendre contre la partie occidentale de l'Empire, lui fit offrir de lui abandonner toute l'Asie. Pour lui faire voir que cette offre étoit sincere, il tourna ses armes contre les Chretiens l'an 814. La fortune lui fut favorable, & il prit cette année-là Peraverd & Matrune dans la Morée. Enflé de ses succès, il entreprit l'année suivante de plus grandes choses. Ayant assemblé une nombreuse armée, il marcha contre les Hongrois, commandés par leur Roi Sigismond (*), & les ayant attaqués près de Semendrie, ville située au voisinage du Danube, il les defit avec un si grand carnage, qu'à peine échappa-t-il un seul homme pour porter la nouvelle de ce desastre. On dit que le plus grand embarras des Hongrois vint des richesses immenses qu'ils avoient apportées avec eux; & après la victoire on trouva une si grande quantité d'or & d'argent dans les tentes, que les Janissaires en remplissoient des chapeaux & l'enlevoient par mesures. Le reste des dépouilles fut assez considerable pour fournir aux fraix de la construction d'un vaste Temple, nommé *Jami Atyk* ou le vieux Jami, sur la porte duquel on lit dans l'inscription le nom de *Musa*.

Défait les Hongrois. 814. 1411.

Mais la gloire acquise aux armes Othomanes ne put mettre *Musa Chelebi* à couvert des revers de la fortune, bien-que ce fût un Prince né avec d'excellentes qualités, & dont on a loué la justice & la modération. Car en ce tems-là il se vit abandonné par *Kiorshah Muluk* (†) & par le fameux General *Ornus Beg* (‡), sans leur en avoir donné aucun sujet; ils traiterent secrettement avec *Mahomet*, & lui firent entendre par Lettres, que l'Empire Othoman, affoibli par des dissensions civiles, ne pouvoit souffrir deux Chefs, & que toute l'armée, voyant le naturel timide de *Musa*, souhaittoit de voir tout l'Empire entre ses mains. En consequence ils le prioient de se hâter de passer en Europe, promettant de le mettre en possession du Trône de son pere.

Il est trahi par ses Officiers.

Ma-

(*a*) *Cantimir*, T. I. p. 193.

(*) La plupart des Ecrivains Chretiens attribuent cette expédition à *Cyricelebi*, que *Cantimir* prend pour *Soliman*, & il la met en l'année 1409.

(†) *Muluk*, *Mulk* ou *Molk* semble être le nom propre, *Korshah* signifie un Prince borgne.

(‡) D'autres lisent *Furenus* pour *Ornus*, c'est-à-dire *Honorius*; il y a lieu de croire que c'étoit un Grec qui avoit embrassé le Mahométisme.

1414. *Mahomet Chelebi*, sur de telles assurances, ne perdit point de tems & se prepara à passer en Europe. *Musa* de son côté assemble son armée, & fait toutes les diligences necessaires pour assurer le Detroit de Gallipoli, avant que son frere s'en saisisse. Mais ses Generaux ne montrerent qu'une feinte ardeur quand on en vint aux mains, desorte qu'au fort du combat *Musa* se retira à petit bruit du champ de bataille, & se sauva dans *Lazeulayeti*, c'est-à-dire la Servie. La saison étant trop avancée *Mahomet* ne put faire de plus grands progrès, & il s'en retourna avec son armée passer l'Hiver à Pruse. Le Prince de Servie (*) donna tous les secours possibles à son ancien ami *Musa Chelebi*, & le mit en état de retourner l'Hiver même à Andrinople qui étoit sans defense, & de regagner son Empire. Il y trouva *Korshah* & *Ornus Beg* que *Mahomet* avoit laissés en Europe pour fomenter la rebellion; & soit que *Musa* crût qu'ils n'étoient pas en état de pousser leurs intrigues, soit par un pur effet de clemence, il leur pardonna & leur rendit ses bonnes graces.

Défait par Mahomet.

[illegible] Mais l'evenement fit voir, que si la clemence est une vertu digne d'un Souverain, il ne doit jamais prendre confiance à un traître. Ces deux ingrats inviterent une seconde fois *Mahomet* à se saisir de l'Empire; ce Prince partit de Nicée avec une plus forte armée que la premiere fois, passa le Bosphore du consentement de l'Empereur des Grecs, sous les murs de Constantinople. Il entra le même jour dans cette ville (*), y fut reçu avec une magnificence digne de son rang, & l'Empereur le combla de présens. Le troisiéme jour il continua sa marche pour Andrinople; le second jour de son depart *Korshah Mulah* & *Ornus Beg*, qui étoient sortis de nuit d'Andrinople, vinrent à sa rencontre, ils se prosternerent devant lui, & baiserent la terre selon la coutume ils le saluerent Empereur au nom de l'armée de l'Europe.

Est pris & tué. *Musa Chelebi* abandonné de ses sujets, ne voit plus d'autre parti à prendre que de se refugier encore chez le Prince de Servie; mais à la sortie des fauxbourgs il voit paroître *Mahomet*, qui avoit pris les devans avec un detachement de soldats d'elite. Le desespoir inspire du courage à *Musa*, il met en ordre le peu de gens qui l'avoient suivi, & commence le combat avec une valeur surprenante; mais enfin il faut ceder au nombre, il prend la fuite, mais un Cavalier qui le poursuit, l'atteint & le mene à *Mahomet*, qui le fait mettre à mort sur le champ, après un regne de trois ans & six
816. 1413. mois (1). Ceci arriva l'an 816 de l'Hegire. *Mahomet* recompensa le Cavalier

(*) Les Historiens Turcs désignent rarement par leur nom les Princes Chrétiens dont ils parlent, ils se contentent de nommer leurs Etats, comme *Magiar Kralı*, Roi de Hongrie, *Nemche Kralı*, Roi d'Allemagne, *Rum Tekfuri*, Empereur des Grecs; mais il paroît par les Historiens Chrétiens, qu'il s'agit ici de George Despote de Servie, dont [illegible] II. épousa la fille, après quoi il fit crever les yeux aux deux fils du Despote. *Cantemir.*

(*) Aucun de [illegible] Grec ou Latin, excepté *Phranza*, ne parle de ce passage de *Mahomet* par Constantinople, ni des honneurs qu'on lui rendit; [illegible] & qu'il [illegible] le succès de cette expédition aux [illegible] de l'Empereur *Manuel*.

(1) Les Historiens Turcs & Chrétiens se contredisent les uns les autres sur le nombre des

lier en le faisant d'abord son Conseiller, & dans la suite son Grand-Visir. Il est compté parmi un des plus grands Generaux des Turcs (a). 1413.

Ducas rapporte l'Histoire de *Musa* d'une maniere si différente à tous égards, que nous donnerons la Relation de cet Auteur séparement, sans craindre de fatiguer le Lecteur par des répétitions. Après la mort de *Musulman* ou *Soliman*, ce Prince ayant assemblé tous les Grands de Thrace, de Macédoine & des autres Provinces, leur dit qu'il n'y avoit que l'Empereur & les Grecs qui eussent attiré les Scythes, les Perses & les autres Nations étrangeres contre les Othomans; qu'il n'étoit pas juste que Constantinople étendit son Empire si loin, ni qu'elle possedât un si grand nombre de villes, & principalement celle de Thessalonique, qui avoit coûté tant de travaux à *Bajazet* son pere; qu'ainsi il étoit résolu de soumettre à sa puissance la Mere des villes, & de changer les Temples des Idoles en des Temples de Dieu & de son Prophete.

Histoire de Musa suivant Ducas.

Tout le monde ayant applaudi à son discours, il s'avança avec son armée & s'empara de la Servie, qu'*Etienne* fils de *Lazare* avoit abandonnée au seul bruit de sa marche. Il pilla & ravagea la campagne, enleva les jeunes hommes les mieux faits, fit passer tout le reste au fil de l'epée, & fit un superbe festin aux Grands de sa Cour sur les corps des Chretiens.

Quelque tems après son retour de cette expedition, il envoya assieger Thessalonique, & ayant pris tout ce qui s'étend au-delà du Strimon excepté Sétunion, il marcha vers Constantinople, & trouvant les bourgs & les villages abandonnés par les habitans, que *Manuel* avoit retirés dans la ville, il les réduisit en cendres. Les assiegés faisoient des sorties avec tant de succès, que pour un Grec qui demeuroit sur la place ils tuoient trois Turcs. Mais comme *Musa* pouvoit plus aisément supporter la perte de dix soldats que l'Empereur celle d'un, & que l'Empereur vit que l'ennemi poussoit le siege avec fureur, *Manuel* manda à *Mahomet* frere de *Musa*, qui étoit à Pruse, de venir à son secours, & de tenter de se rendre maître de l'Empire. *Mahomet* s'étant rendu à Scutari avec ses Troupes, l'Empereur vint avec des Galeres & l'amena à Constantinople, où il fut reçu magnifiquement; mais ayant été défait en deux sorties qu'il fit, il pria *Manuel* de lui permettre de mener ses Troupes à Andrinople, comptant que cela seroit plus avantageux aux affaires de l'un & de l'autre, que s'il restoit dans la ville. L'Empereur l'embrassa, & consentit à son départ, & le lendemain *Mahomet* partit avec ses Troupes, qu'il partagea en deux, en envoya une partie vers le Pont-Euxin, & mena l'autre vers Andrinople.

Musa en ayant eu avis, poursuivit les Troupes qui alloient vers le Pont-Euxin, les atteignit, en vint aux mains, & ayant été défait ses soldats pri-
rent

(a) *Cantimir*, T. I. p. 194-199.

des années que regnerent les fils de *Bajazet*. Les Chretiens donnent six ans de regne à *Soliman*, & partagent quatorze ans entre *Orchan* son prétendu fils & ses deux oncles *Musa* & *Mahomet*. Au lieu que les Turcs donnent au dernier seul huit ans & dix mois, & aux trois ensemble vingt ans & deux mois, desorte que l'Interregne a duré onze ans & quatre mois. *Cantimir*.

1413. rent parti sous *Mahomet*. *Musa* s'enfuit & tomba dans un marais, où il tua un Officier de *Mahomet*, qui le poursuivoit. Un des valets de l'Officier, voulant venger la mort de son Maitre, courut sur le Prince, lui abbattit un bras, & vint informer l'Empereur de ce qui s'étoit passé. *Musa* avoit perdu une si grande quantité de sang, que ceux qui vinrent pour le chercher, le trouverent tombé de cheval & mort. On porta le corps à *Mahomet*, qui l'ayant pleuré à la maniere de sa Nation, l'envoya mettre à Pruse dans le tombeau de leurs ancêtres. Il s'en retourna ensuite à Andrinople, où il reçut les hommages des Grands (a).

Remarque. Nous laissons au Lecteur à decider laquelle des deux Relations, celle des Historiens Turcs ou celle des Grecs, mérite le plus de creance. Nous observerons seulement que *Ducas* paroît bien digne de foi, sur-tout à l'égard de la maniere dont *Mahomet* obtint l'Empire, par une suite de l'invitation de *Manuel*; & sur l'article de la mort de *Musa*, cet Historien étant sur les lieux dans le tems que ces évènemens se passerent; ce qui semble confirmer son recit, sont les grandes cessions que *Mahomet* fit à l'Empereur, & les égards qu'il eut pour lui durant son regne.

CHAPITRE VI.

Le Regne de MAHOMET I. *cinquieme Sultan.*

Mahomet I. 5. Sultan. Hég. 816. 1413.

IMMÉDIATEMENT après la mort de son frere, *Mahomet* fut proclamé à Andrinople Empereur des Etats *Ali Othmans* (*), à l'age de trente-neuf ans. Mais à peine fut-il sur le Trône, qu'il se vit en danger d'en etre chassé. *Caraman Oglu* (†), voyant les Othomans déchirés par des Guerres Civiles, crut la conjoncture favorable pour affoiblir leur puissance; il se jetta sur la Bithynie, la devasta, brula les fauxbourgs de Pruse, & assiegea cette ville pendant trente-un jours. *Mahomet* sur cette nouvelle passa le Detroit de Gallipoli, & renforça son armée des Troupes de *Sai Beg* & de *Charralan Oglu*. Mais *Caraman* instruit de son arrivée, leve le siege de Pruse, va au devant de lui, entre dans le camp de l'Empereur ayant

(a) *Ducas*, Ch. XIX.

(*) C'est-à-dire les Etats des enfans ou de la posterité d'*Othman*; le nom d'*Ali Othman* qui [illegible] à la Race Impériale qui descend d'*Othman*, mais aussi à la Nation [illegible] *Ali Othman*, les Hordes ou Tribus Ali Othmanes. Les Empereurs ont en particulier le titre d'*Ali Othman* [illegible], c'est à dire Empereurs des enfans d'Othman. C'est aussi ce qui a engagé *Cantemir* à intituler son Ouvrage *Histoire Ali Othmane*. Voy. *Cantemir* T. I. p. 8.

(†) C'est-à-dire fils ou descendant de *Caraman*. Ce nom est commun à tous les Princes de cette race, [illegible], qu'on ne les distingue point, & qu'il semble que l'Historien [illegible] bizarre, [illegible] Rois depuis la conquête, on les distinguent par leurs noms, nous leur donnons à tous le nom commun de *fils de Guillaume*.

vant au cou le *Nekkerkbieſ* (*), & ſe jettant à ſes pieds, lui demanda humblement pardon. *Mahomet* le lui accorda, & le renvoya chez lui à de certaines conditions. 1413.

L'année ſuivante le Sultan fit bâtir à Pruſe un Jami, avec un Imaret & un Madreſſeh: il y deſtina auſſi à l'uſage des Marchands un Khan ſpacieux, c'eſt-à-dire une Bourſe. Mais dans le tems qu'il comptoit de prendre un peu de repos, *Caraman* ayant appris qu'il avoit congedié ſes Troupes, recommença ſes courſes, & rompit le Traité ſans aucun ſujet. Le Sultan indigné de ce manque de foi, ſe mit à la tête d'une Troupe d'élite, attaqua *Caraman* & le mit en fuite après un combat aſſez opiniâtre. Il fut pourſuivi & amené priſonnier avec ſon fils. Le Sultan le voyant ne put s'empêcher de lui reprocher ſa perfidie, en lui diſant, *ton ame perfide t'a porté à trahir ta foi: je trouve dans la mienne des ſentimens plus magnanimes & plus conformes à la majeſté de mon nom; l'honneur de ma Couronne ne me permet pas de te rendre la pareille, ce ſeroit ternir ma gloire que de punir un infame comme toi.* Après cette reprimande il le renvoya & lui rendit ſes Etats, ſeulement pour ſureté il mit Garniſon dans Sivrihiſſar, Nukteydak, Eniſhahri, Sedi Shahri, Numad & Ayn. *Il humilie Caraman.*

Mahomet, après avoir ainſi humilié *Caraman*, voulut châtier *Isfindar Beg*, Prince de Caſtamone, ſon confederé. Il entra dans les Provinces de Caſtamone & de Janik, & s'empara des plus fortes places. L'année ſuivante il ſe rendit maître de *Bari*, *Jiga*, *Tojia*, *Bakir Kureſi* & de *Changyri*, où *Isfindar Beg* faiſoit ſa reſidence, & diſtribua les grands treſors de ce Prince à ſes ſoldats (†), enſuite il fit conſtruire un ſuperbe Palais (‡) à Amaſie (*a*). *Et Isfendar Beg.*

Ducas place cet évenement un peu plus tard; ſuivant cet Hiſtorien, l'Empereur *Manuel* ayant appris l'élevation de *Mahomet* à l'Empire, lui envoya des plus qualifiés de ſa Cour pour le faire ſouvenir des promeſſes qu'il avoit faites lorſqu'il étoit à Conſtantinople. Le nouveau Sultan s'acquitta fidélement de tout ce qu'il avoit promis, reſtitua les Forts des environs du Pont-Euxin, de la Theſſalie & de Propontide, & en renvoyant les Ambaſſadeurs chargés de preſens, il leur dit: *Rapportez à l'Empereur mon pere, qu'ayant été retabli par ſon ſecours, & par la grace de Dieu dans les Etats de mes ancêtres, je ſerai à l'avenir auſſi ſoumis à ſes volontés qu'un fils doit l'être aux volontés de ſon pere, & que jamais je ne manquerai de reconnoiſſance pour ſes bienfaits. Qu'il me commande ce qu'il lui plaira, & je l'exécuterai avec promptitude & avec joie.* Il fit auſſi un accueil très-favorable aux Ambaſſadeurs de Ser- *Le Sultan s'acquitte de ſes promeſſes envers Manuel.*

(*a*) *Cantimir*, T. I. p. 214-216.

(*) C'eſt une phraſe Turque qui ſignifie ſe ſoumettre, implorer grace. *Aman* eſt le mot propre, qui veut dire faveur; on dit donc il met le *Nekkerkbieſ*, c'eſt-à-dire il ſe reconnoît ſujet. *Cantimir.*

(†) Les Empereurs Turcs ont coutume de promettre à leurs ſoldats le pillage des villes qui ne ſe rendent pas par capitulation; il ne ſe réſervent pour eux-mêmes que les Edifices & ce qui appartient au Gouvernement. *Cantimir.*

(‡) Il ne ſemble avoir bâti ce Palais à Amaſie que comme un lieu de plaiſir & de récréation, cette ville ayant toujours été un appanage pour de jeunes Princes.

1413. Servie, de Valaquie, de Bulgarie, du Duc *Joannina*, du Despote de Lacédémone & du Prince d'Achaie, leur fit l'honneur de les admettre à sa table, but à leur santé, & en les congédiant leur dit: *Rapportez à vos Maîtres que je leur offre la paix, que j'accepte celle qu'ils m'offrent, & que je souhaite que le Dieu de la paix soit contraire à ceux qui la violeront.*

L'Empereur *Manuel* alla ensuite dans la Morée, & soumit à son obéissance le Prince d'Achaie & les Navarrois. Il y laissa son fils (*) en qualité de Despote, & en s'en retournant il conféra à Callipoli avec *Mahomet*, qui vint à bord de sa Galere & dîna avec lui.

Pruse rebâtie.

Ici *Ducas* rapporte que *Mahomet* ayant reglé les affaires d'Occident, passa en Asie, & rétablit dans Pruse les édifices qui avoient été brûlés par *Caraman*; ce Prince avoit pillé Pruse, & brûlé le corps de *Bajazet* pour venger la mort de son pere, à qui cet Empereur avoit autrefois fait trancher la tête dans Cogni. L'Historien dit que *Caraman* fit cette irruption, pendant que *Mahomet* faisoit la guerre à *Musa*: ce qui peut fort bien se concilier avec le récit des Historiens Turcs, & il met le châtiment de cette action quelques années plus tard (†).

Cineis prend Ephese, & Mahomet l'attaque.

Quelque tems avant que *Mahomet* se fût declaré contre *Musa* son frere, *Cineis* s'étoit enfui de Thrace (‡), & étant passé en Asie y avoit levé une armée de Smyrnéens & de Thiréens (§) avec laquelle il s'étoit emparé d'Ephese, avoit coupé la tête au Gouverneur que *Mahomet* y avoit laissé, & repris l'autorité souveraine. *Mahomet* lui commanda d'abandonner les places dont il s'étoit saisi, & sur son refus le Sultan s'avança contre lui; il prit la ville de Cane, le Fort d'Archange, que les Turcs appellent Caghlatsik, situé dans la plaine de Ménomene; il se rendit ensuite maître de Nymphée, & vint camper devant Smyrne, où *Cineis* avoit laissé sa mere, ses enfans & son frere *Bajazet*, s'étant retiré à Ephese. A la premiere nouvelle de l'arrivée du Sultan devant Smyrne, les Gouverneurs des Isles voisines, qui haïssoient *Cineis*, accoururent pour le recevoir. Les Princes de Phocée, *Kharaman* Prince de la Haute Phrygie, *Mantakhia* Prince de Carie, ceux de Lesbos & de Chio, le Grand Maître de Rhodes & d'autres lui vinrent rendre leurs devoirs; il les reçut très-civilement comme s'ils eussent été ses freres. *Smyrne* s'étant rendue le dixième jour du siège, que les Gouverneurs des Isles lui avoient aidé à pousser, il démolit les murailles en plusieurs endroits, abattit les fortifications, & permit aux habitans d'y demeurer.

Démolition du Fort de Smyrne.

Il commanda aussi de démolir durant la nuit la Citadelle, que *Timur* a-

voit

(*) C'étoit *Théodore*, qui aussi-bien que *Jean* son frere aîné avoit été proclamé Empereur, il fut fait Despote de Lacédémone en Morée.

(†) En l'année 1419, ou plus tard, & après l'expédition contre *Cineis*. Il dit que *Mahomet*, pour venger l'outrage fait aux cendres de son ancêtre, après avoir mis à feu & à sang plusieurs villes & villages, [illegible] la paix, mais qu'[illegible] pardonna à *Caraman* qui avoit pris la fuite, & lui rendit sa Province, à la charge de demeurer fidèle à la famille des Othmanides. *Ducas.* Ch. XXII.

(‡) *Mahomet* ou *Mahomet* l'avoit fait Gouverneur de Bulgarie.

(§) *Tyra* ou *Tyrée*, ville proche de Smyrne. *Ducas.* Ch. XIX. Elle subsiste encore.

voit minée, & que le Grand-Maître de Rhodes avoit deja plus d'à moitié rebati en depit de *Cineis*. Ce furent les Mahometans de ces quartiers là qui l'y exciterent, parce qu'elle servoit de retraite aux Esclaves Chrétiens, qui s'enfuyoient de leurs Maîtres. Le Grand-Maître, fort fâché de la demolition de ce Fort, menaça de représailles, à moins qu'on ne lui permît de le rebatir. *Mahomet* lui repondit avec beaucoup de moderation, & après avoir fait sentir la necessité qu'il y avoit de demolir le Fort, parceque c'etoit une source inepuisable de differends entre les Chevaliers de Rhodes & les Turcs, il lui permit de bâtir un autre Fort sur les frontieres de Carie & de Lycie (*). Le Sultan n'ecouta pas moins favorablement les demandes des Princes de Chio, de Lesbos & des Phoceens, & ne les renvoya pas moins satisfaits. Il pardonna aussi à *Cineis*, qui vint lui prêter serment de fidelité. Il donna le Gouvernement de cette Province au fils d'*Alexandre Sultan*, qu'il avoit attiré au Mahometisme; après quoi il s'en retourna en Europe. 1414.

Quand il fut à Callipoli, il envoya sa Flotte contre le Duc de Naxe & des autres Isles de l'Archipel, parcequ'il n'étoit pas venu lui rendre ses respects ni à Smyrne, ni depuis son retour. La Flotte composée de trente Galeres, tant à trois qu'à deux rangs de rames, & commandée par *Chali Beg*, aborda aux Isles d'Andros, de Paros & de Milos, où elle fit beaucoup de degat. Au commencement du Printems les Venitiens vinrent au secours du Duc, qui suivoit leur parti, avec dix Galeres; il y en eut sept qui entrerent dans l'Hellespont, & allerent jusqu'à Lampsaque pour chercher les Turcs. Ceux-ci sortirent avec leurs Galeres du Port de Callipoli en bon ordre, & les Venitiens, qui allerent les attaquer, s'attacherent d'abord à la Galere de l'Amiral, tuerent tous ceux qui etoient dessus & l'Amiral même. Ils en firent autant à toutes les autres, & taillerent en pieces les Turcs à la vue de leurs femmes & de leurs enfans, qui regardoient ce triste spectacle du rivage. Sur le soir ils sonnerent la retraite, & emmenerent à Tenedos vingt-sept Galeres ennemies, où ils tuerent tous les Turcs & les Chretiens qui etoient à leur solde. *Défaite de la Flotte Turque.* 1419.

Au Printems de l'année suivante la Flotte Vénitienne vint attaquer une tour de Lampsaque, batie par *Musaiman*. Ils ne l'attaquerent néanmoins que de dessus leurs Vaisseaux; car *Khamsas*, frere du Grand-Visir *Bajazet*, qui commandoit un Corps de plus de dix-mille hommes, les empecha de faire descente; ils laisserent donc la tour demi-ruinée, & s'en allerent à Constantinople.

En ce tems-là un Paysan Turc, nommé *Pereligia Mustapha*, se signala en pre- *Imposteur pris & exécuté.*

(*) En vertu de cette permission, le Grand-Maître de Rhodes transporta par mer en Carie des matériaux propres à bâtir, & éleva sur une montagne un Fort, qu'il appella le Fort de St. Pierre. *Monanthus Lar Beg* vint à dessein d'arrêter l'ouvrage, mais il s'en retourna sans rien faire. Le Grand Maître y mit des Chevaliers pour le garder, & leur commanda d'y recevoir tous les esclaves qui s'échapperoient des mains des Turcs, & de les appeller les Affranchis de St Pierre, ce qui s'observoit encore du tems de *Ducas*. Ch. XXII. Suivant la Chronologie des Grecs cela tombe sur l'an 1419.

1419. prêchant parmi ses compatriotes une pauvreté volontaire, & leur enseigna la communauté des biens, à la reserve de celle des femmes; il n'étoit couvert que d'une simple tunique, ayant la tête & les pieds nuds: il commença à se montrer proche d'une montagne nommée Stilaire, qui est à l'embouchure du Golphe Ionique, à l'opposite de l'Isle de Chio. Ses disciples faisoient profession d'aimer beaucoup les Chretiens, & même d'être unis avec eux dans une même foi. Il en envoya deux à un vieux Moine Grec de Candie, qui après cela exalta extraordinairement *Percligia*, assûrant qu'il avoit fait profession de la Vie Monastique avec lui à Samos, & qu'il traversoit tous les jours la mer pour venir s'entretenir avec lui, c'est-à-dire à pied sec, comme cet imposteur lui avoit fait dire qu'il feroit. Le fils de *Sojman* qui avoit le Gouvernement d'Ionie marcha contre lui, & les habitans de la montagne, au nombre de six-mille, le mirent en deroute. Ils defirent encore *Hali Beg* Gouverneur de Lydie, & taillerent une grande partie de ses Troupes en pièces.

Sur la nouvelle de cette defaite *Mahomet* y envoya *Amurat* son fils, âgé seulement de douze ans, accompagné du Grand-Vizir *Bajazet*: ils forcerent le pas des montagnes, & firent passer au fil de l'épée tout ce qui se presenta devant eux, jusqu'à ce qu'étant venus à l'endroit qui étoit gardé par ces gens qui n'avoient qu'une tunique, ils trouverent une vigoureuse resistance; mais après avoir perdu quantité de monde, ils contraignirent enfin le faux Moine & ses disciples de se rendre. Ils furent tous tués, aucun d'eux n'ayant voulu renoncer à ses erreurs; après avoir fait souffrir une infinité de tourmens à l'imposteur même sans pouvoir vaincre son opiniatreté, ils le clouerent à une croix & le promenerent en cet état par la ville d'Ephese. Il courut un bruit parmi ses disciples qu'il n'étoit pas mort, & *Ducas* avoit parlé à un Moine qui étoit dans ce sentiment. *Bajazet* mena son armée à travers l'Asie & la Lydie, où il tua tous les Moines Turcs qui faisoient profession d'une pauvreté volontaire.

Amurath Gouverneur d'Amasie. A son retour à Andrinople, *Mahomet* donna à *Amurat* tout jeune qu'il étoit le gouvernement d'Amasie, sous la direction d'un habile Conseiller, nommé *George Beg*. Ce Gouvernement étoit sur la frontiere des Trebizondes, voisin des Laziens & des Perses, qui vivoient alors sous la domination de *Caraiulûc*, gendre d'*Alexis Comnene*, Empereur de Trebizonde (a).

Les Valaques [illegible] [illegible] 1418. Revenons à present aux Historiens Turcs. *Mahomet* ayant affoibli ses ennemis en Asie se rendit à Andrinople, d'où il marcha contre les Valaques, qu'il mit en deroute, & ayant ravagé une grande partie du Pays, il prit *Severin* (*), avec le Château de Sakcie & celui de Cale (†) situé au-delà

(a) *Ducas*, Ch. XX, XXI.

(*) C'est une tour que le tems a dégradée, on voit au même endroit les ruines du superbe pont de pierre que *Trajan* fit bâtir sur le Danube, lorsqu'il eut combattu les Scythes. *Cantemir*. Cet Auteur [illegible] dans sa Description de Moldavie, qui a paru [illegible] en 1[illegible].

(†) [illegible], c'est peut-être celle de *Tala* ou le Château de [illegible]. *Cantemir*.

delà du Danube; il fit aussi fortifier *Girgena*, & y mit une nombreuse Garnison pour empêcher le passage de ce Fleuve. Les Valaques, se voyant ainsi resserrés, & desesperant de conserver leur liberté, se soumirent à payer un tribut annuel. 1418.

Mais un Imposteur pensa ravir à *Mahomet* tout le fruit de ses victoires: c'étoit un homme attaché au service d'un petit Prince nommé *Peler Ulietyn* ou *Samadin Oglu* (*). Cet homme pretendoit être *Mustapha* fils aîné de *Bajazet*, tué dans la bataille contre *Timur*, & avec le secours de son Maître il assembla un nombre prodigieux de bandits & saccagea *Zagara* (†) avec tous les environs. Au Printems suivant il mit le siege devant Nicée; la Cour en fut allarmée, & *Mahomet* avec ses Troupes passa en Asie. Le faux *Mustapha* leva le siege, & marcha hardiment à la rencontre du Sultan, mais dès le premier choc ses gens furent mis en deroute, il fut fait prisonnier avec son Seigneur, & tous deux furent pendus (*a*). *Faux Mustapha.*

Cette interessante affaire est rapportée d'une maniere bien différente par *Ducas*, & à en juger par les circonstances son recit paroît plus conforme à la verité. Cet Historien nous dit qu'au commencement du Printems *Mahomet* passa avec de nombreuses forces en Asie (‡), & à son retour à Andrinople il apprit que *Mustapha* le plus jeune des fils de *Bajazet* étoit en Valaquie; sur le champ il envoya deux personnes affidées pour couper la tête à *Cineis*, qu'il avoit fait Gouverneur de Nicopolis sur le Danube, pour defendre la frontiere de ce côté-là. Mais le Traître s'étoit retiré auprès de *Mustapha*, à qui il avoit preté serment de fidelité. Le Sultan ayant appris qu'ils avoient tous deux passé le Danube, & qu'ils alloient en Thessalie avec des forces considerables de Turcs & de Valaques, il alla les chercher avec son armée, & les ayant mis en déroute il les poursuivit jusqu'aux portes de Thessalonique: ils y furent très-favorablement accueillis par *Demetrius Lascaris Leontaire*. Le lendemain *Mahomet* les envoya demander, menaçant d'assieger la ville, si on ne les lui livroit. *Demetrius* le refusa avant que d'avoir instruit l'Empereur de l'affaire. *Il perit en Valaquie.*

Mahomet consentit qu'il informât *Manuel* de ce qui étoit arrivé, & écrivit en même tems à ce Prince, pour le prier que ce qui s'étoit passé n'altérat en rien la bonne intelligence qui étoit entre eux. L'Empereur, en répondant, lui fit d'abord voir qu'il ne pouvoit sans se deshonorer livrer un fugitif, mais en même tems promit que *Mustapha* & *Cineis* ne sortiroient point de prison durant le regne de *Mahomet*, qui à la requisition de *Manuel* accorda trois-cens-mille aspres par an pour leur entretien, & lui laissa la liberté de disposer des prisonniers après sa mort, comme il voudroit, & selon qu'il verroit que ses successeurs le mériteroient. Cette convention fut mi- Manuel *le protege.*

(*a*) *Cantimir*, T. I. p. 217, 218.

(*) Comme qui diroit fils de *Samadin*. *Cantimir* suppose que c'étoit un des Gouverneurs Persans qui se révolterent dans le tems de l'invasion de Jenghiz Khan.

(†) Il y a une autre *Zagara* en Europe, assez près de *Philippopolis*, on l'appelle *Eski Zagara*, le vieux Zagara. *Cantimir*.

(‡) C'étoit pour l'expédition contre *Caraman*, dont il a été parlé plus haut.

1421 mise par écrit, & l'Empereur la confirma par serment. *Mustapha* & *Cineït* furent envoyés à Constantinople, & de-là relégués dans l'Isle de Lemnos sous sûre garde. Le même Historien place l'expédition contre la Valaquie après la rebellion de *Mustapha*, pour punir les Valaques d'avoir favorisé ses desseins; mais il dit seulement que l'armée que *Mahomet* envoya dans leur Pays y mit tout à feu & à sang, sans parler du tribut qu'ils se soumirent à payer.

Perfidie d'un Interprete. Il y avoit en ce tems-là un Citoyen à Philadelphie rusé & fourbe, qui lorsque les Scythes firent irruption en Asie, leur déféra les plus riches des Chretiens, & fut cause qu'ils exercerent les plus horribles cruautés contre ceux qui ne donnoient pas ce qu'ils demandoient. Etant venu à Constantinople, il se mit au service d'une personne de la Cour; & comme on eut besoin d'un Interprete, on l'employa en cette qualité. Par ce moyen cet homme, qu'on appelloit le Théologien, contracta une liaison très-étroite avec *Bayazet* (*), Grand-Visir de *Mahomet*, à qui il découvroit les secrets des Romains, & il s'éleva si fort par ce moyen, qu'il devint Interprete général de l'Empereur, & qu'il eut souvent l'honneur de manger avec *Bayazet* & *Mahomet*. Bien-qu'il fût devenu fort suspect aux Romains, l'Empereur ne se défia jamais de lui; mais la mort imprevue de Mahomet ruina tous ses projets (a).

Mort de Mahomet. 824 1421. Nous sommes obligés de revenir encore aux Historiens Turcs, pour finir le regne de *Mahomet*. Suivant eux, après qu'il eut étouffé la revolte, ce Prince prit *Eski Gebeli* (†), *Tarkiy* (‡) & *Herge*, l'an 824; mais à son retour de cette expédition, il fut attaqué d'un flux de sang dont il mourut (§). *Amurath*, son fils aîné qu'il avoit nommé par son Testament son successeur, étoit pour lors occupé à faire la guerre en Romelie (la Thrace). le Visir *Ibrahim* (**) tint sa mort cachée pendant quarante-un jours, de maniere qu'aucun des Seigneurs de la Cour n'en eut la moindre connoissance, & il continua à régler les affaires au nom de l'Empereur. Quand *Amurath* arriva il lui remit l'Armée & l'Empire. Les Turcs nomment cet *Ibrahim*

(a) *Ducas* Ch. XXI. XXII.

(*) *Ducas* nous apprend que *Bayazet* étoit un Esclave Albanois, qui avoit servi *Mahomet* [illegible]

(†) [illegible] *Cassandre*.

(‡) [illegible]

(§) [illegible] & que le lendemain il [illegible]

(**) [illegible] *Ibrahim* & *Bayazet* dont nous avons parlé [illegible] que les deux Visirs, & deux Medecins, qui [illegible]

bim leur *Ulysse*: le nouveau Sultan l'honora du titre de *Khan* (*) pour le 1422.
recompenser du service qu'il lui avoit rendu (*a*).

Ducas rapporte que quand *Mahomet* se vit malade, il manda son Visir *Bajazet*, & le conjura de mettre son fils *Amurath* sur le Trône. A l'egard de ses deux autres enfans, dont l'un n'avoit que huit ans & l'autre que sept, il leur donna l'Empereur *Manuel* pour Tuteur, de peur qu'*Amurath* ne les fit etrangler, comme il fit en effet depuis. Le Sultan s'imaginoit avoir par-là pris toutes les precautions possibles pour assurer la Couronne à l'ainé, & la vie aux autres. L'Empereur de son coté se flattoit d'avoir un moyen de contenir *Amurath* en le menaçant de ses otages, ou de se faire des amis de ces jeunes Princes si jamais ils parvenoient à l'Empire; mais l'evenement fit voir que l'un & l'autre s'étoient trompés (*b*). *Ses Enfans.*

Mahomet, renommé pour sa justice & sa clemence, vecut quarante-sept ans, & en regna huit & dix mois. Il est celebre pour avoir non seulement relevé l'Empire Othoman de l'état où il avoit été réduit par l'invasion de *Timur*, & sur-tout par les querelles de ses freres, qui en avoient ruiné les forces (†), mais encore de l'avoir aggrandi, & laissé dans un etat de vigueur à ses successeurs (*c*). *Son Portrait.*

Ducas observe que tous ses predécesseurs avoient eu une fin tragique, & il regarde la maniere douce dont il mourut comme une recompense de la bonne foi avec laquelle il avoit observé les Traités faits avec les Grecs, & de la douceur avec laquelle il avoit traité les autres Nations Chretiennes, ayant vecu en paix avec toutes, à la reserve des Venitiens (*d*).

CHAPITRE VII.

Le Regne de MORAD *ou* AMURATH II. *Sixieme Sultan.*

AMURATH II. âgé de dixhuit ans succéda à *Mahomet* I. son pere l'an de l'Hegire 825. Peu apres son avenement à l'Empire, un nouvel Imposteur, different de celui qui avoit excité du trouble sous *Mahomet* (‡), prit le *Amurath II. 6 sultan.* 825. 1422.

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 218, 219.
(*b*) *Ducas*, Ch. XXII.
(*c*) *Cantimir*, T. I. p. 219.
(*d*) *Ducas*, Ch. XXII.

visiter tous les jours, & qui entretenoient les premiers de la Cour de sa qualité & des symptomes de sa maladie.

(*) Le Prince *Cantimir* dans une Note, entre dans un grand détail sur la famille d'*Ibrahim Khan*, & parle des Privileges dont elle jouit, entre autres de ceux-ci, c'est que ceux de cette famille ne prennent que des concubines & non des femmes: que le Sultan leur rend tous les ans deux visites, & qu'à leur approche il se leve un peu.

(†) Les Historiens Turcs & Chretiens conviennent, que si les Princes Chretiens avoient su profiter du desordre où les affaires des Othomans furent réduites par la défaite de *Bajazet*, ils auroient pu au moins les chasser de l'Europe. *Cantimir.*

(‡) C'est ce que le Prince *Cantimir* assure sans en avoir de preuves, & il suppose que les Grecs favoriserent cet Imposteur, *pour se [illegible] de leurs frayeurs.* Mais il paroit par le recit

1422. le nom de *Mustapha* fils de *Bajazet*. Il se tint quelque tems aux environs de Thessalonique, & bientôt le nom qu'il prit attira non seulement les peuples, mais les soldats de l'Europe & la plupart des Officiers, auxquels il persuada qu'il étoit le véritable *Mustapha*. Ayant assuré à son parti presque toute la Roméhlie, il forma une puissante armée, à la tête de laquelle il passa en Asie par la connivence de l'Empereur Grec (*), & marcha vers Pruse, qui étoit alors le siège de l'Empire Othoman.

Autre Mustapha.

Amurath, voulant étouffer le mal dès sa naissance, envoya en Asie *Bajazet* son Grand-Visir, avec un Corps de Troupes d'élite. *Mustapha* vint à sa rencontre, lui livra bataille, le tua, & mit son armée en déroute. En ce tems-là vivoit un certain *Seid Bokhar*, qui passoit pour un saint parmi les Turcs, & ils croyoient que Dieu ne lui refusoit rien de ce qu'il lui demandoit par ses prières. *Amurath* l'alla trouver, & le pria d'obtenir par sa médiation la bénédiction de Dieu sur ses armes. Le saint l'ayant obtenue par l'intercession du Prophète (†), ceignit le Sultan d'une épée & lui dit : *Marchez, Auguste Empereur, avec assurance, la victoire suit vos pas.*

Il est mis à mort.

Amurath plein de confiance marche à grandes journées contre le faux *Mustapha*, qui assembla ses forces près de la ville d'*Ulubad* (‡), dont il fit rompre le pont, & se prépara à recevoir le Sultan avec un courage intrépide. Le Sultan campa de l'autre côté de la Rivière, attendant l'effet des promesses du Ciel, & peut-être pour laisser ralentir par ce délai le premier feu

[illegible] des Grecs, que c'étoit le même personnage qui avoit paru sous le regne de *Mahomet*, qui dans le Traité qu'il fit avec l'Empereur semble l'avoir considéré comme son véritable frere. Il y a plus. *Cantemir* lui-même avoue p. 277. que les Turcs conviennent, que tous ceux qui avoient approché du prétendu *Mustapha* & ses Gardes mêmes avouent qu'il ressembloit parfaitement au véritable. L'Empereur n'avoit pas besoin non plus, comme *Cantemir* le croit, d'appuyer un Prétendant, puisque l'Empire s'étoit fort agrandi, & qu'il étoit lui-même en réputation, depuis la mort de *Bajazet*, au tems duquel les Etats ne s'étendoient pas au delà des murs de Constantinople. D'ailleurs il y auroit eu de la bassesse & bien peu de politique à lui d'épouser les intérêts d'un imposteur contre *Mahomet* son bienfaiteur.

(*) *Cantemir* dit qu'il croiroit volontiers que ce fut une calomnie inventée par les Turcs, pour avoir un prétexte de faire la guerre aux Grecs. [illegible] *Phranza* L. I. Ch. 39 & 40. [illegible] que ce *Mustapha* fut [illegible] (le Moréen) à Gallipoli par *Jean Paléologue*, qui le reconnut pour Souverain des parties [illegible] de l'Empire Othoman, malgré les remontrances d'*Amurath*, qui conjuroit les Grecs de ne le point soutenir. [illegible] dit la même chose.

(†) Les Turcs racontent que *Seid Bokhar* fut ravi au Ciel en extase, & eut le bonheur [illegible] de *Mahomet*, [illegible] la [illegible] de ses pieds, [illegible] Dieu pour [illegible] la victoire sur ses Ennemis. [illegible] par [illegible] *Amurath*, [illegible] & [illegible]. [illegible] une place dans les [illegible] les [illegible]. Le Prince *Cantemir* [illegible], que les Turcs [illegible] eut été [illegible] de *Mahomet*, qui [illegible] porter au trône de Dieu les [illegible] des hommes.

(‡) Ou *Lopadium*, à environ trente milles au Sud-Ouest de Pruse.

feu des seditieux. Quoi qu'il en soit, le septieme jour de cette suspension d'hostilites, l'Imposteur fut attaqué d'un violent saignement de nez, qui lui dura trois jours. Les Soldats, qui crurent voir dans cet accident le doigt de Dieu, qui sembloit vouloir renverser les desseins de leur Chef, l'abandonnerent durant la nuit: il se vit obligé de prendre aussi la fuite, mais sa foiblesse l'empêchant de faire assez grande diligence, il fut pris dans la ville de *Cara Aignis*, ayant à peine un souffle de vie, & sur le champ on lui coupa la tête (*a*). 1428.

Il nous semble que l'on comprendra mieux l'Histoire de *Mustapha*, & ce qui lui fournit l'occasion de se montrer, en consultant les Historiens Grecs; les Turcs ayant semble-t-il supprimé certains faits, & en ayant deguisé d'autres par partialité. Voici comment *Ducas* rapporte ce morceau d'Histoire.

Mahomet ayant été enterré à Pruse, & *Amurath* proclamé Empereur, le principal soin des Ministres fut d'assurer leur repos en Orient par un Traité avec *Caraman*, & de s'appliquer ensuite aux affaires de Thrace. L'Empereur *Manuel* les prevint, & envoya des Ambassadeurs pour complimenter *Amurath*, & pour lui demander ses deux freres en execution du Testament de son pere, & au cas qu'il refusât d'y satisfaire, de lui declarer qu'il avoit un autre successeur à etablir en sa place, & qui seroit bientôt Maitre de la Macedoine & de la Thrace, & peu apres de l'Asie & de l'Orient, & il communiqua ce dessein à *Mustapha* lui-même. Manuel [illegible] les [illegible] d'Amurath.

Bajazet fit reponse aux Ambassadeurs, au nom du jeune Sultan, qu'ils étoient tres-disposés à vivre en paix avec lui, mais qu'il n'étoit ni honnête ni conforme aux loix de leur Prophete, que les enfans des Musulmans fussent nourris & élevés chez des *Cabours* (*). L'Empereur, piqué de cette réponse, songea à user du droit des conditions auxquelles il avoit reçu *Mustapha*. Il envoya *Demetrius Lascaris Leontaire* avec dix Galeres à Lemnos, avec ordre d'y prendre *Mustapha*, & de le mener, avec *Cineis* & les Troupes qui étoient sur les Galeres dans la Morée, & de l'établir Gouverneur de Thrace. *Il protege* Mustapha.

Ce Prince jura à cette occasion de ne s'opposer jamais aux volontés de l'Empereur, de lui obeir comme à son pere, & de lui donner son fils en otage, comme un gage de sa fidelité. Il promit aussi de livrer à l'Empereur Callipoli dans la Chersonese, les Contrees voisines du Pont Euxin jusqu'aux frontieres de la Valaquie, & quelques Places de Thessalie jusqu'à Erisse & jusqu'au Mont Athos: il ne lui étoit pas difficile de les céder, puisqu'il falloit auparavant les prendre sur l'ennemi. Apres être convenus de ces conditions ils firent voile vers Callipoli, & par un discours melé de promesses & de menaces *Mustapha* engagea les habitans à se rendre. Laissant alors *Cineis* pour attaquer la Citadelle, il marcha vers l'Hexamilion, où il fut salué comme Souverain par tout le Pays.

Quand la nouvelle de ce qui se passoit arriva à Pruse, les Grands de la Cour, *Ce Prince défait & tue* Bajazet.

(*a*) *Cantemir*, T. I. p. 247-252.

(*) Corruption de *Giaurs*, ou Infideles, c'est le nom qu'ils donnent aux Chretiens, qui le leur rendent à leur tour.

1422. Cour, qui depuis longtems voyoient d'un œil jaloux la fortune de *Bajazet*, & qui le haïssoient à cause de son orgueil, conseillerent à *Amurath* de l'envoyer contre *Mustapha*. Le Visir se rendit en diligence à Andrinople, y assembla une armée de trente-mille hommes, & se mit en marche. Mais il n'étoit encore gueres avancé, lorsque les espions qu'il avoit envoyés vinrent lui rapporter que *Mustapha* étoit parti à la tête d'une armée nombreuse, qu'il avoit passé le long de Caripole, ville fort peuplée, batie depuis peu par les Turcs, & qu'il n'étoit pas loin. Quand les deux armées furent à la vue l'une de l'autre, *Bajazet* fit un discours à ses Troupes contre *Mustapha*, & leur dit qu'il avoit entendu dire au Grand-Seigneur lui-même qu'il n'étoit point fils d'*Ilrim* (*) *Bajazet*, mais un Imposteur. *Mustapha* de son côté, laissant le soin du combat à *Cineis*, qui étoit un des plus vaillans Capitaines de son siecle & des plus capables de commander, monta sur une hauteur, d'où il harangua l'armée ennemie, & leur dit entre autres choses, qu'il lui étoit aisé de justifier qu'il étoit fis d'*Ilrim*, & qu'il étoit prêt à décider le différend par un combat singulier avec son neveu *Amurath*. Il les exhorta ensuite d'embrasser son parti, en leur promettant de grandes recompenses.

Ce discours fit tant d'impression, que les Généraux (†) qui commandoient les deux ailes de l'armée vinrent se soumettre à lui. *Bajazet* voyant prendre aux choses un tour si imprevu, jugea qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de prendre aussi le parti de la soumission; il descendit de cheval avec *Kamsas* son frere, & vint se prosterner aux pieds de *Mustapha*. Mais *Cineis*, qui avoit une vieille rancune contre lui, commanda de le tirer du camp & de lui couper la tête, & lui dit avant l'execution: *Méchant que tu es, tu fais ôter aux hommes ce qui les fait être hommes*, ce qu'il disoit à cause du traitement qu'il avoit fait autrefois à *Abdas* son gendre (‡). Mais *Cineis* epargna *Kamsas* ayant pitié de sa jeunesse, & se contenta de le faire son esclave, ne sachant pas qu'il donnoit la vie à un homme qui lui oteroit bientôt la sienne. *Mustapha* s'avança ensuite vers Andrinople, où il fut reçu aux acclamations du peuple; la Garnison de la Forteresse de Callipoli, désesperant de pouvoir se défendre, capitula & se rendit.

Trahi de la convention faite avec l'Empereur. *Demetrius Leontari*, qui comptoit suivant les conventions faites d'en être sur le champ mis en possession, commença à faire débarquer des armes & des munitions pour les porter dans la Citadelle, lorsque *Cineis* survint inopinément; & voyant les Turcs surpris d'un changement si soudain, dit fiere-

ment

(*) Corruption d'*Ilderim*, qui veut dire *éclair* ou *tonnerre*.

(†) Il y a dans l'Original *Sancaks*, au lieu de Généraux, car c'est ordinaire aux Grecs de confondre les Dignités.

(‡) Dans le tems que *Mahomet* I. se préparoit à aller attaquer Smyrne, vers l'an 1415, *Bajazet*, qui étoit son Visir, envoya à *Cineis*, que l'on vouloit [illegible] [illegible] de Smyrne, & [illegible] qu'il lui donnât sa fille en mariage. *Cineis* voulant [illegible] cette demande avec [illegible], donna sa fille à *Abdas* qui étoit son [illegible], qu'il [illegible], à quoi il ajouta des [illegible] à *Bajazet*, qu'il chargea le messager de lui [illegible]: Le Visir ayant pris quelque tems après Nymphée, dont *Abdas* étoit Gouverneur, pour se venger de *Cineis*, le rendit eunuque. *Ducas* Ch. XXI.

ment à *Démétrius*, „ qu'il ne devoit pas s'imaginer qu'ils avoient combat- 1422.
„ tu & couru tant de dangers pour lui, & qu'il ne devoit pas s'attendre
„ qu'ils lui donnassent des Citadelles & des Places; qu'il devoit être con-
„ tent qu'ils le laissassent retourner à Constantinople, vu les mauvais trai-
„ temens qu'ils avoient reçus à Lemnos, & les outrages que les Moines leur
„ avoient faits dans le Monastere de Pammacariste."

Démétrius, aussi irrité que surpris de ce discours, dit à *Cineis*, que ce n'étoit pas à lui à parler ainsi sur des affaires de cette nature, s'en retourna sur ses Galeres, où il attendit la reponse de *Mustapha*. Ce Prince l'étant venu trouver, s'excusa de ce qu'il ne lui remettoit pas Callipoli, alleguant *qu'il valoit mieux qu'il contrevînt à son serment, que de violer la religion en mettant des personnes pieuses & saintes entre les mains des impies & des infideles, en soumettant une nation particulierement consacrée au service de Dieu, à la domination d'un autre qui ne connoît point le Dieu du Ciel & de la Terre:* il ajouta, *que s'il tomboit dans une si horrible impieté, les Musulmans ne souffriroient point qu'il jouît de l'autorité souveraine.*

Démétrius écouta ce discours dans la posture d'un lion à qui sa proye est échappée, qui tient la tête baissée, & qui de rage frappe la terre avec sa queue. Il repondit en reprochant à la Famille Othomane de n'avoir jamais gardé la foi des sermens; „ *Orchan*, dit-il, n'a jamais gardé les Trai-
„ tés ni les Sermens, *Ilerim Bajazet* a imité son infidelité, & en a été puni
„ de même que *Musulman* & *Musa* vos freres; il n'y a eu que votre frere
„ *Mahomet* qui a observé religieusement les Traités, & qui a couronné son
„ regne d'une mort paisible. Pour vous le bonheur ne peut vous accom-
„ pagner longtems si vous ne changez de conduite ". Il lui rappella ensuite les obligations qu'il avoit à l'Empereur, en lui disant. „ Vous eussiez
„ été étranglé, si l'Empereur vous eût livré à *Mahomet:* les Romains à-la-
„ verité auroient été accusés d'une injustice odieuse & d'une trahison cri-
„ minelle, mais aussi au-lieu de vous livrer ils vous ont secouru & éle-
„ vé sur le Trône ". Dès qu'il eut cessé de parler il fit voile pour Constantinople (*a*).

L'Empereur, piqué & irrité de ce manque de foi, après une assez longue irresolution envoya offrir à *Amurath* de le retablir dans les Etats de ses freres, s'il vouloit executer le Testament de son pere, & lui donner ses deux jeunes freres en otage. En attendant, *Mustapha* ayant mis ordre à tout dans Callipoli retourna à Andriople. Il trouva dans le Palais de son frere des tresors inestimables, & de belles femmes; cette abondance de toutes sortes de biens le plongea dans les plaisirs, pendant qu'*Amurath* qui n'avoit pas encore vingt ans, se livroit à Pruse aux mêmes désordres. Il ne s'y abandonnoit toutefois pas si absolument, qu'il ne songeât aux moyens de rentrer en possession de ce qu'il avoit perdu. Il avoit encore un grand nombre de sages Conseillers, qui ayant appris que *Mustapha* negligeoit les affaires, & de quelle maniere il avoit trompé *Démétrius*, proposerent au Sultan d'envoyer en Ambassade à Constantinople *Abraham* (*Ibrahim*) fils d'*Ali*, hom-

Manuel l'abandonne.

(*a*) *Ducas* Ch. XXIV.

1422. homme plein de sagesse & de vertu, qui avoit succédé à *Bayazet* dans le poste de Premier Vizir. Lorsqu'il fut arrivé à Constantinople, & qu'il fut admis à l'audience de l'Empereur, il rappella le souvenir du secours que ce Prince avoit donné à *Mahomet* contre *Musa* son frere, & lui demanda d'accorder à *Amurath* la même protection, promettant de lui donner en échange tout ce qu'il demanderoit, à la reserve de Callipoli & de ses deux freres.

[illegible] de Mustapha. Cependant *Cineis* fut informé des préparatifs que faisoit *Amurath*, & qu'il avoit non seulement envoyé un Ambassadeur à Constantinople, mais que *Jean Adorne* Gouverneur de la nouvelle Phocée lui avoit promis des Vaisseaux pour passer ses Troupes en Europe; il alla trouver *Mustapha*, & lui reprocha la maniere dont il negligeoit ses affaires, lui conseillant de prévenir son ennemi, en passant le détroit avec de nombreuses forces. Aussitôt qu'*Amurath* eut appris que *Mustapha* s'étoit mis en campagne, il marcha à Lopadium avec une petite armée. Il avoit avec lui d'habiles Officiers, & entre autres *Hamza Beg* frere de *Cineis*, qui l'avoit suivi dès sa jeunesse. Ils arriverent les premiers au pont & le rompirent, desorte que *Mustapha* ne pouvant plus traverser le marais, se campa sur le bord. Par-là *Amurath* eut tout le loisir nécessaire pour rassembler ses forces, *Mustapha* ne pouvant passer le marais qui étoit fort profond, ni en faire le tour à cause de la longueur du chemin & des montagnes.

Cineis l'abandonne. Les deux armées étant campées de la sorte sans se pouvoir nuire, quelques-uns des Chefs de celle d'*Amurath*, dirent à *Hamza*, que s'il pouvoit persuader à son frere d'abandonner *Mustapha*, ils obtiendroient pour lui & pour ses descendans la Province qu'ils possédoient, à la charge seulement de prêter serment de fidélité à *Amurath*. *Hamza* envoya la nuit suivante un de ses valets, qui passa le marais à la nage, & alla trouver *Cineis* dans sa tente, pour lui proposer une entrevue avec son frere. Ils se trouverent tous deux au rendez-vous. *Cineis* ne fut pas fort content qu'on ne lui offrît rien pour le gagner, que ce qui lui avoit appartenu. Mais il dit cependant à son frere, que puisqu'il s'étoit donné la peine de venir lui parler de cette affaire, il serviroit à l'avenir *Amurath* fidèlement, & qu'il accompliroit sa promesse la nuit suivante, ajoutant que si son frere n'étoit pas venu, il s'en seroit allé en Ionie, où il en seroit peut-être venu aux mains avec le petit-fils d'*Aïn*.

Et s'empare de Smyrne. La nuit suivante *Cineis* fit allumer quantité de lumieres dans sa tente, & partit secrettement avec soixante-dix des plus affectionnés à son service. Ils firent tant de diligence, qu'ils arriverent vers le soir du lendemain à Smyrne, où les habitans le reçurent avec joie. *Mustapha* [illegible] ayant appris son arrivée partit d'Ephèse dans le dessein de le venir combattre; mais *Cineis* ayant rassemblé quantité de ses anciens amis, vint au devant de l'ennemi dans un endroit nommé Mezadum, en vint aux mains, & défit *Mustapha*, qu'il tua d'un coup d'une massue de fer. A l'heure même les Troupes se rendirent à *Cineis*, & le menerent en triomphe à Ephèse, où il fit enterrer *Mustapha* dans la tour avec ses parens (a).

Ainsi

(a) *Ducas*, Ch. XXVI.

Aussitôt que l'on fut instruit de la fuite de Cineis dans le camp de l'autre *Mustapha*, on crut qu'il s'étoit retiré auprès d'*Amurath*, & les Troupes se mirent aussi à se retirer en grand desordre; les ennemis leur crierent, *Dur, dur Kardas*, arretez-vous & ne vous enfuyez pas; car comme le pont étoit rompu ils ne pouvoient les joindre. Mais *Amurath* l'ayant fait reparer le même jour avec de longues pieces de bois passa dessus, & reçut un grand nombre des gens de *Mustapha*, qui vinrent se rendre à lui. *Mustapha* s'étant enfui promptement à Lampsaque, passa à Callipoli avec quatre de ses Visirs seulement, & y rassembla ce qu'il y avoit de soldats. *Amurath* depêcha de son côté un Courier à Phocée, pour donner avis à *Adorne* de ce qui s'étoit passé, & pour lui ordonner de venir au détroit avec tous ses Vaisseaux. *Adorne*, qui avoit ses Vaisseaux prets, se rendit à Lampsaque aussitôt que le Sultan. Ce Prince s'embarqua sur le champ avec ses Troupes, & *Mustapha* fut percé de douleur; voyant la mer couverte de Vaisseaux qui s'avançoient vers lui, il envoya offrir cinquante-mille écus à *Adorne* pour ne point mettre *Amurath* à terre, mais il rejetta cette proposition. Malgré la resistance des soldats de *Mustapha*, qui s'opposerent à la descente, il mit cinq-cens François à terre, qui s'étant avancés l'espace d'un mille, donnerent moyen à *Amurath* de descendre avec quatre-mille hommes, & ayant fondu sur les ennemis ils les mirent en deroute, & en firent un grand carnage. *Mustapha* se sauva à Andrinople, & emportant le tresor s'enfuit en Valaquie. 1422. *Mustapha s'enfuit.*

Amurath passa trois jours à Callipoli, & s'avança en diligence vers Andrinople à la tete d'une nombreuse armee. Il y regala *Adorne* & ses deux-mille Italiens, le dechargea des arrerages qu'il lui devoit pour l'alun (*), lui accorda le Fort de Perithéorion en Occident, avec le commerce de Phocée pour en jouir durant sa vie. Il distribua aussi des presens aux Capitaines des Vaisseaux, & les renvoya avec mille remercimens & de grands temoignages d'affection. En meme tems il depecha apres *Mustapha* de jeunes gens dispos, hardis & courageux, qui l'ayant atteint sur le bord du Danube, se saisirent de lui & le menerent à *Amurath*, qui le condamna à être pendu dans la Place publique, pour confirmer par l'ignominie de ce supplice l'opinion commune du peuple, que c'etoit un personnage supposé par l'artifice de l'Empereur *Manuel*, bien-que dans la verite il fut fils de *Bajazet* (a). *Il est pris & executé.*

Cet exemple & plusieurs autres du peu d'accord qu'il y a entre les Historiens Turcs & les Historiens Grecs, font voir qu'un Auteur est dans l'absolue necessité de varier sa methode en composant l'Histoire; car des narrations aussi opposées ne peuvent être fondues ensemble. D'autre part, de ne donner l'Histoire que suivant les relations des uns, ou en suivant tantôt ceux-ci, tantot ceux-là, selon la fantaisie de celui qui ecrit, seroit une partialité visible, & un defaut que l'on ne voit que trop souvent. Le seul moyen *Avis aux Historiens.*

(a) *Ducas*, Ch. XXVII.

(*) On le tire d'une montagne qui est à l'orient de la nouvelle Phocée; *Ducas* en parle au long Ch. XXV.

1422. moyen par conſéquent de l'éviter, c'eſt de donner, comme nous avons fait, les divers récits ſéparément, quand il n'eſt pas poſſible de les concilier: bien perſuadés que des Lecteurs judicieux pardonneront plutôt que nous ſoyons un peu plus prolixes, que ſi à force d'être concis nous étions obſcurs, & que notre Hiſtoire fut défectueuſe. Revenons à préſent aux Hiſtoriens Turcs.

Mort de Caraman Ogli. La rébellion étant étouffée, il reſtoit encore quelques étincelles à éteindre de l'incendie. *Caraman Ogli Mahomet Beg*, ayant appris la défaite de *Bayezid*, ne douta point que l'Empire Othoman ne tendît à ſa ruine, & réſolut de ſe ſaiſir au moins d'une partie des Etats d'*Amurath*. Il vint aſſiéger *Antalia*, dans l'eſpérance de s'en rendre bientôt maître; mais ayant été tué d'un coup de canon, ſes Troupes levèrent le ſiège, après avoir élu un autre Chef du même nom que lui. Le Gouverneur d'Antalia, nommé *Gamze Beg*, voyant les aſſiégeans ſe retirer en déſordre, ſortit avec ſa Garniſon & les pourſuivit. En ſe mettant en poſſeſſion de leur camp, il y trouva *Othman Beg*, Souverain de *Tekké* (*), qui étant venu au ſecours de *Caraman*, avoit été attaqué d'une maladie aiguë (†), & abandonné des ſiens: *Gamze Beg* le trouva dans ſa tente prêt à rendre le dernier ſoupir, ce qui ne l'empêcha pas de lui couper la tête, après quoi il s'empara de ſes Etats.

Révolte de Muſtapha. *Amurath* étant de retour à Andrinople, ſongea à régler les affaires de l'Empire au dedans, mais il en fut empêché par la révolte de ſon jeune frère *Muſtapha Chelebi* (‡), qui par les artifices des Grecs ſe ſouleva en Aſie & s'empara de Nicée, où il n'y avoit qu'une foible garniſon, il s'y fortifia par le ſecours des Grecs. Comme à l'exception de quelques Troupes réglées, que ceux-ci lui avoient fournies, le reſte de ſon armée n'étoit compoſée que de brigands, qui le ſuivoient pour piller; il n'oſa pas paroître en campagne, & ſe renferma dans Nicée, où *Amurath* vint l'aſſiéger, le Sultan attaqua la place ſi vivement, qu'elle fut emportée le vingt-cinquième jour, & ſon frère ayant été amené priſonnier, il le fit étrangler en ſa préſence (x).

Siège de Conſtantinople. *Ducas* nous apprend l'occaſion de cette révolte, & avant que d'y entrer il rapporte un trait d'Hiſtoire très-important, que les Hiſtoriens Turcs ont omis. *Amurath*, dit-il, étant remonté au commencement de l'Hiver ſur le Trône de ſon père, fit de grands préparatifs dès le Printems pour le ſiège de Conſtantinople. Il y avoit déjà longtems que *Manuel* étant dans un âge fort avancé, s'étoit déchargé ſur *Jean* ſon fils du poids de l'Empire. *Jean*, inſtruit des deſſeins d'*Amurath*, lui envoya des Ambaſſadeurs, pour tâcher de

(x) *Cantemir*, T. I. p. 243-245.

(*) Ce Pays n'eſt pas éloigné de [illegible]. Son nom lui vient peut-être de quelque [illegible] [illegible] *Cantemir*.

(†) Les Turcs prétendent que ce fut un miracle, pour [illegible] *Cantemir*.

(‡) C'eſt le même que *Ducas* appelle *Muſtaphopule*, & qui vint, dit-il, à Conſtantinople après qu'*Amurath* en eut levé le ſiège. *Cantemir*.

de prévenir une rupture, reïtérant la faute de ce qui s'étoit passé sur le Grand-Vizir *Bajazet*, qui avoit refusé de mettre entre les mains de l'Empereur les deux jeunes Princes dont l'éducation lui étoit confiée par le Testament de leur pere, & avoit traité très-incivilement les Ambassadeurs de *Manuel*. *Amurath*, sans vouloir écouter ni voir même les Ambassadeurs de *Jean*, les retint pendant quelques jours, jusqu'à ce que les preparatifs qu'il falloit pour le siege de Constantinople, eussent été achevés, & alors en leur donnant congé, il leur dit: *Assurez votre Maître, que j'irai bientôt le trouver*. En effet peu de jours après il vint investir Constantinople avec une armée de deux-cens-mille hommes. Les habitans soupçonnerent un certain *Corax* Theologien, de tramer quelque conspiration contre la ville, pour se venger de ce qu'il n'avoit pas accompagné les derniers Ambassadeurs à la Cour Othomane, avec laquelle il étoit fort bien. L'Empereur *Manuel* pour dissiper ces soupçons, & appaiser le tumulte qu'ils avoient excité, envoya *Corax* à *Amurath* avec ordre de le porter à la paix. 1422. Corax est soupçonné.

Quelques-uns disent qu'il ne put rien obtenir, mais d'autres le soupçonnent d'avoir promis en particulier à *Amurath* de lui livrer la ville, à condition qu'il lui en donneroit le Gouvernement, & ils pretendent qu'un de ses plus intimes amis entendit cette proposition. Quand il rendit compte de son Ambassade, celui qui avoit découvert la trahison, la revéla & en fournit les preuves. L'Empereur ordonna de mettre l'accusateur & l'accusé en prison, afin qu'on pût examiner le jour suivant la verité. Les Catalans, qui étoient les Gardes de l'Empereur, demanderent qu'on leur mît *Corax* entre les mains, pour l'examiner, & pour le condamner s'il étoit coupable. Ils lui arracherent la confession de son crime par la question, & le traînerent depuis la prison jusqu'à la porte du Palais, où ils lui firent arracher les yeux avec la plus étrange inhumanité, & il mourut trois jours après en prison. Ses riches meubles furent pillés & sa maison brûlée. *Amurath* fut très-irrité de la mort de *Corax*, & on lui rapporta que *Michel Pilie* en étoit l'unique auteur. Ce *Pilie* étoit d'Ephese, noble de naissance, mais fort déreglé dans ses mœurs; les Turcs le prirent, le tourmenterent sans pitié, & l'auroient brûlé s'il ne se fût fait Mahometan. *Il est cruellement massacré.*

Bien-que l'Empereur *Manuel* fût dans une langueur extrême, & qu'il eût incessamment l'image de la mort presente, il ne laissa pas de s'appliquer à donner de l'embarras à *Amurath*. Ce Sultan avoit fait étrangler déja un de ses freres. *Eliaz*, Echanson du pere, avoit sauvé l'autre, nommé *Mustapha*, & l'avoit emmené en Paphlagonie. Le vieux Empereur manda à *Eliaz* d'amener le jeune Prince à Pruse, & lui envoya de l'argent pour faire des levées. Pendant qu'*Amurath* s'amusoit à preparer des machines, & à donner de legeres escarmouches devant Constantinople, un Courier lui apporta la nouvelle que son frere *Mustapha* avoit été reconnu Sultan à Pruse, & qu'*Eliaz* le menoit à Nicée. Là-dessus il leva le siege, qui avoit duré trois mois, & s'en retourna à Andrinople. *Manuel*, Prince très-sage & très-moderé, mourut, & laissa l'Empire à son fils *Jean*, qui fut le dernier des Empereurs Romains dans l'ordre du tems, bien qu'il fût un des premiers par le merite. *Revolte de Mustapha.* 1424.

Amurath ne s'arrêta que trois jours à Andrinople, & ayant pris un petit nom- *Il est pris & étranglé.*

1421. nombre de Cavaliers & de Gens de pied, il alla secrétement vers Nicée, & étant arrivé proche de la ville, il fit savoir sa venue à ceux sur la fidélité desquels il se reposoit ; ils exciterent un tumulte en sa faveur, lui ouvrirent les portes & le reçurent dans la ville. Il y trouva Mustapha son frere âgé seulement de six ans, le fit etrangler & tuer tous ses Gardes. Ayant [illegible] le corps, il commanda de le porter à Bruse, & de le mettre dans le tombeau de leur pere. Tel est le récit de *Ducas* (a).

[illegible] d'Isfendiar Beg. L'an de l'Hegire 827, *Amurath* épousa la fille de *Lazar Oglu* (*), l'*Hélène* de Servie, & la plus belle femme de son tems. L'année suivante il se mit en campagne contre *Isfendiar Beg*, Prince de *Sinope* (†) ou *Sinope*, qui redoutant la puissance des Othmans, chercha les moyens de l'abaisser ; mais ne pouvant le faire par la force des armes, il essaya de le faire par les ruses de la politique. Il fit non seulement la paix avec *Amurath*, mais lui donna son fils *Kassim Beg* en otage. Aussitôt que le Sultan eut licentié son armée, *Isfendiar* ramassa les Troupes qu'il tenoit preparées depuis longtems, & démolit les villes de Tarakli & de Boım. *Amurath* assembla sur le champ ses Troupes, passa en Asie, & à son arrivée à *Bolova* les Grands & les Nobles sujets d'*Isfendiar* vinrent se jetter à ses pieds, detestant l'[illegible] de leur Prince, & supplierent le Sultan de le deposer, & de leur donner le fils, qui étoit en otage à sa Cour, pour les gouverner. *Isfendiar*, allarmé de cette demarche imprévue, se rend au [illegible] d'*Amurath*, lui demande pardon, lui livre son autre fils en otage, & lui offre en mariage sa fille, qui étoit d'une beauté ravissante (‡), & par là il conjura la tempête.

Prise de Smyrne. Au retour de cette expédition, *Amurath* se saisit d'*Ismir* ou Smyrne & des Contrées voisines, telles que Menteche Aidin (§) & Sarucan (**), avec toutes les Terres de la dépendance de *Hamid Oglı* (b).

[illegible] C'est à ce même tems qu'il faut rapporter l'expédition d'*Amurath* contre *Chasira Beg* ou *Dracul*, bien que *Saadi Effendi* n'en fasse point mention. Quand le Sultan fut de retour à Andrinople, il pensa aux moyens de ramener *Dracul*; il lui envoya un ordre, par lequel il lui commandoit, s'il vouloit conserver son amitié, de lui envoyer promptement son fils, suivant l'accord qu'ils avoient fait ensemble, parcequ'il avoit dessein de passer le Danube, en ajoutant : *si vous n'obéissez à mes ordres, je vous traiterai comme il plaira à Dieu.* Dracul lui repondit en deux mots. *Faites ce qu'il vous plaira, le succès dépend de Dieu.*

Halil Général. Lorsqu'*Amurath* eut assemblé toutes ses Troupes, il choisit pour Général un certain *Halil* ou *Khalil* Renegat de naissance, qui avoit épousé la sœur de

(a) *Ducas*, Ch. XXVIII. (b) *Cantemir*, l. c. p. 245 246.

(*) Fils ou descendant de Lazare Despote de Servie.

(†) C'est la Sinope Orientale. Cantemir dit dans une Note, que c'est un Pays de l'Asie Mineure, [illegible].

(‡) [illegible] c'est [illegible] l'an 861 ou 1456 le Grand Mahomet, [illegible] qui conquit Constantinople. *Cantemir*, p. 242, 243.

(§) Ville de la Province de Menteschie. *Cantemir*.

(**) Ou Sarukhan, nom d'une contrée & d'une ville du même Pays. *Cantemir*.

de *Bajazet*, que *Cineis* avoit tué. *Cineis* ayant appris que ce nouveau General marchoit vers Philadelphie, vint à sa rencontre jusqu'à Hherevre. Son plus jeune fils nommé *Kurt* ou *Le Loup*, commença le combat & fondit sur le corps de bataille de *Halil*, lequel s'étant entr'ouvert pour le laisser passer avec ses gens, ne fut point endommagé. *Halil* reconnoissant le peu d'habileté de ce jeune Commandant, ordonna à ses Troupes de cacher leur turbans blancs, comptant que *Kurt* reviendroit par le même endroit. Cependant *Cineis* se tenoit prêt pour attaquer de front l'armée ennemie, dans le même tems que son fils la chargeroit en queue. *Kurt* revint d'un pas lent, renversant & tuant tout ce qui se présentoit devant lui; il entendit le son des trompettes, & apperçut sur une hauteur des Troupes & des Enseignes qui ressembloient à celles de son pere; il crut que c'étoit lui qui avoit mis en déroute les ennemis; mais s'étant approché, & ayant reconnu que c'étoient les Troupes de *Halil*, il s'enfuit & fut poursuivi si chaudement qu'on le prit. 1424.

Cineis ayant appris cette fâcheuse nouvelle, se retira avec son armée vers les montagnes de Smyrne, & arriva enfin à une petite ville nommée Hipsèle, qui est sur le bord de la Mer Ionique, vis-à-vis de l'Isle de Samos, où il avoit amassé depuis longtems des Vaisseaux & toutes les provisions nécessaires, pour s'en servir en cas de besoin. *Halil* envoya *Kurt* à *Amurath*, qui le fit enfermer dans une prison avec son oncle *Hamza*. Il donna à *Halil* le Gouvernement de la Province qu'il avoit soumise, & pour commander l'armée en sa place, il envoya *Khamsa* son beaufrere & frere de *Bajazet*, avec ordre de poursuivre *Cineis*. Celui-ci se rendit à Amorion, dans le dessein de persuader à *Caraman* Sultan de Cogni de se liguer avec lui contre *Amurath*; mais ce Prince ne se fiant point à lui, à cause qu'il l'avoit abandonné du tems de *Musulman*, ne se laissa pas gagner; il lui accorda néanmoins beaucoup d'argent & cinq-cens hommes. *Il se retire auprès de Caraman.*

Cineis retourna avec ce secours à Hipsèle, & se défendit courageusement contre les ennemis, qui étoient plus de cinquante-mille combattans. *Hamza* voyant qu'il n'avançoit rien contre un Fort assis sur une hauteur, pria *Amurath* de lui envoyer les Vaisseaux des Genois, pour attaquer la place du côté de la mer, par où elle étoit toute découverte. *Adorne* étant mort, un certain *Perinoin* entreprit de réduire le Fort, & vint se présenter avec trois grands Vaisseaux, qui y porterent l'épouvante. *Cineis* ayant vu le matin du lendemain que ses soldats commençoient à se mutiner, envoya à *Halil*, qui commandoit en l'absence de *Hamza*, lui offrir de lui rendre la place, pourvu qu'il l'assurât de lui sauver la vie, & de le mener ou de l'envoyer à *Amurath*. *Halil* ayant donné sa foi avec serment, *Cineis* & son frere *Bajazet* vinrent le saluer. Il les reçut civilement & leur donna une tente pour se reposer. *Hamza* étant revenu sur le soir, & ayant appris de *Halil* tout ce qui s'étoit passé, envoya quatre bourreaux, qui casserent la tête à *Cineis* pendant qu'il dormoit, & couperent la tête à son frere, sans épargner un petit enfant. *Hamza* envoya ces têtes à Andrinople à *Amurath*, qui dépêcha à l'heure même à Callipoli, pour exécuter *Kurt* & *Hamza* son on- *Revient à Hipsèle, est pris & tué.*

1424. tuée, & ainsi la race de *Cones* fut éteinte (a).

Amurath attaque les Vénitiens. 830. 1426.

L'Orient étant pacifié, *Amurath* tourna ses armes, en 830, contre les Vénitiens; il ravagea l'Isle de Janta ou Zanty, par le Conseil de Gorgeraddi ou de Chihimar, & revint à Andrinople avec un butin considérable; & la même année il fit bâtir à Ergene (*) un pont de pierre de taille de soixante-douze arches, & au côté qui regarde le Couchant un Jami, un Bain, un Imaret & un Khan.

Ghermian Oglu soumet ses Etats.

En 831 *Ghermian Oglu* vint à la Cour d'*Amurath* pour lui soumettre ses Etats, & lui offrir les clefs de toutes ses villes; le Sultan lui fit un accueil des plus favorables, le combla de présens, & l'établit Sanjak perpétuel d'Ipsalam.

1427. Aussitôt après *Amurath* voulant réduire à son obéissance toutes les places qui restoient encore en Grece à l'Empereur de Constantinople, assembla toutes ses forces d'Asie & d'Europe, entra en Grece, & comme il ne trouva aucune opposition, il prit aisément Thessalonique, Athenes & Corinthe; ensuite il revint à Andrinople chargé de butin, & traînant à sa suite des captifs & des troupeaux sans nombre (b).

La Grece subjuguée. L'Empereur paye tribut.

Ici nous sommes encore obligés d'avoir recours à l'Historien Grec pour suppléer au défaut des Historiens Turcs, sinon pour corriger leurs erreurs. Dans le tems qu'*Amurath* fit marcher une armée contre *Cones* il envoya des Ambassadeurs en Valaquie & en Servie, pour y porter la nouvelle de son avénement à la Couronne, & renouveller la paix avec les Vaivodes de ces Pays, mais il conservoit contre l'Empereur *Jean* une inimitié irréconciliable. N'ayant pu prendre Constantinople, il tourna ses armes contre la Morée, & contre les places maritimes qui sont près de l'embouchure du Strimon. Il envoya investir Thessalonique & ruiner les environs par une nombreuse armée, ses Troupes firent aussi le dégat à Sementon & à Leontar. A la fin cependant l'Empereur obtint la paix, en abandonnant à *Amurath* les villes & les bourgs sur le Pont-Euxin, & les petites places qu'il n'avoit pu prendre par force, comme Mesembrie, Dercos, Semnon, & quelques autres sur le Strimon, outre cela il s'étoit engagé à lui payer trois-cens-mille aspres par an.

Les Vénitiens sont attaqués.

Le Sultan n'ayant plus d'ennemis, alla à Pruse, & delà se rendit à Ephese, où il reçut des Ambassadeurs de tous côtés; il n'y eut que les Vénitiens qui n'en envoyerent point; en voici la raison. Pendant que le Despote *Andronique*, troisiéme fils de l'Empereur *Manuel*, commandoit à Thessalonique, après que *Mustafa* fut parti de Lemnos, & tandis qu'*Amurath* assiégeoit Constantinople, les Gouverneurs Turcs des Provinces voisines presserent si vivement Thessalonique, que les habitans réduits à l'extrémité, & sans espérance de secours, envoyerent malgré le Despote offrir aux Vénitiens de se donner à eux, & leur livrerent la ville. Les Turcs très-piqués de voir cette proye leur échapper, redoublerent leurs attaques, & les Vénitiens appréhendant que les habitans pressés par la faim ne les chassassent & ne

(a) *Ducas*, Ch. XXVIII. (b) *Cantemir*, l. c. p. 248, 249.

(*) Lieu marécageux à moitié chemin de Constantinople & d'Andrinople. *Cantemir*.

ne repussent les Turcs, transporterent les principales familles en divers lieux de leur domination, sous pretexte qu'il n'y avoit pas assez de provisions dans la ville pour leur subsistance; & ils en tuerent même plusieurs pendant le passage, comme s'ils eussent été coupables de trahison. 1447.

Lorsqu'*Amurath* fut revenu à Andrinople, les Venitiens lui envoyerent demander la paix; il leur repondit qu'il ne leur en accorderoit point, à moins qu'ils n'abandonnassent Thessalonique. Peu après il envoya *Hamza* à la tête des Troupes d'Orient assieger cette ville, & il le suivit en personne, pour se trouver à l'assaut general. Le nombre des assiegeans surpassoit si fort celui des assiegés, qu'ils etoient au moins cent contre un, & que la Garnison n'etoit nullement proportionnée à l'enceinte de la ville, desorte que les ennemis appliquerent les echelles & monterent sans qu'elle pût les en empêcher, & ils ouvrirent une des portes, par où toute l'armée entra; la ville fut pillée, les habitans reduits en esclavage, & exposés à toutes sortes de violences. Les Venitiens apprehendant de perdre aussi l'Isle d'Eubée envoyerent des Ambassadeurs à *Amurath* peu apres qu'il fut retourné à Andrinople, & conclurent la paix avec lui.

Prise de Thessalonique. 1429.

En ce tems là *Dragul* fils naturel de *Mitze*, Vaivode de Valaquie, qui servoit l'Empereur à Constantinople en qualité de soldat, ramassa dans cette ville quelques jeunes gens de son Pays, alla avec eux en Valaquie, & ayant été joint par un grand nombre d'autres, il devint en peu de tems formidable. Il marcha contre *Dam* neveu de *Mitze*, qui etoit alors Vaivode, le defit, lui coupa la tête, & se mit en possession de l'Etat de son pere. *Amurath*, qui avoit fait la paix avec *Dam*, sous la condition d'un leger tribut qu'il payoit, indigne de l'entreprise de *Dragul*, proclame un frere de *Dam* son successeur, & l'envoye en Valaquie avec des forces suffisantes pour s'y maintenir: mais *Dragul* ayant levé une puissante armée, le défit & le tua aussi (*a*).

Dragul *s'empare de la Valaquie.*

Caraman Ogli Ibrahim Beg (*) se révolta en Asie en 838; *Amurath* y passa & prit d'assaut Aksnari & Conija. *Ibraiim Beg*, se sentant trop foible pour resister aux armes victorieuses du Sultan, obtint sa grace, & fut remis en possession de ses titres & de ses honneurs par la mediation de *Menla Gamzeh* (†), qui etoit en ce tems-là un santon des plus célébres chez les Turcs (*b*).

Caraman *se revolte.* 838. 1438.

Ducas, qui attribue l'accommodement à la médiation de la femme de *Caraman* sœur d'*Amurath*, rapporte la cause & l'issue de cette guerre de la maniere suivante.

Amurath, ayant appris que *Caraman* avoit dans ses écuries un excellent Cheval Arabe, le lui fit demander; comme il faisoit souvent le dégat sur les

Guerre avec ce Prince.

(*a*) *Ducas*, Ch. XXVIII. (*b*) *Cantimir*, T. I. p. 250.

(*) C'est le même qui soumit son Pays à l'obéïssance d'*Amurath* & épousa sa sœur aînée, mais on ne sait comment il s'enfuit de Romelie en Asie. *Cantimir.* Cette note fait voir, qu'il faut dans le texte *Cherman Ogli*, au lieu de *Caraman*. Mais on ne voit point par ce qui précede, que ni l'un ni l'autre ait été en Europe.

(†) Ou *Mola Gamzeh*; on voit encore sa cellule en Caramanie, où l'on la va visiter en grande dévotion. *Cantimir.*

1438. les Terres de ce Prince, & le menaçoit d'exercer contre lui d'autres actes d'hostilité, il ne doutoit pas qu'il ne le lui accordât. Mais *Caraman* étant fort éloigné de cette disposition, demanda à l'Envoyé en lui montrant le Cheval, si son Maître pourroit le monter? L'Envoyé répondit qu'il l'ignoroit. *Rapportez à votre Maître*, lui dit alors Caraman, *qu'il ne pourroit jamais monter ce cheval, parceque c'est tout ce que je puis faire que de le monter, & que pour cette raison je ne le lui envoye pas.* *Amurath* irrité de cette réponse leva d'abord une armée, traversa le Détroit, & entra dans les Terres de *Caraman*, où il prit deux petites villes, savoir *Ak-sari* ou *Akshahiri*, & *Peshari* ou *Beg Shahri*, dont la derniere n'étoit qu'à deux journées de Cogni. *Caraman* n'ayant pas de forces capables de lui résister, lui envoya des premiers de sa Cour en Ambassade avec le Cheval, & une grande somme d'argent, & lui abandonna les deux villes qu'il avoit prises (a).

Défaite de Mora Krali. Les troubles causés en Asie étant ainsi pacifiés, il s'éleva un nouvel ennemi en Europe, c'étoit *Mora Krali* (*) frere de l'Empereur Grec. Il assiegeoit *Gingerinlik*, lorsque *Kussim Bacha*, Beglerbeg de Romelie, vint l'attaquer avec un Corps de Troupes d'élite, & l'obligea à prendre la fuite. La plupart des Grecs furent tués ou faits prisonniers, & le vainqueur s'en retourna chargé des dépouilles de leur camp.

Guerre en Hongrie. La guerre s'alluma aussi avec le Roi de Hongrie, & bien-qu'il se donnât plusieurs combats avec différens succès, les Hongrois eurent plus souvent l'avantage que les Turcs. A la fin le brave Général *Michel Ali Beg*, à la tête d'une nombreuse armée, inonda comme un torrent les plus riches Provinces de Hongrie, & en emmena un nombre infini de captifs (†). Les Hongrois prenant le départ d'*Ali Beg* pour une fuite fondirent à leur tour sur les Terres des Turcs, & mirent tout à feu & à sang. *Amurath*, voulant réprimer leur hardiesse, passa le Danube à Viddin, & après saccagé tout le Pays, vint mettre le siége devant Belgrade (‡), le grand boulevart de la Hongrie. Mais la courageuse résistance des assiegés, & l'approche de l'Hiver obligerent le Sultan de lever le siége, dans le tems qu'il se flattoit d'emporter la place; en s'en retournant il prit Sophie (§) & quelques autres villes de Bulgarie.

Conquête de la Servie. *Amurath* fut d'autant plus sensible à l'affront qu'il avoit reçu devant Belgrade, qu'il ne l'attribuoit pas tant à la valeur des assiegés, qu'à la trahison de

(a) *Ducas*, Ch. XXIX.

(*) Il semble que c'étoit le Despote *Demetrius*, qui tenoit [illegible] commandoit à la plus grande partie de la Morée; il est appellé frere de l'Empereur, parcequ'il lui étoit allié. *Cantemir*. Il étoit frere de *Jean Paléologue*, alors régnant.

(†) Les Historiens Chrétiens exaltent les grandes actions & les victoires de *Jean Huniade* Général des Hongrois en ce tems-là, mais ils ont passé sous silence l'irruption de *Michel Ogli*, & les maux qu'il fit à la Chrétienté. *Cantemir*.

(‡) *Alba Graeca*, autrefois *Taurunum*. Il y a lieu de douter que les Turcs ayent perdu dans ce siége autant de monde que le disent les Chrétiens, ayant à leur retour pris tant de places. *Cantemir*.

(§) Capitale de Bulgarie, & résidence du Beglerbeg de Romélie. C'est une ville sans murailles. *Cantemir*.

de *Valak Ogli* (*), qui lui étoit étroitement uni par les liens du sang & de l'amitié. On fit des recherches très-exactes sur son sujet, & l'on découvrit qu'il avoit non seulement informé le Roi de Hongrie des desseins des Othomans, mais même qu'il avoit mis tout en œuvre pour prévenir la prise de Belgrade. *Amurath*, pour punir cette trahison, fit premièrement aveugler les deux fils du Prince, qu'il avoit en ôtage: ensuite il entra avec son armée dans la Servie, prit Semendrie situé sur les bords du Danube, s'empara de toutes les Terres de *Zerin Ogli* (†), & se rendit maître de toute la Servie. *Valak Ogli* s'étant sauvé par la fuite, excita le Roi de Hongrie (‡) contre les Turcs, & a rompre la paix; ce qui fut cause d'une grande effusion de sang & de la mort du Roi lui-même (*a*). Telle est la relation que les Turcs donnent de cette guerre: voyons celle de l'Historien Grec. 1438.

Amurath ayant appris qu'*Etienne* Despote de Servie, fils de *Lazare* & beaufrere de *Bajazet*, étoit mort, envoya des Ambassadeurs à *George* fils de *Vulk* (§) son successeur, pour lui redemander la Servie, à cause qu'*Etienne* n'avoit point laissé d'enfans, mais seulement un neveu du côté de *Marie* sa sœur. *George*, pour éviter la guerre, donna a Sultan sa sœur en mariage avec une partie de la Servie, & une prodigieuse somme d'argent pour sa dot; de son côté *Amurath* lui permit de bâtir un Fort sur le Danube, nommé *Sendreas*. *Paix avec ce Pays.*

Dans le tems qu'*Amurath* étoit à Pruse, & se préparoit à son expédition contre *Caraman*, *Dragul* Vaivode de Valaquie vint lui rendre ses respects, & lui offrit de lui donner passage en Hongrie toutes les fois qu'il le souhaiteroit, & de le conduire jusqu'aux frontieres d'Allemagne & de Russie. Le Sultan, charmé de ces offres, le caressa extrêmement, le fit manger à sa table, & lui fit des presens & à tous ceux de sa suite, quoiqu'ils fussent plus de trois-cens. Sur la fin du Printems *Amurath* ayant passé le Danube à Nicopolis, fut reçu avec joie par *Dragul*, qui le conduisit en quatre jours jusqu'aux frontieres de Hongrie, où ils ne trouverent qu'une grande solitude; parcequ'au premier bruit de la marche des Turcs, les habitans avoient abandonné les bourgs & les petites villes. Les Turcs étant arrivés près de Zipene ville celebre, ils n'oserent l'attaquer. Les habitans, bien loin de fermer les portes, & de paroitre étonnés, les laisserent ouvertes, & fondirent sur les ennemis. Lorsqu'ils furent au bord du Danube, ils le repasserent, & *Amurath* se retira à Andrinople. *Le Sultan entre en Hongrie. 1436.*

Peu

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 253, 254.

(*) C'est, semble-t-il, *George* Despote de Servie, qui, suivant les Ecrivains Chretiens, donna sa fille en mariage à *Amurath* pour sceller la paix: ces Auteurs sont plus exacts que les Turcs par rapport aux noms des Princes: d'ailleurs les uns & les autres conviennent que les fils de ce Despote, sur la rupture entre leur pere & le Sultan, eurent les yeux crevés. *Cantimir*.

(†) C'est le nom que les Turcs donnent au Pays qui s'étend le long de la Save, depuis le confluent de cette riviere avec le Danube jusqu'à *Peterwaradin*. *Cantimir*.

(‡) *Ladislas* Roi de Hongrie & de Pologne, principalement connu par la fatale journée de Varne. *Cantimir*.

(§) C'est ce qui la fait nommer par les Turcs *Valak Ogli*, ou le fils de *Valak*, c'est-à-dire *Vulk*.

1438. Peu de tems après il envoya demander à *George* Despote de Servie le Fort de Semendrie, qu'il avoit fait bâtir : il fit cette démarche par le conseil de son Vizir *Fazlulé* ; car ce Prince par lui-même n'avoit point de malice, & étoit sincere. Le Despote allegua la foi des Traités, mais le Sultan assiegea le Fort, & le prit au bout de trois mois par composition. Le fils aîné du Despote, qui étoit dans la place, fut pris, & ensuite envoyé avec son frere, qui étoit à la Cour, à Amasie, & ils eurent tous deux les yeux crevés par le conseil de *Fazlulé*. Le même Eté le Sultan se rendit maître de *Novobrdo*, & s'en retourna ensuite à Andrinople. *Dragul* étant venu alors le saluer, il l'envoya chargé de chaînes dans la tour de Cutaieh, sous prétexte qu'il avoit médité de le trahir lorsqu'il lui servoit de guide en Hongrie. Quelque tems après il fut élargi en donnant ses deux fils en ôtage, & en prêtant un nouveau serment de fidélité.

Siege de Belgrade. Au commencement du Printems *Amurath* leva une nombreuse armée pour assieger Belgrade. *George* Despote de Servie, appréhendant que les Turcs ne la prissent, l'avoit donnée aux Hongrois, parce qu'ils étoient plus puissans que lui (*), & mieux en état de la défendre. Le Sultan fit de grands efforts pour emporter cette place, mais après six mois de siege tant par terre que par eau, au lieu de rien gagner il perdit un grand nombre de soldats, non seulement par la maladie contagieuse, mais aussi par des machines faites en forme de tuyau, remplies d'une poudre composée de nitre, de souphre & de charbon, avec lesquelles on tiroit des bales de plomb, cinq ou dix à la fois, de la grosseur d'une noisette (†).

L'Empereur va en Italie. 1438. L'Empereur *Jean* fit cette année-là voile en Italie avec le Patriarche *Joseph*, & les autres Prêtres, pour assister au Concile de Florence, dans le dessein de procurer la réunion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine. Le Pape s'étoit chargé de toute la dépense du voyage, & le Décret de l'union fut signé. Mais à leur retour les Grecs se rétracterent, bien que quelques-uns des Archevêques n'eussent signé qu'après qu'on leur eut compté l'argent qui leur avoit été promis. L'Empereur envoya après cela des Ambassadeurs à *Amurath*, pour l'assurer de la fidélité inviolable avec laquelle il desiroit d'entretenir la paix avec lui, & [illegible] contre les Turcs.

Irruption des Hongrois. En attendant, le Despote *George*, voyant que l'ennemi faisoit de jour en [illegible]

jour

(*) Il s'étoit retiré en Hongrie depuis la perte de Semendrie, & demeuroit dans les villes qu'il y possédoit, [illegible] Hongrois.

(†) [illegible]

jour de nouveaux progrès dans son Pays, implora le secours de la Reine de Hongrie, qui gouvernoit pendant la minorité de son fils. La Reine considérant que si on laissoit tranquillement les Turcs faire la conquête de la Servie, ils feroient irruption sur ses Terres, commanda à *Jean Huniade* son Général de secourir George. Comme le Despote avoit beaucoup d'argent, ils levèrent vingt-cinq mille hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie, passèrent le Danube, & s'avancèrent jusqu'à la ville de Sophie, qu'ils brulèrent avec les bourgs & les villages d'alentour. *Amurath* n'ayant pas le loisir d'assembler les Troupes d'Orient, marcha à la tête de celles d'Occident: ces deux armées s'avancèrent jusqu'à un bourg que les Bulgares appellent *Isladi*, c'est-à-dire, d'or, qui est à moitié chemin entre Sophie & Philippopolis. Tous les chemins qui sont entre ces villes sont embarrassés & difficiles à cause des montagnes. 1438.

Les Turcs ayant apperçu le camp des Hongrois, ils n'oserent descendre dans la plaine. La crainte des Turcs augmenta la hardiesse de leurs ennemis, desorte qu'ils monterent courageusement jusqu'au milieu de la montagne, malgré une grêle de fleches. Les uns & les autres reconnoissant que l'assiette des lieux étoit trop incommode pour combattre, ils se retirerent chacun du côté d'où ils étoient venus. Alors *Amurath* faisant reflexion que les Hongrois qui n'avoient jamais passé le Danube, l'avoient passé alors pour secourir le Despote de Servie, lui rendit toutes les places qu'il avoit usurpées sur lui, & même le Fort de Sendrew, lui renvoya ses deux fils qui avoient les yeux crevés; il renvoya pareillement à *Dragul* les siens, & conclut la paix avec la Reine de Hongrie & avec le Roi de Pologne, Tuteur du jeune Roi de Hongrie: les Conditions stipulées étoient, que les Hongrois ne passeroient point le Danube pour faire la guerre aux Turcs, ni les Turcs pour la faire aux Hongrois (a). *Restitution de la Servie.*

C'est une chose digne de remarque que nos Historiens Turcs ne disent pas un mot de la restitution de la Servie par *Amurath*, bien-que ce fait soit confirmé par d'autres Historiens Chrétiens, qui nous apprennent encore, que le Sultan renonça aussi à ses prétentions sur la Moldavie, & sur cette partie de la Bulgarie qui avoit été conquise sur lui. Les Turcs ont de la même maniere supprimé le recouvrement de la Transilvanie par *Jean Huniade*, & plusieurs des victoires qu'il remporta sur eux, ou ils n'en ont touché qu'un mot en passant. Cela prouve qu'ils ont une grande partialité en faveur de leur Nation, & que l'on ne peut tirer de leurs Historiens seuls une Histoire complette & exacte de leurs affaires. *Partialité des Historiens Turcs.*

En l'année 845 *Caraman Ogli Ibrahim Beg*, l'ennemi inveteré de l'Empire Othoman, rompit le dernier Traité ratifié par serment, & ravagea les Provinces de l'Asie qui étoient sans defense (*). *Amurath*, aux premieres nouvel- *Irruption de Caraman Oglü*

(a) *Ducas*, Ch. XXIX-XXXII.

(*) *Ducas* nous apprend que pendant la guerre de Hongrie, *Caraman* avoit repris les places qu'*Amurath* avoit usurpées sur lui, que le Sultan prit Cogni, en emporta une quantité prodigieuse d'or & d'argent, traita avec la derniere cruauté la ville de Larande, & fit le dégât par tout le Pays de *Caraman*, sans épargner même les Turcs.

1442. velles de cette irruption, vole vers l'Asie & détache d'avance quelques Troupes choisies, tandis qu'il assemble une armée à Pruse. Ces Troupes rencontrerent la femme de Caraman, sœur aînée d'*Amurath*, elle leur commande de faire halte jusqu'à ce qu'elle ait vu son frere, ses larmes & son éloquence eurent tant de pouvoir, que le Sultan pardonna à *Caraman*; elle promit avec serment en son nom, de ne jamais souffrir que ses soldats entrassent sur les Terres Othomanes, ni qu'il se fit rien contre le service du Sultan.

Amurat abdique la Couronne. L'Empire étant en paix de tous côtés, & les Hongrois tranquilles en vertu du Traité conclu avec eux, *Amurath* dégoûté des affaires, se détermina l'an 847 à resigner l'Empire à son fils *Mahomet* (*) & se retira à Magnésie pour y mener une vie privée. *Caraman Ogli*, oubliant qu'il avoit obtenu l'année précédente son pardon, crut l'occasion favorable pour renverser l'Empire Othoman, dont il méditoit depuis si longtems la ruine: dans cette vue il écrivit au Roi de Hongrie pour l'exhorter à profiter de la conjoncture, l'assurant que s'ils fondoient sur les Terres Othomanes l'un du côté de l'Europe & l'autre du côté de l'Asie, ils extermineroient bientôt toute la race Othomane, & auroient la gloire de rétablir tant de Princes injustement dépouillés.

Il la reprend. Le Roi de Hongrie venoit tout récemment, la main posée sur l'Evangile, de jurer par le corps immortel de Jesus-Christ, d'observer les articles du Traité fait avec *Amurath*; mais le Pape lui donna l'absolution de son serment, & l'engagea à lever une armée, avec laquelle ce Prince marcha contre les Turcs, après avoir été renforcé des Troupes auxiliaires de Bohême, de Pologne, d'Italie, de Bulgarie, & sur-tout du Prince de Servie *Valak Ogli*. Les Turcs, effrayés de l'union de tant de Nations belliqueuses, en-

(*) Il n'est parlé dans aucun Historien Chrétien, au moins dans ceux que j'ai lus, de cette abdication d'*Amurath*. *Cantemir*. *Ducas* en fait mention, & rapporte que le Sultan étoit à peine de retour à Andrinople de son expédition contre *Caraman*, qu'il reçut la nouvelle que son fils *Aladin*, Gouverneur d'Amasie, & qui s'étoit trouvé à la prise de Cogni, étoit mort; c'étoit un jeune Prince de dix-huit ans, fort bienfait & vaillant; que peu après dans une assemblée des Grands, il résigna l'Empire à son fils *Mahomet* & se retira à Pruse. [M. D'*Herbelot*, Bibl. Orient. p. 624 parle aussi de cette premiere abdication d'*Amurath*], mais j'avoue qu'elle me paroît fort suspecte par deux raisons. La premiere, qu'il s'écoula si peu de tems entre la conclusion & la rupture du Traité avec le Roi de Hongrie, qu'il est difficile de comprendre qu'*Amurath* ait pu avoir eu le tems d'exécuter le dessein d'abdiquer l'Empire, en supposant qu'il l'eût formé. En second lieu, ce qui fait douter que ce Monarque ait conçu un pareil dessein en ce tems-là, c'est l'état où étoit l'Empire & la grande jeunesse de *Mahomet*. Quoiqu'il y eût une trêve conclue avec *Ladislas*, plusieurs autres Puissances étoient encore en armes, & *Mahomet* ne pouvoit avoir tout au plus que treize ans, puisque D'*Herbelot* & *Cantemir* placent cette abdication en l'an 847 de l'Hégire, & la mort d'*Amurath* en 855. & pour lors *Mahomet* avoit, disent-ils, vingt-un an; il n'y a donc guères d'apparence que le Sultan ait remis en un tems de crise les rênes de l'Empire entre de si jeunes mains, d'autant plus qu'étant né suivant *Cantemir* l'an 833, il ne pouvoit même avoir encore douze ans accomplis. Il est vrai qu'*Amurath* abdiqua réellement un ou deux ans après, tems auquel *Mahomet* étoit bien jeune; mais outre qu'un âge d'un an ou deux fait beaucoup sur un Prince, *Mahomet* avoit donné déja dans l'expédition d'Albanie des preuves de ce qu'il feroit dans la suite. [Rem. du Trad.]

envoyerent, du consentement de *Mahomet*, des Ambassadeurs à *Amurath*, pour le prier de reprendre les rênes du Gouvernement, & de défendre l'Empire dans des circonstances si critiques. *Amurath*, qui ne pouvoit se résoudre à renoncer aux douceurs d'une tranquille retraite, refusa d'abord de se prêter à leurs desirs; les Ambassadeurs insistent, le pressent, enfin il se laisse gagner, & sans perdre un moment il passe en Europe par le Détroit de Gallipoli (*). 1402.

Bataille de Varne.

Le troisieme jour de son arrivée à Andrinople, il se mit en marche avec l'armée faisant la fonction de General; il arriva par de longues marches à *Varne*, où le Roi de Hongrie étoit campé. Il prit les devans avec la Cavalerie, & en trois jours il arriva à la vue des ennemis, & tout aussitôt attaqua leur camp (†), mais le succès ne répondit pas à son attente; car son aile droite n'étant pas soutenue de l'Infanterie, ne put resister au premier choc; elle fut prise en desordre & poussée l'espace de plus d'un mille. Le jeune Roi de Hongrie, se croyant sûr de la victoire, veut la rendre complette en combattant *Amurath* seul à seul, il le cherche par-tout pour le défier; *Amurath* l'ayant rencontré par hazard dans la mêlée, perça son cheval d'un *Jirid* (‡) & renversa le Roi par terre; les Janissaires arrivés dans le moment l'environnerent, lui couperent la tête, & la portant en triomphe sur la pointe d'une lance, ils la montrerent à l'ennemi, en criant, *voilà la tête de votre Roi!* En même tems la Cavalerie s'étant ralliée, recommença le combat, & les Chretiens furent mis en déroute dès le premier choc (§). Ils firent tête à-la-verité quelque tems, mais la nuit approchant & manquant de Chef (**), la deroute devint generale. A la reserve d'un petit nombre qui

(*) *Ducas* dit qu'il parut cent-vingt-cinq Galeres devant Gallipoli, pour l'empêcher de passer, mais qu'il passa dans un lieu voisin de la sacrée embouchure (du Bosphore) nonobstant les Galeres qui étoient de ce côté là. D'autres Historiens disent que c'étoient les Galeres des Venitiens & du Pape, qui avoit absous le Roi *Ladislas* de son serment par le Ministere du Cardinal *Julien*, qui engagea ce Prince dans une guerre où il périt, & où le Cardinal lui-même perdit la vie.

(†) Les Historiens Chretiens fixent cette bataille au 10 Novembre 1444.

(‡) Javeline courte & aisée à lancer: les Turcs sont si adroits à toucher au but, qu'ils le disputeroient au fusil même. *Cantimir.*

(§) Il y a parmi les Turcs aussi bien que parmi les Chretiens, une Tradition, qui porte qu'au plus fort de l'action *Amurath* ordonna que l'Acte que le Roi de Hongrie lui avoit fait délivrer en confirmation de la paix, fut attaché au bout d'une lance, & porté par tous les rangs, en criant à haute voix: *Que les* Gaurs *ou Infideles avancent contre leur Dieu & leurs sacremens, & s'ils croient véritablement à ces choses, ô Dieu juste! qu'ils se vengent sur eux-mêmes, & punissent leur propre ignominie.*

(**) *Ladislas* étant mort, *Huniade*, qui savoit que par-là tout étoit perdu, se retira en diligence, mais en bon ordre, vers le Danube; l'ayant passé tous ceux qui le suivoient se disperserent. Il tomba entre les mains de *Dracula* ou *Drazul*, Souverain de Moldavie, son ennemi mortel, qui lui auroit ôté la vie sur le champ, s'il n'en eût été empêché par l'offre d'une grosse somme pour la rançon de son prisonnier, & par une Ambassade des Hongrois, qui le menaçoient de la guerre, s'il ne mettoit leur Général en liberté. *Dracula* lui fit de grandes excuses du traitement qu'il lui avoit fait, & le conduisit jusqu'aux frontieres de Hongrie. Quelque tems après *Huniade*, ayant entrepris de mettre *Danus*, Prince de Valaquie, en possession de la Moldavie, fit à son tour *Dracula* prisonnier avec son fils, & les fit mourir tous deux. *Chalcondyle* L. VII. Ch. 3 & 8.

1446. qui se sauverent à la faveur des tenebres tous furent tués ou faits prisonniers (*), tandis qu'*Amurath* ramena son armée triomphante & chargée des dépouilles des ennemis. Après cette victoire, il retourna à Magnésie reprendre la vie privée. Mais en 850, les Janissaires exciterent une sédition pour quelque leger sujet, on vit les passans massacrés dans les rues sans distinction d'âge ou de sexe, des vols & des meurtres commis impunément, desorte qu'on engagea ce Monarque à remonter encore sur le Trone (†); il envoya son fils *Mahomet*, trop jeune pour réduire les mutins, à Magnésie.

Il subj. Scanderbeg. La sédition ayant été d'abord appaisée, *Amurath* tourna l'année suivante ses armes contre le rebelle *Castriot Iskender Beg Scanderbeg* (‡), & l'obligea de quitter son Royaume; ensuite il désola toute la Grece, &

851. 1447. l'*Arnaud* (§), & étant entré dans la Morée il prit d'assaut [illegible], & Akchehissar (**). Comme *Scanderbeg* avoit non seulement violé sa foi, mais encore renoncé à la Religion Mahometane, le Sultan convertit en Jamis & en Mosquées toutes les Eglises Chrétiennes du Pays d'*Arnaud*, & il ordonna sous peine de mort que tous les Epirotes fussent circoncis, de-

(*) *Ducas*, d'accord avec les autres Historiens Chrétiens, dit que *Huniade* se sauva à pied. Le même Auteur raconte la bataille à peu près de la même maniere que nous l'avons fait dans le texte, il dit que les Turcs [illegible]

(†) Les Auteurs Chrétiens disent, qu'après la victoire de Varne, *Amurath* se retira [illegible] *Cantemir*. [illegible] (Rem. du Trad.)

(‡) C'est-à-dire [illegible], c'est le nom qu'*Amurath* donna à *George Castriot*, [illegible] *Cantemir*.

(§) C'est un nom [illegible] l'Albanie & la Macédoine.

(**) La ville d'[illegible] *Cantemir*. Akchehissar veut dire la *Ville blanche*.

desorte qu'en peu de tems tout le Pays changea de Religion (*a*). C'est à ce tems-ci qu'on doit rapporter ce que les Historiens Chrétiens racontent de la guerre de la Morée, & des exploits de *Scanderbeg*. 1447.

Bien-que *Ducas* place la guerre de la Morée plus tard (*), il nous apprend que ce qui engagea *Amurath* à l'entreprendre, ce fut le dessein de recouvrer les places que *Constantin*, Despote de Lacedemone (†), avoit prises. Ce Prince profitant de la circonstance de la guerre de Hongrie, s'étoit emparé de Thebes & des bourgs d'alentour. *Amurath* les ayant fait redemander, le Despote refusa de les rendre, & le Sultan vint se camper devant l'Hexamilion (‡), que *Constantin* avoit reparé quatre ans auparavant, & où il étoit en personne avec soixante-mille hommes. Il fut trahi par les Albanois, mais il échappa à leur trahison avec *Thomas* son frere Despote d'Achaïe. Cependant *Amurath* fit des courses jusqu'à Patras & jusqu'à Clarence, & ayant tout desolé & ruiné l'Hexamilion, il se retira & emmena soixante-mille prisonniers (*b*). *Guerre de la Morée.*

Chalcondyle entre dans un plus grand détail de cette expédition. Voici en substance son recit. *Constantin* étant entré sur les Terres des Turcs, prit la ville de Pinde, avec la Beotie & une partie de l'Achaïe, & penetra jusques dans l'Attique. *Neri* Prince d'Athenes & *Thuracan* Gouverneur de Thessalie en donnerent avis à *Amurath*, qui s'avança avec toutes ses forces jusqu'à Pherres. *Constantin* à cette nouvelle assembla tous les habitans de la Morée, pour defendre la muraille ou l'Hexamilion, devant laquelle l'armée d'*Amurath* étoit campée, occupant l'Isthme d'un bout à l'autre. Le Duc n'étant pas en état de faire tête à une si grande puissance, envoya faire des propositions de paix au Sultan; mais au-lieu de faire des propositions raisonnables, il demanda encore le reste de la Morée & d'autres Terres voisines, qu'*Amurath* avoit conquises.

Le Sultan ne daigna pas faire de réponse à une demande si peu sensée, mais envoya l'Ambassadeur, qui étoit le pere de *Chalcondyle*, pieds & poings liés à Pherres. Bien-que l'on fut au cœur de l'Hiver, *Amurath* vint à la tête de six-mille chevaux reconnoître la muraille, pour examiner de quel côté il pourroit faire le plus avantageusement ses approches & dresser ses batteries. L'armée se logea ensuite sur le bord du fossé, & l'on commença à se canonner vigoureusement de part & d'autre. Le septieme jour les Turcs donnerent un assaut general, & les Grecs amollis par le luxe & la debauche ne firent que peu de resistance. Tandis que *Thuracan* alla ravager le cœur du Pays, *Amurath* prit & saccagea Sicyone. Il s'avança ensuite vers Patras, riche ville de l'Achaïe, qu'il trouva abandonnée, à l'exception du Château, qui fit une belle defense: la paix se conclut avec les Grecs, avant qu'il

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 255-262. (*b*) *Ducas* Ch XXXII.

(*) Après la défaite de *Hunniade*, dont il est parlé plus bas.

(†) *Chalcondyle* l'appelle Duc du Péloponnese: c'est le Pays qu'on appelle aujourd'hui la Morée.

(‡) L'*Hexamilion* étoit un mur qui avoit six milles de longueur, & qui fermoit l'Isthme de Corinthe pour mettre la Morée à couvert des courses des Turcs. Il y avoit une ville du même nom tout contre le mur: *Hexamilion* signifie six milles.

1447. qu'il fût pris, & par le Traité la Morée fut reduite pour la premiere fois à payer tribut (a).

Exploits de Scanderbeg. Pour ce qui est de *Scanderbeg*, bien-que les Historiens Turcs en parlent à peine, les Ecrivains Chretiens, qui l'appellent Prince d'Epire, lui attribuent des exploits qui égalent ceux des plus fameux Heros de l'Antiquité; mais comme il y a de l'apparence que la plupart ont fort exageré les choses, nous suivrons *Chalcondyle*, qui en parle avec moins d'enthousiasme. Voici ce qu'il nous apprend. Le Printems qui suivit son expedition dans la Morée, *Amurath* marcha contre *Scanderbeg* fils d'*Ivanes* (*). On dit que le Sultan ayant [illegible] de ce Seigneur, qui avoit été élevé à sa Cour, sans changer de Religion, il se retira en Epire; il y épousa *Donique* fille d'*Arianites*, & se revolta ouvertement. *Amurath* en ayant eu avis, marcha de ce côté-là avec toutes ses forces, & ravagea le Pays, tandisque *Scanderbeg*, après avoir envoyé sa famille & les bouches inutiles sur les Terres des Venitiens, se retira avec ceux qui restoient dans les défilés des montagnes, du côté de la mer, observant les mouvemens de l'ennemi. Celui-ci assiegea enfin Sphetigrade, l'emporta d'assaut, massacra tous les hommes, & s'empara de tout ce qu'il y avoit (†). *Gene*, que les Turcs attaquerent ensuite, intimidée par un si terrible exemple, se rendit par composition. Le Sultan alla alors mettre le siege devant Croye (‡) Capitale d'*Albanie* (§), ville extrémement forte par sa situation & par l'art. Son artillerie ayant fait une grande breche à la muraille, les Janissaires donnerent des assauts continuels; mais ayant toujours été repoussés avec grande perte, l'approche de l'Hiver engagea *Amurath* à remettre la prise de cette place à un autre tems, & à lever le siege, qui avoit été long, & où il avoit perdu beaucoup de monde.

[illegible] en Albanie. Le Sultan, après s'être tenu tranquille une année entiere à Andrinople, se mit en campagne une seconde fois, à la tête d'une nombreuse armée, pour aller attaquer *Scanderbeg*, qui étoit un homme de grand courage, & infatigable, pour donner de la peine à *Amurath*. Dans sa marche vers *Croye* le Sultan envoya demander aux Venitiens de lui livrer *Scanderbeg*; mais ce-lui-

(a) *Chalcondyle*, L. VII. Ch. 4.

(*) C'est-à-dire *Jean*, à qui [illegible]

(†) Les Historiens [illegible]

(‡) [illegible]

(§) [illegible]

lui & se retira avec les Albanois dans les montagnes voisines de Croye, pour la secourir dans l'occasion. Le canon ayant fait une grande breche, on envoya un parti pour occuper *Scanderbeg*, pendant que le reste de l'armée monteroit à l'assaut. Il se donna alors un furieux combat dans les montagnes, & *Scanderbeg* y fit des prodiges de valeur, renversant tout ce qui se rencontroit devant lui. De l'autre côté, les Janissaires furent si rudement traités à l'attaque de la breche, qu'*Amurath* jugea à-propos de changer le siege en blocus; mais ayant reçu en ce tems-là avis de *George* Despote de Servie, que *Jean Huniade* étoit sur le point de passer le Danube à la tête d'une puissante armée, il décampa sur le champ (*), pour aller s'opposer aux Hongrois (a). 1447.

Dans ces entrefaites, l'Empereur *Jean Paléologue*, qui depuis plusieurs années étoit tourmenté de la goutte, s'étant trouvé depuis son voyage d'Italie accablé de chagrin, par les troubles continuels de l'Eglise, & par la perte de l'Impératrice, fut attaqué d'une maladie qui l'emporta en peu de jours. Il fut le dernier Empereur des Romains. On donna aussitôt avis de sa mort à *Constantin* (†), qui ne fut pas sitôt arrivé à Constantinople, qu'il envoya des Ambassadeurs à *Amurath*, qui accommoderent tous les différends qui étoient entre eux (b). *Chalcondyle* ajoute que son frere *Démétrius* avoit voulu le supplanter & s'emparer du Trône, s'il n'en eût été empêché par sa mere, & par les Grands, dont *Cantacuzene* & le grand Duc *Notaras* étoient les principaux. L'arrivée du Prince *Thomas*, le plus jeune des freres, fut aussi un obstacle à ses desseins, desorte qu'aussitôt que *Constantin* parut tout fut tranquille. La Morée fut partagée entre *Démétrius* & *Thomas* (c). *Mort de l'Empereur Jean. 1448.*

Les Hongrois (‡), dans le dessein de venger la mort de leur Roi, se liguerent avec plusieurs Princes, entre autres avec le Prince de Valaquie, révolté depuis peu contre le Sultan, & entrerent sur les Terres des Turcs. *Amurath* part pour Sophie, & marche contre l'ennemi; mais avant que les armées fussent en présence, certains Musulmans nommés *Beigler*, rencontrerent dans leur marche les Valaques, qui se tenoient à quelque distance de la grande armée Chrétienne, & les mirent aisément en deroute (§). *Irruption des Hongrois.*

Le

(a) *Chalcondyle*, l. c. Ch. 5 & 7. (b) *Ducas* Ch. XXXIII. (c) *Chalcondyle*, l. c. Ch. 11.

(*) Les Ecrivains d'Occident ne parlent que d'un siege de Croye, & disent que *Scanderbeg* pénétra deux fois dans le camp d'*Amurath* où il fit un grand carnage: que le Sultan ayant été repoussé dans quatre assauts, n'ayant pu réussir à corrompre *Uranoconte* le Gouverneur, ni à engager *Scanderbeg* à payer dix mille ducats de tribut, il tomba malade; qu'après avoir fait un discours à son fils *Mahomet*, il mourut sous les murs de la ville. Mais comme il est certainement faux qu'*Amurath* soit mort à ce siege, & que son fils *Mahomet* se soit trouvé dans le camp, cela rend le reste fort suspect, d'autant plus que plusieurs des faits qu'on rapporte sont peu vraisemblables.

(†) Surnommé *Dracose*, frere de *Jean*.

(‡) Les Historiens Turcs disent que l'armée étoit commandée par le Roi de Hongrie; mais comme *Ladislas* surnommé Posthume, étoit méconnu des Hongrois, & détenu par *Frederic* Duc d'Autriche, le Prince *Cantimir*, d'accord avec les Historiens Chrétiens, croit qu'il s'agit de *Huniade*.

(§) *Chalcondyle* dit qu'il y avoit huit-mille Valaques, & que *Danus* leur Prince commandoit

1448. Le Sultan ayant conduit son armée à Cassova (*), commença d'abord le combat, mais le succès ne répondit pas à son attente, parceque les ennemis couverts de cuirasses étoient à l'épreuve de l'épée. *Amurath* ayant retiré ses Troupes, leur ordonna de frapper à la tête avec des massues & des bâtons ferrés. Les Chrétiens se trouvant enveloppés & hors d'état de résister à la fureur des Turcs, se retirerent au petit pas, se retrancherent derriere leurs chariots, & soutinrent ainsi le combat avec assez de bravoure jusqu'au Soleil couché. A la fin les soldats étant presque découragés, & ne gardant qu'à peine leurs rangs, le Roi assembla l'élite de sa Cavalerie, exhorta le reste des Troupes à bien faire & à renouveller le combat, promettant de prendre l'ennemi en queue, & ainsi de remporter la victoire. Mais au-lieu d'aller attaquer l'arriere-garde des Turcs, il prit la fuite, plus attentif à sa propre sureté qu'à celle de ses gens (†). L'armée se voyant ainsi abandonnée de son Général, perdit toute espérance, chacun tourna le dos & chercha à se sauver. Les Turcs poursuivirent les fuyards l'épée dans les reins, en firent un grand carnage, & prirent plus de deux-mille prisonniers; tous les Généraux Allemands, Bohémiens & Polonois, excepté le Roi, furent tués (a).

Chalcondyle dit que l'Armée Hongroise étoit de quarante-mille fantassins, de sept-mille chevaux, & d'environ deux-mille chariots de guerre, chargés de Mousquetaires. *George* Despote des Triballiens (ou de Servie) ne trouvant pas ces forces suffisantes pour faire tête aux Turcs, qui par les Troupes qui les avoient joints dans leur marche, étoient au nombre de cent-cinquante-mille hommes, jugea que le parti le plus sûr étoit de se tenir tranquille; ce qui irrita fort *Huniade* (b).

Bataille de Cassova.

La bataille commença le lendemain; on escarmoucha tout le jour avec beaucoup de perte de part & d'autre. Dans la nuit, les Hongrois par le conseil de *Thoma* fils de *Sina* (‡), attaquerent le quartier du Sultan avec leurs chariots armés, si brusquement & avec tant de force, que les Janissaires en furent quelque tems déconcertés; mais s'étant remis ils firent jouer contre les Hongrois leur canon, qui fit un grand effet. A la pointe du jour, craignant d'être enveloppés par les ailes de l'Armée Turque, les Hon-

(a) *Cantemir*, T. I. p. 263-266. (b) *Chalcondyle*. L. VII. Ch. 9.

[illegible] ... & que le Sultan, [illegible]

(*) [illegible] *Amurath* [illegible] *Cantemir*.

(†) [illegible]

(‡) [illegible]

Hongrois se retirerent en bon ordre dans leur camp. Dans le même tems *Hunniade* s'avança à la tête de ses Troupes contre les Asiatiques; *Karadja*, qui commandoit les Europeens s'en étant apperçu, envoya *Turakhan* les charger en queue, pendant qu'il les attaqua en flanc, & en fit un grand carnage. Ce fut alors que les Valaques, craignant le même sort s'ils ne pensoient à tems à leur sûreté, passerent du côté des Turcs, ainsi que nous le rapportons dans les Notes. Cette journée se passa comme la premiere en petits combats, sans en venir à une action generale. 1448.

Hunniade ayant pris la fuite, comme nous l'avons dit, avec l'élite de ses Troupes, & à l'insû des autres, qu'il laissa dans le danger, les Turcs fondirent à la pointe du jour sur les chariots; ceux qui les montoient se défendirent en desesperés, mais ils furent enfin tous tués, & les ennemis s'emparerent des chariots. Suivant le compte qu'en fit le Prince des Triballiens, il perit dix-sept-mille Chretiens & quatre-mille Turcs dans les differentes escarmouches qu'il y eut, car on n'en vint pas à une action generale. *Hunniade*, craignant d'etre reconnu en traversant le Pays ennemi, quitta ses Troupes, & ne prit que quelques personnes avec lui, qu'il congedia bientôt aussi, comptant qu'il marcheroit avec plus de sureté étant seul; mais *George* Despote de Servie ayant donné ordre de garder tous les passages pour se saisir de lui, il fut contraint, après avoir été deux jours sans manger, de demander des vivres à deux Paysans; ils le reconnurent à son langage & à son habillement, desorte qu'il fut arreté & mis en prison; mais le Despote le relacha ensuite, parceque son fils epousa la fille de *Hunniade* (a).

Amurath étant de retour à Andrinople, maria *Mahomet* son fils la même année à la fille de *Soliman Beg*, Prince d'*Elbistan* (*). *Ducas* (b) l'appelle *Taratir* (†) Prince des Turcomans qui habitent au-delà de la Cappadoce; il dit que le Sultan jetta les yeux sur cettre Princesse, parceque les Terres de l'obéissance de *Taratir* confinant aux Turco-perses & au *Caraman*, son fils qui commandoit à Amasie, en pouvoit tirer un prompt secours en cas de besoin, tant contre *Caraman* que contre *Kara Jusuf*, Prince des Turcomans du Mouton noir. Les ceremonies de ce mariage, qui fut celébre avec beaucoup de solennité, & les rejouissances publiques durerent depuis le mois de Septembre jusqu'à celui de Decembre, après quoi le Sultan envoya son fils avec sa femme dans le Gouvernement de l'Asie Mineure & de la Lydie. *Mariage de Mahomet.* 1451.

Au mois de Fevrier suivant, il reçut avis de la mort de son pere, par une Lettre de *Halil* & des autres Visirs, qui le prioient de se rendre en diligence à Andrinople. *Amurath* étant passé pour se divertir dans une Isle de la Riviere proche d'Andrinople, sentit une grande pesanteur dans la tête, *Mort d'Amurath.*

(a) *Chalcondyle*, l. c. Ch. 9. (b) *Ducas* Ch. XXXIII.

(*) Pays de l'Asie Mineure, mentionné ci-dessus: on ignore son ancien nom. *Cantimir.*

(†) Par corruption sans doute de *Dulgadir*, ainsi que *Leunclavius* a lu dans ses Auteurs Turcs. *Hist. Musulm.* L. XIV. p. 568.

1451. tire, & ayant été transporté dans son Palais, il mourut trois jours après (*), le second de Fevrier, laissant des trésors immenses à son successeur (a).

855. 1451. Suivant les Historiens Turcs il mourut l'an 855 de l'Hegire, un Lundi septième du mois *Moharrem*, après une courte indisposition. Il vécut quarante-[illegible] ans, & en regna trente, six mois & huit jours.

Son Portrait. C'étoit un Prince également juste & vaillant, qui avoit l'ame grande: il étoit laborieux & patient, habile & religieux, charitable & clement: il aima & encouragea les Arts & les Sciences. Bon Empereur & grand Général. Peu de Capitaines ont remporté plus de victoires que lui. Belgrade est la seule place contre laquelle il ait échoué. Son premier soin, après avoir conquis quelque place, étoit d'y construire un Jami, une Mosquée, un Imaret, un Medreseh & un Khan. Il donnoit tous les ans mille [illegible] de gratification aux *Evladi resul allah* (†), & il en envoyoit deux-mille-cinq-cens aux Moines de la Mecque, de Medine & de Kods Sherif ou Jérusalem (b).

Ducas dit qu'*Amurat* mourut d'une mort douce & tranquille, qui lui fut la récompense de la bonté de son naturel & de sa tendresse envers les pauvres: qu'il avoit observé très-religieusement les Traités qu'il avoit faits, tant avec les Mahométans qu'avec les Chrétiens, au-lieu que quelques Chrétiens n'ont pas eu honte de les violer: qu'il faut avouer que ce Prince n'a jamais lâché la bride à sa colère, & qu'il s'est toujours moderé au milieu de ses plus grandes prosperités: qu'il n'a jamais souhaité d'exterminer les Nations, ni refusé la paix aux vaincus qui l'ont demandée (c).

Ses Fils. *Mahomet*, l'aîné de ses fils, lui succéda. *Alaeddin*, *Hassan*, *Orchan* & *Ahmed*, quatre autres de ses fils, moururent de maladie du vivant de leur pere (d).

CHA-

(a) *Ducas*, Ch. XXXIII.
(b) *Cantemir*, T. I. p. 266, 267.
(c) *Ducas*, Ch. XXXIII.
(d) *Cantemir* p. 267.

(*) *Chalcondyle* dit qu'il mourut d'apoplexie dans un festin, pour avoir bu trop de vin. L. VII. Ch. 11.

(†) *C'est-à-dire les fils du Prophète de Dieu*, proprement appellés *Amirs*, *Emirs* ou Seigneurs, & descendus de *Fatima* fille de *Mahomet*. Aussi-bien [illegible] des Hébreux, [illegible] & y attachent la preuve de la noblesse & de la sainteté originelle de ces Emirs. *Cantemir*.

CHAPITRE VIII.

Le Regne de MAHOMET II. *furnommé* Fatih (*), *Septieme* Sultan.

SECTION I.

Depuis fon avenement au Trône jufqu'à la prife de Conftantinople.

APRÈS la mort d'*Amurath*, MAHOMET âgé de vingt-un ans fe fit couronner une feconde fois, trois jours depuis le décès de fon pere (*a*). A fon arrivée à Andrinople tous les Ordres de l'Etat allerent au devant de lui à un mille hors de la ville ; là ils defcendirent de cheval & marcherent à pied, le Prince & fa fuite pafferent à cheval au milieu d'eux. Lorsqu'ils eurent marché enfemble un demi mille, ils s'arrêterent ferrant leurs levres pour garder un plus grand filence, puis ils jetterent un grand cri mêlé de larmes. *Mahomet* defcendit alors de cheval avec fa fuite, & fuivant l'exemple des autres fit retentir l'air de plaintes, de gemiffemens & de foupirs. Les Grands le faluerent en lui baifant la main, puis ils remonterent à cheval, & après l'avoir conduit jufqu'à la porte de fon Palais, ils fe retirerent chez eux. 1451. Section I. Jufqu'à la prife de Conftantinople. Mahomet II. Septieme Sultan.

La premiere chofe que *Mahomet* fit après être monté fur le Trône, ce fut d'envoyer *Halim* Chef des Janiffaires, fils d'*Eurenefis* (†) pour étrangler fon frere (‡), qui étoit un enfant de huit mois, que fon pere avoit eu de la fille de *Spendiar* ou *Isfandiar* Prince de Sinope. Le lendemain il fit mourir *Halim*, & il obligea la mere de fon frere d'époufer *Ifaac* (§) efclave de fon pere, bien-qu'elle n'eût que de l'averfion pour ce mariage (*b*). *Il fait étrangler fon Frere.*

Il renouvella les Traités de paix avec *George* Defpote de Servie, qui le lui fit demander, & lui renvoya fa fille, qui avoit été mariée à *Amurath*, & lui affigna des Terres fur les frontieres de Servie pour fon entretien. *Conftantin* & les autres qui tenoient le premier rang à Conftantinople, envoyerent auffi renouveller la paix avec lui, ce qui fe fit de la maniere la plus folemnelle. Il leur accorda auffi à leur follicitation une penfion de trois-cens-mille afpres par an, pour fubvenir aux frais de la fubfiftance d'*Orchan*, dans la néceffité où fe trouvoit l'Empire (*c*). *Il entretient la paix avec les Chretiens.*

Mahomet, ayant établi la paix avec les autres Puiffances Chretiennes, tour- *Il défait Caraman.*

(*a*) *Cantimir*, T. II. p 3. (*b*) *Ducas*, ubi fup. (*c*) *Ducas* l. c. *Chalcondyle*, L. VII. Ch. 11.

(*) *Fatih* eft un mot Arabe, qui fignifie celui qui furmonte les obftacles, un vainqueur : ce titre fut donné à *Mahomet* II. à caufe de la prife de Conftantinople. Les Hiftoriens Chretiens l'appellent *Mahomet le Grand*, & le premier Empereur des Turcs.

(†) C'eft le même qu'*Ornus Beg*.

(‡) *Chalcondyle* dit qu'il fut étouffé par quantité d'eau qu'on lui verfa dans la gorge. Liv. VII. Ch. 11.

(§) *Chalcondyle* affure que ce fut pour la fûreté de cette Princeffe, & qu'il fit *Ifaac* Gouverneur d'Afie. L. VII Ch. 11.

1451 Section I. Jusqu'à la prise de Constantinople.

tourna ses armes contre *Caraman*. Aussitôt que ce Prince avoit appris la mort d'*Amurath*, il étoit entré sur les Terres Othomanes, & avoit pris trois Forts, & une assez grande étendue de Pays, dont *Amurath* l'avoit dépouillé. *Mahomet* alla à Cotiaion & de-là entra dans la Phrygie Salutaire, que les Turcs appellent *Caraseri*, qui confine aux frontières de *Caraman*. Celui-ci, au premier bruit de la marche du Sultan, lui envoya demander pardon, & offrir de lui rendre les Forts qu'il avoit repris (*). Le dessein de *Mahomet* n'étoit pas de s'en retourner sans avoir assujetti tout-à-fait ce Prince, mais l'imprudence des Grecs l'obligea de l'épargner pour le présent, afin de les soumettre (a).

Affaires de la Morée.

Bien-que les deux Princes qui avoient partagé la Morée entre eux, se fussent engagés par serment à ne jamais violer leur accord, *Thomas* ne fut pas longtems sans prendre les armes pour dépouiller *Démétrius* de son partage. *Démétrius* se retira chez *Asan* frère de sa femme, par l'entremise duquel il obtint du secours de *Mahomet*, & *Thomas* fut contraint de soumettre le différend à l'arbitrage de l'Empereur; mais ayant refusé de remettre à son frère les Terres qui lui étoient échues, *Mahomet* chargea *Turacan*, qui commandoit pour lui dans la Morée, d'assister *Démétrius*, & de raser la muraille qui fermoit l'Isthme. Sur quoi *Thomas* céda à son frère la ville de Calamata, en échange du territoire des Scortiens, qu'il lui retenoit (b).

Mahomet menace Constantinople.

L'année suivante le Sultan fit fondre de gros canons (†), & ayant assemblé ses Troupes de toutes parts, il marcha vers Constantinople. L'Empereur Grec tremblant à l'approche d'un si grand danger, envoya des Ambassadeurs à *Mahomet*, & lui demanda humblement la paix sous les conditions qu'il voudroit lui imposer. Le Sultan fit réponse aux Ambassadeurs:
„ Qu'il ne pouvoit voir l'Empereur leur Maître en posture de suppliant,
„ sans être touché de sa situation, & que sa conscience ne permet pas qu'il
„ lui refuse la paix; mais qu'il ne vouloit point s'exposer à la censure de
„ ses Sujets, qui ne manqueroient pas de murmurer, si après de si énormes
„ dépenses, & après avoir armé presque toute l'Asie, ils ne lui en voyoient
„ retirer aucun profit capable de satisfaire les Othomans. Qu'il ne deman-
„ doit à l'Empereur en dédommagement, que de lui céder un espace de ter-
„ rain sur le rivage d'Europe du *Fanal* (c'est le Bosphore) tout au plus de
„ la largeur d'un cuir de bœuf (‡). A cette condition, dit-il, je leve le siège &
„ fais

(a) *Ducas*, Ch. XXXIV. *Chalcondyle*, L. VII. Ch. 11. *Cantemir*, T. II. p. 4.

(b) *Chalcondyle*, ubi sup.

(*) Suivant *Chalcondyle*, *Caraman* lui céda la *Cavaliera*, & *Mahomet* à son retour enleva les [illegible], & la plus grande partie de la Véridie [illegible].

(†) Le même Historien dit qu'il fit fondre de l'Artillerie, & bâtir des Galeres & d'autres Vaisseaux en divers ports pendant l'Hiver.

(‡) Il semble que ce Sultan ait eu dessein de copier *Elise* (*Didon*) Reine de Carthage [illegible] *Ludlow*, [illegible] les Turcs, [illegible] des Auteurs [illegible] Grecs que Romains. *Cantemir*. Nous ne croyons pas que *Mahomet* ait pensé à cette ruse, mais bien l'Historien Turc; car on ne peut guere s'imaginer que les Grecs ayent été assez peu avisés pour être les dupes d'une vieille ruse si connue.

„ fais retirer mon armée." Les Grecs accorderent sans peine cette legere demande, & le Sultan renvoya son armée. 1451. Sultan I.

Il montra ensuite aux Ambassadeurs une roche (*), dont il demanda la possession, & à l'instant fit couper une peau de bœuf en lanieres très-minces, dont il forma un cercle de cinq-cens pas de circonference, & s'en saisit sans que les Grecs osassent y former la moindre opposition. Là il fit élever en quarante jours un fort Château, flanqué de cinq hautes tours, qui représentoient en nombre les lettres du nom de *Mahomet* (†), & tout de suite il en fit construire un autre sur la côte d'Asie qui répondoit à celui-ci (‡). Il mit de fortes Garnisons dans ces deux Châteaux, avec toute l'artillerie & les munitions nécessaires, & donna ordre aux Gouverneurs de ne point laisser passer les Bâtimens qui, chaque jour, apportoient de la Mer Noire des provisions à Constantinople. Il s'en retourna ensuite à Andrinople, affectant au dehors tous les signes possibles de paix; & trois jours après son entrée dans la ville, il jetta les fondemens du superbe Palais qui porte le nom de *Jihan Numa* (§).

Progrès la ... Constantinople.

Enfin, la troisieme année de son regne & la 857 de l'Hégire, *Mahomet* découvrit le grand dessein qu'il avoit tenu caché jusques-là; marcha à la tête d'une formidable armée & vint assieger Constantinople. Comme la relation que les Historiens Turcs ont donnée de la ruine de l'Empire Grec est fort imparfaite, & que nous ne devons négliger aucune des circonstances essentielles de ce mémorable évenement, nous puiserons dans les Historiens Grecs contemporains dequoi suppléer à ce qui manque dans les autres. Les Grecs ne parlent que d'un siége de Constantinople entrepris par *Mahomet*, dont il paroît que *Ducas* a rapporté les causes avec une grande impartialité.

Ceux qui avoient la principale part au gouvernement de Constantinople furent si imprudens que d'envoyer des Ambassadeurs à *Mahomet*, pour lui donner avis que *Constantin* avoit été proclamé Empereur, bienqu'il n'eût pas été couronné. Ils se plaignirent aussi que la pension d'*Orchan* n'étoit pas payée ponctuellement, & demanderent qu'elle fût augmentée du double, parceque ce Prince desirant de faire des largesses à plusieurs Grands-Seigneurs qui lui venoient faire la cour, manquoit d'argent, & que l'Empereur n'étoit pas en état de lui en fournir; ils demandoient en même tems que si l'augmentation ne s'accordoit point, de pouvoir mettre ce Prince en liberté. *Imprudence des* Grecs.

Hali Bacha, à qui l'on adressa ce discours, bienqu'il fût d'un naturel doux & *Ils sont traités avec mépris.*

(*) Sur le Bosphore, à six milles environ de Constantinople.

(†) Il n'y a que quatre lettres dans le nom Turc, mais l'*m* du milieu doit être doublé, ce qui fait cinq. Ce Château porte le nom de *Rumeli Hissari*, Château d'Europe. *Cantemir*: c'est-à-dire *Château du Pays des Romains*.

(‡) Nommé *Anadoli Hissari* ou le Château d'Orient, il est situé à l'endroit où la petite Riviere *Geuksu* se perd dans la mer. *Cantemir*. Les Ecrivains Chrétiens en attribuent la fondation à son prédécesseur.

(§) C'est-à-dire Tour d'observation, parceque de l'appartement des femmes qui s'éleve fort haut, la vue s'étend de tous côtés. *Cantemir*.

1451 [illegible] I. [illegible]

& modéré, & ami des Romains (les Grecs), parce qu'ils lui faisoient souvent des présens (*), quand il eut entendu les propositions des Ambassadeurs, leur répondit: „ Il y a si longtems, sots de Romains que vous êtes, „ que je connois vos artifices & vos fourberies, que vous devez y renoncer. „ Il n'y a que deux jours que nous avons traité avec vous, & à „ peine l'encre est-il sec, & cependant vous avez traversé l'Anatolie, & vous „ prétendez nous épouvanter par des phantômes que vous avez forgés. Si „ vous pouvez faire quelque chose contre nous, faites-le. Proclamez Orchan Prince de Thrace, & faites passer le Danube aux Hongrois .. mais „ soyez certains que rien de ce que vous entreprendrez ne réussira, & qu'au „ lieu de recouvrer ce que vous avez perdu, vous perdrez ce qui vous reste."

Mahomet [illegible] *Hali* en fit rapport à *Mahomet*, ce qui le mit en grande colère. *Si je m'arrête*, dit-il, *dans l'Anatolie, les Romains soulèveront contre moi toutes les Nations Chrétiennes, gagneront Caraman, & s'empareront de l'Orchan.* Cela fut cause qu'il traita les Ambassadeurs de *Caraman* avec douceur, & leur accorda la paix. A l'égard de ceux de l'Empereur il leur dit en dissimulant sa colère, qu'il leur feroit une réponse favorable quand il seroit à Andrinople; mais il n'y fut pas sitôt arrivé, qu'il fit défense de payer la pension d'*Orchan*: & au commencement de l'Hyver il fit publier par toutes les provinces de sa domination, que mille Ouvriers se tinssent prêts avec les instrumens & les matériaux nécessaires pour construire au commencement du Printems un Fort près de l'embouchure sacrée, au-dessus de Constantinople. Ce projet accabla les Chrétiens de tant de douleur, parce qu'ils furent convaincus que la ruine de la ville étoit proche. Cela n'empêcha pas que *Mahomet* n'assemblât au Printems un prodigieux nombre d'Ouvriers. L'Empereur prit alors le parti d'envoyer des Ambassadeurs à *Andrinople*, non pour demander l'augmentation, ni même la continuation de la pension, mais pour supplier *Mahomet* de ne pas bâtir de Fort, offrant même de payer en ce cas-là tribut, s'il le vouloit. Il fit représenter, qu'à la vérité on avoit permis à *Mahomet* son Ayeul, sur ses pressantes sollicitations, de bâtir un Fort sur le bord oriental, parce qu'il y avoit longtems que ses ancêtres en étoient en possession; mais que le dessein de bâtir un nouveau Fort à l'opposite de l'autre, ne pouvoit avoir d'autre vue que d'affamer Constantinople, & de la priver des avantages du Commerce.

[illegible] *Mahomet*, après avoir demandé aux Ambassadeurs de quel droit on vouloit l'empêcher d'élever un Fort sur ses propres Terres, leur dit que l'Empereur s'étant toujours ligué avec les ennemis des Othomans sous le règne de son père, il avoit très-peu sujet d'espérer aucune faveur de lui, & finit en disant, que quiconque reviendroit en *Ambassade pour le même sujet*, seroit *écorché tout vif*. Cette réponse remplit les habitans de Constantinople de terreur & de tristesse. Peu après les Turcs commencèrent à travailler à la construction du Fort, au-dessus de *Asomaton*, que les Anciens appelloient

Phi-

(*) L'Auteur ajoute, que quoique [illegible]

Pluede; ils lui donnerent la forme d'un triangle, & le Sultan le nomma *Baskesen*, c'est-à-dire *coupe-tête* (*). *Constantin*, voyant qu'il ne pouvoit empêcher l'execution du dessein de *Mahomet*, le fit supplier de lui donner des gardes, pour empêcher que les Turcs ne fissent des courses & ne pillassent les terres dans la saison de la moisson. *Mahomet*, au-lieu d'accorder à l'Empereur ce qu'il lui demandoit, permit à ceux qui voituroient des materiaux au Fort, de faire paitre leurs chevaux & leurs mulets sur les Terres des Romains. Les gens d'une tour nommée *Epibate* ayant voulu empêcher quelques Turcs de couper leurs blés, on en vint aux mains, & plusieurs de chaque parti demeurerent sur la place. *Mahomet*, en ayant été informé, envoya des Troupes pour passer les habitans d'*Epibate* au fil de l'épée; les Soldats fondirent sur ces pauvres gens, qui travailloient à couper leurs blés, & les tuerent au nombre de quarante. 1452. Sultan I. Donne à la Cour de Constantinople.

Sur cette nouvelle l'Empereur fit fermer les portes de la ville, & ordonna d'arrêter les Turcs qui s'y trouvoient, mais trois jours après il les mit en liberté, & en même tems il envoya des Ambassadeurs au Sultan, qui lui dirent de sa part: „ que puisqu'il étoit résolu à la guerre, & que ni la sainteté de ses sermens, ni les soumissions de l'Empereur ne pouvoient le „ porter à entretenir la paix, il n'avoit qu'à suivre les mouvemens de ses „ passions. Que quant à lui il mettoit toute sa confiance en Dieu. Que „ s'il avoit dessein de lui livrer la ville, il n'y avoit personne qui pût l'em„ pêcher, lui conseillant neanmoins de reflechir sur ses Traités & sur ses „ sermens. Pour moi, *ajoute-t-il*, je tiendrai la ville fermée, & en de„ fendrai les habitans de tout mon pouvoir." *Mahomet*, bien loin de chercher des excuses pour justifier sa conduite, déclara la guerre à *Constantin*. *Il déclare la guerre.*

Dans le même tems le Fort se trouva achevé en quatre mois, la seconde année de son regne; il y fit mettre des canons, dont quelques-uns étoient de six cens livres de balle (†). Il confia le gouvernement de cette nouvelle Citadelle à *Feriz Aga*, à qui il donna quatre cens hommes, avec ordre de tirer un tribut de tous les Vaisseaux qui passeroient, & de tirer sur ceux qui refuseroient de payer. Après quoi *Mahomet* s'en retourna avec sa Cour à *Andrinople*. *Canons prodigieux.*

Dans le tems qu'il étoit encore occupé à la construction du Fort, il vint un celebre fondeur de canon (‡) lui offrir ses services. Il étoit venu de Hongrie d'abord à Constantinople, mais le Conseil de l'Empereur lui avoit assigné une pension si petite, & on la payoit si mal, que ne pouvant subsister,

(*) *Chalcondyle* en disant qu'il se nomma *Laemocopie*, qui signifie *coupe-gorge*, semble donner la traduction du nom *Baskesen* (*Bash* signifie *tête*). Il dit qu'il étoit situé à l'endroit qu'on nomme proprement le *Bosphore*, là où le passage est le plus étroit: qu'il y avoit à chaque angle une tour de trente pieds de haut, & que la muraille en avoit vingt-deux d'épaisseur. L. VIII. Ch. 1.

(†) *Chalcondyle* dans la relation de ce siege est en général d'accord avec *Ducas*, & il dit que les canons qui y servirent étoient si gros, qu'il falloit pour un seul soixante-dix paires de bœufs & deux mille hommes pour le traîner, & qu'ils portoient des boulets de cent livres. L. VIII. Ch. 1 & 2.

(‡) *Chalcondyle* l'appelle *Orbain*, & dit qu'il étoit natif de Valaquie.

1452. Sultan Mahomet II. Juſqu'au ſiege de Conſtantinople.

ſter, il alla trouver le Sultan, qui lui aſſigna des revenus conſidérables. Cet Ouvrier lui fondit un canon qui portoit un boulet de pierre d'une groſſeur prodigieuſe à la diſtance d'un mille (*), le ſon s'entendoit à dix milles, & la balle fit dans l'endroit où elle tomba un trou de la profondeur d'une toiſe.

Préparatifs de l'Empereur.

Il y avoit déja ſix mois que l'Empereur, prévoyant ce qui devoit arriver, avoit renforcé la Garniſon, attiré quantité de Payſans dans la ville, & fait des proviſions de blé. Il avoit auſſi envoyé à Rome demander du ſecours au Pape, & terminer la réunion des deux Egliſes. Comme il étoit aiſé de voir que ni l'Empereur ni le Clergé n'agiſſoient pas de bonne foi, le Pape ne leur donna aucun ſecours, & leur diſſimulation lui ſervit dans la ſuite d'excuſe, de les avoir laiſſés à la merci des Turcs.

Commencement du ſiege de Conſtantinople.

Au Printems *Mahomet* commanda à *Caratza Beg* (†) de mener ſon gros canon d'Andrinople à Conſtantinople. *Caratza* avoit déja réduit pluſieurs villes ſur le Pont-Euxin, Meſembrie, Achelaum & Biſon. Les diviſions continuoient toujours dans l'Egliſe (‡), comme ſi la ville n'eût point été menacée d'un ſiege, qui commença le ſixieme d'Avril. L'armée des Turcs étoit campée depuis la Porte de bois juſqu'à la porte dorée vers le Midi, & juſqu'à l'Egliſe de St. Coſme, & dans toute l'étendue qui avoit été autrefois plantée de vignes (*a*).

Chalcondyle marque plus particulierement l'aſſiette du camp de l'ennemi; il s'étendoit depuis une mer juſqu'à l'autre, les Troupes d'*Aſie* occupoient l'eſpace à la droite vers la porte dorée; celles d'Europe étoient au couchant, & s'étendoient vers la porte de bois, *Mahomet* lui-même étoit au milieu avec les Janiſſaires & d'autres Troupes, & ſon Viſir étoit poſté au deſſus de Galata (§). Les murailles du côté du Port n'étoient pas fort bonnes, mais du côté de terre il y avoit un double mur & un double rempart. Le premier étoit bas & foible, mais défendu par un foſſé de [illegible] pieds de large, revêtu des deux côtés de pierre de taille; le mur intérieur étoit haut & parfaitement bien fait (*b*).

Juſtiniani nommé Général.

L'Empereur prenoit tous les ſoins dont il étoit capable pour la défenſe de Con-

(*a*) *Ducas* Ch. XXXIV. XXXVII. (*b*) *Chalcondile*, L. VIII. Ch. 11.

(*) Le même Hiſtorien dit que c'étoient des pierres noires, extrêmement dures, que Mahomet faiſoit venir de la Mer Noire.

(†) Beglerbeg d'Europe. *Chalcondile* L. VIII. Ch. 1.

(‡) Le Clergé étoit diviſé, les uns étoient pour & les autres contre l'union, le Moine [illegible] étoit à la tête des derniers. Le Grand-Duc, qui étoit de ſon parti, [illegible] *qu'il aimeroit mieux voir dans la ville le turban de Mahomet, que le bonnet du Pape.*

(§) Pour mieux comprendre cette poſition, il faut ſavoir que Conſtantinople a la figure d'un Triangle [illegible]

Constantinople. Il retint tous les Vaisseaux Venitiens qui venoient de Tanais & de Trebisonde. Bien-que les Genois eussent promis au Sultan de ne point assister les Romains, ils envoyerent sous main un grand Vaisseau avec cinq cens soldats pour renforcer la Garnison. *Jean Justiniani*, surnommé *le Long*, vint de Genes avec deux Vaisseaux, chargés de quantité de jeunes gens pleins d'ardeur & de courage. Comme *Jean* étoit fort habile à ranger une armée & pour donner un combat, l'Empereur l'honora du commandement general, & lui assigna l'endroit des murailles qui étoit le plus proche du Palais à defendre, parceque c'étoit de ce côté-là que les Turcs avoient le plus grand nombre de machines. Il lui promit aussi la souveraineté de l'Isle de Lemnos, au cas qu'il obligeât les Turcs à lever le siege. Des promesses si magnifiques porterent les Latins à des exploits dignes des premiers Heros. Quelques-uns avoient des armes à feu, qui jettoient cinq & six balles avec une telle violence qu'elles perçoient les bouchers & les cuirasses, & qu'après avoir tué un homme elles en tuoient souvent un autre, & quelquefois deux derriere lui. Les Turcs avoient aussi appris l'usage de ces armes. *Mahomet* ordonna de nouvelles levées, & il se rangea sous ses enseignes un si prodigieux nombre de combattans, qu'on comptoit qu'ils alloient à quatre-cens-mille (*). Dans le même tems ses Galeres, ses Vaisseaux & ses Barques, au nombre d'environ trois-cens, aborderent près de la ville.

1453. Secours. Justiniani passe à Constantinople.

Le Port étoit fermé par une chaîne tendue depuis la belle porte jusqu'à Galata, desorte que les Vaisseaux de la ville y étoient en sureté. Outre cela y avoit une Flotte de cinq Vaisseaux, dont l'un appartenoit à l'Empereur, & les quatre autres appartenoient aux Genois, qui apportoient des vivres de la Morée & de Chio. Comme ils voulurent faire voile au commencement de Mars, *Mahomet* ordonna à sa Flotte ou de les prendre ou de les empêcher d'entrer dans le Port de *Keras*, au Sud de Galata; mais les Vaisseaux forcerent le passage à la faveur du vent, & on abaissa la chaîne pour les laisser entrer. Le Sultan, voyant qu'il y avoit dans le Port huit grands Vaisseaux, vingt petits, avec plusieurs Galeres tant à l'Empereur qu'aux Venitiens, outre une grande quantité de Barques, perdit l'esperance de s'en rendre maître, mais en même tems forma un dessein d'une hardiesse & d'une grandeur extraordinaire. Il commanda de faire un chemin à travers des buissons & des broussailles derriere Galata, depuis l'endroit qui fait face à l'Orient, au bas du *Diplokionion*, jusqu'à l'autre côte du Golphe de Keras, à l'opposite de l'Eglise de St. Cosme, & ensuite il fit traîner par terre quatre-vingt Galeres depuis l'Embouchure sacrée jusqu'au Golphe de Keras (†). Pendant qu'on traînoit ces Galeres, il y avoit un Pilote assis à

Etat du Port & des Vaisseaux.

Galeres traînées par terre.

(*) *Chalcondyle* ajoute qu'il y avoit le double de chevaux & des bêtes de charge. L. VIII. Ch. 2.

(†) *Chalcondyle* dit qu'ils remorquerent leurs Vaisseaux jusqu'à l'endroit où campoit *Zagan*, & que de là ils les tirerent à force de bras par dessus une colline, & les mirent à flot de l'autre côté, à la faveur du feu de quelques canons & d'un grand nombre d'arquebusiers, pour écarter les Grecs, & les empêcher d'y mettre obstacle. Les Vaisseaux Chretiens qui étoient dans le Port n'oserent pas les attaquer, après que les Turcs en

1453. Mahomet II. Prise de Constantinople. à la pointe, & un autre à la poupe qui tenoit en main le gouvernail, un autre agitoit les voiles, & un quatrième battoit le tambour & chantoit une chanson marine. C'est ainsi qu'ils traînerent leur Flotte comme à travers des torrens (*), passant sur les collines comme sur les flots.

Le Prince *Cantimir* observe seulement au sujet de ce surprenant exploit, qu'entre les machines inouies jusqu'alors, que le Sultan mit en œuvre, rien n'approcha du travail prodigieux avec lequel il fit rouler par un terrein tantôt haut tantôt bas des Vaisseaux du côté du Nord dans le Port intérieur (†), ce qui fut cause de la prise de la ville, les Troupes de la marine s'étant fait jour au travers de la Porte de *Phanar* (‡), qui regarde le plus bas port (a).

Brèche faite à la muraille. On amena en même tems proche de la porte de St. Romain le monstrueux canon dont nous avons parlé. Le Canonnier avoit deux pierres, l'une fort grosse, & l'autre plus petite; il tiroit la petite la premiere pour voir s'il avoit bien visé, & ensuite la seconde. Il y avoit de ces canons qui après avoir jetté des pierres se cassoient comme un verre, à moins qu'on ne les couvrît d'abord d'une laine fort épaisse; & même ils crevoient malgré cela après avoir tiré trois fois, ce qui venoit de la froideur de l'air, qui pénétroit les pores. Mais cet homme-ci empêchoit son canon de crever, en y versant de l'huile quand il avoit tiré. Comme le Canonnier après avoir tiré un coup se disposoit à en tirer un second au même endroit, l'Ambassadeur de *Jean Huniade* (§) qui étoit présent se mit à rire, & lui dit, si vous voulez abattre bientôt la muraille, changez votre batterie, & tirez à cinq ou six toises de l'endroit où vous venez de tirer, ensuite tirez à un autre endroit qui avec les deux autres fasse comme un triangle (**), & vous verrez que

(a) *Cantimir*, T. II. p. 7.

en avoient enduit leurs flancs, & à la faveur de leur artillerie [illegible] vinrent mouiller au pied des murailles, & firent un pont de bois, dont on couvrit la superficie avec des planches. *Chalcondyle*, L. VIII. Ch. 7.

(*) *Ducas* rapporte cet exploit [illegible] *Alexandre*, ainsi qu'il l'appelle, comme fort au-dessus de ce que [illegible] lorsqu'il construisit un pont sur l'Hellespont.

(†) Qui s'étend jusqu'au Palais des Empereurs. Les Vaisseaux furent transportés par terre l'espace de plusieurs milles depuis le village de [illegible] jusqu'au [illegible], & ils furent amenés dans l'intérieur du Port qu'on nomme à présent [illegible]. *Cantimir*.

(‡) Ou plus communément *Fener*, c'est l'endroit où les gens nobles & les plus riches Grecs demeurent. *Cantimir*.

(§) Le Roi de Hongrie ayant fait des [illegible], il dit l'Ambassadeur [illegible] à *Huniade*, [illegible] *Mahomet*, [illegible] qu'il lui avoit donné, en lui renvoyant le [illegible]. On [illegible] que [illegible] à *Huniade* que les Chrétiens [illegible] que lorsque Constantinople seroit prise, [illegible] cette prophétie accomplie, & *Huniade* avoit [illegible] l'Ambassadeur à [illegible] au Canonnier [illegible]. On dit qu'on [illegible] de Corps [illegible] ses [illegible].

(**) Il faudroit battre en ruine, [illegible] la muraille en trois endroits [illegible], en changeant le [illegible] trois [illegible] par trois canons, [illegible] du Petit [illegible],

que ce triangle tomberoit bientôt par terre. Cet avis fut suivi & réussit (a). 1453 Siege de Constantinople.

Chalcondyle rapporte que ces gros canons faisoient un bruit épouvantable, que la terre en trembloit plus de deux lieues à la ronde, & que les coups portoient jusques contre la seconde muraille, parce qu'elle étoit plus haute que la premiere, mais sans y faire un dommage capable d'effrayer les Grecs. Car ces grosses pieces n'étant pas aisées à manier, ne tiroient que sept ou huit volées par jour, & une vers le point du jour pour donner le signal aux autres de recommencer. Les Grecs avoient aussi des canons, dont quelques-uns étoient de soixante à quatre-vingt livres de bale; l'un étoit en contrebatterie à l'opposite du plus gros de ceux de *Mahomet*; mais quand ils faisoient des décharges avec ces pieces, les coups ébranloient tellement la muraille & le rempart, qu'elles faisoient plus de mal que de bien: outre cela la plus grosse creva après avoir tiré quelques coups.

Bien-que le dommage que les batteries des Turcs causoient ne fût pas considérable d'abord, le peu d'experience des Grecs, jointe à leur petit nombre, ne leur permettoient pas de réparer les breches par-tout: d'autant plus que les Janissaires couverts de gabions & de mantelets, gagnoient le bord du fossé, & ayant élevé un petit parapet le long de la contrescarpe, où ils avoient fait des trous, ils tiroient par-là incessamment aux creneaux, desorte que personne n'osoit paroître.

Le Sultan fit faire aussi plusieurs mines, qui passoient par dessous le fossé & les fondemens des murs jusques bien avant dans la ville; & à l'endroit où on les avoit ouvertes il avoit fait élever quatre tours de bois, sur lesquelles il y avoit des soldats pour défendre les travailleurs. Les Turcs avoient encore une autre tour plus élevée que les precedentes, au haut de laquelle il y avoit des échelles & des ponts portatifs pour jetter sur les remparts. Les Grecs éventerent leurs mines & les chasserent. *Mines & Contre-mines.*

Les Genois de Galata témoignerent beaucoup d'affection aux Grecs. De jour ils fournissoient aux Turcs des vivres & de l'huile pour leur canon, mais la nuit ils passoient secrettement dans la ville, & combattoient le jour suivant contre eux; le lendemain ils retournoient au camp, & ceux qui étoient au camp revenoient dans la ville. Les Venitiens, mêlés parmi les Grecs, combattoient aussi fort genereusement pour eux. *Jean Justiniani* ne negligeoit rien pour la défense de la place, & le Grand-Duc suivi de cinq-cens hommes faisoit tous les jours le tour de la ville, pour voir si l'on faisoit bonne garde, & pour relever le courage des gens de guerre. *Affection des Genois.*

Le feu continuel du canon des ennemis ruina la tour qui étoit proche de la porte de St. Romain, aussi bien que les murailles des deux côtés, de maniere que les assiegeans & les assiegés pouvoient se voir (*).

L'Em-

(a) *Ducas*, Ch. XXXVIII.

l'autre à la Porte Romaine, où *Justinien* étoit posté, & le troisiéme entre les deux premiers; qui tenoient les soldats en [illegible], l'autre qui portoit un [illegible] de trois, & [illegible] que les deux autres avoient [illegible].

(*) Pendant quarante jours les assiegés n'eurent pas une heure de repos, étant occupés

1453. SECTION I. *Jusqu'à la prise de Constantinople.*

Propositions rejettées.

L'Empereur perdant toute espérance de défendre la ville, lorsqu'il vit une si grande brèche à l'endroit le plus fort des murailles, envoya proposer au Sultan de payer tel tribut qu'il voudroit lui imposer, pourvu qu'il voulût se retirer. *Mahomet* répondit : „ Il est impossible que je me retire : je prendrai la ville, ou la ville me prendra: ajoutant, que si l'Empereur vouloit „ en sortir volontairement, il lui donneroit la Morée, & d'autres Provinces à ses freres; avec menace que s'il la prenoit par force, il le feroit passer avec tous les Grands au fil de l'épée, réduiroit tous les habitans en esclavage, & permettroit à ses soldats de piller tout." *Constantin* jugea qu'il valoit mieux en courir les risques, que de se soumettre à de pareilles conditions.

Justinien coulé à fond.

Justinian ayant résolu en ce tems-là de brûler la Flotte des Turcs, fit préparer une Galere, sur laquelle il mit les plus vaillans des Italiens, avec des machines & les feux d'artifice necessaires. Mais les Genois de Galata ayant découvert son dessein, en avertirent les Turcs, qui se tinrent sur leurs gardes, & quand les Latins approcherent à minuit, ils tirerent sur la Galere & la coulerent à fond, avec cent-cinquante des meilleurs soldats. Cet accident ruina toutes les espérances des Grecs.

Mahomet fit construire un pont de bois depuis le bord de Galata jusqu'au *Cynegion* (*), qui étoit composé de mille barques attachées deux à deux avec des cordes, sur lequel cinq hommes pouvoient passer de front. Il y avoit aux deux extrémités des barques des pieces de bois sur lesquels le plancher étoit cloué.

Propositions du Sultan, & réponse de l'Empereur.

Quand tout fut prêt pour donner l'assaut (†), le Sultan envoya offrir à l'Empereur & aux Grands la liberté de se retirer avec leurs biens, promettant que le Peuple ne recevroit aucun mauvais traitement, lui faisant déclarer en même tems que, s'il rejettoit cette proposition, il devoit s'attendre à périr avec les siens, & le peuple à être emmené captif. L'Empereur répondit par l'avis de son Conseil: „ Qu'il seroit bien aise de vivre en paix „ avec lui; que les ancêtres de *Mahomet* avoient honoré les siens comme „ leurs peres, & regardoient Constantinople comme leur Patrie, où ils „ trouvoient un asyle assuré dans leurs disgraces, & qu'aucun de ceux qui a„ voient [illegible] l'attaquée n'avoit joui d'une longue vie. Que le Sultan devoit „ se contenter des [illegible] possessions & de ce qu'il avoit injustement usurpé sur „ sa famille, & qu'il n'avoit qu'à lui imposer un tribut aussi pesant qu'il lui „ plairoit. Que pour ce qui étoit de lui livrer la ville, cela ne dépendoit

„ pas

[illegible] Chalcondyle, L. VIII. Ch. [illegible]

(*) [illegible] Chalcondyle, L. VIII. Ch. [illegible]

(†) [illegible] Chalcondyle, L. [illegible] Ch. [illegible]

1453. Section I. Jusqu'à la prise de Constantinople.

„ ni de lui ni des habitans, leur resolution commune étant de sacrifier leurs „ vies pour sa defense."

Mahomet desesperant alors de prendre la ville par composition, fit publier dans son armée le jour de l'attaque (*), & declara que se contentant des murailles & des maisons, il abandonnoit aux Soldats les personnes & leurs biens (†). Cette declaration fut reçue avec de grands applaudissemens. Sur le soir il envoya ordre par tout le camp d'allumer par-tout des feux. C'étoit un spectacle tout nouveau, & qui étonnoit tout le monde, de voir une infinité de lumieres repandues sur la terre & sur la mer, sur les Vaisseaux & sur les maisons, sur Constantinople & sur Galata, qui brilloient avec un plus grand éclat que le Soleil. La surface de l'eau reluisoit comme si elle eût été couverte de miroirs. Les Grecs voyant tout le camp en feu, coururent aux murailles, d'où ayant entendu les cris de joie des Turcs, ils jugerent qu'ils se preparoient à un assaut general, ce qui les remplit de terreur.

Illuminations des Turcs.

Justiniani travailla extrêmement toute la nuit à faire boucher les breches avec des fascines, & à faire creuser un fossé en dedans. *Mahomet* commença l'attaque generale le Dimanche 27 de Mai (‡), auquel on celebroit la Fête de tous les Saints. Il ne donna aucun relâche aux Romains durant toute la nuit. A neuf heures du matin il divisa son armée en deux, & la rangea depuis le Palais jusqu'à la Porte dorée. Il mit ses quatre-vingt Barques depuis la Porte de bois jusqu'à la Place, & il rangea les autres Vaisseaux qui étoient au *Diplacionion* en rond, depuis la belle Porte, qui est au-delà de la Forteresse de St. Demetrius, & de la petite Porte proche du Monastere de Notre-Dame, nommée *Hodegetrie*, au-delà du Port jusqu'à l'Anea. Il y avoit dans ces Vaisseaux quantité d'échelles & plusieurs autres machines.

Assaut général.

Lorsque le Soleil fut couché la trompette sonna, & le Sultan combattit à cheval à la breche, environné de dix-mille de ses esclaves, soutenu de plus de cent-mille Cavaliers à ses côtés & derriere lui. Dans le bas jusqu'au Port de la Porte dorée, il y avoit plus de cent-mille hommes de pied, & plus de cinquante-mille depuis l'endroit où étoit *Mahomet* jusqu'au haut du Palais. Outre cela il y en avoit un nombre infini sur les Vaisseaux & sur le pont de bois. Les assiegés étoient distribués autour des murailles. L'Empereur & *Justiniani* étoient à la tête de trois-mille Latins, à la breche (§). Le Grand-Duc étoit au Palais avec cinq-cens hommes. Il y en avoit encore plus de cinq-cens armés de lances & de traits, pour defendre les murailles & les fortifications du côté de la mer, depuis la Porte dorée jusqu'à la belle Porte. Ils veillerent toute la nuit. Les Turcs porterent une infinité d'e-

Ordre de l'attaque.

(*) Qui suivant la coutume étoit le troisieme après les illuminations. *Chalcondyle*. L. VIII. Ch. 4.

(†) Il promit aussi une belle Seigneurie au premier qui monteroit sur la breche. Les Prêtres se promenerent dans le camp pour encourager les soldats. *Idem* ibid.

(‡) C'étoit le Mardi 27 Mai 1453.

(§) Le brave *Justiniani* étoit posté sur la breche avec trois-cens Italiens pour recevoir l'ennemi, & l'Empereur étoit derriere lui à la tête de ses Troupes pour le soutenir. *Chalcondyle*. L. VIII. Ch. 6.

1453. Section I. *Jusqu'à la prise de Constantinople.*

d'échelles pour les appliquer aux murailles, pendant que le Sultan une verge de fer à la main chassoit les soldats vers la muraille, tantôt avec des caresses, tantôt avec des menaces.

Justiniani blessé.

Les assiégés se défendoient vaillamment. L'Empereur & *Justiniani* combattoient à la tête de leurs gens; mais sur le soir cet incomparable Capitaine, cet illustre Héros reçut au dehors de la main un coup de trait qui lui perça le gantelet, bien qu'il fût d'une aussi bonne trempe que les armes d'Achille. Ne pouvant supporter la douleur qu'il ressentoit, il pria l'Empereur de tenir ferme, pendant qu'il iroit se faire panser dans un Vaisseau (*). Cependant les Turcs couverts de leurs boucliers s'approchèrent des murailles, & firent tous leurs efforts pour y appliquer les échelles; mais ils ne purent y réussir par la prodigieuse quantité de pierres que les assiégés jettèrent du haut des murailles.

Les Turcs entrent par une porte, & l'Empereur est tué.

Pendant que l'Empereur gardoit la brèche, cinquante esclaves de *Mahomet* s'étant apperçus qu'une porte sous terre du Palais par laquelle les Grecs faisoient sûrement des sorties, étoit ouverte, ils s'y jettèrent, montèrent sur les murailles, & taillèrent en pièces ceux qui les défendoient, desorte que les ennemis n'eurent plus de peine d'appliquer leurs échelles & de monter. L'Empereur & ceux qui combattoient sous lui ne s'apperçurent point de ce malheur, parce qu'ils étoient fort éloignés de l'endroit par où les Turcs étoient entrés; quand ils sentirent qu'on tiroit sur eux du haut des murailles, & qu'ils reconnurent que c'étoient les ennemis qui y étoient montés, ils se jettèrent en désordre dans la ville (†); mais comme la porte de Carsias étoit fort étroite, il y en eut un grand nombre d'écrasés: dès que les Turcs s'apperçurent de leur fuite, ils les poursuivirent avec un grand cri, & massacrèrent tout ce qui se présenta devant eux (‡). Ce fut alors que

(*) *Justiniani* étant blessé à la main, se retira pour se faire panser; les Génois s'imaginant qu'il les abandonnoit, quittèrent leur poste; l'Empereur s'en étant apperçu y accourut, & demanda à *Justiniani* où il alloit, à quoi il répondit, *Là où Dieu a ouvert un passage aux Turcs.* [illegible] Catacuzène fut tué, & l'Empereur blessé à l'épaule. Chalcondyle L. VIII. Ch. 6.

(†) Pour bien entendre ceci, il faut savoir que jusques là on n'avoit combattu que sur la brèche qui étoit au mur extérieur, & qu'ils se retirèrent dans la ville par le mur intérieur.

(‡) Les Turcs [illegible] l'Empereur à l'épaule, & le [illegible] Chalcondyle L. VIII. Ch. 6.

1453. Section I. *Jusqu'à la prise de Constantinople.*

que l'Empereur sur la breche, desespérant de tout, & tenant son épée & son bouclier, s'écria douloureusement, *Ne se trouvera-t-il point un Chrétien qui me coupe la tête?* A peine eut-il achevé qu'un Turc lui donna un coup au visage, & à l'heure même un autre Turc lui en donna un second qui le fit tomber mort, sans qu'il sût que c'étoit l'Empereur.

Les Turcs entrerent dans la ville à une heure après minuit, n'ayant perdu que trois hommes, au-lieu que depuis la Porte de Carsias jusqu'au Palais ils en tuerent deux-mille, tant de ceux qui fuyoient que de ceux qui se défendoient. Ils n'en userent ainsi que parcequ'ils croyoient qu'il y avoit cinquante-mille combattans, car s'ils eussent su qu'il n'y en avoit que huit-mille, ils n'en auroient pas tué un seul, non par pitié mais par avarice, parcequ'ils les auroient vendus comme des moutons, ainsi qu'ils le dirent depuis à *Ducas* (*).

[illegible] A la pointe du jour, quelques Romains coururent à leurs maisons, pour veiller à la sureté de leurs femmes & de leurs enfans, & bienqu'ils fussent couverts de sang, ceux qu'ils rencontroient dans les rues ne voulurent pas croire que les Turcs étoient entrés dans la ville. Enfin la nouvelle se confirmant par la foule d'autres qui se suivoient, les femmes, les hommes, les Religieux & les Religieuses coururent en foule vers la grande Eglise, nommée Sainte Sophie, ajoutant foi à une ridicule prédiction (†) touchant la destruction des Turcs, qu'ils croyoient devoir s'accomplir alors.

Fausse Prophétie. Cette prédiction étoit, que les Turcs devoient un jour entrer par force dans Constantinople, & tailler les Romains en pieces jusqu'à la colomne de *Constantin*: qu'alors un Ange descendroit du Ciel avec une épée, & donneroit cette épée & l'Empire à un pauvre homme, qu'il trouveroit sur la colomne, & lui diroit, *Prenez cette épée & vengez le peuple du Seigneur.* Que les Turcs prendroient la fuite à l'heure même, & que les Romains les poursuivroient, en tuant incessamment, & les chasseroient de l'Occident jusqu'à un endroit nommé *Monodendre*, qui est sur la frontiere de Perse. Ils n'avoient d'autre raison de croire une pareille absurdité, sinon qu'ils l'avoient ouï dire à certains Imposteurs.

Prise de la Ville. Les Grecs qui s'étoient sauvés dans la grande Eglise, se flattoient d'y être parfaitement en sureté; mais quand les Turcs y arriverent, ils en rompirent les portes à coups de hache, & y ayant trouvé une multitude innombrable de peuple, ils les lierent deux à deux & les emmenerent. Un grand nombre de personnes qui furent assez simples pour aller en procession au tombeau de Sainte Theodosie Martyre, tomberent entre les mains des Turcs,

(*) Il remarque à cette occasion que les Turcs sont si intéressés, qu'ils laisseroient aller l'assassin de leur pere pour de l'argent.

(†) *Chalcondyle* rapporte que ceux qui gardoient les portes, les tinrent fermées par la foi qu'ils ajoutoient à cette vieille & ridicule prophétie; desorte que le Peuple ne pouvant s'enfuir hors de la ville, se sauva dans Sainte Sophie, où les Turcs arriverent d'abord, & en massacrerent un grand nombre au milieu de l'Eglise. Des autres, qui fuyoient de côté & d'autre, quelques uns tirent ferme, & aimerent mieux mourir les armes à la main, que de se voir esclaves; de ce nombre fut *Théophile Paléologue* avec son pere & ses fils. *Chalcondyle.* L. VIII. Ch. 6.

Turcs, & furent emmenés captifs avec les autres. La Flotte qui étoit dans le Port, empêcha les ennemis d'appliquer les échelles & de monter de ce côté-là, jusqu'à ce que ceux qui étoient entrés dans la ville dès le matin, fussent venus, & eussent chassé les Romains de dessus la muraille. Les Turcs qui étoient sur les Vaisseaux s'en étant apperçus, gagnerent bientôt le haut (*). Enfin toutes les portes furent rompues, & les Turcs fondirent de toutes parts avec impétuosité.

Quand le Grand-Duc vit qu'ils s'approchoient de la Porte Royale qu'il gardoit, il se retira vers son Palais avec un petit nombre de ses gens; & étant allé à la Tour où étoient sa femme & ses enfans, il y fut arrêté, & on lui donna des gardes (a).

Comme *Justiniani*, qui s'étoit retiré pour faire panser sa blessure, entroit dans le Port (†), on lui apporta la triste nouvelle de la mort de l'Empereur & de la prise de la ville, desorte qu'il remit à la voile. Le rivage étoit couvert de personnes de tout ordre qui se frappant la poitrine conjuroient les matelots de les prendre; mais quand même ils l'auroient voulu, il ne leur eût pas été possible; & si la Flotte des Turcs n'eût pas été occupée au pillage, ils n'auroient pu se sauver. Les Genois de Galata monterent avec leurs femmes & leurs enfans sur leurs Vaisseaux, sans emporter rien de leurs biens; mais le Visir *Zagan* courut au bord de la mer, & leur promit une entiere sûreté pour leurs personnes & leurs biens: la plupart allerent avec leurs Magistrats présenter les clefs de leur ville au Sultan. Il n'y eut que cinq grands Vaisseaux qui firent voile, les autres furent abandonnés des Matelots, les Galeres & les Vaisseaux marchands des Venitiens (‡) se retirerent de la même maniere (b).

Le Sultan entre dans la ville. Tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici se passa depuis une heure après minuit jusqu'à huit heures du matin, que le Sultan entra dans la ville avec ses Visirs & ses principaux Officiers, environné d'un gros Corps de Ja-

(a) *Ducas*. Ch. XXXIX. (b) *Ibid*. Ch. XL.

(*) Les Historiens Turcs [illegible] *Cantemir*, T. II. p. [illegible]

(†) Quelques Auteurs Chrétiens [illegible]

(‡) Ceux qui étoient sur la Flotte, [illegible] *Chalcondyle*, l. c.

Janiſſaires. Quand il arriva à la grande Egliſe, il fut étonné de voir l'état où elle étoit. Ayant apperçu un Turc qui rompoit du marbre dont elle étoit pavée, par zele de Religion diſoit-il, *Mahomet* tirant ſon epée l'en frappa, en lui diſant, *contente-toi du butin, les Bâtimens m'appartiennent.* Il ordonna enſuite à un de ſes Prêtres de monter en chaire & d'y lire les prieres. Lorſqu'il fut ſorti de l'Egliſe, il fit amener le Grand-Duc devant lui, & lui dit qu'il voyoit les ſuites du refus qu'ils avoient fait de rendre la ville. Le Grand-Duc lui répondit: *Seigneur, il n'étoit pas en mon pouvoir ni en celui de l'Empereur de vous livrer la ville, & je n'avois garde de le faire dans un tems où vos Officiers lui mandoient de tenir ferme, que vous ne pourriez jamais le reduire.* Cette reponſe augmenta les ſoupçons & la haine que *Mahomet* avoit depuis longtems contre *Hali Basha* (*). Il demanda ſi l'Empereur s'étoit ſauvé ſur les Vaiſſeaux, le Grand-Duc repondit qu'il n'en ſavoit rien, parcequ'il gardoit la Porte Royale. A l'heure même deux jeunes ſoldats ſortirent du camp, & l'un d'eux dit au Sultan qu'il avoit tué l'Empereur, & l'autre dit qu'il lui avoit donné le premier coup (†). *Mahomet* leur commanda d'aller le chercher & de lui apporter ſa tête, ce qu'ils firent, & le Grand-Duc la reconnut. Alors on la cloua au haut de la colomne de l'Auguſteum, où elle demeura juſqu'au ſoir. On en ôta enſuite la peau, que l'on remplit de paille, & que l'on porta comme un trophée aux Princes des Perſes, des Arabes & des autres Turcs.

1453.
Section I.
Priſe de la ville de Conſtantinople.

D'autres diſent que le Duc ſe cacha avec *Orchan*, & d'autres perſonnes de condition, dans une tour, qu'ils rendirent. Ayant été envoyés à bord d'un Vaiſſeau, un Romain pour obtenir ſa liberté les découvrit au Pilote, qui coupa ſur le champ la tête à *Orchan* habillé en Moine, & la porta au Sultan, à qui il mena le Grand-Duc (‡); le Sultan le conſola, commanda qu'on allat chercher ſa femme & ſes enfans dans le Camp & ſur la Flotte; quand on les eut amenés il leur donna à chacun mille aſpres, & en les renvoyant dans leur maiſon, il dit au Grand-Duc qu'il lui donneroit le Gouvernement de la ville, & l'éleveroit à de plus éminentes Dignités que celles qu'il poſſédoit ſous l'Empereur. Ayant appris de lui le nom des principaux Officiers & des autres perſonnes les plus conſidérables de la Cour, il les fit chercher, & paya mille aſpres pour chacun d'eux (§) (*a*). Telle eſt la Rela-

Orchan
eſt tué, & le Sultan conſole le Grand-Duc.

(*a*) *Ducas*, Ch. XL.

(*) Il le fit mourir peu après & ſe ſaiſit de ſes richeſſes. *Chalcondyle* le nomme *Chalites* fils de *Priam*. L. VIII. Ch. 8.

(†) L'Auteur a dit plus haut, que ni l'un ni l'autre ne ſavoit que c'étoit l'Empereur, & *Chalcondyle* rapporte qu'aucun des Janiſſaires ne put rien dire de certain touchant ſa mort; que l'on jugea ſeulement qu'il avoit été tué auprès d'une des portes, ayant regné trois ans & trois mois. L. VIII. Ch. 6.

(‡) *Chalcondyle* rapporte que *Notaras*, c'eſt le nom qu'il donne au Grand-Duc, ſe retira avec *Orchan* dans une tour pour délibérer ſur ce qu'ils avoient à faire; qu'*Orchan* petit-fils de *Mahomet*, ayant pris un habit de Moine, voulut ſe jetter du haut en bas, mais qu'ils ſe tua. Que *Notaras* fit mine de ſe defendre, mais ſe rendit, & s'échappa alors avec ſes fils. *Idem* ibid.

(§) Pluſieurs Vénitiens de qualité, qui étoient arrivés à Conſtantinople un peu avant le ſiege, tomberent entre les mains des Turcs, mais le Sultan les mit tous en liber-

té,

1453 Section I. Jusqu'à la prise de Constantinople.

Relation des Turcs.

lation que les Auteurs Grecs nous ont donnée de la prise de Constantinople, voyons à-présent ce que les Turcs eux-mêmes en disent.

Les Chrétiens accablés & épuisés de travaux, & réduits à un petit nombre, voyant leurs murailles ouvertes par-tout, leurs batteries démontées, & la ville étroitement bloquée par mer & par terre, & étant sans espérance de secours, envoyerent des Ambassadeurs au Sultan pour se rendre aux conditions qu'il voudroit. *Mahomet* les reçut avec toute sorte de civilité, promit la vie & les biens saufs aux habitans, avec la liberté de se retirer où ils voudroient, après quoi il les renvoya. Mais avant qu'ils eussent atteint les murailles, le Sultan fit courir après eux, pour leur communiquer quelque chose qu'il avoit oublié de leur dire. Les Sentinelles appercevant de dessus les remparts les Turcs qui couroient à toute bride après les Ambassadeurs, s'imaginerent qu'ils avoient dessein de surprendre la ville & d'y entrer avec eux, & firent feu sur eux pour les empêcher d'approcher. Les Turcs surpris & voyant leurs gens blessés, sonnent la retraite, & vont en donner avis au Sultan. *Mahomet* se figure que les Grecs se repentent de leur convention, & qu'ils tirent sur ses gens par haine, il ordonne à ses Troupes de se tenir prêts pour aller détruire ces perfides ennemis. D'autre part, les Sentinelles ayant rapporté à l'Empereur que les Turcs avoient essayé frauduleusement de surprendre la ville, & qu'ils approchoient, il commanda aux siens de faire les derniers efforts pour la défense de leurs murailles. Là-dessus on en vient aux mains, le combat s'anime, & le sang coule de toutes parts. Mais tandis que du côté de terre-ferme les Grecs font des prodiges & repoussent l'ennemi, ceux qui sont chargés de défendre le Port ne peuvent tenir contre les traits des assaillans, & laissent entrer les Turcs dans la ville.

En vain l'Empereur Grec combat vaillamment, faisant l'office tantôt de Général, tantôt de Soldat & se portant par-tout pour animer les siens par sa présence, il est tué. Son corps après qu'on lui eut coupé la tête, fut trouvé auprès de celui d'un simple Enseigne, & l'endroit en retient encore aujourd'hui le nom de *Sanjakdar Yokushi* (*).

Ceux qui défendoient encore courageusement les remparts contre les Turcs, apprenant ce qui se passoit, arborerent sur la muraille le drapeau blanc, & se mirent à crier de dessus les remparts: „ Où est donc la crainte de Dieu! quoi! ne craignez-vous point de l'irriter en rétractant la „ parole que vous nous avez donnée? Les deux Empereurs sont d'accord, „ & on est convenu de rendre la ville. Cessez de combattre, & n'atta„ quez plus ceux qui se sont engagés d'être à l'avenir vos Sujets." *Mahomet*, qui peut-être ignoroit en quel état étoient les affaires au Port, n'entendit pas plutôt ces paroles, qu'il fit cesser le combat; il ratifia les premières conditions, & promit de s'y tenir, ainsi cette autre partie de la ville se rendit volontairement.

Le

té, à la réserve du Baile de Venise, qu'il fit mourir en sa présence. *Chalcondyle.* L. VIII. Ch. 6.

(*) C'est une éminence au haut de laquelle est une Eglise dédiée à la Ste. Vierge, la seule des anciennes Eglises que les Turcs ont laissée aux Chrétiens. *Cantemir.*

Le lendemain le Sultan fit son entrée dans Constantinople par la porte appellée *Topkapu*, & fit entendre ses volontés aux Grecs en ces termes : „ Je vous ai promis quand vous etes venus traiter avec moi, que si vous „ restiez ici votre Religion ne souffriroit en rien, & qu'on ne toucheroit „ point à vos Eglises & à vos Monasteres ; mais puisque j'ai gagné une „ partie de la ville par force (*), & que l'autre s'est rendue, j'estime juste „ & j'ordonne que les Maisons Religieuses & les Eglises situées dans la „ partie que j'ai conquise, soient converties en Jami, & que le reste de- „ meure aux Chretiens." En vertu de cette sentence, toutes les Eglises qui se trouvoient depuis *Ak Serai* (†) jusqu'à Sainte Sophie furent converties en Jami, mais depuis *Sulu Monastyr* (‡) jusqu'à *Edirne Capu* elles demeurerent aux Grecs (§). Ensuite les forces de terre & de mer étant assemblées dans la place qui fait face au Palais blanc, *Mahomet* marcha en triomphe vers Sainte Sophie. Desqu'il y fut entré il ordonna d'entonner l'*Ezan* (**), & alla après cela prendre possession du Palais Impérial. Comme il y entroit, on dit qu'il fit *impromptu* un distique en Langue Persane, dont voici le sens : „ L'araignée a filé sa toile dans le Palais Impérial ; la chouette „ a entonné son chant nocturne sur les tours d'*Afrasiab* (††)," faisant allusion à la chûte de l'Empire des Grecs. On voit par-là que ce Prince avoit le goût de la Poesie. Constantinople fut prise le 20 du mois *Jemaziu'l Ewel* (‡‡), de l'an 857 de l'Hegire, après cinquante-un jours de siege, la négligence ou la trahison du Visir (§§) en ayant retardé la prise (*a*). Reprenons à-present le fil de la narration de *Ducas*.

1453. Section I. *Jusqu'à la prise de Constantinople.*

Le

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 7-13.

(*) Tous les Historiens Chretiens, tant Grecs que Latins, prétendent que toute la ville fut prise par force ; mais par le témoignage unanime des Historiens Turcs il paroît que la moitié de la ville se rendit par composition ; & il n'y a gueres d'apparence, qu'aimant à grossir leurs avantages, & à rabaisser ceux des autres, ils ayent avancé un fait qui diminue la gloire de leur conquête, si ce fait n'étoit véritable. *Cantimir*.

(†) Palais blanc ; c'est le nom que les Turcs donnent à une rue qui mene à la Propontide ; on y voit les beaux Bâtimens qui servent à loger les Janissaires ; on les appelle *Yenghi Odalar*, ou nouvelles Habitations. Il n'est pas permis aux femmes, sans excepter même celles des Janissaires, de passer par cette rue, elles ne pourroient demander réparation des injures qu'elles y recevroient. *Cantimir*.

(‡) Le Monastere aqueux. Du tems des Chretiens c'étoit l'Eglise des Arméniens, qui occupoient tout ce quartier de la ville : c'est aujourd'hui un Jami. Les sources qui sortent des fondemens de ce Bâtiment lui ont fait donner ce nom d'Aqueux. *Cantimir*.

(§) *Selim* I. les leur ôta, en leur accordant la permission d'en bâtir de bois. *Cantimir*. p. 47 & suiv.

(**) Hymne qui contient la profession de foi des Mahométans. Le Chantre, ou *Muezin*, qui invite le Peuple à la priere, répete cette formule du haut de la tour du Jami. On s'en sert aussi après des victoires, & c'est comme le *Te Deum* des Chretiens. *Cantimir*.

(††) C'étoit un Palais des Monarques Persans, dont les Turcs racontent bien des fables, aujourd'hui le Palais des Empereurs Grecs est la retraite des hiboux & des chauvesouris. *Cantimir*.

(‡‡) *Jomadiol Awal*, le premier Jomada, le cinquieme mois de l'année Mahométane.

(§§) On dit qu'il avoit été corrompu par les Chretiens. Ce doit être *Halil Bacha*, que *Phranzas* nomme Chef du Conseil ; il portoit toujours *Mahomet* à se désister de cette guerre,

1453. Section I. *Jusqu'à la prise de Constantinople.*

Le lendemain de la prise de la ville, *Mahomet* y entra une seconde fois, & alla chez le Grand-Duc, qui vint au devant de lui pour le recevoir. Comme la Duchesse étoit malade, il s'approcha de son lit, & l'appellant sa *Mere*, il lui souhaita le bon jour, & lui dit de ne se point affliger, lui promettant de lui donner plus qu'elle n'avoit perdu. Après cela il se promena dans la ville, qui n'étoit plus qu'un désert, où il n'y avoit ni hommes ni bêtes.

Mahomet [illegible] *Grand-Duc. Le fait mourir avec sa Famille.*

Le 28 de Mai il parcourut encore une grande partie de la ville, & fit un festin aux environs du Palais. Lorsqu'il eut beaucoup bu, il ordonna au Chef des Eunuques d'aller demander de sa part au Grand-Duc le plus jeune de ses fils, jeune homme de quatorze ans, parfaitement bien fait. Le Grand-Duc soupçonnant le dessein du Sultan, changea de visage, & répondit presque à demi-mort à l'Eunuque, qu'il pouvoit le prendre s'il vouloit, mais qu'il ne le lui donneroit pas lui-même (*). L'Eunuque ayant rapporté cette réponse au Sultan, il lui ordonna en colere de prendre le bourreau avec lui, & de lui amener le jeune homme, & le Grand-Duc & ses deux autres fils, & de leur couper la tête à la porte du Palais (†). Il fit aussi exécuter tous les Grands & tous les Officiers qu'il avoit rachetés & retirés des mains des soldats; il choisit entre leurs femmes & leurs enfans les personnes les plus belles & les mieux faites, & les réserva pour lui.

Butin.

Trois jours après la prise de Constantinople, les Vaisseaux firent voile chacun pour leur Province, chargés de richesses & de captifs. Le camp n'en étoit pas moins rempli; on y voyoit des personnes de toute condition,

des

re, tant avant que durant le siege, [illegible] Enfin, [illegible] Le Prince *Cantimir*, qui nous apprend ces circonstances, [illegible] [illegible] Quoi qu'il en soit, [illegible]

(*) [illegible] Car *Mahomet* [illegible] *Notaras* [illegible] L. VIII. Ch. [illegible]

(†) [illegible]

1453 Sultan I.

des Evêques revêtus de leurs habits pontificaux (*), des Religieuses, & d'autres attachées comme des esclaves. Les Turcs se servoient des habits sacrés pour couvrir des chiens & des chevaux en guise de housses. On en voyoit d'autres à qui l'on servoit à table des fruits dans les vases sacrés, & d'autres qui buvoient dans des calices. Ils enlevèrent sur des chariots une infinité de livres, qu'ils dispersèrent en Orient & en Occident. Ils vendirent les ouvrages les plus estimés pour une bagatelle (†), & jetterent une quantité incroyable de Livres des Saints Evangiles après en avoir arraché les ornemens, & brûlèrent toutes les Images pour cuire leurs viandes (a). Le même jour, suivant les Historiens Turcs, le lieu où étoit le tombeau d'Abu Ayub Ansari fut indiqué par révélation au Sheikh Ak Shemseddin, & il conduisit le Sultan dans le Fauxbourg, nommé depuis Ayub (‡); on fouilla en un certain endroit, & on découvrit une tombe sur laquelle étoit gravée une inscription. Mahomet fit construire sur la tombe un *Turbeh*, avec tout l'accompagnement royal d'un Jami & d'une Ecole (b).

Le cinquième jour le Sultan entra dans Galata, & commanda de faire le dénombrement des habitans. Il fit aussi ouvrir les portes de ceux qui s'étoient sauvés à Genes, & faire l'inventaire de leurs biens, en declarant que si les propriétaires revenoient dans trois mois, ils leur seroient rendus, sinon qu'ils seroient confisqués. Il ordonna encore de démolir les murs de Galata, & de réparer ceux de Constantinople. Il choisit cinq mille familles dans les Provinces de sa domination, & leur enjoignit sur peine de la vie d'aller s'établir à Constantinople avant la fin du mois de Septembre, & il en donna le gouvernement à un de ses esclaves, nommé *Soliman* (§). Il laissa toutes les Eglises désertes, excepté celle de Sainte Sophie, qu'il convertit en Mosquée. Après cela il partit le 18 de Juin pour Andrinople en triomphe, avec une quantité prodigieuse de butin, & une foule innombrable d'esclaves. La femme du Grand-Duc mourut en chemin (**). Il

Galata demantelée. Constantinople repeuplée.

(a) *Ducas* Ch. XL & XLII. (b) *Cantimir*, T. II. p. 13, 14.

ble. *Chalcondyle*. L. VIII. Ch. 7. Son opiniâtreté qui causa la mort de tant de personnes, nous paroît criminelle.

(*) Le Cardinal *Isidore*, Evêque de Russie & Légat du Pape, fut pris, mené à Pera & vendu, mais il trouva moyen de se sauver à bord d'un Vaisseau. *Chalcondyle*.

(†) Les Turcs étoient si ignorans, que quand ils trouvoient de l'or & de l'argent, ils le jettoient pour chercher du cuivre & de l'étain, & qu'ils vendoient les plus belles pierreries pour rien, ou les troquoient pour des choses de peu de valeur. *Chalcondyle*. L. VIII. Ch. 6.

(‡) *Abu Ayub* servoit dans l'armée que *Soliman Ebn Abdalmalek*, quatorzieme Calife Ommiade, envoya pour assiéger Constantinople, l'an 96 de l'Hégire, 715 de J. C. il fut tué pendant ce siége. Le Prince *Cantemir* dit que ce Fauxbourg est situé au haut du port intérieur où se décharge la Riviere de *Kiahat Khaneh*: que proche de cette place on voyoit autrefois le Monastère des Blaquernes, dédié à la Vierge Marie, & célèbre par les miracles qui y étoient fréquens. Il n'y reste plus qu'une fontaine dont l'eau sort à gros bouillons: le bon Prince ajoute, qu'elle est [illegible]. Un Turc en a la garde, & il permet aux Chrétiens pour de l'argent d'en emporter de l'eau.

(§) Vers le même tems les villes voisines, & entre autres Seuvree & Bargaz, se rendirent volontairement au Sultan. *Cantemir*.

(**) Elle mourut près d'un bourg nommé *Mesene*, où elle fut enterrée: c'étoit une Da-

 me

1453. Section I. Jusqu'à la prise de Constantinople.

Il trouva à son arrivée un concours extraordinaire de Princes Chrétiens, qui vinrent de près & de loin pour le féliciter de sa victoire. Il étoit assis sur un Trône fort élevé, pendant que ces Princes étoient debout, & il leur imposa à chacun tel tribut qu'il jugea à-propos (a).

SECTION II.

Conquête de la Morée.

Section II. *Conquête de la Morée.*

Mahomet attaque la Servie. 1454.

AU Printems de l'année suivante, *Mahomet* ayant résolu de joindre la Servie à ses Etats, fit demander au Despote George de la lui remettre, sous prétexte qu'il ne la possédoit pas par droit de succession, & qu'étant à *Etienne* fils de *Lazare* elle lui appartenoit à lui. Son Envoyé n'étant pas revenu au tems marqué, il partit à la tête d'une formidable armée, alla à Philippopoli, & de-là à Sophie: là il laissa son armée & ses Visirs, & entra en Servie à la tête de vingt-mille hommes (*); mais il n'y trouva point d'ennemis à combattre, le Despote & les plus considérables de sa Cour s'étant retirés en Hongrie, après avoir promis à ses peuples de revenir bientôt à la tête d'une puissante armée. Le Sultan étant arrivé devant le Fort de Sendrew, souhaita avec passion de s'en rendre maître, parce qu'il lui donnoit un passage commode sur le Danube pour entrer en Hongrie, mais il ne put en venir à bout; il ne fut pas plus heureux devant un autre Fort, mais il prit par composition une ville au-dessus, dont il emmena les habitans en esclavage (b).

[illegible]

Cette ville paroît être celle que *Chalcondyle* appelle *Novo Barda*, située, dit-il, sur les frontières des Turcs, proche de la Rivière *Moravus*, qui se jette dans le Danube. *Mahomet* en forma le siège, & la battit si furieusement avec des mortiers, dont on lui attribue l'invention, que les habitans voyant toutes leurs maisons abattues, se rendirent à discrétion. Il en emmena une partie en captivité, & laissa les autres dans la ville sous leurs possessions, parce qu'ils s'entendoient fort bien à travailler les métaux, que les Mines du voisinage fournissent. *George*, Prince ou Despote des Triballiens, s'étoit réfugié à l'approche des Turcs auprès de *Huniade*, pour en obtenir du secours; cependant il acheta la paix, en s'engageant à payer à *Mahomet* quarante-mille ducats de tribut par an, mais il [illegible] après. Comme *Eleazar* son plus jeune fils devint son successeur, *Etienne* & *George*, qui avoient eu les yeux crevés, [illegible], & ensuite vinrent se réfugier à la Cour Othomane, qui leur assigna des

(a) *Ducas*, Ch. XLII. *Chalcondyle*, L. VIII. Ch. 7, 8. (b) *Ducas*, l. c.

[illegible] Ducas Ch. XLII.

(*) Les Historiens du Prince *Cantemir* ne parlent point de cette guerre.

des terres pour leur subsistence (a). A son retour à Andrinople, le Sultan 1454.
repeupla les bourgs des environs de Constantinople, avec quatre-mille hom- Section II.
mes & femmes, qui lui étoient échus en partage; s'étant rendu à Constan- Conquête
tinople, il fit bâtir un Palais (*) de huit Stades de tour, qu'il fit couvrir du de la Mo-
plomb qui avoit été ôté des Monasteres. rée.

La seconde année depuis la prise de cette ville, les Chevaliers de Rhodes vinrent à Andrinople avec des presens, pour solliciter la conclusion d'un Traité d'Amitié & de Commerce; mais parceque, suivant les ordres du Pape, ils refuserent de payer tribut, *Mahomet* leur déclara la guerre, & au Printems équipa une Flotte de cent-quatre-vingt Vaisseaux, dont il y en avoit vingt-cinq à trois rangs de rames, cinquante à deux rangs, & tous les autres à un rang. La Flotte fit voile au mois de Juin, & vint à Lesbos sous la conduite de l'Amiral *Hamza*, qui avoit exercé la Charge d'Echanson sous le regne d'*Amurath*. Le Prince de Lesbos envoya *Ducas* à son Bord pour le complimenter & lui porter des présens. Deux jours après il fit voile pour Chio; mais bien-qu'il traitât les habitans de cette Isle avec la même civilité qu'il avoit fait ceux de Lesbos, ils ne lui firent aucun honneur. Quelques Turcs mirent pied à terre, & pillerent les vignes & les jardins; ils n'oserent attaquer la ville, parcequ'elle étoit trop forte, & qu'il y avoit outre cela dans le Port plus de vingt Vaisseaux Genois bien armés. *Hamza* en partant de Chio fit voile pour Rhodes; ayant reconnu de loin la grandeur de la Ville, & le nombre des Vaisseaux qui étoient dans le Port, il jugea que l'Isle étoit le double plus forte que Chio, & partit pour Cô. Les Turcs trouverent la ville déserte, les Chevaliers de Rhodes s'étant retirés dans une autre place forte nommée *Richée*, après vingt-deux jours de siege, les ennemis furent obligés de le lever. Etant retournés à Chio, il y eut querelle entre les Habitans & les Turcs, plusieurs de ces derniers furent tués, une Galere fut renversée, & tous ceux qui y étoient se noyerent. Quand le Sultan en fut informé, il relegua *Hamza* à Attalie, dont il lui donna le gouvernement, & déclara la guerre à ceux de Chio.

Flotte contre Rhodes & Chio.

1455.

Dix Galeres à trois rangs de rames, & dix à deux rangs, firent voile sous le commandement de *Genuza*, jeune homme très-bien fait, que *Mahomet* fit aussi Gouverneur de Callipoli. Ce nouvel Amiral prit la nouvelle Phocée, & pendant que *Ducas* étoit à la Cour pour les affaires du Prince de Lesbos, le Sultan envoya un de ses Gardes qui s'empara de la vieille Phocée. Il reduisit aussi *Aine* ou *Oene*, dont le Prince residoit à Samothrace (†). Dans ces 1356.
entrefaites les habitans de Chio firent leur paix, en donnant trente-mille écus pour la Galere qu'ils avoient coulée à fonds, & dix-mille écus de tribut par an.

Prise des deux Phocées.

Les

(a) *Chalcondyle*, l. c. Ch. 12.

(*) Nommé *Eski Saray*, le vieux Palais, au milieu de Constantinople: c'est un Bâtiment fort vaste, environné de hautes murailles, d'un mille d'Italie en quarré. Là résident ordinairement les concubines de l'Empereur décédé, & les Sultanes qui ont eu des enfans; on y voit aussi de vieilles filles, dont les charmes sont passés, & qui y sont entretenues par la clémence du Souverain. *Cantemir*.

(†) Isle de l'Archipel, qu'on appelle aujourd'hui *Samandrachi*.

1456. Section II. Conquête de la Morée.

Les habitans de l'Isle de Lemnos, mécontens de leur Prince, firent prier le Sultan de leur en donner un autre. Il chargea l'Eunuque *Ismaël*, successeur de *Genuzi*, d'aller avec deux Galères y établir *Hamza*: ce qui fut exécuté, quoique le Prince de Lesbos fît tout ce qu'il put pour faire rentrer les rebelles dans le devoir, ce qui irrita *Mahomet* contre lui (a).

Lemnos se soumet. Siège de Belgrade, sans succès.

Au mois de Juillet le Sultan tourna ses armes contre Belgrade, & en entreprit le siège. Ses commencemens furent si heureux, qu'en peu de tems il abattit une partie des murailles, & qu'il boucha la Rivière avec ses Vaisseaux (*); quelques-uns de ses gens entrerent même dans la place, & y firent du butin. Mais *Jean Huniade* étant arrivé le même jour (†), les chargea rudement, en tailla plusieurs en pièces, & chassa les autres. Il fit ensuite une furieuse sortie, prit le canon des ennemis, blessa le Sultan à la cuisse (‡) & brûla ses Vaisseaux (§), de sorte qu'il leva le siège (b). Chalcondyle dit que *Huniade* lui-même fut si dangereusement blessé qu'il mourut peu de jours après (**), mais il ajoute que d'autres prétendent qu'il mourut de la peste qui régnoit dans le camp des Chrétiens (c). C'est ici qu'il faut placer la guerre que *Mahomet* eut, suivant les Historiens Turcs, avec le Roi de Hongrie, qu'il mit en déroute. Ils ajoutent que le Roi fut blessé dans le combat, & qu'il mourut peu après de sa blessure (||); qu'ensuite le Sultan mit le siège devant Belgrade, qu'il fut obligé de lever, après qu'il eut duré longtems, à cause de l'approche de l'Hiver & de la diminution de son armée (d). *Chalcondyle* dit qu'il faisoit en même tems la guerre aux Illyriens & à l'Empereur de Trébizonde, & qu'il envoya ses Galères, sous le commandement de *Khedr*, Gouverneur d'*Amasie*, pour ravager les côtes de la Colchide (e).

L'An-

(a) *Ducas*, Ch. XLII-XLV.
(b) *Ibid.* Ch. XLV. *Chalcondyle*, L. VIII. Ch. 13.
(c) *Chalcondyle*, l. c. Ch. 14.
(d) *Cantemir*, T. II. p. 15.
(e) *Chalcondyle*, L. VIII. Ch. 13, 14.

(*) Les Ecrivains d'Occident [illegible] qu'il avoit une armée de [illegible] mille hommes, & [illegible] Vaisseaux ou Galères, [illegible] le Danube [illegible] Mahomet II.

(†) Suivant *Chalcondyle*, le Roi de Hongrie [illegible] Vaisseaux [illegible] la ville [illegible] *Ch. VIII.* [illegible]

(‡) D'autres [illegible] & qu'on le porta comme mort dans sa tente. *Ducas*, l. c.

(§) Il [illegible] Vaisseaux, & [illegible] les autres, [illegible] *Ducas*, *ubi sup.*

(**) Les Historiens d'Occident [illegible] 1456. [illegible]

(||) Suivant les Historiens Turcs, [illegible] de Hongrie, & [illegible] 1456 de J. C. Les Historiens Chrétiens [illegible] les Turcs [illegible] le Roi de Hongrie [illegible] *Cantemir*, T. II. p. [illegible] Chrétiens, en Septembre 1456.

1457. Section II. *Conquête de la Morée.*

L'année suivante, le Pape *Calixte* envoya *onze* Galéres sous la conduite du Patriarche d'*Aquilée*, pour secourir les Isles de Rhodes, Chio, Lesbos, Lemnos, Imbros, Samothrace, Thasse & autres Isles voisines des Turcs. Ces Galéres s'étant jointes à des Vaisseaux Catalans, & à des Pirates, formerent une Flotte de quarante Vaisseaux, qui se rendirent à Rhodes. Le Sultan attribua tous ces mouvemens au Prince de Lesbos (*), & lui declara la guerre. Il fit partir au mois d'Août une Flotte sous la conduite d'*Ismaël*; ce General attaqua Methelin, mais après avoir tenté de battre les murailles, de les miner & de les escalader, il fut obligé de se retirer ayant perdu beaucoup de monde. *Lesbos attaquée.* 1457.

En 1458 il arriva à la Cour de *Mahomet* des Ambassadeurs des Comanes & d'*Uzun Hassan* (†), qui commandoit en Armenie, dans le voisinage des Colchiens. Le dernier demandoit une petite pension (‡) que *Mahomet*, ayeul du Sultan, avoit accordée au grand-pere d'*Uzun Hassan*, dont il étoit dû soixante années, savoir mille housses de chevaux, mille tapis, & mille turbans. *Mahomet* répondit aux Ambassadeurs, *qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner, & assurer leur Maître qu'il viendroit l'année prochaine en personne lui porter ce qu'il lui devoit.* L'Hiver il commença à faire batir à une des extremités de Constantinople, près de la Porte dorée, une Citadelle, que *Bajazet* avoit empeché l'Empereur *Jean Paléologue* de batir (a). *Ambassade d'Uzun Hassan.* 1458.

Revenons à-présent aux affaires de la Grece, que les Historiens Turcs touchent fort legerement, & sur lesquelles les Grecs, sur-tout *Chalcondyle*, s'étendent beaucoup. Après que *Mahomet* eut fait construire le Chateau sur le Bosphore, il envoya *Thuracan* dans la Morée (§), pour faire la guerre à *Thomas* & à *Demetrius*, freres de l'Empereur *Constantin*; mais après avoir pris *Neopatrine*, ce General fut obligé de se retirer, & son fils *Ahmed* tomba dans une embuscade & fut fait prisonnier (b). La prise de Constantinople jetta tellement l'épouvante dans toute la Grece, que les Princes de la Morée se preparerent à se retirer en Italie, avec tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction en Grece; mais *Mahomet* les retint par un prompt accommodement. Ce dessein de quitter la Morée leur attira bien des malheurs; car les Albanois les voyant dans le trouble de leur départ, s'emparerent du Pays, mais au-lieu de donner le gouvernement à quelqu'un des leurs, comme un certain *Pierre le Boiteux* le leur conseilloit, ils choisirent un Prince parmi les Grecs qui resterent avec eux; c'étoit *Manuel Cantacuzene*. Ils fondirent ensuite sur les autres Grecs, sujets des deux Despotes, pillerent leurs *La Morée attaquée.* *Les Albanois s'en emparent.*

(a) *Ducas*, Ch. XLV. (b) *Chalcondyle* L. VIII. Ch. 1.

(*) Il s'appelloit *Dominique*, & succéda à son pere *Dorino Gattiluzzi*, qui mourut en 1456. L'Historien *Ducas* étoit Officier de sa Cour, & porta deux ou trois fois le tribut à *Mahomet*, mais il ne fait nulle part le portrait de ce Sultan.

(†) *Ducas* écrit *Ossun Asan*.

(‡) D'autres pretendent que c'étoit pour informer *Mahomet* de ses prétentions sur l'Empire de Trebisonde, du chef de sa femme, après la mort de *David*, & qu'il menaçoit de la guerre en cas qu'on le trouvât mauvais.

(§) L'Auteur se sert toujours du nom de *Peloponnese*, mais nous preferons celui de *Morée* dont les Historiens se servent plus communément.

1458. Section II. *Conquête de la Morée.*

leurs biens, & emmenerent leur bétail; car les Albanois de la Morée étoient Bergers, vivant à la campagne sans habitations fixes. S'étant unis ensemble ils s'emparerent par force des Villes & des Forteresses des Grecs, qu'ils pillerent; & les regardant comme des Esclaves, ils envoyerent à la Porte, offrir de remettre les villes de la Morée au Sultan, moyennant qu'il les laissât maîtres de la Campagne.

Ils se soumettent à leurs Princes.

Cette offre étoit encouragée sous main par *Centerion Zacharie*, frere de la femme d'un des Princes, & par un nommé *Lucain*; le Despote *Thomas* se saisit d'eux, & les enferma (*) dans le Château de Chernitza. Mais le Gouverneur, à qui *Centerion* promit sa fille en mariage avec d'autres avantages, les laissa échapper. Ils attaquerent d'abord Cline, & ensuite Patras, ville de l'Achaïe, où *Thomas* le plus jeune des Despotes Grecs faisoit sa résidence, & les Albanois étoient ses sujets: ils furent repoussés devant ces deux places. Avec tout cela la Morée auroit couru risque de tomber entre les mains des Albanois, si le Sultan n'y eût envoyé une armée, à la sollicitation d'*Asan*. *Turacan* qui la commandoit les ayant mis en déroute, fait deux mille prisonniers, & pris trois ou quatre de leurs villes, ils rentrerent sous l'obéissance de leurs Princes, à condition qu'ils demeureroient en possession des places dont ils s'étoient emparés, & qu'ils ne rendroient pas le tort qu'ils avoient fait.

Nouvelle révolte.

Turacan en partant recommanda l'union aux deux freres, comme le moyen le plus sûr de tenir leurs sujets dans le devoir; mais à peine fut-il parti qu'ils se brouillerent & tâcherent de se supplanter l'un l'autre. *Thomas* profita de leurs divisions pour exciter les Albanois & les Habitans de la Morée à la révolte. Ils s'adresserent à *Asan* (†), comme à celui qui avoit le plus de pouvoir & d'autorité, car il étoit Gouverneur de Corinthe & de la plus grande partie de la Morée; mais il ne voulut les favoriser en rien, & ceux de leur côté refuserent de payer le tribut annuel de douze-mille Statères d'or (‡), ni aucune des charges ordinaires, à moins qu'on ne partageât les terres également entre eux. C'est ainsi que les Grecs se perdirent eux-mêmes par leurs dissentions & leurs querelles (a).

Prise de Corinthe. 1459.

En l'année 1458. *Mahomet* envoya ordre aux Despotes de la Morée de payer les arrérages de trois années de tribut de dix-mille ducats, ou de vuider le Pays. Au Printems de l'année suivante, il assembla ses Troupes pour attaquer la Morée, & il réduisit à son obéissance la ville de Corinthe, sans employer la force. Au premier bruit de sa marche, *Thomas* l'un des Despotes se retira en Italie avec sa femme & ses enfans; & *Demetrius* qui étoit l'autre se rendit de lui-même au Sultan, qui l'emmena avec quantité de personnes de qualité de Lacédémone, d'A-

(a) *Chalcondyle*, L. VIII. Ch. 9 & suiv.

(*) L'Auteur remarque que *Centerion* fut arrêté, parceque dans le tems qu'*Amurath* pere de *Mahomet* vint pour raser la muraille de la *Morée*, il s'enfuit de l'Achaïe, & excita les Princes & les Seigneurs d'alentour à se révolter contre les Turcs.

(†) D'autres l'appellent *Asanes* ou *Asanez*: c'étoit un Seigneur Grec.

(‡) Faisant environ vingt-quatre mille ducats.

1459. Section II. *Conquête de la Morée.*

d'Achaïe & des autres Provinces, où il établit par-tout des Gouverneurs. Il transporta deux-mille familles de la Morée à Constantinople, & deux-mille jeunes hommes, qu'il enrôla parmi ses Troupes (a).

Les Grecs bridés.

C'est à cela que se rapporte ce que le Prince *Cantemir* raconte d'après *Saadi Effendi* & les autres Historiens Turcs, qu'en 861 (*) *Mahomet* subjugua le reste de la Morée, & qu'au Printems suivant il mit en déroute les Grecs, qui s'efforçoient de réparer en partie les pertes qu'ils avoient faites: il les délogea d'*Altimil* (†), & en démolit les murailles; & pour couvrir le Pays contre leurs courses, il mit de fortes Garnisons dans Ak Kerneh & Belocz, après quoi il fit le dégat dans l'Isle de Kortes ou Corfou (b).

La Morée subjuguée en partie.

Chalcondyle entre dans un plus grand détail sur les affaires de la Morée dans le tems dont il s'agit. *Mahomet*, dit-il, ayant envoyé ses Officiers dans la Morée pour recevoir le tribut, ils trouverent les Grecs si brouillés entre eux, qu'ils jugerent à-propos de ne les point presser, non plus que les Albanois; le Sultan, en considération de la discorde qui regnoit entre les Despotes, leur remit le tiers du tribut, en leur recommandant seulement de ne pas violer la paix qu'ils avoient jurée. Mais voyant qu'ils n'avoient aucun égard à ses exhortations, il entra à la tête de ses Troupes dans la Morée, en laissa une partie pour faire le siege de Corinthe, & pénetra dans le Pays, où il prit Tharse, Arrhe, Philatie, Pazenique & d'autres places. Un des Princes s'étoit retiré à Mantinée, & l'autre à Epidaure, villes de Laconie: le Sultan souhaittoit fort d'être maître d'Epidaure, mais trouvant la place trop forte pour l'attaquer, il s'en retourna au siege de Corinthe. *Asan* avoit trouvé moyen, dans son absence, de s'y jetter (‡) avec un bon nombre de Soldats & des provisions. Bien-que le Chateau passât pour imprenable, parce-qu'il étoit situé sur le haut d'un rocher, & environné de très-fortes murailles, les vivres commencerent à y manquer, après que le premier mur eut été ruiné par le canon (§), desorte que les habitans obligerent *Asan* de capituler. La prise de Corinthe fut suivie de la paix; le Despote céda par le Traité à *Mahomet* tout le Pays qu'il avoit traversé avec son armée, & s'engagea à payer deux-mille ducats de tribut; il céda encore la Mer Egée, l'Isle de Calaure, la Ville de Patras, & le Pays qui confine à l'Achaïe (c).

La

(a) *Ducas*, Ch. XLV. (b) *Cantimir*, T. II. p. 16. (c) *Chalcondyle*, L. IX. Ch. 1, 2.

(*) L'an 861 de l'Hégire répond à l'an 1456 de J. C. mais comme il commença le 28 de Novembre, la plus grande partie coïncide avec l'année 1457. Cependant les Historiens Turcs placent ces événemens un an plutôt que les Auteurs Chretiens; il y a souvent entre eux une différence de deux, quelquefois de trois & même de plus d'années. Ils ne sont pas plus d'accord pour l'ordre des faits, les uns plaçant tel fait le premier, tandis que les autres le mettent le dernier.

(†) Il semble que l'Auteur entend par *Altimil* le mur de l'Isthme de Corinthe.

(‡) Il étoit à Nauplie, Ville & Port des Vénitiens, d'où il alla par mer à Cenchrée, qui étoit le Port de Corinthe.

(§) Ces canons étoient énormes, quelques uns portant des boulets de huit-cens soixante-quinze livres; la plupart étoient fondus sur le lieu même; on envoyoit au Camp le métal nécessaire.

1459. Section II. *Conquête de la Morée.*

La guerre étant ainsi finie, *Mahomet* congédia ses Troupes, & alla voir *Athenes*, il y admira le Pyrée & la commodité de ses Ports, aussi bien que les superbes Edifices de l'Antiquité. Cette ville avoit été prise quelque tems auparavant par *Omar*, fils de *Thuracan* Gouverneur de Thessalie, voici à quelle occasion. *Neri Acciaioli* qui en étoit Prince, étant mort, la Princesse Douairiere qui avoit un jeune fils de lui, se rendit maîtresse de l'Etat, en se faisant des amis à la Cour Othomane. Quelque tems après elle devint amoureuse d'un jeune Gentilhomme Vénitien, fils de *Pietro Palmerio*, Podestat de Nauplie, qui étoit venu à Athenes pour le Commerce, & elle lui proposa de le mettre en possession de tout, s'il vouloit se défaire de sa femme & l'épouser. *Palmerio*, enflammé d'amour & d'ambition, retourna en Italie, & ayant empoisonné sa femme revint à Athenes, & épousa l'amoureuse Princesse.

Etat d'Athenes.

Remis à Mahomet.

C'est ainsi qu'il devint grand Seigneur, mais le Peuple le haïssoit. Il s'empara de la tutelle du jeune Duc, qu'il mena peu après à *Mahomet*, parceque *Franco* fils d'*Antoine Acciaioli*, neveu de *Neri*, s'étoit retiré à la Cour Othomane, dans l'espérance d'obtenir un jour la Principauté. Aussi dès que le Sultan apprit la mauvaise conduite de la Douairiere, il donna la ville à *Franco*, qui envoya la Duchesse prisonniere à Megare, où peu après on se défit d'elle par son ordre. Son mari en porta ses plaintes à *Mahomet*, qui touché de sa douleur envoya *Omar* pour s'emparer d'Athenes. Ce General n'eut aucune peine à se rendre maître de la ville; mais le Château ayant tenu longtems, il engagea à la fin *Franco* à le rendre, en échange de la Beotie & de la ville de Thebes (a).

Affaires de la Morée.

Cependant le Despote *Thomas*, qui supportoit impatiemment le joug des Turcs, commença les hostilités contre son frere le Despote de Sparte, qui avoit donné sa fille en mariage à *Mahomet*, & il envoya des Troupes pour assieger Patras. Le Sultan fit alors marcher des Troupes sous la conduite de *Khamsa* (*) surnommé le *Petit Zagan*, qui se trouvoit alors Gouverneur de la Morée, de même que son prédécesseur *Omar*, à qui il avoit donné sa fille en mariage; mais sur le bruit de sa marche, les Troupes de *Thomas* se retirerent auprès de lui à Megalopolis: il assembla alors un Corps de Grecs & d'Albanois pour faire tête aux Turcs. Mais ils furent battus, & le General ayant laissé une partie de son armée à *Patras* & au Prince *Demetrius* pour continuer le siège de Megalopolis, il mit la ville en garnison. Aussitôt que *Thomas* en fut informé, il revint assieger les Turcs, qui étoient restés à la garde des Forteresses.

Guerre avec les Génois.

Les Génois ayant après cela demandé la restitution de Pera, prétendant qu'on leur retenoit cette Place injustement, *Mahomet* refusa de la restituer, parcequ'ils l'avoient rendue volontairement, comme on l'a rapporté plus haut: sur quoi ils lui déclarerent la guerre. Le Sultan passa ensuite en Asie, leur enleva Amastris sur le Pont-Euxin, qui se rendit par composition, & il transporta les deux tiers des habitans à Constantinople.

Les

(a) *Chalcondyle*, L. 8. Ch. 3.

(*) *Ducas* l'appelle *Hamza*.

Les Circaffiens, fous la conduite d'*Aridolie*, avoient levé depuis peu le fiege de Trebifonde, Capitale de l'Empire de la Colchide, lorfque *Khefer Beg*, Gouverneur d'Amafie, vint furprendre les fauxbourgs & fit deux-mille prifonniers. Comme cette pauvre ville avoit été prefque dépeuplée par la pefte, & qu'elle auroit dû fuccomber fi l'ennemi l'avoit preffée, l'Empereur *Jean* (*) offrit de payer deux-mille ducats de tribut annuel, moyennant qu'on rendit les prifonniers; ce que *Mahomet* accorda (a). 1459. Sultan II. Conquête de la Morée. Traité de tribut.

Avant la prife de Conftantinople, le Sultan avoit donné à un de fes Officiers, Lemnos, Imbros, Thaffe & Samothrace (†) Ifles de la Mer Egée. Mais *Dorino*, après la mort de *Palamede* fon pere, s'empara de la Souveraineté de Lesbos, de Lemnos, & d'Oene, qu'on reprit bientôt. Les quatre Ifles fe rendirent à la Flotte qui arriva peu après d'Italie, fous le commandement du Legat du Pape. Mais cette Flotte n'eut pas fitôt mis à la voile pour Rhodes, qu'*Ismaël*, General des Galeres Turques, fe jetta fur Lemnos & Imbros, & s'étant faifi de tous les Italiens, il les envoya à *Mahomet* à Philippopoli où il étoit alors, parceque la pefte l'avoit chaffé de Conftantinople, & ce Prince les fit tous mourir. Peu après *Zogan*, ayant fupplanté *Ismaël*, & obtenu le Gouvernement de Gallipoli, prit Thaffe & Samothrace, les faccagea entierement, & en envoya les habitans à Conftantinople. Etat des Iles.

Afan ayant obtenu du Sultan une armée pour le Prince *Démetrius*, entra dans la Morée, & défit le Prince *Thomas* proche de Leontaire ou Megalopolis; & enfuite il l'y affiegea pendant quelques jours; mais les oppofitions de fes ennemis l'obligérent de fe retirer, car *Omar*, Gouverneur de Theffalie, & lui étoient toujours brouillés. Cette raifon engagea *Mahomet* à donner ce Gouvernement & celui de la Morée à *Zogan*; ce Capitaine s'étoit fait en peu de tems une grande reputation pour avoir pris *Morezin*, le plus fameux Corfaire des Mers du Levant. *Zogan* entra d'abord avec fon armée dans l'Achaie, & fe campa devant la Forterefle, qui fe rendit, les Grecs qui y étoient affemblés, s'étant diffipés d'eux-mêmes. D'autre part les Milanois, que *Thomas* avoit fait venir, fe mirent à battre la ville; mais comme ils n'avoient qu'une feule piece de canon, ils furent obligés de lever le fiege & de fe retirer à Naupacte (a). Etat de la Morée.

Dans ces entrefaites, le Prince *Thomas*, à la tête de fes Troupes, foumit la Laconie, & prit la ville de Calamate dans le territoire de Meffene. Il alla enfuite mettre le fiege devant Mantinée, mais voyant qu'il n'avançoit point, il envoya fonder *Mahomet* pour en venir à un accommodement. Le Sultan qui avoit avis qu'*Ufun Haffan* faifoit du mouvement en Afie, confentit à faire la paix, à condition que *Thomas* rendroit toutes les places qu'il lui avoit prifes, & payeroit douze-mille ducats de tribut. Ce Prince accepta ces conditions, mais n'ayant pu lever cette fomme, parcequ'il y eut de grands troubles parmi fes fujets, *Mahomet* fut fi piqué qu'il differa fon expedition contre *Ufun Haffan*, pour fondre fur la Morée. Lors-

(a) *Chalcondyle*, L. IX. Ch. 4. 5. (b) *Ibid.* Ch. 6.

(*) Nommé auffi *Calo-Jean*.
(†) Aujourd'hui, Stalimene, Lembro, Thafio & Sannadrakhi.

1459. Soltan Mohammed II. Conquête de la Morée.

Lorsqu'il fut à Corinthe, *Asan* vint le trouver pour le solliciter en faveur de *Demetrius*, s'attendant aussi à être chargé du commandement de l'armée; mais quand ils furent à Tegée, le Sultan le fit arrêter avec tous ses adhérens, & s'avança vers Sparte. *Demetrius*, confondu d'une démarche si imprévue, voulut se retirer dans le Château, qui est au-dessus de la ville; mais lorsqu'il apprit que son beaufrère *Asan* étoit prisonnier, il vit qu'il ne lui restoit d'autre parti à prendre que de se rendre auprès du Sultan, qui lui fit un fort bon accueil, l'assurant que tout ce qui s'étoit passé seroit oublié, & qu'il lui donneroit d'autres Terres au-lieu de Sparte. Il ne laissa pas d'être retenu au camp, & d'y être gardé.

Mahomet alla ensuite se saisir d'une belle & riche ville Grecque, qui étoit au-delà de Sparte, au pied du mont Taygete, à trente milles de Paleopoli & de l'Ithomas. Il marcha après cela à Castrio, ville forte à environ sept milles de-là, où il y a un Château sur une montagne escarpée de cinq-cens pas de hauteur. Les Janissaires ayant emporté cette place nonobstant la courageuse résistance de la Garnison, qui étoit de trois-cens hommes, le Sultan les fit tous passer au fil de l'épée, & fendre le Gouverneur du haut en bas en deux. Il prit aussi Leontari avec le Château de Gardiki, & n'épargna ni hommes ni bêtes. De six-mille habitans il n'y en eut que trois-cens faits prisonniers, qui furent massacrés de sang froid. Les autres villes de la Morée, épouvantées de cette boucherie, firent leurs soumissions par Députés. Salmenic en Arcadie, ville forte avec un beau Port vis-à-vis de Pyle, en fit autant. Les habitans, au nombre de dix-mille, furent transportés à Constantinople, pour en peupler les fauxbourgs (a).

Mahomet, après avoir traîné quelque tems à sa suite le Prince *Demetrius*, lié & bien gardé, le renvoya, & lui persuada d'envoyer *Josue* pour recevoir la ville d'Epidaure, & y prendre sa femme & sa fille, que le Sultan paroissoit avoir envie d'épouser. Les habitans remirent les deux Princesses, mais refusèrent de rendre la ville. *Mahomet* prit ensuite la résolution d'attaquer les places qui appartenoient aux Vénitiens.

Conquêtes de Zagan. Dans ces entrefaites, *Zagan* Gouverneur de la Morée, qui avoit été envoyé pour conquérir l'Achaïe & l'Elide, prit par composition Calavrita, sur *Doxas* un des Chefs des Albanois, qui furent ensuite tous massacrés. Il s'avança alors vers Grabene, place très-forte, mais n'ayant pu s'en rendre maître, il alla à Sainte-Maure, autre ville des Albanois, où les plus riches du Pays s'étoient retirés comme dans un lieu de sûreté. Ceux qui étoient dans la Forteresse s'étant rendus par composition, *Zagan* en prit possession, mais contre sa parole il livra la ville à ses soldats, qui tuèrent plusieurs des habitans, & firent les autres prisonniers. Les autres villes des Albanois, désespérant d'obtenir aucun quartier des Turcs, ne voulurent point entendre parler de se rendre sur la parole des Généraux.

Le Prince Thomas s'enfuit. Pendant que cela se passoit d'un côté, *Mahomet* partit de Corinthe pour reconnoître Coron, & de-là alla à Pyle, où étoit le Prince *Thomas*, avec un Vaisseau qui attendoit l'occasion de le transporter ailleurs; mais la Flotte Ve-

(a) Chalcondyle, l. c. Ch. 3.

1459. Section II. *Conquête de la Morée.*

Vénitienne à laquelle ce Vaisseau appartenoit, y ayant relâché, il eut ordre de se retirer, pour ne donner aucun sujet de plainte au Sultan. Ainsi d'abord que *Thomas* apprit que l'armée Othomane campoit près de la ville, il se retira, & les Ambassadeurs de Venise vinrent trouver *Mahomet* pour renouveller les Traités avec lui. Après que ses Troupes eurent ravagé le Pays, & fait un grand nombre d'Albanois prisonniers, il envoya le Prince *Demetrius* pour soumettre la Beotie, & entra lui-même dans l'Achaïe, où il s'empara de toutes les villes fortes, & des Chateaux que les Seigneurs lui remirent volontairement. Ayant été instruit-là des cruautés que *Zogan* avoit exercées à Sainte Maure, & des fâcheuses suites qu'elles avoient eues, il commanda de mettre tous les prisonniers en liberté, & dépouilla *Zogan* de son Gouvernement, qu'il conféra à *Khamus* (a).

Autres Exploits de Mahomed.

Après cet acte de justice, il prit Grebene, & marchant du côté de Patras, il soumit Calamene. Ensuite il forma le siege de Salmenique, ville située sur le sommet d'une haute montagne, avec un Chateau sur un roc escarpé, il battit cette place pendant sept ou huit jours sans succès, mais les Janissaires ayant trouvé moyen d'ôter l'eau aux habitans, en détournant la Riviere, ils furent obligés de se rendre, & furent tous faits esclaves. Le Chateau, où un des *Paléologues* commandoit, étoit prêt à se rendre par composition, & par voye de préliminaire. *Mahomet* avoit fait retirer son armée d'une lieue; mais *Khamus*, qu'il avoit laissé devant la place, s'étant saisi de quelques-uns des habitans, les autres refuserent de capituler. Le Sultan lui ôta son poste, & le rendit à *Zogan*.

Il s'avança alors dans la contrée de Pheraine, & y massacra quantité d'Albanois, qui sur sa parole portoient des vivres au camp. Il usa du même artifice dans le Pays de Phliunte; car ayant remarqué que c'étoient généralement les Albanois qui excitoient les Grecs à la revolte, il avoit résolu de les affoiblir, comme le moyen le plus efficace de prévenir les révoltes dans la suite. *Mahomet* après cela s'en retourna à Athenes. Les Janissaires, qui en gardoient le Chateau, lui ayant faussement rapporté que les habitans avoient conspiré de livrer la ville à *Franco Acciaoli*, Seigneur de Beotie, & ci-devant Duc d'Athenes, il fit arrêter dix des principaux citoyens, & les envoya demeurer à Constantinople. Pour ce qui est d'*Acciaoli* il l'envoya à *Zogan*, qui le fit mourir. S'étant ensuite mis en marche pour se rendre par Pherres à Andrinople, il ordonna à *Demétrius* de prendre les devans, & lui donna la ville d'Æne avec les salines qui en dépendoient, outre douze-mille écus de son Trésor (b).

Reddition de Salmenique.

Zogan, après avoir ravagé le Pays, assiegea Salmenique, & fit offrir des conditions fort avantageuses aux habitans, qui les rejetterent; mais peu après, le Chef des Grecs, qui depuis une année toute entiere, avoit soutenu la guerre & les assauts des Turcs avec un courage invincible (*), rendit la place, après avoir obtenu la liberté de se retirer avec ses effets.

Le

(a) *Chalcondyle*, l. c. C. 8. (b) *Ibid.* Ch. 9.

(*) Nous croyons qu'il s'agit du *Paléologue* dont il a été parlé plus haut; c'étoit un Prince plein de courage & de vertu, dont *Mahmud Bacha*, le premier Seigneur de la Cour O-

1459. Section II. Conquête de la Morée.

Le Prince Thomas va à Rome.

Le Prince Thomas ayant quitté Pylo, passa dans l'Isle de Corfou, y laissa sa famille, & fit voile pour l'Italie. Dans le même tems il envoya un Ambassadeur à Mahomet, pour lui proposer de lui donner une grande étendue de Pays le long des côtes, en échange de la ville d'Epidaure. Le Sultan ne répondit qu'en faisant charger l'Ambassadeur de fers, mais peu après il le renvoya. Thomas étant arrivé à Rome, fut logé dans le Palais du Pape, & on lui assigna une pension d'environ trois-mille livres pour ses menues dépenses (a). C'est ainsi que toute la Morée tomba sous la puissance des Turcs, à l'exception des villes maritimes, qui étoient entre les mains des Vénitiens.

SECTION III.

Ce qui se passa jusqu'à la Conquête de la Bosnie.

Section III. Evénemens jusqu'à la Conquête de la Bosnie.

Reddition de Semendrie.

PENDANT que *Zagan* achevoit de subjuguer la Morée, le Sultan se mit en marche pour reprendre Sendrowic (*) ou Semendrie, que les Triballiens ou Serviens avoient donnée au Roi de Hongrie; mais à son approche les habitans allérent au-devant de lui, & lui portérent les clefs (b). Les Historiens Turcs disent que les Chrétiens avoient repris cette place, & que *Mahomet* l'emporta d'assaut: ils ajoutent que depuis la conquête de Constantinople, ce Prince en deux ans soumit à son obéissance quarante villes (†), partie par force, partie par capitulation.

Sinope [illegible].

L'an 1464 (‡) il se rendit maître en Asie des Etats de *Kasab Ahmed* (§), qui fut trahi par son propre frère *Ismaël Beg* (**). *Ahmed* se réfugia auprès d'*Usun Hassan* (††). *Mahomet* tourna ses armes contre ce dernier, & ayant défait ses Troupes il prit la ville de Sinope (c). Cette ville est située sur une langue de terre, qui avance près de cinq milles en mer. Elle est extraordinairement forte, parceque la mer la baigne de deux côtes, mais elle est fort agréable: le Pays du côté de terre est une plaine

(a) *Chalcondyle*, l. c. Ch. 10. (b) *Ibid.* Ch. 5. (c) *Cantemir* T. II. p. 16

[illegible] Morée, [illegible] *Chalcondyle*. Il y en a [illegible].

(*) [illegible], sur le Danube.

(†) [illegible] & douze Royaumes, [illegible] Historiens Chrétiens.

(‡) [illegible] cette expédition en 1461.

(§) C'est [illegible] la guerre qui s'alluma entre *Usun Hassan* & *Mahomet*.

(**) [illegible] qu'il avoit excité *Mahomet* [illegible].

(††) C'est *Usun Hassan* [illegible]. Il fut le premier de la Dynastie du Mouton blanc [illegible] *Usun Assan*, [illegible] *Usun Cassan*.

ne sablonneuse, & la Presqu'isle est couverte de vergers, & de Parcs remplis de gibier. 1459. Section III.

Evenemens depuis la Conquête de la Bosnie.

Le Sultan, qui étoit irrité contre le Prince de Sinope, parcequ'il s'étoit ligué avec *Usun Hassan* contre lui, y envoya une Flotte de cent-cinquante Galeres & Vaisseaux ronds (*), qui arriverent à Sinope dans le tems qu'il s'avançoit avec son armée de terre, par la route de Castamone. Mais *Mahmud Bacha* ayant devancé *Mahomet*, eut une conference avec le Prince, qui convint de rendre Sinope, moyennant que le Sultan lui donnât Philippopoli (†). Le Traité fut conclut, & il se retira dans sa nouvelle acquisition. Castamone & ses autres places se soumirent; car ses Etats, qui étoient fort riches, commençoient à Heraclée, qui appartenoit à *Mahomet*, & s'étendoient depuis le Royaume de Pont jusqu'en Paphlagonie, & aux Terres de Torgut. Ils lui donnoient environ quatre-cens-mille ducats de rente, on y trouvoit le meilleur cuivre après celui d'Iberie, qui dans le tems que *Chalcondyle* écrivoit, rapportoit au Sultan quarante-mille ducats par an. *Mahomet* emmena à Constantinople un Vaisseau de neuf-cens tonneaux, qu'*Ismaël* avoit fait bâtir, & le mit dans le Port, où il en avoit un des siens qui étoit plus grand encore: mais l'un & l'autre étant devenus hors d'état de tenir la mer, il en fit construire un de trois-mille tonneaux, qui enfonça dans le Port par le poids de son mat.

Paix avec Usun Hassan.

Ce fut après ce qu'on vient de rapporter, que, suivant les Historiens Grecs, le Sultan se mit en marche pour aller attaquer *Usun Hassan*; il entra dans ses Etats lorsqu'il eut passé Sebaste, & prit la ville de Coreyque; s'étant avancé, il rencontra la mere d'*Usun Hassan*, qui lui reprocha doucement qu'il faisoit la guerre à ceux de sa Nation & de sa Religion: ce reproche l'engagea à faire la paix à deux conditions; que son fils à l'avenir ne feroit point le degat sur ses Terres, ni n'assisteroit l'Empereur de Trébisonde (a). Suivant *Ducas*, n'ayant pas des forces suffisantes pour faire tête à *Mahomet*, il se retira dans les montagnes, qui servent de frontieres à la Perse. Le Sultan traversa l'Arménie, passa le Phase, prit plusieurs places, entra dans la Colchide, & marcha à Trebisonde, où il trouva sa Flotte (‡) (b). Dans sa marche *Hassan Beg*, gendre de l'Empereur de Trebisonde, lui remit la ville de *Koyunlu Hissar*. Ensuite il mit le siege devant Trebisonde. *David Comnene* se laissa persuader par sa belle-mere *Sara Khan*, de se rendre avec son Royaume à *Mahomet*. Le Sultan le reçut parfaitement bien, & l'envoya avec toute sa famille à Constantinople (c).

Siege de Trebisonde.

David étoit fils de l'Empereur *Alexis*, & frere de *Jean Comnene* son prédécesseur; à la mort de ce dernier, il s'étoit emparé de l'Empire au préjudice de son neveu *Alexis*, âgé seulement de quatre ans, avec le secours des Ca-

(a) *Chalcondyle*, L. IX. Ch. 10, 11. *Ducas*, Ch. XLV.
(b) *Ducas*, l. c.
(c) *Cantimir*, T. II. p. 17.

(*) C'est ce que dit *Chalcondyle*, mais *Ducas* assure que la Flotte étoit de deux cens Galeres à deux & à trois rangs de rames.
(†) *Ducas* dit que c'étoit la proposition de *Mahomet*.
(‡) *Chalcondyle* dit qu'elle avoit bloqué la ville par mer depuis un mois.

1459. Section III. Evenemens depuis la Conquête de [illegible] Roum.

Cabaffamiens, qui commandoient à Mesochalde près de Trebizonde. Le sujet de la querelle entre *Mahomet* & *David*, étoit que ce dernier avoit fait une étroite alliance avec *Usun Hassan*, & lui avoit donné sa fille en mariage (*), sur l'assurance que son gendre lui avoit donnée de l'affranchir du tribut qu'il payoit au Sultan (a).

Rendue par composition.

Mahomet Basha, qui étoit campé à Skilidimne, eut une entrevue avec le Grand-Chambellan *George*, cousin germain de l'Empereur, & lui conseilla de persuader à *David* de se rendre. Ce Prince y consentit, moyennant que le Sultan épousât sa fille, & qu'il lui donnât un équivalent. *Mahomet* refusa d'abord d'entendre à aucune composition; mais à la fin, par l'avis de son Conseil, il accepta les conditions proposées. *David* rendit la place, & fut conduit avec ses plus proches parens à Constantinople. *Mesochalde* & les autres places se rendirent l'une après l'autre. C'est ainsi que Trebizonde, & toute la Colchide, qui put aparemment former un bel Empire, tomba tout d'un coup entre les mains des Turcs.

Le Sultan disposa des habitans de differentes manieres, il incorpora les uns parmi les Janissaires, & reduisit les autres en esclavage. Quelque tems après il fit mourir l'Empereur & ses fils. La femme d'*Usun Hassan* ayant écrit à *David* de lui envoyer un de ses fils, ou *Alexis Comnene* qui étoit à [illegible], le Grand-Chambellan *George* donna les Lettres au Gouverneur des Princes; mais apprehendant qu'il ne lui en prît mal, si *Mahomet Bacha* apprenoit qu'il eût eu part à une pareille affaire, il les retira, & les remit lui-même au Sultan. *Mahomet*, après les avoir lues, commanda que tous les interessés fussent etroitement gardés, & après qu'on les eut menés à Constantinople de les faire mourir, sans epargner *George*, le plus jeune des fils de l'Empereur, qui s'étoit fait Mahométan. Il condamna la fille de *David*, qu'il avoit prise tellement quellement pour femme, à servir à la chambre (b).

Succès de Scanderbeg.

Il est tems à-présent de revenir à *Scanderbeg*, & de voir ce qui se passa en Epire durant tout l'intervalle dont nous venons de parler. Peu de tems après la mort d'*Amurath* son pere, *Mahomet* envoya *Hamza* à la tête de douze-mille chevaux contre *Scanderbeg*. Ce Prince s'étant mis en embuscade sur le haut du Mont [illegible], les attaqua dans leur passage, en fit un grand carnage, & les ayant poussés dans la plaine, [illegible] son neveu s'y trouva en état de les recevoir à grands coups. Sept-mille Turcs demeurèrent sur la place; le General, quantité d'Officiers & de Soldats furent faits prisonniers. L'année suivante, quinze-mille chevaux, commandés par *[illegible]* tentèrent une nouvelle expedition. *Scanderbeg* marcha à la tête de six-mille hommes d'élite pour le surprendre à [illegible], avant qu'il fût entré dans l'*Epire*, mais ayant été découvert par le chef de la

(a) *Chalcondyle*, ubi sup. Ch. 11. *Ducas* [illegible]. (b) *Chalcondyle*, L. IX. Ch. 12.

(*) C'étoit *Catherine Comnene*, fille de [illegible] *Jean*; quelques Voyageurs de ce tems-là l'appellent *Despina Caton*. Quelques-uns d'eux [illegible] en 1472. Voy. *Angiolello* Hist. [illegible] d'*Usun Cassan*, & le *Voyage d'un Marchand anonyme en Perse*, dans la Collection de *Ramusio*, Vol. II.

1459.

la Lune, les Turcs eurent le tems de se mettre en ordre; mais le Prince fondit sur eux avec tant de furie, qu'après un combat fort vif, Debreas ayant été tué, les autres tournerent le dos, laissant quatre-mille-cent vingt morts sur la place. Il n'y eut que peu de Chrétiens de tués, & Scanderbeg partagea le butin à ses Troupes.

Ce Prince délibera ensuite avec Moyse Gouverneur de Dibra, qui étoit en grande faveur auprès de lui, sur le dessein qu'il avoit d'assiéger Sfetigrade; ce Général, gagné par un émissaire du Sultan, lui conseilla de renoncer à ce projet, & de faire le siège de Belgrade sur les frontieres de Hongrie. Dans cette vue Scanderbeg demanda du secours à Alphonse Roi de Naples; le secours étant arrivé, il investit la place avec quatorze-mille hommes, & il la pressa si vivement que les Turcs s'engagerent à la rendre, s'ils n'étoient pas secourus dans six jours. — Siege de Belgrade.

Mahomet, qui étoit passé en Asie pour attaquer l'Empereur de Trébisonde, ayant reçu la nouvelle de ce siège, envoya Sebalias Bacha à la tête de quarante-mille chevaux, pour le faire lever. Le rusé Bacha empêcha que Scanderbeg n'eut avis de sa marche, en gagnant ses coureurs, & tomba brusquement sur cette partie de l'armée qui étoit dans la plaine. Musachius, qui commandoit ces Troupes, les rangea dans le meilleur ordre qu'il lui fut possible, & se défendit vaillamment; mais voyant que ses gens étoient taillés en pièces par bandes, essaya de se faire jour au travers des ennemis, & après avoir fait des prodiges fut tué avec tous ses gens. Scanderbeg vouloit descendre des montagnes pour aller à son secours, mais ses Officiers le dissuaderent d'une entreprise si dangereuse. Ayant neanmoins remarqué à la fin que les Turcs s'abandonnoient à la chaleur de la poursuite, il descendit brusquement avec quatre-mille hommes, fit un grand carnage parmi ceux qui étoient restés dans la plaine, & attaqua ensuite l'arriere-garde du Bacha, qu'il maltraita beaucoup. L'approche de la nuit sépara les combattans, qui de part & d'autre se retirerent sur les montagnes. Scanderbeg prit la route de l'Epire, & Sebalias s'en retourna triomphant à Constantinople. C'étoit-là le plus grand échec que Scanderbeg eut reçu jusques-là; car sa perte alla à deux-mille chevaux & trois-mille Fantassins, la plupart Italiens, outre ses tentes & son artillerie, il y en eut environ quatre-vingt de prisonniers. Les Turcs perdirent en tout trois-mille hommes.

Aussitôt que Moyse apprit cette défaite, il s'enfuit avec quelques gens qu'il avoit gagnés, auprès de Mahomet, qui lui accorda dequoi vivre honorablement. Scanderbeg fut surpris de cette trahison; mais ensuite excusant le traître sur la force de la tentation, il défendit qu'on ne l'insultat. Moyse ne laissa pas de solliciter le Sultan de continuer la guerre, & au Printems Mahomet l'envoya à la tête de quinze-mille chevaux d'élite, pour attaquer l'Epire. Scanderbeg alla au devant de lui, en vint aux mains, & repoussa l'avantgarde de l'ennemi; ensuite il attaqua le corps de bataille; Moyse qui le commandoit tourna tous ses efforts du côté où le Prince combattoit, dans le dessein de le tuer. Un Soldat Turc l'ayant rencontré lui porta un coup, qui le renversa sur la croupe de son cheval, les Turcs qui le crurent — Revolte de Moyse.

1459. Section III. *Evenemens tirés de la Chronique de Barlete.*

rent mort, jetterent un grand cri; mais s'étant redressé il fondit encore sur son ennemi & le tua. Bientôt tout le reste prit la fuite, & *Moyse* se sauva seulement avec quatre-mille hommes. Le Sultan l'auroit fait mourir à son retour, s'il n'eût craint de décourager les deserteurs; se voyant négligé de tout le monde, il retourna bientôt trouver son ancien Maître, qui le rétablit dans tous ses Emplois.

Celle d'Amesa.

Quelque tems après *Amesa*, sous pretexte de quelques sujets de mécontentement qu'il prétendoit avoir reçus de *Scanderbeg* son oncle, se retira avec sa femme & ses enfans à Constantinople. *Mahomet* le reçut favorablement, & au Printems suivant il envoya *Isaac*, Grand Bacha de cette ville, à la tête de cinquante-mille hommes, avec ordre, aussitôt qu'il seroit entré dans l'Epire, de faire proclamer *Amesa*, Roi du Pays, qui commandoit cinq mille chevaux, & cela pour faire voir aux habitans qu'il faisoit la guerre à leur Prince & non à la Nation. *Scanderbeg* pour se préparer à soutenir cette tempête, leva des Troupes dans toute l'étendue de ses Etats, mais lui-même campa seulement avec six-mille hommes: aussitôt que le Bacha parut, il se retira, non comme à son ordinaire dans les bois & les montagnes, mais du côté de Lissa, ville maritime des Venitiens, comme s'il eût désesperé de pouvoir défendre ses Etats.

Les Turcs sont défaits plusieurs fois.

Isaac Bacha s'avança plus avant dans le Pays, contre l'avis d'*Amesa*, qu'il avoit fait proclamer Roi; le troisième jour il arriva dans les campagnes d'Amathie, la nuit suivante il campa à Pharsale, ce lieu si célèbre par la bataille entre *César* & *Pompée*, & le lendemain matin il alla se poster au pied du mont Tomorisse. *Scanderbeg*, qui par ses espions avoit observé tous les mouvemens de l'ennemi, vint par dessus la montagne lorsque les Turcs s'y attendoient le moins, & ayant pénétré dans leur camp avant qu'ils pussent se mettre en ordre, y fit une si terrible boucherie, qu'ils prirent la fuite nonobstant toutes les prieres d'*Isaac* & d'*Amesa*. Ces deux Generaux se conduisirent très-vaillamment, & les Turcs furent poursuivis jusqu'au-delà des frontieres de l'Epire. Suivant le calcul le plus modéré il périt vingt-mille Turcs, quelques-uns disent trente-mille, & il n'y eut que soixante hommes de tués du côté des Chrétiens (*). Le butin fut très-considérable, parmi les prisonniers se trouverent *Amesa* & un Sanjak, avec lesquels *Scanderbeg* entra en triomphe dans Croye.

Deux années se passerent ainsi sans que les Turcs commissent de nouvelles hostilités; la troisième *Mahomet* conclut une trêve d'un an avec *Scanderbeg*, mais aussitôt qu'elle fut expirée, il envoya *Sinan Bacha* dans l'Epire à la tête d'une armée de vingt-mille hommes. Elle fut bientôt défaite, de même qu'une autre de trente-mille hommes, sous la conduite de *Hassan Beg*, qui fut fait prisonnier; une troisième de dix-huit-mille hommes commandée par *Tuzan Beg*, ne fut pas plus heureuse. A la fin *Caraza Beg*, vieux Capi-

(*) Des faits aussi incroyables discréditent l'Histoire de *Scanderbeg*. [On a peut-être exageré le nombre d'un côté & de l'autre diminué de l'autre; il n'est pas étonnant que dans une surprise de cette nature le carnage ait été terrible, cela n'est pas si incroyable.] [Rem. du Trad.]

pitaine de la connoissance de *Scanderbeg*, il évita d'être envoyé contre lui, & marcha à la tête de quarante-mille hommes. Le Prince en ayant eu avis, assembla de plus grandes forces qu'à son ordinaire, & envoya deux-mille hommes se mettre en embuscade sur les Terres de l'ennemi, qui défirent son avantgarde, composée de quatre-mille chevaux. Ensuite le reste de l'armée entra dans l'Epire, mais une violente pluie qui dura trois jours n'ayant pas permis d'en venir à une action, le vieux Général jugea à propos de s'en retourner sans rien faire. A la fin *Mahomet*, voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de *Scanderbeg* avec les forces que les circonstances lui permettoient d'employer contre lui, lui envoya un Ambassadeur chargé de riches présens & de propositions de paix, elle fut conclue en 1461, & dura quelque tems (a). 1459. Sultan [illegible] II. [illegible] la Conquête de la Morée.

Telle est la Relation que les Historiens Italiens & les autres Ecrivains Chrétiens font de ce qui se passa en Epire durant cette guerre, mais *Chalcondyle* en parle d'une maniere bien différente. *Mahomet*, dit-il, envoya une puissante armée pendant l'Eté (*) contre *Scanderbeg* (†) qu'il n'avoit jamais pu réduire: cette armée étoit sous la conduite de *Josué* fils de *Brenjes*, qui ravagea cette partie de la Macédoine qui borde la Mer d'Ionie. Mais *Scanderbeg* demanda du secours au Pape & à *Alphonse* Roi de Naples, son grand ami, offrant de céder Croye en retour de l'assistance qu'on lui donneroit; on lui envoya un Corps considérable d'Infanterie, qui débarqua à Durazzo (‡), entra sur les Terres des Turcs, pillant & enlevant tout ce qu'ils trouvoient. Ayant joint ensuite les Troupes de *Scanderbeg*, ils assiégerent Sphetisgrade, & l'auroient peut-être prise, si *Josué* n'étoit venu fondre sur eux à l'improviste, & ne les eût tous taillés en pièces. *Scanderbeg*, qui se trouva heureusement absent, se retira chez ses amis en Italie.

A son retour il choisit un endroit, qu'il fortifia pour lui servir de retraite, en cas qu'il fût poursuivi par les Turcs. Ce lieu étoit dans le voisinage de Durazzo, sur la côte de la Mer Adriatique: il y avoit-là une petite Presqu'île d'environ trois quarts de milles de large, qu'il enferma d'une forte muraille, & qu'il peupla d'Albanois. Il mit aussi Durazzo en meilleur état de défense qu'elle ne l'étoit, & de cette façon il s'assura une retraite par mer, au cas qu'il fût contraint par des forces supérieures de quitter la terre. Après quoi, s'étant fait un camp volant d'Albanois, il se retira dans les montagnes: on le voyoit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, par-tout où sa présence étoit nécessaire, & il avoit toujours les yeux ouverts sur l'ennemi. Peu après les Turcs vinrent, & ravagerent le Pays d'un bout à l'autre, emmenant les hommes & les bêtes, & brûlant les villes & les villages sans opposition (b).

Ce qui confirme ce récit de *Chalcondyle*, c'est celui de *Ducas*: *Mahomet*, dit-

(a) *Knolles*, Ottom. Emp. Edit. *Ricaut*, in *Mahomet* II.

(b) *Chalcondyle*, L. VIII, Ch. 16.

(*) C'étoit suivant notre calcul en l'année 1460.

(†) Nommé par l'Historien *Scander* ou *Scandes* fils d'*Ivanes*.

(‡) Que notre Auteur appelle *Duras*.

145[illegible] [illegible] II. Evenemens jusqu'à la Conquête de la Bosnie.

[illegible], fit mourir tous les Grands d'Albanie, & en demolit tous les Forts, à la réserve de celui de Mon[illegible], qu'il laissa contre son intention. Le même Historien ajoute, qu'il envoya sur la Mer Egée une Flotte de cent-quatrevingt Galeres, sans en tirer aucun fruit; qu'il passa une partie de l'Hiver suivant à Andrinople, & une autre partie à Constantinople, & que pendant ce [illegible] il fit travailler à la construction d'un Vaisseau d'une grandeur extraordinaire, & qu'il fit aussi bâtir à Constantinople le Théatre qu'on appelle le *Marché aux habits*, & en Persan *Bezestan* (a).

Mitylene [illegible].

Les Isles Grecques [illegible] conservoient encore quelque ombre de liberté; en 805 *Mahomet* équipa une grande Flotte, & attaqua *Mitylene*; les Insulaires se défendirent courageusement, mais à la fin les Turcs s'en rendirent maîtres: les autres Isles de l'Archipel auroient éprouvé le même sort, s'il n'eût eu à réduire *Kasikla Voda* (*) Prince de Valaquie, qui refusa de payer le tribut annuel (b).

Les Historiens Grecs entrent dans un plus grand détail: voici ce que rapporte *Ducas*. Au mois de Septembre (†), *Mahomet* s'approcha avec une Flotte de soixante sept Voiles de l'Isle de Lesbos, & somma *Nicolas Gattilusio*, qui la tenoit, de la lui rendre. *Nicolas*, pour l'usurper, avoit fait étrangler son frere *Dominique* (‡) il y avoit quatre ans. Il avoit pourvu à la défense de l'Isle, en réparant les fortifications, & il y avoit cinq-mille soldats outre les habitans, qui en comptant les femmes & les enfans montoient à vingt-cinq-mille. *Gattilusio* ayant refusé de rendre l'Isle, *Mahomet* retourna à Andrinople, & laissa le soin du siege au Visir *Mahmud*, qui battit Lesbos avec une telle vigueur, qu'il abattit la partie des murailles nommée Melanudion, & une partie des fortifications & des tours (c). Comme l'Histoire de *Ducas* finit ici brusquement sans être achevée, nous supplérons à ce qui y manque par *Chalcondyle*.

Elle se rend.

Une breche si considérable effraya les assiegés; ils firent encore quelques sorties, & continuerent à défendre la place avec le secours de quelques Pirates; mais le Prince n'ayant point d'espérance de pouvoir tenir, ni d'aucun secours, fit savoir à *Mahomet Bacha* qu'il rendroit l'Isle moyennant qu'on lui donnât quelques autres Terres en équivalent, comme on le lui avoit offert d'abord. Le Bacha en donna avis au Sultan, qui fut si charmé de se voir maître de l'Isle, qu'il revint en diligence au camp pour conclure l'accord. L'Isle ayant été rendue, il laissa le commun-peuple pour cultiver les terres; de ceux du moyen ordre les uns furent faits esclaves, & les

(a) *Ducas*, Ch. XLV. (b) *Cantemir*, T. II. p. 18. (c) *Ducas*, Ch. XLV.

(*) C'étoit un Tyran [illegible]. Il [illegible] pour une bagatelle, [illegible] Valaques [illegible]. Les [illegible] *Dracula*, je ne sai sur quel fondement, dit *Cantemir*, car ce terme n'a point de rapport à la Langue Moldave. *Cantemir*. Ce Tyran n'étoit pas *Dracula*, mais [illegible].

(†) [illegible] en [illegible] 1451, [illegible] plus tard [illegible] Historiens Turcs [illegible].

(‡) [illegible] Grecs, [illegible] Catalans; [illegible] Cour, [illegible] passé.

1463. Section III. [illegible] Bosnie.

les autres mis parmi les Janissaires, & tous ceux de quelque distinction envoyés à Constantinople pour repeupler cette ville. A l'égard des Courtisans, qui étoient au nombre de trois-cens, il les fit couper par le milieu du corps, les laissant ainsi expirer dans les tourmens.

Peu après son retour dans sa Capitale, il fit mettre en prison le Prince (*) avec *Lucius* son cousin germain, Prince d'Aenus, qui bien-que jeune l'avoit aidé à tuer son frere; l'un & l'autre se firent Mahometans pour sauver leur vie, ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fussent encore arrêtés quelque tems après, & à la fin décapités (a).

Le Prince est décapité.

Le Prince de Valaquie ayant refusé de payer le tribut annuel, comme on l'a dit plus haut, le Sultan entra sur ses Terres, l'en chassa, & donna le Gouvernement du Pays à son frere cadet (†). Les Historiens Grecs & les autres Auteurs Chretiens developpent plus clairement les causes & les suites de cette guerre.

Mahomet ayant fait dire au Vaivode (‡) de venir lui rendre hommage (b), de lui amener cinq-cens jeunes hommes, & de lui payer à l'avenir un tribut de dix-mille écus par an, il repondit qu'il étoit prêt de payer le tribut, mais qu'il ne pouvoit ni mener les jeunes hommes, ni encore moins l'aller trouver. Le Sultan, irrité de cette reponse, envoya un de ses principaux Officiers avec un Secretaire, pour dire au Vaivode qu'on apportât le tribut, & qu'il delibereroit sur le reste. Mais le Vaivode commanda de les empaler, passa le Danube avec quelques Troupes, ravagea la Districte, & y fit beaucoup de prisonniers, qu'il fit aussi empaler. Ensuite il defit *Hamza* (§) Gouverneur de la Province, qui l'attaqua avec dix-mille hommes, & l'ayant pris avec plusieurs autres, il les fit tous empaler.

Le Vaivode refuse l'hommage.

Mahomet, furieux de cette insulte si cruelle, entre en Valaquie à la tête de cent-cinquante-mille hommes (**). Mais comme les habitans s'étoient retirés dans les bois & dans les pas des montagnes, le Sultan ne trouva que d'affreuses solitudes pendant sept jours. Enfin il arriva à un Pays assez agréa-

Mahomet l'attaque.

(a) *Chalcondyle* L. X. Ch. 2. (b) *Cantimir*, T. II. p. 18.

(*) Sa sœur, qui étoit la plus belle personne de l'Orient, fut mise dans le Serrail de *Mahomet*. Elle étoit veuve d'*Alexandre Comnene*, qui mourut à Trébizonde après la prise de cette ville, & laissa d'elle un fils, qui dans la suite devint un des plus Grands Seigneurs de la Cour Othomane. *Chalcondyle*.

(†) *Chalcondyle* l'appelle *Vladus*, & d'autres *Bladus*: cet Historien rapporte que *Mahomet* lui avoit donné la Moldavie, par le crédit de son jeune frere, qui étoit le mignon du Sultan: après l'avoir blessé à la premiere tentative, il s'étoit ensuite prêté à ses desirs pour sauver sa vie. Quant à *Vladus*, c'étoit un monstre de cruauté, à son avenement il fit arrêter tous les principaux du Pays, & non content de leur donner la mort, il les fit empaler tous en vie. En peu de jours il fit périr plus de vingt-mille personnes. S'étant bien établi dans sa Province, il se ligua avec les Hongrois, dans le dessein de secouer le joug des Turcs. *Chalcondyle* L. IX. Ch. 13.

(‡) *Ducas* place ceci avant l'expédition de Mitylene ou Lesbos, & en l'année 1462.

(§) *Chalcondyle* dit que le Secretaire le fit tomber dans une embuscade dressée par *Chamuz* ou *Hamza*, & qu'il les ayant défaits & pris, les fit empaler pour les punir de leur trahison. L. IX. Ch. 13.

(**) *Chalcondyle* dit deux-cens-cinquante-mille; que *Mahomet* lui-même vint par mer avec vingt-cinq Galeres & cent cinquante Vaisseaux de transport, qu'il remonta le Danube.

[illegible] terrible, mais qui étoit planté d'une infinité de pieux chargés de corps morts, entre lesquels il reconnut *Hamza*, vêtu de ses habits de pourpre & de soie. Ce cruel spectacle le remplit de frayeur, & pendant la nuit le Vaivode entra dans son camp, & y fit un grand carnage [*]; mais lorsque le jour parut il se retira (a). *Hali Beg* fils de *Mikhal* détaché pour le poursuivre, lui tua beaucoup de monde, & fit deux-mille prisonniers, que *Mahomet* fit exécuter en sa présence.

Ulakus ayant laissé six-mille chevaux pour inquiéter les Turcs, marcha avec le reste de ses Troupes pour attaquer *Ingilan* ou *Engilan*, qui avoit investi *Kilie* sur le Danube [†]. Le détachement qu'il avoit laissé pour suivre les Turcs, eut la témérité, contre les ordres d'*Ulakus*, d'attaquer l'armée, & fut battu avec perte de deux-mille hommes; ce qui laissa à *Mahomet* la liberté de dévaster le Pays sans opposition, & d'emmener deux-cens-mille têtes, tant bœufs que chevaux.

Le Sultan y laissa *Drakula*, frere d'*Ulakus*; & ce Prince se fit par ses intrigues un si puissant parti parmi les Valaques, mal affectionnés à *Ulakus* à cause de sa cruauté, qu'à l'aide des Troupes Turques restées sur la frontiere, il commença à conquérir le Pays. *Ulakus* se voyant abandonné de les siens, se retira en Hongrie; les parens & les amis de ceux qu'il avoit massacrés l'accuserent devant le Roi *Mathias* fils de *Huniade*; il fut condamné, & en vertu de la sentence prononcée contre lui, on l'envoya prisonnier à Belgrade (b): il y resta dix ans en prison: ayant enfin été élargi, il fut tué dans une bataille contre les Turcs.

En 867, *Mahomet* fit creuser vers le Midi & dans l'enceinte des murs de Constantinople le *Katirga Limani* ou Port aux Galeres. Tandis qu'il étoit occupé à cet ouvrage, les Grecs alliés avec les Vénitiens remuerent dans la Morée, prirent *Sarta*, *Gingerjenik*, *Ginarlu Isar*, *Durat* & *Paritsa*, & tâcherent de chasser les Turcs de cette Province; mais *Mahomet* les ayant marché pour réduire les rebelles, ils n'attendirent pas son arrivée, [illegible] Général de reprendre [illegible] les villes qu'ils avoient enlevées, [illegible] appellé *Aya Megal*, qui est l'ancienne Église [illegible], pour laisser à la postérité un monument [illegible] des succès qu'il avoit remportés, fit [illegible] l'Église des Saints Apôtres (c), à la place de laquelle il fit bâtir un

(a) Tarikh, Ch. XLVI. Chalcondyle, L. IX. (b) Ibid. L. IX. Ch. 16. X. Ch. 1.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

un grand Jami, qui fut appellé de son nom, *Mahommedieh* ; ce vaste & superbe édifice, qui peut entrer en parallèle avec les merveilles de l'Antiquité, couta dix ans à bâtir. 1463. SECTION III. *Evenemens remarquables. Conquête de la Bosnie.*

L'an 868, ayant assemblé une nombreuse armée il vainquit & tua le Prince de *Bosna* (*), & après avoir mis de fortes Garnisons dans ses meilleures places, il bâtit des Forteresses dans les detroits des montagnes, pour assurer les frontières de la Bosnie & de l'Albanie (a). La guerre de la Morée que les Historiens Turcs placent la premiere, est mise par les Historiens Chrétiens la derniere, comme cela arrive en d'autres cas, & ils rapportent les faits avec plus d'étendue. 868. 1463.

Apres la guerre de Valaquie, *Mahomet* fit construire divers Forts, dit *Chalcondyle*, & entre autres le Serrail de Constantinople & les Châteaux sur l'*Hellespont*. Au Printems suivant (†) il fit la guerre aux Illyriens (‡) qui habitent la Bosnie, parceque leur Prince refusa absolument de payer le tribut de cinquante-mille ducats. Il résolut en même tems de s'emparer des Terres de *Sandal*, fils naturel de celui qui avoit commandé aux Illyriens (§). Les freres [illegible] disputant les Etats de leur pere, s'en rapporterent au jugement de *Mahomet*, qui les adjugea à *Sandal*, & chargea *Isaac*, Gouverneur des Scopiens (**), de l'assister ; sur quoi *Sandal* fit la guerre à ses freres & ravagea le Pays. *La Bosnie attaquée.*

Mahomet ayant passé la Riviere de *Dorobize*, qui separe les Triballiens des Illyriens, s'avança vers l'*Illyrisse*, qu'il traversa sur des radeaux, & apres avoir fait le dégât, il vint mettre le siege devant la ville de Dorobize. Cette place, quoique très-forte & de difficile accès étant située sur une haute montagne, capitula après avoir été bombardée quelques jours. Le Sultan detacha ensuite *Mahmud Bacha* pour surprendre le Prince d'Illyrie, qui sur le *Elle est subjuguée.*

(a) *Cantimir*, T. II. p. 20.

avoit élevé au milieu de la ville, & plus haut que les six autres. Le Jami bâti-là par *Mahomet Fatih*, ayant cent vingt coudées en quarré, passe pour le plus grand Temple de la ville, après Sainte Sophie. Un Grec Chrétien, nommé *Christodule* en fut l'Architecte, le Sultan lui donna pour récompense une rue entiere, outre plusieurs autres gratifications. L'Histoire ajoute, qu'ayant dit qu'il lui étoit possible de bâtir un Jami plus beau & plus grand, *Mahomet*, à qui on le rapporta, le fit empaler, pour priver son successeur d'un Architecte capable de construire un autre Temple plus magnifique que le sien. Cantemir paroit convaincu pour rendre raison d'un gros pieu de fer qui est à la porte de la cour du Jami, avec une courbe tout autour ; il n'en paroît aujourd'hui que la pointe. Car en supposant que le Sultan ait pû le porter pour un sujet aussi léger de le faire mourir, pourquoi d'un supplice aussi cruel ? Ce qu'il y a de certain, c'est que le Prince *Cantimir* prouve par de fort bonnes raisons le don de la rue.

(*) Les Ecrivains Chrétiens font conjecturer que ce devoit être *Etienne*, qui faisoit sa résidence à Yaizga. *Cantimir.*

(†) Les Ecrivains d'Occident mettent cette guerre en 1464, qui coïncide avec les neuf derniers mois de l'an 868 de l'Hégire.

(‡) Les Illyriens sont un ancien Peuple, qui habite le Pays qu'on appelle la Bossine ou la Bosnie. Les Dalmates, les Mysiens, les Triballiens & les Sarmates parlent à peu près la même langue qu'eux. Ils s'étendent depuis la Mer d'Ionie jusqu'à la haute Istrie ou [illegible]. *Chalcondyle.*

(§) Il s'appelloit *Etienne*, & avoit été dépossédé par son fils.

(**) Les *Scopiens* habitent une Province, qui n'a en longueur que vingt-cinq lieues, de-

1463. Section III. *Evénemens jusqu'à la Conquête de la Bosnie.*

le bruit de sa marche s'enfuit à Clitie ou Cliffa, située dans un terrein si marécageux, qu'elle étoit inaccessible en Hiver; mais le terrein étant séché par la chaleur du Soleil d'Eté, le Bacha avança jusqu'au fossé & se disposa à attaquer la place; mais on la lui rendit, à condition que le Prince & les habitans eussent la vie & leurs biens saufs. La femme de ce Prince s'étoit retirée d'avance à Raguse pour éviter les périls de la guerre, & y avoit emporté beaucoup de richesses du consentement de son mari.

Le Pays de *Sanial* s'étend jusqu'aux portes de Raguse, & *Sanial* avoit eu quelque différend avec cette petite République. Etant devenu amoureux de la femme d'un Marchand Florentin, il traita sa femme avec mépris. La Princesse ne pouvant souffrir ce procédé, se retira avec son fils, jeune encore, à Raguse; *Sanial* la fit redemander, mais les Ragusiens refusèrent de la renvoyer à moins qu'il ne quittât sa concubine. Là-dessus il leur déclara la guerre, & en étant venu aux mains avec leurs Troupes, commandées par le jeune Prince son fils, il les mit en déroute; après quoi il invita le Sultan à se joindre à lui contre les Illyriens, mais les Turcs étant venus en plus grand nombre qu'il ne vouloit, il se tint sur ses gardes pour défendre son Pays, en cas qu'ils voulussent l'envahir.

Le Pays de Sanial & autres places.

Mahmud Bacha ayant rempli sa commission, se mit en chemin pour rejoindre le Sultan, qui avoit marché en même tems vers *Jaycza*, ou plutôt *Jaicza*, Capitale des Illyriens, qui se rendit d'abord, intimidée par la prise de *Dorobeza*, la plus forte place du Pays. Plusieurs villes se soumirent au Bacha dans sa marche par ordre de leur Prince, que *Mahomet* mena avec lui dans le Pays de *Sanial*; car tous les Illyriens étoient assujettis. Le Sultan envoya d'abord à Raguse demander la femme de *Sanial*, mais elle avoit prévu ce coup & s'étoit retirée en Italie. Ayant alors rassemblé toutes ses forces il entra dans le Pays de *Sanial*, le ravagea d'un bout à l'autre, & alla mettre le siège devant la Capitale; mais n'ayant pu la réduire, il tourna au bout de quelques jours ses armes contre les Terres de *Constantin*, de *Caragule* & de *Paul*, qui tous se soumirent & furent emmenés prisonniers. Pour ce qui est du Prince des Illyriens, ayant été pris au moment qu'il tâchoit de se sauver, *Mahomet* le fit venir, & nonobstant le sauf-conduit du Bacha il eut la tête coupée sur le champ; quelques uns disent qu'il fut écorché vif (a).

SECTION IV.

Guerres contre Scanderbeg *& contre les* Vénitiens.

Section IV. *Guerres contre Scanderbeg & contre les Vénitiens.*

Les Vénitiens déclarent la guerre.

LEs Vénitiens, qui étoient les plus proches voisins de *Mahomet*, voyoient ses succès d'un œil jaloux; & bien que les Turcs eussent maltraité en plu-

(a) *Chalcondyle*, L. X. Ch. 7. & suiv.

[illegible]

plusieurs occasions leurs sujets, ils craignoient de prendre les armes. A la fin, *Jesus* fils d'*Alban* s'étant saisi d'Argos, par la trahison d'un Prêtre, & *Omar* fils de *Thuracan* ayant fait des courses sur le Territoire de Naupacte, aujourd'hui Lepante, *Vittorio Capelli* fit un discours si courageux dans le Sénat, qu'il l'engagea à inviter les Hongrois à entrer en ligue avec lui & à declarer la guerre (*): d'autant plus que les deux Generaux Turcs faisoient le degat sur les Terres des environs de Modon dans la Morée, qui appartenoient aux Venitiens. Le Sénat envoya des Ambassadeurs avec un present de vingt-cinq-mille ducats au Roi *Mathias*, fils de *Huniade*. Ce Prince leva aussitôt des Troupes, entra brusquement sur les Terres des Turcs, & demolit les fortifications que *Sultan* avoit élevées pour bloquer Belgrade: s'étant avancé ensuite jusqu'à la Save, il mit en déroute les Turcs & les Triballiens, qui vinrent au devant de lui, & en mena vingt-mille esclaves. Voila à quoi se bornerent les exploits des Hongrois.

Guerres entre Scanderbeg & entre les Venitiens.

D'autre part, les Venitiens mirent d'abord en mer trente-cinq Galeres & douze grands Vaisseaux, chargés d'Infanterie & de deux-mille Chevaux légers sous la conduite d'*Aloysio* (†) *Loredano*: ils furent aussi joints par quatre-mille Volontaires de Candie. Ces Troupes ayant debarqué dans la Morée, tacherent d'y exciter un soulevement général parmi les habitans. Le Gouverneur Turc, qui étoit à Megalopolis ou Léontaire, en donna incessamment avis à la Porte. En attendant les Vénitiens (‡) marcherent de Nauplie vers Argos, qu'ils assiegerent; la place se rendit d'abord, n'y ayant pour toute Garnison que cinquante Janissaires, qui eurent la liberté de se retirer avec leur bagage. Peu aprés *Jeronimo Bernardini* s'étant avancé dans le Pays contre les ordres qu'il avoit, perdit quatre-cens hommes dans une embuscade des Turcs.

Attaquent la Morée.

Les Grecs & les Albanois commencerent par réparer la muraille de l'Isthme, tant pour empêcher les Janissaires des Garnisons de leur échapper, que pour arrêter l'ennemi: en peu de jours elle fut en etat de défense par l'assistance des Venitiens, qui apporterent par mer les pierres & les autres materiaux necessaires. En même tems ils solliciterent tous les habitans de se joindre à eux, mais ceux de Corinthe n'ayant pas voulu y entendre, ils mirent le siege devant cette ville, qu'ils furent cependant obligés de lever peu aprés, leur Général ayant eté tué. Ils ne reussirent point aussi à soulever l'Achaïe, & de toute la Laconie il n'y eut que Sparte qui se declara pour eux; car les Turcs infestoient continuellement tous les chemins, ce qui derangeoit fort leurs mesures. Enfin, comme on etoit en Hiver, & qu'il faisoit tres-froid, on avoit de la peine à retenir les Soldats nécessaires à la garde de la muraille: desorte que sur la nouvelle que *Mahmud Bacha* etoit en marche à la tete d'une nombreuse armee, les Venitiens jugerent à propos d'abandonner l'Isthme, & de se retirer dans les places qui étoient entre leurs mains.

Réparent la muraille de l'Isthme, & l'abandonnent ensuite.

De

(*) Cela arriva quelque tems avant la paix conclue avec *Scanderbeg* en 1461.
(†) Il y a dans l'Original *Jacomo*, mais l'Auteur s'est trompé.
(‡) Avec quinze-mille hommes sous la conduite de *Bertholde d'Este*.

1463. Section IV. *Guerres contre* Scanderbeg *&* *contre les* Vénitiens.

De leur côté les Turcs ne redoutoient pas moins les Vénitiens, car le Bacha étant arrivé à Larisse, *Omar* Gouverneur de Thessalie lui conseilla de n'aller pas plus loin, avant que d'avoir fait savoir au Sultan que sa présence étoit absolument nécessaire, l'affaire étant trop importante pour être terminée par ses Généraux. Mais comme on apprit bientôt l'état des choses par les Lettres qui arriverent, *Mahmud* continua sa marche, & trouvant la muraille abandonnée, & que les Vaisseaux avoient pris le large, il s'avança par Corinthe tout droit vers Argos, qui étoit défendue par soixante-dix Italiens, que le Bacha fit prisonniers. Il traversa ensuite le Pays de Tégée, & vint camper dans le voisinage de Léontaire; delà il détacha *Zogan*, qui venoit de remplacer *Josué* fils d'*Alban* dans le Gouvernement de la Morée, pour aller pourvoir Patras & les villes voisines de munitions de guerre & de bouche. Il envoya en même tems *Omar* avec vingt-mille hommes, ravager les Terres des Vénitiens, & ce Général emporta d'assaut une place proche de Modon; les habitans, au nombre de cinq-cens, furent envoyés à Constantinople, & coupés en deux en présence du Sultan.

La Morée *reprise.*

Le Bacha trouvant la saison peu propre pour attaquer des Forteresses, laissa *Omar* & *Asan* à Sparte, pour persuader aux habitans de cette ville de même qu'à ceux de Tenare, d'Epidaure & d'autres places de rentrer sous l'obéissance des Turcs; mais bien-qu'ils fussent fort effrayés de l'arrivée imprévue de ceux-ci dans la Morée, & que plusieurs eussent cherché à se mettre en sûreté dans les montagnes, les Vénitiens les avoient tellement gagnés, se promettant beaucoup de leur invasion & de celle des Hongrois, qu'ils ne voulurent entendre à aucun accommodement.

Les Vénitiens *prennent* Lemnos.

En attendant les Vénitiens reprirent Lemnos, par le moyen d'un *Comnene* (*), Commandant de la Forteresse, qui empêcha les principaux de l'Isle de la leur vendre, en la livrant. Ils s'en retournerent ensuite dans la Morée avec quantité de provisions, pour en fournir les places de ce Pays (*a*).

Cominius ou *Comnene*, qui avoit fait perdre Lemnos aux Turcs, eut pour successeur dans le Commandement *Ursato Justiniani*, qui courut la Mer Egée avec trente-deux Galeres: d'autre côté *André Dandolo* ayant imprudemment attaqué la Cavalerie Turque, proche de Mantinée, fut défait & demeura sur la place avec quinze-cens hommes. *Ursato* fut encore plus malheureux au siege de Mitylene dans l'Isle de Lesbos, où il perdit en deux assauts cinq-mille hommes; il en mourut de chagrin peu après dans la Morée, & *Jacomo Laurentani* lui succéda.

Scanderbeg *déclare la guerre au* Turc.

Les Vénitiens fort affoiblis par ces pertes solliciterent le Pape, qui leur procura de grand secours d'Allemagne, de France, d'Espagne & d'autres Pays. Ils presserent aussi fortement *Scanderbeg* de rompre la paix avec *Mahomet*, & de se joindre à eux. Le Sultan, appréhendant que l'on ne fit ce Prin-

(*a*) *Chalcondyle*, L. X. Ch. 7-11.

(*) *Cominius*, fameux Pirate, suivant d'autres.

Prince Generalissime des Forces des Chretiens, lui depêcha un Envoyé, par lequel il lui fit offrir de pardonner quelques courses des Epirotes, s'il vouloit renouveller les Traités avec lui. *Scanderbeg* venoit de recevoir une Lettre du Pape, qui lui donnoit avis qu'il seroit bientôt dans l'Epire, accompagné des Princes Chretiens, à la tête d'une puissante armée, l'exhortant à déclarer la guerre aux Turcs. Ce Prince, sans balancer, entra sur les Terres de *Mahomet*, pilla de tous côtes, & revint chargé de butin. — 1465. Section IV. *Guerres contre Scanderbeg & contre les* Vénitiens.

Le Sultan envoya, pour s'opposer à *Scanderbeg*, *Seremet Bacha* (*) avec quatorze-mille hommes. Ce General se posta proche d'Ocride en Macedoine. Le Prince en ayant eu avis, mit douze-mille hommes en embuscade, & envoya cinq-cens chevaux, avec ordre qu'en cas qu'ils ne pussent attirer l'ennemi en rase campagne, de se retirer sans la moindre resistance, & de le faire ainsi tomber dans le piege; ce stratagême eut tout le succès qu'il en attendoit, les Turcs furent attaqués de tous côtes, & perdirent vingt-mille hommes. Le Tresorier de l'armée & douze des principaux Officiers furent pris, & mis à rançon pour quarante-mille ducats. Après cette victoire *Scanderbeg* retourna en Epire, pour attendre l'armée Chretienne: mais le Pape *Pie* étant mort à Ancone, comme il étoit sur le point de s'embarquer, toutes les Troupes se dispersèrent, au grand desavantage de ceux qui comptoient sur leur secours. — *Ses grandes Victoires.*

Les Venitiens, qui avoient declaré *Vittorio Capelli* Capitaine-General, ne laisserent pas de continuer la guerre: en peu de tems *Capelli* prit Aulis dans l'Isle d'Eubée ou Negrepont, Lirse dans le Golphe de Thessalonique, & l'Isle de Himber. Ayant ensuite debarqué ses Troupes au Pirée, il surprit Athènes, & transporta tous les habitans avec le butin dans l'Isle d'Eubée. Il apprit-là que les habitans Chretiens de Patras dans la Morée lui livreroient cette ville: il mit donc à terre quatre-mille hommes de pied & deux-cens chevaux; ces Troupes s'avancèrent en desordre jusqu'à un mille de la place, & furent defaites par la Garnison Turque. *Barbarini*, qui conduisoit l'Infanterie, fut tué dans l'action, & *Ragio*, qui commandoit la Cavalerie, ayant été fait prisonnier, fut empalé; à peine y eut-il mille hommes qui pussent se sauver sur les Galeres. *Capelli* fut si sensible à cette perte, & à celle qu'il essuya dans une seconde entreprise sur Patras, qu'il mourut peu après subitement dans l'Isle d'Eubée. — *Mauvais succès des* Vénitiens.

Les Venitiens, fort decouragés par ces malheureux succès, demanderent du secours à *Matthias Corvin*, fils du fameux *Huniade* (†), Roi de Hongrie. Ce Prince prit leurs Terres sous sa protection; & ayant dès le commencement du Printems passé le Danube à Belgrade, à la tête d'une puissante armée, il rasa les Forts que les Turcs avoient batis, entra dans la Servie, qu'il ravagea cruellement, & revint avec vingt-mille prisonniers & chargé de butin. — Matthias Corvin *ravage la* Servie. 1465.

Dans ces entrefaites, *Mahomet*, pour se venger de la defaite de *Seremet Bacha*, fit marcher dans l'Epire quinze-mille chevaux & trois-mille hommes — Scanderbeg *défait* Balibanus.

(*) Peut-être *Ser Ahmed* ou *Sari Ahmed*.

(†) C'étoit le plus jeune fils de *Huniade* que l'armée élut pour Roi après la mort de *Ladislas*, à cause de la memoire de son pere, bien qu'il fut actuellement prisonnier à Prague; il fut plus redoutable encore aux Turcs que son pere ne l'avoit jamais été.

1465. SECTION IV. *Guerres contre Scanderbeg & contre les Vénitiens.*

mes de pied sous le commandement de *Balibanus Bulera*, Epirote de naissance, mais élevé dans le Mahométisme, & qui à la prise de Constantinople avoit le premier monté sur la muraille. Ce Général étant arrivé à Alchrie sur les frontieres d'Epire, tenta de surprendre *Scanderbeg*, qui étoit campé dans le voisinage avec peu de Troupes; mais ayant manqué son coup, il s'avança vers une montagne escarpée, qui enferme une partie de la vallée de Valcal, où ce Prince étoit campé alors avec quatre-mille chevaux & quinze-mille hommes de pied; à l'approche du Turc il se retira sur une montagne qu'il avoit à dos. *Balibanus*, qui prit cette retraite pour une fuite, avança en diligence pour l'attaquer, mais après un combat, où la victoire fut longtems en suspens, il fut mis en déroute. Quelques-uns des principaux Officiers de *Scanderbeg* ayant poursuivi les ennemis plus loin que leurs ordres ne portoient, se trouverent enveloppés, & après s'etre défendus en désespérés, furent faits prisonniers. De ce nombre étoient *Moyse Galanus*, *Musache*, *Giniza*, *Perlat* & d'autres. On les envoya tous à Constantinople: *Scanderbeg* y dépécha un Ambassadeur pour demander leur liberté, mais le Sultan ne voulut entendre parler ni d'échange ni de rançon; & après les avoir accablés d'outrages, les fit écorcher tout vifs, & ils vécurent quinze jours dans ce cruel état.

Seconde défaite. *Balibanus*, ayant corrompu les Vedettes de *Scanderbeg*, l'auroit surpris dans son camp à Oroniquée, si ce Prince, qui étoit toujours alerte, n'eût au cœur de la nuit reconnu d'assez loin les ennemis au bruit de leurs chevaux. Il rangea promptement son armée en ordre de bataille, & reçut les Turcs si chaudement, que la plus grande partie furent tués, le Général & les autres ne s'étant sauvés qu'avec peine. *Balibanus*, voyant que la ruse ne réussissoit point, & ayant reçu un renfort de quatorze-mille Chevaux & de trois-mille Fantassins, marcha vers la grande plaine de Sphétisgrade, pour livrer bataille à *Scanderbeg*; ce Prince qui n'avoit alors que huit-mille chevaux & quinze-cens hommes d'Infanterie fit des prodiges. Dans l'action son cheval ayant été tué, il fut froissé de la chûte, desorte que les Turcs accoururent en foule pour le tuer, mais ses soldats le dégagerent; & quelques momens après il tua *Soliman* un des premiers Officiers des Turcs, ce qui les mit en fuite; les vainqueurs les poursuivirent, & en firent un grand carnage, desorte que très-peu se sauverent; *Balibanus* fut du nombre.

Troisieme victoire. A son retour à Constantinople, ce Général attribua ces mauvais succès au peu de forces qu'il avoit eues; & ayant sollicité un plus puissant Corps, on le fit partir pour l'Epire à la tete de quarante-mille hommes. Il prit d'abord vingt-mille chevaux & quatre mille hommes de pied, avec lesquels il marcha par le plus court chemin, laissant *Yakus Arnaud*, nommé aussi *Jaques l'Epirote*, avec seize-mille hommes, pour prendre une autre route, afin de mettre ainsi *Scanderbeg* entre deux feux. *Balibanus* étant arrivé à la vallée de Valcal, *Scanderbeg*, qui avoit huit-mille chevaux & quatre mille hommes de pied, marcha à lui. Il auroit bien voulu attendre l'arrivée de *Jaques*, mais ses soldats étant impatiens d'en venir aux mains, l'action s'engagea, & fut très-vive: au milieu du combat, la Garnison de Croye arriva au secours des Epirotes, les Turcs furent mis en déroute & taillés en pie-

pieces, de sorte que *Balibanus* ne se sauva qu'avec un petit nombre. Les Chretiens avoient eu à peine le tems de reprendre haleine, lorsque *Yacup* parut avec ses Troupes, & bien-qu'il fût consterné de trouver *Balibanus* defait, il n'evita pas le combat. Mais *Scanderbeg* abregea l'affaire; car ayant perçu le General Turc, il fondit sur lui & le tua; sur quoi les Turcs tournerent le dos, & la plupart furent tués ou pris. Ils perdirent dans ces deux batailles trente-mille hommes, dont six-mille furent faits prisonniers (*a*).

1465. Section IV. *Guerres contre Scanderbeg & contre les* Venitiens.

Pendant que ceci se passoit, *Caraman Oglì Ibrahim Beg*, cet ennemi invéteré de la Race Othomane, mourut (*), laissant six fils. *Ishak Beg* l'aîné se saisit de la Principauté, ayant chassé ses freres, qui se refugierent auprès de *Mahomet*; ils le supplierent de nommer un successeur à leur pere, tel qu'il lui plairoit. Le Sultan charmé de l'occasion nomma *Ahmed Beg*, & l'envoya avec une forte armée dans la Caramanie, où il defit son frere, qui se refugia à la Cour d'*Uzun Hassan*; le Sultan garda les autres freres à sa Cour, & leur donna des Emplois considerables (*b*).

Troubles en Caramanie.

Revenons à *Scanderbeg*. Le Sultan engagea deux Turcs à l'assassiner, comme le moyen le plus sûr de se defaire de lui. Pour mieux reussir dans leur dessein ils se firent Chretiens; mais s'étant querellés, ils laisserent echapper quelques mots qui firent naitre des soupçons, & ayant été interrogés avec soin, ils confesserent leur criminel dessein & furent executés. Enfin *Mahomet* prit le parti d'aller en personne à la tête de deux-cens-mille hommes en Epire, & vint investir Croye; mais apprehendant d'y essuyer le même affront que son pere, il laissa *Balibanus* avec vingt-trois-mille hommes, & huit autres Generaux, qui en avoient chacun sept-mille, pour continuer le siege. En s'en retournant à Constantinople il prit quelques Forts à *Scanderbeg*, & ayant corrompu le Gouverneur de Chidne, où il y avoit trois-mille hommes en garnison, ce traitre lui livra la ville, dont *Mahomet* fit passer tous les habitans au fil de l'epée, contre la parole qu'il avoit donnée.

Siege de Croye.

Scanderbeg n'étant pas en état de secourir Croye, passa secrettement à Rome pour y demander du secours au Pape *Paul* II. & il n'en put rien obtenir. Mais à son retour ayant trouvé le secours qu'il avoit demandé aux Venitiens & à d'autres Princes, il forma en peu de jours une armée de treize-mille-quatre-cens hommes à la tête de laquelle il marcha vers Croye. Chemin faisant il surprit *Jonima* & *Hedar*, qui alloient avec un renfort joindre leur frere *Balibanus*, defit leurs Troupes & les prit prisonniers. Ensuite il alla attaquer les assiegeans, & les chassa du Mont Cruma, leur principal poste, & le plus proche de la ville. Ce secours fut cause que les assiegés rejetterent les propositions avantageuses que *Balibanus* leur faisoit faire, s'ils vouloient se rendre. Ce General s'étant avancé contre une partie de la Garnison qui avoit fait une sortie, *George Alexius* lui tira un coup dans le cou, dont il mourut. Cet accident decouragea tellement les Turcs, qu'ils se retirerent doucement, & abandonnerent leur camp. Ayant trouvé les passages des montagnes fermés, ils offrirent de donner leurs chevaux & leurs armes pour avoir

Secourue par Scanderbeg.

(*a*) *Knowles*, Edit. de *Ricaut*, l. c. (*b*) *Cantimir*, T. II. p. 20, 21.

(*) L'an de l'Hégire 869, qui commença le 2 de septembre 1464.

1465. SECTION IV. *Guerres contre* Scanderbeg *& contre les* Vénitiens.

avoir la liberté de s'en retourner; mais on les refusa, desorte qu'ils résolurent de se faire passage les armes à la main, & ils en vinrent à bout avec beaucoup de perte, ce qui indisposa fort les soldats contre *Scanderbeg*.

Mahomet *entre encore dans l'Epire.*

Au Printems de l'année suivante *Mahomet* entra encore dans l'Epire avec une nombreuse armée; après y avoir rebâti la ville de *Valmes*, il s'avança vers *Durazzo* qui appartenoit aux Vénitiens, dans le dessein de surprendre cette place. Ayant manqué son coup il décampa quelque tems après, & alla mettre le siege devant Croye; mais comme il ne put engager les habitans, ni par promesses ni par menaces, à se rendre, il alla raser *Chiuril*, ville nouvellement fondée (*) par *Scanderbeg*; après quoi il s'en retourna à Constantinople.

1466. *Mort de* Scanderbeg.

Quelque tems après, *Scanderbeg* ayant parcouru son Royaume pour en examiner l'état, se rendit à Lisse, ville des Vénitiens, pour déliberer avec les Ambassadeurs des Princes confedérés sur les opérations de la guerre, & sur-tout sur le siege de Valmes, qui étoit une facheuse épine aux Epirotes. Ce fut-là que ce Prince fut attaqué de la fievre, & mourut le 17 de Janvier 1466, après avoir recommandé sa femme & son fils à la protection de la République: il étoit âgé de soixante-trois ans, dont il en avoit regné vingt-quatre. On l'enterra dans la Cathédrale, & son corps y resta neuf ans; les Turcs ayant alors pris Lisse, déterrerent ses os avec beaucoup de respect: les uns s'estimoient heureux de pouvoir les voir & les toucher, & ceux qui pouvoient en avoir un morceau, le faisoient enchasser dans de l'or ou de l'argent, pour le porter sur eux, s'imaginant superstitieusement que cela les rendroit aussi heureux que l'avoit été ce Grand Capitaine (*a*).

*Réduction de l'*Albanie.

Les Historiens Turcs ne font point mention de la mort de *Scanderbeg*, mais ils parlent de l'Epire, comme ayant été entierement subjuguée vers ce tems-ci. Accumulant ensemble les évenemens de plusieurs années, ils disent seulement en peu de mots, que *Mahomet*, pour finir la conquête de l'*Arnaud* ou l'*Albanie*, qu'*Amurath* son pere avoit commencée, par la défaite de *Scanderbeg*, & par la reduction de la plupart de ses Forteresses, en-
870 1465. tra dans le Pays l'an 870, enleva toutes les places des rebelles, dont il démolit quelques-unes, & que pour prévenir efficacement tous les soulévemens dans la suite, il fit bâtir une forte ville (†) à l'entrée de la Province.

La Caramanie *subjuguée.*

Le Sultan n'ayant plus en Europe d'ennemis domestiques capables de le troubler, passa en Asie; & ayant résolu de venger les injures que les Princes de Caramanie avoient faites à ses ancêtres, il entra dans ce Royaume à la tête d'une puissante armée, & ayant chassé *Ahmed* & ses freres, il déclara *Mustapha* son fils aîné Roi de Caramanie, & l'année suivante il acheva de la soumettre entierement, & mit de grosses Garnisons dans *Ac-Saray* & dans *Giuliuk* (‡) (*b*).

Du-

(*a*) *Ricaut*, ubi sup. (*b*) *Cantimir*, l. c. p. 22.

(*) C'étoit peut-être la ville de retraite dont *Chalcondyle* parle.

(†) C'est peut-être *Valmes*.

(‡) *Kojette* ville du même Pays.

1465. Section IV. *Guerres contre Scanderbeg & contre les* Venitiens.

Durant la guerre en Epire, les Hongrois par terre, & les Venitiens par mer, tenoient les Turcs continuellement en haleine. Le Roi *Mathias*, conformément à la promesse qu'il avoit faite aux Venitiens, entra dans la Bosnie, & ne se donna point de repos qu'il n'eût enlevé ce Royaume aux Turcs. Ceux-ci tâcherent ensuite de reprendre *Jaicza*, la Capitale, mais furent contraints de lever le siege, & le Roi de Hongrie les ayant suivis en Servie, leur enleva encore une partie de ce Royaume, desorte que son nom devint aussi formidable parmi les Othomans que l'avoit été celui de son pere.

Mathias *reprend la* Bosnie.

De leur côté les Venitiens, dont *Canale* étoit Capitaine-Général, brûlerent plusieurs villes & villages dans les environs du Golphe de Thessalonique, fortifierent Lepante dans celui de Patras, surprirent Æne à l'embouchure de l'Hebre, & *Canale* s'en retourna à Negrepont avec mille prisonniers. Dans le même tems, *Nicolas du Chaine* & *Alexis* son frere se disputant la Principauté de Zadrime, les Venitiens assisterent le premier, & defirent à plate couture les Turcs, proche de la Drine dans l'Epire (a).

Succès des Venitiens

Conquête de l'Isle de Negrepont.

L'Isle d'*Egripos* ou de *Négrepont*, qui est l'ancienne *Eubée*, étant la seule place de l'Europe qui parût formidable à *Mahomet*, il resolut de la subjuguer, & marcha pour cette expedition l'an 1470, suivi d'une forte Armée & d'une nombreuse Flotte; en un mois de tems il se rendit maître de la ville, qui passoit pour la plus forte qu'il y eût alors. Les Venitiens, qui avoient promis du secours aux assiegés, mirent à la voile une belle Flotte en mer; mais il semble qu'ils étoient moins venus pour combattre, que pour être spectateurs du triomphe du Sultan, car ils se retirerent honteusement sans tirer un seul coup de canon. Les Historiens Chrétiens remarquent au sujet de cette conquête, que comme l'Isle de Négrepont étoit située très-commodément pour infester les côtes de l'Empire Othoman, & qu'elle offroit une retraite assûrée aux Venitiens, *Mahomet* prit la resolution de les en déposseder. Dans ce dessein il y envoya trois-cens Galeres, sous le commandement de *Mahmud*, le Grand Bacha, & bientôt il le suivit en personne avec une puissante armée. D'abord qu'il eut pris terre, il emporta & rasa *Stura* & *Armenon*. Ensuite il jetta un pont de bateaux sur le Detroit qui est entre l'Isle & l'Achaïe, éleva des batteries contre Chalcide ou Negrepont, Capitale de l'Isle, suivant les avis d'un Traitre, qui indiqua à ses Canonniers l'endroit le plus foible des murailles, ce qui lui coûta cependant la vie; car ayant été découvert, on le fit pendre. Après trente jours de siege, l'Amiral Venitien parut à la vue de la ville; *Mahomet* pensa alors à lever le siege, apprehendant que l'ennemi ne rompît son pont, & ne lui ôtât la communication avec la terre-ferme; mais l'Amiral perdit honteusement l'occasion, & les Turcs redoublant leurs attaques avec furie, emporterent la ville d'assaut. Il dura un jour & une nuit, & après avoir été chassés deux fois de la breche, ils entrerent enfin & massacrerent contre leur parole tout ce qu'ils rencontrerent, avec le Gouverneur & un petit nombre d'autres qui s'étoient retirés dans le Château. On sauva sa fille, qu'on présenta à *Mahomet*

(a) *Ricaut*, ubi sup.

1470. SECTION IV. *Guerres contre* Scanderbeg *&* *contre les* Vénitiens.

homet, parcequ'elle étoit d'une beauté raviſſante; mais comme elle refuſa avec beaucoup de conſtance de condeſcendre à ſes deſirs, il la fit mourir. Les Vénitiens tenterent quelque tems après de réparer une ſi grande perte, en tâchant de ſurprendre l'Iſle, mais leur entrepriſe échoua (*a*).

La rapidité des conquêtes de *Mahomet* engagea pluſieurs villes à ſe ſoumettre volontairement à lui; & en 876 *Kizul Arſlan Beg*, Souverain d'*Alaeh* (*), mit ſes Etats ſous l'obéiſſance du Sultan. En recompenſe *Mahomet* le créa Seigneur perpétuel de la Province de *Giumoljina* (†).

Les Vénitiens *ravagent les côtes des* Turcs. 1472.

Les Vénitiens, pour prévenir de nouvelles pertes, ſe liguerent non ſeulement avec le Pape *Sixte* IV. *Ferdinand* Roi de Naples, *Louis* Roi de Chypre & le Grand-Maître de Rhodes, mais envoyerent auſſi *Catarini Zeno* chargé de magnifiques préſens à *Uzun Haſſan* pour l'engager à déclarer la guerre à *Mahomet*, qui de ſon côté tâcha par ſes Ambaſſadeurs de l'en diſſuader. En attendant *Mocenigo* leur Capitaine-Général alla avec ſa Flotte faire le dégat dans l'Iſle de Lesbos ou Mitylene, & dans les environs de Pergame dans l'Aſie Mineure. Ayant enſuite fait deſcente à Cnide, il enleva beaucoup de butin. Dix-ſept Galeres du Roi *Ferdinand* vinrent le joindre à Modon, & il repaſſa en Aſie: il pilla les côtes pendant quatre jours, & alla à Halicarnaſſe, où il fit un butin immenſe. Y ayant été joint par vingt Galeres du Pape & par deux de Rhodes, ils firent voile pour Samos, & delà pour Attalie, Capitale de la Pamphilie, dont ils pillerent & brûlerent les fauxbourgs; mais ne pouvant ſe rendre maîtres de la ville, ils ravagerent les côtes, & s'en retournerent enſuite à Rhodes. Ils y trouverent l'Ambaſſadeur que le Roi de Perſe envoyoit au Pape & aux Vénitiens, chargé de leur demander de gros canons pour ſon Maître, qui ſe ligua avec les Princes Chretiens contre *Mahomet*. La Flotte tira enſuite vers la Carie, d'où elle emporta beaucoup de butin à Naxe. Les Galeres Napolitaines s'en retournerent alors dans leurs Ports, & *Mocenigo* fit voile avec le Légat du Pape pour l'Aſie; ils prirent Smyrne, qu'ils pillerent & brûlerent. L'Hiver les obligea à s'en retourner auſſi chez eux.

L'année ſuivante *Mocenigo* retourna ſur les côtes d'Aſie: il y aſſiſta *Kaſſam Beg*, Prince de Cilicie, que *Mahomet* avoit depouillé de ſes Etats, auſſi bien que ſon frere *Pir Ahmet*: ils reprirent Sighine, Corique, & à la fin Séleucie, ce qui remit le Prince en poſſeſſion de ſes domaines. Enſuite le Général Vénitien, après avoir ravagé la Lydie, s'en retourna dans la Morée (*b*).

Mahomet *defait* Uzun Haſſan.

Vers ce tems-là, *Yuſef Beg*, General d'*Uzun Haſſan*, conjointement avec un gros Corps de Tartares, entra ſur les Terres des Turcs & brûla *Tokad*; mais étant entré dans la Caramanie, le nouveau Roi *Muſtapha* marcha à ſa rencontre, & après un long & ſanglant combat le defit (‡), & l'ayant fait pri-

(*a*) *Cantimir*, T. II. p 23, 24. (*b*) *Ricaut*, ubi ſup.

(*) C'eſt peut-être la Province de Philadelphie que les Turcs appellent *Alla Shehr*.

(†) C'eſt le nom que les Turcs donnent à une ville & à une petite Province de Romélie (la Thrace) aſſez proche de Lariſſe. *Cantimir*.

(‡) Les Hiſtoriens Chretiens placent cette action en l'année 1474, & diſent que *Muſtapha* fut défait avec perte de trente-mille hommes; & que *Morad* Bacha de Romanie, qui étoit venu avec des Troupes au ſecours du Prince, fut tué. *Ricaut*.

1474. Section IV. *Guerres contre Scanderbeg & contre les Vénitiens.*

prisonnier, il l'envoya chargé de chaînes au Sultan. *Uzun Hassan* piqué de ce revers & résolu de s'en venger, se mit en campagne l'année suivante, & entra dans le Pays des Turcs à la tête d'une nombreuse armée. *Mahomet*, qui avoit prévu cette invasion, passa en Asie, & joignit les Perses à *Payas* (*): on en vint aux mains, & la victoire fut longtems douteuse; à la fin *Mustapha*, fils aîné du Sultan, qui commandoit l'aile gauche des Turcs, rencontra *Zeynal'din*, fils d'*Uzun Hassan*, qui conduisoit l'aile droite des Perses; les deux Princes s'attaquerent furieusement l'un l'autre, & après s'être porté quelques coups *Mustapha* renversa *Zeynal'din* de son cheval, & le perça avant qu'il pût se relever. L'aile droite ayant alors pris la fuite, les Turcs fondirent avec force sur la gauche, & à la fin la firent plier & l'obligerent à tourner le dos. *Uzun Hassan* s'échappa avec peu de suite (a).

Suivant les Historiens Chretiens (†), les deux armées étoient chacune de trois-cens vingt-mille hommes, & les Turcs en ayant perdu quarante-mille dans une premiere rencontre, le Sultan jugea à propos de fortifier son camp d'une tranchée de charriots & d'artillerie. Les Perses, enflés de leur premier succès, vinrent hardiment l'attaquer; mais leurs chevaux, effrayés du bruit du canon, auquel ils n'étoient pas accoutumés, se mirent en désordre. *Mahomet*, qui s'en apperçut, tomba sur eux avec la Cavalerie, & après un combat opiniâtre les mit en déroute. Mais quoique l'honneur de la victoire & le camp ennemi restassent aux Turcs, on estima leur perte le double de celle des Perses (b).

Conquête de Varsak.

Les chemins étant trop peu praticables pour poursuivre les ennemis, *Mahomet* assiégea *Kara Hissar Sharki* (‡), qui ne résista pas longtems; après quoi il s'en retourna avec une partie de son armée, & laissa l'autre sous le commandement de *Gieduk Ahmed Pacha* (§), qui se rendit maître d'Ermenak & de *Zelike*, & soumit toute la Province de *Varsak* (**).

Prise de Caffa.

L'année suivante le même General (††) enleva aux Genois *Kieffe* ou *Caffa*,

(a) *Cantemir*, T. II. p. 25, 26. (b) *Ricaut*, l.c.

(*) Ville de grand commerce dans la Paphlagonie. *Cantemir*. Nous n'en connoissons point de ce nom dans cette partie de l'Asie Mineure, mais il y a un Port nommé *Payas* ou *Bayas* sur la côte meridionale de la Baye de Scanderûn ou Alexandrette. Peut-être faut-il lire *Ayas*, qui est un peu à l'Ouest d'Enguri ou Ancyre.

(†) Il est dit aussi qu'*Uzun Hassan* déclara la guerre à *Mahomet*, tant à la sollicitation des Princes Chretiens, que pour faire valoir ses prétentions sur l'Empire de Trébisonde, du chef de sa femme *Despina Katun*, fille de *Calo-Jean*; il en eut, dit-on, une fille nommée *Marthe*, qui fut mere de *Shah Ismaïl Sofi*.

(‡) Ville considérable de Paphlagonie peu éloignée de Payas: c'est peut-être l'*Arsinga* des Anciens, dit *Cantemir*, mais cela ne se peut; car *Arsinga* est l'*Arzingan* d'aujourd'hui sur l'Euphrate, qui est bien éloignée de la Paphlagonie. *Kara Hissar Sharki* veut dire *Kara Hissar Orientale*. Il y a aussi *Kara Hissar* proche de Césarée.

(§) Fameux Général & ensuite Grand Visir. On lui donna le nom de *Giedik*, parcequ'il avoit perdu une dent de devant; il donna son nom à un quartier de Constantinople. *Cantemir*. Les Historiens Chretiens disent que la paix se conclut d'abord après la bataille dont il a été parlé, ce qui ruina toutes les espérances qu'on avoit de ce côté là.

(**) Le Prince *Cantemir* croit que c'est la Paphlagonie, mais *Leunclavius* dit que *Varsakeli* est l'ancienne P[illegible].

(††) Les Historiens Chretiens l'appellent *Geduc Achmates*, c'est-à-dire *Geduc Ahmed*: ils

1476. Section IV. *Guerres contre* Scanderbeg *&* *contre les* Vénitiens

fa, qui étoit la plus forte place de la Crimée, qu'il foumit auffi à l'obéiffance du Sultan. Il y trouva *Mengeli Gicray* defcendu de la race des Princes Kapchaks (*), qui après avoir été longtems en guerre avec fon frere s'étoit jetté entre les bras des Génois. *Mahomet* le nomma Khan de Crimée, qui eft la Cherfonefe Taurique, & lui donna une armée pour l'aider à fe mettre en poffeffion du Pays. *Mengeli* vainquit & tua fon frere, & demeura paifible poffeffeur du trône. C'eft le premier Khan des Tartares de Crimée de la création des Turcs; ce fut lui auffi qui le premier ordonna le *Khotba* pour l'Empereur Othoman, dont le nom fut récité dans les Prieres publiques.

Défaite des Turcs *en* Moldavie.

Tandis que cela fe paffoit dans la Crimée, *Soliman Pacha* conduifit une armée confidérable en Moldavie (†). *Etienne* (‡) Prince du Pays, marcha à fa rencontre, & le joignit proche de *Falchi* (§) fur les bords du Pruth; la bataille dura longtems & la victoire balança, mais enfin elle fe déclara pour les Moldaves par la négligence du Général Othoman, qui la paya de fa vie (**). L'année fuivante, *Mahomet* marcha en perfonne avec toutes fes forces vers la Moldavie; il dévafta le Pays, n'ayant trouvé aucune réfiftance, & s'en retourna avec un butin infini foit de captifs foit de beftiaux (*a*).

Siege de Croye. 1477.

Les Turcs affiegeoient en ce tems-là Croye en Albanie; les Vénitiens, fous la protection defquels elle étoit, envoyerent *François Contarini* pour la fecourir: ayant rencontré l'ennemi dans les plaines de Tyranne, les Turcs après un combat opiniâtre furent mis en déroute; mais les foldats s'étant mis à piller, les Turcs fe rallierent, les défirent & en tuerent mille avec le Général. Après cette victoire ils firent non feulement des courfes dans la Dal-

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 27, 28.

ils difent que la Flotte étoit deftinée contre l'Ifle de Candie, mais que l'Amiral n'ayant pas réuffi de ce côté-là fit voile pour Caffa; que les Genois affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites à Conftantinople, n'ayant pu fecourir la place, elle fe rendit par compofition, & que les Turcs ne fe firent pas fcrupule de violer la Capitulation. Ils placent la reddition de Caffa en 1476, quatre ou cinq ans plus tard que les Hiftoriens Turcs.

(*) *Kapchak* ou *Kipchak*; ce Pays eft au Nord de la Mer Cafpienne: le Prince *Cantimir* croit que c'eft le Tibet ou le Turkeftan, mais ces Pays en font bien loin.

(†) Les Hiftoriens Chretiens difent que l'Eunuque *Soliman* fut envoyé d'abord avec quatre-vingt-mille hommes, pour affieger *Scodra* ou *Scutari* en Albanie; mais que fur l'avis qu'en eut *Matthias* Roi de Hongrie, il inquieta tellement les Turcs fur leurs Terres, que ce Général, après avoir perdu quatorze-mille hommes dans l'efpace de trois mois devant la place, fut rappellé pour défendre les frontieres. Ils mettent cet événement en 1475. *Ricaut*.

(‡) C'étoit *Etienne le Grand*, dont il a été parlé dans une Note précédente. Il eft nommé *Tekkiur* ou Roi de Moldavie. Les Turcs donnent à la Moldavie même le nom de *Bogdan*, du nom de *Bogdan* fils d'*Etienne*. *Cantimir*.

(§) Nom d'une ville & Province de Moldavie, ayant l'Ifter ou Danube au Midi, à quelques dix milles de diftance de *Husi*, où *Pierre* I. Empereur de Ruffie, conclut la paix avec les Turcs en 1711. *Cantimir*.

(**) Les Hiftoriens Chretiens difent qu'*Etienne* l'engagea tellement dans les bois & les marais, qu'il perdit toute fon armée, & qu'il eut beaucoup de peine à fe fauver lui-même. *Ricaut*.

Dalmatie, l'Istrie & la Carniole; mais ayant battu quelques Troupes Vénitiennes sur les bords de la Riviere *Sontium* (*), ils ravagerent le Frioul sans opposition. Ils commirent les mêmes desordres l'année suivante dans les montagnes du côté de l'Allemagne, & *Croye*, après avoir soutenu un siege d'un année, se rendit faute de vivres.

1478. Section IV. *Guerre contre Scanderbeg & contre les Vénitiens.*

Mahomet voulant se venger de l'affront qu'il avoit reçu il y avoit quatre ans devant *Scodra* ou *Scutari* (†), place forte des Vénitiens en Albanie, envoya *Ali Beg* à la tête de quatre-vingt-mille hommes pour l'assieger de nouveau: cette [illegible] le Pays à feu & à sang, chemin faisant. Le 14 de Mai les Turcs arriverent aux Fauxbourgs, & au bout d'un mois ils reçurent un renfort de cinquante-mille hommes. Ayant fondu du canon, & construit un pont de bois sur la Riviere, ils commencerent à battre les murailles avec leur artillerie & avec des mortiers. Le 2 de Juillet le Sultan arriva en personne avec toutes ses forces, qui toutes ensemble formoient une armée de trois-cens-cinquante-mille hommes. A la fin, y ayant des breches à la muraille, les Turcs donnerent divers assauts furieux; & bien-qu'ils plantassent quatre ou cinq fois leur étendard sur les remparts, ils furent toujours repoussés, une fois avec perte de douze-mille hommes, les assiegés n'en ayant perdu que quatre-cens. *Mahomet*, après sept assauts inutiles, desesperant de prendre la place, changea le siege en blocus. Cependant *Daud Cavola*, Grand Bacha de Constantinople, détaché pour se rendre maître des petites places des Vénitiens, soumit *Zabiaché*, sur le Lac de Scutari, & *Lisse*, que les habitans abandonnerent après y avoir mis le feu. *Mustapha* Beglerbeg d'Asie prit aussi *Drivasta*. Ensuite le Sultan laissa *Gedic Ahmed* avec quarante-mille hommes continuer le blocus, & retourna à Constantinople (‡).

Siege de Scodra.

Les Vénitiens voyant que leurs affaires alloient mal, envoyerent *Trevisane* à la Porte, qui enfin conclut en 1478 la paix, en cédant Scodra, l'Isle de Lemnos, avec le fort château de Tenare dans la Morée, & en payant huit-mille ducats, pour laquelle somme ils avoient la liberté de trafiquer sur le Pont-Euxin, & dans les autres Pays du Sultan (a).

Elle est rendue à la Paix.

En 884, *Mahomet* fournit des Troupes à *Alaoddin Beg*, avec lesquelles il vainquit son pere *Budak Beg* (§), & l'obligea de chercher un asyle chez *Cherkassi* (**) Roi de Mesr. L'an-

(a) *Ricaut*, ubi sup.

(*) Les Historiens Turcs placent cette défaite à *Sontium* en l'année 1480 ou 1481. De quel côté est l'erreur par rapport à des dates si differentes, c'est ce que nous ne pouvons décider: mais nous ne voyons pas pourquoi les Vénitiens auroient été moins exacts à conserver la mémoire de leurs affaires, que les Turcs.

(†) Le Prince *Cantemir* rapporte, d'après les Historiens Turcs, que l'an 882 *Mahomet* prit *Iskenderun*: ce qui doit être une faute pour *Scodra* ou *Scutari*; d'autant plus que nous trouvons *Iskender* dans les Annales Turques de *Leunclav*, qui met la reddition de cette place un an plus tard, en 883 de l'Hégire, qui commença le 3 d'Avril 1478.

(‡) Où il bâtit un nouveau Palais, l'an 883 (1478): C'est celui où le Sultan tient à présent sa Cour. *Cantemir*. T. II. p. 28, 29.

(§) Il semble que ce soit la Province de *Sina*, à moins que ce ne soit le nom ou surnom de quelque Roi inconnu de ces tems-là. *Cantemir*.

(**) Il s'agit d'*Al Malek al Ashraf Kayet Beg*, le Sultan Circassien qui regnoit alors en Egypte (*Mesr*).

1478. SECTION IV. *Guerres contre* Scanderbeg *&* *contre les* Vénitiens.

L'année suivante (*) le Sultan équippa une puissante Flotte, qu'il envoya sous la conduite de *Giedyk Ahmed* Bacha (†) pour ravager l'Italie. Ce Général fit le dégat dans la Pouille, & y prit quelques Forteresses, mais au milieu de ses succès il fut rappellé pour faire tête à *Uzun Hassan*. Peu après les Vénitiens demanderent la paix par leurs Ambassadeurs à *Mahomet*, & ce Prince qui avoit d'autres affaires sur les bras la leur accorda, mais elle fut de peu de durée; car l'an 886 le Sultan envoya *Mesih Pacha* (‡) avec une nombreuse Flotte pour attaquer Rhodes, mais il fut forcé de lever honteusement le siege avec beaucoup de perte (*a*).

Prise de Céphalonie.

Ici, comme en plusieurs autres endroits, les faits sont arrangés autrement que dans les Historiens Chretiens, comme il paroît par les exemples de la défaite des Vénitiens à *Sontium*, & de l'Ambassade pour demander la paix. Les Chretiens font aussi l'expédition en Italie postérieure au siege de Rhodes. Ils rapportent avant, qu'après la conclusion de la paix *Mahomet* envoya *Geduc Ahmed* avec une Flotte pour attaquer *Léonard*, Prince de Nérite, de Zacinthe & de Céphalonie, à qui ce Général enleva ses Etats: ils disent aussi qu'il fit marcher en Transylvanie une armée de cent-mille hommes, sous la conduite d'*Ali Beg* & d'autres Généraux, & que les Hongrois après un combat sanglant la défirent auprès de Weissembourg (*b*).

Siege de Rhodes 1481.

Le Sultan fut sollicité à entreprendre le siege de Rhodes par *Antoine Meligale*, Chevalier fugitif; étant tombé malade en chemin, les Turcs le jetterent dans la mer, où il se noya. L'Armée Othomane, composée de quatrevingt-mille hommes, & conduite par *Démétrius*, autre Chevalier traitre à son Ordre, débarqua le 22 de Juin. Le Bacha (§), après avoir foudroyé quelque tems les murailles, y fit une breche, mais le Grand-Maître *Pierre d'Aubusson* y fit élever de si bons ouvrages, que *Mesih* n'osa tenter de l'attaquer: cependant le bruit se répandit, que *Mahomet* alloit venir à la tête de cent-mille hommes, & avec cent-cinquante pieces de canon, ce qui répandit la frayeur parmi les assiegés, & sur-tout parmi les Espagnols. On découvrit en même tems un complot tramé par le Bacha pour empoisonner le Grand-Maitre: ce Général Turc ayant fait un pont, sur un petit bras de mer, pour battre la Tour de St. Nicolas, un Anglois nommé *Gervaise Rogers*, trouva moyen pendant la nuit de couper les cables & de le rompre. On ne laissa pas de faire un nouveau pont, & la Tour fut battue par mer & par terre pendant quelque tems, jusqu'à ce que le canon de la place eut encore ruiné le pont.

Le

(*a*) *Cantimir.* T. II. p. 29, 30. (*b*) *Ricaut*, ubi sup.

(*) Ici il est fait mention de la défaite des Vénitiens auprès de la Riviere de *Sontium*.

(†) Les Historiens Chretiens substituent à ce Pacha un certain *[illegible]* ou *[illegible]*: qui peut deviner sur quelle autorité ils se fondent? *Cantimir.* Quelques Historiens Chretiens parlent de *Giedyk* ou *Gemuc Bacha*, comme ils le nomment, quoique son nom soit peut-être tiré des Auteurs Turcs ou des Annales de *[illegible]*.

(‡) *Mesih* signifie le *Messie*, *Isa Mesih* est Jesus-Christ. *Cantimir.* Les Historiens Chretiens l'appellent *[illegible] Paléologue*, & disent qu'il étoit parent des derniers Empereurs Grecs.

(§) On vient de voir que les Historiens Chretiens l'appellent *[illegible]*, corruption de *Mesih* son véritable nom, qui est très-commun parmi les Mahométans.

Le Bacha essaya d'abord d'engager le Grand Maître à force de promesses de rendre la place, mais voyant qu'il ne pouvoit l'y engager, ni à payer tribut, il recommença à faire jouer son artillerie avec plus de furie: elle fit une grande breche, & les Turcs monterent à l'assaut, mais ils furent vigoureusement repoussés, tandis que cinq-cens d'entre eux, qui étoient montés par un autre endroit pour escalader la muraille, furent tués; toute leur perte alla à cinq-mille hommes. Le Grand-Maître reçut quatre blessures dans cette attaque. Le Bacha découragé par ce mauvais succès, & par le bruit qui se répandit que les Princes Chrétiens venoient au secours de Rhodes, leva le siege, & quitta l'Isle le 17 d'Août.

Guerres contre Scanderbeg & contre les Vénitiens.

Il est levé.

Invasion en Italie.

Mahomet, esperant de réussir d'un côté s'il échouoit de l'autre, fit embarquer à Vallone ou Aulone, ville maritime sur les confins de la Macédoine, une puissante armée sous la conduite de *Geduc Ahmed*, dans le dessein de prendre pied en Italie. Le Bacha prit terre dans la Pouille proche d'Otrante, & après avoir ravagé la côte se rendit maître de la ville: comme c'étoit la clef de l'Italie de ce côté-là il la fit bien fortifier, & la pourvut pour dix-huit mois de munitions, après quoi il retourna à Constantinople, dans le dessein de revenir au Printems pour pousser ses conquêtes; heureusement les troubles qui s'éleverent en Asie l'empêcherent d'executer ses projets (a).

Mort de Mahomet.

Cet Eté-là *Mahomet* assembla toutes les forces de son Empire, & ayant passé le Bosphore près de *Yaskiniar*, il alla camper sous *Maltepé* (*), dans la vue de ruiner les desseins d'*Uzun Hassan* (†); mais y ayant été attaqué d'un violent accès de goutte, accompagné d'autres accidens (‡), il fut emporté en peu de jours, le 5 du mois *Jemaziö'lawel*, laissant l'Empire à son fils *Bajazet* (§).

Mahomet vécut cinquante-un an, & en regna trente (**) & trois mois, sans y comprendre le tems qu'il regna du vivant de son pere.

Son Portrait.

Ses vertus militaires parurent avec un éclat superieur; il se distingua aussi par l'amour des Sciences & par sa sagesse. Il étoit lui-même savant dans les secrets de la Nature, & possedoit assez bien les Langues: il étoit patient dans

(a) *Ricaut*, ubi supra.

(*) C'est-à-dire, *riche montagne* ou *montagne de richesses*. Elle est très-haute & à peu de distance de la ville de Nicée; on lui a donné ce nom à cause d'un trésor qui fut trouvé au bas. Les Vaisseaux de la Mer Noire venant au Bosphore, découvrent d'abord cette montagne à quatre-vingt milles, & s'en servent pour diriger leur course, quoiqu'elle soit plus proche de la Propontide que de la Mer Noire. *Cantemir.* Des Historiens Chrétiens disent, qu'étant tombé malade à *Gewisa* (peut être *Gebisa*) à une journée de Nicomédie, il mourut en trois jours, & l'on crut qu'il avoit été empoisonné.

(†) Les Historiens Chrétiens disent, que le Roi de Caramanie, assisté par ceux de Perse & d'Egypte, ayant défait les Turcs, le Sultan se hâtoit de passer en Asie avec *Geduc Ahmed*.

(‡) Peut être faut-il mettre de ce nombre la colique, dont les Historiens Chrétiens disent qu'il fut attaqué trois jours après le commencement de son expédition. *Cantemir.*

(§) On dit qu'il avoit fait étrangler *Mustapha* son fils aîné, pour avoir violé la femme d'*Ahmed Bacha*. *Cantemir.*

(**) Les Chrétiens lui donnent cinquante-trois ans de vie, & trente-deux de regne, y comprenant sans doute les trois ans qu'il regna du vivant de son pere. *Cantemir.* D'autres lui donnent cinquante-deux ans de vie, & trente-un de regne.

1481. Section IV. *Guerres entre* Scanderbeg & *contre les* Vénitiens.

dans les travaux; il ne manquoit pas non plus aux devoirs de la Religion; en un mot c'eût été un Prince accompli, s'il eût plus écouté la voix de la Conscience, & si sa Politique ne lui eût pas fait violer sa foi sans scrupule (*a*).

Suivant les Historiens Chretiens il n'avoit dans son extérieur rien qui répondît à la grandeur de son ame. Il étoit de petite taille & quarré; il avoit les membres fort gros (*), & étoit extrêmement fort. Il avoit un teint de Tartare, le visage pâle & mélancholique comme la plupart de ses prédécesseurs; l'air sévere, & les yeux un peu enfoncés, mais perçans; le nez si élevé & si courbé, qu'il touchoit presque la levre supérieure (†). Il avoit beaucoup de génie, étoit très-versé dans les Sciences Turques, & sur-tout dans l'Astronomie; il parloit Grec, Latin, Arabe, le Chaldéen & le Persan. Il aimoit beaucoup l'Histoire, étoit vaillant & heureux. Il punissoit sévérement le vol & toutes sortes d'injustices. Il estimoit beaucoup ceux qui excelloient en quelque Art ou quelque Science. Mais ces vertus étoient contrebalancées par de grands vices; il ne respectoit, disent-ils, ni la Religion ni les Traités; il étoit ambitieux & dissimulé, & si sanguinaire qu'il en coûtoit la vie à ceux qui lui déplaisoient le moins du monde (*b*).

CHAPITRE IX.

Le Regne de BAJAZET II. *Huitieme* Sultan.

Bajazet *huitieme* Sultan.

DANS le tems que *Mahomet* mourut, *Bajazet* son fils aîné, qui étoit *Sanjak* ou Gouverneur d'Amasie (‡) pensoit à l'*Haj* (§) ou Pélérinage de la Mecque, lorsqu'un Messager depêché par le Visir lui apporta la nouvelle de la mort de son pere, qui l'avoit nommé pour son successeur. Il lui rendit aussi une Lettre signée du Visir & des Grands, qui l'exhortoient à venir prendre possession du Trône, & à laisser *le pélérinage auquel il pensoit, à des gens de plus de loisir & d'une naissance moins élevée*, ajoutant qu'il

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 31. (*b*) *Ricaut*, ubi supra.

(*) *Philippe de Comines* dit, qu'une de ses jambes étoit monstrueusement enflée, & que par cette raison il alloit ordinairement en chariot.

(†) Son nez n'est pas si courbé dans le portrait qu'en a donné le Prince *Cantimir*. *Mahomet* fit venir *Gentil Bellin* de Venise pour faire son portrait, & le recompensa généreusement.

(‡) Avant l'institution des *Bachas* & des *Beglerbegs*, tous les Gouverneurs avoient le titre de *Sanjak*: il désigne aujourd'hui particulierement ceux qui ont l'intendance des Provinces sans prérogative des queues de cheval. Un *Sanjak* est inférieur à un *Beg*, le *Beg* est au dessous d'un *Bacha*, & le *Bacha* releve d'un *Beglerbeg*.

(§) *Haj* est le pélérinage qu'on fait aux saints lieux de la Mecque, de Médine & de Jérusalem. La Loi oblige chaque Turc à remplir ce devoir une fois en sa vie, lorsqu'il est en état d'employer la moitié de son bien à la dépense du pélérinage. Il acquiert alors le titre de *Haji* ou Pélerin. La Caravane est ordinairement escortée par le Bacha de Damas qui la fait accompagner de porteurs d'eau, & qui doit avoir soin que l'escorte soit au moins de quatorze-mille hommes. *Cantimir*.

qu'il seroit plus avantageux à la Religion, de prévenir par la force de ses conseils & de ses armes les efforts que ses ennemis abattus pourroient faire pour se relever. 1481.

Ce message inopiné jetta *Bajazet* dans l'inquiétude & lui remplit l'esprit de doutes. La piété d'un côté l'appelloit à accomplir le vœu qu'il avoit fait, de l'autre il lui paroissoit dangereux de laisser le Trône si longtems vacant. Enfin la Religion l'emporta, & *Bajazet* trouva un expédient pour satisfaire au besoin de l'Etat, & à sa dévotion. Il répondit au Visir, *qu'il n'étoit pas en son pouvoir de renoncer au très-saint pélerinage; & qu'il renonceroit plutôt à l'Empire de tout l'Univers, que d'être infidèle à son vœu; mais que de peur que son absence ne causât quelque préjudice à l'Etat, il étoit d'avis que l'on reconnût pour Souverain son fils Corcud, & qu'on lui obéit comme à lui-même jusqu'à son retour. Corcud* étoit un Prince d'une douceur & d'une modestie si extraordinaire, qu'il pouvoit servir de modèle à ceux qui étoient plus agés que lui. Il y avoit deux ans que son grand-pere *Mahomet* l'avoit voulu avoir auprès de lui à cause de ses belles qualités. Il étoit pourtant à l'armée quand le Sultan mourut.

Fait le pélerinage de la Mecque.

Bajazet, sans attendre réponse à sa Lettre, partit pour la Mecque; & les Grands, suivant ses ordres, revêtirent *Corcud* de l'Autorité Souveraine; son nom fut mentionné dans les Prières publiques, & la monnoye fut frappée à son coin. Au bout de neuf mois *Bajazet* revint de son pélerinage, & écrivit d'abord à son fils & aux Grands, priant *Corcud* de garder l'Empire, & recommandant aux autres de lui obéir fidèlement, ne demandant pour lui-même que de vivre à Nicée en homme privé. Il est incertain si le Sultan avoit été pénétré à la Mecque du goût du Ciel qui lui inspiroit un religieux mépris pour la Couronne, ou si craignant l'ambition & la puissance de son fils, qui étoit adoré du Peuple, il crût qu'il valoit mieux faire jouer des ressorts secrets à Nicée, que de risquer sa vie & l'Empire, en redemandant brusquement le Sceptre. Le Grand-Visir *Ali Pacha* fit la lecture de la Lettre de *Bajazet* en pleine assemblée, les Grands délibérèrent murement sur le cas, tous furent d'accord que la volonté du feu Sultan devoit être exécutée de point en point, & que *Bajazet* seul devoit être reconnu Empereur.

Corcud mis sur le trône.

Ils résolurent de sonder *Corcud* là-dessus, ainsi le Grand-Visir ayant demandé audience, lui parla en ces termes: „ L'illustre Pere de Votre Hautesse „ est de retour de la Mecque avec l'aide de Dieu, & nous apprenons „ qu'il est arrivé à Alep en bonne santé. Nous avons cru qu'il étoit „ de notre devoir d'en informer Votre Hautesse, afin de savoir à son „ sujet quel est votre bon-plaisir." *Corcud* répondit: „ Les services que „ vous avez rendus à l'Empire sont des preuves incontestables de votre fi- „ délité, mais il semble que vous doutiez de la mienne par ce discours ar- „ tificieux, je n'y puis entrevoir autre chose qu'un dessein de me trahir. „ Quoi! ignorez-vous que mon Pere ne m'a point absolument résigné la „ Couronne? il m'a seulement chargé de commander en sa place, jusqu'au „ retour d'un pélerinage entrepris pour le bien de son ame & pour celui „ de l'Etat. En l'acceptant j'ai cru me faire un mérite d'obéir aux volon- „ tés de mon Pere. L'Empire est à lui, qu'il le reprenne: je résigne le

Sa piété filiale.

1481. „ Sceptre, & prétends n'avoir plus désormais que des dispositions de fils „ & de vassal."

Il cede le Trône à son Pere.

Peu de jours après, sur la nouvelle de l'arrivée de *Bajazet*, *Corcud* passa le Bosphore, suivi de tous ses Visirs & de tous les grands Officiers, alla à sa rencontre près de Nicée, & lui rendit hommage, ordonnant à toute sa Cour de faire la même chose. Il fit élever le *Mimbar* (*), & prenant son Pere par la main, le conduisit au Trône, puis se tournant vers les spectateurs leur dit: „ Voici mon Pere & Seigneur, & vous voyez en lui votre Maî- „ tre & l'Empereur des Othomans. Ce que vous avez vu en moi jusqu'i- „ ci n'étoit que son ombre: la lumiere paroît, & l'ombre s'évanouit: ainsi „ à lui seul appartient l'obéissance & le respect." Ensuite il accompagna son Pere à Constantinople, où ils arriverent le 29 du mois *Jomazio'l Akhir*, en l'année 1481, & aussitôt *Bajazet* fut couronné (†). Le lendemain *Corcud* partit pour Magnésie avec tous les appanages & les appointemens d'un Empereur (*a*).

Révolte de Jem, & sa défaite.

Ce changement imprévu causa beaucoup de déplaisir à *Jem* (‡), Sanjak d'Iconie, frere de *Bajazet*; l'âge de *Corcud* lui avoit fait concevoir l'espérance de monter sur le Trône; elle se trouvoit frustrée sans retour par l'élevation de *Bajazet*. Il prétendoit que l'Empire lui appartenoit, parceque son frere étoit né avant que *Mahomet* fût Empereur; c'étoit selon lui un deshonneur pour l'Empire, qu'il fût possédé par le fils d'un particulier au préjudice du fils d'un Sultan. Il s'inscrivoit en faux contre le Testament de *Mahomet*, qui ne paroissoit point par écrit, & n'étoit fondé que sur le rapport frauduleux d'un Visir. Il en imposa par ces raisons à plusieurs villes, presque toutes les Troupes de l'Asie le reconnurent pour legitime Héritier du Trône, & il se fit proclamer Empereur à Pruse. Les habitans de cette ville & ses autres partisans lui fournirent de grosses sommes, avec lesquelles il leva une nombreuse armée. Mais sa puissance ne fut ni ferme ni de longue durée. *Bajazet*, informé des démarches de son frere, passa promptement en Asie avec une belle armée, & lui livra bataille proche de Pruse (§). Après un sanglant combat *Jem* fut vaincu, & son armée mise en déroute. Il s'enfuit d'abord à Alep, suivi d'un petit nombre de compagnons de sa fortune,

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 75-81.

(*) Estrade composée de trois degrés, sur laquelle on éleve le Trône de l'Empereur; les Sieges Episcopaux ont la même forme, & de même dans les grandes Eglises, on place ainsi le *Vaidz* ou la Chaire du Prédicateur. *Cantimir*.

(†) Les Historiens Chretiens ont ignoré le pélérinage de *Bajazet*, & la raison qui fit mettre *Corcud* sur le Trône. Ils disent seulement que *Bajazet* & *Zemes* ou *Jem* se disputant l'Empire, les trois grands Bachas, *Ishak*, *Mesites* & *Ahmed*, à leur retour d'Otrante, mirent sur le Trône *Corcud*, qui résigna volontairement la Couronne à son Pere, quand il arriva d'Amasie.

(‡) *Cantimir* ne peut décider, si ce nom est tiré de *Jem*, qui signifie des grapes délicieuses, ou de *Jemm* nom fabuleux & mystérieux de Salomon ou d'Alexandre le Grand. Les Auteurs Chretiens ont formé de *Jem* leur *Zemes* ou *Zizim*. *Cantimir*.

(§) Les Historiens Chretiens attribuent la défaite de *Jem*, proche de *Neapoli* ou *Eski Shehr*, à la bonne conduite du Grand-Bacha *Ahmed*.

ne, puis il se refugia chez Sultan *Caitebay* (*), Roi de Mesr (†), dont il 1481.
implora l'assistance contre son frere, qui, disoit-il, non content de lui ravir l'Empire, avoit fait mourir injustement ses enfans.

Caitebay lui conseilla de renoncer à toute pensée de guerre, & de faire le pelerinage de la Mecque, parceque *Bajazet* avoit des armées formidables sur pied, lui promettant, que si à son retour la face des affaires étoit changée, de l'assister de tout son pouvoir. *Jem*, qui ne goûtoit pas des conseils qui tendoient à lui faire differer l'execution de ses desseins, écrivit à des amis puissans qu'il avoit dans le *Varsak* & le *Turgut* (‡), pour leur demander du secours. Ils ne manquerent pas de repondre à son attente, & *Jem* de son côté feignit de vouloir entreprendre le pelerinage, & pria *Caitebay* de le mettre en état de le faire; ce Prince lui fit preparer un train convenable à sa qualité: mais *Jem*, au-lieu d'aller à la Mecque (§), se deroba à sa suite, & ne retint que quelques confidens avec lesquels il alla joindre ses amis. Ils assemblerent les forces de leurs quartiers, mais comme c'étoient des Troupes indisciplinées, elles furent aisément mises en déroute par l'armée de *Bajazet*. *Seconde défaite.*

Après cette seconde défaite *Jem* erra seul pendant quelque tems de côté & d'autre, & sur-tout dans les Ports de mer; il trouva enfin un Vaisseau qui faisoit voile pour l'Italie & s'y embarqua. Il toucha d'abord à Rhodes (**), & de-là il alla en compagnie de quelques Chevaliers trouver le Pape, qui le recommanda au Roi de Naples (††). Il exposa éloquemment ses disgraces, implorant le secours des Princes Chretiens, & promit avec serment que s'ils l'aidoient à remonter sur le Trône de ses ancetres, il ne souffriroit jamais qu'aucun Othoman mit le pied sur les Terres des Chretiens. Les Princes Chretiens de leur côté, que les armes des Turcs avoient fait trembler, l'encouragerent, en lui promettant de faire en sa faveur les plus *Il se sauve en Italie.*

(*) Non pas *Caitbeïan* ou *Caitbeg*, comme l'appellent les Ecrivains d'Occident. Ce nom est purement Tartare, & composé de *Cait*, qui signifie conversion, & de *Bay*, riche. *Bay* est ajouté à la fin pour éviter la cacophonie du *Jilan* ou *Ilan*, qui a communément la force de notre voyelle E. C'est la coutume parmi les Tartares de distinction d'ajouter cette syllabe *ay* à la fin de leurs noms. *Caitebay* étoit Circassien d'origine, on le regarde comme l'*Annibal* de l'Empire des Turcs. *Cantimir*. Ce Prince s'est trompé, car *Bai* ou *Bei* signifie en Turc Seigneur, de même que *Beg*, bien-qu'il soit moins usité que ce dernier, excepté en Egypte & sur les côtes de Barbarie.

(†) *Mesr* est le nom Arabe & Turc de l'Egypte & du Caire.

(‡) Province voisine de *Pariak*, qui est la Paphlagonie. *Cantimir*. Plutôt la Pisidie, comme on l'a remarqué plus haut. Les Historiens Chretiens disent, que le Roi de Caramanie, qui étoit en ce tems-là dans une fâcheuse situation en Arménie, l'invita à se joindre à lui, & que leurs forces réunies furent défaites entre Iconie & Larinde.

(§) Les Ecrivains Chretiens disent, qu'il fit le pélérinage de la Mecque après sa premiere défaite, mais les Historiens Turcs doivent naturellement avoir été les mieux informés.

(**) Les Auteurs Chretiens rapportent que le Grand-Maitre lui donna une beau train, & l'envoya au Pape *Innocent* VIII. Ils ajoutent que *Bajazet* lui donna trente-mille ducats pour reconnoitre l'accueil honorable qu'il lui avoit fait.

(††) Les Historiens Turcs se trompent ici; il fut remis, non au Roi de Naples, mais à *Charles* VIII. Roi de France, qui se préparoit à son expédition de Naples. *Cantimir*.

1482. plus grands efforts. Un jour que *Bajazet* s'entretenoit familierement sur son sujet, son *Berber Bachi* (*) se trouva par hazard présent; c'étoit un Italien renegat, nommé *Mustapha*, que son adresse à manier le rasoir avoit élevé au poste de Barbier du Sultan. Cet homme rusé au possible, entendant le discours du Sultan, se jetta à ses pieds & lui dit: „ Si Votre Hautesse „ daigne me laisser le soin de cette affaire, je vous mettrai l'esprit en repos „ sur l'article de votre frere, & fût-il caché dans le coin le plus secret de l'Italie, „ je saurai bien le déterrer & lui ôter la vie." Le Sultan non seulement le chargea de la commission, mais lui jura par les saintes ames de ses ancêtres (†) de le faire Grand-Visir, pour recompense d'une action si divine (‡), & si avantageuse à l'Empire Othoman.

Stratagème de Mustapha.

Mustapha, encouragé par cette promesse, alla se réfugier à Péra chez les Francs (§), & les conjura de lui faciliter les moyens de retourner dans sa patrie. Ils lui procurerent le passage sur un Vaisseau fretté pour l'Italie, & en peu de jours il arriva à Naples. *Jem* y étoit alors, & ayant appris qu'il étoit venu de Turquie un excellent Barbier, il lui prit envie de le voir, ou plutôt d'apprendre ce qui se passoit à Constantinople, & l'envoya chercher. D'abord le Prince le questionna sur les affaires publiques. *Mustapha* lui répondit froidement, qu'ayant suivi plusieurs années les grandes boutiques de Constantinople, il n'avoit songé qu'à se perfectionner dans son art, & à trouver les moyens de se mettre en liberté. Qu'ayant longtems attendu, il avoit enfin rencontré de bonnes ames qui l'avoient aidé à revenir dans sa patrie, & qu'il s'estimoit fort heureux de pouvoir respirer son air natal, & professer la Religion Chretienne.

Il devient Barbier du Prince.

Jem lui répondit qu'il s'embarrassoit peu de sa Religion, parceque Dieu avoit donné à chaque homme le franc-arbitre (**); mais que comme il étoit dans un Pays où les Barbiers n'étoient gueres adroits, il lui demandoit seulement s'il vouloit le servir en cette qualité. „ Car je suppose, a- „ jouta-t-il, que vous n'avez pas perdu votre tems dans notre Pays, où „ vous savez qu'on a la main si légere qu'il y a du plaisir à se faire raser; „ on s'endort presque sous l'opération tant elle est douce." *Mustapha* s'execu-

(*) Barbier en chef, le sixieme des grands Officiers domestiques du Sultan. *Cantimir.*

(†) Les Sultans ne se servent jamais d'autre serment que de celui-ci: *par les saintes & bienheureuses ames de mes parens*, ou *par l'ame de mon grand-pere.* Il n'y a qu'avec les Princes Chretiens qu'ils usent de la formule sacrée, *par le nom de Dieu Très-haut, par la vérité de l'Alcoran, par le pur Esprit du Prophete.* *Cantimir.*

(‡) Les ordres du Sultan, de quelque nature qu'ils soient, sont reçus des Turcs comme s'ils venoient de Dieu: c'est une énorme impiété que d'y desobéir, lors même qu'il envoye demander au Grand-Visir sa tête. *Cantimir.*

(§) C'est la coutume des Turcs de donner le nom d'*Ifreni*, & vulgairement de *Fireng*, à presque toutes les Nations Chretiennes, & sur-tout aux Italiens, excepté les Hongrois, les Polonois & les autres qui portent une robe longue. Ils donnent pourtant des noms propres à chaque Nation, mais différens de ceux qu'elles prennent elles-mêmes. *Cantimir.*

(**) Quoique la doctrine du Franc-arbritre soit contraire à celle de la Prédestination absolue reçue parmi les Turcs, ils ne laissent pas de l'admettre, pourqu'au jour du Jugement les Chretiens ne puissent pas s'excuser de n'avoir point embrassé l'Alcoran, parcequ'ils n'avoient pas le libre-arbitre.

cusa d'abord modestement, pour mieux tromper le Prince, & accepta enfin, prétendant qu'il ne pouvoit en conscience refuser l'honneur de servir un si grand Prince & de raser une tête si chere à tous les honnêtes gens de Constantinople, qui donneroient toutes choses pour l'envisager. 1482.

Il fut donc admis parmi les Valets de chambre de Jem, & chargé de le raser aux jours accoutumés, conformément à l'usage des Turcs. Mustapha s'acquitta de son devoir pendant quelque tems avec toute la fidélité possible. Mais un jour le Prince s'endormit pendant qu'il le rasoit, & comme il n'y avoit personne que lui dans la chambre, il coupa la gorge à Jem avec son rasoir (*), & pour empêcher le sang de couler, il banda fortement la plaie avec un mouchoir. Il sortit de la chambre, & dit aux autres domestiques que le Prince étoit endormi, & qu'on le laissât en repos. Le coup étant fait, il s'évada, monta sur un Vaisseau tout prêt, & se rendit à Constantinople. Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il alla rendre compte au Sultan de la mort de son frere. Bajazet avoit de la peine à le croire, mais il n'en douta plus, quand la voix publique répandit par-tout que Jem avoit été tué en trahison par des Chrétiens. [illegible]

Bajazet éleva alors le Barbier *Mustapha* à la Dignité de Grand-Vizir, conformément à sa promesse. Il envoya à Naples demander le corps de son frere, qui fut remis à ses Ambassadeurs, & enterré à Pruse, près du tombeau d'*Amurath*. *Est fait Grand-Vizir.*

On peut dire que rien ne manqua à *Jem* de tout ce qu'on nomme vertu, prudence, grandeur d'ame, retenue, courage & force d'esprit; & qu'il surpassa tous ceux de son âge. Ce qu'on admira le plus en lui, fut son éloquence. Pendant son séjour parmi les Chrétiens, il fut toujours religieux observateur des rites du Mahométisme, il disoit cinq fois par jour

(*) Ici les Turcs justifient la mémoire du Pape *Alexandre* VI. & le déchargent du crime exécrable dont des Ecrivains Chrétiens & même Catholiques l'ont chargé, & qui a été cru pendant si longtems: ils disent que le Pape, craignant que *Charles* VIII. ne le livrât à *Bajazet* pour s'assurer de lui, le fit empoisonner à Terracine, comme il suivoit *Charles*, marchant vers Naples. *Cantemir*. Ils placent cet événement en 1495. mais les Turcs ne marquent aucune date. [Le récit de *Cantemir* ne me paroit gueres digne de créance. I. *Mustapha* doit être arrivé à Naples après que *Charles* VIII s'en fut rendu maître, puisque le Prince Turc, que le Pape lui avoit remis y étoit. Or *Charles* partit de Rome le 28 Janvier 1495 (1), il arriva le 29 à Veletri (2), & peu de jours après *Jem* ou *Zizim* mourut (3) à Terracine. *Mustapha* ne peut donc avoir trouvé le Prince Turc à Naples. II. Comment concevoir que l'assassinat d'un Prince auquel on prenoit tant d'intérêt, ait été inconnu à tous les Historiens Chrétiens? que le plus grand nombre ayent comme de concert accusé *Alexandre* VI. de la mort de *Zizim*, tandis qu'il n'y auroit pas eu la moindre part? Pouvoit-on ignorer le genre de sa mort? & *Comines*, Auteur contemporain & attaché à *Charles* VIII. n'en auroit-il eu aucune connoissance? Cet Historien assure que l'on crut que *Zizim* étoit déja empoisonné, quand il fut remis entre les mains du Roi de France. Il n'est question que de connoître les Auteurs de cet empoisonnement, les uns veulent que ce soit le Pape, les autres accusent les Vénitiens; peut-être les uns & les autres ont-ils trempé dans ce crime (4). Rem. du Trad.]

(1) *Daniel*, Histoire de France, T. IX. p. 21. in 8vo.
(2) *Ibid.* p. 26.
(3) *Comines*, L. VII. Ch. 14.
(4) *Idem.* ub. sup.

1482. jour les prieres prescrites, & lisoit toutes les semaines tout l'Alcoran, *Telaveti Koran.*

La Moldavie bridée.

Bajazet, debarrassé d'un rival qui l'inquietoit, se transporta dans la Morée l'an 887, & fit bâtir deux forts Châteaux des deux côtés de l'Isthme, qui regarde la Baie de Corinthe; il y laissa de grosses Garnisons, pour arrêter les courses fréquentes que les Chretiens faisoient de ce côté-là sur les Terres Othomanes. Au Printems suivant, il fit construire à Andrinople un Jami, un Madreseh, un Daro'lshya, un Imaret, & un Bain public, sur les bords de la Riviere Tunje. Il marcha ensuite avec toutes ses forces vers la Moldavie (*), où regnoit alors *Etienne*, & lui enleva ses deux plus importans boulevards, savoir *Kili* (†) sur le Danube, & *Akkierman* (‡), ville située sur les bords du Pont-Euxin. Par-là il empecha non seulement les Moldaves de continuer leurs pirateries sur la Mer Noire, mais s'ouvrit à lui-meme un passage libre sur leurs Terres, ce qui avoit ete tenté en vain jusqu'alors.

887.
1482.

Conquête de la Caramanie.

La meme année, le Beglerbeg d'Asie prit les fameuses villes de Tarse, de Kurchunli & de Kosunli (§): ce fut aussi en ce tems-là que *Giedyk Pacha*, ce Général si fameux, fut mis à mort (*a*). C'est tout ce que les Historiens Turcs nous disent de ces deux evenemens, mais les Historiens Chretiens s'y étendent davantage, & mettent le second le premier, & les placent tous deux avant l'expédition de Moldavie. Voici ce qu'ils disent touchant le premier. *Bajazet* se trouvant en état de se venger du secours que *Pir Ahmed*, Roi de Caramanie, avoit donné à son frere *Jem*, entra sur ses Terres & prit Tarse. Cependant *Pir Ahmed* ayant reçu du secours du Roi d'Egypte, livra bataille à *Bajazet*; le combat fut opiniâtre, mais vers le soir ce Prince se jettant hardiment au milieu de la melée, pour soutenir ses Troupes, fut tué. Sa mort causa la deroute de son armee, & la conquete de ses Etats en fut la suite. Dans le cours de la même expedition,

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 81-92.

(*) Ma surprise redouble, dit *Cantimir*, toutes les fois que je jette les yeux sur les Cartes de Hongrie, où je trouve les limites de la Moldavie & de la Valaquie si mal placées. Je ne vois qu'erreurs grossieres sur ce sujet dans toutes les Cartes anciennes & modernes. Par exemple les villes de *Kili* & d'*Akkierman* sont ordinairement mises en Valaquie, quoiqu'elles n'y ayent jamais appartenu; elles sont de la Moldavie, & à plus de trois-cens milles de distance des confins de la Valaquie. *Cantimir*.

(†) Appellée *Cilia* par les Moldaves, c'est l'ancienne *Lycostomus*, située à l'embouchure septentrionale du Danube, qui a plus de profondeur & de largeur que les quatre autres. *Chilia*, autre ville sur le Danube, & considerable pour le commerce de Moldavie, en est éloignée de trente-huit heures ou lieues. *Cantimir*.

(‡) Anciennement *Moncaster*, & l'*Oxia* d'*Herodote*, les Moldaves l'appellent *Cetate Alba*, ou la ville blanche; c'est aussi ce que signifie le nom Turc. C'est une ville fort ancienne, & célèbre par l'exil d'*Ovide*; il y a dans le voisinage un Lac qui retient le nom de *Lac d'Ovide*: il se peut cependant qu'il lui ait été donné par les Moldaves modernes. *Cantimir*.

(§) *Kurchunli* signifie plombé ou de plomb; mais pour ce qui est de *Kosunli*, le Prince *Cantimir* dit que le nom & la situation de cette ville lui sont inconnus. Il y a une autre *Kurchunli* dans la Crimée, qu'*Herodote* appelle *Crymnus*, ou *Chersonesus* selon d'autres. *Cantimir*.

tion, on engagea le Prince de Trachée à subir le joug Othoman, & à prendre en échange de son Etat d'autres Terres dans l'Asie Mineure. 1489.

Quant à la mort d'*Ahmed Pacha*, les Historiens Turcs l'attribuent à ce qu'il fut faussement accusé d'avoir eu dessein de détrôner l'Empereur, en faveur du fils aîné de ce Monarque (*). Mais les Historiens Chrétiens rapportent le fait d'une toute autre maniere. Voici ce qu'ils disent. *Ahmed* étant absent de la Cour, *Ishak* ancien Bacha, qui lui en vouloit parce qu'il avoit repudié sa fille sur des soupçons d'adultere, le dépeignit à *Bajazet* comme un homme fort dangereux, à cause du grand credit qu'il avoit parmi les Janissaires, desorte que le Sultan resolut de se defaire de lui. Dans ce dessein, lorsqu'il fut de retour, *Bajazet* l'invita à souper, & après avoir bien bu, il ordonna de donner des vestes aux convives, & celle d'*Ahmed* se trouva de velours noir. On dit que le Bacha furieux de voir ce signe de mort, apostropha le Sultan en ces termes: *Fils de P. puisque tu avois ce dessein cruel dans l'esprit, pourquoi ne m'as-tu pas fait mourir, avant que de nous forcer de boire de ce vin impur & défendu?* Etant assis par terre, il eut ordre de rester après les autres; mais comme les Bourreaux alloient faire leur office, un Eunuque favori obtint du Sultan qu'il differât sa mort, par la crainte de la Milice. En effet le fils d'*Ahmed* ayant informé les Janissaires du danger où se trouvoit son pere, ils coururent en troupes au Palais.

Ahmed Pacha accusé.

Bajazet parut à une fenêtre, & leur demanda la cause de ce tumulte? Ils lui répondirent insolemment, qu'ils venoient lui apprendre, comme à un Yvrogne, une Bête & un Coquin à remplir les devoirs de sa haute Dignité avec plus de retenue & de sobrieté, lui donnant par mepris le titre d'*Ivrogne*. Il fut obligé de relacher le Bacha, que les Janissaires prirent sur leurs épaules, lui demandant souvent *comment il se trouvoit*. *Ahmed* échappa ainsi pour cette fois au cordon, fut même retabli dans ses charges, & le Sultan lui rendit en apparence ses bonnes graces; mais quelque tems après il le fit étrangler, étant à souper à la Cour. Comme *Bajazet* étoit aussi fort irrité contre les Janissaires pour ce qu'ils avoient fait en faveur d'*Ahmed*, & qu'il avoit sujet d'apprehender qu'ils n'entreprissent encore de venger sa mort, il prit la resolution de les exterminer. Mais ayant consulté quelques Bachas sur un projet aussi dangereux que sanguinaire, ils l'en dissuaderent; & les Janissaires ayant eu le vent de son dessein, il les mena en Moldavie, pour leur faire perdre leur ressentiment (a).

Et étranglé.

Ce fut aussi en ce tems-là que l'on vit les semences des guerres qu'il y a eues entre les Othomans & les Mammelucs d'Egypte, & qui après bien des combats aboutirent à la ruine des derniers. *Bajazet* & *Caitebai* se regardoient depuis longtems d'un œil de jalousie; ils se menaçoient l'un l'autre sans oser s'attaquer, & les deux Empires paroissoient si solidement éta-

Semences d'inimitié contre le Sultan d'Egypte.

(a) *Leunclavius*, Hist. Musulm *Knolles*, Edit. *Ricaut* in *Bajazet* II.

(* Le Bacha fut accusé d'avoir sollicité *Ahmed* fils aîné de *Bajazet* à se révolter contre son pere. Son innocence ayant été connue après sa mort, le Sultan pleura la perte d'un aussi habile Conseiller, & d'un aussi grand Capitaine. *Cantemir.*

1489. établis, qu'ils sembloient capables de braver tous les efforts humains. Le Monarque Othoman l'emportoit par l'étendue de sa domination & le nombre de ses Troupes; l'Egyptien avoit les meilleurs Soldats du Monde, & il renouvelloit tous les ans ses armées par des recrues fraiches de Circassiens, la Nation la plus belliqueuse qu'il y eût alors. *Caitebai* avoit donné un prétexte plausible à *Bajazet* de lui déclarer la guerre, par la retraite qu'il avoit accordée à son frere *Jem*, & par les secours d'argent qu'il lui avoit fournis. Mais le Sultan jugea à-propos de dissimuler, & d'attendre une occasion favorable, qui ne tarda pas longtems à se présenter.

Alaidulet tributaire. *Alaidulet* (*), petit Prince de quelques Provinces d'Asie, voulant étendre ses Etats, tenta de se rendre maitre de quelques places du Royaume d'Egypte, mais ayant été défait par les Circassiens (†), auxquels il n'étoit pas en état de tenir tête, il demanda du secours à *Bajazet* (‡), & pour l'obtenir il consentit de tenir du Sultan ses Terres en fief, & promit de mettre son nom sur la monnoye, & de faire prier publiquement pour lui. Aidé de quelques Troupes Othomanes, il attaqua de nouveau les Circassiens, & après plusieurs combats, dont le succès fut différent, il vint à bout de leur prendre les villes de *Gialleh*, *Suès* (§), *Adana*, *Kaisarie* & *Antab*.

Caitebai s'apperçut de la politique de *Bajazet*, qui employoit pour l'affoiblir l'épée d'un autre: il crut devoir suivre la même méthode, en opposant à *Alaidulet* son voisin *Kior Shah*. Ainsi l'on vit ces deux petits Princes, soutenus par deux Grands Sultans, entrer en lice. La fortune les favorisa tour à tour, desorte que pendant quelque tems le Pays fut soumis tantôt aux Circassiens, tantôt aux Othomans (*a*).

La Syrie attaquée. 1489. Les Historiens Chretiens, qui prétendent que les Turcs étoient la princi-

(*a*) *Cantimir*. l. c. p. 93, 94.

(*) Peut-être sera-ce un des Princes Persans dont on a parlé souvent; il a laissé son nom au Pays de son obéissance, que quelques Cartes nomment par corruption *Aladuli*. Ce Pays est renfermé entre le Taurus & l'Antitaurus ou la Cappadoce. *Cantimir*. Le même Auteur dit dans un autre endroit plus clairement, que ce Pays est borné d'un côté par les montagnes de Cappadoce, & par les Peuples que *Cellarius* appelle *Monsures*; de l'autre par la Syrie, à l'Orient par l'Arménie Majeure; & du côté de l'Empire Othoman par Amasie; & vers la Caramanie par *Adana*, proche de Tarse. Les Turcs l'appellent *Alaiduli Memleketi*, ou la Province d'*Alaidoulet*, & aussi *Zulkadir*. Voyez plus bas les Notes sur *Selim* I. & sur *Soliman* I.

(†) C'est le Peuple le plus noble de toute la Nation Scythe, habitant un Pays montagneux entre le Pont-Euxin & la Mer Caspienne. Les Russes les nomment *Czerkaski Petigorski*, pour les distinguer des Cosaques Circassiens: car en Russien tous les Cosaques de l'Ukraine sont compris sous le nom de Circassiens. Le Prince *Cantimir* entre dans un détail fort curieux sur les premiers. Il dit ailleurs qu'aucun d'eux n'est roturier.

(‡) Les Historiens Chretiens rapportent les choses tout autrement: ils disent que *Caramanus* étant entré en Syrie en 1487 avec une puissante armée, son avantgarde fut défaite dans les défilés du Mont Taurus par *Malacuh*, Roi montagnard, & qu'*Ascander Bassa*, qui la commandoit, fut fait prisonnier, desorte que *Caramanus* fut obligé de prendre le parti de la retraite. Peut-être a-t-on pris *Alaidulet* pour *Kior Shah*.

(§) Il faut peut-être *Sis*, qui étoit la Capitale de la Petite Arménie, au-lieu que *Suès* est en Egypte.

cipale partie dans cette guerre, rapportent qu'*Ahmed Pacha* fut envoyé en Syrie, & qu'il fut battu & fait prisonnier par les Egyptiens & les Arabes à *Tzakar Ova* [*]. L'année suivante, *Bajazet* envoya une nombreuse Flotte, & fit marcher une puissante armée contre le Sultan d'Egypte; celui-ci joignit les Turcs en Cilicie proche du Mont Taurus, & les attaqua à forces inégales. La bataille ayant duré tout le jour, chacun se retira dans son camp. Les Egyptiens ayant trouvé leurs voitures & leurs provisions enlevées, sans savoir par qui, recommencerent le lendemain le combat avec plus de fureur, & il dura encore jusqu'à ce que la nuit separat les combattans. Mais les Turcs ayant perdu soixante sept mille hommes, de cent mille, prirent la fuite pendant la nuit, abandonnant leurs tentes & leurs provisions. Les Egyptiens de leur côté réduits à la moitié, se retirerent vers le Mont Taurus; mais ayant appris par leurs espions la fuite de l'ennemi, ils revinrent sur leurs pas & s'emparerent du camp des Turcs; de sorte que ceux-là mêmes qui s'étoient trouvés à la bataille, ne savoient presque pas quel des deux Partis avoit remporté la victoire. La Flotte Turque ne fut pas plus heureuse, ayant été ruinée par la tempête à l'embouchure de l'Oronte. *Bajazet* fit alors la paix avec le Sultan d'Egypte, à qui il rendit toutes les places qu'il lui avoit prises. Ce récit n'est point incompatible avec ce que nous avons rapporté & avec ce que nous rapporterons dans la suite d'après les Historiens Turcs, & il est naturel de penser qu'ils ont été mieux instruits des causes des évenemens que les Chretiens (a). 1489.

L'Experience fit comprendre à *Bajazet*, que la domination des Circassiens en Egypte ne pouvoit être abattue par les armes, & que cet Empire seroit inébranlable tant que la Circassie même se maintiendroit, & que le seul moyen de l'affoiblir étoit de fermer le passage à ce grand nombre de soldats, qui tous les ans passoient en Egypte. Feignant donc de vouloir vivre en paix avec le Roi d'Egypte, il rappella ses Troupes, & en 889 il alla fondre sur la Circassie, courut le Pays d'un bout à l'autre, en emmena un nombre infini de captifs; & pour empêcher les habitans d'en sortir dans la suite, il ferma de fort Châteaux les passages des montagnes (†) qui l'environnent. Ainsi il tarit la source de la milice de *Caitebai*, & ce Prince, qui voyoit ses forces diminuer chaque jour, & celles de son ennemi augmenter, en conçut un si grand déplaisir, qu'il en mourut. La même année mourut aussi *Abdulla* fils de *Bajazet*. Bajazet entre en Circassie.

L'an 890, le Sultan envoya une armée en Moldavie, qui fit un grand massacre des habitans, & l'année suivante il remit sous son obeissance ceux de *Varsak*, qui s'étoient revoltés (b). Les Historiens Chretiens donnent une Autres Expeditions. 890. 1485.

(a) *Leunclavius* & *Ricaut* ubi sup. (b) *Cantemir*, T. II. p 95, 96.

(*) Les Auteurs Chretiens placent cet évênement en 1488, mais il tombe en l'année 1483, ou tout au plus 1484, suivant les Historiens Turcs. Généralement parlant, nous trouvons une difference de trois ou quatre ans entre les uns & les autres, par rapport à ce qui s'est passé dans les premieres années du regne de *Bajazet* II.

(†) Ce sont aujourd'hui les montagnes d'*Elborus*, de *Demur Capu* & *Derbend*. *Cantemir*. Derbend même est appellée aussi *Demur Capu*.

1489. une toute autre idée de l'expédition de Moldavie. *Bajazet*, disent-ils (*), n'appréhendant rien depuis que les François avoient été chassés de Naples, & que son frere *Zemes* étoit mort, envoya *Bali Beg* pour attaquer la Podolie & la Russie, où il fit de grands dégats; l'approche de l'Hiver l'ayant obligé de s'en retourner, & de prendre du côté de la Moldavie, le Vaivode lui refusa le passage & des vivres, desorte que son armée se débanda, & il périt un si grand nombre de ses soldats de fatigue, de faim, de froid, & par les mains des Moldaves, que les Historiens Turcs disent qu'ils perdirent quarante-mille hommes dans cette expédition (*a*).

Les Maures chassés d'Espagne.

Pendant que les Othomans voyoient leur Empire fleurir en Orient, les Mahométans éprouverent un cruel revers dans *Endelos* (†). Les Musulmans, après bien des défaites, en furent chassés; & ceux qui y restoient étoient exposés à mille tourmens & forcés d'abjurer leur Religion. Dans cette triste situation, ils envoyerent des Ambassadeurs à *Bajazet*, pour lui représenter la cruauté des Espagnols, & le supplier de les secourir en qualité de Chef de la Foi Musulmane (‡). Le Sultan leur accorda sa protection, & l'Eté suivant envoya une grande Flotte dans la Méditerranée, sous les ordres de *Kiemal ali Pacha*. Cet Amiral battit l'armée navale des Chretiens, fit le dégat dans l'Isle de Malte, & ravagea les côtes d'Espagne & d'Italie.

Bajazet soumet la Croatie. 894. 1489.

Bajazet enflé de ce succès, envoya l'an 894 *Yakub* en Croatie & en Bosnie pour soumettre tout ce qui ne reconnoissoit pas encore ses Loix. Après avoir forcé nombre de Chateaux, & couru tout le Pays, ce Général rencontra l'armée Chretienne, la défit avec un grand carnage (§), & prit prisonniers quantité de Nobles avec le Général *Tami* (**). La même année *Bajazet* maria sa fille à *Ahmed Mirza Oghir Ogli* (††).

Conquêtes en Asie. 895. 1490.

L'an 895 Sultan *Yacub* (‡‡) Roi d'Azerbejan mourut, & les troubles qui sui-

(*a*) *Leunclavius* & *Ricaut*, ubi sup.

(*) Ils mettent cette expédition en 1497, douze ans plus tard que les Historiens Turcs; desorte que de part ou d'autre il faut qu'il y ait une grande erreur; nous laissons à d'autres à examiner de quel côté elle se trouve.

(†) Ou *Andalos*, c'est l'Andalousie: les Orientaux donnoient ce nom à toute l'Espagne: aujourd'hui les Turcs distinguent l'Espagne du Portugal.

(‡) L'Historien lui donne ce titre trop tôt; les Sultans ne l'ont pris qu'après que *Selim* I. eût conquis l'Egypte, & aboli le Califat.

(§) Les Historiens Chretiens mettent cette guerre dans la même année que l'expédition de Moldavie: ils disent que *Hadum Pacha* ayant été envoyé en Illyrie, saccagea ce Pays avec une partie de la Moravie; que neuf-mille Croates & Hongrois l'attaquerent près de la Morave, & qu'il en tua sept-mille, qu'il leur coupa les nez, & les envoya à Constantinople. *Leunclavius* & *Ricaut* in *Bajazete*.

(**) C'est le célebre Comte *Jean Torquatus*, dont la fin est si diversement racontée par les Ecrivains Chretiens & Turcs. Ceux ci veulent qu'il ait été fait prisonnier, ceux-là le font mourir au fort de la mêlée, moins vaincu qu'accablé sous le poids des lauriers. On ne sait qui croire. *Cantemir*.

(††) Le Titre de *Mirza* semble indiquer que c'étoit un Prince Persan. *Oghir Ogli* veut dire fils de belle espérance, il signifie encore fils de voleur, *Cantemir*. Cela paroît une corruption des Turcs ou un sobriquet, car *Ahmed* étoit fils d'*Ogurlu Mohammed* fils d'*Uzun Hassan*.

(‡‡) Il étoit fils d'*Uzun Hassan*, & troisieme Sultan de la Dynastie des Turcomans du Mouton Blanc.

suivirent sa mort fournirent à *Bajazet* & au Sultan d'Egypte (*) l'occasion 1499.
de s'emparer des Provinces qui étoient sous ses Gouverneurs. Les deux Partis en vinrent souvent aux mains, & les Turcs furent vainqueurs; au bout de six ans de combats, tous ces Pays, que les Circassiens d'Egypte & *Bajazet* s'étoient disputés, furent enfin rangés en 911 sous les Loix des Othomans.

Le Général Turc *Nasuh Beg* attaqua Rhodes l'an 902, & y fit un grand carnage. Dans le même tems *Ahmed Mirza*, qui sept ans auparavant avoit épousé la fille de *Bajazet*, se sauva de Constantinople sous prétexte d'une partie de chasse, & se rendit à *Tibris* ou *Tauris*, où il se fit reconnoître Roi (†). L'année suivante *Bajazet* jetta les fondemens d'un Jami, d'un Hô- 905.
pital, d'un *Taalimhane* & d'une Ecole: tous ces ouvrages furent finis en 1499.
huit ans. En 905 le Sultan passa en Grèce avec une nombreuse armée, & prit d'assaut *Ainebakhti* ou *Lepante*. L'Eté suivant, le quatrième du mois *Moharram*, il emporta de-même Modon, & força Coron de capituler (u).

Irruption dans le Frioul.

Les Historiens Chrétiens joignent ensemble cette irruption dans la Grèce & celle d'Italie, dont on a vu que les Historiens Turcs disent un mot, sans en marquer ni les circonstances ni le sujet. Suivant les premiers, *Sforce* Duc de Milan, ayant sollicité *Bajazet* de déclarer la guerre aux Vénitiens, qui s'étoient liguées avec *Louis* XII. Roi de France pour conquérir le Milanès, le Sultan qui se souvenoit des injures que la République lui avoit faites, fit de grands préparatifs par mer & par terre contre eux, & commanda tout d'un coup à *Scander Pacha* d'entrer à la tête de douze-mille chevaux dans le Frioul, d'où il revint chargé de butin.

En même tems *Bajazet* mit en mer une puissante Flotte, & marcha en personne à la tête d'une nombreuse armée le long des côtes de la Morée, pour avoir toujours communication avec la Flotte. *Grimani*, Amiral des Vénitiens, différa plusieurs jours d'attaquer les Turcs, s'attendant qu'ils prendroient le large & viendroient l'attaquer. A la fin *André Loredano* & *Albani Armerio*, nouvellement arrivés de Corcyre pour se trouver au combat, ennuyés de ce retardement commencèrent l'attaque, & abordèrent bientôt un grand Vaisseau, commandé par *Barak* de Smyrne, fameux Corsaire; mais il fit sauter son Vaisseau, & les deux autres périrent avec lui. Quelques autres Galères Vénitiennes eurent part à l'action, mais le plus grand nombre se tinrent éloignées, se contentant d'être spectateurs sans rien faire: conduite dont l'Amiral fut fortement blâmé, & pour laquelle il fut ensuite banni par un decret du Sénat. Les Turcs de leur côté fort effrayés, gagnèrent avec peine le Golphe de Lepante, & allèrent assiéger cette ville par mer & par terre; ils la serrèrent si étroitement qu'au bout de quelque tems elle fut obligée de se rendre.

L'an-

(u) *Cantimir*, T. II. p. 97, 98.

(*) Ce devoit être *Caitebai*, & non son successeur, comme le porte le texte de *Cantimir*, car *Caitbai* ne mourut que l'an 901.

(†) Il se fit Roi par la défaite de son prédécesseur *Rostam Beg*, cinquième Sultan de la Dynastie du Mouton Blanc.

1499. L'année 1500, *Bajazet* équipa une plus grande Flotte pour la Morée; & dans le même tems y étant entré par l'Isthme de Corinthe, il vint mettre le siege devant Modon. Les batteries ayant fait quatre breches à la muraille, les Turcs donnerent deux rudes assauts, où ils furent repoussés. Dans ces entrefaites arriva l'Amiral Vénitien *Trevisano*, qui venoit de l'Isle de Zanthe, où il avoit relâché avec trois grandes Galeres chargées de vivres, & commandées par des Officiers courageux; elles passerent au travers de la Flotte Turque, & vinrent mouiller sous les murs de la ville. Les habitans & les soldats, transportés de joie de leur arrivée, accoururent en foule pour leur souhaitter la bien-venue, & laisserent divers postes du côté de terre sans garde: les Janissaires profitant de leur imprudence entrerent sans beaucoup de résistance dans la ville, & firent passer la plupart des habitans au fil de l'épée, du nombre desquels furent le Gouverneur & l'Evêque, outre mille personnes qui furent exécutées devant la tente du Sultan.

Dans la Morée.

Céphalonie *prise par les* Vénitiens. 1501.

Cette perte fut un peu compensée l'année suivante; l'Amiral *Pisaurio*, qui avoit succédé à *Trevisano*, qui etoit mort, poursuivit la Flotte ennemie jusqu'à l'embouchure de l'Hellespont, prit vingt Galeres, & a son retour se rendit maître de l'Isle d'Egine. Ayant joint après cela *Consalve le Grand*, que *Ferdinand* Roi d'Espagne avoit envoyé à son secours, il enleva par la bonne conduite de ce Général Céphalonie aux Turcs, & cette prise fut suivie de la réduction de toute l'Isle. Il apprit quelque tems après qu'une partie de la Flotte Turque étoit dans le Golphe d'Ambracie, il partit alors de Corfou, envoya la plupart de ses Vaisseaux à l'Isle de Nerite, n'entra dans le Golphe qu'avec huit Galeres, en brûla une fort grande des Turcs, & en emmena onze autres chargées de vivres & de munitions. Peu après il s'empara du Château de Pyle, mais *Camalia*, fameux Corsaire Turc, le reprit bientôt. *Pisaurio* fut moins heureux dans la tentative qu'il fit de brûler les Galeres ennemies dans la Riviere d'Eante sur la côte de la Macédoine; deux-cens soldats qui avoient remonté la Riviere pour mettre le feu à ces Galeres, ayant été retenus par le vent contraire, furent enveloppés par l'ennemi & tous tués.

Les Turcs *prennent* Durazzo. 907. 1501.

Vers ce tems-là *Bajazet* se rendit maître de la ville de *Durazzo* (*), qui étoit aux Vénitiens, à qui la guerre commençoit à devenir onereuse; mais les François leur ayant envoyé un secours de quelques Vaisseaux, l'Amiral fit voile pour l'Isle de Lesbos, & mit le siege devant Mitylene (†). Pendant qu'on battoit en breche, il alla avec une partie de sa Flotte à Tenedos pour chercher l'ennemi. Dans ces entrefaites les François, contre l'avis de son Vice-Amiral, attaquerent la breche & furent repoussés; ils y revinrent après son retour avec aussi peu de succès. Decouragés par cet échec,

(*) Les Turcs ne parlent point de cette conquête, non plus que de la prise de Céphalonie, & d'autres pertes.

(†) Les Historiens Turcs rapportent seulement, que l'an de l'Hégire 907, de J. C 1501, les *Frenks* ou Francs se présenterent avec une grande Flotte devant Mitylene, mais qu'ils se retirerent à la vue de cinquante Galeres que le Sultan envoyoit au secours; ce qui fut suivi de la conclusion de la paix. *Cantimir*. T. II. p. 98.

échec, ils s'en retournerent, & plusieurs périrent dans leur voyage. L'Amiral se plaignit [illegible] de cet abandon au Grand-Maître de Rhodes, qu'il trouva à Paros, venant à leur secours. Mais au Printems suivant, ayant été renforcé par quelques Galeres du Pape, il s'empara à l'improviste & prit Nerite ou Sainte-Maure avec toute l'Isle. Les Vénitiens ne la garderent pas longtems, car l'année suivante *Bajazet* fit la paix avec la République, en vertu de laquelle Nerite & Leucadie furent rendues aux Turcs. De son côté le Sultan s'engagea à la restitution de toutes les marchandises prises durant la guerre, accorda aux Vénitiens la liberté de trafiquer sur la Mer Noire & à Constantinople, avec le privilege d'avoir un Consul dans cette ville, & enfin convint de régler les limites des deux Puissances. 1510. Conclusion de la Paix 1503.

La même année, *Bajazet*, après avoir ravagé l'Albanie, rencontra à son retour un Dervis, qui s'approcha comme pour lui demander l'aumône, mais en même tems voulut lui porter un coup avec un sabre court : heureusement le cheval du Sultan se cabra, desorte que l'assassin manqua son coup. *Isfandiar Bacha* l'ayant jetté par terre les soldats le mirent en pieces. *Bajazet* ayant fait la paix avec tous ses voisins (*) congedia ses Troupes, pour les faire delasser de tant de fatigues (*a*). Bajazet court risque de la vie.

L'an 916 *Shaitan Kuli* (†) commença à debiter une nouvelle doctrine à *Beg Bazar* (‡); il feignit des miracles, & par-là il enchanta si bien le Peuple avide de nouveautés, qu'il se fit suivre par un nombre prodigieux de Disciples. *Bajazet* envoya *Ali Pacha* pour arrêter le cours de ces émotions religieuses. Ce General defit l'imposteur, & l'obligea de se sauver en Perse auprès de *Shah Ismaël*; il y eut pleine liberté de repandre ses erreurs, dont il infecta le Roi (§) & toute la Nation (*b*). Imposteur.

Les Annales des Sultans rapportent cette affaire plus exactement, & à notre avis d'une façon plus impartiale. *Shah Kuli* étoit fils de *Hassan Kalif*, un des premiers de la Province de *Tekin* ou *Teke-ili*, qui fait partie de la grande Phrygie. *Shah Kuli* s'étant retiré pendant six ou sept ans dans une caverne, sans jamais paroitre, passa pour un Saint. *Bajazet*, qui igno- Qui se révolte en Asie.

(*a*) *Leunclavius* & *Ricaut* ubi sup. (*b*) *Cantimir*, l. c. p. 99, 100.

(*) La paix entre les Vénitiens & les Turcs fut faite par les soins d'*André Gritti*, qui pour lors étoit [illegible] à la Cour de *Bajazet*. Par ce Traité Leucade & Nerite furent rendues aux Turcs, & Céphalonie fut cédée aux Vénitiens. *Cantimir*.

(†) Les Turcs lui donnerent ce nom, parcequ'ils le prirent pour un Magicien ou Sorcier, & qu'ils crurent qu'il avoit commerce avec le Diable; ou plutôt malignement, parce qu'il entreprit de corriger l'Alcoran, & d'en donner une explication nouvelle, ils changerent son nom de *Shah Kuli*, Esclave du Shah, en celui de *Sheitan Kuli*, Esclave de Satan. Le Prince *Cantimir* dit dans une Note, que les Persans le regardent comme un Saint, & lui donnent le titre de *Sophi* ou *Sophus*, c'est-à-dire sage; mais nous ne comprenons pas sur quelle autorité il parle, car *Sofi*, & non *Sophus*, signifie un Homme vêtu de laine, ou un Religieux.

(‡) *Bazar* est une ville d'Anatolie entre Nicée & Ancyre, qui n'est pas loin de cette derniere.

(§) C'est un trait de satire; car *Shah Ismaël* tenoit ses principes de Religion de *Sheikh Haydar* son pere, duquel il y a plus d'apparence que *Shah Kuli* avoit pris sa doctrine, comme le disent les Historiens Chrétiens.

1510. ignoroit qu'il étoit un *Kezil Bash* (*) & d'une autre Secte que lui, lui envoyoit tous les ans sept-mille aspres. Enfin il leva le masque, & ayant quitté sa retraite il fut bientôt suivi d'un grand nombre de ses Sectateurs, à la tête desquels il entra un jour de marché dans *Antalie* (†), qu'il pilla; & ayant fait écarteler le Cadi, il fit attacher en divers endroits les quartiers de son corps. Il assembla en peu de tems par les intrigues de ses émissaires dix-mille hommes, avec lesquels il s'avança contre *Caragosa*, Beglerbeg de l'Anatolie, qu'il vainquit & fit prisonnier. Il alla ensuite se présenter devant Kutahia, Capitale du Pays, somma les habitans de lui rendre la place, & sur leur refus fit empaler le Bacha à leurs yeux. *Korcud* partit alors de Manisse ou Magnésie à la tête de ses Troupes pour arrêter les progrès de *Shah Kuli*; mais ayant été mis en déroute, il écrivit à son pere pour lui donner avis de cette révolte. *Bajazet* fut fort en colere contre *Ali Pacha* & les autres Visirs de ne l'avoir pas informé de cette affaire, & envoya *Ali* avec des Troupes en Asie, avec ordre à son fils *Ahmed*, qui commandoit à Amasie, de se joindre à lui. En attendant *Shah Kuli* entra en Caramanie, défit & tua *Hayder*, Bacha de ce Pays, & *Zindis Kemal Beg*. Il marcha ensuite vers la plaine de Zibakkie, où *Ali Pacha* le joignit & l'attaqua. *Hassan Khalif*, pere de *Shah Kuli*, ayant été tué d'un coup de fleche, sa mort causa quelque tumulte dans le camp de rebelles; sur quoi le Bacha alla à toute bride se jetter au milieu d'eux, & fut tué, ce qui fit prendre la fuite à son armée. Après cette victoire *Shah Kuli* tourna du côté de Tabri en Perse; ayant rencontré dans sa route une Caravane, avec des marchandises qui appartenoient à *Shah Ismaël*, ce qu'il ignoroit, il la pilla & massacra tous ceux qui la composoient; ce coup lui fut fatal, car à son arrivée lui & ses principaux Officiers furent executés par ordre d'*Ismaël* (*a*).

Cette Histoire est rapportée avec quelques différences par d'autres Auteurs. Les Historiens Turcs que *Leunclavius* (*b*) a consultés, ne parlent point de la Caravane, & disent que *Shah Kuli* fut très-favorablement reçu du Roi de Perse. Les Auteurs Chretiens ont ajouté sur des oui-dire plusieurs circonstances, sur lesquelles il n'y a aucun fonds à faire.

La même année 1509 il y eut le 14 de Septembre un furieux tremblement de terre à Constantinople, qui dura dix-huit jours, & fit périr treize-mille personnes, outre les édifices qu'il ruina. Il fut suivi d'une mortalité qui emporta beaucoup de monde (*c*).

Révolte de Selim, & sa suite. Le Sultan fort affligé de la goutte, fruit de ses débauches, & dont les approches de la vieillesse rendoient les douleurs plus aigues, resolut d'abdiquer l'Empire en faveur d'*Ahmed* son fils ainé. Dans cette vûe il le fit venir d'Iconie, le déclara son successeur, & temoigna l'envie qu'il avoit de se retirer à Magnésie. Mais il découvrit ses intentions un peu trop tot, & ayant négligé de gagner les Grands en faveur d'*Ahmed*, il echoua. Car

(*a*) Annal. Sultan. p. m. 36-38. (*b*) Hist. Musulm. p. 662. (*c*) *Ricaut* l. c.

(*) *Tête rouge*, sobriquet donné aux Soldats d'*Ismaël* à cause de leurs bonnets rouges.
(†) C'est *Attalie* ou *Sattalie* en Pamphylie.

Car *Selim* ayant appris ce qui se passoit, assembla les forces de la Province 1510.
de Trebisonde, dont il étoit Gouverneur, passa la Mer Noire, & marcha droit à Andrinople, & de-là, sous prétexte de rendre ses devoirs à son pere (*), il s'avança vers Constantinople avec vingt-mille hommes, dans l'espérance de voir son armée grossie des Janissaires, qu'il savoit être dans ses interêts. *Bajazet*, qui vit bien le dessein de son fils, marcha à sa rencontre avec les Troupes qu'il avoit sous sa main, & le trouva près de Chorlo à un village nommé Ogris : la bataille se donna au mois de *Jemasi-ul-awel* le cinquieme mois de l'an 917 ; elle fut très-opiniâtre, mais à la fin *Selim* fut vaincu & mis en fuite. *Bajazet* défendit de poursuivre les fuyards, dans l'espérance que son fils seroit dompté par cette disgrace, & qu'il seroit convaincu par cette correction paternelle, que Dieu condamne les enfans qui se revoltent contre ceux qui leur ont donné la vie. *Selim* échappa donc par la bonté d'un pere indulgent ; il s'enfuit à Varne, & de-là il alla par mer à Caffa (†) dans la Crimée.

Bajazet manda alors une seconde fois à *Ahmed* de venir incessamment le trouver, mais au-lieu de se rendre à cette invitation (‡), il fit réponse que c'étoit en vain que son pere lui offroit l'Empire, sachant que les Janissaires & les Grands étoient portés pour *Selim*, & ne vouloient pas d'autre Empereur que lui. *Bajazet*, voyant la répugnance d'*Ahmed*, & voulant éloigner *Selim* du Trône à cause de sa révolte, crut devoir temporiser, & resolut de garder lui-même l'Empire. La difficulté étoit de révoquer la déclaration qu'il avoit faite de vouloir s'en demettre, car tout ce qui est dit ou fait par un Sultan passe chez les Turcs pour irrévocable. Il ne lui restoit donc qu'un seul expédient, qui étoit de se faire prier par les Grands de changer de résolution. Mais ceux-ci au contraire inciterent les Janissaires, dégoutés d'une paix de dix ans (§), à soutenir *Selim* ; ils écrivirent à ce Prince, qu'ils l'attendoient pour lui déferer l'Empire, l'assurant qu'ils étoient re-

Il est invité par les Janissaires à venir à Constantinople.

(*) La Loi oblige les Turcs de rendre visite, s'ils en ont le pouvoir, à leurs peres aussi bien qu'à leur Pays, après une longue absence. Ainsi lors-qu'un Serviteur demande à son Maître la permission d'aller visiter son Pays, il ne peut la lui refuser sans se charger du péché, qui autrement tombe sur le serviteur. Ce fut le prétexte dont se servit *Selim*, n'ayant pas vu son pere depuis qu'il étoit monté sur le Trône. *Cantemir.*

(†) On dit qu'il avoit épousé la fille de *Mahomet Gheray*, Khan de Crimée, qui lui fournit des Vaisseaux pour passer en Europe.

(‡) Les Annales Turques disent qu'il vint & se campa à Scutari, vis-à-vis de Constantinople ; & qu'en s'en étant retourné, il s'empara des Provinces de l'Asie Mineure. *Corcud* ayant été chassé de Manissa se retira à Constantinople, & eut ensuite une entrevue amiable avec son frere *Selim* ; mais quand celui-ci fut élevé sur le Trône, *Corcud* s'en retourna à Manissa. Les Historiens Chrétiens disent, qu'*Ahmed* & *Selim* s'étant tous deux révoltés contre leur pere, *Corcud* se rendit à Constantinople, & qu'ayant rappellé la mémoire de ce qu'il avoit résigné volontairement l'Empire trente ans auparavant, *Bajazet* promit qu'aussitôt que *Selim* seroit passé en Asie pour combattre *Ahmed*, il abdiqueroit l'Empire en sa faveur : que *Selim* ayant appris que *Corcud* étoit à la Cour, s'y étoit rendu en diligence, & qu'ayant été proclamé Empereur par les Janissaires, *Corcud* s'enfuit à Magnésie.

(§) C'est le calcul du Prince *Cantimir* ; les Historiens Turcs se contentent de dire quelque tems.

1510. resolus d'empêcher *Bajazet* de révoquer la déclaration qu'il avoit faite de vouloir abdiquer.

Selim, que l'idée du danger auquel il venoit d'échapper rendoit plus réservé, répondit à ses amis: „ qu'il connoissoit tout le prix d'une Couronne, „ mais qu'il ne pouvoit se résoudre à rien faire contre la volonté de son „ Pere, & que l'expérience lui avoit appris que Dieu ne le favorisoit „ point." Les Janissaires informés de cette réponse, redoublerent leurs instances par le *Zemberekchi Pachi*, ou Surintendant des machines de guerre, déclarant qu'ils étoient prêts à s'engager par serment de ne rien écouter, qu'ils ne l'ayent vu placé sur le Trône, même malgré son Pere. Sur ces promesses *Selim* part de Caffa avec un train médiocre, & se rend à Constantinople sous le même prétexte que la premiere fois, de rendre visite à son Pere. Dès que les Janissaires surent son arrivée, ils s'attrouperent dans les rues, allerent à sa rencontre jusqu'à *Top Kapu* (*), & l'accompagnerent jusqu'à *Eni Baghche* (†), où ils lui avoient préparé des tentes (*a*).

Il se rend à Constantinople.

On ne sauroit exprimer la surprise de *Bajazet* à une nouvelle si imprévue: il vit bien que la force n'etoit plus de saison. Au bout de huit jours, il chargea son Grand-Visir *Koja Mustapha Pacha*, d'aller dire de sa part à son fils; *s'il souhaittoit de le voir, pourquoi il différoit? que si au contraire il couvroit de ce prétexte des pensées impies, pourquoi il perdoit le tems inutilement?* *Selim* s'appercevant du piege que lui tendoit son Pere, répondit à l'Envoyé en des termes aussi vifs & non moins ambigus; „ Va dire à mon „ Pere, *dit-il au Visir*, que je ne me veux départir en rien de l'obeissance „ que je lui dois, & que je suis prêt à suivre ses ordres, quelque part qu'il „ lui plaise de m'envoyer. Je le supplie seulement de vouloir m'éclaircir „ quelques doutes que j'ai sur le Gouvernement présent. *Sophi Ogli* (‡), „ homme dont la naissance n'a rien d'illustre, s'est élevé vers l'Orient avec „ une promptitude surprenante, ses progrès sont si rapides qu'il renverse „ tout devant lui; il s'étend sur les Terres Othomanes, & a deja gagné jusqu'à Césarée; & vous étes tranquilles, & regardez ses victoires d'un œil „ aussi indifférent, que si elles ne vous touchoient pas. D'un autre coté „ un Circassien (§) obscur & d'une origine abjecte, qui devoit être prosterné aux pieds des Othomans & trembler sous leur epée, s'est rendu maître de l'Egypte; il tient encore plusieurs autres Provinces de Syrie, qui „ nous ont autrefois appartenu (**). Il y commande comme dans son heri- „ ta-

Son artificieux discours.

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 100-105.

(*) Ou *Porte qui mene aux machines de guerre*, dans la partie occidentale de la ville. *Cantimir*.

(†) C'est-à-dire *nouveau Jardin*, espace d'environ un mille de tour, qui est à présent changé en pré, qui sert à faire paitre les chevaux. On l'appelle *Khays*.

(‡) *Ismaël* Roi de Perse.

(§) Le Roi d'Egypte.

(**) Pure rodomontade. Quand toutes les Provinces de Syrie avoient-elles été soumises aux Othomans avant *Bajazet*? La Monarchie des Mammelucs étoit plus ancienne que celle des Turcs, & ils possedoient la Syrie aussi bien que l'Egypte avant le tems de *Selim Shah*. Peut-être les Selgiucides avoient-ils pretendu y avoir droit.

„ tage legitime. Tel est le mépris dans lequel est tombée de nos jours la „ Majesté d'un Empire si respecté sous nos ancêtres! Oui, ces Heros in„ vincibles, qui naguères faisoient respecter le nom de *Bajazet* à toutes „ les Nations voisines, sont aujourd'hui insultes & couverts d'opprobre, „ sous ce même nom de *Bajazet*, & menent avec lui une vie oisive & ef„ feminée! Où est donc l'honneur du Sceptre *Ahmedien*? où est la Discipli„ ne Militaire? où est le zele de nos Peres pour la propagation de la Foi? Que „ sont devenus les Arts propres à faire fleurir un Etat, cette Politique „ qui a élevé l'Empire à un si haut point? Quoi! souffrirons-nous que nos „ Soldats tombent dans la langueur, & perdent cette vigueur qui les ren„ doit autrefois invincibles? Je laisse à mon Pere à juger s'il ne seroit pas „ juste de punir ceux qui sont les auteurs de ces desordres, ceux qui y don„ nent leur consentement, ceux qui manquent à y remedier. Et à moins „ qu'on ne travaille au-plutôt à couper la racine de la corruption, j'ai peur „ que nous ne devenions les spectateurs de la ruine de l'Empire; & ce mal, „ que je crois inevitable, à quoi faudra-t-il l'attribuer? à la valeur de nos en„ nemis où à notre negligence?" 1512.

Lorsque le Vizir rapporta la réponse de *Selim* à Sultan *Bajazet*: „ Ah, „ je ne vois que trop clairement, *dit-il*, que mon fils n'est pas venu ici dans „ l'intention de voir son Pere; il veut être Empereur à quelque prix que ce „ soit. Mais c'est une disposition du Ciel même, je n'en puis plus douter „ après le songe (*) que j'ai eu la nuit derniere; car il m'a semblé voir „ ma Couronne mise sur la tête de *Selim* par les mains des Soldats. A la „ bonne heure, aussi bien ce seroit une impiété de rien attenter contre la „ volonté de Dieu; je me soumets à la Providence, puisqu'elle en ordon„ ne ainsi. Oui, je resigne ma Couronne à *Selim*, & ma volonté est qu'il „ soit reconnu Empereur." Aussitôt *Bajazet* fait savoir sa resolution à *Selim*, & lui demande la permission de se retirer à Dymotica. *Selim* prie son Pere de demeurer dans le nouveau Palais, disant que c'étoit encore trop de lui ceder l'Empire, & que le vieux Palais lui suffiroit. *Bajazet* persista disant qu'un fourreau ne peut pas servir à deux épées. A la fin il obtint ce qu'il demandoit, & emportant ce qu'il voulut parmi les precieux bijoux du Tresor, il sortit de Constantinople accompagné de *Yunus Bacha*, & de quelques amis, le 18 du mois *Sefer* de l'an 918.

Bajazet *abdique.*

Selim avec tous les Grands de l'Empire suivit son Pere jusqu'à *Kuchuk Chekmeje* (†), qui est à deux heures de distance de Constantinople. Après quelque entretien sur les affaires de l'Etat, il lui demanda sa benédiction. Après quoi il prit congé de lui, retourna au Palais, & prit possession du Trône avec les cérémonies accoutumées.

Selim *se sépare de lui.*

Bajazet continua sa route, mais si lentement qu'il faisoit halte à chaque vil-

(*) Les Turcs sont fort superstitieux sur l'article des Songes. Ils croyent qu'en dormant, l'ame separée d'un Mussulman, est comme avertie de plusieurs choses. *Cantemir.* N'etoit-ce pas aussi un honnête pretexte pour faire ce qu'il se voyoit contraint de faire?

(†) Petit pont-levis: il y a un bourg du même nom, appellé autrefois *Athyra*, sur le grand chemin qui mene à Andrinople, à six heures de *Buyuk Chekmeje*, qui est le grand pont.

1510. village, prétendant être fort incommodé. Peut-être par-là donna-t-il quelque soupçon à *Selim*, qu'il espéroit de se voir rétabli par quelque émotion populaire sur un Trône, qu'il avoit quitté involontairement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à peine avoit-il fait quarante milles, qu'il mourut contre toute attente (*). *Selim* ordonna au Visir & aux Grands Officiers d'apporter son corps à la Capitale; il fut lui-même en grand deuil à sa rencontre, fort loin hors des murs de Constantinople, & rentra avec la pompe funebre qui ressembloit plutôt à un triomphe. Enfin par ses ordres *Bajazet* fut enterré dans un Jami de sa fondation.

Portrait de Bajazet.

Bajazet vécut soixante-deux ans (†), & en regna trente-deux. Ce fut un Prince, si nous en devons croire les Historiens Turcs, aussi vaillant qu'actif. Il avoit une force d'esprit invincible, même dans l'adversité: l'exercice lui avoit acquis celle du corps, il ne voyoit personne qui le surpassât de ce côté-là, & peu l'égaloient. Rigide observateur de la Loi, il aima les Savans, & eut soin de pourvoir à leurs besoins selon leur condition; il leur donnoit des habits faits de *Sof* ou de laine, & tous les ans une pension de dix-mille *Aktche* (‡). Sa vaste connoissance dans toutes les branches de la Littérature le fit passer parmi ses sujets pour le Prince des Sciences. Heureux à la guerre il étendit par sa bonne conduite les bornes de l'Empire. Il répara les murs de Constantinople, qu'un tremblement de terre avoit endommagés en plusieurs endroits. Il fit bâtir sur le Marché au cuivre (§) un Jami d'une architecture admirable, un autre à Amasie également beau, quoique moins grand; on ne finiroit point si l'on faisoit l'énumération de tous les Imarets & de tous les Médresehs, qu'il fonda. Il fit construire près d'Osmanjik sur la Riviere de *Kizil Irmak*, ou Ruisseau rouge, un pont de marbre de dix-neuf arches; & il en fit faire un autre de pierre de taille & du même nombre d'arches sur la Riviere de *Giozsui*, ou l'eau de l'œil, dans la Province de Sarichan.

Imagination superstitieuse.

On assure que dans tout le cours de ses expéditions, il faisoit soigneusement ramasser la poussiere qui s'attachoit à ses habits; & à l'heure de sa mort il recommanda sous de terribles imprécations à ceux qui l'assisterent, d'en faire faire une brique, & de la mettre dans son tombeau sous son bras droit en forme de coussin; disant, „ qu'il avoit toujours eu une attention „ particuliere à l'*Hadis* (**) qui porte; l'*homme dont les pieds ont été couverts* „ &c

(*) Ceci sert à prouver que *Leuncler* n'a rien avancé de faux dans le récit qu'il fait de la mort du Sultan d'après *Antoine Mocenin*. Il dit T. I. P. V. Ch. 22. que *Bajazet* fut empoisonné en chemin par un Médecin Juif. Les Turcs n'osent l'avouer ouvertement. *Cantimir*. Quelle créance méritent-ils donc en qualité d'Historiens?

(†) Les Auteurs Chretiens lui donnent soixante-seize ou quatrevingts ans.

(‡) *Blanc*; ce mot vient du Grec *Aspron*. C'est une piece de monnoye, qui à l'exception des *Mangyrs* ou demi-sols de cuivre, est la plus petite de toutes les autres pour le poids & la valeur. Il en faut cent-vingt pour faire un *Lewen*, & trois-cens pour un écu de Venise *Cantimir*. C'est ce que les Européens nomment *aspres*.

(§ Peu éloigné du vieux Palais, appellé autrefois *Chalcoprates*. *Cantimir*.

(**) C'est-à-dire *Sentence de Mahomet*. Il y a un recueil de ces Sentences ou Propheties, nommé *Hadis Sunnebevi*, ou Dits du Prophete, pour les distinguer des *Hadisi Kudsi* qui sont les Propheties divines dictées par l'Ange *Gabriel* dans l'Alcoran. *Cantimir*.

„ *de la poussiere des sentiers du Seigneur, sera préservé par Dieu du feu de* 1512.
„ *l'Enfer.*" Les Turcs rapportent cela comme un trait remarquable de la pieté de *Bajazet*.

Il eut cinq fils, *Ahmed*, *Selim*, *Shehin Shah*, *Alem Shah* & *Corcud* (*a*). *Ses Fils.* Les Historiens Chretiens lui donnent une nombreuse posterité, mais ne nomment principalement qu'*Ahmed*, *Mahomet*, *Corcud* & *Selim*. Ils disent que le second paroissoit le plus digne de l'Empire, parce qu'il avoit une grande vivacité d'esprit, de la penetration & des inclinations nobles, mais l'amour immoderé que le Peuple lui portoit hata sa mort. Comme *Ahmed* & lui etoient nés de meme mere, ils s'aimoient tendrement; mais *Mahomet* ayant eu un jour la curiosite de savoir comment son frere se conduisoit, se rendit de Magnesie, dont il etoit Gouverneur, avec deux amis deguisés en Religieux, à Amasie: & *Ahmed* ne leur donna que cinq aspres pour leur musique & leur devotion. *Mahomet* en fut si choqué, qu'à son retour il ecrivit a son frere une Lettre pour le censurer, dans laquelle il le railloit si vivement sur son epargne, que depuis ce tems-là *Ahmed* ne put le souffrir. Quelque tems après *Mahomet* avec quelques-uns de ses amis, déguisés en mariniers, alla à Constantinople; *Bajazet* l'ayant appris dans la suite, cela lui fit naitre de si noirs soupçons, qu'il écrivit enfin à *Ahmchedi*, ennemi caché de *Mahomet*, de l'empoisonner: ce qui fut bientôt exécuté. Le Sultan ne laissa pas de temoigner beaucoup d'affliction de sa mort, & condamna le meurtier a une prison perpetuelle. Cela arriva quelque tems avant la revolte de *Selim* (*b*).

CHAPITRE X.

Le Regne de SELIM I. *Neuvieme* Sultan.

SECTION I.

Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.

SECTION I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.*

SELIM, surnommé *Yavuz* (*), naquit l'an de l'Hegire 872, son pere *Bajazet* étant Gouverneur d'Amasie, & monta sur le Trône le 19 de Se-

Selim I. *Neuvieme* Sultan. 918. 1512.

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 109-111. (*b*) *Ricaut*, ubi sup.

(*) Ce mot signifie proprement *féroce* ou *sauvage*, & par conséquent passionné. Il fut donné, dit-on, à *Selim* à cause de son génie furieux & tyrannique, qui s'attachoit indifféremment sur les innocens comme sur les criminels; son propre pere & ses freres lui parurent des ennemis. Ayant un jour donné ordre à son Grand Visir de faire arborer les queues de cheval devant sa porte, & de faire dresser des tentes dans un endroit convenable,

1512. Section I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.*

Sefer de l'an 918, dans la quarante-sixieme année de son âge. Il ne rencontra point d'opposition de la part de ses freres, soit qu'ils ne trouvassent point d'encouragement parmi les Troupes, soit qu'ils crussent pouvoir gagner cet esprit altier par leur complaisance. *Ahmed* fut le seul qui prit les armes. Il sentoit bien qu'ayant été rival de son frere, il ne seroit jamais en sûreté, tant que *Selim* seroit sur le Trône, ainsi le désespoir le porta à tenter fortune. Il se flattoit en vain que quelques Grands épouseroient ses intérêts, & que l'empressement que chacun témoignoit pour *Selim* n'étoit pas sincere. Il assembla toutes les forces d'Amasie, & se prépara à passer en Europe.

Ahmed *vaincu & étranglé.*

Selim avoit des espions par-tout, & fut bientôt informé de la démarche d'*Ahmed*, & pour le prévenir il passa en Asie & marcha droit à lui avant qu'il eût rassemblé toutes ses forces. *Ahmed* ne laissa pas d'aller au devant de son frere avec le peu de Troupes qu'il avoit, & le rencontra à *Emishahr*. *Ahmed* parut au plus fort de la mêlée, & rallia plusieurs fois ses Troupes; mais enfin ses gens accablés par le nombre furent défaits; peu tournerent le dos, *Ahmed* fut pris, étranglé sur le champ, & ensuite enterré à Pruse (*a*).

1313. D'autres Historiens disent, que sur la nouvelle de la marche de *Selim*, *Ahmed* s'enfuit dans les montagnes qui bordent l'Arménie, & travailla à lever des Troupes, tandis que *Selim* ne pouvant passer l'Hiver dans un climat aussi froid, s'en retourna à Pruse. De-là il envoya *Usegli Bacha* pour surprendre à Amasie *Amurath* & *Alao'ddin*, deux fils d'*Ahmed*, mais le vieux Bacha *Mustapha*, qui détestoit la cruauté de *Selim*, bien-qu'il eût contribué beaucoup à l'élever sur le Trône, donna avis aux Princes de la commission d'*Usegli*; ils lui dresserent une embuscade, le firent prisonnier, & tuerent la plupart de ses gens. Le Bacha captif, ayant découvert la trahison de *Mustapha*, en instruisit *Selim*, qui sur le champ le fit mourir; *Ahmed* l'ayant appris traita *Usegli* de la même maniere.

A l'approche du Printems, les amis du Prince le solliciterent de fondre à son tour inopinément sur *Selim*, qui, disoient-ils, pourroit aisément être vaincu, tandis qu'il n'avoit pas ses Troupes d'Europe. *Ahmed* se mit en marche pour Pruse à la tête de quinze-mille chevaux pour faire diligence, laissant son Infanterie se rendre à petites journées. *Selim* en eut avis, & se prépara à le bien recevoir. Il intercepta en même tems des Lettres de quelques amis d'*Ahmed*, écrites de son camp, par lesquelles ils le pressoient de venir promptement, avant que son frere eût rassemblé toutes ses forces;

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 173, 174. *Leunclavius.*

ble, le Visir lui demanda simplement, en quel quartier il plaisoit à Sa Hautesse qu'elles fussent dressées; le Sultan sans autre réponse le fit mettre à mort; le même jour son Successeur fut traité de la même maniere; mais un troisieme, devenu sage aux dépens des deux autres, fit dresser des tentes vers les quatre points du Monde. Le Sultan lui demandant peu après, en quel endroit ses préparatifs étoient disposés, il répondit que tout étoit prêt pour suivre ses ordres, de quelque côté qu'il voulût tourner ses armes. *Selim* repliqua; la mort de deux Visirs a sauvé la vie à un troisieme, & m'a procuré un Visir tel qu'il me faut. *Cantimir.*

ces ; il commença par faire mourir les conjurés, & fit écrire ensuite des Lettres sous leur nom, par lesquelles ils renouveloient leurs instances à Ahmed de hâter sa marche, & de ne pas attendre son Infanterie ; parce qu'aussitôt que le signal du combat seroit donné, ils exciteroient un tumulte, & tueroient *Selim*. 1512. Selim I.

Encouragé par ces fausses Lettres, *Ahmed* s'avança jusqu'à la Riviere de Parthenie (*) : il y rencontra à l'improviste *Sinan Pacha*, que *Selim* avoit detaché avec quinze-mille chevaux d'Asie, pour reconnoitre les forces de l'ennemi. *Sinan* fut defait avec perte de la moitié de son monde. *Selim* ne perdit pas courage, & marcha en avant jusqu'à la Riviere d'Elate (†) : il passa de l'autre coté, où son frere étoit campé, & plaça dans un bois mille hommes en embuscade, sous la conduite de *Khan Ogli*, jeune Prince Tartare son beaufrere, avec ordre d'attaquer l'ennemi en queue, quand le combat seroit commencé. Le lendemain, lorsque les deux armées furent prêtes à donner, *Ahmed* envoya defier *Selim* de decider leur querelle en combat singulier, & sur son refus il chargea le sabre à la main à la tête de sa Cavalerie Persane l'aile droite des Turcs, qui plierent. Alors il tourna bride pour soutenir ses autres Troupes, que l'aile gauche de *Selim* & son corps de bataille où les Janissaires combattoient, maltraitoient. *Ahmed* rallia ses gens, & revint à la charge, renversant tout ce qui se presentoit devant lui avec beaucoup d'ordre & de courage. Mais dans le tems qu'il se flattoit de la victoire, *Khan Ogli* sortit de l'embuscade, & l'attaqua en queue, ensorte que sa petite armée se trouvant enveloppée de tous côtés, chacun prit la fuite, & chercha à se sauver. *Ahmed* se retira comme les autres, mais avant eu le malheur de tomber avec son cheval dans un fossé, il fut pris, & étranglé par ordre de son frere : ses deux fils, dont nous avons parlé, se sauverent, l'un en Perse & l'autre en Egypte (*a*). *Ahmed est [illegible] [illegible] d'Egypte.*

Peu de jours après, *Selim* mena ses Troupes victorieuses contre *Corcud*. Ce Prince s'étoit soumis sans repugnance à son frere, content de son sort, & ne voulant point courir après la fortune, ni souiller ses mains d'un sang qu'il devoit respecter. Mais quand il vit que sa soumission étoit inutile, & que *Selim* étoit altéré de son sang, il alla au devant de lui, avec les Troupes qu'il put assembler à la hâte (‡), se proposant moins de vaincre, que de ne pas mourir sans venger sa mort. Ses Troupes furent bientôt mises en Corcud *est aussi étranglé.*

(*a*) *Leunclavius* Hist. Musulm. *Annal. Sultan. Ricaut* in *Bajazet* II.

(*) Aujourd'hui appellée *Bartin*, qui est une corruption de l'ancien nom.

(†) On croit que c'est celle qui porte à-présent le nom de *Ilabeili*.

(‡) Suivant d'autres, *Corcud* ne fit aucune résistance, mais se sauva du côté de la mer, dans l'espérance de trouver le moyen de passer en Candie ou à Rhodes ; mais en ayant été empêché par les Galeres Turques qui étoient sur la côte, il se cacha dans une caverne du côté de la mer, pas loin de Smirne ; ayant envoyé un homme chercher des vivres à un hameau voisin, il fut découvert par un Paysan & arrêté. Ayant eu permission, avant que de mourir, de mettre ses pensées sur le papier, il le fit coulamment en vers Turcs, où il dépeignoit la cruauté de son frere, & imploroit la vengeance divine d'une façon si touchante, que *Selim* en les lisant ne put s'empêcher de pleurer, & témoigna beaucoup de douleur. Il fit aussi mourir quinze de ceux qu'il avoit envoyé à sa poursuite. *Ricaut* in *Selim* I. vide & *Leunclav.* in *Selimo.*

1513. Section I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la guerre d'Egypte.*

en déroute, & abandonné de tout il fut réduit à courir la nuit par les déserts & les chemins détournés, & à se cacher de jour dans d'obscures cavernes: dans le dessein, à ce que l'on crut, de passer comme *Jem* chez les Chretiens. *Selim* pour l'empêcher, mit tant de monde en campagne après lui, qu'il fut trouvé par un Soldat & amené à son frere, celui-ci fermant l'oreille à ce qu'il le supplioit d'entendre pour sa défense, le livra aux bourreaux & le fit étrangler sur le champ (*a*).

Après avoir réglé les affaires d'Asie, *Selim* repassa en Europe, & se rendit à Andrinople, parceque la Capitale étoit affligée de la peste, qui emporta cent-soixante-mille ames (*b*).

Selim *entre en* Perse. 920. 1514.

Le Sultan s'étant défait de ses rivaux, & de quelques ennemis domestiques (*), pensa à des conquêtes. Le principal objet de sa jalousie étoit Sultan *Gauri*, Roi d'Egypte, qui avoit fait la paix avec *Bajazet*; mais appréhendant que *Kisilbash Shahi* (†) ne l'attaquat s'il s'engageoit dans la guerre avec *Gauri*, il resolut de commencer par humilier le Persan. Dans ce dessein il passa en Asie l'an 920 à la tête d'une nombreuse armée. Il rencontra celle des ennemis aussi forte que la sienne proche de Tibris ou Tauris, dans la plaine de *Chaldiran* (‡). Aussitôt il assembla ses Visirs & ses Confidens, & tint conseil avec eux. Tous furent d'avis de différer la bataille jusqu'au lendemain, pour que ses Troupes eussent le tems de se rafraichir de la fatigue d'une longue marche. *Selim* ne fut pas de ce sentiment, par la raison que les ennemis n'étoient pas moins fatigués, & donna ordre de tout preparer pour la bataille. Cependant il manda le Tefterdar ou Grand-Tresorier *Piri Pacha*, pour savoir son avis; comme il se trouva d'accord avec le Sultan (§), *Selim* s'écria, *ô quelle perte pour moi & pour l'Empire que cet homme n'ait pas été Grand-Visir il y a longtems* (*c*)!

[illegible] bataille.

Le Sultan ne perdit point de tems, donna le signal du combat, & fit investir de toutes parts les ennemis qui étoient rangés sous les murs de la ville. La bataille commença par une décharge de la grosse artillerie, du coté de l'aile gauche où étoient placées les Troupes de l'Europe; mais les batteries

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 175, 176.

(*b*) *Leunclavius* & *Ricaut*, ubi sup.

(*c*) *Cantimir*, l. c. p. 176-179.

(*) Il faut entendre quelques Courtisans d'importance, qui sous main favorisoient *Bajazet* ou *Ahmed*, & que *Selim* fit mourir les uns après les autres. *Cantimir*. On doit mettre aussi de ce nombre les enfans de ses freres, *Orchan* fils d'*[illegible] Shah*; *Mahomet* fils de *[illegible] Shah*; *Orchan*, *Amurat* & *Musa* fils de *Mahomet*; tous jeunes Princes de grande espérance, sur-tout *Mahomet*, qui avoit les plus belles qualités de corps & d'esprit. Il tua deux de ses bourreaux avant qu'ils pussent en venir à bout.

(†) Roi des têtes rouges, c'étoit *Ismaël Shah*, à qui les Turcs donnoient ce sobriquet, parceque ce fut sous ses auspices que se fit la réformation de l'Alcoran, dont on a parlé. *Cantimir*.

(‡) C'est selon quelques-uns une vaste plaine, qui s'étend depuis les murailles de Tauris, qu'on appelle encore du même nom. D'autres croyent que c'est une petite ville, peu éloignée de Tauris. Ce mot [illegible] un homme qui [illegible] tout à l'abandon & exposé aux voleurs, du verbe *[illegible]*, voler, d'où vient *[illegible]*, faire voler. *Cantimir*.

(§) Il dit entre autres choses: *[illegible] de la victoire est d'attaquer l'ennemi [illegible], sans lui laisser le tems d'ouvrir les yeux, pour nous examiner.* Sur quoi le Prince *Cantemir* observe dans une Note, que les Turcs sont persuadés que la victoire sera de leur côté, s'ils commencent l'attaque; que cependant la derniere guerre qu'ils ont eue avec les Allemans, a donné d'autres idées à leurs meilleurs Généraux.

ries étoient si mal disposées, que les boulets donnoient contre une colline, ou passoient par dessus le camp des Persans. Les Troupes de l'Asie, sous le commandement de *Sinan Pacha* (*), avancerent, trainant à leur suite les pieces de campagne. Quand elles furent à la portée du canon, *Sinan* fit ouvrir les premiers rangs à droite & à gauche pour donner passage à l'artillerie; elle fit un si prodigieux effet, que les Persans, qui un moment auparavant paroissoient postés comme des murailles, s'écarterent de tous cotés, & ne montrerent que des rues & des ruelles (†). Quand on vit le désordre qu'avoit fait le canon, on donna le signal d'en venir aux mains avec le cimeterre & la javeline; la moitié de l'aile gauche des ennemis fut taillée en pieces, & le reste tourna le dos. *Ismaïl* voyant son aile gauche en si grand danger, avoit quitté la droite avec ses meilleurs Regimens pour la soutenir; il commençoit à repousser les Turcs, qui achevoient de renverser le peu qui restoit encore, lorsque *Selim* fit avancer treize-mille Janissaires sur le flanc de son aile droite. Il ordonna de faire un feu continuel de la mousqueterie, afin de donner à ses gens le tems de se rallier, & ensuite il commanda de donner sur les Persans l'épée à la main.

1514. [illegible] *[illegible] l'Empire.*

Ses ordres furent si bien executés, que les Persans lâcherent le pied peu à peu, & prirent enfin ouvertement la fuite. L'aile droite n'avoit point été entamée par les Turcs, le combat y étoit assez égal; mais quand elle vit l'aile gauche renversée, & que la victoire étoit declarée, elle prit aussi honteusement la fuite. *Ismaïl Shah* échappa à la faveur de la nuit, aussi bien que par la vitesse de son cheval. Les Persans outre plusieurs milliers de soldats tués (‡) & faits prisonniers, perdirent les Commandans des deux ailes *Mehemed Khan* & *Tekieli Khan*, qui passoient alors pour les plus grands Capitaines qui fussent en Perse. *Selim* trouva dans le camp Persan les trésors immenses d'*Ismaïl Shah*. Ensuite, ayant declaré Grand-Visir *Piri Pacha*, qui avoit conseillé la bataille, il fit publier qu'on n'eût à retenir captif aucun *Nisa* ni *Sabian*, mais qu'ils fussent renvoyés, disant *qu'il n'étoit pas juste de retenir dans les fers ceux qui sont* Sunni (§), *& qui sont forcés à porter les armes; que l'on devoit traiter les vaincus plutôt avec clémence qu'avec cruauté.*

Déroute d'Ismaïl.

Le lendemain les habitans de Tibris, se voyant abandonnés de leur Roi, se rendirent à *Selim*; il fit son entrée dans cette ville, & y laissa rafraichir ses Troupes quelques jours. Ensuite, après y avoir mis une forte Garnison, il s'en retourna à Amasie, parcequ'il ne put avancer, l'ennemi ayant

Tauris se rend.

(*) Fameux Général des Turcs. On voit à Constantinople un bel édifice, qu'il fit construire à l'entrée du Port intérieur, vis-à-vis de Pera, soutenu sur cinquante colomnes de marbre: c'est là que réside au Printems le *Bostangi Pacha*. *Cantemir.*

(†) *Socak be Socak* rue par rue, phrase Turque pour exprimer des monceaux confus, couchés çà & là. *Cantemir.*

(‡) Les Historiens Turcs ne spécifient pas le nombre des morts de part & d'autre. *Cantemir.*

(§) C'est une Loi inviolable chez les Turcs de ne pas réduire à la condition d'esclave un *Sunni* pris en guerre, à moins qu'il ne se révolte contre le vainqueur, qui en ce cas peut le faire mourir. Mais les Tartares ne suivent pas cette regle, comme le Prince *Cantemir* le prouve par un exemple.

1514. Section I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la guerre d'Egypte.*

vant fait le dégat dans tous les cantons voisins. Le Sultan envoya à Constantinople plusieurs prisonniers distingués par leur naissance & leur savoir, & entre autres *Hussein* (*) fils de *Bicarar* (a). Telle est la Relation que donnent de cette guerre l'Historien ou les Historiens Turcs, que le Prince *Cantimir* a suivis. Mais d'autres Ecrivains de la même Nation & les Historiens Chretiens rapportent les choses d'une façon différente, & prétendent qu'*Ismaïl* fut l'aggresseur, voici à quelle occasion.

Amurath entre en Natolie.

Le Persan envoya un Ambassadeur à *Selim* pour le féliciter de son avénement au Trône, & en présent un beau Lion: l'Othoman crut que c'étoit pour lui insulter, & lui envoya à son tour deux dogues. *Ismaël*, vivement piqué de cet affront, résolut de faire servir *Amurath* fils d'*Ahmed* d'instrument à sa vengeance. Le Shah ayant pitié de ce jeune Prince, lui avoit fait épouser sa fille, & au commencement du Printems de l'année suivante il l'envoya en Cappadoce à la tete de dix-mille chevaux, tant pour sonder les dispositions des peuples envers lui, que pour reconnoitre les forces de l'ennemi. Il chargea en même tems *Vasi Ogli*, fameux Capitaine, de le suivre à une journée de distance avec vingt-mille chevaux, pendant qu'il demeura en personne avec de plus nombreuses forces en Arménie, de peur de manquer de vivres. *Amurath* étant entré en Cappadoce, plusieurs places se rendirent; il en prit d'autres par force, qu'il ruina. Son dessein etoit de pousser jusqu'à Amasie; mais *Khemdem* Beglerbeg de l'Anatolie, vieux & experimenté Capitaine, l'en empêcha, & alla au devant de lui avec une forte armée jusqu'à Sébaste (b).

Selim se met en campagne.

Selim étoit arrivé sur ces entrefaites à Pruse, où il eut bientôt assemblé une armée de quarante-mille hommes: s'étant mis en campagne, il se rendit en trente jours à Arzingan. Là il apprit que l'ennemi, après avoir fait le dégat par tout le Pays, s'étoit retiré, & *Selim* résolut de le suivre de près; mais quand on en délibéra dans le Conseil, on proposa bien des difficultés contre ce dessein, la longueur de la marche, le froid du mont Taurus & les chaleurs des plaines de l'Arménie, outre les obstacles qu'on avoit à craindre de la part des petits Rois d'Arménie, sur-tout de celle d'*Alaidulet*, qui commandoit dans les montagnes, & qu'on ne croyoit pas devoir laisser derriere soi. *Khemdem* conseilla donc au Sultan de laisser reposer ses Troupes, & d'attendre l'ennemi en Cappadoce. Mais *Selim*, à qui ce conseil déplut, parla avec mépris de celui qui l'avoit donné; cela donna occasion aux ennemis de *Khemdem* de le perdre auprès du Sultan, & ils en vinrent jusqu'à produire des faux-temoins, qui assurerent avec serment qu'il avoit reçu de l'argent d'*Amurath*. Sur quoi *Selim*, sans autre forme de procès, ordonna qu'on le fit mourir.

Ii

(a) *Cantimir.* T. II. p. 179-183. (b) *Paul. Jovius. Leunclav. Ricaut* in *Selime.*

(*) C'est le Mécene des Musiciens d'Orient; il se déclara le patron de *Hoie Musicar*, qui est comme l'Orphée des Persans, & de son disciple *Gulam*, Arabe. Toute la Perse & la Turquie furent enchantées de leur mélodie & de leurs chansons; le tems fit perdre le goût de la Musique, mais sous *Mahomet* IV. on le vit non seulement revivre, mais porter à sa perfection par *Ozman Efendi*. *Cantemir.*

Il s'avança enfuite vers les frontieres des Rois de la petite Armenie, qu'il follicita de se joindre à lui contre les Perfans, promettant de leur abandonner toutes les conquêtes qu'il feroit: ils repondirent qu'ils n'avoient pris les armes que pour couvrir leurs terres, & fans aucun dessein d'offenser ni lui ni le Shah. Ils lui offrirent en même tems le passage par leur Pays, moyennant qu'il n'y commît point d'hostilités; promettant que lorsqu'il feroit entré dans l'Armenie majeure, de lui fournir les vivres que leurs pauvres Terres produisoient. *Selim* dissimulant son ressentiment, passa les montagnes, & au bout de huit jours arriva sur les bords de l'Euphrate: il marcha le long du fleuve pour ne pas manquer d'eau, jusqu'à sa source dans le Mont *Periardo* (*), où il campa. Delà il envoya des coureurs pour prendre langue; après avoir erré deux jours ils revinrent sans avoir fait un seul prisonnier, & lui dirent que tout le pays étoit desolé & desert. Ce rapport lui fit craindre qu'il n'y eût de la trahison, & le fit souvenir de l'avis de *Khemlem*: il fit cependant bonne mine, & ayant appris de ses guides, qu'à la droite au-delà de la montagne on trouvoit la contrée la plus fertile de l'Armenie, il prit de ce côté-là, & après une longue marche il passa l'Aras au-dessus de *Koy* (†), & s'avança vers les plaines de Calderan (‡), qui sont dans le voisinage. 1514. Section I. *Ce qui se passa avant la guerre d'Egypte.* *Il entre en Armenie.*

Shah Ismaïl, qui n'étoit pas loin, ne voulant pas laisser prendre cette ville, se détermina à donner incessamment bataille. Mais il envoya auparavant un Heraut accompagné de quelques personnes, pour faire des reproches à *Selim* d'être entré sur ses Terres, & lui declarer qu'il n'avoit qu'à se preparer au combat pour le lendemain: en attendant ceux qui accompagnoient le Heraut observoient la disposition du camp des Turcs. Le Sultan répondit, en demandant qu'on lui livrât *Amurath*, promettant de s'en retourner à cette condition. Le lendemain il s'avança en ordre de bataille contre *Ismaël*, sans avoir pu savoir par aucune voye quelles étoient ses forces; les Persans étoient si fideles à leur Prince, qu'il n'y en eût pas un seul qui desertât pour se rendre à *Selim*, au-lieu qu'un grand nombre de Turcs passèrent dans le camp d'*Ismaël*. *Se prépare à donner bataille.*

Le Sultan, qui avoit quatrevingt-mille chevaux dans son armée, posta *Hassan Pacha* avec la Cavalerie Européenne à l'aile droite, & *Sinan Pacha* avec la Cavalerie d'Asie à la gauche, ayant les *Akanji* devant lui: les *Asapes* furent mis dans le Corps de bataille, & derriere eux marchoit l'artillerie, gardée par quatre-mille chevaux. *Selim* venoit ensuite avec les Janissaires, environné de petites pieces de campagne & de chariots, outre une *Ses forces.*

(*) *Miradi* dit que de son tems on l'appelloit *Khielder*; mais *Tavernier*, *Tournefort* & d'autres Voyageurs modernes assurent que la source de l'Euphrate est à six journées de chemin d'Erzerum, dans une montagne qui se nomme aujourd'hui *Mughiul*, ou les mille sources.

(†) Ce doit être au Nord de la ville de *Koy*; ce qui peut être à quelques soixante milles à l'Ouëst de Tauris.

(‡) Ces plaines sont suivant *Miradi* & d'autres, proche de *Koy*, peut-être entre cette ville & Tauris, mais plus voisines de la premiere que de la seconde, tirant peut-être au Nord vers l'Aras, qui est l'ancien Araxe.

1544. Section I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.*

une double rangée de chameaux attachés avec des chaînes. Il ordonna aussi à son Infanterie, qui étoit à l'avantgarde, de s'entre-ouvrir aussitôt que la Cavalerie ennemie approcheroit, pour l'exposer au feu du canon.

Celles d'Ismaël.

Les Déserteurs ayant instruit *Ismaël* de ces dispositions, il partagea aussi son armée en deux Corps, l'un commandé par lui-meme en personne, & l'autre par *Vasti Ogli*. Les forces d'*Ismaël* n'égaloient pas à beaucoup près celles des Turcs (*), il n'avoit que trente-mille chevaux sans Infanterie; mais parmi ces Troupes il y avoit dix-mille hommes d'armes; toutes ces Troupes étoient braves, armées de lances, de cimeterres & de massues; ceux qui combattoient avec l'arc & la lance, avoient des cuirasses & des casques. Les Persans, sans avoir égard au nombre de leurs ennemis, qui alloit, dit-on, à trois-cens-mille, s'avancerent hardiment, & le Shah voyant qu'à son approche les Asapes s'ouvroient à droite & à gauche pour laisser jouer l'artillerie, fit faire la même manœuvre à ses Troupes, & chargea brusquement l'aile droite des Turcs. Après un furieux combat, il tua de sa propre main *Hassan Pacha*, fit un grand carnage parmi ses Troupes, & força le reste à se retirer jusqu'à l'endroit où *Selim* étoit posté avec ses Janissaires (*a*).

Le succès de la bataille incertain.

De l'autre côté *Vasti Ogli*, ayant beaucoup souffert de l'artillerie des ennemis, parcequ'il avoit été moins prompt que son Maître à faire ouvrir ses Troupes, chargea la Cavalerie Asiatique de l'aile gauche, & en fit un grand carnage. Mais ce Général ayant été tué, les Turcs revinrent à la charge avec beaucoup de furie, & leurs Arquebusiers chasserent la Cavalerie Persane sur l'Infanterie Turque. Mais les Persans percerent courageusement cette Infanterie, & pénétrerent jusqu'à leur canon dont ils s'emparerent, s'avancerent en vainqueurs vers l'aile droite, où *Ismaël* chargeoit vigoureusement la Cavalerie Européenne, qui obligée de reculer fit demander du secours à *Selim*. Le Sultan fit ouvrir alors en deux endroits les barricades qu'il avoit fait faire autour de sa Cavalerie, & en détacha une partie pour soutenir les Européens; mais il ne put jamais, ni par douceur ni par menaces, engager less Janissaires à fondre brusquement sur l'ennemi; les Persans, animés de plus en plus, envelopperent la Cavalerie, & la massacroient comme des moutons; ils étoient même sur le point d'attaquer *Selim* au milieu de ses fortifications, lorsque *Sinan Bacha*, bien-que l'aile qu'il commandoit eût en quelque façon été battue, suivit l'ennemi en passant sur les corps des gens de pied qui avoient été tués, arriva à tems au secours du Sultan, & rétablit le combat avec une si grande furie, que cela joint au tonnerre de l'artillerie Turque, fait que les Othomans ne donnent à ce jour, parmi leurs jours malheureux, que le nom de jour du Jugement.

La

(*a*) *Paul. Jovius*, L. XIV.

(*) Il paroît incroyable qu'un si petit nombre de Troupes ait soutenu l'effort de trois cens-mille hommes, & les ait presque vaincus; vu sur-tout, que les Turcs avoient le double de Cavalerie, & qu'ils combattirent aussi courageusement que les Persans.

1514. Section I.

La fortune de la journée commença alors à changer, principalement par le courage invincible d'*Ali Beg* & de *Tur Ali Mahomed*, de l'illustre famille de *Michel Ogli*. *Ismaïl* ayant été blessé à l'épaule, ses Officiers lui persuaderent de se retirer ; il s'y porta d'autant plus volontiers, quand il apprit la mort de *Usli Ogli*, & le fit en si bon ordre que sa retraite n'avoit pas l'air d'une fuite. En passant auprès de Tauris, il recommanda aux habitans d'ouvrir les portes à *Selim*, plutôt que de s'exposer à une totale ruine. Les Turcs épuisés de fatigue ne poursuivirent point les Persans, mais s'emparerent de leur camp, où ils trouverent plusieurs Dames de qualité, qui selon la coutume de Perse avoient suivi leurs maris à la guerre. On trouva aussi parmi les morts le corps de plusieurs femmes armées, qui avoient combattu avec leurs maris. *Selim* ordonna qu'on les enterrât décemment, & mit en liberté toutes les autres, à la réserve d'une des femmes d'*Ismaïl*, qu'il donna en mariage à un Pacha. Cette fameuse bataille se donna le 7 d'Août 1514. *Selim* y perdit trente-mille hommes, la fleur de son armée, avec *Hassan Pacha* & sept Sanjaks, du nombre desquels étoient les deux vaillans freres dont nous avons parlé.

[illegible]

Retraite des Persans.

Selim partit de la plaine de Calderan, marcha à Tauris, & y logea son armée dans les fauxbourgs. Les uns disent qu'il n'osa entrer dans la ville que déguisé, d'autres prétendent qu'il donna un festin dans le Palais du Shah. Il auroit voulu passer l'Hiver dans ces quartiers-là, mais les Janissaires lui déclarerent qu'ils l'abandonnoient s'il y restoit, & ayant en même tems eu avis qu'*Ismaïl* faisoit de grands préparatifs contre lui, il exigea contre sa parole une grosse somme des habitans de Tauris, & emmenant avec lui trente-mille des meilleurs Armuriers, il marcha en toute diligence vers l'Euphrate. Mais avant que toute son armée eût passé ce Fleuve, la Cavalerie Georgienne, qui faisoit l'avantgarde d'*Ismaïl*, parut ; les Turcs en furent si effrayés, que deux-mille se noyerent, plusieurs pieces de campagne furent abandonnées, & une grande partie de leur bagage fut emporté par le courant, ce qui n'empêcha pas que l'ennemi ne fît un butin considérable.

Perte des Turcs à leur retour.

Leur passage par l'Antitaurus ne fut pas moins pénible que celui de l'Euphrate ; car ils furent continuellement inquiétés & attaqués par les Montagnards, qui leur firent beaucoup de mal. Tout cela se faisoit par les ordres d'*Alaidulet*, bien-qu'il prétendît qu'il n'étoit pas en son pouvoir de l'empêcher. Mais *Selim*, qui savoit à quoi s'en tenir, remit à se venger des mauvais offices de ce Prince, à une occasion plus favorable, & gagna enfin Trébisonde avec beaucoup de peine. De-là il se rendit à Amasie, où il employa l'Hiver à recruter son armée, se proposant d'aller au Printems tirer vengeance du dommage qu'*Alaidulet* lui avoit causé dans sa marche (a).

Telle est la relation que *Paul Jove* fait de la guerre entre les Turcs & les Persans, & elle est en général assez conforme à celle d'*Angiolello*, qui ser-

Autre Relation.

(a) *Paul. Jovius*, ubi sup.

Section I

Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.

servoit dans l'armée d'*Uzun Hassan* prédécesseur & beaupere d'*Ismaël* (*). Suivant cet Auteur, le Sultan n'auroit jamais entrepris la guerre contre le Persan, s'il n'y avoit été encouragé par plusieurs des vassaux d'*Ismaël*, sur les frontieres de Turquie, & sur-tout par les Curdes, qui habitoient les montagnes de Betlis, ennemis du *Shah* (†). Ceux-ci l'inviterent d'entrer en Perse, pendant qu'*Ismaël* faisoit la guerre aux Tartares, & que ses forces étoient éloignées & occupées dans le Khorasan. *Selim*, appréhendant que si *Ismaël* triomphoit des Tartares il ne se liguât bientôt contre lui avec le Sultan d'Egypte, s'avança en 1514 à la tête d'une puissante armée jusqu'à Amasie; & de-là continuant sa marche dans le mois de Mai, il alla par Tokat & Sébaste, où les Etats de Shah (‡) commençoient à Arsingan, & fit beaucoup de butin chemin faisant.

Ismaël qui étoit à Tauris, ayant appris ces nouvelles, envoya *Stufi Ali Mehemed Beg* & *Cara Bek Sarupira*, deux de ses meilleurs Capitaines, pour lever des Troupes dans le Diarbekir, son armée étant encore dans le Khorasan. Ces deux Généraux ayant assemblé vingt-mille hommes, s'avancerent vers l'Euphrate; mais voyant que les forces de *Selim* étoient de beaucoup supérieures aux leurs, ils ne jugerent pas à-propos de l'attendre, & prirent du côté de Koy, où il y a une grande vallée, semblable à une plaine, qu'on appelle Calderan; ils y camperent, & *Ismaël* vint les y joindre. En attendant les Turcs ruinoient tout le Pays qu'ils traversoient, & étant arrivés, dans le tems qu'*Ismaël* étoit allé à Tauris pour rassembler plus de Troupes, les deux Généraux trouverent bon de les attaquer, ce qu'ils firent avec une furie extraordinaire. D'autre part les ennemis se battoient par nécessité, parcequ'ils manquoient de vivres, & qu'ils savoient qu'il falloit vaincre ou périr.

Le 23 d'Août, le premier Corps des Persans, composé de la moitié de l'armée, & conduit par *Stuji Ali Mehemed Beg* attaqua les Troupes d'Anatolie, qu'il fit plier & rompit, mais *Sinan Pacha* s'étant avancé avec les forces de Romanie (§), il y eut un carnage affreux; à la fin le Corps de *Stuji Ali* fut rompu, & lui-même fait prisonnier; on lui coupa la tete, qu'on envoya dans la suite au Shah. Là-dessus le second Corps des Persans en vint aux mains, & combattit si vaillamment, que le Sultan fut obligé de se retirer jusqu'à l'endroit où étoient ses Janissaires & son artillerie, son armée étant toute en désordre & presque ruinée. Mais par la bonne conduite de *Sinan* *Pa-*

(*) *Jean Antoine Menavini*, Génois, qui prétend avoir servi dans l'armée Turque, raconte, que bien-que *Selim* eût défait les Persans auprès de l'Euphrate, il fut défait ensuite lui-même en allant à Tauris, & qu'il s'en retourna sans avoir été jusqu'à cette ville; mais comme cela est contraire au témoignage de tous les autres Historiens, c'est une preuve que son Histoire de ces guerres citée par *Knowles* est un Roman.

(†) Notre Auteur lui donne le titre de *Sophi* au-lieu de celui de *Shah*.

(‡) Il paroit par-là, que du tems d'*Ismaël* l'Empire de Perse, qui finit à-présent au Tigre, s'étendoit en-deçà de l'Euphrate, jusqu'à sept ou huit journées dans l'Asie Mineure.

(§) L'Auteur se trompe, *Sinan* commandoit alors les Troupes d'Asie, bien que l'on dise que dans l'expédition contre *Aladaulet* il avoit été fait Général de la Cavalerie Européenne.

Pacha, qui fit reprendre courage aux Turcs, les Persans furent enfin défaits, & leur Général [illegible] fut fait prisonnier; *Selim*, après l'avoir accablé d'injures, le fit mourir. Ils perdirent aussi toutes leurs tentes, & on trouva une des femmes du Shah parmi les captives. 1514. Section I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.*

Après cette victoire, qui coûta beaucoup au Sultan, il resta à Koy; mais la nouvelle en étant parvenue à Tauris, *Ismaël* en partit sur le champ suivi de ceux qui s'étoient sauvés, avec tous ses trésors, & prit la route de Cashan, pour mettre de nouvelles Troupes sur pied. Les habitans de Tauris, se voyant abandonnés aux Turcs, envoyerent deux Ambassadeurs chargés de présens à *Selim*: ce Monarque se rendit dans cette ville, y choisit sept cens familles de personnes de toutes sortes d'arts & de métiers, & les envoya à Constantinople. Comme les vivres commençoient à manquer dans son armée, & qu'il apprehendoit que les Persans ne revinssent l'attaquer avec de plus grandes forces, il ne s'arrêta à Tauris que trois jours. En s'en retournant il souffrit beaucoup de la disette & par les attaques des Géorgiens; il arriva cependant sain & sauf à Amasie (*a*).

Cette expédition fit connoître à *Selim*, que le climat froid & montagneux des frontieres de Perse demandoit qu'on entrât de bonne heure en campagne. Ainsi au retour du Printems de l'an 921, il partit d'Amasie, & avant que les Perses fussent sur leurs gardes (*) il leur enleva Giumah & Bayburd (†). Il détacha ensuite une partie de son armée & l'envoya sous le commandement de *Ferhad* Pacha, contre *Alaidulet* fils de *Zuolcadir* (‡), qu'on soupçonnoit d'être dans le parti des Persans. *Ferhad* surprit ce Prince qui ne l'attendoit pas, & ayant battu ses Troupes lui coupa la tête. *Selim* donna son Pays à *Ali Beg* (§) fils de *Shah Suvar*, pour recompense de ses services, à condition qu'il feroit prier publiquement pour lui. Vers la fin de l'année il retourna à Constantinople (*b*). *Conquêtes de Selim.* 921. 1515.

Les Historiens Chrétiens rapportent la guerre dont nous venons de parler, d'une maniere plus circonstanciée que les Turcs. Voici ce qu'ils nous apprennent. Sur le bruit de la marche de *Selim*, *Alaidulet* mena sa Cavalerie, qui consistoit en quinze-mille hommes, dans une grande vallée, & posta son Infanterie, qui étoit fort nombreuse, sur les montagnes à droite & à gauche. Dans cette position il attendit le Sultan de pied ferme. *Selim*, comptant sur la superiorité de ses forces, ne balança point à attaquer l'ennemi, quoi- *Vigoureuse défense d'Alaidulet.*

(*a*) *Angiolell.* Vita & Fatti del Usun Cassano. C. 18. in *Ramusio*, Collect. of Voyag. Vol. II. p. 74.

(*b*) *Cantemir*, T. II. p. 183, 184.

(*) *Angiolello* dit qu'il détacha une partie de son armée sous *Scander*, qui prit *[illegible]* grande ville de Persans, où il y avoit cent-cinquante mille habitans. D'autres parlent de *[illegible]*, ville forte sur l'Euphrate, ce qui est peut-être une méprise pour *[illegible]*, qui est environ à vingt un milles au Midi d'Arsingan, & que *Selim* prit dans cette expédition, selon l'Auteur Turc suivi par *Leunclavius*.

(†) Ou plutôt *Baybard* ou *Beiburt*, ville à moitié chemin entre Trébisonde & Erzerum.

(‡) Les Annales des Sultans disent qu'*Alaidulet* étoit Prince de la Province de *Dhu'lgadir* ou *[illegible]*, comme l'on peut prononcer, bien-que l'ortographe soit la même.

(§) L'un des Grands de Perse qui se réfugierent auprès de *Selim*: c'est un exemple qui montre combien les Turcs sont jaloux de la bonne [illegible]. *Cantemir.*

1515. Section I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.*

quoi que posté si avantageusement. Il ordonna à *Sinan Pacha* (*), devenu Géneral de la Cavalerie Européenne, de se former en bataillon quarré, & d'attaquer l'ennemi de front, n'y avant point assez d'espace pour se servir d'ailes; lui-même avec les Janissaires & la Cavalerie d'Asie suivoit en queue. Les Troupes d'*Alaidulet* combattirent vaillamment, & soutinrent l'effort des Turcs sans plier, tandis que l'Infanterie postée sur les montagnes les accabloit de fleches & de traits.

Il est obligé de fuir. *Selim*, qui ne s'attendoit pas à une si vigoureuse résistance, détacha quelques Compagnies de Mousquetaires pour soutenir leurs compagnons, & commanda en même tems aux Janissaires de gagner la hauteur. Les montagnards effrayés du feu, & ne pouvant le soutenir, tournerent le dos; mais comme ils ne pouvoient courir fort vite dans ces chemins rudes, ils furent massacrés par monceaux, desorte que cette Infanterie souffrit le plus, tandis que la Cavalerie, qui fut à la fin mise en deroute dans la plaine, se retira avec *Alaidulet* dans des endroits forts, sans grande perte. Le Sultan poursuivit l'ennemi dans ce Pays rude & stérile pendant sept jours; mais voyant que cette poursuite étoit assez inutile, il campa, & detacha le Pacha avec la Cavalerie légere. Ayant appris en même tems par des prisonniers, qu'*Alaidulet* s'étoit retranché parmi des rochers, où il avoit fait transporter quantité de provisions, bien resolu de n'en pas venir à une seconde action qu'il n'eût attiré les Turcs dans les défilés qui conduisoient à son camp; d'autant plus qu'il craignoit d'être trahi par *Ali Beg* son parent, qui avoit pris le premier la fuite.

Il est pris & executé. Après avoir tiré ces lumieres des prisonniers, le Sultan leur fit ôter leurs chaînes, les combla de présens, & les chargea d'une Lettre pour *Ali Beg*, par laquelle il l'exhortoit à profiter d'une conjoncture aussi favorable pour venger la mort de son pere. Ce jeune Seigneur se laissa gagner sans peine, & vint joindre *Sinan Pacha* avec une grande partie de la Cavalerie d'*Alaidulet*. Ce Prince prit alors le parti de se cacher dans une caverne, où il fut pris, & peu de jours après on lui coupa la tete par ordre du Sultan; elle fut portee en triomphe par dérision dans toute l'Asie Mineure, & *Selim* l'envoya ensuite au Senat de Venise comme une preuve convaincante de sa victoire. Il réduisit le Royaume conquis en Province, qu'il divisa en trois parties, & ayant laissé *Sinan Pacha* pour y commander en chef il retourna à Constantinople.

La Bosnie reconquise par les Turcs. La même année, durant son absence, *Yonas Bacha* Sanjak de Bosnie, reconquit ce Pays, que *Mathias* Roi de Hongrie avoit enlevé à *Mahomet* II. Il se rendit aussi maitre de quelques places frontieres de la Hongrie, & meme de quelques-unes dans ce Royaume. Les Hongrois mirent alors de grandes forces sur pied, & assiegerent Semendrie. *Selim*, qui faisoit alors le siege de Kamakh sur l'Euphrate, en ayant eu avis, donna ordre d'assembler les Troupes d'Europe, qui s'avancerent brusquement contre les Chretiens & les obligerent de lever le siege (*a*).

L'an-

(*a*) *Leunclavius*, Hist. Musulm. & *Ricaut* in Selimo.

(*) L'Auteur du Prince *Cantemir* met *Ferhad Pacha*, mais les autres Historiens Turcs, de même que les Chretiens, font honneur de ce service à *Sinan*.

L'année suivante le Sultan eut occasion d'agrandir son Empire sans peine. La Nation appellée *Kara Amid* (*), qui habitoit la Province de Diarbekir (†), avoit depuis longtems envie de secouer le joug du Roi de Perse; ne pouvant y réussir à force ouverte, les habitans employerent la ruse. Ils contrefirent une Lettre du Shah, qu'ils firent apporter au Gouverneur *Kara Khan* par un Courier: cette Lettre contenoit un ordre de sortir de la ville dans cinq jours, d'aller camper dans un lieu nommé *Kavakiler*, & d'y attendre de nouveaux ordres. *Kara Khan*, qui ne se défia point de la tromperie, quitta la ville avec toutes ses forces & sa famille. Quand il fut éloigné les habitans passerent au fil de l'épée le peu de soldats qui étoient restés en Garnison, & écrivirent à *Selim* pour le prier de les recevoir pour ses sujets, & le supplier en même tems de vouloir leur donner pour Prince *Mahomet Beg*, fils de *Bilikli Ogli* (‡) leur compatriote, qui étoit actuellement à la Cour du Sultan. Cette offre fut fort agréable à *Selim*, mais se défiant d'un peuple dont il connoissoit le genie traître, il fut un an entier avant que de donner une réponse positive, aimant mieux manquer une nouvelle acquisition, que de risquer de perdre une armée. Enfin, ennuyés d'être continuellement exposés à des hostilités de la part de *Kara Khan*, ils chargerent *Chemsid Beg*, l'un des plus riches Seigneurs du Pays, & qui seul possédoit au-delà de trois-cens villages, de presser *Selim* de les prendre sous sa protection: il en vint enfin à bout après plusieurs instances.

1515. SECTION I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.*

Le Diarbekir se donne à Selim.

Le Traité ayant été conclu, le Sultan leur donna pour Souverain, suivant leur desir, *Mahomet Beg* fils de *Bilikli Ogli*, avec le titre de Beglerbeg de Diarbekir, & lui assigna une pension annuelle de quarante *Yuk* (§), sous la seule condition de lui être fidele. Le nouveau Prince partit d'abord pour le Diarbekir, où il fut mis en possession de la Souveraineté du consentement de tous les Ordres, & sous le bon-plaisir de l'Empereur Othoman.

Mahomet Beg *est fait Souverain de ce Pays.*

Kara Khan ne rabattit rien de son ardeur contre les rebelles, & la présence de *Mahomet Beg* ne le retint point, desorte que *Selim* envoya en 922 un bon Corps de troupes au secours du nouveau Prince; & lui écrivit en même tems pour lui reprocher sa lenteur à laisser l'insolence de ce Persan impunie. *Mahomet* fut animé par cette reprimande du Sultan, à qui il étoit redevable de la vie & de sa fortune; ainsi, sans attendre les Troupes que

(*) Les Noirs Medes, qui habitent le Pays situé entre *Ursa* & *Van* en Asie. *Cantimir.* Nous ne connoissons point cette Nation de *Noirs Medes*: on doit entendre par *Kara Amid* les habitans du Diarbekir, qui tirent leur nom de la ville même, qui s'appelle aussi *Kara Amid*; *Kara* n'est qu'une épithete ajoutée à *Amid*, qui est l'ancienne *Amida* des Grecs. Les habitans du Diarbekir sont un mélange d'Arabes, de Curdes & de Turcomans de la race du Mouton Noir, qui regnoit dans ce Pays avant que leur Dynastie eût été détruite par *Uzun Hassan* fondateur de celle du Mouton Blanc.

(†) *Diarbekir* signifie Province de Bekir; ce Pays confine au Kurdistan. C'est la Mésopotamie ancienne, qui s'étend jusqu'à Mosul, ville qui a succédé à Ninive. *Cantimir.* *Diyar bekr* signifie le *Pays de Bekr*, ou de *la jeune fille*. Car c'est ce que *Bekr* veut dire en Arabe.

(‡) *Bilikli* est le nom qu'on donne à ceux qui ont de longues moustaches. *Cantimir.*

(§) Sorte de compte usité dans les grands payemens du Trésor, c'est une somme de cent-mille aspres. *Idem.*

1515. Section I. *Ce qui s'est passé jusqu'à la Guerre d'Egypte.*

que *Selim* lui envoyoit, il marcha avec celles qu'il put rassembler contre *Kara Khan*. Dans le moment que les deux armées étoient prêtes à en venir aux mains, une nuée de papillons vint se placer entre les deux armées, les uns blancs & les autres rouges ; les blancs allerent du côté des amis des Turcs, & les rouges du côté des Persans : les blancs chargerent les rouges avec une furie inconcevable, & les obligerent de se retirer. Les gens de *Mahomet Beg* encouragés par cet heureux présage fondirent vigoureusement sur les *Rafazi* (*), & mirent aisément en déroute des gens déja à demi vaincus par la superstition. *Kara Khan* même fut trouvé parmi les prisonniers, & le vainqueur lui fit sur le champ couper la tête.

Ses succès.

Mahomet Beg, animé par une victoire si inespérée, alla tout de suite assieger la forte ville de *Mardin* (†), que la famine & la peste obligerent de se rendre. Peu de jours après il emporta *Musul* (‡) au premier assaut, passa tout au fil de l'épée & y mit le feu. Après la conquête de ces deux boulevards, les moindres villes (§) subirent aisément le joug, ensorte qu'en très-peu de tems le Royaume entier des Curdes (**) & de *J. z'rch* (††) furent annexés à l'Empire Othoman, ce qui couvrit *Mahomet Beg* de gloire & combla de joie *Selim*. Le Sultan conçut même alors le dessein de conquérir tout le Royaume de Perse, ou au moins de l'affoiblir à un tel point qu'il ne pût plus se relever (*a*).

Section II. *Conquête de l'Egypte.*

SECTION II.

*Conquête de l'*Egypte.

Guerre d'Egypte. 923. 1517.

OCCUPÉ de ses grands desseins, *Selim* partit de Constantinople l'an 923, & alla camper proche d'Alep, à la tete d'une armée plus nombreuse qu'au-

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 186-191.

(*) Ou Hérétiques. Les Turcs appellent ainsi les Persans, parcequ'ils sont d'une autre Secte qu'eux. Ils leur attribuent calomnieusement toutes sortes d'hérésies, car tout ce qu'ils en savent leur vient de la Perse même. *Cantimir*. Les Arabes prononcent *Kafidhi*.

(†) Communément *Mardin*, ville célebre de Mésopotamie. *Cantimir.*

(‡) Ville fameuse, qu'on prend communément pour l'ancienne Ninive. *Idem*. On dit que les ruines de Ninive sont dans le voisinage de *Musul*, *Mosul* ou *Musel*.

(§) Telles furent *Anne*, *Hadise*, *Heg ti*, *Sujari*, *H.sinkesf*, *Jemisingerg*, *Amadie*, *Sudik*, *Jeilieon*, *Baldir*, *Ham*, *Zerbak* & *Kh ryzan*. *Cantimir*. Cet Auteur met *Hasinkefi* au-lieu de *Hesn Kiifa* ; au-lieu d'Amadie, il faut proprement *Omm liya*.

(**) Ce Royaume, autant que je m'en souviens, s'étend depuis les bords de la Syrie jusqu'aux frontieres de Perse, & se termine aux villes de Shehrezul & de Van ; les habitans sont appellés *Kiurdi*, & parlen un Persan corrompu. *Cantimir*. Ce sont ceux qu'on appelle communément *Curdes*.

(††) *Jaz rch* signifie une Isle : c'est la Mésopotamie même, qui gît entre les Fleuves *Frat* ou Euphrate, *Murai*, branche de ce Fleuve & *Sh t* ou le Tigre. *Cantimir*. *Jazirh* signifie aussi une Presqu'isle, nom qui convient mieux à la Mésopotamie que celui d'Isle.

qu'aucune autre qu'il eût encore mise en campagne. Sultan *Gauri* (*) Roi d'Egypte vint à sa rencontre proche de cette ville avec des Troupes assez nombreuses, & lui envoya des Ambassadeurs pour lui offrir son amitié (†) & de se joindre à lui contre les Perses. Tandis qu'on négocioit, quelques Circassiens, ôtés à l'insu soit par connivence du Roi d'Egypte, fondirent & pillerent des chameaux que l'on conduisoit au camp des Turcs. *Selim*, qui regarda cette action comme une injure qu'on lui faisoit, abandonna tout d'un coup le dessein de marcher contre les Persans, déclara la guerre à Sultan *Gauri*, & tourna ses armes contre l'Egypte (*a*). 1517. SECTION II. *Conquête de l'Egypte.*

On trouve dans une Relation de cette guerre (‡) écrite par un Turc de considération, qui fut de cette expédition, que *Selim* en vouloit directement à l'Egypte. Il rapporte que le Sultan ayant appris en 1516, que *Cansu al Gauri* avoit conclu un Traité avec *Ismaïl Shah*, résolut de marcher contre le premier, d'autant plus qu'il savoit qu'*Ismaël* avoit assez à faire avec les *Têtes vertes* (‖). Dans cette vue il fit passer au mois de Mai son armée dans l'Anatolie, & fit prendre les devants à *Sinan Pacha*, avec un Corps de mousquetaires & un train d'artillerie, avec lesquels il se rendit en Caramanie. Le Shah, qui en eut avis, envoya des Ambassadeurs à *Cansu* pour lui conseiller de marcher avec ses forces de ce côté-là, afin d'attaquer *Sinan* pendant qu'il marcheroit contre l'autre armée. Le Sultan d'Egypte se rendit donc à la tête d'une nombreuse armée à Alep. Aussitôt que *Selim* en eut nouvelle, il quitta Constantinople le 5 de Juin, pour aller au secours de son Général. Chemin faisant il envoya le Cadhilesquer (**) & *Zacharie Pacha* en qualité d'Ambassadeurs au Sultan d'Egypte, pour lui demander pourquoi il étoit venu à Alep, ce qui n'étoit pas ordinaire: & comme ils n'eurent pas de reponse satisfaisante, ils conclurent qu'il étoit d'intelligence avec le Shah. *Cause de cette guerre.*

Là-

(*a*) *Chantimir*, T. II. p 191, 192.

(*) Ou *Cansu al Gauri*, que les Historiens Chretiens appellent communément *Campson Gauri*.

(†) L'Historien Turc, traduit par *Leunclavius*, dit qu'il envoya d'Egypte des Ambassadeurs à *Selim* pour se plaindre honnêtement de ce qu'il attaquoit ses Etats, & pour offrir de faire la paix à des conditions fort raisonnables. Mais les Historiens Chretiens, d'accord en cela avec quelques Auteurs Turcs, rapportent que *Gauri* étoit déja avec une armée en Syrie, dans le dessein d'assister les Persans ses amis & ses alliés, au cas que *Selim* marchât contre le Shah, & que *Selim* lui ayant envoyé des Ambassadeurs pour le prier de ne point entrer dans cette querelle, le Sultan d'Egypte declara qu'il s'opposeroit à lui s'il avançoit, & qu'il ne feroit point de paix avec lui, à moins qu'il ne rétablit le fils d'*Alaeddin* dans les Etats de son pere, dont le Royaume avoit été sous sa protection, lui reprochant en même tems son humeur inquiette, sa cruauté & son parricide.

(‡) *Agostino* l'a mise à la suite de son *Histoire d'Usun Hassan*, inserée dans le second volume du Recueil de voyages de *Ramusio*, en Italien. La Relation de la guerre de *Selim* contre le Sultan d'Egypte a été écrite originairement en Langue Turque par le Cadileskier ou Juge de l'armée, & adressée au Cadi de Constantinople. Nous conjecturons que c'est *Agostino* qui l'a traduite en Italien.

(‖) Les *Yesil bashi* ou *Têtes vertes* sont les Tartares *Usbek*, à qui l'on donne ce nom à cause de la couleur de leurs bonnets, comme par la même raison les Persans sont appellés *Kezel bashi* ou *Têtes rouges*.

(**) Nous supposons que c'est l'Auteur même de la Relation.

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

Là-dessus *Selim* convoqua tous les Docteurs & les Savans, & leur demanda, *ce que la Loi de Dieu prescrivoit dans cette circonstance?* Ils répondirent, *qu'il étoit permis d'arracher d'abord cette facheuse épine, & d'aller ensuite où Dieu le conduiroit.* Sur cette réponse il s'avança gayement vers Alep, & vint camper dans une belle plaine, proche du vénerable tombeau du Prophete *David* (a). Voilà suivant le Cadilesquer quelle fut l'occasion de cette guerre, ce qui est à divers égards différent de ce que rappotte *Saadi Effendi*, auquel nous revenons.

Le Sultan d'Egypte est trahi. Dans le même tems *Selim* reçut des Lettres de *Khair Beg*, Gouverneur de Damas, (*) & de *Gazel Beg* Gouverneur d'Alep, qui étoient ennemis mortels de Sultan *Gauri*. Ils se plaignoient au Monarque Othoman de la tyrannie de leur Maître, de son avarice, de sa jalousie, & de son ingratitude, qui le portoit à machiner contre leur vie; ils promettoient à *Selim* d'abandonner *Gauri* au fort du combat, & de se rendre ses sujets; pour recompense l'un demandoit le Gouvernement d'Egypte pour sa vie, & l'autre celui de Damas. *Selim* leur accorda sans difficulté leur demande, & confirma le Traité par serment & par sa signature. Les traîtres ne manquerent pas de travailler à déterminer *Gauri* à donner bataille. Le Sultan, attribuant le conseil de ses Généraux à leur bravoure, rangea son armée en bataille dans un lieu nommé *Buri Vaik* (†), & marcha contre les Turcs, qui étoient placés de façon qu'ils pouvoient faire face de quelque côté qu'on les attaquât. Les Circassiens (‡) avancerent au petit pas jusqu'à la portée de l'arc, & alors avec de grands cris chargerent les Turcs comme des lions, & nonobstant leur brave résistance les forcerent de lâcher le pied.

Son Armée défaite. Mais dans le tems qu'ils commençoient à se flatter de la victoire, ils furent remplis de consternation à la vue de la desertion de *Khait Beg* à l'aile droite, & de *Gazel Beg* à l'aile gauche, qui passerent du côté des Turcs (§). Cependant, comme les Circassiens préféroient la mort à la honte d'être vaincus,

(a) *Angiolello*, ubi sup. l. 20. ad finem.

(*) Le Cadilesquer nomme le Gouverneur de Damas *Sibes*, & dit qu'il fut tué dans le combat; & il fait *Kayir Bek* Gouverneur d'Alep.

(†) La Tour ou Forteresse de Vaik, place dans le voisinage d'Alep. Les Turcs appellent *Buri* ou *Zodiaque* les tours des Forteresses, parcequ'elles sont à l'égard des murailles des villes, ce que les figures du Zodiaque sont à l'égard de la sphere. *Cantimir.*

(‡) L'Auteur affecte de les appeller par-tout *Circassiens*, & non *Mamlucs* ou Esclaves. Peut-être parceque cette denomination peut s'appliquer également aux Janissaires, & même à tous les Officiers Civils & Militaires de l'Empire Othoman, comme à la Milice d'Egypte, à l'imitation de laquelle les Janissaires ont peut-être été institués, bien-que les Rois Arabes & leurs Successeurs en Asie ayent eu aussi la coutume de dresser au maniment des armes des esclaves achetés. D'ailleurs la Milice Egyptienne étoit composée d'escaves d'autres nations, comme de Circassiens; de-là vient que dans les Annales Turques de *Gaudier* on trouve la distinction de Circassiens & de Mamlucs, ou Esclaves.

(§) D'autres Historiens Turcs & Chretiens pretendent que *Jamburdi Gazel Beg* fut fidele à son Maître, & qu'il ne se declara pour *Selim* qu'après la conquête de l'Egypte. Le Cadilesquer entre autres dit que *Yunus Pacha* ayant poursuivi & atteint les Mamlucs auprès de la ville de Kanan, *A. Gazali* s'enfuit au Caire, mais que *Kayer Bek* Seigneur d'Alep se soumit; & qu'ayant été présenté à *Selim*, il fut très gracieusement reçu, placé parmi les premiers Seigneurs & comblé de présens. Desorte que suivant cet Historien il ne déserta point durant le combat.

eux, ils revinrent à la charge, & malgré la supériorité des Turcs ils les presserent si vivement que la victoire sembla pencher de leur côté.

Conquête de l'Egypte.

Alors *Selim* voyant que l'avantage des Circassiens venoit de leur agilité (*) & qu'ils évitoient les coups [illegible] aussi bien que les dards & les lances, fit faire halte à la Cavalerie & avancer les Janissaires pour les percer en tirant, avec ordre de faire feu sur les ennemis.

Il tombe mort.

Cette manœuvre lui réussit, & l'effet de la mousqueterie fut si grand, que les Circassiens étonnés du nombre de leurs morts, reculerent pour reprendre leurs rangs (†). Les Turcs, sans leur donner le tems de se reconnoître, fondirent sur eux comme un torrent, & les mirent en déroute. Sultan *Gawri*, outré de se voir vaincu, prit la résolution de ne pas survivre à la perte de son Empire. Il se jetta au milieu des plus épais bataillons, renversant tout ce qui se présentoit à lui, & courant parmi les rangs comme parmi des troupeaux de moutons. Il écartoit & tuoit tout sans distinction, appellant à haute voix *Selim* & le défiant au combat, mais *Selim* ne paroît point, & *Gawri*, croyant le trouver dans chaque soldat qu'il frappoit, fit une horrible boucherie; enfin tout hors d'haleine & fumant de rage, il tomba mort sur les corps de ceux qu'il avoit terrassés, & ce qui est le plus surprenant, sans avoir reçu une seule blessure au milieu de tant d'épées qui l'environnoient (a).

Les autres Historiens donnent une relation fort succinte de cette bataille; ils disent seulement que *Selim* après avoir rangé son armée en ordre de bataille [illegible], eut recours à la ruse; qu'il envoya *Ali Beg* se mettre en embuscade, & que lorsque les deux armées furent aux mains il attaqua les Egyptiens en queue, qui se trouvant entre deux feux, furent bientôt mis en déroute (b). Les Historiens Chrétiens rapportent quelques particularités, dont aucun des Auteurs Turcs ne parle, à l'exception du [illegible], avec lequel ils sont en général d'accord.

Il ne suit pas l'avis de Gazeli Beg.

Ils attribuent la perte de la bataille en grande partie à l'orgueil & à la présomption de *Cansu Gawri*, à qui l'on ne put faire comprendre que *Selim* avoit dessein de l'attaquer, jusqu'à ce qu'il apprit par ses espions que le Sultan avoit traversé le Mont Aman, & qu'il étoit campé avec son armée à deux journées de lui. Cette nouvelle l'ayant fort surpris, il fut en doute s'il donneroit bataille, ou s'il se retireroit. *Jambardi Gazel beg*, Gouverneur d'Apamée, lui conseilla de ne point entreprendre de combattre des Trou-

(a) *Cantimir*, ubi sup. p. 192 195. (b) *Leunclavius*, in Selym.

(*) *Baumgarten*, qui voyagea en Egypte en 1507 environ dix ans avant cette révolution, rapporte des traits surprenans de leur agilité à courir à cheval & à tirer de l'arc. L. I. C. 10. in *Churchill's* Collect. vol. I. p. 398.

(†) Le [illegible] dit que de côté & d'autre on fut repoussé tour à tour cinq ou six fois, que le Seigneur d'Alep prit enfin la fuite avec ses Troupes devant *Sinan Pacha*, qui fondit alors sur le Seigneur de Damas, que celui-ci ne pouvant soutenir ses efforts, tourna aussi le dos, & eut la tête coupée en fuyant, & que la mort de *Sultan Gawri* suivit bientôt. C'est là tout ce qu'il rapporte. [Peut être cet Auteur n'a-t-il pas parlé de la trahison des deux Généraux de *Gawri* pour faire plus d'honneur à sa nation, & pour attribuer la victoire à la seule valeur des Turcs, au lieu que leur défection diminue un peu la gloire des vainqueurs. Rem. du Trad.]

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

Troupes aussi nombreuses & aussi bien disciplinées avec le peu de forces qu'il avoit, qui se réduisoient à douze-mille Mamlucs, avec leurs serviteurs armés, mais de se retirer à Damas: que là il auroit le tems d'augmenter son armée des Troupes des Garnisons, avant que les Turcs avec le pesant attirail qu'ils menoient à leur suite pussent arriver; & qu'en traînant ainsi la guerre en longueur jusqu'à l'Hiver, il mettroit l'ennemi dans l'embarras par le manque de vivres, & donneroit aux Persans le tems de venir le joindre, pendant que l'on pourroit aussi faire venir du canon de Rhodes & de Chypre.

Ordre de bataille. *Cansu* étoit assez disposé à suivre ce conseil, mais l'imprudente opiniâtreté des Mamlucs, qui ne respiroient que le combat, & les perfides avis de *Kayer Bei*, Gouverneur d'Alep, lui firent prendre un autre parti. Ce traître étoit ennemi secret de *Gauri*, parce qu'il avoit empoisonné son frere quelques années auparavant. Le Sultan s'avança donc, & vint camper à dix milles d'Alep sur le bord de la Riviere de Singa (*). Il partagea son armée en quatre Corps; le premier commandé par *Kayer Bei*, parceque la guerre se faisoit dans sa Province; le second étoit sous les ordres du vaillant *Sibes*, Gouverneur de Damas, surnommé *Baivan* ou *le Sauteur* à cause de son agilité. *Gazel Bey* conduisoit le troisieme pour soutenir les deux premiers au besoin, & *Cansu* couvert d'armes dorées marchoit en personne à la tête du quatrieme. De l'autre côté, *Selim* mit la Cavalerie Asiatique à l'aile droite, l'Européenne à la gauche, les Janissaires & l'artillerie au centre: il posta devant eux entre les deux ailes ses braves Gentilshommes, & contre sa coutume voulut combattre avec eux.

Aussitôt que *Kayer Bei* approcha de l'ennemi, il chargea la Cavalerie Européenne, & d'abord, comme s'il eût eu dessein d'envelopper cette aile, il tourna vers la queue, & fondit sur les Vivandiers & autres gens qui suivent les camps, & se vanta d'avoir fait un grand carnage. De l'autre côté *Sibes*, au-lieu d'attaquer l'aile droite de front, la prit en flanc avec ses Mamlucs, fit un horrible carnage de la Cavalerie Asiatique, & pénétra même jusqu'à l'étendard. Ayant ainsi rompu cette aile en deux, & s'étant avancé de front & en queue des Gentilshommes, il répandit la terreur dans le centre; car *Selim* se trouvant ainsi coupé de ce Corps, sur lequel il fondoit ses principales espérances, se voyoit dans un danger éminent d'etre défait; d'autant plus encore que dans le même tems le fidele *Gazel Bei* chargea les Janissaires avec furie; car ayant secondé le dessein de *Sibes*, il avoit attaqué l'ennemi de front. La Cavalerie Asiatique rompue, & en partie taillée en pieces, ne pouvoit aussi se rallier & revenir à la charge.

Les Mamlucs *sont défaits.* Dans cette extrémité, *Sinan Pacha* s'avança avec sa Cavalerie, ce qui encouragea extrêmement les Turcs à continuer le combat, & l'artillerie de *Selim* ayant en même tems joué sur les Mamlucs, fit un grand carnage parmi leurs Troupes: bien que *Kayer Bei* les eût abandonnés, ils ne perdirent ni le courage ni la tête, mais s'étant serrés en un Corps ils se firent jour au travers des ennemis

ne-

(*) Par le *Singa* il faut entendre la Riviere d'Alep, appellée *Kowik* ou *Kaik*. Car le *Singa* est à soixante-dix ou quatrevingt milles au Nord. Il n'y a rien qui mette plus de confusion dans l'Histoire, que quand les Auteurs employent les anciens noms des lieux, dont ils ignorent souvent la situation, au lieu de se servir des noms modernes.

1517. Section II. Conquête de l'Egypte.

[illegible], [illegible] boucherie, & se retirerent dans leur camp. Dans ces [illegible] Gauri, qui s'avançoit à leur secours, ayant appris leur retraite, & la [illegible] de Kayer Bey, sans la trahison duquel les Turcs etoient [illegible] battus, il fut fort consterné. L'ennemi l'ayant [illegible], que en [illegible], les Troupes qui etoient avec lui prirent la fuite, & ce Prince qui etoit fort gros & âgé tomba de cheval, & fut miserablement foulé aux pieds. Cette [illegible] bataille se donna le 17 d'Aout 1516, le même jour que [illegible] auparavant Selim avoit défait Shah Ismaël dans la plaine de [illegible]. Outre leur Sultan, les Egyptiens perdirent dix-mille de leurs braves Mamlucs, & les Turcs trois mille chevaux (a).

Après la victoire les habitans d'Alep vinrent presenter leurs clefs à Selim, ce Prince les reçut avec bonte, & fit donner le Chilaat (*) à chacun des principaux Citoyens. Le vendredi suivant etant allé à la Mosquée, il eut la satisfaction de s'entendre nommer dans les prieres publiques; cela lui fit tant de plaisir, qu'il ordonna qu'on donnât au Lecteur, tandis qu'il etoit encore dans sa chaire, une veste de brocard d'or; il fit aussi distribuer des gratifications aux gens de Loi, & des aumones aux indigens de differentes conditions. Cette douceur lui gagna non seulement les cœurs des habitans des [illegible] villes, qui se rendirent d'elles-mêmes; mais Damas envoya à [illegible] ses anciens au devant de lui (†) pour implorer sa clemence. Il les reçut avec un visage gracieux, & ayant fait lire par deux fois leur requête, il promit de la leur accorder sans y rien changer.

Aleп se rend. Damas de même.

Non content de ces actes de clémence il jugea à-propos de plaire aussi à ceux qui marquoient le plus de zele pour leur Religion, par des temoignages de pieté. Le jour même qu'il fit son entrée dans Damas, il ordonna qu'on fît les prieres solemnelles dans le Jami de Bani Ommiyeh (‡), & en ordonna de [illegible] pour sa prosperité. Ensuite il alla visiter le monument du fameux Muhiddin (§) hors de la ville. Les gens les plus âgés pouvoient à peine se souvenir d'avoir oui parler à leurs ancetres d'un pareil Le-

(a) Ricaut, in Selime.

(*) Robe de couleur bordée d'or ou d'argent, que le Sultan donne en signe d'honneur aux personnes [illegible] charge, ou pour recompenser quelque service [illegible], & il y en a de trois sortes. [illegible].

(†) [illegible] dit que Selim campa d'abord près de la ville avec beaucoup de magnificence, & que comme il y avoit-là des personnes de soixante douze nations différentes [illegible] de plus superbe.

(‡) Il y a dans le Texte & dans la Note du Prince Cantimir Beni Ummi au lieu d'Ummie ou plutôt d'Ommiyeh. C'etoit d'abord un Temple des Sabéens, & ensuite ce fut une Eglise des Chretiens. Ceux-ci en ayant été dépossédés par le Calife Walid fils d'Abdalmalek de la Maison des Ommiades, l'an de l'Hégire 86, de J. C. 705, il employa durant plusieurs années tous les revenus de la Syrie à l'embellir. Ce Jami passoit pour un des plus beaux édifices de l'Univers, mais Timur le ruina en 1400. V. [illegible] & D'Herbelot Bibl. Orient. p. 291. art. Demeshk.

(§) Le Prince Cantimir prétend que c'est un des Califes, & le même que Walid, qui l'an 92 de l'Hégire envoya son Général Tarik pour conquerir l'Espagne, mais [illegible] n'etoit pas Calife. Comme Mahomet etoit [illegible] nom propre, & Muhiddin [illegible] surnom, c'etoit peut-être Mahomet [illegible] fils de [illegible], [illegible] le nom de [illegible], c'est-à-dire le Conducteur des [illegible]. Ce Prince, après avoir chassé les [illegible] ou Marabouts d'Afrique, les

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

héros ; & loin de connoître ou de respecter son tombeau, il étoit dans un endroit sale & tellement négligé, que les ordures qui le couvroient & le défiguroient entierement, présentoient plutôt l'image d'un tas de fumier que d'une place religieuse. *Selim* montra une sainte horreur de voir ces précieuses reliques ainsi négligées ; il fit aussitôt nettoyer la place, & l'on y trouva une pierre de marbre, qui portoit cette inscription : *Ci gît* Scheikh Mohammed Beni Arabi *qui a conquis l'Espagne.* Le Sultan ne pouvant plus douter que ce ne fût le lieu de la sépulture du héros, fit élever au-dessus un magnifique *Kubbe* ou Dôme ; & il fit bâtir tout proche, un Jami accompagné d'un Hôpital, auquel il annexa de grands revenus pour l'entretien journalier des pauvres, avec exemption de toutes taxes. Les Patentes en furent expédiées en forme de *Chat'scherif* (*). Mais les Turcs croient que ce Prince fut amplement recompensé de ces œuvres de piété, & ils attribuent ses victoires aux vertus du Sheikh, & à son grand crédit auprès de Dieu (†).

Sécurité de Selim.

Après avoir passé de cette maniere quelques jours à Damas, *Selim* plein de confiance marcha vers *Elkaïr* (‡) ou le Caire. Etant arrivé à un lieu nommé *Chani Tunus* (§), comme il s'entretenoit familierement avec ses Officiers, *Hinsan Pacha*, l'un de ses Visirs, lui dit avec plus de liberté que de prudence. *Magnanime Seigneur, quand entrerons-nous dans Cuthiur Cais* (**)? Cet air de suffisance mal placée déplut à *Selim*, & il vit

les chassa aussi d'Espagne, l'an de l'Hégire 519, de J. C. 1125, & fonda la Dynastie des *Moahedin*, & nous conjecturons que c'est par méprise qu'on lit *Muhi'din* dans le texte. Mais d'où vient est-il appellé *Ebn Arabi* & non *Ebn Tomrut* ? & s'il a regné en Espagne, comment se trouve-t-il enterré à Damas ?

(*) *Saint Caractere.* C'est ainsi qu'on appelle le nom du Sultan écrit à la tête de ses Ordonnances, & qui leur donne toute leur force ; les Lettres Impériales mêmes portent ce nom. On appose celui du Sultan avec une empreinte artificielle nommée *[illegible]*.

(†) Bien-que le commun des Turcs ne croye pas l'intercession des ames des morts en faveur des vivans, leurs meilleurs Théologiens disent qu'elles cedent quelquefois aux prieres de leurs dévots, & intercedent auprès de Dieu pour eux. Ils recommandent outre cela comme méritoire le respect qu'on rend à la mémoire des Saints, & la visite de leurs tombeaux. La Loi commande sur tout l'invocation de *Mahomet* & de ses quatre successeurs. On voit leurs noms écrits sur des planches en beaux caractères, & suspendus dans les Jamis & autres bâtimens. On place aussi sur les murailles la description de leurs personnes. Au milieu est toujours celle de *Mahomet*, & on fait remarquer qu'il avoit le teint hâlé ou brûlé, le visage long, le nez droit, les yeux bleux, la barbe noire & longue de huit pouces, la poitrine large, la taille mince, les mains potelées, les doigts longs, les jambes menues, les pieds larges, les orteils un peu longs &c. Cependant on n'oseroit faire son portrait, il n'y a que ses mains & ses pieds qu'il soit permis de peindre. Les Persans ne sont pas si scrupuleux. *Cantemir.*

(‡) On écrit communément *Alcair*, mais il faut *Elkaïr* ; de même qu'*[illegible]* & non *[illegible]*. *Cartinir.* *Alkair* & *Caire* sont des corruptions de *[illegible]*, le nom Arabe de la Capitale de l'Egypte, que les Turcs appellent aussi *Misr.* [L'Auteur s'étend ici à justifier la prononciation d'*Al* au lieu d'*El*, mais je supprime ce détail d'Erudition Arabe, qui n'a rien d'intéressant pour le gros des Lecteurs. Rem. du Trad.]

(§) L'Hôtel de St Jean. *Cantemir.* Les autres Historiens Turcs, au lieu de cet endroit, nomment *[illegible]*, que l'on croit être l'ancienne *[illegible]* ; & nous croyons d'autant plus qu'ils ont raison, que *Chani Tunus* semble être le même nom que *Chani Junus*, mentionné plus [illegible], & qui se sera glissé ici par quelque défaut d'attention.

(**) Village ou plutôt fauxbourg du Caire : il semble que c'étoit quelque place étroite &

vit bien que trop de familiarité avec ses amis n'étoit propre qu'à faire naître le mépris, il lui repondit: *Ce sera quand il plaira à Dieu, mais pour ton mon souhait est que tu resles ici:* & aussitôt il lui fit couper la tete. 1517. Selim I. Conquête de l'Egypte.

Il continua sa marche vers Gaza; *Kuds Sherif* ou Jerusalem n'en étant pas fort éloignée, il eut grande envie de voir cette celèbre ville, source de tant de Prophetes, & theatre de tant de miracles. Il s'y rendit avec une petite suite, & ayant satisfait en trois jours à tous les devoirs que la Religion demandoit, il revint joindre son armée à Gaza. Delà il poursuivit sa route, & chemin faisant il s'empara de *Sifahi Maar* (*) & de *Chanoi juni* (†). Il y laissa ceux que leurs blessures ou la fatigue du chemin mettoient hors d'état de suivre le gros de l'armée. Les habitans de Gaza l'ayant su, couperent la gorge à tous ces malheureux, aussi bien qu'aux Chirurgiens qui étoient restés avec eux, ne doutant point que *Selim* & son armée ne perissent par les armes des Circassiens (a). Il va à Jerusalem.

Cette partie de l'expedition est rapportée differemment par les autres Historiens, & sur-tout par le Cantemir, dont nous insererons ici le recit. Lorsque *Selim* eut été quelques jours à Damas, il ordonna à *Mamet Bey* & à *Sinan Bey*, deux Seigneurs Grecs (‡), de marcher avec leurs Troupes à *Gazzara* (*Gaza*), qui est à l'entrée de l'Isthme d'Egypte. Ils furent souvent attaqués en chemin par les Maures (§) & les Arabes. La nouvelle de leur marche étant parvenue au Caire, *Ali Gazeli*, vaillant Capitaine qui venoit d'arriver depuis peu, obtint du nouveau Sultan la permission d'aller les attaquer avec cinq-mille Mamlucs. Le Sultan se nommoit *Tuman Bey*, & avoit été Grand *Diadare* ou Lieutenant-General. Les Turcs qui étoient à *Gazzara* furent dans une grande inquietude quand ils eurent avis de la marche d'*Ali Gazeli*, mais *Selim* ayant dans ces entrefaites detaché *Sinan Pacha* avec quinze-mille hommes pour les renforcer, ce Général les joignit avant l'arrivée de l'ennemi. Les Turcs courent risque d'être surpris.

Al

(a) *Cantimir*, l. c. p. 195-199.

& le passage difficile. [Remarquons ici qu'outre Alep & Damas plusieurs autres villes se soumirent à Selim, de ce nombre furent Tripoli, Barut, Sidon & Antioche. Il donna ordre de ne point interrompre le cours du trafic dans ces nouvelles conquêtes, mit dans les places des Garnisons & des Gouverneurs, auxquels il commanda de traiter d'abord ces peuples avec douceur, & pour rendre les commencemens de sa domination plus agréables, il abolit quelques Loix trop séveres, que les Mamlucs exerçoient sur leurs sujets comme sur des esclaves. *Sagredo* Hist. de l'Empire Ottom. T. I. p. 399, 400. On voit par là que l'ambition fait faire aux Princes ce que l'humanité ne peut souvent obtenir d'eux; car *Selim* étoit dur & cruel. Rem. du Trad.]

(*) C'est-à-dire *Mer Marche*. Le Prince *Cantemir* dit qu'il ignore l'ancien nom de cette ville & de la suivante.

(†) L'*Hotel des Joniens* ou *des Grecs*: c'est semblable à ce que les Arabes appellent *Daro'l Rum* ou la Maison des Grecs, dont *Sanutus* & les Historiens des Croisades parlent souvent; ils la placent à quinze milles environ de Gaza, sur la route de l'Egypte. *Thevenot* dans ses Voyages T. II. p. 566. l'appelle *Cantara*.

(‡) Nous [illegible] qu'il y a dans l'Original *Rumili*, qui designe la Grece en général, ou plus spécialement la Thrace.

(§) Comme nous [illegible] le terme de l'Original, nous entendons par les Maures les Egyptiens, ou autres Mahometans, qui n'étoient pas Turcs.

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

Al Gazeli, qui n'étoit pas éloigné, en eut beaucoup de chagrin; il ne perdit pas courage pourtant, & exhorta ses gens à bien faire leur devoir, étant résolu d'attaquer les Turcs pendant la nuit. *Sinan Pacha*, qui eut connoissance de son dessein, rangea ses Troupes en ordre de bataille, & on passa la nuit fort gayement en tirant le canon, & en allumant des feux dans le camp. Quand nous nous mîmes en marche, dit notre Auteur, les habitans de Gazzara s'imaginerent que nous allions rejoindre l'Empereur; & ayant massacré les malades que nous avions laissés, firent dire à *Al Gazeli* que nous avions pris la fuite, ce qui lui fit passer la nuit fort agréablement: le lendemain à trois heures, appercevant la poussiere qu'élevoit notre armée, qui s'avançoit pour l'attaquer, il fut fort consterné.

Discours de Sinan Pacha.

En approchant, nous descendîmes de cheval, pour serrer bien les sangles de nos selles, ensuite nous nous demandâmes pardon l'un à l'autre, nous nous donnâmes la main & nous nous dîmes adieu, priant Dieu, pour l'amour de *Mahomet* & de ses quatre assistans *Abubeker*, *Omar*, *Osman*, *Ali*, & de tous les Prophetes qui ont été avant eux, de vouloir favoriser la bonne cause. Alors *Sinan Pacha* prenant la parole, dit à ses Troupes:
„ Qu'ils avoient défait de plus nombreuses armées que celle qu'ils avoient
„ en tête, & gagné des batailles où la victoire étoit plus difficile à rempor-
„ ter, que dans l'occasion présente. Les exhortant à tenir ferme, parce-
„ que celui qui étoit destiné à mourir, ne pouvoit échapper à son sort,
„ qu'il prît la fuite ou non; & que celui qui n'étoit pas prédestiné à la mort,
„ n'avoit qu'à combattre. Vengeons, ajouta-t-il, nos amis que ces chiens
„ ont tué dans la premiere bataille, & dont les corps, s'ils pouvoient par-
„ ler, crieroient *tue! tue!* La victoire vous attirera de grandes récompen-
„ ses de votre Souverain, & vous couvrira d'une gloire éternelle: plusieurs
„ d'entre vous, qui sont à présent dans les plus bas postes, seront avan-
„ cés aux premieres places". Tous répondirent à cette harangue par un
cri: „ Dieu donne longue vie à notre Seigneur! Que tout l'Univers subis-
„ se ses loix, & que ceux qui ne veulent point se soumettre meurent! Mar-
„ chons! Marchons!"

Gazeli battu.

S'étant avancées les deux armées en vinrent aux mains. Les Circassiens soutinrent notre choc avec courage & vigueur; l'un & l'autre parti plia alternativement plusieurs fois depuis trois heures du matin jusqu'à midi, & l'on perdit beaucoup de monde (*). A la fin les ennemis furent rompus, nos Troupes demeurerent victorieuses & remporterent un butin considérable. Les Mamlucs s'enfuirent, & furent poursuivis par une partie de l'ar-

mée

(*) Les Turcs placerent les Mousquetaires aux ailes de l'armée, qui s'étoit fort étendue, pour mieux pouvoir se servir du canon, & le faire jouer sur les Egyptiens: ils avoient posté la Cavalerie au centre pour soutenir le premier choc des Mamlucs. La victoire fut longtems incertaine; les Turcs étoient supérieurs en nombre, mais les Mamlucs étoient plus braves, & ils n'auroient pû être vaincus, si l'ennemi ne les avoit enveloppés. Ils perdirent dans cette action, outre quantité d'Arabes, les Gouverneurs d'Alexandrie & du Caire avec environ mille Mamlucs. Les Turcs eurent [illegible] hommes de leur meilleure Cavalerie de tués, avec quelques Officiers du premier rang [illegible] & [illegible] Sultane.

1517. Sect. II. *Conquête de l'Egypte.*

[illegible] avec le Pacha, [illegible] qui avoient été pris, & [illegible] de sa victoire. [illegible] que le Sultan avoit [illegible] au devant de *Sinan Pacha*, [illegible] par les *Arabes*, [illegible] la plupart, il n'en échappa que dix. [illegible] nouvelles du Pacha, Selim [illegible]; mais [illegible] par l'arrivée de quelques Mamlucs, qui lui apprirent qu'il [illegible], & que l'armée Turque étoit retournée triomphante à Gazza.

Le Sultan [illegible] partit de Damas & [illegible], où [illegible] il [illegible]. [illegible] à Jerusalem, [illegible] *Selim* [illegible]. [illegible] les Arabes [illegible] de grosses pierres [illegible] les Janissaires ayant trouvé moyen de [illegible], les Mamlucs furent mis en fuite, [illegible] de *Gazza*, [illegible] Turcs, [illegible]. Les Mamlucs [illegible]. L'armée étant [illegible], le Sultan [illegible] leurs compagnons [illegible]. Quand il apperçut [illegible], il le remercia [illegible] Troupes, avec beaucoup [illegible], & leur fit de grands [illegible]. *Il arrive proche du Caire.*

Après [illegible] quatre jours à Gazza, [illegible] les Arabes, qui [illegible] Turcs dans le [illegible]. [illegible] les chemins de ce côté là très-commodes, & [illegible] le Caire, jusqu'à [illegible]. Nous [illegible] l'on devoit traverser un [illegible], où le vent agite les sables comme les flots de la mer, mais qu'en [illegible] de trois jours, [illegible] calme, avoit [illegible] que les Arabes [illegible] dans leur route, arrivèrent [illegible] à une petite distance du Caire (a).

Les Circassiens [illegible] pour d'Alep, n'avoient pas [illegible] de retour au Caire, qu'ils avoient [illegible] Roi Tomam Bey (b), qui descendoit de la plus noble famille Circassienne, *Les Mamlucs [illegible].*

[illegible]

(a) [illegible] & [illegible].

(b) [illegible] que [illegible] de l'espèce [illegible].

(c) [illegible] Tomam [illegible] Commencement [illegible].

1517. SECTION II. *Conquête de l'Egypte.*

lui donnant le titre de *Malek Eshrf* (*). Ce Prince assembla tous ceux de sa nation qui étoient encore en etat de servir avec quelques Troupes auxiliaires d'Arabes, desorte qu'il forma une armée très-leste de quarante-mille hommes, avec laquelle il vint camper dans un lieu nommé *Ridanic* (†). Là il se retrancha, & se fortifia avec du canon & tout ce qu'il put imaginer (‡), ne doutant point que *Selim*, enflé de ses premiers succès, ne vînt d'abord attaquer son camp, & donner témérairement dans les pieges qu'il lui tendoit. Mais *Selim*, qui étoit bien servi par ses espions, sut éviter les embûches de *Tuman Bey*; & comme le nombre de ses Troupes surpassoit de beaucoup celles des ennemis, il fit faire le tour à une partie de son armée, qui prit derriere la montagne de *Jekchi Maktab* (§), pour attaquer à un certain signal en queue les Circassiens, qui se trouvoient ainsi enveloppés.

Les Mamlucs *sont vaincus.* 923. 1517.

Ce fut les premiers jours du mois *Jemaziu'lawel* de l'an 923 que se donna une des batailles les plus sanglantes & les plus opiniâtres qu'on puisse imaginer. Les Circassiens entourés de toutes parts font face aux ennemis, qui les accablent par leur nombre, souvent renversés, & combattant toujours avec une nouvelle ardeur. Leur Roi est le premier à donner l'exemple, & combat par-tout où le danger est le plus grand; les rangs sont confondus, & le sang coule de tous côtés; enfin *Tuman Bey* voyant une partie de ses soldats tués, d'autres prisonniers, & la victoire déclarée pour les Turcs, se fait jour l'epée à la main au travers des ennemis, & avec une Troupe d'élite, & se sauve auprès de *Sheikh Arab* (**) fils de *Becaar*. Cette victoire si

dant de dix-mille hommes: Charge militaire que *Jenghiz Khan* établit parmi les Tartares. *Tuman Bey* étoit Grand *Diadar*, Dignité qui répond à celle de Grand-Visir parmi les Turcs.

(*) C'est-à-dire tres-saint ou très-favorable. *Cantimir*. Il falloit ajouter Roi. Il faut lire proprement *Malek Ashraf*; ce dernier Titre signifie *très-noble*, & n'étoit point particulier à *Tuman Bey*; plusieurs Sultans d'Egypte, de Syrie & d'Yemen en Arabie l'ont porté; c'est de-là que vient le Titre de *Sherif* ou *très-noble*, que prennent ceux qui descendent de *Mahomet*.

(†) Les Auteurs Chretiens l'appellent *Rodanie*: c'est un village proche de *Matarée*, autre village célebre pour le baume qu'on en tire, à six milles au Nord du Caire.

(‡) Il fit tirer des fosses dans les champs & les chemins, qu'on couvrit de terre & de clayes. Le Cadilesquer nous apprend aussi que le Sultan d'Egypte avoit fait préparer toute son artillerie de façon à en faire une décharge générale sur les Turcs, quand ils approcheroient, tandis que quatorze-mille Mamlucs & vingt-mille Arabes se tenoient prêts à fondre sur eux immédiatement après. Mais *Selim* ayant été instruit de ces arrangemens par six déserteurs Mamlucs, il changea tout d'un coup sa marche, & prit du côté où l'artillerie de l'ennemi ne pouvoit lui nuire. Voy. *Angiolello* dans *Ramusio* vol. II. *Leunclav.* & *Ricaut.*

(§) Le Prince *Cantimir* pense qu'il faudroit dire *Mechtab*, qui signifie une hauteur ou une montagne, sur laquelle sont ces anciens & superbes monumens qu'on appelle Pyramides. Mais les Pyramides ne sont pas du côté du Fleuve où se donna la bataille. Il s'agit plutôt de la montagne de *Mokattam*, qui est au Sud-Est du Caire, n'y ayant qu'un passage entre elle & le Château: il n'y a point d'autre montagne de ce côté-là.

(**) *Sheikh Arab*, un des Sheikhs Arabes, qui prennent plus de part au Gouvernement Spirituel ou Ecclesiastique, qu'au Temporel & Civil; ils prétendent être les successeurs legitimes de *Mahomet*. Les Turcs reconnoissent sept de ces races, toutes célebres. Le Prince *Cantimir* avoit vu un de ces Sheiks, qui etoit venu faire la révérence à Sultan *Mustapha*, s'asseoir dans sa tente, & s'entretenir familiérement avec lui.

En

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

si complette coûta cher aux Turcs, d'autant plus qu'ils y perdirent le fameux *Sinan Pacha* (*), le héros de son siècle. *Selim* fut si sensible à sa perte, que même après la conquête du Caire il le regrettoit souvent, & disoit d'une façon touchante : „ J'ai pris l'*Egypte*, il est vrai, mais j'ai perdu mon *Joseph* ! sans *Joseph* de quoi me sert l'*Egypte* (a) ?"

D'autres Historiens nous donnent une relation plus circonstanciée de cette bataille, qui décida du sort de l'Egypte. Aussitôt que les deux armées commencerent le combat, *Tuman Bey*, qui avoit douze mille Mamlucs, & beaucoup de Cavalerie Arabe, commanda à celle-ci d'envelopper les ailes des ennemis (†), & d'escarmoucher avec elles par derriere. Cependant le canon jouoit de part & d'autre, mais la plupart des Canonniers Egyptiens furent tués, & leurs batteries démontées; au lieu que le canon de *Selim* étoit mieux servi, parcequ'il avoit plusieurs Chrétiens qui en avoient soin. Le combat devint bientôt général, & l'on se mêla de tous côtés. *Tuman Bey* combattit avec le Corps de bataille contre *Selim*, les ailes des Mamlucs attaquerent celles des Turcs, & les Arabes les chargerent vaillamment en queue (‡); desorte que l'on en étoit aux mains de quatre côtés, & que le bruit des armes & des cris étoit effroyable.

Courage & valeur de Tuman Bey.

Gazeli Bey, qui vouloit se venger de la perte qu'il avoit faite à Gaza, fondit avec une furie incroyable sur l'aile gauche que commandoit *Jousef Pacha*, & rompit les premiers rangs, dans le même tems que les Arabes les pressoient vivement par derriere, desorte que ces Troupes Européennes, qui n'avoient jamais fui, furent obligées de plier. Le fameux *Sinan Pacha* vint à leur secours, mais *Bidin* & ses Mamlucs le tuerent avec tous ceux qui le suivoient : cinq-cens Janissaires choisis ayant été enveloppés furent taillés en pieces en un instant. *Mustapha* d'un autre côté, à la tête de la Cavalerie Asiatique pressa si fort l'aile gauche des Egyptiens (§), qu'avec le secours du canon de *Selim*, qui faisoit un grand ravage parmi eux, il les mit non seulement en desordre, mais presque en déroute. *Tuman Bey*, qui étoit grand & extrêmement fort, perça au travers du principal Corps de la Cavalerie Turque, & pénétra jusqu'à l'Infanterie, terrassant tout ce qu'il rencontroit, tandis que les Arabes, qui s'étoient rangés en cercle, faisoient par-

(a) *Cantemir*, T. II. p. 199-201.

En parlant à l'Empereur il l'appelloit toujours son *Bezun Vekil*, son Lieutenant ou Vice-Gerent. *Cantemir.*

(*) Le Cathibquer rapporte que tous ceux qui *mangeoient son pain & son sel*, & qui étoient en grand nombre, se sacrifierent pour lui, disant, *nous sommes prêts à mourir pour notre Maître, ayant sur le corps les habits qu'il nous a donnés.* Ils le laverent de leurs larmes, l'envelopperent dans le drap le plus fin, l'arroserent de l'eau du puits de Zemzem, & ayant creusé une fosse l'enterrerent.

(†) On a vu plus haut, qu'on dit que les Turcs avoient enveloppé les Circassiens.

(‡) Le Cathibquer nous apprend que *Al Gazeli* attaqua les Troupes Grecques ou Européennes, commandées par *Sinan Pacha*, & le Diarbekr *Alicen* celle d'Anatolie, que commandoit *Mustapha*.

(§) Le même Auteur dit qu'ils chargerent avec tant de fureur, qu'ils abattoient les Chevaliers comme un Moissonneur coupe le bled, au grand étonnement de tous. L'Escadron de l'Empereur & les Grecs se comporterent aussi très vaillamment.

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

parfaitement bien leur devoir. *Selim* s'avança avec ses intrépides Janissaires, & recommença le combat avec une horrible furie ; il continua avec beaucoup d'opiniâtreté depuis quatre heures du matin jusqu'au Soleil couchant (*). A la fin *Tuman Bey*, craignant une entiere defaite a cause du nombre des ennemis, fit sonner la retraite, & a la faveur de la nuit se retira du côté du Caire (†), abandonnant son camp & son artillerie. Le Diadar (‡) & le brave *Bilen* furent faits prisonniers, & le lendemain *Selim* leur fit couper la tete, bien-que le premier fût blessé mortellement, & que le second eût eu une jambe emportée. Cette bataille se donna le 24 Janvier 1517 (a).

Il fort fie le Caire.

Le vaillant *Tuman Bey* malgré ses disgraces ne perdit pas courage, & se posta avec les debris de son armée entre le Caire & le Nil (§). Pour suppléer au manque de Troupes, il arma huit-mille Esclaves Maures, les Juifs, les Arabes & les fils des Mamlucs. Mais comme il manquoit de canon, & qu'il n'avoit pas assez de forces pour combattre en rase campagne, il resolut de surprendre les Turcs pendant la nuit. Son dessein ayant été revele à *Selim*, il se tint sur ses gardes, & fit allumer par-tout de grands feux, de-sorte que les Egyptiens furent repoussés avec une grosse perte. *Tuman Bey* se retira alors au Caire, & à l'aide des habitans il fortifia les portes & les avenues. Il rassembla toutes ses forces dans la grande rue, qui mene de la porte orientale au Chateau, dans lequel il mit aussi des Troupes. Il ne s'embarrassa pas des autres rues, parcequ'elles etoient trop etroites & trop de travers, pour que l'on y pût conduire de gros canon, ou que des Troupes pussent y entrer sans danger.

Le Caire *attaqué.*

Selim, à qui l'on rendit un compte exact des travaux des Mamlucs, entra le lendemain matin à Soleil levant par la principale porte, nommée *Bab Zuil* (**), & en meme tems fit avancer sa Cavalerie par divers cotés, tandis que les Janissaires marchoient par la grande rue. Bientôt la Cavalerie s'étant jointe de part & d'autre, il y eut une furieuse melee, mais l'Infanterie Othomane étant venue au secours des siens avec quelques pieces de campagne,

(a) *Leunclavius* & *Ricaut*, ubi sup.

(*) Le même dit que la bataille commença & dura avec beaucoup d'obstination jusqu'à midi, que *Sinan Pacha* fut tué.

(†) Vers le soir, dit le Cadilesquer, comme tout le monde étoit fatigué, on fit retraite, & les Circassiens feignant de prendre haleine, s'enfuirent, les uns au Caire, les autres ailleurs. Les Troupes Grecques les poursuivirent, en tuerent un grand nombre, & firent quantité de prisonniers. Ceux-ci furent tous executés la même nuit par ordre de *Selim*, qui coucha sur le champ de bataille.

(‡) C'etoit *[illegible]*, dont on a parlé plus haut. *Jove* le nomme *[illegible]*, & l'Auteur Turc traduit par *Leunclavius*, *[illegible]*.

(§) Suivant le Cadilesquer, l'armée Turque resta trois jours sur le champ de bataille, & le quatrieme elle marcha à *[illegible]* sur le Nil, où elle fit halte deux jours. Dans ces entrefaites les Mamlucs, au nombre de neuf-mille, se rangerent auprès de leur Sultan, pour attaquer les Turcs pendant la nuit ; mais *Selim* ayant été informé de leur dessein se tint sur ses gardes, ce qui n'empêcha pas que les Circassiens ne l'attaquassent le lendemain.

(**) On lit dans *Ricaut*, *[illegible]*, sans doute c'est une faute pour *Babsuela* ou plutôt *Zuil*.

1517. Section II. Conquête de l'Egypte.

pagne, maltraiterent fort les ennemis. Cependant les Turcs trouverent une courageuse resistance aux barricades, & après un combat plus sanglant qu'on ne peut se l'imaginer, les Turcs qui se poussoient les uns les autres, tomboient par monceaux dans les fosses couvertes, & se tuoient sur les pieux pointus que l'ennemi y avoit plantés. Les femmes & les enfans mêmes prirent part au combat, & faisoient pleuvoir du haut des maisons sur les Turcs des pierres, de l'eau bouillante, & tout ce qui leur tomboit sous la main. D'autre part, plusieurs Egyptiens, à qui les Mamlucs & les Turcs étoient également odieux, attaquoient tantot les uns, tantot les autres, selon qu'ils voyoient de quel coté étoit l'avantage. En un mot le sang ruissela si abondamment dans les rues, que la poussiere, qui avoit d'abord été fort épaisse, fut bientot abattue.

Horrible boucherie.

Le combat avoit deja duré deux jours & deux nuits, & les Mamlucs, fatigués & en petit nombre, commencerent à reculer; mais le troisieme jour, se voyant reduits aux dernieres extremités, ils recommencerent le combat avec tant de furie (*), qu'ils firent reculer les Turcs un assez long espace, & s'emparerent de quelques-unes de leurs pieces de campagne, qu'ils tournerent avec succès contre eux. On dit que *Selim*, desesperant alors de la victoire, & ayant vu *Yunus Pacha* assommé d'une pierre qu'on jetta d'une fenetre, commanda qu'on mit le feu aux maisons (†); desorte que tandis que les Egyptiens demandoient grace du milieu des flammes, les Turcs ne combattoient que mollement, attendant qu'on sonnat la retraite. Pendant que les choses étoient dans cet état d'un coté de la ville, *Mustapha* avoit de l'autre coté non seulement chassé les ennemis, mais s'étoit rendu maitre de grand nombre de chevaux tous sellés, que les Mamlucs avoient laissés dans un endroit spacieux, dans le dessein de s'en servir pour se sauver, s'ils étoient obligés de prendre la fuite; la nouvelle de cet avantage fit reprendre courage aux Turcs, & decouragea tellement les Mamlucs, qu'ils tournerent le dos, & abandonnerent le Caire à *Selim*, qui commanda d'abord d'eteindre le feu (a).

Tuman Bey se sauve.

Le Cadilesquer nous apprend, qu'après qu'on eut éteint le feu, comme on l'a vu dans une des Notes, les Circassiens recommencerent le combat de maniere, que les fleches pleuvoient. Il dura avec la même furie tout le jour, desorte que les rues étoient inondées de sang. La nuit étant survenue, les Circassiens, qui étoient fatigués & foibles, se retirerent dans une Mosquée, où ils se defendirent vaillamment comme dans un Fort durant trois jours & trois nuits. A la fin les Turcs s'en rendirent maitres. *Tuman Bey* se

(a) *Leunclavius* & *Ricaut*, ubi supra.

(*) Le Cadilesquer dit qu'ils ne pensoient qu'à mourir les armes à la main, parcequ'ils regardoient comme une honte de fuir, & d'abandonner leurs biens aux Turcs.

(†) Le même Historien dit que *Selim*, voyant qu'il ne pouvoit rompre les Circassiens, commanda de mettre le feu aux maisons, ce que les Janissaires firent en divers endroits, mais que les Mamlucs en étant venus aux cris & aux supplications, le Sultan par pitié fit éteindre le feu: il ajoute que ce fut un miracle que la ville ne fut pas toute consumée par les flammes, & que les ennemis recommencerent le combat avec une nouvelle force.

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

se sauva déguisé, *Selim* vint pour se saisir de quelques malheureux restes, pendant que son armée s'occupoit à piller & à faire des prisonniers, auxquels on coupa dans la suite la tête.

Al Gazeli se soumet.

Al Gazeli étoit sorti du Caire pour lever des Troupes Arabes, & étoit revenu proche de la ville dans le tems que *Selim* fit publier que tous les Circassiens qui dans l'espace de trois jours viendroient se rendre, auroient leur grace. Un grand nombre qui n'étoient pas loin se présenterent. *Gazeli* vint aussi se prosterner, & tous reçurent de grands presens. Après cela, *Selim* avec le grand Etendard blanc, & suivi des tambours, des timbales & des trompettes, alla au Palais du Sultan. Là on découvrit la trahison de quelques Mamlucs, qui tacherent de s'échapper, mais ayant été pris, les uns furent punis de mort d'abord, & les autres mis en prison pendant quelques jours, & ensuite noyés dans le Nil. *Selim* détacha *Al Gazeli* & un Beglerbeg pour aller à *Kaita* (*), avec ordre de piller cette ville, & de punir les esclaves qui y étoient, parcequ'ils avoient fort insulté les soldats qu'on y avoit envoyes pour avoir des provisions pour l'armée. La place ayant été saccagée & les Maures mis à mort, cet exemple rendit ceux des places voisines doux comme des moutons.

Selim offre la paix.

Nous étions tous fort attentifs, continue le Cadilesquer, à observer quel parti prendroit Sultan *Tuman Bey*, qui avoit passé le Nil, & s'étoit sauvé dans le Pays de *Sactta* (†). Lui de son côté, qui n'étoit pas moins curieux d'être informé des démarches des Turcs, envoya secrettement des Emissaires au Caire, pour engager sous main les habitans à les maltraiter (‡). Dans le meme tems *Omar* (§), Seigneur Maure ou Arabe, vint en cachette baiser la main à *Selim* & l'informer de ce qui se passoit, de quoi il fut recompensé par un Sanjacat dans le Pays de *Sactta*. On mit des gardes partout, & on planta du canon sur les bords du Nil, de façon que rien ne pouvoit y passer. On resolut ensuite d'envoyer deux Grands avec le Cadi du Caire, en qualité d'Ambassadeurs, au Sultan, pour l'exhorter à venir rendre hommage à *Selim*, qui promettoit de lui donner à cette condition un grand Etendard avec la Seigneurie du Caire (**). Mais lorsque les Circassiens

(*) Ou plutôt peut-être *Katía* ou *Katiya*, ville proche de *Tina*, l'ancienne Peluse, & de *Farma*, mal nommée *Faramida*, à l'embouchure orientale du Nil, à plus de soixante milles à l'Orient de *Damiette*. D'autres Ecrivains, comme *Leunclavius* & *Knowles*, mettent *Akhetia* au lieu d'*Al Katia*.

(†) Nous ne croyons pas qu'il soit question de *S*[illegible] ou Haute Egypte, mais de *Sh*[illegible] ou *Shibat*, par corruption; *Scetis* & *S*[illegible] *Regio*. C'est ce qu'on nomme autrement le désert de *St. Macaire* & la vallee de *Habib* ou *Natron*, la *N*[illegible] des Anciens. Elle est à l'Ouëst du Delta ou Basse Egypte, & s'étend au Nord jusques proche de la côte de la mer entre Alexandrie & la Tour des Arabes. Voy. *R*[illegible] Vol. II. p. 167. & la belle Carte d'Egypte de *Pocock*. Ce Pays est appellé *S*[illegible] dans *Leunclavius* & *Knowles*, qui disent qu'il confine à la Cyrénaïque, comme *Sactta* ou *Shibat* fait effectivement.

(‡) D'autres disent que les habitans l'inviterent à venir.

(§) Quelques-uns le nomment par corruption [illegible], pour *Abu Omar*, le pere d'*Omar*.

(**) Il y en a qui disent qu'il offrit de rendre le Royaume à *Tuman Bey* à des conditions raisonnables. Voy. *Ricaut*.

siens eurent les Armes à la main & leur puissance, ils les firent mourir (a) (*). 1517.

Aussi-tôt que Selim eut appris cet attentat, il ordonna de jetter des ponts sur le Nil, & commanda à Mustapha de marcher avec toute l'armée. Le Sultan qui en fut informé, s'avança aussitôt à la tête de cinq-mille Circassiens & de dix-mille Arabes bien montés; il fit une si grande diligence, qu'en un jour & une nuit il se trouva proche des Turcs, dans le tems qu'une partie des Troupes Grecques avoit passé la Riviere, & que le reste n'étoit pas encore passé, ne s'attendant pas à une visite aussi imprevue de l'ennemi. Mais ceux qui étoient chargés de marquer le lieu de la tente du Sultan, s'étant apperçus de leur approche, par les tourbillons de poussiere que leurs chevaux élevoient, extrêmement surpris monterent à cheval. Selim envoya ordre à Mustapha d'en faire autant. Les Circassiens renverserent tout jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'Etendard. Les Turcs ayant reçu alors du renfort, les repousserent. S'étant ralliés, ils revinrent à la charge, & chasserent les Turcs avec un si grand carnage, que le sang couloit à grands flots (†). Les Maures ne se battoient que pour donner aux Circassiens le tems de respirer, & tout le désavantage étoit du côté des Turcs. Ils firent ferme néanmoins, mais en perdant beaucoup de monde.

Section II. Campagne d'Egypte.

Arrivée du Sultan Egyptien.

A la fin Mustapha, qui étoit à la vue de Selim, voyant que les Turcs couroient risque de perdre la bataille, plein de fureur tira son cimeterre, & alla à bride abattue du côté de Tuman Bey, pour lui ôter la vie, & ensuite se sacrifier lui-même. Les Troupes Européennes voyant la valeur de leur General, le suivirent dans la resolution d'imiter son exemple; & certainement, si le courage leur avoit manqué, ils ne pouvoient que perir. Le combat se renouvella donc avec tant de vigueur, que Tuman Bey s'apperçut que les Turcs vouloient à tout prix remporter la victoire. Alors considerant en lui-même que d'un grand Prince il étoit devenu un malheureux Esclave, & que du sein de l'opulence la plus immense il étoit tombé dans la misere, il tourna les yeux vers le Ciel, & fit des plaintes si douloureuses, qu'il pénetra de compassion tous ceux qui les entendirent. Après bien des exclamations & une infinité de larmes, il se sauva jour & nuit, jusqu'à ce qu'il arrivât à un pont, où il se reposa quelque tems. Mustapha à la tête des Grecs le poursuivit, pendant que Selim reprit la route du Caire; mais comme le Sultan continua sa course, il demeura hors de la portée de ceux qui le suivoient.

Perte du Sultan.

Il y avoit deja quatre jours & quatre nuits que le Bacha étoit à ses trousses, lorsqu'accablé de fatigue ce Prince fut obligé de se retirer dans une Ferme de Maures: mais les Turcs qui n'étoient pas moins epuisés, ne pouvoient aisément l'atteindre. Ils prirent donc le parti d'écrire aux gens de la Ferme de faire bonne garde, & d'empêcher le Sultan d'aller plus loin, sous

Il est pris.

(a) Argi l llo, ubi sup.

(*) Selon quelques-uns cela se fit sans la participation de *Tuman Bey. Ricaut.*

(†) *Tuman Bey* avoit dessein de pousser jusqu'à la tête du pont, pour le rompre, & empêcher par là qu'il ne passât un plus grand nombre de Turcs, mais *Mustapha* s'y étant jetté avec les débris de ses Troupes, fit ferme, tant qu'il fut arrivé de nouveaux secours *Ricaut.*

1517. SECTION II. *Conquête de l'Egypte.*

ſous peine de voir leur maiſon pillée & brûlée. *Sheikh Aſſaïm* (*), à qui la Ferme appartenoit, communiqua ces ordres aux autres Maures, qui envelopperent *Tuman Bey* & ceux qui l'accompagnoient, de façon qu'il leur étoit impoſſible d'échapper; mais quand les Turcs arriverent, ils ſe jetterent dans un Lac voiſin; les uns furent taillés en pieces, & les autres faits priſonniers; on trouva *Tuman Bey* dans l'eau juſqu'aux genoux (†), & on l'amena au Pacha, qui depécha ſur le champ un Courier à l'Empereur, pour lui en donner avis.

Et mis à mort.

Le Courier fut reçu avec de grandes marques de joie, & tous les Sanjaks & les Grands baiſerent la main à *Selim*. Le Sultan ne fut point mené devant lui, on le mit ſous une forte garde dans une tente voiſine de la ſienne. *Muſtapha* livra un autre combat contre les Maures à une Ferme proche du Nil: ces Maures, conjointement avec quelques Mamlucs avoient pillé & maſſacré des Turcs. Après avoir ruiné la Ferme, il reſta dans le voiſinage encore quatre jours, après quoi il revint trouver l'Empereur. *Selim* tint un Conſeil, & commanda qu'on promenât *Tuman Bey* ſur un mulet par tout le Caire, & qu'on le pendît enſuite à la porte nommée *Babzowelet* (‡): ce qui fut exécuté. Ce fut-là la fin de l'Empire des Mamlucs, & le commencement de la ſuprême grandeur de Sultan *Selim* (*a*). Ici finit la Relation du Cadileſquer. On ne trouve dans l'Hiſtoire de *Cantimir* tirée des Auteurs Turcs, aucune circonſtance de ce qui ſe paſſa depuis que *Tuman Bey* s'enfuit du Caire juſqu'à ſa priſe. Il raconte cet événement & les circonſtances qui précéderent la mort de ce Prince de la maniere ſuivante.

Cauſe & maniere de ſa mort.

La conquête de l'Egypte paroiſſoit toujours chancelante, tant que *Tuman Bey* ſeroit en vie: il étoit dans le voiſinage & prêt à remuer dès que *Selim* ſeroit parti. *Selim*, pour prévenir tout danger de ſa part, envoya des Ambaſſadeurs chargés de riches preſens à *Sheikh Areb*, avec ordre de lui demander de remettre ſon ennemi entre ſes mains, & de lui repréſenter que l'amitié de l'Empereur Othoman étoit preférable à ſon indignation. Le *Sheikh*, ou effrayé de la puiſſance de *Selim*, ou gagné par ſes preſens, n'eut pas honte de livrer *Tuman Bey*, action lâche qui étoit contraire au Droit des-Gens, & qui dementoit ſur-tout l'*Arabique Rai* (§). Mais ſi le merite de ce Prince ne put toucher cette ame baſſe, ſon ennemi fut aſſez genéreux pour lui

(*a*) *Angiolello*, ubi ſup. Voy. *Leunclavius*, & *Knowles*, qui ſont d'accord avec lui.

(*) C'eſt ſemble-t-il le *Sheikh Areb* des Hiſtoriens du Prince *Cantimir*.

(†) D'autres diſent qu'il ſe cacha dans un marais, où des Payſans le trouverent parmi les roſeaux enfoncé dans l'eau juſqu'au cou. *Ricaut.*

(‡) Il y a des Hiſtoriens qui prétendent que *Selim* le fit tourmenter pour l'obliger à découvrir les tréſors de *Cansou Gauri*, qu'on croyoit qu'il avoit cachés, & qu'après avoir été publiquement étranglé il fut pendu ſous la voûte de la porte, le 13 d'Avril 1517. *Idem.*

(§) C'eſt ce qu'on nomme *Parole*, par laquelle on donne ſûreté & protection. Les Arabes ſe piquent d'être de tous les hommes les plus fideles obſervateurs de leur parole, & peut être ont-ils raiſon. Car leur Loi déclare digne de mort quiconque tue celui à qui le *Rai* a été accordé. Celui à qui on le donne eſt enfermé dans un cercle qu'on tire autour de lui, avec défenſe d'en ſortir; & dût-il périr de faim ou de ſoif, il ne peut en ſortir, juſqu'à ce que ſa rançon ſoit payée, quand même ceux de ſon parti ſeroient victorieux, ſans cela il ſeroit diffamé pour toute ſa vie chez les ſiens, comme chez les ennemis. *Cantimir.*

1517. Section II. Conquête de l'Egypte.

lui rendre justice. *Selim*, quand on lui amena ce Prince, respecta en lui sa bravoure, & ne put s'empêcher de lui donner la liberté, & de le faire manger à sa table. Ainsi *Tuman Bey* fut redevable à sa vertu des égards qu'eut pour lui un fier vainqueur, & pendant quelque tems il conversa avec *Selim* tant en public qu'en particulier; il l'informoit de l'état des affaires du Royaume, & l'instruisoit des Loix, du génie & des mœurs des habitans.

Mais bientôt ce Prince infortuné éprouva cruellement le malheur de ceux qui sont devenus le jouet de la fortune. *Selim*, plein d'admiration pour les vertus heroïques de **Tuman Bey**, étoit frappé à la vue d'un Prince doué d'un cœur noble, d'une rare prudence, & d'une gravité decente. Il lui paroissoit y avoir de l'indignité de penser à le faire mourir, il songea à l'établir Gouverneur du Royaume d'Egypte (*), & à s'en faire un ami. Le Public en murmura. On dit, qu'étant revêtu d'une si grande autorité, *Tuman Bey* seroit bientôt le maître, après le départ de *Selim*, de relever la puissance des Circassiens, & à l'aide des Arabes de chasser les Garnisons Turques. D'abord *Selim* ne tint aucun compte de ces discours, & les regarda comme des traits qui venoient d'ennemis. Mais quand il vit que les plaintes augmentoient il resolut de couper la racine du mal, sachant qu'*Ali Bey* fils de *Sheikh Sewar* avoit sur le cœur la mort de son pere, que les Circassiens avoient inhumainement étranglé, & il chargea d'aller pendre *Tuman Bey* à la porte du Caire, nommée *Zavil* (†), en disant, *j'ai suffisamment prouvé jusqu'où je sai pousser la clemence, mais puisque le peuple par malice ou par inclination pour ce miserable, ne cesse de parler de lui, qu'il en porte la peine.* *Alibeg* executa avec plaisir cette commission le 10 du mois de *Rabio'lawel*.

Les Egyptiens furent frappés d'horreur à ce spectacle; mais ce fut pour eux une joye secrete; & l'on vit ce peuple qui avoit longtems tenu cachée la haine qu'il portoit à la domination tyrannique des Circassiens, courir en foule vers *Selim*, & lui promettre une eternelle fidelité. Le Sultan accorda une amnistie générale, à condition que l'on ne cacheroit aucun Circassien. Aussitôt que cette declaration fut publiée, le peuple ami de la nouveauté, en fit une recherche si exacte, qu'ils furent tous amenés chargés de fers & garottés. *Selim* fit élever le lendemain sur les bords du Nil hors de la ville un Trone superbe, & ayant fait amener devant lui tous ces illustres infortunés, au nombre dit-on de plus de trente-mille, il leur fit couper la tête, & fit jetter leurs corps dans la Riviere (‡). Le jour suivant, il fit une entrée triomphante dans le Caire, & après y avoir resté quelques heures il en sortit avec la même pompe, & alla camper proche des bords du Nil dans un lieu nommé *Ruza*. Y ayant donné à ses Troupes le tems de se rafraichir, il marcha le 7 de *Jemazio'lawel* vers *Iskanderie* ou *Alexandrie*; les habitans pré-

L'Egypte *se soumet*.

(*) Bien que cela ait précédé la prise de *Tuman Bey*, on le met ici artificieusement & avec beaucoup de partialité pour relever la générosité de *Selim*; & peut-être pour diminuer ce qu'il y eut de cruel dans le traitement qu'il fit au Sultan, dont tout le crime consistoit dans la legitime défense de soi-même.

(†) Peut-être plutôt *Zuil*.

(‡) Cet Auteur fait paroître *Selim* beaucoup plus cruel que tous les autres Historiens.

1517. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

prévinrent son indignation, en lui ouvrant les portes. Après avoir réglé les affaires de la ville, il reprit son chemin par les Terres, & donna le Gouveanement d'Egypte à *Khair Beg* (*a*).

Raïs Soliman rend la Flotte.

Dans ces entrefaites, *Raïs Soliman*, Amiral de la Flotte d'Egypte, vint rendre ses devoirs à *Selim* & lui faire hommage. *Cansu Gauri* avoit fait equipper cette Flotte dans l'espace de quatre ans à *Suez* à l'extrémité de la Mer Rouge, pour agir contre les Portugais; parceque leurs découvertes & leurs conquetes aux Indes avoient detourné le cours du Commerce, qui passoit auparavant par l'Egypte, ce qui étoit fort préjudiciable à ce Pays. Elle avoit mis en mer sous le commandement d'*Amir Aziz*, & de *Raïs Soliman*; mais pendant qu'ils étoient à *Jidda*, qui est le Port de la Mecque, on apprit la mort du Sultan, & que *Selim* étoit entré en Egypte, ce qui causa une sédition parmi les soldats. *Amir Aziz*, qui favorisoit *Tuman Bey*, fut obligé de s'enfuir, & de se réfugier dans la ville. Mais *Soliman* ayant menacé d'attaquer la place, on lui livra *Aziz*, qu'il fit noyer pendant la nuit: après quoi il retourna à Suez, & vint se soumettre à *Selim*.

L'Egypte & toutes ses dépendances réduites ainsi sous son obéissance, le Sultan descendit le Nil jusqu'à Alexandrie, au commencement de Juillet, pour y visiter la Flotte que *Piri Pacha* & son fils *Soliman* avoient envoyée de Constantinople, où il fit transporter cinq-cens des meilleures familles d'Egypte avec les trésors du Pays; il s'en retourna ensuite au Caire, & peu après il partit pour revenir en Europe.

Selim *fait mourir* Yonus Pacha.

La valeur & la générosité de *Yonus Pacha* lui avoient tellement gagné tous les cœurs, que *Selim* cherchoit un prétexte de se défaire de lui, que ce Pacha lui fournit bientôt. Quelques jours avant que l'armée se mît en marche pour la Syrie, la Garnison du Caire demanda une augmentation de paye. Le Sultan, toujours libéral pour ses soldats, accorda l'augmentation, & chargea *Yonus* de donner les ordres nécessaires; mais il n'en donna aucun aux Trésoriers & aux Payeurs, emporté par son ressentiment de ce que *Kayer Beg* avoit eu le Gouvernement d'Egypte, qu'il croyoit lui être dû. Son dessein etoit d'irriter les soldats contre *Kayer Beg*, comme auteur du tort qu'on leur faisoit, & de le faire dépouiller par ce moyen de son Emploi. Mais le Pacha se trompa dans son calcul, car le jour du payement étant venu, comme il ne se trouva point d'argent, le Gouverneur & les Officiers du Trésor, après s'être excusés auprès des soldats mécontens, depecherent un Courier à *Selim*, qui etoit à *Larisse* (*), pour l'informer de ce qui se passoit. Le Sultan fort en colere, manda *Yonus*, qui s'excusa en disant qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention; que les soldats s'etoient assez enrichis des dépouilles de l'Egypte, & que les Coffres de Sa Hautesse étoient vuides: mais *Selim*, sans le laisser achever, ordonna qu'on lui coupat la tête en sa présence (†), pour servir d'exemple a ceux qui se rendoient coupables de desobeissance (*b*).

Quand

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 202-206. (*b*) *Leunclavius* & *Ricaut*, ubi sup.

(*) Ou plutôt *Al Ri h a*, que d'autres appellent *Laris*, *Riche* &c. Cette ville est à environ vingt milles au Midi de Gaza, au fond d'un Golphe du même nom.

(†) D'autres disent que s'entretenant avec lui, il ordonna brusquement dans un transport

Quand il fut arrivé à Gaza, il se vengea de la trahison des habitans, les fit tous passer au fil de l'épée, & fit raser la ville jusqu'aux fondemens. De-là, étant allé à Damas, il s'acquitta de sa promesse envers Gazali Bey, en lui confiant le Gouvernement de la Ville & du Pays d'alentour. En un mot, en un an *Selim* gagna plus de Terres, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit fait dans tout le cours de son regne; car outre les Pays de la domination des Circassiens en Asie & en Egypte qu'il conquit, il joignit à son Empire comme en passant les fortes & fameuses villes de *Malatie*, *Diarbighi*, *Derendie*, *Behisni*, *Kierkieh*, *Kiakhte*, *Berejik*, *Aintab* & *Antakie* (*). Le Sherif même de la Mecque (†) vint lui présenter les clefs de la ville, & le reconnoître pour son Souverain. Le Sultan lui fit un accueil digne de sa qualité, & nomma pour son successeur son fils, qui s'étoit rendu respectable par sa vertu, sa pieté & sa science. Ce Sherif engagea par son crédit les Tribus des Arabes vagabonds (‡) à se soumettre volontairement à *Selim*; & outre un acte qu'ils dressérent en témoignage de leur fidélité future, ils donnérent plusieurs de leurs Chefs en otage.

1517. Soumission de l'Egypte. — Conquêtes de Selim.

Etant arrivé à Alep au mois de Ramazan de l'an 925, il reçut un Ambassadeur du Roi de Perse, envoyé pour détourner par une feinte civilité l'orage qui sembloit menacer son Royaume. Pour mieux réussir dans son dessein l'Ambassadeur offrit non seulement de magnifiques présens, mais chatouilla l'oreille de l'orgueilleux *Selim*, en lui donnant de nouveaux titres, l'appellant *Shahin shahi Alem ve Sahib Kerani bani Adam*, c'est-à-dire, *Empereur des Empereurs* (§) *& seul Dominateur des enfans d'Adam*. L'orgueil de *Selim* devint si grand par ses victoires éclatantes & par les applaudissemens qu'il recevoit de toutes parts, qu'après avoir fait une entrée triomphante dans Constantinople (**), il s'engagea par serment, comme s'il eût eu la fortune à son commandement, de ne pas mettre le pied en arriére l'année sui-

Projets de Selim. 925. 1519.

peur de colere de le jetter à bas de son cheval, & commanda au [illegible] de lui couper la tête. *Annales*. [illegible] avoit épousé une belle Grecque, nommée [illegible], qu'il avoit [illegible] après la mort de son mari, tué à la guerre; mais en étant devenu extrêmement [illegible], elle forma le dessein de se sauver dans son Pays, mais elle fut découverte & il la poignarda de sa propre main.

(*) De toutes ces villes, il n'y a que Malatie, Derendie, Berejik, Aintab & Antakhie ou Antioche, qui méritent quelque considération; les autres sont plutôt des bourgs que des villes. *Cantemir*.

(†) Avant le regne de *Selim* il étoit Souverain absolu de la Mecque, & de quelques autres villes d'Arabie; depuis *Selim* il n'a pu se dispenser de reconnoître les Empereurs Othomans pour les protecteurs des [illegible] des Musulmans. *Cantemir*.

(‡) Les *Beni* [illegible], *Beni* [illegible], *Beni* [illegible], *Beni* [illegible], *Beni Saad* & plusieurs autres. Ils ont formé différentes branches, & on en compte plus de soixante-dix nations. Tous parlent Arabe, mais les dialectes sont si différens, qu'à peine peuvent-ils s'entendre les uns les autres. *Cantemir*

(§) Bien que tous les Titres des Empereurs Turcs soient [illegible], on ne s'en sert pourtant jamais à la Cour, on se contente d'appeler le Sultan [illegible] *Padishah*, c'est-à-dire Empereur, le [illegible], le protecteur du Monde, & [illegible], Empereur des enfans d'Osman. *Cantemir*.

(**) Quelques Historiens prétendent, que ce qui hâta son retour à Constantinople, c'est qu'il eut avis que plusieurs Princes Chrétiens délibéroient, à la sollicitation du Pape *Léon X*. de lui faire la guerre, & qu'ils firent de grands préparatifs, sur-tout par mer, pour attaquer.

1519. Section II. *Conquête de l'Egypte.*

suivante, qu'il n'eût renversé l'Empire des Perses, & exterminé cette Nation perfide à Dieu & exécrable aux hommes (*): comptant qu'après cela il ne seroit pas difficile de mettre les Puissances Chretiennes sous le joug.

Sa mort les fait échouer.

Mais la Providence renversa ces ambitieux projets. Les Trésors (†) avoient été épuisés pour l'expédition d'Egypte, & le manque d'argent obligea *Selim* à rester dans l'inaction la premiere année, & il ne s'occupa qu'à chercher dans ses nouvelles conquêtes dequoi suppléer à ses besoins, desorte qu'il s'écoula encore une année. Comme la saison de se mettre en campagne étoit passée, il résolut d'aller à Andrinople visiter les monumens de ses ancêtres; mais à peine avoit-il atteint le village de *Shuajtdy* (‡) qu'il fut pris de la fievre. Le lendemain un abcès parut à sa cuisse (§); il en fut si tourmenté qu'il lui sembla que tous les nerfs de son corps & de ses pieds (**) étoient retirés & desséchés. Un habile Chirurgien ouvrit l'abcès, & y appliqua des remedes, mais l'ulcere gagna à un tel point, que tout le corps fut infecté, & enfin après quarante jours des plus cruels tourmens la gloire de l'Empire Othoman s'évanouit, & *Selim* expira le 9 du mois *Shawal* (††), environ le coucher du Soleil (*a*).

Son Successeur. 926. 1520.

Ferhad Pacha, qui étoit resté seul avec lui, tint sa mort secrette, & n'en fit part qu'aux Visirs, afin de prévenir les troubles. Il dépecha en diligence un Courier à *Soliman*, qui étoit à Trébisonde, pour l'informer de la mort de l'Empereur son pere. *Soliman* recevant cette Lettre partit sur le champ pour Constantinople, où tous les Visirs vêtus de deuil le saluerent Empereur au mois de *Shawal* de l'an 926. Le même jour après diner, *Soliman* alla, suivi de toute sa Cour, à la rencontre du corps de *Selim*, & le fit enterrer avec pompe dans le Jami bati par *Mahomet* II. & l'on mit sur son tombeau l'Epita-

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 206-211.

quer, à ce que l'on crut, ou Rhodes ou l'Italie; mais que comme il visitoit les villes de Thrace, sa mort arrêta l'exécution de ses projets. *Ricaut.*

(*) Cela ne doit s'entendre que des Turcs eux-mêmes, car les Persans sont plus estimés des autres Nations que les Turcs, qui depuis le tems d'*Ismael Shah* ont pour eux une haine mortelle.

(†) Le Trésor extérieur appellé *Dishchaziné* est sous la direction du *Defterdar* ou Grand-Trésorier, & l'argent qui y entre se nomme argent public des Musulmans. L'Empereur ne peut y toucher sans courir risque d'exciter une révolte, à moins d'une nécessité pressante. Le Trésor intérieur, *Ichhazné*, est proprement ce qu'on appelle le Trésor de l'Empereur, il en peut disposer comme il lui plait. Le *Hasnadar Bachi* en est le gardien. *Cantimir.*

(‡) C'est-à-dire, *il a passé la Riviere à la nage*: ce qui fit donner ce nom à ce village, c'est qu'un Pacha ayant refusé de recevoir de *Bajazet* II. le remboursement de ce qu'il avoit dépensé pour la construction d'un pont, le Sultan passa le torrent à la nage sur son cheval au risque de se noyer, en disant en vers, *qu'il vaut mieux être englouti par les eaux, que de passer sur le pont d'un homme avare, & qui ne sait pas obliger autrui. Cantimir.*

(§) Les Historiens Chretiens disent qu'il lui vint un cancer aux reins, qui corrompit son corps à un tel point, qu'il étoit à charge à lui-même & aux autres. *Ricaut.*

(**) Les Turcs regardent cela comme un jugement du Ciel sur *Selim*, parcequ'il avoit fait serment de ne pas retirer le pied qu'il n'eût subjugué la Perse, Dieu l'ayant voulu punir dans ses pieds. *Cantimir.*

(††) Les Historiens Chretiens disent qu'il mourut dans le voisinage de la ville de *Chiurli*, au mois de Septembre de l'an 1520.

l'Epitaphe suivante : *Cette année Sultan Selim a passé au Royaume éternel laissant l'Empire du Monde à Soliman.* 1520. SECTION II.

Selim vécut cinquante-quatre ans, & en regna neuf & huit mois (*). Il posseda toutes les qualités qui font les Héros. Fermeté d'esprit, force de corps, invention fertile : Il étoit infatigable quand le besoin de l'Etat le demandoit, adroit à manier les affaires, & d'une pénétration surprenante à découvrir les factions & les complots. Il alloit souvent déguisé dans les marchés, dans les rues, dans le camp, de nuit comme de jour, pour examiner s'il ne se passoit rien de contraire au bon ordre & à ses ordonnances, & il punissoit sévérement les excès qu'il découvroit. Il avoit aussi ses espions, gens fidéles & clairvoyans, qui se mêlant dans toutes les compagnies, lui rapportoient tout ce qu'ils voyoient & entendoient. Par là il savoit tout, & l'on avoit coutume de dire de son tems par maniére de Proverbe. *L'Empereur saura le matin ce qui s'est passé la nuit entre le mari & la femme.* L'avantage qu'il retira de cette conduite, fut que malgré l'éloignement des forces de l'Empire dans les expéditions qu'il entreprit, il n'y eut pas la moindre rebellion, & que tout ce qui pouvoit y contribuer fut étouffé dans sa naissance.

Comble de l'Empire.

Portrait de Selim.

En un mot ce Sultan auroit mérité des louanges immortelles, si son penchant à la colere & sa cruauté n'avoient terni l'éclat de ses vertus ; c'est ce qui lui a fait donner l'épithete de *Yavuz* (†). En voici un exemple. Deux ans avant sa mort, il parut dans la Turcomanie (‡) un Brigand determiné, qui assembla une grosse bande de voleurs, & forma le dessein de se faire Souverain. *Selim* envoya *Ferhad Pacha* avec un bon Corps de troupes pour éteindre cet incendie ; mais avant son arrivée les rebelles avoient été dissipés par *Ishetan Beg Mehemed* fils de *Sheikh Savur*. *Ferhad* prit la résolution de camper aux environs d'Amasie, en attendant les ordres de l'Empereur. Dans ces entrefaites, un malheureux calomniateur vint trouver le Pacha, & affectant un grand zele pour le service de l'Empereur, il lui declara qu'il y avoit dans Amasie un imposteur nommé *Amurat*, qui se disoit fils de Sultan *Ahmed*, lequel avoit gagné toute la ville, & avoit plus de sept-cens scelerats attachés à son parti. *Ferhad*, sans approfondir la verité de ce rapport, donna avis au Sultan de ce qu'il avoit appris, & lui demanda ses ordres. *Selim*, s'en rapportant à la prudence de son General, lui envoya ordre sans autre forme de procès, de faire empaler tous les principaux du Pays. Cet ordre cruel & precipité coûta la vie à plus de six-cens personnes

Sa cruauté.

(*) Les Historiens Chretiens lui donnent quarante-six ans de vie, & huit de regne. *Ricaut.*

(†) On a parlé de ce Titre au commencement de son regne. Le Prince *Cantimir* a emprunté plusieurs traits touchant *Selim* d'un Ouvrage fort beau mais rare, composé par *Ali Effendi* sur les quatre Sultans *Mahomet* II. *Bajazet* II. *Selim* I. & *Soliman*. On trouve dans cet Auteur la gravité de l'expression, l'amour de la vérité, l'éloignement de la flatterie. *Cantimir.*

(‡) On peut mettre en question, si ce nom se trouve dans l'original de l'Historien Turc que le Prince *Cantimir* a suivi. En ce cas là il faut entendre par la Turcomanie le Diarbekir & l'Arménie, qui peu auparavant avoient été soumises aux Turcomans des Dynasties du Mouton Noir & Blanc.

1520. Section II. Conquête de l'Egypte.

nes de marque qui étoient innocens, qui périrent par ce honteux & cruel supplice, d'autres eurent la tête coupée, & d'autres furent trainés par les rues attachées à la queue des chevaux.

De tous les Empereurs des Turcs *Selim* est le premier qui se fit raser la barbe après son avénement au Trône, en quoi il contrevint au Précepte de l'Alcoran, & viola l'usage de sa Nation : la Loi ordonnant que les fils des Empereurs se fassent raser avant que de parvenir à la Couronne, mais dès qu'ils sont devenus Empereurs ils doivent laisser croitre leur barbe. Le Mufti plaisantant un jour avec ce Prince à ce sujet, il lui répondit, *que ce qu'il en avoit fait étoit pour ne pas laisser prise sur lui à ses Visirs.*

Les Turcs rapportent encore, qu'il avoit toujours à côté de lui ou même à la main un *Topuz* (*), sorte de bâton court. Voici la raison qu'ils en donnent. Durant le regne de son pere *Bajazet*, certaines Provinces sur les confins de la Perse avoient coutume de payer à cet Empire, par forme de tribut, & pour n'être point molestées des Persans, un certain nombre de tapis appellés *Chal. Selim* étant monté sur le Trône, les Gouverneurs de ces Provinces lui demanderent sa volonté au sujet de ce léger tribut, pour le continuer ou non, selon son bon-plaisir, & il répondit: *Dites aux Infideles à têtes rouges que le pere des tapis n'est plus, & que le pere des bâtons* (†) *a pris sa place.* Les Turcs font quantité d'autres contes de leur Sultan *Selim*, que nous passons sous silence pour abréger (*a*).

Nous finirons par un trait que les Historiens rapportent. Ils disent qu'un jour que *Selim* dans sa derniere maladie, appuyant sa tête sur le giron de *Piri Pacha*, qu'il aimoit plus que personne, il lui dit, *ô* Piri, *je vois que je dois mourir bientôt, & qu'il n'y a point de remede.* Le Pacha saisissant ce moment, lui dit qu'il feroit bien de construire un Hopital pour le soulagement des Pauvres, en y employant les grandes richesses enlevées aux Marchands de Perse, en divers endroits de son Empire; le Sultan lui répondit: *Voudrois-tu*, Piri, *que j'employasse par vaine gloire en œuvres de charité, le bien enlevé injustement aux autres ? C'est ce que je ne ferai jamais : travaille plutôt à le faire rendre aux légitimes propriétaires.* Ce qui fut fait.

CHA-

(*a*) *Cantimir.* T. II. p. 219, 220.

(*) Dans son portrait que le Prince *Cantimir* a donné, il est représenté un *Topus* à la main, appuyé sur l'épaule.

(†) *Pere les bâtons* est une phrase empruntée de l'Arabe, & signifie un homme qui a abondance de telle ou telle chose, comme *[illegible]*, pere de foi, c'est à dire un homme plein de foi; *Altun [illegible]*, le pere de l'or, ou le Maître des richesses. *Cantimir.*

CHAPITRE XI.

Le Regne de SOLIMAN I. *surnommé* CANUNI.

SECTION I.

Contenant la Prise de Rhodes, *le Siege de* Vienne, *& les Guerres de* Hongrie.

SOLIMAN CANÛNI (*) avoit à peine pris possession du Trone, que *Gazeli Beg*, que *Selim* avoit fait Gouverneur de Damas, se revolta, dans le dessein de se faire Souverain de sa Province. Dans cette vue il assembla ses forces, & vint mettre le siege devant Alep. *Koja Mustapha* (†) Pacha la défendit avec beaucoup de valeur, jusqu'à l'arrivée de *Ferhad* Pacha. *Gazeli*, trop foible pour se mesurer avec lui, leva le siege & se retira sous Damas, dans un lieu nommé *Mastaba*. Il s'y fortifia extraordinairement, dans l'espérance que la disette aussi bien que la saison avancée forceroient l'Armée Imperiale de retourner sur ses pas. Mais *Ferhad Pacha*, voulant rendre bon compte du Rebelle à *Soliman*, marcha à la poursuite de *Gazeli Beg*, & contre l'opinion de tout le monde le vint attaquer dans son camp, le 27 de *Sefer* de l'an 927. Le combat fut des plus sanglans & dura dix heures, mais enfin les Turcs ayant franchi tous les obstacles, tout fut passé au fil de l'epée avec le Chef des Rebelles : après cette victoire le vainqueur entra dans Damas, & y établit *Ayas* Pacha pour Beglerbeg.

SECTION I. *Prise de Rhodes, Siege de Vienne, &c.*

Soliman I. *dixieme* Sultan.

927.
1520.

Les troubles de l'Asie étant assoupis, *Soliman* prit la resolution de tourner ses armes vers l'Europe, & d'etendre sa domination du côté de l'Occident de Constantinople aussi loin qu'elle l'etoit du côte de l'Orient. Mais de peur que quelque nouveau désordre n'interrompît le cours de son expedition, il chargea *Ferhad* Pacha de veiller sur l'Asie. Il envoya une Flotte d'observation dans l'Archipel, & en ordonna une pour la Mer Noire, composée de cinquante Vaisseaux de guerre, qui devoient servir d'escorte à quatre-cens Batimens de charge pour porter des provisions à son armée de Hongrie. Après ces précautions il partit à la tête d'une puissante armée, & marcha à la conquête de la Hongrie, Avant que de paroître, il ordonna à *Yahia Beg*, fils de *Bali Beg*, Gouverneur de Semendrie, de prendre les

Prise de Belgrade.

(*) *Canûni*, Canonisé, mot qui vient du Grec & signifie Législateur, *Faiseur de regles*. C'est à *Soliman* qu'on est redevable du Corps de Loix qu'on suit aujourd'hui dans l'Empire Othoman; auparavant c'étoient moins des Constitutions que des Coutumes, & la volonté du Prince tenoit lieu de Loi. *Soliman* est représenté dans la Bibliotheque du Grand Seigneur, ayant un Livre à la main, pour conserver la mémoire de ces Constitutions. Les Historiens Chretiens l'appellent *le Magnifique*. Le Comte *Marsigli* a publié une Traduction Italienne & Françoise du *Canûn Nameh*, pour ce qui regarde l'Armée & les Revenus, sous le titre d'*Etat Militaire de l'Empire Othoman*, imprimé à la Haye & à Amsterdam en 1733 in folio, avec figures.

(†) Vieux *Mustapha*; *Koja* désigne aussi une personne recommandable par sa gravité & sa sagesse.

1520. Section I. *Prise de* Rhodes, *siège de* Vienne, *&c.*

les devans & de bloquer subitement Belgrade, afin d'empêcher qu'il n'y entrât des provisions, & qu'on n'y jettât davantage de Troupes. Tandis que *Yahia Beg* exécute sa commission, *Soliman* arriva dans le voisinage, & campa dans la plaine de Zemin, d'où il détacha *Mustapha* Pacha, & *Ahmed* Pacha Beglerbeg de Romélie, avec une partie de l'armée pour renforcer *Yahia Beg*. Ces deux Généraux minerent les murailles, firent un feu continuel de leurs batteries, donnerent des assauts tous les jours, & enfin fatiguerent la Garnison à un tel point, qu'elle fut forcée de rendre, le 5 de Ramazan (*), ce fameux boulevard que ses prédécesseurs avoient souvent attaqué inutilement, & par-là il s'ouvrit le chemin vers Bude, Capitale du Royaume.

Soliman *fait tuer* Sheh Suvar.

Pendant que ses Généraux étoient occupés, *Soliman* lui-même prit plusieurs autres places, les unes d'assaut, les autres par capitulation; entre autres *Bargaz*, qui est l'ancienne *Pyrgos*, *Bury*, *Tiruje* & *Biugurdlen*; il courut tout le Pays, dont il fit le théatre de la guerre. Etant retourné à Constantinople, il apprit que *Sheh Suvar Ogli*, Prince de Marash (†), travailloit sous main à secouer le joug de l'obéissance, lorsque ses mesures seroient parvenues à maturité. Le Sultan envoya ordre à *Ferhad* Pacha de faire couper la tête à ce Prince. *Ferhad* n'osa tenter de se saisir de lui ouvertement, il l'attira par stratagême, en lui écrivant que le Sultan l'ayant nommé pour son collegue, il seroit bien aise de conferer avec lui sur les affaires publiques. Le Prince ne se doutant de rien vint de lui-meme donner dans le piege; étant arrivé dans la tente de *Ferhad* avec ses deux fils, des soldats apostés les tuerent sur le champ (*a*).

Rhodes *attaquée.* 928. 1521.

Soliman ayant équippé une nombreuse Flotte en 928, l'envoya sous le commandement du Visir *Mustapha Pacha* pour attaquer *Rhodes*, & le suivit en personne au mois de Ramazan. Le siege fut poussé avec toute la vigueur possible, tout ce que le Génie peut avoir inventé y fut employé. Les deux partis combattirent pendant cinq mois avec une grande furie, il sembloit à voir leur ardeur qu'il s'agissoit, non de la conquête d'une ville, mais de l'Empire du Monde. Enfin les Chretiens, épuises de fatigues & incapables de résister plus longtems, se rendirent le 3 de *Sefer* de l'année suivante. La prise de cette place entraîna la reddition de toutes les petites Isles voisines, telles qu'*Istankioy* (‡) & *Butrum* (*b*).

[illegible]

Comme les Historiens Chretiens parlent avec étendue de cette importante Place, nous tirerons d'eux dequoi suppléer à ce qui manque dans les Auteurs Turcs. Les pertes que les Galeres de Rhodes causoient aux sujets de *Soliman*, déterminerent le Sultan à réduire cette Isle sous son obéissance. Dans ce dessein il fit de grands prépartifs: *Philippe de Villiers L'Isle Adam*,

(*a*) *Cantemir*, l. c. p. 284-287. & *Ricaut* in *Soliman le Magnifique.*

(*b*) *Cantemir*, l. c. p. 287, 266.

(*) Les Historiens Chretiens disent le 20 d'Août 1521.

(†) Ville voisine de l'Euphrate. C'étoit *Ali Beg*, à qui *Selim* avoit donné le Pays d'*[illegible]*.

(‡) L'Isle de Co par corruption d'*Eis tén Co*, de même qu'*Istambol*, pour *eis tén polin*. *Cantemir*. *Istanchoy* est une faute, cette Isle est appellée *Stanchio* sur les Cartes.

Adam, Grand-Maître de l'Ordre, alloit prit toutes les mesures possibles pour se mettre en état de défense. Il commença par une revue generale de ce qu'il y avoit de Troupes reglées, & l'on trouva qu'il y avoit tant de la ville que de la campagne tout au plus entre cinq & six-mille hommes en état de porter les armes, parmi lesquels il y avoit six-cens Chevaliers & cinq-cens Candiots.

1521. SECTION I. *Prise de* Rhodes, *Siege de* Vienne &c.

Vers le milieu de Juin, on vit que les Turcs faisoient des signaux avec du feu sur les côtes de Lycie, vis à vis de l'Isle de Rhodes; on envoya une Galere pour reconnoître ce que signifioient ces feux. Le Capitaine ayant refusé d'aller à terre, un Cavalier Turc lia une Lettre à une pierre, & la jetta dans son bord. C'étoit une Lettre de *Soliman*, par laquelle il les sommoit de lui remettre l'Isle de Rhodes, promettant de leur accorder l'exercice de leur Religion & leur liberté, & menaçant de les exterminer en cas de refus. Les Rhodiens, pleinement assurés des desseins du Sultan, ruinerent leurs fauxbourgs & leurs maisons de plaisance, le Grand-Maître donnant lui-même l'exemple. On fit aussi entrer par son ordre dans la ville tout le commun peuple avec toutes les provisions qu'il put ramasser.

Forces des Turcs.

Le 26 on ferma les portes à la vue de la Flotte Turque, qui parut, forte de quatre-cens Bâtimens tant grands que petits, qui portoient deux-cens-mille hommes, parmi lesquels il y avoit soixante-mille pionniers. Le Vice-Amiral porta tout droit vers l'entrée du Port, mais voyant qu'il couroit risque d'être coulé à fond par le canon du boulevard de la gauche, il passa outre avec le reste de la Flotte. Pendant que les Turcs faisoient leur descente & leurs préparatifs à *Parambolin*, à six milles de la ville, les Rhodiens prirent les mesures nécessaires pour découvrir les mines de l'ennemi, & fortifierent leurs boulevards. Le Grand-Maître dépêcha en même tems en Espagne, à Rome & en France pour demander du secours: les divisions qui regnoient parmi les Princes Chrétiens, rendirent ses sollicitations infructueuses. Mais le brave *Préjan*, Gouverneur de l'Isle de Cos, se rendit à Rhodes, aussi bien que *Gabriel Martinengue*, fameux Ingénieur de Candie; ce fut par son habileté que durant le siege on contremina cinquante-cinq mines (a).

Description de la Ville.

La ville de Rhodes est au Nord de l'Isle sur le bord de la Mer: il y a deux Ports, l'un pour les Galeres au Nord, & l'autre pour les Vaisseaux à l'Est. Elle étoit entourée d'une double enceinte de murailles, où il y avoit plusieurs belles portes, fortifiées par treize tours & cinq boulevards, & environnée d'un fossé large & profond. Hors des murs il y a une plaine pierreuse, qui n'est pas large, mais fort longue, bornée par des collines, remplies de sources qui entourent la ville à quelque distance, & sur lesquelles on voit des Oliviers, des Figuiers & des Vignes.

Il n'y avoit pas longtems que la ville étoit investie, lorsque quelques femmes Turques Esclaves complotterent d'y mettre le feu; mais la conjuration ayant été découverte, elles furent punies de mort. Les ennemis s'étoient em-

(a) Hist. of the Siege &c. in *Hakluyt* Collect. Vol. II. p. 72. *Thevenot* Voy. P. I. Ch. 72. *Ricaut* in Soliman.

1521. Section I. *Prise de Rhodes, siege de Vienne &c.*

emparés d'une hauteur à l'opposite de l'endroit où les Chevaliers Anglois avoient leur poste; ils commencerent à battre la place, & à la faveur du feu de leur artillerie ils ouvrirent la tranchee, & travaillerent à miner; mais les Pionniers & ceux qui les couvroient furent si incommodes des sorties de la Garnison, qu'un fort grand nombre ayant été tué, ils furent obligés de faire leurs ouvrages de nuit, & de tourner leurs batteries contre l'endroit par où les Rhodiens faisoient leurs sorties.

Batteries dressées.

Dans ces entrefaites on apprit de quelques prisonniers, que les Soldats Turcs etant degoûtés du siege, *Soliman* s'étoit rendu au camp le 28 d'Août, à la priere de *Piri Pacha*. Ils commencerent à pousser leurs tranchees vers le fossé, & éleverent deux Cavaliers de terre entre les postes d'Espagne & d'Auvergne, vis-à-vis le bastion d'Italie. Ils les conduisirent jusqu'au bord de la contrescarpe, & les éleverent de dix ou douze pieds au-dessus de la hauteur des murs de la ville. Les tranchees finies, les Généraux se partagerent les attaques, chacun contre un des boulevards, & battirent les murailles furieusement de leur artillerie. Douze grands mortiers lançoient des pierres prodigieuses dans la place. Une batterie de quarante pieces de canon, parmi lesquelles il y avoit douze basilics, ne cessoit de tirer; mais il ne firent pas grand effet d'une autre dreisée contre la Tour de St. Nicolas, parceque le canon de la ville démontoit celui des Turcs.

Le Bastion d'Angleterre saute.

Piri Pacha, après avoir eu trente-deux mines éventées, réussit enfin le 4 de Septembre à faire sauter le bastion d'Angleterre, qui ensevelit plusieurs de cette Nation sous ses ruines. Les Turcs monterent a l'assaut, mais furent repoussés par le Grand-Maître & ses gens. *Mustapha* accourut avec de nouvelles Troupes, & recommença un furieux combat; mais par la bravoure des femmes aussi bien que des hommes, les Turcs furent obligés de se retirer avec perte de deux-mille hommes: les assiegés perdirent cinquante Chevaliers & un petit nombre d'autres combattans. Les ennemis ne furent pas plus heureux dans un second assaut, qui dura trois heures, ils y perdirent autant de monde qu'au premier avec trois Officiers-Generaux: *Piri Pacha* fut aussi chassé d'un poste qu'il avoit pris, & d'où il foudroyoit avec dix-sept canons le bastion d'Italie, qui n'en étoit pas eloigné: toutes les mines contre celui de France furent éventées (*a*).

Divers Assauts.

Mustapha, craignant que le Sultan ne le rendit responsable des mauvais succès, résolut de donner un nouvel assaut au bastion d'Angleterre, & communiqua son dessein au Pacha *Ahmed*, qui s'engagea d'attaquer en même tems le bastion d'Espagne. Mais bien-que plusieurs Chevaliers perissent, & que *Préjan* reçût une blessure dans le combat, *Mustapha* manqua encore son coup. *Ahmed* gagna à-la-verité le haut de la muraille & y planta l'étendard Turc, mais il en fut bientôt chassé. Les mines & les batteries des ennemis ayant fait une grande breche au poste d'Auvergne, le 23 de Septembre, *Soliman* résolut de donner un autre assaut le lendemain. Les Turcs donnerent l'assaut en cinq endroits differens, qu'ils attaquerent chacun avec dix-mille hommes. Le Grand-Maître, qui avoit ete informe de leur dessein

(*a*) *Hakluyt*, ubi supra.

fuis par un Esclave Chrétien, s'étoit préparé à le bien recevoir: les personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition se rendirent, & employerent toutes sortes de choses qu'ils jettoient du haut des murailles sur les ennemis, parmi lesquels ils faisoient un grand carnage. Le Grand-Maître se trouvoit par-tout. Après avoir mis ordre au poste d'Italie que *Piri Pacha* pressoit, il courut à celui d'Angleterre, que *Mustapha* étoit sur le point d'emporter. Dans le tems qu'il y étoit, on cria tout d'un coup que le bastion d'Espagne étoit pris, & le fait étoit vrai: voici par quelle occasion. Les Espagnols qui le gardoient, l'ayant quitté pour aller au secours de ceux qui défendoient le bastion d'Italie, qu'*Ahmed* pressoit, quelques Turcs qui pour se mettre à couvert du feu, s'étoient cachés derriere des ruines, profiterent du moment pour monter sur ce bastion & s'en rendirent maîtres. Mais à peine y étoient-ils établis que le Grand-Maître à la tête d'une Troupe d'élite y monta hardiment, pendant que *Hugue Capon* & *Menete*, deux Chevaliers de l'Ordre avec une Compagnie de Candiots, entrerent par la cazemate dans le bastion, & en chasserent les Turcs, qui en avoient été maîtres durant deux heures. Enfin, ayant été maltraités partout, *Soliman* fit sonner la retraite, après un assaut de six heures, où il avoit perdu vingt-mille hommes. Le Sultan, furieux de ce mauvais succès, ordonna de faire mourir *Mustapha*, & même *Piri Pacha*, parcequ'il avoit parlé en faveur de son ami, & ils auroient tous deux été exécutés, si les autres Pachas n'avoient imploré la clemence de *Soliman*. L'Amiral, parcequ'il ne put empêcher qu'il n'entrât du secours par mer dans la ville, ne fut pas si heureux; à-la-verité *Ahmed* lui sauva la vie par son intercession, mais il fut deposé, & fouetté comme un Esclave à bord de la Galere Amirale. 1522. Soliman I. Prise de Rhodes, &c.

Soliman découragé par tant de pertes étoit prêt à lever le siege, mais *Ibrahim* son Favori le persuada de le continuer. Il fit alors bâtir sur le Mont Philerme à la vue de la ville, un Palais pour lui servir de logement. Dans ces entrefaites on tira plusieurs fleches dans la place, auxquelles il y avoit des Lettres, qui donnoient avis des desseins du Sultan, & qui parloient de la revolte prochaine d'un des principaux Chefs, que l'on crut être *Mustapha*; mais ayant peu après été nommé Gouverneur d'Egypte à la place de *Kayer Bey*, qui étoit mort, les assiegés ne reçurent plus de Lettres du camp. Si ceux-ci avoient des amis parmi les Turcs, les Turcs en avoient aussi dans la ville: d'abord il y eut un Medecin Juif qui leur donnoit avis par Lettres de l'état de la place: ensuite ils furent encouragés par les conseils du Chevalier *André d'Amaral*, Portugais de Nation, Grand-Prieur de Castille, Chancelier de l'Ordre, & un des principaux du Conseil. Irrité de ce que *Villiers* lui avoit été preferé dans l'élection d'un Grand-Maître, le traitre informa le Sultan de l'état foible de la ville; l'assurant que les assiegés étoient fort diminués, & qu'il se rendroit aisément maître de la place, s'il persistoit encore quelques jours, & qu'il l'attaquât à l'endroit qu'il lui indiquoit. Il donnoit ces avis par des Lettres qu'un de ses domestiques attachoit à des fleches qu'il tiroit dans le camp des Turcs: ce domestique Soliman continue. Trahison d'Amaral.

a-

1521. Section I. *Prise de Rhodes, siege de Vienne, &c.*

ayant été découvert, & interrogé, confessa tout (*a*).

Avec tout cela on étoit au mois d'Octobre, & le mauvais tems incommodoit tellement l'Armée & la Flotte, que *Soliman* ne savoit plus quel parti prendre; mais *Ahmed* l'encouragea à continuer le siege, promettant de lui ouvrir dans peu un chemin pour entrer dans la ville. Dans cette vue il ne cessa point d'attaquer le mur extérieur du poste d'Auvergne, qu'il ne l'eût emporté; il poussa ensuite la tranchée jusqu'au pied de la muraille, fit couvrir ces nouveaux ouvrages de poutres & de madriers très-épais, & fit travailler ses Mineurs. Cela jetta une grande consternation parmi les Rhodiens, qui ne laisserent pas de tuer beaucoup de monde aux Turcs; mais la supériorité de leur nombre les mit en état de ruiner enfin la muraille, desorte que toute la ressource des assiegés étoit de travailler jour & nuit à élever de nouveaux ouvrages.

Grande breche.

Assaut général.

Soliman voulant profiter de ces avantages, fit préparer tout pour donner encore un assaut général le dernier jour de Novembre. Les Turcs s'avancerent enseignes deployées & en jettant de grands cris vers la breche, du côté de la porte de St. Ambroise, tandis que la Flotte fit mine d'attaquer la ville par mer. Les assiegés, qui préféroient la mort à l'esclavage, combattirent si vaillamment, que les Turcs après des attaques redoublées avec furie, furent obligés de se retirer. Piqués néanmoins des insultes des Rhodiens, & indignés d'être traités ainsi par une poignée de gens, ils revinrent à la charge avec plus de fureur que jamais; ils furent pourtant encore forcés de faire retraite, en laissant cinq-mille morts de plus.

Les Turcs *gagnent du terrein.*

Après cet échec les Turcs travaillerent à pousser leurs tranchées au milieu des debris des murailles, pour se frayer par-là un chemin dans la ville, & ruiner les nouvelles fortifications qu'on avoit élevées. Ils avancerent effectivement à force de travail, en escarmouchant toujours avec les assiegés, & vinrent si loin, que les Chretiens furent obligés d'abattre plusieurs maisons, pour faire de nouvelles fortifications (*). Ils perdoient ainsi peu à peu du terrein, & se trouvoient resserrés dans un plus petit espace, les ennemis ayant poussé leurs travaux dans la ville deux-cens pas en largeur, & cent-cinquante en avant.

Négociation.

Soliman, bien-qu'il fût assuré d'emporter la place, envoya par le conseil d'*Ahmed* & de *Kassi* un Génois, nommé *Jerôme Monile*, pour parler aux Rhodiens; mais comme il avoit ordre de faire sa commission en particulier à *Matthias de Via* son compatriote, *Farnese*, un des Chevaliers, lui ordonna de se retirer sur le champ. Cependant peu après le Grand-Maître, sur les pressantes instances des habitans, envoya des Ambassadeurs à *Soliman*, pour savoir dans quel dessein il avoit demandé une conference; mais le Sultan, comme s'il l'eût ignoré, repondit en colere, qu'il n'y avoit rien de tel, & renvoya les Ambassadeurs avec une Lettre pour le Grand-Maître & les habitans, pour leur conseiller de profiter de sa clémence, promettant

(*a*) *Hakluyt*, ubi supra.

(*) Les Rhodiens avoient quinze-cens Esclaves Turcs, qui dans cette occasion & pendant tout le siege furent de grand service.

tant la conservation de leur liberté & de leurs biens, s'ils se soumettoient. Le Grand-Maître fut d'avis de combattre jusqu'à la fin pour leur religion & pour leur honneur; quelques autres, qui se défioient de la bonne foi des Turcs, furent de son sentiment; mais la pluralité se déclara pour la capitulation, plutôt que d'être cause de la perte de tant de personnes.

1522. Soliman I. Prise de Rhodes, siege de Vienne, &c.

Le Grand-Maître congédia cependant l'assemblée, sans prendre une résolution décisive, promettant seulement d'avoir soin de leur conservation; mais le lendemain [illegible] il apprit de *Préjan*, que les ennemis avoient tellement battu & ruiné les ouvrages, qu'il n'étoit pas possible de tenir longtems, desorte que l'on convint unanimement de rendre la place. On régla une treve de quatre jours avec les Turcs. Dans ces entrefaites il arriva un Vaisseau de Candie chargé de vin, où il y avoit cent volontaires, à l'insu des Vénitiens, qui étoient en paix avec les Turcs. Ceux-ci s'étant approchés en grand nombre des murailles de la ville, *Favarin* commanda de lâcher toute une batterie sur eux. Justement irrités de cette infraction de la treve, les ennemis avancerent par dessus les ruines dans la ville jusqu'aux barricades, pour se venger, mais ils furent vigoureusement repoussés. Les Ambassadeurs de Rhodes, qui étoient dans le camp des Turcs, auroient couru risque d'être mis en pieces, s'il n'y avoit pas eu des ôtages dans la ville; mais l'arrivée de deux Députés des habitans avec les articles de la capitulation calma tout.

La Ville se rend.

Soliman ayant accordé tous les articles (*), le Grand-Maître, par le conseil d'*Ahmet*, vint pour rendre ses devoirs au Sultan: on le laissa pendant presque toute la journée avec les Chevaliers qui l'accompagnoient exposé à la pluie: enfin, après l'avoir revetu d'une veste magnifique, on l'introduisit à l'audience du Sultan, qui auroit fort voulu l'attacher à son service, mais *De Villiers* s'étant excusé avec une noble hardiesse, qui ne déplut point à *Soliman*, ce Prince le renvoya honorablement dans la ville. Quelques jours après le Sultan visita la place, & le Grand-Maître voulut se prosterner devant lui; mais *Soliman* le releva en l'appellant Pere. Lorsqu'il vint demander à ce Prince la permission de partir, il fut reçu honnêtement, & *Soliman* se tournant vers *Ahmed Pacha*, *ce n'est pas sans quelque peine*, lui dit-il, *que j'oblige ce Chrétien à son âge de sortir de sa maison*. Le Sultan entra triomphant dans la ville, le jour de Noël, de l'an 1522 (a).

De Villiers traité avec distinction.

Durant le siege de Rhodes mourut *Khair Beg*, Gouverneur d'Egypte; *Janum Kas[illegible]*, Sheikh Arabe qui s'étoit soumis à *Selim*, profita de la circonstance pour exciter par ses discours & par ses présens les Egyptiens à secouer le joug des Turcs. *Soliman* ne fut pas sitôt informé de ce qui se passoit, qu'il envoya *Mustapha Pacha* avec cinq Vaisseaux en Egypte.

Troubles en Egypte.

Le

(a) *Hakluyt*, ubi supra.

(*) Ces articles étoient, que les Eglises demeureroient aux Chrétiens; qu'on n'enleveroit point les enfans à leurs parens; qu'on ne forceroit personne à changer de religion; que le Peuple seroit exempt d'imposition pour cinq ans; que tous ceux qui voudroient sortir de l'Isle en auroient la permission, & qu'on leur donneroit un tems convenable pour s'embarquer, avec leurs effets & le canon qu'ils pourroient emporter.

1522. Section I. *Prise de* Rhodes, *siege de* Vienne, *&c.*

Le Visir arriva en peu de jours à Alexandrie, surprit les rebelles, qui n'étoient pas préparés, les dissipa sans peine, & affermit la puissance Othomane dans le Pays. Mais comme il lui fallut du tems pour faire rentrer les habitans dans leur devoir, & pour recueillir la vaste succession de *Khair Beg*, *Soliman*, qui ne vouloit pas porter seul tout le poids du Gouvernement, se soulagea sur *Ibrahim*, qui de simple Janissaire fut fait Grand-Visir.

Mustapha *pris & tué.*

Mustapha, qui croyoit que le service qu'il venoit de rendre, méritoit de nouveaux honneurs plutôt qu'un affront, fut très-piqué de la promotion d'*Ibrahim*. Mais il cacha son ressentiment, & faisant semblant d'ignorer ce qui s'étoit passé à Rhodes, il envoya à *Soliman* la relation de ses succès en Egypte, & pour recompense de ses services en demanda le Gouvernement. Le Sultan le lui accorda sans hésiter, & ne se réserva dans le Royaume que le titre de Maître & le coin de la Monnoye. Avec ce plein-pouvoir *Mustapha* aspira à se rendre Souverain: il avoit à sa disposition les richesses immenses que *Khair Beg* avoit accumulées, sans compter les biens des proscrits. Il confia son dessein à *Mehemmed Effendi*, Secretaire du Divan (*); il étoit homme de sens & ami de *Mustapha*, qui crut se l'attacher en le faisant Visir. *Mehemmed*, détestant l'infidélité de son Maître, forma le dessein de le tuer dans le bain; mais *Mustapha*, informé du danger par un serviteur affidé, s'échappa par une porte de derriere, & s'enfuit avec une petite suite chez le Sheikh des Arabes. Il n'y fut pas longtems sans se faire suivre par un gros Corps d'Arabes, & il entreprit de chasser à main armée le Secretaire, qu'il regardoit avec mépris à cause qu'il n'avoit point d'expérience. Dans ces entrefaites *Mehemmed* avoit informé *Soliman* de la situation des affaires d'Egypte, & le Sultan pour recompenser son zele l'en avoit nommé Gouverneur. Il distribua alors de l'argent aux soldats, & les anima à bien faire; il se donna un sanglant combat où *Mustapha* fut vaincu, & *Mehemmed* lui fit couper la tête.

Les Rebelles se soumettent. 930. 1523.

Soliman, pour s'attacher davantage *Ibrahim Pacha* son nouveau Visir, lui donna sa sœur en mariage, l'an 930. Le Sultan honora de sa présence les réjouissances des noces, & pour mettre le comble à sa satisfaction la Sultane accoucha d'un fils, qui fut nommé *Selim*. Peu après le Visir partit avec une Escadre de Galeres pour aller mettre ordre aux affaires de l'Egypte. Une tempête l'ayant obligé de relacher à Rhodes, il y laissa ses Galeres, & se rendit par terre au Grand Caire; il dissipa bientôt par son autorité les rebelles, & s'étant saisi des fils d'*Omer* & de *Becaar* (†), qui en étoient les chefs, il les fit pendre & confisqua leurs biens. Et comme parmi leurs effets on trouva quantité d'or, il en fit battre une monnoye semblable aux ducats de Venise, mais plus légere de trente aspres; ces pieces sont encore appellées *Ibrahimi*. Il donna ensuite le Gouvernement du Royau-

(*) *Divan Kiatibi*. Il n'y a point de Pacha qui n'ait un pareil Officier, dont l'emploi consiste à lire à haute voix les plaintes contenues dans les placets qu'on présente au Pacha. Le Grand Visir en a deux. *Cantemir.*

(†) Il est parlé de l'un & de l'autre dans la vie de *Selim* I.

yaume à *Soliman Pacha* (*) & retourna à Constantinople (a). 1521.

L'année suivante, *Soliman* porta de nouveau la guerre en Hongrie, & se *Soliman* rendit à Belgrade le 9 de Rajeb, à la tête d'une puissante armée. Ayant I. passé la Save, il s'avança vers *Bude*, & chemin faisant s'empara de *Salank* *Prise de* & d'*Osek* (†); il fit rompre le pont qui donnoit le passage de la Drave pro- *Rhodes,* che d'Osek. Les Hongrois arriverent peu après pour passer la Drave, mais *pont de* voyant le pont rompu ils furent saisis de frayeur, ne doutant plus que les *Vienne,* Turcs en s'engageant si loin ne fussent déterminés à vaincre ou mourir. Le *&c.* Roi de Hongrie, nommé *Ladislas* (‡), marcha en personne & fit une dili- gence incroyable pour couvrir son Pays; il vint camper en présence des Turcs dans un lieu appellé *Mohaj* (§). Le lendemain, qui étoit le 21 du mois *Zilka-dé*, les deux armées en vinrent aux mains, la bataille dura tout le jour, & se soutint des deux côtés avec tant d'égalité, qu'il étoit difficile de dire de quel côté penchoit la victoire. Enfin vers le Soleil couché les Hongrois tournerent le dos, le Roi même périt, & les Turcs demeurerent maîtres du champ de bataille & du camp des ennemis (b).

Bataille de Mohacz. 932. 1525.

Cette Relation des Historiens Turcs reçoit un grand jour de celle des Au- *Imprudence des* teurs Chrétiens. *Soliman* s'étoit déja avancé jusqu'à Sophie à la tête de *Hongrois.* deux-cens-mille hommes, avant que les Hongrois se doutassent de son des- sein. Faute de tems ils ne purent rassembler que vingt-cinq-mille hommes; cependant, non seulement le plus grand nombre des Prélats se declaroient pour le combat, mais *Tomorée* Archevêque de Colocz leur Général, alle- gua de frivoles raisons pour en venir aux mains avec l'ennemi, avant que le Vaivode de Transilvanie eût joint l'armée avec sa Cavalerie. Les Offi- ciers les plus sages regardoient comme une folie de risquer une bataille a- vec une poignée de monde, & déconseilloient au jeune Roi *Louis* de ris- quer sa personne; mais les soldats ne vouloient point agir qu'il ne fût à leur tête.

Etant arrivés à *Mohatz*, *Balibene* qui commandoit l'avantgarde des Turcs *Cruelle-* composée de vingt-mille chevaux, la partagea en quatre Corps, & escar- *ment pu-* moucha sans relâche avec les Hongrois, de maniere qu'ils ne purent s'ap- *nie.* procher du Danube pour avoir de l'eau. *Tomorée*, réduit par-là à la néces- sité de combattre, mit son armée en bataille en assez bon ordre, & barrica- da ses tentes avec des chariots. Mais hélas! dès le premier choc les Hon- grois furent accablés par le nombre des ennemis, leur Général & un grand nombre de Seigneurs & de Prélats périrent. Le Roi *Louis*, entraîné par les fuyards, se noya dans un marais, où son cheval se jetta. De toute l'armée Hongroise il ne se sauva que quelques Cavaliers, tout le reste fut tué dans cette fatale bataille, qui se donna le 29 d'Octobre 1526. Lorsqu'on pré- senta à *Soliman* sept têtes sanglantes d'Evêques & de Seigneurs, il témoigna cette

(a) *Cantimir*, T. II. p. 288-293. (b) *Idem* p. 293, 294.

(*) C'étoit l'Amiral de la Flotte d'Egypte, qui vint se soumettre à *Selim*.
(†) Ou *Essek*: il y a un fameux pont de trois milles de long, sur un marais.
(‡) Ce n'étoit pas *Ladislas*, comme le dit le Prince *Cantimir*, mais *Louis* II.
(§) Ou *Mohatz*.

1525. Section I. *Prise de Rhodes, siége de Vienne, &c.*

être fort touché du sort du jeune Roi; en disant, qu'il n'étoit pas venu pour le dépouiller de son Royaume, mais pour se venger des injures que les Hongrois lui avoient faites (*a*).

Prise de Bude.

Après cette victoire, *Soliman* marcha tout droit à Bude, & cette Capitale lui ouvrit ses portes le 3 de *Ziu'lhyeh*; le lendemain il entra dans Pesth, qui est vis-à-vis de Bude, de l'autre côté du Danube. Le Sultan jetta alors un pont sur ce Fleuve, & partageant ses Troupes en plusieurs partis, il les envoya à la poursuite des Hongrois; ceux qui étoient échappés de la bataille, s'étoient jettés dans la campagne sur les Maraudeurs Turcs, & en avoient tué un assez grand nombre. Les Troupes du Sultan en eurent bientôt nettoyé le Pays (*), & ce Prince voyant la saison avancée s'en retourna; chemin faisant il prit d'assaut Baj sur le Danube, & Ségedin avec Titeli sur la Teysse.

Rebellion en Asie.

Cependant il se répandit en Asie un faux bruit de la mort de *Soliman*, ce qui fit que quantité de Brigands de *Zuulcadir* (†) commirent mille désordres dans les Provinces voisines. *Piri Pacha* Gouverneur d'Adana fit à-la-vérité tout ce qu'il put pour les réprimer, il en tuoit autant qu'il lui en tomboit entre les mains, mais il n'avoit pas assez de forces pour étouffer entierement la rebellion. Le Chef principal nommé *Kalender Beg*, fils de *Haji Bektash* (‡), ne voulut jamais entrer en composition quelque offre qu'on lui fit; mais *Ibrahim Pacha* marcha à la tete d'une bonne armée contre ce rebelle, & le trouva près de Césarée. Il l'attaqua courageusement, & après un combat sanglant le defit, & lui tua trente-mille hommes.

Troubles de Religion.

Au commencement de l'année suivante on vit éclatter des troubles de Religion. Un Savant Turc nommé *Cabizi Agem*, extrêmement versé dans la Loi & les autres Sciences, soutenoit hautement que la Religion Chretienne étoit mieux fondée que la Mahométane. N'ayant pu être porté par des avertissemens particuliers à se retracter, on le mena devant le Mufti; là il soutint par les plus forts argumens, que les preceptes de l'Evangile l'emportoient infiniment par leur excellence sur ceux de l'Alcoran. On le pressa de nouveau de renoncer à son opinion; mais ayant méprisé également les exhortations & les menaces, l'Empereur donna ordre de lui couper la tete. A cette occasion on publia un Edit, par lequel on statuoit la peine de mort contre quiconque oseroit, meme sous pretexte de dispute, donner à la doctrine de *Jésus-Christ* la preference sur celle de Mahomet.

Punition inouïe.

Il arriva à peu près dans le meme tems, que quelques Voleurs Albanois forcerent à Constantinople la maison d'un Marchand Chretien, qui étoit lo-

(*a*) *Ricaut* in *Soliman*.

(*) Les Historiens Chretiens disent qu'il ravagea tout le Pays qui est entre le Raab & la Teysse, ayant fait périr ou emmené en captivité cent-cinquante-mille personnes.

(†) Les Chretiens écrivent *Dulcadir*, changeant mal-à-propos la lettre *Zal* des Turcs en *Dal*. *Cantimir*.

(‡) On ignore qui étoit *Haji Bektash*; mais les Turcs avouent que son fils *Kalender* fit des maux infinis à l'Empire Othoman, & qu'il fut sur le point de le détruire, car il fut reconnu Souverain de toutes les Terres d'Asie jusqu'à Césarée. *Cantimir*.

logé près du Temple de *Selim* (*), le tuerent, & emporterent non seulement son argent, mais tous ses effets. Le lendemain on en porta plainte au Divan; mais comme les Auteurs n'étoient pas connus par leur nom, & que les circonstances du fait montroient que plusieurs personnes en étoient complices, le Sultan ordonna qu'on eut à arrêter tous les *Albanois* qui se trouveroient dans la ville, soit qu'ils y fussent établis, soit qu'ils n'y fussent venus qu'en passant & pour trafiquer, & il les fit tous mourir (†). Tandis que cette cruelle boucherie se faisoit à Constantinople, il s'éleva une grande querelle à Alep entre les Juges Ecclésiastiques (‡), qui alla si loin, que les habitans pour la terminer les tuerent tous deux dans la Mosquée même, pendant les prieres du matin. *Soliman* sur la nouvelle qu'il en reçut, ordonna aux Pachas voisins d'assembler une armée, & de passer tous les habitans d'*Alep* au fil de l'epée, sans distinction d'innocent ou de coupable. Mais *Ibrahim* obtint par ses sages remontrances, que les principaux de la ville & les chefs de la conspiration fussent seuls punis de mort en differentes manieres, & que le commun peuple, qui pour l'ordinaire n'est coupable que par stupidité, & qui se laisse mener où l'on veut, fût banni à Rhodes (*a*). Revenons aux affaires de Hongrie.

1528. SECTION I. *Prise de Rhodes, & de Vienne, &c.*

Jean Sepuse, Vaivode de Transilvanie, étant arrivé avec ses Troupes après la bataille de *Mohatz*, fit tant par ses intrigues auprès de la Noblesse qu'il fut élu Roi. Mais *Ferdinand* Archiduc d'Autriche, qui venoit d'être élu Roi des Romains, prétendoit à la succession, du chef d'*Anne* sa femme, sœur du dernier Roi *Louis*; il entra dans le Royaume, prit d'abord *Bude* (§), & battit le Roi *Jean*, qui ne pouvant faire tête à un ennemi si puissant s'enfuit en Pologne. Il resolut alors, pour retablir sa fortune, d'avoir recours à *Soliman* par le conseil de *Jérôme Laskus*, homme de réputation & habile. *Laskus* lui-même se chargea de la négociation, & tant par ses raisons que par la promesse de l'hommage & du tribut, il gagna si bien le Grand-Visir *Ibrahim* & les autres Pachas, que *Soliman* s'engagea à soutenir

Bude reprise.

(*a*) *Cantemir*, T. II. p. 295-99.

(*) Il est bâti sur une hauteur qui commande la porte de *Phenar*. C'est un Chef-d'œuvre de l'Art; l'Architecte, qui étoit Grec, bâtit un autre Temple encore plus somptueux à Andrinople. *Cantemir*.

(†) C'est une Loi chez les Turcs, que si dans une émeute mille & un tuent tumultuairement une seule personne, & refusent de declarer celui qui a porté le premier coup, tous les mille & un doivent être punis de mort. Le Prince *Cantemir* en a vu un exemple, onze Janissaires étant yvres tuerent un Grec de la campagne, & furent exécutés le lendemain, parcequ'ils ne purent dire qui avoit porté le premier coup.

(‡) Le *Molla* & le *[illegible]*. Les *Mollas* sont les Juges des principales villes, & les *Kadilar* ou Cadis sont ceux des places de moindre importance. On peut comparer le *Molla* à un Archevêque, & le *Cadi* à un Evêque. *Cantemir*. T. I. p. 91, 92.

(§) L'Historien Turc, que le Prince *Cantemir* a suivi, dit que cette ville avoit été prise par l'Empereur d'Allemagne, qu'il paroit avoir confondu avec le Roi des Romains. Il est appellé dans le texte *Aleman Kraly*, Roi des Allemands. L'Auteur remarque à cette occasion, qu'aujourd'hui les Turcs donnent à l'Empereur le titre de *Nemche Krali*, Roi des Germains, & de *Kasar*, ou César, & de *Ruma Imperadori*, Empereur des Romains. *Cantemir*.

1528. Section I. *Prise de* Rhodes, *siege de* Vienne, *&c.*

Soliman *la reprend.*

nir le parti du Roi *Jean* (*a*). Il partit de Constantinople l'an 935 à la tête d'une puissante armée, & vint camper dans une grande plaine proche de *Filibe* ou Philippopoli; mais de furieuses pluies qui enflerent les torrens, ruinerent tous les préparatifs de la campagne, & mirent toute l'armée en danger (*), desorte que le Sultan se vit obligé de remettre son expédition à une autre année. Ayant employé l'Hiver à faire de nouveaux préparatifs, il se mit en campagne, & vint assieger Bude (†). Il battit la place avec tant de furie, & donna tant d'assauts successivement, que la Garnison promit de se rendre à condition d'avoir ses armes, & la vie sauve. Mais il arriva que dans leur marche les Janissaires insulterent les Allemands de paroles, & leur reprocherent leur peu de courage; un soldat outré de ce reproche, passa son épée au travers du corps à un Janissaire. Tous les autres se mirent à crier, les Chretiens ont violé la Capitulation (‡), & contre les ordres du Sultan se jetterent sur la Garnison, & passerent tout sans exception au fil de l'épée (*b*).

La Garnison massacrée.

Les Historiens Chretiens prétendent que ce fut par ordre de *Soliman*, voici à quelle occasion. *Thomas Nadasti*, homme d'un mérite distingué & Hongrois de nation, ayant fait tout ce qui étoit possible pour la défense de la place, les Allemands refuserent de lui obéir davantage, & s'étant saisis de lui ils convinrent de rendre la ville, à condition qu'on leur donneroit la liberté de sortir avec leur bagage. Mais dans le tems qu'ils étoient prêts à partir, au nombre de sept-cens, & que les Janissaires delioient le Gouverneur pour le laisser aller aussi, *Soliman* ayant été informé de la trahison des Allemands, en eut tant d'horreur, qu'il commanda de les tailler tous en pieces. Il offrit en même tems des Emplois au Gouverneur, qui s'excusa de les accepter, & le Sultan le congédia honnêtement (*c*).

La Moldavie *devient Fief de l'Empire* Othoman.

Pendant quelques jours que *Soliman* demeura encore dans son camp pour laisser reposer ses Troupes, *Tutak Lagethcta* (§) y arriva en qualité d'Ambas-

(*a*) *Leunclavius* & *Ricaut*, in *Soliman*.
(*b*) *Cantimir*, l. c. p. 300-302.
(*c*) *Leunclavius* & *Ricaut*, in *Soliman*.

(*) Il est dit dans le texte que ce fut une punition de Dieu, parceque ce jour-là *Soliman* avoit accablé de reproches & déposé le Mufti sans raison légitime. A cette occasion, le Prince *Cantimir* observe, qu'il n'y a point de Nation qui donne plus dans la superstition que les Turcs, & qui respecte plus les Ecclésiastiques.

(†) Son armée étoit de cent-quinze-mille hommes suivant les Historiens Chretiens.

(‡) Comme les Turcs ne peuvent nier qu'ils ne violent souvent les capitulations, ils tâchent de s'en justifier par divers prétextes. Par exemple, qu'une Garnison se rende à condition de sortir sans armes, si malheureusement il se trouve un seul soldat qui ait une hache ou même un couteau, ils crieront aussitôt que les Chretiens ont violé les articles, & leur feront mille avanies. Ils montreront la même sévérité, en cas que l'on soit convenu de laisser sortir la Garnison avec les honneurs militaires, si elle passe d'un instant l'heure marquée; desorte que le meilleur parti que les Chretiens puissent prendre, c'est de périr plutôt dans l'enceinte de leurs murs, que de se fier aux Turcs. *Cantimir*. La regle n'est pas générale, si les Turcs ont violé des capitulations, ils en ont gardé d'autres; il faut que les Chretiens ne leur donnent pas sujet de manquer de foi.

(§) Il étoit issu de la plus noble race de Moldavie, de laquelle il y a encore aujourd'hui cinq-cens familles qui tirent leur origine. C'étoit un homme d'une grande capacité, & qui en-

[illegible] Soliman I. *Prise de Rhodes, Siege de Vienne, &c.*

bassadeur de Bogdan (*) Prince de Moldavie, & du Peuple, pour offrir au Sultan les deux Moldavies (†) à des conditions honorables, il demanda en particulier, que la Religion y fût conservée sans qu'il y fût donné la moindre atteinte, au moyen dequoi le Pays deviendroit un fief de l'Empire Othoman. *Soliman* accepta l'offre avec plaisir, & en passa un Acte solemnel signé de sa main. Peu après Bogdan accompagné de ses Barons vint en personne à la rencontre du Sultan, & le trouvant proche de Sophie, Capitale de Servie, sur la route de Constantinople, il lui presenta quatre-mille écus d'or, quarante jumens pleines, & vingt-quatre faucons, s'engageant de payer tous les ans à la Porte la même redevance, en signe de soumission feodale. Le Sultan ratifia le Traité, lui donna le large *Cuca* (‡), orné de pierreries, avec le *Khilaat Fakhire* (§), & un cheval superbement harnaché, tel que l'Empereur en monte lui-même. Enfin il le fit accompagner par quatre de ses Gardes (**) (*a*).

Après avoir rafraichi son armée, *Soliman* résolut d'assieger *Vienne*, Capitale d'Autriche. Dans cette vue il fit prendre les devans à *Ahmed* avec les volontaires, qui penetrerent jusqu'à Lintz, ravagerent tout le Pays, & massacrerent une infinité d'habitans. Le Sultan suivit, & dans sa route il prit le Château d'Altenbourg, mais il donna inutilement sept assauts en un jour à Neustadt. Il arriva devant Vienne le 26 de Septembre, & campa avec sa nombreuse armée en cinq postes differens autour de la ville, desorte que *Frédéric*, Duc de Baviere & General du Roi *Ferdinand*, ne pouvant y jetter aucun secours, se tint à Chresine, qui en est environ à douze milles. Il y avoit néanmoins dans la place vingt-mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, commandés par *Philippe*, Palatin du Rhin; le grand nombre des Troupes étoit d'autant plus necessaire, que les fortifications de la place étoient fort mauvaises. Dans la seconde sortie que fit la Garnison, il

Siege de Vienne. 936. 1529.

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 302-304.

entendoit parfaitement plusieurs Langues. Il fit bâtir à Constantinople un Palais, qui porte encore le nom de *Bogdan Sarai*, le Palais Moldave. *Cantimir*.

(*) C'est un nom Esclavon, qui répond à *Dieu-donné*. Les Moldaves donnerent à ce Prince le surnom de *Negrul* ou Noir. Il étoit fils d'*Etienne le Grand*; ce Prince, après un regne de quarante-sept ans & cinq mois, & après mille glorieux exploits, conseilla à son fils & aux Grands de soumettre son Royaume à *Soliman* à titre de fief, plutôt que de se mesurer avec lui. *Bogdan* suivit ce conseil la septieme année de son regne. *Cantimir*.

(†) La Moldavie est divisée en haute & basse. Celle-ci comprenoit autrefois toute la Bessarabie, que les Tartares nomment Bujak. *Jassi* est la Capitale de tout le Pays; les Despotes y transporterent leur Cour de Soczava, après la prise de Constantinople. *Cantimir*.

(‡) C'est un ornement de tête, fait de plumes d'Autruche: parmi les Etrangers il n'y a que les Princes de Moldavie & de Valaquie à qui il soit permis de le porter, & parmi les Turcs il appartient aux *Buluk agalari* ou Colonels, & au *Segban Bashi*, qui tient le premier rang après l'Aga des Janissaires. *Cantimir*. De *Cuca* vient peut être Cocarde.

(§) C'est la premiere des trois robes d'honneur.

(**) Cette coutume s'est conservée depuis en l'honneur du Prince de Moldavie; toutes les fois qu'il vient à la Cour Othomane, on lui fait le même cortege. La création de ces Princes est accompagnée de plus de cerémonies & de pompe, que celle des Pachas ou des Visirs. *Cantimir*.

1529. Section I. *Prise de* Rhodes, *siege de* Vienne, *&c.*

il y eut sept Officiers de pris. *Soliman* leur demanda, si ceux qui commandoient dans la ville avoient dessein de la défendre contre une puissance aussi formidable que la sienne ? *Zerlitz* lui répondit que *Ferdinand* viendroit certainement lui donner bataille, aussitôt que les forces d'Allemagne, qu'il attendoit à Lintz, seroient arrivées, & que les assiegés étoient résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrémité.

Assauts inutiles.

Soliman dissimula son inquiétude, & leur donna la liberté, en promettant toutes sortes de faveurs aux habitans, s'ils se rendoient, & les menaçant d'une totale destruction s'ils ne le faisoient point. Quand il vit que ses promesses & ses menaces étoient inutiles, il battit la place avec de petites pieces de campagne, en attendant que le gros canon vînt par le Danube ; heureusement le brave *Wolfgang Hoder* le coula à fonds avec les Vaisseaux qui le portoient. Une autre partie de la Flotte Turque ne laissa pas de remonter jusqu'à Vienne, rompit tous les ponts, & bloqua la ville du côté de l'eau. Les ennemis travaillerent alors à des mines, & ils en firent en quinze endroits differens, mais elles furent toutes éventées, & huit-mille Turcs furent ou brûlés ou tués. Il y en eut cependant une qui fit son effet à la porte de Carinthie, & renversa un grand pan de muraille ; les ennemis attaquerent la breche, mais furent repoussés avec une grande perte, de-même qu'en deux autres assauts furieux qu'ils donnerent à une autre breche.

Levée du siege.

Vers le même tems les assiegés firent une sortie, où ils tuerent cinq-mille-trois-cens hommes à l'ennemi : le 15 d'Octobre les Turcs donnerent un assaut general, mais n'ayant pas été plus heureux que dans les autres, *Soliman* envoya le lendemain quelques-uns des principaux prisonniers qu'il avoit faits, pour déclarer aux habitans qu'il n'etoit pas venu dans le dessein d'assieger Vienne, mais pour se venger des injures qu'il avoit reçues de *Ferdinand*, & que s'ils vouloient se soumettre à lui, il ne leur feroit aucun tort, & n'entreroit pas même dans leur ville. Mais cette proposition ayant été rejettee avec mépris, le Sultan leva le siege, & fit inhumainement massacrer tous ses prisonniers. D'ailleurs la perte des assiegés ne fut pas considérable, tandis que l'on comptoit que les Turcs avoient perdu quatrevingt-mille hommes. *Soliman*, après s'être retire, rendit le Royaume de Hongrie au Roi *Jean*, pour le tenir de lui à titre de vassal (a).

Par la ruse des Allemands.

Telle est la relation des Historiens Chretiens, mais les Turcs attribuent la levée du siege à une ruse des Allemands. Après avoir battu les murailles pendant quarante jours, & renversé par des mines une partie des fortifications, les Turcs monterent à l'assaut par les breches, mais toutes les fois ils furent vaillamment repoussés par la Garnison : cependant les Chretiens auroient été obligés de céder enfin au nombre, si par de belles promesses ils n'avoient pas trompe le politique *Soliman*. Ils lui envoyerent un Ambassadeur, qui declara qu'ils se reconnoissoient epuisés, & hors d'état de resister, promettant de se rendre bientôt ses sujets moyennant qu'il leur accordat une suspension d'armes ; il trainerent sous divers pretextes la né-

(a) *Ricaut*, ubi sup.

1529
SECTION I.
Prise de Rhodes, Siége de Vienne, &c.

[illegible] en longueur, jusqu'à ce que les pluies de l'Automne vinssent; elles tombèrent en si grande abondance, qu'après avoir tenté encore quelques foibles assauts, les Turcs furent obligés de se retirer. Comme par les pertes qu'il avoit faites (*) son armée se trouvoit inférieure à celle des ennemis, & qu'elle étoit embarrassée d'un grand nombre de captifs de l'un & de l'autre sexe, *Soliman* les fit tous massacrer en sa présence, après quoi il fit plier ses tentes, & partit à l'improviste pour Bude, avant que l'ennemi pût avoir connoissance de sa retraite. Le Vaivode (†) de Transilvanie, étant venu alors payer au Sultan le dixième du tribut levé sur la Hongrie, fut confirmé dans sa Principauté.

Circoncision des Fils de Soliman.

Soliman de retour à Constantinople célébra avec toute la pompe imaginable la cérémonie de la circoncision de ses trois fils, *Mustapha*, *Mahomet* & *Selim*; outre les Visirs & les Bachas de l'Empire, les Ambassadeurs des Princes Chrétiens & celui de Perse s'y trouvèrent, un festin splendide suivit la cérémonie; le Sultan ne mangea pas seul à sa table, il ordonna au Mufti, & au Kazulesker de s'asseoir à sa droite (‡), & fit placer à sa gauche son Hoja ou Précepteur, la seconde table fut pour les Visirs, la troisième pour les Bachas, la quatrième pour l'*Ulema* ou Corps des Gens de Loi. Il y eut une table séparée pour les Ambassadeurs Etrangers, parmi lesquels ceux de Perse & d'Allemagne eurent la préséance (§).

Bude secourue.

La joie de *Soliman* fut bientôt troublée par les nouvelles qu'il reçut de Hongrie. *Ferdinand* (**) Roi des *Chekhi* ou Bohémiens, croyant le Sultan entièrement occupé de ses affaires domestiques, étoit venu brusquement assié-

ger

(*) D'autres Historiens Turcs disent que *Soliman* perdit quarante-mille hommes à ce siége, & qu'il prononça une malédiction contre ceux de ses successeurs qui entreprendroient d'assiéger encore Vienne; & les Turcs disent, que leur défaite devant cette ville dans le siécle passé, n'a eu d'autre cause que d'avoir remis le pied sur une Terre qui leur avoit été si solemnellement maudite. *Cantemir*.

(†) Les Turcs l'appellent *Kral*. *Vaivod* est un mot Esclavon, qui signifie un Général d'armée: les [illegible] le donnent à un Gouverneur de Province, ils disent le *Vaivode* [illegible] &c. Les Turcs donnent ce titre aux Princes Chrétiens de Moldavie & de Valaquie, qui sont leurs tributaires, quoique les Princes de Moldavie fussent appellés auparavant [illegible]. Quelquefois on honore du titre de Vaivodes les Gouverneurs de grandes places, [illegible] pas celui de Bacha, comme *Pera Vaivodasi*, *Galata Vaivodasi*, &c. *Cantemir*.

(‡) [illegible] *Zade* étoit Mufti, & *Kadir Chelebi* Kazulasker; cette coutume de s'asseoir à la table du Sultan commença à se perdre sous *Soliman*, & aujourd'hui les Sultans n'admettent personne à leur table. *Cantemir*.

(§) Dans une Lettre à *David Chytræus* on trouve une description des divertissemens donnés à cette occasion, entre autres un combat d'un Lion avec un Cochon, la voici en propres termes. „ On vit aussi combattre des bêtes sauvages. Un Cochon fut amené de chez „ l'Ambassadeur d'Allemagne, contre lequel on lâcha trois Lions les uns après les autres; „ non seulement il reçut sérieusement leurs attaques, mais même il y a lieu de croire que „ s'il n'eût pas été lié par une jambe, il les auroit battus & mis en fuite. Il maltraita surtout le dernier, qu'il combattit [illegible] & à chaque instant avec sa défense; le Lion „ de honte [illegible] ce qui [illegible] aux Turcs, qui se comparent eux-mêmes aux Lions, & les Chrétiens, particulièrement les Allemands, aux „ Cochons.” Voy. *Leuncl.* Chron. Turc. [illegible].

(**) *Ferdinand* alors Roi de Hongrie & de Bohême.

1529. Section I. *Prise de* Rhodes, *siege de* Vienne, *&c.*

ger Bude, & l'attaqua pendant vingt-fept jours avec toutes fes Troupes. Les Janiffaires, qui y étoient en Garnifon, fe défendirent courageufement, & donnerent le tems à *Mehemed Beg*, fils de *Yahia* Pacha, Gouverneur de Sémendrie, d'accourir au fecours de la place avec les forces de fon Sanjacat; mais fe fentant trop foible pour tenter une bataille, il fit accroire à quelques prifonniers qu'il étoit *Ibrahim Pacha*, Grand-Vifir, & que le Sultan fuivoit de près, & feroit dans trois ou quatre jours en perfonne dans le camp avec le refte de l'armée. Quand il crut que ce bruit avoit affez gagné, il les laiffa échapper; ils fe rendirent au camp des Chretiens, où ils répandirent la terreur par leurs fauffes informations, deforte que l'on prit le parti de la retraite (*), en abandonnant le canon & le bagage.

Défaite de Ferdinand. 938. 1532.

Soliman voulant fe venger de l'affront de cette attaque, fit une irruption fur les Terres de *Ferdinand* en 938, à la tête d'une nombreufe armée, & mit tout à feu & à fang. *Ferdinand* vint avec une belle armée préfenter le combat au Sultan; la bataille fe maintint longtems avec une égale vigueur, mais à la fin *Ferdinand* fut mis en déroute, & ce Prince fe fauva à Gradifca (†) lieu de fa réfidence: cette victoire ajouta non feulement plus de vingt villes ou bourgs à l'Empire Othoman, mais intimida tellement les petits Princes des Efclavons & des Hirvates (‡), qu'ils fe foumirent volontairement à *Soliman* (*a*).

Préparatifs en Allemagne.

Les Hiftoriens Chretiens racontent toutes les circonftances de cette expédition d'une façon fi différente, qu'il femble qu'il foit queftion d'un tout autre événement. *Soliman*, difent-ils, ayant fur le cœur l'affront qu'il avoit reçu devant Vienne, & follicité continuellement par *Jean* Roi de Hongrie, affembla une puiffante armée, d'abord après la circoncifion de fes fils. Le Roi *Ferdinand*, qui appréhenda qu'elle ne fût deftinée contre lui, envoya des Ambaffadeurs à *Soliman*, qui étoit en Servie, pour traiter de paix; mais il ne put obtenir de reponfe. Dans ces entrefaites *Charlequint*, qui étoit alors en Allemagne, prenant les chofes à cœur, fe difpofa à lever le plus de Troupes qu'il pourroit en Allemagne, en Efpagne & en Italie. Le Roi *Jean*, quand il vit l'armée Othomane proche de Semendrie, crut l'occa-

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 307-309.

(*) Quelques Hiftoriens Turcs, mais de peu d'autorité, racontent la chofe d'une autre maniere. Ils difent que les Turcs étant forcés d'abandonner un boulevard, les Allemands entrerent en foule par une des portes, ce qu'appercevant une Juive elle déchira la manche de fa chemife, & l'allumant au-lieu de meche, elle mit le feu à un gros canon, qui fit un fi terrible fracas au travers des Allemands, qu'ils lâcherent le pied, & donnerent le tems aux Turcs de fe reconnoître, & de fe mettre de nouveau en pofture de défenfe. *Soliman* en mémoire de cette action déclara la Juive avec toute fa famille exemte de tribut, & fit mettre autour du canon un cercle d'argent en forme de Couronne. *Cantimir.*

(†) Ville célebre d'Efclavonie. Nous ne lifons dans aucun Ecrivain Chretien que *Ferdinand* y ait jamais fait fa réfidence; ainfi c'eft felon les apparences une erreur des Turcs. *Cantimir.*

(‡) C'eft la même Nation comprife fous ces deux noms. Toutefois les Turcs nomment *Hirvates* ceux qui font fous l'obéiffance des Chretiens, & ceux qui ont embraffé le Mahométifme ou dépendent des Othomans, *Serhadly*, ou Peuples des frontieres. *Cantimir.*

casion favorable pour assieger Gran, mais il ne put s'en rendre maître, bien-que *Jean Cratz* eût detruit la plus grande partie de la Flotte que *Ferdinand* avoit envoyée par le Danube au secours de sa place.

Affaire de Gunz.

Soliman arriva en cinquante-six jours de marche à Belgrade, & fit passer la Save à un gros Corps de Cavalerie pour entrer en Hongrie, tandis que lui-même s'avança tout droit vers la Stirie. Etant arrivé à la petite ville de Gunz, dont *Nicolas Jurischitz* etoit Gouverneur, le Visir *Ibrahim*, qui desiroit de sauver un si brave homme, qu'il avoit connu particulierement dans le tems qu'il avoit eté en Ambassade à Constantinople, fit tout ce qu'il put pour l'engager à rendre la place. Sur son refus les Turcs travaillerent à miner les murailles, & les renverserent en trois endroits; mais en depit de leurs furieux assauts, de leur artillerie & de leurs efforts, les assiegés reparerent les breches, & les rendirent aussi fortes qu'elles etoient auparavant. *Ibrahim*, voyant que toutes les attaques etoient inutiles, au bout de vingt-huit jours, tâcha de sauver l'honneur du Sultan, & lui conseilla de mander le Gouverneur, & de lui donner la ville comme par un effet de sa bonté. *Jurischitz*, qui etoit fort blessé, & à qui il ne restoit qu'un tiers de huit-cens soldats qu'il avoit eus, fut charmé de se delivrer de l'ennemi, en arborant un des Etendards de *Soliman* sur la principale tour de la ville, & en y recevant un Capitaine avec dix Janissaires, qui après une courte visite s'en retournerent à leur camp.

Ravages dans la Carinthie.

Soliman en quittant Gunz marcha vers la Carinthie. On a su par le rapport des prisonniers & des Ambassadeurs de *Ferdinand*, que son armée etoit de cinq-cens-mille hommes, & qu'il avoit trois-cens petites pieces de campagne, sans autre artillerie. Il avoit seulement dessein de ravager le Pays, sans en venir à une action; il avoit detaché auparavant *Cassan* avec quinze-mille chevaux dans la même vue, & ce General fit un dégat incroyable. A son retour il se trouva envelopé de tous cotés, ce qui l'obligea après avoir fait egorger quatre-mille prisonniers de partager ses Troupes en deux Corps, & de tacher de se sauver à la faveur de la nuit. Le Corps conduit par *Ferisés* se fraya avec un travail prodigieux un chemin au travers des bois, & se rendit heureusement à la grande armée en Sirie. Mais *Cassan* rencontra proche de la vallée de Starenberg le General des Princes Allemands avec douze-mille hommes, parmi lesquels il y avoit deux-mille chevaux & quelques pieces de campagne; il fut defait & perit avec un grand nombre des siens. Ceux qui echapperent donnerent dans un autre Corps de troupes, & furent taillés en pieces au nombre de huit-mille.

Retraite de Soliman.

L'Empereur, qui etoit à Lintz, n'ayant pu être informé des mouvemens des Turcs, marcha à Vienne; il y fit la revue de son armée, qui se trouva forte de deux-cens-soixante-mille hommes, dont la moitié etoient de vieilles Troupes. Là il attendit dans une belle campagne, avec le Roi *Ferdinand* son frere, la puissante armée des Turcs. Mais *Soliman*, qui fut instruit de leurs forces, & de la maniere dont ils etoient campés, ne jugea pas à-propos de risquer une bataille: il reprit le même jour le chemin de Belgrade, avec trente-mille captifs, outre ceux qui avoient eté massacrés. L'Empereur, au-lieu de profiter de l'occasion pour presser le Roi *Jean*,

 com-

1533. Section I. *Prise de* Rhodes, *siege de* Vienne, *&c.*

comme son frere le souhaittoit, s'en retourna en Italie; il laissa à-la-vérité à *Ferdinand* tous les Italiens, mais ils reprirent peu après le chemin de leur Pays (*a*).

Prise de Coron.

Pendant que *Charlequint* agissoit par terre, son Amiral *André Doria* mit à la voile avec une Flotte de trente-cinq gros Vaisseaux & de quarante-huit Galeres, qui avoient à bord vingt-cinq-mille vieux soldats; son dessein étoit d'attaquer les Turcs dans la Morée, mais la Flotte des Vénitiens ayant refusé de le joindre, parceque la paix avoit été renouvellée entre *Soliman* & la République, la Flotte Turque trouva moyen de sortir du Golphe d'Ambracie, & de se retirer dans le Port de Chalcide, qui est très-fort. *Doria* alla mettre le siege devant Coron par mer & par terre; peu après quelques Troupes des Turcs arriverent au secours de la place, mais le Comte *Sarno* les défit, & leur Général fut tué: les assiegés fatigués des assauts, & manquant à la fin de vivres, rendirent la ville, à condition qu'ils auroient la liberté de se retirer avec leur bagage.

Prise de Patras.

De Coron *Doria* fit voile pour Patras, qu'il prit sans peine & pilla; car les Turcs ne comptant point sur la force de la place, s'étoient retranchés auprès du Château, qu'ils rendirent aux mêmes conditions que Coron. Ensuite il se rendit maître dans le Golphe de Lépante des Châteaux de Rio & de Malicreo, situés à l'opposite l'un de l'autre. On estima soixante-dix-mille ducats l'artillerie que l'on prit dans le premier, parmi laquelle il y avoit des pieces extrémement grosses. Après ces exploits *Doria* retourna à Genes. Mais les Turcs ayant au commencement de 1533 assiegé Coron par mer & par terre, cet Amiral mit sur le champ à la voile: à son arrivée les Turcs se retirerent, & leur Flotte alla à Modon, *Doria* les y suivit pour les engager au combat, mais ils ne jugerent pas à-propos de le livrer, desorte qu'il se retira à Messine en Sicile.

Coron *abandonné.*

L'Hiver suivant, les Espagnols & les Grecs qui étoient dans Coron, commençant à manquer de vivres, demanderent au Gouverneur de les mener contre l'ennemi, parcequ'ils aimoient mieux mourir les armes à la main, que de périr de faim. *Maccicau* se mit à leur tête malgre lui, pour aller surprendre la ville d'Andrusa; mais les Turcs qui étoient au nombre de cinq-mille firent tant de résistance, que *Maccicau* en voulant entrer par une poterne, fut tue avec plusieurs de ses gens. Le reste se retira à Coron, la peste s'étant mise dans la ville peu apres, les Espagnols avec quelques Grecs s'embarquerent avec leur canon, & abandonnerent la place à l'ennemi (*b*).

Ce que les Historiens Chretiens rapportent de Coron, les Turcs l'appliquent à Modon; ils touchent cet évenement comme en passant, & disent seulement en peu de mots, que les Italiens assistés par d'autres Princes, tomberent avec une nombreuse Flotte sur la Morée, la ravagerent, & se saisirent de la ville de Modon (*). *Mehemet Beg*, Gouverneur de Semendrie, ayant été fait Beglerbeg de cette Province, s'y rendit en diligence avec des Troupes: assiega la ville, & la pressa si vivement que les Italiens

(*a*) *Leunclavius* & *Ricaut* ubi sup. (*b*) Les mêmes.

(*) Dans la Traduction Françoise il y a *Coron*. Rem. du Trad.

1533. Section I. *Prise de Rhodes, paix de Vienne, &c.*

liens furent obligés de la rendre, à condition d'avoir la vie sauve & de vuider la Morée (a).

En ce tems-là le Roi *Jean*, sollicité par ses sujets, fit la paix avec *Ferdinand*, & lui céda & à ses héritiers la Hongrie, en conservant pendant sa vie la part qu'il occupoit. *Soliman* envoya *Gritti*, fils du Doge de Venise, avec un caractère en qualité de son Lieutenant dans ce Royaume, pour veiller à ce que le Roi *Jean*, son vassal, ne fit rien contre ses intérêts. *Gritti* entra en Transilvanie, qui étoit alors une Province de Hongrie, avec une suite de septante personnes, parmi lesquels étoient *Urban Batiani* & *Jean Doczi*, deux fameux Capitaines Hongrois avec leurs Troupes, & un bon nombre de Janissaires. Fier de l'autorité dont il étoit revêtu, il fut fort choqué de ce que le Vaivode *Emeri Czibak*, Evêque de Varadin, qui étoit d'un rang distingué, & qui avoit beaucoup de pouvoir, ne se pressât pas de venir le féliciter. A la fin le Vaivode vint suivi d'un grand cortège, & ayant placé ses tentes, il reçut *Gritti* avec si peu d'égards, qu'en sortant de table il ôta son bonnet, & en l'ôtant dit, *ce bonnet ne peut couvrir deux têtes, ainsi il faut qu'il soit approprié à une seule.*

Le Vaivode de Transilvanie égorgé.

Doczi, que l'Evêque avoit frappé pour quelques discours trop hardis qu'il avoit tenus dans une assemblée publique, ayant entendu ces paroles, les rapporta à *Gritti*, & les envenima à un tel point que le Vénitien le pria de se saisir s'il étoit possible du Vaivode, pour l'envoyer à Constantinople. *Doczi* partit de Bistricie avec un gros parti, & marcha au quartier de l'Evêque; & ayant appris par ses espions qu'il étoit dans la plaine à cause de la chaleur, & que les gens de sa suite étoient dispersés dans les villages d'alentour, il entra dans sa tente pendant qu'il étoit au lit, & lui coupa la tête, qu'il prit par la barbe & la porta à *Gritti*; celui-ci la donna à *Lassus*, qui étoit présent, disant, *connoissez-vous cette tête rasée?* en ajoutant *que c'étoit la tête d'un homme rebelle & séditieux.* *Lassus* avoit quitté le parti du Roi *Jean*, parce qu'il ne l'avoit pas fait Vaivode, & par cette raison n'aimoit pas l'Evêque. Il fut cependant si choqué de ce spectacle, qu'il témoigna par sa réponse condamner cette action: ce qui fit que *Gritti* lui-même se calma beaucoup.

Sa mort vengée.

Aussitôt que l'on fut instruit de cet horrible attentat, les parens & les amis de l'Evêque entreprirent de venger sa mort, & en peu de jours ils assemblèrent quarante mille hommes, à la tête desquels *Etienne Maylat* alla assiéger la forte ville de Mege, où *Gritti* s'étoit retiré. Quand celui-ci vit qu'il ne recevoit de secours ni du Roi *Jean*, ni des Sanjaks Turcs des frontières, comme il ne s'étoit point pourvu de vivres, il tâcha de se sauver en passant par le camp des assiégeans; mais s'étant égaré, il rencontra *Maylat* au-lieu du Gouverneur de Moldavie son ami, qui devoit venir au devant de lui avec un Corps de Cavalerie; les Turcs qui l'accompagnoient furent tués, & il fut pris sans la moindre résistance. On le re-

(a) *Cantimir*, l. c. p. 309, 310.

1533. Section I. *Prise de* Rhodes, *siege de* Vienne, *&c.*

remit entre les mains du parent de l'Evèque, qui sur le champ lui fit trancher la tête. En dépouillant son corps, le bourreau trouva sur lui pour environ quarante-mille ducats de pierreries. Jamais aucun Chretien n'a été plus en faveur auprès des Empereurs Othomans que lui (*a*).

SECTION II.

Exploits de Barberousse *& de* Doria. *Conquête de* Tunis par Charlequint. *Affaires de* Hongrie.

Section II. *Exploits de* Barberousse *&* *de* Doria, *&c.*

Entreprise sur Bagdad.

DEux ans après *Olame* Prince d'Azerbejan quitta le service des Persans, auquel il avoit été attaché jusqu'alors, & se mit sous la protection de *Soliman*, à qui il suggéra les moyens de prendre Bagdad. *Ibrahim Pacha* entra en Asie pour tenter cette conquête, mais ayant trouvé plus d'obstacles qu'il ne s'étoit imaginé, il se contenta d'attaquer *Van* (*), qu'il emporta du premier assaut (†). Dans le même tems *Chairoddin* (‡) Pacha, qui jusques-là avoit fait le métier de Pirate sur la Mer Blanche ou la Propontide, vint offrir ses services à *Soliman*, & lui demanda une Flotte, se faisant fort de soumettre à son Empire les Royaumes de Tunis & de Jezair ou Alger. Le Sultan le renvoya au Visir (§), qui étoit alors à Alep. *Chairoddin* l'alla trouver, & lui ayant fait gouter son projet il fut aussitôt créé Amiral (*b*).

Origine de Barberousse.

Suivant les Historiens Chretiens, *Chairoddin*, qu'ils nomment *Ariadene*, surnommé *Barberousse*, de la couleur de sa barbe, étoit fils d'un Renegat Grec de Mitylene, dans l'Isle de Lesbos. De compagnie avec *Horruc* (**) son frere ainé, il commença par écumer sur mer, mais s'étant avec le tems associé avec des Corsaires plus puissans, *Horruc* devint à la fin leur Chef. Pendant que ces Pirates couroient la mer du coté de Maroc, *Selim* Roi d'Alger les engagea à son service, pour les employer contre *Mahomet* son frere, qui formoit des prétentions sur la Couronne, & ils eurent le bonheur d'affermir *Selim* sur le Trône. Cela mit *Horruc* en credit, ensorte qu'ayant dans la suite tué le Roi, il occupa sa place. Mais ayant declaré la guerre au Roi de Tremesen, les Espagnols qui étoient venus au secours de ce Prince, le tuerent. *Horruc* eut pour successeur son frere *Ariadene* surnommé *Barberousse*, de la couleur de sa barbe, qui fit nombre de belles actions: il

(*a*) *Leunclavius* & *Ricaut* ubi sup. (*b*) *Cantimir*, T. II. p 310, 311.

(*) Ville de la grande Arménie, située sur un Lac du même nom.

(†) Les Historiens Chretiens disent qu'*Olame* ou *Ulamas* comme ils l'appellent, étoit beaufrere de *Thamasp*.

(‡) C'est-à-dire bien ou *grace de la foi*. Il fut ensuite *Kapudan Pacha* ou Grand-Amiral des Othomans, & fut la terreur des Chretiens, qui l'ont nommé *Barberousse*. *Cantemir.*

(§) Il est rare que les Sultans, après avoir conféré au Grand-Visir le pouvoir absolu de gouverner l'Empire, fassent aucune affaire importante sans la lui communiquer. Si cela arrive on conjecture que son crédit est chancelant. *Cantemir.*

(**) Appellé par les Turcs *Oruch*. Voy. d'*Herbelot* Bibl. Orient. art. *Khair Addin.*

il alla à Constantinople en 1533 (*), & à son départ de cette ville il laissa 1533. Section II.
entre les mains d'un ami affidé un fils âgé de dix-huit ans.

Barberousse employa toute son éloquence pour persuader à *Soliman* de porter la guerre en Afrique; il avoit aussi amené avec lui *Rashid*, frere aîné de *Muley Hassan* Roi de Tunis, comme propre à servir d'instrument pour subjuguer ce Royaume, desorte que par après il fut declaré quatrième Pacha & Grand Amiral: dans cette occasion le Sultan lui donna un sceptre & une épée, avec huit cens mille ducats pour les frais de la guerre. Il mit la voile en mer avec une Flotte de quatrevingt Galeres & quelques Galiotes, & prit son cours vers l'Italie; il pilla les villes de Lucido, de Citaro, Prochite & Sperlonga; pendant que deux-mille hommes de ses Troupes de terre passerent les montagnes durant la nuit, surprirent Fundi, & penserent enlever *Julie Gonzague*, la beauté d'Italie, dont *Barberousse* avoit dessein de faire présent à *Soliman*. Il passa ensuite à l'Isle de Capri, à la vue de Naples, où il jetta la terreur. Une autre partie de sa Flotte alla à Terracine, qui se trouva deserte, les habitans s'étant tous sauvés, à la reserve de ceux qui n'avoient pu le faire, que les Turcs massacrerent, de-meme que tous les captifs qu'ils ne voulurent pas emmener.

Exploits de Barberousse & de Doria.

Ravage l'Italie.

Après avoir ravagé les côtes, & jetté l'épouvante dans Rome même, *Barberousse* fit promptement voile pour l'Afrique, dans le dessein d'attaquer le Roi de Tunis, qui étoit le principal objet de son expédition. *Muley Hassan* regnoit alors à Tunis. *Mahomet* son pere, gagné par les sollicitations de sa femme, l'avoit declaré son successeur, au préjudice de *Mamun* & de *Rashid*, ses aînés. A peine fut-il sur le Trone, qu'il fit étrangler *Mamun* avec dix-sept autres de ses freres, & trois eurent les yeux crevés. *Rashid* & *Abdelmumen* se sauverent chez *Abdallah* Prince des Becavis: le second ayant embrassé la vie monastique, le premier tâcha avec le secours des Arabes de faire valoir ses droits, mais ayant échoué il se retira auprès de *Barberousse*, qui le mena avec lui à Constantinople, où on le retint, bien-que l'auteur de sa détention fit courir le bruit qu'il étoit sur la Flotte, & que son dessein étoit de lui rendre le Royaume de son pere.

Fait voile pour l'Afrique.

L'Amiral Turc vint terrir à Biserte, l'ancienne Hippozarite, qui se rendit bientôt à lui. De-là il fit voile pour la Goulette, Chateau très-fort qui commande la baye de Tunis: pour marquer qu'il venoit comme ami, il le salua de son gros canon, & le Château y répondit de-même. Le Gouverneur ayant été sommé de le remettre à *Rashid*, il fit réponse qu'il seroit toujours à la disposition de celui qui commanderoit dans Tunis. Les habitans, apprenant l'arrivée de *Rashid*, se souleverent, parcequ'ils detestoient *Muley* à cause de sa cruauté, ce qui obligea ce Prince par le conseil d'*Ab-*

Prend Biserte, & Tunis.

Ba-

(*) Les Historiens Chrétiens disent, que le Visir *Ibrahim* ayant entendu parler de ses exploits, & jugeant que c'étoit l'homme qu'il faloit opposer à *Doria*, conseilla à *Soliman* de le faire venir, & de le faire Amiral, & qu'*Ariadene* l'esprit rempli du dessein de conquerir la Barbarie, reçut l'invitation avec joie, mais que les Bachas l'ayant desservi, *Soliman* pour s'en débarrasser le renvoya à *Ibrahim*, qui étoit à Alep, qu'*Ariadene* qui avoit résolu de pousser l'affaire, alla trouver le Visir, & qu'étant revenu avec une recommandation de ce Ministre au Sultan, il fut d'abord nommé Amiral.

1533. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

dihar, qui étoit Messuar ou Grand-Visir, de s'enfuir, en abandonnant tous ses trésors. Aussitot qu'il fut parti, *Barberousse*, invité par les habitans, se rendit promptement à la tête de cinq-mille Turcs dans la ville, où il fut reçu aux acclamations du Peuple; mais les Tunisiens ne voyant pas *Rashid* avec lui, & haïssant les Turcs, les attaquerent sous la conduite d'*Abdahar*, comme ils entroient dans le Château, & se rendirent bientôt maîtres d'un des boulevards, ce qui leur coûta bien du sang. Ils firent revenir *Muley Hassan*, & presserent tellement par de continuels assauts *Barberousse*, qu'il sortit par deux portes pour fondre sur eux; trois-mille Maures périrent dans cette occasion avec le Messuar. *Muley Hassan* se sauva avec peine à Constantine, l'ancienne Cyrthe, en compagnie de *Doraks* son frere, à qui cette ville appartenoit. Le lendemain, les habitans découragés par les pertes qu'ils avoient faites, & n'ayant point de Roi pour qui ils eussent à combattre, demanderent pardon à *Barberousse* & se soumirent à *Soliman*. Après avoir mis ordre à tout dans Tunis, l'Amiral trouva moyen de gagner les Princes Numides, après quoi il eut bientôt réduit les autres places du Royaume, à la reserve de *Kairwan* (*), qui se défendit assez longtems, & enfin se rendit (a). Revenons à-présent aux affaires de Perse.

Prise de Bagdad. 941. 1534.

Le Visir *Ibrahim* se tenoit toujours aux environs de Van. *Soliman* se mit en marche l'année suivante avec le reste de ses Troupes pour le renforcer, & s'avança vers Tigris (†). Sultan *Mozaffer*, Roi de Ghilan (‡) vint le joindre avec dix-mille hommes, aussi bien-que *Mohemed Khan*, & ils promirent d'être ses vassaux. Il tourna ensuite vers Sultanie, & après un court séjour (§) il alla se présenter devant Bagdad au commencement de l'Hiver. Le Gouverneur *Tekkielu Mohemed Khan* (**), ne se sentant pas assez fort pour se soutenir contre l'armée Othomane, se retira plus avant en Perse, ainsi le Sultan entra sans opposition dans la ville. En examinant les monumens des anciens Heros, *Soliman* remarqua une place dédiée à la mémoire d'*Imam Azem* (††). Ce lieu éminent commandoit à toute la ville, & étoit très-propre à arrêter les attaques du dehors & à tenir les habitans en bride; le Sultan le fit d'abord fortifier, & y mit une nombreuse Garnison de Janissaires.

En-

(a) *Ricaut*, ubi sup.

(*) Ville à environ soixante-dix milles au midi de Tunis, aujourd'hui ruinée, mais fameuse autrefois, ayant été le siege des Califes d'Occident, avant qu'ils se transportassent en Egypte, aussi bien que de plusieurs Dynasties de Rois.

(†) Au-lieu de *Tibris* ou *Tevriz*; c'est Tauris en Perse.

(‡) Ou *Khilan*, Province de Perse du côté Sud-Ouëst de la Mer Caspienne. On croit que c'est l'ancienne *Hircanie*.

(§) Les Historiens Chretiens disent que *Soliman* n'apprenant aucune nouvelle de *Thamas* ou *Tahmasb*, & son armée ayant été en danger de perir dans la plaine de Sultanie par un terrible orage de pluie, il marcha du côté de Bagdad.

(**) Fameux Général Persan; c'est lui, dit on, qui eut l'adresse de corrompre le Visir & le Defterdar de *Soliman*, & ce Prince n'échappa de ce piege que par un coup de hazard, ou de la fortune aveugle. *Cantemir*.

(††) Instituteur des cérémonies des Mahométans, & plus respecté des Turcs que son successeur *Shafi*. *Cantemir*.

1535. Section II. Exploits & Evénemens de Soliman & [illegible].

Ensuite le Sultan voulut se faire rendre compte des deniers publics par le *Defterdar* ou Trésorier, il trouva non seulement que ce Ministre avoit diverti plusieurs sommes à son usage particulier, mais aussi qu'il avoit découvert aux Persans les desseins de son Maître, de sorte qu'il le condamna à être pendu. Etant conduit à la potence il demanda du papier, une plume & de l'encre, ne voulant pas mourir, disoit-il, sans communiquer au Sultan un secret d'importance. Comme on lui en eut apporté, il écrivit à *Soliman* que le Visir *Ibrahim Pacha* étoit aussi coupable que lui, & qu'il s'étoit laissé gagner par l'argent des Persans pour attenter à sa vie. Cette Lettre fut d'abord supprimée (*) par le Sultan, mais elle ne laissa pas d'être cause que peu après ce fameux & prudent Visir perdit la vie (†).

Le Defterdar est pendu.

Pendant le séjour que *Soliman* fit à Bagdad, il reçut avis que le Roi de Perse marchoit avec une puissante armée pour faire le siege de Van; ce qui l'engagea à se rendre promptement à Tebris, & il alla camper le lendemain à [illegible]. Le Shah de Perse en fut effrayé, & bien loin de songer à pousser son projet, il envoya des Ambassadeurs au Sultan pour lui demander la paix; ce Prince les congédia sans leur donner de réponse, & les renvoya. L'année suivante, n'appréhendant rien des Persans, il remena son armée victorieuse, & passant par Chamit il arriva à *Dergesine*, où le Khan de Bitlis (‡) vint se soumettre à lui avec toutes les villes de son domaine (§). *Soliman* continua sa marche par Amaze vers Alep, & enfin il entra

[illegible] 1536.

(*) On sait combien les Turcs sont habiles à dissimuler en pareil cas; de-là parmi eux un proverbe assez ordinaire, *il faut baiser la main qu'on n'est pas maître de couper*. *Cantemir*.

(†) Il n'est pas surprenant que *Soliman* ait fait mourir son Visir sur cette simple déposition, puisque les Turcs sont persuadés que la confession d'un homme qui va mourir est de plus de poids que la parole de quarante témoins; & quand tout le monde seroit d'opinion contraire, tous les autres s'évanouiroient en cet instant. *Cantemir*.

(‡) La Riviere de Bitlis abonde en une sorte de poisson appellé *Marena*, le plus grand qu'on trouve dans l'eau douce, & qui ne se voit qu'ici & dans le Danube & le Volga. Comme il passe au Printems du Volga dans la Mer Caspienne, les Russes ferment les passages avec des palissades de joncs, & en prennent des quantités prodigieuses. Les habitans de Bitlis voyant que par-là les Russes leur enlevoient leur pêche annuelle, se sont accordés avec eux, & ont obtenu en faveur des Chrétiens, que la veille du Dimanche des Rameaux on laisseroit un passage libre, seulement pour trois jours. Ce court espace de tems suffit, & dès le second jour la Riviere de Bitlis est pleine de Marenes. Si la chose est ainsi, comme je la tiens d'un Turc témoin oculaire, il faut que ce poisson nage avec une vitesse incroyable, puisqu'en vingt-quatre heures il traverse toute la Mer Caspienne. *Cantemir*. Outre cela il faut qu'il fasse encore bien trois-cens-soixante milles par terre, car Bitlis est à cette distance de la Mer Caspienne. Si le Prince *Cantemir* avoit entendu la Géographie du Pays, il ne se seroit pas laissé duper par le Turc, les gens de cette Nation étant très portés à en imposer à ceux qui sont crédules.

(§) Les Historiens Chrétiens rapportent au contraire, que le 19 de Septembre [illegible] mille chevaux Persans surprirent dans [illegible] l'arriere-garde de *Soliman*, composée de [illegible] mille chevaux, & pénétrerent de nuit dans leur camp, tandis que le Gouverneur de [illegible] fit une sortie de son côté [illegible], que les Pachas du Caire & de Syrie aussi bien qu'[illegible], qui commandoient en Chef, eurent beaucoup de peine à se sauver. De cinq grands Sangiacs, trois furent tués, & un fut fait prisonnier. Huit cens Janissaires mirent bas les armes, & les mousquetards s'en patirent de

 tous

1535. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

tra en triomphe à Constantinople au mois de Rejeb; & trois jours aprés il fit mourir le brave Général *Ibrahim Pacha*, qu'il avoit autrefois tant chéri (*a*).

La Géorgie se soumet.

En 943 il falloit retourner en Perse pour conserver les conquêtes que *Soliman* y avoit faites, & ce Prince ne voulant pas s'exposer à cette fatigue, il nomma pour son Lieutenant *Mehemed Khan*, qui s'étoit depuis peu rendu son vassal, & l'envoya avec une bonne armée dans le Gurjistan ou Géorgie, & après bien du sang répandu cette Province se soumit à *Soliman* à de certaines conditions.

Environ le même tems, une armée de Moldaves, de Polonois, de Bohémiens, d'Allemands & d'Espagnols (*) entra en Bosnie, & vint assieger Sulien. Mais *Hasrud Beg*, Gouverneur de la Province, ayant fait mine de les attaquer avec des forces très-inférieures, ils se retirerent avec précipitation. *Hasrud* les poursuivit, & les atteignit proche de Kilis, où il les mit en déroute; après quoi il assiegea Kilis, dont il se rendit maître en peu de jours, ajoutant ainsi un Sanjacat entier à l'Empire Othoman (*b*).

Charlequint passe en Afrique.

Pendant que *Soliman* étoit occupé en Perse, l'Empereur *Charlequint*, appréhendant que *Barberousse*, enflé de ses succès, n'attaquat ses Etats & surtout la Sicile, résolut de passer en Afrique avec une puissante armée d'Espagnols, d'Allemands & d'Italiens. Il équipa une nombreuse Flotte: outre les Vaisseaux, les Galeres & les Galéasses, commandées par le fameux *Doria* son Amiral, *Louis*, frere du Roi de Portugal, vint le joindre avec vingt-cinq Caravelles & un grand Galion: il avoit soixante grands Vaisseaux des Pays-Bas, outre dix Galeres du Pape, & les Vaisseaux de Malte. Toute la Flotte étoit de sept-cens Voiles, & on y comptoit quatre-vingt Vaisseaux du premier rang; elle portoit un nombre proportionné de Troupes de différentes Nations. *Charlequint* s'embarqua sur la Galere Amirale, & partit de Barcelone; la Galere sur laquelle il étoit toucha sur la barre d'Utique (†), mais s'étant dégagée, on doubla le Cap de Carthage, & la Flotte vint mouiller devant un Château, nommé la Tour de l'eau.

Barberousse fit les dispositions nécessaires pour défendre la Goulette (‡), comme l'unique boulevard de Tunis, & de ses forces de mer. Ce Château est au fond de la baie de Carthage, sur une langue de terre, où la mer par un canal étroit au Levant du Château, entre dans le Lac de Tunis. Mais depuis ce tems-là le Fort a été séparé de la terre aussi au Couchant (§).

Les

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 312-314. (*b*) *Ibid*, p. 315.

tout leur bagage; ensorte que les Turcs mettent cette affaire au nombre des grandes pertes qu'ils ont faites.

(*) Les Turcs donnent ici aux Allemands le nom d'Espagnols, vraisemblablement parceque l'Empereur *Charlequint* étoit aussi Roi d'Espagne. *Cantimir.*

(†) On nomme aujourd'hui cette ville *Bo-hatter*, elle est proche de l'embouchure de la Riviere Mejerdah, l'ancienne Bagrada, à vingt quatre milles environ au Nord de Tunis. *Voyez le Shaw.*

(‡) Les [illegible] l'appellent ainsi, parce qu'il est à l'entrée du canal qui va de la mer au Lac de Tunis: cette ville est sur le bord occidental du Lac.

(§) [illegible] commença cet ouvrage, mais il fut discontinué de peur que la mer ne jettât trop de sable dans le Lac de Tunis: il a cependant été achevé depuis par d'autres.

Les Troupes de l'Empereur ayant debarqué proche de cet endroit sans beau-coup d'opposition, le Marquis *del Vasto*, son General, assiegea le Château dans les formes. Les Espagnols firent fort mal leur devoir dans cette occa-sion, car apres avoir vu tranquilement le brave Comte de *Sarno* taillé en pieces devant leurs yeux, ils souffrirent encore beaucoup par leur negligen-ce dans une sortie des ennemis. *Charlequint*, mécontent d'eux, resolut d'a-breger en donnant un assaut general. Les batteries de terre & le canon de la Flotte ayant fait une grande breche, une partie des Troupes l'attaqua, tandis que les autres escaladerent les murailles avec tant de resolution, qu'ils entrerent dans la place malgré toute la resistance des ennemis, dont la plû-part furent tués ou se noyerent; mais *Sinan*, vaillant Juif, qui comman-doit, se sauva avec quelques autres. Par la prise de cette place, les for-ces navales de *Barberousse*, qui peu auparavant repandoient tant de terreur par toute la Mediterranée, tomberent entre les mains de l'Empereur (*a*).

1535. Expedition II. l'Empereur à Barbe-rousse & à Tunis.

Cependant *Muley Hassan* se rendit au camp de *Charlequint*, & le sollicita de le retablir sur le Trône. L'Empereur lui repondit favorablement. Il instruisit ensuite *Charles* de l'etat de Tunis, & l'assura que *Barberousse* n'ose-roit jamais soutenir un assaut, ou risquer une bataille avec ses Turcs. Ce fut alors justement qu'un incident pensa donner lieu a une action générale. Les Maures ayant incommodé le camp des Chretiens avec quelques pieces de campagne placées dans un verger d'oliviers, l'armée sortit en ordre, & *Mondejo*, General de la Cavalerie Espagnole, fut detaché avec les enfans perdus; mais ayant été attaqué & blessé par les ennemis, ses gens prirent honteusement la fuite: l'Empereur le vit, chargea courageusement en per-sonne, mit les Turcs & les Maures en deroute, & s'empara du canon dont on a parlé. Immédiatement aprés trente-mille Maures, qui avoient un Prê-tre à leur tête, tenterent de surprendre une petite tour sur une colline près des ruines de Carthage (*), mais *Charles* arriva a tems pour la secourir, & tua le Pretre avec plusieurs de ceux qui le suivoient.

L'Empe-reur mar-che à Tu-nis.

La defaite de la Cavalerie Espagnole fit que plusieurs personnes conseil-lerent à l'Empereur de renoncer a son entreprise & de s'en retourner en Europe. Mais determiné à la pousser, il s'avança contre *Barberousse*, qui vint à sa rencontre avec un gros Corps de Cavalerie & d'Infanterie, à trois milles de Tunis. Le Marquis *del Vasto* lui ayant conseillé de livrer bataille sans attendre son gros canon, on en vint d'abord aux mains: le combat fut vif mais court, car les Maures tournerent le dos apres avoir perdu environ trois-cens hommes, & *Barberousse* se retira dans la ville. Chagrin de la facheuse situation où il se trouvoit, il fut sur le point de faire massacrer tous les prisonniers Chretiens, mais le Juif *Sinan* l'en empécha.

Barbe-rousse *battu.*

Ces captifs, au nombre de six-mille, furent informés de ce barbare dessein par quelques renegats, & avec leur secours ils rompirent leurs chaînes, se saisirent des premieres armes qu'ils trouverent sous leur main, fondirent sur les Turcs, & s'en rendirent maîtres. Cette etrange révolution pensa deses-pé-

Le Châ-teau sur-pris & la Ville prise.

(*a*) *Paul. Jovius. Ricaut*, ubi sup.

(*) A douze milles au Nord de Tunis.

1536. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

pérer *Barberousse*; voyant qu'il y avoit du danger pour lui à demeurer plus longtems dans Tunis, il s'enfuit à Hippo (*), où il avoit fait enfoncer quinze Galeres dans le Lac, pour s'en servir à l'occasion. Les habitans de Tunis de leur côté allerent présenter les clefs de la ville à l'Empereur, en le suppliant uniquement de ne pas permettre à ses Troupes d'entrer dans la ville & de la piller; mais les murmures des soldats & d'autres raisons le porterent à leur refuser leur requête. La place étant ainsi abandonnée à la merci des Troupes, les Espagnols furent ceux qui se signalerent le plus à piller: les Allemands, altérés du sang des Mahométans, firent une horrible boucherie des habitans, n'épargnant ni âge ni sexe, jusqu'à ce que l'Empereur, fléchi par les sollicitations de *Muley Hassan*, fit publier que personne n'eût à faire du tort aux habitans sur peine de mort. Cela n'empêcha pas néanmoins que les matelots n'emmenassent beaucoup de jeunes gens à bord de la Flotte, que leur ancien Roi racheta pour peu de chose, & entre autres une de ses femmes, qu'il eut pour deux ducats. L'Empereur recompensa libéralement les captifs du Château, où l'on trouva de grandes richesses, outre trente-mille ducats que *Barberousse* avoit cachés dans un puits, que l'on donna au Marquis *del Vasto*, qui les demanda. On fit périr nombre de Livres Arabes, & entre autres l'Histoire des Rois de Tunis, dont *Muley Hassan* regretta beaucoup la perte.

Barberousse s'échappe.

Dans ces entrefaites *Barberousse* fit retirer & équiper à Hippo les Galeres & élever quelques batteries sur le bord du Lac, pour défendre l'entrée du Port contre les Chretiens; desorte qu'un Génois nommé *Adam*, que *Doria* envoya pour s'emparer de cette place, voyant les dispositions qu'on avoit faites, retourna à la Flotte pour avoir du renfort. L'Amiral Turc profita de son absence, pour aller avec sa Flotte le long de la côte & gagner Alger. *Doria*, chagrin contre soi-même aussi bien qu'*Adam*, d'avoir laissé échapper sa proye, se rendit en personne avec ses propres Galeres & quelques-uns des meilleurs Vaisseaux à Hippo, s'empara de la ville, rasa les murailles, & après avoir mis une forte Garnison dans le Château retourna à Tunis. L'Empereur pour épargner la dépense fit aussi raser le Château: ensuite il rétablit *Muley Hassan* dans ses Etats, à condition de payer un tribut annuel de faucons, & d'un certain nombre de chevaux Numides, & de défrayer une Garnison de mille Espagnols, qu'il laissoit dans le Fort de la Goulette. Tout étant ainsi reglé en Afrique, l'Empereur reprit la route d'Italie (*a*).

La Pouille ravagée.

Il est fait mention de cette expédition de *Charlequint* à Tunis dans les Annales Turques de *Gaudier*, mais les Historiens Turcs que le Prince *Cantimir* a suivis n'en parlent point. Au contraire ils representent l'Amiral de *Soliman* comme victorieux, & rapportent qu'il courut toutes les côtes d'Afrique sur la Méditerranée, & qu'il ravagea par le fer & le feu tout ce qui refusa de se soumettre. Qu'à son retour il tomba sur la Pouille, prit la ville de Cullabe, fit le dégat dans le Pays, & emmena un grand nombre de cap-

(*a*) *Paul. Jovius*, l. c. *Ricaut* ubi sup.

(*) Il s'agit de *Hippo Zarite*, aujourd'hui *Biserte*.

captifs. *Soliman* équipa encore une autre Flotte, & l'envoya vers la fin de l'année, sous le commandement de *Lufti* Pacha, qui avoit succédé à *Ibrahim* dans la Dignité de Grand Vizir, & de *Khaireddin* Capitan Pacha, afin de prendre sur les Vénitiens l'Isle de Korfus ou Corfou. 1536. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria.*

Il marcha en personne avec ses deux fils *Mustapha* & *Mahomet*, à la tête de son armée, par les Terres d'Arnaut (*), pour châtier ces Peuples de l'Arnaud qui avoient commis quelques desordres: il ne tenoit qu'à eux de donner bien de l'embarras à *Soliman*, mais *Ayas* Pacha leur compatriote leur persuada de se soumettre de bonne grace. Ainsi l'Arnaud reçut la loi sans qu'il y eût de sang répandu, & *Soliman* ayant employé près d'un mois à régler les affaires du Pays, passa dans l'Isle de Corfou, & ayant pillé & brulé les bourgs & les villages, il vint assiéger étroitement la ville; mais les approches de l'Hiver obligerent le Sultan de reprendre le chemin de Constantinople (a). C'est-là tout ce que l'on trouve dans l'Histoire du Prince *Cantemir* touchant ces évenemens, qui méritent un plus grand détail, que les Historiens Chrétiens nous fournissent. *L'Albanie se soumet.*

Soliman, dans le dessein de se venger des guerres que Charlequint avoit faites en Afrique, remit à un autre tems la guerre de Perse, & songea à tourner toutes ses forces contre l'Italie. *La Forest*, Ambassadeur de France, & *Troïlo Pignatelli*, ci-devant Capitaine dans l'armée de l'Empereur, le sollicitérent fortement à entreprendre cette expedition. *Pignatelli*, mécontent du Viceroi de Naples, qui avoit fait exécuter son frere *André* Chevalier de Rhodes, s'étoit retiré auprès du Sultan, qui l'avoit mis au nombre de ses Mutefarracas (†). *Soliman* se mit en campagne à la tete de deux-cens-mille hommes: il trouva à Aulone en Macédoine *Lutzi* (‡) son Grand-Amiral, & *Barberousse* avec leurs Flottes, & leur commanda de faire voile pour l'Italie, & d'y sonder la disposition des Peuples. Par le conseil de *Pignatelli* ils aborderent à Castro (§), qui se rendit avec le Chateau à composition à la persuasion de ce Napolitain, mais les Turcs violerent la Capitulation au grand regret de l'Amiral. *Les Turcs prennent* Castro.

L'Italie étoit sur le point d'être inondée des nombreuses Troupes de *Soliman*, lorsque l'imprudence d'un Capitaine Vénitien attira l'orage sur sa République. *Alexandre Contarini*, c'étoit son nom, ayant rencontré quelque Galeres Turques, en coula deux à fond, parcequ'elles refuserent de faire les civilités accoutumées. Il arriva aussi que le premier Interprete de *Soliman*, chargé d'une commission pour *Lutzi* Pacha, entreprit de passer avec deux Galeres au milieu de la Flotte Vénitienne, qui étoit à Corfou, sans saluer l'Amiral. Cette incivilité fit que quelques Vaisseaux de la Flot- *Pertes sur mer.*

(a) *Cantimir*, T. II. p 317, 318.

(*) C'est l'Albanie, que les Turcs comprennent avec l'Epire sous le nom commun d'*Arnaut*. *Cantemir.*

(†) C'est un Corps de Cavalerie composé de gens de toutes Nations & de toutes Religions, qui sont obligés de suivre le Sultan à la guerre.

(‡) C'est ainsi qu'il est nommé dans les Annales Turques. *Cantimir* l'appelle *Lufti*.

(§) Nommée Cussube dans *Cantimir*; cette place est environ à dix milles au midi d'Otrante.

1536. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

Flotte donnerent la chasse aux deux Galeres Turques, qui allerent échouer sur les rochers, où les montagnards s'en rendirent maîtres, & l'Interprete eut bien de la peine à se tirer de leurs mains. Vers le même tems *Doria*, Amiral de l'Empereur, croisant dans la Mer d'Ionie, rencontra de nuit proche de Corfou douze grandes Galeres de *Soliman*, remplies de Janissaires; après un combat opiniâtre contre trente Galeres, la plupart furent tués & leurs Vaisseaux pris; mais *Doria* se trouvant trop foible pour faire tête à *Barberousse*, qui avoit quatrevingt Galeres, retourna à Messine pour se rafraîchir.

Siege de Corfou.

Soliman piqué de ses pertes, & plus irrité encore de la double insulte qu'il avoit reçue des Vénitiens, prétendit qu'ils s'étoient ligués secrettement avec *Charlequint*, desorte que renonçant à ses desseins sur l'Italie il leur déclara la guerre. Il partit donc d'Aulone, & vint camper proche des montagnes qui sont vis-à-vis de Corfou: ce fut-là que les habitans de Chimere, à l'instigation d'un fameux Brigand nommé *Damien*, entreprirent de pénétrer dans le camp de *Soliman*, & de le tuer dans sa tente. *Damien* s'étant approché avec eux par des chemins détournés monta sur un arbre, pour reconnoître la tente du Sultan, & l'ordre de sa garde, mais la branche sur laquelle il étoit avant rompu sous lui, il fut découvert par un Janissaire. On se saisit de lui, & on le mit a la torture; il confessa tout le projet, dont les Turcs se vengerent sur les montagnards, après quoi ils se préparerent à attaquer Corfou.

Aussitôt que *Pesaro*, Amiral des Vénitiens, s'apperçut de leur dessein, il pourvut la place d'hommes & de munitions: après quoi il se retira, & laissa le soin de la defendre à *Louis de Riva* & à *Simon Leone*, tous deux Sénateurs des Venise, qui y commandoient; ils firent ruiner les beaux fauxbourgs de la ville, & en firent sortir toutes les bouches inutiles. Un grand nombre de personnes périrent ainsi de frayeur dans les fossés, d'autres dispersés ici & là dans l'Isle furent massacrés ou emmenés en captivité (*). Il n'y eut que trois-mille pauvres habitans qui se défendirent vaillamment dans le Château de St. Angelo, à quinze milles de la Capitale.

Il est levé.

Les Turcs cannonerent la ville de leurs batteries placées sur le roc de Maripetre & sur les ruines des fauxbourgs, & de leurs Galeres. Mais *Soliman*, voyant bien que nonobstant tous ses efforts il n'y avoit pas d'apparence de se rendre maître de la place, quitta l'Isle au mois de Septembre 1537. Avant son départ il fit un acte de justice très-remarquable, il fit mourir tous ceux qui avoient violé la capitulation de Castro, & ordonna de faire des recherches exactes pour découvrir ceux qu'on y avoit faits prisonniers pour les mettre en liberté.

L'Isle d'Egine subjuguée.

Dans ces entrefaites *Lutzi*, Grand-Amiral des Turcs, s'empara de la riche & fameuse Isle d'Egine, où il trouva une vigoureuse résistance. La ville d'Egee fut mise au pillage & brulée; on massacra une grande partie des habitans, & les autres furent emmenes en captivité. Paros éprouva le même

(*) *Barberousse* eut seize-mille esclaves pour sa part, qu'il fit vendre dans sa maison sur le Bosphore, à quatre milles au-delà de Pera.

1536. Section II. Exploits de Barberousse & de Doria &c.

me fort; mais le Prince de Naxe, pour éviter les malheurs de la guerre, se soumit à payer un tribut de cinq mille ducats. *Lutzi* chargé de butin retourna à Constantinople, peu après il fut relégué pour avoir frappé & enfermé sa femme, (*) qui étoit sœur de *Soliman* (u).

Les Turcs [illegible]

L'an 943, une armée de vingt-mille hommes ramassés de différentes Nations, sous les ordres d'un certain *Calpan*, entra par le *Sirem* (†) sur les Terres Ottomanes, dans le dessein d'assiéger Semendria. *Mehemed Beg*, Gouverneur de la ville, alla au devant d'eux, & les attaqua si brusquement qu'il les mit en déroute (x). C'est-là tout ce que les Historiens Turcs disent d'une action, qui suivant les Historiens Chrétiens leur fut également honorable & avantageuse. Voici ce qu'ils rapportent. La même Automne, que *Soliman* ravagea l'Isle de Corfou, les Turcs défirent les Troupes de *Ferdinand* à Essek. Il y avoit à la-verité une espèce de trève entre les deux Puissances; mais comme de petits partis ne laissoient pas de faire des courses sur les Terres réciproques, & que la Cavalerie legere des Turcs avoit généralement l'avantage sur la Cavalerie Allemande pesamment armée, *Ferdinand* en fut si piqué, qu'il résolut de chasser les Turcs de Possega. Dans ce dessein il leva huit-mille chevaux & seize mille hommes de pied, dont il donna le commandement à *Jean Cazzianer*, Gentilhomme de Croatie. *Mahomet*, Gouverneur de Belgrade, en ayant eu avis, tira de Bosnie & des autres Provinces des Troupes, qui avec les Hongrois qui se joignirent à lui formerent une armée égale à celle des Allemands.

Il s'avança vers Essek résolu d'y attendre les ennemis qui marchoient à lui, mais chemin faisant leur Infanterie diminua de la moitié, bien-que leur Cavalerie fut augmentée de deux-mille chevaux. L'Evêque de Zagabrie les joignit le lendemain avec sa Cavalerie, & il vint quelques vivres au camp. Ils découvrirent de dessus une montagne, dont ils chasserent les Turcs, un terrein élevé de l'autre côté de la ville, propre à y dresser des batteries, & ils s'y rendirent à travers une forêt assez difficile, sans grande perte. S'y étant campés, ils présenterent la bataille à l'ennemi; mais *Mahomet*, qui avoit ordre de *Soliman* de défendre la ville jusqu'à la derniere extremité, & qui savoit que les Chretiens manquoient de vivres, évita d'en venir à une action. Réduits à l'étroit par la disette, ils décamperent la nuit, & allerent assiéger Hermande, où ils comptoient de trouver des magazins, mais à peine y eut-il assez de provisions pour deux jours.

De-là ils marcherent par Possega vers Juvancka, & en chemin ils trouverent beaucoup de rafraichissemens: mais les Turcs qui avoient gagné Juvancka, eurent plusieurs escarmouches avec eux. Ils les serrerent ensuite si fort dans leur retraite, qu'à la fin les Commandans de la Cavalerie, saisis d'une terreur panique, prirent tout d'un coup la fuite, les uns d'un cô-

Sont battus.

(u) *Paul. Jove*, *Leun lavius*, *Ricaut* ubi sup. (x) *Cantimir*, l. c. p. 318.

(*) Parcequ'elle lui avoit fait des reproches du criminel commerce qu'il avoit avec un jeune garçon, qu'il entretenoit auprès de sa personne.

(†) C'est une vaste plaine entre Belgrade & Peterwaradin, au-delà de la Save; les habitans s'appellent *Sirem Oglı*. *Cantimir*.

1536. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

côté les autres de l'autre, desorte que le Général lui-même perdit courage & s'enfuit aussi; cela n'empêcha pas une partie de la Cavalerie de joindre l'Infanterie, qui faisoit ferme encore commandée par le brave *Lodron*. Les Turcs, qui les chargerent en même tems, furent reçus vigoureusement par la Cavalerie, qui souffrit cependant beaucoup, sur-tout celle de Boheme. L'Infanterie ne fut pas moins troublée dans sa marche, & ayant enfin été mise en désordre, elle fut taillée en pieces ou faite prisonniere. *Lodron* fut blessé dangereusement & tomba dans un marais, où il fut pris avec trois de ses compagnons; mais ceux qui le conduisoient jugeant qu'il étoit hors d'état de suivre, lui couperent la tête, qu'on envoya à Constantinople. Le Général *Cassinaer* se sauva, & *Ferdinand* lui fit donner des gardes, mais il trouva moyen de s'échapper, & se réfugia chez les Turcs. Quelque tems après on lui promit le Gouvernement de Croatie; mais ayant lié des intelligences avec *Nicolas Serini* pour l'engager à la révolte, ce Seigneur le trompa, l'attira dans son Château, & lui coupa la tête (*a*).

Expédition aux Indes. 945. 1538.

L'année suivante 945, *Soliman* envoya l'Amiral *Khairo'ddin* avec *Soliman Pacha* (*) Général de l'Infanterie à la tete d'un armée considérable dans l'Inde (†); ils exécuterent leur commission avec tant de diligence, qu'ils annexerent le Royaume d'Yemen (‡) avec toutes les Provinces voisines à l'Empire Othoman (*b*).

Nous avons rapporté plus haut dans l'Histoire du regne de *Selim* I. que *Cansu Gauri* avoit fait équiper une Flotte à Suez contre les Portugais des Indes, qui ruinoient le Commerce d'Egypte. Mais cette expédition ayant été sursise à cause des troubles de la guerre, *Soliman* fit revivre ce projet par le conseil de *Soliman Pacha*. Ce Gouverneur fit équiper avec beaucoup de diligence dans le même Port quatrevingt gros Vaisseaux ou Galeres, dont le Sultan lui donna le commandement conjointement avec *Hassan Beg* (§) fameux Maure d'Alexandrie. Avant que de partir le Pacha fit saisir les effets des Vénitiens au Caire & à Alexandrie, & distribua les Mariniers de cette Nation sur sa Flotte.

A-

(*a*) *Leunclavius.* & *Ricaut*, ubi sup. (*b*) *Cantimir*, l. c.

(*) C'est le Gouverneur d'Egypte dont il a été parlé plus haut.

(†) Il faut entendre par-là les Confins de l'Arabie Heureuse, car je n'ai lu nulle part que les Turcs ayent jamais porté leurs armes dans l'Inde. *Cantimir.* Il paroît cependant par la suite qu'une armée Turque y passa cette année-là

(‡) Royaume de grande étendue entre la Mer Rouge & le Golphe Persique. Selon tous les Géographes anciens & modernes (de l'Europe) il fait partie de l'Arabie, & a le nom d'Arabie Heureuse. Mais aucun Historien Turc ou Arabe ne met les habitans de l'Yemen dans la classe des Arabes: d'ailleurs le nom de *Sabhenei* ou *Indiens* [illegible], qui leur est donné par tout l'Orient, montre assez qu'ils sont originaires de l'Inde & non de l'Arabie; desorte que l'Yemen ne fait pas proprement partie de l'Arabie, mais de l'Inde. *Cantimir.* L'erreur de notre Auteur dans la Note précédente l'a fait tomber ici dans une autre; car que l'Yemen fasse partie de l'Arabie, & que ses habitans soient Arabes, c'est ce qui paroit par *Abulfeda* & par d'autres Géographes Arabes & Persans. Voy. *Abulfeda* Descript. Arabiæ, in *Hudson* Geogr. Græc. vet. min. *Pocock* Specim. Hist. Arab. *Golii* Not. ad Alfargan. *D'Herbelot* art. *Jaman*.

(§) Il paroit par là & par d'autres circonstances, que les Auteurs Turcs du Prince *Cantimir* se sont trompés en mettant *Khairo'ddin* ou *Barberousse* de cette expédition.

Ayant mis à la voile il traversa la Mer Rouge, & arriva à Aden, ville forte & Port à l'entrée du Golphe; il fit venir à son bord le Roi, & après lui avoir fait beaucoup de caresses, il le fit pendre avec quatre de ses Courtisans à la grande vergue de sa Galere, & s'empara de la ville. De-là il entra dans la Mer des Indes, & le 4 de Septembre 1538, il arriva devant Diu, place forte des Portugais sur la côte de Cambaye, qu'il attaqua & battit avec de gros canons; mais les Turcs, après s'être rendus maîtres d'un boulevard, furent si vivement repoussés dans toutes les autres attaques avec beaucoup de perte, qu'il leva le siege, & se retira avec sa Flotte en voyant paroître celle des Portugais. A son retour par la Mer Rouge, il descendit à terre & marcha à la ville de Zibid ou Zabid, dont le Roi refusa de se rendre auprès de lui. Ce malheureux Prince, hors d'état de se défendre, jugea que le meilleur parti étoit de l'aller trouver, mais à son arrivée *Soliman* ordonna qu'on lui coupât la tête. Ensuite il aborda à Joddah, qui est le Port de la Mecque, pour faire le pélerinage de cette ville (*), & il renvoya *Hassan Beg* avec la Flotte à Suez (a).

1538. Section II. Expédition de Barberousse & de Doria &c.

Tandis que les Generaux de *Soliman* faisoient ces exploits, il se mit lui-même à la tête d'une nombreuse armée & entra en Moldavie. On croyoit qu'il y venoit comme ami (†); mais au grand étonnement des habitans, il mit tout le Pays à feu & à sang depuis le Danube jusqu'à Soczawa, Capitale de la Province, à la vue de laquelle il vint camper, & demanda le payement du tribut annuel. Les Moldaves, dans la consternation où les jetta cet orage imprevu, demanderent humblement la paix, & promirent le payement du tribut; la seule grace qu'ils demanderent, fut que l'élection de leur Prince demeurât aux Etats (‡), & qu'il conservât l'autorité Royale: *Soliman* accorda leur requête, confirma le Prince qu'ils avoient choisi (§), & relâcha les captifs. Le lendemain la Noblesse étant assemblée par son ordre, il leur fit de sanglans reproches, „ de ce qu'oubliant les faveurs qu'ils „ avoient reçues de ses prédecesseurs, ils avoient osé braver la puissance „ de l'Empire, & non seulement reduit en cendres la ville de Kili (**), mais en-

Soliman ravage la Moldavie.

(a) *Ricaut* & Hist. Génér. des Voyages, T. I.

(*) On trouve une ample Relation de cette expédition dans l'*Histoire Générale des Voyages*, T. I. où l'on rapporte qu'à son retour *Soliman Pacha* alla à Constantinople, & que ne pouvant s'accorder avec un autre qui aspiroit à son poste, il fut réduit à la nécessité de se tuer lui-même.

(†) Les Annales de Moldavie disent que les Turcs, feignant d'aller en Pologne pour quelque expédition, demanderent passage aux Moldaves, qu'ensuite ils tournerent leurs armes contre eux, & ravagerent impitoyablement tout leur Pays. *Cantimir*.

(‡) Pendant près d'un siecle les Turcs ont laissé aux Moldaves le choix de leur Prince, après quoi ils les ont nommés. *Cantimir*.

(§) Les Historiens de Moldavie l'appellent *Etienne* le jeune, fils naturel de *Bogdan*. *Cantimir*.

(**) Voici à quelle occasion cela étoit arrivé. Les Tartares de Bujak conjointement avec quelques nouvelles Colonies de Turcs, ayant eu un grand démêlé avec les habitans de *Kre[illegible]* au sujet de la coupe de certain bois, les derniers chasserent les Turcs hors des bois; ceux-ci étant revenus à la charge furent mis en fuite & poursuivis jusqu'à Kili, que les autres mirent en feu; c'étoit donc-là une action de particuliers, faite sans le consen-

te-

1538. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

„ encore fait perdre la vie à plusieurs Musulmans. Il ajouta que selon la „ Loi de Mahomet ils étoient tous dignes de mort, mais que par un effet „ de sa clémence il vouloit bien leur laisser la vie & la liberté, à condi- „ tion qu'ils lui remissent les trésors de leur dernier Prince." Les misérables Moldaves n'étant pas en état de rien refuser, le Desterdar avec une Compagnie de Janissaires entra dans la ville, & enleva le Trésor public & celui du Prince; Argent monnoyé, Diadêmes précieux, Sceptres, Croix, Images sacrées (*) ornées de pierreries, tout passa entre les mains de *Soliman*, qui en disposa à son gré, & reprit la route de Constantinople. Sur sa route en passant par les ruines de Kili, il ordonna de la rebâtir; & comme l'on manquoit de bois dans ces quartiers, il voulut qu'on y employat celui qui avoit servi au pont qu'il avoit jetté sur le Danube.

Flottes Chretiennes *battues.*

Dans ces entrefaites, *Khairo'ddin* (†) rencontra par hazard la Flotte des Chretiens près de l'Isle de Candie; elle étoit composée de trois-cens Voiles; il l'attaqua, & après un combat des plus opiniâtres, il coula à fond la plupart des Vaisseaux, & se rendit maître des autres. Le lendemain il trouva une autre Flotte des Chretiens sous les ordres d'*Andravirius* (‡), quoiqu'elle fût dans le Port de Prevesa, il l'attaqua courageusement: les Chretiens avoient l'avantage de la place, aussi se comporterent-ils avec valeur, & rendirent longtems la victoire douteuse, mais à la fin il fallut céder à la force; ils se retirerent à la faveur de la nuit, laissant quelques-uns de leurs Vaisseaux en proye à l'Amiral des Turcs. Mais il ne fut pas sitôt parti, qu'*Andravirius* assiegea Novi, & s'en étant rendu maître il fit passer tous les Mahométans au fil de l'épée. Ce fut un triomphe de peu de durée, car l'année suivante *Khairo'ddin* s'étant remis en mer avec une nouvelle Flotte reprit Novi, & vengea le massacre des Mahométans par celui de tous les Chretiens qui s'y trouverent, sans distinction d'âge ou de sexe (*a*). Tel est le récit des Turcs, voyons ce que disent les Historiens Chretiens.

Barberousse *attaque la* Canée.

Le Sénat de Venise se voyant vivement attaqué par les Turcs, se ligua contre eux avec l'Empereur *Charlequint* & le Pape *Paul* III. La Flotte de l'Empereur, composée de quatrevingt-deux Galeres, étoit commandée par *Doria*; celle des Vénitiens, également forte, étoit sous les ordres de *Capello*; & *Grimani*, Patriarche d'Aquilee, commandoit les Galeres du Pape. *Ferdinand* de

(*a*) *Cantimir.* T. II. p. 321, 322.

tement de l'Etat. *Kili* est l'ancienne *Lycostomon*; les Moldaves l'appellent *Cilia.* Cette ville est située au Nord de la plus grande embouchure du Danube. *Cantimir.*

(*) Ceci doit être certainement tiré de quelque Auteur Moldave, & non d'un Historien Turc, du-moins faut-il qu'il y ait des mots d'ajoutés, & que le Traducteur ait changé le tour d'expression.

(†) On ajoute dans l'original, *au retour de son expédition dans le Royaume d'Yemen*; mais comment a-t il pu en ce cas-là se trouver dans la Méditerranée sans avoir fait le tour de l'Afrique? C'est-là une nouvelle preuve qu'il ne fut pas avec *Soliman* Pacha de l'expédition des Indes.

(‡) Ce doit avoir été un Général Chretien, dont le nom est corrompu par les Turcs; je n'ai pu découvrir son vrai nom. *Cantimir.* Ce Général étoit le fameux *André Doria*, Génois, que *Paul Jove* nomme *Auria*; il étoit au service de l'Empereur d'Allemagne, dans le tems dont il s'agit ici.

de *Gonzague*, Viceroi de Sicile, étoit General des Troupes de terre. On étoit convenu que l'on remettroit aux Venitiens toutes les conquêtes qu'on feroit en Grece, dans les Isles & en Dalmatie. *Barberousse* se mit en devoir de faire tête à ces forces, desorte qu'au commencement du Printems il fit voile avec cent-trente-huit Galeres pour l'Isle de Candie, dans le dessein de surprendre la Canée. *Gritti*, qui en étoit Gouverneur, reçut les Turcs si chaudement, & fit sur eux un si terrible feu de son artillerie & de sa mousqueterie, que *Barberousse* fut obligé de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde, & en abandonnant outre cela mille hommes, qui furent aussi tués. Tout ce qu'il put faire, fut de prendre la petite ville de Cecine, & de-là il fit voile pour le Golphe d'Ambracie, qu'il fortifia contre la Flotte des Chretiens, qui venoit d'arriver à Corfou. Le General *Gonzague* vouloit qu'on prit terre & que l'on attaquât Prevesa, parceque si l'on prenoit cette place, on pourroit canonner la Flotte ennemie, & fermer la Baie. Mais *Doria* fut d'avis, que si l'on ne pouvoit engager *Barberousse* à en venir à une action, il falloit faire voile pour Lepante, s'en rendre maitre, & ravager ensuite toutes les villes du Golphe de Corinthe. Cet avis fut suivi. Quand la Flotte Chretienne parut devant la Baie d'Ambracie, *Barberousse* étant indeterminé sur le parti qu'il prendroit, un Eunuque de la Cour le reprit aigrement, comme s'il eut été coupable de lâcheté, & lui dit en finissant, qu'il prit garde, qu'en voulant éviter une mort incertaine mais honorable, il ne s'exposât à une mort honteuse par les ordres du Sultan. *Barberousse* se tournant alors vers *Salek*, un des principaux Corsaires, lui dit: *il faut, à ce qu'il me paroit, que nous hazardions une bataille avec beaucoup de desavantage, de peur que nous ne perissions par les clameurs de ce demi homme.*

1538. *Section II. Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

Faisant lever l'ancre, il sortit de la Baie, pour donner bataille aux Chretiens; ceux-ci, qui ne croyoient pas qu'il osât risquer le combat, tiroient vers Leucade. *Doria* ayant avis du dessein de l'Amiral Turc, fit les dispositions necessaires pour le combattre. La Flotte ennemie étoit precedée de vingt Galeres legeres, sous le commandement de *Dragut*, fameux Corsaire; les plus avancées porterent sur le grand Galion de *Bondelmeio*, mais ce Commandant fit un feu si vif qu'elles furent bien aises de s'éloigner. En attendant *Doria*, ne voulant pas combattre sans les Vaisseaux de guerre qui ne pouvoient avancer à cause du calme, regla son cours là-dessus; & le rusé Turc changea aussi de mesures, & resta tranquille, de peur d'être enveloppé. Cependant, quelque tems avant le coucher du Soleil, ses deux ailes commencerent à attaquer en divers endroits les Chretiens; ils leur prirent deux Galeres, & un Vaisseau de guerre Espagnol, en coulerent deux autres à fond, & leur causerent encore quelque autre dommage. Une tempête s'étant élevée tout d'un coup, *Doria* fit voile pour Corfou avec tant de précipation, qu'il sembloit fuir plutôt que se retirer, ce qui lui attira bien du blame. Et comme on éteignit les lumieres à la poupe des Vaisseaux, *Barberousse* s'en divertit, & disoit que *Doria* les avoit fait éteindre pour cacher sa fuite.

Il combat Doria.

Peu après il se rendit avec la Flotte Turque à Paxos, Isle qui est à quatre

Prise de

1538. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

tre lieues à l'Est de Corfou, défiant les Chretiens au combat. A la fin la crainte du mauvais tems obligea les Chretiens de retourner à Ambracie; ils assiegerent & prirent *Castello Nuovo*, où l'on mit, contre les conventions faites, une Garnison de quatre-mille Espagnols, afin de garder cette place pour l'Empereur. Les Vénitiens furent si mécontens de cette démarche, qu'ils demanderent la paix à *Soliman*, & que le Traité se conclut peu après. En attendant *Barberousse* avoit mis en mer, pour secourir *Castello Nuovo*; plusieurs de ses Galeres firent naufrage sur les rochers Acrocérauniens, & l'on dit qu'il y périt vingt-mille hommes. *Doria* refusa neanmoins de profiter de cette occasion pour le poursuivre, & étant retourné en Italie il donna lieu à *Ursin*, Noble Vénitien qui servoit sur la Flotte, de dire en riant que *Doria* n'avoit rien fait de plus habilement, & de plus avantageux pour les intérêts de l'Empereur, que de mettre les Vénitiens & les Turcs aux prises ensemble, sans perdre une seule Galere.

Castello Nuovo.

Cette Place est reprise. 1539.

Soliman envoya au Printems *Barberousse* pour assieger *Castello Nuovo* par mer & par terre. D'abord les Turcs perdirent mille hommes; mais ayant fait une breche ils donnerent l'assaut, & après un combat sanglant ils tuerent la plus grande partie de la Garnison, avec *Sarmiento*, qui commandoit; mais ceux qui étoient dans le Château obtinrent quartier. *Barberousse* alla ensuite se présenter devant *Cattaro*; mais voyant que ces menaces n'intimidoient pas *Bembe*, qui en étoit Gouverneur, il accepta quelques présens & se retira.

Paix avec les Vénitiens.

Charlequint & *François* I. Roi de France, ayant fait la paix en ce tems-là, firent inviter les Vénitiens à se liguer avec eux contre les Turcs. Après bien des débats le Sénat envoya des Ambassadeurs à ces Princes pour tâcher de pénétrer leurs desseins; il en dépecha un troisieme à *Soliman* pour éviter s'il étoit possible la cession de Napoli de Romanie, & de Malvasie, que *Soliman* demandoit pour accorder la paix. L'Ambassadeur offrit une somme considérable à la place de ces villes, mais le Sultan lui reprocha avec aigreur qu'il dissimuloit honteusement, & lui dit en même tems ce que portoient ses instructions secrettes en des termes, qui l'intimiderent au point de céder non seulement ces deux villes, mais encore deux Châteaux en Dalmatie (*), cession qui pensa le faire bannir par le Sénat; ceux qui avoient trahi le secret de l'Etat ayant été découverts, furent punis de mort (*a*).

Siege de Bude. 947. 1540.

La guerre s'alluma de nouveau en Hongrie l'an 947. *Jean de Zipol* (†), qui avoit gouverné son Royaume assez heureusement sous la protection de *Soliman*, vint à mourir, laissant héritier de sa Couronne un Prince en bas-âge, nommée *Etienne*. Le Roi d'Allemagne (‡), croyant pouvoir aisément

Paul. Jovius, Ricaut.

(*) Depuis ce tems-là les Turcs remettent les Ambassadeurs Chretiens, pour savoir jusqu'où vont leurs instructions, croyant qu'ils ont toujours plein-pouvoir d'agir.

(†) Ou *Sepuse*, ainsi que les Historiens Chretiens l'appellent. Il mourut en 1540.

(‡) Il s'agit de *Ferdinand* Roi des Romains & de Boheme, frere de *Charlequint*, qui prétendoit aussi au titre de Roi de Hongrie du chef de sa femme. Voyant qu'il ne pouvoit réussir par force, il fit un accord avec *Jean de Zipol*, en vertu duquel il devoit lui succéder après sa mort. *Cantimir.*

ment détrôner un enfant, vint assieger Bude (*) avec une armée de huit- 1540.
mille hommes, tous gens d'élite. La Reine veuve dépecha aussitôt vers SECTION II.
Soliman, qui avoit accepté la tutelle du jeune Roi son fils, pour implorer *Exploits*
sa protection. Le Sultan fit prendre les devans à son Grand-Visir *Sojali Me-* *de Barbe-*
hemed Pacha, & écrivit en même tems une Lettre à la Reine, par laquelle il *rousse &*
lui promettoit de venir bientôt en personne à son secours avec toutes ses *de Doria*
forces. *Mehemed* étant arrivé à Bude résolut d'attaquer les ennemis, bien- *&c.*
qu'ils fussent fortement retranchés.

Le Roi d'Allemagne, informé du petit nombre des Turcs, partagea ses *Cette Ville*
forces en deux; il opposa la moitié de son monde au Visir, & avec l'autre *secourue*
moitié continua le siege. Ainsi pendant trente jours ce fut une double at- *par Soli-*
taque, presque continuelle. Ceux qui poussoient le siege ayant ruiné les for- *man.*
tifications, *Soliman* pour empecher la place d'être emportée, se mit en cam-
pagne dès les premiers jours du Printems pour joindre le Visir. Les Alle-
mands apprenant qu'il n'étoit qu'à quatre jours de marche, se retirerent
de nuit, & laisserent leur canon. *Mehemed Pacha* les suivit de près, ou
plutôt les devança, & les surprit à l'endroit où ils devoient s'embarquer
sur le Danube, en tua un grand nombre, & fit quantité de prisonniers; le
reste jettant ses armes, se sauva par la fuite. *Soliman* entra dans Bude; il
en fit sortir la Reine avec le Roi *Etienne* son fils, ne les jugeant pas capa-
bles de pourvoir à la défense du Royaume, l'un à cause de la foiblesse de
son âge, & l'autre à cause de celle de son sexe, & les ayant fait condui-
re en Transilvanie (†), il leur assigna un Sanjacat pour leur entretien. En-
suite il mit une forte Garnison de Janissaires dans Bude, & y établit pour
Gouverneur *Soliman Pacha*; il convertit les Eglises en Mosquées, & nomma
un Cadi pour regler les affaires civiles, après quoi il retourna à Con-
stantinople (a).

Les Historiens Chrétiens racontent cette expédition beaucoup plus à l'a- *Négligen-*
vantage des Turcs, & à la honte de leurs ennemis. Ils disent qu'*Usref* & *ce de Ro-*
Mehemed, qui commandoient sur les frontieres, ayant joint *Valentin*, Ge- *gendorf.*
néral de la Reine *Isabelle*, reprirent Vachia; mais ayant échoué devant
Pest, ils s'en retournerent, non sans perdre du monde dans leur retraite.
Cet incident ayant ranimé les espérances de *Ferdinand*, il envoya un plus
grand nombre de Troupes sous le commandement de *Rogendorf*, qui ayant
joint les premieres Troupes aux siennes, vint mettre le siege devant Bude.
Il

(a) *Cantimir.* T. II. p. 322-324.

(*) Le Polonois *Laskus* conseilla à *Ferdinand* de tâcher d'obtenir la Hongrie de *Soliman* à titre de tributaire avant que d'employer la voie des armes. *Laskus* lui même fut envoyé à Constantinople pour cette négociation. *Ferdinand* dépêcha en même tems le Comte de *Salm*, pour communiquer à la Reine *Isabelle* les articles du Traité fait avec feu son mari; mais cette Princesse ayant demandé de pouvoir consulter *Sigismond* Roi de Pologne son frere, *Ferdinand* entra en Hongrie, & s'empara de Vicegrade, de Pest, de Vaccia & de Bude: ce qui fit que *Laskus* fut mis en prison à son arrivée à Constantinople.

(†) Les Turcs sont en général fort libéraux en belles paroles sans effet, desorte qu'on dit communément, *qu'ils parlent bien & qu'ils agissent mal.* *Soliman* vérifia ce mot par sa conduite. Après avoir gagné par tous les dehors de la vertu l'affection de la Noblesse Hongroise, il saisit l'occasion de s'emparer du Royaume d'un Prince orphelin. *Cantimir.*

1540. Section II. *Exploits de* Barberousse *&* *de* Doria *&c.*

Il ruina une partie des murailles par le canon, & une autre partie tomba par le poids de la terre que l'on y avoit jettée en dedans pour la fortifier; deforte que si le Général, naturellement indolent, l'eût attaquée d'abord, la ville eût été infailliblement prise. Mais il négligea l'occasion, & pendant la nuit les assiegés eurent le tems d'élever un nouveau rempart, ensorte que les Allemands étant montés le lendemain à l'assaut, furent repoussés avec perte de seize-cens hommes. Leurs mines furent aussi éventées. Avec tout cela la trahison pensa faire ce que n'avoit pu la force: un Avocat, nommé *Bornemissa*, promit de laisser entrer un Corps de Hongrois pendant la nuit par une fausse porte; mais *Rogendorf* ayant commandé des Allemands au lieu de Hongrois, l'Avocat s'apperçut de la tromperie aussitôt qu'ils furent entrés, & il les quitta: comme ils ne connoissoient pas les chemins dans l'obscurité, ils se sauverent par où ils étoient entrés, à la réserve de ceux qui furent tués ou pris, quand on eut donné l'allarme.

Il continue le siege. *Mehemed Pacha* entra en Hongrie avec son armée au mois de Juin 1541, on conseilla à *Rogendorf* de marcher à lui pour le combattre, mais il voulut continuer le siege, & il se posta au pied du Mont S. Gerard, entre une montagne escarpée & la Riviere. Il fit faire un pont, qui menoit de son camp à une petite Isle, & éleva un Fort qui commandoit la Riviere & la plaine: la Flotte des Chretiens étoit aussi plus forte que celle des Turcs; mais comme *Rogendorf* avoit négligé de s'assurer de l'Isle de Capelle, les Turcs s'emparerent bientôt de la petite Isle, & bien-qu'on les en chassât promptement, ils inquietterent tellement le camp des Allemands, que ceux-ci se découragerent. Dans le même tems *Valentin*, Général de la Reine *Isabelle*, donna secrettement avis à *Perene*, qui commandoit les Hongrois, de se mettre en sûreté, *parcequ'une grande bête étoit sur le point d'arriver, qui les avaleroit d'une bouchée*. *Perene*, qui comprit par-là que *Soliman* n'étoit pas loin, déclara à *Rogendorf* que s'il ne levoit pas le siege sur le champ il se retireroit avec ses Troupes.

Se retire trop tard. *Rogendorf* refusa d'abord, mais dès la nuit suivante la peur obligea les Allemans de passer la Riviere pour entrer dans Pest; ils se partagerent en quatre Corps. Les deux premiers se tirerent assez bien d'affaire, mais les Turcs fondirent sur les autres avant qu'ils pussent sortir du camp. *Mahomet* Gouverneur de Belgrade & *Valentin* se rendirent maîtres du quartier de *Perene*, & chasserent les Allemans au-delà du Mont S. Gerard. La Garnison de Bude fit en meme tems une sortie sur eux, & l'Evêque fit mettre le feu à un grand monceau de paille sur le bord de la Riviere, pour que les ennemis des Chretiens vissent clair à les faire périr; ajoutez à cela, que le canon tiroit sur eux de tous côtés. Pour comble de malheur, *Kasan*, l'Amiral Turc, remonta la Riviere avec des Barques legeres, & attaqua les Vaisseaux qui passoient à Pest; il en prit quelques-uns & en coula nombre d'autres à fond, tandis que le reste des Allemans s'etant sauvés par le pont dans la petite Isle, y furent tués, ou périrent dans la Riviere (*a*).

La

(*a*) *Ricaut*, ubi supra.

1541. Section II.

Exploits de Barberouſſe & de Doria &c.

La Flotte Chretienne, voyant que tout étoit perdu, ſe fit jour du mieux qu'elle put à coups de canon, & ſe retira à Comorre. Les Troupes qui étoient dans le camp perirent, les Bâtimens qui s'y trouvoient ſe firent tuer en combattant vaillamment. Environ trois-mille hommes, qui avoient gagné une petite hauteur auprès de l'Iſle de S. Gerard, s'y défendirent juſqu'à ce que les deux tiers ayant été tués, les autres mirent les armes bas, & furent enſuite maſſacrés par ordre de *Soliman*. Dans le même tems *Kaſim* ſe preſenta devant Peſt avec ſa Flotte; la Cavalerie ſe ſauva, & ceux qui reſterent étoient ſi abattus, qu'ils ne firent qu'une foible défenſe, deſorte que les Turcs entrerent bientôt dans la place, exercerent ſur eux les plus grandes cruautés, & ſaccagerent cette riche ville. Enfin, ſuivant quelques Hiſtoriens, les Chretiens perdirent vingt-mille hommes, trente-ſix pieces de gros canon, & cent-cinquante petites pieces. Leur malheureux General *Roggendorf* mourut peu après, près de Comorre, de ſes bleſſures & de chagrin.

Grande boucherie.

Bude surpriſe.

Après cette victoire *Soliman* vint camper ſous les murailles de Bude à la tête d'une puiſſante armée; il envoya des Ambaſſadeurs à la Reine chargés de riches préſens, pour lui demander d'envoyer le jeune Roi à ſon camp. *Iſabelle* obeït par l'avis de l'Evêque, pour ne donner aucun ſoupçon. Quoique ce jeune Prince fût encore au berceau, on le reçut avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Le Sultan s'entretint familierement avec la nourrice, & ordonna à *Selim* & à *Bajazet* ſes fils de prendre le jeune Roi entre leurs bras & de le baiſer. Mais tandis que les Seigneurs Hongrois ſe divertiſſoient au dîner avec les Pachas, quelque Troupes entrerent dans la ville, ſous prétexte de la voir, & s'en ſaiſirent, mais ſi adroitement & avec ſi peu d'éclat, qu'on ne s'en apperçut qu'après que la choſe fut faite. Immediatement après on publia une proclamation, pour raſſurer les habitans, & les avertir de ne rien craindre, mais on leur ordonnoit en même tems de livrer leurs armes; on obſerva une diſcipline ſi exacte, qu'il n'y eut pas une ſeule perſonne inſultée par les ſoldats (a).

La Hongrie réduite en Province de l'Empire Turc.

Auſſitôt que *Soliman* ſut que ſes ordres étoient exécutés, il renvoya le jeune Prince à ſa mere, mais il retint les Nobles, à leur grand étonnement & à celui de la Reine. Cette Princeſſe écrivit au Sultan en termes très-ſoumis pour le faire ſouvenir de ſes promeſſes, & pour ſolliciter la liberté des Seigneurs; mais ſans avoir aucun égard à ſes remontrances, *Soliman* délibera avec ſes Pachas, ſur la maniere dont il diſpoſeroit du Royaume de Hongrie. Le Grand-Vizir *Mahomet* fut d'avis d'emmener le jeune Roi & tous les Nobles à Conſtantinople, & de laiſſer en Hongrie un Gouverneur, qui par ſa douceur & ſa moderation diſſipât parmi les Peuples toute crainte de ſervitude. *Ruſtan* Pacha, gagné par les préſens de la Reine, inſiſta ſur ce que l'honneur demandoit, & repreſenta que rien n'étoit plus deshonorant pour un grand Monarque, que de manquer de parole à une femme foible, & à un pauvre enfant, qu'il avoit pris ſous ſa protection. Mais *Mahomet*, Gouverneur de Belgrade, trouvant ces deux premiers avis trop doux, en ouvroit un troiſieme, qui étoit de reduire la Hongrie en Pro-

vin-

(a) *Ricaut*, ubi ſup.

1541. Section II. *Exploits de* Barberousse *& de* Doria *&c.*

vince, d'envoyer la Reine à ſon pere, d'élever ſon fils à la Porte dans la Religion Mahométane, de faire mourir tous les Nobles, de raſer leurs Châteaux, & de tranſporter les principales familles en Aſie.

Soliman entra dans Bude le 30 d'Août, & prit un milieu; il ordonna par un Edit public, que Bude ſeroit gardée par une Garniſon Turque, que le Royaume ſeroit réduit en Province de l'Empire, & que la Reine avec ſon fils ſortiroient d'abord de la ville, & iroient faire leur réſidence à Lippe. Elle obéit ſur le champ, bien-que pénétrée de douleur, & fut accompagnée de tous les Seigneurs qui avoient été élargis, à la réſerve de *Valentin*.

Propoſitions de paix rejettées.

Dans ces entrefaites, *Ferdinand* ayant appris le triſte ſort de ſon armée, envoya des Ambaſſadeurs à *Soliman*, chargés de beaux préſens (*), & de propoſitions de paix. Ayant été admis à l'audience du Sultan, ils lui demanderent humblement de vouloir donner l'inveſtiture de la Hongrie à leur Maître, qui s'engageoit de payer le même tribut annuel que le Roi *Jean*, & de porter l'Empereur à accéder au Traité, enſorte que les Turcs pourroient tourner leurs armes ſans obſtacle contre la Perſe. Mais au-lieu d'accorder les demandes de *Ferdinand*, le Sultan exigea la reſtitution de toutes les places qui avoient autrefois appartenu au Roi *Louis*, & qu'à l'avenir *Ferdinand* ne ſe mêlât en rien des affaires de Hongrie. Il demanda de plus que l'Autriche lui payât un léger tribut pour les fraix de la guerre, & refuſa même une ſuſpenſion d'armes juſqu'à ce que les deux Princes fuſſent inſtruits de ſa réponſe. Les Ambaſſadeurs eurent néanmoins la liberté de viſiter le camp, où ils virent regner la diſcipline la plus exacte & le plus profond ſilence. A ſon retour à Conſtantinople, *Soliman* fit mettre *Laskus* en liberté.

La Tranſilvanie *donnée à* Etienne.

Dans le tems que *Mahomet* Pacha fut envoyé en Hongrie, *Ahmed*, Gouverneur de Niſſe, d'autres diſent de Nicopolis, eut ordre de ſe rendre maître de la Tranſilvanie, conjointement avec *Pierre*, Prince de Moldavie & de Valaquie. *Etienne Maylat*, qui avoit été fait Vaivode de Tranſilvanie, n'étant pas en état de faire tête à l'ennemi, s'enfuit à Togaras. *Ahmed*, qui trouva cette ville trop forte pour eſpérer de la prendre, attira *Maylat* dans ſon camp, ſous prétexte de traiter de paix; mais il s'aſſura de lui, après quoi Togaras ſe rendit bientôt. Alors on donna, de l'aveu de *Soliman*, la plus grande partie de la Tranſilvanie au jeune Roi *Etienne*, & les Peuples ne firent pas difficulté de lui prêter ſerment de fidelité (*a*).

Tandis que tout ceci ſe paſſoit, *Charlequint* fit la malheureuſe expédition d'Alger; mais nous ne nous y étendrons point ici, parceque cette guerre fut moins contre les Turcs, que contre les Maures de Barbarie, qui ayant été chaſſés d'Eſpagne, s'étoient fait Pirates, & infeſtoient toute la Méditerranée.

Alliance de Soliman *avec les* François.

Cette rapide ſuite de victoires, qui inſpira de la terreur à quelques Prin-ces

(*a*) *Ricaut*, ubi ſupra.

(*) Il y avoit entre autres un Globe, où l'on voyoit les heures du Jour, le mouvement des Planetes, les phaſes de la Lune, & autres phénomenes.

949. 1542.

ces Chrétiens, en engagea d'autres à implorer l'assistance de *Soliman* contre l'injustice de leurs voisins. C'est ainsi que *Françoise Padishah*, ou l'Empereur de France, ne pouvant plus tenir contre les efforts des Espagnols, envoya l'an 949 un Ambassadeur extraordinaire à *Soliman*, pour faire alliance avec lui, & pour lui demander du secours. Le Traité ayant été conclu, le Sultan envoya *Khair'eddin* avec une Flotte nombreuse contre les côtes des Espagnols, & au commencement du Printems il entra lui-même à la tête de son armée en Hongrie. Il emporta d'abord Lipova, Becskerek & Schiklous, que les Allemans avoient repris il y avoit deux ans. Ensuite, avançant plus loin dans le cœur du Pays, il s'empara d'Ustorgon-Belgrad (*), de Tatar-Hissar, & d'Ustuni-Belgrad (†). Par-tout il convertit les Eglises en Mosquées, & après avoir mis de bonnes Garnisons dans les places conquises, il reprit le chemin de Constantinople; mais en approchant de cette Capitale il reçut la triste nouvelle de la mort subite de son fils *Mahomet*. Il en fut si touché, qu'au lieu du triomphe qu'il se préparoit, il entra dans la ville en silence & accablé de douleur. Dans la suite, en mémoire de son fils & pour le repos de son ame, il fit bâtir à Constantinople sur le chemin qui mène à la porte dite *Engi Capu* (‡), un beau Jami, accompagné de son Collège & de son Hôpital, qui retient encore le nom de *Shehzade Jami* (a). 1542 SECTION I. Traité avec Barberousse & de Doria [illegible]

Ce récit si succint des Historiens Turcs demande d'être éclairci par ce que rapportent les Historiens Chrétiens, sur-tout en ce qui regarde l'envoi d'une Flotte au secours des François, & la guerre de *Soliman* en Hongrie. De nouveaux différends s'étant élevés entre l'Empereur & *François* I. Roi de France, ce dernier envoya *Rincon* en qualité d'Ambassadeur en Turquie, pour solliciter *Soliman* de déclarer la guerre à l'Empereur, mais en traversant l'Italie ce Ministre fut assassiné par les Espagnols. Cet attentat irrita encore davantage le Roi de France, & il envoya *Polin*, chargé de la même commission. Etant arrivé à Constantinople, le Grand-Visir *Soliman* ne lui fit pas un accueil fort favorable; mais ayant par le moyen du Capi Aga, ou Chef des Portiers, obtenu une audience du Sultan même, ce Prince lui promit d'envoyer au Printems suivant à son Maître une Flotte aussi puissante qu'il demandoit. Quand la saison fut venue, le Grand-Visir, par jalousie contre *Barberousse*, s'opposa dans le Conseil à l'exécution de ce dessein, alléguant qu'il ne voyoit aucune raison de faire une aussi grosse dépense, uniquement pour faire plaisir à l'Amiral. Cela n'empêcha pas néanmoins que *Barberousse* ne fît équiper par ordre de *Soliman*, avec une diligence incroyable, cent-dix Galeres, & quarante Galions, & qu'il ne partit de Constantinople avec l'Ambassadeur de France. *Expédition de la Flotte* Turque.

Aussitôt qu'il fut arrivé au Phare de Messine, les Pirates s'étant rendus avec leurs Galiotes à la vue de Rhege, commencèrent à mettre leurs gens à

(a) *Cantimir*, T. II. p. 324-326.

(*) Strigonie ou Gran.

(†) Albe Royale, que les Allemans appellent *Stul Weissenburg. Cantimir*.

(‡) C'est une des vingt huit portes de Constantinople, qui regarde Selivrée. *Cantimir*.

1543. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

à terre: les habitans prirent la fuite; mais *Gaëtan* Espagnol, qui occupoit le Château, tua quelques Turcs avec son canon: sur quoi les autres entrerent dans la ville & y mirent le feu, au grand déplaisir de *Barberousse* & de l'Ambassadeur de France. Ensuite les Turcs débarquerent quelques canons, & quelques volées intimiderent tellement le Commandant, qu'il rendit d'abord la place. On lui accorda la liberté, de-même qu'à sa femme & à ses enfans, à l'exception d'une de ses filles, qui étoit extraordinairement belle. *Barberousse* en devint si amoureux qu'il l'épousa. Les soldats pillerent la place, & soixante-dix Espagnols qui composoient la Garnison, avec un plus grand nombre d'habitans, furent faits prisonniers. L'Amiral Turc côtoya ensuite l'Italie, & vint à Ostie à l'embouchure du Tibre; les Romains en furent si effrayés, que la Lettre de l'Ambassadeur au Cardinal *Rodolphe*, Légat du Pape, par laquelle il l'assuroit qu'on n'avoit rien à craindre, put à peine les empêcher d'abandonner la ville (*a*).

Barberousse étant arrivé à Marseille, y demeura longtems, fort mécontent de voir que les François laissoient passer la saison propre à agir. Ayant enfin été joint par plusieurs Vaisseaux François & par huit-mille hommes de Troupes de terre, il eut ordre d'assieger Nice en Provence, qui appartenoit au Duc de Savoye. Les Assiegés repousserent d'abord les Turcs à une breche, mais l'Amiral Turc ayant fait dresser une nouvelle batterie, ils en furent si effrayés, qu'ils convinrent de se rendre aux François; les Janissaires, qui se virent par-là frustres du pillage, en furent si irrités, qu'ils auroient massacré l'Ambassadeur, s'ils avoient pu. Peu après ils eurent un autre sujet de mécontentement: il n'y avoit pas longtems qu'ils assiegeoient le Chateau, lorsque les François n'ayant plus ni poudre ni plomb, en firent demander à emprunter aux Turcs. *Barberousse* en fut si en colere, qu'il menaça *Polin* de la mort, & pensa à se retirer. A peine étoit-il appaisé, lorsqu'on intercepta une Lettre du Marquis *del Vasto* au Gouverneur, par laquelle il lui promettoit du secours dans deux jours: cette nouvelle fit lever le siege; mais avant leur depart les Turcs forcerent l'entrée de la ville, la pillerent & y mirent le feu.

Barberousse évite Doria.

Barberousse étant venu mouiller à l'Isle de Lerine ou de Marguerite, eut avis que *Doria* étoit avec sa Flotte à Villefranche; & comme il avoit perdu quatre Galeres par la tempête, *Polin* fit conseiller à l'Amiral Turc de l'aller attaquer. Comme *Barberousse* ne se hatoit point, ses Officiers en firent des railleries, & dirent qu'il avoit raison de ménager son confrere *Doria*, par reconnoissance de ce qu'il l'avoit fait échapper à Hippo; mais *Barberousse* sans s'émouvoir, répondit toujours, *qu'étant un vieux Capitaine qui ne voyoit qu'à moitié, il voyoit cependant plus clair que tous ces jeunes Capitaines, qui avoient la vue si bonne.* Quelque tems après il fit voile pour Toulon, & detacha vingt-cinq Galeres sous les ordres de *Salek* & de *Hassan*, son parent, qui après avoir pillé quelques villes maritimes d'Espagne, se rendirent à Alger, & y passerent l'Hiver. Pendant que *Barberousse* ravitailloit sa Flotte à Toulon, pour être en etat d'agir au Printems, *Doria*, sous prétexte de trai-

(*a*) *Ricaut*, ubi sup.

1542. Section II.

quitter de la rançon de quelques prisonniers, lui fournit les choses dont il avoit besoin, de peur qu'il ne commît des hostilités sur les Terres des Génois (o).

L'Amiral Turc, ennuyé de rester si longtems inutile en Provence, demanda au Roi de France la permission ou de se retirer, ou de ravager les côtes d'Espagne; mais ce Monarque ne pouvant se résoudre à lui accorder la seconde demande, lui fit présent, pour remplacer les Turcs qui étoient morts, de tous les esclaves Mahométans qui étoient sur ses Galeres au nombre de quatre-cens, de provisions & de plusieurs autres choses. *Barberousse* étant après cela parti de Toulon, alla aborder à l'Isle d'Elbe, appartenante au Duc de Florence; il fit demander au Gouverneur *Appiano* le fils de son ancien ami *Sinan* le Juif, qui y étoit detenu prisonnier: le Gouverneur répondit, *que le jeune homme s'étant fait Chrétien il ne pouvoit absolument le lui rendre, mais que pour l'amour de lui il le traiteroit comme son fils.* *Barberousse* ne goûta point cette excuse, fit descente, enleva beaucoup de butin, & se fit rendre le prisonnier. Mais la liberté du fils causa la mort du pere; celui-ci fut tellement saisi de joie en le voyant, qu'il tomba en foiblesse & mourut en le tenant entre ses bras.

Exploits de Barberousse & de Doria.

Il [illegible]

Barberousse, en quittant l'Isle d'Elbe, alla aborder d'abord à Telaman, & de-là à Porto Hercole, qu'il brûla. Il ravagea ensuite les Isles de Gigio & d'Ischia; il reduisit en cendres les trois principaux bourgs de la derniere, & enleva un grand nombre de captifs de l'une & de l'autre; il tâcha après cela de se rendre maître de Pouzzol, mais le secours venu de Naples l'obligea de renoncer à son entreprise. Il fut plus heureux dans l'Isle de Lipari, qu'il desola, & après avoir brûlé la ville il emmena environ sept-mille prisonniers à Constantinople. *Soliman* le reçut avec distinction, & approuva sa conduite. Ce fut-là sa derniere expédition: il mourut en 1547 (*).

Son retour à Constantinople.

Revenons à-présent à la guerre de Hongrie. *Ferdinand* fut allarmé de la réponse que la Porte avoit faite à ses Ambassadeurs, de sorte qu'à sa sollicitation les Princes & les Etats d'Allemagne résolurent unanimement d'armer pour reprendre sur les Turcs Bude, & les autres places de Hongrie. Dans ce dessein ils mirent sur pied une armée de trente-mille hommes de pied & de sept-mille chevaux, sous les ordres de *Joachim* Marquis de Brandebourg. A Vienne ils furent joints par les Troupes de *Ferdinand*, qui consistoient en dix-mille chevaux de Stirie, quinze-mille de Hongrie, & trois-mille Fantassins Italiens, gens d'élite, que le Pape *Paul* III. avoit envoyés sous le commandement d'*Alexandre Vitelli*. Le Marquis se mit en campagne, mais il marcha si lentement le long du Danube, que les Officiers disoient que l'Eté seroit passé avant qu'il commençât à agir. Etant arrivé enfin à Gran, le bruit courut que *Soliman* étoit en marche pour la Hongrie, à la tête d'une puissante armée, mais les espions que le Marquis avoit envoyés à Semendrie, rapporterent qu'il n'étoit arrivé guères que trois-mille Turcs à Bude, & que la Flot-

Ferdinand entre en Hongrie.

(o) *Ricaut*, ubi sup.

(*) Il fut enterré dans sa maison, nommée [illegible], proche du Bosphore de Thrace, à quatre milles environ de Pera; & pour rendre son tombeau célebre, il y fit bâtir une Mosquée à ses dépens.

1543. Section II. *Exploits de Barberousse & de Doria &c.*

Flotte ennemie étoit moins forte que celle du Roi; ces nouvelles déterminerent à marcher à cette Capitale. Mais le Général, contre l'avis de ses Officiers, voulut passer le Danube, & se rendre premierement maître de Pest, pour faciliter la réduction de Bude. Dans le meme tems *Médicis*, Amiral de la Flotte, descendit la Riviere, & chassa les Turcs de l'Isle Ste. Marguerite, qui est un peu au-dessus de Pest.

Siege de Pest.

Le Marquis vint donc mettre le siege devant Pest, les Turcs firent plusieurs sorties, dans l'une desquelles *Vitellio* les ayant attirés après lui, en feignant de se retirer, *Perene* se glissa avec la Cavalerie légere entre eux & la ville, desorte qu'il y en eut cinq-cens de tués. Fiers de ce petit avantage, les Chretiens éleverent leurs batteries, & ayant fait une breche, quatre Compagnies Italiennes avec *Vitellio* à leur tete, monterent courageusement à l'assaut; mais n'ayant été soutenus ni des Allemans ni des Hongrois, ces braves Italiens furent obligés de se retirer en désordre avec perte de sept-cens hommes. Découragés par cet échec, on délibéra si on léveroit le siege ou non; mais pendant qu'on debattoit cette question, il se répandit un faux bruit, qu'*Ahmed*, a la tête de la Cavalerie Europeenne, marchoit à eux, ce qui détermina à la retraite. Mais avant qu'on eût executé cette résolution, les assieges firent une sortie & escarmoucherent avec les Hongrois. Ce fut dans cette rencontre qu'un des principaux Officiers Turcs souhaitta de voir *Vitellio*; on le lui montra, & il vint à lui, l'embrassa par estime pour son mérite, & se retira ensuite (*a*).

Levé.

Les Turcs s'apperçurent la nuit suivante que l'armée marchoit vers la Flotte, ils sortirent alors de tous côtes, reprochant aux Chretiens leur lacheté, & poursuivirent vivement l'arriere-garde. *Ulemas*, Gouverneur de Bude, passa même la Riviere, & les suivit avec tant d'ardeur, qu'ils auroient beaucoup souffert, si *Vitellio* & ses Italiens n'avoient courageusement fait ferme, & engagé la Cavalerie Allemande & Hongroise à faire volte-face contre les ennemis, qui furent mis en déroute, & perdirent assez de monde dans leur retraite. L'Armée Chretienne continua alors sa marche sans inquiétude; mais sept-cens Allemans malades, qui ne pouvoient suivre, furent massacres à sa vue par la Cavalerie Turque. Quand les Troupes furent arrivées à Vienne, on les licentia; mais pour cacher la honte de cette malheureuse expédition, & détourner les discours du Peuple sur un autre objet, l'illustre *Pierre Perene*, un des premiers Seigneurs de Hongrie, fut arrete par ordre de *Ferdinand* & condamné à une prison perpetuelle, comme traitre, sur un pretendu soupçon qu'il aspiroit à la Couronne de Hongrie.

Gran assi- [illegible]

Soliman, etant arrivé en ce tems-là en Hongrie, envoya *Amurath* Gouverneur de Dalmatie, & le Persan *Ulemas* pour assieger *Walpo*; la Garnison livra la place, & pour recompense de sa trahison elle fut taillée en pieces, tandis que les Turcs traiterent le Commandant tres-civilement. La ville de Cinq-Eglises & Siclos furent aussi bientot rendues, mais la Garnison de la derniere fut passée au fil de l'epee, parcequ'elle ne s'etoit pas rendue plutot. Le Sultan, informé de ces succes, partit de Bude pour assieger Gran.

(*a*) *Ricaut*, in Soliman I.

Gran. *Lisciano* & *Salamanca*, deux Espagnols orgueilleux, y commandoient, & se vanterent de défendre la place avec courage & fidelité. Les Turcs ayant dressé leurs batteries contre l'endroit le plus foible de la muraille, qu'on leur avoit indiqué, y firent une grande breche, mais furent vigoureusement repoussés jusqu'à trois fois. Les deux Commandans Espagnols, apprehendant néanmoins l'issue du siege, ont résolu de rendre la ville. *Salamanca*, du consentement des Officiers, mais contre le gré des soldats, sortit pour se rendre au camp des Turcs, & donna ordre à ceux qui défendoient la Tour de l'eau, de se mettre en sureté en se retirant dans la ville. Allarmés de cet ordre, les soldats se retirerent avec tant de précipitation, que les Turcs qui étoient alertes, entrerent dans la Tour avant qu'ils se fussent tous retirés, tuerent ceux qui restoient encore, & s'emparerent du Fort. *Salamanca* ayant été mené à *Ahmed* demanda des conditions très-avantageuses, mais le General Turc exigea qu'ils se rendissent à discretion. *Lisciano* en fut averti par un billet, & il rendit la ville, où les Turcs entrerent tranquillement; mais lorsque la Garnison fut arrivée à Presbourg, on fit arrêter les deux Gouverneurs avec quelques Officiers, parce qu'on les soupçonnoit de trahison.

Section II. *[illegible] de Barberousse & de Doria.*

Siege d'Albe Royale.

Soliman fit son entrée dans Gran le 10 d'Août, & convertit les Eglises en Mosquées. Après avoir fortifié la place, il fit raser le Château de Tata, qui s'étoit rendu à lui. De-là il se rendit devant Albe Royale, ainsi nommée parceque c'étoit-là que les Rois de Hongrie étoient couronnés & enterrés. Cette ville est située au milieu d'un marais, & l'on y aborde par trois chaussées fort larges, où il y a de belles maisons & des jardins de chaque côté. Elle est entourée de fortes murailles & d'un fossé profond rempli d'eau, ce qui en rend le siege difficile. A l'approche de l'ennemi *Barcet*, qui commandoit, auroit voulu ruiner les fauxbourgs, mais les habitans n'y voulurent pas consentir, croyant qu'on pouvoit les défendre. Aussitôt que les Turcs commencerent à investir la place, cinq cens Houssards (*) qui y étoient en Garnison, n'étant pas accoutumés à être renfermés, se retirerent pendant la nuit. Les Turcs par le feu continuel de leur canon abattirent les planches & la charpente, qui tenoit la terre & le fossé dont la Forteresse étoit construite; ayant ensuite comblé avec un travail incroyable, en douze jours, le marais & le fossé, ils donnerent l'assaut au boulevard des fauxbourgs du côté de Bude, & ayant continuellement des Troupes fraîches ils l'emporterent à la fin.

La Ville se rend.

Les femmes & les Religieux mêmes travaillerent à la défense; il y eut entre autres une puissante Amazone Hongroise, qui monta avec les soldats au haut du Fort Ledien, qui tenoit encore, & d'un seul coup de sabre elle emporta la tête à deux Turcs, qui vouloient monter sur le rempart. Ce jour-là, qui étoit le 25 d'Août, les Turcs ne purent avancer plus loin; mais peu après ils donnerent un autre assaut, & à la faveur d'un brouillard ils gagnerent le haut des remparts avant que les assiegés s'en fussent apperçus.

(*) C'étoit, dit l'Auteur, la Cavalerie Hongroise, qui ne subsistoit que de brigandage, & à qui on donnoit le nom infame de *Hussards*.

1543.
SECTION II.
Exploits de Barberouſſe *&* *de* Doria *&c.*

çus. Ils emporterent enfin les fauxbourgs, & les habitans prirent la fuite mais le pont-levis ayant été levé, & la porte qui conduiſoit à la ville étant fort étroite, il y en eut un grand nombre de tués, & entre autres le Général *Barcot*, à qui on coupa la tête & la main, que les Turcs montrerent aux aſſiegés au bout d'une pique. Alors les Magiſtrats rendirent la ville par compoſition, & la Garniſon ſe retira à Vienne. *Soliman* fit enſuite ſon entrée dans Albe Royale, & nonobſtant une proclamation par laquelle il aſſuroit les Hongrois qu'ils n'avoient rien à craindre, il ordonna de faire mourir les principaux habitans au bout de trois jours: d'autres prétendent à-la-vérité qu'il ne fit mourir que ceux qui avoient occupé des Charges, dans le tems que la ville s'étoit révoltée contre le jeune Roi, pour ſe donner à *Ferdinand*. Quoi qu'il en ſoit, il retourna bientôt à Conſtantinople, laiſſant les Tartares pour ravager le Pays. Enfin la paix ſe conclut en 1547 entre *Charlequint* & *Soliman*, & *Ferdinand* fut compris dans le Traité (*a*).

SECTION III.

Expéditions en Perſe, *aux* Indes, *& en* Afrique. *Siege de* Malthe.

SECTION III.
Expéditions en Perſe *&c.* *Siege de* Malthe.

Soliman *marche contre les* Perſans.
954.
1547.

ELKASIB MIRZA (*), prétendant avoir reçu des Perſans une injure impardonnable (†), ſe réfugia l'an 954 à la Cour de *Soliman*, & donna à ce Prince le plan le plus aiſé ſelon lui pour achever la conquête de la Perſe, s'offrant d'être lui-même le guide ou l'exécuteur de l'entrepriſe. Le Sultan, perſuadé par ſes diſcours, lui donna une groſſe ſomme pour faire des levées & rentrer dans ſes domaines (‡). Au Printems ſuivant, *Soliman* ſe mit lui-même de bonne heure en campagne, & marcha contre la Perſe à la tête d'une nombreuſe armée. En chemin il reçut les reſpects de ſes deux fils, *Bajazet* Gouverneur d'Iconie, & *Muſtapha* Gouverneur d'Amaſie; après qu'il les eut admis à lui baiſer la main, il les renvoya dans leurs Gouvernemens (§). Le Sultan étant entré dans l'Azerbejan, Sultan *Burhan* (**), deſcendu des anciens Rois de Shirvan, vint lui faire hommage de ſes Terres. Il confia auſſitôt après la garde de Tibris à *Elkajib Mirza*; mais celui-

(*a*) *Ricaut*, ubi ſupra.

(*) Dans les Annales des Sultans il eſt nommé par abus *Eskaſis Mirza*, & elles portent qu'il étoit frere du Shah & Roi de Shirvan.

(†) On dit que le Roi de Perſe lui avoit ravi ſa femme. *Cantimir*.

(‡) Les Auteurs Turcs ne nous donnent ſur ce ſujet aucun éclairciſſement, & je ne les trouve ſpécifiés nulle part. *Cantimir*.

(§) Quelques Auteurs Turcs diſent, que *Soliman* avoit été informé du deſſein que ſes fils avoient formé de le détrôner; mais que pour ſon honneur il ne voulut pas tremper ſes mains dans leur ſang, & ſe contenta de les renvoyer chez eux. Mais dans la ſuite, ayant eu de plus fortes preuves de leur complot, il fit mourir *Muſtapha*, comme nous le rapporterons plus bas. *Cantimir*.

(**) Ce terme ſignifie *demonſtratif*, mais quand il ſe prend pour un nom propre il déſigne quelque choſe de fort, & en quelque ſorte invincible. Ces noms, autrefois fort en uſage parmi les Turcs, ne le ſont plus aujourd'hui. *Cantimir*.

1547. Section III. *Expéditions en Perse &c. Siege de Malthe.*

lui-ci ne se sentant pas assez fort pour rien entreprendre de considérable, & craignant même, en cas d'attaque, de ne pouvoir résister aux Persans, il se contenta de ruiner les Palais du Shah, & rejoignit *Soliman*, qui étoit campé devant la ville de Van. Ce renfort détermina ce Prince à hazarder l'assaut; les assiégés intimidés par la vigueur des Turcs se rendirent le 19 du mois *Rejeb*, à condition d'avoir la vie sauve, de sorte que *Soliman* rentra en possession de cette belle & forte place. De-là il mena son armée à Arzeh, où ayant rencontré une partie des forces Persanes, il les mit en déroute.

Il s'empare des Trésors de Shah.

Dans ces entrefaites, le Sultan fut averti que les immenses trésors du Shah étoient assez négligemment gardés dans les villes d'Ispahan, de Kashan & de Kamid (*), il envoya *Elkass Mirza* avec un détachement de Cavalerie légère pour s'en saisir. Le Mirza exécuta sa commission heureusement, surprit la garde qui ne soupçonnoit point sa marche, s'empara du trésor, & ayant fait le dégat aux environs il revint trouver *Soliman* chargé de dépouilles. Il employa une partie de l'argent qu'il avoit gagné à obtenir du Grand-Visir *Aziz Allah*, homme avide de gain, d'être fait collègue du Gouverneur de Bagdad. Quand il fut arrivé dans cette ville, il écrivit au Roi de Perse, que touché de repentir de sa faute il lui en demandoit pardon, promettant de la réparer par une fidélité à toute épreuve, & de ne demeurer parmi les Turcs que pour lui découvrir tous leurs desseins. Cette intrigue ne put échapper à la vigilance de son collègue *Mehemed* Pacha, il en informa *Soliman*, qui lui donna ordre de lui envoyer *Elkass* chargé de chaines.

Elkass Mirza *s'enfuit en* Géorgie.

Le Mirza s'étoit fait des amis à la Cour de l'argent des Persans, de sorte qu'il fut averti de l'ordre du Sultan avant qu'il arrivât à Bagdad. Comme il n'y avoit pas d'autre parti pour lui que celui de la fuite, il se retira au plus vite dans le Gurjistan (†). Un an auparavant les Géorgiens avoient surpris *Mustapha* Pacha Gouverneur du Pays dans un défilé, & avoient taillé son armée en pièces. *Soliman* commanda à *Mehemed* Pacha d'en tirer vengeance; il entra donc en Géorgie à la tête d'une bonne armée, & après plusieurs combats qui ne décidoient rien, il défit enfin entièrement les Géorgiens: après cette victoire il rasa sept de leurs plus forts Châteaux: la saison avancée ne lui permit pas d'aller plus loin, & il passa l'Hyver avec son armée dans le Diarbekir. Au retour du Printems il rentra dans le Gurjistan, & 1548.
ne trouvant point de résistance, il réduisit plus de vingt villes sous l'obéissance du Sultan. Quand le Pays fut entièrement soumis, il mit de fortes Garnisons dans les meilleures places, & s'en retourna à Constantinople (a).

Revolutions de Tunis.

Voyons à présent ce qui se passa en Afrique. Lorsque *Soliman* envoya *Barberousse* avec une Flotte au secours du Roi de France, *Muley Hassan* Roi de Tunis, craignant qu'elle ne fût destinée contre lui, passa à Naples, pour s'aboucher avec l'Empereur, qui s'étoit rendu à Gênes, & pour lui de-

(a) *Cantemir*, T. II. p. 326-330.

(*) C'est peut-être *Kom*. Le même.

(†) Les Annales Turques marquent que *Tahmasp* ayant ordonné à ses sujets de se retirer avec leurs effets dans les montagnes, les Turcs furent si irrités contre le Mirza, de ce qu'il les voyoit frustrés du butin, qu'il se mit en tête qu'il avoit tout à craindre de la part de *Soliman*, & se réfugia chez un des Princes de l'Irak Arabique, lequel le livra à *Tahmasp*, & que ce Monarque le fit mourir.

1547. SECTION III. *Expéditions en* Perse *&c. Siege de* Malthe.

demander de nouveaux secours. Mais pendant qu'il étoit à Naples, il reçut la nouvelle que son fils *Amid*, qu'il avoit laissé pour défendre les côtes avec les Vaisseaux de guerre, avoit usurpé le Royaume. Il s'embarqua d'abord avec dix-huit-cens Bandits Italiens, commandés par *Jean Baptiste Lofredo*; ayant débarqué à la Goulette, il marcha, par le conseil de quelques traîtres droit à Tunis, avec si peu de forces; treize-cens hommes y périrent avec leur Commandant; *Muley Hassan* fut pris, & son fils lui fit crever les yeux. *Touare*, Gouverneur de la Goulette, regarda comme une injure qu'*Amid* avoit faite à l'Empereur, de s'être saisi du Trône sans son aveu, desorte qu'il manda *Abdo'lmalek*, fils naturel de *Muley Hassan*. Ce Prince se rendit à Tunis, ayant le visage couvert à la mode du Pays; on le prit pour *Amid* qui étoit absent, & le Gouverneur le reçut dans le Château. Ce nouveau Roi étant mort au bout d'un mois, *Mahomet* son fils, âgé de douze ans, fut mis sur le Trône, sous la régence de trois Gouverneurs, qui disposoient de tout à leur gré. *Muley Hassan* obtint d'eux la permission de se retirer à la Goulette, & par-là échappa heureusement aux mains sanguinaires de son fils *Amid*; car peu de tems après, les habitans, las du mauvais gouvernement des Triumvirs, le rappellerent; il entra dans Tunis sans obstacle, & fit mourir tous ses ennemis avec la derniere cruauté.

Succès de Dragut. 1550.

Les choses demeurerent dans cet état jusqu'à l'an 1550: alors *Dragut Rais*, fameux Corsaire Turc, s'étant saisi par surprise d'Afrique & de Mohammédie, deux villes du Royaume de Tunis, s'y fixa, & de-là faisoit par mer & par terre des courses sur les Chretiens. Les plaintes continuelles qu'on en portoit à *Charlequint*, l'engagerent à envoyer *Doria* avec une puissante Flotte & une armée, & assisté des Chevaliers de Malthe, pour assieger l'Afrique; ils l'emporterent d'assaut le 10 de Septembre, la raserent jusqu'aux fondemens, ravagerent les côtes voisines, & s'en retournerent. *Dragut*, irrité de cette perte, excita *Soliman* à déclarer la guerre à l'Empereur & à *Ferdinand*, bien-que la treve de cinq ans ne fût pas encore expirée. Dès le Printems suivant le Sultan donna à *Dragut* cent-quarante Voiles, que *Sinan* Pacha commandoit en chef; il emporta brusquement & saccagea le Château d'Augusta en Sicile. Ils firent ensuite descente dans l'Isle de Malthe, & après avoir cannoné inutilement les Châteaux de Manet & de S. Paul, ils allerent à la petite Isle de Goze, qui est à cinq milles de celle de Malthe, la ravagerent, & en emmenerent six mille-trois-cens personnes en captivite (*a*).

Tripoli *prise par les* Turcs.

Delà ils firent voile pour Tripoli en Barbarie, que l'Empereur avoit aussi donnée à l'Ordre de Malthe, & au mois d'Août ils l'assiegerent étroitement. Ils pousserent leurs approches si vivement, qu'ils éleverent une batterie à cent-cinquante pas de la muraille, où ils firent une grande breche au niveau du fossé: mais les assiegés la réparerent si bien durant la nuit, que les Turcs n'y purent donner d'assaut. A la fin un deserteur François leur indiqua un endroit où l'on ne pouvoit réparer la breche, ce qui intimida tellement les soldats qu'ils contraignirent le Gouverneur, nommé *Vallier*, de capituler; cependant tout ce que deux Chevaliers, députes pour regler la Capitulation,

(*a*) *Ricaut*, in Soliman.

tion, purent obtenir du Pacha, fut qu'il leur promit la liberté. La ville se rendit donc le 15 d'Août, & le Château le lendemain; mais *Sinan* au-lieu de tenir les conditions, bien-qu'il s'y fut engagé deux fois par serment, enleva à la Garnison tout ce qu'elle avoit, & la fit prisonniere. *Aramont*, Ambassadeur de France, ne put obtenir de lui, sinon qu'il relâcha deux-cens-trente hommes des moins propres à en tirer du service. Les Turcs traiterent sur-tout avec la derniere inhumanité le pauvre *Jean de Chalas*, Canonnier du Château, qui durant le siege avoit emporté la main au premier Juge de l'armée; après lui avoir coupé le nez & les mains, ils l'enterrerent jusqu'à la ceinture, tirerent sur lui des fleches, & à la fin lui couperent la gorge (*a*).

1553 Section III. *Expéditions en Perse &c. Siege de Malthe.*

Après avoir réglé les affaires en Orient, *Soliman* pensa à pousser ses conquêtes du côté de l'Occident. Dans ce dessein il envoya *Mehemet* Pacha, Begierbeg de Romelie, à la tête des Troupes de l'Europe, pour assiéger Temeswar la plus forte ville de Hongrie. Ce Général, après s'être rendu maître dans le voisinage des villes de Bachi, Buchgergi, Ratzu & Chonad (*), vint se présenter devant Temeswar. Mais les Chrétiens étant venus au secours de la ville avec des forces supérieures aux siennes, il demanda un prompt renfort au Sultan. Le Grand-Visir, *Mahmud* Pacha, alla en diligence le joindre avec le reste des Troupes: après cette jonction les ennemis furent bientôt mis en déroute, & la ville ne tarda pas à être emportée. Ainsi le Bannat de Temeswar, qui égale par son étendue les plus grands Gouvernemens, fut annexé à l'Empire Othoman. *Kasim Pacha* (†) y fut établi Gouverneur avec une forte Garnison (*b*).

Prise de Temeswar.

Suivant les Historiens Chrétiens, cette ville fut prise par *Ahmed*, dont nous avons parlé plus haut, & par *Ali*, Pacha de Bude, qui contre la foi donnée firent passer la Garnison au fil de l'épée. Ils rapportent aussi que les mêmes Généraux prirent le Château de Zolnuk, mais qu'ils échouerent devant Ersam; & que l'année suivante *Ali* fut encore obligé de lever le siege d'Agria, avec perte de six-mille hommes; mais qu'à la sollicitation d'*Aramont* Ambassadeur de *Henri* II. Roi de France, *Soliman* envoya en 1553 une Flotte dans la Mer Tyrreniene, qui fit de grands ravages sur les côtes d'Italie, & dans les Isles de la Méditerranée. Ajoutons que la même année *Isabelle*, ne pouvant se défendre contre les entreprises des Turcs en Transilvanie, remit cette Province entre les mains de *Ferdinand*, & se retira en Pologne (*c*).

Prise de Zolnuk.

La fortune ne fut pas si favorable aux Turcs en Asie. *Shah Ismaël*, fils de *Tomasib* (‡), voyant les Musulmans (§) éloignés de ses frontieres, entra

Les Turcs battus par les Persans.

(*a*) *Ricaut*, in Soliman. (*b*) *Cantimir*, l. c p. 330, 331. (*c*) *Ricaut*, ubi sup.

(*) Villes situées apparemment entre le Danube & la Save. Ce Pays est appellé par les Turcs *Pacha Ovah*. *Cantimir.*

(†) Fameux Général qui parvint à la Dignité de Grand Visir. Ce fut lui qui établit la nouvelle Colonie de Galata, il y fit de grands embellissemens, & voulut que ce lieu portât son nom. C'est là que sont aujourd'hui les Magazins. *Cantimir.*

(‡) C'étoit Shah *Tomasib* ou *Tahmasp*, fils d'*Ismaël*; il regna cinquante-trois ans, & mourut en 1576.

(§) Comme si les Persans n'étoient pas aussi Musulmans, ou de vrais Croyans, parce qu'ils ne sont pas d'accord avec les Turcs sur quelques points particuliers.

1553. SECTION III. *Expéditions en Perse &c. Siege de Malthe.*

tra lui-même sur leurs Terres, prit d'emblée Ardish & Aglash (*), & fit passer au fil de l'épée tous les Turcs qu'il y trouva. *Iskander* Pacha s'avança avec les Troupes d'Asie pour s'opposer à cette irruption, mais le Shah vint à sa rencontre, le mit en déroute, & fit une terrible boucherie de son armée. Faveur légere que la fortune accordoit aux Persans, pour leur faire sentir son courroux dans une occasion plus importante. *Soliman* fit prendre les devans à son Grand-Visir *Mehemet* Pacha, & lui ordonna de passer l'Hiver avec les Troupes qu'il avoit aux environs de Tohad (†); & lui-même, au mois de Ramazan de l'an 960, vint le joindre avec son armée à un endroit nommé Erkileh (‡). Là il apprit avec certitude que son fils *Mustapha* (§) ne cessoit de conspirer contre lui, bien-que sur les soupçons qu'on avoit il eût été resserré très-étroitement l'année précédente: le fait bien avéré, le Sultan fit étrangler ce rebelle. Quand il fut arrivé à Alep son autre fils nommé *Jehan Gir* (**) mourut aussi. Restoit *Selim*, l'ainé de tous, qui fut laissé dans Marash avec toutes les Troupes, pour y passer l'Hiver (*a*).

Mustapha Fils de Soliman étranglé.

Les Historiens Chretiens parlent de *Mustapha* comme d'un jeune Prince d'un mérite supérieur, & ils attribuent sa mort aux intrigues d'une Dame du Serrail, qu'ils appellent *Roxelane*. Cette Sultane voulant assurer l'Empire à un de ses quatre fils, engagea d'abord par ses artifices le Sultan à l'épouser, & tenta ensuite de se défaire de *Mustapha* par le poison; mais ayant manqué son coup, elle l'accusa auprès de *Soliman* de complots criminels; elle montra au Sultan des Lettres de ses créatures qui épioient les actions du Prince, & entre autres une du Pacha, qui étoit son Gouverneur, & qui commandoit sous lui dans la Province d'Amasie; il marquoit qu'on disoit que *Mustapha* étoit promis avec la fille du Roi de Perse: ces soupçons ayant été confirmés par l'adresse du Grand-Visir *Rustan*, gendre de *Roxelane*, le Sultan y donna à la fin; il envoya ordre à *Mustapha* de venir le trouver dans son camp; ce jeune Prince, se confiant en son innocence s'y rendit; mais en entrant dans la tente de son pere il fut saisi par sept Muëts, qui l'étranglerent, tandis que *Soliman*, qui étoit derriere un rideau, les animoit par des signes menaçans à l'expédier. Les mêmes Historiens ajoutent que son corps ayant été montré à son frere *Jehan Ghir*, qui étoit fort bossu, ce

(*a*) *Cantimir*, T. II. p 331, 332.

(*) Villes qui confinent au Shirvan, les Cartes mettent par corruption Ergish & Elata. *Cantimir*. Elles sont bien nommées Arjish & Aklat ou Kalat, ainsi que portent quelques Cartes, & elles sont à trois-cens milles du Shirvan au Nord du Lac de Van.

(†) Ville de Natolie à peu de distance d'Amasie, c'est selon quelques-uns l'ancienne *Eudocie*. *Cantimir*.

(‡) Ou Eregli, sur le chemin d'Iconie à Alep.

(§) Quatrieme fils de *Soliman*, accusé d'avoir soulevé ses autres freres contre leur pere. Les Turcs disent que *Soliman* patienta pendant un an, espérant de les ramener par la douceur; mais que les voyant obstinés, il fit étrangler *Mustapha*, comme seul auteur de leur révolte. On soupçonna que *Jehan Ghir* avoit aussi été empoisonné par son ordre. *Soliman*, après avoir étouffé cette rebellion, fit une Loi, qui portoit que désormais les fils du Sultan seroient gardés dans la Ville Impériale, & qu'on ne leur conféreroit plus de Gouvernemens: on a dérogé quelquefois depuis à cette Loi, mais on ne le fait plus. *Cantimir*.

(**) C'est-à-dire, Porte-globe, parce qu'il étoit bossu. *Cantimir*.

ce Prince qui aimoit tendrement *Mustapha*, reprocha à son pere sa cruauté & se poignarda sur le champ; que cette exécution fut suivie d'un soulevement des soldats qui avoient accompagné *Mustapha*, dans lequel il eut deux-mille hommes de tués; que lorsque les Janissaires apprirent sa mort, ils forcerent à grand bruit & le sabre à la main la tente de *Soliman*, qui eut bien de la peine à les appaiser, en déposant *Rustan* (*a*). Revenons à la guerre de Perse. 1553. Section III. *Expeditions en Perse &c. Siege de Malthe.*

Enfin l'an 961 *Soliman* entra dans le Shirvan, & envoya un Héraut au Shah (*), pour le défier & lui faire dire qu'il l'attendoit en rase campagne; mais le Persan ne répondit à ce défi ni par paroles ni par actions, desorte que le Sultan mit le siege devant Revan (†), le lieu de la residence du Shah; il s'en rendit maître en peu de jours, ruina les jardins, les maisons de plaisance & les palais, & mit ensuite le feu à la ville, l'ornement de la Perse. De là il marcha vers Nahjivan (‡), où Sultan *Hussein* (§) lui servit de guide, & il devasta tout le Pays qui est entre Tibris & Marage (**), mettant les villes, les bourgs & les villages à feu & à sang. Après avoir pris une vengeance si cruelle, *Soliman* envoya ses Troupes en quartier d'Hiver aux environs d'Amasie. Au Printems suivant, *Shah Kuli* Sultan (††) vint trouver ce Prince près d'Arzerum (‡‡), pour implorer sa protection. *Soliman* marcha ensuite vers Bagdad, où les Ambassadeurs du Roi de Perse vinrent lui demander la paix; après quelques conferences elle fut enfin conclue, & les villes de Van, de Marash & de Mosul furent marquées pour servir de limites à l'Empire Othoman. *Invasion en Perse.* 961. 1564.

Tandis que *Soliman* étoit occupé en Asie, on vit paroître en *Dobrujeh* (**) un Imposteur, qui prit le nom de Sultan *Mustapha*. Il assembla une quaran- *Faux Mustapha.*

(*a*) *Busbeq.* Legat. Turc. Ep. III. *Ricaut.*

(*) La Loi des Turcs leur défend de faire la guerre, sans avertir l'ennemi auparavant. S'il ne se met pas à la raison, ils se croient innocens de tout le sang qui est ensuite répandu. Cependant ils n'observent pas toujours cette Loi. *Cantimir.*

(†) Ville célebre de Perse, mal nommée *Erivan* sur les Cartes. *Cantimir.* L'Auteur se trompe, *Ervan* ou *Irvan* n'est point une corruption. On peut écrire aussi *Revan*, *Rivan* & *Irivan.*

(‡) Les Cartes portent mal-à-propos *Nahschuan. Cantimir.* C'est à-la-vérité une faute, mais nous ne connoissons point de Cartes où elle se trouve. On y voit *Naksivan* & *Nakh Luan.* Les Arabes écrivent *Nakhi wan.*

(§) Il y a de l'apparence que c'étoit un des Princes Persans, qui en ce tems-là passoient fréquemment dans le parti des Turcs. *Cantimir.*

(**) Mal dans les Cartes *Marraga. Cantimir.* Maragha est le vrai nom. Ce sont les Auteurs Turcs qui ont corrompu les noms; car ils sont beaucoup moins exacts pour les noms propres que les Arabes & les Persans.

(††) Un des Seigneurs Persans révoltés, célebre principalement par la connoissance qu'il avoit de la Musique; on a encore de beaux airs de sa composition. *Cantimir.*

(‡‡) C'est à dire Terre de Grece ou d'Europe; car les Turcs ont coutume d'appeller partie d'Europe tout ce qui est au couchant d'Arzerum, avec toute l'Anatolie ou l'Asie Mineure. *Arzerum* est la Capitale de la haute Arménie. *Cantimir. Arzerum* signifie Terre de Grece ou Romaine & non d'Europe; les Turcs n'appellent point ce qui est au couchant de cette ville partie d'Europe, mais partie de Rûm, ou plutôt Pays des Romains, dont l'Empire s'étendoit dans l'Asie, aussi bien que dans l'Europe.

(**) Pays situé en-deçà du Mont Hæmus, & qui s'étend le long du Danube, depuis Drista en Valaquie jusqu'à l'embouchure de cette Riviere. Les habitans, qui sont Turcs d'origine, se nomment *Chitaki*, & sont fameux par leur grande hospitalité envers les voyageurs. *Cantimir.*

1554. SECTION III. *Expéditions en Perse &c. Siege de Malthe.*

rantaine de gens perdus de débauches, avec lesquels il fit un horrible dégat dans le Pays & dans les Provinces voisines. *Bajazet*, sixieme fils de *Soliman*, usa de stratagême pour faire donner ce brigand dans le piege, & l'envoya chargé de chaînes à son pere, qui à cause de l'éloignement n'auroit pu si promptement arrêter le cours du désordre, mais qui étoit sur le point d'envoyer *Mehemet* Pacha avec une armée pour réduire cet imposteur (*).

Les Historiens Chretiens rapportent cette affaire d'une façon toute différente. Suivant eux ce fut *Bajazet* lui-même qui fit paroître ce faux *Mustapha*, pour essayer ses forces contre son frere *Selim*, auquel il cherchoit de l'aveu de sa mere à enlever la succession à l'Empire. *Portan* Pacha, ayant été envoyé avec des Troupes contre l'imposteur, ses Troupes l'abandonnerent, & il fut fait prisonnier avec quelques autres; & ayant avoué à la question les desseins de *Bajazet*, lui & les siens furent jettés dans la mer, & *Bajazet* obtint son pardon par l'intercession de *Roxelane*.

Soliman *aide les* François.

La guerre s'étant rallumée entre les Rois d'Espagne & de France, celui-ci qui voyoit que la fortune lui étoit contraire, demanda de-nouveau du secours à *Soliman*, qui mit une seconde Flotte en mer sous le commandement de *Kurli Ali Beg* (†). Cet Amiral n'ayant point rencontré d'ennemis sur mer ravagea les côtes d'Espagne (‡), & enleva quantité de captifs. Les Espagnols rappellerent leurs Troupes pour arrêter ses progrès. Cette diversion procura aux François, commandés par *Corbon* (§), le moyen de remporter une victoire complette, desorte qu'il resta, dit-on, quarante-mille Espagnols sur la place.

Ormuz *attaqué par les* Turcs.

Soliman enflé de ce succès envoya une autre Flotte sous les ordres de *Peri Reis*, contre le Royaume de Hurmiuz (**). *Peri* pilla & ravagea les côtes des Portugais; mais comme il revenoit chargé de butin à Constantinople, & qu'il voguoit sans appréhension dans la Mer d'Egypte, la Flotte ennemie qui le poursuivoit, l'attaqua; ses Vaisseaux étant separés, furent en partie ou coulés à fond ou pris; de ce nombre furent ceux que le butin rendoit plus pe-

(*) Cette circonstance & plusieurs autres indiquent que cet imposteur devoit avoir quelques milliers d'hommes, au-lieu de quarante.

(†) Le nom de *Kurli* semble indiquer que c'étoit quelque Chretien renegat.

(‡) Les Historiens Chretiens disent, que la Flotte Turque fit cette année de grands ravages sur les côtes de Calabre & de Sicile; que l'Amiral Vénitien de son côté y commit aussi des hostilités, parcequ'on avoit pillé quelques Vaisseaux marchands de sa nation, & qu'après avoir fait bien du dommage il saccagea Durazzo, qui étoit alors entre les mains des Turcs.

(§) Il semble que ce doit être *Charles* Duc de *Bourbon*, qui dans la suite se révolta contre le Roi de France, & passa au service de *Charlequint*. Mais pour cette bataille, dont les Annales de France ni celles d'Allemagne ne font aucune mention, je suis fort porté à croire que c'est une fiction des François, qui s'en servirent pour engager *Soliman* à les assister avec plus de chaleur; d'autant plus qu'ils ont employé un pareil artifice de mon tems à Constantinople. *Cantimir.*

(**) Les Turcs donnent ce nom au Portugal & à l'Isle d'Ormuz, de-même qu'aux Mers qui les baignent, à cause qu'il s'y trouve des perles, que les Turcs nomment *Hurmuz*. Il vient naturellement à l'esprit qu'il s'agit du Golphe Persique, mais comme il est dit que la Flotte fut ramenée à Constantinople, cela ne se peut, car il faudroit supposer qu'elle auroit fait le tour de l'Afrique, ce que les Turcs n'ont pas encore fait. *Cantimir.* Il s'agit dans cet endroit de l'Isle d'Ormuz, & peut-être du Pays.

pesans. Les plus legers échapperent à force de voiles, avec *Seid Ali Capitan*, qui rassembla les Vaisseaux epars, tourna contre l'ennemi à son tour, & par un changement de fortune singulier lui coula plusieurs Vaisseaux à fonds. Dans le même tems *Toghan* Pacha, Beglerbeg de Bude, enleva trois places (*) aux Chretiens, & fit un nombre infini de captifs. *Salih* Pacha, Gouverneur de Jezair (†) prit Bijaneh (‡) avec trois autres Châteaux aux Espagnols.

1555. Section III. *Expeditions de Perse &c. Siege de Malthe.*

Le Roi de France, peu satisfait du succès de ses armes contre les Espagnols, demanda à *Soliman* une troisieme Flotte. Le Sultan, ravi de pouvoir, comme on dit, rompre un œuf contre l'autre sans se salir les mains, envoya le Capudan *Piale Pacha* (§) avec une puissance Flotte pour joindre celle de France; & de concert avec les François il prit Missine, Rije, & Mariora (**), & trois petites Isles voisines (††); & apres avoir fait le degât sur les cotes de la Pouille, il retourna avec un riche butin vers l'Automne à Constantinople.

Autre Flotte au secours des François.

L'Empire Othoman etant parvenu au plus haut degré de puissance, *Soliman* accorda du repos à ses soldats, & s'occupa pendant pres de dix ans à régler les affaires civiles. Il donna ses premiers soins à achever le Jami, dont il avoit jetté les fondemens il y avoit trois ans; il est si beau que suivant l'opinion commune, apres Sainte Sophie il n'y a point d'edifice dans le Monde qui en approche; le fondateur lui donna son nom & l'appella *Soleimaniyeh* (‡‡). Ensuite, voulant obvier à la confusion & même aux querelles, qui souvent arrivoient parmi les Officiers des Cours de l'Empire, où les rangs n'etoient pas exactement réglés, il fit un Code général (§§), où il specifioit fort en detail le rang & la fonction de chacun, tant dans le civil que dans le militaire.

Nouveaux Reglemens.

Ce nouveau Systême de Loix fut un acheminement à de plus grands desseins. *Soliman* avoit reconnu que l'Empire d'Allemagne etoit trop puissant, & que ses barrieres étoient trop fortes pour l'attaquer avec succes sans faire de plus grands préparatifs, que ceux qu'on avoit faits jusqu'alors. Il employa

(*) On n'en trouve point les noms. *Cantimir.* Peut-être ceci est-il relatif à la prise de *Bubocza*, dont il est parlé plus bas.

(†) Ou bien avec l'article *Al Jezair*. (l'Isle ou la Presqu'isle), c'est *Alger*. *Cantimir.*

(‡) Peut être est-ce le Château de Nice en Piemont, que les François, secondés des Turcs, prirent en ce tems là.

(§) Fameux Amiral des Turcs, qui bâtit à Constantinople un Jami & un Marché, qu'on y voit encore aujourd'hui. *Cantimir.*

(**) Messine, *Regium Julium* ou Rheggio en Calabre, & Majorque. Les Turcs par leur méprise ordinaire placent les deux premieres en Espagne *Cantimir.*

(††) On peut conjecturer que ce sont les Isles de Minorque, d'Yvica & de Formentera ou Fromentera. Les Historiens Chretiens disent seulement, qu'en 1555 l'Amiral Turc ayant reparé la perte qu'il avoit faite l'année précédente, surprit les Isles de Plombin & d'Elbe, qui appartenoient au Duc de Florence, mais ils ne parlent point de la perte de Messine &c.

(‡‡) Ce Temple est bâti sur une haute montagne, & regarde le Port. L'art l'a enrichi de tant de beautés, qu'on peut le comparer aux plus superbes bâtimens. Ce ne sont pas seulement les Turcs qui en parlent si avantageusement, les Etrangers mêmes en font l'eloge. *Cantimir.*

(§§) Ce Code est intitulé *Kanùh Nameh*, ou le *Livre des Réglemens*; on y voit les dépenses du Gouvernement Turc, & on peut fort bien lui donner le titre d'*Etat de l'Empire Othoman.*

1556. Section III. *Expéditions en Perse &c. Siege de* Malthe.

ploya donc dix ans à remplir ses coffres, & à pourvoir ses magazins (*a*).

Voilà tout ce que rapportent les Auteurs Turcs que le Prince *Cantimir* (*) a suivis, pour remplir un espace de dix-ans dans le regne de *Soliman*. Cependant les Historiens Chretiens rapportent divers événemens arrivés dans cet intervalle, parmi lesquels il y en a d'une aussi grande importance qu'aucun de ceux que l'on a vus jusqu'ici sous le regne de *Soliman*.

Siege de Sigeth. 1555. 1556.

Environ le même tems que l'Amiral Turc s'empara des Isles de Blambis & d'Elbe, comme nous l'avons dit, *Ali* Pacha de Bude sur rit le fort Château de *Bubcza* en Hongrie; ayant manqué son coup sur Sigeth il vint mettre le siege devant cette ville le 10 de Juin de l'année suivante avec une nombreuse armée; le 20 les Turcs emporterent le mur extérieur, mais ayant donné l'assaut au Château, ils furent repoussés avec perte de huit-cens hommes. Ils travaillerent alors à combler le marais & le fossé qui environnent la ville, mais inutilement. Le 12 de Juillet le Pacha donna un autre assaut, qui dura cinq jours consécutifs, mais sans succès. Il prit alors le parti de décamper le 21, mais au bout de six jours il revint sur ses pas & donna un nouvel assaut, aussi inutilement que les autres, ayant perdu en tout deux-mille hommes, & tiré dix-mille coups de canon. Il ne fut pas plus heureux l'année suivante qu'il assiegea encore cette place, car il fut obligé de lever le siege à l'approche de l'armée de *Ferdinand*, commandée par *Polcerher* & le Comte de *Serin*; ces deux Généraux le défirent proche de Buboza. Cet échec joint à l'arrivée de nouveaux secours sous les ordres du jeune *Ferdinand* Archiduc d'Autriche, fils du Roi, intimida tellement les Turcs, qu'ils abandonnerent Buboza, Sammartin, St. Laurent, avec plusieurs autres petites places, & s'enfuirent à la ville de Cinq-Eglises, non sans perdre bien du monde dans leur retraite. Le Gouverneur de Raab brûla les fauxbourgs d'Albe Royale, & emmena plusieurs milliers de bestiaux de l'ennemi.

Entreprise de Bajazet *contre son Frere* Selim. 1557.

Bajazet, le plus jeune des deux fils qui restoient à *Soliman*, ayant obtenu le pardon de sa faute par l'intercession de *Roxelane*, comme on l'a vu plus haut, se conduisit fort sagement, tant que sa mere vécut. Mais cette Princesse étant morte en 1557, il se mit à intriguer parmi la Milice; le Sultan, qui en fut informé, lui fit dire de se souvenir de son devoir; & pour eloigner davantage ses fils l'un de l'autre, aussi bien que de sa personne, il lui ordonna de quitter Kutayeh & d'aller à Amasie, & à *Selim* de se rendre de Magnésie à Iconie. *Bajazet*, au-lieu d'obéir, chercha des délais, & demanda ou de rester où il étoit, ou que le Sultan lui assignât quelque Province moins éloignée qu'Amasie; sur-tout puisque par un ordre postérieur son frere avoit obtenu la permission de demeurer à Pruse, où il ne cessoit de tramer des complots contre lui. *Soliman* envoya alors deux Pachas, pour établir ses fils dans leurs Provinces respectives; mais comme *Bajazet* fit encore difficulté d'obeir, son pere se prépara à l'y contraindre par la force; & comme il trouva que les Janissaires favorisoient son parti, il demanda au Mufti son avis sur le cas dont il s'agissoit. Le Pontife répondit que l'homme (car on

(*a*) *Cantimir*, T. II. p. 334-338.

(*) Le *Tarikh al Othman*, traduit par *Gaudier* sous le titre d'*Annales Sultanorum Othmanidarum*, finit à l'année 1550.

on ne nomma personne) & ses complices méritoient la mort. Cette sentence fut rendue publique, & envoyée à *Bajazet*; ce Prince pour toute réponse fit prier son pere de ne point se mêler dans la querelle qu'il avoit avec son frere, donnant à entendre par la même voye, que s'il s'en mêloit il sauvoit les moyens de ruiner le Pays, & de pourvoir à sa sureté.

1557. Section III. *Expeditions en Perse &c. Siege de Malthe.*

Il ne laissa pas que de partir pour Amasie, & s'étant avancé jusqu'à Ancyre, *Selim* jugea qu'il pouvoit sans rien craindre se rendre à Iconie; comme cette ville donnoit entrée dans la Syrie, *Soliman* prit des précautions pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains de *Bajazet*. Ce Prince avoit rassemblé une assez bonne armée de vagabonds & de quelques troupes de Curdes, & resolu de se rendre maitre d'Iconie, s'il étoit possible, il en prit le chemin pour attaquer *Selim*, qui avoit été joint par toutes les forces de son pere. La bataille fut sanglante, & bien-qu'après qu'il y eut quarante-mille hommes de tués de part & d'autre *Bajazet* fut obligé de faire retraite, il la fit au petit pas & en bon ordre. Cette action, où une poignée de monde avoit soutenu l'effort d'une armée bien disciplinée, & munie d'une belle artillerie, acquit beaucoup de réputation à *Bajazet*, & détermina *Soliman* à passer promptement en Asie au mois de Juin 1559; il ne voulut pourtant pas s'éloigner beaucoup des côtes, craignant une revolte des Janissaires. Dans ces entrefaites, *Bajazet* chercha à se reconcilier avec son pere par Lettres; le Sultan dissimula, & feignit d'être disposé à lui pardonner; mais en même tems étant resolu de s'assurer de lui, il donna ordre aux Gouverneurs des frontieres du côté de Perse, d'empêcher qu'il ne s'échappât. Les amis de *Bajazet* lui en ayant donné avis, il partit d'Amasie avec une suite de vingt personnes, & il donna si bien le change aux Gouverneurs de Siva & d'Arzerum, que tandis qu'ils le poursuivoient d'un côté, il sortit sûrement de Turquie de l'autre. *Shah Tahmasp* le reçut fort bien, & lui promit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour le réconcilier avec son pere (a).

Il se retire, & se sauve en Perse.

Cela n'empêcha pas qu'au bout de quelque tems le Shah ne prît ombrage de lui, si ce fut avec raison ou sans fondement, c'est ce que l'on ignore. Ayant dispersé ses gens dans les villages aux environs de Casvin, il le fit enfermer avec ses trois fils. *Soliman* en ayant eu avis, il y eut plusieurs messages entre lui & *Tahmasp* pour engager celui-ci à le livrer; mais le Sultan voyant qu'il ne pouvoit obtenir du Persan ce qu'il souhaittoit, prit le parti de tenter s'il ne pourroit pas se défaire de *Bajazet*, en proposant de payer à *Tahmasp* ce qu'il demandoit pour l'entretien du Prince & de ses gens. Il envoya donc *Hassan Aga* & le Pacha de Marash en Perse: ces deux Ministres allerent d'abord à la prison voir le Prince pour être sûrs de leur proye, après quoi ils conclurent le marché. *Hassan*, ayant après cela été admis une seconde fois dans la prison, étrangla, de ses propres mains, *Bajazet* & trois de ses fils: *Mahomet* le plus jeune de tous, encore enfant, eut le même sort à Pruse.

On le fait mourir.

Depuis quelques années les Chevaliers de Malthe sollicitoient le Pape, les Espagnols & d'autres Puissances de les assister pour recouvrer Tripoli de Bar-

L'Isle de Zerbi attaquée.

(a) *Ricaut*, ubi sup.

1559. Section III. *Expéditions de Perse &c. Siege de Malthe.*

Barbarie, que les Turcs leur avoient enlevé il y avoit neuf ans. Ils obtinrent enfin le ſecours qu'ils demandoient, & firent voile au mois de Février 1560 pour l'Iſle de Zerbi ou de Gerbes. *Dragut*, Gouverneur de Tripoli, y avoit débarqué peu auparavant avec huit-cens Janiſſaires, & avoit pourvu à la défenſe de la ville; cela n'empêcha pas les Chretiens d'aſſieger avec huit-mille hommes le plus fort Château de l'Iſle, qui ſe rendit d'abord. Mais tandis que *Caravan*, petit Roi Maure ſur qui les Turcs avoient conquis l'Iſle, raiſonnoit gravement avec les Généraux ſur les moyens de chaſſer les Turcs de l'Afrique, on eut avis que *Piale* Pacha, l'Amiral Turc, n'étoit pas loin avec une Flotte de quatre-vingt-cinq Galeres, & qu'il recevoit tous les jours des renforts de divers endroits. Cet avis détermina les Généraux Chretiens à obliger le Chef des Maures à payer au Roi d'Eſpagne le même tribut qu'il payoit à *Dragut*, & ils ſe mirent à fortifier le Château. Mais les ſoldats travaillerent ſi lentement, que la Flotte Turque arriva au mois de Mai, & les ſurprit avant qu'ils euſſent le tems de s'embarquer. Heureuſement la plupart des Vaiſſeaux Chretiens & quatorze Galeres avoient mis la veille à la voile, & le Grand-Maître avoit rappellé ſes Galeres en Avril. Dix des autres furent priſes d'abord, & dans la ſuite quelques-unes, qui toucherent. Il n'y en eut qu'un petit nombre qui échapperent: le Viceroi & l'Amiral *Jean André Doria* paſſerent la nuit ſuivante ſur deux petites Fregates à Malthe.

Pertes des Chretiens.

Les Turcs enflés de ce ſuccès mirent le ſiege devant le Château, qui nonobſtant les renforts que *Dragut* amena, ſe défendit durant trois mois, & il ſe ſeroit défendu plus longtems encore ſans la diſette d'eau, n'y ayant qu'une grande citerne pour en fournir la Garniſon, deſorte que pluſieurs des aſſiegés moururent de ſoif. Le Gouverneur *Don Alvarés* avec les Amiraux des Galeres de Naples & de Sicile, tâcherent de ſe ſauver à bord d'un Vaiſſeau qui étoit à l'ancre ſous le Château; mais les Turcs les ayant découverts, ils furent tous pris, ce qui détermina les ſoldats à rendre la place (*), à condition qu'ils auroient la vie ſauve. Ainſi finit cette malheureuſe expédition, dans laquelle les Chretiens perdirent en différentes manieres dixhuit-mille hommes, outre une grande partie de leur Flotte. L'année ſuivante, les Turcs pillerent encore pluſieurs places ſur les côtes d'Italie, de Sicile & de Malthe. *Philippe* II. Roi d'Eſpagne, envoya à-la-vérité une Flotte contre eux, mais vingt-cinq de ſes Galeres avec l'Amiral *Mendoza* périrent par une horrible tempête le 18 de Septembre (*a*).

Paix conclue.

Quelque tems après *Ferdinand*, à qui *Charlequint* ſon frere avoit réſigné l'Empire en 1559, obtint de *Soliman* la paix avec beaucoup de peine; & dans une Diette tenue à Francfort le 24 Novembre 1562, il fit élire *Maximilien* ſon fils Roi des Romains. *Ibrahim* Pacha y vint, chargé de préſens, & d'une Lettre pour l'Empereur, qui étoit d'un ſtile très-fier, contenant les conditions, ſous leſquelles *Soliman* conſentoit à une treve de huit ans: la principale étoit, que *Ferdinand* payeroit au Sultan un tribut annuel de tren-

(*a*) *Ricaut*, ubi ſup.

(*) Les principaux priſonniers furent *Don Alvarés Sandés*, *Don Jean de Cordoue*, & un fils du Duc de *Medina*; les deux premiers furent mis à rançon, mais on n'a jamais entendu parler du dernier; & l'on croit que *Piale* s'en défit, pour que *Soliman*, qui en fit faire de grandes perquiſitions, ne découvrit pas qu'il le lui avoit caché.

trente-mille ducats pour la Hongrie, & les arrerages de deux années. | 1565. Section III. Invasion en Perse &c. Siege de Malthe.

La treve dura jusqu'en 1564, que *Ferdinand* étant mort, *Maximilien* lui succéda. *Melchior Balas*, Lieutenant de l'Empereur en Hongrie, du côté de la Transilvanie, viola alors la treve, & surprit plusieurs places sur la frontiere. Le Vaivode de Transilvanie se vengea de ces hostilités en s'emparant de Sacmar, où il prit la femme & les enfans de *Balas*; assisté enfin de quatre-mille Turcs & de trois-cens Moldaves, il fit le dégât sur les Terres de l'Empereur, soumit Hadad, & mit le siege devant Unguar. *Maximilien* envoya alors *Lazare Swendi*, vaillant Capitaine à la tête de huit-mille hommes pour assieger Tokai, qu'il prit au mois de Fevrier 1565, aussi-bien-que la riche ville d'Erden. | Les Allemans l'emportent.

Soliman, pour faciliter l'exécution de ses projets de vengeance, envoya un Ambassadeur à l'Empereur, pour le faire souvenir du Traité qui subsistoit entre eux, & dans le même tems le Pacha de Temeswar assiegea Giula avec six-mille hommes, & les Transilvains attaquerent Erden au mois de Juin. *Chernovitz* Ambassadeur de l'Empereur, qui revint de Constantinople, assura son Maître, que nonobstant toutes leurs démarches apparentes pour la paix, les Turcs ne pensoient qu'à la guerre. *Maximilien* fit alors tous les préparatifs nécessaires, bien-que l'Ambassadeur Turc fit toujours mine de traiter de paix, quoique l'Archiduc *Charles* eût taillé en pieces huit-mille Turcs, qui ravageoient les frontieres de Stirie. Enfin, comme l'on confirma à *Maximilien* de tous cotés, que *Soliman* méditoit de grands desseins contre lui, il fortifia non seulement les Garnisons sur les frontieres, mais convoqua aussi pour le Printems suivant une Diette génerale de l'Empire à Ratisbonne, afin de prendre des mesures contre l'ennemi commun. Voyons à présent ce que les Turcs firent dans la Méditerranée contre les Chevaliers de Malthe (a). | Préparatifs de guerre.

Les brigandages continuels que ces Chevaliers causoient sur mer aux Sujets de l'Empire Othoman, déterminerent *Soliman* à en tirer vengeance, à quoi il fut particulierement sollicité par *Kassan* Roi d'Alger, fils de *Barberousse*, & par *Dragut*, Gouverneur de Tripoli. Il fit donc équipper une Flotte, & exhorta ceux qui la commandoient à exterminer les Pirates de Malthe, ainsi qu'il les nommoit; & pour faciliter leur entreprise, il leur remit une Carte de l'Isle, avec un plan des fortifications. Le Grand-Maître de l'Ordre *Jean la Valette*, informé des préparatifs de *Soliman*, mit d'abord la main à l'œuvre pour la défense de l'Isle; il fit ruiner les fauxbourgs & couper les arbres, qui nuisent toujours aux places fortifiées, il augmenta sa Garnison, & remplit ses magazins de munitions de tout ordre. Il fit en même tems demander au Pape & aux Princes Chrétiens du secours contre l'ennemi commun. | Malthe attaquée.

La Flotte Turque mit à la voile, sous les ordres de *Piale* Pacha; elle étoit composée de cent-quarante-deux Galeres, dixsept Galiotes, & vingt-deux Vaisseaux de charge (*), outre d'autres petits Batimens. Elle portoit au-delà de trente-mille combattans, parmi lesquels il y avoit sept-mille-neuf-cens Spahis & quatre-mille cinq-cens Janissaires, sous les ordres de *Mustapha* | Forces des Turcs.

(a) *Ricaut*, ubi sup.

(*) Outre un Vaisseau qui périt près de Modon, où il y avoit six-mille barrils de poudre, treize mille boulets, & quatre-cens Spahis.

1565. Section III. *Expédition en Perse &c. Siege de Malthe.*

pha Pacha, vieux Capitaine qui avoit soixante-quinze ans. La Flotte Turque arriva à Malthe le 18 de Mai, & vint mouiller dans le grand Port du Nord-Ouëst de l'Isle. Malthe a environ vingt milles de long du Nord-Ouëst au Sud-Est, sur douze de large. Du côté oriental il y a deux Ports, séparés par une langue de terre qui court au Nord-Est; celui qui est au Nord s'appelle *Marza Mushet*, & l'autre au Sud *Porto Majore* ou le grand Port. Dans l'enceinte de ce dernier, on voit à la gauche quatre promontoires; sur la pointe du second, & sur un roc élevé est le fort Château de *St. Ange*, & tout joignant la ville, que quelques-uns appellent la *Nouvelle Ville*, qui n'en est séparée que par une muraille & un fossé, & qui est bâtie dans un creux taillé dans le roc, défendu par la mer, & par des ouvrages de l'art; sur le troisieme Cap il y a un Château nommé *Saint-Michel* avec une ville (*), & sur la pointe de cette langue de terre un troisieme Château qui s'appelle *Saint-Elme*, également fort par la nature & par l'art.

Forces dans l'Isle.

Il y avoit dans l'Isle, pour la défense de cette importante place, environ treize-cens Messinois, François, Espagnols & Italiens, dix-mille mariniers de la Flotte des Chevaliers; cinq-cens hommes dans le Château de *Saint-Ange*; cinq-mille habitans de la Campagne, qui s'étoient réfugiés dans les places fortifiées; cinq-cens Chevaliers, outre les Ecuyers & les Pretres. Dans la ville de Malthe méme, nommée la vieille ville, qui est au milieu de l'Isle, il y avoit deux-cens soldats, le même nombre d'habitans, & trois-cens chevaux de la Campagne (*a*).

Le Château Saint Elme attaqué.

Les Turcs débarquerent vingt-mille hommes à Marza Siroco, au Sud-Est de l'Isle (†) & *Piale* Pacha, à la tête de sept-mille vint reconnoître le Château de *Saint Michel*; s'étant déterminés à attaquer celui de *Saint-Elme*, ils éleverent un cavalier (‡) pour le battre, & pour canonner les Galeres qui étoient dans le Port, afin d'en ouvrir l'entrée à leur Flotte. Mais le canon du Château les ayant chassés de ce poste, ils éleverent un autre cavalier sur un terrein plus haut, & conduisirent leurs tranchées plus près du Château Saint-Elme; & de-là ils canonnoient non seulement le Port, mais aussi les Châteaux de Saint-Ange & de Saint-Michel. *Dragut* étant arrivé avec treize Galeres & seize-cens soldats, qui furent suivis de dix Galiotes avec deux Compagnies de Bona, les Turcs donnerent brusquement, le 3 de Juin, un assaut au Château de Saint-Elme, dans le dessein d'escalader le rempart le plus voisin du boulevard. Les assiegés, qui avoient fait un ravelin de fagots & de terre dans le fossé, les repousserent avec grande perte. Etant revenus à la charge, ils emporterent par leur grand nombre le ravelin, à la faveur duquel ils commandoient cette partie du fossé qui regardoit Marza Mushet, & ils s'y fortifierent avec une si prodigieuse diligence que les assiegés ne pouvoient leur nuire. Pendant la nuit ils comblerent le fossé sous le boulevard, mais ils perdirent huit-cens hommes dans un nouvel assaut, tandis qu'il n'en coûta que quarante-cinq hommes aux Chretiens. Sachant néanmoins que

(*a*) *Ricaut*, *Thevenot*, Voy. T. II. p.

(*) La ville porte aujourd'hui le nom de *la Sangle*; suivant la Relation de *Thevenot* il n'y a point à présent de Château.

(†) D'autres disent au Mont Pelegrino, au Couchant du grand Port.

(‡) Dans l'endroit où est la ville *la Valette*, ou la nouvelle ville, que le Grand-Maître fit bâtir depuis.

1565. Selim III. Mort de Soliman en Perse &c. Siege de Malthe.

que les assiegés attendoient du secours à toute heure, & que pourvu qu'ils fussent maitres du Château de Saint-Elme, ils pouvoient mettre leur Flotte en sureté dans le Marza Mushet, & emporter aussi tout le reste: ils le battirent de nouveau durant quatre jours sans relache, & la nuit suivante y donnerent l'assaut: heureusement on y avoit fait entrer peu auparavant un secours de deux-cens Chevaliers & de soldats, desorte que lorsque les Turcs eurent gagné à peu pres le haut de la muraille à la faveur de leurs échelles, ils furent renversés par les assiegés avec tant de violence, qu'ils n'oserent plus tenter l'escalade, qu'à la derniere attaque.

Vaillamment défendu. Plus animés que jamais, les Turcs continuerent pendant dix-huit jours à battre la place avec la plus grande furie, desorte qu'ils tirerent treize-mille coups de canon. Ils firent aussi pendant ce tems-là un pont sur le fossé, assez large pour que dix hommes de front y pussent passer; ils posterent quatre-mille mousquetaires sur le bord du fossé, & amenerent leur Flotte pas loin du Chateau. Ces preparatifs faits, ils donnerent l'assaut; un Corps de vaillans Chevaliers & de soldats coururent au pont, & là combattirent de main à main; d'autres jettoient des barrils de poudre sous le pont; ceux-ci lançoient des pierres & des feux d'artifice sur les ennemis, tandis que ceux-là tiroient de loin sur eux. A la fin le pont sauta, huit-cens Turcs y perirent, & il y en eut un grand nombre de blessés; desorte qu'ils furent obligés de se retirer, apres avoir perdu deux-mille hommes de leurs meilleures Troupes, & les Chretiens environ cent.

Il est pris d'assaut. Le même jour, le Grand-Maître fit transporter par terre un Brigantin de Marza Mushet à Marsa Scala, & l'expédia avec des Lettres au Viceroi de Sicile pour lui demander un prompt secours. Dans ces entrefaites, les ennemis, apres avoir battu le Chateau pendant vingt-quatre heures, donnerent un terrible assaut, qui en dura cinq: ils furent à la fin repoussés, après avoir perdu beaucoup de monde, avec le fameux *Dragut*; les assiegés perdirent deux-cens hommes. Le Grand-Maître, voyant que les Turcs vouloient à tout prix se rendre maitres du Château Saint-Elme, & qu'ils se disposoient à donner un dernier assaut, envoya trois Chevaliers, pour sauver la Garnison avec des Pinasses; mais ceux qui la composoient voulurent ou conserver la place ou perir. Le 13 de Juin les Turcs l'environnerent au cœur de la nuit avec toutes leurs forces de terre & de mer, dresserent des échelles, firent des ponts, travaillerent à des mines, & raserent les murailles avec leur artillerie jusqu'au roc; les assiegés firent des prodiges pour se defendre, mais ayant déja perdu quatre-cens hommes, vers midi les Turcs l'emporterent sur le petit nombre de defenseurs qui restoient, & les passerent tous au fil de l'épée. Ensuite ils couperent les têtes des Chevaliers morts, leur arracherent le cœur, & les pendirent par les pieds, avec leurs habits & leurs croix rouges, à la vue des autres Chateaux. Ce spectacle irrita tellement le Grand-Maître, qu'il fit massacrer tous les prisonniers Turcs, & commanda à ses gens de ne faire aucun quartier (a).

Apres cette perte, *La Valette* envoya encore demander du secours au Viceroi de Sicile; mais il marqua tant d'indifference, qu'il permit seulement aux

(a) *Ricaut*, l. c.

1565. Section III. *Expédition de Perse &c. Siege de Malthe.*

aux Chevaliers qui étoient en Sicile de partir avec deux Galeres. *Mustapha* ayant fait proposer au Grand-Maître de se rendre, il le refusa; & un Grec, nommé *Philippe Lascaris*, donna avis de ses desseins aux Turcs, ayant passé à la nage du Château Saint-Michel à leur Flotte. Dans le même tems un jeune garçon ayant apperçu d'une fenêtre un Grec qui donnoit des avis dans le Camp des Turcs, il fut arrêté & écartelé. Les nouveaux venus ayant tué dans une sortie deux-cens Turcs, *Mustapha* ferma le Port de Marza Mushet avec ses Galeres attachées les unes aux autres avec des chaînes; & fit en même tems savoir à *Soliman* que la place étoit beaucoup plus forte qu'il ne l'avoit cru, & lui demanda du secours pour continuer le siege. Il fit battre après cela avec la derniere furie les villes & les Chateaux de Saint-Michel & de Saint-Ange.

Kossum *attaque le Château* Saint Michel.

Dans le tems que trois Galeres de Messine, qui avoient neuf-cens soldats à bord, outre les Chevaliers, furent obligées de s'en retourner, parcequ'elles ne purent aborder sûrement, *Kossum* Roi d'Alger arriva avec deux-mille soldats, sept Galeres & dix Galiotes, pour renforcer *Mustapha*; il demanda à ce Général la permission de faire le siege du Château Saint-Michel, & *Mustapha* y consentit, lui donnant deux-mille de ses meilleurs soldats pour les joindre aux siens. *Kossum* ordonna de faire transporter quatre-vingt-dix petits Vaisseaux par terre du Port de Marza Mushet à Aqua Martia, pour assieger le Château de ce côté-là par eau. Un transfuge Chretien en ayant informé le Grand-Maître, il fit tendre une chaîne depuis le Château de Saint-Ange jusqu'à l'endroit où l'ennemi avoit dessein de débarquer; tandis que les Turcs étoient tout consternés de cet obstacle imprevu, un déserteur entreprit de couper la chaîne à coups de hache; les assiegés s'en étant apperçus, il y en eut cinq ou six qui y allerent à la nage avec leurs épées, & qui tuerent deux des travailleurs, ce qui mit les autres en fuite. Cela n'empêcha pas néanmoins le Roi d'Alger de commencer le siege le 15 de Juillet par terre & par eau; mais pendant l'attaque par mer qui dura trois heures, le canon des assiegés lui tua deux-mille hommes, & coula douze Galeres à fonds, tandis que les autres, ne pouvant débarquer leur monde à cause de la chaîne, furent obligés de se retirer. L'attaque de terre dura cinq heures, les Turcs y perdirent beaucoup de monde, & les assiegés deux-cens hommes.

Il perd beaucoup de monde.

Avec tout cela les Turcs faisoient un si grand feu, qu'ils abbattoient de jour les réparations que l'on faisoit pendant la nuit. Le 20 ils jetterent un pont sur le fossé, & le 23 ils donnerent un furieux assaut à trois differens endroits; mais ayant été contraints de se retirer, ils travaillerent à une mine, qui fut éventée au moment qu'ils venoient de la finir. Le premier d'Août les assiegés firent une sortie & brûlerent le pont; le lendemain ils tuerent trois-cens hommes à l'ennemi, mais ils perdirent le Capitaine Rousseau. Les Turcs ne laisserent pas de combler le fossé devant le boulevard du Chateau, & ayant fait aussi aux murailles de la nouvelle ville & du Chateau St. Michel des breches assez larges pour y faire passer des Chariots, le 17 ils attaquerent en même tems les deux places avec une furie & des cris incroyables: les Chevaliers de la ville de Malthe, qui les entendirent, sortirent avec leur Cavalerie, & fondirent inopinement sur ceux qui

étoient

étoient à Aqua Martia, & avec tant de vigueur qu'ils se sauverent vers leurs compagnons, ceux-ci perdirent courage & se retirerent avec perte de plus de quinze cens hommes, tandis qu'il n'en couta guéres plus de cent aux assiegez.

1565. Section III. Expedition de Perse &c. Siege de Malthe.

Mustapha Pacha, voyant le peu de succés de cette attaque, & d'une autre precedente, écrivit à Soliman pour l'informer du peu d'espoir qu'il avoit de prendre la place. Dans le même tems le Viceroi de Sicile apprit par un certain Salazar, qui avoit risqué de passer à Malthe dans une chaloupe, & par d'autres, que les forces des Turcs étoient considerablement diminuées, desorte qu'il commença à songer à donner du secours aux assiegez. En attendant le vieux Mustapha poussoit le siege, & employoit tous les moyens possibles, le feu du canon & les mines, il falloit combler le fossé & élever des cavaliers. Mais la valeur & l'adresse des assiegez rendant tous ses efforts inutiles, l'Amiral Piale apprehenda à la fin d'être surpris par la Flotte Chrétienne, qu'il savoit qu'on preparoit, desorte qu'il fit embarquer les Troupes sur cent-dix Galeres; comme après avoir longtems attendu, il vit que cette Flotte ne paroissoit point, il débarqua de nouveau ses Troupes. Les Turcs recommencerent à battre avec plus de furie que jamais les murailles qu'on avoit reparées, & y ayant fait breche ils attaquerent, le 18 d'Août à midi, avec toutes leurs forces, Saint-Ange & Saint-Michel; après avoir été repoussés trois fois ils revinrent encore à la charge, mais à la fin ils furent fort aises de se retirer dans leurs retranchemens. Le Grand-Maître fit des prodiges pendant ce sanglant combat, qui dura cinq heures. Les Turcs reprirent l'assaut dès le lendemain aux mêmes endroits, & le jour suivant ils en donnerent jusqu'à sept, toujours sans succés. Ils furent encore repoussés avec grande perte en voulant forcer l'entrée du Château Saint-Michel: les assiegez ne perdirent que cent hommes, parmi lesquels il y avoit plusieurs braves Chevaliers. Tout cela n'empêcha pas le Pacha d'attaquer les mêmes breches le lendemain de grand matin, avec tant de vigueur que trois ou quatre Compagnies pénetrerent dans la nouvelle ville. Le Grand-Maître accourut avec tous les soldats & les habitans, hommes & femmes, jeunes & vieux, & par leur valeur ils obligerent les ennemis, quoiqu'avec beaucoup de peine, à se retirer vers le fort avec perte de deux-mille hommes, bien-qu'eux mêmes n'en eussent perdu que deux-cens.

Attaque du Château St. Ange.

Les Chevaliers ayant reparé les breches, & élevé avec beaucoup de soin d'autres ouvrages pour leur défense, *Mustapha* résolut de donner encore un assaut avec toutes ses Troupes à la breche de la muraille de la ville de St. Michel; le combat fut terrible, les Turcs repoussés furent ramenés au combat par leur General, mais sans succés. Les assiegez firent aussi une sortie dans la nuit, les chasserent de dessus leur cavalier, & mirent le feu à une de leurs mines, qui fit sauter soixante hommes. Les Turcs se preparoient à faire un dernier effort, lorsque le 7 de Septembre la Flotte Chrétienne, composée de soixante-douze Galeres, & montée de dix-mille soldats, avec *Don Garcie* Viceroi de Sicile, aborda à Malthe, & debarqua les Troupes; le Viceroi s'en retourna en Sicile pour amener de plus grandes forces, afin d'attaquer la Flotte Turque. Aussitôt que les Turcs furent informés de ce qui se passoit, ils se depêcherent de s'embarquer, & le onze leurs Vaisseaux sor-

Arrivée du secours, & levée du Siege.

1565. Section III. *Expéditions en* Perse &c. *Siege de* Malthe.

tirent du Port de Marza Mushed, pour se retirer. Mais *Mustapha* ayant appris que le secours arrivé n'alloit pas à plus de trois-mille hommes, il débarqua sept-mille Turcs au Port St. Paul, qui est à sept milles au Nord-Ouëst de la ville, vers laquelle il dirigea sa marche; mais les Chretiens étant venus à leur rencontre les eurent bientôt mis en déroute, & les chasserent du côté de leurs Galeres, en ayant tué dixhuit-cens, outre quatre-cens qui se noyerent. Ce siege dura cinq mois, & les Turcs y perdirent en tout vingt-quatre-mille hommes, avec vingt-quatre gros canons; la perte des Chretiens alla à cinq-mille hommes.

Les Turcs *s'emparent de l'Isle de* Chio.

Bien-que les Turcs eussent essuyé le plus grand échec qu'ils eussent jamais eu, nous ne voyons point que *Soliman* s'en soit pris aux Généraux, comme c'est assez la coutume; au contraire, après le retour de sa Flotte, il l'envoya sous *Piale* Pacha, pour ranger l'Isle de Chio à son devoir, parceque le Gouverneur, qui étoit son tributaire, avoit eu des intelligences avec les Maltois durant le siege. L'Amiral y arriva vers le milieu d'Avril *1566*, s'empara du Port, & manda le Gouverneur avec douze des principaux habitans, qu'il fit mettre aux fers. Il se saisit ensuite de la ville où il établit un Gouverneur Turc, & y ayant laissé une forte Garnison il fit voile pour les côtes de la Pouille, où il ruina quantité de villages, & enleva un grand nombre de captifs. Revenons à présent aux affaires de Hongrie.

Affaires de Hongrie.

Maximilien ayant obtenu à la Diette de Francfort du secours de l'Empire, assembla une puissante armée d'Allemans, d'Italiens & d'autres nations. *Suendi*, qui la commandoit, assiégea Hulth sur les frontieres de la Transilvanie. Le Vaivode, qui aspiroit à la Couronne de Hongrie aux mêmes conditions que le Roi *Jean* l'avoit possédée, fomentoit autant qu'il pouvoit la rupture entre les deux Empires. Vers le même tems le Pacha de Bude attaqua avec plus de furie que de succès Palotte, qui est à environ huit milles de Raab; le Comte de *Hoffenstein* l'obligea de lever le siege avec perte de quelques canons & d'une partie du bagage, après quoi il se rendit maître de Wrisboun. Peu après le Comte de *Salm* prit Tata ou Dotis, & les ennemis abandonnerent les Châteaux de Gestes, Withe, Ischolike, & Samboc. Le Comte de *Serin*, Gouverneur de Raab, apprenant que *Soliman* approchoit, détacha quinze-cens hommes de Cavalerie & d'Infanterie, pour dresser une embuscade aux enfans perdus de l'armée Turque; ils les rencontrerent près de Cinq-Eglises, les mirent en déroute, & la plupart furent ou tués ou blessés (*a*).

Ici, après un grand vuide, les Historiens Turcs se rencontrent avec les Auteurs Chretiens. Suivant ces derniers les Allemans commencerent la guerre, mais les premiers en parlent comme si *Soliman* l'avoit entreprise sans aucun sujet, pour exécuter le projet qu'il méditoit depuis longtems de ruiner l'Empire d'Allemagne. Ils disent qu'après avoir fait les grands préparatifs dont nous avons parlé plus haut, il commença à mettre en exécution le projet que *Mahomet Fatih* avoit formé avant lui, & qu'il avoit lui-même tenté en vain.

Mort de Soliman. 974. 1566.

Il entra en action l'an 974, après avoir assemblé à Andrinople une formidable armée. Il fit prendre les devans à *Pertu* Pacha pour se saisir de Giula (*), tandis qu'il suivoit au petit pas avec le reste des Troupes. Rien ne manquoit

(*a*) *Ricaut* ubi sup.

(*) C'est le nom qu'elle retient sur les Cartes. *Cantimir.* C'est une forte place du côté

1566. Section III. *Expeditions en Perse &c. Siege de Malthe.*

quoit pour le succès de cette expedition que la vigueur du Sultan même; car la vieillesse refusoit de seconder ses desseins. A peine etoit-il arrivé devant Segetwar (*), qu'accablé sous le poids des années & abbattu de fatigues, il fut saisi d'une fievre lente, qui par degrés se tourna en fievre maligne. Bienqu'il souffrit beaucoup, & que l'on commençât à desesperer de sa vie, son esprit toujours invincible le portant, & il ordonna qu'on donnât l'assaut à la ville. La resistance du Gouverneur augmenta le mal du Sultan, & pendant qu'il prioit Dieu d'accorder à l'armée des Fideles la conquete de cette ville, il expira le 13 de Sefer (†).

Le Grand-Visir depecha à l'instant un Courier à *Selim*, qui étoit alors à Magnésie, pour l'informer de la mort du Sultan son pere, qu'il cacha à toute l'armée; & le 18 il donna un assaut general à la ville, qu'il emporta, à la faveur du feu qui y avoit pris par accident (‡); on reçut en même tems la nouvelle de la prise de Giula (*a*). Les grands preparatifs que *Soliman* avoit faits, & les vastes desseins qu'il avoit formés contre l'Empire d'Allemagne, aboutirent ainsi à la prise de deux villes. Nous ajouterons seulement la relation du siege de Ziget, tirée des Historiens Chretiens.

Siege de Ziget.

Le Sultan etant arrivé sur le bord de la Drave ordonna de jetter un pont sur cette Riviere & sur le marais qui est au-delà, & qui a un mille de largeur. Cet ouvrage, bien-que d'une difficulte presque insurmontable, fut à la fin achevé, & l'armée ayant passé vint camper devant Ziget. Cette ville est située dans un marais, à environ quinze milles au Nord de la Drave, sur les frontieres de l'Esclavonie; elle servoit alors de boulevard à la Stirie, dont elle défendoit l'entrée contre les Turcs. Il y avoit une Garnison de deux-mille-trois-cens hommes sous le vaillant Comte *Nicolas Serin*. Les Turcs ayant dressé des batteries, firent le 8 d'Août un feu terrible de trois endroits différens contre la nouvelle ville. Ensuite ils éleverent avec un travail incroyable un cavalier au milieu du marais, de dessus lequel ils foudroyerent tellement le Château intérieur de la ville, que le Comte jugea à propos de l'abandonner & d'y mettre le feu. Le 10, ils battirent la vieille ville de trois endroits, & mirent tout en œuvre pour faire deux ponts sur le marais afin d'y passer, & de-là les Janissaires couverts de gabions & de mantelets faisoient un feu continuel sur les assiegés.

Prise de cette ville.

Enfin le 19 ils entrerent dans la ville avec tant de furie & de célérité, que les assieges perdirent nombre de leurs gens avant que de pouvoir recouvrer le Château. Les Turcs le canonnerent le lendemain de quatre batteries, firent aussi deux chemins sur le marais pour l'attaquer, & y donnerent l'assaut le 29, mais ils furent repoussés avec perte de beaucoup de monde & d'un de leurs Pachas. Ayant miné le plus grand boulevard, ils le firent sauter le 5 de Septembre, & emporterent aussi celui qui etoit le plus près de la porte. Cela obligea le brave Comte *Serin* de se retirer dans le Chateau intérieur, auquel les Turcs mirent aussi le feu le

(*a*) *Cantimir*, l. c. p. 338-340.

côté de la Transilvanie, & proche du Grand-Waradin.

(*) C'est le Zigeth des Chretiens. *Cantimir.*

(†) Les Historiens Chretiens disent que *Soliman* tomba malade d'un dévoiement vers la fin d'Août, dans le tems que le siege étoit à son plus fort; qu'il se retira à Cinq-Eglises, où il mourut le 14 de Septembre, quelques jours après la prise de la place, suivant leur propre récit.

(‡) Les Turcs attribuent la prise de la ville au merite des prieres de *Soliman*, & nullement à la force de ses armes. *Cantimir.*

1566. Section III. *Expéditions en* Perse *&c.* *Siege de* Malthe.

le 7 (*). Le courageux Général au désespoir, mit un habit neuf, exhorta ses soldats à vendre leur vie le plus cher qu'il leur seroit possible, & fit une sortie à leur tête l'épée à la main & couvert de son bouclier; il se jetta au milieu des ennemis, & se fit tuer avec la plupart de ceux qui le suivoient.

Ce siege coûta cher aux Turcs; de leur propre aveu ils y perdirent sept-mille Janissaires, & vingt-huit-mille autres soldats, sans compter les volontaires & trois des principaux Pachas. On coupa la tête du Comte de *Serin*, qu'on mit au bout d'une pique pour la faire voir à toute l'armée, après quoi le Visir l'envoya en present au Comte de *Salm*, qui étoit à Raab (†). *Keretschen*, Gouverneur de Giula, livra cette place aux Turcs pour une grosse somme d'argent, & la plus grande partie de la Garnison fut massacrée contre la parole donnée. Ils ne furent pas si heureux proche d'Albe Royale, où ils perdirent beaucoup de monde, & où le Gouverneur de cette place fut fait prisonnier par *George Thuriger*, à qui cette action valut l'Ordre de Chevalerie & une Chaine d'or (*a*).

Age & Fils de Soliman.

Soliman regna quarante-un an, & en vécut soixante-quatorze (‡). Il avoit eu sept fils, *Amurat*, *Abdollah*, *Mehemed*, *Mustapha*, *Selim*, *Bajazet*, & *Jehanghir*, qui tous, excepté *Selim*, moururent avant leur pere.

Son Portrait.

C'étoit un Prince egalement distingué par sa grandeur d'ame, sa valeur & sa prudence. Il supportoit les fatigues de la guerre avec une patience étonnante. Outre sa langue naturelle il parloit bien le Persan & l'Arabe, & personne ne l'égaloit en délicatesse & en esprit dans le genre de Poésie que les Persans appellent *Nazin* (§). Si ses victoires sur les Persans & sur les Hongrois, avec celles qu'il a remportées sur mer, lui ont acquis beaucoup de gloire, son nom est devenu encore plus célebre par la réforme qu'il a faite dans les Cours de Justice, & par les excelientes Loix qu'il a etablies. C'est ce qui lui a fait donner par les Turcs le nom de *Canuni* (*b*). Les Historiens Chretiens disent que *Soliman* étoit d'une taille au-dessus de la mediocre, & délié; il avoit le cou long, le teint pâle & brun, le nez aquilin; il etoit naturellement ambitieux & magnifique, plus exact à sa parole que la plupart de ses predecesseurs; en un mot il ne lui manquoit presqu'aucune des qualités qui font les grands Princes. Les mêmes Historiens ajoutent, que le Grand-Visir *Mahomet*, craignant l'insolence des Janissaires, fit etrangler ses Medecins & tous les Domestiques de sa Chambre, pour cacher sa mort jusqu'à l'arrivée de *Selim*; comme neanmoins les Janissaires s'en douterent, il fit habiller le corps du Sultan à l'ordinaire, & le fit mettre tout droit dans son séant, pour faire croire qu'il avoit la goutte, ce qui dissipa tous les soupçons (*c*).

(*a*) *Ricaut*, l. c. (*b*) *Cantimir*, l. c. p. 341, 342 (*c*) *Ricaut*, ubi sup.

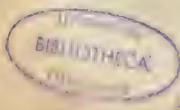
(*) Il est difficile de dire, si ce fut ce feu, ou celui qui précéda, dont les Historiens Turcs parlent.

(†) Avec une Lettre conçue en ces termes. *Je t'envoye pour gage de mon amitié la tête d'un des plus* [illegible] *ton ami. J'ai fait enterrer décemment son corps, &* [illegible]. Zigeth [illegible] *jamais.*

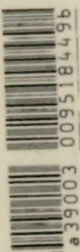
(‡) Les Historiens Chretiens lui donnent soixante-seize ans de vie, & quarante six de regne.

(§) Mesure poëtique dont il est fait usage sur-tout dans l'Alcoran, ce qui la fait regarder comme plus élégante que les autres. *Cantimir.*

FIN DU VINGT-DEUXIEME TOME.






a39003 009518449b

